

H I S T O I R E



Sous la direction de
Albrecht BURKARDT

Avec la collaboration de Gilles BERTRAND et de Yves KRUMENACKER

Commerce, voyage et expérience religieuse XVI^e-XVIII^e siècles



PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES



Presses universitaires de Rennes

Commerce, voyage et expérience religieuse

XVI^e-XVIII^e siècles

Sous la direction de Albrecht Burkardt, Gilles Bertrand et Yves Krumenacker

DOI : 10.4000/books.pur.22703
Éditeur : Presses universitaires de Rennes
Lieu d'édition : Rennes
Année d'édition : 2007
Date de mise en ligne : 8 juillet 2015
Collection : Histoire
ISBN numérique : 978-2-7535-2958-8



<https://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN (Édition imprimée) : 978-2-7535-0414-1
Nombre de pages : 512

Fourni par Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE

Burkardt, Albrecht, et al., éditeurs. *Commerce, voyage et expérience religieuse*. Presses universitaires de Rennes, 2007, <https://doi.org/10.4000/books.pur.22703>.

Ce document a été généré automatiquement le 29 janvier 2026.

Le format PDF est diffusé sous Licence OpenEdition Books sauf mention contraire.

RÉSUMÉ

Les commerçants constituent, à l'époque moderne, l'un des groupes les plus marqués par la mobilité : leur métier même l'imposait. Alors que la plupart des voyageurs ne se mettaient en route que de façon occasionnelle - volontairement ou forcés par les malheurs du temps -, pour les professionnels de l'échange parcourir les espaces (ou les faire parcourir par collaborateurs ou subordonnés) était une condition sine qua non de leur existence. Aussi la mobilité des marchands a-t-elle fait l'objet de nombreuses recherches menées par les spécialistes d'histoire économique, notamment en vue d'une meilleure connaissance des réseaux et des modes de fonctionnement du grand commerce. Il est clair toutefois que l'intérêt que présente l'activité itinérante des marchands ne se limite pas à ces derniers phénomènes. Le commerçant voyageur participe du monde qui l'entoure (et qu'il parcourt) de façon multiple, et à bien des égards, les rapports qu'il noue avec les phénomènes culturels et religieux ne sont pas juxtaposés à ses activités professionnelles. Les deux « sphères » entrent facilement en relation, l'une pouvant jouer sur la perception et la pratique de l'autre. Au lieu de les isoler il s'agit donc de les intégrer dans une histoire culturelle des échanges commerciaux. Le présent volume se donne précisément cet objectif, en explorant le sujet, à travers tout un ensemble de cas précis, pour l'Europe de l'époque moderne. L'interrogation porte tout d'abord sur les itinéraires et les espaces que parcourent les marchands, leurs expériences de la mobilité et du monde ; elle se tourne ensuite vers les rapports qu'entretiennent commerce et exigences religieuses, vers les nombreux conflits qui se dégagent dans ce domaine, mais aussi vers leurs formes d'accommodement ; les « mentalités » marchandes (réelles ou imaginées) font l'objet d'une troisième partie, alors qu'une dernière analyse les enjeux identitaires qui se posent pour les « nations » et « communautés » marchandes implantées à l'étranger.

NOTE DE L'ÉDITEUR

Ouvrage numérisé avec le soutien du Centre national du livre.

ALBRECHT BURKARDT (DIR.)

GILLES BERTRAND (DIR.)

YVES KRUMENACKER (DIR.)

TABLE DES MATIÈRES

Liste des auteurs

Introduction

Albrecht Burkardt

Première partie. Itinéraires et espaces marchands : expériences de la mobilité, expériences du monde

L'espace marchand : le cas rouennais (1600-1700)

Jochen Hoock

L'espace rouennais et normand

L'armature urbaine de la Normandie

L'espace marchand et l'organisation du marché

Conclusion

Commerce et mobilité dans la littérature administrative en Allemagne au XVIII^e siècle

Guillaume Garner

La question du commerce dans les sciences camérales

Les voyages des administrateurs : la mobilité de l'administration

Les caméralistes face aux voyages de marchands

Conclusion

L'Europe de Bonaventure Carret et de ses associés, marchands lyonnais au XVIII^e siècles

Françoise Bayard

Un quadruple espace européen

Une société européenne limitée

Une faible acculturation

Les voyages d'un marchand de soie catholique à la fin du XVIII^e siècle Joseph-Marie Guérin

Serge Chassagne

Enfants et affaires à Lyon

Impressions dijonnaises

Séjour à Paris

Toujours sur la route

Dernier voyage à Paris

Police des voyageurs et hospitalité urbaine à Lyon à la fin du XVII^e siècle

Susanne Rau et Olivier Zeller

La police des voyageurs : le bureau de consigne

Deux registres d'entrées des voyageurs

Lyon à la fin du XVII^e siècle

Entrées en ville

Profil et origine des voyageurs

Deux foyers d'accueil

Cinq conclusions et deux hypothèses

Communication, marchandise et religion : les négociants séfarades au XVIII^e siècle

Évelyne Olliel Grausz

Marchands en voyage dans l'Europe du second XVIII^e siècle

Étude de quelques carnets de route, récits et correspondances de marchands du Sud-Est de la France
Gilles Bertrand

Premier cas de figure : le marchand voyageur à travers des récits articulés

Second cas de figure : le marchand voyageur à travers la correspondance

Troisième cas de figure : le marchand voyageur à travers les livres de compte

Deuxième partie. Europe des affaires et interactions religieuses : conflits et accommodements

De Saint-Sernin de Toulouse à Santiago de Compostelle : marchands, reliques et multiplication des « corps saints »

Luigi Monga

Voyages d'affaires, curiosités multiples

Reliques visitées, reliques contestées

Deux sanctuaires en concurrence

Marchands français et Inquisition romaine à la fin du XVI^e siècle : trois études de cas

Albrecht Burkardt

Le martyre de Jean Dupuy

Les apprentissages d'un facteur

Les malheurs d'un commerçant imaginaire

Conclusions

Esperienze e strategie commerciali di mercanti tedeschi fra Milano e Genova nell'epoca della controriforma

Julia Zunckel

Mercanti - « ambasciatori » di una nuova epoca ?

La Santa Sede e la salvaguardia dell'ortodossia

L'Inquisizione nel Ducato di Milano e nella Repubblica di Genova

Strategie commerciali — i grandi intermediari

I Furtenbach di Feldkrich

I mercanti grigioni

L'histoire religieuse de la communauté anglaise de Livourne (XVII^e et XVIII^e siècles)

Stefano Villani

Chapelains anglicans à Livourne

Conversions de jeunes femmes

Funérailles et cimetières

Conclusions

Entre développement des affaires et convictions personnelles : la conversion des marchands étrangers devant l'Inquisition portugaise à l'époque moderne

Michelle Janin-Thivos

Mobilité géographique et mobilité sociale

Individu, famille et communauté

Expériences religieuses

Conclusion

La re-judaïsation des judéoconvers espagnols par les négociants de passage au XVII^e siècle

Natalia Muchnik

Les mille visages des négociants juifs

Des hommes charismatiques au centre de la sociabilité marrane

Simple négociants ou véritables « dogmatiseurs » ?

Des négociants protestants dans la France catholique

Yves Krumenacker

Troisième partie. Cultures plurielles – « mentalités » marchandes ?

Entre commerce, voyage et expérience religieuse : Nicolas Woldt, marchand lubeckois à Bordeaux au début du XVIII^e

Peter Voss

Le renouveau du commerce lubeckois avec la France à la fin du XVII^e siècle

Les marchands en vins lubeckois

Les débuts de Nicolas Woldt à Bordeaux

Commerce et réseau marchand

Le comportement religieux de marchands florentins expatriés à la fin du XVI^e siècle

Pierre-Frédéric Brau

Une source : les *Testamenti forestieri*

L'attachement au catholicisme : des migrations confessionnelles ?

Structures nationales et comportements religieux

Conclusion

Affaires et petites vanités. Un marchand florentin à Lyon au XVI^e siècle

Angela Orlandi

Les marchands étrangers à Dantzig dans la première moitié du XVII^e siècle

Marie-Louise Pelus-Kaplan

Se rencontrer à la frontière : marchands et Inquisition dans l'Italie du Nord-Est XVI^e-XVII^e siècles

Giovanna Paolin

Les « homini maledicti » : XV^e et XVI^e siècles

Achille Olivieri

Argent et magie, entre affaires et culture en Europe centrale et orientale (XVI^e-XVII^e siècles)

Rita Mazzei

Marie-France Merger (trad.)

Des dynamiques culturelles

Un exemple dans le milieu de Cracovie : Sebastiano Montelupi

Un exemple à Nuremberg : Carlo Albertinelli

Quatrième partie. « Nations » et « communautés » : enjeux identitaires

Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression : le cas des Grecs à Venise entre le XV^e et le XVII^e siècle

Mathieu Grenet

La colonie grecque de Venise

Figures d'un « lobby » grec à Venise : la *Scuola* et les marchands

Derrière le « lobby » : aux marges de la communauté

Le marchand étranger : la question identitaire Venise au XVII^e siècle

Alexander Cowan

Marchands étrangers, marchands calvinistes au Piémont au XVIII^e siècle

Simona Cerutti

Le Prince contre le négociant ? Le négoce livournais vu par le pouvoir toscan du XVIII^e siècle

Samuel Fettah

Traits structurels du négoce livournais

La stigmatisation du négoce livournais sous les Lorraine

Stigmatisation sociale et équilibres de l'État toscan

Le marchand étranger face à la crise : départ ou intégration ? Le cas de la colonie française de Cadix aux périodes révolutionnaire et impériale

Arnaud Bartolomei

La colonie française de Cadix face aux crises : évolution numérique

Le niveau d'intégration des négociants français présents à Cadix entre 1796 et 1808

Synthèse : des profils complexes

Conclusion

Commerce, voyage et expérience religieuse (Europe, XVI^e-XVIII^e siècles). Conclusions

Gilles Bertrand

Liste des auteurs

p. 9

- 1 BAYARD Françoise Université Lumière Lyon II
- 2 BARTHOLOMÉI Arnaud TELEMME, MMSH ; Casa de Velasquez, Madrid
- 3 BERTRAND Gilles Université Mendès France Grenoble 2, CRHIPA
- 4 BRAU Pierre-Frédéric Archives départementales de Meurthe-et-Moselle
- 5 BURKARDT Albrecht Université Lumière Lyon II, SHADYC, CNRS-EHESS
- 6 CHASSAGNE Serge Université Lumière Lyon II
- 7 CERUTTI Simona EHESS, CRH
- 8 COWAN Alexander Northumbria University
- 9 FETTAH Samuel TELEMME, MMSH
- 10 GARNER Guillaume ENS-LSH, UMR 5190 LARHRA
- 11 GRENET Mathieu Institut Européen de Florence
- 12 HOOCK Jochen Université Paris 7 - Denis Diderot
- 13 JANIN-THIVOS Michelle Université d'Aix-Marseille I, TELEMME
- 14 KRUMENACKER Yves Université Jean Moulin Lyon III, Équipe RESEA-UMR 5190 LARHRA
- 15 MAZZEI Rita Université de Florence
- 16 MONGA Luigi Vanderbilt University
- 17 MUCHNIK Natalia Framespa, Toulouse-le-Mirail
- 18 OLIEL-GRAUSZ Évelyne Université de Paris 1
- 19 OLIVIERI Achille Université de Padoue
- 20 ORLANDI Angela Université de Florence
- 21 PAOLIN Giovanna Université de Trieste
- 22 PELUS-KAPLAN Marie-Louise Université Paris 7- Denis Diderot
- 23 RAU Susanne Technische Universität Dresden
- 24 VILLANI Stefano Université de Pise
- 25 VOSS Peter Institut Allensbach

- 26 ZELLER Olivier Université Lumière Lyon II
- 27 ZUNCKEL Julia Universität de Münster

Introduction

Albrecht Burkardt

p. 11-29

- ¹ Chez les spécialistes de la vie religieuse et artistique de la Rome du Bas Moyen Âge, le récit de voyage de Nicolas Muffel est fréquemment cité. Celui-ci, en effet, passe pour un témoin tout à fait caractéristique de la réception des trésors de la ville éternelle au xv^e siècle, des vestiges de l'Antiquité aux *loca sancta Urbis*¹. Or Muffel n'était ni un pèlerin à part entière (encore que collectionneur passionné de reliques), ni un représentant avant la lettre des pratiques du grand tour². L'auteur devait ses expériences à un voyage dont les objectifs étaient avant tout de nature diplomatico-commerciale : Muffel présidait une légation de sa ville natale de Nuremberg qui, en 1452, accompagnait l'empereur Frédéric III dans la cité des papes ; membre du patriciat, il était issu d'une famille qui devait toutes ses richesses au négoce³.
- ² Si les récits de ce genre ne sont pas légion, le cas de figure que représente Nicolas Muffel n'est pas pour autant exceptionnel. C'est vrai tout d'abord pour les intérêts variés de ce voyageur dont la passion pour les hauts lieux de la Rome chrétienne et les pratiques de piété qui y étaient associées n'empêchait pas l'attention portée aux monuments de l'Antiquité païenne ; cette curiosité « mélangée » correspondait parfaitement aux messages des *mirabilia Romae*, ce premier « guide touristique » de l'Occident chrétien⁴. Il peut paraître plus surprenant que ce témoignage nous parvienne de la part d'un homme d'affaires (mêlant ici, il est vrai, vocation marchande et assignation diplomatique). Et pourtant, que les témoignages de voyageurs issus du milieu commerçant puissent constituer des sources utiles, voire précieuses pour bien d'autres sujets que ceux concernant le seul commerce n'est pas une idée particulièrement originale⁵. Ce qui peut surprendre est bien plutôt la relative retenue avec laquelle les historiens se sont penchés sur le phénomène en tant que tel, c'est-à-dire celui des liens que nouent les hommes d'affaires itinérants avec les faits culturels.
- ³ À l'époque moderne, les commerçants constituent l'un des groupes les plus marqués par la mobilité, leur métier même l'imposait : alors que la plupart des voyageurs ne se mettaient en route que de façon occasionnelle — (plus ou moins) volontairement (compagnons, pèlerins, adeptes du grand tour) ou forcés par les malheurs du temps -, pour les professionnels de l'échange parcourir les espaces (ou les faire parcourir par

collaborateurs ou subordonnés) était une condition *sine qua non* de leur existence⁶. Aussi la mobilité des marchands a-t-elle fait l'objet de nombreuses recherches menées par les spécialistes d'histoire économique, notamment en vue d'une meilleure connaissance des réseaux et des modes de fonctionnement du grand commerce⁷. Il est clair toutefois que l'intérêt que présente l'activité itinérante des marchands ne se limite pas à ces derniers phénomènes ; le commerçant voyageur participe du monde qui l'entoure (et qu'il parcourt) de façon multiple ; le réduire à ses seuls intérêts économiques ne serait-ce pas même prendre le risque de donner une image tronquée de ses expériences, y compris celles touchant au commerce ? En effet, à l'encontre de ce que pourrait suggérer l'exemple de Nicolas Muffel, les rapports que noue le marchand itinérant avec les phénomènes culturels ne sont pas (ou en tout cas pas toujours) juxtaposés à ses activités professionnelles⁸. Les deux « sphères » entrent facilement en relation, l'une pouvant jouer sur la perception et la pratique de l'autre, d'autant que les « techniques » marchandes sont elles-mêmes, partiellement, des faits relevant d'héritages culturels ; ainsi, à l'étranger, l'organisation en forme de « nations » ; à coup sûr, culture et religion ne sont guère des épiphénomènes de l'activité commerciale, elles l'imprègnent à divers niveaux et peuvent la conditionner au même titre que les données politiques, la conjoncture guerrière ou la pluie et le beau temps. Au lieu d'isoler les motifs ou données économiques, il s'agirait donc de les intégrer dans une *histoire culturelle* de la pratique en question.

- 4 Toujours est-il que ce défi n'a guère été relevé par la recherche historique. Ce qui n'est pas sans renvoyer aux rapports ambigus qu'ont entretenus, pendant longtemps, voire qu'entretiennent à ce jour, l'histoire économique et l'histoire culturelle et religieuse. Certes, un spécialiste aussi éminent que Carlo Cipolla n'a pas de mal à définir la différence entre les procédés de l'économiste et ceux de l'historien de la même matière par la nécessité, pour ce dernier, de transgresser constamment les limites de ses terres : « afin d'expliquer le fonctionnement et la performance d'une donnée économique, l'historien doit prendre en considération [...] tous les facteurs en jeu », depuis les données structurantes et plus ou moins stables (variables climato-démographiques, institutions juridico-politiques, traditions culturelles et religieuses) jusqu'aux incidents les plus insignifiants,

rationnels ou irrationnels, prévisibles ou imprévisibles [...] et fût-ce le mal de ventre qui empêcha un homme d'affaire à terminer telle opération financière, l'apparition soudaine et imprévisible d'une épidémie, [...] d'une guère, l'action erratique [...] d'un chef fanatique du Moyen Orient sabotant les réapprovisionnements pétroliers. [...] Pour lui, tout fait partie intégrante d'une réalité complexe, et les éléments qui, pour l'économiste, ne font que déranger l'analyse, sont pour l'historien le sel qui détermine la spécificité particulière [...] de cette irréversible situation historique⁹.

- 5 Il est vrai que, du point de vue d'aujourd'hui, l'idée que se fait Cipolla des procédés en sciences économiques peut paraître quelque peu simpliste ; elle est démentie en tout cas par les tentatives récentes de certains chercheurs d'intégrer le « facteur humain » dans la conceptualisation des processus économiques, au lieu de partir de conduites parfaitement calculables parce que régies d'une rationalité économique sans faille¹⁰. De même, et pour revenir à l'histoire, on avouera volontiers qu'il n'y a guère d'historien qui aurait été plus fidèle aux maximes citées que leur auteur lui-même, et non seulement à cause de ses explications savoureuses de la moitié de l'histoire médiévale par les goûts insatisfaits d'un ermite pour le poivre¹¹... Il n'en reste pas moins que, chez la plupart des historiens de l'économie et pendant longtemps, ces mêmes déclarations

de principe, sans être déniées, n'ont guère suscité de l'enthousiasme pour leur mise en pratique plus systématique, et ce notamment en ce qui concerne l'intégration des faits culturels et religieux ; pour être honnête, il n'en allait guère autrement dans le sens inverse, chez les spécialistes de ces derniers phénomènes. En caricaturant quelque peu, on pourrait dire que, si les historiens des Églises et des spiritualités notamment ne se sont guère intéressés au monde des affaires - comme si s'en occuper c'était contredire les gestes du Christ chassant les vendeurs du temple¹² - l'histoire économique, à son tour, peut paraître la « fille aînée » de la laïcité au sein des sciences historiques : que les chercheurs se soient inspirés ou non d'idées soi-disant marxistes, culture ou religion passaient volontiers pour des entités négligeables, des « superstructures » par rapport à une économie évoluant selon ses règles propres et dont les modifications étaient les principaux agents du changement. Dans cette conception des choses, les données culturelles étaient à la limite ce qui résistait aux nouveautés, à l'instar des « mentalités » - la « chance prodiguée des contre-révolutions », comme disait Labrousse¹³ -, à l'instar des « civilisations », chères à Braudel, survivant, dans leurs « soubassements », à « mille morts supposées », maintenant « leurs masses immobiles sous le passage monotone des siècles¹⁴ ».

- 6 Il est vrai que, dans la *Méditerranée*, l'analyse de ces derniers phénomènes, n'est pas pour autant négligée : les civilisations font partie intégrante de ces éléments clés structurant, dans la *longue durée*, dans leur inertie même, l'espace géographico-historique qui fait objet de l'analyse. Néanmoins, au-delà même du fait que cette structure reste assez fidèle à l'architecture traditionnelle — la base aux données économiques, le bel étage à la culture -, c'est bien la conception de ces secteurs en blocs hiératiques, quasiment immuables, qui entraîne, dans ce chef-d'œuvre si influent par la suite, une relative négligence des liens possibles entre les différentes sphères.
- 7 Il fallut attendre les années 1970 pour voir se produire, au sein des *Annales* même, une mise en question de ces cadres conceptuels, sous l'enseigne de ce que l'on a pris l'habitude d'appeler « la nouvelle histoire ». Chercher à sortir de ce que certains désignaient désormais comme les « prisons de la longue durée », ce n'était pas seulement réévaluer l'apport des temps courts, de l'événement, quitte à mieux saisir les mécanismes du *changement* historique (volontiers négligé, auparavant, au profit des temps longs¹⁵) ; c'était surtout s'en prendre à la trop grande raideur avec laquelle les prédécesseurs avaient conçu les rapports entre les différents secteurs « structuraux » d'une société. Au lieu de séparer ces derniers et de les traiter de façon juxtaposée, au lieu de déclarer l'un *a priori* dépendant de l'autre, il s'agissait d'analyser de plus près interdépendances et interactions ; approche particulièrement nécessaire à l'égard des rapports entre phénomènes économique-sociaux et faits culturels, une histoire culturelle du socio-économique étant tout aussi nécessaire pour la compréhension d'une société qu'une histoire sociale de la culture¹⁶. Chemin faisant, celle-ci se concevait autrement, ne se définissant plus, prioritairement, par un certain nombre d'objets de prédilection et le milieu de ceux qui les créaient (artistes, écrivains, philosophes...) mais par l'ensemble des dispositifs permettant à l'homme de donner un sens au monde qui l'entoure ; sans abandonner pour autant les aspects culturels au sens traditionnel, c'était parler, plus généralement, des systèmes de valeur et des *représentations*, de leurs formes d'articulation (croyances incluses), de leurs supports¹⁷.
- 8 Si, depuis un quart de siècle, l'analyse des phénomènes culturels a gagné, par ce biais, une place toujours grandissante dans la production historiographique¹⁸, il n'en reste

pas moins que, malgré des exceptions notables, cette évolution est loin d'avoir trouvé toute l'attention qu'elle mérite dans le domaine qui nous occupe plus précisément, le commerce à l'intérieur de l'Europe moderne¹⁹. Que les monographies consacrées aux marchands se payent le luxe d'un chapitre sur la « culture » de leurs protagonistes est devenu sans doute un fait assez fréquent ; néanmoins, tout aussi souvent les chapitres de ce type gardent cette valeur d'un « *supplément d'âme* nécessaire » que leur attestait déjà Daniel Roche au début des années 1990²⁰ ; aussi l'ouvrage collectif auquel il introduisait par la même occasion passe-t-il à ce jour pour l'une des seules contributions majeures abordant, de façon plus systématique, les liens entre négoce et culture²¹. Les études rassemblées dans le présent volume s'inscrivent volontiers dans la lignée de ce travail, encore que les perspectives privilégiées ne soient pas les mêmes. En effet, l'ouvrage dirigé par Daniel Roche et Franco Angiolini met l'accent, tout d'abord, sur le statut divergent que détiennent commerce et commerçants au sein des États européens (« Négoces et culture : quelques profils nationaux »), avant d'aborder, dans deux autres parties, les différents types de formation - scolaires (« Le marchand à l'école ») et pratiques (« L'acquisition des compétences négociantes ») — du (futur) marchand²². Les analyses sont ainsi centrées sur les dimensions (politico-)culturelles déterminant l'activité commerçante *dès avant le départ*, pour ainsi dire : les « conditions d'exercice » offertes au marchand dans sa patrie ; le capital éducatif dont il dispose²³. En mettant au centre de l'interrogation la mobilité marchande et les dynamiques culturelles qu'elle suscite, le présent volume pose une problématique différente qui, en un sens, fait retour à Braudel, les contours de bien des questions à poser ayant déjà été tracés dans la *Méditerranée*.

- 9 Dans cette œuvre, on le sait, son auteur a bien voulu voir dans les échanges l'élément clé garantissant l'unité de l'espace analysé²⁴. Échanges qui étaient loin de ne concerner que textiles et denrées : « tout s'échange en Méditerranée, les hommes, les pensées, les arts de vivre, les croyances, les façons d'aimer²⁵ ». « Les hommes », en effet, « vont, viennent, indifférents aux frontières des États ou des credos. Il y a les nécessités de la navigation et du commerce, les hasards de la course et de la guerre, les connivences, la trahison des circonstances²⁶ ». Cette conception n'a pas empêché l'auteur, nous l'avons vu, de voir doter d'une inertie remarquable les civilisations concernées. « Il est possible de les mêler en partie, de déplacer de l'une à l'autre telle idée [...], de là à les confondre, le chemin est immense », le problème résidant dans la transgression des espaces : les voyageurs individuels peuvent bien passer d'un pays à l'autre, et il n'en va pas autrement de certaines données culturelles (plus ou moins isolées, toutefois) qui voyagent avec eux ; en revanche, une « civilisation ne se déplace pas avec la totalité de ses bagages²⁷ ».
- 10 L'inertie des cultures et la fréquence des échanges entre celles-ci ne constituent donc pas des faits contradictoires mais se situent, bien plutôt, à deux échelles d'analyse différentes. Or c'est la nette priorité que donne l'auteur aux structures de longue durée qui l'empêche d'analyser de façon plus précise les échanges malgré tout possibles dans leurs modes de fonctionnement, les quelques éléments explicatifs que l'on a vu avancer - « les nécessités de la navigation et du commerce, les hasards de la course et de la guerre, les connivences, la trahison des circonstances » — restant bien vagues. En filigrane, ces propos contiennent, en revanche, tout un programme de recherche qui, sans avoir besoin de s'appliquer au seul espace de la Méditerranée, met au centre de l'investigation le commerçant voyageur, notamment celui à longue distance, la figure emblématique des échanges, selon les points de vue mêmes de Braudel. Un programme

qui consisterait à analyser de plus près comment s'opèrent - ou se voient bloquer ! — les échanges commerciaux par la « médiation » de facteurs culturels et religieux, et qui, inversement, chercherait à explorer, dans leurs contenus et leurs modalités, les transferts culturels rendus possibles par ce même biais²⁸ ; tâche impossible sans mieux connaître les formes de perception du commerçant voyageur par les populations autochtones, sans mieux connaître, surtout, le protagoniste lui-même, dans ses dimensions culturelles, depuis les conditions et l'expérience du voyage, les « curiosités » rencontrées en route et les formes de sociabilité pratiquées jusqu'aux attitudes et représentations qui caractérisent ses façons de voir et affronter les choses (et qui ne se réduisent pas forcément aux calculs d'une rationalité économique autonome et univoque, « comprise » partout et par tous).

- 11 La recherche dans ces domaines ne s'est certes pas arrêtée depuis les temps de Braudel, certaines études, non sans lien sans doute avec le tournant vers l'histoire culturelle mentionnée plus haut, ayant exploré des aspects importants des problématiques qui nous concernent. En particulier, elles ont cherché à montrer à quel point le commerce à longue distance avait besoin de tout un ensemble de procédés d'empreinte culturelle, pour rendre possible les affaires là où les institutions garantissant « d'en haut » le bon déroulement des échanges (en l'occurrence celles de l'Etat, les règles d'un code juridique faisant autorité) n'existaient pas²⁹. Dans ce cadre, a été évalué notamment le rôle crucial qu'ont joué, de ce point de vue, les réseaux basés sur les solidarités ethniques et/ou religieuses, à l'instar de la diaspora juive, des marchands arméniens, ou, plus simplement, des « nations » présentes dans les grandes places commerciales³⁰. Plus récemment, l'attention s'est portée également sur des réseaux marchands au sein desquels la confiance nécessaire pour rendre possible l'échange ne s'appuyait même pas sur les solidarités du type que l'on vient d'évoquer (croyances, parenté, origines communes³¹). Toujours est-il que ces études, fort stimulantes par ailleurs, n'abordent qu'une partie des problématiques qui nous occupent ; étant centrées sur les solidarités internes aux réseaux marchands, elles n'abordent pas forcément, et de façon autonome, la place de ces « étrangers » dans les sociétés d'accueil, les conflits et les accommodements que suscite ce genre de « cohabitations » occasionnelles ou permanentes ; restant inscrites, malgré tout, dans les perspectives d'une histoire économique traditionnelle, l'objectif essentiel étant de comprendre ce que faisait « bouger » le commerce, elles ne portent guère le centre de l'intérêt aux transferts culturels effectués par ce même biais, et moins encore aux expériences du marchand voyageur individuel en tant que telles. Pour la plupart enfin, ces travaux sont centrés sur les terrains d'outremer et négligent donc, nécessairement, les problèmes spécifiques que suscitent les différences culturelles et religieuses à l'intérieur de l'Occident.
- 12 Pour l'Europe de l'époque moderne, en effet, les interrogations esquissées se posent de façon d'autant plus nette que les trois domaines à la croisée desquels se situe notre sujet — en l'occurrence, commerce, voyage et expérience religieuse — sont marqués par des mutations importantes. Inutile de renvoyer ici, tout d'abord, aux conséquences — économiques et « mentales » — qu'entraînent les grandes découvertes des débuts de la période, avec la progressive mise en place d'une « économie monde » mais aussi l'appréhension de civilisations totalement inconnues jusque-là. À l'évidence, ces « nouveautés » ne concernent pas uniquement les liens de l'Occident avec les mondes d'outre mer, mais affectent intimement l'évolution « interne » de l'Europe. En ce qui concerne le commerce, on assiste à l'éclosion du « capitalisme commercial », les

entreprises du grand négoce constituant le facteur dynamique principal de l'évolution économique³². Dans ce cadre, et parallèlement au déplacement des centres de l'activité commerciale et financière vers les pays du nord-ouest de l'Europe, évoluent également les formes d'organisation du commerce³³, les grands marchands voyageant de moins en moins eux-mêmes, tractations et transactions s'effectuant à travers tout un réseau de relations commerciales avec, dans les points d'interstice sensibles, des comptoirs, dépendances, stations de relais qui ont tendance à se donner des structures plus complexes, ne trouvant plus leur seul ancrage au sein des « nations » traditionnelles (ce qui, à son tour, n'est pas sans analogie avec la relative perte d'importance des grandes entreprises de type patriarcal au profit de sociétés à capital et compagnies de commerce³⁴). Or l'importance des points fixes impliquant des séjours stables de même que la part sans doute grandissante du travail effectué au domicile, par correspondance, ne rendent pas pour autant caduc le sujet de la mobilité marchande, celle-ci restant l'élément clé des échanges, les déplacements s'effectuant bien évidemment toujours (par facteurs ou marchands de taille moyenne qui continuent de bouger eux-mêmes), quoi que les voyages tendent à se raccourcir et à obéir à des objectifs plus circonscrits³⁵. En revanche, l'on s'aperçoit aisément que ce serait forcer les choses que de vouloir exclure des analyses à conduire les séjours de longue durée, voire la « sédentarisation » de marchands en pays étrangers : celle-ci n'est, en un sens, que le point culminant d'une pratique — la mobilité marchande — qui, indépendamment des évolutions modernes, n'est pas concevable sans haltes, sans séjours d'étendue variable : le voyage « peut déboucher sur l'installation définitive ; il est souvent un moment durable avant le retour³⁶ ». L'analyse des dynamiques culturelles ne saurait que s'en enrichir. Des expériences du voyage *stricto sensu* on passe, toutefois, aux problèmes que pose la présence de minorités étrangères au sein des communautés autochtones³⁷.

- 13 Cela dit, les questions que sous-tend cette dernière constellation concernent aussi des enjeux du voyage en tant que tel ; et il s'agit là de l'un de ses traits les plus marquants à l'époque qui nous concerne. Plus que jamais, en effet, le voyage devient un moyen de l'expérience de l'autre et — par là même — de soi, un dépaysement recommandé, par les uns, pour ses qualités formatrices, et combattu par les autres, toute mobilité étant censée entraîner une fragilisation des traditions établies et donc du statu quo. Il est vrai que les études les plus poussées explorant, dans ce cadre, fonctions et fonctionnements de la perception de l'autre de même que contacts et échanges interculturels ont sans doute été consacrées aux terrains d'outre-mer, aspects économiques inclus³⁸. Mais des processus analogues se trouvent aussi sur le vieux continent auquel sont consacrées les contributions de ce volume, la conflictualité des rencontres (mais aussi la récurrence des accommodements) étant garantie(s) par la tension entre l'utilité évidente des échanges, que nourrit tout un discours sur la valeur des voyages et de la curiosité, et le besoin de stabilité qu'éprouvent les États, besoin qui, du moins pendant le premier âge moderne, verse dans le conservatisme et s'oppose, le plus souvent, à la trop libre circulation des hommes et des idées. Tout voyageur est de ce point de vue suspect parce qu'importateur et exportateur potentiel de « nouveautés » et parce qu'il échappe, par sa mobilité même, au contrôle continu des autorités³⁹.
- 14 Le problème se posait particulièrement sur le plan des croyances, la perte de l'unité de la foi chrétienne au XVI^e siècle étant loin de faire éclore la tolérance. Bien au contraire, « naissance et affirmation » des confessions allaient de pair avec la récupération de celles-ci par les différents États, les convictions religieuses remplissant, à chaque fois,

la fonction d'une idéologie unificatrice⁴⁰. Dans ce cadre, l'intrusion d'idées « hétérodoxes » était tout aussi malvenue que les germes du fléau, et donc combattue, là où c'était possible, avec autant d'élan⁴¹. Cela dit, ces tendances n'étaient pas sans contenir des éléments opposés ou faisant obstacle, et l'on s' imagine aisément que les intérêts commerciaux y figuraient en bonne position. L'analyse détaillée de ces tensions dans leurs différentes constellations que présente l'Europe moderne n'a guère été entamée, si l'on met à part les travaux, fondateurs, de Peter Schmidt pour les terrains de l'Inquisition romaine⁴². Il est clair toutefois qu'il faut compter sur la pluralité des configurations, les républiques (Venise, les Provinces-Unies), dominées par le commerce, fonctionnant différemment des États aux allures absolutistes, ces derniers étant bien entendu marqués eux-mêmes par des « conditions d'exercice » fort hétérogènes ; enfin il est clair qu'à l'intérieur même d'une entité politique la situation n'était pas stable une fois pour toutes mais pouvait varier selon les cas, évoluer selon les circonstances.

- 15 Une évolution assez nette semble certes marquer, de façon générale, le passage du premier au deuxième âge moderne, évolution sans surprise qui voit diminuer l'importance des impératifs religieux au profit du bon fonctionnement des circuits commerciaux ; mais là encore il s'agira de différencier en se gardant de schémas évolutifs manichéens. Même dans les moments de la plus grande rigidité confessionnelle la circulation des marchandises n'était pas nécessairement compromise. Ce qui fait porter l'attention, au-delà des conflits, des « résistances », aux accommodements, aux *modus vivendi* négociés et, chemin faisant, aux techniques qui les rendent possibles, qui faisaient « régner » la confiance, aux attitudes et valeurs surpassant les données culturelles antagonistes. Or analyser de cette sorte la « tension entre des spécificités culturelles et des processus d'interaction⁴³ » est un objectif qui ne perd pas de sa justification en avançant dans le temps : l'affaiblissement des antagonismes religieux en route pour (voire grâce à) « l'éthique des Lumières » - processus dont la compréhension circonstanciée constituerait par ailleurs un objectif non moins pressant, dans le cadre qui nous concerne, que l'analyse des « résistances » que mobilisent, à certains moments (d'habitude antérieurs), les croyances religieuses⁴⁴ — ne se confond pas avec la disparition des différences culturelles comme défi des échanges commerciaux.
- 16 Les études de cas rassemblées dans ce volume visent à explorer les problématiques qui viennent d'être esquissées ci-devant en étant regroupées autour de quatre axes. Une première partie est consacrée à la mobilité marchande en tant que telle, par là même à l'expérience du voyage et, dans ce cadre, en particulier à celle « du monde ». Or cette expérience est, tout d'abord, celle d'un espace qui, construit par les intérêts commerciaux et donc, dans une certaine mesure, préalable à tout voyage (J. HOOCK), ne prend pourtant vie que par les formes de mobilité permettant de le mettre « en état d'exploitation ». Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, ce rapport dialectique est devenu à tel point digne d'attention qu'il commence à être théorisé ; il trouve ainsi sa place, par exemple, dans la littérature caméraliste des pays germaniques (G. GARNER). Dans ce dernier exemple, l'espace en question est celui de l'État lui-même, à l'étendue fixe, les auteurs — professeurs d'université et administrateurs, pour la plupart - cherchant à saisir les moyens permettant de « promouvoir le développement du territoire ». L'espace commercial du marchand individuel, quant à lui, est d'une étendue variable — dans le temps mais aussi selon les différents paramètres retenus pour le mesurer, tel la lettre de change ou les messageries (l'envoi des marchandises

par le service d'intermédiaires) en ce qui concerne les affaires conclues, tel la correspondance servant à les préparer, tel — à « mi-chemin » — le voyage qui constitue, dans ce cadre, la technique commerciale la plus « exclusive » : peu fréquent, d'habitude, encore que se pratiquant de façon cyclique, il est une occasion précieuse de nouer personnellement les contacts, (faire) voir, (faire) tester sur place les marchandises, gagner, par ces biais, la confiance de clients et partenaires, conclure les affaires en présence des contractants (F. BAYARD).

- 17 « Chemin faisant », le marchand individuel participe, partiellement ou de façon intégrale, d'autres espaces commerciaux que l'on peut analyser de façon autonome, tel celui d'une ville, comme le montre l'exemple de Lyon ; à travers les registres d'entrée des portes principales à la fin du XVII^e siècle, et les lieux d'origine des voyageurs ainsi repérés, se dessinent, en effet, une géographie reflétant la force d'attraction qu'exerce la capitale rhodanienne sur les commerçants « étrangers » (français ou non) ; rayonnement auquel correspond une topographie interne à la ville que permet de saisir la répartition des arrivants à travers les auberges de Lyon (S. RAU et O. ZELLER). Mais un espace, moins immédiatement saisissable mais d'autant plus vaste et efficace, se crée aussi par les membres d'un groupe qui, dispersés, forment réseau, ainsi que le montre le cas, célèbre, de la diaspora séfarade. La mobilité étant inscrite dans le sort même du groupe, le commerce, par les va-et-vient qu'il opère, sert ici autant d'appui à la cohésion des communautés que celles-ci fournissent, dans une solidarité qui se fonde sur les croyances et la parenté, les points de contact et stations de relais nécessaires pour le commerçant individuel. Aussi la valeur fondamentale de ce réseau réside-t-elle dans les échanges d'information qu'il rend possible et où, comme le montrent bien les correspondances commerciales, s'imbriquent constamment nouvelles et discussions concernant le négoce, la famille et la communauté religieuse (E. OLIEL-GROSZ).
- 18 Le cas de la diaspora séfarade a bien des spécificités mais en ce qui concerne le « bric-à-brac » des informations les documents analysés ne sont pas sans analogie avec ceux émanant des commerçants français du XVIII^e siècle auxquels sont consacrées les contributions de F. BAYARD, S. CHASSAGNE et G. BERTRAND, à la différence près que les témoignages considérés ici rendent compte, exclusivement, d'expériences du voyage. Là encore, carnets et correspondances concernent, prioritairement, les affaires, mais ne confirment pas pour autant l'idée, fort juste par ailleurs, selon laquelle « les documents d'affaires conservés éclairent habituellement mieux les résultats de l'entreprise que la figure des hommes qui la conduisaient⁴⁵ ». En effet, à les analyser de près ces matériaux rendent compte de bien d'autres affaires, depuis les expériences quotidiennes du voyage (repas, logements, frais, problèmes de santé, les vicissitudes d'un travail extrêmement prenant) jusqu'aux loisirs, curiosités visitées et formes de sociabilité pratiquées. Ces contenus varient, certes, selon le destinataire et « l'humeur » des expéditeurs. Chez Bonaventure de Carret, célibataire aux affinités libertines, en correspondance avec ses associés, dominant l'exposition et la discussion des actualités politiques ou météorologiques plus ou moins favorables au commerce auxquelles peuvent s'associer un tableau de mœurs et, à coup sûr, une description des loisirs, à commencer par les filles (F. BAYARD). Chez Joseph-Marie Guérin, marchand de soie de St-Chamont en correspondance avec sa femme qui gère les affaires pendant l'absence du mari, les nouvelles familiales (le couple a six enfants) tiennent la part belle ; doté parfois de tonalités quasi rousseauistes, cet échange épistolaire montre bien que le voyage n'engage pas uniquement celui qui se met en route mais aussi les proches restés

à la maison, et que, dans bien des cas, l'expérience du voyage n'est pas sans celle de la séparation, de l'absence des êtres qui vous sont proches (S. CHASSAGNE). C'est déjà dire à quel point celui-ci peut susciter, chez ces voyageurs commerçants, et peu importe, cette fois, leur état civil, les sentiments d'ennui, voire de mélancolie, d'autant que l'activité itinérante n'est pas forcément de vocation mais qu'elle est, tout d'abord, une nécessité du travail (G. BERTRAND). D'où, inversement, l'importance des distractions que ces voyageurs se payent le luxe de vivre, qu'il s'agisse des « curiosités » visitées en route ou des formes de sociabilité auxquelles ils s'adonnent, depuis les repas communs dans les auberges et la fréquentation des tavernes jusqu'aux soirées au théâtre ou à l'opéra. Activités qui, à leur tour, ne sont pas sans utilité pour l'avancement des affaires : elles peuvent créer ou récompenser des liens de fidélité ; elles peuvent servir à nouer ou à consolider les relations commerciales avec des clients ou partenaires (potentiels).

- 19 Au-delà de ces derniers aspects, qui, à des variantes près, ont des chances d'être valables aussi à d'autres époques⁴⁶, l'on saisit également les traits d'une culture spécifique de ces marchands de l'époque des Lumières, et non seulement parce qu'ils font partie intégrante de ce public bourgeois auquel s'ouvre alors le monde des spectacles. Les quelques récits de voyage rédigés par des commerçants laissent bien transparaître un goût pour le concret et l'utile qui diffère nettement des voyageurs nobles, adeptes du grand tour, et ils se rapprochent d'autant plus de l'esprit propagé par les philosophes (G. BERTRAND). Dans la même veine, et bien au-delà des récits de voyage, les phénomènes religieux tiennent un rang fort marginal dans les témoignages, et pas seulement à propos de cet « espace laïcisé » que constituent les auberges (S. RAU et O. ZELLER). C'est sans doute dans ces derniers éléments (esprit de l'utile, absence du religieux) bien plus que dans leur activité commerçante en tant que telle que la pratique de l'espace dont témoignent ces marchands reflète, à sa façon, les modifications que connaissent les conceptions théoriques de cette même dimension au cours du XVIII^e siècle (telles qu'on les retrouve chez les caméralistes allemands), celles d'un « espace structuré par la logique de la marchandise et, plus généralement, de l'économie⁴⁷ ».
- 20 Les récits de voyage du premier XVI^e siècle analysés par Luigi MONGA montrent eux aussi un intérêt évident des auteurs pour toutes sortes de curiosités « touristiques » visitées en route, à tel point que les objets religieux eux-mêmes semblent envisagés, prioritairement, dans cette optique. Ceci étant, la contribution nous conduit pleinement dans les problématiques de la deuxième partie, partie consacrée aux possibles rapports que nouent commerce international et affaires religieuses. Or les commerçants voyageurs abordés par Monga témoignent d'une symbiose assez cordiale entre les deux sphères, tout imprégnés qu'ils sont, à l'instar d'un Nicolas Muffel, d'une piété bas-médiévale fortement investie dans le culte des saints ; voyage commercial et pèlerinage semblent ici parfaitement conciliables, même si l'on ne voit pas clairement dans quelle mesure cette conciliation est due à une volonté de récompenser les vicissitudes d'une activité « compromise » par ses aspects « usuriers ». En tout état de cause, les mêmes récits donnent les premiers signes de rapports plus conflictuels, les doutes qu'ils comportent quant à l'authenticité des corps saints visités, en particulier ceux conservés à Santiago de Compostelle et à Toulouse (les reliques de Saint Jacques y figurant, pour ainsi dire, en double exemplaire) renvoyant clairement, à l'heure où l'on est, aux critiques de tels cultes dressées par le mouvement protestant.

- 21 Les conflits, en effet, ne se sont pas fait attendre, au cours du XVI^e siècle, la critique protestante ne menant pas seulement à une grave crise des pratiques de pèlerinage, mais causant aussi des problèmes sérieux au commerce international ; transgressant les frontières confessionnelles en voie de formation, les marchands étaient les premiers à être soupçonnés de faire circuler, avec leurs marchandises, les idées hérétiques. Les contributions qui suivent cherchent à analyser de plus près les conflits produits par cette constellation, en étant centrées, pour la plupart, sur les pays méditerranéens où les tribunaux de l'Inquisition, chargés de combattre l'hérésie, s'efforcèrent de freiner l'afflux des voyageurs ou, tout au moins, de contrôler méticuleusement les « bagages » qu'ils portaient avec eux. Cela dit, si les cas d'étrangers se déclarant commerçants et mis à mal par le Saint Office ne manquent pas (A. BURKARDT), les échanges commerciaux n'étaient pas pour autant et partout compromis. En Italie, la situation variait beaucoup selon les différents États en jeu : parfois, certains commerçants protestants étaient malgré tout tolérés par privilège princier ; dans d'autres cas, comme dans le Milanais, des familles catholiques étrangères faisaient l'intermédiaire entre le territoire concerné et les commerçants transalpins protestants auxquels elles étaient apparentées (J. ZUNCKEL).
- 22 Cela dit, dans les cas où la présence de commerçants protestants était acceptée, la tolérance avait d'habitude, on s'en doute, des limites nettes, comme le montre le cas de la communauté anglaise de Livourne dont l'histoire religieuse équivaut à un combat de longue durée pour l'extension des libertés religieuses (présence d'un pasteur ; création d'un cimetière), combat dont les hauts et les bas, variant en fonction de la conjoncture politique, ne suivent pas intégralement une logique évolutive linéaire. Ce qui, en revanche, n'a pas empêché la communauté de connaître une stabilité religieuse assez ferme dans la fidélité de ses membres, les conversions au catholicisme ayant été extrêmement rares (S. VILLANI). Le phénomène s'observe également pour une autre aire géographique, le Portugal des XVII^e-XVIII^e siècles, mais non sans différenciations importantes ; en centrant l'analyse sur l'ensemble des conversions d'étrangers au catholicisme devant le tribunal inquisitorial d'Evora, M. JANIN-THIVOS constate, en effet, que si les commerçants sont tout à fait présents parmi ces convertis, le plus souvent l'abandon des anciennes croyances, qui n'est pas forcé parce que les marchands étrangers sont tolérés, à certaines conditions près, depuis 1647, se produit lorsque les marchands vivent de façon relativement isolée, c'est-à-dire loin d'une « nation » puissante ; la conversion offre ainsi la chance d'une meilleure intégration dans la communauté autochtone, et trouve assez souvent son terme dans la naturalisation.
- 23 Dans ces derniers cas, les convictions religieuses semblent se révéler les plus stables là où elles renforcent la cohérence d'un groupe déjà uni par d'autres traits, en particulier les « nations » aux membres d'origine commune et fréquemment alliés, en outre, par les liens de parenté. Liens que les convertis, pour le bien être de leur commerce, souhaitent eux aussi conserver ; d'où, fréquemment, la tentative de dissimuler leur conversion aux parents et compatriotes d'origine. Si, dans ces cas, les rapports familiaux servent à rendre possibles les relations commerciales, tout en se rendant autonomes par rapport aux motivations religieuses, force est de constater qu'existe aussi l'inverse : en confirmation des craintes d'infiltration d'hérésie, telles que les nouaient les inquisiteurs, tout en les variant, le commerce pouvait servir à venir en appui des croyances persécutées, voire abandonnées (en apparence ou non). C'est ce que l'on aperçoit dans le cas des *conversos* en Espagne, ces nouveaux chrétiens d'origine

juive que les marchands appartenant à la diaspora séfarade, restés fidèles au judaïsme et s'aventurant sur les terres de Philippe II et de ses successeurs, cherchent à entretenir dans leur ancienne croyance ou à reconvertir (N. MUCHNIK) ; mais c'est le cas également des protestants français qui, après la révocation de l'édit de Nantes, dans la clandestinité du *désert*, trouvent leur appui le plus évident dans les marchands calvinistes étrangers, apparentés ou non, qui continuent de parcourir la France, non concernés comme ils le sont, en principe, par la révocation (Y. KRUMENACKER).

24 Dans l'ensemble de ces cas, les rapports entre intérêts commerciaux et convictions religieuses se montrent les plus variables, mais il est certain que celles-ci ne ressemblent guère à des attitudes figées ni à des dispositifs incontournables. Or la capacité de s'adapter aux circonstances était sans doute d'autant plus vigoureuse dans le monde des marchands que les convictions religieuses semblent concurrencées ici par tout un ensemble de valeurs parallèles. C'est la troisième partie de ce volume qui entend les explorer davantage. Une première référence de ce type est bien celle des liens familiaux, voire « patriotiques ». Or nous avons déjà vu que, bien souvent, ces derniers vont de pair avec une même identité religieuse, comme c'est le cas également de ce jeune Nicolas Woldt qui, au début du XVIII^e siècle, s'installe à Bordeaux dans le cadre d'une stratégie d'expansion de l'entreprise familiale de Lubeck en s'occupant sur place des échanges commerciaux entre le port de la Gironde et la ville natale, alors qu'à l'occasion, son frère cadet se fait l'intermédiaire « ambulante » entre les deux places ; tous les membres de la famille restent, semble-t-il, attachés aux croyances protestantes (P. VOSS). Une impression analogue ressort des testaments laissés, à la fin du XVI^e siècle, par les marchands florentins expatriés (P-F. BRAU). Appartenant aux « nations » florentines installées dans les différents centres du commerce international, ces hommes restent eux aussi, normalement, attachés à leurs anciennes croyances, mais il est vrai que ce comportement est favorisé ici par les enjeux patrimoniaux, les testaments servant à s'assurer d'un héritage lointain, dans la ville natale, et dont la récupération serait exclue dans le cas d'un abandon des convictions religieuses de la patrie ; aussi les conversions, que l'on devine parfois derrière certaines formules, ne sont-elles jamais avouées ouvertement. Là encore, les liens patriotiques et parentaux semblent donc constituer le poids lourd des « héritages », d'autant qu'ils sont « appuyés » par des intérêts matériels évidents ; héritages qui, dans d'autres cas, on l'a vu précédemment, continuent à être fonctionnels, dans la pratique des relations commerciales, même là où les identités religieuses ne sont plus les mêmes⁴⁸.

25 Le cas de Giovambattista Botti, marchand florentin lui aussi, ne trahit qu'en apparence les attitudes de ce type. Séjourant à Lyon entre 1555 et 1561, il quitte la ville au début des guerres de religion (A. ORLANDI). Or Botti n'a pas la moindre sympathie pour la cause des réformés mais plus encore son aversion concerne les troubles eux-mêmes que suscitent les dissensions religieuses en gênant ainsi le bon déroulement des affaires humaines, à commencer par le commerce. Nous voilà devant une autre attitude, récurrente, de ces marchands, l'opposition aux conflits guerriers qui bloquent les échanges commerciaux⁴⁹. Les choses vont plus loin, toutefois, en ce qui concerne les questions religieuses. En effet, condamner les conflits violents dans ce domaine pouvait certes aller de pair avec un simple refus des « nouveautés », comme c'était sans doute le cas de Giovambattista Botti ; mais tout aussi envisageables étaient des attitudes de tolérance, voire qui dépassaient les frontières religieuses en vertu d'identités « multiculturelles ». Naturellement, de telles « biotopes » étaient les plus probables là

où le bien être du commerce dictait les règles du jeu politique, comme par exemple à Dantzig, au début du ^{xvii}^e siècle, où les inventaires après décès témoignent, pour bien des marchands individuels, d'un mélange des cultures tout à fait considérable qui peut concerner la mode, mais aussi la religion, ainsi que le montrent en particulier les livres en possession des commerçants décédés (M.-L. PELUS-KAPLAN).

- 26 On a affaire à une situation assez semblable à Trieste, presque tout au long de la période moderne, où l'on retrouve, tout d'abord, la priorité des valeurs patriotiques et familiales, mais qui est accompagnée ici, avec une netteté presque surprenante, d'une soumission des convictions religieuses aux impératifs de la cohésion sociale et du bien être de l'État. Dans la pratique, la ville se distingue, en effet, par la cohabitation globalement pacifique de tout un ensemble de groupes aux orientations ethniques et religieuses divergentes, ce qui va de pair avec des attitudes qui, frôlant parfois l'idée que le salut se trouve dans toutes les religions, s'accordent sur un idéal d'honnêteté parfaitement adapté aux exigences de l'échange commercial parce que relevant de cette pratique elle-même et « autonomisé » par rapport aux orientations religieuses (G. PAOLIN). Est-il encore surprenant de voir, déjà à la fin du ^{xv}^e siècle, mais au sein d'un État proche dans ses conceptions politiques autant que du point de vue géographique (la république de Venise), Ambrogio Contarini, marchand et ambassadeur de la cité des Doges, découvrant des civilisations tout autres — les terres de la Perse —, dont il peut certes souligner parfois l'étrangeté sauvage mais dont il apprécie aussi bien des attraits tout en montrant le plus grand respect devant l'altérité des croyances (A. OLIVIERI) ? C'est que le voyage est ici, aux débuts de la modernité, exaltation de l'expérience - le terme lui-même apparaît à maintes reprises dans le récit laissé par Contarini —, emblème d'une ouverture d'esprit et d'une curiosité que l'on retrouve, dans un tout autre domaine, celui des « sciences occultes », chez les marchands italiens siégeant, dans la première moitié du ^{xvii}^e siècle, en terres transalpines, en particulier à Nuremberg et à Cracovie ; le cosmopolitisme de ces commerçants va alors de pair avec la fréquentation et l'appui de certains des plus grands intellectuels de l'époque, quoique pas forcément des plus orthodoxes... (R. MAZZEI.)
- 27 Les valeurs parallèles que l'on rencontre dans le monde des marchands ne paraissent, à bien des égards, qu'une fonction de leur « vocation » à circuler entre les frontières. Mais ces mêmes valeurs ne garantissaient pas pour autant une compréhension sans faille avec les populations autochtones, les commerçants étant par leur mobilité même opposés à celles-ci. Dans ce cadre, les croyances n'étaient pas le seul terrain de conflits potentiels. Même à une époque où les tensions religieuses allaient en s'affaiblissant, comme on le voit au ^{xviii}^e siècle, les mésententes ne cessaient donc pas, l'enjeu restant celui (des degrés) de l'acceptation ou de l'exclusion de celui qui se distinguait par son altérité, de l'étranger. Le problème se posait en particulier à propos de l'intégration des communautés ou « nations » implantées dans les sociétés d'accueil, sujet de la dernière partie du volume. Là encore, les contributions témoignent d'une diversité des constellations tout à fait considérable. A Venise, la communauté grecque dépasse largement les seuls marchands qui, en revanche, se trouvent à la tête de la « nation », la *scuola*, cette sorte de lobby qui sert à défendre les intérêts du groupe. Celui-ci détient en effet des privilèges importants (dont la liberté du culte) mais garde aussi, tout au long de l'époque moderne, un statut ambigu. Intermédiaires indispensables au sein d'un empire vénitien centré sur le côté est de la Méditerranée, les Grecs sont bien « internes » à la cité tout en restant à ses marges (M. GRENET).

- 28 Les choses ne vont pas très différemment, somme toute, pour les étrangers à proprement parler, comme ce Jacob Strycker, négociant hollandais qui cherchera en vain, tout au long de sa vie, malgré ses richesses et sa conversion au catholicisme, à s'intégrer de façon statutaire dans la société vénitienne. Le patriciat tout autant que le simple statut de citoyen lui restent inaccessibles, la société vénitienne mobilisant des résistances assez fermes face à une rapide et complète intégration des riches marchands « forestieri » dans l'élite autochtone (A. COWAN). Cela dit, à Venise un homme comme Strycker pouvait mener, malgré tout, une vie parfaitement honorable alors que, dans d'autres États de la péninsule, il arrivait que les commerçants étrangers détiennent un statut bien plus fragile à l'heure même où ils étaient en principe tolérés par les autorités étatiques. Dans le Piémont de la première moitié du XVIII^e siècle, ils subissent une discrimination assez nette, visible à travers la pratique du droit d'aubaine ; celui-ci excluait, en effet, dans ses versions endurcies des années 1720-1740, les commerçants étrangers du droit de succession ; traitement dont les principaux meneurs du jeu n'étaient pas les dirigeants de l'État mais les marchands autochtones cherchant à écarter, par ce biais, une concurrence pesante dans la situation de crise qui marque alors le métier. Il est vrai que, parmi les critères d'exclusion, l'appartenance religieuse tient un rang éminent mais cela, et voilà le fait remarquable, en tant que garant des origines autochtones bien plutôt, semble-t-il, qu'en défense de la juste foi (S. CERUTTI). Il reste que, dans ce dernier cas non moins que dans la plupart des autres, les discriminations des commerçants étrangers trouvaient leur dénominateur commun dans la volonté de limiter l'intégration de ces derniers dans les sociétés d'accueil. En ceci, la situation que présente la Toscane sous le gouvernement des Lorraine offre une exception tout à fait originale. Là encore, en effet, les marchands étrangers, et notamment ceux du port franc de Livourne, ne jouissent guère d'une image favorable. Néanmoins, les dépréciations qui émanent, tout au long du siècle, du gouvernement lui-même déplorent le manque de « sens civique » de ces négociants, leur peu d'intérêt pour le pays, leur contribution limitée à l'utilité publique, en d'autres termes leur intégration non aboutie... (S. FETTAH.)
- 29 Même si cette critique témoigne d'un « durcissement du sentiment d'appartenance » du côté des institutions sur place, elle rappelle également que les degrés d'intégration ne dépendent pas uniquement de l'accueil que donnent aux étrangers les populations autochtones mais aussi de la volonté de ces derniers de « prendre racine ». Volonté qui, bien entendu, peut s'articuler de façon assez diversifiée à l'intérieur d'une même communauté. Ce que montre, en guise de conclusion, de ce point de vue, l'exemple de la colonie française de Cadix entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e. Celle-ci connaît, face à la crise révolutionnaire, un déclin incontestable, mais tous les Français ne quittent pas pour autant le pays ; se dégage, en effet, toute une palette de réactions entre le départ pur et simple et une naturalisation qui, d'habitude, est loin, toutefois, de signifier rupture totale avec les origines propres (A. BARTHOLOMÉI).
- 30 Les contributions de ce volume ont eu pour point de départ le colloque international au titre identique qui s'est tenu, du 27 au 29 mars 2004, à l'École normale supérieure-Lettres, sciences humaines de Lyon. À l'heure de la publication, il convient de rappeler, et de remercier chaleureusement, les institutions et les personnes qui ont rendu possible l'entreprise. Celle-ci a été le fruit d'une collaboration remarquable entre tout un ensemble d'institutions du monde scientifique, en particulier le *Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes* (LARHRA), UMR 5190, avec ses équipes *Religions, Sociétés*

et *Acculturations* (RESEA) et *Villes et sociétés urbaines* ; le *Centre de recherches en histoire et histoire de l'art sur l'Italie et les pays alpins* (CRHIPA), Université Pierre Mendès France, Grenoble 2 ; l'UMR 6570 — *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale, Méditerranée* (TELEMME), Université de Provence ; le *Centre d'histoire sociale et culturelle de l'Occident, XII^e-XVIII^e siècles* (CHSCO), Université Paris X, Nanterre ; le *Centre interdisciplinaire d'études et de recherche sur l'Allemagne* (CIERA). Le colloque a bénéficié du soutien financier de l'Université Lumière Lyon 2, l'université Jean Moulin Lyon 3, l'École normale supérieure de Lyon-Lettres, Sciences humaines, et l'École française de Rome ; l'édition a été généreusement subventionnée par le CRHIPA, RESEA, le SHADYC (CNRS - EHESS, Marseille) et le conseil régional Rhône Alpes.

- 31 Le projet n'aurait pas pu se réaliser sans la collaboration étroite et amicale d'Anna Bellavitis (CHSCO, Paris X-Nanterre), Guillaume Garner (ENS-LSH), Wolfgang Kaiser (TELEMME-Aix-Marseille I, désormais Paris I), membres du *conseil scientifique* du colloque au même titre que Gilles Bertrand (CRHIPA, Grenoble II) et Yves Krumenacher (RESEA, Lyon 3) qui, de plus, ont collaboré à l'édition de ce volume, y comprise la relecture critique de l'introduction. Gérard Gayot (Lille III) a été un discutant infatigable à l'heure du colloque. L'auteur de ces lignes doit beaucoup aux discussions avec l'ami Peter Schmidt.
- 32 Pierre Jeannin, historien éminent du commerce à l'époque moderne, et non en dernier lieu dans ses aspects culturels, *spiritus rector* de bien des intervenants, est mort quelques jours avant le colloque ; quelques semaines après est décédé Luigi Monga, grand spécialiste de l'histoire du voyage, présent à Lyon, qui nous a enchanté par sa science, son ouverture d'esprit et sa chaleur humaine. Ce volume est dédié à la mémoire de ces deux historiens d'exception.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cf. Nicolaus Muffels *Beschreibung der Stadt Rom*, éd. Wilhelm Vogt, Stuttgart, Literarischer Verein, 1876 ; pour l'utilisation de la source, voir, à titre d'exemple, Gerd TELLENBACH, « Glauben und Sehen im Romerlebnis dreier Deutscher des 15. Jahrhunderts », in Erwin Gatz (éd.), *Römische Kurie. Kirchliche Finanzen. Vatikanisches Archiv. Studien zu Ehren von Hermann Hoberg*, *Miscellanea Historiae Pontificiae* 45/46, vol. II, Rome, Univ. Gregoriana Ed, 1979, p. 883-895 ; Arnold ESCH, « Antiken-Wahrnehmung in Reiseberichten des 15. und 16. Jahrhunderts », in Rainer Babel (éd.), *Grand Tour. Adelige Reisen und europäische Kultur vom 14.-18. Jahrhundert*, *Akren der internationalen Kolloquien in der Villa Vigoni 1999 und im Deutschen Historischen Institut Paris 2000*, Ostfildern, Thorbecke, 2005, p. 115-127 ; quant aux témoignages concernant les ruines de l'antiquité, le recours au texte de Muffel a été facilité par son édition partielle dans le monumental *Codice topografico della città di Roma*, Roberto Valentini & Giuseppe Zucchetti (éd.), vol. IV, Rome, Tipografia del Senato, 1953, p. 351-373.
2. Pour le grand tour (l'expression elle-même ne se trouve qu'à partir du XVII^e siècle), voir Antonio BRILLI, *Quando viaggiare era un'arte*, Bologna, Il Mulino, 1995 ; R. BABEL, *Grand Tour*, op. cit., ainsi que le récent bilan de recherche de Jean BOUTIER, « Le grand tour : une pratique d'éducation

des noblesses européennes (XVI^e-XVIII^e siècles) », in Association des historiens modernistes des universités (éd.), *Le voyage à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2004, p. 7-21.

3. Cf. Pierre MONNET, « Ville réelle et ville idéale à la fin du Moyen Âge : une géographie au prisme des témoignages autobiographiques allemands », *Annales HSS*, mai-juin 2001, p. 591-621, ici p. 612.

4. Cf. Nine ROBIJNTJE MIEDEMA, *Die « Mirabilia Romae ». Untersuchungen zu ihrer Überlieferung mit Edition der deutschen und niederländischen Texte*, Tübingen, Niemeyer, 1996.

5. Sur l'utilisation de telles sources pour la Rome du XV^e siècle, voir Arnold ESCH, « Rom in der Renaissance. Seine Quellenlage als methodisches Problem », *Historische Zeitschrift*, 261 (1995), p. 337-364, en particulier p. 354-356 ; pour un autre exemple, voir le journal de Lucas Rem, facteur des Welser présent à Rome en 1509, cf. B. GREIFF (éd.), *Tagebuch des Lucas Rem aus den Jahren 1494-1541. Ein Beitrag zur Handelsgeschichte der Stadt Augsburg*, Augsburg, Hartmann, 1861 ; pour une rapide caractérisation du voyage romain, voir Martina HAGGENMÜLLER, *Als Pilger nach Rom. Studien zur Romwallfahrt aus der Diözese Augsburg von den Anfängen bis 1900*, Augsburg, AV-Verlag, 1993, p. 87.

6. Pour la typologie des voyageurs à l'époque moderne, voir Antoni MACZAK, *Viaggi e viaggiatori nell'Europa moderna*, Rome et Bari, Laterza, deuxième édition, 1994, ainsi qu'en dernier lieu Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.

7. Voir, à titre d'exemple, le chef d'œuvre de Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle : Lyon et ses marchands (environs de 1520 environs de 1580)*, Paris, Mouton, 1971, et, en synthèse, Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, vol. II : *Les jeux de l'échange*, Paris, Armand Colin, 1979, p. 204-231.

8. À la vérité, des connexions de ce type sont nettes même dans le cas de Muffel : le récit de voyage fut rédigé dans le contexte des reproches de corruption auxquelles l'auteur se voyait confronter quelques années après le séjour romain, le texte ayant ainsi la fonction de souligner l'honnêteté des conduites du patricien... (cf. P. MONNET, « Ville réelle et ville idéale », art. cité).

9. Carlo M. CIPOLLA, *Introduzione allo studio della storia economica*, Bologne, Il Mulino, deuxième édition, 1993, p. 20-21 : *Per spiegare il funzionamento e la performance di una data economica, lo storico economico deve prendere in considerazione [...] tutti i fattori in gioco [...] deve includere nella sua analisi le istituzioni giuridiche, le strutture sociali, le caratteristiche culturali, le istituzioni politiche [...]. Deve tener conto delle condizioni geografiche [...] delle variazioni climatiche [...] delle condizioni biologiche delle popolazioni umane [...] non può trascurare neppure tutte le altre più minute variabili et gli accidenti, razionali e irrazionali, prevedibili e imprevedibili [...] fosse anche il mal di pancia che impedì ad un uomo d'affari di condurre in porto una certa operazione finanziaria, lo scoppio imprevisto e imprevedibile di una epidemia, lo scoppio di una guerra, l'azione erratica [...] di un fanatico capo medio-orientale nel sabotare rifornimenti petroliferi. [...] Per lui tutto fa parte integrante di una complessa realtà e quelli che per l'economista possono essere elementi di disturbo per lo storico sono il sale che determina la peculiare specificità di quella data e irripetibile situazione storica.*

10. Pour ces positions, voir Hartmut BERGHOFF et Jacob VOGEL (éd.), *Wirtschaftsgeschichte als Kulturgeschichte. Dimensionen eines Perspektivenwechsels*, Francfort s. le Main, Campus, 2004, en particulier l'introduction des éditeurs ainsi que la contribution de Jacob Tanner.

11. Cf. CM. CIPOLLA, « Il ruolo delle spezie (e del pepe in particolare) nello sviluppo economico del Medioevo », in *Id.*, *Allegro ma non troppo*, Bologne, Il Mulino, 1988, p. 11-40.

12. Des tendances contredisant cette optique n'ont évolué que tardivement, en dehors de l'histoire religieuse traditionnelle, notamment au sein des *Annales* ; on pensera en particulier aux travaux fondateurs de Jacques LE GOFF (cf. « Au Moyen Âge : temps de l'Église et temps du marchand », *Annales ESC*, 1960, p. 417-433 ; *Id.*, *La bourse et la vie : économie et religion au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1986) ; travaux qui ont trouvé leur prolongation, par exemple, plus récemment et en ce qui concerne l'époque moderne, chez Bartolomé CLAVERO, *La grâce du don. Anthropologie*

catholique de l'économie moderne, Paris, Albin Michel, 1996. On peut également citer, bien que cela concerne surtout les questions financières, deux ouvrages collectifs : Marcel PACAUT & Olivier FATIO (éd.), *L'Hostie et le denier, les finances ecclésiastiques, du Haut Moyen Âge à l'époque moderne*, Genève, Labor & Fides, 1991, et Michel AUBRUN, Gabriel AUDISIO, Bernard DOMPNIER & André GUESLIN, (éd.), *Entre idéal et réalité. Actes du colloque international d'Histoire « Finances et religion »*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, 1994.

13. Ernest LABROUSSE, « Introduction », in *Id.*, éd., *Histoire sociale - sources et méthodes*, Paris, Éditions de l'École normale supérieure, 1967, p. 1-5, ici p. 5 ; pour le « paradigme labroussien » et sa critique, voir Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 219-236.

14. Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, vol. II : *Destins collectifs et mouvements d'ensemble*, Paris, Armand Colin, neuvième édition, 1990, p. 506.

15. Cf. Michel VOVILLE, « Histoire des mentalités, histoire des résistances, ou les prisons de la longue durée », in *Id.*, *Idéologies et mentalité !*, Paris, Gallimard, 1982, p. 246-271.

16. Cf. Roger CHARTIER, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, 1998, p. 27-66 (« Histoire intellectuelle et histoire des mentalités ») et p. 67-86 (« Le monde comme représentation »).

17. Voir, outre les articles cités de Roger Chartier, les différentes contributions de Krzysztof POMIAN in *Id.*, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, 1999.

18. Quant aux connexions avec l'histoire du commerce, et outre les études menées dans le champs de l'histoire religieuse (voir *supra*, n. 12), se sont révélées particulièrement fructueuses les travaux consacrés à l'histoire de la consommation et des goûts alimentaires ; voir en particulier Sidney W. MINTZ, *Sweetness and power. The place of sugar in modern history*, New York, Penguin, 1986 ; Jean MEYER, *Histoire du sucre*, Paris, Desjonquères, 1989 ; Daniel ROCHE, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1991 ; *Id.*, *Histoire des choses banales : naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1999.

19. Voir *infra*, ainsi que l'étude exemplaire de Rita MAZZEI, *Itinera mercatorum. Circolazione di uomini e beni nell'Europa centro-orientale : 1550-1650*, Lucca, Pacini Fazzi, 1999.

20. Daniel ROCHE, « Introduction », in Franco Angiolini, Daniel Roche (éd.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 11-24, ici p. 14.

21. Cf. F. ANGIOLINI & D. ROCHE, *Cultures et formations négociantes*, *op. cit.* ; le statut « avant-gardiste » de l'ouvrage est souligné par Anthony MOLHO et Diogo RAMADA CURTO, « Les réseaux marchands à l'époque moderne », *Annales HSS*, 58 (2003), p. 569-579, ici p. 571 (n. 6). À la vérité, il faut associer ce livre à tout un ensemble de travaux plus ou moins contemporains, regroupé autour de l'entreprise d'inventarisation des manuels pour marchands ; cf. Jochen HOOK & Pierre JEANNIN (éd.), *Ars mercatoria. Manuels et traités à l'usage des marchands, 1480-1820*, vol. 1 : 1470-1600, Paderborn, Schöningh, 1991 ; vol. 2 : 1600-1700, Paderborn, Schöningh, 1993 ; J. HOOK, P. JEANNIN & Wolfgang KAISER (éd.), *Ars mercatoria. Manuels et traités à l'usage des marchands, 1480-1820*, vol. 3 : *Analyses, 1470-1700*, Paderborn, Schöningh, 2001 ; voir également les études de Pierre JEANNIN consacrées à la culture des marchands, rassemblées dans *Id.*, *Marchands d'Europe. Pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Jochen HOOK & Marie-Louise Pelus-Kaplan (éd.), Paris, Éd. Rue d'Ulm, 2002.

22. S'ajoute une dernière partie composée de contributions assez hétérogènes (« Le négociant : information et représentations »).

23. On avoue volontiers les limites de cette caractérisation, quelques contributions de la troisième section abordant voyages, visites de foires et séjours dans les comptoirs en tant que pratiques qui faisaient partie intégrante de l'apprentissage du négociant ; voir en particulier Giorgio DORIA, « Comptoirs, foires de changes et places étrangères : les lieux d'apprentissage des nobles de Gênes, entre Moyen Âge et âge baroque » (p. 321-347), et Paul BUTEL, « Espaces

européens et antillais du négociant. L'apprentissage par les voyages ; le cas bordelais » (p. 349-361).

24. Voir la récente discussion de cette matière par A. MOLHO et D. RAMADA CURTO, « Les réseaux marchands », art. cité, p. 571-572.

25. F. BRAUDEL, *La Méditerranée*, vol. II, *op. cit.*, p. 488.

26. *Ibid.*, p. 486.

27. *Ibid.*, p. 492 et 499.

28. Pour une esquisse des enjeux de recherches consacrées aux transferts culturels, voir Peter BURKE, « Kultureller Ausrauch », in *Id.*, *Kultureller Austausch*, Francfort s. le Main, Suhrkamp, 2000, p. 9-40 (la publication allemande constitue l'édition originale).

29. Voir la problématisation de ces études par A. MOLHO et D. RAMADA CURTO, « Les réseaux marchands », art. cité, ainsi que les autres contributions à ce sujet (*ibid.*, p. 567-672).

30. Cf. la somme de Philip D. CURTIN, *Cross-cultural trade in world history*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1984 ; pour le rôle d'intermédiaire des commerçants juifs et arméniens, voir également la rapide synthèse de F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, *op. cit.*, p. 167-183. Ajoutons que ces études reprenaient à leur tour des réflexions plus anciennes sur les réseaux de négociants protestants, dans le cadre de la discussion de la thèse de Max Weber sur les affinités entre protestantisme et capitalisme ; cf. Herbert LÜTHY, *La Banque protestante en France, de la révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1959-1961 ; *Id.*, *Le Passé présent*, Monaco, Éditions du Rocher, 1965 ; Hugh R. TREVOR-ROPER, *De la Réforme aux Lumières*, Paris, Gallimard, 1972. Sur la controverse post-weberienne, Philippe BESNARD, *Protestantisme et capitalisme*, Paris, Armand Colin, 1970 ; Hartmut LEHMANN, *Max Webers « Protestantische Ethik »*. *Beiträge aus der Sicht eines Historikers*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1996 ; *Id.* et Günther ROTH (éd.), *Weber's protestant ethic : origins, evidence, contexts*, Cambridge et al., Cambridge University Press, 1995.

31. Cf. Francesca TRIVELLATO, « Juifs de Livourne, Italiens de Lisbonne, Hindous de Goa. Réseaux marchands et échanges interculturels à l'époque moderne », *Annales HSS*, 58 (2003), p. 581-603.

32. Il suffit de renvoyer ici aux synthèses désormais classiques de F. BRAUDEL (*Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, *op. cit.*), Carlo M. CIPOLLA, *Before the industrial revolution. European Society and economy, 1000-1700*, London : Merhuen, 1976, et Peter KRIEDTE, *Spätfeudalismus und Handelskapital. Grundlinien der europäischen Wirtschaftsgeschichte vom 16. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1980.

33. Nous nous limitons, dans cette évocation rapide, à quelques traits touchant de près la mobilité marchande.

34. Cf. A. MOLHO et D. RAMADA CURTO, « Les réseaux marchands », art. cité, p. 577 ; Louis M. CULLEN, « The evolution of mercantile cultures and values in Western Europe in the seventeenth and eighteenth centuries. The changing status of merchants », in *Fiere e mercati nella integrazione delle economie europee secc. XIII-XVIII*. Atti della « Trentaduesima Settimana di Studi », 8-12 maggio 2000 [...], éd. Simonetta Cavaciocchi, Istituto Internazionale di Storia Economica « e Datini », Prato, Serie II — Atti delle « Settimane di Studi » e altri Convegni 32, Florence, Le Monnier, 2001, p. 1001-1038.

35. Cf. D. ROCHE, *Humeurs vagabondes*, *op. cit.*, p. 286-289.

36. *Ibid.*, p. 289.

37. Cf. Jacques BOTTIN (éd.), *Les étrangers dans la ville : minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999 ; Donarella CALABI & Paola LANARO (éd.), *La città italiana e i luoghi degli stranieri, XIV-XVIII secolo*, Roma et Bari, Laterza, 1998.

38. Les travaux dans ce domaine sont légion ; voir, pour l'une des premières tentatives de synthèse, Urs BITTERLI, *Die « Wilden » und die « Zivilisierten » : Grundzüge einer Geistes- und Kulturgeschichte der europäisch-überseeischen Begegnung*, Munich, Beck, 1976 ; pour une étude

exemplaire analysant, dans leur connexion, réseaux marchands et croyances religieuses, voir Nathan WACHTEL, *La foi du souvenir : labyrinthes marranes*, Paris, Seuil, 2001.

39. Les tentatives de répression du pèlerinage au sein de l'Europe catholique même témoignent de ces tendances de façon exemplaire ; voir sur ce point Dominique JULIA, « Pour une géographie européenne du pèlerinage à l'époque moderne et contemporaine », in *Id.* et Philippe BOUTRY, (éd.), *Pèlerins et pèlerinages dans l'Europe moderne*. Bibliothèque de l'École française de Rome 262, Rome, 2000, p. 3-126.

40. Nous empruntons la formule cirée à Jean DELUMEAU, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Nouvelle Clio, 8^e éd., Paris, Seuil, 1997. Pour le fonds, voir les travaux consacrés au phénomène de la « confessionnalisation », à commencer par ceux, désormais classiques, de Wolfgang REINHARD, « Gegenreformation als Modernisierung ? Prolegomena zu einer Theorie des konfessionellen Zeitalters », *Archiv für Reformationsgeschichte*, 68 (1977), p. 226-252 ; *Id.*, « Zwang zur Konfessionalisierung ? Prolegomena zu einer Theorie des konfessionellen Zeitalters », *Zeitschrift für Historische Forschung*, 10 (1983), p. 257-277.

41. Voir, pour le combat des dangers d'importation de la peste, combat fort gênant, occasionnellement, pour le déroulement du commerce, Carlo M. CIPOLLA, *Contro un nemico invisibile : epidemie e strutture sanitarie nell'Italia del Rinascimento*, Bologne, Il Mulino, 1986 (trad. franc. : *Contre un ennemi invisible. Épidémies et structures sanitaires en Italie de la Renaissance au XVII^e siècle*, Paris, Balland, 1992).

42. Peter SCHMIDT, « L'Inquisizione e gli stranieri », in *L'Inquisizione e gli storici : un cantiere aperto*. Tavola rotonda nell'ambito della conferenza annuale della ricerca (Accademia Nazionale dei Lincei Roma, 24-25 giugno 1999), Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 2000, p. 365-372 ; *Id.*, « Fernhandel und römische Inquisition. "Interkonfessionelles Management" im konfessionellen Zeitalter », in Hubert WOLF, éd., *Inquisition, Index, Zensur. Wissenskulturen der Neuzeit im Widerstreit*, PADERBORN et al., Schoeningh, 2001, p. 105-120 ; voir également L. M. E. SHAW, *Trade, Inquisition and the English nation in Portugal 1650-1690*, Manchester, Carcanet Press, 1989.

43. F. TRIVELLATO, « Juifs de Livourne », art. cité, p. 584.

44. Cf., pour une ébauche du processus global, Michel DE CERTEAU, « La formalité des pratiques. Du système religieux à l'éthique des Lumières (XVII^e-XVIII^e siècles) », in *Id.*, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, p. 153-212.

45. Pierre JEANNIN, « La profession de négociant entre le XVI^e et le XVIII^e siècle », in *Id.*, *Marchands d'Europe*, op. cit., p. 281-308, pour la citation p. 286 ; voir également, à ce propos, les considérations de Rita MAZZEI, « I mercanti e la scrittura. Alcune considerazioni a proposito degli Italiani in Polonia tra Cinque e Seicento », in Gaetano Platania (éd.), *La cultura latina, italiana, francese nell'Europa centro-orientale*, CESPoM 9, p. 93-122.

46. Voir, à ce propos, la contribution d'Angela ORLANDI.

47. D. ROCHE, *Humeurs vagabonds*, op. cit., p. 287.

48. Pour l'héritage médiéval de ce fondement, familial et patriotique, des repères identitaires à l'étranger, voir, Arnold ESCH, « Viele Loyalitäten, eine Identität. Italienische Kaufmannskolonien im spätmittelalterlichen Europa », *Historische Zeitschrift*, 254 (1992), p. 581-608.

49. Voir, en outre, les contributions de François Bayard, Gilles Berrrand et Rira Mazzei.

AUTEUR

Albrecht Burkardt

Première partie. Itinéraires et espaces marchands : expériences de la mobilité, expériences du monde

L'espace marchand : le cas rouennais (1600-1700)

Jochen Hoock

p. 33-40

- ¹ Le xvii^e siècle a donné à la notion de marché un statut théorique. Les propos empiriques sur les réalités économiques d'une place, l'observation des variations saisonnières de la structure des prix et de l'activité commerciale se trouvent désormais associés à des considérations sur les liens entre le nombre des acteurs, l'organisation des voies d'approvisionnement et l'accès au marché pour brosser un tableau de la place de commerce.
- ² Le Londonien Gerald Malynes se sert en 1622 de l'image de l'horloge pour rendre plus évidents les rouages du marché monétaire¹. Le Génois Gio-Domenico Peri donne en 1638 une description sobre des mécanismes du change aux fiere di Bisanzone à Novi². La même année paraît à Londres *The merchants mappe of Commerce* de Lewis Roberts, qui lie à la description des « manières et matières universelles du commerce » (*universal manners and matters of trade*) une première typologie des places de commerce européennes³.
- ³ La portée pratique de ces premières tentatives systématiques dans la description d'une place reste cependant relativement limitée. Au centre de l'intérêt se trouvent toujours, comme jusque-là, les problèmes concrets de l'organisation du marché et des conditions de transaction. Les tableaux que dresse Roberts des différentes places européennes en sont un bon exemple. La distinction fonctionnelle qu'il fait entre « villes dépendant des campagnes, villes de met, villes dominées par les arts mécaniques et la fabrication textile » (*land towns, sea towns, towns of manual arts and fabricks*) et des places qui subsistent « par les bienfaits que la nature procure d'elle-même » (*by the benefit of nature producing by itself*) ne s'écarte en réalité guère des schémas traditionnels définissant la place et ce qui assurait, comme l'écrit Roberts, la « correspondance d'une place convenable avec une autre » (*correspondancy from one fit place to another*⁴). Les informations qu'il donne concernent les poids et les mesures, le change et le régime du contentieux local, informations auxquelles s'ajoutent quelques remarques concernant l'accès au marché sur la place. Le marché local à proprement parler n'y apparaît guère.

La structure d'ensemble du marché local et régional se ramène dans ces descriptions à la perspective particulière d'un groupe de participants au marché.

- 4 Cette forme de représentation des relations commerciales correspondait bien aux routines commerciales du marché institutionnalisé. « Les marchés », comme le note Karl Polanyi, « ne sont pas des institutions qui, pour l'essentiel, fonctionnent à l'intérieur d'une économie mais en dehors de celle-ci⁵ ». Cette observation plonge au cœur de la représentation traditionnelle de la « place », qui reflète son rôle dans la médiation d'économies partielles extrêmement différentes. Elle nous donne une première idée des stratégies qu'exige du « marchand » la dynamique particulière de marchés locaux, dont le fonctionnement dépend largement de facteurs que nous qualifierons d'« extra-économiques ». Ceci dit, la formule cesse au début du xvii^e siècle d'être aussi performante que par le passé. Ce que Karl Polanyi a analysé comme une « désintégration » progressive (*disembedding*) relève, en effet, en grande partie d'une nouvelle forme de « présence au marché » pour laquelle les marchands néerlandais ont donné le modèle. Le changement des techniques commerciales, l'irruption des pouvoirs étatiques dans la structure des places interfèrent avec la constitution traditionnelle des marchés.

L'espace rouennais et normand

- 5 L'espace rouennais se caractérise au xvii^e et au xviii^e siècle par une triple intégration régionale, interrégionale et internationale. Cette superposition n'est pas sans poser problème ; mais elle est une des caractéristiques fondamentales de la métropole normande. Roberts, qui séjourne en 1614 en tant que facteur de marchands londoniens à Rouen, rapproche la place du type des « villes dominées par les arts mécaniques et la fabrication textile » (*towns of manual arts and fabricks*) en la comparant à Florence et Nuremberg⁶. S'y ajoute la fonction d'« étape » de la place.
- 6 Dans la longue durée c'est sans doute la position régionale de la place qui la caractérise le mieux. Adam Smith a été un des premiers à signaler la proximité des modèles de répartition spatiale dans les Flandres, le Sud de l'Angleterre et le Nord-Ouest de la France⁷. Ses observations se rattachent à une conception de la répartition des facteurs économiques qui présuppose leur disponibilité comme le permet une économie de marché moderne. La Normandie du xvii^e siècle ne correspondait que très partiellement à une telle vision. Les « flux régionaux » s'organisaient en fait en des réseaux complexes que l'on ne saisit qu'imparfaitement en les assimilant à une structure de circulation plus ou moins atomisée.
- 7 La répartition des marchés réguliers à travers la province est un premier indicateur pour cette structure. Elle fait apparaître de forts contrastes dans un paysage économique qui s'est mis très tôt à pratiquer une division du travail infra-régionale. Cette répartition recoupe les régions rurales que l'historien anglais Abott Usher a identifiées dans son étude sur le commerce des blés en France entre 1600 et 1710 comme constituant des aires de marché autonomes⁸. La zone de grande densité de marchés locaux entre Vernon et Bolbec près du Havre, autour de Neuchâtel au nord et Lisieux et Verneuil au sud, correspond à l'aire d'approvisionnement immédiat de Rouen. La dispersion croissante au sud-ouest marque les bassins céréaliers plus ou moins isolés autour de Vire, Mortagne, Avranches, Valogne, Carentan, Saint-Lô et du bocage normand⁹.

L'armature urbaine de la Normandie

- ⁸ Il est difficile, faute de données statistiques, de préciser le rôle exact de l'armature urbaine de la Normandie avant le début du XVIII^e siècle. Les premières données démographiques fiables remontent à la dernière décennie du XVII^e siècle. Elles font apparaître un semis qui souligne le rôle des villes dans la structuration diocésaine et administrative de la province. Caen et Alençon sont depuis 1636 siège d'une intendance. Avranches, Coutances, Bayeux, Lisieux, Sées et Rouen font fonction de siège épiscopal. Seules Dieppe, Saint-Valéry-en-Caux, Fécamp et Harfleur sur la côte, Pont-Audemer, Lyons ou Vire et Falaise à l'intérieur des terres, Carentan et Valognes dans le Cotentin, doivent leur importance relative à des fonctions spécifiquement économiques. Ce sont des fonctions portuaires pour les villes de la côte, des fonctions de marché pour Vire et Falaise, tandis que Lyons-en-Forêt se distingue comme un centre important de la métallurgie normande. Le Havre, Cherbourg et Granville doivent leur croissance à l'intervention politique de la couronne, car toutes trois devenaient à partir de 1664 des ports d'attache de la Royale.
- ⁹ Il reste que depuis 1600 le réseau des villes connaît de profonds changements que l'on ne peut ignorer. Seules des places comme Caen, Dieppe et le petit port de Harfleur à proximité du Havre de Grâce ont connu avant la fin du XVI^e siècle un rôle relativement autonome. Caen a à cette époque vraisemblablement 25 000 ou 30 000 habitants¹⁰. Les activités industrielles de la ville sont dominées par la draperie. Caen a une franchise de foire qui se voit confrontée à la foire de Guibray à proximité de Falaise, à une trentaine de kilomètres à peine à l'intérieur des terres. Dieppe, dont la franchise de foire ne date que de 1696, devait son importance au premier chef au courage de ses marins¹¹. L'importation d'alun et de graines de lin lie ce port très tôt aux deux branches de l'activité textile de la province. Harfleur donne au Pays de Caux accès à la mer et au réseau fluvial de la Seine. Mais son importance diminue au fur et à mesure que grandissait celle du Havre de Grâce.
- ¹⁰ Cette répartition brièvement esquissée reflète jusqu'au milieu du XVIII^e siècle les conditions de circulation extrêmement diverses en Normandie. Aux conditions très favorables de la vallée de la Basse-Seine s'opposaient dans la plus grande partie de la Normandie des situations plutôt difficiles. La longueur de la côte normande offre, estuaire de la Seine excepté, peu d'accès à l'intérieur des terres qui aurait pu soulager les routes de transport par terre. La situation dans le triangle entre Argentan, l'Aigle et Alençon est plus particulièrement difficile. Les voies d'eau dans le réseau de l'Eure, qui, elle, relie Dreux au réseau fluvial de la Seine, et celui de la Sarthe, qui mène du Mans à la Loire, ne conviennent guère à une circulation lourde et importante. Le réseau des chemins de postes évite le bocage jusqu'à la construction des chaussées royales dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Les chemins se perdent entre les haies et dans les mares des chemins creux. Encore au début du XVIII^e siècle le roulage par terre s'arrête en Basse-Normandie entre Toussaint et Pâques. Les chemins du Cotentin passent au début de l'hiver régulièrement sous l'eau. La situation n'est pas meilleure dans les parties marécageuses près de la Dives et de la Touque. Seule au nord la route de Rouen à Dieppe, avec des bifurcations vers Amiens et Pontoise, ouvre le plateau cauchois au grand trafic routier.

- ¹¹ Le couloir de la Seine, mis à part le système fluvial, n'offrait guère d'alternatives. D'après la description de Voysin de la Noiraye, à côté de l'Orne, qui porte des bateaux de haute mer jusqu'à Caen, seules la Dives, la Touques et la Rille sont sur 30 à 40 km navigables pour des bateaux jusqu'à 40 tonneaux. Le long de la Seine se forme, en effet, un couloir étroit que seule l'Eure élargit en amont de Rouen. Mais même sur la Seine les conditions de navigation étaient loin d'être simples¹².
- ¹² Rien n'illustre du reste mieux la position de contrôle de la métropole normande. Adossée à la rive droite d'une boucle de la Seine la ville domine à environ 120 km de l'embouchure du fleuve l'endroit même où la marée montante et le débit fluvial se tiennent en équilibre. Un tirant d'eau de 22 pieds permet à des navires de haute mer jusqu'à 300 tonneaux d'aborder les quais sous les murs de la ville. Le Havre ne dispose, à titre de comparaison, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle que d'un bassin portuaire de 17 pieds et 1/2. Rouen était donc accessible, malgré les difficultés à la remontée, à des bateaux qui correspondaient au type moyen des transporteurs de haute mer européens. Étant donné la position de la ville par rapport au réseau fluvial de la Haute Seine et de l'Oise, et au réseau routier reliant la Picardie au Maine et à l'Orléanais, le rôle d'étape de la place devient aisément compréhensible.

L'espace marchand et l'organisation du marché

- ¹³ Il est tentant de comparer la structure d'organisation d'une place comme Rouen à celle d'une place réputée particulièrement performante comme Amsterdam¹³. La comparaison se solde par un seul point négatif : ce qui manque à Rouen c'est une banque générale, qui aurait facilité le change sur la place, comme le souhaitent d'ailleurs en 1664 les interlocuteurs du chevalier de Clerville¹⁴. Mais cela n'est nullement une tare. Lewis Roberts limite les institutions d'une place de commerce accomplie (*complete city of trade*) à « cinq lieux particuliers, qui seuls ont une raison d'être et une influence sur le commerce » (*five particular places, that only have a being and dependency upon the Trade thereof*), c'est-à-dire
- « la bourse » (*the bourse or exchange*) ;
 - « le bureau des douanes » (*the custom-house, dattio or commercio*) ;
 - « la vicomté » (*Kings-beam, Domme or Vicont*) ;
 - « le bureau des mesures » (*the met-house, where the measures are kept*¹⁵).
- ¹⁴ Dans sa description de Rouen, Roberts souligne le rôle de la bourse et de la vicomté, comme instance de décision en cas de litige à propos des poids et des mesures, la fonction des halles et de la douane. Pour le change il renvoie à Paris et à Londres. Il relève le rôle important du Parlement pour constater à propos des privilèges des marchands anglais qu'« autrefois, ces derniers avaient beaucoup de privilèges et immunités, étant comptés quasiment parmi les citoyens ; mais les guerres civiles en France, l'insolence des habitants et la grande autorité du Parlement soumettent chaque jour à de nouvelles modes et à de nouvelles lois les marchands anglais résidant ici¹⁶ ». Roberts ne parle pas de la juridiction consulaire. Il met par contre l'accent sur le pouvoir d'intervention du corps de ville lors des foires. De fait, cela correspond assez bien à la vision que devait se faire un facteur étranger, et surtout anglais, de la structure institutionnelle d'une place, s'il voulait prendre connaissance des coûts d'information, de transaction et de réalisation des gains auxquels il fallait s'attendre. Dans la perspective du marchand sur la place cet ensemble d'institutions s'élargit

cependant à d'autres acteurs institutionnels qui n'influençaient en réalité pas moins la structure de la place. Un observateur contemporain comme Farin, dont l'*Histoire de Rouen* combine l'intérêt pour les antiquités de la ville à un almanach urbain, nous donne dans l'ordre de leur préséance la liste complète de ces institutions. Rouen possède en fait

Cours de Parlement, Chambre des Comptes, Cours des Aydes, Bureau des Finances, Jurisdiction de l'Amirauté au Siège général de la Table de Marbre du Palais, des Eaux et des Forêts, du Siège Présidial et de la Vicomte, Vicomte de l'Eau. Esleus, Gabelles, des Prieurs et Consuls, de la Monnaye [et] plusieurs hautes, moyennes et basses Justices tantôt dedans, tantôt dehors : Saint-Ouen, Saint Gervais du Près, de la Fontaine Jacob, de l'Hostel Dieu, du Chapitre Notre Dame et Hautes Jours¹⁷.

- 15 Suivent les sept marchés de la semaine, les halles et les foires, les institutions urbaines, le gouverneur et ses gens et les principales familles nobles résidant à Rouen. Les halles, qui mettent en évidence les fonctions commerciales de la place, sont l'objet d'une description détaillée.
- 16 Elles forment avec la bourse découverte le lieu d'échange qui, à quelques pas du fleuve, constitue avec 300 pieds carrés le véritable centre de la ville marchande hors temps de foire. Comme dans la plupart des villes, elles sont tout autant lieu de transaction, de chargement et de contrôle douanier. La ville est le maître de ces lieux, qui donne d'année en année les surfaces utiles en bail aux différents métiers. Pour l'exercice 1641-1642 le bail s'élevait à un peu plus de 8 000 livres¹⁸. Cela correspond au double des entrées de l'assurance maritime de la communauté des marchands entre 1649 et 1651¹⁹. Un personnel nombreux, composé de porteurs et charretiers, est à la disposition des marchands²⁰. La fonction de transaction et de transbordage des halles est facilitée par la présence à proximité, sous le mur des Espagnols, des métiers de transports lourds et du relais de la poste.
- 17 Il n'empêche que l'on voit apparaître dès la deuxième moitié du XVII^e siècle une certaine polarité entre les halles et des institutions plus proches du port extérieur. En réalité, la fonction principale des halles, qui était liée à l'assurance contre le feu et le vol, se confondait, comme partout, avec une fonction de contrôle typique pour les places d'étape²¹. La fonction de contrôle la plus importante a été celle des gardes des métiers, bien qu'elle ne fût apparemment jamais véritablement efficace à Rouen²². D'ailleurs certains métiers n'y figuraient que symboliquement²³.
- 18 Cela était particulièrement vrai pour les merciers-grossiers, qui — comme ils étaient libérés de toute inspection - se contentaient de louer un petit espace pour 34 livres, une contribution qui contrastait fortement avec celle des marchands-drapiers. En réalité, beaucoup de marchandises prenaient le chemin direct des magasins privés sans être soumises au contrôle à la halle²⁴. Mais les protestations répétées du corps de ville soulignent le caractère récent et plus ou moins précaire de cette nouvelle pratique. Ainsi voit-on en avril 1617 les échevins demander

que nul marchand étranger et forain ne puisse acheter aucunes marchandises en ceste ville, hors le temps des foires, si ce n'est par les bourgeois et cas de contravention seront leurs marchandises confisquées ; qu'il ne soit permis aux étrangers forains ny commissionnaires apportans ou faisant venir des marchandises en ceste ville hors le temps desd. foires, les vendre en gros et en détail, hors le temps d'icelles foires à d'autres étrangers et forains pareillement que nul étranger ny forain ne puisse vendre en détail à quelques personnes que ce soit aucune sorte de marchandises, n'y avoir aucuns poix ny mesures, armoires, placet brelans, ny veue à faux jours, mais seulement les vendre ausd. bourgeois en gros,

balles souz cordes, c'est à dire en serpillières, sacs et balles entières en tel état que lesd. marchandises seront apportées en lad. ville, sans qu'on puisse faire aucune séparation ou division d'icelles²⁵.

- 19 Des observations analogues s'imposent pour les foires et marchés. Temps de foire et congés régulaient depuis longtemps à Rouen, comme dans d'autres places, les relations entre les marchands privilégiés de la place et les horsains, qui n'étaient pas seulement des étrangers. Leur vitalité est attestée à Rouen jusqu'au XVIII^e siècle. Les foires de printemps, de la Chandeleur et de Pentecôte duraient chacune quinze jours. La foire de Saint Romain en octobre ne fut pas moins importante, bien qu'elle accordât traditionnellement une plus grande importance au marché des chevaux et du bétail²⁶. Le privilège de foire donnait aux bourgeois de Rouen l'occasion de faire usage de leur droit de préemption. Pour les marchands étrangers elles offraient l'occasion de ventes et d'achats aussi libres que possible. La juridiction de la foire était l'affaire de la ville²⁷. Dans l'ensemble l'importance du commerce de foire ou du commerce à terme reste pour Rouen difficile à reconstituer. Les contrats sur foire que l'on rencontre dans les actes notariés à la fin du siècle recouvrent sans doute le plus souvent des affaires de crédit. Les enquêtes qui essayent de comprendre les usages locaux accordent à l'assortiment et à ses contraintes propres une importance qui expliquerait le déclin des foires. Leur fonction était sans doute plus spécifiquement urbaine que commerciale²⁸.

Conclusion

- 20 L'espace marchand se concrétise au XVII^e siècle par un dispositif spatial, institutionnel et social qui se résume par une pratique de lieux inscrite dans une réalité topographique d'une relative stabilité. L'espace marchand renvoie de ce fait à une forme de rationalité économique qui dès le XVII^e siècle cède progressivement la place aux « lois du marché » que vante le discours libéral du milieu du XVIII^e siècle. L'attaque de Turgot contre les foires et marchés vise autant ce dispositif urbain que d'autres formes de régulation qui paraissent désormais à la disposition du législateur. Cette vision fait manifestement fi des pratiques sociales dont relève le marché et l'activité marchande, lesquelles, en les enracinant dans l'espace, les avaient rendues « praticables » au sens étymologique du terme. Le cas rouennais ne fait qu'illustrer cette problématique qui fait apparaître la ville comme « un condensateur de l'espace et des temps sociaux » (Christian Grataloup²⁹). L'analyse systématique de ces fonctions urbaines reste à faire. Un modèle pourrait être constitué par les travaux de Rudolf Stichweh qui, bien que concernant un tout autre domaine, celui des universités, tracent de façon assez convaincante les grandes lignes de la démarche à adopter³⁰.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Gérard DE MALYNES, *Consuetudo vel Lex Mercatoria, or, the ancient Law merchant*, Londres, Islip, 1622, p. 151.

2. Gio-Domenico PERI, *Il negoziante*. Gênes, Calenzano, 1638.
3. Lewes ROBERTS, *The merchants mappe of commerce [...]*, Londres, R. Mapp, 1638 ; nous citons d'après la troisième édition de l'ouvrage (Londres, R. Mapp, 1677).
4. *Ibid.*, chap. III : Of Cities and towns of trade in general.
5. Karl POLANYI, *The great transformation*, Boston, Beacon Press, 1971, p. 56 : *Markets are not institutions functioning mainly within an economy but without.*
6. L. ROBERTS, *op. cit.*, chap. CXXIV : *Of Rouen and the trade thereof*.
7. Cf. A. SMITH, *The Wealth of Nations*, Book III, chap. IV.
8. Cf. A. USHER, *The history of the grain-trade in France, 1400-1710*, Cambridge, Harvard University Press, 1913.
9. Cf. *Histoire de la Normandie*, Michel Boüard (éd.), Toulouse, Privat, 1970, p. 302, et Jean-Claude PERROT, *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle*, 2 vol., Lille, Service de reproduction des thèses de l'Université, 1974, t.1, p. 220.
10. Cf. J.-C. PERROT, *op. cit.*, t. 1, p. 179.
11. Cf. Rapport du chevalier de Clerville (1664), BNF, Paris, Ms *Les cinq cent de Colbert*, col. 122 qui donne une description de l'ensemble des ports de Normandie.
12. Pierre DARDEL, *Navires et marchandises dans les ports de Rouen et du Havre au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1963, p. 241 sq.
13. À propos de la notion de « structure d'organisation », cf. Douglass C. NORTH and Robert Paul THOMAS, *The Rise of the Western World. A new économie history*, Cambridge Mass., Cambridge University Press, 1973.
14. Rapport du chevalier de Clerville, BNF, Ms *les Cinq Cents de Colbert*, col. 122, f° 34v.
15. L. ROBERTS, *op. cit.*, p. 12.
16. *Ibid.*, chap. CXXIV : *these had formerly many Immunities and Privileges, and were accounted as half Citizens ; but the Civil Wars of France, the Insolency of the Inhabitants and the great Authority of the Parliament daily give new fashions and new Laws the English Merchants here resident.*
17. François FARIN, *Histoire de la ville de Rouen*, Rouen, J. Hérault, 1668, p. 57-58.
18. Cf. Archives municipales de Rouen (AM Rouen), Délibérations de la ville de Rouen, série A, Journaux A 52 ; 17 septembre 1642.
19. Henri LAFOSSE, *La juridiction consulaire de Rouen, 1556-1791*, Rouen, H. Defontaine, 1922, p. 201 sq.
20. Cf. Charles OUIN-LACROIX, *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers et des confréries religieuse de la capitale de la Normandie*, Rouen, Lecointe frères p. 357 sq.
21. Voir par exemple, pour une place continentale, Peter HERTNER, *Stadtwirtschaft zwischen Reich und Frankreich Wirtschaft und Gesellschaft Straßburgs, 1650-1714*, Köln, Wien, Böhlau, 1973, p. 83 sq.
22. Grâce à la libération des merciers-grossiers de cette contrainte.
23. Cf. AM Rouen, Délibérations de la ville de Rouen, série A, journaux A 52 (17 septembre 1642).
24. La plupart des merciers-grossiers possédaient leur propre presse dans leurs magasins.
25. Délibérations de la ville de Rouen. AM Rouen, série A (14 avril 1617).
26. Cf. Jacques SAVARY-DESBRUSLONS, *Dictionnaire universel du commerce [...]*, Paris, J. Estienne, 1723, art. Foire.
27. LAFOSSE, *op. cit.*, p. II.
28. Cf. Enquête sur les marchés et foire de la Normandie, ASM, série C, 182.
29. Christian GRATALOUP, *Lieux d'histoire. Essai de géographie systématique*, Montpellier, Reclus, 1996.
30. Rudolph STICHWEH, *Der fröderne Staat und die europäsche Universität. Zur interaktion von Politik und Erziehung im Prozess ihrer Ausdifferenzierung (16.-18. Jarhundert)*, Francfort sur le Main, Suhrkamp, 1991.

AUTEUR

Jochen Hoock

Commerce et mobilité dans la littérature administrative en Allemagne au XVIII^e siècle

Guillaume Garner

p. 41-53

- 1 Cette étude vise à interroger la façon dont les administrateurs allemands ont envisagé les questions du commerce et de la mobilité des hommes, qu'il s'agisse des futurs administrateurs ou des acteurs du commerce. La littérature administrative prend en Allemagne une forme spécifique, celle des sciences camérales ou de caméralisme¹. Il s'agit d'une trilogie regroupant l'« économie » (entendue comme science de la gestion de la richesse des personnes privées ou des ménages), la science des finances publiques, et la « science de la police » qui synthétise et organise le savoir universitaire nécessaire à la formation des administrateurs des États territoriaux de l'Empire au XVIII^e siècle. La création de chaires de caméralisme commence en Prusse en 1727 avant de toucher l'ensemble des territoires de l'Empire au cours du XVIII^e siècle.
- 2 On peut dire, pour paraphraser Daniel Roche, que le discours caméraliste, qui s'intéresse à la fois à la mobilité des administrateurs et à celles des marchands, oscille entre la « mobilité de l'administration² » et « l'administration de la mobilité » : ce sont donc ces deux points de vue qui seront ici confrontés, à partir de l'hypothèse selon laquelle les rapports à l'espace des administrateurs et des marchands sont différents, cette différence étant justement la clé permettant de comprendre cette « oscillation » du discours caméraliste. Trois axes d'analyse seront pour cela privilégiés : le plus général concerne la question du commerce dans les sciences camérales, tandis que les deux autres resserreront l'analyse sur le rôle des voyages dans la formation des administrateurs et sur les formes de mobilité spécifiques des marchands.

La question du commerce dans les sciences camérales

La problématique des sciences camérales

- 3 Il importe, pour comprendre le statut du commerce dans les sciences camérales, de rappeler quelques points forts autour desquels s'organise le discours des caméralistes. En premier lieu, ce discours vise à créer les conditions de l'instauration d'une harmonie des intérêts pour la félicité terrestre des individus. A partir des années 1750, les caméralistes soulignent que le but du gouvernement et de la police est de permettre la « félicité temporelle » des sujets, c'est-à-dire de favoriser la satisfaction de leurs besoins matériels. Cette satisfaction des besoins n'est pas, comme chez les physiocrates ou dans l'économie politique anglaise, pensée à l'échelle individuelle, mais elle résulte de l'action réfléchie de l'appareil gouvernemental et administratif, visant à une harmonie, une concordance des félicités individuelles et de la félicité générale. Cette approche donne de plus au discours caméraliste une forte teneur économique puisque la satisfaction des besoins implique la production et l'échange de biens matériels, le rôle des marchands et du commerce dans ce contexte étant d'assurer la circulation des biens et de la monnaie afin de permettre cette satisfaction des besoins.
- 4 Cette harmonie des félicités ne peut cependant s'établir de façon spontanée, en raison notamment du penchant de l'homme à privilégier son intérêt particulier. Les caméralistes développent donc une anthropologie à la fois pessimiste et réaliste, dont les marchands sont justement une « cible » privilégiée, puisque dans le domaine économique, cet égoïsme propre à la nature humaine prend la forme de l'appât du gain. Ce sont ces éléments qui justifient une intervention de l'appareil gouvernemental et administratif dans les processus économiques.
- 5 Il convient en second lieu de s'interroger sur l'éventuel caractère sécularisé de cette discipline. La question de la dimension religieuse, théologique ou confessionnelle du discours caméraliste constitue encore un angle mort de la recherche. On peut cependant affirmer que la notion de « félicité » a en grande partie contribué à la sécularisation du discours caméraliste : la félicité terrestre est en effet présentée (notamment chez Justi³) comme la condition préalable indispensable à la « félicité spirituelle », domaine qui est explicitement situé hors du champ de la réflexion sur l'État et la politique.
- 6 Le discours caméraliste s'organise enfin autour d'une catégorie-clé : le territoire⁴. Les sciences camérales sont très fortement tournées vers l'État territorial du point de vue institutionnel puisqu'elles visent à former des administrateurs. La nécessité de parachever le redressement démographique et économique entamé depuis la fin de la guerre de Trente ans, la volonté de rattraper le retard économique par rapport à la France, les Pays-Bas et l'Angleterre expliquent le caractère central de la notion de territoire chez les caméralistes. Ils en donnent une définition juridique (celle du droit public allemand) qui le conçoit comme une portion de la surface terrestre soumise à une autorité politique et juridique.
- 7 Cette catégorie joue en particulier un rôle fondamental dans leur appréhension des phénomènes économiques : une stricte distinction est établie entre l'« intérieur » et l'« extérieur », et structure le discours des caméralistes sur les questions économiques, qu'il s'agisse de la circulation ou des échanges commerciaux. Le voyage est d'ailleurs

parfois appréhendé par rapport à la problématique du bilan des entrées et sorties de numéraire, ce qui motive le scepticisme des caméralistes envers les voyages accomplis à l'étranger. Ceux-ci adoptent de manière plus générale une approche politisée, territorialisée, des phénomènes économiques, qui explique leur attitude face aux voyages et à la mobilité spécifique des marchands.

Commerce et développement du territoire

- 8 L'essentiel du discours des caméralistes tourne autour du souci de promouvoir le développement du territoire, à la fois par une exploitation optimale des ressources du territoire, à partir d'une complémentarité maximale entre le secteur agricole et l'économie urbaine (artisanat, manufactures et fabriques, commerce) — cette approche réhabilitant donc à la fois le rôle du secteur « primaire » et celui de la sphère productive — et par la double volonté de favoriser la circulation intérieure des biens et de la monnaie, et de contrôler (notamment par des mesures douanières) le commerce extérieur.
- 9 Le territoire apparaît donc comme le bénéficiaire attendu de ces mesures de politique économique ; mais il en est aussi un outil à travers les propositions d'aménagement que les caméralistes formulent inlassablement⁵.
- 10 Les caméralistes héritent, sur la question du commerce international, de deux traditions en grande partie antagonistes. D'une part, ils reprennent les postulats des mercantilistes, qui font de l'échange entre plusieurs nations un jeu à somme nulle, et en développent par conséquent une conception plus ou moins belliciste⁶. D'autre part, une seconde tradition, héritée du droit naturel, fait du commerce extérieur une nécessité providentielle, dans la mesure où la répartition hétérogène des ressources et des productions est voulue par la Providence, et où ces échanges développent la sociabilité humaine et participent ainsi aux progrès de la « civilisation⁷ ».
- 11 De ces deux visions, c'est la première qui l'emporte dans la mesure où les caméralistes prennent en compte l'existence de l'État comme acteur à part entière des échanges internationaux⁸, alors que la vision du (« doux ») commerce héritée du droit naturel ne vaut que pour des individus ou des sociétés dans la phase de leur histoire antérieure à l'apparition de l'État. Bien dirigé, le commerce international doit donc permettre un enrichissement absolu du pays ou à défaut un gain de puissance relative par rapport aux pays concurrents.
- 12 Le statut et la valeur du commerce intérieur dépendent des objectifs poursuivis, qui varient selon les auteurs. S'il s'agit d'un gain de puissance ou de richesse, sa signification est bien moindre que celle du commerce extérieur. Cependant, certains auteurs accordent la priorité à la recherche de l'indépendance (et non de l'autarcie) du pays, ce qui contribue à réévaluer le rôle du commerce intérieur⁹. Mais dans les deux cas, la priorité teste la même : il s'agit de structurer le territoire pour permettre son développement économique intérieur (le gain d'une balance commerciale positive ne venant que dans un second temps), ce qui implique à la fois une intensification des échanges — par l'essor des transports, l'abolition des douanes intérieures — et un contrôle, direct ou indirect, de l'activité des producteurs et des marchands.

Les voyages des administrateurs : la mobilité de l'administration

- 13 Place centrale de l'appareil gouvernemental et « policier » dans la mise en place d'une politique économique, rôle cardinal de la notion politico-juridique de territoire dans l'appréhension de l'espace : ce sont ces deux éléments qui permettent de comprendre la façon dont la mobilité des administrateurs est envisagée par les caméralistes.

Voir et connaître

- 14 Cette mobilité sert d'abord la connaissance des réalités matérielles et économiques du territoire concerné. Les caméralistes reprennent un *topos* de la littérature politique occidentale depuis la Renaissance : celle de la nécessaire connaissance par le prince de son État. Ils s'inscrivent de ce point de vue dans la lignée des efforts déployés dans la seconde moitié du ^{xvii}e siècle dans les universités protestantes d'Allemagne du nord pour mettre en place une science descriptive de l'État, c'est-à-dire notamment de ses ressources humaines, matérielles et économiques, ce qu'on appelle progressivement une « statistique¹⁰ ». Parallèlement, le mercantiliste autrichien Schröder souligne la nécessité pour le gouvernement de disposer de statistiques sur la production manufacturière et le commerce extérieur. Ce souci de connaître la situation économique d'un État définit chez Justi la liste des rubriques :

Le prince doit [...] parfaitement connaître son pays selon sa superficie, sa situation, ses aspects et sa fertilité naturels, ainsi que les habitants s'y trouvant selon leur nombre, leurs capacités, aptitudes, leur génie, leurs mœurs et leurs passions ; mais il doit en particulier posséder une connaissance et une science suffisantes de l'état de ses sujets quant à leur richesse, leur commerce, manufactures, leur agriculture et autres activités, non moins que quant à leur type de vie¹¹.

- 15 Cet appel à une statistique territoriale correspond aussi à une volonté d'intégration et d'unification administrative, puisque la collecte des données suppose une unification des unités de mesure, et qu'elle ne peut être réalisée qu'après la mise en place une organisation administrative à la fois centralisée et ramifiée jusqu'à l'échelle locale¹².
- 16 Ce projet de connaissance des ressources territoriales s'exprime principalement à travers des métaphores ou des expressions empruntées au champ oculaire. Déjà à la fin du ^{xvii}e siècle, Schröder qualifiait les tableaux statistiques qu'il préconisait de « lunettes d'État¹³ ». Le prussien Philippi, proche de Frédéric II, fait, lui, l'éloge du prince qui « voit de ses propres yeux et gouverne lui-même ses pays¹⁴ ». Chez Sonnenfels ou chez Semer, c'est précisément la police qui est assimilée à l'œil du gouvernement, par exemple à propos de la fraude sur les marchés urbains¹⁵.
- 17 Le recours à ces métaphores oculaires n'a pas seulement une dimension pratique et gouvernementale, mais également une dimension « épistémologique » dans la mesure où le regard est considéré comme un moyen privilégié de connaissance des réalités économiques. Jakob von Bielfeld souligne ainsi la nécessité d'une éducation préalable du regard pour les futurs ministres : « On connoît toujours mal ce qu'on ne voit pas par ses yeux ; encore faut-il bien voir pour se mettre au fait de tout¹⁶. » Cette croyance dans la valeur cognitive du regard postule que le degré de prospérité d'un pays ou d'une région se reflète dans le paysage qui s'offre aux yeux de l'observateur (ce qui peut donner à ce regard une dimension critique évidente, le paysage étant la matérialisation

de déficiences gouvernementales, que les caméralistes ne se privent pas de stigmatiser). La beauté des paysages n'a donc pas de valeur esthétique en soi, mais n'a de valeur que dans la mesure où elle est la manifestation de la prospérité économique et du bon gouvernement d'un pays¹⁷.

Les voyages des administrateurs : un programme typique de la littérature apodémique

- ¹⁸ Les caméralistes soulignent donc que les voyages sont un complément indispensable à la formation théorique reçue dans les universités du futur officier de police. Georg Heinrich Zincke consacre ainsi un paragraphe de son ouvrage au voyage comme « moyen auxiliaire » des sciences camérales, qui s'ouvre par cette affirmation péremptoire : « un homme politique doit voyager¹⁸ ». Le programme élaboré par Zincke comporte trois traits notables : il s'agit d'abord de la nécessité de préparer le voyage par des lectures¹⁹. En second lieu, Zincke opère une démarcation polémique par rapport aux voyages des nobles, refusant le voyage guidé par la recherche du plaisir ou l'imitation de modèles culturels étrangers (et notamment français) qui sont moralement corrupteurs et économiquement nuisibles. La géographie des voyages affiche enfin des spécificités : le caméraliste doit d'abord visiter sa patrie, puis prioritairement la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, soit les trois principales puissances économiques de l'Europe. Au milieu des années 1760, la géographie des lieux que l'Autrichien Ludwig von Zinzendorf conseille à son frère Karl de visiter pour achever sa formation d'administrateur est très proche de celle indiquée par Zincke : elle englobe notamment, outre l'Allemagne, le Milanais et les Pays-Bas qui sont « les débouchés naturels des Pays héréditaires », « l'Europe des ports » et « l'Europe des manufactures », soit la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies²⁰.
- ¹⁹ Le mayençais Pfeiffer élabore dix ans plus tard, dans son premier traité de sciences camérales, un véritable guide du voyage à l'usage du futur administrateur²¹. Celui-ci doit emmener avec lui des instruments de travail tels que des cartes et des ouvrages de géographie, notamment la *Description de la Terre* de Busching. Afin d'observer tous les objets dignes d'attention, le voyage doit être accompli à cheval, le futur caméraliste ne pouvant mobiliser le regard s'il est enfermé dans une voiture. Cette pédagogie du voyage de l'observateur-administrateur rappelle que le regard attentif permet de connaître la situation d'une région pour peu que les éléments importants soient observés : l'état des routes, l'aspect des forêts, des champs et des récoltes, des maisons, le degré de propreté des villes. Cette observation préalable déterminera les questions qui devront être posées dans un second temps aux habitants des régions visitées.
- ²⁰ Ces réflexions reprennent un certain nombre de thèmes régulièrement mis en valeur dans la littérature apodémique qui est en plein essor dans l'Allemagne de la seconde moitié du XVIII^e siècle. En premier lieu, le voyage doit rapporter un gain matériel et/ou intellectuel, c'est-à-dire des connaissances, qui sont au moins autant pratiques (politiques) qu'artistiques ou culturelles. En second lieu, le voyage doit être préparé à la fois par des lectures théoriques, qui permettront au voyageur de déchiffrer ce qu'il verra, et par l'élaboration d'un questionnaire. Enfin, les connaissances emmagasinées au cours du voyage doivent contribuer à l'amélioration de la cité : « L'art apodémique devient alors l'un des instruments de l'action réformatrice de l'absolutisme éclairé²². » Dans la littérature apodémique comme chez les caméralistes apparaît ainsi une

épistémologie propre au voyage, fondée sur une approche relativiste de la connaissance qui n'existe qu'à travers les questions que pose l'observateur à la réalité empirique, la capacité de l'« œil expert » (D. Roche) devant être formée.

Une perception de l'espace spécifique

- ²¹ C'est surtout par une approche spécifique de l'espace que se caractérise cette pédagogie du voyage élaborée par les caméralistes. Pfeiffer préconise ainsi une très grande attention aux paysages ruraux et agricoles : la vision de l'espace n'est plus centrée sur des éléments ponctuels (les villes), la polarisation sur les villes typiques des savants de la Renaissance et de l'époque baroque est abandonnée, puisque Pfeiffer accorde une grande attention aux surfaces, les espaces ruraux n'étant plus simplement traversés, mais également observés pour eux-mêmes. Le voyage à cheval permet justement de se détourner des principales routes, assurant la jonction entre les villes, afin de pénétrer au cœur des territoires : les champs, les forêts, les villages ou les étables²³. De simple moyen de rejoindre deux villes, l'itinéraire (linéaire) devient ainsi l'occasion d'embrasser par le regard une surface et d'y lire, non seulement l'état de prospérité de la région traversée, mais aussi d'y trouver éventuellement des éléments pouvant inspirer les réformes à mettre en œuvre à la fin du voyage. Simultanément, Pfeiffer précise que dans les villes, le caméraliste doit visiter les ateliers, les magasins, les fabriques et les manufactures, les savants et les techniciens, mais non les employés de l'État²⁴. De manière significative, il ne dit rien des finalités culturelles ou artistiques du séjour dans les villes.
- ²² Cette perception de l'espace privilégiant les aires correspond à l'idéal de complémentarité entre les économies urbaine et rurale (*Stadtwirtschaft, Landwirtschaft*) que les caméralistes souhaitent instaurer à l'échelle du territoire. Elle traduit ainsi un refus de la polarisation urbaine et la volonté de réhabiliter le rôle des campagnes et du secteur agricole qui distingue les caméralistes des mercantilistes anglais des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles²⁵. Il est cependant difficile de savoir exactement quelle traduction réelle cet idéal a trouvé, les voyages des administrateurs des États territoriaux de l'Empire ayant jusque-là été assez peu étudiés²⁶.
- ²³ Il reste à examiner la façon dont les caméralistes perçoivent les formes de mobilité spécifiques des marchands, cette perception étant déterminée à la fois par la perception territorialisée de l'espace propre aux sciences camérales et par les objectifs de politique économique qui y apparaissent.

Les caméralistes face aux voyages de marchands

Les marchands : un rapport particulier à l'espace

- ²⁴ Les traités de sciences camérales du ^{xviii}^e siècle affirment de manière récurrente que les marchands obéissent dans leurs pratiques professionnelles à des principes spécifiques, qui peuvent être radicalement différents de ceux d'une « bonne police ». Sonnenfels distingue ainsi une « science marchande » et une « science politique » du commerce et affirme qu'en cas de conflit, le primat doit, conformément au principe d'harmonie des félicités, revenir à la seconde²⁷. Le marchand est en effet guidé par un motif principal sinon exclusif, celui de la recherche du profit maximal ; dans la mesure

où son avidité traduit une priorité de l'intérêt particulier sur l'intérêt collectif, elle est condamnable et doit donc être contrôlée par l'État. Le marchand, constamment suspecté de vouloir s'enrichir par des moyens moralement et/ou légalement condamnables, est donc l'objet d'une méfiance certaine de la part des caméralistes.

- ²⁵ De plus, le marchand et le négociant sont, en raison de leur mobilité, constamment soupçonnés de pouvoir faire défection à la communauté politique à laquelle ils appartiennent, puisqu'à tout moment, ils peuvent émigrer avec leurs biens et leur fortune (à la différence des propriétaires fonciers). Ils peuvent notamment, puisqu'ils détiennent des ressources mobiles, être attirés par des territoires ou des pays concurrents leur offrant des conditions institutionnelles plus favorables pour exercer leur activité²⁸.
- ²⁶ Par ailleurs le marchand se caractérise par un rapport particulier à l'espace, lié à l'importance de la monnaie dans son activité. Les caméralistes sont en effet sensibles au caractère abstrait de la monnaie, qui lui permet de surmonter la contrainte de la distance liée à l'espace²⁹ : elle produit donc des effets qui sont bénéfiques, car homogénéisateurs, lorsqu'il s'agit de structurer économiquement le territoire, mais qui peuvent être ravageurs en cas de sorties de numéraire, qui sont alors souvent comparées à des hémorragies. Or le caractère abstrait de la monnaie rend la mobilité spécifique aux capitaux détenus par les marchands difficilement contrôlable ce qui constitue une autre raison de la méfiance exprimée par les caméralistes.
- ²⁷ Outre cette mobilité spécifique, qui peut leur permettre d'échapper au cadre de référence territorial, les marchands s'intègrent également, par leur activité, dans un espace économique spécifique.

L'espace marchand : un espace polarisé sur les villes

- ²⁸ À regarder la façon dont les caméralistes envisagent l'activité marchande, voire les manuels de science du commerce que rédigent certains d'entre eux, comme Büsch — directeur de l'Académie du Négoce et membre actif de la « Société patriotique » de Hambourg³⁰ - ou Beckmann, professeur de technologie et des sciences camérales à Göttingen, on constate que l'activité des marchands est orientée vers les villes, et notamment vers les grandes villes. Cette polarisation urbaine tient d'abord à la nature de l'activité commerciale qui exige des contacts intenses, rapides et faciles avec les clients ou les intermédiaires. Elle s'explique également par la présence en villes d'institutions spécifiques et nécessaires au commerce : tribunaux (de commerce), bourses, banque, ou les consuls³¹. Elle tient enfin à la nature de la ville : par opposition à l'économie agricole, l'économie urbaine a pour fonction de mettre en contact les différents agents producteurs et les consommateurs. La ville est donc étroitement associée à l'échange et à la circulation, ainsi qu'à la monnaie ; ville et monnaie sont la condition de possibilité l'une de l'autre, et elles sont toutes les deux des principes moteurs de l'économie dans la mesure où elles permettent l'intégration économique des différentes régions d'un territoire : c'est ainsi que les villes sont pour Justi « le lien de toutes les activités dans l'État et les grandes artères radiales, par lesquelles la monnaie ou le sang de l'État circule et donne vie et activité à tout le corps politique³² ».
- ²⁹ La typologie des villes de commerce fournie par Büsch dans son manuel de commerce permet de mieux cerner les caractéristiques de cet espace propre aux marchands³³. Il distingue en effet trois types : les « villes d'entrepôt » (*Niederlagen*) qui ont

principalement des relations avec la zone rurale et agraire les environnant et qui fonctionnent à la manière de lieux centraux, les « villes d'étape » (*Stapelstädte*) qui assurent les importations et les exportations pour leur région environnante, enfin les « places de marché » (*Marktplätze*), dont Hambourg est le prototype, qui ont une activité commerciale se déployant à l'échelle européenne, voire mondiale, et qui sont principalement situées sur des façades littorales. Le clivage principal oppose les villes d'entrepôt d'une part, essentiellement vouées au commerce intérieur, aux villes d'étape et places de marché qui pratiquent (dans des proportions variables) le commerce extérieur : tandis que les premières sont situées au cœur d'un « *umland* », les secondes entretiennent des relations avec un « *hinterland* ». Or ce sont principalement ces dernières que les marchands, surtout les gros négociants, fréquentent car ils y trouvent les occasions majeures de réaliser des profits importants.

« Espace marchand » vs « espace de l'administrateur » ?

- 30 Cet espace économique propre aux marchands correspond à l'« espace économique » tel que des économistes contemporains, notamment François Perroux, l'ont théorisé. Cet espace économique est défini « par les relations économiques qui existent entre des éléments économiques³⁴ », c'est-à-dire par les « plans d'emploi des ressources économiques et humaines » comme les matières premières, le crédit, la main-d'œuvre, le savoir technologique... F. Perroux oppose justement cet espace économique « abstrait » à l'espace « banal », qui est celui du territoire politique, opposition que des travaux sur l'histoire de la pensée économique au XVIII^e siècle ont également signalée³⁵ : l'espace marchand se distingue alors du territoire politique et est « défini par la circulation des marchandises dans ses rapports avec d'autres champs de forces, productifs, monétaires et politiques³⁶... ».
- 31 Les caméralistes reconnaissent à cet « espace économique » marchand une certaine autonomie. Celle-ci apparaît à travers les précisions données sur les connaissances nécessaires aux marchands, qui doivent notamment connaître les marchandises les plus demandées, les lieux de vente les plus avantageux, le cours et la valeur relative des monnaies, l'état du crédit dans les différentes places commerciales ou les relations politiques entre États³⁷. Logiquement, ils insistent sur la nécessité des voyages, notamment pendant la période de formation du marchand, et sur l'utilité de connaissances en géographie³⁸. Un manuel tel que celui de Büsching fournit des informations utiles, qui permettront aux marchands de mettre en œuvre ses spéculations, et de définir un espace (économique) différent de l'espace politisé présent dans un tel manuel : « La connaissance des pays est le fondement de la spéculation³⁹. » Beckmann appelle « connaissance du commerce » (*Handelskunde*) cette connaissance de l'espace marchand, et la distingue soigneusement de la « science du commerce » (*Handelswissenschaft*) qui regroupe les connaissances nécessaires à la pratique ou à la compréhension de l'activité marchande⁴⁰.
- 32 Cet espace est donc largement le résultat des spéculations engagées par les marchands, en fonction d'une logique d'intérêt individuel qui exige une très grande réactivité aux fluctuations de l'offre et (surtout) de la demande. Cette logique implique un rapport spécifique à l'espace et au temps, différent de celui noué par les gouvernements et les administrations. Commentant en 1792 l'interruption du trafic maritime entre Le Havre et Hambourg, Büsch met en exergue cette différence de logique :

Auparavant l'État en guerre rassemblait ses navires en flottes et les faisait accompagner par des navires armés. Les bateaux, qui avaient une destination unique, devaient se réunir, et attendre qu'un nombre digne d'une escorte soit prêt à naviguer. *Mais ceci n'est plus compatible dans le cours actuel du commerce avec les spéculations du marchand, dans l'exécution desquelles toute perte de temps plonge ce dernier dans l'embarras*⁴¹.

- 33 L'espace marchand tend en outre à faire abstraction des frontières politiques puisqu'il est élastique et se dilate dans l'espace selon les variations de l'offre et de la demande, ce qui oblige les marchands à disposer d'un réseau de correspondants dans les différents pays pour recevoir les informations nécessaires⁴². L'un des outils majeurs de cette dilatation transfrontalière dans l'espace est fourni par la monnaie et le crédit sous ses différentes formes, notamment la lettre de change :

Comme les citoyens d'un pays bien gouverné se font mutuellement crédit [...] : de même, certains citoyens de plusieurs pays peuvent créer entre eux une société, une sorte de république privée innocente. [...] Dans ce cas, ils sont concitoyens, membres d'une communauté. Ils peuvent grâce à cela s'accorder crédit ou prendre crédit les uns auprès des autres. L'un des principaux genres de ce crédit est la lettre de change⁴³.

- 34 Pour autant, la reconnaissance de l'autonomie de cet espace marchand ne signifie nullement que ses règles de fonctionnement produisent spontanément des effets bénéfiques. L'enjeu des propositions de politique douanière des caméralistes est justement de définir, en établissant une typologie des cas possibles, des règles permettant de rendre compatibles espace marchand et territoire, en subordonnant le premier aux impératifs du second. Le contrôle et la régulation portent dans ce cadre beaucoup plus sur les marchandises et les valeurs monétaires que sur les personnes, les droits de douane permettant, pour reprendre l'expression de Sonnenfels, d'« orienter la spéculation » de marchands qui tendent, pour les plus importants d'entre eux, à gérer les affaires de leur comptoir et à ne plus se déplacer⁴⁴.
- 35 Il importe donc de limiter les effets négatifs de cette mobilité spécifique aux marchands, non pas par des mesures répressives — par exemple, des fouilles à la sortie du territoire — mais plutôt par des mesures de politique économique agissant en amont ou les dissuadant d'agir contre les intérêts de la communauté⁴⁵.

Conclusion

- 36 L'importance accordée par les caméralistes aux voyages comme mode de connaissance pour l'administrateur, tout comme leur méfiance envers les voyages et les mobilités spécifiques aux marchands ne sont pas contradictoires, mais ont au contraire une raison commune, à savoir un mode de perception de l'espace centré sur la catégorie juridique et politique de territoire. Les conceptions économiques, les programmes de politique économique des caméralistes s'intègrent de ce point de vue dans un « mercantilisme du centre », caractéristique des économies continentales, par opposition à un « mercantilisme de la périphérie », typique des économies maritimes, et dont le hambourgeois Büsch peut être considéré comme le représentant principal en Allemagne. C'est à ce type qu'on peut également rattacher les pratiques marchandes du commerce international, même si l'espace marchand, en se « déterritorialisant » de plus en plus au cours du XVIII^e siècle, tend dans son fonctionnement concret à se rapprocher de l'« espace de marché » tel qu'il sera théorisé par Smith, puis par ses

épigones, particulièrement actifs en Allemagne à partir des années 1790. En abandonnant la conception holiste et territorialisée des réalités économiques, les premiers « libéraux » allemands centreront essentiellement leur discours sur le rapport à l'espace que noue l'individu, en l'occurrence le marchand, et sur les effets bénéfiques de la multiplicité des comportements marchands, l'accent étant par ailleurs porté moins sur les déplacements physiques des marchands que sur les flux de richesses (de marchandises, de monnaie) qu'ils enclenchent par le jeu de leurs spéculations particulières.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Voir la synthèse de Keith TRIBE, *Governing Economy. The Reformation of German Economic Discourse 1750-1840*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
2. Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 286.
3. Ulrich ENGELHARDT, « Zum Begriff der Glückseligkeit in der kameralistischen Staatslehre des 18. Jahrhunderts (J. H. G. von Justi) », *Zeitschrift für Historische Forschung*, 8 (1981), p. 37-79.
4. Guillaume GARNER, « Caméralisme et territoire. État, espace et économie dans le discours économique allemand au XVIII^e siècle », *Revue du Nord*, 85 (2003), p. 729-745, ici p. 728-731.
5. *Ibid.*, p. 736-740.
6. Voir par exemple Johann Heinrich GOTTLÖB VON JUSTI, *Vollständige Abhandlung von den Manufakturen und Fabriken*, (1^{re} éd., 1758) Berlin, Pauli, 3^e éd. (par Johann Beckmann), 1789, p. 170.
7. Ludwig Benjamin Martin SCHMID, *Lehre von der Staatswirtschaft. Zu den Vorlesungen auf der Kameral Hoben Schule zu Lautern*, Mannheim, Laurern, Verlag der Gesellschaft, 1780, vol. 2, p. 623-624.
8. Voir par exemple J. H. G. VON JUSTI, *Abhandlung von den Manufakturen*, op. cit., vol. 1, p. 210.
9. C'est entre autres le cas de Marrin Engelbert SEMER, *Über die Polizeiverwaltung in Städten, deren Bewohner aus verschiedenen Volksklassen bestehen*, Mannheim, Schwan und Götz, 1792.
10. Sur ce sujet, voir la synthèse en français de Jochen HOOCK, « D'Aristote à Adam Smith : quelques étapes de la statistique allemande entre le XVII^e et le XIX^e siècle », in *Pour une Histoire de la Statistique*, Paris, éditions de l'INSEE, vol. 1, 1977, p. 477-492.
11. J. H. G. VON JUSTI, *Staatswirtschaft, oder systematische Abhandlung aller oeconomischen und Cameral-Wissenschaften, die zur Regierung eines Landes erfordert werden*, (1^{re} éd., 1755), Leipzig, Breitkopf, 2^e éd., 1758, vol. 2, p. 6-7 : *Der Regent muß [...] sein Land nach seiner Größe, Lage, natürlichen Beschaffenheit und Fruchtbareit, sowohl als die darinnen befindlichen Einwohner nach ihrer Menge, Fähigkeiten, Geschicklichkeiten, Génie, Sitten und Leidenschaften vollkommen kennen ; besonders aber muß er von dem Zustande seiner Unterthanen in Ansehung ihres Reichthums, ihrer Commercién, Manufacturen, Landwirthschaft und übrigen Gewerbe, wie nicht weniger in Anehung ihrer Lebensart [...] einzureichende Wissenschaft und Erkenntni besitzen.*
12. Hans HAUSSHERR, *Verwaltungseinheit und Ressorttrennung vom Ende des 17. bis zum Beginn des 19. Jahrhunderts*, Berlin, Akademie Verlag, 1953.
13. Louise SOMMER, *Die österreichischen Kameralisten in dogmengeschichtlicher Betrachtung*, (1^{re} édit., 1920-1925), (rééd.), Aalen, Scientia, 1970, vol. 1, p. 112 sq.

14. Johann Albrecht PHILIPPI, *Die wahren Mittel zur Vergrößerung eines Staats*, Berlin, Haude und Spener, 1753, p. 8.
15. Martin ENGELBERT SEMER, *Über die Polizeiverwaltung*, op.cit., p. 72.
16. J. VON BIELFELD, *Institutions politiques. Ouvrage où l'on traite de la Société Civile ; des Loix, de la Police, des Forces d'un État ; Et en général de tout ce qui a rapport au Gouvernement*, Paris, Duchesne, 1762 (1^{re} éd., 1760), vol. 2, p. 10-11 (citation p. 11). L'utilité de voyages pour les hommes d'État et les administrateurs est également soulignée entre autres par Joseph VON SONNENFELS, *Grundsätze der Handlung, Polizey und Finanzwissenschaft*, (1^{re} éd., 1765-1771) 3^e éd., Kurzbeck, 3 vol., 1777 ; 5^e éd., *Grundsätze der Polizey, Handlung und Finanz*, Vienne, Kurzbeck, 1786-1787, p. 270-271 ; J. H. G. VON JUSTI, *Staatswirtschaft*, op. cit., vol. 2, p. 7.
17. Georg Friedrich LAMPRECHT, *Versuch eines vollständigen Systems der Staatslehre mit Inbegriff ihrer beiden wichtigsten Haupttheile der Polizei – und Kameral – oder Finanzwissenschaft zum Gebrauch academischer Vorlesungen*, Berlin, F. S. Hesse, vol. 1, 1784, p. 742-743.
18. Georg Heinrich ZINCKE, *Cameralisten-Bibliothek, Worinne nebst der Anleitung die Cameral-Wissenschaft zu lehren und zu lernen, ein vollständiges Verzeichniß der Bücher und Schriften von der Land – und Stadt-Oeconomie, dem Polizey-Finanz – und Cammer-Wesen zu finden, so theils kurz beurtheilet, theils utnständig vorgestellt worden*, Leipzig, Carl Ludwig Jacobi, vol. 1, 1751, p. 91-95 (« Hülfsmittel » ; « Ein politicus muß reisen »).
19. *Ibid.*, p. 91 : *wer sonderlich die Cameral-Wissenschaft nicht studiret hat, der wird wie eine Gans über den Rhein fliegen* (« celui qui n'a pas spécialement étudié les sciences camérales volera tel une oie au-dessus du Rhin »).
20. Christine LEBEAU, *Aristocrates et grands commis à la cour de Vienne. Le modèle français*, Paris, éd. du CNRS, 1996, p. 123-139, citations p. 125.
21. Johann Friedrich PFEIFFER, *Lehrbegrif sämtlicher oeconomischer und Cameralwissenschaften*, Mannheim, Schwan, 1773-1778, 4 vol., vol. 2/1, p. 56-71.
22. D. ROCHE, *Humeurs vagabondes*, op. cit., p. 70.
23. J. F. PFEIFFER, *Lehrbegrif*, op. cit., vol. 2/1, p. 62.
24. *Ibid.*, p. 69-70.
25. Voir les analyses de Pierre DOCKÈS, *L'espace dans la pensée économique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1969, pour qui les mercantilistes anglais privilégient la concentration des richesses dans les villes et les circuits économiques longs par opposition aux physiocrates et aux libéraux qui soulignent les avantages de la dispersion et des circuits économiques courts.
26. Voir Joachim REES, Winfried SIEBERS & Hilmar TILGNER, « Reise im Erfahrungsraum Europa. Forschungsperspektiven zur Reisetätigkeit politisch-sozialer Eliten des Alten Reichs (1750-1800) », *Das achtzehnte Jahrhundert*, 26/1 (2002), p. 35-40.
27. J. VON SONNENFELS, *Grundsätze*, op. cit., vol. 2, p 3 : *kaufmännische Handlungswissenschaft – politische Handlungswissenschaft* ; voir aussi Johann BECKMANN, *Anleitung zur Handlungswissenschaft. Vornehmlich zum Gebrauche derer, welche sich mit Polizey, Cameralwissenschaft, Geschichte und Statistik beschäftigen wollen. Nebst Entwurf zur Handlungsbibliothek*, Gottingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1789, préface (non paginée).
28. Oliver VOLCKART, « Einleitung : Obrigkeitlicher Wettbewerb als Faktor der Wirtschaftsentwicklung », in Oliver Volckart (éd.), *Frühneuzeitliche Obrigkeiten im Wettbewerb : Institutioneller und wirtschaftlicher Wandel zwischen dem 16. und 18. Jahrhundert*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1997, p. 11-30 ; *Id.*, « Politische Zersplitterung und Wirtschaftswachstum im Alten Reich, ca. 1650-1800 », *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte*, 86 (1999), p. 1-38.
29. Voir par exemple J. F. PFEIFFER, *Grundsätze der Universal-Cameral-Wissenschaft oder deren vier wichtigsten Säulen nämlich der Staats-Regierungskunst, der Policey-Wissenschaft, der allgemeinen Staats-Oeconomie, und der Finanz-Wissenschaft*, Francfort-Main, Esslinger, 1783, 2 vol., vol. 1, p. 543, et les

analyses de Marcus SANDL, *Ökonomie des Raumes. Der kameralwissenschaftliche Entwurf der Staatswirtschaft im 18. Jahrhundert*, Cologne, Vienne, Weimar, Böhlau, 1999, p. 174.

30. En français, voir Étienne FRANÇOIS, « Négoces et culture dans l'Allemagne du XVIII^e siècle », in Franco Angiolini & Daniel Roche (éd.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, éditions de l'EHESS, 1995, p. 29-48, en particulier p. 41-43.

31. Johann Georg BÜSCH, *Lettres originales de commerce, précédées d'une explication par ordre alphabétique de plusieurs termes de commerce de terre, de mer et de banque etc.*, traduit de l'allemand, Nouvelle édition, La Haye, I. van Cleef, 1801, p. XXIII.

32. J. H. G. VON JUSTI, *Abhandlung von den Manufakturen*, vol. 1, p. 18 : *der Zusammenhang aller Gewerbe in dem Staate und die großen Pulsadern, wodurch das Geld oder das Blut des Staats circuliret und dem ganzen Staatskörper Leben und Thätigkeit giebt.*

33. Johann Georg BÜSCH, *Theoretisch-praktische Darstellung der Handlung in deren mannigfaltigen Geschäften*, Hambourg, Benjamin Gorrlöb Hoffmann, 1792, 2 vol., vol. 1, p. 195 sq.

34. François PERROUX, *L'économie du XX^e siècle*, Paris, PUF, 1961, p. 127.

35. Voir notamment les réflexions de Pierre ROSANVALLON, *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Seuil, 1989, (1^{re} éd., 1979, *Le capitalisme utopique*).

36. D. ROCHE, *Humeurs vagabondes*, op. cit., p. 287.

37. Johann Christian FÖRSTER, *Versuch einer Einleitung in die Cameral-, Policey- und Finanzwissenschaft*, Halle, C. C. Kummel, 1771, p. 162-163 ; J. VON SONNENFELS, *Grundsätze*, op. cit., vol. 2, p. 267-269. L'autonomie de cet espace marchand apparaît également dans les dictionnaires de commerce et, plus généralement, dans la littérature destinée à l'usage des marchands.

38. J. VON SONNENFELS, *Grundsätze*, vol. 2, p. 270 ; Johann Heinrich JUNG-STILLING, *Versuch einer Grundlehre sämtlicher Kameralwissenschaften : zum Gebrauche der Vorlesungen auf der Kurpfälzischen Kameral Hohen Schule zu Lautern, Laurern*, Verlag der Gesellschaft, 1779, p. 157 ; J. G. BÜSCH, *Theoretisch-praktische Darstellung*, op. cit., vol. 1, p. 137.

39. J. VON SONNENFELS, *Grundsätze*, vol. 2, p. 267 : *Das Kenntniß der Länder ist der Grund der Spekulation.*

40. Johann BECKMANN, *Anleitung zur Handlungswissenschaft. Vornehmlich zum Gebrauche derer, welche sich mit Polizey, Cameralwissenschaft, Geschichte und Statistik beschäftigen wollen. Nebst Entwurf zur Handlungsbibliothek*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1789, p. 2-4. Il précise que certaines parties de la « Handelskunde » sont traitées par les manuels de statistique.

41. J. G. BÜSCH, *Theoretisch-praktische Darstellung*, vol. 2, p. 290 : *Ehemals ließ der in Krieg gerahtene Staat seine Schiffe in Flotten sammeln, und durch bewehrte Schiffe sie begleiten. Da mußten dann die Schiffe, welche einerlei Bestimmung hatten, sich sammeln, und abwarten, bis eine der Escortirung wehrte Zahl segelfertig ward. Das aber verträgt sich in den jezigen Gänge der Handlung nicht mehr mit den Speculationen eines Kaufmanns, bei deren Ausföhrung jeder Zeitverlust ihn verlegen macht.* (souligné par nous.).

42. J. H. JUNG-STILLING, *Versuch einer Grundlehre*, op. cit., p. 149-150 ; J. G. BÜSCH, *Theoretisch-praktische Darstellung*, vol. 1, p. 208.

43. L. B. M. SCHMID, *Lehre von der Staatswirthschaft*, vol. 2, p. 556 : *Wie die Bürger eines gut-beherrschten Landes einander Credit geben [...] : eben so können gewisse Bürger mehrerer Länder unter sich eine Gesellschaft, eine Art von unschuldiger Privatrepublik, aufrichten. [...] Diesfalls sind sie also Bürger von einander, Glieder einer Gemeinschaft. Kraft dessen Credit einander geben und von einander nehmen können. Eine von den vornehmsten Gattungen dieses Credits ist der Wechsel.*

44. J. VON SONNENFELS, *Grundsätze*, op. cit., vol. 2, p. 284.

45. Pour un aperçu, voir Guillaume GARNER, « La question douanière dans le discours économique en Allemagne (seconde moitié du XVIII^e siècle) », *Histoire, Économie et Société*, 1 (2004), p. 43-48.

AUTEUR

Guillaume Garner

L'Europe de Bonaventure Carret et de ses associés, marchands lyonnais au XVIII^e siècle

Françoise Bayard

p. 55-86

- 1 Bonaventure Carret est né en 1737. Il se dit « orphelin de la nature » et rend hommage à « la protection de M. Auriol », un industriel — banquier lyonnais, avec lequel il avait sans doute un lien de parenté¹, qui lui « a fait étudier les premiers principes », l'a placé « chez des ouvriers honnêtes gens » dont il a « succé tous les principes », lui « a fait apprendre à écrire », « l'a placé dans un magasin » où il s'est tenu « tant qu'il (son protecteur) a voulu » l'y laisser². De 1762 à sa mort, en juillet 1779³, il travaille dans trois sociétés : « Carret, Etienne Laine, Martin et compagnie⁴ » ; « Carret et compagnie » avec Jean Empaire Ferlat et Jean Calas aîné, du 5 mars 1765 au 12 septembre 1776 ; « Molin père et fils et Carret, à dater du 1^{er} octobre 1776, société montée pour six ans⁵ ». Dans les trois cas, il s'agit d'un « commerce de commission », portant sur des étoffes de soie, des robes, des vestes, des gants et des bas. Bonaventure y est voyageur de commerce. Les années où il exerce sont difficiles et il ne cesse de se plaindre que « les affaires vont lentement », que partout où il passe, « il y a beaucoup de misère⁶ » et « que nous sommes dans les tems les plus affreux⁷ ». La mort subite de Monsieur Auriol en avril 1772⁸ le prive de son soutien moral et financier⁹. La liquidation de la deuxième entreprise est prononcée et la troisième ne peut aller jusqu'à son terme.
- 2 À la suite de ces revers, ses papiers sont saisis. Ils se trouvent dans les archives du Tribunal de la Conservation aux Archives départementales du Rhône, sous la mention « papiers des commerçants ». Les lettres que Bonaventure envoyait à ses amis¹⁰ ou à ses associés¹¹, celles que ces derniers lui adressaient, les copies des courriers expédiés par leur bureau à leurs clients¹² ou partenaires ainsi que les notes de frais ou autres papiers personnels permettent de se faire une idée très précise de l'espace européen dans lequel ils se déplaçaient, de la société qu'ils y fréquentaient et de la culture qu'ils appréciaient.

Un quadruple espace européen

- 3 Les activités de Carret et de ses associés se déroulent dans quatre espaces de plus en plus réduits : ceux de leur commerce, des messageries qu'ils utilisent, des voyages de Bonaventure et de leurs règlements bancaires.

- 4 L'espace commercial peut être déterminé à travers le nombre des villes et des clients avec lesquels ils sont en relation et le nombre de lettres qu'ils leur font parvenir. En 1771, cet espace comprend 41 villes et une région (Surinam), 146 correspondants et 417 lettres¹³. Cette géographie ne concerne que les villes de grande ou de moyenne importance. Elle s'appuie avant tout sur la France (26 villes - 63,4 % ; 81 correspondants - 55,5 % ; 240 missives - 57,5 %). À l'étranger, leur commerce ne porte que sur quatre régions : la Suisse (1 ville, 1 correspondant, 7 lettres), l'Allemagne (4 villes, 11 correspondants, 22 lettres), les Pays-Bas (6, 21, 61) et les Provinces-Unies (4, 31, 86). Globalement parlant, l'Europe du Nord (au nord de la ligne Nantes - Besançon) domine largement (27 villes - 65,8 % ; 111 correspondants - 76 % ; 324 lettres - 77,7 %). Au cours du temps, cet espace et ces prépondérances ne varient guère. À l'étranger, Carret est très tôt tenté par la Grande-Bretagne, mais ses associés s'y opposent¹⁴ et il faut attendre 1772 et 1773 pour les voir entrer en relations, non sans réticences et avec quelque déconvenue, avec Robert Board de Londres. Le Portugal apparaît une fois en 1763 pour une commande de rubans¹⁵. Il en va de même des Norvégiens sur lesquels ils comptent pour des droguets et des péruviennes¹⁶. Ils songent aussi à Cadix¹⁷. Ils sont sollicités par Axenty Alexiys Jeffelf de Moscou en 1773 mais renoncent définitivement à ce nouveau marché en 1777¹⁸. En réalité, le mythe des Provinces-Unies richissimes ne cesse d'opérer. Un des associés de Carret lui répète plusieurs fois qu'il ne faut « pas faire mentir le proverbe qui dit qu'il n'y qu'à aller en Hollande pour faire sa fortune¹⁹ ». Les débuts sont décevants : « la Hollande n'a pas donné cette année comme j'apprenais de ne pouvoir remplir des commissions que nous pourrions y avoir. J'ai toujours été sur mes gardes²⁰ ». Une opposition très nette se dessine entre Carret, pro-étranger, et ses associés, favorables à la province : « vous faites plus dans huit jours dans la province pour les bas que vous n'avez fait dans tout votre séjour » ; « la province nous aurait déjà débarrassé de tout surtout la Normandie et la Bretagne²¹ ». Mais quand « la province en général ne donne rien à gagner », on estime que Carret fait bien de « se rendre au plutôt en Hollande²² ». Aussi ne tranchent-ils jamais, ne renonçant pas à la France (« je suis déterminé à y passer pour y cultiver des bons correspondants qui commenceraient à se lasser que je n'y étais pas allé depuis 2 ans ») mais privilégiant toujours la Hollande (« toujours nos voyages ont été dirigés du côté de la Hollande²³ »). Ils gagnent cependant peu à cette absence de choix : en dehors de l'année 1770 où le nombre des correspondants et les villes où ils demeurent augmentent et de l'année 1772 où les trois données croissent, leur zone commerciale ne cesse de s'étioler au long de leur période d'activité²⁴.

Tableau 1. – La prépondérance française dans l'espace commercial de Carret et de ses associés (1767-1775)

Années	Villes françaises	Villes étrangères	Correspndts. français	Correspndts. étrangers	Lettres françaises	Lettres étrangères
1767	39 (70,9 %)	16	117 (63,6 %)	67	230 (65,9 %)	119
1768	35 (66 %)	18	126 (60,6 %)	82	405 (59,1 %)	280
1769	30 (56,6 %)	25	95 (59 %)	66	326 (63,4 %)	188
1770	34 (70,8 %)	14	101 (60,5 %)	66	270 (61,5 %)	169
1771	26 (63,4 %)	15	81 (55,5 %)	65	240 (74 %)	84
1772	28 (63,6 %)	16	80 (47 %)	90	221 (44,4 %)	277
1773	20 (55,5 %)	16	48 (45,3 %)	58	127 (42,9 %)	169
1774	15 (62,5 %)	9	26 (65 %)	18	51 (54,8 %)	42
1775	8 (61,5 %)	5	16 (53,3 %)	14	29 (39,7 %)	44

Tableau 2. – La prépondérance de l'Europe du Nord dans l'espace commercial de Carret et de ses associés (1767-1775)

Années	Villes du nord	Villes du sud	Correspndts du nord	Correspndts du sud	Lettres du nord	Lettres du sud
1767	43 (78,2 %)	12	129 (70,1 %)	55	256 (73,3 %)	93
1768	38 (71,7 %)	15	154 (74 %)	54	507 (74 %)	178
1769	31 (68,9 %)	14	132 (82 %)	29	421 (81,0 %)	93
1770	31 (64,6 %)	17	125 (74,8 %)	42	324 (73,8 %)	115
1771	28 (68,3 %)	13	111 (76 %)	35	331 (79,4 %)	86
1772	31 (70,4 %)	13	143 (84,1 %)	27	426 (85,5 %)	72
1773	28 (77,8 %)	8	89 (84 %)	17	256 (86,5 %)	40
1774	15 (62,5 %)	9	31 (70,4 %)	13	64 (68,8 %)	29
1775	9 (69,2 %)	4	23 (76,7 %)	7	56 (76,7 %)	17

Tableau 3. – L'espace commercial de Carret et de ses associés (1767-1775)

Années	Villes	Correspondants	Lettres
1767	55	184	349
1768	53	208	685
1769	45	161	514
1770	48	167	439
1771	41	146	417
1772	44	170	498
1773	36	106	296
1774	24	44	93
1775	13	30	73

- 5 Le deuxième espace est celui des messageries. Carret et ses associés envoient les marchandises commandées par leurs clients. Ils passent par des intermédiaires qui utilisent de nombreux moyens de communication : le carrosse de Lyon à Montpellier, la diligence, le coche, les guimbardes entre Lyon et Paris ou les rouliers²⁵. Il leur faut d'abord emballer les objets qui sont très précieux.

Nous commençons par coucher la facture sur une main courante ou sont détaillés tous les articles et au moment que nous faisons remplir la caisse nous sommes toujours cinq personnes présentes, trois de notre maison, l'emballleur et le charpentier, un qui prend les paquets séparément et en lit l'inscription ; un qui les

ponctue sur la main courante et un autre qui les voit renfermer dans la caisse, l'emballleur et le charpentier, présents²⁶.

- 6 L'expédition doit tenir compte des conditions de circulation. En 1767, ils informent Adrian Emery d'Amsterdam « qu'approchant du froid nous ne vous avons pas envoye cette caisse par voye de Rouen parce que la mer est trop dangereuse et que ces articles aurés trop été longtems a vous parvenir²⁷ ». Il leur faut penser aux frais de douane. Généralement, ils font partir les marchandises en temps de foire pour bénéficier de la franchise. Mais il y a partout des règles à respecter²⁸. Les frais de transport sont à la charge du client. Pour Bordeaux, par exemple, Jonas Stahré, nouveau client, est informé qu'on « expédie communément icy pour chez vous dans vos tems de foire par la voye de Limoges et le prix de la voiture jusques chez vous est ordinairement de 21 à 22 livres par quintal²⁹ ». On n'envoie donc pas n'importe quelle marchandise : le prix du transport augmenterait trop le prix de revient d'objets de faible valeur. Monsieur Kenny de Dunkerque commande 9 douzaines de dessus de paires de souliers : « nous croyons devoir suspendre parce que ces objets étant d'un trop petit volume, les frais de transport par la diligence seraient trop considérables et nous les feroient revenir fort cher³⁰ ». Une solution consiste à inclure de petits colis dans de plus gros, en donnant mission au premier client de les extraire de la caisse et de leur faire poursuivre leur voyage, le deuxième client étant, naturellement informé de ce procédé : « lorsqu'on vous demande un objet trop petit pour partir seul, il faut l'observer au commettant. Il n'y a pas de milieu, il faut lui expédier a droiture ou qu'il consente que nous joignons les marchandises dans l'envoi de quelque amy³¹ ».
- 7 Tout étant bien pesé, un itinéraire est choisi (« dans la circonstance actuelle, nous croyons que la voye d'Allemagne est la plus convenable pour les expéditions à La Haye³² ».) et, par voie de conséquence, un service de messagerie qui recevra les colis venus de Lyon et les expédiera à leurs destinataires. Une série de lettres s'ensuit. Le 10 août 1767, Franck de Strasbourg est informé : « nous vous avons de nouveau expédié samedi par la voie ordinaire de MM. Deschaux et compagnie quatre caisses, pour Monsieur Halfmann de Nimègue, Jean-Louis Villemer de Francfort, Corrade Gueringer de Mayence. Nous vous prions les faire suivre contre vos frais ». MM. Villemer, Halfmann et Gueringer reçoivent un courrier les avertissant de ce qu'ils doivent faire. Le colis Villemer est en réalité pour Hellins de Cologne ; celui de Halfmann pour Fremaux de La Haye et ceux de Gueringer pour Gillis de Cologne³³. Bien entendu, les messageries sont spécialisées dans certaines directions : la veuve Sancier de Paris expédie les marchandises en Flandre, Petinau de Limoges, vers Bordeaux, Franck frères, vers l'Allemagne et Amsterdam. Certaines ont fait leurs preuves et sont préférées à d'autres, ainsi Lefrique, directeur des diligences de Flandre à Paris. En observant, sur l'année 1771, les ordres donnés aux différentes messageries, on peut arriver à déterminer l'espace de circulation des marchandises expédiées par Carret et ses associés³⁴. En dehors de l'axe Lyon-Bordeaux et de sa variante Lyon - Limoges - Bordeaux, peu utilisé mais indispensable pour l'Amérique du Nord, l'essentiel du trafic se fait dans un losange délimité par Lyon, Paris, Amsterdam et Francfort. La voie la plus chargée est celle qui relie Lyon à Paris. De là, on peut, éventuellement, rejoindre Sedan, Bruxelles, Gand, Tournai, Douai, Lille et Dunkerque. Ces destinations peuvent, cependant, n'être que des étapes vers Aix-la-Chapelle (Sedan), Rotterdam (Bruxelles), Gand (Tournai ; Lille), Douai (Lille), Tournai (Lille), Anvers (Lille), Amsterdam (Dunkerque). L'axe Lyon - Strasbourg est moins fréquenté. Si les colis ne s'arrêtent pas en Alsace, ils peuvent aller à Francfort et, de là, à Cologne ou, le plus souvent, à

Amsterdam qu'on peut aussi atteindre directement. D'Amsterdam, on rejoint La Haye, Rotterdam et Surinam. On peut donc atteindre une même destination par plusieurs voies : pour Amsterdam par exemple, selon les cas, les marchandises passent par l'Est, par l'Ouest ou par le centre. Il reste à espérer que, comme pour la poste³⁵, tout arrivera en temps voulu.

- 8 Le troisième espace est celui des voyages itinérants annuels de Bonaventure. Chaque déplacement a trois objets : montrer les échantillons de soieries et les objets de mode à leurs clients ; faire rentrer les dettes échues ; contacter les fournisseurs. Il importe donc que Carret parte avant ses nombreux concurrents avec de beaux échantillons récents (« Carret part aujourd'hui avec la plus belle collection d'échantillons³⁶ ») et qu'il soit en relation constante avec ses associés qui lui font passer les traites et à qui il envoie les commandes jour après jour : « je suis debout depuis six heures du matin, j'ai battu le pavé toute la journée et je vous écris dans ce moment à 2 heures après minuit 26 au matin. Je vais à sept heures de nouveau faire quelques autres commissions pour joindre encore ce que je peux³⁷ ». À Lyon, les associés font exécuter les commandes, les expédient quand elles sont prêtes, assurent les paiements, reçoivent les coutriers et y répondent.
- 9 En théorie, Carret doit suivre un itinéraire fixé par ses associés qui déterminent aussi les moyens de transport à utiliser :

partir aussitôt pour Rennes en Bretagne par chevaux de messagerie passant par Laval, Vitré. De Rennes, vous irez à Saint-Malo et reviendrez à cheval toujours pour aller à Nantes, La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély par Rochefort, Saint-Maixant, Poitiers et revenir icy par la voye la plus commode, plus prompte et moins dispendieuse mais sur la route cy-dessus vous avez toujours des chevaux de messagerie. Si votre porte-manteau est trop gros, laissez à Paris ce qui vous est inutile, l'on vous le fera venir par le coche dans une caisse³⁸.
- 10 Comme tous les voyageurs de commerce, il est remboursé de ses frais de voyage selon un barème établi à l'avance. Toutes ces contraintes ne conviennent pas à Bonaventure. Pour être plus autonome, il achète un cheval puis un cabriolet. Il dépense plus qu'il n'y est autorisé. Il reste des jours et des jours sans écrire (« au nom de Dieu, n'attendes pas à l'avenir si longtemps à nous écrire, n'eussies vous rien à nous marquer quatre lignes pour nous dire que vous vous portez bien suffiront pour nous tranquiliser et nous empêcher de nous livrer à des idées ou des craintes qu'on se forme sur les événements qui peuvent arriver en voyage³⁹ »). Surtout, il organise son séjour comme il l'entend, ce qui lui attire bien des réflexions de la part de ses amis :

vous êtes parti d'icy mon cher amy le 4 décembre. Vous deviez, disiez-vous, être à Bordeaux le 12 pour n'y rester que 8 jours. Cependant, vous n'y êtes arrivé que le 16 et vous y étiez encore le 15 de ce mois. Voilà une erreur assez considérable et un séjour qui quoique forcé dites-vous ne peut que nous porter préjudice à tous égards et qui m'a fait d'autant plus regretter que vous ayez contre mon avis pris cette route, puisque vous n'y avez pu presque rien faire et que en débutant par la Flandre vous seriez actuellement en Hollande où votre présence seroit beaucoup plus nécessaire pour y travailler et nous procurer la rentrée de quelques fonds dont vous savez que nous avons grand besoin pour le paiement prochain.
- 11 Plus il vieillit, plus il en fait à sa tête : « ce qu'un voyageur actif peut faire en trois mois, vous y avez employé six et demi⁴⁰ ». Aussi peut-on affirmer qu'il s'agit bien de son espace volontairement choisi.
- 12 Deux types de sources concourent à l'apprécier. En 1766, 1767 et 1768, il a noté très précisément son itinéraire en portant les jours et heures d'arrivée (mais très peu

souvent celles de ses départs). Pour les autres voyages, les lettres qu'il adresse à ses associés et que ces derniers lui font parvenir permettent de retracer grossièrement ses trajets. Carret a effectué 14 voyages de longueurs et d'itinéraires variés. Huit ont duré de quatre (mars 1765 à juin 1765) à six mois (juillet à décembre 1762 ; janvier à juillet 1764 ; janvier à juillet 1766 ; novembre 1767 à avril 1768 ; juillet 1768 à janvier 1769), les deux autres (avril 1763-août 1763 ; mai 1769-septembre 1769) l'ayant retenu cinq mois. Cinq l'ont tenu éloigné sept mois (avril 1774-octobre 1774), huit mois (décembre 1769-juillet 1770), neuf mois (décembre 1770-août 1771) et onze mois (novembre 1766-septembre 1767 ; juin 1771-avril 1772). Un seul a persisté 21 mois (octobre 1776-août 1778).

- 13 Sept voyages comportant trois variantes ont un itinéraire simple. Carret se rend dans une région précise et en revient. Dans le cas le plus élémentaire (1762 et 1765), en passant par Paris, Bonaventure se rend directement à Amsterdam. Il rentre par les villes flamandes (Bruxelles, Gand en 1762 ; Anvers, Bruxelles et Mons en 1765) et par le nord de la France (Dunkerque, Lille, Abbeville en 1762 ; Dunkerque et Lille en 1765) avant de retrouver Paris et d'y rajouter Rouen en 1762. Dans la deuxième variante, il s'arrête dans quelques villes avant d'atteindre sa destination. En 1763, il rejoint Paris puis fait étape à Lille, Bruxelles, Rotterdam avant d'arriver à Amsterdam. Le retour s'effectue par Bruxelles et Lille. En 1764, à l'aller, il passe par Lille, Bruxelles, Anvers, Rotterdam ; au retour par Liège, Bruxelles, Lille, Paris et Rouen. Dans la dernière variante (1767-1768 et 1774) il inclut l'Allemagne dans le circuit : en 1774, après Paris, il atteint Bruxelles et Liège puis se rend à Aix-la-Chapelle et Cologne avant de passer à Utrecht, Amsterdam et La Haye puis de rentrer par Bruxelles et Paris. En 1767-1768, ses étapes sont Paris, Amiens, Arras, Douai, Valenciennes, Lille, Tournai, Courtrai, Gand, Anvers, Malines, Louvain, Bruxelles, Liège, Cologne, Aix-la-Chapelle, Maastricht, Nimègue, Arnheim, Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Utrecht, et au retour Bruxelles, Lille et Paris.
- 14 Dans six autres voyages, sa tournée est plus compliquée. Trois versions sont possibles. Dans la première, Carret se rend essentiellement dans le Nord et y fait des aller et retours internes. Entre juin 1771 et avril 1772, de Paris, il se rend à Lille et à Dunkerque, puis à Tournai, Bruxelles et Liège, à Aix-la-Chapelle, à Amsterdam et Rotterdam. De là, il retourne à Bruxelles et à Tournai, à nouveau à Bruxelles, puis à Gand avant de repasser aux Provinces-Unies pour voir ses clients d'Amsterdam, Rotterdam et La Haye, revenir à Amsterdam, aller à Utrecht, retourner à La Haye et revoir Amsterdam puis Aix-la-Chapelle. Le retour s'effectue par Liège, Bruxelles, Tournai, Lille, Dunkerque, Abbeville et Paris. Le voyage de juillet 1768 à janvier 1769 est de ce type, Rouen étant ajouté au retour : après la Flandre, les Provinces-Unies et l'Allemagne, Carret retourne aux Provinces-Unies et dans les Pays-Bas. Dans les deux autres versions, Carret ajoute un voyage en France à ses visites nordiques. Il peut commencer par la visite française, ainsi en 1766 et en 1769-1770. Bordeaux, Saintes, Nantes, Rennes, Caen, Rouen, Amiens, Arras sont les étapes françaises du voyage de 1766 qui se poursuit en Flandres, aux Provinces-Unies et en Allemagne avant un retour par la Flandre, le Nord et Paris. C'est par Toulouse, Bordeaux, Tours, Paris, Lille qu'il commence son voyage en 1769-1770 avant de rejoindre les Flandres, les Provinces-Unies et l'Allemagne puis de rentrer par la Flandre et le Nord. Il peut aussi terminer par la visite en France : en 1769, c'est en revenant d'Amsterdam (il n'est pas allé en Allemagne), qu'il s'arrête à Rouen, Paris et Bordeaux. Enfin, il peut visiter la province à l'aller et au retour. C'est ce qu'il fait en 1766-1767⁴¹. En descendant la Loire, il parvient à Tours puis visite Poitiers, Angoulême,

Bordeaux, Rochefort, La Rochelle, Nantes, Rennes, Laval, Alençon, Caen, Rouen, Amiens, Arras, Douai, Valenciennes et parvient aux Pays-Bas et aux Provinces-Unies. Au retour, le voyage français repasse par Valenciennes, Douai, Arras mais inclut Lille et la bordure maritime. Sans passer par Amiens, il retrouve Rouen et Caen mais se rend à Saint-Malo avant de retourner à Rennes et à Nantes. Après une étape à Niort, Carret rejoint La Rochelle, Rochefort et Bordeaux. Le reste du voyage est inédit : Toulouse, Montpellier, Ganges, Nîmes puis Lyon par le Rhône. Son séjour en Hollande du 4 mars au 18 mai est aussi très complexe avec d'incessantes allées et venues d'une ville à l'autre.

- 15 Le dernier voyage paraît incohérent. Ses associés lui écrivent à Paris, Lille, Anvers, Amsterdam entre octobre et décembre 1776. En janvier 1777, ils envoient leurs lettres à Bois-le-Duc et à Amsterdam ; en février, à Bruxelles, Nimègue et Liège ; en avril, à Amiens ; en mai, à Lille, Gand, Rotterdam et Amsterdam (jusqu'au 13 juin) ; dans la deuxième quinzaine de juin, ils le joignent à Anvers et à Liège ; en juillet, à Anvers ; en août, à Bruxelles ; en octobre, à Anvers, Lille, Anvers ; en novembre à Rotterdam et Amsterdam ; tout le mois de décembre à Amsterdam et le 30 à Bois-le-Duc où il reste jusqu'au 9 janvier 1778. La fin du mois de janvier le voit à Liège, Bruxelles, Amsterdam, Liège et Bruxelles à nouveau où on lui écrit encore le 7 mars. Milieu mars le courrier part pour Amsterdam, fin mars pour Gand, en avril pour Amiens et Lille, en mai pour Anvers et La Haye, en juin, juillet et août pour Amsterdam. Carret est insaisissable et semble errer entre Pays-Bas et Provinces-Unies. Ses associés songent à se séparer de lui :

si a compter de la réception de la presente vous ne vouldes changer votre mauvaise façon de travailler et faire comme tout voyageur actif et intelligent doit faire, nous sommes déterminés a ne plus faire uzage de vos moyens qui jusques icy nous sont prejudiciables au possible soit pat les pertes auxquelles votre peu d'attention nous expose soit par votre molesse a avancer dehors et dedans et par les frais que vous faites dans des sejours inutiles en partie qui nous font acheter par avance le peu des commissions que vous pouvez avoir des bonnes maisons.

nous ne pensions pas quand nous nous sommes liés ensemble que vous soutiendriez si mal votre ancienne réputation de premier de tous les voyageurs de cette ville.

je vous déclare donc que si vous ne revenés au reçu de la présente dont je garde copie, comme je ne vois point clair dans les affaires, je fais signifier sa dissolution⁴².

- 16 Carret semble être en pleine dépression :

il est inutile que vous nous entreteniez des choses inutiles dans vos lettres qui ne sont la plupart remplies que des maux et peines que vous souffres ainsy que de votre bille et non des commissions.

ce ne sera pas en faisant comme vous avez fait depuis que vous etes avec nous jusques a present que vous répareres le passé⁴³.

- 17 Le dernier espace concerne la banque. Carret et ses associés ne sont pas des banquiers :

j'ay reçu une lettre d'un nommé Pierre Protty d'Anvers qui nous dit qu'un amy luy a donné notre adresse et qu'il pourroit dans l'occasion nous demander du papier sur Vienne. Comme la banque n'est pas de notre ressort et qu'il ne convient pas de nous en mêler nous ne luy repondons pas ;

les affaires de banque ne nous conviennent en aucune façon ; il faut les pousser un peu loin pour y gagner quelque chose ; nous n'en avons pas les moyens et d'ailleurs la moindre lente prise à faux emporte tout le benefice et au lieu d'ajouter a notre inventaire il pourrait fort bien nous arriver le contraire⁴⁴.

- 18 Cependant, comme ils vendent à crédit à des marchands étrangers et comme ils habitent Lyon qui est une place financière organisée, ils sont contraints d'entrer dans le système bancaire européen. Ils le rappellent régulièrement à leurs correspondants :

nous suivons le cours du change établi sur notre place qui varie selon les circonstances. Nous ne pouvons tirer sur vous en argent de France ni en florins courants. Nous tirons en florins banco sur tous ceux avec lesquels nous travaillons, étant l'usage

nous avons ici un change établi sut Londres

nous vous avons vendu en argent de France et nous devons être payés de même consequence nous ne le pouvons etre que par le moyen du change établi dans notre ville et qui ne se peut réduire qu'en florins de banque. Demandes le a tous les negociants d'Hollande qui entendent les affaires

notre place est diabolique à cet égard parce qu'on ne peut pas reculer d'un jour les paiements⁴⁵.

- 19 Les associés envoient régulièrement le cours des changes à Lyon à Bonaventure, puisque « de place en place, celui qui tire se conforme au cours de celle où il réside⁴⁶ ». Apparemment, ils ont trois banquiers : à Lyon, la banque Auriol ; à Amsterdam, la banque Hornecca et Hogguer ; à Bordeaux, Feger frères. Ils leur remettent leurs traites et leurs lettres de change pour créditer leur compte et les banquiers font les retours sur la France et Lyon⁴⁷. Ils utilisent aussi les services d'agents de change⁴⁸. Tous les papiers ne sont cependant pas équivalents. En France, Carret et ses associés refusent le papier sur Bordeaux, La Rochelle, Abbeville, Douai, Valenciennes, Boulogne, Lille, Dunkerque, Guibray, Marseille, Beaucaire, Le Puy-en-Velay⁴⁹. Ils n'acceptent de paiements que sur Lyon et Paris. Ils conseillent donc à tous leurs correspondants français de trouver du papier sur ces deux places⁵⁰. À l'étranger, ils récuse ceux de Rotterdam, Anvers, Tournai, Bruxelles et de la Flandre en général (« Tout ce papier sur la Flandre est si fort au rebut que je n'ose me flatter à m'en défaire⁵¹ »). Amsterdam et parfois Londres⁵² sont les seules places étrangères avec lesquelles ils traitent. L'espace financier de Carret et de ses associés est donc très réduit, se limitant à un trapèze formé par les villes de Lyon, Paris, Londres et Amsterdam.

- 20 À l'intérieur de cette zone, les échanges peuvent varier selon les cours des changes. Tantôt le papier abonde sur Paris et Amsterdam, il ne vaut alors plus rien : « le papier sur la Hollande et sur Paris est si commun actuellement qu'il se négocie difficilement » ; « le papier sur Paris est icy en si grande abondance qu'actuellement celui a vue pert 7/8 pour le payement⁵³ ». À d'autres époques, « le papier sur Paris se trouve actuellement très rare et bien recherché » à Lyon. On a alors intérêt à en posséder car « il gagne⁵⁴ ». Enfin, il peut s'apprécier à l'étranger et perdre à Lyon : « nous avons appris que les lettres sur Paris gagnent chez vous (Bruxelles) plus 1,5 % et elles perdent icy autant à la négociation⁵⁵ ». Il s'ensuit des transferts et des itinéraires compliqués auxquels, quoi qu'ils en disent, Carret et ses associés ne perdent pas toujours : « ce retour nous est avantageux et nous vous en remercions⁵⁶ ».

- 21 L'Europe de Bonaventure Carret et de ses associés est donc limitée à la France du Nord, aux Pays-Bas, aux Provinces-Unies, à l'Allemagne rhénane et à Genève. Elle témoigne en cela de l'évolution de la géographie du commerce lyonnais passé, au XVIII^e siècle, de la domination ibérique à l'ensemble de l'Europe⁵⁷. Elle est aussi plurielle, selon que l'on considère les différents aspects de leurs activités, ce qui confirme la mise en place de nouvelles méthodes de commerce et l'importance prise par quelques grandes places bancaires à cette époque.

Une société européenne limitée

- ²² À l'intérieur de cet espace, la société que fréquentent Carret et ses associés est assez limitée. Leurs perspectives sont avant tout commerciales, ce qui les conduit à fréquenter leurs pairs et si possible les nobles dont ils mesurent la richesse, l'influence et surtout le rôle politique.
- ²³ Le peuple ne les intéresse guère, sauf quand il ne se tient pas convenablement. Les associés de Bonaventure lui rendent ainsi compte de l'émeute de 1768 contre l'École de Chirurgie et le collège des Oratoriens, qualifient, comme il se doit, ses participants de « populace » et le rassurent d'une phrase : « tout est tranquille à présent⁵⁸ ». Socialement situés au-dessus de la « lie du peuple », les boutiquiers et les artisans ne sont guère appréciés. Quand les premiers refusent de les payer, comme Madame Dehont à Bruxelles, ils s'attirent de sévères remarques : « il ny a rien de si insolant que ses petits miserables boutiquiers qui n'ont aucune éducation. C'est ce qui me dégoûte extraordinairement des voyages d'avoir de nécessité la bassesse d'offrir son bien à des miserables de cette espece qui souvent vous l'emportent⁵⁹ ». Quant aux artisans qui aménagent le nouvel appartement de Carret en son absence, ils sont qualifiés assez durement par Empaire Ferlat : « ces chiens d'ouvriers m'ont donné bien de la tablature pour les avoir⁶⁰ ». Les ouvriers de la Fabrique sont, de plus, accusés de ne pas vouloir travailler et de faire les prix qu'ils souhaitent : « nous ne sommes absolument pas maîtres des ouvriers qui ne veulent rien faire disant que leurs façons ne sont pas assez payées et qu'ils ne peuvent pas gagner leur vie ». Même les négociants ne trouvent pas grâce à leurs yeux : « les fabricants en général ont actuellement trop de consommation pour pouvoir leur faire la loi. C'est au contraire nous à la subir aujourd'hui⁶¹ ».
- ²⁴ Ils n'ont guère de relations avec les hommes d'Église. Ils font exécuter les commandes d'ornements d'Église ou nécessaires à la célébration de la Fête-Dieu dont ils sont chargés⁶² mais les donneurs d'ordres sont d'ordinaire des commerçants. Ils entretiennent une correspondance d'affaire avec le Père Chrisosthome, installé à Amsterdam, lui envoient une caisse ou lui demandent son intervention pour le paiement d'une somme qui leur est due⁶³. Il n'est pas impossible non plus qu'il soit « le prêtre de l'église française qui me veut du bien » qui négocie en 1774 une affaire en commandite pour Bonaventure⁶⁴. Mais les jugements qu'ils portent à son égard sont bien mitigés. Ils lui déclarent ouvertement que « ses désirs sont très agréables à l'éternel pour ne pas être exaucés puisque l'objet de tous (ses) désirs ne tend qu'à soulager l'humanité » et que « c'est par cette conduite » qu'il prépare « une éternité de bénédictions ». Mais Martin Blinvliet reçoit des confidences moins élogieuses : « tous ces gens d'Église sont tous les mêmes. Ils font les officieux pour ne rien effectuer. Je n'ai aucun besoin de ses services ni de ceux du Diable ; comme il sçait faire l'eau bénite lui-même il saura bien en tirer partie ». En revanche le père Théophile est plus apprécié : « c'est un brave et digne homme, moins brillant à la vérité mais beaucoup plus solide et vrai que j'aime de tout mon cœur⁶⁵ ».
- ²⁵ Seules deux catégories sociales les intéressent : les marchands et les nobles. Avec les premiers, ils sont en totale symbiose et de véritables liens d'amitié se tissent au cours du temps avec leurs clients. Les lettres échangées au moment d'un deuil en témoignent, ainsi celle qui parvient à Esaye Gillot d'Amsterdam, pour la mort de sa femme :

les qualités éminentes qu'elle possédait dans l'intérieur de sa maison, son aménité et les grâces avec l'agrément qu'elle faisait goûter dans la société la feront toujours regretter de ceux qui avaient le bonheur de la connaître. Notre sieur Carret à qui les voyages procuroient l'avantage de jouir quelquefois de sa société en est vivement touché et nous mêlons nos regrets aux vôtres et à ceux de votre aimable famille qui perd la plus respectable des mères. L'Éternel dans sa Justice frappe souvent ceux qu'il chérit le plus pour les éprouver⁶⁶.

- 26 Tous les marchands vivent selon les mêmes rythmes. Carret mémorise les périodes où ils viennent à Lyon : « voilà le tems que viennent les marchands de la Bretagne, le Languedoc, et autres endroits » ; « voici le tems que Duperret de Caen et d'autres marchands de province ou étrangers viennent à Lyon comme aussi Faye de Moulins et celui de Nevers⁶⁷ ». La période des foires est fondamentale. Carret et ses associés achètent leurs soies à Beaucaire et en surveillent attentivement le prix⁶⁸. Les clients doivent recevoir les marchandises avant leur ouverture : « hâtez-vous de remplir son mémoire, il voudrait l'avoir pour la foire d'Anvers qui commence le 1^{er} septembre et finit le 30. Après cela, ses foires sont finies⁶⁹ ». C'est en effet l'occasion de nombreuses ventes : « cette femme doit actuellement sortir de votre foire (Amsterdam) et doit avoir de l'argent⁷⁰ ». Les quatre foires lyonnaises sont aussi l'occasion de faire circuler les marchandises en franchise. Il faut donc en profiter pour les achats comme pour les ventes : « vous trouverez cy-joint », écrivent-ils aux frères Vincent de Saint-Etienne, « un petit mémoire que nous désirerions recevoir à la fin de ce mois pour pouvoir jouir de notre foire et franchise⁷¹ ». Expédier des marchandises entre les périodes de foire oblige à des opérations compliquées voire illégales⁷². C'est également à l'époque des foires lyonnaises que s'effectuent les paiements. Carret et ses associés sont très attentifs à recevoir l'argent venu à échéance et à payer ce qu'ils doivent car manquer les paiements est quasi synonyme d'être en faillite : « je rassemble actuellement des lettres de change acceptées pour nous fournir des fonds pour le payement⁷³ ». Carret et ses amis connaissent aussi le rythme des convois partant pour l'Amérique ou les Indes : « à l'égard des rubans de Gillot, c'est pour Batavia et les vaisseaux partiront au plus tard en mars. Vous sçavez que passée cette occasion, cette marchandise resterait jusques à l'année prochaine et c'est ce qu'il faut bien arrêter⁷⁴ ». Ils connaissent aussi les kermesses comme celles de La Haye, voire les saisons de cures, notamment à Spa⁷⁵.
- 27 Entre marchands, règnent la confiance et la solidarité. Les Lyonnais reçoivent des enfants de clients venus faire leur apprentissage à l'étranger⁷⁶ ou effectuer des repérages pour lancer un nouveau commerce, ainsi celui du cacao pour le fils Kerfbyl⁷⁷. Ils aident les nouveaux venus dans le métier — « nous nous empresserons de recommander à nos amis qui pourront être dans le cas de tirer des toileries de s'adresser par préférence à M. votre gendre et vous devez être bien assuré qu'il ne dépendra de nous que notre recommandation n'aye tout le succès que nous désirons⁷⁸ » - et sont heureux lorsqu'on leur rend le même service — « nous ne sommes pas moins sensibles à tous les soins obligeants que vous voulez bien nous donner pour nous procurer des commissions⁷⁹ ». Cette solidarité s'exprime surtout par des échanges d'informations sur la solidité de nouveaux ou d'anciens clients. Cambacédès de Gand ayant demandé neuf mois de délai pour le paiement d'une commission, on s'adresse à Reboul, à Lille : « comme nous ne le connaissons point et que notre sieur Carret ne nous en a jamais parlé, vous nous oblige-tés de nous marquer en réponse si cet ami mérite confiance et si nous pouvons lui envoyer cette commission ». Alors qu'ils commercent depuis longtemps avec Ducielle et Motel d'Anvers, ils sollicitent Van Merle, de la même ville, pour savoir « comment ils se conduisent actuellement ; ont-ils de la vente et n'en

parle-t-on point mal ? ». Dans tous les cas, le secret est de rigueur : « je n'ay pas besoin de te recommander le secret, tu en sais toutes les conséquences et je te promet réciproquement le plus inviolable⁸⁰ ». Tous redoutent les mauvais payeurs : « ceux qui se piquent d'exactitude sont en bien petit nombre⁸¹ ». « Or, dans le commerce, on vend pour un terme limité et la loi oblige tout le monde de payer à l'échéance, c'est cette bonne foy qui en est la base⁸². » Ceux qui ne payent pas en temps voulu reçoivent de sévères lettres de rappel : « l'an dernier, vous me donnâtes parole d'honneur qu'avant le mois de mats et juin, vous remettiez le restant de ce que vous nous devez. Avons-nous touché un sol depuis ce moment ? Nous voulons finir et vous conviendrez avec nous très certainement que nous avons attendu assez longtemps⁸³ ». De violentes philippiques s'échangent entre marchands honnêtes : « nous sommes las de ces débiteurs dont on ne peut arracher de l'argent ny compter sur aucune échéance fixe. La concurrence a rendu les affaires très difficiles et très épineuses. On est obligés d'essayer ne pouvant connoître le fonds du sac et souvent l'expérience prouve qu'on se hazarde d'après ces réflexions⁸⁴ ». Naturellement, les faillites sont redoutées à cause des incidences qu'elles peuvent avoir sur les affaires : « on a reçu une lettre qui apprend une nouvelle bien terrible si malheureusement elle est vraie. On marque que M. de la Borde a manqué de 50 millions. Si cela est vrai, veuille le ciel que mon cher protecteur ne s'y trouve pas. On dit aussi que Buffant a manqué de 2 millions. Garre la Fabrique⁸⁵ ». Plus encore que les mauvais payeurs et les faillis, les escrocs sont honnis. Horrin est ainsi vilipendé :

nous ne pouvons concevoir que cet homme que trop malheureusement nous avons toujours cru un honnête homme offre un déficit de 20 000 livres dans ses affaires. Il en devoit faire de bonnes ; il avoit un détail assez considérable ; il ne vendoit surement pas sa marchandise à sacrifice et à perte et n'a pas été exposé à la nature de son détail à essuyer des pertes. Quelle vie qu'il aye pu mener il n'a pu dépenser à Lille dans deux ans et demi 20 000 livres ni par libertinage ou jeu ni pour son ménage. Ainsy il y a de la coquinerie là dessous⁸⁶.

- 28 Carret et ses associés en démontent les mécanismes : « les gens font impunément des banqueroutes frauduleuses pour se former un fond et tous les créanciers comme des imbéciles se trouvent fort heureux de signer aux premières propositions et finissent par ne rien avoir. Ils craignent les homologations et les sauf-conduits mais aussi les cours de parlement et la cour ne devrait pas si aisément faciliter les friponeries⁸⁷ ». C'est pourquoi ils sont partisans de la plus grande fermeté : « nous applaudissons beaucoup au parti qu'on a pris de faire tout vendre quoique ce parti augmente notre perte mais il est bon d'ôter à des coquins les moyens de tromper une seconde fois et cet Homme à luy confiant des marchandises par un accord auroit fini par tout emporter⁸⁸ ».
- 29 Carret et ses associés cherchent beaucoup à fréquenter la noblesse pour deux raisons essentielles. Bien qu'ils se défendent de vendre directement aux particuliers, ils souhaitent d'abord obtenir leur clientèle car les nobles ont de l'argent (ou font semblant d'en avoir), commandent des vêtements « dans le grand riche⁸⁹ » et sont imités par d'autres⁹⁰. Le comte et la comtesse Du Bus à Lille sont ainsi des clients réguliers depuis 1768. Aux Pays-Bas, le baron de Tork et le comte de Beintinck, « les plus riches seigneurs de La Haye », « ont beaucoup d'amitié » pour Bonaventure et le « recommandent à tous leurs amis, ce qui peut à la suite nous procurer un grand débouché, les servant bien⁹¹ ». Quelques années plus tard, le baron de Goer de Forest, de Liège, réclame des étoffes qu'on lui fait parvenir par la diligence⁹². Par l'intermédiaire d'Esaye Gillot, ils parviennent à fournir deux habits au Prince d'Orange⁹³, ce qui détermine l'ambassadeur d'Angleterre à s'en acheter un. Gillot espère alors « parvenir à

décider la cour en entier et tous les seigneurs et quelques ambassadeurs⁹⁴ ». En France, c'est à Monsieur Richard, chargé du service de la cour qu'on envoie des échantillons⁹⁵.

- 30 Les nobles sont aussi des autorités dont on recherche l'aide et la protection. En 1763, à Amsterdam, Monsieur de Lesseps et le Duc de Duras, ambassadeur en Espagne, sont contactés « pour différentes pareilles affaires qui concernoyent les Français qui s'adressoyent à luy lorsqu'il les voyoyt lezez injustement⁹⁶ ». En 1772, à Aix-la-Chapelle, c'est au Baron de Gheir que Bonaventure adresse ses plaintes : « vous êtes le protecteur des étrangers » ; « nous implorons votre protection pour nous faire rembourser des sommes qui nous sont dues par deux débiteurs⁹⁷ ».
- 31 Carret met volontiers en avant ses relations avec les nobles français dans ses discussions avec les marchands étrangers. Guillaume Pex d'Amsterdam le charge ainsi de contacter Monsieur de Vigny chez Madame de Polignac au Palais Royal à Paris et le Marquis de Champlois à Lyon ; Clappier de Versois, agissant au nom de Monsieur de Caize, lui envoie une chaise à porteur qu'il doit proposer à Madame de Caze⁹⁸. Bien des déconvenues les attendent. À Lyon, les associés de Carret reçoivent le Prince de Brunswick et lui font visiter la Fabrique : « il n'a acheté que deux habits qui n'avaient rien de bien fiche ni de bien distingué⁹⁹ ». A Liège, la Comtesse d'Arberg ne les paie pas. Mais ils sont très indulgents à leur égard. Si la Comtesse « manquait encore de s'exécuter, nous ne croyons pas qu'il faille recourir à l'extrémité de la faire mettre en prison ; c'est un lieu trop malsain et qui n'est point fait pour une dame de qualité ; prenés la par le point d'honneur, la noblesse en doit être susceptible¹⁰⁰ ».
- 32 Cette déférence vis-à-vis de la noblesse témoigne de leur vision du monde. Leur correspondance parle très peu des événements politiques, sinon de la paix - ainsi en 1762 : « on vient également de m'annoncer que la paix est signée. Dieu le veuille¹⁰¹ » — ou de la guerre, comme en 1773 : « on a parlé ici comme à Paris de guerre dans le tems qu'on en parlait aussi a Bruxelles mais nous tenons de bonne part que le roy s'étoit déclaré pour ne point entrer en guerre et qu'il fourniroit au roy de Suede des subsides en argent et non en hommes¹⁰² ». Les problèmes internes à la France les retiennent peu sauf les affaires de Bretagne parce qu'elles sont à l'origine de l'exil du négociant Le Boucher de Rennes à qui Carret avait été recommandé¹⁰³ ou la suppression du Parlement de Douai qui gêne le commerce de leurs correspondants sut place¹⁰⁴. Ils portent très peu de jugements sur la politique conduite par les souverains ou leurs ministres sinon en 1774, une opinion générale sur Louis XVI (« les dispositions de notre nouveau monarque inspirent la plus grande confiance et on ne tarit point sur tous les éloges qu'on luy donne¹⁰⁵ ») et des critiques sur la politique financière du Contrôleur général Terray en 1770¹⁰⁶. Seuls les intéressent les faits qui peuvent leur permettre ou leur interdire de faire des affaires. Ainsi est-il utile de savoir qu'en Bretagne, « c'est une province à laquelle on ne travaille que les années des États. Ils se tiennent présentement, par conséquent, les marchands ont les assortiments pour plus de deux ans excepté quelques taffetas chinés et rayés que vous pourrez y vendre¹⁰⁷ ». Les fêtes religieuses ou laïques engendrent nombre d'achats : « voici le Carnaval. Faites-moi le plaisir de chercher à placer les deux deshabillés¹⁰⁸ ». Mais elles empêchent aussi le voyageur de travailler : « ces deux derniers jours gras je n'ai pu parler d'affaires a personne parce que chacun s'amusait¹⁰⁹ ». Ce sont surtout les événements qui concernent les familles régnantes qui retiennent leur attention. Sont alors considérés comme des circonstances plutôt favorables, leurs visites — celle de la princesse de Savoie à Lyon en 1771¹¹⁰ -, leurs entrées - celle du Prince d'Orange à Amsterdam en 1768¹¹¹ —, leurs mariages — ceux du duc de Chartres et du Dauphin¹¹² — voire leurs

décès : « les lettres de Paris annoncent la Reine fort mal, que les théâtres étaient fermés depuis le 2 et qu'on avoit ordonné les prières des 40 heures. Cela nous annonce qu'elle ne peut aller loin et nous procurera peut-être la vente de nos noirs en magasin¹¹³ ». Le plus souvent, pourtant, les deuils comme les maladies qui les précèdent sont plutôt décrits comme des faits défavorables au commerce :

vous êtes peut-être déjà instruits de la mort de l'impératrice régnante femme de l'empereur et que l'impératrice douairière a la petite vérolle aussi qui, quoiqu'elle s'annonce bien, ne laisse pas de donner encore à craindre. Le deuil existant est de six mois dans le pais et peut-être plus long en Allemagne, ce qui coupe court ici a toutes les commissions et va sûrement faire un effet à Lyon sur la fabrique¹¹⁴.

- 33 Tout laisse donc penser que Bonaventure Carret et ses associés connaissent très peu la société européenne en dehors de leurs pairs et de leurs riches clients potentiels et qu'ils ne comprennent le monde politique qu'à travers leurs préoccupations professionnelles. Ce faisant, ils se situent au centre d'une nébuleuse, ce qui ne peut manquer d'avoir des répercussions sur leur culture.

Une faible acculturation

- 34 Carret et ses amis ont visiblement bénéficié d'une éducation classique. Bonaventure la complète par des lectures et la fréquentation de lieux de culture divers qui en font incontestablement un homme de son temps voire un libertin. Ses voyages sont avant tout pour lui l'occasion de renforcer ses pratiques lyonnaises mais aussi d'identifier des cultures différentes.
- 35 Les lettres expédiées par Carret et ses associés attestent leur culture classique. Se plaint-on d'un père qui ne veut pas régler les dettes de sa fille, il est comparé à « l'avare de Molière¹¹⁵ ». Un cordonnier nommé Bassompierre se fait-il tirer l'oreille pour payer, on le rapproche du célèbre compagnon de Henri IV¹¹⁶. L'inventaire de la bibliothèque de Bonaventure prouve le classicisme de son éducation. Y figurent *L'art de traduire le latin en Français* et *Les Œuvres* d'Horace et de Cicéron, *la Rhétorique française*, *les métamorphoses d'Ovide* et *la Révolution de l'Empire romain*. Carret a complété ces ouvrages d'adolescence par des livres très divers, pour la plupart en langue française, mais aussi en Espagnol, auxquels il est très attaché : « j'avais chargé votre fils de retirer un livre du 1^{er} volume de *Tom Jones* de Madame Guille aux Bernardines. Si elle ne l'a pas rendu, qu'il aille le chercher et le laisse dans mon appartement. Cela me dépareillerait l'histoire¹¹⁷ ». Sa bibliothèque comprend 165 titres formant 234 volumes. Sur les 148 titres qui ont pu être identifiés, trois ensembles apparaissent nettement. Avec 30 romans - dont *Bélisaire* de Marmontel, *la Princesse de Clèves*, *Gil Blas de Santillane*, *Robinson Crusoé*, *Le paysan parvenu* — 9 ouvrages de poésie — dont *la Pléiade française*, *la Jérusalem délivrée* du Tasse, *Le paradis perdu* de Milton - 2 livres de théâtre, 2 de rhétorique et 5 de littérature générale, la littérature domine (32 %). Ses amis le complimentent d'ailleurs sur ces lectures : « vous avez lu beaucoup de romans qui ont opéré cette sagacité d'esprit, cette libre douceur qui flatte toujours le beau sexe et qui vous mène quelquefois à l'heure du berger¹¹⁸ ». La philosophie constitue un deuxième pôle (28 titres ; 19 %). *L'éloge de la folie* d'Érasme voisine avec Montaigne, les *Satires* de Boileau, les *Lettres persanes* de Montesquieu et d'autres œuvres moins connues. Voltaire avec quatre titres (*De l'esprit* ; *Lettres au Parnasse* ; *la Henriade* ; *Candide*) et Rousseau avec cinq (*Œuvres choisies* ; *La Nouvelle Héloïse* ; *Les pensées* ; *Emile ou de l'Éducation* ; *Lettre à de Beaumont, archevêque de Paris*) sont les auteurs les plus présents. Des citations de ces ouvrages apparaissent

d'ailleurs dans la correspondance des associés de Carret¹¹⁹. L'Histoire ne vient qu'en troisième position (19 ouvrages ; 13 %) avec des titres portant sur des souverains français — *Charles X* ; *François I^{er}* — ou étrangers — *Vie de Sixte Quint* ; *Histoire de Charles XII* ; *Gustave Vasa ou Histoire de Suède* — des royaumes — *Histoire du gouvernement de la France* ; *Histoire universelle* ; *Histoire du gouvernement de Venise* — des mémoires d'hommes illustres — *Mémoires de Bassompierre* ; le testament du Cardinal de Richelieu — des événements importants — *Histoire du siège de Luxembourg* — ou des textes royaux — *Lettres de Louis XIV aux princes de l'Europe* ; *Ordonnances de Louis XIV* —. Les 12 (8 %) dictionnaires — *dictionnaires hollandais* — *français et français-hollandais* ; *espagnol-français* et *français-espagnol*, — ou grammaires de langue étrangère — *grammaires hollandaise et française*, *espagnole*, *un maître italien*, *un guidon de la langue italienne* — attestent son goût (peut-être forcé) pour les langues. La religion n'est pas absente de ses rayons (11 livres) soit sous la forme de vies de saints — *Vie de Saint Bonaventure* (son patron) ; *la gloire de Sainte Anne à Auray* — soit sous des formes polémiques — *Les œuvres d'Arnaud* ; quatre ouvrages sur les Jésuites — soit des ouvrages généraux sur les formes de la religion : *le langage de la religion* de Caraccioli ; *le jubilé de 1750*. Son intérêt pour la politique, surtout étrangère — *Œuvres mêlées* de l'abbé de Bernis ; *Le partage de la Pologne* ; *Nouvelles intéressantes de l'attentat du Roy de Portugal* ; *Pensées du Comte Oxenstiern* ; *Le siècle présent* — est évident. Les trois ouvrages de géographie, les deux livrets sur l'explication des peintures et gravures du Salon du Louvre de 1755 et la *description de la galerie de Versailles*, attestent son goût pour les voyages et l'art. En revanche, l'arithmétique (un livre), le droit (3) et l'économie (2) ne semblent guère le passionner.

- 36 À la lecture, Carret et ses associés ajoutent d'autres formes de culture. Ils possèdent des tableaux et des estampes. Chez Bonaventure, deux tableaux représentent des paysages, deux autres des portraits et seize estampes des portraits et des paysages. Son associé lui demande de lui ramener des estampes enluminées sur l'optique de Hollande¹²⁰. Ils vont au théâtre (« J'ai été surchargé d'affaires depuis la fin de la comédie à 8 heures¹²¹ ») et à l'Opéra (« J'eus l'honneur de vous assurer de mes devoirs à l'Opéra le vendredi 22 septembre¹²² »). Aussi connaissent-ils les artistes : « Larive joua *Œdipe* lundi à la rentrée avec le plus grand succès. Cet acteur que je connoissois est intéressant en tout point. Mardi il joua également *le Misanthrope*. Eugénie débute ce soir dans *le Tartuffe*. Nous avons Rosalie très bonne actrice depuis bien des années qui ne joue que de la tragédie¹²³ ». Dans le boudoir de son appartement, Bonaventure dispose de livrets d'opéra, de partitions musicales et de pièces de théâtre. Aussi est-il à même de porter des jugements sur ce qu'il voit : « notre spectacle a été bien mauvais mais nous espérons l'avoir meilleur la prochaine¹²⁴ ». Ils participent aussi à des fêtes et à des bals. Pour le carnaval de 1764, ses associés expliquent à Carret qu'il « s'est fait de magnifiques mariages et il s'est donné un très superbe bal dans la sale de la commédie dont le coup d'œil a été sans pareil¹²⁵ ». Ils aiment discuter avec des amis : « lorsque je passerai par Paris », écrit Carret à son ami Cosson, « j'irai coucher à votre porte et je vous promets qu'hors les matinées qui ne sont pas à vous et pendant lesquelles je vacquerai a mes affaires, nous ne nous quitterons pas. Je veux a present gouter toutes les douceurs de l'amitié et j'ai en grande partie renoncé au tracas du monde. J'aime la retraite et il me sera doux de vous donner tous mes moments¹²⁶ ». Ils leur montrent la ville « qui est assez agréable¹²⁷ ». Ils les rencontrent dans les cafés : « il vous suffira de vous rendre demain dans l'après midy vers les deux heures au caffè Guillot des Terreaux qui est le rendez-vous convenu¹²⁸ ». Ils aiment aussi les recevoir chez eux : « faites vous cette année suivant vos projets le voyage de Languedoc avec Madame ?

Nous le désirons parce que notre sieur Carret se fera un plaisir de vous recevoir ici [Lyon] où il compte séjourner encore quelque tems¹²⁹ ». Après avoir vécu dans une chambre à l'angle des rues de *L'enfant qui pisse* et *Tête de mort*, Bonaventure s'est installé en 1770 place des Terreaux, au troisième et quatrième étages de la maison Chansay, dans un appartement comprenant un salon, une salle à manger, une chambre, un grenier, une cave et cinq cabinets « en retranchement » pour lequel il paie un loyer de 480 livres annuelles¹³⁰. Carret l'a fait aménager et l'a meublé. Les nombreux sièges — dont deux sofas et une bergère —, la grande quantité de vaisselle en étain ou en faïence — dont trois cafetières, une théière, une boîte à thé et 21 tasses et soucoupes — l'importance du linge de table et de la cave — 29 chopines de liqueur commune et 50 bouteilles de vin rouge de pays sans compter les 133 bouteilles et 4 barils vides — montrent que les réceptions devaient y être nombreuses. Car Carret aime boire et manger en société. Sa bibliothèque inclut *La cuisinière bourgeoise*. Ses papiers domestiques rassemblent des recettes de cuisine « pour manger les jambons à la manière de Madame Sarbe », « pour empêcher les jambons de rensir et les faire cuire », « sur la manière des dames de Montfleury pour faire des saucissons à cuire ou mortadelle », « sur la manière d'accomoder le petit salé pour le garder une partie de l'année », « sur la manière d'accomoder une tête de cochon à la bassoire¹³¹ ». Dans ses livres de compte figurent de longues notes de traiteurs ou de pâtisseries lyonnais¹³². Il aime aussi jouer comme le prouvent les deux tables de quadrille, la table de dames et le trictrac de son appartement et une réclamation, pour non paiement d'une dette de jeu¹³³. Ils fréquentent ensemble de nombreuses femmes comme le démontre la correspondance privée de Bonaventure : « quoique vous soyes un peu garçon de votre métier, je me flatte que vous ne l'estes pas assés pour refuser a donner demain mercredy la main a une aimable femme que je me propose de conduire au consert du mariage. La partie sera aussy carrée que votre nom¹³⁴ ».

- 37 Car Carret est célibataire et grand amateur de femmes. Sa vie sentimentale commence, apparemment, par une intrigue avec une femme mariée, Angélique, avec laquelle il échange des lettres enflammées et parfois désespérées :

tu es ma fortune et mes dieux. Quoique nous soyons séparés pour toujours par un Destin barbare, qu'il nous sera deffendu de nous voir, nos cœurs ne le seront point, ils vivront l'un dans l'autre. Je n'aurai d'autre volonté que la tienne ; tu me dicteras désormais les plaisirs dont tu voudras me faire jouir ; j'ai renoncé au monde ; tout m'y oblige¹³⁵.

- 38 Mais l'idylle ne dure pas au-delà de 1768. Ensuite, et sans doute avant, Carret n'écoute pas les conseils de son premier associé qui lui recommande la sagesse en attendant le mariage : « j'ay suivi le conseil de mon père qui me disait tout uniment, si tu ne crains pas d'offenser Dieu crains du moins la verole. Voilà ma morale¹³⁶ ». Il rencontre à Lyon de nombreuses femmes. Une bourgeoise lui écrit alors qu'elle part dans sa maison de campagne de Fontaines : « je t'invite d'y venir souper ce soir mercredi et d'y être arrivé à 7 heures du soir. Tu y coucheras si tu veux ou tu reviendras dans la nuit. Si tu veux y aller en bateau, il faut 1 heure 3/4. Il faut se faire débarquer à la pointe de l'isle du roi. Vis-à-vis de cette pointe, tu trouveras dans les bois une petite porte qui sera ouverte ». De son « cabinet d'amour » — sans doute le boudoir de son appartement — entre onze heures et minuit il écrit à « Fanchon tue du pavé d'Amour, à l'enseigne des enchanteresses » : « il est impossible de vous voir sans vous aimer à la folie » et signe « l'amant parfait ». Sa servante Françoise Tissot l'informe qu'elle est enceinte de lui et lui réclame de l'argent. Une dame Perrin l'implore : « je suis bien fâchée que vous me

privies du plesir de faire la partie avec vous. J'avois déjà profiter de vos lesson et vous vous dites lassé de m'en donner. Je vous attens si cela vous fée plesir. Cela men feras beaucoup et a toutte l'assemblée¹³⁷ ». Madame Larguier, née Solicoffre s'étonne auprès de lui qu'il prête des livres à sa fille et le prie de s'éviter ce soin « attendu que cy je veu quelle lise je lui fourniray des livres proportionnés a son âge. Ce n'est pas que je regarde ce livre mauvais car je ne lest pas leu mais tout au moins j'auois cru que vous m'auriés demandé ma permission. Je suis aussy bien aise de vous dire que sy vous lui en reprêtés ils ne vous seront surement pas fendus¹³⁸ ». Peut-être s'agit-il d'un des 27 ouvrages que compte la bibliothèque bleue coquine du boudoir dans laquelle figurent par exemple *Les délices du sentiment*, *Les filles célèbres*, *L'Académie des dames*, *La gazette de Cithère et la vie de Madame du Barry*, *Le passe-temps royal ou les amours de Mademoiselle de Fontange* ? Pour séduire ces femmes, Bonaventure dispose d'une importante collection d'accessoires (23 paires de bas de soie, 94 cols en mousseline et voile, 40 mouchoirs de poche en coton et en lin, 12 chemises de toile de ménage garnie de mousseline en partie brodée). L'atmosphère qui règne dans son appartement, clos par des rideaux de taffetas ou de damas cramoisi et orné partout de miroirs d'une valeur de 1 346 livres sur un ensemble mobilier évalué à 5 535 livres et dont quatre servent de plafond, est très particulière et non sans évoquer celle des maisons de prostitution parisiennes¹³⁹. Toutes ces aventures sont à l'origine d'un bubon vénérien qu'il soigne du 6 avril au 30 mai 1771, de juin à novembre 1772 et du 24 octobre au 23 novembre 1773¹⁴⁰.

39 Au total, par leurs lectures, leurs goûts pour le théâtre et l'opéra, leur sociabilité, Carret et ses amis sont incontestablement des hommes de leur temps. Peut-on aller au-delà et voir dans Carret, un libertin, ce qui est assez rare chez un commerçant ? Il faut alors limiter le libertinage aux mœurs. Aucun des associés, en effet, ne conteste l'existence de Dieu et ne remet, apparemment du moins, les rites de l'Église catholique en cause. Au début de sa carrière, Carret se place sous la protection de Dieu (« Dieu veuille veiller à la prospérité de notre naissant commerce »). Quand ils se plaignent de la dureté des temps, les uns et les autres lui confient leur destin (« enfin, confions-nous à la Providence » ; « enfin, la volonté de Dieu soit faite ») et trouvent secours dans la religion (« c'est là ce qui achève de m'accabler et me réduit à un désespoir si funeste que sans la religion je ne sais pas ce que je ferais ») voire dans certains rites catholiques (« obligés-moi, mon chef Ferlat samedi 21 courant de donner deux livres de cire et faire dire une messe pour la prospérité de notre commerce à Notre-Dame de Fourvière. C'est un vœu que j'avois oublié de remplir¹⁴¹ »). On trouve dans leur correspondance, une pique contre les Quakers, sous forme de plaisanterie (« vous tremblez quand les gros de hollande sont en route et presque autant quand vous les tenez en magasin. Je ne crois pas à la religion des quakers ») et une remise en cause de la transsubstantiation quand il s'adresse à un marchand hollandais (« sa femme qui mange le bon dieu de l'église de France¹⁴² »).

40 Ils trouvent dans l'Europe qu'ils fréquentent un élargissement des champs de leur culture. En voyage, Carret achète des livres pour lui¹⁴³ ou pour ses clients¹⁴⁴. Il se procure aussi des estampes. En 1768, il acquiert pour Esaye Gillot, à son passage à Paris, « la collection des estampes du plafond de la galerie de Versailles par Massé » et la lui envoie « avec la suite des ports de mer par Vernet, celui de La Rochelle, celui de Rochefort¹⁴⁵ ». Quand il ne trouve pas lui-même, il lance des correspondants sur la piste, ainsi les frères Cramer de Genève pour les quatre livres réclamés par Le Boucher de Rennes¹⁴⁶. Les spectacles de Paris, de Flandres et des Provinces-Unies attirent Bonaventure. A Paris, en 1762, il voit « pour la première fois de » sa « vie les trois

spectacles de l'Opéra, le Français et les Italiens. Je suis toutte oreille et ouvre de grans yeux » ; il découvre *Tauride* et y pleure. En 1765, il voit « jouer Crispin rival de son maitre Parenties, bon acteur ». En 1770, il assiste à la représentation d'*Ajax* remis au théâtre. En 1771, il visite le Colisée, « une petite ville remplie de nimphes et hommes que l'on voit pour 30 sols. Cela semble l'île de Paphos ». En 1774, il ne voit « les soirs que des pièces rebattues au spectacle » sauf « le nouvel opéra d'*Hiphipégie en Aulide*, musique de M. Glouck renvoyé de mardi dernier a cause d'un rhume survenu a l'arrivée ». « C'est un opéra dont la forte musique metra a bas la voix des acteurs. Ces Allemands ne connoissent pas les poitrines françaises¹⁴⁷ ». En Flandre, il offre la comédie à Madame Bossy et à ses filles en 1767, à Unger en 1768, à la famille Gillot en 1769, à Madame de Reus et à ses filles en 1771¹⁴⁸. En 1772, il déplore « l'affreux incendie » du théâtre d'Amsterdam¹⁴⁹ et ses papiers conservent un billet pour le concert du 30 octobre 1777 à Amsterdam¹⁵⁰. Il va au bal à Paris où l'invitent Auriol et de Navier en 1771¹⁵¹. Il s'y rend également en Flandre où il conduit les dames Cot¹⁵². Il apprécie aussi « les processions de la Fête-Dieu » à Paris, les « fêtes qu'il passe à Versailles et à Marly¹⁵³ », les simples promenades dans la capitale dont il recommande « les curiosités innombrables » à Kerfbil¹⁵⁴. A Amsterdam, il va au café¹⁵⁵. En Flandre, il va passer quatre jours à Spa, « voir cet endroit si fameux et y prendre les eaux¹⁵⁶ ». Il rencontre les amis qu'il s'est faits dans ces pays du Nord. Tantôt il les régale¹⁵⁷ « pour obtenir leurs mémoires¹⁵⁸ », tantôt il est reçu chez eux, comme chez Gillot en 1767 où il a « diné aujourd'hui et bu à votre santé ». Ce sont pour lui des moments qu'il attend : « nous nous consolerons mutuellement, le verre à la main auprès d'un bon feu¹⁵⁹ ». Dans le domaine des jeux, les Hornecca leur font connaître les loteries de la compagnie des Indes et de la Généralité¹⁶⁰ et Weickenhaen de Wetzlar, la loterie de Grumbach en marchandises¹⁶¹.

41 Partout, il fréquente les femmes. À Paris, il rencontre Mademoiselle Emilie, première actrice à Bordeaux, Julie et H.¹⁶². Il semble d'abord réticent vis-à-vis des Hollandaises : « vous me surprenez de m'ajouter que les femmes en Hollande n'ont pas les dents belles, j'en ay vu en France qui avoient la plus belle carnation et les dents extrêmement blanches, enfin des venus » répond son associé¹⁶³. Il se reprend donc. « Sous le secret, j'ai eu pendant mon séjour en hollande une intrigue qui m'a beaucoup amusé. Si tu la vois, dis lui que je l'aime de tout mon cœur et que c'est pour la vie. » Il rencontre aussi « la belle Sophie » et Marion Gros à Bruxelles, Mademoiselle Van Bommel à Amsterdam et bien d'autres encore sans doute qui n'ont pas éprouvé le besoin de lui écrire¹⁶⁴. Il voyage avec une femme déguisée en homme, ce qui lui attire une lettre anonyme, ou avec une autre (ou peut-être la même) qu'il fait passer pour son épouse, ce qui entraîne les remarques de ses amies lyonnaises¹⁶⁵. Dans tous les milieux, c'est le même succès. Il rencontre Madame Bois à l'Opéra de Paris. « Elle m'envoya chercher le soir et par amitié pour Horneca, je ne pus me dispenser de coucher avec elle quoiqu'il ne se doute pas de l'obligation qu'il me doit ». Quelques années plus tard, Marion Gros lui reprochant son indifférence lui avoue : « je vous diroit encore que de toute les bêtes de Lion, il ni a que la votre qui soit en vie. Ne vous y trompée pas je veut dite votre rossignol qui chante nuit et jour ». Il ne s'attache à aucune : « la perruche que j'avois amené a elle du être¹⁶⁶ rendue a Paris le 30 juillet. Je le croi car ces sortent d'animaux quoiqu'ils parlent n'ont pas l'esprit d'ecrire. C'est ce qui m'inquiète fort peu car j'en ai pris tous ce que j'en voulois et j'abandonne volontiers le reste a tous les perroquets de l'univers. C'est une petite saigne a ma bourse de 6 a 7 louis dont j'ai fait mon deuil¹⁶⁷ ».

42 En matière de gastronomie, Carret connaît les spécialités des régions où il passe et ne résiste pas au plaisir d'en envoyer à ses maîtresses ou à ses amis. En 1762, il fait ainsi

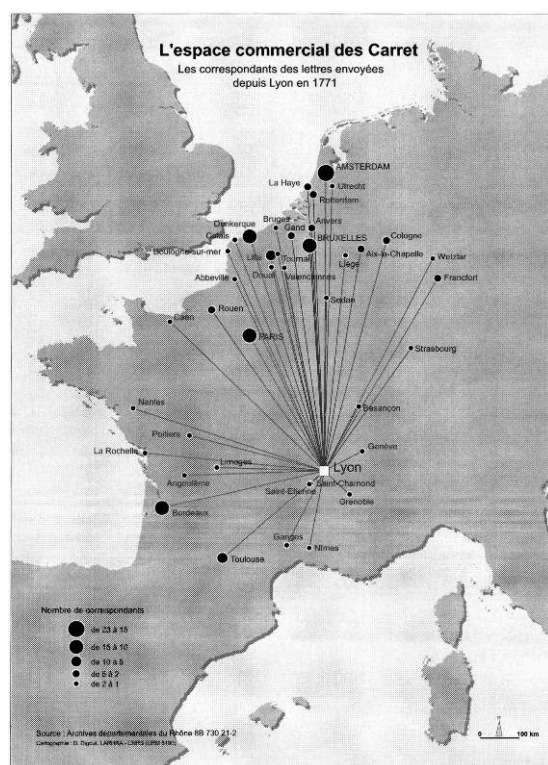
parvenir des huîtres de Caen, de Rouen puis de Dieppe auxquelles il ajoute du vin de Champagne¹⁶⁸. En 1765, 1766, 1767, c'est un pâté qui part d'Amiens¹⁶⁹. En 1766, deux corbeilles de prunes sont expédiées de Tours¹⁷⁰. Quand il ne part pas, il réclame des produits qu'il connaît, « 20 à 25 bouteilles en terre de grai de votre excellent cidre mousseux » et « 24 pots de confiture de demi-livre chacune en espèces assorties » à Leborgne de Rouen¹⁷¹, « du vin blanc de Graves et si vous y êtes encore a tems, il vous prie dy joindre 6 pots de la meilleure eau de vie d'Andaye dans un petit baril et deux flacons de marasquin de l'Amérique » à Feger de Bordeaux¹⁷², « deux barils d'eau de vie d'Andaye et anisette environ 20 à 30 bouteilles chaque », au même en 1773¹⁷³, du thé et du café, à Quatrefages à Lorient¹⁷⁴. De Lyon partent, à titre de cadeaux, « quatre socissons crus » pour Mademoiselle Émilie¹⁷⁵, des marrons pour son ami parisien Cosson, Le Barbier de Nevers¹⁷⁶ ou Audibert de Boulogne¹⁷⁷, « des truffes noires courbouillonnées beignant dans l'huile » pout Esaye Gillot¹⁷⁸, « des truffes sèches à fleurs de bouillon blanc » ou des truffes noires pour Cot et Reboul de Lille¹⁷⁹, 50 demi-bouteilles de ratafia, deux demi-bouteilles d'eau de la Cotte et deux douzaines et demi de fromages pour Esaye Gillot en 1765¹⁸⁰. De vrais trafics de produits alimentaires s'organisent. En 1766, Gillot réclame 350 demi-bouteilles de ratafia, 400 en 1768¹⁸¹ ; un « amy d'Italie », « deux panniers de 60 bouteilles chaque du meilleur vin de Bourgogne pour essai seulement¹⁸² » ; Ducielle d'Amsterdam, des morilles¹⁸³. Ses associés l'incitent à consommer les mets et les boissons locales : « vous êtes un fripon qui pouvés manger de bonnes huîtres et de bons poissons de mer » ; « vous buvés de l'excellente bière qui vaut mieux que certains vins » ; « allés boire de la bière et manger du beurre¹⁸⁴ ». Il est vraisemblable que dans les auberges flamandes ou hollandaises, il mange ce qu'on lui sert. Mais sur les notes qu'il règle, le vin est toujours présent¹⁸⁵.

- 43 Ils acquièrent, cependant un certain sens de la diversité des caractères, des mœurs, des usages et des goûts des nations. Ils n'apprécient guère les Portugais qui viennent à Lyon en 1762 pour acheter des bas de soie — « j'ay un grand preiugé contre les portugais » — ni les Allemands qui « sont trop longs payeurs¹⁸⁶ ». Mais ils ne s'attardent guère sur ces pays et leurs habitants, contrairement à ce qu'ils font pour la Flandre et les Provinces-Unies. On ne trouve pas dans leur correspondance, de descriptions de ces contrées quoique, apparemment, elles aient existé¹⁸⁷, mais de petites notations qui, mises bout à bout, donnent une certaine idée de ces régions. Le climat est souvent dénoncé : « l'air et l'humidité d'Amsterdam sont très dangereux¹⁸⁸ ». Ils abîment les tissus et les accessoires. C'est sous ces cieux que Carret a appris à fumer la pipe d'où la nécessité, ensuite, de faire venir du tabac à Lyon¹⁸⁹. Le sérieux des marchands est apprécié : « on devrait envoyer ses fils en Hollande pour y prendre du goût. C'est ici où l'on voit un enfant de quinze ans penser solidement et mener un commerce avec un sens rassi et réfléchi des affaires¹⁹⁰ ». Mais on déplore leur lenteur : « j'éprouve comme pat le passé combien l'Hollandois est comode qui vous traîne quatre à cinq jours puis vous régale d'un "bien obligé" » ; « Laverge est un véritable Hollandois, il luy faut plein de tems pour se déterminer¹⁹¹ ». On redoute aussi leur dureté en affaires : « cette espèce de nation est bien impertinente et injuste. Quand ils demandent, ils voudraient avoir tout pout rien et font mille difficultés. Vendent-ils ? Vous les payeriez d'avance qu'ils croiroient encore vous faire grâce¹⁹² ». Aussi paraissent-ils assez désagréables : « partie des hollandois sont si méfians qu'ils ne se piquent d'aucunes délicatesses » ; « je ne doute pas que vous vous déplaisiez avec une nation ou la politesse des habitants n'approche pas de celle de France » ; « on est plus glorieux d'avoir pu simpatiser avec leurs manières brusques et rustiques » ; « vous sortez d'un pays où personne n'est

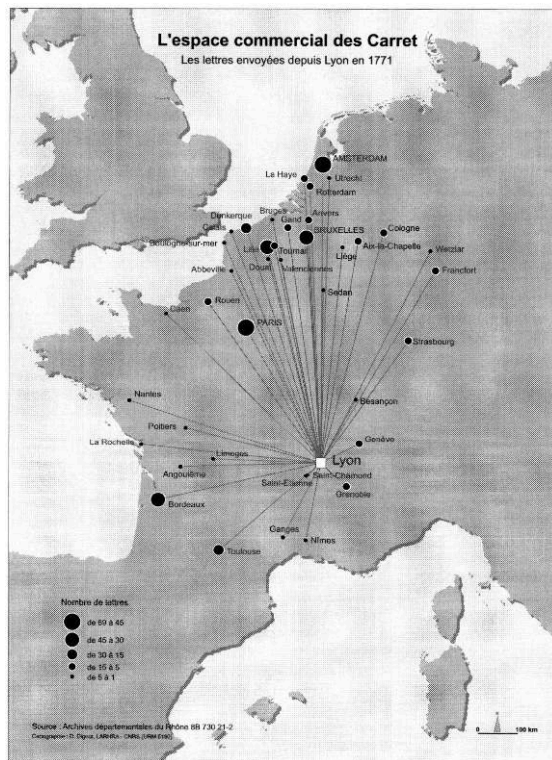
affable. Je ne suis pas surpris que vous n'ayez encore reçu de politesse¹⁹³ ». Surtout, en matière de mode, « nous ne sommes point assurés que le goût des commettants s'accorde avec le notre. C'est une source de difficultés que nous voulons absolument éviter¹⁹⁴ ».

- 44 Cependant, Carret « connoît parfaitement le goût de » ce « pais, il en a fait une étude assés longue depuis le tems qu'il y voyage¹⁹⁵ ». Il sait ce que veulent les clients. Dans les Provinces-Unies, lorsque l'on cherche un tissu d'ameublement riche, il faut « un dessin chinois ou champêtre en soyes de plusieurs couleurs » ; « il le faudrait en fonds bleu ou en citron mais pas de fond cramoisi ny vert ny cerise parce que les hollandoises ne mettent pas de rouge et que ces fonds dans un appartement les font paraître trop pâles¹⁹⁶ ». Au Surinam, le gris est détesté¹⁹⁷. Les vestes parvenues à Dunkerque un peu tard dans la saison feront quand même l'affaire car « elles étaient faites pour un capitaine », « d'autant plus que dans l'étranger ces vestes se portent en toute saison¹⁹⁸ ». Certains tissus sont plus appréciés dans la capitale qu'en province : « nous n'avons plus ici ces pièces, les ayant envoyées depuis quelque temps à une maison de Paris à la vente pour notre compte parce que ces étoffes y sont plus recherchées qu'ici¹⁹⁹ ».
- 45 Carret et ses associés découvrent donc quelques différences dans les comportements et les goûts des Européens du nord. Mais la plupart du temps, ils transportent, sous d'autres cieux, le genre de vie qu'ils ont adopté à Lyon.
- 46 Commercer et voyager n'entraînent donc pas automatiquement d'acculturation culturelle. Carret et ses associés, fréquentant toujours des milieux identiques au leur, ne perçoivent que les différences qui les gênent ou qu'ils apprécient mais pas la diversité des cultures populaires.

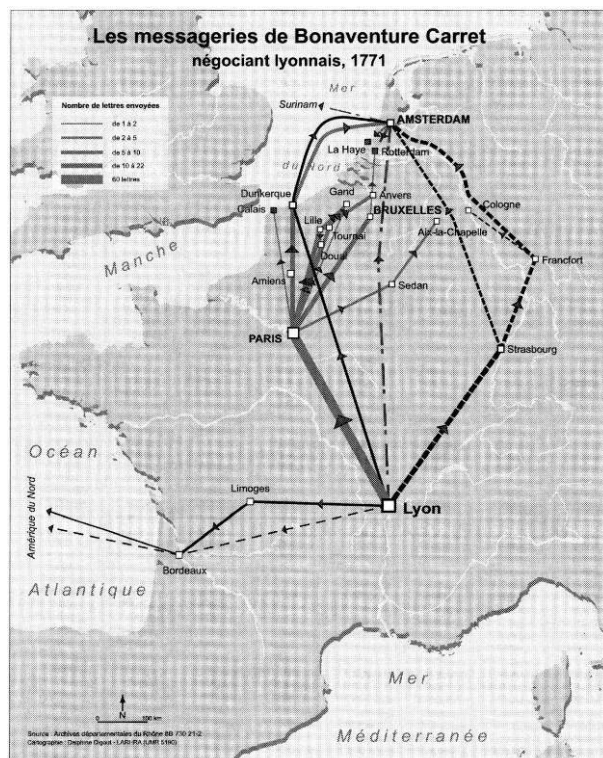
Carte 1



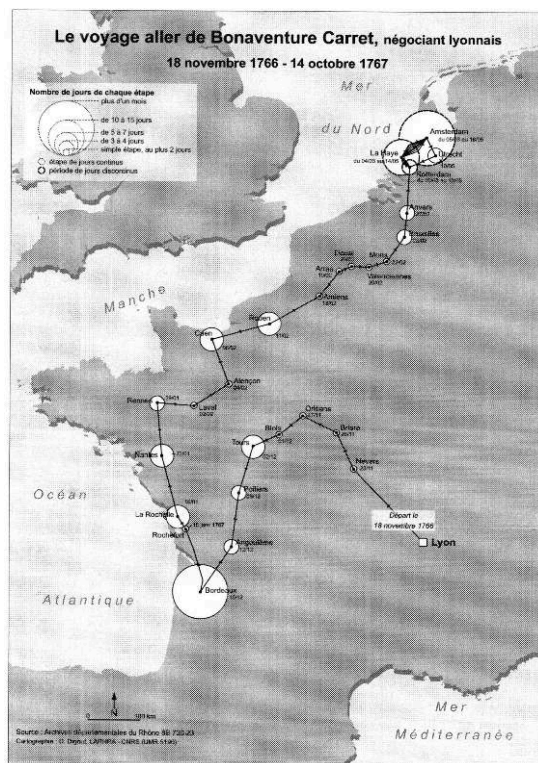
Carte 2



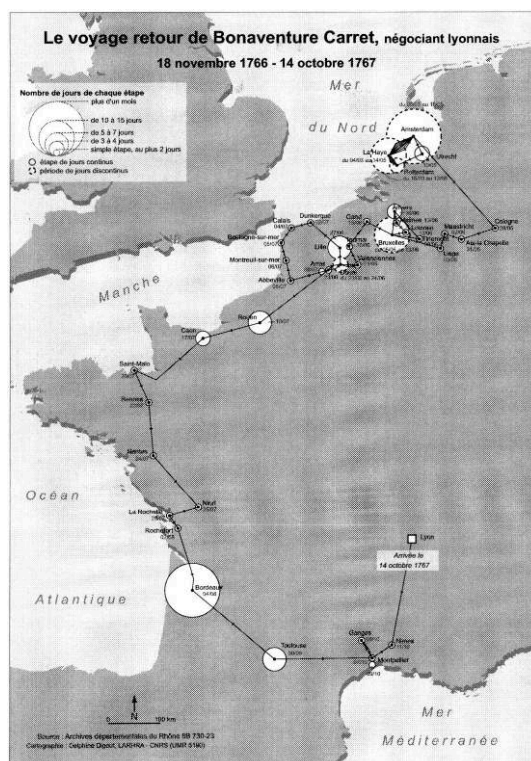
Carte 3



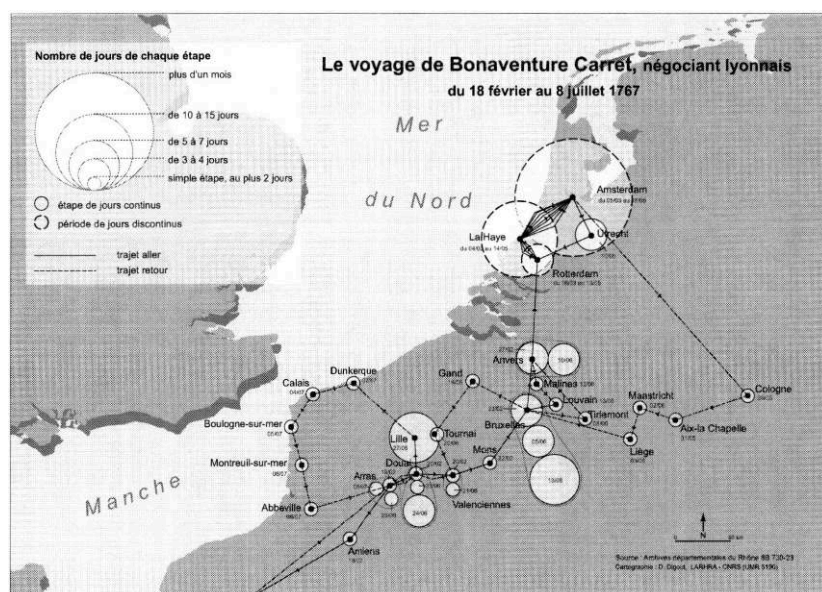
Carte 4



Carte 5



Carte 6



NOTES DE BAS DE PAGE

1. Archives départementales du Rhône (désormais ADR), 8 B 730 - 21 (2), 8 mai 1752 : « nous venons d'essuyer la perte d'un protecteur respectable et le parent de notre sieur Carret » (Auriol). Pour tous les exemples et toutes les citations provenant des papiers Carret, on ne désignera plus, dans les notes qui suivent, la cote des papiers (8 B 730) mais uniquement le numéro du carton d'où ils sont extraits.
2. *Ibid.*, 19, *Analyse du commerce*.
3. ADR, B.P 2272, 10 novembre 1779, inventaire après décès de Bonaventure Carret décédé à Liège le 19 juillet 1779.
4. *Ibid.*, 13, 30 mars et 2 mai 1765.
5. *Ibid.*, 18, 12 septembre 1776, extrait d'inventaire ; 1^{er} octobre 1776, constitution d'une société.
6. *Ibid.*, 12, 10 décembre 1766.
7. *Ibid.*, 13, 11 novembre 1771.
8. *Ibid.*, 11, 4 avril 1772.
9. *Ibid.*, 21 (2), 2 mai 1772 : « la maison Auriol dont le père est mort qui nous pretoit de l'argent à l'occasion ne veut plus nous en prêter. Au contraire, elle veut être remboursée ».
10. Particulièrement Cosson à Paris.
11. À Ferlat assez souvent mais la plupart du temps à l'ensemble de ses associés.
12. Leur nombre (recensé dans le tableau 3) interdit d'en donner la liste exhaustive, au demeurant fluctuante dans le temps. A titre d'exemple, à Amsterdam : Isaïe Gillot, Horneca Hogguer, Henri Kerfbyl, Spech et Van Eck, Panchaud et Houles, Isaac Elie Pallairette sont des correspondants réguliers durant toute la période d'activité de Carret et de ses associés.
13. Voir les cartes 1 et 2 en fin de chapitre.
14. ADR, 8 B 730 - 11, 27 mai 1763.

15. *Ibid.*, 11, 21 mai 1763.
16. *Ibid.*, 11, 17 février et 5 mars 1764.
17. *Ibid.*, 12, 3 avril 1767.
18. *Ibid.*, 22, 15 octobre 1773 ; 11, 18 janvier 1777 : « pour la Russie nous n'y penserons jamais et la laisserons sans regret a nos confrères ».
19. *Ibid.*, 20, 21 février 1764.
20. *Ibid.*, 11, 26 avril 1764.
21. *Ibid.*, 11, 27 avril 1764.
22. *Ibid.*, 11, 7 février 1767.
23. *Ibid.*, 21 (2), 4 décembre 1769 ; 16 mai 1771. Voir les tableaux 1 et 2.
24. Voir le tableau 3.
25. ADR, 8 B 730-21 (1), 10 janvier 1768 ; 21 (2), 23 janvier 1770 ; 9 avril 1770 ; 1^{er} mai 1770 ; 21 (2) 8 novembre 1771.
26. *Ibid.*, 21 (1), 28 mars 1769.
27. *Ibid.*, 21 (1), 20 octobre 1767.
28. *Ibid.*, 21 (2), 27 octobre 1770 : « notre douane est fort rigoureuse pour la rentrée des acquits » ; 11, 14 avril 1767 : « j'ai eu bien de la peine pour faire plomber la caisse et empêcher quelle ne fut ouverte a la douane ou aujourd'hui on emballe et visite tout en présence du directeur » ; 21 (1), 8 juin 1768 : « le consul du païs de la Reine nous donne la colique à nouveau » ; 11, 11 mai 1767, « par rapport aux brouilleux de Genève où il faudrait les faire passer ».
29. *Ibid.*, 21 (2), 9 juin 1770.
30. *Ibid.*, 21 (2), 7 décembre 1770.
31. *Ibid.*, 11, 9 juin 1768.
32. *Ibid.*, 11, 30 mai 1778.
33. *Ibid.*, 21 (1), 10 août 1767.
34. Voir la carte 3 en fin de chapitre.
35. ADR, 21 (2), 20 avril 1770, quatre correspondants d'Amsterdam reçoivent le même courrier : « Nous avons tout lieu de craindre que nos lettres envoyées à la poste le 30 mars ne se soient égarées et que celle que nous eûmes l'honneur de vous écrire le même jour ne vous soit pas parvenue. Dans cette incertitude, nous nous empressons de vous confirmer l'avis qu'elle contient. »
36. *Ibid.*, 21 (1), 8 mai 1769.
37. *Ibid.*, 12, 26 mars 1767.
38. *Ibid.*, 11, 14 juillet 1764.
39. *Ibid.*, 21 (2), 31 juillet 1770.
40. *Ibid.*, 11, 14 août 1764 ; 13, 3 juin 1765 ; 25 janvier 1770 ; 23, *Réponses aux objections et rabais que me voudroient faire MM. Ferlat et Calas sur mes frais de voyage* ; 4 février 1777 ; 1^{er} mai 1777.
41. Voir les cartes 4, 5, 6 en fin de chapitre.
42. ADR, 8 B 730-11, 7 mars 1778 ; 12 mai 1778 ; 25 août 1778.
43. *Ibid.*, 11, 25 juin 1778.
44. *Ibid.*, 11, 13 septembre 1771 ; 20 janvier 1767.
45. *Ibid.*, 22, 5 mars 1773 ; 11 décembre 1772 ; 21 mai 1773 ; 21 (2), 24 avril 1772.
46. *Ibid.*, 11, 9 février 1768 ; 21 (1), 23 octobre 1767.
47. *Ibid.*, 21 (2), 11 septembre 1770.
48. *Ibid.*, 22, 28 juin 1772.
49. *Ibid.*, 11, 20 janvier 1767 ; 21 (1), 31 décembre 1768 ; 21 (2), 5 mars 1771 ; 11, 6 septembre 1768 ; 21 (1), 22 novembre 1768 ; 21 (2), 10 mars 1770 ; 22, 20 juillet 1773 ; 11, 21 juillet 1768 ; 21 (1), 4 janvier 1769 ; 21 (2), 16 avril 1771 ; 21 (1), 5 mai 1769.
50. *Ibid.*, 21 (2), 5 mars 1771 ; 22, 16 juin 1772.

51. *Ibid*, 21 (1), 23 octobre 1767 ; 21 (1), 12 octobre 1767 ; 21 (1), 20 septembre 1768 ; 22, 3 juillet 1772 ; 21 (2), 19 mars 1770.
52. *Ibid*, 21 (1), 4 octobre 1769 ; 22, 8 septembre 1772.
53. *Ibid*., 21 (1), 27 juin 1768 ; 21 (1), 28 mars 1769.
54. *Ibid*, 22, 10 octobre 1772 ; 13, 9 août 1770 ; 12, 17 juin 1767 ; 12, 27 décembre 1768.
55. *Ibid* ; 21 (1), 28 février et 13 mars 1769.
56. *Ibid*, 21 (2), 23 mai 1770 ; 21 (1), 24 mai 1769.
57. Maurice GARDEN, « Aires du commerce lyonnais au XVIII^e siècle », in *Aires et structures du commerce français au XVIII^e siècle*, Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise, Lyon, 1973, p. 265-299.
58. ADR, 8 B 730 - 11, 2 décembre 1768.
59. *Ibid*, 22, 12 novembre 1772.
60. *Ibid*, 11, 6 septembre 1769.
61. *Ibid*., 21 (1), 25 août 1769 ; 26 janvier 1769.
62. *Ibid*., 21 (1), 2 décembre 1768 ; 21 (2), 25 mai 1770.
63. *Ibid*., 21 (1), 17 mai 1768 ; 22, 21 décembre 1773.
64. *Ibid*, 13, 29 août 1774.
65. *Ibid*, 22, 21 décembre 1773 ; 9 juin 1775.
66. *Ibid*., 22, 31 janvier 1775.
67. *Ibid*., 13, 14 juin 1770 ; 2 septembre 1771.
68. *Ibid*., 11, 23 juillet 1763 : « Notre sieur Martin est actuellement à Beaucaire » ; 21 (1), 9 août 1768 : « les soyes se sont vendues à Beaucaire de 20 à 30 % au-dessous de l'année dernière ».
69. *Ibid*., 13, 4 août 1770.
70. *Ibid*., 21 (1), 30 octobre 1767.
71. *Ibid*, 21 (2), 19 août 1770.
72. *Ibid*, 21 (1), 4 avril 1766.
73. *Ibid*, 12, 14 novembre 1768.
74. *Ibid*, 13, 13 octobre 1770.
75. *Ibid*., 21 (1), 3 mai 1768 ; 22, 2 septembre 1772.
76. *Ibid*, 21 (1), 28 juillet 1768 ; 23 août 1768 ; 20 septembre 1768 ; 31 décembre 1768.
77. *Ibid*., 22, 3 août et 10 décembre 1773.
78. *Ibid*., 21 (2), 8 janvier 1770.
79. *Ibid*., 21 (2), 8 janvier et 23 mars 1770.
80. *Ibid*., 21 (2), 26 août 1771 ; 22, 22 août 1772 ; 21 (2), 8 mai 1772.
81. *Ibid*, 11, 22 et 24 mars 1767.
82. *Ibid*, 22, 26 mars 1773.
83. *Ibid*, 21 (2), 2 mars 1771.
84. *Ibid*, 21 (2), 3 mai 1772.
85. *Ibid*, 12, 1^{er} mars 1766.
86. *Ibid*, 21 (2), 13 mai 1771.
87. *Ibid*., 21 (2), 16 avril 1771.
88. *Ibid*, 21 (2), 3 juin 1771.
89. *Ibid*, 12, 9 mars 1767.
90. Daniel ROCHE, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, 549 pages, p. 177-210.
91. ADR, 8 B 730 - 12, 30 avril 1767.
92. *Ibid*, 21 (2), 17 mars 1772.
93. *Ibid*. 12, 9 mars 1767.
94. *Ibid*., 12, 20 mars, 23 mars, 6 avril, 9 avril, 13 avril 1767.

95. *Ibid*, 21 (2), 27 septembre 1771.
96. *Ibid*, 11, 5 mai 1763.
97. *Ibid*, 22, 30 juillet 1772, 29 novembre 1772, 10 mars 1773.
98. *Ibid.*, 22, 4 septembre 1772, 16 septembre 1772, 14 mars 1773.
99. *Ibid*, 11, 21 avril 1767.
100. *Ibid.*, 22, 9 décembre 1775.
101. *Ibid*, 11, 18 octobre 1762.
102. *Ibid.*, 22, 30 mars 1773.
103. *Ibid*, 12, 20 février 1766.
104. *Ibid*, 13, 10 octobre 1773.
105. *Ibid*, 11, 7 juin 1774.
106. *Ibid*, 11, 19 mars 1770. Terray opère alors une banqueroute.
107. *Ibid*, 11, 21 septembre 1762.
108. *Ibid*, 21 (2), 28 novembre 1769.
109. *Ibid*, 13, 4 mars 1772.
110. *Ibid.*, 21 (2), 20 avril 1771.
111. *Ibid*, 21 (1), 7 juin 1768.
112. *Ibid*, 21 (1), 28 février 1769 ; 21 (2), 8 mai 1770.
113. *Ibid*, 21 (1), 8 mars 1768.
114. *Ibid.*, 12, 7 juin 1767.
115. *Ibid.*, 22, 21 décembre 1773.
116. *Ibid.*, 11, 8 août 1771.
117. *Ibid.*, 13, 10 juin 1771.
118. *Ibid.*, 20, 25 septembre 1762.
119. *Ibid.*, 11, 26 janvier 1768 : « et croyons comme Candide que tout est pour le mieux ».
120. *Ibid.*, B.P 2272, 10 novembre 1779 ; 8 B 730 - 20, 21 février 1764.
121. *Ibid.*, 12, 11 décembre 1762.
122. *Ibid.*, 21 (2), 8 novembre 1769.
123. *Ibid.*, 22, 22 avril 1773.
124. *Ibid.*, 22, 30 mars 1773.
125. *Ibid.*, 20, 28 février 1764.
126. *Ibid.*, 22, 23 avril 1773.
127. *Ibid.*, 22, 6 avril 1773. Pour le fils Kerfbyl.
128. *Ibid.*, 20, 30 avril 1769.
129. *Ibid.*, 22, 6 avril 1773.
130. *Ibid.*, 19, quittances de loyers entre 1770 et 1775 ; capitation 1773, 1774, 1775 ; ADR, B.P 2272, 10 novembre 1779.
131. *Ibid.*, 20, s.d.
132. *Ibid*, 19, 14 novembre 1765, compte acquitté de La Fontaine, poulailler ; 26 février 1772 et 15 juillet 1772, comptes acquittés de Carie, pâtissier.
133. *Ibid.*, 20, s.d., signée Vincent : « un galant homme ne doit pas ignorer que les dettes de jeu sont sacrées et se payent dans les 24 heures. Il y a cependant six mois que vous me devés 18 louis et bien loin de vous executer, lorsque je vous vois chez vous vous faites dire que vous n'y êtes pas ».
134. *Ibid.*, 20, 27 novembre 1770.
135. *Ibid.*, 12, 17 novembre 1762.
136. *Ibid.*, 20, 31 août 1762.
137. *Ibid.*, 20, 14 août 1771.
138. *Ibid.*, 20, quatre billets sans date.

139. Érica-Marie BENABOU, *La prostitution et la police des mœurs au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1987, p. 196-199 ; 223-232.
140. ADR, 8 B 730 - 20, 5 décembre 1774, *Mémoire pour M. Carret*.
141. *Ibid.*, 12, 19 mars 1763 ; 13, 29 juillet 1771 et 5 décembre 1771 ; 12, 17 avril 1766 ; 13, 11 avril 1770.
142. *Ibid.*, 12, 14 juillet 1767 ; 22, 12 janvier 1773.
143. *Ibid.*, 18, 23 juin 1763. On retrouve ces titres ultérieurement dans sa bibliothèque.
144. *Ibid.*, 21 (1), 24 novembre 1767, « tous nos libraires ici n'ont pu me procurer les livres dont vous me donnez la notice » ; 28 avril 1768 : « je n'ay pu trouver la lettre d'un metaphisicien a un materialiste sur lame que m'avoir demandé Lamy Brilly. Si je puis me le procurer dans ma tournée, je le luy porterai avec grand plaisir » ; 8 juin 1768, « nous n'avons aucune occasion pour les luy faire passer ainsi que votre dictionnaire anglois-françois ».
145. *Ibid.*, 21 (1), 28 avril 1768, 29 avril 1768, 24 mai 1768.
146. *Ibid.*, 21 (1), 30 octobre 1767. Il s'agit du *Philosophe ignorant*, de *l'Évangile de la raison*, du *christianisme dévoilé*, de *l'examen critique des apologistes de la religion chrétienne*.
147. *Ibid.*, 12, 20 décembre 1762 ; 13, 26 mai 1765, 16 octobre 1770, 7 juin 1771, 17 avril 1774.
148. *Ibid.*, 23, *Articles à mes frais de voyage sur lesquels MM. Calas et Ferlat prétendent faire diminution*.
149. *Ibid.*, 21 (2), 2 et 5 juin 1772.
150. *Ibid.*, 18, 30 octobre 1777.
151. *Ibid.*, 20, 16 et 11 février 1771.
152. *Ibid.*, 23, 6^e voyage, 8 mai-2 octobre 1769.
153. *Ibid.*, 21 (2), 18 mai 1771 ; 13, 18 mai 1769, 16 avril 1774 : « J'ai vu l'ami Rigaud au Palais Royal. »
154. *Ibid.*, 22, 3 août 1773.
155. *Ibid.*, 13, 22 novembre 1770.
156. *Ibid.*, 13, 10 août 1773.
157. *Ibid.*, 23, *Articles*, op. cit., « repas donnés à différents amis pour affaires » 1765-1766.
158. *Ibid.*, 19, *État de la dépense faite sur l'argent des voyages*.
159. *Ibid.*, 12, 19 mars 1767 ; 21 (1), 28 octobre 1769.
160. *Ibid.*, 21 (1), 19 février 1768 et 7 mars 1769 ; 21 (2), 21 novembre 1769 ; 13, 12 février 1770 ; 11, 13 décembre 1771.
161. *Ibid.*, 21 (2), 4 octobre 1771.
162. *Ibid.*, 21 (1), 21 décembre 1767, 20 mai 1768, 27 juin 1768 ; 23, 24 janvier 1769, 24 juillet 1769, 15 septembre 1769.
163. *Ibid.*, 20, 31 août 1762.
164. *Ibid.*, 20, 2 septembre 1769, 28 décembre 1771, 20 janvier 1772, 11 août 1772, 16 mars 1777, 6 décembre 1777.
165. *Ibid.*, 20, 25 août 1771 ; « je vous avertis de faire quitter l'habit d'homme que la dame qui voyage avec vous porte et la faire habiller en femme car les loix de notre païs font que l'on ne peut se déguiser » ; 20, s.d., « on dit autrement que vous avés mangé avec votre femme chés les correspondants de M. Auriolle. D'autre dise que c'est une fille que vous faite passé pour votre femme et quelle a fait tout le voyage avec vous. On a su que vous aviez logé ensemble dans les oberges ».
166. *Ibid.*, 13, 10 juin 1771 ; 20, 16 mars 1777.
167. *Ibid.*, 20, s.d.
168. *Ibid.*, 12, 17 décembre 1762, 12 décembre 1762.
169. *Ibid.*, 11, 3/4 janvier 1765, 20/22 octobre 1766, 28 décembre 1767 ; 21 (2), 21 janvier 1768.
170. *Ibid.*, 12, 15 et 30 décembre 1766.
171. *Ibid.*, 21 (2), 2 mai 1772. Le 9 juillet (22), les confitures sont bien arrivées mais pas le cidre : « il nous auroit fait plaisir de le recevoir actuellement car c'est la saison de le boire ».

172. *Ibid.*, 21 (2), 27 mai 1772. Le 13 juin 1772, le marasquin doit être supprimé car « cette liqueur nous vient icy de l'Italie et a meilleur marché que chez vous ». Le 23 août, il accuse réception des 5 caisses de Grave et du baril d'eau de vie.
173. *Ibid.*, 22, 19 mai 1773.
174. *Ibid.*, 22, 27 mai 1773.
175. *Ibid.*, 21 (1), 20 octobre 1767.
176. *Ibid.*, 12, 9 décembre 1767 ; 11, 15 décembre 1767.
177. *Ibid.*, 21 (1), 26 avril 1769 ; 28 octobre 1776.
178. *Ibid.*, 21 (1), 7 mars 1769.
179. *Ibid.*, 21 (2), 8 février 1771 ; 22, 29 décembre 1772, 23 décembre 1775.
180. *Ibid.*, 11, 13 avril 1765 ; 13, s.d. Les fromages ne sont pas envoyés « tout le monde m'a assuré qu'on n'en-voit pas en cette saison et qu'ils arriveraient tous gâtés, ainsy il faut différer d'offrir ces cadeaux jusqu'à l'hiver prochain » (29 avril 1765).
181. *Ibid.*, 11, 4 février 1766 ; 21 (1), 14 février 1768.
182. *Ibid.*, 21 (1), 4 octobre 1769.
183. *Ibid.*, 11, 4 mai 1770. « sa commission pour les morilles etoit impraticable nous n'en aurions pas trouvé 30 livres dans toute la ville et on m'a assuré que le moindre prix de cet article étoit 3 livres ou plus ».
184. *Ibid.*, 20, 21 décembre 1764 ; 11, 22 avril 1774.
185. *Ibid.*, 18, à Cologne, 8 au 12 mars 1777, 3/4 de vin le 9 et le 12 ; 1/4 le 8 ; 1 pot le 10 ; 3/4 1/8 le 11.
186. *Ibid.*, 11, 15 novembre 1762, 28 mai 1764.
187. *Ibid.*, 20, 31 août 1762, « votre récit sur la ville d'Amsterdam et les mœurs et coutumes des habitants est très bien détaillé ».
188. *Ibid.*, 22, 9 octobre 1772.
189. *Ibid.*, 21 (1), 28 octobre 1767 : « pour aller fumer quelques pipes avec les flegmatiques hollandois », 19 avril 1768 ; 22, 13 septembre 1772, 26 octobre 1772, 21 janvier 1773, 21 mars 1774.
190. *Ibid.*, 12, 8 mai 1766.
191. *Ibid.*, 13, 23 juin 1774, 16 décembre 1771.
192. *Ibid.*, 12, 15 février 1766.
193. *Ibid.*, 11, 15 novembre 1762, 16 octobre 1762.
194. *Ibid.*, 11, 17 juillet 1771.
195. *Ibid.*, 22, 6 août 1772.
196. *Ibid.*, 12, 14 mars 1767.
197. *Ibid.*, 13, 13 décembre 1770.
198. *Ibid.*, 22, 17 août 1772.
199. *Ibid.*, 22, 1^{er} janvier 1774.

AUTEUR

Françoise Bayard

Les voyages d'un marchand de soie catholique à la fin du XVIII^e siècle

Joseph-Marie Guérin

Serge Chassagne

p. 87-112

- ¹ Joseph-Marie Guérin (1738-1795) est le représentant de la quatrième génération d'une famille de « marchands et maîtres mouliniers de soie » installée à Saint-Chamond depuis 1661¹. La firme familiale porte, depuis 1716, la raison (pérenne ensuite jusqu'en 1931) *Veuve Guérin & fils* (VGF) — sa grand-mère paternelle Étienne Berthollet (originaire de Saint-Julien-en-Jarez, décédée en 1730), puis sa mère Marie Malliquet (1710-1768, fille d'un marchand fileur de soie de Saint-Chamond) ayant été les deux seules *veuves Guérin* à diriger effectivement l'affaire². Joseph est tout juste sorti du Collège de La Trinité de Lyon, où reste encore pensionnaire son frère cadet Jean-Baptiste³, quand meurt prématurément son père Jean-Dominique, en novembre 1754, à l'âge de 53 ans⁴, après lui avoir légué « sa maison et fabrique, de la place Saint-Jean, avec tous ses ustenciles et attraites » (achetée par lui 17 000 l. en 1743 à son allié Joseph Terrasson, époux de sa belle-soeur Pierrette Malliquet⁵). En 1758, alors que Joseph a tout juste vingt ans, sa mère lui achète, avec dispense d'âge et pour seulement 18 000 livres, une charge de conseiller-secrétaire du Roi à la chancellerie du Parlement de Provence, qu'il n'exerce jamais en fait, mais qui lui permet de se dire illico *écuyer*, d'obtenir le privilège de franc-salé et plus tard de revendiquer vainement (car il n'a jamais résidé au lieu de son office) l'exemption personnelle de taille. En janvier 1761, à peine âgé de vingt-trois ans, il épouse, avec dispense romaine (qui lui coûte 4 792 l.), sa cousine germaine Marie-Antoinette Anginieur (1739-1802), fille du second mariage du marchand moulinier Antoine Anginieur (décédé en février 1750) avec sa tante maternelle Marie Guérin (décédée en janvier 1751). La future est sous la tutelle de son beau-frère Philibert Palerne, seigneur du Monestier, époux de sa soeur aînée Marie-Claudine Anginieur (1730-1781)⁶. Mariage donc à la fois strictement endo- et homogamique, ce qui n'empêche pas les époux de s'aimer ensuite tendrement comme le prouve abondamment leur correspondance⁷. Trois mois après ce mariage, la seconde

veuve Guérin associe officiellement (sous seing privé, cependant) son fils à la maison de commerce, au capital social de 170 000 livres, dont 91 000 apportés par elle et le reste par son fils qui y met sa légitime paternelle et l'essentiel de la dot de son épouse. Quelque temps après, Joseph achète au bout de la Grand-Rue, près de l'église Notre-Dame, avec entrée par la petite rue Sabotain, deux maisons contigües avec basse-cour, fenil, jardin, pigeonnier, chapelle et verger pour en faire sa résidence et le siège de la maison de commerce familiale.

Enfants et affaires à Lyon

- 2 Le couple a ensuite sept enfants en dix ans, tous inscrits au « livre du jour de la naissance de nos enfants » religieusement tenu par le père, dont six atteignent l'âge adulte (cinq filles et un seul garçon, successeur désigné, Hugues-Louis, « né le 27 août 1764 à midi, et baptisé le lendemain » des prénoms de son oncle par alliance Hugues-Louis Ribier, époux de sa tante Marie Guérin⁸). La formation de ces enfants amène le couple à se tourner davantage vers Lyon — où Joseph venait déjà épisodiquement, notamment lors des paiements des foires. Dès la rentrée 1774, la fille aînée, prénommée Marie-Antoinette comme sa mère⁹, entre, après sa première communion, comme pensionnaire au couvent de Chazeaux, montée Saint-Barthélemy à Lyon, tenu par des bénédictines depuis 1622¹⁰, dont quelques religieuses, que les élèves appellent « ma tante », appartiennent à des familles chamonaises bien connues¹¹. On n'a pas la preuve formelle que les parents Guérin ont accompagné leur fille aînée pour son entrée à Chazeaux, bien que cela paraisse vraisemblable ; en revanche, en octobre 1776, le moulinier Demoras, associé en compte à demi avec son père, accompagne Hugues-Louis et son cousin César Ribier chez l'instituteur François-Claude Milet, montée de la Glacière (question irrésolue : pourquoi ne les met-on au collège de La Trinité alors tenu par les Oratoriens ?). L'abbé Guérin qui demeure alors rue Tupin, sert de mentor aux deux jeunes gens, qui ne manquent pas cependant d'alliés (et donc de sorties possibles) dans la place : M^{me} Benoît, nièce de l'oncle Palerne et épouse d'un négociant en vue, le fils du cousin Nollhac (échevin en 1782) et sa sœur M^{me} Giraud des Varennes, épouse d'un SDR (secrétaire du roi). Dès lors, en dépit de ses activités de recteur de l'Hôtel-Dieu chamonais de 1777 à 1780, Joseph Guérin vient régulièrement à Lyon : le prétexte en est naturellement de visiter ses « enfants lionnais », et son épouse « voudrait bien être témoin de [leurs] petites conversations », mais la raison principale tient à l'extension de son commerce de soies : alors en compte à demi avec le moulinier chamonais (quasi-analphabète¹²) Demoras et parfois avec son beau-frère Léonard Anginieur, il prospecte, avec l'aide du courtier-agent de change Joseph Terrasson¹³ (demeurant rue Lafont, mais ses magasins sont rue Pizay), les confrères et les fabricants de soieries lyonnais (Roche, quai Saint-Antoine, Gallien ou Brasier¹⁴, rue de l'Arbre Sec, Maupetit, époux d'une Béthenod, rue Puis-Gaillot), négocie avec les débiteurs douteux et cherche à élargir ses approvisionnements : de là datent justement ses premières relations avec la maison protestante Couderc et Passavant¹⁵, dont nous parlerons plus loin. Dès le début de 1778, l'écolier Hugues-Louis se met en quête d'un logement pour son pète¹⁶. Voyons-y le signe, à cette date, d'une faible familiarité de Joseph Guérin avec la ville de Lyon, car il était jusqu'alors hébergé ou chez son frère l'abbé ou chez son ami Terrasson¹⁷. À partir de 1780, il s'abonne (pour 30 livres annuelles) au « cabinet littéraire » du libraire Pierre Cellier, quai Saint-Antoine, où il peut lire, voire acheter, toutes sottes d'ouvrages et de journaux. Il s'informe de la situation internationale pour acheter à bon escient : « Les

lettres de Cadix arrivées aujourd'hui [à Lyon] disent que la flotte espagnole n'est pas encore partie¹⁸, et que l'on dit que l'amiral Rodney vient de sortir de Gibraltar, mais il n'y a pas eu de combat. Je n'ai acheté qu'une misère. S'il arrive avant moi un petit ballot de Sambatelli ferme [soies grèges de Naples], tu peux le céder à 19,5, mais non au-dessous » (7 mars 1780). En mai 1780, où il « n'a rien acheté », car « tout est cher », il reçoit « des politesses infinies des quatre couples [chamonais, et de surcroît ses clients occasionnels] Rossary, Dugas¹⁹, Royet et Ferriol. Nous fîmes un dîner fort gai en chantant. Tu ferais bien d'inviter M. Rossary d'aller dîner avec toi mercredi » (23 mai 1780). Venant à la fin de juillet retirer son fils du séminaire Saint-Irénée où il l'a placé pour un an, au grand déplaisir du directeur, il passe la soirée avec Claude Terrasson, le moulinier chamonais, « avec qui nous pilâmes du poivre un peu chaud » et y rencontre aussi son frère aîné, le courtier Joseph, dit « l'anglais » (parce qu'il a fréquenté les ventes de l'East Indian Company en février précédent ; ses partenaires Couderc et Passavant disent de lui « qu'il ne se contente pas de petits profits »).

Je mentirais, ma chère amie, si je te disais que je n'eus pas un grand plaisir à lire ta lettre en venant avec Guérin dîner à notre auberge [...] Les lettres de Beaucaire [transmises par Joseph Terrasson, son informateur ordinaire²⁰] annoncent que les soies blanches, les jaunes et les doupions se sont payés à des prix exorbitants, en sorte que je dois désespérer d'en avoir une certaine quantité. Cela m'a décidé d'acheter deux balles Constantinople [soies du Levant] que j'ai trouvé (*sic*) assez bien pour la finesse et la blancheur à 22 l. [la livre-poids] pour Rois 1782²¹. Cela est cher, mais la haute cherté des soies blanches doit faire rechercher les Brousses [soies anatoliennes]. Tu dois les recevoir demain au soir ou lundi matin avec deux balles Tanis [soies de Bengale] que j'ai risqué d'acheter, les doublons étant si chers. Il faudra faire l'essai [du titre] tout de suite, et en donner à plusieurs personnes de chaque balle [...] Ces Tanis sont de compte à demi avec MM. C[ouderc et Passavant] qui m'ont paru contents de ces achats. Guérin qui ne m'a quitté, a parcouru avec moi les magasins et a été témoin oculaire de tous nos débats [...] 7 h du matin [le lendemain] Nous nous levons gais comme le papillon et frais comme la limonade qui fait notre ressource dans la chaleur du jour. Adieu, à demain, en attendant tes filles t'embrasseront pour moi » (29 juillet 1780).

- 3 Sa femme, qui le tient régulièrement au courant du courrier reçu à Saint-Chamond, des expéditions et des ventes faites au comptoir, le charge à l'occasion de rapporter de Lyon des objets qu'elle ne trouve pas aisément à Saint-Chamond : des bougies, des plumes, des petites dragées faites avec du *senaincontra* (du séné, plante laxative ?). Mais elle s'inquiète surtout de sa santé : « Je te prie de ne pas oublier la grâce que je t'ai demandée qui est de consulter un médecin pour ton mal de gorge ; peut-être te conseillerait-il les bouillons de cresson » (4 décembre 1776). Devant la multiplication de ses déplacements, en avril 1779, comme en mars 1781, elle l'invite à « se ménager » : « je préférerais bien que tu pus venir en poste pour ta santé », et non à cheval comme il en a l'habitude. « Fais-moi surtout le plaisir de *ne pas faire maigre* », lui recommande-t-elle le 17 mars 1781. Au printemps 1779, leur troisième fille Marie-Claudine²² entre à son tour au pensionnat de Chazeaux.

Je ne vous ai pas perdu de vue un quart d'heure dans la journée, et je goûtais de loin le plaisir qu'avaient tes enfants d'être avec toi. Je voudrais qu'il [le fils] pût te donner toute la satisfaction que je désire. J'espère que quelques leçons à l'année lui vaudront six mois de maître par son attention à les prendre. Je ne doute pas que Guérin fasse des progrès dans ses études. J'espère que M. Milet t'en rendra bon témoignage et que tu seras plus satisfait de son maintien que la dernière fois.

- 4 Quant à Jeannette (la seconde fille, Jeanne-Marie-Catherine, « née le 15 janvier 1766 à 2 h après minuit » et entrée à Chazeaux en septembre 1777), « je ne sais si vous l'avez

nommée, Monichard, Dumas ou Salvaraise [du nom des propriétés familiales rurales à Saint-Héand, Saint-Jean-Bonnefonds ou Izieux], il vaudrait mieux qu'elle se distingue par ses talents et son application à ses maîtres, et à se former l'esprit qu'à tous ces noms frivoles. J'ai assez moralisé, s'ils veulent en profiter, ce sera la marque de leur véritable attachement pour nous » (18 avril 1779). L'écriture permet ainsi à la mère de participer pleinement à la formation morale de ses enfants, à égalité avec le père.

- 5 À la mi-mars 1781, pendant le Carême, M^{me} Guérin, que le domestique a conduite à Lyon à cheval, y passe plusieurs jours auprès de ses enfants²³ (on ignore où elle loge). Elle reçoit la visite de dames originaires de Saint-Chamond (les dames Boucy et Chaland de la place Neuve), fréquente le sermon de Saint-Pierre (parce que deux visiteuses lui ont dit « qu'il y avait un bon prédicateur »), reçoit à dîner les « sœurs Clairette » (de Chazeaux), fait porter par son fils « les soyes chez M. Bony » (sans doute des Nankins, ou soies de Chine, qui lui valent « des reproches sur leur mauvaise qualité »). « Tes enfants qui m'ont fait un procès de ce que je ne t'ai rien dit pour eux dans ma dernière lettre, me charge (*sic*) de t'offrir leurs respects », écrit-elle à son mari resté à Saint-Chamond, « et de te dire que le temps leur dure bien de t'embrasser ». Le lendemain, 19 mars, jour de la Saint-Joseph, « quoique je ne sois point, chef ami, dans l'usage de te faire des compliments le jour de ta fête, que je me borne au seul plaisir de t'embrasser, mais l'éloignement est un obstacle à cette douce satisfaction, je me contente de le faire en imagination et de te souhaiter de bien bon cœur que tu puisses voir cette fête encore quarante ans pour le bonheur de tes enfants » (Joseph a alors 43 ans). Elle prie son mari d'apporter pour ses filles, en venant la rechercher, un des cahiers de musique vierges « qui sont dans une caisse au fond du magasin²⁴ », de demander à Marion, la femme de chambre, de « lui laver et passer » des cols s'il n'en trouve pas de propres, et « de mettre un pain de sucre dans le porte-manteau ». Elle revient à Lyon, conduite par son mari, en mai, pour retirer l'aînée de la pension et assister à la « représentation » donnée par les « petites demoiselles » du marchand de soie Larouvière, place neuve des Carmes.

J'étais réellement inquiète de ton mal de tête, et cette grande chaleur est bien faite pour l'entretenir. Tu ne ferais pas mal pour l'éviter à ton retour de coucher en chemin. Je te prie en grâce de te bien ménager et de continuer les bouillons de chicorée [...] Nous avons bien fait le projet d'aller à ta rencontre dimanche, mais si cette chaleur continue, cela ne sera pas possible [...] Si tu crois que nous passions ici les fêtes [de la Pentecôte], j'aurais besoin d'une robe de taffetas. Il faudrait m'apporter celle qui craint le moins, qui est une chiné rose et rayée. Il faudrait l'envelopper dans une serviette et prendre garde qu'elle ne se froisse trop [...] La robe doit être dans l'armoire du cabinet qu'on a retourné, et si les pagottes [bouts de manche] ne sont pas ensemble, tu les trouveras dans le fond de l'autre armoire, dans une boîte. Il me semble d'entendre dire « quel galimatias ! ». Je n'ose te dire que je change encore et que je n'en voudrais qu'une tout en bleu qui est dans la même armoire avec le jupon et un morceau qui doit tenir avec. Si M^{me} Grangier [l'épouse du receveur du grenier à sel, belle-sœur du sous-prieur des Dominicains de Lyon] ne peut s'en charger, tu pourrais la mettre à la messagerie dans une boîte.

- 6 Le fils, désormais apprenti dans la maison de commerce familiale, joue alors les grouillauds : encaissement d'une lettre de change de 1 201 livres chez M. Deschaux (épiciers, rue du Plat), présentation de trois effets chez MM. Simon et C^{ie} (marchand de soie, rue du Bât d'Argent), attente vaine d'une réponse chez M. Charrin²⁵ (un débiteur douteux), visite chez M. Terrasson, l'agent de change, « qui était fort malade hier ; on

lui a fait une saignée qui l'a beaucoup soulagé, il a passé une bonne nuit et se trouve infiniment mieux ».

- 7 En avril 1782, Joseph entreprend avec son fils (âgé de 18 ans) et son confrère Hervier²⁶ un grand voyage en voiture de louage, pour le développement de ses affaires et l'instruction de son fils et successeur²⁷. Il fait d'abord étape à Lyon (logé à l'hôtel de la Cornemuse, rue des Quatre Chapeaux, désormais son pied-à-terre lyonnais). Sa femme lui recommande à nouveau « de te bien ménager et surtout de ne faire aucune imprudence, surtout de ne pas marcher la nuit²⁸, et de ne jamais te retirer non plus la nuit à Paris. Tu m'as écrit [lettre en déficit] que tu comptais partir vendredi : ton séjour sera bien court à Lyon Prends garde de ne pas te fatiguer, il vaut mieux mettre quelques jours de plus et m'apporter une bonne santé ». Ultime recommandation : « Fais attention à ce que tu diras au sieur H [ervier]. Tu sais qu'il ne craint pas de parler. » Après Mâcon, Tournus et Chalon, les *chaumonistes* font étape à Dijon. Voici le récit très vivant qu'en fait, avec délectation, Hugues-Louis à sa sœur aînée : « de Paris, ce 12 avril 1782, à 7 h un quart du soir. Comme je vois, ma très chère sœur, par la lettre de Maman [du 7 avril, perdue], que mes sœurs voulaient les détails des curiosités que je vois dans mon voyage, je t'adresse la suite de ma narration minutieuse et ennuyeuse ».

Impressions dijonnaises

J'en étais resté, autant que je puis croire, à Dijon et au repas des Chartreux, qui est ce que nous avons eu de mieux dans notre route. À Dijon dès le matin, nous allâmes à la messe aux Jacobins. Nous en entendîmes fort sagement les trois quarts ; tout ce que nous vîmes de remarquable fut qu'au milieu de la messe, le prêtre fit baiser la patène à un plâtrier, apparemment parce que c'était la fête de sa confrairie. Après la messe il fallut déjeuner, ce que je n'oubliais jamais, car il est à remarquer que j'avais un appétit toujours dévorant. Nous allâmes dans un café, conduits par un petit bonhomme polisson de 12 ans, qui avait une langue de Jupiter, l'on ne souciait pas de nous y recevoir parce que, disait-on, il était défendu de recevoir personne avant et pendant les offices. Ce refus me faisait prendre une mine allongée, mais heureusement pour mon estomac, après un peu de résistance, on nous laisse entrer. Ces Messieurs prirent une tasse de café pour préparer leurs estomacs au dîner des Chartreux, quant à moi, j'étais sûr d'avoir toujours assez d'appétit, je voulus du solide et j'avalais une tasse de chocolat. De là notre conducteur nous conduisit, autant que je puis me le rappeler, car la mémoire me manque, disait la vieille Monique, au Palais des États. C'est un palais magnifique, construit depuis peu²⁹ et dans un goût moderne, où se tiennent tous les ans, comme tu sais, les États de Bourgogne. La noblesse, le clergé et le tiers-état y ont chacun leurs appartements séparés, les salles de la noblesse et celles où loge et mange M. le prince de Condé, lorsqu'il y va, sont superbes. Dans celle du Clergé, nous vîmes un fort beau tableau, qui peut-être avait été fait par M. Plofouin³⁰, car on nous dit qu'il était d'un peintre né à Dijon. Nous vîmes en sortant de là la place Royale où est la statue équestre de Louis XIV³¹. C'est une fort jolie place toute ronde, mais un peu petite. Nous allâmes ensuite à la Sainte Chapelle, où est une hostie qu'un juif impie avait percée de trois coups de canifs et il en sortit du sang. Nous ne pûmes pas la voir, parce que c'était pendant les offices³². L'on fait tous les ans en cet honneur une procession solennelle, et l'on dresse un procès-verbal pour constater la vérité du fait. Nous vîmes ensuite le portail de l'église Saint-Michel, qui ressemble un peu à celui de Saint-Jean de Lyon [...] Nous fûmes voir M^{me} Violle, parente de M. Hervier, qui nous fit beaucoup de compliments. Nous allâmes enfin aux Chartreux. Dom Hervier est fort estimé dans cette maison, puisqu'il est procureur et coadjuteur, quoiqu'il soit encore fort jeune. Il y avait quinze ans qu'il n'avait vu M. son frère, de sorte qu'ils

eurent beaucoup de plaisir [à se revoir]. Il nous fit toutes sottes de politesses, il paraît fort bon enfant. Après les premiers compliments, il nous conduisit chez dom prier, qui nous reçut avec bonté. Il nous fit une petite morale, fort douce sur la brièveté de la vie, et l'inutilité des biens de ce monde, il me caressa ensuite d'un petit soufflet, apparemment pour me faire ressouvenir de son petit sermon. Il nous fit voir sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle, où nous vîmes beaucoup de coquillages sculptés singulièrement pat des insectes, une planche de sapin pétrifiée, un coco d'une grandeur étonnante, le colibri ou l'oiseau-mouche, qui est extrêmement petit, et plusieurs poissons rares et curieux. La cloche sonna, et dom prier nous souhaita bon appétit, et alla prier Dieu pour nous. Nous arrivâmes enfin à ce dîner tant attendu, nous eûmes pour compagnie trois chartreux étrangers, on nous servit un repas splendide en maigre, nous étions sept, nous eûmes en tout 24 plats, et de l'excellent vin de Bourgogne. Nous mangeâmes tous de fort bon appétit. Au dessert, dom prier vint nous rendre notre visite, il avait l'air très familier avec ces messieurs les Chartreux, ils étaient tous d'une gaîté étonnante, ils badinaient ensemble, ils s'embrassaient et faisaient toutes sortes de singeries. Aussi, disait le bon prier, nous sommes des enfants. Quoiqu'il en soit, ils paraissent les plus heureux des hommes, et ils m'auraient donné envie de rester chez eux, mais je n'ai pas osé le faire sans ta permission et celle de mes sœurs, et je me suis décidé à attendre encore une cinquantaine d'années parce qu'alors je penserais plus mûrement et je ne veux prendre l'habit qu'après de sérieuses réflexions.

- 8 Ton enjoué d'un jeune homme, auquel la Révolution fera ensuite perdre tout humour. Il continue sa lettre le lendemain matin à son réveil.

Très peu de temps après le dîner qui avait été un peu long, car il était environ 3 h, nous prîmes congé de dom prier, après l'avoir embrassé tendrement. Nous allâmes voir l'église qui est fort belle, où il y a deux tombeaux magnifiques, celui de Philippe le Hardy, roi de France (*sic*) et celui du duc et de la duchesse de Bourgogne. Leurs corps en marbre blanc sont étendus sur une grande table de marbre noir au milieu du cœur (*sic*). C'est tout ce qu'on peut voir de beau. Nous quittâmes avec regret les Chartreux et nous emportâmes pour nous consoler une bouteille de leur vin de Bourgogne. Nous allâmes coucher à Vitteaux, petite ville assez laide³³. Le lendemain nous allâmes à Auxerre. C'est une ville assez grande, mais les maisons y sont mal bâties, presque toutes en briques et en bois. Nous n'y vîmes de curieux que la cathédrale dédiée à Saint-Etienne, qui passe pour une des plus belles églises du royaume, et en effet elle est fort jolie, et elle nous frappa parce que nous n'en avions pas encore vu de si belles, mais elle ne vaut pas, à beaucoup près, celle de Sens que nous vîmes le lendemain. Dans cette dernière est le mausolée magnifique de M^{gr} le Dauphin et de Madame la Dauphine [le fils et la belle-fille de Louis XV, dont le mausolée, érigé en 1775, est l'œuvre de Coustou]. Ce mausolée est tout en marbre blanc, je n'en avais jamais vu de si beaux. Je voudrais t'en faire une description exacte, mais cela serait fort difficile. Nous vîmes dans la même église plusieurs autres tombeaux, mais nous n'y fîmes pas beaucoup d'attention parce qu'ils n'approchent pas du premier. Je crois que c'est la plus belle église du royaume et je ne sais pas si nous en verrons d'aussi riche à Paris, elle est presque tout environnée de marbre. Adieu, ma chère sœur, faute de papier et de temps, je suis forcé de te dire adieu. Mille choses tendres à mes sœurs.

- 9 Du puits de Moïse de Claus Sluter, dont le nom n'est même pas prononcé, pas un mot : Hugues a l'œil sélectif, et partage sans doute le mépris des Lumières pour le Moyen Âge « gothique ».

Séjour à Paris

- 10 Une semaine après leur départ de Lyon, les voilà à Paris, logés à l'hôtel de Châlons, rue Saint-Martin. Ils trouvent à leur arrivée une lettre de Marie-Antoinette, inquiète de n'avoir plus reçu de leurs nouvelles depuis Mâcon. « J'étais persuadée d'en recevoir une autre hier, je fus malheureusement trompée dans mon attente ; peut-être l'auras-tu mise trop tard à la poste. Si c'était cause de maladie, Guérin [le fils] m'aurait écrit. Je te prie en grâce de me faire donner des nouvelles tous les courriers. » Après des nouvelles de toutes les tractations en cours, la fidèle épouse conclut :

Nous jouissons tous d'une bonne santé. Fais-moi l'amitié de ménager la tienne. Je charge Guérin d'en avoir le plus grand soin, et qu'il fasse aussi attention à ne pas commettre d'imprudences, afin que j'ai la consolation de vous savoir tous les deux bien portants. Tes filles se proposent de t'écrire un de ces jours, elles te disent un million de choses tendres, et vous embrassent tous les deux en imagination. Je charge Guérin de t'en faire un de toutes ses forces. J'attends vendredi avec la plus grande impatience dans l'espérance de recevoir une de tes lettres. Adieu, mon très cher ami, qu'on ne peut aimer davantage que ta fidèle épouse.

- 11 Le dimanche 14 avril, l'épouse accuse réception d'une lettre de son mari, reçue la veille, avec celle de son fils (écrite le 6 de Dijon, perdue). « Je t'avoue que je commençais à tirer peine de ta santé, parce que j'avais manqué un courrier. D'en recevoir, tu vois que je suis bien éloignée de dire qu'il y en a assez, pour toi qui seras dissipé par le fracas de la capital (*sic*). Tu diras que je t'excède par les trois in-folios que tu as dû recevoir. » Et d'embrayer sans transition sur les rentrées d'argent, les balles de nankins à ouvrir (« Boissieu ou Berne ou Malliquet en prendraient bien sûrement ») et les ventes de trames blanches.

Tu me dis de m'occuper de ton commerce, il aurait fallu pour cela que tu pus me remettre en partant de ta tête et de ton savoir. J'y suis on ne peut plus neuve. Je jetterais tous les torts qu'il y aura sur Paris. Ne t'inquiète pourtant pas, jouis des plaisirs en paix, mets-y le temps pour que tu n'aies plus la tentation d'y retourner. Nous nous occupons sans cesse de toi avec tes cinq filles qui t'assurent de leur respectueux attachement. Je vais répondre deux mots à la lettre de ton fils. Adieu, mon bon ami. Je te prie en grâce de te ménager et suis pour la vie ta fidèle épouse [...] Je viens répondre, mon cher fils, à ta lettre du 6 [...] Je ne peux pas m'empêcher de rire en la lisant, en voyant le bon emploi de votre journée, qui est de rire, manger et chanter. Je t'invite fort à continuer et à faire en sorte de si bien ménager la santé de ton papa que tu puisses le ramener gras comme un moine. Aies bien soin de lui faire prendre quelque chose les matins, et de lui tenir compagnie pour l'engager à déjeuner de meilleur appétit. Tu donneras l'exemple. Tes sœurs attendent avec un vif empressement les détails de tout ce que tu vois de curieux, elles me chargent de te dire les choses les plus tendres [...] Adieu, mon cher enfant, je n'ai pas besoin de te recommander l'exactitude dans tes devoirs de religion ; nos plaisirs ne doivent jamais nous les faire perdre de vue. Mets-toi toujours sous la protection de la Sainte Vierge³⁴ pour faire un heureux voyage.

- 12 Trois jours plus tard, elle apprend

avec plaisir que vous étiez bien arrivés à Paris tous les deux en bonne santé [...] Dieu veuille que vous vous conserviez jusqu'au moment heureux où j'aurais la satisfaction de vous embrasser. Je viens de faire de nouvelles recherches sur ton livre pour la partie de 1 348 [livres-poids] de Brousses, elle n'y est pas, elle est seulement sur le livre de Guérin³⁵ et il y a apparence qu'elle n'est pas de compte à demi [avec les Couderc et Passavant] parce qu'il n'en est pas fait mention [...] C'est un sacrifice qu'il faut faire à Dieu. Je me flatte bien comme toi que les nankins tendront bon profit, mais les débiteurs me font trembler. Tu as dû voir par une de

mes lettres qu'il y en aura dans un mois de prêtes, tu me diras à qui les proposer [...]. M. Thiollière [un fabricant de rubans de Saint-Etienne] s'est dédit comme un âne des deux quintaux Reggio [grèges de Calabre], il en a pris seulement 80 l.p. qui était tout ce qu'il y avait de prêt. Il a dit qu'il les lui fallait dans le moment pour les mettre en teinture. Bergé [*sic*, pour Berger] n'a plus écrit [...]. Mercier a marchandé pendant deux jours 40 l.p. Tanis de chez M. Hervier, des mêmes vendues à M. Montagnier, il n'a voulu absolument en donner que 161. comptant, don de 5 %. Il a dit que tu lui avais offert à 15.15 ; enfin j'ai fini à ce prix, à cause du paiement qui allait à perdre. Il nous en coûtera 4 sous [de façon par livre-poids] pour les mettre comme il veut [...]. Il tomba une grande quantité de neige lundi, je ne sais s'il a fait ce temps à Paris, il me faisait de la peine à cause de toi [...]. Tu me dis que tu cours toute la journée. Prends garde de te fatiguer, fais valoir des fiacres. Guérin a bien amusé ses sœurs avec ses relations. Cela fait notre dessert. Je l'invite à continuer à nous faire part de ce qu'il voit.

13 Le vendredi 19, la fille aînée remercie son frère

du plaisir que m'a fait ta lettre, d'autant plus que je vois que ta santé est des meilleures et que tu ne l'oublies pas [...]. Nous attendons ta première lettre [de Paris] avec impatience, que de choses tu vas nous dire de la capitale, mais ne viens pas faire comme les voyageurs qui font, comme dit le proverbe, *fait bon mentir qui vient de loin*. J'imagine bien que dans tes lettres tu n'y mettras guère de l'exagération, mais quand tu nous le raconteras de vive voix, je crains bien que tu n'y ajoutes le mot pour rire [...]. Il me semble te voir [...] essayer de faire le petit maître, prendre un petit ton parisien pour t'amuser un moment [...]. Ce ne sera pas vers le Roi que tu prendras cet air-là, on dit qu'il ne l'a pas. Tu n'auras pas manqué de lui aller faire ton compliment, ainsi qu'à la Reine et à toute la Cour. Tu nous diras comment il t'a reçu. Je vois avec satisfaction que tu penses sérieusement, tu fais très bien de faire des réflexions avant que de te mettre chartreux. Je m'assurerai autant de temps de ma vocation avant que de me mettre Sainte Claire [Clarisse], je te donnerai ensuite ma permission., pourvu que ce ne soit pas pour aller boire du vin de Bourgogne [...]. Rien de nouveau ici, nous ne sortons presque pas. Notre seul plaisir est de recevoir vos charmantes lettres, ce sont des cris de joie lorsqu'elles arrivent. Je te laisse à penser ceux que nous ferons quand elles nous annonceront votre retour. Adieu, je laisse la place à Maman. Crois-moi ta sœur qui t'aime au-delà de toute expression. L'aînée Guérin.

14 La mère ajoute donc quelques lignes pour « Monsieur Guérin le père », à qui elle « ne se lasse jamais d'écrire » ; sur les affaires, sur les compliments de leurs amies locales (M^{mes} Grangier-Comte et Dutreyve³⁶), sur les boutons de la quatrième fille, Jeanne-Marie-Antoinette³⁷, dite Monichard :

J'ai rencontré M. Moncini [chirurgien local, qui a déjà soigné la rougeole de la benjamine Lise en 1778 et meurt victime de la répression antifédéraliste en l'an 2] qui m'a dit que c'était une espèce de dartre, et qu'il faudrait un peu purger et prendre des bouillons faits avec des pattes d'écrevisses et du cresson. Comme elle tousse très souvent, qu'elle a la poitrine délicate, comme tu sais, je crains que cela ne soit pas bon, quelquefois te donnerait-on quelque eau qui les ferait [se] dissiper.

15 Au verso de la feuille, ultime commission de la mère de famille en anticipation de la prochaine étape : « Tu trouveras cy-inclus un échantillon de coton, il a 3/4 [d'aune] de largeur. Si tu en trouvais à Rouen d'aussi fin et d'aussi large, je te prierai d'en acheter 24 ou 30 aunes, pourvu qu'il ne passât pas 4 ou 4,10 au plus, droits et voiture comprise, c'est à dire rendu ici. Tu le joindras à la toile [de brin] que tu achèteras. Je ne sais si on appelle cet échantillon basin ou coton ». Tout voyage est donc indistinctement d'affaire, de tourisme et d'emplettes familiales, dont on verra encore d'autres exemples plus loin.

- 16 A la fin du mois, avant de recevoir la lettre de son mari datée du 19, M^{me} Guérin a appris « par M^{me} Hervier que tu étais parti pour Rouen. Je désire de savoir bientôt ton arrivée [ton retour] à Paris [...] Quoique je brûle d'envie de t'embrasser, je voudrais que tu vis tout ce qu'il y a à voir pour que cela ne nuise pas à ta santé ». Et de résumer derechef le courrier reçu, les expéditions et les ventes faites ou manquées, les plaintes des fabricants stéphanois sur la mauvaise teinture des organsins, ou la grosseur des Montaubans.

Nous ne passons point de repas sans nous entretenir de vous, nous vous avons suivi à Rouen avec le livre de poste³⁸, nous décidons que vous êtes aujourd'hui à Versailles [...] Tu ne m'as point dit si la chaise t'a fatigué, et si tu as ressenti les maux de tête dont tu te plaignais quelquefois. Nous jouissons tous d'une bonne santé, je te prie de ménager la tienne [...] M. Palerne [son beau-frère] me charge de te dire d'aller voir la soeur de [son cousin] l'abbé Palerne [lazariste³⁹], tu as l'adresse [donnée dès le 10 avril : rue Pot de vin, paroisse Saint-André des Arts]. Il me demande si tu as vu les Lazaristes.

- 17 Le 1^{er} mai, elle constate que son mari n'a pas reçu deux de ses cinq dernières lettres.

Je crois que tu dois trouver bien des répétitions. Comme je ne cherche pas des compliments avec mon mari, je ne garde point de copie [de mes lettres], je crains que tu ne dises : ma femme commence à radoter. Si mon style paraît vieux, mes sentiments ne le sont pas. Ils sont toujours plus vifs et plus tendres. Il me tardait d'apprendre ton arrivée à Paris. Le voyage du Havre⁴⁰ me faisait tirer peine, je suis bien aise que tu l'aies fait heureusement.

- 18 Elle lui annonce comme une victoire la vente de 30 l.p. de Nankin à MM. Saigne et Cie à 34.10 pour le paiement d'août prochain, l'entretient d'une lettre de leurs partenaires Couderc et Passavant « qui ont des prétentions très hautes (40 l. pour le beau) », mais lui écrivent « qu'ils me laissent le soin de la vente de ces Nankins, ainsi que de la façon à régler avec les mouliniers ». Elle les cite textuellement : « Vous parlez de 34 à 35 l. pour le plus beau. À ce prix M. Guérin avant son départ aurait pu arrêter la vente à livrer de toute la partie de M. Dugas. Nous espérons que vous ferez mieux, cependant nous nous en rapportons entièrement à vous, Madame, à votre bon ménage des intérêts communs [...] Donnez-nous un mot des voyageurs, de leur santé. Nous les croyons toujours à Paris. » Elle explique justement ses démêlés avec les mouliniers locaux, et s'enquiert de savoir s'il a bien vu les Chamonais résidants à Paris (le fils de son cousin le secrétaire du roi Jean-Dominique Terrasson, élève au collège de Navarre, le frère de M. Bruyas, la tante de M^{me} Grangier, la belle-sœur du curé Flachat⁴¹, M^{me} Fabre de Vernay, née Nollhac).

Tu n'oublieras pas les bracelets pour l'ainée ; si c'était la mode de porter quelques petits bijoux au col des demoiselles, tu pourrais t'informer de quelques dames, et si cela n'était pas trop cher, tu pourrais en apporter à Jenni ou à Poizat, ou plutôt à Poizat [la troisième fille, Marie-Claudine] des boucles de souliers, et aux petites, on leur donnera des gazes, quoiqu'elles ne désirent certainement que le plaisir de te voir. Elles me chargent de te dire qu'elles voudraient être colombes pour voler auprès de toi et de leur frère. [...] Je suis fort empressée de voir M. Hervier pour qu'il me donne un peu en détail de tes nouvelles [...] Je voudrais que tu vis bien tout pour n'avoir jamais la tentation d'y retourner parce que je n'aime pas les voyages, et je serai obligée de t'accompagner. Je ne te laisse plus aller sans moi, ne me sache pas mauvais gré de ma façon de parler, c'est ma grande tendresse pour toi qui me la dicte.

- 19 La lettre suivante remercie son fils de ses lettres « qui nous servent de récréation ».

La conversation que tu as eue [sur le port du Havre] avec un Prussien et un Hollandais ne t'a pas bien instruit. Tes sœurs disent que tu as jugé de leurs

curiosités par la tienne, de te détromper, qu'elle n'est logée que chez les hommes. Je crois que ce qui a dû le plus te surprendre dans ce que tu as vu, c'est la mer. Tu as dû être content en voyant tous ces vaisseaux. Tu fais part de ce que tu as vu à Paris : la course de chevaux devait faire un joli coup d'œil, ou plutôt la compagnie qui était nombreuse⁴². Tu vois bien des hommes et par conséquent bien des façons de penser différentes les unes des autres. Il y a du bon et du mauvais. Profite de l'un et gémis sur l'autre, qui est certainement le plus grand nombre, puisque le nombre des élus est petit⁴³. Dieu veuille bien nous mettre du petit nombre [...] Tu me dis que si vous n'aviez pas Versailles et Chantilly à voir, vous seriez dans quinze jours ou trois semaines ici. De cette façon-là, vous seriez encore [absents] pour bien longtemps.

- 20 Elle le charge de dire à son papa quelques nouvelles des affaires et conclut : « Adieu. Embrasse bien tendrement ton papa pour moi, aies soin de lui et de toi. J'ai reçu une lettre de l'abbé Ribier [son cousin et ancien condisciple] qui se porte bien. Nous avons eu aujourd'hui M. l'abbé Guérin qui a dîné avec nous ; la foire l'a attiré. J'ai bien repris cette lettre peut-être dix fois avant de la pouvoir finir. » Le samedi 4 mai, la fidèle épouse apprend enfin le retour des voyageurs pour « la veille de la Pentecôte », ce qui me la met « dans la jubilation ».

Je suis étonné que tu aies tant tardé à voir Versailles qui doit être la principale chose. Il est vrai qu'il a fait un temps abominable, qui me faisait de la peine pour toi. Dimanche 5 mai. Je reprends mon discours qui fut interrompu par la visite de M. Hervier, qui me fit grand plaisir. Il y avait une heure qu'il était arrivé [à Saint-Chamond], il m'a dit qu'il t'avait laissé en bonne santé, qu'il t'avait vu presque tous les jours, qu'il ne croyait pas que tu vins si tôt à cause des brillantes fêtes qui doivent se donner à l'occasion du Prince du Nord [le tsarévitch Paul, fils de la Grande Catherine⁴⁴]. Je ne voudrais pas t'en priver. J'espère qu'il arrivera à Paris plus tôt et que tu pourras en voir quelque chose sans retarder ton départ. En même temps que M. Hervier sonnait, M. Terrasson de la Ressaites passait, il entra avec lui et me gênait un peu. Il demanda à M. Hervier si vous aviez vu M. de Mondragon [le seigneur de Saint-Chamond, conseiller d'État, qui réside à Paris], et sur sa réponse⁴⁵, je vis qu'il n'avait pas l'air content. Tu feras bien de n'y aller que la veille de ton départ.

- 21 Viennent ensuite les inévitables nouvelles du commerce, les demandes d'informations de M. Garand sur deux marchands de la rue Saint-Denis, « sans doute qu'il veut savoir leur fortune » avant de leur envoyer des marchandises, un dîner avec son beau-frère Palerne, « je lui ai fait part de ce que tu m'as écrit, il m'a dit qu'il s'en doutait », et le déplacement annulé à sa propriété de la Bénéchère en raison du mauvais temps. Outre une petite commission de M. Hervier pour « de la musique », elle demande, « si c'est la mode que les dames portent des manteaux de gaze blanc (*sic*), d'en apporter un pour l'aînée, et de la gaze pour en faire [pour les autres] si cela ne te gêne en rien, parce que c'est un superflu ». La dernière lettre connue de l'épouse, en date du 15 mai, témoigne de la fièvre qui règne dans la maison depuis l'annonce de leur prochain retour. « Tu ne saurais croire combien il m'en a coûté d'être séparée de toi, mais il faut laisser le passé pour ne plus s'occuper que des moments heureux où nous te posséderons », et de lui recommander, une dernière fois, « de ne pas trop se fatiguer à Lyon ». Pourtant, elle lui explique la situation de caisse : « il nous reste 1 400 l. Il y a bien des mouliniers qui ont donné ou doivent donner des soldes. Ainsi fais ton compte là-dessus : il leur faudra de l'argent » (sous-entendu : à toi d'en trouver).

J'ai examiné les échantillons [de cotonnades] de Rouen, je les ai trouvés trop cher, j'aurais bien meilleur compte d'acheter chez les Condamins [des demoiselles, peut-être parentes d'un épiciers lyonnais de la place Confort, auxquelles M^{me} Guérin a déjà acheté des bordures d'indienne]. Si tu n'as rien acheté aux petites, tu pourras

leur apporter à chacune un éventail qu'elles priseraient comme venant de Paris. Il ne les faut pas cher, c'est trop facile à casser.

- 22 Retour aux relations difficiles avec les Couderc, que son mari verra à son passage à Lyon, aux mauvaises nouvelles reçues de plusieurs correspondants de Nîmes : « le froid qui a régné dans nos contrées sera cause que cette récolte [des cocons] éprouve un retard d'environ un mois par rapport à celle de l'an passé », et que la récolte sera médiocre parce que beaucoup de vers sont morts « faute de nourriture ». Plusieurs de leurs relations sont alors à Lyon : le moulinier Charles Montagnier (époux d'une Terrasson) « qui ne manque pas d'aller acheter », le fabricant Royet et sa fille (logés chez l'agent de change Terrasson), M. Rossary et sa fille, « en chambres garnies ». On regrette évidemment de ne rien savoir de ce que Joseph écrivait à sa femme durant cette absence de huit semaines, mais les lettres de l'épouse trahissent sa profonde hantise de l'absence, à la fois parce qu'elle fait retomber sur elle la gestion quotidienne des affaires (avec obligation conséquente d'en rendre régulièrement compte à son mari, chef de la maison VGF) et parce qu'elle redoute à tout moment un accident nuisible à la vie du dit mari⁴⁶.

Toujours sur la route

- 23 On connaît davantage, en revanche, les déplacements suivants du mari. En janvier 1784, saison d'arrivée des soies importées par Marseille, le voici à Lyon, en compagnie de son fils et de son voisin et confrère J.-B. Rozet (né en 1753, époux d'une Terrasson, et associé à Garand).

Je suis allé voir nos petites de Chazeaux⁴⁷, nous leur avons fait plaisir, le sombre du parloir nous a empêchés de distinguer s'il y a quelques changements dans leur physionomie et leur manière, je n'en crois rien. MM. Siméon et Cusset [des rubaniers stéphanois⁴⁸] sont logés ici, et un moment après notre arrivée le fils de M. Thiollière est venu débarquer ici pour les Belvédères [soies de Naples, qu'on attend alors à Lyon⁴⁹] après lesquelles ils soupirent depuis longtemps et que j'avais en vue pour eux, à défaut des Belvédères, de leur vendre des Brousses [achetées à Fulchiron]. Mais ce que je projette souvent s'en va comme la vapeur. Qu'y faire ? Ce n'est pas de ma faute. Je me trouverai en concurrence avec Rozet pour un ballot d'organsins s'il s'en trouve un au-dessous du cours⁵⁰. Il faut s'attendre à tous les événements, et travailler à la conservation de ce que l'on a plutôt que de s'exposer trop en voulant augmenter. Ménageons notre santé, c'est le principal [...] Il fait froid ici, la bise souffle fortement. Adieu, ménage-toi et attends nous plutôt mercredi que lundi.

- 24 Est-ce un effet des prêches de son épouse ? Voici Joseph philosophe, et après avoir visité à nouveau ses filles à Chazeaux le dimanche 31, il compte revenir en louant une voiture « pour la demi-journée seulement ». « J'espère de partir lundi, pour cela je laisserai des commissions [d'achats], étant bien aise de me rendre [à la maison], quoique nous nous portions avec Guérin tout à fait bien. Adieu, nous allons souper. » Le revoici à Lyon au début de mai, toujours en compagnie de son fils, « pour avoir la première vue » des soies de Naples tant attendues.

Nous avons demeuré plus de deux heures avec tes filles qui, je crois, ne pleureront pas Chazeaux. [...] Nous avons arrêté à Saint-Genis le carrosse de Faure qui viendra nous prendre ici, nous épargnerons quelque chose de la messagerie et ce sera plus commode. C'est le garde du château qui te rend la présente avec mon cheval [...] Il faut lui donner au moins 24 sols pour lui et lui rembourser les frais de la dînée du cheval. J'ai vu M. Terrasson, il n'y a rien ici absolument [à acheter], les Nankins ont

augmenté [...] on attend 3 balles Brousses dont on veut 20 l. Enfin je m'en irai sans rien faire, à la bonne heure ! Je t'embrasse de tout mon cœur. Nous allons souper après avoir réglé le compte de Joannès [le cordonnier de la famille] qui est dans notre chambre. Adieu et bonsoir à tous trois jusqu'à jeudi que nous serons tous réunis. PS M. Orelut [chirurgien à l'hôpital de Saint-Chamond, mesmérrien convaincu⁵¹] fait des merveilles. M. le curé Girard [de la paroisse Saint-Nizier] que j'ai vu les chante aussi et s'aperçoit des effets.

- 25 En août suivant, il fréquente pour la première fois la foire de Grenoble (aux frais du compte à demi avec les Couderc).

Cette foire, chère amie, est fort ennuyeuse pour nous. Courir du matin au soir et n'avoir aux oreilles que des prix de 23 l. et le meilleur marché de 18 à 19 l., le tout poids de Montpellier, on regrette bien le temps que l'on perd, surtout sans savoir lorsque cela prendra fin [...] Je suis dans l'incertitude si je partirai ce soir pour tâcher d'arrêter quelque chose sur la route, et la partie surtout de dix quintaux de M. Jubié de [La] Sône qui est la première filature⁵². Je lui ai parlé ici, mais le prix en est très haut, il faut s'y attendre, il n'y a presque point de [cocons] blancs ici. Si je fais quelque chose, je ne puis partir que demain seulement parce qu'il faut acheter par petits paquets, peser nous-mêmes, faire nos emballages, en sorte que je ne saurais plus quel jour je serais rendu à Saint-Chamond. Je m'ennuie fort dans le jour, cependant je me porte bien, dors bien et nos ennuis ne nous empêchent pas de rire dans nos repas comme des fous, étant logés avec des gens très gais. Adieu, voilà tout ce que je puis te dire pour le moment [...] Il pleut ici à verse.

- 26 Par une lettre à ses partenaires Couderc et Passavant, le 20 août, retranscrite ensuite pour lui par son épouse, on sait que « ses achats en compte à demi consistent en 457 l. poids de Grenoble depuis 17.15 jusqu'à 18,10, sauf une partie plus belle de 47 l.p. à 19, 15, et en 500 l.p. soie de Romans d'un seul tirage cédé par le sieur Izouard de Romans à 19, poids du lieu, avec 400 l. de bénéfice en sus pour lui ». Ses commentaires sur les Dauphinois, *gens rusés*, ne surprennent point ses interlocuteurs. « Vous êtes accoutumé à acheter des Lyonnais qui sont bonnes gens, sans finesse et moins habiles que les Foréziens », tranche le grand négociant lyonnais⁵³. Il revient à Lyon à la Toussaint 1784 et examine avec son « cher ami » Joseph Terrasson des Vérones et des grèges blanches de Pézenas qu'il n'achète pas ; puis de nouveau, à la fin mars 1785. Il demande à cette occasion aux Couderc un sac d'espèces de 1 200 l., qu'ils lui expédient ensuite par la messagerie (ce qu'on appelle un *group*⁵⁴ Son fils vient seul pour le paiement suivant d'août, et retire 200 louis (4 800 l.) en espèces chez leurs partenaires Couderc. En septembre, le père fréquente pour la première fois, semble-t-il, la foire de Tournon, grand lieu de rassemblement des soies du Vivarais⁵⁵, et y rencontre le moulinier Autran de Montélimar (sans doute parent du commis des Couderc), qui lui propose une partie de grèges blanches qu'il a justement chez ses amis Couderc. En décembre 1785, Hugues-Louis vient seul à Lyon acheter des soies blanches de Provence et des soies napolitaines (Apaltes au petit tour et Sambatelles). En juillet 1786, Joseph est à nouveau à Lyon, et y rend visite aux Couderc, à qui il demande 500 louis (12 000 l.) pour le 19 septembre (sans doute pour acquitter ses achats méridionaux de l'été). En vain leur propose-t-il ses services pour la foire d'Alais (la foire dite de la Saint-Barthélemy) à laquelle il se rend, là aussi pour la première fois, sans doute en compagnie de son fils (auparavant il achetait par des commissionnaires comme le moulinier Montagnier de Saint-Chamond ou le marchand Julien Duplan de Nîmes). Au retour, il formalise par un acte sous seing privé l'association du fils à ses affaires, en lui abandonnant 3/8^e des profits. Mais il n'en continue pas moins de voyager : en janvier 1787, il est à Lyon pour voir des soies, acheter des grèges blanches et régler le compte de courtage de Terrasson, mais pour

s'informer aussi des « nouvelles de l'assemblée des Notables », convoquée par Calonne pour le mois suivant ; en mars, il visite à nouveau les fabricants de Paris (logé à l'hôtel du nom de Jésus, rue Mauconseil, derrière les Halles) et s'entremet, poussé par son cousin l'ancien échevin Nolhac, auprès des administrateurs des Vivres en faveur de son neveu par alliance Réjaunier, époux de sa nièce Marie Ribier, qui cherche pour des raisons de santé à obtenir un poste dans le Midi⁵⁶. Apprenant par Terrasson que la gelée (dans la nuit du 23 au 24 avril, où « il est tombé beaucoup de neige ») a fait périr les vers en Piémont et surtout dans le Milanais, et que les prix montent sur la place « de moment à autre », il revient à Lyon vers le 10 mai acheter des trames blanches chez le commissionnaire Jean Bontoux, rue du Bât d'Argent, mais il refuse des soies du Mont Liban chez Devillas (on les lui offre à 171., mais il ne veut pas y mettre plus de 16 « sous peine de ne pas me tirer d'affaire »), et laisse échapper un lot de poils blancs de Frioul et de Novi que récupère son compatriote J.-J. Dugas-Vialis plus malin (le vendeur fait circuler le bruit qu'il « les a vendus pour Paris » à 31 1.), Son fils y revient à la fin du mois pour essayer de rattraper le coup : il achète des Caffrons de Devillas (à 18,10) et des soies blanches des frères Delon. Joseph y revient à la mi-juin voir des grèges de Naples qui viennent d'arriver de Marseille ; le mois suivant, Hugues vient acheter des trames blanches chez Steiman, Tansard, Bianchi et C^{ie}, quai de Retz. Au début d'août, Joseph est à la foire de Privas :

Les affaires se présentent bien mal : Jean-Baptiste [le commis] de M^{me} Montagnier a passé partout et a enlevé tout ce qu'on m'avait promis en doublons [...] Cette disette m'a décidé à mettre à la partie de M. Grel [un filateur de Chomérac] qui restait 14.12.6 sur 300 l.p. et 24 1. d'étrennes. Ce prix est exorbitant [à Lyon, au même moment, Delafond et Roussel en vendent à 17 1. à des fabricants de Saint-Chamond], mais il nous mènera à nous attacher M. Grel pour les doubles ou pour les organsins, m'étant décidé à acheter un ballot de leur filature qui est la première du Vivarais à 42.5 et une autre balle chez Renoir à 41.10. Ces deux ballots, le premier marqué GF 62 et le second IB 2, partent aujourd'hui à l'adresse de Viallet de Vienne [le transitaire qui depuis 1785 reçoit tous ses ballots du Midi]. Le premier pèse 121 l.p., à payet 100 à 42,5, montant à 4 225 L., le second pèse poids de Lyon net 107.6 conditionné, à payet 98 à 41.10, montant à 4 003 L. Il n'y a que la voiture et l'agio à ajouter, l'emballage étant par-dessus [...] Je comptais d'aller à la montagne [les Cévennes] pour voir des organsins ou des doubles, mais des gens d'Alais et autres y ont passé. L'année courante sera mauvaise. Platon [la propriété futaie, à Saint-Julien-en-Jarez, acquise pour 33 000 l. du trésorier de France Dugas des Varennes, en août 1784] me comblera si nous y allons tous passer une partie de l'automne. Adieu.

- 27 On sent ici une certaine désillusion qui l'amène, pour la première fois et de façon brève, à songer à la vie oisive d'un rentier. Mais, à la mi-août, le revoici pour deux semaines à la foire d'Alais (logé chez la veuve de Vintalhac, à la Halle) où le rejoint son confrère Hervier. « Tu verras bien des gens de Saint-Chamond », lui écrit son épouse le 17 août, « l'on m'a dit que M^{me} Montagnier y était avec sa suite. Je crains qu'il y ait plus de gens que de soies ». Lorsqu'arrive à Saint-Chamond sa lettre du 15 :

je n'ai pas besoin de te dire avec quel empressement nous l'avons accueillie. Nous étions derrière la porte [de la Grand Rue] pour attendre la porteuse de lettres. J'ai vu avec bien du plaisir que les chaleurs ne t'avaient point incommodé, nous avons eu heureusement cette nuit beaucoup de pluie, ce qui rafraîchira le temps. J'imagine qu'elle a été générale. Ton fils vient de partir cet après-midi pour Lyon [...] Je crois bien que Guérin n'achètera rien⁵⁷, il verra comment les choses vont. Tu nous donnes un tableau effrayant pour la cherté des soies. Nous sommes bien de ton avis : que si les doupions passent 14.10⁵⁸, il faut les laisser. À Tournon, je crois que

ton fils fera un voyage blanc et que le tien sera plus pénible que fructueux : à la bonne heure, qu'il ne produira rien pourvu que ta santé n'en soit pas altérée ! De grâce, ménage-toi pour ta femme et pour tes enfants. Tu sais combien tes jours leur sont précieux.

- 28 Et d'énumérer ensuite les lettres reçues, ainsi que l'état des récoltes du domaine de Platon (exploité par un granger), des nouvelles des filles mariées et de leurs maris, enfin un accident mortel survenu « à la carrière de M. de Mondragon, en piquant l'eau ». « Tu dois être au fait des nouvelles politiques [l'opposition du Parlement de Paris aux édits fiscaux de Loménie de Brienne], je ne t'en dis rien, crainte que tu dises : les femmes veulent se mêler de tout. » Dans la lettre suivante du 21 août, elle lui glisse néanmoins *in fine* : « On parle beaucoup de fermentation dans les esprits dans la capitale. » Mais les affaires de soies occupent l'essentiel de ses lettres, pour que son mari « approuve nos démarches », avec toujours le même reproche :

Donne-moi, je t'en prie, le plus souvent que tu pourras de tes nouvelles. Je n'ai encore reçu que deux lettres, et sans reproche, c'est la cinquième que j'écris, le tout en badinant. Je sais bien que tu ne le pouvais pas, mais maintenant que tu seras à Alais, j' imagine que le courrier partira tous les jours. Je vois arriver le déclin du jour avec bien du plaisir, dans l'espérance de recevoir de tes nouvelles [...] Adieu, mon cher mari, ménage-toi pour celle qui te chérit pour la vie [...] Présente mes respects aux dames de Vintalzac, je m'intéresse à elles par reconnaissance aux soins qu'elles ont de toi.

- 29 Avant de rentrer au bercaïl, Joseph s'arrête toutefois encore à Saint-Vallier chez les filateurs Forcheron (les prédécesseurs des Chartron) où sa femme lui adresse une « dernière lettre ». « Guérin t'en a laissé une à Tain chez M. Bourgeois [en déficit], où il te raconte tout ce qu'il a fait. Tu vois que le prix des doublons est excessif partout. » Elle glisse au passage ; « On doute encore si les assemblées provinciales auront lieu [elles ont été créées par un édit de juin précédent], cependant on approche du moment. M. Degaste [leur gendre⁵⁹] qui arriva hier soir, est tout étonné que les habitants d'Izieux auraient envie de le nommer, il ne sait pas encore ce qu'il fera Il préfère repartir dans les bois. » Peu de temps après son retour, le 9 octobre, Joseph était l'un des sept membres du Tiers cooptés par les douze membres nommés par le Roi au département de Saint-Étienne de l'assemblée provinciale⁶⁰, où il retrouve un de ses clients, le fabricant de rubans stéphanois (et SDR comme lui) Antoine Neyron⁶¹, bientôt élu membre du bureau intermédiaire, et son compatriote et concurrent, Dugas de la Chassagny (le plus riche des rubaniers chamonais). Dès lors, le temps de Joseph se partage entre les réunions du Département (où il est plus particulièrement chargé, avec trois autres administrateurs, des quatorze paroisses de l'arrondissement de Saint-Chamond) et ses affaires commerciales. On le sent surchargé. A la fin mars 1788, il quitte Saint-Chamond, avec son beau-frère Angineur, sans avoir dûment pris congé de son épouse, qui s'en étonne avec peine :

Guérin m'annonça ton départ, ce qui me fait couler des larmes. Tu diras : c'est ordinaire chez les femmes. Cependant la raison ne me quitte pas. Je me console dans l'espoir que ton voyage fortifiera ta santé⁶². Tu sais que je n'ai rien de plus précieux [...] Aies soin de ne pas trop boire de l'eau à Paris, d'y prendre ton chocolat⁶³ tous les matins parce qu'on y dîne tard, et ne de ne pas te retirer la nuit. J'ai un petit reproche à te faire, qui est de ne pas m'avoir dit ton compagnon de voyage, tu m'aurais épargné des inquiétudes. Je ne puis me persuader que ce soit manque de confiance en moi dans le moment [...] Il me reste une prière à te faire, qui est de me donner de tes nouvelles au moins tous les deux jours. Tu pourras aussi m'en faire donner par tes compagnons de voyage. Tu sais que c'est la seule consolation qui puisse me tranquilliser et adoucir mon cœur [...] Je t'invite à laisser

les soucis et te réjouir en Dieu, comme tu n'y manques pas, et à penser à celle qui t'est attachée plus que tu ne peux l'imaginer.

- 30 De Lyon, première étape de son périple, où le rejoint son confrère Rozet, il fait à son fils un bref compte-rendu de ses courses pour sa gouverne : paiement du solde (du compte de courtage) à Joseph Terrasson, placement de 2 723 L. à 1 % chez Coste jusqu'au prochain paiement d'août, achat chez Bonnaud d'un ballot de doupions pour grenadines, à vendre en gris, poids 74 l. p. 2 onces, poids de la Condition publique, payés par deux traites de 1 025 L., plus 86.13 en espèces, prises « sur les 600 L pris dans le commerce pour mon voyage à Paris », ainsi réduits à 514.7, envoi d'un échantillon de Cressentin (soies de Zurich) » à faire voir à Mercier », dédit de M^{me} Montagnier sur les Brousses des Couderc, achat de 3 balles poils de Naples à 21.15, « J'en fais partit deux pour Paris avec un ballot organsins dont j'ai pris la note. Je t'envoie les factures. Il serait bien d'écrire à Cardenet, Bénévand, Sauzée des premiers et à Royet pour les offrir à 22.10 » (15 sols de profit par livre-poids, soit une faible marge de 3,6 %)

et couper le pas [...] avant que d'autres eussent parlé. Il n'y a point de soies à Lyon, si ce n'est de gros organsins et des trames. Toutes les fabriques sont dépourvues [...] Bonsoir, mon cher ami, je ferai ce que je pourrai pour le bien du commerce, mais je ne vois pas où, dans ce moment où tout le monde annonce l'inaction la plus grande, si ce n'est à faire de bonnes connaissances. Je me suis procuré de bonnes recommandations et une lettre de crédit de la part de MM. Couderc, qui ont eu l'honnêteté de la donner illimitée.

- 31 Arrivé à Paris, le 2 avril, il rassure dès le lendemain son épouse (qui reçoit la lettre le 5) : « voici, ma chère amie, mon domicile établi au nom de Jésus depuis hier soir, sans sentir la moindre incommodité, pas même le moindre mal de tête. Je crois en vérité que le voyage est mon élément. Et que mon état aurait été, et ne sera jamais, d'être un commis-voyageur. Mes compagnons se portent bien, fais-le dire à M^{me} A[ngénieur] ». Il l'entretient ensuite de ses contacts à Chalon avec un M. Tiphaine (qui lui « a promis ses services » pour toucher, au nom de sa sœur Ribier, le loyer de la manufacture de Pont-de-Veyle). « J'attends de tes nouvelles avec impatience, et si tous se portent bien, soyons gais et contents dans la paix du Seigneur. Je viens de sortir mes affaires de ma malle et de les arranger avec ordre. Il n'en manque pas [façon indirecte de remercier son épouse], et s'il fallait tout user, mon voyage serait long ». Mais dès avant de recevoir cette lettre, M^{me} Guérin lui a de nouveau écrit à son hôtel parisien :

Que ne puis-je comme ma lettre arriver aussitôt que toi à Paris, non pour voir les beautés de la capitale, ce qui m'intéresse peu, à mon âge [49 ans] on est peu curieux, mais on est toujours sensible et ta santé, qui est tout ce qui me préoccupe, serait le seul motif qui me ferait désirer d'avoir des ailes [...] Tu me dis dans les deux dernières [en déficit] que tout le monde te trouve maigri, cela n'est pas étonnant. Il y a un âge où l'on maigrit, où l'on engraisse, tu es du nombre du premier [...] Je ne crois pas que tu aies maigri depuis un an. Ta santé nous paraît au contraire meilleure, et j'espère que le voyage la forrifiera [...] manger peu de ragoût, beaucoup de rots et prendre souvent. Tous tes enfants qui se portent bien me chargent de t'offrir leurs respects. Guérin a presque payé tes derniers achats, il a trouvé qu'il manquait deux livres à la balle de [poils de] Naples [achetée à Devillas et C^{ie}].

- 32 Et elle continue à rendre compte de la marche des affaires comme par le passé, comme si son fils était toujours mineur.

Chez M. Degaste te prient de voir dans tes moments de loisirs si un sucrier de rencontre tout en argent, il le voudrait à la mode et ne payer que l'argent. Il pense que pour 4 louis il pourrait en avoir un, plus ou moins, s'il ne paye que l'argent⁶⁴. Si

l'année eût été meilleure, je t'aurais prié d'acheter quelques couverts d'argent. Il faut renvoyer cela à un meilleur temps. Tu avais dit à tes filles que tu leur rapporterais seulement une coëffe, je crois que cela serait fort embarrassant, je crois qu'il faudrait un chapeau, tout cela est volumineux. Il me semble qu'une épingle en or travaillé, dont on attache les mouchoirs [de col] leur conviendrait mieux et ne te coûterait pas davantage. Pour moi, je ne veux absolument rien. Tu diras à M. Rozet que sa femme se porte bien, que sa lessive lui empêche de lui écrire, ses enfants vont très bien [...] Mes compliments à tous les compatriotes. Donne-nous souvent de tes nouvelles. Adieu.

33 Elle change encore d'avis une semaine plus tard :

Tu as vu dans une de mes dernières que je te conseillai d'acheter une épingle en or à tes filles plutôt qu'une coëffe. Si cela était trop coûteux, tu pourrais si le prix est moindre acheter deux chaînes de montre pour les cadettes qui n'en ont point. J'en ai vu une que M. Terrasson [Claude, le moulinier] a apportée à sa demoiselle en perle et acier avec les boucles d'oreille. Je crois que cela est d'un bas prix. Il a aussi apporté pour Mme Girardon [sa nièce] un chapeau en castor d'un joli bleu. On m'a dit qu'il coûtait 15 livres. Si tu étais tenté d'en apporter un à tes filles mariées, tu feras en tout cela ce que tu trouveras bon. L'année n'est point favorable. Guérin m'a dit qu'il voulait changer ses boucles d'argent qui sont cassées, mais je crois qu'il les a aussi bon marché à Lyon.

Dernier voyage à Paris

34 À Paris, muni des lettres de recommandation de son beau-frère Palerne (allié de M. Fabre de Charrin), il prend un fiacre pour visiter les divers « protecteurs » de son neveu Réjaunier, retrouve à la Douane de Paris un paquet considéré comme perdu, et lâche à ce sujet que « les douanes seraient bien aux frontières », dîne avec ses deux compagnons chez le marchand de soie parisien La Rivière, Bona et fils de la rue Saint-Denis : « J'en ai pris beaucoup d'informations, elles sont toutes à son avantage. Et je suis fâché qu'ils ne veuillent rien acheter. Ils m'annoncent que nos poils de Naples ne se vendront pas en ce moment où il ne se fait rien. J'ai déjà vu plusieurs négociants et même un certain nombre qui me confirment cette inaction. » Une semaine plus tard, il répète encore à son épouse ; « Les affaires sont ici très pitoyables. Je vois beaucoup de monde, ne fais rien et ne puis rien faire. Mes balles que je n'espère pas de vendre n'arrivent pas. » Il demande néanmoins, « au reçu de la présente » (du 4 avril) d'expédier par le coche 70 à 80 l.p. de rondelettes blanches à un marchand de la rue Basse Saint-Denis, écrit à Nicolas Reinaud⁶⁵ de Marseille

de nous expédier sans perdre un seul instant une balle Tripoline au plus bas prix possible. Il faudra prévenir Jalabert [un moulinier de Saint-Paul en Jarez]. Je viens d'être interrompu par la visite des deux dames Garand, de M. Rozet et des dames Moncini. On habille pas mal ici certains marchands de rubans, qui baissent les prix plus qu'on leur demande, ainsi que les marchands de galons de Saint-Etienne⁶⁶[...] Veux-tu des nouvelles ? Mon papier est trop court pour répéter toutes les faussetés que j'entends débiter ; l'impératrice de Russie détrônée ou dans les fers, une assemblée de toutes les chambres de ce Parlement et des Pairs indiquée à mardi, la prise de Pondichéry. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est la pluie, le grésil et le froid que j'ai senti cet après-midi. Il est de temps de finir, je suis piqué que mon papier ne me laisse pas la place de dire des choses tendres à mes enfants.

35 La semaine suivante, M^{me} Flachet de Roche lui envoie une invitation

pour nous téunir à M. Camille Dugas, M. Flachet⁶⁷, etc, que je n'ai pas encore vus ni cherchés, car je n'en ai pas le temps. Demain, je vais dîner avec M. Dumoulin, agent de change de Lyon, chez M. Lebègue, qui n'est tien moins que bègue et qui connaît

les sources des soies mieux que moi [...] Hier les ducs et pairs étaient assemblés le matin, ils revinrent l'après-midi, rien ne transpire de leurs résolutions, mais les choses sont très sérieuses, il est fort question de cour souveraine à Lyon, Poitiers, Riom et beaucoup d'autres choses⁶⁸. Dieu veuille tout apaiser et rendre le calme aux affaires.

- 36 A son fils, le lendemain, il précise la marche des affaires : MM. Cazenove de Londres n'ont pu exécuter que la moitié de leur commission :

je t'en envoie la facture, et en conséquence de la traite qu'ils ont faite sur MM. Delessert et Cie⁶⁹, je les en ai prévenus et leur ai remis le billet de La Rivière Bona et fils de 2 572 1 [payable] fin juillet. Prends note du tout, ainsi que de la vente faite à M. Bossut [de Lyon] à 13 1. pour échantillon et de deux autres faites l'une à Régnier dont voici la convention signée, l'autre à Mortemard et Cie [...] livrables à fin de cette année ou au commencement de la prochaine à 23 1. pour l'année, à usage de Lyon [...] Martin de Saint-Paul [en Jarez] demeure chez M. Savoye le fabricant [rue Romarin] et vend beaucoup de grenadines pour sa mère et son oncle Louis Chorel [un moulinier de Saint-Héand]. Je n'irai pas vraisemblablement à Caen, comme je me l'étais proposé, le trajet est trop long, je verrai à m'y procurer quelque moyen d'y faire quelque chose avec les premières maisons de la ville sans y aller [...] On dit que l'assemblée du Parlement et des Pairs n'a d'autre objet que de faire des itératives remontrances contre les lettres de cachet avec citation de faits. Je commence à bien connaître mon Paris, mais tout cela ne me satisfait pas, je voudrais être ici par raison et à Saint-Chamond par goût et plaisir, et en exercice par santé, car jamais elle n'a été meilleure [...] M^{me} Deshommets [l'épouse d'un marchand de soieries de la rue Mauconseil, tout près de son hôtel] me raffole avec ses capitons⁷⁰ qu'elle a à 4.10 chez M. Mortemard. Elle veut un rabais, je ne sais où cela finira. Il faudrait en arrêter à Saint-Chamond à 3, 3.5 ou 3.10 refaits, tout ce qu'on pourra faire. Ceux de Bonnaud sont très laids. Je lui ai dit plusieurs fois que s'ils n'étaient pas plus beaux, nous n'en prendrions pas davantage.

- 37 Ses soies n'arrivant toujours pas de Lyon, il se décide à aller le 13 à Versailles, où il voit la famille royale à son aise

et presque nez à nez à diverses fois à être obligé de me retirer par décence. Quatre fois je suis allé pour voir M. de Charrin, au Bureau de la Guerre, sans avoir pu le rencontrer, non plus que des cordons bleus [insignes de l'ordre du Saint-Esprit] qui le demandaient aussi. M. Deville promet de servir M. Réjaunier, j'en doute un peu par la méfiance de l'eau bénite de Cour [...] J'ai écrit à Terrasson [Joseph, le courtier lyonnais] pour lui demander des trames Vérone, comme les dernières à apprêt forcé, on m'en demande ici. Je lui demande aussi des Tripolines à 17.10 ou des Barutines [soies du Levant] à 18 pour terme ou 17.10, je ne me souviens pas au juste. Il est tard. Bonsoir à tous, je me presse pour partir bientôt d'ici.

- 38 Il fait en effet un voyage-éclair de deux jours à Rouen, où il n'a rien pu faire, mais « ne doute pas d'y faire quelque chose après la récolte⁷¹ ».

Nous partirons vraisemblablement d'ici à la fin de la semaine prochaine [...] Nous irons à Tours⁷² avec M. Rozet et peut-être M. de la Bretonnière. J'écirai ensuite pour [faire] envoyer un cheval à Lyon, et voler sur ce Pégase de Saint-Chamond [...] Tu diras à M^{me} Rozet que son mari se porte bien, qu'il a terminé avec Maurice de Rouen, et qu'elle ne lui envoie plus [de courrier] parce que nous serions vraisemblablement partis [...] M. Camille Dugas [qui vient de le visiter] est très mécontent de ce que MM. [les fabricants] de Saint-Etienne et de Saint-Chamond ont baissé les prix par lettres de 10 à 15 sols. Il a vu les lettres ainsi que M. Rozet [...] J'écris aussi à MM. Cazenove de ne plus acheter, attendu la diminution de l'attente où l'on est de 2 000 lots de Nankin en juillet, ce que je n'ai su que samedi. Cependant, je ne suis pas fâché de l'achat [déjà] fait. Il y a bien de la marge pour la vente en trames, et on les soutient encore ici très haut.

- 39 La suivante, datée du 17 avril, revient sur la situation politique :

Les princes, les pairs et quarante membres du Parlement ont été mandés à la Cour, la Roi persiste à ce qu'il leur avait dit. M. le duc d'Orléans est rappelé [de son exil à Villers-Cotterets, par lettre de cachet en novembre 1787] et toute sa maison est revenue à Paris. Rouen vient de faire des représentations qui ne paraissent pas favorables aux assemblées provinciales. Les commissaires des guerres ont été supprimés et récréés à la finance de 120 mille livres au lieu de 70 où elle était. Je n'ose plus, comme je me l'étais proposé, acheter des boucles à la nouvelle mode à G[uérin] de crainte qu'il n'ait fait son emplette [à Lyon]. On les porte actuellement en long dans la direction du pied.

- 40 Le lendemain, toujours à son épouse, il voudrait

bien rendre service à M. Réjaunier, de qui j'ai reçu une lettre, mais je lui ai demandé un mémoire que j'attends pour retourner à Versailles⁷³ et faire mes efforts pour parler à M. de Charrin, ce qui ne sera pas aisé, ou le lui présenter [...] Quoique je ne te parle pas de mes enfants et de mes gendres, cela n'empêche pas que mon esprit, bien occupé d'affaires pour tirer un jour du fruit de mon voyage, ne se porte souvent et très souvent à toi et à eux [...] Je ne trouve pas à vendre de nos Naples et organsins. Les soies sont ici à meilleur marché qu'à Lyon grâce à M. Delessert qui, sans faire la guerre à ses dépens, mais autorisé par le gouvernement, donne aux fabricants les marchandises à très bas prix.

- 41 Et dans sa dernière lettre, datée du 21 avril, il confirme : « Il n'y a pas moyen de vendre nos soies ici. Le courtier, brave garçon, sort d'ici et va faire les derniers efforts, après quoi je renverrais peut-être les marchandises à Saint-Chamond. Cela nous fera 5 sols de frais par livre, les affaires sont ici dans une triste situation. Adieu, le bonjour à tous. » On ne sait à quelle date il est de retour, au terme d'une absence d'au moins cinq semaines.

- 42 Il tient à aller lui-même à la foire d'Alais, en août, et pousse ensuite jusqu'à Marseille pour rencontrer son correspondant Reinaud et s'informer de première main sur le marché des Brousses qui renchérissent alors de 20 % « à la source ». En octobre, il assiste à Saint-Etienne à la session plénière de l'assemblée provinciale, marquée par une réception offerte par le syndic de la noblesse, Antoine Courbon de Saint-Genest, et terminée par un repas à l'auberge de *la Cible*, offert par tous les administrateurs à leur président l'abbé de Boisboissel, chanoine-comte de Lyon, vicaire général du diocèse. Joseph fraye donc alors avec les élites privilégiées de l'Ancien Régime. Il présente en janvier 1789 un mémoire sur *l'utilité des chemins* qui se trouvent dans l'arrondissement dont il a la charge. Pourtant, lorsqu'est connu le règlement du 24 janvier, qui fixe les conditions des élections des futurs États généraux, il figure, en février 1789, avec ses deux gendres et ses beaux-frères, Philibert Palerne et Léonard Anginieur, parmi les signataires d'un *vœu de la noblesse de Saint-Chamond* renonçant à tous ses privilèges Mais il ne signe pas, ni son gendre Colomb de Gaste (alors que l'autre gendre Béthenod le fait, ainsi que Léonard Anginieur) la protestation des SDR résidants à Saint-Chamond adressée à Necker contre leur élimination des assemblées de la noblesse⁷⁴. Premières fractures dans le camp des privilégiés, qui aboutissent bientôt à un reclassement des individus. Dans un premier temps, Joseph continue ses activités : il vient à Lyon à diverses reprises, notamment en mars 1789 (en pleine campagne électorale) et en août, avant de fréquenter encore la foire de Tournon à la fin du mois. Mais il s'investit davantage dans la vie locale : cela lui vaut, en février 1790, d'être élu, malgré ses protestations, maire de sa commune. Pendant les deux années de son mandat, on a moins de traces de déplacement professionnel : s'il vient encore à Lyon en avril 1790

choisir des balles d'Apalte (chez Coste frères), son fils Hugues-Louis s'y rend en juin (pour choisir des Brousses), puis en août (pour des soies de Naples) et en décembre (pour des Apalte). Et c'est encore Hugues qui assiste le premier, en juillet 1792, à la célèbre foire de Beaucaire, que la maison VGF fréquente ensuite sans interruption, après 1796. Mais l'épisode révolutionnaire entraîne deux conséquences pour Joseph : d'une part, il se détache de sa commune natale, car aussitôt après la fin de son mandat, à la fin de 1791, il achète en compte à demi avec son cousin Nollac un immeuble, à l'angle du quai de Retz et de la place du Concert à Lyon⁷⁵, qu'il vient habiter au printemps 1792. D'autre part, contraint par la situation dégradée à quitter Lyon à la fin de juillet ou au début d'août 1793 (le siège est imminent) et ensuite à se cacher⁷⁶, notamment dans sa propriété de la Martinière, près de Vienne, opportunément acquise trois semaines plus tôt⁷⁷, il y meurt prématurément, après une brusque « aggravation de sa maladie », en août 1795, laissant à ses enfants, en dépit de la conjoncture maussade, un actif de plus de 500 000 l., preuve ultime de sa réussite sociale.

- 43 Au total, ces fragments de correspondance entre époux témoignent de l'importance des voyages, individuels ou collectifs⁷⁸, pour le développement des affaires, la connaissance des marchés, et de la nécessité des contacts personnels dans l'établissement de relations commerciales suivies. Un nom n'a plus la même signification dès qu'il est mis sur un visage, qu'on ne rencontre toutefois qu'après avoir pris auprès de confrères des *informations* confidentielles sur sa fortune et sa solvabilité (on parle au XVIII^e de sa *solidité*). Mais ces lettres montrent aussi la puissance de l'imaginaire pour les membres de la famille qui ne voyagent pas et doivent se contenter de leur lecture pour suivre le voyage du chef de famille, en même temps qu'elles affirment l'obligation d'entretenir de multiples liens par une correspondance régulière, non seulement entre époux, ce qui va sans doute de soi, mais entre courtiers, fournisseurs et clients, réels ou potentiels, entre surtout créanciers et débiteurs — ou, le cas échéant, leurs syndics de faillite. Le négociant d'Ancien Régime (mais cela reste encore vrai au siècle suivant jusqu'à l'invention du télégraphe) est littéralement pris dans un réseau de correspondance⁷⁹, qui dépasse au vrai ses propres convictions religieuses, et dont l'écriture consume une partie de ses soirées, sinon de ses nuits.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Présentation de la famille (et des sources) dans Serge CHASSAGNE, « La famille Guérin : une famille de banquiers lyonnais », *Bulletin de la société historique et archéologique du Lyonnais*, 2001, p. 67-84 ; *Id.*, « Le langage d'un banquier lyonnais au XIX^e siècle », *Cahiers n°3 du Centre Pierre Léon*, 2003, p. 47-73, en particulier p. 47-48.

2. La première veuve Guérin laisse à ses trois enfants 8 815 livres « en espèces et en meubles », dont 2204 l. à son fils Jean-Dominique, qui a déjà reçu 2 000 l. À son mariage en 1731. La seconde veuve Guérin, dressant en mai 1759 la balance de son commerce, évalue à 265 989 livres son avoir général, dont plus de 115 000 en biens fonciers ou immobiliers (à Saint-Chamond, à Lyon, à Bayolle en Beaujolais, et à Saint-Héand [domaine avec fabrique] en Forez).

3. 1741-1823, ordonné prêtre en 1768, d'abord desservant à Saint-Nizier, puis curé de Moncet 1782-1784, et de Saint-André-sur-Vieux-Jonc, 1784-1792 ; prêtre serment en 1791, puis se rétracte, devient prédicateur itinérant, est arrêté en octobre 1793, condamné à la déportation par le tribunal criminel de l'An, en décembre, mais emprisonné à Brou d'où il est libéré en vendémiaire 3, il reprend son ministère clandestin en Bresse et en Bugey jusqu'en 1800, où il gagne Paris et y reste jusqu'à son décès.
4. Un blocage biologique (génétique ?) affecte cette famille ; son grand-père Dominique (1651-1709) meurt à 58 ans, lui-même meurt à 57 ans ; seul son fils Hugues-Louis (1764-1847) franchit cette barre symbolique en mourant à 83 ans ; à la sixième génération, Louis-César meurt néanmoins à 61 ans.
5. Remarquons que ce père avait entamé un *cursus honorum* qui en faisait déjà un notable local : recteur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Chamond en 1747-1748 (auquel il lègue 1 000 l. par testament), puis marguillier de sa paroisse Notre-Dame en 1750-1752.
6. L'apport du futur est évalué dans le contrat à 59 000 livres (dont 30 000 l. « laissées par son père pour être employées pour son compte de fonds en société avec sa mère »), celui de la future à 51 000 livres (dont 21 500 l. de droits paternels et 17 750 l. de la succession de son frère aîné décédé négociant à Saint-Chamond). Signent le contrat les frères de la future, Léonard et Pierre-Marie Anginieur, marchands-mouliniers à Saint-Chamond ; le frère de l'époux, encore étudiant ès arts à l'université de Paris ; son oncle et tuteur, Jean-Dominique Guérin (1690-1778), prêtre, sociétaire des églises des églises Saint-André d'Izieux et Notre-Dame de Saint-Chamond (la paroisse de l'épouse) ; son cousin Jean-Baptiste Nohac (fils du marchand de soie Vital Nohac et de Benoîte Malliquet, tante de la mère de l'époux, décédé « en odeur de sainteté » à Saint-Chamond en 1782 à 95 ans, oncle paternel de lechevin lyonnais Mathieu-Marc-Antoine Nohac [1723-1797] ; cf. Fonds Frécon, dossiers rouges, et Henry DE JOUVENCEL, *L'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789. Étude historique et généalogique*, Lyon, Louis Brun, 1907, p. 714-716) ; et enfin son autre cousin Jean-Catherin Berthollet, curé à la fois de Saint-Julien-en-Jarez et de Saint-Pierre de Saint-Chamond (et futur vicaire général de l'évêque de Vienne).
7. Le mari écrit toujours à sa femme : « ma chère amie » et signe parfois « ton fidèle époux, Guérin » ; elle varie les formules : « mon cher ami », « mon bon ami », parfois « mon cher cœur », et signe toujours ses lettres « ta fidèle épouse, Anginieur-Guérin ». On conserve 25 lettres du mari à l'épouse, entre 1780 et 1788, et 33 de l'épouse au mari, entre 1776 et 89. La plupart de ces lettres sont aux Archives départementales du Rhône (ADR), dans le fonds Guérin non classé. L'orthographe en est modernisée, mais les tournures et les fautes d'accord conservées. Toutes les citations non référencées dans les pages qui suivent sont tirées de cette source.
8. Hugues-Louis Ribier (1733-1783), marchand toilier de la rue de la Fromagerie, à Lyon, est le fils du créateur de la fabrique de cotons de Pont-de-Veyle en 1748, Serge CHASSAGNE, *Le coton et ses patrons*, Paris, 1991, p. 61. Il fait faillite en 1768 et trouve alors un emploi de directeur d'hôpital militaire à Brest, où il meurt. Le ménage Ribier a cinq enfants, dont le second, César (né en février 1762), est élevé par les Guérin après le départ de Lyon de ses parents. Le second enfant du couple Guérin, né le dimanche 24 juillet 1763 et baptisé Léonard par son oncle maternel, meurt en bas-âge.
9. Elle est « née le vendredi 25 juin 1762 à midi, et baptisée le même jour à l'église Notre-Dame, avec pour parrain son oncle Philiberr Palerne et pour marraine sa grand-mère paternelle, Marie Malliquet ».
10. Sur ce couvent, abbé JAVELLE, *Le royal monastère de Chazeaux, chronique forézienne et lyonnaise*, Saint-Étienne, 1870, 318 p.
11. Notamment une *Madame Chaland*, sœur d'un moulinier de Saint-Julien-en-Jarez, dont le nom revient souvent dans la correspondance entre parents et enfants (voir Serge CHASSAGNE, « Mon cher papa : lettres d'enfants à leurs parents », à paraître dans *Pour une histoire sociale des villes, mélanges offerts à J. Maillard*, Rennes, PUR, 2006). Les Guérin ne sont d'ailleurs pas les seuls à faire

ce choix : leur frère Léonard Anginieur le fait pour sa fille Marie-Catherine, quasiment du même âge que sa cousine, puisqu'elle est née le 26 juin 1763 (elle épouse, en août 1783, le receveur du grenier à sel de Saint-Etienne, J.-B. Girardon, chez qui Joseph Guérin descend lorsqu'il assiste, à la fin de l'Ancien Régime, aux réunions du Département dont il est membre ; cf. *infra*), et leur voisin le médecin Antoine Béthenod pour sa fille Marie-Anne, née le 6 juillet 1764 (sur cette famille, cf. l'ouvrage généalogique de Philippe BÉTHENOD, *La famille Béthenod, six siècles de vie en Forez*, Lyon, Audin et C^{ie}, 1966. Marie-Anne, dixième fille d'Antoine Béthenod, épouse, en octobre 1782, le notaire lyonnais Claude Coste [1748-1821]).

12. Voir ses lettres d'une écriture phonétique dans ADR, 4 J 482.

13. Importante correspondance de ce Joseph Terrasson avec son « cher ami » Guérin, de 1774 à 1791, ADR, 4 J 416.

14. Le 11 juillet 1777, Joseph Terrasson écrit à son *cher ami* Guérin qu'il « ne risque rien avec Brasier, qui a gagné 47 mille livres l'année précédente ».

15. La première mention d'achat chez Couderc et Passavant, dans la correspondance de Joseph Terrasson, date d'octobre 1776, ADR, 4 J 410.

16. D'abord à l'hôtel d'Angleterre, tenue par une dame Malleson, où descend d'ordinaire son oncle Anginieur (son père voudrait un « logement de trois pièces avec vue sur la Comédie »), puis chez un perruquier du quartier Saint-Clair ; il visite aussi avec son instituteur des chambres garnies place Neuve, sans qu'on sache finalement la solution retenue.

17. Des lettres de Joseph Terrasson, on déduit cependant qu'il est venu y acheter des soies étrangères (chez les marchands-banquiers Jacquier ou Auriol) dès la fin de 1773, et qu'il achète à partir de cette date directement des soies du Levant à Marseille, ce que confirment les lettres conservées de Reynoard et C^{ie} (1774-1780), ADR, 4 J 418.

18. Joseph s'inquiète assez tôt des départs et des retours des flottes de Cadix, baromètre des affaires, car au détour d'une lettre du 19 juillet 1778, son fils Hugues lui signale : « les gallions sont arrivés à Cadix ». En octobre 1781, le courtier Joseph Terrasson lui apprend que « les gallions étaient arrivés à Cadix le 23 septembre à 11 h du matin, richement chargés. Cette nouvelle et la naissance du Dauphin doivent ranimer les affaires ». Mais sa principale source d'information sur la conjoncture mondiale reste la maison lyonnaise Couderc et Passavant ; ainsi le 24 mars 1779 : « L'on a appris la prise de Pondichéry par les Anglais avec nos autres possessions dans les Indes orientales. Ainsi nous sommes sûrs qu'il n'arrivera plus à Lorient aucune espèce de soies des Indes en Nankins, Tanis ni autres. On confirme de Londres que les Bengales augmentent et vaudront à la prochaine vente 2 (shillings) de plus par livre, ce qui fait une augmentation de 10 % et plus », ADR, 4 J 410.

19. Sans doute Camille Dugas, qui a aussi un fils au séminaire Saint-Irénée, où sont en même temps son fils Hugues-Louis et son neveu Ribier.

20. La foire de Beaucaire, en juillet, donne le cours des « soies de pays », c'est à dire des grèges de Provence, avant la foire d'Alais, à la fin d'août, qui fait le cours des grèges des Cévennes.

21. C'est à dire avec un crédit de dix-huit mois. D'ordinaire, les ventes se font « pour l'année ».

22. « Née le dimanche 3 juillet 1766 à 2 h après minuit », qui tient son prénom de sa marraine, sa grande tante paternelle Marie-Claudine Guérin, célibataire, aveugle, décédée justement en avril 1779, après avoir fait de son neveu Joseph son héritier universel.

23. Par une lettre de Joseph Terrasson, qui sert de facteur au mari, on sait qu'elle y vient déjà en juillet 1776 et y tombe malade.

24. A Chazeaux, en effet, les filles prennent des leçons de musique (payantes) : Jenni joue de la vielle, et Marie-Claudine de la flûte.

25. Ce Charrin fait faillite en 1784, avec un passif de plus de 800 000 livres. « À vue d'œil il y aura 20 % à perdre », déplore Joseph Guérin.

26. Marc-Antoine Hervier, marchand-moulinier, époux de Benoîte Bouchardière, imposé à 1 800 l., quand Joseph Guérin l'est à 4 500 au rôle de la contribution patriotique en 1790. Par son

courtier Terrasson, Joseph Guérin sait tout des achats d'Hervier sur le marché lyonnais, où il se rend régulièrement.

27. Le cousin Nohac l'approuve dès qu'il a connaissance de ce projet (11 mars 1782) ; « c'est un voyage agréable et utile pour un jeune homme, et il l'est bien plus lorsqu'il a l'avantage de le faire avec son père ». Mais les archives familiales ne conservent aucune lettre du père durant ce périple de deux mois.

28. Elle y revient presque mot pour mot dans sa lettre du 4 mai 1782.

29. La cour de Flore a été achevée en 1779 ; cf. Pierre GRAS, *Histoire de Dijon*, Toulouse, Privat, 1981, p. 235.

30. Canular ? Mauvaise compréhension du nom de Claude Hoin, né en 1750 ?

31. Exécutée en 1692 et placée en 1725.

32. Cette histoire d'hostie profanée ne fait que traduire l'anti-judaïsme traditionnel de l'Église catholique. Dans la correspondance Guérin, on ne trouve d'allusion spécifique aux « Juifs » qu'au XIX^e siècle. En octobre 1812, de Turin, le commis intéressé Chartes Roe accuse « le Juif » Ruben Pescarolo « d'avoir menti » à propos d'un marché de grèges inexistantes ; en juin 1825, Hugues-Louis rencontre encore à Turin Joseph Emile Vitta de Casale-Montferrat, et précise : « c'est le plus riche Juif du Piémont » ; en mai 1827, toujours à Turin, le marchand David Lévi propose au neveu Camille Béthenod de mettre une balle d'organsin en compte à demi : « j'eusse accepté si j'avais cru m'en rapporter à un Juif », écrit ce dernier à son oncle Hugues-Louis. Mais aucune allusion anti-juive à l'égard du négociant bordelais Lopès-Durbec, premier président du Consistoire Israélite de Bordeaux en 1809, qui leur fournit des soies asiatiques sous la Restauration.

33. Ils n'ont pas pris la peine d'aller voir l'église, qui renferme dans une chapelle latérale un triptyque d'un artiste flamand, Nicolas de Hoey.

34. Elle y revient dans sa lettre du 3 mai 1782. Peu après son arrivée chez l'instituteur lyonnais, en novembre 1776, Hugues-Louis était allé à Fourvière « faire ses dévotions comme vous me l'aviez dit ».

35. Preuve qu'ils tiennent chacun un livre d'achat.

36. Veuve de l'ancien conseiller au Parlement de Dombes Guillaume Dutreyve, capitaine de la ville et du marquisat de Saint-Chamond, très liée aux Guérin, Cf. H. DE JOUVENCEL, *L'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée du Forez. Etude historique et généalogique*, Lyon, Louis Brun, 1907.

37. « Née à minuit et demie le vendredi 24 octobre 1769 et baptisée le même jour à l'église Notre-Dame, avec pour parrain son cousin J.-B. Nohac et marraine sa tante Anne-Marie Duculty, épouse de Léonard Anginieur. »

38. Les Guérin possèdent-ils un exemplaire de l'*Indicateur fidèle ou Guides voyageurs* de Michel et Desnos (1^{re} édition 1764) ? cf. Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes*, Paris, Fayard, 2003, p. 112.

39. Décédé au début de mars 1786.

40. Cette excursion jusqu'au Havre pourrait s'expliquer par le besoin de « savoir s'il y arrive des soies et en quelle quantité », selon une lettre de Couderc et Passavant du 16 août 1782, ADR, 4 J 410.

41. Antoine Flachet (1725-1803), curé de Notre-Dame, futur député aux États Généraux.

42. Sur le développement des courses de chevaux à Vincennes, au début des années 1780, cf. Nicole de BLOMAC, *La gloire et le jeu. Des chevaux et des hommes*, Fayard, 1991, p. 75.

43. Preuve de jansénisme ? Rien pourtant de ce qu'on sait par ailleurs ne le laisse supposer.

44. En juillet 1777, alors écolier, Hugues a été témoin du voyage à Lyon de l'empereur Joseph II et du duc d'Os-trogothie, frère du roi de Suède Gustave III : celui-ci « était allé tous les jours au bal et à la Comédie, tandis que l'empereur n'a pas cherché à s'amuser, il a été visiter toutes les manufactures, il allait très simplement et cherchait à n'être pas connu, je l'ai vu une fois qui allait à pied. Il est d'une haute taille et a l'air fort sévère ».

45. En août 1782, son cousin l'échevin Nohac lui raconte qu'il a soupe la veille avec M. Palerne, « nous dîmes plus de mots sur l'histoire des difficultés avec M. de M[ondragon] que nous ne mangeâmes de morceaux et nous n'avons pas tout dit ».
46. En décembre 1788, Joseph Terrasson reproche à Joseph Guérin « de s'exposer à cheval dans un temps aussi rigoureux ». En janvier 1782, une lettre de son beau-frère Palerne nous apprend qu'« il était arrivé un accident à M. votre fils », et une lettre ultérieure de Joseph Terrasson nous révèle qu'il a eu « la main emportée d'un coup de fusil » : accident de chasse ? ou de nettoyage du fusil ? C'est la seule allusion à cet incident pourtant important.
47. Sont alors à Chazeaux jusqu'en 1783 Dupoisat et Monichard, les troisième et quatrième filles. Jeannette, la seconde, est rentrée à Saint-Chamond en 1782 et Lise ne va à Chazeaux qu'en 1785.
48. Faillis en février 1807, ADR 4 J 369.
49. « Belvédères », leur explicateur Couderc et Passavant, le 29 novembre 1782, « est le nom de l'endroit et du propriétaire, le prince de Belvédère, qui a de très fortes récoltes et revenus en soies ».
50. C'est une constante dans l'histoire de la maison VGF que de toujours acheter « en dessous du cours ».
51. Futur membre fondateur du Club des Jacobins local, en novembre 1790, officier municipal en 1792-1793, exécuté à Lyon le 29 ventôse 2, ADR, 42 L 27. Le gendre Colomb de Caste, maçon, est aussi un adepte du baquet mesmérien.
52. Sur cette entreprise bien connue, Pierre LEON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné*, Paris, PUF, 1954, p. 207.
53. ADR, 4 J 410. Sur Benoît-Guillaume Couderc, fils de Jean, futur constituant, Odile MONOD, «Lettres de B.-G. Couderc, 1784-1785», *Revue d'histoire de Lyon*, 1906-1907. La maison protestante Couderc père et fils et Passavant joue un grand rôle dans l'ouverture de Guérin au marché des soies asiatiques, par le relais de leurs amis huguenots Sapte (présents à Londres, Livourne et Amsterdam), puis, après la mort de Pierre-Antoine Sapte (décédé à Lyon en août 1781), des frères (originaires de Lausanne) Frédéric et Jean-Henry Cazenove. Ils les mettent également en relations avec leurs alliés napolitains Meuricoffre, Scherb et C^{ie} (B.-G. Couderc est époux d'une Scherb) ou Peschier, Bouillon et C^{ie}, de Marseille «gens actifs et intelligents». Cet aspect, qu'on pourrait appeler «le voyage par procuration», demanderait à lui seul un long développement.
54. On le sait par une lettre de Couderc et Passavant du 1^{er} avril 1785, 4 J 410.
55. Sur le développement de la sériciculture en Vivarais au XVIII^e cf. Gérard CHOLVY, *Histoire du Vivarais*, Toulouse, Privat, 1988, p. 75.
56. Joseph Réjaunier, originaire de Saint-Symphorien de Lay, est employé aux Vivres à Brest, et déjà tuberculeux, quand il épouse, en février 1786, Marie-Madeleine Ribier (née à Lyon en 1768). Nommé à La Rochelle en avril 1786, il passe à Aix-en-Provence en avril 1787, et y décède en octobre 1788. Sa veuve obtient en 1789 un emploi de garde-magasin à Montélimar qu'elle exerce jusqu'à la mort de sa mère en 1800, où son poste est supprimé. Mais dès 1791, elle décide de se consacrer à Dieu ; tout en exerçant la filature de la soie avec ses consœurs, elle attend 1807 pour prendre le voile à la Visitation de Montélimar sous le nom de sœur Marie-Thérèse, en devient supérieure à deux reprises, et y meurt en juillet 1825.
57. Selon Terrasson, le 23 août, « il a fait quelques achats dont il aura soin de vous faire part », notamment un lot de nankins chez Delessert, ADR, 4 J 416.
58. Jusqu'alors ils les payaient entre 8 et 12 L la livre-poids.
59. Leur fille aînée a épousé en mai 1783 Pierre-François Colomb, sieur de Gaste, avocat, né en 1754, fils d'un ancien conseiller à l'élection, subdélégué de l'intendant à Saint-Etienne depuis 1750. Il possédait des bois dans le Forez, dans ce qui devient au siècle suivant la commune de Saint-Régis-du-Coin. La fille cadette épouse, en avril 1787, leur voisin l'avocat Claude Béthenod, écuyer, (SDR auprès de la Chancellerie du Parlement de Dauphiné), né en 1750, futur exploitant de mines de houille sur ses terres de Saint-Martin-de-la-Plaine.

60. Cf. Pierre TEZENAS DUS MONTCEL, *Etude sur les assemblées provinciales. L'assemblée du département de Saint-Etienne*, Saint-Etienne, 1903.
61. Sur lui, futur beau-père d'Hugues-Louis, cf. la biographie de son fils par Gérard THERMEAU, *André-Antoine Neyron, 1772-1854*, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2003.
62. Pour la première fois, son ami Terrasson qui lui écrit à son hôtel à Paris, l'invite, en avril 1788, « à bien ménager » sa santé, preuve qu'elle est alors affaiblie.
63. La famille Guérin en buvait, puisque sur le tableau familial (coll. part.), peint en 1778 par Libon d'Hautecombe, Jeanne la seconde fille tient une chocolatière en argent, l'aînée un sucrier, et la mère une tasse de chocolat sur un plateau.
64. Joseph ne put trouver de sucrier en argent dans les prix indiqués ; « on lui rit au nez ».
65. Martin Nicolas Reinaud, successeur à Marseille du chamonais J.-J. Dugas, est le correspondant marseillais de VGF depuis février 1780, ADR, 4 J 418.
66. Le 9 avril, il précise : « M. Pleney de Saint-Étienne qui est ici est et qui est venu me voir, a des difficultés sur la mauvaise qualité de ses rubans et galons, il ne m'en a pas parlé, mais des gens me l'ont dit. S'il nous doit un peu, c'est peut-être assez de vendre, il va faire un voyage au-delà de Paris. »
67. Sans doute Jean-François Flachet (1730-1790), époux d'une Chaland, cf. Alain AUCLAIR, *Les ingénieurs et l'équipement de la France. Eugène Flachet 1802-1873*, Écomusée du Creusot, 1999, p. 276.
68. Allusion aux réformes de la justice par le chancelier Lamoignon. On note que Joseph établit un lien entre stagnation des affaires et dégradation du climat politique. Il ne met pourtant pas en cause le récent traité de commerce avec la Grande-Bretagne (mai 1787).
69. Une maison genevoise établie à Lyon, avant son transfert en 1776 à Paris, d'abord rue Mauconseil, puis rue Coq-Héron. Herbert LUTHY, *La banque protestante en France*, Paris, Sevpén, 1960, vol. II, *passim*.
70. Bourre de cocons destinée au rembourrage des meubles.
71. La ville de Rouen, selon Pierre Dardel, *Commerce, industrie et navigation à Rouen et au Havre au XVIII^e siècle*, Rouen, Société libre d'émulation de la Seine-Maritime, 1966, p. 124-125, comptait « de nombreux fabricants passementiers, producteurs de popelines ou ferrandines, faites de soie et de laine », et des fabricants de bas de soie, « qui en 1790 possédaient et utilisaient 450 métiers ». Est-ce l'objet des voyages de Joseph Guérin ?
72. Où, dès 1778, il vend des soies à Louis Bellanger. En avril 1788, son fils lui signale que « M. Robin (leur commis) me parle souvent d'un de ses cousins de Lyon, M. Tournachon, qui demeure à Tours à la manufacture royale d'étoffes de MM. Papillon et C^{ie}, peut-être pourrait-il vous donner quelques connaissances ».
73. Il ne le reçoit pas avant de quitter Paris.
74. Cf. H. DE JOUVENCEL, *L'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon en 1789*, *op. cit.*, p. 96 et 45.
75. ADR, 3 E 22982, 23 déc. 1791, achat de maison, moyennant 296 445 L, payées en assignats, soit 148 222 L chacun.
76. Il aurait hébergé des prêtres réfractaires dans sa maison de la place du Concert.
77. ADR, 3 E 6693, 3 juillet 1793, achat d'une propriété de 448 bicherées (179 ha), sur les deux paroisses de Saint-Maurice et Saint-Hippolyte de Chuzelles, moyennant 195 000 L « payées comptant en espèces ». Son agent Poculot, resté à Lyon, lui écrit dès lors en poste restante à Vienne. Son fils Hugues-Louis se cache dans les bois de Marlhes, en Forez, comme le prouve un certificat médical du chirurgien local Régis Philipp, daté du 18 septembre 1793. conservé dans les archives non classées, attestant « qu'il est atteint d'une maladie de poitrine qui l'a forcé d'habiter la campagne depuis plusieurs mois ». En germinal 2, un autre officier de santé (Joseph Tissot, de Rive-de-Gier, époux d'une sœur de son beau-frère Béthenod) certifie à son tour « qu'il est atteint d'une phtisie pulmonaire, caractérisée par des douleurs de poitrine [...], la toux [...] et la maigreur qui augmente de jour en jour. Cette maladie, outre le lait d'ânesse, demande [...] qu'il s'abstienne

de tout exercice violent, d'une marche forcée, qu'il évite la rosée, le serain et toutes les peines d'esprit ». Autrement dit, il ne peut se rendre à Lyon, ce qu'il fait néanmoins en frimaire 3, après la levée du séquestre sur leurs biens.

78. Remarquons que Joseph ne sort jamais des frontières du royaume, alors que son fils Hugues dès 1800-1802 visite l'Italie (jusqu'à Naples), la Rhénanie et la Belgique annexés, mais ne peut se rendre en Hollande pour des problèmes de passeport. Sur les voyages du petit-fils Louis-César, voir S. CHASSAGNE, « Le langage d'un banquier lyonnais », art. cité.

79. « Le négoce repose sur des rapports et des ordres écrits », observe justement D. ROCHE dans *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 131.

AUTEUR

Serge Chassagne

Police des voyageurs et hospitalité urbaine à Lyon à la fin du XVII^e siècle

Susanne Rau et Olivier Zeller

p. 113-143

-
- ¹ Dans la société traditionnelle, la mobilité suscitait partout des réactions de méfiance, voire d'hostilité qui légitimaient des procédures et des dispositifs de contrôle. À travers toute l'Europe, on s'efforçait de limiter l'accession des immigrants aux différents droits, notamment en matière d'assistance et de jouissance des privilèges fiscaux¹. Par exemple, confrontée au problème de la surpopulation hospitalière, Lyon ne cessa d'appliquer une politique restrictive, excluant les habitants des faubourgs et posant des conditions d'origine et d'ancienneté de séjour de plus en plus drastiques². Au quotidien, les villes exerçaient à leurs portes une surveillance policière constante³. Des rôles ou des registres de contrôle des migrants étaient tenus tant pour des raisons politiques, religieuses ou sanitaires que fiscales. Quelquefois doublées par la réalisation de véritables recensements de la population urbaine, ces mesures étaient renforcées dans des périodes de crise frumentaire, de guerre civile, de guerre de religion ou de menace obsidionale. En effet, l'origine géopolitique qualifiait l'individu et présupposait des fidélités envers l'ennemi redouté. Par exemple, Lyon tomba en garde devant le péril savoyard en 1597, puis se défia de ses Franc-Comtois en 1636⁴.

La police des voyageurs : le bureau de consigne

- ² Au quotidien comme dans la crise, la surveillance des populations nécessitait la production de nombreux écrits. Or, le mode de gestion des archives consistait généralement à privilégier la mémoire des décisions, les pièces justificatives d'une gestion et, surtout, tout ce qui constituait un titre pouvant servir à défendre droits et privilèges. Dans une perspective mentale préstatistique, les documents du quotidien étaient donc volontiers détruits, une fois leur finalité accomplie. Ce sont ainsi des sources rares que celles qui ont été découvertes aux Archives municipales de Lyon : deux grands registres où sont relevées les entrées en ville des voyageurs durant une période couvrant, avec des lacunes, une période de 19 années entre le 23 avril 1678 et le

dimanche 19 mai 1697 pour le pont du Rhône⁵ ainsi qu'une autre de dix ans et demi entre le 1^{er} janvier 1688 et le 20 juillet 1698 pour la porte de Vaise⁶. Pas davantage que les policiers, les historiens sont peu enclins à croire aux pures coïncidences. On soupçonne donc que cette conservation sélective fut vraisemblablement liée à des dispositions prises en temps de guerre et, plus précisément, à une surveillance renforcée du pont du Rhône qui commandait la principale route vers Genève à l'époque de la Révocation. Compte tenu du caractère dualiste de la gouvernance lyonnaise, les registres auront été conservés sur injonction de l'archevêque-lieutenant général pour servir à un éventuel repérage des Réformés, à moins qu'ils ne l'aient été pour obtempérer à une injonction de l'Intendant, ailleurs très sourcilleux de la police des étrangers⁷ ; d'où l'extraction des registres du bureau de la consigne pour être intégrés aux archives de la ville. On peut aussi penser que ce ne fut pas par hasard que le registre du pont du Rhône se termina sur l'année 1699 qui vit l'installation théorique des lieutenants de police dans les villes de bailliage ou de sénéchaussée⁸, officiers chargés de la police des étrangers et de la surveillance des auberges et que seule Lyon installa réellement.

- 3 Or, ces registres sont manifestement des épaves de ce qui aurait pu former une source sérielle. Le fait qu'ils portent une numérotation d'époque, 80 pour l'un et 120 pour l'autre, suggère une pratique à la fois continue et ancienne. En effet, dès les années 1580 - et sans doute antérieurement - fonctionnait un système de contrôle des voyageurs par les aubergistes. Par exemple, le consulat décida en 1583 qu'il serait « enjoint aux cabaretiers et hôteliers de faire roolle de tous les noms et surnoms de ceux qui seront venus loger en leur logis⁹ ». De même, en 1597, il leur défendit d'accueillir quiconque serait dépourvu de la « bullette » délivrée à l'entrée de la ville. Cela suppose une possibilité de confronter les rôles d'auberge aux registres d'entrée. Ainsi, en 1608, l'Anglais Thomas Coryat venu de Paris *via* Tarare eut à franchir trois portes successives : « La seconde était très belle, et sur un de ses côtés il y a une très belle peinture d'un lion¹⁰. Quand j'atteignis la troisième porte, je ne pus entrer dans la ville avant que le portier, qui s'informa d'abord d'où je venais et de ce que je venais faire, ne m'eût donné un billet de sa main pour me faire recevoir dans mon auberge. Sans cela je n'aurais pas été admis à loger dans l'enceinte des murailles de la ville. » Il logea aux « Trois Roys », rue Bourgneuf, non loin de la porte de Vaise¹¹. Toutefois, cette déclaration de résidence n'engageait pas toute la durée du séjour et ne pouvait servir qu'à un contrôle immédiat : en 1643, Élie Brackenhoffer déclara descendre « à l'Empereur, rue Grenette », mais prit pension aux Terreaux dès le lendemain¹².

Carte particulière des postes de France, Alexis-Hubert JAILLOT : chez le Sr Jaillot, 1690 Bibliothèque nationale de France, Ge DD 2987 (704) B



- 4 Plus tard, en 1641, l'intendant Bochart interdit aux cabaretiers d'accueillir qui que ce fût avant 10 heures du matin et après 6 heures du soir, à l'exception des étrangers munis d'un billet délivré par les commis aux portes¹³. En effet, il n'existait pas dans la pratique de délimitation très stricte entre les activités des cabaretiers, des aubergistes et des hôteliers ; les conférences ecclésiastiques d'Angers le disent sans ambages : « les cabaretiers logent quelquefois des passants, et les hôteliers donnent à manger à des gens sans les loger¹⁴ ». Les précautions lyonnaises firent l'objet d'une note de l'étudiant strasbourgeois Élie Brackenhoffer, arrivé à Lyon le 25 août 1643 en provenance de Grenoble : « arrivé à Lyon, j'ai passé le pont de Rhône, où la garde m'a réclamé un bulletin de la santé, et ensuite, après que j'eus produit le mien, on m'en a donné un autre, pour que je pusse être reçu dans l'auberge. J'ai logé à l'Empereur, à la rue de la Grenette¹⁵ ». L'année suivante, les échevins déploraient la fraude consistant à renvoyer ses chevaux dès l'arrivée dans les faubourgs et à entrer discrètement à pied dans la ville sans se présenter chez le Prévôt des marchands ; ils mirent alors en place un système de contrôle des auberges faubouriennes imposant aux tenanciers de venir dès potron-minet signaler aux commis des portes quiconque était arrivé la nuit, période de fermeture de la ville¹⁶.

- 5 Grâce aux ordonnances, le fonctionnement de la police des voyageurs est assez bien connu. Des commis étaient placés à tous les points d'entrée. La hiérarchie de leur traitement suggère celle de leur poste. Tous appartenaient à la première classe définie par l'acte consulaire du 30 juin 1679¹⁷ et qui regroupait les 29 emplois municipaux les plus importants. Par là, les éventuelles nominations à la suite d'une vacance revenaient en pratique au Prévôt des marchands et au premier échevin, ce qui fixe l'importance de l'enjeu¹⁸.

Tableau 1.- Les commis aux entrées de Lyon en 1687

Point de contrôle	Commis	Traitement
Porte du Rhône	Gabriel Giraud	492 L
Porte de Vaise	Fleury Gaultier	492 L
Porte Saint-Just	Claude Marchand	390 L
Porte Saint-Georges	André Langres	390 L
Porte d'Halincourt	Pierre Séribo	360 L
Porte Saint-Sébastien	Pierre Grève	360 L
Ports du Rhône	Pierre Viard	360 L
Chânes d'Ainay	Jean Ferray	285 L
Chânes de Serin	Édouard Berthaud	275 L
Ouverture et fermeture des chaînes	Claude Roche	740 L

- 6 On recourait aux services des commis pour être informé de l'arrivée d'un voyageur attendu. Par exemple, en 1664, les confrères de la Propagation de la Foi demandèrent au commis de la porte du Pont du Rhône de les prévenir dès qu'entrerait en ville la marquise des Portes, fondatrice de la compagnie avignonnaise¹⁹. Cependant, le discernement nécessaire pour filtrer les arrivants et négliger l'enregistrement des simples piétons franchissant les portes pour les nécessités de leur travail ou de leur petit commerce semblait être dénié à ces commis ; par ailleurs, il était impensable de soumettre de hauts personnages à une démarche inquisitoriale pratiquée par des hommes peu rompus aux civilités. D'où la présence de notables placés par la municipalité aux portes de la ville. La ville centralisait leurs renseignements grâce au système du bureau de consigne. Initialement, deux commis tenaient, l'un, la « consigne » du côté de Fourvière et l'autre, celle du côté de Saint-Nizier ; leurs fonctions furent réunies entre les mains d'un seul commis peu avant 1600. Il arriva que ce commis et le fourrier fussent le même homme, mais cette fusion des tâches ne s'institutionnalisa qu'ultérieurement. En 1687 ce fourrier et commis à la consigne était Philippe Falcon, aux appointements de 700 livres. Les portes étaient également surveillées par la garde bourgeoise des *pennonages* et les archers du Maître des Ports, officier royal, qui exerçait entre autres prérogatives une juridiction sur les marchandises prohibées²⁰.
- 7 La police des voyageurs était appelée à demeurer une préoccupation majeure des autorités au XVIII^e siècle ; sans cesse réitérées, de nombreuses ordonnances antivagabondage le démontrent²¹. En 1708, on menaça de cent livres d'amende les hôteliers qui ne porteraient pas le jour même au bureau de la consigne les « bullettes » remises aux voyageurs par les notables ou par les commis. Trois ans plus tard, on promit la destitution à tout commis qui laisserait entrer un étranger sans « bullette », un rôle quotidien des entrées à chaque porte devant être porté chaque soir au bureau de la consigne, très vraisemblablement pour le comparer aux « bulletins » rapportées par les hôteliers, ce qui permettait de vérifier l'obéissance de ces derniers. Nul batelier ne pourrait faire entrer ses passagers en ville sans les avoir préalablement fait débarquer à proximité d'une porte pour se faire enregistrer. Et tous les bateaux, du Rhône comme de Saône, devaient être solidement amarrés pour la nuit dans la partie intra-muros de la rivière. En 1714, le gouverneur de Villeroy accentua l'aspect répressif en exigeant que son secrétaire reçoive un double des listes quotidiennes d'entrée et en ordonnant au fourrier de visiter chaque jour les auberges afin de repérer d'éventuels voyageurs dépourvus de « bullette ». En 1781, le système fut même perfectionné : les

hôtelières, les aubergistes et les tenanciers de garni durent non seulement tenir un registre fourni gratuitement par le fourrier, mais remplir sans délai un bordereau disponible à vingt sous le cent chez Aimé Delaroche, imprimeur de la ville, puis le jeter dans l'une des sept boîtes disposées à cet effet dans les différentes parties de la ville²². On note cependant une très nette dévalorisation des fonctions municipales liées à la surveillance de l'entrée en ville. Entre 1600 et 1785, les émoluments nominaux du fourrier passent de 370 livres à 1 000 livres, ce qui, après déflation grâce aux coefficients de Wailly²³, correspond à une perte réelle de 12 %. Dans le même laps de temps, les traitements moyens de commis aux portes subissaient une dépréciation réelle de 80 %, alors que les fonctions de la bureaucratie municipale jouissaient de très fortes augmentations des traitements, de 50 % à 400 % et plus. Même en faisant la part des remboursements de frais qu'incluaient sans doute ces dernières rémunérations, il reste que l'évolution administrative de la municipalité marginalisa les gardiens d'une cité de plus en plus ouverte.

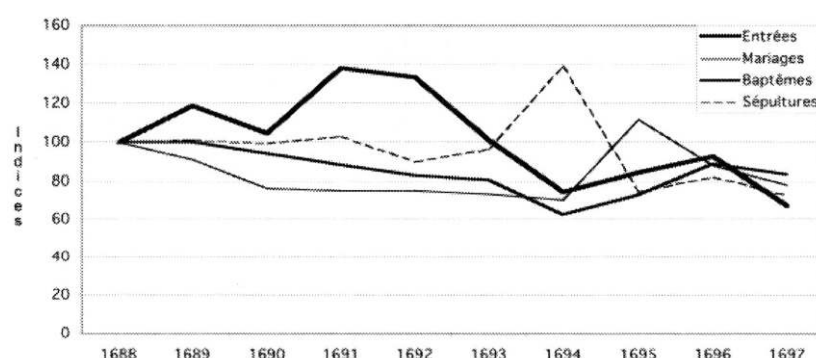
Deux registres d'entrées des voyageurs

- 8 C'est un problème essentiel que la critique des registres d'entrée. À l'évidence, ceux-ci sont socialement sélectifs, ne prenant en compte que les voyageurs de considération ; quelle source fantastique de la démographie historique constituerait un document exhaustif ! Par ailleurs, les inscriptions ne concernent que très incidemment des voyageurs venus par voie d'eau, ce qui passe sous silence les arrivées des coches d'eau qui transportaient jusqu'à 150 ou 200 personnes, dont des marchands, outre 60 à 80 milliers de pièces de marchandises²⁴. Elles auront été enregistrées ailleurs par le commis des ports du Rhône et par les commis aux chaînes de Saône.
- 9 Ceci étant, les sources résistent bien à la critique interne. Certes, suivant en cela un comportement régulièrement observé sous l'Ancien Régime, des hommes chargés de missions identiques différaient complètement dans leur pratique. Le commis du Pont du Rhône ne s'intéressait guère qu'aux voyageurs logeant à l'auberge, tandis que les notables postés à Vaise étaient davantage curieux de ceux qui ne faisaient que passer ou qui disaient trouver l'hospitalité chez un particulier. De ce fait, il n'est possible de comparer que les mouvements annuels de voyageurs se rendant à l'auberge, quitte à corriger en fonction des rythmes saisonniers les effectifs issus des années incomplètement enregistrées²⁵. En moyenne, la porte de Vaise aurait vu passer annuellement 176 voyageurs descendant à l'auberge, tandis que le Pont du Rhône en enregistrerait 166 autres. Or, toutes les études montrent que les quatre autres portes n'avaient qu'une importance secondaire, avant tout locale²⁶. Par exemple, la poterne de Saint-Vincent²⁷, rendue inutile au xvii^e siècle par l'aménagement de la porte d'Halincourt, ne donnait guère accès qu'à une partie du Franc-Lyonnais. On négligeait même la porte d'Ainay, qui n'ouvrait que sur des prairies entre rempart et confluent. C'est donc une image plausible que celle de deux points de contrôle jalonnant l'axe magistral de la ville et connaissant des flux d'importances comparables. Dans le même sens plaide la régularité relative de la répartition des entrants par Vaise selon leur mode d'hébergement en ville.

Tableau 2.- Répartition des entrants à la porte de Vaise

	Courriers	Passage	Chez l'habitant	Auberges	Indéterminé
1688	29 %	19 %	5 %	45 %	2 %
1689	22 %	15 %	9 %	53 %	1 %
1690	30 %	22 %	9 %	38 %	1 %
1691	26 %	24 %	11 %	36 %	3 %
1692	27 %	20 %	11 %	39 %	3 %
1693	32 %	22 %	14 %	26 %	6 %
1694	36 %	18 %	13 %	30 %	4 %
1695	34 %	18 %	13 %	31 %	4 %
1696	32 %	17 %	19 %	29 %	4 %
1697	39 %	25 %	11 %	23 %	3 %
1698	(45 %)	(16 %)	(11 %)	(26 %)	(1 %)
Moyenne	30 %	20 %	11 %	36 %	3 %

- ¹⁰ La critique externe incite également à ajouter crédit aux sources. Les années concernées correspondaient à une crise profonde et durable. Dans une conjoncture marquée depuis 1688 par l'interminable guerre contre l'Europe coalisée et par les difficultés fisco-financières qui l'accompagnaient, au sein d'un royaume en proie à un grave cycle de crise et à l'extension du paupérisme, Lyon souffrait beaucoup. L'année de disette 1693 fut même marquée par des émeutes²⁸. La croissance fulgurante de sa population se trouva brisée net vers 1690 et, fait significatif, la reconstitution démographique fut nettement plus lente qu'elle ne l'avait été après les crises de 1628-1629 et de 1649-1653. Sans postuler pour autant l'existence d'un lien mécanique entre conjoncture démographique et intensité des flux de voyageurs, force est de constater la similitude de leurs évolutions respectives. Ignorant la typhoïde qui régnait dans la ville en 1691, les entrées continuaient à progresser, avant de se raréfier en 1692, 1693 et, surtout, 1694. Elles accompagnèrent ensuite la timide reprise démographique de 1695 et 1696, puis le repli de 1697. Faute de séries économiques ou fiscales, on ne peut que souligner cette belle concomitance.

Graphique 1.- Flux d'entrée à Vaise et conjoncture démographique²⁹

Lyon à la fin du XVII^e siècle

- ¹¹ Lyon se caractérisait par une démographie extrêmement sensible à la conjoncture. Sa population avait culminé vers environ 55 000 habitants lors de l'apogée du règne

d'Henri II ; puis la décadence due aux guerres civiles, à l'effacement relatif des quatre foires annuelles et à la ruineuse période ligueuse ramena les effectifs à quelque 32 000 habitants vers 1600. Dans les récits de voyage, les voyageurs ne cessaient pourtant de célébrer le commerce florissant, lié à la voie fluviale, mais surtout à la présence de marchands venus de partout. Même au tournant du siècle, après les guerres de Religion, les voyageurs répètent que Lyon est « *mercantile et di molto traffico*³⁰ ». Au XVII^e siècle, la ville réussit sa reconversion de grande place bancaire et financière en ville industrielle : la chapellerie, la futainerie et, surtout, la soierie justifièrent une croissance que ni la peste de 1628-1629 ni la crise de la Fronde — ailleurs si grave — ne compromirent durablement. Au point que la population fit plus que tripler en 90 ans pour dépasser à coup sûr les 100 000 personnes vers 1690. Rien n'aurait été possible sans recours massif à l'immigration. Lyon apparaissait donc comme une ville d'accueil et une ville de transit. On s'est hasardé à estimer que 10 % de la population était formée de gens de passage, ce qui semble possible, au moins en temps de foire au XVI^e siècle. Lyon voyait passer des hommes d'État, des voyageurs de toutes sortes dont des marchands proches ou lointains, des pèlerins, des étudiants, des vagabonds et de nombreux mendiants³¹. Sans parlement ni université, la ville ne pouvait exercer qu'un rayonnement politico-administratif et culturel étroitement limité. Mais Lyon conserva jusqu'au XVIII^e siècle un rôle important dans le réseau commercial et bancaire européen en liaison avec ses propres manufactures. La présence étrangère avait longtemps marqué le paysage urbain, tant sur le plan architectural que sur celui du spectacle de la rue, ce dernier exposant des apparences vestimentaires et des parlers spécifiques³². Si les grandes maisons italiennes qui avaient dominé à la fin du XV^e et au XVI^e siècle s'étaient délocalisées ou avaient fait faillite, beaucoup de marchands étrangers s'étaient sédentarisés, venant avant tout d'Italie³³, des États germaniques, de Suisse et de Flandres.

- 12 C'est surtout d'Allemands du Sud et de Suisses que se composait le groupe d'origine étrangère au sein de l'Église réformée de Lyon³⁴. L'évaluation par le Consulat de 1645, soit 1 600 à 1 700 Réformés, semble légèrement exagérée. Extrapoler à partir de l'état-civil de 1640-1649 aboutit à une population protestante de 1 250 à 1 400 personnes, qui rejoint le résultat proposé par Yves Krumenacker, en comptant cinq personnes par famille repérée, soit 1 240 réformés en 1651. Leur groupe aurait accompagné l'expansion générale, avec 1 500 personnes entre 1670 et 1684. La persécution se traduisit par une série de mesures de contrôle : à la fin de 1685, les pèlerinages furent soumis à l'autorisation de l'évêque et un arrêt de juin 1686 enjoignit aux étrangers voulant franchir la frontière de déclarer leur destination, ainsi que celle de leurs marchandises³⁵. Une fois donné l'édit de Fontainebleau, les contrôles douaniers et frontaliers furent renforcés³⁶. Mais Lyon resta un lieu de transit pour les émigrants vers la Suisse et l'Allemagne, des guides aidant clandestinement les membres de la « religion prétendue réformée ». Beaucoup de procédures de la Sénéchaussée de ces années témoignent de ces opérations d'exfiltration³⁷. La répression dispersa donc la communauté réformée : les intendants Mâlon de Bercy et Lambert d'Herbigny n'estimaient son effectif qu'à 1 000 ou 1 100 personnes à la veille de la Révocation. Il faut voir là l'effet des abjurations forcées — 568 entre 1659 et 1685 — et de la campagne de conversions bien davantage que celui d'un exode précoce³⁸. En revanche, le Refuge vida la ville de quelque 80 à 90 % de ses derniers Protestants : les registres de sépulture permettent de déduire un effectif inférieur à 190 personnes entre 1692 et 1701, tandis que l'intendant avançait un chiffre d'une centaine seulement en 1695.

Quantitativement, la Révocation n'aurait donc fait perdre à Lyon que le centième de ses habitants. C'est qualitativement que la perte fut lourde, concernant des marchands insérés dans les grands réseaux européens, au moment même où la conjoncture économique basculait.

- 13 Or, les conséquences économiques de la guerre de Trente ans avaient déjà provoqué le départ de la quasi-totalité des maisons de commerce allemandes³⁹. Seules les relations commerciales de Lyon avec Genève et des villes suisses se renforcèrent. Restée inégalée, l'étude des papiers d'industriels et de commerçants lyonnais menée naguère par le regretté Pierre Léon permet d'imaginer par superpositions cartographiques la situation de Lyon dans le réseau européen des grandes affaires au début du XVIII^e siècle⁴⁰. Deux pôles relationnels apparaissent chez la quasi-totalité des marchands étudiés : Paris, grande place de consommation et de banque, et Marseille, devenu le véritable avant-port de la ville. Les autres sont liés aux spécificités de chaque activité. Les échanges de l'épicier Cabanes s'organisent sur un axe de Genève au Languedoc *via* Lyon ; ils concernent largement la Suisse et l'Allemagne méridionale. Les drapiers Chalut et Lamure négocient avec la Suisse et l'Italie, tandis que le drapier Moulins entretient des relations préférentielles avec le Languedoc. Les marchands suisses et allemands établis à Lyon se sont fait une spécialité du commerce avec leurs régions d'origine, étant intégrés dans les réseaux européens familiaux. Les frères toiliers Cuentz importent donc des étoffes de Silésie, de Saint-Gall et des Flandres qu'ils expédient vers l'Espagne. Plus généraliste, la compagnie Specht et Gonzebat trafique des piastres et s'appuie sur les réseaux de leurs nationaux — l'un est suisse, l'autre allemand — pour commercer avec l'Italie du Nord et le Languedoc.
- 14 Ces images des relations économiques majeures expliquent l'importance relative des portes de Lyon. Le pont du Rhône ouvrait vers la Savoie et l'Italie, mais aussi vers Genève, la Suisse et l'Allemagne du Sud, puisque la porte Saint-Sébastien ne jouissait que d'une situation secondaire. Le pont ouvrait aussi vers Marseille et le Languedoc par la rive gauche du fleuve, puisque la porte Saint-Georges et la route qui y aboutissait étaient d'importance secondaire. Emblématiquement, le pont s'imposait comme l'unique entrée possible dans une ville qui présentait encore au voyageur venu de l'Est le spectacle de ses remparts bordant la rive droite. Il était fortement défendu, ce qui impressionna en 1664 le musicien bolonais Locatelli qui, arrivant de Chambéry avec ses compagnons, nota avoir « traversé un long faubourg nommé la Geghlizera⁴¹, puis un grand pont, au milieu duquel est une porte avec son pont-levis et des herses, avant d'arriver à la porte de la ville où nous donnâmes nos noms au douanier⁴² ».
- 15 Une importance comparable était celle de la porte de Vaise, aussi appelée « porte du Lion » à cause d'un lion héraldique sculpté. Elle ouvrait vers Paris par deux routes différentes qui se séparaient au milieu du faubourg : celle de Roanne était la plus ancienne et la plus éminente⁴³. Celle de Bourgogne était un peu moins fréquentée, elle était connue pour être la route des marchands de Lorraine et du Nord de la Suisse ; elle donnait accès à tout l'espace flamand. La porte de Vaise jouait un rôle emblématique comparable à celui du pont du Rhône : le Rochelais Jacques Esprinard en raconte le passage en mars 1598 : « la cinquième porte est celle du chasteau de Pierre Scize, en tout en une mesme celle de Paris, qu'on nomme la porte de Veze, qui ne sont toutes deux contées que pour une, d'autant qu'elles sont comme enfermées l'une dans l'autre, et qu'il est impossible aux gens de pied ou de cheval de passer par une qu'on ne passe aussi par l'autre⁴⁴ ».

Entrées en ville

- ¹⁶ Ouvrons un registre, par exemple celui de la porte de Vaise. S'il arrivait que l'on enregistrât entre trois et cinq entrées en une même journée, le flux moyen était plus ténu : entre 1,1 et 1,8 inscriptions quotidiennes⁴⁵. Au point que le notable ait souvent à porter « néant » quand survenait l'heure de fermeture des portes⁴⁶. À l'instar des registres paroissiaux, le registre servait à l'occasion de chronique comme dans ce cas où le scribe nota à côté de la date : « Mons[ieu]r l'archevesq[ue] de Lyon est mort aux 3 he[ures] du matin⁴⁷. » Une part importante des arrivées revenait aux courriers : « l'ordinaire⁴⁸ de Paris est arrivé a onze heures du matin ». Sinon, le mode courant d'enregistrement des voyageurs comportait pour rubriques essentielles le patronyme du voyageur flanqué d'un avant-nom, le lieu de provenance, le mode de déplacement et le lieu d'hébergement à Lyon : « Monsieur Rouchon venant de Paris par la diligence logé à la Cornemuze⁴⁹. »
- ¹⁷ Les mentions précisant l'état des voyageurs sont moins régulières, tandis que le nombre de personnes accompagnant l'arrivant n'est pas systématiquement précisé. Les mentions « luy deuxième », ou « lui troisième » sont parfaitement claires, et désignent des groupes de deux ou trois personnes, à l'exemple de « Monsieur Dusoleil luy deuxième venant de Paris par la diligence logés au port du temple⁵⁰ ». Il n'en est pas de même des personnages qui voyagent « avec leur train », c'est-à-dire une domesticité difficile à évaluer, en tout état de cause très inférieure à l'effectif de tous les serviteurs. Un « train » ducal mieux enregistré que les autres donne ce qui est à la fois une échelle et, sans doute aussi, une limite : quatorze personnes. Nous avons donc tablé sur un « train » moyen de huit personnes pour les évêques et les membres de la haute noblesse, du prince de Monaco au duc de Noailles. En effet, ce n'était que très exceptionnellement qu'un « train » pouvait compter plusieurs dizaines de personnes. Cela signalait une suite royale, à l'exemple de celle de Christine de Suède lors de son passage à Lyon en 1656, soit une soixantaine de familiers et de serviteurs⁵¹. Cas très exceptionnel, sans grand impact statistique.

Tableau 3. - Répartition par taille des groupes de voyageurs (courriers exclus)

	Taille des groupes de voyageurs							Total
	1	2	3	4	5	6 et +	« train »	
Nombre de groupes	197	45	26	8	10	4	12	302
Fréquence relative	65 %	15 %	9 %	3 %	3 %	1 %	4 %	
Nombre de personnes	197	90	78	32	50	24	96	567
Fréquence relative	35 %	16 %	14 %	6 %	9 %	4 %	17 %	

- ¹⁸ Ainsi, deux enregistrements sur trois concernaient des isolés qui arrivaient en poste ou par la diligence. On ne peut que souligner l'extrême rareté apparente des voyageuses : 32 identités féminines seulement consignées à Vaise entre 1688 et 1698 sur un total de 3 640 mentions nominatives, soit 0,87 % ! Les femmes étaient donc enregistrées anonymement parmi les autres personnes accompagnant un voyageur enregistré. Ce que l'on sait par ailleurs de la présence des serviteurs auprès de leur maître permet de supposer la rareté des servantes sauf, dans les équipages quelque peu fournis, la femme de chambre de Madame. Des laquais capables de faire le coup de feu étaient plus utiles

en cas de mauvaise rencontre. Les voyageuses étaient donc accompagnées qui d'un mari, qui d'un père ou d'un frère, voire d'un ami. Grâce à la marquise de Sévigné, mère anxieuse, rien ne nous est caché du périlleux voyage de sa fille en 1671 entre Paris et Grignan *via* Lyon⁵². Protégée par un cocher de confiance chargé de ne pas la faire verser au passage de la terrible montagne de Tarare, madame de Grignan partageait la voiture de l'évêque coadjuteur d'Arles, et c'est sans nul doute le nom de ce dernier que les notables de Vaise auront enregistré. Pourtant, 65 % des groupes de voyageurs étaient formés d'au moins deux personnes, et 49 % d'au moins trois. C'était donc en groupe que l'on se déplaçait le plus souvent. En appliquant le coefficient de 1,9 personnes par enregistrement (courriers et ordinaires exclus), Lyon aurait accueilli annuellement *via* le pont du Rhône 390 voyageurs correspondant à 205 « bullettes », et *via* la porte de Vaise 334 autres, pour 176 enregistrements⁵³. De tels chiffres peuvent sembler mesquins à l'égard d'une ville de l'importance de Lyon ; ils paraissent pourtant réalistes au regard des capacités offertes par le rythme et la capacité des relations routières ou fluviales. Toujours faut-il prendre en considération que les registres ne témoignent ni des petits marchands ni du menu peuple. Prenant la volonté de contrôle des migrants et voyageurs pour acquise, la pratique de contrôle était toutefois socialement différenciée, au moins quant à l'enregistrement et à la conservation à long terme.

Tableau 4.- Les modes de transport à la porte de Vaise en 1688

	À cheval ou en carrosse	Diligence	Poste
Enregistrements	79	35	188
% des enregistrements	26,2 %	11,6 %	62,2 %
Voyageurs	120	95	271
% des voyageurs	24,7 %	19,5 %	55,8 %

- ¹⁹ En effet, la poste assurait le transport de plus de 55 % des personnes⁵⁴. La voie d'eau empruntée par les coches et les diligences n'attirait qu'un voyageur sur cinq. Mais l'offre de la poste était elle-même supérieure à la demande. Alors que la liaison avec Paris par la grande route du Bourbonnais était quotidienne et que, semble-t-il, le courrier de Bourgogne arrivait tous les deux jours, on ne relève que 140 mentions d'arrivée de poste amenant des voyageurs entre le 1^{er} janvier et le 5 décembre 1688. Il est vrai que le procédé était coûteux : pour le seul trajet en voiture de Grenoble à Lyon, le messenger ordinaire réclama 12 livres à Élie Brackenhoffer en août 1643⁵⁵. Le plus souvent, la voiture postale ne transportait qu'un seul groupe de personnes, plus rarement deux, exceptionnellement trois. Il s'agit toujours de groupes d'effectifs réduits à une ou deux personnes : la voiturerie ne peut donc dépasser quatre passagers. Dans le huis clos du véhicule, la sociabilité de voyage n'est donc susceptible qu'une fois sur quatre de tisser un lien entre des inconnus.

Tableau 5. - La sociabilité de voyage : composition des voitureres

	Nombre de groupes de voyageurs par arrivée de poste		
	1	2	3
Nombre d'arrivées	140	43	5
Groupe moyen	1,3	1,3	1,3
Voiturée moyenne	1,3	2,6	3,9

Profil et origine des voyageurs

- ²⁰ Les registres n'indiquent malheureusement pas des états et des métiers de manière régulière. Souvent déduites de la connaissance des avant-noms, de telles mentions ne sont utilisables que pour un petit tiers des voyageurs passés par Vaise. Plus consciencieux, le scribe du pont du Rhône a noté les entrées de marchands, qui représentent le quart du flux. Les sources ne permettent donc que de broser une sociologie très grossière des voyageurs passant par Lyon. Un quart des entrants auraient appartenu au haut et moyen clergé, à la noblesse titrée, au personnel politique et aux gens de justice et de finance. Un autre quart aurait appartenu à la marchandise. Le reste n'est qu'objet de supputation. Sans doute des plaideurs. Si une ville comme Besançon accueillait 7000 plaideurs par an au xviii^e siècle, c'est qu'elle était siège de cour souveraine ; la sénéchaussée et siège présidial de Lyon était certainement moins attractive. Sans doute aussi quelques étudiants de passage, même si Lyon n'était pas ville universitaire. Des « touristes », également, mais en quel nombre ? De véritables immigrants, également, dont l'entrée en ville relevait d'une géostratégie familiale. Relevant tous d'une mobilité « qualitative », ces différents courants ne rassemblaient certainement pas la moitié inconnue des arrivants. Ces derniers se recrutaient sans doute parmi les marchands et les gens de métier de moindre farine, parmi ceux que l'on enregistrait plus négligemment.

Tableau 6.-Les états à la porte de Vaise (1688-1698)

Courriers	219	Capitaines	23	Commandeurs	9
Marquis	201	Archevêques	22	Colonels	7
Comtes, comtesses	195	Officiers	17	Maréchaux	7
Chevaliers	168	Intendants	12	Lieutenants	7
Évêques	51	Cardinaux	12	Conseillers	6
Abbés	44	Commissaires	11	Valets	5
Ducs, duchesses	34	Barons	10	Ambassadeurs	4
Princes, Princesses	24	Majors	10	Ingénieurs	3

- ²¹ La connaissance des origines des voyageurs est beaucoup plus satisfaisante. À l'évidence, à chaque point d'entrée correspondait un espace spécifique. Le pont du Rhône voyait avant tout arriver des Genevois, qui représentaient à eux seuls 58,6 % des entrants⁵⁶. On peut voir ici le triple effet de la proximité géographique, de l'importance des relations économiques entre Lyon et Genève et, sans doute, d'un enregistrement particulièrement sourcilieux. Les cantons helvétiques étaient l'origine de 10,2 % des voyageurs ; on peut donc prendre toute la mesure de l'effondrement quantitatif des relations avec l'espace italien (3,2 %) et allemand (également 3,2 %). La cartographie démontre cette contraction de l'aire lyonnaise de relation⁵⁷. L'absence relative des méridionaux dans ce registre est frappante, mais peut être expliquée. Quoique le service existât bien avant, on sait qu'en 1720, le bureau des Coches du Rhône fut établi dans la maison du Grand Hercule, maison qui se situait à proximité du confluent et qui donnait sur le vaste quai Saint-Antoine⁵⁸. Les départs de diligences et de coches d'eau étaient réguliers. Avignon était atteinte en trois à quatre jours ; et bien que la remontée demandât au moins dix jours (en coche), les voyageurs et marchands semblaient préférer ce moyen de transport qui était moins cher que le transport par terre⁵⁹.

- 22 Une observation comparable peut être renouvelée à l'égard des entrées par la porte de Vaise⁶⁰. C'est ici Paris qui joue un rôle absolument prépondérant : 75,7 % des origines⁶¹. Certes, il est possible d'invoquer l'effet de goulet qui concentre vers Lyon les grands cheminements entre Paris et l'Europe du sud-est. Mais il faut accorder un rôle essentiel à des relations commerciales tellement privilégiées qu'elles masquent de rares voyages en provenance des Flandres, d'Allemagne et d'Angleterre. Réalisée après pondération par la durée des périodes d'observation, la carte de synthèse démontre que les voyageurs proviennent avant tout de Paris et de Genève et que la majorité des autres arrivaient de régions admettant pour axe la ligne Rhône-Saône-Meuse⁶². Par là, cette cartographie se rapproche fortement de celles qui ont pu être dressées au sujet des origines migratoires, dont on sait qu'elles étaient fortement structurées par les grandes voies de communication sillonnées par les relations commerciales.

Deux foyers d'accueil

- 23 En renversant la perspective, il est possible de considérer non plus l'origine des voyageurs, mais leur lieu d'hospitalité dans Lyon. Le lien entre point d'entrée en ville et territoire d'accueil est flagrant⁶³. Les entrants *via* le pont du Rhône descendaient dans un groupe d'auberges très concentré au sud de la place des Terreaux⁶⁴ : rue Lanterne, rue Valfenière, place Saint-Pierre, rue Clermont⁶⁵, au Plâtre, rue du Bât d'Argent, rue Mulet. Un second foyer était constitué par la nébuleuse d'hôtelleries échelonnées entre l'hôtel-Dieu et le port du Temple : rue de l'Hôpital⁶⁶, rue des Quatre-Chapeaux, rue Écorchebœuf⁶⁷.
- 24 Les voyageurs entrés par Vaise descendaient quelquefois dans des auberges de la rive droite de la Saône⁶⁸ ; mais, pour l'essentiel, ils privilégiaient le second foyer, entre Hôpital et Port du Temple, le recours aux hôtelleries des Terreaux étant manifestement plus rare⁶⁹. *In fine*, la carte de synthèse prouve après pondération temporelle une quasi-spécialisation de deux territoires d'hospitalité⁷⁰. Certes, l'éventuelle sélectivité par les tarifs reste inconnue. En revanche, la recherche d'une commode proximité par rapport au point d'entrée ne jouait que partiellement. Pour l'essentiel, on peut sans grand risque discerner le jeu de deux autres fonctionnalités. Les auberges des Terreaux permettaient d'être à la fois proche du foyer d'animation urbaine que constituaient l'hôtel de ville et son voisin l'opéra, installé rue Pizay depuis 1687⁷¹. Or, nul n'ignore ce trait de comportement des élites qui consistait à jauger une société urbaine dès l'arrivée dans une ville visitée. Les Terreaux étaient également proches de l'habitat des grands marchands de la Fabrique de soies, de celui des épiciers en gros, ainsi que de celui des derniers marchands allemands. Au XVIII^e siècle, c'est là que se repèrent les grands marchands suisses, dont des Protestants mêlés à leurs confrères du monde négociant⁷². Descendre aux Terreaux facilitait donc les relations commerciales.
- 25 La seconde fonctionnalité spatiale tenait sans doute à l'organisation d'un simple transit, même si la connaissance des durées de séjour permettrait seule de vérifier l'hypothèse. L'axe Écorchebœuf — rue de l'Hôpital permettait de repartir dès l'ouverture de la porte du Rhône, de même qu'il était commode de coucher près du quai Saint-Antoine en évitant l'incommodité des salles d'attente du bureau des coches et des diligences sur le Rhône. Il s'agissait là d'un pôle essentiel de la ville lyonnaise dont la localisation formait un tel enjeu qu'au XVIII^e siècle, les concessionnaires du service des

coches exigeaient que le propriétaire de l'immeuble où ils tenaient leurs bureaux leur garantît la stabilité de leur bail en renonçant expressément à son droit d'éviction⁷³.

- 26 Il reste que des régularités se relèvent, sous la réserve de significativité qui affecte toujours les petits échantillonnages. Les voyageurs d'Allemagne arrivant par Vaise choisissaient surtout le Port du Temple et la Pomme du Pin ; l'auberge favorite des Flamands était le Port du Temple. Et les Allemands et les Italiens qui arrivaient par le pont du Rhône descendaient surtout au Grand Veneur et à l'Écu de France. Il s'agissait là de ce type de prédilection dont le cas parisien fournit un autre exemple pour le XVIII^e siècle⁷⁴. Et qui semble apparaître dans le cas des voyageurs venus de Genève à Lyon, même si la minceur des effectifs interdit de pratiquer des méthodes décisives de statistique analytique.

Tableau 7.- Le logement des voyageurs entrés au pont du Rhône

	Arrivants de Genève (337 cas)	Autres voyageurs (243 cas)
À l'Écu de France	18 %	13 %
Au Grand Veneur	13 %	7 %
À la Cornemuse	12 %	11 %
Au Bât d'argent	9 %	4 %
Au Parc	7 %	4 %
À l'Empereur	7 %	9 %
À Notre-Dame de Pitié	6 %	6 %
Au Griffon d'Or	5 %	0 %
Aux Quatre Chapeaux	3 %	5 %
Aux Trois Rois	2 %	2 %
Au Port du Temple	1 %	5 %
À Saint Sébastien	1 %	8 %
À la Pomme de pin	1 %	4 %
autres auberges	15 %	23 %

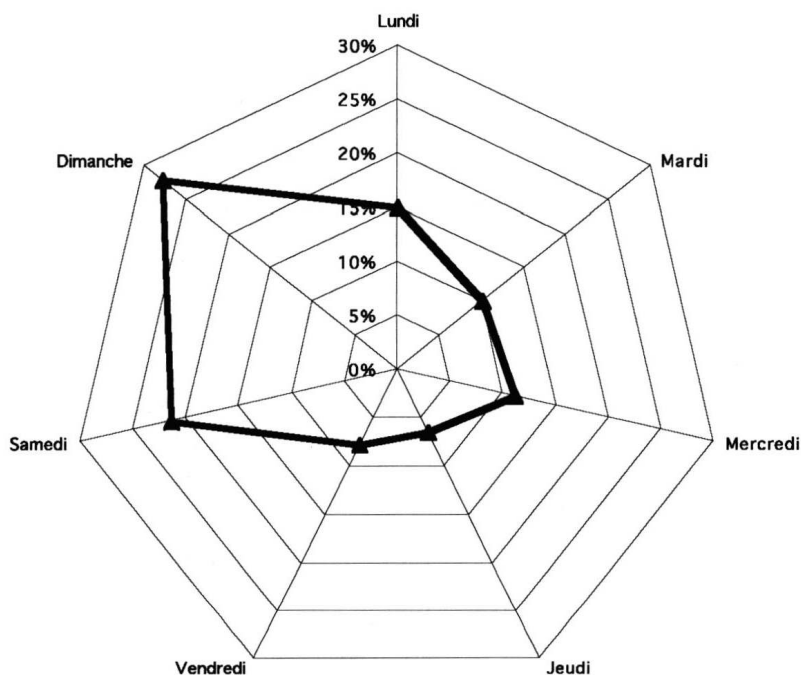
Cinq conclusions et deux hypothèses

- 27 Au terme de cet essai, cinq conclusions se dégagent. D'abord, les faubourgs ne jouaient manifestement qu'un rôle limité à celui de sas, accueillant les voyageurs arrivés trop tôt ou trop tard pour pouvoir franchir les portes. Par exemple, en mars 1598, Esprinchard, venu de Genève via Nantua quitta l'étape de Beynost de si bonne heure qu'il trouva fermée la porte Saint-Sébastien. Il se restaura donc au faubourg de la Croix-Rousse avant de gagner son logis, « chez le chassemaree de Genève chez Jehan Lertet en l'hostellerie de la Maison Peinte vis à vis de la place des Terreaux, ou s'exécutent les criminels⁷⁵ ».
- 28 Ensuite, la logique spatiale d'hospitalité du voyageur se distingue assez nettement de celle, bien connue, de l'immigrant. Ce seraient des fonctionnalités professionnelles et socio-culturelles qui auraient été assez déterminantes pour induire une forme de spécialisation de deux micro-territoires urbains.
- 29 Par suite, la troisième observation tend à souligner que cette géographie de l'accueil illustre le grand déplacement vers l'Est du centre de gravité démographique et économique de la ville. Alors que la fin du XVI^e siècle voyait encore fonctionner un

véritable pôle d'hospitalité dans le quartier du Port Saint Paul, sur la rive droite de la Saône, le « côté de Fourvière » ne voyait plus descendre que 9 % des voyageurs venus par Vaise, et 4 % seulement de ceux qui étaient entrés par le pont.

- 30 Par ailleurs, les entrées formaient l'une des composantes subtiles des rythmes propres de la cité⁷⁶. Vaise en 1688 présente une opposition marquée entre le vendredi, le samedi et le dimanche, jours très actifs, et l'atonie relative du mardi au jeudi. Ces rythmes quotidiens n'étaient sans doute que l'écho des rythmes de départ propres aux lieux d'origine des voyageurs, en particulier Paris.

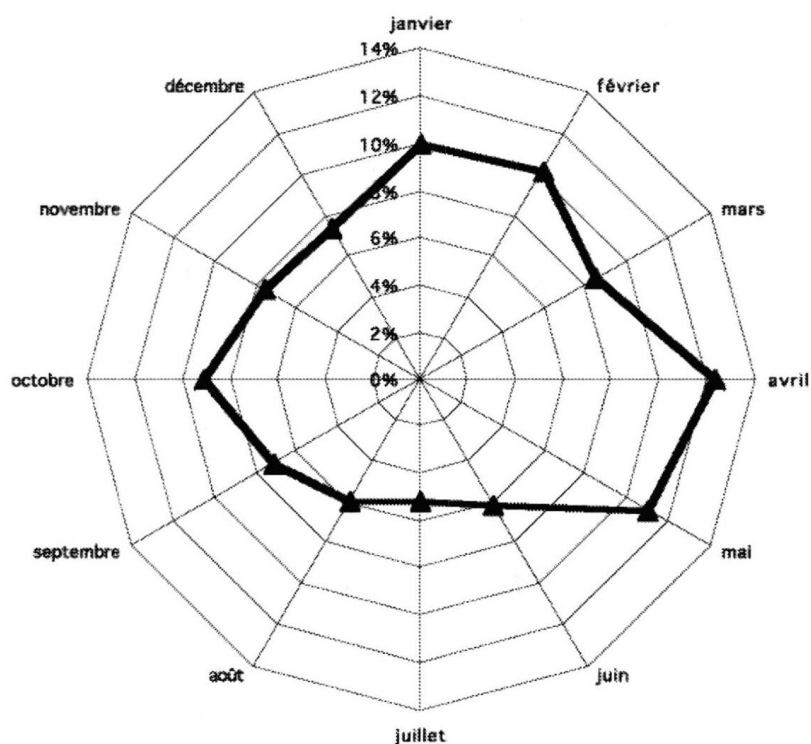
Graphique 2.- Rythmes hebdomadaires d'entrée par Vaise, 1688



- 31 Ceci établi, deux questions importantes restent pendantes. D'où deux hypothèses. La première reste celle du mode de détermination du lieu d'accueil, obligatoirement fixé dès l'entrée. Un sondage portant sur 50 voyageurs enregistrés plusieurs fois et conçu avec le souci d'éliminer les identifications hasardeuses et les effets d'homonymie⁷⁷ a montré que 13 seulement d'entre eux descendirent dans la même auberge. Mais 9 n'avaient effectué que deux séjours, ce qui ne permet pas de discerner avec certitude une véritable fidélisation. Les grands voyageurs qu'étaient les de Broglie (9 passages) descendaient indifféremment aux Trois Rois, à la Pomme de Pin, à l'Écu de France, au Parc, et même à la Guillotière, à l'enseigne de l'Ange. Messieurs Ponsin et de Caderousse, respectivement logés cinq fois consécutives au Port du Temple et à la Pomme de Pin, faisaient figure d'exception. Plusieurs possibilités sont imaginables. Soit le voyageur était dirigé vers une hôtellerie lors de son entrée à Lyon. On ne conçoit l'envoi d'un serviteur chargé de racoler le chaland qu'à l'occasion des arrivées de poste, relativement régulières. Sinon, il est possible de supposer que le commis aux portes s'en chargeait, sans doute motivé par le bakchich promis par l'hôte. Soit le choix résultait de l'action de réseaux extérieurs de recommandation animés par les maîtres de poste, les messagers ou les voituriers. Des relations interurbaines jouaient également et rassemblaient les originaires d'un même lieu. Par exemple, Locatelli

descendit « chez M. Natalone, dont M. Martin nous avait donné par écrit le nom et l'adresse, nous y trouvâmes, à notre grand plaisir, notre compatriote l'illustrissime seigneur comte Albert Caprara⁷⁸ ». Au retour, le même Locatelli refusa les pressantes invitations de l'abbesse de Saint-Pierre afin de pouvoir rejoindre ses compagnons : « j'allai donc à l'Écu d'Or, hôtellerie vraiment d'or pour les voyageurs⁷⁹ ».

Graphique 3.- Rythme annuel d'entrée par Vaise, 1688-1698



- 32 La deuxième question concerne l'impact réel des enjeux religieux. Tout semble suggérer que l'appartenance religieuse n'avait pas rang de déterminant principal dans le choix du lieu d'hospitalité, et n'était qu'un effet secondaire d'origines géographiques à très fortes connotations économiques. Les nombreux évêques qui transitaient par Lyon descendaient indifféremment dans les diverses hôtelleries, pourvu qu'elles fussent adéquates à leur rang. Et le fait que les arrivants de Genève ne se fussent pas répartis dans les diverses auberges selon des modalités strictement comparables à celle des autres voyageurs venus par le pont du Rhône peut résulter d'autres formes de ségrégation que celles que suggérerait la religion. À l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes, les réformés en route étaient souvent logés chez des coreligionnaires ou dans des auberges connues pour accueillir des protestants à travers leurs réseaux. Dans la ville d'étape les auberges furent surveillées en permanence et visitées régulièrement par des commissaires pour appréhender des fugitifs éventuels. La Sénéchaussée criminelle connut toute une série d'auberges spécialisées en l'accueil des protestants. Plusieurs se trouvaient dans les faubourgs, à la Guillotière et à la Croix-Rousse ; en ville, les auberges connues pour abriter les fugitifs étaient le Puits couvert, la Samaritaine, le Tombeau d'or⁸⁰, l'hôtel de Malte, le Saint-Pierre, la Corbeille d'or, la Pomme rouge, les sœurs Bazin, la Croix d'or et le Croissant⁸¹. En 1668, la Sénéchaussée rattrapa un ministre de la religion réformée qui avait logé pendant plusieurs semaines en différents endroits de la ville, entre autres chez la veuve Rouge et le Sieur Bizot, qui tenaient des

pensionnaires et qui étaient, eux aussi, connus pour exercer la « religion prétendue réformée », tel Antoine Barry, prêtre d'origine d'Uzès qui prétendit y enseigner « les mathématiques et le blazon⁸² ». Ceci étant, les hôtes accueillant des protestants ne l'étaient pas toujours, mais bien souvent des catholiques ou des nouveaux convertis. Parmi eux se trouvaient des collaborateurs, des philanthropes, mais aussi des simples commerçants, indifférents à la religion dans le cadre professionnel. D'ailleurs, les récits de voyageurs démontrent une sociabilité de voyage à la fois supra-nationale et supra-confessionnelle. En 1598, Esprinchard se rend de Genève à Lyon en compagnie de nobles écossais, anglais et hollandais⁸³. En 1643, entre Grenoble et Lyon, le luthérien Brackenhoffer et le peintre calviniste Apetit portent assistance à leur compagnon de voyage catholique, tellement ivre qu'il avait chu trois fois de cheval et que l'aubergiste, le suspectant du haut mal, refusait de l'accepter⁸⁴. Lors de son arrivée en France, en 1664, l'abbé Locatelli joua en vain du prosélytisme dans une auberge de l'Arbresle à l'égard de deux jeunes anglais qu'il finit par identifier comme des Calvinistes⁸⁵. À son deuxième passage à Lyon, le Bolonais s'indigna de ne trouver aucune image pieuse dans les chambres, mais seulement « des tableaux lascifs représentant des nudités ». Pour lui, on se refusait à « exposer au public des tableaux de dévotion de peur qu'ils ne soient insultés par les hérétiques⁸⁶ ».

- ³³ Espace laïque, donc, que les hôtelleries lyonnaises. Ainsi s'expliquerait que les régulations des pratiques d'hospitalité aient été avant tout sociales.

ANNEXE

Annexes

Annexe 1. - Les mouvements de voyageurs aux portes de Vaise et du pont du Rhône

	Périodes couvertes		Courriers	Passage	Chez l'habitant	Auberges	Indéterminé	Mouvement brut	Entrées brutes par jour	Accueil en auberge	Corrigé des rythmes saisonniers	Nombre estimé de personnes
Pont du Rhône	23 avr. 1678	31 déc. 1678	0		(1)	(172)		(172)			215	409
	01 janv. 1679	08 oct. 1679	0	(1)	(4)	(191)	(1)	(191)			233	443
	11 mars 1680	30 avr. 1680	0			(44)		(44)			-	
	05 janv. 1696	29 déc. 1696	0	1	2	163		163			166	315
	MOYENNE										205	390
Vaise	01 janv. 1688	31 déc. 1688	148	96	27	226	10	507	1,4		226	429
	01 janv. 1689	31 déc. 1689	122	82	47	288	8	547	1,5		288	547
	01 janv. 1690	31 déc. 1690	162	118	47	206	5	538	1,5		206	391
	01 janv. 1691	31 déc. 1691	178	160	76	240	20	674	1,8		240	456
	01 janv. 1692	31 déc. 1692	177	129	71	258	20	655	1,8		258	490
	01 janv. 1693	31 déc. 1693	173	117	75	137	33	535	1,5		137	260
	01 janv. 1694	31 déc. 1694	148	73	52	126	16	415	1,1		126	239
	01 janv. 1695	31 déc. 1695	154	81	61	141	20	457	1,3		141	268
	01 janv. 1696	31 déc. 1696	155	82	92	140	18	487	1,3		140	266
	01 janv. 1697	31 déc. 1697	156	98	43	90	11	398	1,1		90	171
	01 janv. 1698	31 juil. 1698	(88)	(32)	(21)	(54)	(1)	(196)			86	163
	MOYENNE		157	104	59	185	16	521	1,4		176	334

Annexe 2. - Les provenances des entrants par la porte du pont du Rhône, données brutes

	Provenance Déclarée	Fréquence absolue	Fréquence relative	
	Allemagne	18	3,2 %	
	Danemark	1	0,2 %	
	Cantons suisses	58	10,2 %	
	États de Savoie	11	1,9 %	
	Flandres	3	0,5 %	
	Genève	334	58,6 %	
	Italie	18	3,2 %	
	Luxembourg	1	0,2 %	
Hors royaume				77,9 %
	Alsace	5	0,9 %	
	Bourgogne	12	2,1 %	
	Bresse	17	3,0 %	
	Bugey	12	2,1 %	
	Champagne	1	0,2 %	
	Franche-Comté	55	9,6 %	
	Lorraine	4	0,7 %	
	Provence	1	0,2 %	
	Paris	2	0,4 %	
Royaume				19,1 %
Inconnue ou Indéterminée	Indéterminée	9	1,6 %	
	Inconnue	8	1,4 %	
				3,0 %
Ensemble		570	100 %	100 %

Annexe 3.- Les provenances des entrants par la porte de Vaise, données brutes

	Provenance Déclarée	Fréquence absolue	Fréquence relative	
	Allemagne	19	1,0 %	
	Angleterre	1	0,1 %	
	États de Savoie			
	Pays-Bas, Flandres	14	0,7 %	
Hors royaume				1,8 %
	Alsace	5	0,3 %	
	Anjou	2	0,1 %	
	Artois, Picardie	4	0,2 %	
	Auvergne	7	0,4 %	
	Bourbonnais	32	1,7 %	
	Bourgogne, Nivernais	103	5,4 %	
	Bresse	2	0,1 %	
	Bretagne	5	0,3 %	
	Champagne	7	0,4 %	
	Franche-Comté	17	0,9 %	
	Île de France, Orléanais	11	0,6 %	
	Languedoc	3	0,2 %	
	Lorraine	11	0,6 %	
	Lyonnais, Forez, Beaujolais	43	2,3 %	
	Normandie	2	0,1 %	
	Provence		0,0 %	
	Paris	1442	75,7 %	
	Touraine	2	0,1 %	
	Poitou, Saintonge	2	0,1 %	
Royaume				89,2 %
	Indéterminée	19	1,0 %	
	Inconnue	153	8,0 %	
Inconnue ou indéterminée				9,0 %
Ensemble		1906	100,0 %	100 %

Annexe 4.- Répartition par auberges des voyageurs arrivés par le pont du Rhône, données brutes

Auberges	Voyageurs	Localisations
À l'Écu de France	97	Rue Lanterne
À la Cornemuse	68	Rue des 4 Chapeaux
Au Grand Veneur	62	Rue Clermont
À l'Empereur	49	Rue Tupin
À Notre-Dame de Pitié	36	Rue Écorchebecuf
Au Parc	33	Les Terreaux
Au Bât d'argent	29	Rue Bât d'Argent
À Saint-Sébastien	23	Place des Terreaux
Aux Quatre Chapeaux	21	Rue des Quatre Chapeaux
À Saint-Roch	19	Au Plâtre
Au Griffon d'Or	18	Rue Mulet
Au Port de Temple	16	Port du Temple
Aux Trois Tournelles	14	Devant le monastère Saint-Pierre
À la Pomme de Pin	13	Bellecour
À la Petite Notre-Dame	13	Bourgneuf
À l'Arche de Noë	11	Rue Haute-Grenette
Aux Trois Rois	10	Rue de l'Hôpital
À Saint-Ambroise	10	Rue de l'Hôpital
Au Chassemarée	6	Place des Terreaux
À la Croix d'Or	5	Rue Gentil
Au Chapeau Rouge	4	Rue de Flandres
À Saint-Laurent	3	Rue de l'Âne
La Lune	2	Saint-Vincent
Au Petit Versailles	2	Rue Tramassac
Au Loup	2	Au Plâtre
À la Bombarde	2	Rue de la Bombarde
Aux Trois Coquilles	1	Grande rue de l'Hôpital
Au Saint-Esprit	1	Rue Henry
Au Puits Couvert	1	Rue Dubois
Au Petit Saint-Jean	1	Place Saint-Pierre
Au Cheval Vert	1	Bourgneuf
À Saint-Crépin	1	Rue de l'Hôpital
À la Fontaine d'Or	1	Rue Bourchanin
À la Bonne Auberge	1	Rue de l'Épine
La Grive	1	?
Au Tonneau d'or	1	?

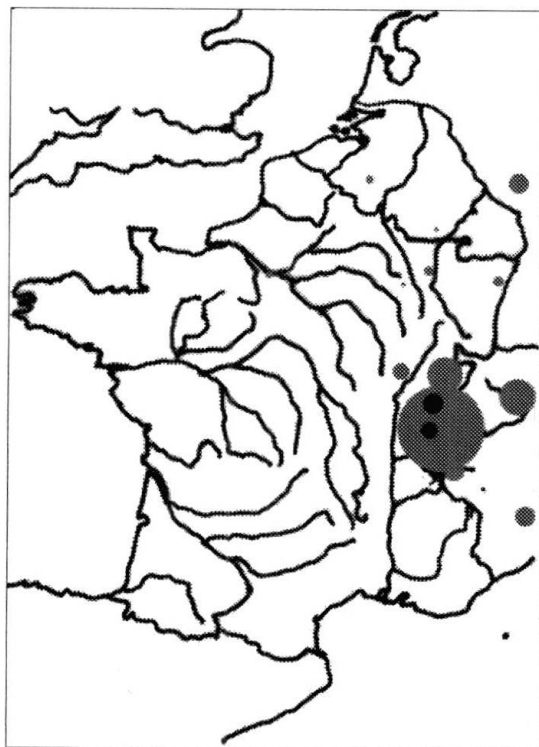
Annexe 5.- Répartition par auberges des voyageurs arrivés par Vaise

Auberges	Voyageurs	Localisations
Aux Trois Rois	581	Rue de l'Hôpital
À la Pomme de Pin	351	Bellecour
Au Port de Temple	251	Port du Temple
À l'Écu de France	180	Rue Lanterne
Au Parc	131	Les Terreaux
Au Petit Louvre	61	Port Saint Jean
Au Chapeau Rouge	55	Rue de Flandres
Au Petit Versailles	32	Rue Tramassac
Au Cheval Vert	31	Bourgneuf
À Notre-Dame de Pitié	27	Rue Écorcheboeuf
À la Bombarde	23	Rue de la Bombarde
À la Petite Notre-Dame	22	Bourgneuf
Aux Trois Tournelles	17	Devant le monastère
À la Cornemuse	11	Rue des 4 Chapeaux
Quai des Célestins	9	Quai des Celestins
Aux Trois Maries	9	Rue du Bois
Au Petit Saint-Jean	9	Place Saint-Pierre
Au Crucifix	8	Côte Saint-Sebastien
À l'Empereur	8	Rue Tupin
Au Vieux Loup	6	Rue Saint-Pierre
À la Chasse Royale	6	Rue des Tillotz
Aux Quatre Chapeaux	4	Rue des Quatre Chapeaux
À Saint-Ambroise	4	Rue de l'Hôpital
À la Vieille	2	Saint-Vincent
À l'Auberge Royale	2	Rue Écorcheboeuf
Au Petit Louvre	1	Port du Temple
Au Royal Louis	1	Rue de la Bombarde
Au Petit Louvre	1	Port de Temple
Au Griffon d'Or	1	Rue Mulet
Au Grand Veneur	1	Rue Clermont
Au Grand Monarque	1	Rue Longue
Au Cheval Noir	1	Rue Écorcheboeuf
Au Bât d'argent	1	Rue Bât d'Argent
À Saint-Laurent	1	Rue de l'Ane
À la Tête de More	1	Rue de Saint-Just

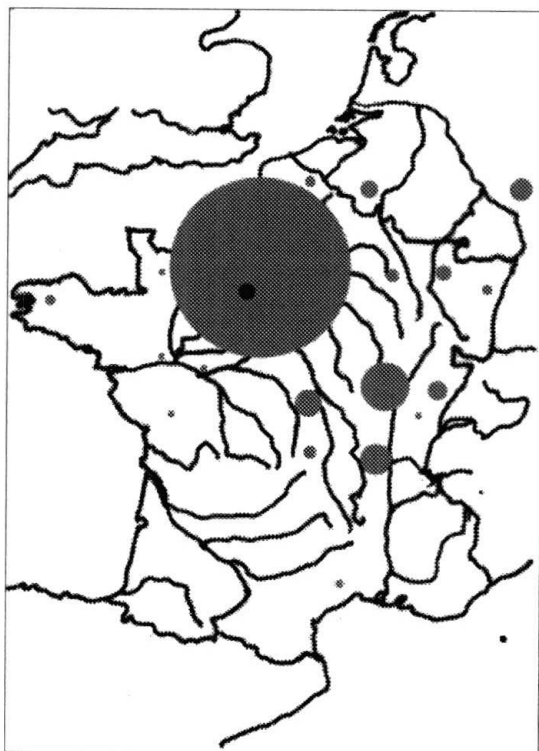
Auberges	Voyageurs	Localisations
À la Poule blanche	1	Place Neuve
À La Madeleine	1	Rue Bourchanin
À la Croix de Malte	1	Rue de l'Arbre-Sec
À la Croix d'Or	1	Rue Gentil
À la Cour de France	1	Rue du Bois
À la Baleine	1	Près le gouvernement
À la Poste	5	?
À l'Écrevisse	2	?
Au Rosier	2	?
Aux Armes de Savoie	2	?
À l'Hôtel de Bourgogne	1	?
Au Capucin	1	?
Au Marc d'Argent	1	?
Au Petit Saint-Jacques	1	?

Cartes

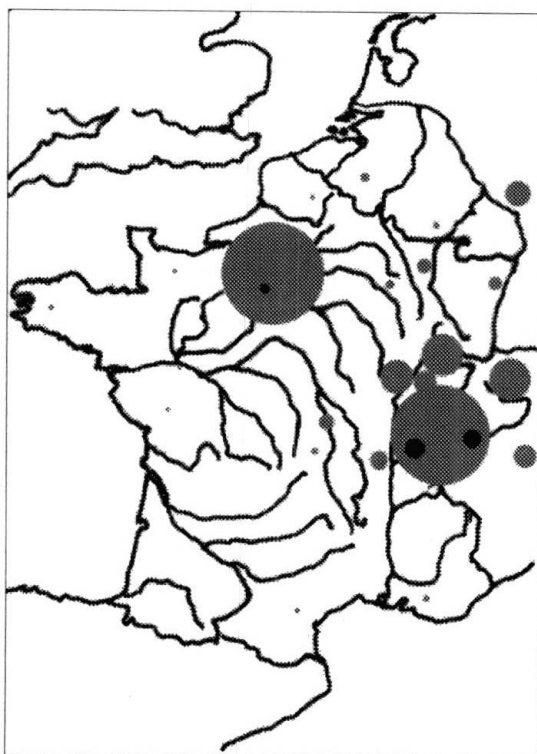
Carte 1.- Origine géographique des voyageurs arrivés par le pont du Rhône



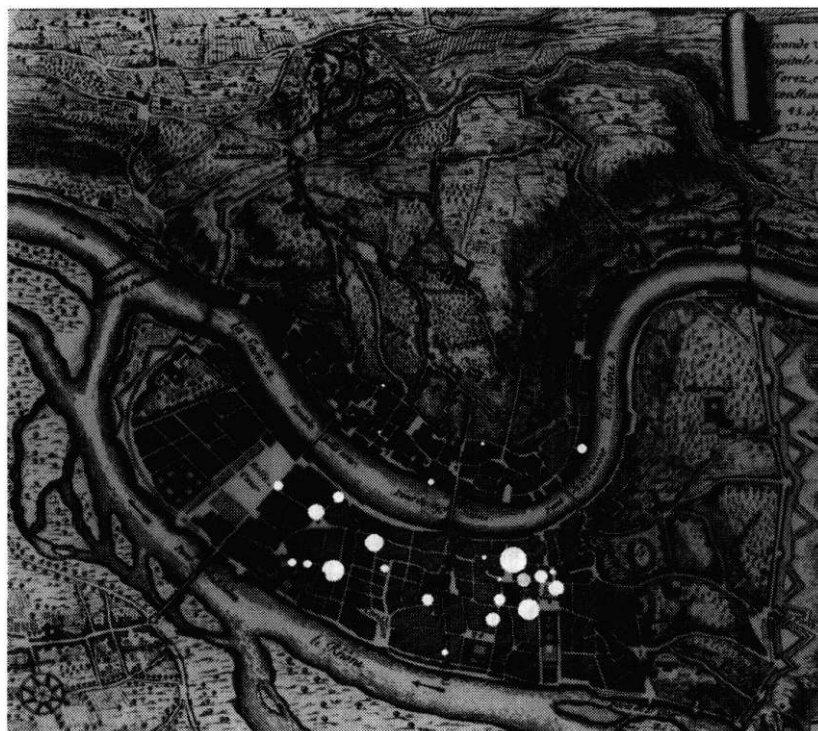
Carte 2.- Origine géographique des voyageurs arrivés par Vaise



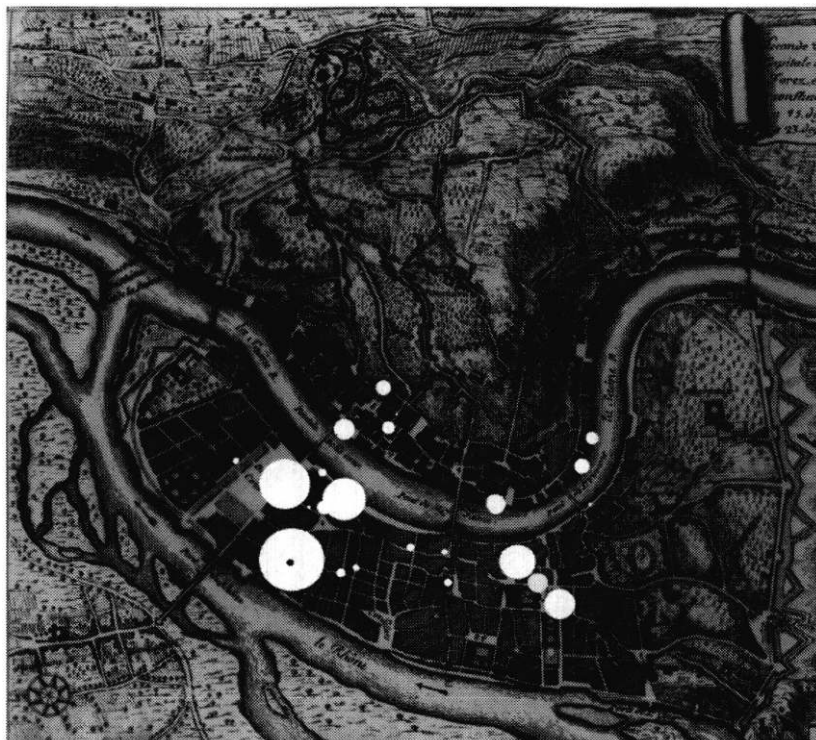
Carte 3.- Carte de synthèse des provenances des voyageurs



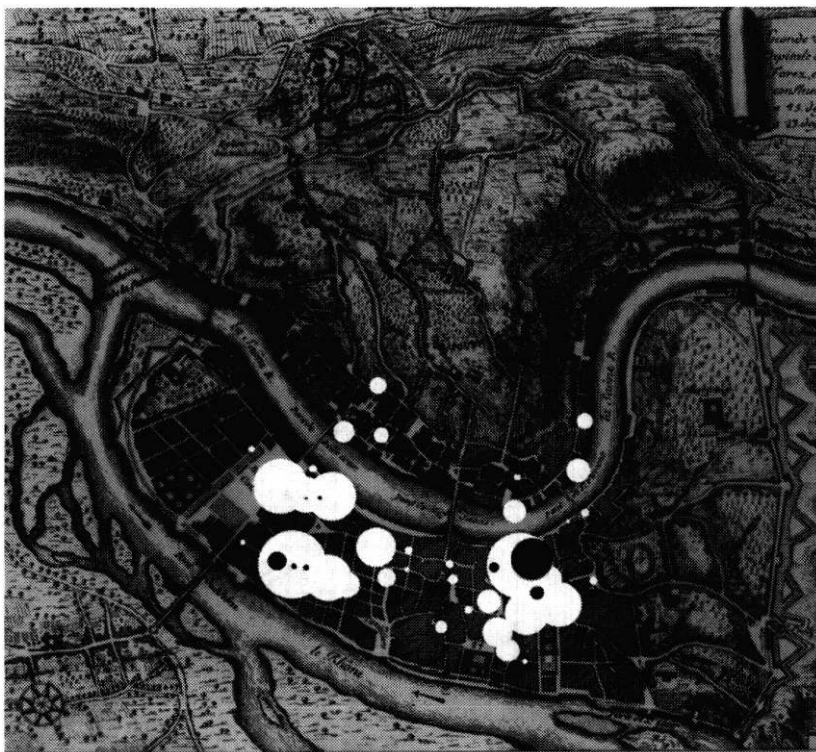
Carte 4.- Localisation des auberges fréquentées par les voyageurs arrivés par le pont du Rhône. (Fond de carte : plan de Boucher, Lyon seconde ville du royaume de France, extr. de Claude BROSSETTE, Histoire abrégée, Lyon 1711.)



Carte 5. - Localisation des auberges fréquentées par les voyageurs arrivés par la porte de Vaise. (Fond de carte : plan de Boucher, Lyon seconde ville du royaume de France, extr. de Claude BROSSETTE, Histoire abrégée, Lyon 1711.)



Carte 6.- Carte de synthèse des territoires d'hospitalité de Lyon. (Fond de carte : plan de Boucher, Lyon seconde ville du royaume de France, extr. de Claude BROSSETTE, Histoire abrégée, Lyon 1711.)



NOTES DE BAS DE PAGE

1. Olivier ZELLER, *Histoire de l'Europe urbaine, livre III : la ville moderne*, Paris, Le Seuil, 2003, tome 1, p. 711-724.
2. *Id.*, « La place des miséreux et des malades à Lyon, de l'Ancien Régime à nos jours », in Anne Gotman (éd.), *Villes et Hospitalité, Les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2004, p. 79-102.
3. Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 41-43.
4. Olivier ZELLER, *Les Recensements lyonnais de 1597 et 1636. Démographie historique et géographie sociale*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1983, 474 p.
5. Archives municipales de Lyon (AML), FF 42. Jugements de police.
6. AML, FF 43. Jugements de police. Un registre 27cm x 40 cm.
7. Jean-François DUBOST, « Naissance de la police des étrangers dans le royaume de France (XVI^e-XVIII^e siècle) », in Marie-Claude Blanc-Chaléard et al. (éd.), *Police et migrants : France 1667-1939*, Actes du colloque organisé à l'université d'Orléans les 28 et 29 octobre 1999, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 33-49, ici p. 39.
8. DUBOST, « Naissance de la police », art. cité, p. 40 ; Andrea ISELI, « Bonne police ». *Frühneuzeitliches Verständnis von der guten Ordnung eines Staates in Frankreich*, Epfendorf, Bibliotheca academica Verlag, 2003, p. 158-166.
9. AML, BB 111, f° 91r°-94v°, 6.4.1583. Delphine Estier nous a donné cette référence. Qu'elle en soit ici remerciée.
10. C'est la porte de Vaise, dite également porte de Pierre-Scize au XVI^e siècle.
11. Anatole DE MONTAIGLON, « Un voyageur anglais à Lyon sous Henri IV (1608) », *Revue du Lyonnais*, 1 (1880), p. 326-336 et 408-418, ici p. 329.
12. Élie BRACKENHOFFER, *Voyage en France, 1643-1644*, traduit par Henry Lehr, Nancy, Berger-Levrault, 1925, ici p. 104.
13. AML, FF 019, p. 6, 15 novembre 1641.
14. *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les États tenues par l'ordre de Monseigneur Jean de Vaugirauld, évêque d'Angers es années 1734 et 1735*, Bruxelles, Par la Société, 1743, p. 267.
15. BRACKENHOFFER, *Voyage, op. cit.*, p. 104.
16. AML, 6 FI 00465, 19 juin 1644.
17. AML, BB 392, p. 37, 30 juin 1679.
18. Jérôme EMANUEL, *Le Consulat employeur (XVII^e-XVIII^e siècles)*, mémoire de maîtrise, université Lyon II, Centre d'études démographiques, 2004.
19. Catherine MARTIN, *Les compagnies de la propagation de la foi (1632-1685)*. Paris, Grenoble, Aix, Lyon, Montpellier, Genève, Droz, 2000, p. 248.
20. Eugène VIAL, *Le chevalier du guet et sa compagnie*, Lyon, Librairie ancienne de Louis Brun, 1905, p. 134-135 ; *Id.*, *Le capitaine de la ville. La garde et la défense de Lyon*, Lyon, Librairie ancienne de Louis Brun, 1907, p. 185-186. À part la milice bourgeoise, Lyon entretenait une garde des conseillers qui était établie au besoin à celles des portes qui paraissent menacées.
21. AML, 6 FI 00738, 1708 ; 6 FI 00 735, 25 juillet 1711 ; 6 FI 00732, 21 juin 1714 ; 23 octobre 1776. Nous nous appuyons ici sur le minutieux travail réalisé par MM. Thierry Argant, Yannick Jambon et Nicolas Lozancic, dans le cadre de l'équipe « histoire des villes et de leurs populations » de l'ex-Centre Pierre Léon.

22. AML, 6 FI 00467. 1781.
23. Natalis DE WAILLY, *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint-Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, Mémoires de l'Institut impérial de France, XXI, Paris, Imprimerie impériale, 1857, 2^e partie.
24. Georges LIVET, « Les routes françaises aux XVI^e et XVII^e siècles. État des questions et directions de recherches », in *L'homme et la route en Europe occidentale au Moyen Age et aux Temps modernes*, Centre culturel de l'Abbaye de Flaran. Deuxièmes Journées internationales d'histoire, 20-22 septembre 1980, Auch, Comité départemental du Tourisme du Gers, 1982, p. 138-139 ; Jacques ROSSIAUD, *Dictionnaire du Rhône médiéval. Identités et langages, savoirs et techniques des hommes du fleuve (1300-1550)*, 2 tomes, Documents d'ethnologie régionale, vol. 23, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, 2002. Les diligences d'eau étaient des bateaux légers qui pouvaient transporter 8 à 10 milliers de marchandises.
25. Annexe 1 : Les mouvements de voyageurs aux portes de Vaise et du pont du Rhône. Voir en fin de chapitre.
26. Pour les années 1522-1526, les carnets de recette du deux deniers par livre montrent qu'en valeur 72,4 % des entrées globales de marchandises se font alors par les portes, contre 19,6 % seulement pour les ports de Saône et 7,6 % pour ceux du Rhône. Les parts respectives des portes du pont du Rhône, des Farges, de Vaise, de la Croix-Rousse et de Saint Georges étaient alors de 34,3 %, 17,4 %, 11,7 %, 8,4 % et 0,6 %. Cf. Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)*, Paris, SEVPEN, 1971, tome 1, p. 143.
27. Il s'agit d'une porte dérobée dans la muraille d'enceinte ou bien d'une « porte de derrière ».
28. Françoise BAYARD, « Unité ou pluralité de lieux : la place Bellecour dans la révolte lyonnaise des 17 et 18 mai 1693 », in *Les espaces révolutionnaires*, Actes du 114^e Congrès national des Sociétés savantes (Paris, 1989), Paris, CTHS, 1990, p. 71-80.
29. D'après le dépouillement exhaustif des registres paroissiaux intra-muros (AML).
30. Marc SMITH, « Lyon vu par les voyageurs italiens au XVI^e siècle », in *Beaujeu et sa région. Histoire du département du Rhône*, Actes des Journées d'Étude 5 (1988), Lyon, Union des sociétés historiques du Rhône, 1990, p. 85-98, ici p. 89. Les italiennes sont ici de l'auteur.
31. Jean-Pierre GUTTON, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 45-46 ; LIVET, « Les routes françaises », art. cité, p. 107-149, ici p. 137-138 : Le décompte de 360 voyageurs en 1722 entre Paris et Amiens permet de distinguer quatre catégories : les marchands vers les foires, les ouvriers, les officiers et les soldats, les religieux et les pèlerins.
32. SMITH, « Lyon », art. cité, p. 91.
33. Après les travaux de Richard Gascon et Jacqueline Boucher cf. maintenant Henry HELLER, *Anti-Italianism in Sixteenth-Century France*, Toronto, UTP, 2002, qui dédie deux chapitres à la ville de Lyon.
34. GASCON, *Grand commerce*, op. cit., p. 515-519 ; Natalis RONDOT, « Les Protestants à Lyon, depuis la promulgation de l'Édit de Nantes jusqu'à sa révocation, 1598-1685 », *Revue du Lyonnais*, 10 (5^e série), 1890, p. 97-115, 169-187, 245-271, 341-366 et 417-458 ; Roland GENNERAT, *Histoire des protestants à Lyon. Des origines à nos jours*, Moins, Éditions Au Jet d'Ancre, 1994 ; et surtout Yves KRUMENACKER, *Des protestants au siècle des Lumières. Le modèle lyonnais*, Paris, Éditions Champion, 2002.
35. GENNERAT, *Histoire des protestants*, op. cit., p. 55-58 ; Françoise BAYARD, « Les voyages des étrangers installés à Lyon à la fin du XVII^e siècle », in *Par monts et par vaux, migrations et voyages*, Festival d'histoire de Montbrison les 28, 29 et 30 septembre 2000, Montbrison, Hôtel de ville, 2000, p. 315-337. Elle soutient, par contre, que cet arrêt n'avait pas son origine dans la persécution des réformés. Certes, les étrangers protestants n'étant pas soumis à la législation anti-protestante français (selon GENNERAT, p. 57), les procédures de demande de passeports sont

néanmoins un moyen de contrôle - contrôle de liens et de filières possibles entre Lyon et les lieux de « refuge ».

36. Daniel Roche décrit la volonté de mesurer les mouvements, de tenter de les gérer et de les surveiller en fonction d'impératifs sociétaux. Tout comme les autres phénomènes d'expulsion et de fuite qui émaillent l'histoire religieuse de l'époque moderne, la Révocation de l'Édit de Nantes engendra un cercle « contrôle, connaissance, contrôle ; connaissance, contrôle, connaissance », formule résumant la dialectique de la surveillance et de la mobilité transgressive. Celle-ci engendrait à la fois contrôle et résistance, et le renforcement des contrôles frontaliers ne soldait pas nécessairement par une efficacité accrue. Cf. Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes*, op. cit., p. 359-383, notamment p. 371-372. Sur l'émigration des Réformés, Lyon comme ville d'étape et les arrestations des fugitifs au pont de la Guillotière et sur le chemin de Genève, cf. KRUMENACKER, *Protestants au siècle des Lumières*, op. cit., p. 30-42.

37. Archives départementales du Rhône (ADR), BP 2915 (1687).

38. KRUMENACKER, *Protestants au siècle des Lumières*, op. cit., p. 15-16 et 20-23 ; Odile MARTIN, *La conversion protestante à Lyon (1659-1687)*, Genève, Droz, 1986.

39. Les politiques économiques des villes allemandes s'étaient diversifiées. Des centres de production ou de commercialisation des laines avaient disparu. Les privilèges accordés par le roi de France ne présentaient plus de garantie de renouvellement. Cf. Ingomar BOG, « Oberdeutsche Kaufleute zu Lyon 1650-1700. Materialien zur Geschichte des oberdeutschen Handels mit Frankreich », *Jahrbuch für fränkische Landesforschung*, 22 (1962), Neustadt Aisch, p. 19-65. Entre 1654 et 1700, on ne trouve plus trace que d'une vingtaine de compagnies allemandes dans le registre tenu à la douane de Lyon (imposition foraine de 5 %).

40. Pierre LÉON, *Papiers d'industriels et de commerçants lyonnais. Lyon et le grand commerce lyonnais au XVIII^e siècle*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1976.

41. La Guillotière.

42. Sébastien LOCATELLI, « Voyage de France. Mœurs et coutumes françaises (1664-1665) », in Jean Goulemot, Paul Lidsky & Didier Masseur (éd.), *Le voyage en France. Anthologie des voyageurs Européens en France, du moyen âge à la fin de l'empire*, Paris, Laffont, 1995, p. 135-177. Cf. surtout : Id., *Voyage de France. Mœurs et coutumes françaises (1664-1665), relation de Sébastien Locatelli, prêtre bolognais traduite sur Us manuscrits autographes et publiée avec une introduction et des notes par Adolphe Vautier*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1905.

43. Georges REVERDY, *Histoire des routes lyonnaises*, Sciences et techniques 7, Lyon, Éditions Ludg, 1994, p. 47.

44. Léopold CHATENAY, *Vie de Jacques Esprinchard rochelais et journal de ses voyages au XVI^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1957, p. 239.

45. Cf. Annexe 1.

46. AML FF 43, 3 janvier 1688 [f° 1r].

47. AML FF 43, 3 juin 1693. Il s'agit de Camille de Neuville, lieutenant général. Autre exemple : « Nota que le 2 février 1690 la porte de Vaize a esté fermée et n'a esté ouverte que le mardi 7 dudit a cause des eaux qu'estoient très grandes. »

48. Il s'agit du courrier de la poste, qui partait régulièrement à une heure fixe, arrivait à cette heure-ci à Lyon. Sur l'établissement de la poste à Lyon, cf. Louis CAILLET, « Note sur la poste à Lyon à la fin du règne de Louis XI (1481-1482) », *Revue d'Histoire de Lyon*, 8 (1910), p. 64-67.

49. AML FF 43, 7 janvier.

50. *Ibid.*, [f° 1r].

51. Eugène JACQUEMONT, « Relation des séjours de Christine de Suède à Lyon (1656 à 1658). Avec pièces justificatives et comptabilité de l'entrée et des séjours de la Reine tirées des Archives municipales », *Revue d'Histoire de Lyon*, 11 (1912), p. 118-148, ici p. 122. Elle logeait en compagnie

de ses principaux officiers à l'hôtel de l'Archevêque, tandis que le reste de sa suite était réparti dans les hôtelleries de la rive droite de la Saône ; *ibid.*, p. 124.

52. *Recueil des lettres de Madame la marquise de Sévigné à Madame de Grignan sa fille, nouvelle édition augmentée*, Paris, par la Compagnie des libraires, 1775, tome I, p. 10 à 67. Le sujet des voyageuses à l'époque moderne n'a pas encore été étudié exhaustivement. L'historiographie allemande a défriché le terrain par une bibliographie des récits de voyages féminins : Wolfgang GRIEP & Annegret PELZ (éd.), *Frauen reisen : ein bibliographisches Verzeichnis deutschsprachiger Frauenreisen 1700 bis 1810*, Brême, Édition Temmen, 1995.

53. Cf. Annexe 1.

54. Georges CHAPIER, *Histoire de la Poste à Lyon des origines à 1876*, Lyon, Éditions Tout-Lyon-Moniteur judiciaire, 1965, p. 95. L'auteur, qui s'adresse manifestement aux philatélistes et aux marcophiles, n'indique que quelques dates fondamentales et ne souffle mot des transports de voyageurs. Une étude plus récente n'écrit cette histoire qu'à partir des messagers, courriers et bureaux : Yvette MIENCE, *Histoire des postes du Rhône, tome 1 : L'Ancien Régime à Lyon*, Lyon, Jacques André Éditeur, 1997.

55. BRACKENHOFFER, *Voyage, op. cit.*, p. 102.

56. Annexe 2 : Les provenances des entrants par la porte du pont du Rhône, données brutes. Voir en fin de chapitre.

57. Carte 1 : L'espace de relation *via* le pont du Rhône. Voir en fin de chapitre.

58. Olivier ZELLER, « A l'enseigne du Chameau. Manières d'habiter, manières de gérer à Lyon au XVIII^e siècle », *Cahiers d'Histoire*, 38,1 (1993), p. 25-54, ici p. 29-30 ; *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais pour l'année 1774*, Lyon, Aimé Delarochette, 1774, p. 197-200 ; cf. ROCHE, *Humeurs vagabondes, op. cit.*, p. 223, qui parle de ce service étant établi dès les années 1770.

59. Richard GASCON, « La France du mouvement. Les commerces et les villes », in Pierre Chaunu & Richard GASCON, (éd.), *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, t. I, 1, p. 381. Si l'on croit les baux d'affermages du péage par eau et du péage par terre de Saint-Symphorien-d'Ozon, le trafic de la route de terre, qui courait sur la rive gauche du fleuve, était déjà au XVI^e siècle plus faible que la voie d'eau ; *ibid.*, p. 387.

60. Annexe 3 : Les provenances des entrants par la porte de Vaise, données brutes. Voir en fin de chapitre.

61. Carte 2 : L'espace de relation *via* la porte de Vaise. Voir en fin de chapitre.

62. Carte 3 : Carte de synthèse des provenances des voyageurs. Voir en fin de chapitre.

63. Carte 4 : Les territoires d'hospitalité des voyageurs entrés par le pont du Rhône. Les adresses des auberges ne figurant pas dans les registres d'entrées, on a pu les reconstruire à peu d'exceptions près à l'aide des inventaires après décès (ADR), des actes des procédures de la Sénéchaussée (ADR), du Fond Tricou (AML) et du Fond Pointet (AML). Voir en fin de chapitre.

64. Annexe 4 : Répartition par auberges des voyageurs arrivés par le pont du Rhône. Données brutes. Voir en fin de chapitre.

65. Aujourd'hui : partie nord de la rue Édouard Herriot. Lyon I^{er}.

66. Aujourd'hui : rue Marcel Rivière, Lyon 2^e. Les noms de rues ne faisant pas l'objet d'une note ont été heureusement conservés. La localisation de l'auberge « Aux Trois Rois » à la fin du XVII^e siècle pose toutefois problème, car il y avait deux enseignes portant le même nom. Au XVI^e et au début du XVII^e siècle (voir *supra*, note 11) l'auberge de ce nom était du côté de Saint-Paul, sur la rive droite de la Saône. Dès la fin du XVII^e siècle elle se trouvait rue de l'Hôpital (voir annexe 5). Or, dans les actes de la Sénéchaussée, en 1741, elle surgit de nouveau sur la rive droite de la Saône, rue des Flandres. N'ayant pas les moyens de décider au cas par cas, nous proposons de tout localiser du côté de Saint-Nizier, d'autant plus que la plupart des voyageurs arrivés par

Vaise sont descendus dans les auberges de la Presqu'île ; ce parti-pris revient néanmoins à légèrement surestimer la rue de l'Hôpital.

67. Aujourd'hui rue Port-du-Temple, Lyon 2^e.

68. Annexe 5 : Répartition par auberges des voyageurs arrivés par Vaise. Données brutes. Voit en fin de chapitre.

69. Carte 5 : Les territoires d'hospitalité des voyageurs entrés par la porte de Vaise. Voir en fin de chapitre.

70. Carte 6 : Carte de synthèse des territoires d'hospitalité de Lyon. Voir en fin de chapitre.

71. Françoise BAYARD, « Le libraire, le lieutenant et l'agent de change : l'impossible collaboration des associés de l'Académie royale de Musique de Lyon (1687-1689) », in *Théâtre et spectacles hier et aujourd'hui*, Paris, CTHS, 1991, p. 277-292.

72. Yves KRUMENACKER, « Les Protestants à Lyon au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, tome XXXI, année 2001, Lyon, 2003, p. 85-101.

73. ZELLER, « A l'enseigne du Chameau », art. cité, p. 33-37.

74. Jean-François DUBOST, « Les étrangers à Paris au siècle des Lumières », in Daniel Roche, (éd.), *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e -début XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2000, p. 221-288, ici p. 274-288. La répartition spatiale des lieux d'accueil à Paris (env. 1650-1830) a aussi été étudiée : Gilles CHABAUD, Vincent MILLIOT & Jean-Michel ROY, « La géographie parisienne de l'accueil », in *ibid.*, p. 109-171. Leur approche - se repérant sur des enquêtes administratives, des cartes de logements, des recensements, des guides de voyages et des almanachs - témoigne moins d'une construction spatiale à travers les « pratiques » que d'une conception d'un espace dit absolutiste.

75. CHATENAY, *Esprincharde*, op. cit., p. 238.

76. Olivier ZELLER (éd.), *Rythmes urbains, XV^e-XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, 2007.

77. Les patronymes trop répandus (Robert, Perrin, François, Dupuis, Bernard,...) ont été exclus de l'échantillon. Par ailleurs, les distorsions commises par le scribe sont considérables, comme dans tout document transcrivant des indications données oralement. Elles peuvent être repérées quand les noms sont connus, confirmés par l'avant-nom et par l'indication de la présence d'un « train ». Par exemple, les variations importantes d'une orthographe phonétique n'ont pas empêché d'identifier les Noailles ou les de Broglie. En revanche la prudence la plus extrême s'impose dans le cas général : devant un stock patronymique issu de la France entière, voire au-delà, il ne peut être question de décider des rapprochements qui seraient acceptables à l'échelle d'une population étroitement localisée, connue par croisement avec des sources sérielles.

78. LOCATELLI (Vautier [éd.]), *Voyage*, op. cit., p. 38.

79. *Ibid*, p. 255.

80. Probablement le Tambour ou le Tonneau d'or.

81. Tristan BOFFARD, *La condition juridique des protestants de Lyon de l'Édit de Nantes à sa révocation*, thèse de droit, Lyon 3, 1997, tome 2, p. 442-444 ; KRUMENACKER, *Protestants au siècle des Lumières*, op. cit., p. 40-41.

82. ADR BP 2850, Instruction contre Anthoine Barry, juillet à novembre 1668.

83. CHATENAY, *Esprincharde*, op. cit., p. 236.

84. BRACKENHOFFER, *Voyage*, op. cit., p. 103.

85. LOCATELLI (Vautier, [éd.]), *Voyage*, op. cit., p. 76.

86. *Ibid*, p. 255-256.

AUTEURS

Susanne Rau

Olivier Zeller

Communication, marchandise et religion : les négociants séfarades au XVIII^e siècle

Évelyne Oliel Grausz

p. 145-159

-
- ¹ La diaspora séfarade offre un matériau de choix pour une réflexion associant négoce, voyage et expérience religieuse. La gestation même de cette diaspora durant le second seizième siècle et le XVII^e siècle se donne à lire comme l'imbrication de logiques confessionnelles, migratoires et économiques. Si le développement des communautés séfarades en Italie se fait à partir d'impulsions princières, dans le dessein de développer le commerce avec le Levant, à Venise, à Livourne, avec les chartes de 1589 et la très libérale Livornina de 1593, le mode d'établissement des juifs portugais en Europe du Nord et de l'Ouest¹ diffère sensiblement de ces modèles italiens, liés à la volonté du prince. En France, en Angleterre, en Hollande, à Hambourg, le développement de ces foyers séfarades relève davantage du « fait accompli », de l'installation d'un petit nombre de négociants entériné par la suite par l'octroi de privilèges, qui ouvrent à leur tour la voie à l'élargissement du groupe. C'est le cas des nouveaux chrétiens du Sud-ouest français, l'équivoque sur la tolérance et la définition du groupe n'étant levée officiellement qu'au début du XVIII^e siècle ; c'est le cas aussi des nébuleuses séfarades de Hambourg et Amsterdam, quoique leur sort soit très différent : à Hambourg le groupe obtient du Sénat une première charte très restrictive en 1612, assouplie par la suite, mais l'opposition du clergé luthérien et des bourgeois ne désarment pas tout au long du siècle, créant un climat de tolérance conflictuelle ; Amsterdam, offre un espace de liberté pour l'épanouissement de ce groupe, en l'absence de charte, seules quelques interdictions relatives aux rapports entre juifs et chrétiens étant énoncées. La naissance de ces deux foyers septentrionaux, ainsi que celle plus éphémère de ceux de l'Ouest français, comme Rouen, est à mettre en rapport avec le déclin brutal d'Anvers et la nécessité de trouver de nouvelles assises portuaires pour la redistribution des denrées coloniales². Un demi-siècle plus tard, c'est aussi un complexe économique-religieux qui accompagne la réadmission des juifs en Angleterre, dont les Séfarades

sont les agents et les premiers bénéficiaires : cette réadmission résulte de la convergence d'initiatives qui relèvent du millénarisme chrétien anglais, du messianisme juif, avec l'ambassade de Menasseh ben Israel à Cromwell en 1655 et du désir d'un groupe de pétitionnaires juifs portugais d'Amsterdam qui souhaitent ardemment, au lendemain de la chute du Brésil hollandais en 1654, trouver de nouvelles routes d'accès à l'espace caraïbe³. À partir de ces minorités marchandes agissantes, ces nations se développent avec deux caractéristiques démographiques majeures : l'afflux de migrants-fuyards d'Espagne et du Portugal, dont les temps forts sont bien connus pour le XVII^e siècle mais qui se poursuit fort avant dans le XVIII^e siècle, avec dans les années 1720 la concomitance d'une intense activité inquisitoriale aussi bien au Portugal qu'en Espagne. L'autre caractéristique est l'intense mobilité intradiasporique, et l'importance de la circulation des individus dans cet espace. Les recherches récentes ont mis en lumière la force continuée des liens entre la diaspora et l'espace ibérique, articulés autour des mobilités aventurières individuelles, des réseaux marchands et familiaux⁴. Au cœur donc des processus de formation et de déploiement de cette diaspora figure l'association entre mobilité, religion et négoce.

- 2 L'évocation des pôles majeurs de cette diaspora, Amsterdam, Londres, Livourne, Bordeaux, Hambourg, Venise, Smyrne, Curaçao, La Jamaïque, la Barbade donne à lire une dimension majeure de l'histoire de cette diaspora, sa configuration exclusivement maritime et son inscription dans les circuits du négoce moderne. Ce lien entre négoce, configuration maritime et appartenance juive a été formalisé avec pertinence au travers du concept de « *Port Jews* » et « *Port Jewries* », développé par deux historiens américains, David Sorkin et Lois Dubin ; il repose sur cinq points principaux, le rapport entre dispersion et établissement de réseaux commerciaux, la valorisation locale de l'activité négociante, l'octroi d'un statut légal favorable, un bagage culturel protéiforme qui distingue ces groupes des sociétés juives traditionnelles, l'organisation en communautés qui luttent pour imposer le judaïsme normatif⁵. Il m'a été donné de proposer un complément à ces marqueurs historiques, en proposant d'y ajouter la dimension centrale de la communication intercommunautaire⁶. Au-delà de l'évocation de ces processus historiques généraux, de ces liens entre négoce, voyage et religion, on pourrait donner bien des illustrations concrètes, qu'il s'agisse de la représentation de navires sur les tombes historiées des Portugais de Hambourg, Amsterdam, Curaçao, ou encore de l'habitude de se presser sur le port de Livourne lorsqu'arrivent les bateaux du Ponant, dans l'attente des gens, des nouvelles, des marchandises, comportement jugé intempestif par la nation juive livournaise qui édicte dans ses ordonnances de 1655 un article interdisant spécifiquement ces rassemblements⁷.
- 3 Le propos de la présente étude est double : un questionnement tout d'abord sur le lien entre négoce et voyage dans le cadre de cette diaspora afin de cerner et ce qui la rapproche et ce qui la distingue des autres diasporas marchandes ou confessionnelles de l'Europe moderne. Pour ce faire, on abordera la question des mobilités négociantes séfarades, en s'interrogeant sur la part réelle du déplacement dans la construction des réseaux marchands : l'essentiel se joue autour de la circulation, non des hommes, mais de l'information, qui est tout autant agent de transfert culturel et de passage. Le second volet de cette étude portera donc sur la circulation et l'économie de l'information, en travaillant précisément sur l'articulation négoce/religion au sein des correspondances marchandes, à partir d'un corpus en voie de dépouillement, et en resituant cette

communication marchande au sein des formes de communication à l'œuvre dans cette diaspora.

- 4 Une question préliminaire, centrale et d'apparence iconoclaste s'impose : les négociants voyagent-ils ? Nullement rhétorique, cette interrogation a été formulée et abordée dans les travaux de Pierre Jeannin et de Jacques Bottin, soucieux des pratiques concrètes des acteurs du négoce. Elle appelle une réponse nuancée, pour les négociants en général comme pour les Séfarades : si le marchand est incontestablement mobile au xvi^e siècle, il gagne en sédentarité au fil des temps modernes, par le jeu du comptoir et des réseaux de correspondants. Les négociants les plus établis ne bougent guère, sauf situations exceptionnelles, Jacques Bottin en a fait la démonstration pour Rouen, et Pierre Jeannin souligne la différence, sur ce point, entre le commerce de proximité et le grand commerce lequel impose des modes de communication et de relations permanentes autres que par le déplacement. Il conviendrait de distinguer non seulement entre les types de négoce, mais aussi en fonction du niveau des négociants, le chef d'une maison marchande étant naturellement moins mobile que ses facteurs et autres auxiliaires, mais aussi en fonction de leur âge, le même individu pouvant évoluer entre mobilité et sédentarité⁸. Laissant de côté le comptoir, tentons de cerner dans ce premier point ceux qui voyagent. On peut les saisir, en mouvement, au moyen d'une variété de sources, parmi lesquelles les registres de passeports. Les sources anglaises comprennent des séries de passeports, délivrés par les secrétaires d'État à Londres par exemple, mais elles sont très hétérogènes et peu utilisables, sauf à titre ponctuel ou illustratif⁹. On dispose en revanche d'une très belle source pour notre propos, disponible pour la majeure partie du xviii^e siècle, avec les registres de passeports délivrés à Bordeaux par l'Amirauté de Guyenne, lesquels exigent des passagers désirant s'embarquer par le port de Bordeaux outre un certificat délivré par le curé de la paroisse d'origine ou pour les juifs par les syndics de la nation juive portugaise, un signalement, certificat de bonnes mœurs et des renseignements sur la destination et le motif du voyage¹⁰. Pour les passagers juifs, pour l'essentiel Séfarades, la mention la plus fréquente, est la mention « pour affaires » : elle demeure ambiguë, car elle est parfois appliquée à des familles élargies avec enfants à la mamelle, à l'évidence enfuies de péninsule ibérique et en transit à Bordeaux, auquel cas il faut plutôt comprendre « pour affaires les concernant » ; elle est parfois heureusement précisée en « affaires de leur commerce », formulation qui désigne plus sûrement les déplacements pour raisons de négoce. Ces passagers-là voyagent le plus souvent seuls ou à deux, comme par exemple Joseph Henrique et Moïse Crespe, Portugais de nation, âgés de 40 ans et 33 ans, portant perruques qui se rendent de Bordeaux à Amsterdam « pour y faire leur commerce », ou Moyes Aboab Fonseca qui s'embarque en 1715 « natif et habitant d'Anvers, juif de nation » qui se rend à Londres pour affaires le 6 décembre 1715¹¹.
- 5 Pour saisir à la fois ceux qui voyagent et ceux qui ne voyagent pas, on peut évoquer le cas de Raphael Fernandes, négociant de Surinam, qui traverse au moins cinq fois l'Atlantique entre 1759 et 1787 pour se rendre à Amsterdam : le détail d'une cargaison de 1768 fournit une liste des retours coloniaux : plusieurs douzaines de couvertures, 306 paires de chaussures, 66 douzaines de miroirs, 87 mouchoirs français, 71 paires de bas, deux boîtes de pipes, 44 boîtes de clous, 450 casseroles, et 30 bouteilles de gin hollandais, avec des additions idiosyncratiques puisqu'il rapporte aussi des pains azymes, une boîte à épices utilisée pour marquer la fin du sabbat et un livre de prières. Mais son voyage porte en creux la sédentarité de ceux qui lui ont donné procuration pour œuvrer à leurs affaires durant son séjour à Amsterdam¹².

- 6 Plusieurs figures récurrentes de ces mobilités séfarades peuvent être distinguées : tout d'abord les déplacements qui ont pour but l'expansion du réseau, « l'essaimage » d'une maison de commerce. La maison Castro développe, par exemple, en l'espace d'une génération et par une politique de mobilité planifiée, un réseau centré sur le négoce des diamants : David de Castro, de retour d'Inde vers l'Angleterre, meurt durant son escale à Livourne en 1700. Son fils, Salomon, qui épouse en 1710 Rachel fille du financier de Londres Abraham Bravo, vit à Dublin de 1721 à 1728, où il occupe un rôle notable dans la modeste communauté portugaise, puis revient à Londres, où il meurt en 1740.
- 7 Sur ses sept fils, six tissent méthodiquement un réseau marchand centré exclusivement sur un produit, le diamant. Isaac, né vers 1726, s'installe en 1744 à Livourne, centre névralgique dans le trafic du corail. Il y achète le corail, qu'il expédie à David (1714 ?-1761) à Londres, d'où ce dernier l'envoie à Fort St George près de Madras, où s'est établi en 1749 Samuel (1725-1799). En paiement de ce corail, Samuel reçoit des diamants bruts qu'il adresse à son frère Jacob (né vers 1717) à Amsterdam, où ils sont taillés¹³. Salomon, le père, importait déjà de petites quantités de diamants dans les années 1720¹⁴ ; avec la construction de ce réseau par les fils Castro, l'activité de la firme change d'échelle, pour rejoindre pendant une longue génération, celle des plus grands.
- 8 Cet exemple montre également que la distribution des fils dans l'espace répond à certains usages, l'Inde étant réservée aux jeunes célibataires. Daniel (1730 ?-1790), se rend en 1757 à Fort St. George pour se former au commerce des pierres. Il prend le relais de son frère Samuel qui rentre à Londres en 1759, et se marie peu après. En 1766, Moïse arrive à Madras de Curaçao pour relayer à son tour Daniel, qui rejoint Londres pour convoler à son tour. Abraham est le seul à n'être pas engagé dans ce négoce polygonal ; il a succédé à son père au poste de secrétaire de la nation portugaise de Londres¹⁵. Reposant entièrement sur l'organisation d'une génération, la prospérité des Castro ne survit pas à cette génération, et leur maison retrouve vers 1760 un niveau d'activité modeste¹⁶.
- 9 On pourrait aussi proposer pour cette figure d'essaimage, l'exemple de négociants bordelais soucieux de développer le négoce avec les îles, et les nombreux déplacements qui accompagnent cette mise en place des comptoirs aux îles.
- 10 Autre figure saillante, celle du voyage de formation des négociants en herbe, périple qui permet au futur négociant de rencontrer les correspondants et associés habituels de sa maison, et plus généralement de se former aux techniques du négoce. Ainsi, le jeune Raphael Azevedo, âgé de dix-neuf ans, bordelais de nation portugaise, après avoir signé son passeport le 23 septembre 1766, s'embarque vers Amsterdam, « pour y apprendre la langue et le commerce¹⁷ ». Dans le cas de maison de taille modeste comme celle des Azevedo, l'apprentissage se limite à Amsterdam ; Jacob Azevedo, le père, s'il n'a pas mis en place de circuit élaboré pour Raphael, cherche à s'appuyer sur les relations fraîchement nouées à Amsterdam par ce dernier, pour recommander son jeune fils, surnommé « Cadet » à Londres, espérant une place de commis dans la firme très en vue des Mendes da Costa¹⁸.
- 11 Le voyage de formation du jeune Abraham Gradis, entrepris en juillet 1723, qui le conduit aux Pays-Bas Autrichiens, en Hollande, en Angleterre et à Paris, fait l'objet d'une organisation préalable très minutieuse, David Gradis écrivant à ses divers correspondants pour les prévenir de l'arrivée de son fils et leur donner toutes instructions quant au crédit à lui accorder. Une décennie plus tôt, David Gradis avait lui-même séjourné pendant une année en Angleterre et en Hollande, regagnant

Bordeaux en 1712¹⁹. Le voyage du jeune Abraham fournit l'occasion d'une correspondance dont une partie a été conservée et utilisée par Jean de Maupassant, historiographe de la famille Gradis au début du xx^e siècle, ainsi que par l'historien canadien Richard Menkis²⁰. À Amsterdam, Abraham descend chez Joseph Peixotto, parent par alliance et partenaire commercial, à Londres chez Edward Flower et à Paris chez le banquier Claude Heusch²¹. Ce « tour d'Europe » ne se limite pas à l'observation des associés auxquels Abraham rend visite ; son père a prévu pour lui de véritables « travaux pratiques », vente de barriques de sucre par exemple, à perte si besoin, l'essentiel étant d'en retirer connaissances et savoir-faire. Il est chargé également, de quelques achats, de toiles peintes, écorces d'arbres et autres articles destinés aux îles, pour le compte de son père et de son beau-frère, Samuel Alexandre, dans le cadre d'un budget fixé à l'avance²².

- 12 Cette *Bildungsreise* contribue à la formation théorique et pratique du jeune Gradis, mais revêt également une dimension initiatique, puisqu'à son retour, son père, satisfait à l'évidence de ses performances, l'émancipe solennellement, l'autorisant ainsi à tester, transiger, négocier, et exercer pleinement tous les droits et devoirs du négociant²³.
- 13 À la triade, négoce, voyage, appartenance religieuse, il importe pour rendre ces pratiques des marchands séfarades intelligibles, d'ajouter la notion centrale de parenté, qui structure l'essentiel de ces réseaux. La question porte sur la spécificité de ces comportements négociants séfarades : sans doute la prégnance de la parenté est-elle forte, comme celle de la mobilité, cette dernière étant activée par de nombreux autres facteurs. Mais la similitude frappante avec les comportements et stratégies des autres minorités marchandes et confessionnelles l'emporte sur ces spécificités : dans une étude sur la correspondance d'une maison anversoise, les Van Immerseel, au début du xviii^e siècle, Jacques Bottin souligne également ce rôle dévolu aux jeunes et aux marchands débutants dans l'essaimage des entreprises²⁴. Les voyages de formation des Séfarades mentionnés sont à rapprocher du tour d'Europe effectué par les fils de certains grands négociants de la diaspora protestante : les Bonnaffé, négociants protestants de Bordeaux utilisent sur un mode similaire quoique plus grandiose, leurs réseaux familiaux et économiques pour assurer la formation spirituelle et commerciale des jeunes gens de la famille. Bonnaffé envoie ses deux fils en Suisse dès l'âge de dix ans, puis leur fait entreprendre un « véritable tour d'Europe », à partir de 1783, au cours duquel ils longent d'abord les côtes atlantiques françaises, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, les Flandres, les Provinces-Unies, les États germaniques, Vienne, Trieste, l'Italie, la Suisse. Leur périple dure deux ans, durant lesquels ils vivent et dépensent en grands seigneurs. À leur retour, ils sont officiellement associés à la maison de commerce de leur père²⁵.
- 14 La spécificité des Séfarades dans ce lien négoce, religion, voyage ou déplacement est à chercher ailleurs. Dans le fait, qu'à l'échelle non pas de la pratique ordinaire du commerce, mais d'une vie, leur périple est davantage marqué par la mobilité : nombre d'histoires de vies marchandes sont jalonnées d'étapes successives parfois longues. Cette mobilité se mesure selon plusieurs échelles, l'échelle du quotidien et celle des itinéraires de vie, et à l'échelle d'une ou deux générations, il semble que la mobilité de ces Séfarades soit notablement plus importante. La maison Colaço, dont le centre de gravité oscille pendant plusieurs décennies entre Amsterdam et Bayonne, illustre cette mobilité longue : Abraham Lopes Colaço, le fondateur, naît à Bayonne et s'installe à Amsterdam en 1700, avec ses frères Salomon et Benjamin. Abraham et Salomon ont

tous deux épousé des filles du rabbin amstellodamois Selomoh d'Oliveira, et font l'essentiel de leur commerce avec Curaçao. En 1722, Abraham retourne à Bayonne, sans cesser pour autant de travailler avec ses frères ; à sa mort en 1728, son fils Aaron lui succède, trafiquant depuis Bayonne avec Amsterdam et Hambourg, où son cousin, fils de Salomon Colaço s'est établi. Nouvel épisode dans les destinées migratoires de la famille, il choisit de refaire le périple de son père et quitte Bayonne pour Amsterdam en 1751, avec sa mère, ses sœurs et son oncle Samuel Athias. Une fois à Amsterdam, il conserve les directions familiales de l'activité commerciale, vers Curaçao et Bayonne²⁶.

- 15 Pour clore cette typologie, il convient d'évoquer deux figures radicalement spécifiques du lien négoce, voyage et religion : il s'agit des contraintes et des dangers particuliers qui pèsent sur ces négociants séfarades en voyage qui se risquent en terre ibérique, au péril de l'Inquisition, ou sont arraisonnés en mer par des navires espagnols le plus souvent à proximité des côtes de l'actuel Vénézuëla alors qu'ils enfrennent, comme tant de négociants de l'aire caraïbe, le monopole espagnol. Les deux cas de figure sont différents : ceux qui s'aventurent en péninsule ibérique, s'exposent d'abord au péril inquisitorial, redoutable surtout lorsqu'ils sont nés en terre chrétienne, et ont été baptisés. Lorsqu'ils rejoignent, le cas échéant, leur communauté d'attache, les attend un autre type de sanction, quoique de moindre gravité et d'autre nature, à savoir le châtimement prévu à l'encontre de ceux qui se sont rendus coupables de voyages en terre d'idolâtrie. Cette expression désigne essentiellement les possessions ibériques, terre dans laquelle les juifs sont contraints de dissimuler et d'adopter des pratiques idolâtres, par opposition aux terres de judaïsme ou terres de liberté. Yosef Kaplan a, le premier, travaillé sur cette question dans son approche des déviances, hétéropraxies et hétérodoxies séfarades²⁷. Les archives de la communauté portugaise d'Amsterdam recèlent maints exemples de sanctions contre ceux qui, ayant transgressé l'interdiction de se rendre en terre d'idolâtrie, encourent une peine d'excommunication et doivent faire amende honorable. Nous avons retenu le cas d'Aron Rodrigues, qui lit à la synagogue le texte de contrition suivant, sur ordre du Mahamad ou Conseil dirigeant de la communauté, en octobre 1737, « pour avoir servi l'idolâtrie » :

fort contrit et repentant, je monte en ce saint lieu d'où je demande publiquement pardon à Dieu et à toute cette Sainte Communauté avec un cœur humble, pour le grand mal que j'ai fait en servant l'Idolâtrie, et en m'éloignant de la Sainte Loi de Dieu, ce dont je suis à présent entièrement repentant, et prêt à observer la pénitence qui me sera ordonnée par Messieurs les *Hahamim* [rabbins], demandant humblement à Dieu qu'elle soit acceptée, Amen²⁸.

- 16 La pénitence lui impose de s'asseoir en un lieu marginal à la synagogue, l'interdiction de se raser, sauf de trente jours en trente jours, l'imposition de deux jeunes par semaine, la pénitence courant sur une durée assez longue, entre septembre et la fête de Pâques suivante. Dans ce cas, l'expérience du voyage est celle de la transgression et de l'éloignement des règles imposées par ces communautés fragiles pour limiter les déviances.
- 17 Quant à ceux qui sont faits prisonniers par les Espagnols, ils sont en général conduits en Espagne, emprisonnés à Cadix ou San Sebastian : dans ce dernier cas, la communauté de Bayonne sert souvent de guichet et d'intermédiaire pour transmettre lettres et objets aux prisonniers ; les démarches effectuées reprennent le même protocole, avec requêtes adressées à l'ambassadeur de la cour d'Espagne auprès des États Généraux, et requête d'intervention adressée à l'ambassadeur de La Haye à Madrid pour obtenir la libération de ceux qui sont le plus souvent sujets des Provinces Unies²⁹.

- ¹⁸ Pour évaluer plus rigoureusement ces mobilités marchandes séfarades, dans leurs dimensions spécifiques et non spécifiques, il faudrait les restituer dans le contexte des mobilités séfarades en général, multifactorielles, multidirectionnelles, et rappeler qu'elles n'en constituent qu'un aspect, même si c'est le plus connu.
- ¹⁹ Aborder la question de la circulation de l'information au sein et à partir de cette diaspora séfarade suppose de revenir tout d'abord sur quelques *topoi*, au premier rang desquels l'image d'une diaspora fonctionnant en réseau fermé : de nombreuses monographies, celle de Richard Menkis sur la maison Gradis de Bordeaux, ou des synthèses récentes dans la veine des études interculturelles, ont montré qu'il n'en était rien. Les travaux de Francesca Trivellato montrent que les diasporas et réseaux marchands ne sont pas superposables, qu'il existe « des réseaux informels et durables où s'entrelacent plusieurs groupes³⁰ » ; elle donne comme exemple de réseau interculturel le commerce du corail et du diamant, qui imbrique juifs portugais de Livourne, Italiens de Lisbonne, et Hindous de Goa, réseau reconstitué à partir essentiellement du vaste corpus de correspondance de la maison Ergas et Silveira de Livourne, ainsi que des archives des marchands italiens de Lisbonne. Ce réseau en collaboration et en confiance interculturelles, qu'elle étudie pour le début du XVIII^e siècle, perdure pendant plus de trente ans.
- ²⁰ En dehors d'un tel exemple de collaboration entre nations de marchands, les correspondances commerciales des juifs portugais d'Amsterdam ou de Bordeaux que j'ai commencé à dépouiller donnent clairement à voir le caractère composite de ces réseaux, les partenariats dans les possessions ibériques avec des correspondants espagnols et portugais qui ne semblent pas être, pour le XVIII^e siècle, exclusivement des nouveaux chrétiens.
- ²¹ Je prendrai pour exemple une petite maison de négoce d'Amsterdam, celle d'Ishac Mocatta, négociants en draps, pour laquelle ont été conservés un copieur de lettres couvrant les années 1735-1743, ainsi qu'une liasse de lettres reçues pour les années 1730³¹. Ce pan documentaire permet de reconstituer la géographie de ses partenaires commerciaux et financiers : on peut diviser l'espace en deux sections, pas seulement pour reprendre l'opposition symbolique et terminologique entre terres d'idolâtrie et terres de liberté, mais parce que cette dichotomie se laisse percevoir dans le *copiador* même : d'un côté les correspondants juifs, tous Séfarades, à Londres, ses frères et cousin Selomoh et Abraham Moccatta avec un formulaire insistant sur le lien de parenté en tête de lettre ou même au dos de la lettre dans le corps de l'adresse, et à Smyrne, six correspondants séfarades, à Sainte Croix. Ces lettres-là sont signées de son nom et la dernière phrase se clôt souvent par « *vesalom* », salutation hébraïque traditionnelle. Les autres lettres sont adressées à des correspondants à Lisbonne, Cadix, Pernambuco au Brésil, Rio de Janeiro, Cartagène. La division de l'espace se retrouve dans celle de l'identité puisque les lettres adressées à ces seconds correspondants sont signées de son *alias*, George Thomas Mocatta. Les lettres reçues éclairent le négoce avec Smyrne qui fournit des draps de laine, et les nuanciers comportant une grande variété d'échantillons sont encore dans la correspondance³².
- ²² Cette géographie des correspondants et partenaires commerciaux, qui s'étend du Levant aux Amériques, n'est donc nullement limitée à la parentèle ou au groupe confessionnel.
- ²³ Autre cliché, l'idée de réseaux juifs, ici séfarades, indifférenciés. Bien au contraire, les partenariats se forment à l'intérieur de sous-groupes, familiaux qui s'allient, à

répétition, familialement et professionnellement, avec la particularité prononcée dans ces groupes séfarades de l'union entre cousins germains, ou entre oncle et nièce. En effet, ces alliances reposent sur des valeurs fondamentales et partagées, auxquelles se sont intéressés récemment historiens et anthropologues, celles de confiance et de réputation : il ne suffit pas d'appartenir au groupe confessionnel, à la parenté, encore faut-il mériter la confiance, ou pour les nouveaux, disposer de recommandations valant garantie morale solides. C'est cette confiance, en dehors de tout système judiciaire, religieux normatif commun, qui permet la collaboration durable entre les Hindous, Italiens et Portugais mentionnés plus haut³³.

- 24 Je prendrai un exemple dans une autre correspondance marchande, celle d'Isaac Orobio de Castro d'Amsterdam : une seule pièce a été conservée, un registre de correspondance active couvrant les années 1752-1756³⁴, de plus de six cents folios. Il comporte 554 lettres, dont une seule omet la mention de destination, lesquelles permettent de dessiner son espace commercial : 403 adressées à Curaçao, 93 à Londres, 23 à Madrid, 8 à Saint-Eustache, 7 à Hambourg, 7 à Surinam, 4 à Bayonne, 4 à Alep, 1 à Livourne, 2 à La Haye, 1 à Naarde.
- 25 Dans cet ensemble, les quelques lettres adressées à Smyrne et Livourne, méritent d'être retenues parce qu'elles comportent une réflexion sur la possibilité d'un nouveau partenariat hors de l'aire habituelle ; cette prise de contact expérimentale fournit au marchand l'occasion de faire entendre sa voix propre, de dévoiler pensées et stratégie bien plus explicitement que dans les courriers adressés selon un formulaire routinier aux correspondants habituels. Ces propos, en particulier dans une lettre datée du 6 septembre 1753, décrivent une stratégie commerciale à la fois fixe et potentiellement plastique. La possibilité de cette exploration se fait jour lorsque notre marchand d'Amsterdam, Isaac Orobio de Castro est mis en contact avec un Portugais d'Alep, par un Portugais de Livourne, lequel Portugais d'Alep lui propose la fourniture de pendeloques et diamants³⁵.
- 26 Ainsi, la prospection et l'extension de l'espace commercial se font sans déplacement, par recommandation et contact interposé : le contact est ici livournais, Samuel Picciotto, qui lui a recommandé quelqu'un « de sua casa », qui désigne ici à la fois la maison de commerce et la famille, Hilel Pexotto d'Alep. Dans une lettre de 1753, Isaac Orobio de Castro décrit son activité commerciale comme étant principalement centrée sur l'Amérique et l'Espagne : « bien que mes affaires de négoce soient principalement tournées vers l'Amérique et l'Espagne, et d'autres lieux, comme grâce à Dieu, j'ai une expérience de plus de 35 ans, quand je vois qu'un article peut rendre du gain, je ne prête pas attention à la distance, mais seulement aux personnes avec qui je traite³⁶ ». Donc c'est un vieux loup de mer, qui bien que son négoce soit fermement ancré sur un espace précis est prêt à s'aventurer dans un nouvel espace et dans l'adoption d'un nouveau produit, à condition que le partenaire soit homme de confiance. Mais les articles proposés par le partenaire d'Alep, des pendeloques, bijoux, n'emportent pas sa conviction, car ils sont alors en abondance à Amsterdam, se vendent fort mal, et crainte suprême de tout marchand, il risque d'attendre longtemps un acheteur. Cependant, il ne veut pas déplaire à son interlocuteur, et lui propose, s'il a déjà acheté la marchandise, de l'acheminer à Amsterdam, car « *sem jactansa* », sans vantardise, nul n'est mieux placé que lui pour faire cette vente, car son propre frère, Salamao Lumbroso de Mattos et son gendre David Capadose « sont les principaux courtiers de ce négoce et sont en relation avec les principaux courtiers de Turquie, de d'Angleterre, de France, de Moscovie et d'autres parties de l'Allemagne³⁷ ». Dans une lettre de l'année

suivante, on voit que le partenariat est maintenu, mais que la demande a changé, puisqu'Isaac Orobio de Castro demande une expédition de soie³⁸. Cette demande est réitérée l'an suivant, assortie de remarques sur l'impérieuse nécessité pour lui de trouver une nouvelle source de bénéfice, car il voudrait établir son fils qui lui pèse passablement³⁹. Dans ce cas donc l'extension de la firme se fait par le truchement d'une recommandation épistolaire, au sein du groupe ethnique et confessionnel, sans voyage.

- 27 Dernier exemple, convoqué ici car il met en lumière l'articulation entre les réseaux marchands et les entités communautaires, celui du fonds da Costa, riche fonds d'archives familiales, conservées aux Archives municipales d'Amsterdam. Le fonds en lui-même appelle quelques remarques car il mêle les pièces relatives à l'activité économique des membres de cette famille protéiforme, et des pièces concernant l'administration de la nation portugaise d'Amsterdam et de ses confréries, qu'il s'agisse de correspondance reçue par cette communauté, ou par exemple de correspondance reçue par l'une de ses grandes confréries, la Dotar, confrérie intercommunautaire destinée à doter les jeunes filles pauvres et les orphelines, qui reçoit des candidatures de l'ensemble de la diaspora. Ce mélange des genres et des papiers relève de deux explications, sans doute valables conjointement : la famille a fourni nombre de *parnassim* (syndics), et l'éminence de ses membres peut expliquer que ceux-ci sortis de charge, aient conservé par-devers eux un certain nombre de documents d'administration générale ; deuxièmement, le généalogiste Isaac Da Costa, né en 1798, et converti au protestantisme durant ses études à l'université de Leyde, acharné à prouver dans une série d'écrits l'antiquité de sa famille et la nobilité des lignages portugais, a peut-être puisé librement dans les papiers de la communauté qu'il a longuement compulsés⁴⁰.
- 28 L'un des éléments les plus intéressants de ce fonds est un copieur de lettres du marchand Abraham Da Costa, né en 1676 et mort en 1741, registre qui porte sur une décennie, entre 1722-1733. Ce copieur diffère des exemples mentionnés précédemment en ce qu'il contient pour l'essentiel des lettres adressées à Surinam, à Londres et quelques-unes à Livourne. Le négoce d'Abraham da Costa est avant tout un commerce de commission, aussi bien commission d'achat, de vente, de banque, - tirer, accepter, remettre, faire accepter pour le compte d'autrui - et d'entrepôt. Ses commettants sont des Portugais de Surinam, en Guyane hollandaise, planteurs et marchands, des hommes mais aussi quelques femmes qui souvent continuent l'activité de leur défunt époux ; au nombre des commettants figure également, cela est plus surprenant, la nation juive portugaise locale *Beraha Vesalom*, dont les institutions sont copiées sur celles d'Amsterdam, avec des privilèges plus étendus encore puisque la communauté dispose d'une grande autonomie judiciaire. Vers 1730, il y a environ 700 juifs au Surinam, plus du tiers de la population blanche, surtout des Séfarades mais aussi des Achkénazes. Pour la plupart, ils sont engagés dans l'économie de plantation, mais aussi dans le commerce, l'assurance maritime, l'armement, et on trouve également des capitaines de navire. Durant ces mêmes années, sur 400 plantations que compte cette colonie, environ 115 appartiennent à des juifs, au point que la région prend le nom de « Jodenssavannah », la savane juive⁴¹.
- 29 Abraham da Costa agit donc en commissionnaire, il en est d'autres au même moment, et lors du décès d'un de ses collègues, il consacre bien des efforts à récupérer les correspondants. Il fonctionne donc avec un lot de commettants qui le chargent de vendre leur sucre, et un nouveau produit que l'on voit apparaître au milieu des années 1720 dans ce registre, le café, mais lui confient aussi de toutes sortes d'affaires, comme

par exemple, de récupérer des loyers sur une maison à Livourne puis de vendre la dite maison. Sur les expéditions vers Surinam, il prend une commission de 4 %.

- 30 Quelques remarques sur le rythme et les aléas de cette communication transatlantique : à peu près cinq lots de courrier sont expédiés chaque année, parfois moins, et les biens entre deux et trois fois par an. Les lettres, rédigées en portugais, sont toujours envoyées en double, par deux voies, deux navires différents, ceci étant indiqué au bas de la lettre, « *primeira via* », « *secunda via* ». Il n'est pas rare qu'elles n'arrivent pas.
- 31 Je prendrai l'exemple d'une lettre adressée le 5 octobre 1723⁴² à Abraham da Costa, un parent homonyme, le lien précis de parenté est inconnu. Sans doute est-ce un cousin germain, car leurs épouses sont cousines, ce qu'on apprend lorsque Abraham da Costa remercie son homonyme de Surinam pour avoir envoyé un baril de petits citrons confits.
- 32 Les informations transmises par cette lettre s'organisent de la façon suivante :
- Le commissionnaire informe son commettant qu'une partie du sucre envoyé a été vendu, mais pas entièrement, car il y en avait de différentes qualités ;
 - Il prend note que le chancre en second qui a été envoyé à Surinam, Mendes Quiros n'est pas encore arrivé ;
 - Il accuse réception d'une expédition de sucre ;
 - Il indique que les provisions commandées seront remises en novembre ;
 - Abraham da Costa prend note qu'à cause de la sécheresse Rachel, veuve de Baruch de Costa, belle-sœur du commettant⁴³, n'a pas encore envoyé le sucre qu'elle a promis. Durant le même été, plusieurs autres lettres permettent de suivre l'état de maturation des cannes à sucre altéré par la sécheresse ;
 - Il regrette que la viande envoyée n'ait pas été très bonne, peut être gâtée à bord ou sur place à cause des grandes chaleurs.
- 33 Apparaissent ainsi dans la structure de cette lettre trois registres constamment entremêlés dans cette correspondance, les transactions commerciales, les affaires familiales, et les affaires communautaires.
- 34 Je m'arrêterai un instant sur un point qui apparaît dans plusieurs lettres : les commettants chargent à plusieurs reprises Abraham da Costa de contracter l'achat d'esclaves africains, ce qui soulève deux difficultés, l'une qui relève de l'observance de la loi juive, l'autre de l'économie coloniale. Abraham da Costa reconnaît qu'il vit de commissions, mais il refuse la proposition qui lui est faite d'avancer moyennant un intérêt, l'argent nécessaire pour contracter cet achat d'esclaves auprès de la Société de Surinam, la prise d'intérêt entre juifs étant prohibée. Par ailleurs, il semble que la société de Surinam refuse désormais cette procédure, et s'apprête à acheminer elle-même des esclaves pour en faire la vente publique à Surinam⁴⁴.
- 35 L'aspect le plus intéressant de cette correspondance est qu'elle révèle l'articulation intime entre les réseaux et circuits marchands et les réseaux communautaires, et entre les trois niveaux mentionnés précédemment, famille, négoce, communauté : les correspondances marchandes véhiculent les nouvelles familiales, mais servent aussi de relais pour la diffusion des nouvelles communautaires. Ici c'est bien plus encore, car Abraham da Costa compte parmi ses commettants la communauté juive *Beraha vesalom* elle-même. Le registre contient la lettre signifiant l'acceptation de cette commission générale, et la communauté lui confie par la suite toutes sortes de commissions et de missions : il vend pour la communauté des cargaisons de sucre, mais remplit aussi des missions qui n'ont rien de commercial : il est chargé de trouver en 1723 un aide

chantrepuis, par la suite un rabbin pour la communauté⁴⁵. Il s'acquitte de cette première mission en en référant au rabbin de la nation portugaise d'Amsterdam, le Haham Ayllon et à l'un des professeurs du séminaire portugais *Ets Haim* ; ils choisissent un jeune homme de 26 ans, Mordehay Mendes Quiros, qui exerce alors la fonction de chantre dans la petite communauté de Naarden, et qui a précédemment exercé pendant six ans à Bayonne, son lieu de naissance. Deux ans plus tard, Abraham da Costa est chargé, à la suite du décès du rabbin de Surinam, de trouver un rabbin. Après une nouvelle concertation avec le Haham Ayllon et les syndics de nation portugaise d'Amsterdam, il écrit à nouveau à Bayonne, pour s'enquérir de la personne de Jahacob Athias, car dans sa ville, s'il n'y a pas pénurie de gens qualifiés et dignes d'exercer cette fonction, personne ne veut s'embarquer pour Surinam⁴⁶. Les lettres adressées à la communauté de Surinam portent soit une double datation, date courante, date hébraïque, soit une simple datation hébraïque⁴⁷, même dans un cas où la seule question traitée est une remise d'argent pour une vente de sucre et un accusé de réception d'une cargaison de sucre.

- ³⁶ Cette imbrication des affaires marchandes, communautaires, religieuses appelle quelques remarques : ce qui ne laisse pas de surprendre, c'est que dans le même temps les communautés correspondent officiellement, et que la suite de l'histoire se trouve dans la correspondance envoyée par la nation d'Amsterdam à celle de Surinam, même si pour ces années 1720 on ne dispose que d'un registre de brouillons de lettres, incomplet. On y voit la collaboration des instances religieuses et laïques d'Amsterdam et des correspondants de la communauté de Surinam. Par ailleurs, la famille da Costa exerce périodiquement les charges de syndics à Amsterdam : apparaît ici une configuration où la structure oligarchique de la communauté fait que ses dirigeants se recrutent avant tout dans les strates supérieures et moyennes du négoce.
- ³⁷ De cette articulation entre négoce et communauté, les relations entre Londres et Amsterdam fournissent une figure éclairante : la communauté d'Amsterdam dispose en permanence d'un agent à Londres qui gère les fonds de la nation investis en effets anglais. En 1795 tous les fonds sont investis en Angleterre, et les transferts étant interdits ou nécessitant des circuits complexes passant par des correspondants neutres, la caisse de bienfaisance de la communauté se trouve quasi paralysée. Or à la suite d'une brouille entre les deux communautés, les relations officielles cessent, alors que dans le même temps des centaines de courriers sont adressées au correspondant en place. Cela nous amène à souligner que ces entités ne sont pas simplement des structures religieuses, mais de véritables corps intermédiaires, dont l'action affecte dans une mesure variable, le religieux, le social, l'économique. En plus de la condamnation des voyages en terre d'idolâtrie, il faudrait mentionner aussi les ateliers pour pauvres, le placement des protégés de l'orphelinat *Aby Yetomim* dans les ateliers de travail du diamant, ou plus important, la politique systématique d'expédition des pauvres indésirables vers un autre foyer judéo-portugais, pratiquée par toutes les communautés de la diaspora.
- ³⁸ Tout comme on ne peut comprendre ce groupe des négociants séfarades sans faire l'histoire des familles et des communautés, de la même façon, l'histoire de ces communautés, en tant qu'institutions sociales, religieuses, et même en tant qu'agent économique, ne peut se faire sans le recours à ces corpus marchands. Les mobilités marchandes ne peuvent être appréhendées indépendamment des mobilités séfarades dans leur ensemble, mobilités de la prospérité, de la misère, avec de très nombreux pauvres errants, mobilités lettrées, ponctuelles ou circulant entre plusieurs univers

nationaux, religieux, culturels, qui accompagnent un processus constant de passage et de transferts.

- 39 De la même façon, il faut appréhender dans son ensemble la question de la communication, à l'intérieur de cette diaspora, du monde juif. Dans la mise en œuvre de cette communication interviennent des acteurs et des vecteurs pluriels, séparés ou articulés : les communautés correspondent officiellement, mais utilisent également les réseaux privés d'échange de nouvelles entre négociants pour transmettre leurs missives. Les réseaux marchands et familiaux eux-mêmes sont d'importants vecteurs d'information générale et communautaire, comme en témoigne la correspondance quasi quotidienne entre Amsterdam et Bayonne conservée dans le fonds Colaço. Acteurs également, non seulement les négociants en voyage, mais les passants et migrants en général, avec une importance toute particulière à accorder aux rabbins itinérants et émissaires en tournée de collecte pour la Terre Sainte ou leur propre communauté. Cette pluralité des acteurs construit l'originalité de la communication moderne en monde juif.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Yosef KAPLAN, « The Sephardim in North-Western Europe and the New World », in Haim Beinart (éd.), *Moreshet Sefarad : the Sephardi Legacy*, Jérusalem, Magnes Press, 1992, vol. 1, p. 240-287 ; Id., *An Alternative Path to Modernity. The Sephardi Diaspora in Western Europe*, Leiden, Brill, 2001 ; Jonathan ISRAEL, *Diasporas within a Diaspora*, Leiden, Brill, 2002 ; Gérard NAHON, *Métropoles et périphéries séfarades d'Occident. Kairouan, Amsterdam, Bayonne, Bordeaux, Jérusalem, Paris, Cerf*, 1993.
2. Sur le transfert des marchands et marchandises consécutif au blocus général des ports flamands décrété par les Provinces-Unies en 1595, voir : Jonathan ISRAEL, « The Economic Contribution of Dutch Sephardi Jewry to Hollands Golden Age, 1595-1713 », in id. *Empires and Entrepôts. The Dutch, the Spanish Monarchy and the Jews, 1585-1713*, Londres, Hambledon Press, 1990, p. 420, *It was this extended blockade [...] which was the political and economic midwife of Dutch Sephardi Jewry.*
3. Voir David KATZ, *Philo-Semitism and the Readmission of the Jews to England, 1603-1655*, Oxford, 1982, et Todd M. ENDELMAN, *The Jews of Georgian England 1714-1830. Tradition and Change in a Liberal Society*, Philadelphie, Jewish Publication Society of America, 1979, p. 52-57 ; Yosef KAPLAN, « The Sephardim in North-Western Europe and the New World », *Moreshet Sefarad : the Sephardi Legacy* vol. 2, p. 260 ; Jonathan ISRAËL, « Menasseh ben Israël and the Dutch Sephardic Colonization Movement of the mid-seventeenth Century (1645-1657) », in *Menasseh ben Israël and his World*, Henry Méchoulán, Yosef Kaplan, Richard Popkin (éd.), Leyde-New York, Brill, 1989, p. 140-142.
4. Voir *Familia, Religion y Negocio. El sefardismo en las relaciones entre el mundo ibérico y los Países Bajos en la Edad Moderna*, Jaime Contreras et al. (éd.), Fundación Carlos Amberes, Fernando Villaverde Ediciones, 2003, en particulier les contributions de Pilar HUERGA CRIADO, Bernardo LÓPEZ BELINCHÓN et Jonathan ISRAEL, et David L. GRAYZBORD, *Souls in Dispute. Converso Identities in Iberia and the Jewish Diaspora, 1580-1700*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2003. Voir aussi É. OLIEL-GRAUSZ, *Relations et réseaux intercommunautaires dans la diaspora séfaraite d'Occident au XVIII^e*

siècle, thèse de doctorat, Université Paris I Sorbonne, 2000, première partie (sous presse aux éditions Peeters).

5. David SORKIN, « The Port Jew : Notes toward a Social Type », *Journal of Jewish Studies*, 50 (1999), p. 87-97 ; *Id.*, « Port Jews and the Three Regions of Emancipation », in *Port Jews. Jewish Communities in Cosmopolitan Maritime Trading Centre, 1550-1950*, special issue of *Jewish Culture and History*, David Cesarani (éd.), London, 2002, p. 31-46 ; Lois DUBIN, « Researching Port Jews and Port Jewries : Trieste and Beyond », *ibid.*, p. 47-58.
6. É. OLIEL-GRAUSZ, « Networks and Communication in the Sephardi Diaspora : an added Dimension to the Concept of Port Jews and Port Jewries », *Jews and Port cities, 1590-1990. Commerce, Community and Cosmopolitanism*, David Cesarani and Gemma Romain, (éd.), Londres, Vallentine Mitchell, 2006, p. 61-76 (numéro spécial de *Jewish Culture and History*, 7, 2004).
7. Voir par exemple Michael STUEMUND-HALÉVY, *Betahaim. Sefardische Gräber in Schleswig-Holstein*, Glückstadt, 1997, et, pour les ordonnances de Livourne, Renzo TOAFF, « Statuti e leggi della « nazione ebrea » di Livorno. I Gli Statuti del 1655 », *Rassegna Mensile di Israel*, 34 (1968), article XXXII, p. 28.
8. Voir sur la formulation de ces questions Pierre JEANNIN, « La profession de négociant entre le XVI^e et le XVIII^e siècle », in *id. Marchands d'Europe. Pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2002.
9. Public Record Office, Londres, Chancery Lane, State Papers, SP 44/386-SP 44/413, 1697-1784.
10. Sur l'analyse de cette source, voir É. OLIEL-GRAUSZ, *Relations et réseaux intercommunautaires dans la diaspora séfarade*, *op. cit.*, p. 105-137.
11. Archives départementales de la Gironde, 6B 45 P36, 24 avril 1714 ; 6B 45 f°123, 6 décembre 1715.
12. Robert COHEN, *Jews in Another Environment. Surinam in the Second Half of the Eighteenth Century*, Leyde, New York, Brill, 1991, p.26.
13. Louis HYMAN, *The Jews of Ireland*, Londres, 1972, p. 32-34.
14. Gedalia YOGEV, *Diamonds and Coral : Anglo-Dutch Jews and Eighteenth-Century Trade*, New York, Leicester University Press, 1978, p. 159.
15. Louis HYMAN, *op. cit.*, p. 32-34.
16. Gedalia YOGEV, *op. cit.*, p. 159.
17. Archives départementales de la Gironde, 6B 53 f°134.
18. Paul BUTEL, « Contribution à l'étude des négociants juifs portugais de Bordeaux et de Bayonne : le cas de la maison Azevedo », in *Bayonne sa région. Actes du XXXIII^e congrès d'études régionales tenu à Bayonne les 4 et 5 avril 1981. Fédération Historique du Sud-Ouest*. Bayonne, 1983, 1983, p. 240.
19. Christian HUETZ DE LEMPS, *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Paris-La Haye, Mouton, 1975, p. 500, n. 14.
20. Jean DE MAUPASSANT, *Un grand armateur de Bordeaux. Abraham Gradis (1699 ?-1780)*, Bordeaux, Féret et fils, 1917, p. 12-15 ; Richard MENKIS, *The Gradis Family of Eighteenth Century Bordeaux : A Social and Economic Study*, thèse de doctorat inédite (Ph.D.), Université de Brandeis, 1988, p. 106-107.
21. Jean DE MAUPASSANT, *op. cit.*, p. 13.
22. Richard MENKIS, *op. cit.*, p. 106-107.
23. Jean DE MAUPASSANT, *op. cit.*, p. 15.
24. Jacques BOTTIN, « Éclairages anversoïis sur le négoce rouennais autour de 1600 : l'apport des correspondances Van Immersel », *Mélanges de l'École française de Rome*, 117 (2005), p. 239-255.
25. Paul BUTEL, *La croissance commerciale bordelaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Thèse, Paris I*, 1973, Lille, service de reproduction des thèses, 1973, p. 1141-1142 ; « Espaces européens et antillais du négociant. L'apprentissage par les voyages : le cas bordelais », in *id.*, *Cultures et formations*

négociantes dans l'Europe moderne, Franco Angiolini et Daniel Roche (éd.), Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 349-361 ; voir aussi Jacques BOTTIN, « Apprendre au large et entre soi : la formation des négociants rouennais au début de l'époque moderne », in *Mélanges offerts à Jean-Pierre Bardet*, Presses Universitaires de Paris Sorbonne (à paraître).

26. Wilhelmina CH. PIETERSE, « Abraham Lopes Colaso en zijn zoon Aron Kooplieden te Amsterdam en Bayonne van ca 1700 tot 1774 », *Studia Rosenthaliana*, 7 (1973), p. 1-7. Le fonds Colaço, conservé aux Archives municipales d'Amsterdam, qui comprend entre autres, une série de copieurs de lettres échangées entre les Colaço de Bayonne et d'Amsterdam et l'ensemble de leurs correspondants européens et extra européens, à partir de 1722, est d'une richesse exceptionnelle et mériterait une monographie.

27. Voir Yosef KAPLAN, « The Travels of Portuguese Jews from Amsterdam to the "Lands of Idolatry" 1644-1724 », in *Jews and Conversos : Studies in Society and the Inquisition*, Yosef Kaplan (éd.), Jérusalem, Magnes Press, 1985, p. 197-224, et *Id.*, « The Struggle against Travelers to Spain and Portugal in the Western Sephardi Diaspora », *Tsion*, 64 (1999), p. 65-100 [en hébreu].

28. Gemeentlijke Archiefdienst Amsterdam (GAA), PA 334-164, *Termos de entregas, fintas, remessas e sortes*, (Déclaration ou enregistrement des versements, impôts, remises et tirages au sort), 1728-1756, P146, 6 tisry 5498/1^{er} octobre 1737.

29. Voir É. OLIEL-GRAUSZ, *Relations et réseaux intercommunautaires*, op. cit., p. 432-440. Sur ces retours ibériques, incursions durables ou non, et la complexité de ces itinéraires géographiques et religieux, voir David L. GRAYZBORD, *Souls in Dispute*, op. cit., p. 64 sq., et Natalia MUCHNIK, « Des intrus en pays d'Inquisition : présence et activités des juifs dans l'Espagne du XVII^e siècle », *Revue des études juives*, 164 (2005), p. 143-154.

30. Francesca TRIVELLATO, « Juifs de Livourne, Italiens de Lisbonne, Hindous de Goa. Réseaux marchands et échanges interculturels à l'époque moderne », *Annales HSS*, 2003, p. 581-603, ici p. 589.

31. GAA 334 747,746.

32. Sur les échanges entre Smyrne et l'Europe occidentale, voir Elena FRANGAKIS-SYRETT, *The Commerce of Smyrna in the Eighteenth Century (1700-1820)*, Athènes, Center for Asia Minor Studies, 1992, p. 242-246 ; sur les juifs dans la société smyrniote, voir l'étude récente de Marie-Carmen SMYRNELIS, *Une société hors de soi. Identités et relations sociales à Smyrne aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Louvain, Peeters, 2005.

33. Francesca TRIVELLATO, art. cité, et Daviken STUDNIKI-GIZBERT, « La "nation" portugaise. Réseaux marchands dans l'espace atlantique à l'époque moderne », *Annales HSS*, 2003, n°3, p. 635-38.

34. GAA 334 874.

35. GAA 334 874, f°280-2.

36. *Ibid.* : *ainda que os meus principais negocios sao para a America & Espanha e outras partes, como a Deus grasas tinha hua experiensia de jamais de 35 a. quando vejo algum harticulo deira [?] avanso não reparo na distansia do lugar, so vejo aos sujeitos com quem trato.*

37. *Ibid.*

38. 14 mars 1754, f°325.

39. 7 sept 1755.

40. Sur Isaac da Costa, voir Miriam BODIAN, *Hebrews of the Portuguese Nation. Conversos and Community in Early Modern Amsterdam*, Bloomington, Indiana University Press, 1997, p. 201, n. 27.

41. Sur ces « juifs de la jungle », voir Robert COHEN, *Jews in Another Environment. Surinam in the Second Half of the Eighteenth Century*, Leyde, New York, Brill, 1991.

42. GAA 946-10, *Copiador de cartas dos annos 1722-1733*, f°73.

43. « *Sua cunhada* » rajouté entre les lignes au dessus de son nom.

44. GAA 946-10, f°91, Joseph Gabay Farro, 24 juil. 1724.

45. GAA 946-10, f°40.

46. GAA 946-10, f°91.

47. GAA 946-10, f°72.

AUTEUR

Évelyne Oliel Grausz

Marchands en voyage dans l'Europe du second XVIII^e siècle

Étude de quelques carnets de route, récits et correspondances de marchands du Sud-Est de la France¹

Gilles Bertrand

p. 161-179

- 1 Y a-t-il une culture spécifique du marchand en voyage ? L'intérêt de cette question ressort du constat que faisait le poète et écrivain Enzensberger en 1962 : « Les premiers hommes qui, de leur propre mouvement, se mirent en route pour des terres lointaines furent des marchands. En ancien hébreu, les mots "marchand" et "voyageur" étaient synonymes². » L'ancienneté de cette expérience justifie à elle seule notre souci d'opposer le commerçant à la cohorte des soldats, des courriers, des étudiants, des pèlerins, des mendiants et des criminels, sans parler des réfugiés et des migrants ayant quitté le sol natal sous l'effet de contraintes économiques, politiques ou biologiques. Le marchand occupe en effet une place originale car, en général, il part non pas parce qu'il est damné ou veut satisfaire des élans de l'âme, mais pour répondre aux exigences de son commerce.
- 2 Il est vrai que la tentative de définir un mode de déplacement attaché aux marchands se heurte à une double difficulté. Est-il tout d'abord légitime de se demander s'il existe des comportements et une vision du monde communs à un groupe si diversifié ? Identifier une façon de sillonner l'Europe suppose que les marchands constituent, à l'instar des ambassadeurs ou des naturalistes, une catégorie homogène. Or, en dépit des analogies, le terme recouvre du colporteur au commis voyageur et au négociant, voire au banquier ou au financier, une réalité composite³. Parmi les marchands qui parcourent l'Europe des Lumières, les objectifs sont en outre d'une grande variété. Il en est qui se déplacent, comme cela semble être le cas du négociant grenoblois Raby d'Amérique (1719-1779) en Italie, sans visée commerciale, pour de simples raisons d'agrément et d'apprentissage culturel : cette pratique les assimile aux nobles du Grand Tour et peut déboucher sur des récits détaillés. Les moins prolixes, mais aussi les plus nombreux, sont des colporteurs et des marchands courant les foires ou rendant visite à leurs clients et fournisseurs sans apparemment prêter attention aux aspects culturels

des pays qu'ils traversent et sans chercher à consigner les particularités des lieux par où ils passent. C'est qu'il s'agit pour eux de conquérir des marchés, d'acquérir à bon prix des marchandises, de récupérer des créances impayées ou tout simplement de voir les correspondants de l'entreprise pour « cimenter leur amitié, étudier leur caractère et pour tâcher de connoître leurs facultés, afin d'établir [la] confiance avec connoissance pour n'être pas dupé par quelque mauvaise pratique⁴ ».

- 3 D'autres encore ont rejoint un parent à Londres, à Amsterdam, à Hambourg, à Gênes ou à Cadix. Fixés dans un comptoir où se trouve une colonie de leurs conationaux, ils font plus ou moins souvent la navette avec leur localité d'origine, en n'ayant parfois en tête, comme Hyacinthe-Marcellin Borel (1756-1796), natif du Bez dans le Briançonnais mais qui travaille longtemps à Turin, que l'idée de s'y réinstaller⁵. Dans les grandes places comme Lyon, Marseille ou Bordeaux, des jeunes gens sont à leur tour envoyés un an ou deux à l'étranger auprès de la maison commerciale d'un parent pour se former à leur futur métier en renforçant les relations déjà nouées et en observant les places avec lesquelles existent des rapports⁶. Comme ils ont alors l'esprit assez libre, il leur arrive de doubler le séjour professionnel d'un voyage culturel et d'en rapporter des notes assez précises, à l'instar du Lyonnais Antoine-Henri II Jordan (1762-1835) dans son *Journal de voyage en Italie et en Sicile* écrit en 1787-1788. Quelques périples relèvent enfin du voyage d'aventures, tel celui de Jean-Jacques Prat, marchand de peaux vivant en Corse et qui, après avoir décidé de rentrer avec sa famille dans son Briançonnais natal en 1793, fut attaqué en mer, dépouillé de tous ses biens, emprisonné à Carthagène et au bout de quelques mois rapatrié chez un parent à Gênes avant de prendre par voie de terre le chemin de Briançon⁷.
- 4 Même en les imaginant communes à ces catégories, les attitudes que nous décelons chez les marchands en voyage ne leur appartiennent par ailleurs pas toujours en propre. Si le réalisme, la prudence, le sens du concret et le goût de l'effort qui pointent dans certains carnets reflètent la longue habitude du maniement des marchandises, des hommes et de l'argent, on sait aussi que les pratiques et modèles culturels circulent entre des individus issus de milieux professionnels ou ayant des niveaux de fortune différents, dès lors qu'ils ont été éduqués dans un même collège ou ont partagé certaines tranches de vie.
- 5 Le souci comptable, l'habitude de consigner les sommes dépensées pour le transport, la nourriture, l'hébergement ou l'achat de certains objets, le relevé scrupuleux des faits marquants de chaque journée, à commencer par les heures de départ et d'arrivée, nous frappent chez Raby d'Amérique ou chez Jordan, mais ces traits se retrouvent tout autant que les lamentations sur l'état des routes ou sur les aléas du climat dans un grand nombre de journaux de voyage de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les écarts par rapport aux durées de séjour et aux itinéraires que proposent les guides de l'époque ne sont pas davantage une particularité des marchands en voyage.
- 6 L'hypothèse d'une spécificité mérite pourtant d'être formulée pour des raisons à la fois objectives et stratégiques. D'abord parce qu'à l'heure où le Grand Tour connaît une forme d'apogée en termes quantitatifs, entre la fin de la guerre de Sept Ans et le début de la Révolution (1763-1789), travaillent et se précisent en France une mentalité et des valeurs qui, sans les affronter de plein fouet, entrent en concurrence avec celles de la société de cour. Ensuite parce que l'idée d'une autonomie intellectuelle du voyage des marchands fut progressivement acceptée par le discours des Lumières, même si ce fut en sourdine et qu'elle a depuis lors été peu prise en compte par une critique qui a

préférait annexer les écrits de négociants à ceux des gens de lettres ou des amateurs d'art lorsqu'ils acquéraient une certaine dignité littéraire, et les ignorer dans les autres cas⁸.

7 Présente dans le Dictionnaire de Furetière (1690) à l'article « Voyage », la dimension commerciale y occupe une position marginale. Bénédict de Murait reconnaît certes que le négoce a été un facteur de l'extension des voyages — « à mesure qu'il s'est étendu, les Voyages sont devenus plus fréquents & plus aisés à faire⁹ » —, mais on devine que pour lui cette pratique s'accorde mal avec un objectif de connaissance. Le constat dressé par Rousseau en 1755 est amer. Si le Négociant voyage, il est comme le Marin ou le Soldat dépourvu de tout regard philosophique sur les peuples : « il n'y a guères que quatre sortes d'hommes qui fassent des voyages de long cours ; les Marins, les Marchands, les Soldats, et les Missionnaires ; Or on ne doit guères s'attendre que les trois premières Classes fournissent de bons Observateurs¹⁰ [...] ». Dans l'*Encyclopédie*, Jaucourt privilégie la dimension culturelle du voyage — d'où son premier exemple : « On fait le voyage d'Italie » — et il souligne sa fonction d'« école de la vie ». À moins que le commerçant ne devienne un voyageur cultivé, ses déambulations ne sont pas dignes que le philosophe s'y attarde parce qu'elles sont limitées à la sphère matérielle.

8 Parallèlement aux évolutions du discours pédagogique, le statut accordé au voyage des marchands s'infléchit néanmoins à partir des années 1760¹¹. Aux yeux de l'abbé Gros de Besplas, le voyageur le plus apte à observer l'humanité n'est ni le noble, trop fier, ni l'homme du peuple, trop timide, mais « l'homme du rang intermédiaire », dont le regard « se porte sans effort aux deux extrémités¹² ». Le sage qui est ainsi décrit rappelle les héros du théâtre de Goldoni à Venise. Le caractère concret du voyage des marchands est célébré dans les années 1780, alors que se développe la revendication pour un savoir plus technique. Le docteur Amoreux, lors d'un concours de l'Académie de Lyon en 1787, se livre à un éloge de l'expérience de son futur métier qu'apportent pour le jeune commerçant ses voyages à l'étranger :

Le commerce [...] a rendu les voyages plus fréquents et plus nécessaires. [...] Un commis, en chaise de poste, se regarde comme l'ambassadeur de sa compagnie ; la dépense tourne autant à sa gloire qu'au profit des associés ; leur crédit et la correspondance s'accroissent à raison de la multiplicité des voyages ; le plaisir est tout pour le voyageur. Le voyageur commerçant apprend aussi à mettre un prix aux choses [...]. La manière de priser les objets de commerce dépend de tant de circonstances, qu'il faut avoir vû pat soi-même, et s'être transporté sur les lieux où se traitent les affaires, les foires, les banques, les villes maritimes, etc. Voilà la véritable école où se forme la jeunesse commerçante.

[...] Un jeune homme, qui qu'il soit, ne doit point regarder au-dessous de lui les détails économiques ; ils lui apprendront à conduire un jour ses propres affaires et à savoir en attendant d'où proviennent les revenus. Il aura souvent occasion dans ses voyages de connoître la différence des poids et des mesures, la valeur et le cours des monnaies, sur lesquels l'usage seul ne doit pas l'instruire¹³.

9 Par-delà l'apparent surgissement d'un intérêt pour le voyage des marchands à la fin du XVIII^e siècle, la continuité de l'attention que les éditeurs portent depuis la Renaissance à ce type d'entreprise est attestée par la longue tradition des guides et instruments pratiques. Héritier des listes de *Poste necessarie a corrieri & viandanti*¹⁴, le guide anonyme édité à Venise en 1775 par F. Locatelli sous le titre paradoxal de *Il Viaggiatore moderno* est présenté par le libraire comme adapté aux marchands, à ceux qui ont des correspondances étendues à l'étranger, dans la mesure où il montre les routes qu'ils peuvent emprunter et donne « les informations les plus importantes sur les villes et les

lieux les plus remarquables qui se rencontrent par ces routes¹⁵ ». Dans l'adresse au lecteur sont aussi indiqués les buts qui permettent au négociant de se démarquer des princes, des hommes de lettres et des jeunes nobles : « après s'être informé de façon générale sur la qualité des lieux, et le génie dominant des personnes, il devra s'enquérir avec empressement des Ports, et des Places où le commerce est le plus important et le plus avantageux : quels sont les Produits de la terre, les Minéraux, les Arts, ou Manufactures, les Monnaies, les Poids, les Mesures, les Frets, et finalement tout ce qui peut avoir une relation avec la Marchandise¹⁶ ».

- 10 Un voyageur marchand idéal se dégage ici, mi-touriste, mi-enquêteur spécialisé, ayant besoin d'un savoir générique et minimal sur les territoires et les peuples, mais avant tout attentif aux diverses branches de l'économie et aux techniques servant sa profession. Sans être totalement nouvelle, cette figure correspond au modèle éclairé du négociant des années 1780, dont le rôle social qu'il s'apprête à jouer justifie qu'il possède une culture générale¹⁷. Elle est celle d'un bourgeois soucieux de l'utilité générale. N'ayant que faire des « détails scientifiques qui ne sauraient intéresser que ceux qui ont passé leur vie à cultiver les beaux arts », êtres « privilégiés » dans lesquels il ne se reconnaît plus, cet homme incarne le goût moyen de ceux qui s'occupent « des divers besoins de la société » tout en daignant, à la faveur de leurs déambulations, « donner quelques instans à la contemplation des principaux résultats de la civilisation générale¹⁸ ».
- 11 Issu d'une longue tradition utilitaire, le voyage des marchands tend donc d'une part à rencontrer les stratégies du voyage nobiliaire, fonds commun du voyage des élites, d'autre part à se constituer comme un modèle autonome, susceptible d'influer sur les pratiques des voyageurs non marchands. Le temps n'est plus loin où Mario Pieri dénoncera le commerçant qui « à la recherche de nouvelles richesses, et l'esprit tout barbouillé par l'appât du gain, [...] passe, sans daigner y jeter un regard, à travers les principales villes d'Europe, et met Trieste avant Rome et Ancône avant Florence¹⁹ ».
- 12 Quoi qu'il en soit, l'interrogation sur le regard marchand suppose d'identifier des sources où les individus racontent leurs expériences. Or celles-ci sont souvent noyées dans le flot de la correspondance commerciale ou familiale et des papiers de nature technique. La pratique culturelle des marchands en voyage est délicate à repérer faute de récits en nombre suffisant pour opérer des comparaisons. La perte de certains des rares journaux de voyage manuscrits est elle-même le signe de ce que le marchand ou ses héritiers ne les ont guère valorisés²⁰.
- 13 Il est cependant possible de réfléchir sur un certain nombre de traces, récits construits mais aussi lettres et documents comptables qui nous révèlent des fragments de la vie du marchand voyageur, sa vision du voyage, du monde, des personnes et des paysages découverts, sa façon de se déplacer à travers l'Europe. Nous nous y essaierons en envisageant successivement trois cas de figure, correspondant à trois types de sources disponibles.

Premier cas de figure : le marchand voyageur à travers des récits articulés

- 14 En nombre plus réduit que ceux d'autres catégories de voyageurs, les journaux de marchands qui nous sont parvenus mettent en lumière des hommes de goût, amateurs d'œuvres d'art. Il est assurément difficile d'en percevoir la singularité par rapport à la

masse des récits de voyage, car dès lors qu'ils écrivent ou dictent des notes le financier Bergeret de Grancourt (1715-1785) ou l'inspecteur des manufactures Roland de la Platière (1734-1793), et même l'imprimeur Émeric David (1755-1839) ou le jeune marchand de tissus Jordan s'identifient avec les autres voyageurs cultivés. De plus, cette source témoigne rarement d'un déplacement accompli pour les affaires de l'entreprise.

- 15 Des signes distinctifs ne peuvent pas moins être dégagés. Les ayant inventoriés ailleurs à propos du voyage en Italie²¹, nous nous contenterons de les évoquer rapidement en commençant par les itinéraires. Peu d'auteurs de ces récits sont des marchands allant de foire en foire, mais même si leur visée est surtout culturelle, ils élaborent certains repères urbains en adéquation avec leurs activités dominantes. Outre celle des foires, ils peuvent avoir présente à l'esprit la carte commerciale de l'Europe que dessine le *Parfait négociant* de Savary en fonction des « villes où il y a des Manufactures²² ». À la suite de Coyer ou de Lalande, les observations de Roland de la Platière restituent une géographie productive et commerciale de l'Italie. Parcourant, quelques années après son voyage dans la péninsule, le Sud-Est de la France, la Suisse et le Sud de l'Allemagne afin de prendre contact avec les correspondants de l'entreprise familiale et de repérer leurs techniques de fabrication, l'Aixois Émeric David lit le paysage en fonction de ses attentes du moment. À côté des dates inscrites en marge de son cahier de travail pour ponctuer le voyage figurent moins souvent les noms de villes d'art que ceux des imprimeurs ou libraires visités. Cela montre combien les critères professionnels jouaient un rôle important dans la constitution de sa géographie européenne²³.
- 16 Les journaux de voyage obligent à distinguer avec netteté entre le voyageur qui relate ses activités commerciales, ne rencontrant qu'au hasard de la route une ville dont il évoque les monuments, et celui qui tout en provenant d'un milieu négociant a choisi d'effectuer un périple destiné à son éducation et à son amusement. Le mélange des genres n'en est pas moins fréquent. La présence de noms de négociants dans la liste des villes placée à la fin de son manuscrit sur l'Italie par Raby d'Amérique peut donner à entendre que son voyage ne fut pas de simple curiosité. À l'inverse, les finalités techniques du voyage d'Émeric en Suisse en 1787 ne l'empêchent pas de visiter à Berne la cathédrale, d'évoquer la figure de Guillaume Tell et de commenter les mœurs ou le système de gouvernement en vigueur à Zurich²⁴. Les notes du jeune Jordan en Italie prouvent qu'il double son voyage d'affaires d'un voyage d'agrément en bonne et due forme.
- 17 C'est surtout au niveau de la description que se manifeste dans les récits de marchands un regard plus analytique que celui de nombreux nobles et gens de lettres, dénotant une plus grande tendance à s'ouvrir sur les dimensions du présent et à prendre en compte les paysages situés entre les villes, les zones incultes, les montagnes et la mer. Très significatifs sont à cet égard les récits qu'ont laissés de leurs voyages en Italie entre 1764 et 1788 Raby d'Amérique, Émeric David et Antoine-Henri Jordan.
- 18 Cette disponibilité tient tout d'abord au primat accordé à l'observation concrète. Le pays visité est approché par référence au métier qu'exerce le marchand et non pas uniquement à travers le filtre de l'histoire et de la richesse en œuvres d'art. Dans ce contexte sont prises en compte par Raby d'Amérique les évolutions de l'économie génoise et la « grande dépense » que nécessite l'entretien des canaux dans la plaine lombarde. Tout comme ce dernier, Émeric porte aux campagnes, cultivées ou non, une attention digne des enquêteurs et statisticiens de l'époque napoléonienne, jugeant

entre Brignoles et Fréjus que « voilà des troncs d'arbres abatus qui se vendraient très bien, s'ils étoient près d'une ville ; ils en sont loin, ils pouriront²⁵... ». Les marchands qui visitent l'Italie comparent les richesses qu'ils voient à celles qui leur sont familières. Ils s'intéressent aux objets à acquérir et si Raby observe plus volontiers les palais que les églises, il retient avant tout de ces dernières les marbres et autres objets précieux. Le seul commentaire sur des religieux est pour décrire non sans un brin d'ironie le « bien être » et le confort qui émanent de la chartreuse de Pavie : « les religieux n'y mangent pas comme ceux de la Grande Chartreuse sur des assiettes de bois, ils sont bien nourris, aussi ont-ils tous la mine vermeille et un air de bonne santé²⁶ ».

- 19 Un second trait caractérise le regard du marchand : la précision. Même si ce comportement ne lui est pas propre, il existe un modèle du voyageur comptable dans lequel le marchand se sent parfaitement à son aise et qui consiste à enregistrer les temps de parcours, heures de départ et d'arrivée, distances entre les lieux, noms des auberges et adresses de négociants, modes de transport utilisés et prix des courses, éventuellement à indiquer les tarifs sur lesquels le voyageur s'est accordé après une discussion avec le voiturier ou le patron d'une felouque. Il est vrai qu'à l'inverse de Raby d'Amérique, Bergeret de Grancourt n'évoque jamais aucun prix dans son journal de voyage. Mais le financier amateur d'art prône une visibilité maximale des objets qui correspond à son sens du concret et au besoin de les toucher pour s'en faire une idée correcte. Proche des idéaux de l'homme de science, sa méticulosité débouche sur une apologie de la mise au musée²⁷. Rompus au maniement des chiffres, les négociants aiment quantifier la richesse des villes et empruntent volontiers aux guides des siècles précédents leur goût pour la mesure exacte des monuments.
- 20 La perception que les marchands ont d'un pays comme l'Italie est enfin marquée au sceau de l'utilité. Un partage s'établit dans leurs journaux entre les choses qui se voient et celles qu'ils jugent au contraire inutiles parce qu'elles ne sont guère visibles. En dépit de son penchant pour les lettres, Raby pense qu'à Florence la bibliothèque publique n'est « pas aussi magnifique a beaucoup près que le reste » avec ses « 40 mille volumes en tout genre, *mal reliés* » et « cinq mille Manuscrits plus *inutiles* que Necessaires ». Les ouvrages de celle de Milan le déçoivent, car n'étant « presque tous couverts qu'en parchemin, *cette épargne ote tout l'éclat* d'une bibliothèque ». De même le Dôme souffre-t-il à ses yeux de ce que « l'ouvrage une fois fini [...] le mieux travaillé de cette montagne de marbre *ne paroitra de nulle part*²⁸ ».
- 21 Le souci de clarté et de rationalité se retrouve chez Bergeret de Grancourt, pestant contre le temps perdu lorsque le monument visité, comme à Caserta, n'en vaut pas la peine ou que l'habitude des habitants de se lever tard rend vaines, comme à Venise, les courses matinales. L'itinéraire traditionnel des élites peut lui-même être mis en cause au nom de l'utilité. C'est ainsi que Bergeret, après avoir visité Gênes, Rome, Naples et Florence, décide précisément à Venise d'interrompre le voyage en Italie du Nord car « les villes se ressemblent presque toutes [...] les curiosités y sont rares et [...] pour un tableau souvent en mauvais ordre, on a fait beaucoup de chemin cher *et inutile* ». Même en Allemagne, la fermeture des galeries le dimanche « fait pour les étrangers *un jour vuide et sans ressource*²⁹ ». De telles allusions trahissent un désir d'efficacité maximale dans les visites et elles ne sont pas sans évoquer le combat que menaient alors les autorités civiles et même ecclésiastiques contre le nombre trop important de jours chômés.

Second cas de figure : le marchand voyageur à travers la correspondance

- ²² Susceptible d'être mobilisée autant pour reconstituer le rayonnement géographique d'une maison de commerce³⁰ que la vie quotidienne de marchands pour lesquels le voyage tend à devenir un mode d'être, la correspondance est une source plus courante et accessible que les récits de voyage. Sa dispersion et son abondance même en rendent toutefois l'exploitation peu aisée dans le cadre d'une enquête sur la manière de se rapporter aux personnes, aux lieux, aux choses et à soi-même tout au long du voyage. Par souci de commodité, nous nous limiterons ici au cas de Dauphinois ayant circulé dans le monde alpin, tels F. Tansard, P. Gravier et surtout H.-M. Borel du Bez. Parti pour Turin en 1771, à l'âge de 15 ans, afin de se former au commerce de banque, ce dernier ne rentra au Bez, près de Briançon, qu'en 1788 afin d'y ouvrir une manufacture de chapeaux de feutre. Entre-temps, il s'occupa d'un commerce de toiles et draps en gros à Turin, rayonnant en Italie du Nord, rejoignant au moins deux fois par an son épouse au Bez et se rendant à l'occasion à Marseille (1779) ou Francfort (1785).
- ²³ Des lettres écrites par Borel au cours de ses déplacements³¹ se dégagent des traits assez différents de ceux relevés dans les journaux de voyage. Ils ne préjugent évidemment pas des conclusions que nous pourrions tirer d'un plus vaste corpus, mais offrent une grille de lecture intéressante. En premier lieu émerge une relative indifférence au pays traversé. Certes Hyacinthe-Marcellin Borel examina au retour de Francfort la cathédrale de Strasbourg, si l'on en juge par la présence d'une *Description* de cette cathédrale dans l'inventaire de sa bibliothèque à Briançon³². De même à Gênes, où plus tard il travaillera, Pierre Gravier narre en 1785 son plaisir de la découverte des monuments : « aujourd'hui j'ai déjà vû en outre qqes beaux palais, en dehors, et demain j'irai voir le dedans des plus magnifiques j'ai aussi été au-dessus de la coupole de l'église de Carignan, de meme qu'au sommet de la lanterne ou il y a 350 degrés [...] à monter ainsi jugez si de dessus cet hauteur j'ai vû loin en mer³³ ». Dans les écrits du marchand qui se déplace pour acheter ou vendre, le primat des affaires est pourtant tel qu'en général le pays parcouru ne se distingue guère des pays voisins. La qualité de « ville étrangère » que Borel attribue à Turin dans une lettre datable de 1787, où il manifeste sa souffrance de l'exil, est révélatrice de l'absence d'une relation forte avec le territoire d'accueil³⁴.
- ²⁴ Cette tendance à appréhender le pays étranger comme une sorte de *no man's land*, de fond anonyme du décor, se vérifie dans la manière d'aborder les problèmes logistiques. Les obstacles matériels, pluie, froid, mauvais état de la route, difficulté à trouver des chevaux, mauvaises auberges, se retrouvent dans tous les pays, mais le risque d'accomplir un « très pénible voyage » est plus grand quand le marchand sort de son espace de circulation habituel. Les difficultés de langue qui gênent tellement Borel à Francfort n'existent pas pour lui en Italie et une anecdote que rapporte ce dernier au sujet d'un marchand allemand ayant coupé toutes les pièces de tissu en quatre alors que Borel lui demandait « un échantillon de chaque pièce » suffit à faire comprendre l'importance qu'avait pour le commerçant le fait de parler la langue du pays s'il voulait obtenir ce qu'il désirait³⁵. Tandis que Borel se fait tranquillement envoyer la jument de Briançon à Suse à chaque fois qu'il s'apprête à retourner de Turin au Bez, nous le sentons inquiet en Suisse et en Allemagne, fortement soumis aux incertitudes du chemin et des voitures fournies par les maîtres de postes, très soucieux d'hygiénisme

dans l'auberge de Soleure³⁶. Sans en déduire que les marchands redoutent l'aventure, on peut penser qu'ils ont besoin de confort et qu'à l'instar d'ailleurs de la plupart des voyageurs de leur époque, ils craignent les situations imprévues.

- 25 Tout en suggérant une conscience aiguë de l'utilité des déplacements, les missives de Borel du Bez envoyées de Francfort, de Turin ou d'Alexandrie mettent l'accent sur les difficultés de la vie quotidienne du marchand en voyage. Elles disent les joies mais aussi la dureté du travail, mené jusque tard dans la nuit : « je n'y faisais pas encore attention [à mon rhume], n'ayant pas de temps à perdre pour faire mes affaires qui me devenoient plus pénibles qu'a un autre par la raison que c'etoit la premiere fois que je frequentois cette foire » (de Francfort, peut-être à sa femme en mars 1785) ; « mes affaires s'avancent, j'ai trouvé d'asses bonne marchandise et qui n'est pas chere, aussi je me suis chargé comme un Bidé, sans ce que j'accepterai encore » (de Francfort, à son épouse, le 24 mats 1785) ; « j'etois tres presse pour arriver à temps en foire d'Alexandrie » (de Francfort, peut-être à sa femme en mars 1785) ; « je travaille tout autant que les autres foires et depuis que nous sommes ici jamais le lit ne nous a vu avant minuit souvent bien longtemps après » (d'Alexandrie, à sa femme, le 8 oct. 1786) ; « me voila par consequent cloué au comptoir » (de Turin, à son épouse, le 9 déc. 1786)³⁷.
- 26 De telles contraintes nous situent aux antipodes de la vie festive et mondaine que menaient les nobles étrangers à Rome ou Naples. Le marchand en voyage ne tolère pas la perte de temps. Il est plongé dans le mouvement des opérations d'achat et de vente, les exigences d'une comptabilité à remettre sans cesse à jour, le poids physique des marchandises, le souci de ne pas rater le début d'une foire ou l'obligation d'ajourner un retour au pays en raison de la surcharge de travail. Les éléments du décor urbain ou de la vie des habitants ne sont pris en compte que s'ils entrent en rapport avec l'activité du commerçant. Borel juge ainsi que ce que Francfort a « de plus remarquable » est « son heureuse situation sur le mein riviere navigable et qui la rend vivante », tandis que l'étonne à une demi-lieue de là le village de Boznen, où quatre-vingt pour cent des maisons sont composées d'auberges, de cabarets, de tavernes et de gargotes dans lesquels affluent « de malheureuses prostituées³⁸ ».
- 27 Si ceux qui se déplacent pour affaires ne s'attardent guère sur les monuments des villes qu'ils traversent, ils sont en revanche attentifs aux événements qui menacent de bouleverser l'équilibre des échanges. Dans l'Italie de la période révolutionnaire, les marchands qui ne profitent pas directement de la fourniture des vivres aux armées expriment leur grand désir de paix. Tout comme son homologue bâlois Félix Sarasin³⁹, le jeune Grenoblois Frédéric Tansard témoigne de l'esprit de modération qui caractérise les marchands, désireux de s'accrocher aux chances de paix à chaque fois que celle-ci se profile à l'horizon : « L'on nous fait espérer une paix prochaine, écrit-il en novembre 1794, [...] cet evenement seroit on ne peut pas plus heureux, & l'on verroit reprendre les affaires avec fureur. » Et deux ans plus tard, en mai 1796 :
- l'espérance d'une paix prochaine soutient les esprits, Dieu fasse qu'elle soit générale, car il y a bien long tems que souffre l'humanité. Le commerce s'en ressent, & la maniere de travailler devient tous les jours plus épineuse, la confiance manque de plus en plus vu les derangemens qui se succèdent, & si une main puissante ne vient pas mettre fin à tant de maux je ne sai en vérité comment l'on fera pour aller en avant⁴⁰.
- 28 La place que les vicissitudes de l'actualité politique et militaire occupent dans la correspondance entre M. Regny et Pierre Tansard, le père de Frédéric, ou dans celle entre Pierre Gravier et sa sœur Charlotte, épouse de Hyacinthe-Marcellin Borel, montre

à quel point les commerçants du Sud-Est de la France qui séjournent en Italie pendant le Directoire y sont sensibles⁴¹.

- 29 Les lettres des marchands originaires du Briançonnais attestent également l'importance que revêtait le lien épistolaire dans la vie des familles séparées par le voyage et la migration⁴². C'est que par-delà sa fonction économique le réseau des êtres proches, père, mère, épouse, frère ou beau-frère, cousin, constitue le plus efficace des remparts contre la nostalgie ou le sentiment de solitude qui étreint le voyageur. Les marchands privilégient l'ici sur l'ailleurs, la famille ou la patrie d'origine sur le monde extérieur, c'est-à-dire sur les habitants du pays étranger où ils se trouvent. Ils s'écrivent pour donner un signe de vie, remercier des informations reçues, parler des morts, des naissances et mariages, évoquer une santé souvent chancelante⁴³, faire état des projets de départ, du rythme des affaires, du bon déroulement d'une expédition, parfois aussi pour charger le destinataire d'une commission de nature commerciale. Le goût pour les réunions familiales se manifeste autant chez les fils Tansard ou Bruny que chez Borel⁴⁴. Le repliement sur soi, sur sa famille, se reconnaît d'ailleurs aussi dans le journal d'Émeric David, qui à Kehl médite sur l'ancienne forteresse « où Estienne David, notre grand oncle, est mon commendant, et auprès de laquelle peut-être ses deux fils furent tués dans la même bataille ». Les imprimeries qui y prospèrent assurent même un pont avec l'activité de la famille aixoise : « Une des plus belles imprimeries de l'Europe est dans les lieux où commanda le fils et le frère d'un imprimeur⁴⁵. »
- 30 Éloigné des siens, le marchand fréquente au cours de ses périples de nombreuses auberges. Davantage que l'homme du monde, c'est à la sociabilité de ces dernières qu'il s'accroche pour se délasser des fatigues de la route. Ici se tissent pour le meilleur et pour le pire les solidarités entre gens du même métier. Dans une auberge de Soleure, en Suisse, Borel essuie les plaisanteries de ses compagnons et plus tard, à Francfort, il relate ce que lui ont dit d'autres négociants sur une foire « qu'ils connaissent depuis longtemps⁴⁶ ». Les repas sont pour tout marchand un moment important et la compagnie d'inconnus qui partagent plus ou moins sa condition une occasion de contacts et un stimulant pour manger davantage⁴⁷.
- 31 Les papiers de jeunes négociants qui apprennent leur métier lors d'un séjour d'un an ou deux à l'étranger n'offrent bien sûr pas le même point de vue que les lettres envoyées par ceux qui se rendent dans les foires ou travaillent de longues années à l'étranger. La solitude affective et l'ennui de voyager seuls sont le vrai drame du marchand lorsqu'il ne jouit pas de la présence de compagnons comme Raby d'Amérique ou ne participe pas aux plaisirs du théâtre, des bals et des rencontres mondaines familiers à Jordan. Le meilleur témoignage de cette souffrance qui peut devenir mélancolie est encore une fois donné par Borel. Au retour d'Allemagne en 1785, il se sent certes « beaucoup mieux » qu'avec la poste dans la voiture que lui a prêté un négociant de Nîmes, mais c'est pour ajouter aussitôt : « aussi avois-je tout lieu de m'ennuyer car j'étais seul ». Occupant ses soirées piémontaises à faire les comptes, à lire ou parfois à écrire, il finit par exploser dans un courrier de plusieurs pages à son épouse, désormais lasse de ne pas le voir revenir dans le Briançonnais :

crois-tu que ce soit par plaisir que je fasse des absences si longues, j'en souffre peut-être plus que toi, mais je devore en rugissant l'ennui qu'elles me causent, si tu crois ma vie plus belle que la tienne tu te trompes, je te l'ai déjà dit, et je le repète, tu a (*sic*) au moins un moien de consolation dans nos enfants que tu peux presser contre ton sein chaque fois que ton cœur le desire, pleurer même en les embrassant, mais moi qu'un cruel destin tient toujours malgré moi — éloigné de ce que j'ai de plus

cher, dans une ville étrangère [36v] seul au milieu d'un grand monde, perclus chez moi comme un hermite, n'en sortant que pour aller prendre mes repas, dis-moi quelle est la satisfaction que je puis avoir, conçois-tu que cela soit un bonheur⁴⁸.

Troisième cas de figure : le marchand voyageur à travers les livres de compte

- ³² Un troisième cas de figure nous amène à rechercher dans les livres de comptes et les carnets dits de voyage des informations que les marchands auraient laissées à propos de leurs déplacements. Si les registres de comptabilité et les papiers que nous avons consultés sur des maisons ayant fait faillite à Lyon et à Grenoble au XVIII^e siècle suggèrent l'ampleur des échanges pratiqués par une maison et indiquent les dates des opérations d'une période donnée, les noms des fournisseurs ou des acheteurs ainsi que leur localisation géographique, ils sont en revanche presque muets sur ce que furent la vie concrète du voyageur et les à-côtés de l'activité commerciale proprement dite. Les deux carnets de voyage de l'un des trois associés de la maison de draps lyonnaise Chalut-Lamure, dont l'un est daté de 1716, conservent ainsi des notations sur l'argent reçu et les achats à faire, des listes de correspondants à voir et surtout de nombreuses colonnes de chiffres : bien qu'ils se rapprochent davantage du *pro memoria* que du livre de compte, ils ne gardent aucune trace de l'expérience humaine vécue par Félix Borel dit Lamure⁴⁹.
- ³³ Les quatre « carnets de voyage » de la maison Carny de Grenoble sont plus riches pour nous, car s'ajoutant à une volumineuse correspondance de 1 400 lettres, ils aident à reconstituer le volume des transactions pendant les vingt premières années de vie de la société (1739-1760) et proposent surtout une précieuse typologie des déplacements accomplis chaque année, parfois augmentée des chapitres de dépenses occasionnées par le voyage : Y. Eveno a ainsi pu établir à partir des dépenses et recettes consignées jour après jour sur ces carnets que dans les meilleures années l'un des responsables de la firme se rendait en avril ou mai en Suisse, surtout à Genève, pour s'y approvisionner en toiles, étoffes et draps, notamment de contrebande, qu'à la fin juin lui-même ou l'un de ses collègues allait à la foire de Beaucaire où il retrouvait la marchandise acheminée par des voituriers, rendant en chemin visite à ses débiteurs, qu'en septembre avait lieu le voyage annuel à Lorient pour la vente de la compagnie des Indes, et en décembre une tournée à la foire de Villeneuve-lès-Avignon, soit un rythme de deux foires par an et, entre elles, deux grands moments d'approvisionnements auxquels s'ajoutaient de plus courts voyages dans des villes proches, Voiron, Mens ou Lyon⁵⁰. Tandis qu'à l'instar des registres de correspondance les livres de compte dessinent, comme celui de Gaspard Bovier, maître gantier à Grenoble, une géographie des réseaux de commerce et donc de la sphère d'influence et de contacts d'une entreprise, avec ses variations d'une année à l'autre⁵¹, les carnets de voyage retracent les routes effectivement suivies par les marchands. C'est encore le cas, dans une plus faible mesure, avec les itinéraires de ses voyages en France accomplis dans les années 1760 par le gros commerçant en épicerie lyonnais Dominique Ranguis⁵².
- ³⁴ La quotidienneté du voyageur de commerce ressort de manière particulièrement nette dans un document de la maison de soieries Carrer et C^{ie} qui figure dans le fonds du tribunal de la conservation des foires de Lyon. Il s'agit d'une justification des dépenses engagées à l'occasion de dix voyages accomplis entre mars 1765 et octobre 1774 par l'un

des trois associés de la firme, Bonaventure Carret (1737-1779), à travers la France, les Pays-Bas autrichiens, la Hollande et l'Allemagne rhénane⁵³. Sous le titre « Articles de mes frais de voyage sur lesquels prétendent maintenant Mrs Calar et Ferlat me faire diminution », l'auteur dresse de sa main une liste argumentée de ses dépenses pendant près de dix ans. Ce document de plusieurs dizaines de pages tient à la fois du registre de comptabilité, du récit retraçant une expérience de vie et de l'acte juridique. Dans le cadre d'un rapport de forces avec ses deux associés, Carret tente de justifier son train de vie assez élevé et ses pratiques sociales de commissionnaire. Sur la page de gauche figure, avec le montant de chacun d'entre eux, la liste des frais engagés, voyage après voyage. Sur la page de droite, face à chaque ligne de dépense, sont notées les protestations parfois très vives que Carret adresse à l'encontre de ses associés, avec indication des raisons pour lesquelles il estime qu'ils ont tort de ne pas le rembourser à la hauteur de ce qu'il a effectivement déboursé.

- 35 En écho aux voyages de Barthélemy Seilhade et de sa fille Rose, qui avaient ensemble sillonné la France entre 1724 et 1749 afin de trouver des marchés pour leurs taffetas, dorures et bas de soie pendant qu'une autre fille, Louise, restait sur place à Lyon, Bonaventure Carret croit lui aussi, depuis qu'il s'est lancé dans ses entreprises commerciales en 1762, à la nécessité de voyager pour écouler la marchandise et se « faire aimer et gagner la confiance de tous ceux que je vois⁵⁴ ». Mais au début des années 1770 ont surgi les difficultés. Les voyages sont devenus coûteux par rapport au profit qui en était retiré, les créances rentrent mal et la concurrence s'accroît fortement entre représentants de différentes maisons. C'est dans ce contexte que se noue le conflit entre Carret et ses associés, à la veille de la liquidation de la société « Carret et compagnie », engagée peu avant 1775.
- 36 Complétée par le détail de l'itinéraire de cinq des dix voyages ici décrits⁵⁵, la typologie des dépenses dont Carret revendique la légitimité permet de saisir des besoins quotidiens et aide à comprendre comment se déroulait l'existence d'un marchand qui était presque sans arrêt en déplacement. Nous décelons d'abord chez Carret une exigence de confort, de sécurité et de bien-être. Parmi les objets qu'il juge nécessaires et que ses associés ont refusé de lui rembourser, le commissionnaire cite un écritoire de voyage (1^{er} voyage décrit, mars-juin 1765) qui « a servi dans les voyages à fermer les papiers » (2^e voyage, [décembre 1765] janvier-juillet 1766), une « Epée », un « couteau de chasse » et « un couteau d'ivoire » qui tous trois étaient pourtant « pour l'usage du voyage » (4^e voyage, novembre 1767-avril 1768). Il prône le recours aux fiacres à Paris pour mener ses affaires car « il seroit cruel de vouloir que je fis des courses a Paris qui m'étoient prescrites a pied lorsque personne ne refuse une voiture. Vilenie [que de m'en refuser le remboursement] » (4^e voyage⁵⁶). Soucieux de sa santé, il motive ses dépenses de feu « quand il fait grand froid » (4^e voyage) par une série de remarques acerbes : « pourquoi exigés-vous que je ne me chauffe pas dans le mois de décembre » (5^e voyage, [juin] juillet 1768-janvier [février] 1769), « il faut bien me chauffer puisque vous avez bien voulu vous chauffer au magasin » (9^e voyage, juin 1771-avril 1772), « le feu est juste » (9^e voyage), « cela coute immensément partout, c'est aux frais du commerce, la preuve c'est qu'on fait du feu dans les magasins, et que c'est aux menus frais du commerce, pourquoi un voyageur doit-il geler de froid en route ? » (lettre finale).
- 37 Le besoin d'être pris en charge en cas de maladie se relie au souci de la santé, qui hante littéralement les marchands absents de chez eux pour plusieurs mois⁵⁷ : « comment messieurs je prends la jaunisse en route [ici à Bordeaux] occasionnée par les fatigues et

les grandes chaleurs, je reste deux mois malade et c'est à moi a payer ces frais entrepris pour les affaires » (2^e voyage). Ayant été contraint de payer remèdes et chirurgiens à La Rochelle et à Bruxelles, Carret revient plusieurs fois à la charge : « j'étois malade 19.4 déduit [...] La loy lorsqu'un voyageur est malade [est que] le commerce paye » (3^e voyage, [septembre] novembre 1766-[septembre] octobre 1767) ; « Lorsqu'un voyageur est malade c'est pour le commerce » (10^e voyage, avril-octobre 1774) ; « Le voyage expose a des fatigues qui derangent la santé. je tombe malade et ce seroit a mon compte a payer ce qu'il m'en coûte pour me guérir ; c'est bien assés que j'aye le mal a moi seul » (lettre finale).

- 38 Plus classiquement, la quotidienneté du voyageur marchand se révèle dans les dépenses inévitables de nourriture, qui évoluent avec les crises de cherté ou le changement de mode de transport : « la nourriture est plus chère en poste » (3^e voyage), « je vous ai expliqué les motifs de chaque chose, comme de l'augmentation sur les jours de nourriture à cause de la cherté des vivres qui est survenue par tout le pais » (en conclusion du 6^e voyage, mai-septembre [octobre] 1769) ; « ayant voyagé par les diligences j'ai voyagé ensuite en poste ce qui m'a entraîné dans des frais plus dispendieux surtout les vivres depuis 1765 ayant presque successivement doublé par tout » (lettre finale de Carret). À propos du logement Carret signale un problème spécifique du marchand lorsqu'il rayonne à partir d'un point de base tel qu'Amsterdam ou Bruxelles, et doit alors payer deux chambres pour une même nuit : « pourquoi s'il vous plait lorsqu'allant à La Haye ou Utrecht et Rotterdam je garde la clef de ma chambre et la paye, je paye alors [de ma poche] deux chambres par jour » (6^e voyage). Si les carnets de voyage de Carny enregistrent le même type de dépenses pour les postes, le pansement et la couche du cheval, la diligence, les repas et le louage des chambres, ce que l'on retrouve dans les notes de toutes les catégories de voyageurs de cette époque, l'intérêt de l'état de frais de Carret est de mettre en lumière un comportement original, relativement dispendieux, et des points précis, objet de litige avec ses associés.
- 39 La vie du marchand en voyage se donne aussi à lire dans les frais annexes. Les uns sont en France ou ailleurs le lot de tous les voyageurs, tels les étrennes, commissions aux garçons, aux domestiques, aux filles, aux crocheteurs, justifiées par les habitudes du pays de séjour, notamment en Hollande où cela est « l'usage » (3^e voyage⁵⁸). Comme à son habitude, Carret demande à en être déchargé : « il y a différentes étrennes et cadeaux qu'il est indispensable de faire suivant les usages des pays où l'on se trouve, c'est au commerce a les payer, et non point au voyageur » (lettre finale). D'autres dépenses relèvent davantage du travail du marchand. À côté des menus frais que Carny mentionnait en 1752 « aux crieurs, aux peseurs, aux commis de la direction, aux plombiers⁵⁹ », Carret en signale pour l'interprétariat : « pourquoi en prenant une commission pour le commerce seroit-ce a moy a payer une fille qui me facilite en parlant deux langues » (2^e voyage). Il met surtout en évidence l'importance des moyens auxquels il a recouru pour remercier ses correspondants « en nature », c'est-à-dire en repas, dîners ou soupers⁶⁰, en vin⁶¹, en mouchoirs parfois⁶², en café, en comédies ou bals offerts à telle dame et à ses filles⁶³. Ces frais que l'on qualifierait aujourd'hui de réception sont présentés comme étant destinés à attirer des clients ou plus souvent à récompenser des services ou des fidélités.
- 40 Derrière ces demandes de remboursement tansparaissent une pratique mondaine du voyage et une personnalité particulière de marchand. Un certain goût du luxe se devine dans une « depense extraordinaire en route occasionnée pour la célérité » (4^e voyage) ou l'« Epée noire, crochet et boucles [...] [achetée pour] le deuil de la Reine » (5^e

voyage). En concédant à ses associés, dans sa lettre conclusive, le droit de lui reprocher l'usage des voitures à Paris et de ne pas le rembourser intégralement, Carret reconnaît implicitement qu'il a pu vivre au-dessus de ses moyens. Néanmoins il ne s'agit là que d'une concession tactique en vue de mieux asseoir la légitimité de son argumentation. Ainsi resurgit aussitôt à propos de Paris, dans la même lettre, le réflexe combatif de l'associé : « pour peu qu'on y aye des commissions à faire et qu'il fasse mauvais tems on ne peut y aller à pied, et j'y avois toujours beaucoup de personnes à voir ».

- ⁴¹ Pour exceptionnel et singulier qu'il soit, ce document peu littéraire renvoie au statut que certains contemporains comme le docteur Amoureux confèrent au marchand en voyage. Une véritable économie du déplacement se dessine, avec son temps compté et mesuré. La précision dans le décompte des frais, dans la notation de la durée des séjours et dans celle des distances entre chaque étape n'est pas seulement destinée à se défendre et à montrer aux associés de Carret que les dépenses ont été effectuées dans l'intérêt du commerce. Elle est aussi la marque du souci d'encadrer le corps du voyageur dans un système de normes et de preuves plus contraignant que celui de la vie ordinaire.
- ⁴² Le calendrier annuel et la typologie des voyages de Carret sont différents de ceux que l'on déduit des carnets de la maison Carny ou de la correspondance de Borel du Bez. Le voyageur de commerce ne court pas ici les foires et ses courses durent si longtemps que quelques semaines seulement séparent parfois un retour d'un nouveau départ : aux séjours de trois à sept mois dans les Pays-Bas autrichiens, la Hollande et l'Allemagne rhénane, atteints en passant par Paris (printemps 1765, fin de l'hiver et printemps 1768, été-automne-hiver 1768, printemps-été 1769, automne et hiver 1770, printemps-début de l'automne 1774), s'ajoutent des voyages plus longs encore, oscillant entre sept et onze mois et où le temps passé dans les contrées rhénanes est précédé d'un véritable tour de France (hiver-printemps 1766, hiver-printemps-été-début de l'automne 1767, hiver-printemps-été 1770)⁶⁴. Carret s'arrête plus longuement là où se trouvent les relais privilégiés de la maison. En France il reste toujours un mois ou deux à Bordeaux et sur la route des Flandres il fait étape à Rouen⁶⁵ ; dans le Nord les lieux de résidence prolongée sont Bruxelles et Amsterdam, véritables plaques tournantes à partir desquelles rayonne le marchand⁶⁶.
- ⁴³ Peut-on, à partir de cet exemple, conclure à certaines régularités dans un mode de voyage qui obéit aux impératifs propres à chaque maison et se modifie selon le volume des affaires, le secteur d'activité et les aléas de la conjoncture ? Tandis qu'un rythme saisonnier des déplacements caractérise la maison Carny, une plus grande variété se manifeste chez Carret quant à leur durée et aux périodes choisies pour le départ, puisque deux des dix voyages effectués en dix ans commencent en hiver, trois au printemps, un en été et quatre à l'automne. Dans tous les cas néanmoins, de Carny à Carret ou à Borel, les voyages se répètent et les mêmes lieux et les mêmes personnes sont visités à intervalles plus ou moins réguliers. C'est là un écart fondamental avec le voyage des élites. Sur le déplacement pour raisons commerciales peuvent se greffer des épisodes de découverte et de plaisir : le souci dominant n'en demeure pas moins celui de l'utilité et de la relation avec des objets concrets. Même si des missions exceptionnelles existent, liées ou non à une situation de crise, le voyage est avant tout cyclique parce qu'il obéit aux lois du marché, à celles de l'habitude et de la confiance qu'il est sans cesse nécessaire de consolider avec ses interlocuteurs.

- 44 La diversité des conditions, des modes de déambulation et des buts défie assurément, nous l'avons dit, tout portrait robot du voyageur marchand dans l'Europe des Lumières. Les sondages dans des sources variées mettent également en évidence des aspects qui concernent l'ensemble des voyageurs, des élites aux plus humbles. Mais les papiers marchands nous aident à cueillir au jour le jour des difficultés d'ordre financier ou affectif, moral, psychologique, hygiénique et physique, effets de la lenteur des déplacements. Souvent négligée par les spécialistes du voyage en général, absente des études sur le Grand Tour, la figure du marchand reste ainsi, dans la diversité même de ses objectifs, l'une de celles qui permettent le mieux de comprendre comment on se déplaçait sur les routes d'Europe au XVIII^e siècle.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Ce texte a été rédigé à l'occasion du 125^e congrès des sociétés historiques et scientifiques (Lille, 10-15 avril 2000). L'auteur remercie Albrecht Burkardt d'avoir bien voulu le publier dans le présent ouvrage.
2. Hans Magnus ENZENSBERGER, « Pour une théorie du tourisme », in *Id., Culture ou mise en condition ?*, Paris, Les Lettres Nouvelles-Juliard, 1965 (éd. orig. Frankfurt-am-Main, Suhrkamp Verlag, 1962), p. 157.
3. La distinction entre marchand et négociant était nettement perçue dans la période qui nous intéresse. Le prestige plus grand du second est ainsi exprimé par Roland de la Platière : « Le mot de négociant, et la chose même, rapprochent du négociateur, l'homme à qui il peut être appliqué : comme lui, il a des relations, des vues, de grands intérêts ; comme lui, il faut qu'il connaisse l'esprit des nations, leurs lois, leurs mœurs [...]. Tout homme dont l'état et les fonctions n'offrent que la faculté et l'occupation d'acheter et de vendre, que ce soit au comptant ou à terme, pour de l'argent ou en échange d'autres marchandises, à commission ou à forfait, en gros et en détail, n'est qu'un marchand. » (*Encyclopédie méthodique*, t. 2, p. 1-2, cité par Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, vol. 1, p. 243-244).
4. Lettre de l'armateur bordelais Pierre Desclaux à son futur gendre Jean-Jacques de Bethmann, alors en voyage en Allemagne, 1745 (citée par Paul BUTEL, « Espaces européens et antillais du négociant. L'apprentissage par les voyages : le cas bordelais », in Franco Angiolini et Daniel Roche (éd.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, EHESS, 1995, p. 359).
5. Selon son descendant et premier biographe, c'est dès son mariage en 1778 avec sa cousine Charlotte Gravier que Hyacinthe-Marcellin Borel, installé à Turin depuis 1771, fixa sa demeure familiale au Bez tout en continuant de séjourner fréquemment à Turin jusqu'à la fin de l'année 1788 (Commandant BOREL DU BEZ, « Le conventionnel Borel du Bez (1756-1796) », *Bulletin de la Société d'études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes*, 1926, p. 1-70 et 181-231, ici p. 15-16).
6. Pour Marseille, cf. C. CARRIÈRE, *op. cit.*, vol. 2, p. 741. En ce qui concerne Bordeaux P. Butel a montré la continuité de cette pratique tout au long du XVIII^e siècle à l'aide des registres de passagers embarqués (en l'occurrence surtout à destination de l'Irlande, de la Hollande et de l'Allemagne hanséate) et il évoque le contrat de mariage de Jean Boyer Fonfrède, stipulant en 1785 qu'avant de prendre place dans le comptoir familial le jeune homme, alors âgé de dix-neuf

ans, devra « se transporter dans les pays étrangers pour acquérir des connaissances et se faire des relations avec les négociants des principales villes de commerce » (art. cité, p. 350-353).

7. Archives départementales des Hautes-Alpes (désormais ADHA), F 3484-4, f° 104. Cf. Bernard OURY, « De la Corse à Briançon. L'odyssée de Jean-Jacques Prat, marchand briançonnais (juin 1793-février 1794) », *Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes*, 1993, p. 107-113.

8. Ni dans la classification de voyageurs proposée par Angiolo Tursi, ni dans celle de Paul Guiton le voyage des marchands n'a trouvé place (cf. Gilles BERTRAND, *Paul Guiton et l'Italie des voyageurs au XVIII^e siècle*, Moncalieri (Turin), CIRVI, Biblioteca del Viaggio in Italia, n° 56, 1999, notamment p. 18 et 152).

9. BÉAT-LOUIS DE MURALT, « Lettre sur les voyages », in *Id.*, *Lettres sur les Anglois et les François et sur les Voyages*, Genève, Fabri et Barillot, 1725, p. 465.

10. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755, in *Œuvres complètes*, t. 3, Paris, Gallimard, Pléiade, 1964, p. 212 (on a conservé ici, conformément au texte de l'édition de la Pléiade, l'orthographe originale).

11. Sur l'histoire des rapports entre les négociants et le monde de la culture au cours du XVIII^e siècle, cf. Daniel ROCHE, « Négoce et culture dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 25, juillet-septembre 1978, p. 375-395.

12. Joseph-Marie GROS DE BESPLAS, *De l'Utilité des Voyages, relativement aux Sciences et aux Mœurs*, Paris, Berthier, 1763, p. 57.

13. Pierre-Joseph AMOREUX, « Essai sur la question, proposée par un père de famille, vrai Citoyen, et au jugement de l'académie des Sciences, Belles-lettres et arts de Lyon : Les voyages peuvent-ils être considérés comme un moyen de perfectionner l'éducation ? », Bib. munic. de Montpellier, ms 90, p. 17 et 54.

14. Nous reprenons ici le titre d'un opuscule anonyme du XVI^e siècle, publié à Bologne chez Pellegrino Bonardo et conservé à la Bib. Ambrosiana de Milan.

15. *Il Viaggiatore moderno ossia la vera Guida per chi viaggia Con la descrizione delle quattro Parti del Mondo...*, Venise, Francesco Locatelli, 1775, p. 2.

16. *Ibid.*, p. 10 (c'est moi qui traduis).

17. La recommandation de l'Académie de Marseille pour le prix proposé en 1783 sur « le meilleur plan d'éducation propre à la ville de Marseille, considérée comme maritime & comme commerçante », précise entre autres que celui qui se destine au grand commerce « ne doit pas se restreindre aux seules connoissances qui sont propres à cette profession, il doit se placer, pour ainsi dire, dans un lieu éminent pour étendre davantage ses idées & embrasser un plus vaste champ » (cité in Antoine-François DELANDINE, *Couronnes académiques ou recueil des prix proposés par les sociétés savantes*, Paris, Cuchet, 1787, t. 2, p. 15-16).

18. Tous les passages cités proviennent du *Manuel du voyageur en Italie, ou nouvelle description de tout ce que ce pays offre de plus intéressant, de plus curieux et de plus instructif...* Milan, Jean-Pierre Giegler, 1818, introduction, p. I-XXII.

19. Mario PIERI, « Dei Viaggi », in *Operette varie in prosa di Mario Pieri, Corcirese*, Milan, G. Silvestri, 1821 [texte sans doute de 1812], p. 208.

20. Il en va ainsi des journaux de Foucher du Vivier, qui voyagea en Italie en 1762, de Jean Bonnaffé, qui fit avec son frère Etienne un tour à travers l'Europe en 1783-1785, et de Jordan, qui voyagea en Italie en 1788.

21. Gilles BERTRAND, « La perception de l'altérité italienne par les voyageurs marchands français dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », in Emanuele Kanceff (éd.), *Lo sguardo che viene di lontano : l'alterità e le sue letture. Riflessioni e problemi in un mondo che cambia*, Moncalieri, CIRVI, Biblioteca del Viaggio in Italia, n° 59, 2001, vol. 2, p. 801-848.

22. Jacques SAVARY, *Le Parfait Négociant ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce des Marchandises de France, & des Pays Etrangers*, in *Œuvres de J. Savary*, Paris, C. Robustel, 1721 (1^{re} éd. 1675), « Du commerce d'Italie... » (seconde partie, livre 2, chap. 4, p. 125-129).
23. Toussaint-Bernard ÉMERIC DAVID, *Voyages en 1787. Notes sur l'imprimerie*, Paris, Bib. de l'Arsenal, ms 5947.
24. *Ibid.*, f° 23v-26r.
25. ÉMERIC DAVID, *Notes d'un voyage en Italie*. 1781, Paris, Bibl. de l'Arsenal, ms 5946, f° 3v.
26. Joseph RABY D'AMÉRIQUE, *Journal pour mon voiage de Provence et d'Italie... [1764]*, Bib. munic. de Grenoble, ms 5600, P 39r. Ce journal a été récemment publié avec d'autres textes de Raby : *Bréviaire philosophique* (1760-1770), *Journal pour son voyage de Provence et d'Italie* (1764), *Journal d'un voyage à Bordeaux, à Londres et en Hollande* (1775), textes établis par Françoise Weil, Paris, Champion, 2004 (ici p. 360).
27. Pierre-Jacques-Onésyme BERGERET DE GRANCOURT, *Bergeret et Fragonard. Journal inédit d'un voyage en Italie, 1773-1774*, Paris, May et Motteroz, 1895, notamment p. 368 et 409.
28. J. RABY D'AMÉRIQUE, ms cité, f° 27v-28r, 37r, 36v ([éd.] F. Weil, *op. cit.*, p. 343, 358, 357) ; c'est moi qui souligne.
29. BERGERET, *op. cit.*, p. 394 et 408-409 (c'est moi qui souligne).
30. Les registres de correspondance de Jaget, négociant en étoffes à Grenoble, nous aident à saisir pour les années 1779-1798 un important réseau étendu à la France et à Genève (Bib. munic. de Grenoble, ms R 8696). On se reportera aussi dans ce volume à l'étude de Françoise BAYARD sur le « quadruple espace européen » qui se dessine à la lecture des lettres reçues ou envoyées par le voyageur de commerce Carret (« L'Europe de Bonaventure Carret et de ses associés, marchands lyonnais, au XVIII^e siècle »).
31. Les courriers que nous avons examinés se trouvent dans la *Correspondance reçue par Charlotte Gravier, épouse Borel, 1774-1800* (ADHA, F 3484-18), dans les dossiers *Famille Borel du Bez 1702-1779* et *1780-1789* (ADHA, F 3484-20 et 21) et dans le *Second fonds Borel* (ADHA, 1 J 301). Nous remercions M. Bernard Oury de nous avoir communiqué un tableau des déplacements de Borel qui a permis de compléter notre dépouillement resté partiel.
32. Ce titre figure dans un inventaire de 75 titres de livres possédés par Borel dans le Briançonnais (*Souvenirs. Voyages. Fragments d'essais littéraires*, ADHA, F 3484-16).
33. Lettre de Pierre Gravier à son beau-frère Marcellin Borel, de Gênes, 10 mai 1785, ADHA, 1 J 301, P 438r.
34. Dans ce moment de crise où sans doute son épouse vient de lui reprocher de rester trop longtemps à Turin, Hyacinthe-Marcellin écrit : « [...] mais moi qu'un cruel destin tient toujours malgré moi - éloigné de ce que j'ai de plus cher, dans une ville étrangère seul au milieu d'un grand monde, perclus chez moi comme un hermite [...] » (lettre non datée à son épouse, ADHA, F 3484-18, P 36r-v).
35. Lettre de Hyacinthe-Marcellin Borel à son épouse, de Francfort, 24 mars 1785, in *Correspondance reçue par Charlotte Gravier*, ms cité, P 27r-v. Sur les quiproquos liés à la non connaissance de l'allemand, cf. aussi BOREL DU BEZ, *Souvenirs. Voyages*, ms cité, f° 8v-9r.
36. BOREL DU BEZ. *Souvenirs. Voyages*, ms cité, f° 8v-10r (où se trouve notamment l'expression de « tres pénible voyage ») et 11r-12v. En ce qui concerne l'hygiénisme, Borel n'a rien à envier aux pratiques des Anglaises ou aux conseils un peu plus tard systématisés par Berchtold, lorsqu'il évoque « un lit sur lequel nous ne fîmes que nous jetter enveloppés de nos pelisses évitant bien soigneusement qu'aucune partie de notre corps ne touchât les couvertures tant nous craignons d'y gagner plus que d'y perdre ».
37. BOREL DU BEZ, *Souvenirs. Voyages*, ms cité, f° 11v-12v ; *Correspondance reçue par Charlotte Gravier*, ms cité, f° 16r, 27r, 29r, 32v.
38. BOREL DU BEZ, *Souvenirs. Voyages*, ms cité, f° 11v-12r.

39. Dont les lettres écrites pendant son séjour à Gênes et Livourne en 1789-1791 ont été commentées par Enzo-Giorgio FAZIO, « Il tempo della Rivoluzione tra conflitti personali e coscienza politica. Testimonianze nella letteratura odepórica di alcuni viaggiatori tedeschi in Italia », in Emanuele Kanceff (éd.), *Voyage et Révolution, II*, Genève-Moncalieri, Slatkine-CIRVI, Biblioteca del Viaggio in Italia, n° 24, 1993, p. 333-361.
40. Lettres de Frédéric Tansard à son père Pierre Tansard, 18 nov. 1794 (de Livourne à Gênes) et 11 mai 1796 (de Livourne à Turin), Archives départementales de l'Isère (désormais ADI), 1 J 401 (Maison de commerce Tansard, Italie, Gênes).
41. Sept lettres de M. Regny, de Gênes, ou de son fils « Regny fils aîné », adressées à M. Tansard, à Turin, entre le 14 mai et le 19 nov. 1796, ADI, 1 J 401 (Tansard) ; lettres de P. Gravier à sa sœur, notamment au cours de l'an III, in *Correspondance reçue par Charlotte Gravier*, ms cité, P 164 et sq.
42. Cf. sur ce thème Valérie FESCHET, « S'écrire en famille, des sentiments déclinés. La correspondance rurale en Provence alpine au XIX^e siècle », in Pierre Albert (éd.), *Correspondre jadis et naguère*, actes du 120^e congrès national de sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 23-29 oct. 1995, Paris, CTHS, 1997, p. 481-498.
43. L'état de santé est l'un des sujets favoris dans la correspondance des voyageurs marchands, et le « mal de tête » dont ils se plaignent est certainement l'effet d'un métier qui n'était pas de tout repos. Borel est de santé fragile et Regny dit avoir été empêché de répondre à trois lettres de M. Tansard à cause d'un « mal de tête terrible » (lettre du 14 juin 1796, de Gênes à Turin, ADI, 1 J 401, Tansard).
44. Frédéric Tansard dit ainsi à son père « toute la joie qu'éprouveroit ma sœur si elle avoit le plaisir d'aller passer quelque tems auprès de vous, mais le voyage me semble impossible dans les circonstances présentes ; mais si jamais cette réunion a lieu je vous avoue que je viendrois volontiers vous faire une visite pour quelques jours » (lettre du 11 mai 1796, de Livourne à Turin, ADI, 1 J 401, Tansard). Bruny fils aîné explique à M. Tansard que son jeune frère « éloigné de son pere depuis plus de quatre ans, étoit bien vivement impatient de le revoir, & me temoignoit une vive inquietude de voir se prolonger le voyage qui l'en tenoit encore séparé » (lettre du 8 nov. 1796, de Gênes à Turin, ADI, 1 J 401, Tansard).
45. ÉMERIC DAVID, *Voyages en 1787*, ms cité, P 29v-30r.
46. BOREL DU BEZ, *Souvenirs*. *Voyages*, ms cité, f° 8v-10r et 11v.
47. Les aubergistes le savaient, qui aux dires du collégien Borel ne lui donnaient à manger à Embrun que les « restes des voyageurs qui logeaient a l'auberge ou j'étois en pension » (*ibid.*, f° 8v). Et Borel lui-même, s'il suggère que le souper « est vitte fait quand on est seul », dit avoir bien conscience de la nécessité de se nourrir correctement : « oui je sais que vous me l'ordonnés, quand on a fait une aussi forte journée que celle d'aujourd'hui, montée en voiture, le reste a cheval sur des mulets et qu'on doit partir a quatre heures pour passer le Mont Cenis il convient de prendre des repas autant qu'on le peut » (*ibid.*, f° 10v).
48. BOREL DU BEZ, lettre non datée à son épouse, sans doute de 1787, in *Correspondance reçue par Charlotte Gravier*, ms cité, f° 36r-v.
49. Papiers Chalut-Lamure, Archives départementales du Rhône (desormais ADR), Archives du Tribunal de la conservation des privilèges des foires de Lyon, 8 B 738, liasse 13.
50. Papiers Carny, ADI, II E 262 (ce dossier contient entre autres quatre carnets de voyage de la maison Carny couvrant les années 1741 à 1753). Cf. Yves EVENO, « Une maison de commerce à Grenoble au milieu du XVIII^e siècle, la Maison Carny (1739-1768) », *Histoire des entreprises*, n° 11, mai 1963, p. 36-51. Je remercie aussi l'auteur pour les informations qu'il m'a transmises oralement.
51. Registre de Gaspard Bovier, 1782-an IV, Bib. munic. de Grenoble, R 7451. De nombreuses cartes représentant le rayon d'action des firmes ayant fait faillite ont ainsi été dressées dans le volume de Pierre LÉON (éd.), *Papiers d'industriels et de commerçants lyonnais au XVIII^e siècle*. Lyon et le

grand commerce au XVIII^e siècle, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1976.

52. Papiers Ranguis, ADR, Archives du tribunal de la conservation des privilèges des foires de Lyon, 8 B 1154, liasse 14, contenant papiers de famille, successions, contrats d'apprentissage, itinéraires de voyages et notes de 1760 à 1766, factures de travaux domestiques, baux et ordonnances médicales pour les années 1714-1768.

53. Papiers Carret, ADR, 8 B 730, liasse 23. Des six volumes réunis dans cette liasse nous intéressent les deux derniers. Le cinquième comporte au début et à la fin quatre pages donnant la liste des « Lièues que j'ai fais dans ma Route commencée le 18 9^{bre} 1766 [...] » et celle de quatre autres voyages accomplis jusqu'en 1770. Le sixième volume apporte des informations sur les dix voyages accomplis par Bonaventure Carret entre le 12 mars 1765 et le 17 octobre 1774, avec pour chacun d'eux le détail de ses dépenses et surtout un argumentaire destiné à en prouver la légitimité auprès des associés (registre sans titre mais où figurent les « Articles de mes frais de voyage sur lesquels pretendent maintenant Mrs Calar et Ferlat me faire diminution »).

54. P. LÉON, (éd.), *op. cit.*, p. 383 (pour les Seilhade) et 85 (pour la maison Carret et C^{ie}).

55. Une vision plus complète des 14 voyages en réalité effectués par Carret de 1762 à 1778 est proposée dans ce même volume par l'article déjà cité de F. Bayard. Nous exploitons ici le seul registre des frais de voyage 1765-1774 en vue d'une comparaison avec les pratiques de quelques marchands voyageurs déduites de sources de nature variée. Les voyages auxquels nous faisons allusion ne comprennent donc ni les trois premiers voyages de Carret (de juillet 1762 à juillet 1764), ni le dernier (octobre 1776-août 1778). Les dates extrêmes de voyage données entre crochets sont celles, souvent plus larges que celles retenues par F. Bayard, qui parfois se dégagent à la lecture des deux derniers volumes de la liasse 23.

56. Le thème revient souvent ensuite, ainsi dans le 7^e voyage (décembre 1769-juillet [août] 1770), dans le 8^e voyage ([octobre] décembre 1770- [février] août 1771) et dans la lettre finale.

57. La préoccupation de sa santé est très sensible aussi dans la correspondance de Borel du Bez.

58. Ce motif se rencontre dans la description de nombreux autres voyages par Carret. Ce dernier dit des étrennes en Hollande pour les domestiques que « c'est l'ordinaire pour le commerce » (9^e voyage), et évoque dans le même pays les commissions données aux crocheteurs (10^e voyage).

59. Papiers Carny, ADI, II E 262-1.

60. Les exemples sont ici abondants : « donné à Bordeaux 3 diners pour affaires [...] pourquoi serois-çe a moy les payer » (3^e voyage) ; « donné deux fois a diner a Grambu [...] nous avons fait d'assés jolies affaires avec luy pour cette politesse », « Dîner a Brousse 2.5 [...] il m'avait conduit dans les magasins c'est une politesse » (3^e voyage) ; « donné à diner 10 fois pendant mon séjour à mes correspondants à Amsterdam » (5^e voyage) ; « donné trois dîners à Reboul » (9^e voyage), etc.

61. Ainsi : « remboursé en vin pour le repas donné à divers amis pour affaires, port de malle et autres menus frais » (2^e voyage).

62. Ainsi : « achetté deux mouchoirs pour Col [...] il me prie d'acheter ces deux mouchoirs en Hollande, il ne m'en offrit pas le paiement parce qu'il nous avoit rendu plusieurs services, est-ce moi a les perdre » (6^e voyage).

63. Ainsi : « comedie et voiture a M[a]d[ame] Bossy et ses filles [...] pourquoi sur mon compte c'etoit une forte commission qu'elle m'avait donnée » (4^e voyage) ; « souper, caffé, comédie à Hoyer [...] c'est un bon correspondant a qui j'ai fais cette politesse » (5^e voyage) ; « aux Dames Col partie de bal [...] n'est-ce pas nos correspondants ? » (6^e voyage) ; « partie de comédie à la famille Gillot et souper 27 déduits [...] pourquoi pour mon compte ? » (6^e voyage). On retrouve les dépenses de comédies pendant les fêtes évoquées pour le 7^e voyage et encore au 9^e voyage, avec la comédie offerte à M[a]d[ame] de Reus et ses filles : « c'est une honnêteté où je fus obligé pour le commerce ». Il s'agit donc d'une pratique récurrente chez Carret.

64. Un autre séjour dans les trois contrées rhénanes dure plus longtemps, soit dix mois et demi (juin 1771-avril 1772), sans être précédé du classique voyage à Bordeaux. Sur le détail de l'ensemble des itinéraires de Carret, voir F. BAYARD, art. cité.

65. Les étapes entre Lyon et Bordeaux et entre Bordeaux et Rouen sont toujours les mêmes et toujours brèves. Exceptionnel est le crochet par Saint-Malo en juillet 1767.

66. L'importance désormais acquise au XVIII^e siècle par les Pays-Bas, les Provinces-Unies et l'Allemagne rhénane par rapport à la péninsule ibérique dans la géographie du commerce lyonnais est encore une fois rappelée par F. BAYARD, art. cité.

AUTEUR

Gilles Bertrand

Deuxième partie. Europe des affaires et interactions religieuses : conflits et accommodements

De Saint-Sernin de Toulouse à Santiago de Compostelle : marchands, reliques et multiplication des « *corps saints*¹ »

Luigi Monga

p. 183-197

-
- ¹ Lorsque le P. Athanasius Kircher, le célèbre jésuite allemand, philologue, mathématicien et archéologue, décrivait dans son autobiographie son premier voyage en France en 1631, quittant l'Allemagne pour échapper aux troubles de la guerre de trente ans, il soulignait avec plaisir le souvenir des sanctuaires, « lieux sacrés » (*pia loca*) où il s'était rendu et dans lesquels il avait vénéré les corps de ses saints favoris : « La grotte de sainte Marie Madeleine appelée, en langue vulgaire, la *Sainte Beaume*, où repose le corps de sainte Madeleine ; Marseille où se trouve le corps de saint Lazare, Tarascon où gît celui de sainte Marthe². » Le parcours du jeune religieux dans le Midi de la France avait été marqué par son étonnement devant tant de traces (légendaires) du passage de personnages de l'entourage du Christ qui avaient traversé (miraculeusement) la Méditerranée pour évangéliser la France et y subir le martyre. Naturellement, dans la conscience religieuse européenne du Moyen Âge, la présence d'une relation directe avec la personne historique du Christ, par le truchement d'un apôtre, donnait une sorte de prééminence au pays béni par cette présence vis-à-vis d'autres nations moins fortunées³.

Voyages d'affaires, curiosités multiples

- ² La différence entre voyages de dévotion et voyages d'affaires était souvent négligeable au XVI^e siècle, puisque la visite aux églises et aux sanctuaires faisait partie des activités communes à tout voyageur. Il est vrai que le véritable pèlerin, mû par le désir d'expier ses péchés, entreprenait un voyage de sacrifices et de pénitence, mais combien de pèlerins allaient succomber aux nombreuses tentations sur le « chemin de

Compostelle » où la présence de prostituées prouve bien que le pèlerin n'allait pas toujours droit aux sanctuaires⁴ ! Par ailleurs, l'apophtegme *Qui multum peregrinantur raro sanctificantur*, « Se sanctifient rarement ceux qui vont beaucoup en pèlerinage⁵ », souvent répété, semble bien prouver la vérité de nos soupçons.

- 3 Nous savons aussi que dans chaque ville l'église était (et est souvent encore aujourd'hui) l'un des points d'intérêt principaux pour l'histoire locale, puisqu'elle contenait fréquemment le souvenir voire les dépouilles mortelles des évêques qui l'avaient fondée, et que des dévots y avaient prodigué leurs richesses pour honorer les saints patrons et parfois la mémoire d'importants faits d'armes ayant changé le cours de l'histoire du terroir. D'ailleurs, quels monuments pouvait-il voir dans une ville inconnue, ce voyageur du XVI^e siècle venu de loin, sinon des églises, parfois un château, des fortifications qui souvent lui étaient interdites pour des raisons de sécurité⁶, ou encore la bibliothèque d'un couvent⁷ ? Et que pouvait-il admirer dans ces églises, ce marchand qui était bien plus étonné par le prix qu'il attribuait aux œuvres d'art que par leur beauté intrinsèque ? Il lui suffisait de se laisser éblouir par les pierreries des chasubles et l'or des vaisseaux sacrés.
- 4 Les hôpitaux étaient certes toujours séduisants pour lui, comme le montre le cas d'un marchand milanais anonyme qui parcourait l'Europe de 1517 à 1519, ne serait-ce que par la curiosité morbide et l'intérêt que celui-ci éprouvait pour les maladies et les soins⁸. Tandis que les protestants y trouvaient une raison de se réjouir des ravages que les maladies honteuses et les naissances illégitimes faisaient parmi les catholiques, les marchands s'intéressaient plutôt à leur organisation. Ainsi, notre marchand milanais jugeait-il l'hôpital de Beaune « assez beau mais point trop grand » (*assai bello, ma non troppo grande*), propre et bien organisé, mais il était surpris par la pauvreté de ses revenus ; plus tard, il aura une réaction semblable devant l'hospice de Compostelle.
- 5 Il lui restait très peu d'exemples d'architecture civile. De Milan à Paris, notre marchand ne mentionnait que six ponts (à Grenoble, Lyon, Maçon, Châlons, Moulins, Orléans) et quatre palais (à Dijon, Moulins, Nevers, Orléans). Peu de distractions s'offraient en outre à cet homme curieux qui, à Moulins, admira l'un des premiers jardins zoologiques d'Europe comprenant « une vingtaine de cages en bois, toutes pleines d'animaux divers et variés, les uns plus extraordinaires que les autres⁹ ». Les bains constituaient néanmoins une nouveauté pour les voyageurs dans les pays de l'Europe septentrionale. L'aristocrate bohême Leo von Rozmital visita ceux de Bruges, et Tafur s'efforça de les décrire sans prudence (« aussi honnêtement qu'en allant ensemble à l'église¹⁰ »), mais De Comines (I, 13) avouait qu'il s'agissait d'un passe-temps de débauchés.
- 6 Bien sûr, quelques distractions ne manquaient pas de détourner notre voyageur. L'organisation de la prostitution, par exemple, le fascinait. Le marchand milanais remarque ainsi le fameux « *bordello bellissimo* » de Valencia :

il doit y avoir autour de cent cinquante petites maisons, et toutes sont blanchies et très propres, et les lits des prostituées sont tous en très bon état, chacun à trois ou quatre matelas, et avec leurs très jolis rideaux ; mais le plus beau c'est de voir tout cela la nuit parce qu'il n'y a pas une seule de ces femmes qui ne tienne à sa porte trois ou quatre chandelles fixées au mur, et autant dans la maison, de sorte que toute la nuit il y ait des lumières qui illuminent tout¹¹.
- 7 Mais dans la même ville on trouve aussi, dans les beaux quartiers, des « prostituées honorables » (*puttane onorevole*) et « d'innombrables courtisanes très belles et très gentilles » (*infinite cortesane et bellissime et gentilissime*), ce qui prouve que le voyageur, mâle solitaire et gourmand, a toujours fait du tourisme sexuel : en Hollande, par

exemple, il trouvait « les femmes extraordinairement belles » (*femine ultramodo belle*) et à La Haye, Leyde et Haarlem elles étaient « trop belles, semblant des déesses et étant on ne peut plus polies¹² ».

- 8 À côté des femmes, privées ou publiques, et des religieuses, c'est donc toujours l'église qui intéresse le plus le voyageur qui raconte son itinéraire à l'étranger. Notre marchand milanais ne manque pas de souligner la beauté des églises, une beauté qui est synonyme de grandeur, de rareté et non pas de jouissance esthétique¹³. Si les adjectifs qu'il emploie ne sont guère variés (tout est presque toujours « *bello* », avec, naturellement, les variations du superlatif : « *bellissima* », « *assay bella* », « *molto bella* », etc.), c'est bien à cause des limites lexicales de son vocabulaire relativement pauvre et quasiment commercial. Et dans l'église il est fasciné par les reliques, exemples d'un passé religieux souvent légendaire et d'émerveillement devant leur rareté, sans parler des riches ornements et des « merveilles » conservées dans les trésors des cathédrales : les pointes de narval qui passaient pour des cornes de licorne et les os gigantesques d'animaux préhistoriques qui prouvaient aux voyageurs ingénus l'existence de géants dans la région. Ainsi, dans l'église de Saint-Denis, notre marchand s'arrête devant les corps du saint patron (un personnage légendaire au début du xvi^e siècle) et du roi saint Louis, mais c'est devant la précieuse corne de licorne : *corno di alicorno* : [...] *mirabile cosa*, qu'il tombe en admiration¹⁴.

Reliques visitées, reliques contestées

- 9 L'histoire de la dévotion des reliques est directement liée à celle des voyages et des pèlerinages. Souvent, le pèlerinage était une forme de pénitence à laquelle le pécheur devait se soumettre pour obtenir le pardon de ses péchés. Parfois, le voyage était simplement un acte de dévotion pour un saint favori : le pèlerin s'en retournait avec des reliques, le plus souvent fausses, qu'il offrait à son église. En effet, toucher le saint, directement ou indirectement, comme dans le cas de l'hémorroïsse qui avait touché les vêtements du Christ (Mt 9 : 21 ; Mc 5 : 28 ; Lc 8 : 44), équivalait à lui soustraire « la force surnaturelle qu'il possédait » (Lc 8 : 46). Et les fidèles, insatisfaits des fleurs qu'ils arrachaient près du tombeau du saint, allaient bientôt se tourner vers son corps même, car c'était dans ses restes qu'ils croyaient trouver toute sa puissance thaumaturgique. Souvent, les reliques faisaient partie du butin du conquérant, tout comme la vaisselle en or des églises : ainsi l'empereur Frédéric I emporta-t-il les reliques des Rois Mages de Milan à Cologne, où elles se trouvent encore aujourd'hui avec les os de sainte Ursule et des légendaires dix mille vierges qui l'accompagnaient¹⁵. Sur le terrain de la légende fleurissaient des contes extraordinaires qui frôlaient le romanesque, car l'*inventio* et la *translatio* du corps saint étaient souvent fondées sur des légendes miraculeuses « qui avaient peu à peu embelli [...] les récits originaux¹⁶ ».
- 10 On n'oubliera pas qu'au début du xvi^e siècle un mouvement critique vis-à-vis des reliques et des pèlerinages s'était développé en Angleterre : en 1525, Thomas Bilney dénonçait dans la cathédrale d'Ely les pèlerinages au sanctuaire de la Vierge de Walsingham et à celui de saint Thomas Becket à Canterbury, ainsi que la théorie de la médiation des saints auprès de Dieu. Accusé d'hérésie, Bilney, qui dans le reste de sa théologie était resté tout à fait dans l'orthodoxie, finit sur l'échafaud en 1531. Érasme, lui aussi dans l'orthodoxie par plusieurs aspects, avait raillé les pèlerinages dans son colloque *Peregrinatio religionis ergo* de 1526¹⁷, dont une traduction anonyme en anglais

paraissait en 1536 avec le titre de *The Pilgrimage of Pure Devotion*. La conclusion du colloque d'Érasme à l'égard des pèlerinages reflète son bon sens : le chrétien doit s'occuper de ses responsabilités quotidiennes, de sa famille et de ses affaires, au lieu de s'absenter, même pour des motivations d'ordre religieux. Au lieu de faire des « stations romaines », Menedemus offre à son ami son propre programme de vie :

Ainsi je me promène à la maison, je rentre dans la chambre et je veille à ce que la pudeur des filles soit sauve. De là je me rends dans l'atelier et je regarde ce que font les petits domestiques et servantes. De là je vais dans la cuisine, regardant tout alentour s'il y a besoin de faire quelque remarque ; de là, ça et là, je regarde ce que font les enfants, ce que fait ma femme, veillant à ce que tout soit en ordre. Ce sont là mes stations romaines¹⁸.

- 11 Au moment où les communications entre les différents pays de l'Europe se développaient, les chrétiens les plus cultivés commençaient, comme Érasme, à avoir des doutes sur la nécessité des pèlerinages et le culte des reliques. Ils se rendaient compte aussi, avec étonnement, de la présence de « doubles » d'importantes reliques, une situation qui ne pouvait paraître que contradictoire au sens commun. S'agissait-il de problèmes théologiques ou seulement de menus détails hagiographiques ? Y avait-il une position officielle de l'Église devant ces contradictions et pouvait-on consulter des documents pour les expliquer ?
- 12 Le marchand milanais anonyme qui parcourait l'Europe entre 1517 et 1519 ne manquait pas de noter les corps saints qu'il avait vénérés : à Saint-Antoine-de-Vienne il admira le corps du saint et s'enquit de l'histoire de la *translatio* de ses reliques ; à Lyon il remarqua l'histoire des martyrs de Fourvière ; à Alise-Sainte-Reine il nota les reliques de saint Lazare dans l'église des saints Celse et Nazaire, nommée d'après les saints qui entouraient le tombeau de saint Ambroise à Milan ; à Saint-Maximin il vit le corps de sainte Marie Madeleine après avoir visité la grotte de la sainte Baume, où la sainte femme « fit fort grande pénitence » (*fecit penitentia grandissima*) de ses péchés¹⁹. On voit ainsi ces corps saints se fragmenter et s'émietter²⁰, littéralement, pour enrichir de leur pouvoir de nouvelles églises et opérer sans cesse de nouveaux miracles pour d'autres fidèles.
- 13 Mais tâchons d'examiner le récit de notre marchand milanais devant les deux corps de saint Jacques le Majeur, l'un à Compostelle, l'autre à Toulouse²¹. On remarquera, d'abord, qu'il fait un long détour dans son itinéraire rien que pour emprunter le « *camino de Santiago* », mais qu'il ne se laisse pas émouvoir par la ville de Compostelle : en fait, sa première impression est plutôt déplaisante, car c'est une ville « très laide et mélancolique » (*multo brutta et malanchonica*), bien que « très peuplée » (*assay populata*) ; l'église de Saint-Jacques est « très ancienne et obscure » (*antiquissima et scura*). Il n'est pas dupe, malgré la grandeur de l'architecture de ce sanctuaire, et préfère analyser les chiffres qu'on lui a présentés : l'hôpital des pèlerins de Compostelle, par exemple, ne vaut, à son avis, que 50 mille ducats et non les 100 mille qu'on lui mentionne²². D'ailleurs, les pauvres pèlerins ne sont pas bien traités par les autorités préposées à la ville ; il est vrai que s'ils sont malades on les soigne aux frais du roi, mais « on dépense peu d'argent pour eux » (*li spendano pochi danari*) : en général, on ne leur octroie qu'un espace pour se reposer, du bois pour se chauffer et bien peu de nourriture : « un lieu pour manger, du bois, du sel et d'autres petites choses de rien du tout : ils ne donnent rien de substantiel²³ ». Enfin, notre homme est choqué de savoir que le corps de saint Jacques, que l'on dit se trouver sous le maître-autel, reste toujours invisible aux pèlerins : « on ne le montre à aucun moment ni à personne » (*né se monstra per alcuno*

tempo né ad persona alcuna). Comme la plupart des voyageurs de son temps, il accepte sans aucun soupçon les circonstances miraculeuses de la *translatio* du corps du saint et de la successive *inventio* du même corps. C'est une situation commune à plusieurs sanctuaires, et il est au courant de ces détails qu'il a lus dans un livre (« Je ne le mettrai pas ici parce qu'on le lit dans sa légende²⁴ ») : cela lui permet de ne pas perdre son temps à les répéter dans son journal.

- ¹⁴ Ce ne sera que plus tard, lors de son arrêt à Toulouse au cours du voyage de retour, qu'il aura la surprise de tomber sur un double du même saint Jacques, entouré des corps de cinq autres apôtres. Toulouse, « *bella città* », avec une université « peu réputée » (*di poca reputatione*, p. 157), possède dans l'église de Saint-Sernin, parmi plusieurs reliques, les corps de six apôtres (« évidemment saint Jacques le Majeur et saint Barnabé, [...] et les corps des saints Simon, Jude, Philippe et Jacques le Mineur »), autrement dit un nombre extraordinaire de corps saints de la première génération chrétienne²⁵. Pourquoi alors tant de pèlerins vont-ils à Compostelle pour vénérer les reliques d'un saint qu'ils pourraient voir plus facilement à Toulouse ? Serait-ce parce qu'il manque à Toulouse une ancienne tradition qui relierait les reliques à la présence de ces apôtres dans la région : une *translatio* ou au moins une *inventio* de ces corps durant les premières années du christianisme feraient bien l'affaire. A vrai dire, ce problème historique ne semble pas toucher notre marchand : il glisse sur le différend entre les citoyens de Compostelle et les Toulousains (« que n'importe qui dit que le corps de saint Jacques le Majeur se trouve dans son église » ; *che quilibet dice il corpo di santo Jacopo Maggiore essere in la sua chiesa*) pour déclarer, avec un sens pratique remarquable, sa préférence à l'égard de Compostelle, puisque les pèlerins y sont plus nombreux (« Je crois que [le corps de saint Jacques] est à Compostelle parce que tout le monde y accourt et de plus il y a une excommunication papale qui excommunie tous ceux qui croient que le dit corps est à Toulouse au lieu d'être à Compostelle²⁶ »). Si, d'une part, il est évident que Dieu ne permettrait pas que le grand nombre de pèlerins qui se rendent à Santiago soient trompés, d'autre part, l'excommunication pour ceux qui seraient tentés de préférer Toulouse à Compostelle finit elle aussi par convaincre notre marchand. Il insère donc dans le texte italien de son récit des citations latines, tirées d'un document qu'il affirme avoir consulté sur place : « Il faut croire que le pape a fait cela après une très sérieuse recherche sur le sujet, et la vérité ayant été reconnue ainsi et pas autrement²⁷. » La version officielle est ainsi acceptée sans question, grâce à l'autorité et aux sérieuses recherches que Rome avait sans doute dû faire entreprendre avant de confirmer la version galicienne de la *translatio* et de l'*inventio* du corps de saint Jacques²⁸.

- ¹⁵ Il ne sera pas sans intérêt d'analyser d'autres journaux de voyage des xv^e et xvi^e siècles pour y chercher des reflets de la sensibilité du voyageur vis-à-vis de ces reliques, sa façon de questionner l'histoire de leur transmission, les légendes entourant leur arrivée dans le sanctuaire où elles sont conservées, etc. Gabriel Tetzl rapporte les légendes sur l'arrivée de saint Jacques au port de Patron, ses miracles, sa prédication, la présence d'un certain nombre de reliques et de contes tirés de la *Legenda aurea*²⁹. Schazek, un autre accompagnateur de Rozmital, parle du siège de la cathédrale et de la cérémonie de pénitence à laquelle le groupe des voyageurs tchèques avait dû se soumettre à cause de leurs contacts (tout à fait légitimes et innocents) avec la bande d'agresseurs qui avaient été excommuniés par le pape, mais il ne traite pas des problèmes relatifs à la vérité historique de la tradition hispanique³⁰.

- ¹⁶ Dans sa description de la ville et de la cathédrale de Compostelle, Hieronymus Münzer paraît suggérer un soupçon : « nous sommes arrivés dans la très sainte ville de Compostelle où, *comme on dit*, le corps de saint Jacques le Majeur, fils de Zébédée et frère de Jean l'Évangéliste, repose intact³¹ ». *On dit* que le corps de saint Jacques s'y trouve. Et plus tard il insiste : « L'on croit que le mort se trouve en-dessous de l'autel majeur avec deux de ses disciples, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche » (*Sepultus autem creditur sub altari magno cum duobus suis discipulis, quorum unus a dextris et alius a sinistris*). Évidemment, cette description cache une incertitude, car le corps du saint n'a jamais été vu : « Mais le corps n'est visible par personne. Même en 1487, quand le roi de Castille était là, il ne le vit pas. Nous croyons par la foi seule, qui nous sauve nous les hommes³². » En effet, Münzer évite la question en insérant dans son manuscrit de longues citations du *Liber sancti Jacobi*, comme s'il voulait laisser à ce texte la responsabilité d'affirmations peu sûres.
- ¹⁷ Arnold von Harff est un autre pèlerin qui ne cache pas ses doutes sur la présence du corps de saint Jacques le Majeur dans l'église de Compostelle : « On prétend que le corps de saint Jacques le Majeur, Apôtre, repose ou se trouve au grand autel, d'autres disent qu'en vérité, non, il se trouve à Toulouse, en Languedoc, comme je l'ai écrit plus haut³³. » En effet, von Harff en avait parlé dans son journal à propos de Toulouse : « [à l'église de Saint-Sernin] reposent aussi six apôtres, à savoir saint Jacques le Majeur, saint Simon et saint Jude, saint Philippe et saint Jacques le Mineur, sans sa tête, qui est à Compostelle en Galice, et saint Barnabé l'Apôtre³⁴ ». À Compostelle, von Harff avait fait des offrandes (« *great presents* ») pour pouvoir vénérer le corps de saint Jacques, mais on ne voulut pas le lui montrer, car, lui dit-on, « quiconque ne croyait pas sincèrement que le corps sacré de saint Jacques le Majeur reposait au grand autel, mais en doutait et par conséquent désirait le voir, devenait aussitôt aussi fou qu'un chien enragé³⁵ ». Le pèlerin dut se contenter de voir la tête de saint Jacques le Mineur, ce qu'il obtint sans difficulté³⁶.
- ¹⁸ C'est bien un cercle vicieux que ce petit jeu : si vous n'avez pas assez de foi, vous serez punis : heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru (*beati qui non viderunt et crediderunt* ; Jean 20 : 29). Les menaces de l'autorité ecclésiastique paraissent couvrir le tombeau vide, car la *translatio* et l'*inventio* du corps du saint ne semblent pas avoir produit de corps. Contrairement à notre marchand milanais, Arnold von Harff ne se laisse pas entraver par la menace de l'excommunication et semble convaincu que le corps de saint Jacques le Majeur se trouve bien à Toulouse, avec celui de saint Jacques le Mineur, dont la tête serait ailleurs³⁷.
- ¹⁹ Le problème de la multiplication du corps de saint Jacques le Majeur est relativement bien connu au xvi^e siècle. Quelques années après Münzer, un autre médecin, l'Anglais Andrew Boorde, qui avait fait le pèlerinage de Santiago, y avait rencontré un prêtre qui l'avait déniaisé, lui avouant que le clergé du pays « abuse, raille et encourage le peuple à l'idolâtrie, poussant les gens ignorants à adorer la chose qui n'est pas présente. Nous n'avons pas un cheveu ni un os de saint Jacques ; pour ce qui est de saint Jacques le Majeur [...] Charlemagne les emporta à Toulouse³⁸ ». Voici, donc, la clé de la question. Toulouse serait le véritable lieu de la sépulture des reliques de saint Jacques, s'il fallait croire à cette autre légende de leur *translatio* par Charlemagne, mais Boorde lance une dernière attaque à l'encontre de cette légende, car l'empereur pourrait avoir été victime d'une tromperie, « prétendant que tous les corps et ossements de l'apôtre auraient été rassemblés et portés ensemble dans un endroit à l'église Saint-Sernin de

Toulouse, une ville du Languedoc³⁹ ». Andrew Boorde est déterminé à préciser les mensonges qui entourent les reliques de saint Jacques à Compostelle. En fait, c'est la raison principale, nous dit-il, de son pèlerinage que « de connaître la vérité sur de nombreuses choses » (*to knowe the truth of many thynges*). Et il conclut : « Je vous assure qu'il n'y a pas un cheveu ni un os de saint Jacques en Espagne à Compostelle, mais seulement, comme ils disent, son bâton et la chaîne à laquelle il était attaché pendant le temps qu'il était en prison, et la faucille ou le crochet qui se trouve au milieu du grand autel, et qui (disent-ils) a scié et coupé la tête de saint Jacques le Majeur⁴⁰. » Le pèlerinage, pour Boorde, qui pourtant avait été évêque de Chichester, est une illusion (« on y est et on y est trompé »), mais il est peut-être le premier des pèlerins qui de Compostelle se dirige à Toulouse juste pour vérifier le bien-fondé des faits rapportés (« et je m'y rendis pour connaître la vérité⁴¹ »).

- 20 Le mystère qui entoure les reliques de saint Jacques le Majeur à Compostelle aide donc à cacher un corps que personne ne semble avoir jamais vu dans ce sanctuaire et que l'on cache même au roi en pèlerinage de dévotion. S'agirait-il d'un faux ? Le soupçon se lit entre les lignes des récits de certains pèlerins de Compostelle, sans exclure notre marchand anonyme⁴².

Deux sanctuaires en concurrence

- 21 On pourra établir avec Fernando Lopez Alsina que la relation de saint Jacques avec l'Espagne est un processus progressif, ayant démarré à la fin du VI^e siècle et ancré sur des croyances d'origine orientale qui situaient la prédication de ce saint et sa sépulture dans l'extrême nord-est de la péninsule ibérique⁴³. A cela il faudra ajouter, comme le suggère E. J. Pérez Rodríguez, l'importance politique et économique de l'archevêché de Compostelle qui « couvre des zones variées depuis celles, très fertiles, de la Galice jusqu'à pratiquement toutes les côtes des *Rías Bajas* avec leur richesse en poissons⁴⁴ ». Ce pouvoir trouvait son explication et sa légitimité dans la présence des reliques de saint Jacques, source spirituelle et historique (c'est-à-dire, hagiopolitique). Il est vrai qu'à partir du IV^e siècle et de la théorie des *sortes apostolicae*, selon laquelle les apôtres se seraient réunis pour se partager le monde afin de l'évangéliser (selon le Ps. 18 :5), saint Jacques le Majeur, qui avait été le premier des apôtres à subir le martyre, était passé inaperçu dans ce processus de répartition du monde, puisqu'il était toujours vénéré à Jérusalem⁴⁵. Mais déjà en 1165 un pèlerin allemand en Terre Sainte, Hans von Würzburg, mentionnait la légende de la *translatio* miraculeuse du corps du saint en Galice⁴⁶. Le problème se compliquait du fait de la présence de la tête du saint encore à Jérusalem au début du XI^e siècle, providentiellement retrouvée et ensuite ramenée en Espagne par l'évêque Mauricio de Coimbra, futur antipape Grégoire VII⁴⁷.
- 22 En ce qui concerne les reliques de saint Jacques le Majeur gardées à Toulouse, l'on constate une évolution analogue quoique plus tardive. En effet, selon O. Lamarque, « bien que l'essor européen du culte de saint Jacques date du XII^e siècle, il faut attendre la seconde moitié du XIV^e siècle pour entendre parler des reliques du saint » à Toulouse⁴⁸. La basilique de Saint-Sernin conservait depuis 1354 le chef et le corps du saint, qu'on avait « élevés » en 1385 en présence du duc de Berry, mais c'est en 1491 que d'autres reliques du même saint furent « miraculeusement » découvertes dans l'église Saint-Jacques de Toulouse⁴⁹. O. Lamarque offre maint détail sur l'histoire de cette découverte, conservée dans des procès-verbaux aux Archives départementales de la

Haute-Garonne. Il s'agissait de reliques qui, selon une tradition, avaient été offertes par Charlemagne et presque oubliées par la suite, bien que l'église de Saint-Jacques de Toulouse ait été un fameux lieu de pèlerinage que visitaient les « romyeux » venant de Galice. Une confrérie pour les pèlerins y avait été établie en 1513.

- 23 Le passage à Toulouse du marchand milanais anonyme a lieu peu de temps après. On ne s'étonnera pas qu'un voyageur qui ne manquait jamais de visiter les sanctuaires ait pu s'arrêter dans cette ville pour vénérer ces « corps saints ». Le souvenir de l'invention des reliques en 1491 et des miracles qu'elles produisirent⁵⁰ était sans doute encore présent dans la ville au moment où notre marchand s'arrêta à Toulouse. Il pouvait se considérer, lui aussi, un peu comme un « romyeu », puisqu'il venait de Compostelle, et son détour à Toulouse aurait pu être dû à la réputation de reliques aussi « véritables » que celles de Santiago.
- 24 Le culte de saint Jacques s'affirme à Saint-Sernin de Toulouse à partir du ^{xiv}^e siècle et ce sanctuaire commence à concurrencer ouvertement Compostelle. Pour cette église, « née du culte des reliques » (selon la même source), le guide du pèlerin à Compostelle (^{xii}^e siècle) mentionne la présence du seul corps de saint Sernin (Saturninus) à Toulouse. Il est donc probable que les autres saints aient été « inventés » (dans le sens étymologique du verbe) au cours du ^{xiv}^e siècle. En effet, en 1463, Louis XI rappelait la légendaire donation que Charlemagne avait faite à cette église des dépouilles de plusieurs apôtres (Jacques-le-Mineur, Philippe, Simon, Jude, Barnabé et Jacques-le-Majeur) avec l'olifant baptisé « le cor de Roland ». Orient chrétien et mythologie occidentale se joignaient encore une fois autour des reliques des apôtres. Et le personnage légendaire de Charlemagne prend forme au-delà des Pyrénées et nourrit une mythologie qui en fera le fondateur légendaire d'un sanctuaire qui en réalité ne sera fondé que quelques siècles plus tard. Il s'agit là, bien sûr, d'un élément nationaliste qui joue un rôle essentiel dans l'établissement d'une prééminence religieuse⁵¹.
- 25 Nous nous trouverions probablement dans une situation d'hagiopolitique comparable à celle que j'ai autrefois analysée pour le développement de la légende de sainte Bona à Pise⁵². Alors que les autorités religieuses de Pise avaient créé une littérature hagiographique qui mettait en valeur la sainte personne de Bona da Pisa, dont la réalité historique ne faisait aucun doute, autour de Toulouse il suffisait de créer une abondance de reliques qui mît en relation cette étape importante du « camino de Santiago » avec le terminus de ce pèlerinage. S'agissait-il d'une opération commerciale explicitement suggérée par le subconscient spirituel habilement manipulé par des forces économiques ? Certes, un monde assoiffé de miracles peut pousser les fidèles dans des directions inattendues. Pour attirer à Toulouse un plus grand nombre de pèlerins qui se rendaient à Compostelle, il suffisait de créer un haut lieu ecclésiastique fondé sur la présence d'importantes reliques qu'avait procurées l'empereur Charlemagne, traditionnellement lié à la guerre contre les forces islamiques qui menaçaient l'Europe chrétienne à partir du territoire espagnol⁵³.
- 26 Deux « corps saints », deux pays catholiques s'affrontant souvent sur des problèmes de prééminence religieuse (deux rois, l'un « très chrétien », l'autre « catolicísimo »), deux mythes issus d'un même courant de crédulité médiévale lié à Charlemagne, ce grand pourvoyeur de reliques exotiques à qui la légende attribuait un voyage en Terre Sainte dans le seul but d'en rapporter et distribuer en Occident⁵⁴. En définitive, comme l'écrivait Agnès Dubreil-Arcin, « les inventions de reliques ont lieu dans des contextes particuliers où elles sont attendues et fermement recherchées. Mais la maturation est

longue et l'invention préparée dans un climat de pression psychologique à la fois conscient et inconscient, au terme duquel [...] on ne trouve que ce que l'on cherche⁵⁵ ». Reliques et légendes naissent ainsi et se développent selon des nécessités réelles que l'on peut expliquer à partir de données sociales et politiques⁵⁶.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Note des éditeurs : Nous devons ce texte à l'amabilité de M^{me} Mary Monga qui a bien voulu nous faire parvenir le manuscrit de la communication orale après la mort de son mari. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée ici. Luigi Monga n'ayant plus eu l'occasion de retravailler son texte, nous l'avons remanié nous-mêmes, en traduisant les citations, en complétant les renvois bibliographiques, en éliminant un certain nombre de répétition, en déplaçant enfin quelques paragraphes afin de rendre plus cohérent l'enchaînement des propos.

2. *Vita admodum Rev. P. Athanasii Kircheri, S. J., viri toto orbe celebratissimi*, Augustae Vindelicorum, Typis Utschneiderianis, 1684, p. 42 : *Antrum S. Marie Magdalene, quod vulgo S. Beaume dicitur, ubi corpus S. Magdalene ; Marsiliam, ubi S. Lazari, Tarascum, ubi S. Marthae requiescit*. Un autre ecclésiastique, Camillo Borghese, s'arrêta à Marseille pour y vénérer, entre autres reliques, *la testa di S. Lazzero, riususcitato da Christo, vescovo di quella città, una mano di S. Maria Madalena, una costa di S. Marta, una spina della corona di Nostro Signore e molt'altre reliquie di santi* (p. 167) : « la tête de saint Lazare, ressuscité du Christ, évêque de cette ville ; une main de sainte Marie Madeleine, une côte de sainte Marthe, une épine de la couronne de notre Seigneur et beaucoup d'autres reliques de saints ». Le sud de la France tenait à rattacher ses origines chrétiennes au passage miraculeux d'un nombre important de personnages de l'entourage du Christ, comme le fit l'Espagne.

3. Néanmoins, le lecteur moderne sera surpris de voir tant de personnages de l'Évangile rétablis dans le Midi de la France après un voyage miraculeux à travers la Méditerranée. On reste frappé, par ailleurs, du peu de sens critique du P. Kircher devant ces légendes développées au cours du Moyen Âge, mais, décidément, ce jeune jésuite traditionaliste, professeur de langues orientales à Würzburg, n'avait pas encore pris contact avec ses confrères romains qui venaient de poursuivre un débat serré sur l'historicité de la *translatio* légendaire du corps de l'apôtre saint Jacques le Majeur (voir *infra*, notre discussion sur le Cardinal Baronius et le Bréviaire).

4. À propos du manque de dévotion dans le sanctuaire de Santiago, Münzer l'avait déjà remarqué : « Et il y a toujours tant de bruit dans cette église, que tu te crois sur les foires. La dévotion y compte peu ; ce très grand apôtre aurait mérité une révérence bien plus forte » ; « *Itinerarium hispanicum Hieronimi Monetarii (1494-1495)* », *Revue hispanique*, 48, n. 113 (1920), p. 1-178, ici p. 98 : *Et continuo tandem clamor est in ecclesia populi, ut nundinas crederes. Modica ibi devotio est : dignus esset sanctissimus apostolus ut maiori reverencia veneretur*. Et "Thomas More, en défendant dans son pamphlet *Dialogue Concerning Heresies* (1528) la pratique du pèlerinage, nous laissait penser qu'il existait des problèmes troublants dans ces lieux de dévotion.

5. *De imitatione Christi*, Liber I, cap. XXIII, 2. Comme l'écrivait Érasme dans son *De votis temere susceptis*, on ne retournait pas plus saint (*nihilo sanctior*) d'un pèlerinage, mais bien pire (*multis partibus deterior*), car il s'agissait souvent d'un voyage long et inutile (*longinqua peregrinatio frustra suscepta*) ; voir aussi mon essai « Travel and Travel Writing : An Historical Overview of Hodoeporics », *Annali d'Italianistica*, 14 (1996), p. 13-14.

6. Le voyageur anonyme des *Discours viatiques de Paris à Rome et de Rome à Naples et Sicile* [1588-1589], L. Monga (éd.), Genève, Slatkine, 1983, après avoir été arrêté par les gardes du gouverneur de Chivas qui l'avaient soupçonné d'espionner les fortifications, décida « de n'aller plus à l'entour des villes sans [être accompagné par des] hommes de dedans » (*ibid.*, p. 55).
7. Dont les « bons livres bien choisis » (*buenos libros bien escogidos*) étaient souvent « fort dorés et très peu lus » (*muy bien dorados y muy poco leídos*), comme le remarquait Antoine de Brunei à l'Escorial (José García MERCADAL, *Viajes de extranjeros por España y Portugal*, 3 vol., Madrid, Aguilar, 1952-1962, vol. 2, p. 436).
8. *Un mercante di Milano in Europa : Diario di viaggio del primo Cinquecento*, L. Monga (éd.), Milano, Edizioni Universitarie Jaca Book, 1985.
9. *Ibid.*, p. 56 : *circa a venti camarette di legne, tutte piene di diversi animali et varii et de ogni sorte*. Près de Bruxelles, Leo von Rozmital visita de son côté le zoo du Duc de Bourgogne (cf. *The Travels of Leo of Rozmital through Germany, Flanders, England, France, Spain, Portugal, and Italy, 1465-1476*, Letts, Cambridge, The Hakluyt Society, 1957, p. 27 ; selon la traduction anglaise, ce serait un « zoological garden »). Il en va de même du Cardinal d'Aragona, en 1518, mais de Beatis l'appelle « un grand parc avec des cerfs, des boucs et d'autres animaux » (*Die Reise des Cardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien : 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis*, Ludwig Freiburg, Herder, 1905, p. 116 : *un gran parco con cervi caprei et altri animali* ; on en verra une description dans Alexandre HENNE & Alphonse Guillaume-Ghislain WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, Perichou, 1845, vol. 3, p. 230 ; voir aussi Pero TAFUR, *Travels and Adventures, 1435-1439*, M. Letts (éd.), Broadway Travellers, 1926, p. 196).
10. TAFUR, *Travels and Adventures*, op. cit., p. 200 : *as honest as churchgoing with us* ; cf. *The Travels Rozmital*, op. cit., p. 31.
11. *Un mercante di Milano*, op. cit., p. 144 : *li possono essere circa a casette cento cinquanta, et et molto polite, et li lecti de le puttane sono tutti benissimo in ordine, con tre o quattro matarazi per letto, et con li soi moschetti [rideaux] molto belli, ma il più bello è a vederlo la nocte, perché non c'è femina alcuna che a l'uscio non tenghi tre o quattro candele attaccate al muro, et altre tante in casa, di sorte che tutta la nocte che reluce tutto*. Pierre Bergeron décrit ainsi le bordel de Barcelone : « Le lieu est fermé et soigneusement gardé par certains officiers armez à ce qu'il n'y arrive scandale. Là les dames de joye sont assizes devant leur porte dans des chaizes de boys, chantans au son d'un petit baston qu'elles manyent dextrement entre leurs doigtz, quelquesfois d'un tambour quarré ou autre instrument musical. On les revisite tous le s samedys, et celles qui sont trouvées avoir du mal sont sequestrées et pansées. Toutes leurs maisons ou logettes sont basties d'une mesme sorte en forme de cellules de moyens en ung cloistre et y a certaines taxes proportionnées pour ceulx qui les vont veoir » (« Relation d'un voyage en Espagne », p. 449). Un voyageur anonyme français remarquait qu'à Florence « on ne voit pas d'honnêtes femmes aux jours ouvriers. Je crois - ajoutait-il - que leurs maris ont peur qu'elles se perdent ou s'esgarent : ainsi toutes celles qu'on veult garder chastes ne sont point veues. Non que pour cela il te soit deffendu de voir des femmes, car il y en a encores plusieurs en cinq ou six rues, entre lesquelles, sy tu as de l'argent et du quattrain, feusses-tu le plus layd du monde, tu [ne] seras que tresbienvenu » (*Discours viatiques*, op. cit., p. 81). L'on remarquera en passant que les voyageurs étrangers en Italie visitaient souvent les églises des couvents féminins pour au moins entendre des voix féminines ; puisque la société italienne reléguait les femmes dans leurs maisons, le visiteur étranger, sauf dans des villes comme Venise et Rome où l'industrie de la prostitution était développée, se voyait obligé de recourir à ce subterfuge. Dans le prologue du *Décameron*, Boccaccio avait livré aux dames ses contes pour les aider à oublier leurs peines d'amour, dans l'isolement de leur maison où les tenaient leurs maris à qui il était permis de sortir : *ristrette da'voleri, da'piaceri, da'comandamenti de'padri, delle madri, de'fratellie demariti, il più del tempo nel piccolo circuito delle loro camere racchiuse dimorano, e quasi oziose sedendosi, volendo en non volendo in una medesima ora, seco rivolgono diversi pensieri, li quali non è possibile che dempre sieno allegri*.

12. *Un mercante di Milano*, op. cit., p. 144 et 100 : *troppo belle, parono dee, et tanto polite quanto sia possibile*. Non seulement les marchands, mais aussi les ecclésiastiques ne manquaient pas de montrer leur admiration pour le beau sexe : le chanoine qui rédigea le récit de voyage du Cardinal d'Aragone et l'abbé Sebastiano Locatelli dans son *Viaggio di Francia* (1664-1666) montrent dans de nombreux passages leur intérêt pour la beauté féminine et les différentes façons de s'habiller des femmes dans les pays où il sont passés : naturellement, la mode est un aspect de la civilisation où se joignent l'histoire et le goût. Les voyageurs laïcs, à leur tour, ne déniaient pas la beauté de certaines religieuses. Tetzl, qui accompagne Leo von Rozmital, n'hésitait pas à avouer qu'à Cologne « il y a un magnifique couvent de femmes et les plus belles religieuses que j'aie jamais vues » (*there is a stately nunnery and the most beautiful nuns I have ever seen*) et à raconter que son maître, dans la petite ville de Neuss, avait été invité à un bal (*a fine dance*) dans un couvent où les nonnes étaient au courant des danses à la mode : « elles savaient toutes les meilleures danses » (*knew all the best dances*) ; *The Travels of Leo von Rozmital*, op. cit., p. 23-24.

13. Il remarque que l'église de Saint-Antoine de Vienne, par exemple, « est très belle et a une belle façade » (*è molto bella e ha una bella fazata*) ; « il y a un orgue, très grand et très beau [...], le plus beau et le meilleur que l'on puisse trouver [...], et moi je l'ai vu et entendu » (*li è uno grandissimo organo bellissimo [...], il più bello e migliore che si trovi [...], e io l'ho visto e udito*). À Vienne, il trouve « trois ou quatre belles églises » (3 o 4 *belle giese*), mais il admire surtout les cloîtres du couvent des cordeliers (*inchiostri bellissimi e grandissimi*) (*Un mercante di Milano*, op. cit., p. 51).

14. *Un mercante di Milano*, op. cit., p. 63. Le voyage de Leo von Rozmital rapporte les mêmes intérêts que montraient les marchands et ecclésiastiques de son époque pour les reliques et les églises (cf. *The Travels of Leo of Rozmital*, op. cit., p. 19-24).

15. Cf. *ibid.*, p. 22, 25.

16. Manuel C. DÍAZ Y DÍAZ, « La Epistola Leonis Pape De Translatione Sancti Iacobi in Galeciam », *Compostellanum*, 43 (1999), p. 517-568, ici p. 533 : *la necesidad de ir embelleciendo poco a poco la escueta y esquelética narración de la primera redacción*.

17. L'étymologie des interlocuteurs de ce dialogue d'Érasme, Menedemus (« reste-chez-soi ») et Ogygius (« niais »), suggère le ton de la pensée de l'écrivain. Car Ogygius, qui avait demandé des preuves de l'authenticité de certaines reliques, n'obtint aucune réponse, sauf un rappel à la foi qui rend le pèlerin honteux d'avoir douté : *puduit me mei, qui subdubitassem* (p. 480), un détail qui rappelle le passage du marchand milanais.

18. Desiderius ERASMUS, « Peregrinatio religionis ergo », in *Opera omnia*, Amsterdam, North-Holland Publishing Co., 1972, I, iii, p. 470-494, ici p. 494 : *Sic domi obambulo, ingredior conclave curoque ut salva sit filiarum pudicitia. Rursus hinc in officinam, contempler quid agant famuli famulaeque. Inde in culinam, circumspiciens, si quid opus sit admunitu ; hinc alio atque alio, observans quid agant liberi, quid uxor, sollicitus ut omnia sint in officio. Hae mihi sunt stationes Romanae*.

19. L'histoire légendaire de Marie-Madeleine, que la tradition provençale confondait souvent avec la pécheresse qui avait lavé les pieds du Christ, allait être démolie (non sans une violente dispute entre Dominicains et Jésuites) entre 1641 et 1644, en même temps que le P. Jacques Sirmond, s.j., niait l'identité de l'évêque parisien saint Denis avec Denis l'Aréopagite. On verra une discussion bibliographique dans mon édition d'un journal de voyage : *Travels through France and Italy 1647-1649*, Genève, Slatkine, 1987, p. 156-157.

20. À propos de l'émiettement (littéral) des reliques, le cas de la tête de saint Jean le Précurseur est extrêmement intéressant ; on verra son histoire dans l'essai de H. Leclercq, « Reliques et reliquaires », in *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* (dorénavant DACL), Paris, Letouzey & Ané, 1948, vol. XIV, ii, p. 2355-2357. Il y eut au moins deux crânes de saint Jean, à Constantinople et à Jérusalem, au VIII^e siècle, puis autour de l'an 1200 l'émiettement de ces têtes se produisit et ces reliques entreprirent des voyages légendaires dont les détails nous amèneraient trop loin.

21. Voir *Un mercante di Milano in Europa*, op. cit., p. 41.

22. *Ibid.*, p. 120-121.
23. *Ibid.*, p. 121 : *loco da magnare et legne et sale et certe altre cosuzze da nulla : del substantiale non li danno cosa alcuna.*
24. *Ibid.* : *le non lo metarò qui perché si lege ne la sua legenda.*
25. *Ibid.*, p. 157 : *videlicet Santo Jacobo Maggiore et Santo Bernaba, [...] et li corpi di Santi Simone et Juda et Filippo et Jacopo Minore.*
26. *Ibid.*, p. 159 : *Io credo ch'el [le corps de saint Jacques] sia in Compostella, perché tutto il mondo concorre là, et etiam hanno in Compostella una excommunicatione papale in qua excommunicantur omnes credentes dicto corpo essere in Tolosa aut alibi che in Compostella.*
27. *Ibid.* : *est credendum che il papa id fecerit habita diligentissima inquisitione super eo, et cognita veritate et non aliter.*
28. Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à trouver le document papal que mentionne notre marchand, mais nous savons que les milieux ecclésiastiques espagnols du xvi^e siècle ne doutaient pas de la vérité historique des légendes qui entouraient la présence de saint Jacques à Compostelle. Une lettre de Léon III est souvent mentionnée dans les documents semi-officiels comme l'*Historia Compostellana* (I, i, 20-39 ; voir la récente édition de l'*Historia Compostellana* par Emma Falque REY, « Corpus christianorum, continuatio mediaevalis », Turnhout, Brepols, 1988, LXXXVIII-600 p.). Cette lettre, qui n'est pas de Léon III, mais d'un Pape Léon tout à fait imaginaire « qui aurait été contemporain de saint Jacques » (L. DUCHESNE, « Saint Jacques en Galice », *Annales du Midi*, 12 (1900), p. 145-179, ici p. 178), entrée dans la documentation pseudo-historique acceptée par l'establishment religieux local, est rapportée en entier par le P. Henrique Florez dans son *España sagrada. Theatro geographico-historico de la Iglesia de España*, Madrid, Antonio Marin, 1744, vol. III, p. 407-408. Elle fait état de la présence du corps de saint Jacques en Espagne (*qualiter in Hispania integrum corpus beati Jacobi Apostoli translatum est* ; 3 : 407), accepte le voyage miraculeux du bateau guidé par un ange (« *Angelo Domini comitante* ») à travers la Méditerranée, avec la panoplie de miracles qui l'entourent, et définit l'établissement d'une hiérarchie épiscopale en Espagne, directement liée à l'âge apostolique (*ibid.*, p. 407). La lettre apostolique *Deus Omnipotens* de Léon XIII (novembre 1884) reconnaissait à Compostelle la légitimité de ses reliques : « Après les fouilles de 1878-1879 sous la basilique, le pape Léon XIII a reconnu en 1884 l'authenticité des reliques et de la tombe de saint Jacques » (*New Catholic Encyclopedia*, vol. XII, p. 1072 : *After excavations of 1878-79 beneath the basilica [of Compostela], Pope Leo XIII in 1884 recognized the legitimacy of the relics and the tomb of St. James*). Mais Dom H. Leclercq met ce document avec les autres « récits dénués de toute critique » (*DACL* 5, p. 418). S'agirait-il, encore une fois, d'un document papal *ad homines*, créé pour les seuls fidèles espagnols ?
29. Cf. *The Travels of Leo of Rozmital*, op. cit., p. 109-110.
30. Cf. *ibid.*, p. 114 sq.
31. « *Itinerarium hispanicum Hieronimi Monetarii (1494-1495)* », *Revue hispanique*, 48, n. 113 (1920), p. 1-178, ici p. 94 : *ad sanctissimam civitatem Compostellam venimus, in qua, ut dicunt, corpus Beati Jacobi Majoris, filii Zebedei et fratris Joannis Evangeliste, integrum quiescit.*
32. *Ibid.*, p. 98 : *Corpus autem a nullo visum est. Etiam anno Domini 1487, dum Rex Castelle ibi esset, non vidit. Sola fide credimus, que salvat nos homines.*
33. *The Pilgrimage of Arnold von Harff [...] from Cologne through Italy, Syria, Egypt, [...] France and Spain [...] in the years 1496 to 1499*, éd. Malcolm Letts, London, The Hakluyt Society, 1946, p. 275 : *It is claimed that the body of St. James the Greater, Apostle, rests or lies in the high altar, other say in truth no, that he lies in Tolosa, in Languedoc, as I have written above.*
34. *Ibid.*, p. 262 : *in [the church of St Saturninus] lies also six apostles, namely St James the Greater, St Simon and St Jude, St Philip and St James the Less, without his head, which is in Compostella in Galicia, and St Barnabas the Apostle.*

35. *Ibid.*, p. 275 : *anyone who did not believe truly that the holy body of St James the Greater Apostle lay in the high altar, but doubted and therefore desired to see the body he would immediately become mad like a mad dog.*

36. *Ibid.* : *From this I have learnt all I wanted to know, and we went at once to the sacristy, where they showed to us the head of St James, the Lesser Apostle, and many other relics.*

37. Cf. *ibid.*, p. 262.

38. *Introduction to Knowledge* (1542), ch. xxii, p. 204-205 : *doeth illude, mocke, and skorne the people to do idolatry, making ygnorant people to worship the thyng that is not here. We have not one heare nor bone of saynct Iames ; for saynct Iames the More [...] Carolus Magnus brought theym to Tolose.*

39. *Ibid.*, p. 205 : *pretending to have had al the appostels bodies or bones to be congregated & brought together into one place in saint Seuerins church in Tolose, a citie in Lanawdocke.*

40. *Ibid.*, p. 204 : *I assure you that there is not one heare nor a bone of Saint James in Spayne in Compostell, but only, as they say his stafe and the cayne the whyche he was bounde wyth all in prison, and the sychel or hooke, the whyche doth kye upon the myddell of the high aulter, the whyche (they says) dyd saw and cutte of the head of saint James the More.*

41. *Ibid.*, p. 204 : *beynge there and illudyd ; et 205 : & there dwelt to knowe the trueth.*

42. En fait, il s'agissait d'une des questions les plus curieuses au XVI^e siècle. À en croire le P. Henrique Florez, la tradition du passage de saint Jacques en Espagne avait été acceptée pendant de longs siècles presque sans problèmes, à une époque où les légendes chrétiennes n'étaient pas discutées. En pays catholique, le premier problème sérieux eut lieu au XVI^e siècle, lorsque le Cardinal Baronius, chargé par Clément VIII de la révision du bréviaire, dut analyser la leçon du bréviaire de Pie V à la fête de saint Jacques : *se mantuvo en tan pacífica posesión la tradición de su venida en España, que no se tiene noticia de que escritor alguno la negasse, sino sólo en tiempo de Baronio ya algunos empezaron a dudar, aunque no con fundamentos que contrarrestassen al assenso* ; H. FLOREZ, *op. cit.*, vol. III, p. 41. Un long débat se déchaîna entre les historiens romains qui n'étaient pas tout à fait convaincus du séjour du saint en Espagne et leurs confrères espagnols qui acceptaient sa *translatio*, à la suite d'une longue tradition. Baronio voulait se limiter à reconnaître cet élément traditionnel : *Mox Hispania adisse et aliquos discipulos ad fidem convertisse apud Hispanos receptum esse affirmatur* ; *ibid.*, p. 43. Mais la question tourna rapidement à la politique (l'on verra le volume *Diligencias que se hicieron en Roma para restituir en los breviarios la afirmativa que se havia quitado acerca de la predicación de Santiago en España*, Salamanca, 1646) : le 11 février 1600, le roi écrivait à son ambassadeur à Rome, le duc de Sessa, pour lui ordonner de protester auprès du pape. Le prieur de l'église de Palencia, Don Diego del Castillo, qui remplaçait le Duc de Sessa, se rendit à Rome et obtint qu'on acceptât un texte légèrement différent ; le Cardinal d'Avila, représentant du roi, se rendit lui aussi à Rome pour protester auprès du pape et obtint, finalement, que le bréviaire acceptât une version qui faisait état de la tradition espagnole : *Mox Hispaniam adisse et ibi aliquos ad fidem convertisse Ecclesiarum illius provinciae traditio est* ; *ibid.*, p. 44. Mais une guerre de pamphlets allait remuer cette question qui n'était évidemment pas seulement académique, car il en allait du prestige de l'Église espagnole : *la gloria de haver sido España la primera que entre todas las naciones del Occidente oyó el nombre de Christo y le dió las primicias* ; *ibid.*, p. 45. Le P. Alexandre Natal publia à Paris un ouvrage dans lequel il niait toute évidence de la présence et de la prédication de saint Jacques en Espagne ; le Marquis de Mondejar lui répondit par un autre pamphlet (Zaragoza, 1682). Enfin, on reconnut que le passage de Santiago en Espagne était un fait « *que en Roma no se puede poner en duda, hallándose plenamente decidida* » (*ibid.*). Cela dit, Domenico Laffi, un curé de Bologne qui fit quatre fois le pèlerinage de Santiago, raconte dans son journal ses deux visites à Toulouse (en 1666 et 1673) sans mentionner les reliques de saint Jacques. Cela montrerait que, chez les fidèles, l'intérêt pour le double de saint Jacques avait déjà disparu vers le milieu du XVII^e siècle.

Aujourd'hui, les historiens sont d'accord pour refuser toute autorité aux documents espagnols, cf. Manuel C. DÍAZ Y DÍAZ, « La Epistola Leonis Pape De Translatione sancti Iacobi in Galleciam »,

Compostellanum, 43 (1999), p. 517-568, qui déclare d'emblée (p. 519) que « *no hace falta decir que esta autoría es más que fantástica* » ; mais déjà en 1900 L. Duchesne (art. cité, p. 179) définissait le culte galicien de l'apôtre saint Jacques le Majeur comme un fait historique qui « remonte jusqu'au premier tiers du VIII^e siècle et s'adresse à un tombeau des temps romains que l'on crut alors être celui de saint Jacques ». Il admettait la possibilité de l'existence d'« indices graves » qui auraient déterminé les autorités ecclésiastiques à favoriser le culte de saint Jacques en Galice, mais il reconnaissait aussi que ces indices ne nous ont pas été transmis (*ibid.*). Dom H. Leclercq (*DACL* 5, p. 415) « estime à juste titre que "ce silence est une condamnation". [...] Par contre, certains historiens espagnols défendent encore la thèse que ses restes auraient été transférés au cours des premiers siècles de Palestine à Compostelle, en Galice, mais en dehors de l'Espagne cette thèse ne trouve plus guère créance dans le monde savant » (R. AUBERT, « Jacques le Majeur », in *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, sous la dir. de R. AUBERT, vol. 26, Paris, Letouzey & Ané, 1997, p. 597-603, ici p. 598-599). Il s'agit, semble-t-il, d'une typologie qui prit naissance au VIII^e siècle et se répandit à travers l'Europe. Sur cette typologie s'inscrira au XII^e siècle la légende de Jacques en chevalier *matamoros*, tueur des Maures, qui, en 834, serait apparu en brandissant une épée, lors de la bataille de Clavijo, une bataille « quelque peu légendaire » (Bartolomé BENNASSAR, « Saint Jacques : du culte au Mythe », in *Toulouse sur les chemins de Saint-Jacques : de saint Saturnin au Tour des Corps Saints*. Toulouse, Ensemble Conventuel des Jacobins ; Milan, Skira, 1999, p. 13-21, ici p. 13), pour soutenir l'armée chrétienne et mettre en fuite les Maures. L'épée de la décollation de l'apôtre se serait ainsi transformée dans le glaive qui aurait guidé l'armée chrétienne pour défendre son territoire contre l'Islam. Les dernières recherches historiques sur le culte de saint Jacques en Espagne semblent en accord avec les résultats acquis au début du XX^e siècle : R. Aubert parle d'une « prétendue venue », car « aucun auteur espagnol avant la fin du VII^e siècle, ni Prudence ni Orose ni Idatius ni Martin de Braga ni Jean de Bicclair ni Julien de Tolède, ne fait la moindre allusion à un apostolat de St Jacques en Espagne. Même silence chez Grégoire de Tours et Fortunat » (R. AUBERT, art. cité, p. 601). Bartolomé Bennassar (art. cité, p. 13) conclut que « les malices de l'histoire ont fait de lui [saint Jacques] le patron et l'une des figures emblématiques d'un pays où il est infiniment probable qu'il n'est jamais allé et qui n'a sans doute tenu aucune place dans ses préoccupations ». Pour lui, avec la diffusion et rétablissement du pèlerinage à Santiago en Europe, l'iconographie de saint Jacques subit une évolution remarquable : le saint, objet de la dévotion, se transforme en pèlerin, s'identifiant ainsi avec les fidèles en marche vers son sanctuaire ; par la suite, les miracles personnels se transforment en miracles politiques, car Santiago est devenu chevalier foulant les Maures à ses pieds (cf. *ibid.*, p. 18-19). Les messages que transmet cette iconographie alimentent le mythe du saint et son aide pour la « Reconquista » miraculeuse du territoire. Après la victoire franquiste, *Arriba*, journal de la *Phalange*, n'avait pas hésité à enrôler saint Jacques, ce « saint équestre à qui le Dieu des batailles [...] prête assistance. [...] Saint Jacques est pour nous celui de Clavijo, [...] décimant les Maures et faisant scintiller les cailloux au passage du coursier avec lequel il se rend au combat » (cité *ibid.*, p. 21). « Suit une assimilation pour le moins hardie de la figure de saint Jacques au *caudillo* ! » (*ibid.*, p. 21 ; c'est le titre d'un éditorial du quotidien madrilène *Ya* du 25 juillet 1943 : « ¡Santiago, caudillo de cruzados ! »).

43. Cf. Fernando LÓPEZ ALSINA, « En el origen del culto jacobeo », in Carlos Estepa Díez, Pascual Martínez SOPENA, Cristina Jular PÉREZ-ALFARO, *El camino de Santiago : Estudios sobre peregrinación y sociedad*, Madrid, F[undación de] i[nvestigaciones] m[arxistas], 2000, p. 11-31, ici p. 31.

44. Francisco Javier PÉREZ RODRÍGUEZ, « Santiago, espacio de poder : La tierra de Santiago y su evolución (siglos XI-XIV) », *ibid.*, p. 33-76., pour la citation p. 72 : *ocupa variass zonas que se encuentran entre las más fértiles de Galicia y además, prácticamente todas la costas de las Rías Bajas con su riqueza pesquera.*

45. Cf. F. LÓPEZ ALSINA, art. cité, p. 17.

46. Cf. T. TOBLER, *Descriptiones Terrae Sanctae ex saeculo VIII, IX, XII et XV*, Leipzig, 1874, p. 108-192, en particulier p. 161.

47. Un double de cette tête continua à être vénéré dans le couvent des Arméniens de Jérusalem même après la *translatio* de l'autre tête à Compostelle, comme l'écrit Hans von Würzburg : dans ladite église, on expose encore maintenant ladite tête aux pèlerins qui viennent ; *ibid.* : *eadem testa adhuc in eadem ecclesia peregrinis advenientibus ostenditur*.

48. Olivier LAMARQUE, « Reliques et miracles à l'église Saint-Jacques de Toulouse en 1491 », in *Toulouse sur les chemins de Saint Jacques*, op. cit., p. 85-93, ici p. 85.

49. *Ibid.*

50. O. Lamarque a étudié les aspects sociologiques et la typologie de ces miracles, qu'il considère comme relevant d'une « véritable légende dorée », organisée autour de divers éléments liés à une identité jacquaire légendaire (« Reliques et miracles », art. cité, p. 92) : Charlemagne fonde l'église de Saint-Jacques à son retour de Compostelle et y dépose des reliques du saint, une iconographie jacquaire indique la présence de ces reliques dans cette église et lie le culte du saint au « *camino de Santiago* » ; le *Speculum sanctorale* de Bernard Gui développe en 1318 une longue *legenda* jacquaire ; un siècle plus tard, en 1491, une nouvelle *inventio* des ces reliques les ajoute à celles déjà conservées à Saint-Sernin et relance le culte du saint à Toulouse. Mais O. Lamarque voit dans cette invention « une tentative, de la part des chanoines, de concurrencer Saint-Sernin, principal sanctuaire de Toulouse » situé de l'autre côté de la ville (*ibid.*, p. 93). Cet élément politique revient dans une thèse de Denise Péricard-Méa qui voit dans l'*inventio* de ces reliques par Pierre du Rosier une tentative d'accéder au titre d'archevêque de Toulouse (voir *ibid.*, n. 9).

51. Le nationalisme semble se juxtaposer souvent au phénomène religieux : pour rester dans le domaine des faits divers d'aujourd'hui, il nous suffira de relire les malheureux discours que tint l'ancien Lieutenant Général de l'Armée des États-Unis, William G. Boykin (devenu ensuite *deputy Undersecretary of Defense* dans le gouvernement de George W. Bush) dans des églises « fondamentalistes » où il soulignait que son Dieu, le dieu américain (*we are in the army of God*), était plus puissant que les idoles de l'Islam (voit les reportages du *Los Angeles Times* du 16 au 18 octobre 2003 et les débats qui s'ensuivirent). À cause de l'impuissance des forces armées traditionnelles contre le terrorisme, la guerre en Afghanistan et en Iraq a elle-même pris une dimension religieuse, « car nous sommes une nation chrétienne, car notre fondement et nos racines sont judéo-chrétiens, et l'ennemi est un type nommé Satan » ; *Los Angeles Times*, 18 octobre 2003, a6 : *because we are a Christian nation, because our foundation and our roots are Judeo-Christian, and the enemy is a guy named Satan*.

52. Luigi MONGA, « Agiografia, geografia e agiopolitica nella *Legenda* trecentesca di Santa Bona da Pisa », in *L'Italia nella lingua e nel pensiero*, a cura di A. Mollica e R. Campa, Rome, Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, 2002, vol. 1, p. 121-134. En attribuant à cette sainte un nombre extraordinaire de pèlerinages et de miracles relatifs à ses voyages et en la définissant comme une sainte patronne des pèlerins, on voulait peut-être détourner vers Pise des visiteurs qui suivaient habituellement la route du pèlerinage à Rome passant par Lucques. Du reste, il semblerait que le *Campo dei Miracoli*, autour duquel se trouvent la Cathédrale, le Baptistère, le clocher et le cimetière monumental de la Pise du XII^e siècle, bâtis à l'endroit où la « *via francigena* » joignait la ville, pouvait avoir une fonction de publicité visuelle pour les pèlerins venant du nord. Une nouvelle route des pèlerins (*via francigena*) aurait dû se former, qui allait attirer le tourisme religieux qui continuait à passer par Lucques, l'ancien ennemi de Pise, séparé de cette dernière par le Monte Pisano (*per che i Pisan veder Lucca non ponno*) (DANTE, *Inf.* 33 : 30). Et la petite église de Santa Maria della Spina, un splendide exemple de l'art médiéval, avec ses reliques de l'épine du Christ, ajoutait un attrait supplémentaire pour le voyageur dévôt, le soustrayant au « *Volto Santo* » du Christ de la cathédrale de Lucques pour lui montrer, près du quartier de Saint-Martin, le corps de Bona da Pisa, la sainte femme qui, selon la légende, avait fait cinquante fois le pèlerinage de Santiago de Galice.

53. C'est ce qu'il y a de plus naturel pour établir sans ambages l'avantage religieux de l'Espagne sur la France. Que Charlemagne et ses successeurs aient finalement sauvé l'Occident du danger islamique paraissait un élément relativement temporaire dans l'économie de l'histoire moderne, puisque le royaume de Grenade n'était tombé définitivement qu'à la veille de Lépante et les relations étroites qu'entretenait la France avec la Porte avaient empêché à la « fille aînée de l'Église » de participer à la Sainte Ligue proposée par Pie V.

54. Voir *DACL* 14, p. 2358 et *ibid.*, 3, p. 764-769. Sans oublier que, comme le remarquait Dom Leclercq, « le culte des reliques était si ardent qu'il fallait donner continuellement des éléments nouveaux à la piété [des fidèles]. Il semble même qu'il y eut des saints à la mode, d'autres qui, on ne sait pourquoi, tombaient dans l'oubli » (*DACL* 14, p. 2359). Ceci expliquerait des siècles de hiatus dans l'activité de la piété autour des reliques, à Compostelle aussi bien qu'à Toulouse.

55. Agnès DUBREIL-ARCIN, « Saint Saturnin et saint Jacques dans le légendier de Bernard Gui », in *Toulouse sur les chemins de Saint-Jacques*, *op. cit.*, p. 127-135, pour la citation p. 134.

56. Ceci dit, après ce voyage autour de reliques inventées à la recherche des raisons qui ont poussé les fidèles à embrasser aveuglément la légende jacquaise, nous ne serons pas surpris par l'élément de nationalisme qui n'est pas caché même dans l'analyse d'un homme d'Église aussi modéré et savant que Dom Leclercq, lequel conclut son examen des légendes autour du culte de Santiago en les définissant « d'aimables contes dont l'histoire légendaire de l'Église d'Espagne est remplie. Aucun pays n'a vu éclore une végétation légendaire plus déconcertante, mettant au service de ses affirmations : chartes, reliques, inscriptions, avec une intrépidité qui semble voisine de l'inconscience » (*DACL* 5, p. 412). Les « billevesées qui comblèrent de satisfactions les Espagnols du XVI^e siècle », pour reprendre les mots de Dom Leclercq, sont les mêmes, *mutatis mutandis*, qui avaient amené les Toulousains devant les reliques du même saint conservées dans leurs églises. Il est vrai que saint Jacques n'avait pas atteint en France l'importance nationaliste que Santiago avait gardée en Espagne après la *Reconquista* et qu'aucun personnage politique français n'avait officiellement utilisé l'image de saint Jacques à des fins politiques (voir sur ce point les analyses de Bartolomé Bennassar, *Saint-Jacques-de-Compostelle*, Paris, Julliard, 1970, surtout les p. 248-277). Deux livres significatifs, *A la sombra del apóstol* par Isidoro Millán (Santiago, 1938) et *Santiago apóstol* par Juan de Contreras, marquis de Loyoza (Madrid, 1940), ont utilisé l'histoire jacobéenne sans s'embarasser de critique historique, rien que pour justifier la croisade franquiste, mêlant l'image de saint Jacques à celle de la Virgen del Pilar, un autre épisode de la tradition jacobéenne, pour expliquer la victoire miraculeuse des forces chrétiennes sur le matérialisme athée devant les murs de Saragosse (cf. BENNASSAR, *op. cit.*, p. 260-261). Le discours politique autour de saint Jacques avait déjà été poussé à ses extrêmes limites par les Espagnols depuis longtemps et une fois transformé l'apôtre saint Jacques en *Santiago matamoros* et *matarojos*, il n'y avait plus d'espace religieux pour son double français. On restera néanmoins surpris que le savant Dom Leclercq ne se soit point penché sur la légende toulousaine pour essayer de la ramener à ses véritables sources historiques aussi précisément qu'il l'avait fait pour la mythologie du sanctuaire galicien.

AUTEUR

Luigi Monga

Marchands français et Inquisition romaine à la fin du XVI^e siècle : trois études de cas

Albrecht Burkardt

p. 199-229

- 1 Comme seule « relique » des archives de l'Inquisition romaine, transportées à Paris à l'époque napoléonienne, la Bibliothèque nationale conserve, dans ses fonds manuscrits, un volume de procès aux traits tout à fait particuliers. Il ne renferme que des cas français, et cela pour une période homogène, allant de 1589 à 1595¹. Cette pièce aurait-elle fait partie de toute une série de documents de même type, rassemblant les dossiers français ? Ce n'est pas exclu, d'autant que d'autres volumes intitulés *Gallia* existent dans les archives de la Congrégation pour la doctrine de la foi². Cela dit, la comparaison avec eux ne fait que mieux ressortir les particularités de notre manuscrit. Alors que les documents conservés à Rome sont consacrés, pour l'essentiel, aux grands débats théologiques, notamment autour des querelles jansénistes et quiétistes, le volume de la BNF renferme, majoritairement³ des procès intentés à des *voyageurs* français tombés, *en Italie*, entre les mains de l'Inquisition⁴.
- 2 Un premier bilan est rapidement établi. Le volume ne relate qu'une dizaine de cas, plus ou moins intensément documentés. Les voyageurs dont les lieux d'arrestation concernent les régions les plus diverses, depuis le Piémont jusqu'au royaume de Naples, sont tous des hommes, mais dont l'âge varie autant que l'origine sociale : l'on trouve des jeunes de même que des hommes mûrs ; des représentants des couches les plus humbles, certes majoritaires, mais aussi deux gentilshommes ainsi que des membres des couches roturières aisées.
- 3 Quels sont les chefs d'accusation de ces personnes, et pour quels motifs celles-ci se sont-elles rendues en Italie ? Dans la moitié des cas, il s'agit de « renégats » ayant débarqué sur la péninsule après un temps de plus ou moins longue durée en captivité turque⁵. Dans les autres cas, nous avons affaire à des voyageurs venus *sans détour* en Italie, et ce pour les motifs de voyage les plus classiques. Ainsi les deux gentilshommes sont en train d'accomplir leur grand tour lorsqu'ils sont arrêtés : l'un pour des

sympathies trop évidentes pour les procédés magiques, l'autre pour des propos imprudemment moqueurs vis-à-vis des indulgences papales⁶.

- 4 Le soupçon d'hérésie protestante est aussi le motif d'arrestation dans les cas restants mais qui concernent d'autres types de voyageurs. L'un des inculpés est un marchand, les deux autres accomplissent chacun, dans un sens, un voyage de dévotion : l'un parcourt les grands pèlerinages de l'Italie, l'autre, arrêté au Piémont, adhérent fervent de Calvin, déclare être en route pour Genève. Par-delà ce parallélisme antinomique, les deux voyageurs partagent un autre trait qui les rapproche du même coup du marchand : leurs biographies sont également liées à l'activité commerciale, encore qu'il s'agisse, à chaque fois, d'un fait du passé (voire d'un produit de l'imagination) : à en croire leurs dépositions, les deux voyageurs ont pratiqué le commerce *avant* de venir en Italie⁷. Or ce statut ne les éloigne pas de notre sujet. Nous verrons, en effet, que dans les trois cas, l'activité commerciale est liée de façon certaine, mais à chaque fois particulière, au voyage de ces hommes et à leur expérience religieuse.

Le martyr de Jean Dupuy

- 5 Commençons par celui de nos voyageurs dont la biographie semble la moins immédiatement liée aux activités commerciales ; c'est en revanche celle qui a le plus de chances de s'inscrire dans la *saga* des martyrs de la foi protestante⁸. Âgé d'environ 55 ans lorsqu'il est arrêté, en novembre 1594, par l'Inquisition de Turin, Jean Dupuy, originaire de Marseille mais domicilié, pendant de longues années, à Montpellier, est le seul de nos voyageurs à avoir été condamné à mort, en tant qu'« hérétique impénitent », par la congrégation romaine⁹. Dupuy, en effet, n'est pas parmi ceux qui dissimuleraient leurs convictions religieuses. Nous ignorons les circonstances précises de son arrestation ; mais devant l'inquisiteur de Turin, il ne cache nullement sa volonté de vivre et de mourir dans la foi réformée, la loi de Calvin étant, comme il dit, « la [seule] véritable tandis que la vôtre est fausse » ; aussi l'Église de Genève est-elle la vraie Église, alors que celle de Rome est « l'Église du Diable¹⁰ ». Quelques jours après l'arrestation, l'inquisiteur de Turin déclare, désespéré, n'avoir jamais vu un homme aussi « attaché à ses opinions diaboliques¹¹ ».
- 6 A l'évidence, Jean Dupuy, qui adhère à « la religion » depuis une trentaine d'années, est profondément marqué par ses convictions religieuses. S'il n'a pas toujours adhéré au calvinisme, sa conversion s'est produite assez tôt pour qu'il ait vécu la Saint-Barthélemy, événement traumatisant qui revient à plusieurs reprises dans ses témoignages ; aussi, c'est au moment du massacre (ou sans doute plutôt au lendemain) qu'il a séjourné une première fois à Genève¹². Le refus des doctrines « papistes » repose ainsi sur toute une culture réformée¹³. Celle-ci ne néglige pas les rites communautaires : Dupuy déclare participer quatre fois par an à la Cène, tout en écoutant, bien plus souvent, les prédicateurs protestants¹⁴ ; il connaît par cœur les psaumes de Marot qu'il propose de chanter devant l'inquisiteur¹⁵. Mais c'est notamment une culture qui passe par la fréquentation des textes. Dupuy a lu des passages de *l'Institution de la religion chrétienne* ; il a possédé, à Montpellier, le catéchisme de Calvin et, surtout, une Bible en traduction française¹⁶. Par ce biais, il s'est approprié l'Écriture de façon approfondie : dans les interrogatoires, en défendant ses convictions religieuses, Dupuy renvoie très régulièrement à la Bible, et s'il ne connaît pas toujours par cœur la référence précise, un coup d'œil sur son exemplaire français

lui suffirait, assure-t-il, pour repérer le passage recherché, le texte étant intégralement annoté de sa main¹⁷.

- 7 A-t-il aussi connu les condamnations du réformateur de Genève à l'égard des attitudes nicodémiques¹⁸ ? Les attitudes de Jean Dupuy pourraient le suggérer. En tout état de cause, le prisonnier incarne le type même du héros chrétien qui reste constant dans sa foi malgré toutes les menaces et les souffrances les plus cruelles. Une constance qui ne se fondait pas seulement sur le refus de « trahir » ce qui était considéré comme la *Vérité* ; la souffrance elle-même était conçue comme un mode privilégié de l'expérience du sacré, à commencer par le martyr, ce mode le plus noble de s'inscrire dans la succession du Christ¹⁹. Quant à Dupuy, néanmoins, ce n'est pas tout. Le même homme, en effet, n'apparaît pas à tous égards, ainsi qu'il le fait cependant connaître lui-même, comme un exemple de vertu. Depuis deux ans, il vit séparé de sa femme qu'il a quittée, il est vrai, parce qu'elle n'a pas voulu rejoindre le camp protestant (ce qui, en revanche, n'a pas empêché Dupuy de l'épouser, ou bien de continuer à vivre avec elle, pendant de longues années, si jamais ce mariage a eu lieu avant la conversion au calvinisme²⁰). Pire, une fois séparé de son épouse, notre héros n'a pas hésité à nouer des relations intimes avec au moins une autre femme, sans avoir eu l'intention (qu'il avait pourtant déclarée) de l'épouser. Il est vrai que Dupuy la dénonce comme une prostituée (une « meretrice²¹ ») ; mais au-delà même du fait que, fréquenter les filles de joie, n'aurait guère été dans les mœurs d'un calviniste vertueux²², l'emploi de ce terme ne fait sans doute que rendre hommage à la forte polémique que ce refus d'hymen a apparemment suscité dans la ville qu'avait habité le futur prisonnier du Saint Office.
- 8 Ayant vécu pendant quelques années avec son mari à Montpellier, l'épouse de Jean Dupuy avait rejoint Marseille après la séparation du couple. Deux ans plus tard, à quelques mois de son arrestation à Turin, ce dernier fit sa promesse de mariage en se fiant, ainsi qu'il le rapporte, à une rumeur disant que sa première femme était morte ; promesse compromise, elle, par la découverte de la réputation « douteuse » de la prétendante (« cela m'ennuyait²³ »). Cette présentation des faits peut-elle passer pour fiable ? Certes non ! Même s'il est surprenant que Dupuy fasse mention de cette histoire en tant que telle (nous y reviendrons), il est probable que celle-ci ne représente qu'une version enjolivée des choses ; il est donc possible que se cache, derrière les faits rapportés, l'histoire d'un honneur perdu, peut-être « officialisée » par une déclaration de grossesse²⁴, et/ou une tentative détournée de bigamie (cas de figure bien plus répandu, dans les sociétés d'Ancien Régime, qu'une affaire exceptionnelle comme celle de Martin Guerre pourrait le faire croire²⁵). Ce qui n'exclut pas que Dupuy ait pu se voir tromper à son tour, comme le semblent suggérer les moqueries insultantes dont il déclare avoir été la cible, en particulier celui d'être un « cocu ». Celles-ci font partie intégrante de tout un ensemble de calomnies (en paroles et en actes) qui accompagnent le conflit, et qui hantent à tel point l'esprit de ce disciple de Calvin qu'il en parle encore devant l'inquisiteur même²⁶.
- 9 Ce dernier fait renvoie toutefois à un état d'esprit particulier du futur martyr. Dans les disputes à Montpellier, Dupuy a eu, semble-t-il, une part plus qu'active : « j'étais hors de moi », avoue-t-il, et c'est ainsi que « j'ai pu dire des paroles inciviles », au point qu'on me « traitait de fou et tout le monde se moquait de moi ». « Des fois », ajoute-t-il, « il m'arrive encore de perdre la tête de cette manière, mais je ne cesse pas de prier Dieu qu'il veuille m'aider²⁷ ». Dupuy aurait-il « mis en scène » cet état d'esprit pour améliorer ses chances de sortir, malgré tout, sain et sauf des cachots du Saint Office ? Ce n'est pas impossible²⁸, quoique le contexte immédiat de ces témoignages laisse

supposer autre chose. En effet, Dupuy n'avait aucune raison de raconter cette histoire précise devant l'inquisiteur. S'il répondit de la manière que l'on sait, il faut donc considérer que c'était bien la conscience de ce qu'il a dû percevoir comme ses péchés qui le poussa à le faire, la franche reconnaissance des propres fautes, et serait-ce devant l'inquisiteur, étant bien la première vertu du chrétien, et, à plus forte raison, celle d'un martyr de la foi²⁹. Toujours est-il que l'aveu des péchés se prononce, chez Dupuy, de façon hésitante : si ce dernier ne peut pas s'empêcher de parler de ses ennuis à Montpellier, il ne le fait que de façon allusive³⁰, et sans reconnaître une responsabilité immédiate. Or c'est ici que le renvoi à la folie prend tout son sens, dans son ambiguïté même : il ne s'agit pas simplement de réduire, au moment même de l'énonciation, la part de responsabilité que Dupuy est prêt à assumer dans les événements en question ; c'est aussi le signe d'une conscience aiguë du péché, dans la mesure où celui-ci est perçu comme étant si grand qu'il ne saurait s'expliquer que par des pulsions extérieures à la volonté, fortes à tel point qu'elles semblent proches d'une sorte de maladie mentale.

10 Quoi qu'il en soit, les « désordres familiaux » que Dupuy réclame avoir vécu à Montpellier ne constituent que l'un des motifs pour lesquels l'homme décide de quitter Montpellier. Un autre, tout aussi important, s'ajoute. Dans sa vie antérieure, Jean Dupuy a bien exercé un métier. En collaboration avec un compagnon en affaires, lui aussi originaire de Marseille, il a entretenu un petit commerce de marchandises qu'il appelle des *pignatelle*³¹ entre le Midi de la France et le Dauphiné³². Or les liens de colportage avec cette dernière région s'expliquent sans doute par le biais des relations familiales : la mère du voyageur y était née³³. De même, les fréquents voyages dans ces contrées font mieux comprendre les affinités de Jean Dupuy avec sa ville de rêve, Genève. Mais ces liens semblent aussi avoir contribué à sa perte à Montpellier. En effet, ce que Dupuy appelait le Dauphiné, pouvait très bien se confondre, pour d'autres, avec les possessions du duc de Savoie, tellement les deux territoires étaient enclavés, certaines vallées dauphinoises s'enfonçant profondément dans des régions soumises à ce dernier prince. Or Charles-Emmanuel, au gouvernement à Turin depuis 1580, se faisait le champion d'une Contre-Réforme acharnée, ne négligeant pas de s'allier, en France, avec les Ligueurs. En 1588, il avait occupé le marquisat de Saluces, et, deux ans plus tard, il était entré en Provence. Pour les protestants dominant Montpellier, c'était donc un ennemi de guerre³⁴. On n'a pas de mal à s'imaginer que, dans une telle situation, les constants allers-retours de Dupuy n'étaient pas sans susciter des soupçons ; le fait que celui-ci, pour les mêmes raisons de commerce, passait très régulièrement par Avignon, terre papale, n'a pas dû les dissiper. C'est dans ce cadre qu'un dernier ensemble de reproches que l'on faisait à Dupuy prend tout son sens, celles d'être un « savoyard » et « un espion et traître³⁵ ».

11 C'est donc pour une double perte de prestige que Dupuy semble avoir décidé de quitter Montpellier. Est-ce pour effacer ces mêmes « tâches » qu'il se comportait de façon d'autant plus « orthodoxe » lorsqu'il tomba entre les mains de l'Inquisition ? À bien des égards, en effet, le trajet de Jean Dupuy a quelque chose d'un calvaire volontaire. Déshonoré dans sa ville, mais protestant convaincu, l'homme a dû percevoir la ville de Genève comme une sorte de Jérusalem céleste, une ville où « l'on vit saintement », comme il dit, et où « l'on fait bonne justice, contrairement à tant d'autres lieux³⁶ ». Cependant pour rejoindre ce haut lieu, ne fallait-il pas « se laver » en quelque sorte de ses fautes, apparentes ou non ? Certes, rien de plus évident, selon les convictions protestantes, que l'impossibilité de se « racheter » par les bonnes œuvres de toute

sorte ; néanmoins, même si l'on met à part le soupçon que, chez les simples fidèles, de telles doctrines ne se sont pas toujours substituées entièrement aux croyances inverses de l'ancienne Église, il faut considérer que Dupuy, somme toute, se prenait plutôt pour la victime des reproches qu'on lui avait faites, à commencer par celle d'être un « traître³⁷ ». La constance devant l'Inquisition n'était-elle pas, du coup, le meilleur moyen de faire preuve d'innocence, voire de faire apparaître son élection³⁸ ?

- 12 Cela ne signifie certes pas que Dupuy aurait tout fait pour « séjourner » dans les cachots du Saint Office. Parti de Montpellier, il rentre d'abord à Marseille pour se rendre ensuite à Toulon, chez une sœur. Là encore, toutefois, le séjour n'est pas de longue durée. Bientôt, il part pour Aix-en-Provence, espérant y trouver le gouverneur – calviniste – du Dauphiné, François de Bonne de Lesdiguières, « afin d'aller en sa compagnie » dans ces dernières contrées³⁹. L'espoir étant déçu, il décide de prendre la route pour Genève – en optant pour la trajectoire la plus directe, celui passant par l'Italie. Pas de surprise donc si on le voit arriver, dans un premier temps, à Cuneo, ville quasi frontalière au sud ouest de la plaine du Pô ; c'est là où il est arrêté une première fois. Mais c'est par les autorités civiles qui, après trois mois de détention, le lâchent en lui concédant un sursis de trois jours pour quitter le territoire en direction de Nice. Mais Dupuy compte bien aller à Genève, et c'est ainsi que « je pris le risque de passer par le Piémont⁴⁰ ».
- 13 Le désir de gagner la « capitale » du calvinisme était-il le seul motif pour s'aventurer sur une route aussi dangereuse et dont l'étape suivante le faisait arriver tout droit à Turin ? A vrai dire, la question occupait déjà ceux qui l'interrogeaient, et les agents du Saint Office n'étaient pas les premiers à le faire. Dans la capitale du Piémont, Dupuy avait été arrêté tout d'abord, comme à Cuneo, par les autorités civiles. Nous ignorons les causes de son arrestation dans cette dernière ville, mais Dupuy mentionne lui-même le motif en œuvre à Turin. Ironie de l'histoire : là encore, il a été soupçonné d'être un espion. Depuis l'engagement militaire de Charles-Emmanuel en Provence au début de la décennie, la conjoncture guerrière avait, en effet, changé. En 1592, Bonne de Lesdiguières était passé à la contre-attaque, appuyant, et appuyé par, les vaudois du Piémont ; pour la première fois, la guerre était ainsi portée dans la partie italienne du duché⁴¹. Même si le duc parvenait assez vite à organiser la défense du pays, deux ans plus tard la situation n'était pas encore intégralement maîtrisée, et l'on comprend alors la peur d'espions qui menait à l'arrestation du voyageur⁴². Y a-t-il des chances que la crainte ait été fondée dans le cas qui nous intéresse ? Il semble bien que non, en tout cas en se fiant aux enquêtes des sénateurs turinois chargés de l'affaire. Même si nous ignorons le résultat précis de ces investigations, il est clair, en effet, que Dupuy n'aurait pas été transmis au tribunal de l'Inquisition si les soupçons s'étaient révélés justifiés⁴³.
- 14 Les agents du Saint Office lancent alors une autre hypothèse : ce calviniste serait-il venu à Turin pour prêcher la bonne parole ? Là encore, Dupuy nie avec force, tout en révélant, en passant, ce qui a bien des chances d'être les vrais motifs du voyage. Il semble en effet qu'une fois en route (sinon dès le départ), l'activité itinérante se soit, en quelque sorte, « autonomisée ». Serait-ce à cause des compagnons qu'il a trouvés assez vite⁴⁴, et qui, eux, auraient détourné ce « déraciné », pour un temps sans doute indéfini, de la destination originelle de son voyage ? Quoi qu'il en soit, il n'était pas hors du commun que même des protestants, et même dans ces décennies, se mettaient en route pour l'Italie, comme le montre, par exemple, le cas d'Augustin Güntzer, artisan alsacien, et calviniste pur et dur, qui se rendait dans ces contrées à la veille de la Guerre de Trente ans⁴⁵. Toujours est-il que, dans bien des cas, de telles « excursions » ne se

faisaient pas pour des raisons gratuites (le plaisir du voyage) et/ou humanistes (voir les « merveilles » de l'Italie⁴⁶) ; souvent, des motifs bien plus contraignants poussaient au voyage, qu'il s'agissait d'échapper aux guerres (on le verra encore plus loin), ou de faire face à la pauvreté ; le voyage n'était autre, dans ce dernier cas, que l'errance d'hommes réduits à la mendicité⁴⁷. Or on a toutes les raisons de croire que ce dernier motif fut décisif également chez Jean Dupuy. Pendant les interrogatoires, celui-ci ne renvoie-t-il pas, à plusieurs reprises, à sa pauvreté actuelle ? Il indique aussi que les autorités qui lui avaient fait le procès à Cuneo, de même que les gens du Sénat à Turin, avaient mis beaucoup moins l'accent (*dilligentia*) sur les questions religieuses ; ce qui peut certes être une nouvelle allusion au soupçon d'espionnage, mais risque de renvoyer, bien plus simplement, du moins en ce qui concerne le séjour à Cuneo, à une arrestation temporaire pour cause de mendicité⁴⁸.

- 15 Plus rien de surprenant donc si Dupuy fait savoir devant l'inquisiteur que son motif principal d'entrer à Turin fut bien celui de faire la quête d'aumônes⁴⁹. Cela dit, si chez bien des voyageurs les pratiques de ce type ont dû aller de pair avec des attitudes dissimulatrices, comme c'était sans doute le cas de ses compagnons de voyage⁵⁰, Dupuy, on le sait, ne partageait nullement cette tendance. Il est vrai que, pendant sa captivité de quinze mois, sa constance dans la foi allait être exposée à de rudes épreuves, et à deux reprises, il semble avoir été prêt à abandonner ses convictions. Fait qui est dû, avant tout, aux conditions pénibles de son long emprisonnement, incluant les efforts incessants de tout un groupe d'ecclésiastiques pour le reconvertir⁵¹. Mais à chaque fois, Dupuy se reprend finalement, préférant, comme il le déclare en mars 1595, « rester pauvre mendiant [...] et mourir au lieu de vivre agréablement en liberté tout en m'éloignant du Christ⁵² ».
- 16 Finalement, Jean Dupuy est bien condamné à mort par la congrégation. Néanmoins, le jugement tarde à être mis en œuvre grâce à une certaine résistance de la part du bras séculier. La cause, en effet, n'était pas sans susciter des hésitations de nature politico-diplomatique. Le duc de Savoie avait beau être un adhérent fervent de la Contre-Réforme ; il n'était pas prêt pour autant à sacrifier sur l'autel des engagements religieux les maximes de la raison d'État⁵³. Il faisait ainsi partie de ces princes qui, sans rejeter brusquement la présence des tribunaux d'Inquisition dans ses territoires, ne cherchaient pas moins à contrôler leur activité, que ce soit en exigeant un droit de regard sur le recrutement des inquisiteurs⁵⁴, en intervenant carrément dans les procès en cours, ou en se réservant, plus modestement, de consulter les actes d'un procès avant de consentir à l'exécution du jugement. C'est précisément cette dernière « réserve » dont usaient les ministres de Charles-Emmanuel (en personne de certains membres du Sénat) dans le cas de Jean Dupuy⁵⁵.
- 17 Reste à savoir pourquoi un tel investissement dans cette affaire particulière, les agents du duc n'agissant certainement pas de cette sorte à propos de n'importe quel procès inquisitorial. Mais, visiblement, l'exécution publique d'un « hérétique » n'était pas ce qui arrangeait forcément les hauts responsables de la politique ducal, et cela à plus forte raison lorsqu'il s'agissait, comme ici, d'un sujet du roi de France. C'est-à-dire que la situation politico-guerrière avait encore changé⁵⁶. Il est vrai qu'au cours de l'année 1594, Charles-Emmanuel était parvenu à soumettre les vaudois révoltés ; en novembre, un édit de grâce leur garantissait toutefois l'exercice du culte. De même, le pouvoir d'Henri IV s'affirmant de plus en plus en France, le duc avait intérêt à s'arranger avec le nouveau roi. Des négociations engagées résulta la trêve conclue entre les deux partis belliqueux en octobre 1595. Comme par hasard, les « résistances » des agents ducaux

face au procès de Jean Dupuy se produisirent au lendemain de cet événement : l'exécution publique d'un protestant de nationalité française n'était visiblement pas considérée comme un signal adapté aux circonstances. De même, la pacification des vaudois restait sans aucun doute fragile ; il valait donc mieux ne pas les exciter — eux qui, loin d'être terrifiés par le martyre de l'un des leurs, se faisaient « une gloire d'entendre parler de l'obstination dans laquelle meurent les adhérents de leur fausse religion⁵⁷ ».

- 18 Les agents du duc ne plaident pas pour autant pour l'acquittement de l'hérétique. Après quelques tractations, on se mettait d'accord sur un compromis qui rendait possible l'exécution du jugement (« sans voir d'autres actes ») tout en évitant les effets non désirés⁵⁸ : les autorités princières acceptaient de donner la mort à Jean Dupuy mais « afin de ne pas troubler les hérétiques des Vallées », l'exécution devait se faire en secret⁵⁹. En définitive, l'on comprend pourquoi Jean Dupuy n'a guère eu la chance de trouver sa place dans les martyrologes.
- 19 Chez le calviniste de Montpellier le commerce n'est pas la cause immédiate du séjour en Italie ; mais il y est tout de même lié, de façon tragique. De par son activité commerçante, Dupuy était devenu, peut-on penser, un habitué de la transgression des frontières entre les différentes cultures confessionnelles ennemies. En grande partie, c'est bien ce statut qui le discréditait dans sa ville, au point qu'il la quitte pour courir tout droit... dans les cachots de l'autre camp confessionnel. La captivité en terre inquisitoriale devient ainsi comme une preuve purificatrice sur la route vers « la terre promise » de Genève ; mais est-ce se tromper que de croire que, pour Jean Dupuy, cette ville n'a toujours été qu'un lieu utopique ?

Les apprentissages d'un facteur

- 20 Les choses vont autrement dans le cas de François de Ceintrey⁶⁰ qui, lui, bouge effectivement en Italie pour des affaires de commerce. Arrêté par l'Inquisition de Novara en 1590, c'est un jeune marchand, ou plutôt un facteur (« *fattore* ») travaillant pour des grands négociants français, les frères Cauvet (ou Covet, Couvet, etc.) domiciliés à Marseille et à Lyon, originaires de Bourg-en-Bresse⁶¹. L'étendu de l'empire commercial des Cauvet se reflète dans le choix même du jeune Bertrand qui, lui, est originaire de Nancy, issu d'une famille à tradition commerçante⁶². Naturellement, ce choix n'est pas fortuit. Le facteur possède deux langues, le français et l'allemand, et il a su rapidement acquérir quelques notions de l'italien. Si l'on ajoute le savoir-faire mercantile garanti par la tradition familiale, c'est l'homme qu'il faut aux frères Cauvet pour faire partie de ceux parcourant pour eux les voies de leur réseau commercial ; inversement, pour le jeune homme, c'est un excellent apprentissage⁶³.
- 21 Ainsi, Bertrand de Ceintrey ne circule pas seulement entre la France et l'Italie ; ses voyages l'amènent aussi dans le Sud de l'Allemagne et en Suisse⁶⁴. Or c'est là qu'il fait connaissance des idées protestantes qui, visiblement, le séduisent à tel point qu'en Italie il a du mal à cacher son adhésion aux nouvelles idées. Il est vrai que, contrairement à Jean Dupuy, il n'avoue pas ouvertement ses convictions. Ce sont ses comportements qui le trahissent : en passant devant une église, il ne montre pas les signes de révérence habituels, et, surtout, il se débrouille toujours pour ne pas devoir aller à la messe, ce qui finit par éveiller les soupçons de son dénonciateur. Celui-ci n'est autre que son hôtelier à Novara, Giovanni-Battista Ferraris, qui avertit l'inquisiteur sur

l'incitation de son confesseur⁶⁵. Il est vrai que Ferraris se manifeste seulement une fois que son hôte est parti, mais celui-ci doit revenir, et l'hôtelier n'oublie pas de signaler le retour ; Ceintrey est arrêté le lendemain⁶⁶. Ce qui cause la perte du jeune homme, c'est toutefois ce que l'on trouve, un jour plus tard, dans ses bagages, dans un petit sac (*taschettino*), fermé à clé. Pâle et tremblant, Bertrand doit l'ouvrir, et l'on comprend vite que l'inquiétude du facteur (contrairement à ce qu'il cherche à faire semblant) n'est pas due à la crainte de se voir enlever les sous contenus dans la bourse⁶⁷. En effet, Bertrand a commis l'imprudence d'amener avec lui, en Italie, une médaille, produite à Zurich, aux traits fort gênants : elle montre sur l'une des deux faces l'effigie d'un pape, sur l'autre celle d'un cardinal. Seulement, lorsqu'on tourne à l'envers ces images, l'on reconnaît, respectivement, les traits d'un diable et ceux d'un fou. Au cas où ces représentations manqueraient de clarté, les devises gravées sur la médaille ne laissent rien à désirer : « L'Eglise pervertie tient l'aspect du Diable », peut-on lire sur l'un côté (*Ecclesia perversa tenet faciem Diaboli*) ; et sur l'autre : « Les sages sont parfois des sots » (*Stulti aliquando sapientes*⁶⁸).

- 22 Face à ces preuves, Bertrand de Ceintrey a naturellement du mal à cacher ce qu'on lui reproche ; aussi sa stratégie de défense passe-t-elle tout de suite par un aveu (pour le moins partiel) de ses fautes. C'est depuis à peu près un an et demi, reconnaît-il, qu'il a un problème de conscience (*un rimorso di coscienza*). En effet, pendant ses nombreux séjours en terre d'hérétiques, il a été de plus en plus séduit par les idées protestantes. C'est un hasard, l'absence de l'hôtelier, qui fait que Bertrand prend connaissance, à Genève même, du rituel de la cène : c'est dans cette assemblée des croyants qu'on lui dit pouvoir trouver l'homme qui doit l'héberger⁶⁹. Assistant du coup à l'événement, il a vu Théodore de Bèze, « un homme très vieux ayant, comme je crois, presque quatre-vingts ans. Vêtu de blanc, il était debout comme un rochet et donnait le pain à tous ceux qui venaient auprès de lui pour le recevoir⁷⁰ ». Par la suite, toutefois, ce sont surtout ses confrères commerçants ainsi que les gens qu'il rencontre dans les auberges qui, dans les débats à table, par exemple, commencent à le convaincre, et qui l'amènent à voir, de façon délibérée, cette fois-ci, des prédicateurs protestants⁷¹. C'est à Bâle que le pas décisif semble franchi, grâce aux soins d'un marchand de soie⁷². À Zurich, c'est la surenchère. Quant à la médaille, en tout cas, Bertrand l'a reçue, il y a à peine un mois, de la part d'un homme travaillant pour la douane, quelqu'un « qui court toujours partout, prenant soin de tout savoir sur les étrangers fréquentant les auberges⁷³ ». Visiblement, Bertrand cherche à suggérer à l'inquisiteur que, du moins à cette occasion, il a été la victime d'une « tentative de séduction » organisée ; et plus généralement, ses sympathies pour le protestantisme se présentent, dans ses témoignages, comme la conséquence d'une sorte de mimétisme opportuniste : tous ses confrères en affaires font de même, et ceux qui n'agissent pas de cette façon font l'objet de risées et de moqueries⁷⁴.
- 23 À ce climat de séduction, le jeune homme oppose le plus nettement l'honorabilité de ses origines, sa famille de même que son prince et ses employeurs ayant toujours été du bon côté. Aussi Bertrand, avant d'être « séduit et trompé » (*sedotto e ingannato*), avait-il pratiqué, comme il l'assure, tout ce que faisait un bon dévot : « je disais le rosaire [...] ainsi que l'office de la Vierge, et je suis allé à la Madone de Lorette, et j'ai aussi visité les lieux sacrés à Rome, et je me suis confessé et j'ai communie aux temps voulus⁷⁵ ». Faut-il encore ajouter que la crainte principale du facteur est bien celle que ses parents et ses maîtres puissent avoir connaissance de sa mauvaise conduite ? « C'est pour cela que je vous supplie », s'adresse-t-il à l'inquisiteur (comme s'il n'y avait pas d'inquiétudes

plus urgentes à avoir), « de bien vouloir occulter mon délit de sorte qu'eux, ne le sachent pas. Malheur à moi s'ils le savaient⁷⁶ » ! Dans les témoignages du facteur, tout se passe comme si c'était l'expérience, « déracinante », de l'étranger qui seule était responsable de l'éloignement de la juste foi, alors que les bonnes racines du jeune homme garantissaient que celui-ci n'était que passager. D'ailleurs, le retour aux bonnes croyances était déjà chose faite. En dernière pièce de sa défense, en effet, Bertrand fait comprendre que, quelques jours avant son arrestation, il a définitivement abandonné ses erreurs. Là encore, c'est grâce aux soins d'un marchand, mais qui, lui, comme par hasard, est un compatriote. Mieux, si cet homme n'est pas le premier à prévenir le facteur des dangers qu'il encourt, et si ceux qui l'ont fait sont tous originaires de la Lorraine, celui qui enfin le sauve est natif de Nancy⁷⁷. En définitive, le retour à la juste foi, c'est le retour aux origines. Tout ce qui restait à faire à l'inquisiteur n'était-ce donc pas de laisser rentrer le jeune homme ?

- 24 L'histoire que présente Bertrand de Ceintrey n'était pas sans points faibles, et ce qui aurait pu particulièrement inquiéter l'inquisiteur c'est que les motifs du retour au catholicisme étaient tous d'un ordre « utilitariste », ne se fondant que sur la peur des sanctions : sanctions de la part des parents (« ils ne voudraient plus me voir et me mettraient dehors »), des maîtres (« ils ne se serviraient plus de moi⁷⁸ ») et du Saint Office : même les « saintes remontrances » du marchand de Nancy dont Bertrand se déclare « converti » (*convertito delle sue sante ammo-nitioni*) commencent par celle de ne pas se laisser séduire par les hérétiques car, sinon, « je serais brûlé⁷⁹ ». Toujours est-il que, dans un premier temps du moins, le jeune facteur rencontre une relative bienveillance de la part de l'inquisiteur. Dans son premier rapport à la congrégation romaine, ce dernier ne décline pas l'histoire de la reconversion, mais ce sont d'autres raisons surtout qui plaident pour un traitement indulgent de l'affaire. Il y a là tout d'abord la jeunesse du facteur — un argument que l'homme du Saint Office, en bon humaniste, ne dédaigne pas d'orner d'un vers de Pétrarque : « *e come disse il poeta "In giovenil fallir e me [no] vergogna*⁸⁰ » ; mais compte aussi la richesse des renseignements fournis « de bonne grâce » (*senza farsi molto pregare*) ainsi que l'état affectif de l'inculpé lors de ses témoignages : les larmes, fréquentes, « laissent supposer une vraie pénitence⁸¹ ». Si les analyses de l'inquisiteur s'appuient, comme on le voit, sur toute une psychologie du repentir, l'homme est aussi sensible aux arguments que le facteur lui-même avait employé en dernier ressort. Il y a là, en effet, les bonnes origines (catholiques) du jeune homme, et, fait sans doute plus important encore, les mérites de ses employeurs : des « grands commerçants », « très catholiques et gens de bien, d'après ce que j'entends de la part des marchands de notre pays qui sont leurs correspondants⁸² ». Impressionné par le catholicisme affiché de ces marchands (les deux frères n'allaient-ils pas s'engager, quoique de façon modérée, du côté de la Ligue, à Lyon autant qu'à Marseille ?) et notamment par leur richesse (selon les mêmes « correspondants », les deux frères auraient disposé d'une fortune « dépassant les 300 000 écus d'or »), l'inquisiteur n'est pas non plus insensible aux intérêts locaux en jeu⁸³. L'on comprend en effet que, suite à l'arrestation du facteur, un véritable groupe de pression a dû se former afin d'obtenir au plus vite, et aux meilleures conditions, la libération du jeune homme ; un groupe dont la composition reflète bien les étapes principales que parcouraient les marchandises pour arriver à Novara depuis la France⁸⁴, et au sein duquel les raisonnements de motivation commerciale l'emportaient nettement sur les soucis religieux : dans cette optique, Bertrand de Ceintrey méritait

un traitement indulgent pour la simple raison qu'il était « très estimé par ses maîtres à cause de sa perfection et de sa fidélité⁸⁵ ».

- 25 Chez l'inquisiteur local, cette attitude éveillait visiblement une certaine compréhension, et selon lui, le procès aurait pu se clore, effectivement, assez rapidement. Mais c'était sans compter sur les exigences de la congrégation romaine dans cette période de la fin du xvi^e siècle. Pour elle, il s'agissait de s'assurer avant tout de ce que ce jeune homme ne persiste pas, secrètement, dans les convictions hérétiques. Il n'était donc pas question de le libérer rapidement ; au contraire, il s'agissait de l'observer patiemment pour sonder si sa reconversion était sérieuse ou simplement feinte⁸⁶. Les soupçons de la congrégation allaient se réveiller d'ailleurs parfaitement justifiés. L'observation attentive du détenu montrait assez vite que Bertrand de Ceintrey était loin d'avoir perdu ses convictions protestantes ; mis en compagnie d'autres prisonniers à l'occasion d'une maladie (leur cellule étant bien plus salubre), ceux-ci savaient rapporter sous peu tout un ensemble de comportements inquiétants : jamais le facteur ne disait à haute voix ses prières ; s'il s'agenouillait pour prier en silence, il le faisait loin du crucifix et de l'image de la Vierge attachés sur un mur de la pièce. Lorsque ses braves camarades, en investigateurs zélés, cherchaient à le « tenter » (*tentare*), il tomba tout de suite dans le piège : « ce n'est pas précisément ce que je dirais moi », répondit-il à la question de savoir s'il n'était pas vrai que ceux qui niaient la présence réelle allaient tout droit en enfer ; et, agité, il mit fin à une autre conversation en soulignant que jamais il n'aurait avoué quoi que ce soit, s'il n'y avait pas eu là cette maudite médaille⁸⁷...
- 26 Reconduit devant l'inquisiteur, Bertrand cherche naturellement à nier ces conduites ou, plutôt, de les attribuer à sa maladie et à la colère, ses cothurnes l'ayant provoqué⁸⁸. Cette fois-ci, toutefois, l'inquisiteur, bien moins indulgent, n'a pas de mal à révéler de nombreuses contradictions dans les témoignages. Aussi la torture devient-elle désormais inévitable, et quelques tours de corde suffisent pour faire avouer le facteur : ses attitudes de « converti » étaient feintes de toutes pièces. Naturellement, il se déclare d'autant plus converti maintenant ; mais cela n'empêche pas que les peines les plus draconiennes soient discutées au sein du tribunal⁸⁹. C'est la congrégation romaine qui tranche en fin de compte : le 28 avril, Bertrand doit abjurer publiquement, et il est condamné ensuite à la prison perpétuelle. C'est seulement lors de cette deuxième phase de détention que Bertrand commence à respecter sans faille le code de comportement que l'on attend de lui. Désormais, il est le premier à réciter à haute voix, parfois en pleine nuit, parfois même en latin, les prières recommandées, le rosaire ne le quitte plus, et il met sans se plaindre le vêtement qu'il doit porter en signe de sa condamnation ; enfin, lorsque l'inquisiteur lui rend visite, il fond en larmes, le rassurant en affirmant que, désormais, il mourrait plutôt que de retomber dans l'hérésie⁹⁰.
- 27 À partir de là, Bertrand semble regagner la sympathie de ce dernier⁹¹, d'autant que les recommandations ne cessent pas d'arriver en faveur du détenu. Ce n'est plus tant le milieu commerçant qui s'engage pour lui que surtout sa famille qui arrive à mobiliser des personnages illustres, dont le cardinal de Lorraine⁹². De même, l'inquisiteur reste sensible aux intérêts locaux (quoiqu'ils changent quelque peu de caractère), un autre intercesseur étant l'un des notables les plus puissants de Novara, qui noue des rapports amicaux avec l'homme du Saint Office, et dont la famille, de plus, enterrait tous ses morts à l'église des dominicains⁹³... La libération du facteur n'était pas pour autant

chose faite. La dernière pièce que nous fournissent les actes conservés à la BNF, est une humble demande rédigée par Bertrand lui-même, le 20 avril 1592 — deux ans après son arrestation — d'avoir pitié de son état misérable, son long emprisonnement l'ayant totalement épuisé, et enfin de le libérer pour qu'il puisse rentrer chez lui et s'occuper de son vieux père, malade ; sa résolution étant entière d'agir toujours en homme de bien⁹⁴.

- 28 Y a-t-il des chances que Bertrand soit resté fidèle à cette dernière maxime ? Disons d'abord qu'il a eu en tout cas la possibilité de la mettre à l'épreuve. L'on sait, en effet, que le Saint Office avait rarement tendance à prendre à la lettre la peine de prison *perpétuelle* ; d'habitude, les détenus étaient libérés après quelque temps, sous condition de bonne conduite ; cela à plus forte raison à Novara où, à en croire l'inquisiteur, le Saint Office « n'a jamais les prisons vides », où il y avait donc un réel besoin d'espace⁹⁵. S'ajoutait enfin, dans le cas de Bertrand de Ceintrey, le poids de ses puissants intercesseurs. Cette dernière voie se révéla en effet décisive. Le 6 mai 1592, la congrégation faisait libérer le prisonnier, tout en le recommandant aux bons soins du cardinal de Lorraine (*cuius prudentiae et diligentiae committitur*⁹⁶). Aussi, il n'est guère surprenant que, dans un document datant d'environ 1611, nous trouvions notre facteur bien vivant, devenu un honorable marchand exerçant à Nancy ; et faut-il encore s'étonner de le voir, à la même occasion, créancier de Dorothee de Lorraine, la tante de son principal intercesseur et la sœur du duc Charles III⁹⁷ ? Le même contexte suggère que Bertrand de Ceintrey est bien resté catholique : c'était sa famille qui l'avait en fin de compte sauvé tout en lui garantissant, par la suite, une solide carrière dans un environnement lorrain fortement investi dans la Contre-Réforme⁹⁸. Mais comment Bertrand a-t-il pu vivre ces choses dans son for intérieur ? Nous ne le saurons probablement jamais. Deux hypothèses paraissent néanmoins envisageables. Il est bien sûr possible que le séjour dans les cachots du Saint Office ait tellement « impressionné » le prisonnier que toute tentation « hérétique » ne pouvait plus que l'épouvanter. Mais il n'est pas moins imaginable que, pendant son emprisonnement, Bertrand aurait parfaitement appris à dissimuler ses convictions ; attitude dont il aurait pu faire usage encore plus tard et qui ne serait pas loin d'une maxime qu'il avait déjà confiée — tout en la contredisant, imprudemment, à la même occasion — à ses compagnons de captivité : « il fallait se taire, ou bien ne jamais venir sur les terres où commande le pape ⁹⁹ ».

Les malheurs d'un commerçant imaginaire

- 29 Les deux victimes de l'Inquisition dont nous venons de faire la connaissance nous ont montré des attitudes fort différentes ; l'un avoue ouvertement son adhésion au calvinisme, l'autre cherche à la dissimuler et est prêt à la laisser, du moins officiellement. Considérons enfin un troisième cas de figure : François Morain¹⁰⁰, un homme de 35 à 40 ans, ne semble pas avoir eu les moindres sympathies pour les idées protestantes. Il s'agit en fait d'un pauvre pèlerin, de plus estropié, qui passe son temps à parcourir les grands sanctuaires de l'Europe du sud. Il s'est rendu en Espagne, à Santiago de Compostelle et à la Vierge de Montserrat, mais ce sont surtout les grands pèlerinages de l'Italie qui l'ont attiré. Naturellement, il a été à la « Madonna del Rito », comme dit le texte, c'est-à-dire à ND de Lorette, et il a visité les sept églises de Rome¹⁰¹. Il revient d'un pèlerinage à Saint-Nicolas de Bari lorsqu'il est arrêté, début janvier 1589, à Grottaminarda, en plein royaume de Naples¹⁰². En effet, en demandant l'aumône,

Morain a fait une énorme gaffe : probablement dans un coup de désespoir, déçu du peu de charités qu'il a pu obtenir ce jour-là, fatigué et ne sachant où aller, il s'écrit vouloir rentrer au plus vite en Angleterre où, converti au protestantisme, il aurait vécu autrefois, et où il serait certain de trouver bien plus d'aumônes qu'ici.

- ³⁰ Morain n'a pas de chance : il tombe sur des auditeurs attentifs - un groupe de clercs, peu enclin à se boucher les oreilles devant de tels propos. On se doute en effet qu'à l'époque où l'on est - au lendemain de la perte de « l'invincible *Armada* », l'empire espagnol se trouvant en pleine guerre contre le royaume d'Élisabeth Tudor — ce genre de provocations n'était guère le bienvenu¹⁰³. Et l'annonce de vouloir retourner en Angleterre ne faisait-elle pas soupçonner que celui qui l'avait prononcée n'avait pas seulement été séduit *un jour* par l'hérésie mais continuait de l'être¹⁰⁴ ? François Morain a vite compris sa gaffe ; dès le lendemain de son arrestation, il déclare avoir été ivre tout en présentant une histoire qui doit expliquer les malentendus. Celle-ci évolue au cours des interrogatoires, la version finale étant la suivante : Non, déclare le pèlerin, il n'a jamais été protestant, et il n'a jamais voyagé en Angleterre, pays doté d'une langue dont la laideur rend impossible l'apprentissage¹⁰⁵. S'il a eu des liens avec ce royaume, ceux-ci sont dus au fait qu'il a vécu de longues années à (ou, selon les versions, près de) Calais où il aurait exercé le métier d'un marchand drapier. De même, il a eu des contacts avec les « hérétiques ». Mais non pas par sympathie : c'est à eux qu'il doit son état malheureux. Assiégeant et mettant à sac la ville, ces derniers l'auraient ruiné, tous ses biens ayant brûlé à ce moment. De même, il leur doit son corps brisé. Et enfin, conclut-il, pourquoi voulez-vous que je sois descendu ici, en Italie, en parcourant les sanctuaires si j'étais un partisan du protestantisme¹⁰⁶ ?
- ³¹ Ces propos n'ont guère satisfait ceux qui interrogeaient le pèlerin, les différentes variantes de son histoire étant trop contradictoires et comportant bien des détails fantaisistes. Ainsi, Morain avoue à l'occasion avoir quand même été en Angleterre, mais à l'époque de la reine catholique, et non « de celle qu'il y a aujourd'hui » (*de questa che ce hoggi*¹⁰⁷). Or nous sommes en 1589, et Marie Tudor est morte en 1558 : le voyageur n'aurait pas eu dix ans en faisant le commerce en Angleterre¹⁰⁸ ! De même, Morain avait déclaré, dans ses premiers témoignages, avoir vécu quelque temps « sous la loi luthérienne », à la suite de l'occupation de la ville par les protestants ; seulement la prétendue prise de Calais pose problème, la ville étant toujours restée catholique et en possession française, depuis sa conquête par Henri II en 1558¹⁰⁹. Trait gênant d'un autre genre, le pèlerin ne sait pas écrire ; comment alors exercer le métier de marchand ? À chaque fois, Morain présente ainsi une nouvelle version des événements et se jette, par là même, dans de nouvelles aventures argumentatives. « Don Angelo [qui avait conduit les interrogatoires à Grottaminarda] a fait un procès à sa manière très particulière » (*un processo a modo suo*), déclare-t-il, à propos de sa prétendue période de vie sous gouvernement protestant, tout en limitant ses contacts avec l'hérésie, désormais, aux seuls affrontements violents dont il aurait été la victime - sans se rendre compte que par ce tournant le problème de fond posé par ses assertions n'était pas résolu. La maîtrise de l'écriture, quant à elle, n'aurait pas été essentielle à son commerce, assure-t-il, un commerce qui se réduit, à cette occasion, à une sorte d'activité de colportage, un frère s'occupant des quelques notes à prendre et des calculs à faire. Seulement ce frère reste un personnage obscur, et surtout Morain avait déclaré, dans d'autres versions de son histoire, avoir traité d'étoffes précieuses, telles la soie, ce qui présuppose richesse et niveaux de culture bien au-delà de celui d'un analphabète... Toujours est-il que Morain semble posséder parfois des connaissances précises, dont la

vérification n'était en tout cas pas évidente, et puis il y avait là le fait, déconcertant, qu'il promenait avec lui une attestation de foi délivrée par les autorités civiles de Calais qui confirmait que notre pèlerin, autrefois marchand ainsi que sa femme avaient été « ruinés par les luthériens de leurs contrées », et que ces mêmes « ennemis de la sainte foi chrétienne » l'avaient mutilé¹¹⁰.

- ³² Ce sont sans doute ces ambiguïtés qui font que le procès de François Morain ne se termine pas aisément ; en juin 1589, Morain est transféré à Avellino (à 35 kilomètres du lieu d'arrestation), plus tard encore à Naples, et en fin de compte les cardinaux font venir l'accusé jusqu'à Rome même¹¹¹. Les choses semblent s'éclaircir seulement lorsque sont interrogés les proches et les compagnes de route du pèlerin, personnes que ce dernier a mentionnées au cours des interrogatoires et dont plusieurs se trouvent à Naples où François Morain s'est arrêté plus longtemps. Or ces personnes lavent entièrement l'accusé du soupçon d'hérésie ; en revanche, du prétendu passé du pèlerin, marchand ruiné par les luthériens, elles n'en savent presque rien¹¹². Le sommet est atteint lorsque est interrogée Marguerite Masson, la femme de François Morain, que celui-ci a laissée — malade — à Naples avant de faire son voyage à Saint-Nicolas, et qui déclare avoir épousé notre héros il y a une dizaine d'années dans un lieu tout près de Paris, région dont tous les deux seraient originaires¹¹³. C'est depuis à peu près la même époque que tous les deux errent d'un sanctuaire à l'autre, « passant la vie en parcourant le monde¹¹⁴ ».
- ³³ A travers ces témoignages l'on découvre alors les contours de tout une sociabilité de ces pèlerins vagabonds qui passe par les rencontres en route et les séjours communs dans différents hôpitaux¹¹⁵ mais peut connaître aussi des formes d'agrégation plus stable ; à Naples, s'est établie ainsi toute une communauté de ces pauvres, tous français, semblerait-il, qui vivent ensemble dans un coin de la ville en se prêtant mutuel secours¹¹⁶ ; une communauté dont la vie sédentaire est scandée par des départs plus ou moins réguliers. D'habitude, ces derniers prennent la forme de pèlerinages aux différents sanctuaires de l'Italie du sud et notamment des Pouilles¹¹⁷ ; mais parfois c'est aussi le retour en France. Ainsi François Morain a reçu son attestation à Calais neuf mois avant son arrestation à Grottaminarda alors qu'il mène son existence de pèlerin vagabond, ainsi que l'affirment ses différents compagnons, depuis bien plus longtemps¹¹⁸. Est-il malgré tout possible que Morain ait connu, précédemment, une phase de vie qu'il aurait passée en faisant le commerce ? Ce n'est pas à exclure encore qu'il faille avouer que ce n'est pas l'attestation obtenue à Calais qui en fournirait la preuve infaillible ; il faut en effet considérer que les autorités de la ville ont pu délivrer le papier en question en simple acte de charité sans avoir vérifié les données¹¹⁹. Cela dit, même dans ce dernier cas le choix qu'opère François Morain en inventant son histoire ne serait pas fortuit. L'histoire dite des mentalités, devenue histoire des représentations, nous a appris à prendre au sérieux les fictions, car celles-ci, à l'évidence, n'échappent pas à leur temps et aux expériences de ceux qui les énoncent. Cette considération nous ramène du même coup à notre pari initial, et donc aux rencontres possibles, chez nos trois héros, entre commerce, voyage et expérience religieuse.

Conclusions

- ³⁴ Soulignons tout d'abord que la source qui fait parler nos voyageurs, comme toute source, n'est naturellement pas un lieu d'énonciation innocent ; l'énoncé est largement déterminé par les enjeux qui font naître le texte. Ainsi, les thèmes du voyage et du commerce, encore qu'ils soient essentiels au destin des trois prisonniers, ne sont jamais, en tant que tels, au centre d'intérêt de ceux qui interrogent ces derniers, les différents inquisiteurs insistant surtout, comme c'était bien leur vocation, sur l'orthodoxie des croyances et sur les éventuels « complices » des inculpés soupçonnés d'hérésie¹²⁰. C'est par ce dernier biais qu'un certain nombre d'informations valables nous parviennent toutefois, à commencer par les motifs et les conditions du voyage. Si les motifs commerciaux des péripéties de Bertrand de Ceintrey n'ont pas besoin de commentaires particuliers, il vaut la peine de souligner que le lien que crée François Morain entre son destin particulier et les guerres de religion est tout à fait symptomatique. En effet, l'existence même des procès intentés contre nos différents voyageurs est certes l'expression d'une phase particulièrement rigoriste des activités du Saint Office romain¹²¹. Mais cela n'a pas empêché les voyageurs de venir en Italie, ce qu'en revanche certains d'entre eux n'auraient sans doute pas osé s'ils n'avaient pas voulu fuir, chemin faisant, les guerres civiles en France. Motif clairement énoncé, par exemple, par le compagnon de route de François Morain soulignant que ce dernier serait venu en Italie « pour voir le pays, et parce qu'en France, il y a les guerres, et on ne peut pas y vivre, alors qu'en Italie, on vit tranquillement¹²² ».
- ³⁵ De même, nos voyageurs partagent un certain nombre d'autres expériences et habitudes communes, à l'étranger et en affrontant l'étranger. Volontiers, ils voyagent ainsi en groupe, groupes qui peuvent se constituer — et se dissoudre — plus ou moins spontanément, en cours de route, mais peuvent aussi se stabiliser, voire se sédentariser, jusqu'au point de constituer, comme à Naples, une sorte de « nation parallèle ». A chaque fois, en effet, c'est en particulier la rencontre des compatriotes qui semble garantir des liens solides, car l'appartenance à la même patrie rend possible (ou facilite en tout cas) la compréhension, crée confiance et renforce les repères identitaires fragilisés par le séjour à l'étranger¹²³ ; la prétendue reconversion de Bertrand de Ceintrey au catholicisme par un marchand de la même ville en est l'illustration parfaite¹²⁴.
- ³⁶ Au-delà de ces traits récurrents, nos voyageurs ont naturellement des destins fort divergents, en partie en conséquence de leurs activités professionnelles. Les informations que nous donnent les sources à propos de ces vocations commerçantes varient toutefois selon l'importance que prend ce type de données à l'intérieur de chaque procès. Lacunaires dans le cas de Jean Dupuy, les renseignements sont plus riches en ce qui concerne Bertrand de Ceintrey ; toutefois, même dans ce dernier cas on n'a certes pas de mal à reconstruire l'aire géographique plus vaste dans laquelle bouge le facteur, mais les itinéraires précis restent opaques et il en va de même de la nature des marchandises en tractation¹²⁵. Curieusement, c'est ainsi le procès de François Morain qui aborde le plus longuement les (prétendues) activités marchandes de l'accusé, mais cela justement parce que les inquisiteurs intervenant au cours du procès devaient nécessairement s'intéresser à l'histoire du pèlerin, la véracité de celle-ci garantissant en quelque sorte le bien-fondé de ses croyances¹²⁶.

- ³⁷ Les trois voyageurs sont marqués enfin par des attitudes religieuses fort divergentes, et il est simplement surprenant de voir à quel point celles-ci semblent liées à l'activité commerçante (pratiquée ou imaginée). Chez Bertrand de Ceintrey, ces convictions paraissent les plus instables. « J'étais comme la feuille sur l'arbre », explique-t-il à l'inquisiteur, pour faire comprendre comment il a pu se laisser « séduire » par les protestants (telle la feuille qui ne résiste pas au vent¹²⁷). En Italie, cette attitude débouche sur une sorte de nicodémisme apparent — se manifestant dans la dissimulation méthodique, plus ou moins réussie, des convictions propres. L'attitude ne semble pas avoir été rare parmi les voyageurs protestants s'aventurant en Italie¹²⁸ ; néanmoins, dans le cas de Bertrand de Ceintrey, elle correspond du même coup à une soumission des opinions religieuses aux exigences du métier. Sa conduite, en effet, s'appuie sur un système de valeurs en partie parallèle aux valeurs religieuses, ce que l'on voit le plus clairement lorsque Bertrand cherche à se défendre vis-à-vis du reproche qu'il aurait appelé « homme de valeur » (*uomo da bene*) un marchand « luthérien » de Chiavenna. « Mais j'entendais toujours », explique-t-il, « que c'était un homme de bien en tant que marchand, et non pas en tant que luthérien ; c'est dans ses rapports au commerce que je l'ai trouvé honnête et un homme de bien¹²⁹. »
- ³⁸ Chez Jean Dupuy et François Morain, la situation est naturellement très différente. Le premier est beaucoup plus intransigeant dans ses convictions calvinistes que Bertrand de Ceintrey ; il est plus âgé aussi. Mais comme l'on a vu, lorsqu'il tombe entre les mains du Saint Office, il n'a justement plus de marchandises à vendre ; et ne peut-on pas penser que sa position « rigoriste » est en partie due à sa situation d'échec professionnel, activité qui l'avait fait circuler entre les frontières religieuses ? Chez François Morain enfin, on peut tout d'abord penser que l'histoire qu'il présente n'est autre qu'une malheureuse invention. Cela dit, le choix de son passé « fictif » n'est certainement pas le fruit du hasard. Nous ne pouvons pas exclure que, dans une phase moins désavantagée de sa vie, le pèlerin ait pu exercer, par exemple, une sorte d'activité de colportage ; et à coup sûr, il a dû rencontrer de nombreux marchands au cours de ses pérégrinations. Comment ne pas alors s'inventer une vie de ce type, lorsque l'occasion semblait s'y prêter, une vie si proche de son propre sort, même si le commerçant parcourait le monde pour les intérêts terrestres alors que lui-même s'était fait « marcheur de Dieu¹³⁰ ».

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cf. Bibliothèque nationale, Paris, département des manuscrits (dorénavant BNF), Cod. lat. 8 9 9 4 ; l'on retrouve une rapide description du volume chez John TEDESCHI, « The dispersed archives of the Roman Inquisition », in *Id.*, *The prosecution of heresy. Collected studies on the Inquisition in Early Modern Europe*, Binghampton et New York, 1991, p. 23-45, en particulier p. 16-18.
2. Voir, à titre d'exemple, Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede (dorénavant ACDF), Stanza Storica, I 3, a-b ; notre document porte par ailleurs lui-même la trace d'un classement dans cette série, le terme « Gallia » étant inscrit dans la marge de l'index du volume (Cod. lat. 8994, f° 461r). Pour l'archive de la congrégation romaine et l'histoire du classement de

ses fonds, voir l'étude (mais qui ne mentionne pas spécialement la série considérée) de Francesco BERETTA, « L'archivio della congregazione del Sant'Ufficio : bilancio provvisorio della storia e natura dei fondi d'antico régime », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, 2001, p. 29-58.

3. Parmi les exceptions, citons les investigations conduites à propos de la circulation de quelques images d'Henri IV à Rome dans les années 1590 (sur cette affaire, voir la rapide synthèse de J. TEDESCHI, « The dispatched archives », art. cité, p. 17-18) ainsi que le procès intenté à l'évêque de Rhodéz soupçonné d'hérésie (pour le cadre plus large des démêlés de ce type, voir, en dernier lieu, Elena BONORA, « Inquisition romaine et évêques français pendant le Concile de Trente », in Gabriel Audisio (éd.), *Inquisition et pouvoir*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2004, p. 325-336).

4. Le sujet n'a guère suscité des recherches approfondies ; parmi les exceptions, peu nombreuses, voir en particulier les travaux de Peter SCHMIDT « L'Inquisizione e gli stranieri », in *L'Inquisizione e gli storici : un cantiere aperto*. Tavola rotonda nell'ambito della conferenza annuale della ricerca (Accademia Nazionale dei Lincei Roma, 24-25 giugno 1999), Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 2000, p. 365 - 372 ; *Id.*, « Fernhandel und römische Inquisition, Interkonfessionelles Management'im konfessionellen Zeitalter », in Hubert Wolf (éd.), *Inquisition, Index, Zensur. Wissenskulturen der Neuzeit im Widerstreit*, Paderborn et al., Schoeningh, 2001, p. 105-120) ; existe en outre un certain nombre d'études concernant ces voyageurs qui ont publié un récit de leur captivité ; voir, à ce sujet, Émile VAN DER VEKENE, « Ehemalige Inquisitionsgefangene berichten : Memoirenwerke und Erlebnisberichte des 16. bis 19. Jahrhunderts », in Titus Heydenreich und Peter Blumenthal (éd.), *Glaubensprozesse - Prozesse des Glaubens ? Minderheiten zwischen Toleranz und Inquisition*, Tübingen, Staufenburg-Verlag, 1989, p. 157-175 ; pour la bibliographie de tels textes, voir *Id.*, *Bibliotheca Bibliographica Historiae Sanctae Inquisitionis. Bibliographisches Verzeichnis des gedruckten Schrifttums zur Geschichte und Literatur der Inquisition*, 3 vol., Vaduz, Topos Verlag, 1982, 1983, 1992 (vol. 1, p. 422-469 ; vol. 3, p. 67-76) ; pour l'édition de quelques récits de ce type, voir Frédéric MAX, *Prisonniers de l'Inquisition. Relations de victimes des inquisitions espagnole, portugaise et romaine*, transcrites et traduites avec des notes et précédées d'un rappel historique, Paris, Éditions du Seuil, 1989 ; pour la physionomie des voyageurs français en Italie à l'époque qui nous concerne, voir, plus généralement, Luigi MONGA, « Itinéraires de français en Italie à l'époque de Montaigne », in *Montaigne e l'Italia*. Atti del Congresso Internazionale di Studi di Milano-Lecco, 26-30 ottobre 1988, Genève, Droz, 1991, p. 437-452. Le sujet est désormais bien mieux exploité pour la péninsule ibérique ; voir à ce propos, Isabel M. R. MENDES DRUMOND BRAGA, *Os Estrangeiros e a Inquisição Portuguesa (séculos XVI-XVII)*, Lisboa, Hugin Editores, 2002 ; Thomas WERNER, *Los protestantes y la inquisición en España en tiempos de Reforma y Contrarreforma*, Leuven, Leuven univ. Press, 2001.

5. Nous ne toucherons pas ici à ces dossiers ; ils ont été analysés, il y a quelques années, par Gabriel AUDISIO, « Renégats marseillais (1591-1595) », *Provence historique*, XLVI (1996), p. 305-331 ; pour le cadre plus large de telles reconversions en Italie, voir Lucetta SCARAFFIA, *Rinnegati. Per una storia dell'identità occidentale*, Rome et Bari, Laterza, 1993.

6. Cf. BNF, Cod. lat. 8994, f° 223r-251v (« Petrus Meander ») et f° 409r-462v (Aloyse de la Grossetière). Pour le grand tour (l'expression elle-même ne se trouve qu'à partir du XVII^e siècle), voir Antonio BRILLI, *Quando viaggiare era un'arte*, Bologna, Il Mulino, 1995 ; Norbert CONRADS, « Politische und staatspolitische Probleme der Kavalierstour », in Antoni Maczak und Hans-Jürgen Teuteburg (éd.), *Reiseberichte als Quelle europäischer Kulturgeschichte*, Wolfenbütteler Forschungen 21, Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, 1982, p. 45-64 ; Hilde DE RIDDER-SYMOENS, « Die Kavalierstour im 16. und 17. Jahrhundert », in Peter J. Brenner (éd.), *Der Reisebericht. Die Entwicklung einer literarischen Gattung*, Frankfurt sur le Main, Suhrkamp, 1988, p. 197-223, ainsi que le récent bilan de recherche de Jean BOUTIER, « Le grand tour : une pratique d'éducation des

noblesses européennes (XVI^e-XVIII^e siècles) », in Association des historiens modernistes des universités (éd.), *Le voyage à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2004, p. 7-21.

7. À mi-chemin, les renégats dont « la capture se fait toujours en mer, au cours d'un trajet à but commercial » (G. AUDISIO, art. cité, p. 315). On peut citer, à titre d'exemple, le cas de Vitus Ridon, originaire de Marseille, et de son compagnon, un certain Pierre de Nice, qui tombent en captivité turque « étant allé à Agrigente pour transporter de là des grains à Malte » (*andati a caricare ad Agrigento dégrani per portarli a Malta*) où tous les deux font alors leur demeure (Cod. lat. 8994, f° 304r, témoignage de Vitus devant l'inquisiteur de Pise, le 11 déc. 1593). Pour le cadre plus large de telles échanges commerciaux et les risques qu'ils comportaient, voir Wolfgang Kaiser, « Internationale und interkulturelle Beziehungen der Neueren Geschichte. Kaufleute, Makler und Korsaren. Karrieren zwischen Marseille und Nordafrika im 16. und 17. Jahrhundert », in *Schlaglichter Preußen- Westeuropa. Festschrift für Ilja Mieck*, Ursula Fuhrich-Grubert et Angelus H. Johanssen (éd.), Berlin, Duncker & Humblot, 1997, p. 11-31.

8. Pour l'importance de la mémoire des martyres dans les représentations protestantes, voir, en dernier lieu, Frank LESTRINGANT, *Lumière des martyrs : essai sur le martyre au siècle des Réformes*, Paris, Champion, 2004 ; *Martyres et martyrologes*, textes réunis par Frank LESTRINGANT et Jean-Pierre MOREAU, *Revue des Sciences Humaines*, 269 (2003), ainsi que les différentes contributions touchant ce sujet in Jürgen Beyer, Albrecht Burkardt, Fred van Lieburg, Marc Wingens, (éd.), « *Confessional sanctity* ». *Sanctity in North-Western Europe during the early modern period (ca. 1550-ca. 1800)*, édition des actes du colloque de Dordrecht, 5.-7. November 1998, Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz. Abteilung Religionsgeschichte 51, Mayence, Verlag Phillip Zabern, 2003 ; pour les récits en souvenir de protestants qui, tombés entre les mains de l'Inquisition, y ont trouvé la mort, récits occupant une place d'honneur dans la genèse de la « légende noire » qui a longtemps dominé l'histoire des tribunaux du Saint Office, voir Adriano PROSPERI, *Tribunali della coscienza. Inquisitori, confessori, missionari*, Turin, Einaudi, 1996, p. 159-168, et Silvana Seidel MENCHI, « Theorie und Wirklichkeit der Verfolgung in norditalienischen evangelischen Kreisen » in *Id.*, (éd.), *Ketzerverfolgung im 16. und frühen 17. Jahrhundert*, Wolfenbütteler Forschungen 51, Wiesbaden, Harrassowitz, 1992, p. 193-213. Pour une évaluation du nombre réel de victimes, voir William MONTER, « The Roman Inquisition and protestant heresy executions in 16th century Europe », in Agostino Borromeo, (éd.), *L'Inquisizione*, Atti del simposio internazionale, Città del Vaticano, 29-31 ottobre 1998, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, 2003, p. 539-548.

9. BNF, Cod. lat. 8994, f° 404r : *eretico impenitente*. Interrogé la première fois le 8 novembre 1594, Dupuy a dû être exécuté, plus d'un an après, en janvier 1596 (cf. *ibid.*, f° 402r et 404r). Nos analyses s'appuient en particulier sur les premiers interrogatoires se déroulant jusqu'au 12 novembre 1594 (P 372r-382r) à la suite desquels l'instruction judiciaire est au fonds terminé ; les mois suivants servent aux tentatives de conversion du détenu, et les documents conservés rendent compte, pour l'essentiel, des « progrès » et, surtout, des échecs de celles-ci, ainsi que des tractations menant à l'exécution de Jean Dupuy (voir *infra*). L'histoire de ce calviniste a déjà fait l'objet d'une première analyse (cf. Gabriel AUDISIO, « Un provençal hérétique et obstiné : Turin, 1594-1596 », in *De l'humanisme aux Lumières, Bayle et le protestantisme. Mélanges en l'honneur d'Elisabeth Labrousse*, Michelle Magdelaine, Maria-Cristina Pitassi, Ruth Whelan & Antony McKenna (éd.), Paris, Universitas, et Oxford, Voltaire Foundation, 1996, p. 323-341). À plusieurs égards, ma lecture diffère toutefois de celle de l'auteur. Si la trame de l'histoire présentée est bien entendu la même, Audisio n'insiste nullement sur le désir du martyre qui caractérise notre héros, ni sur sa pauvreté ; l'auteur n'analyse pas non plus l'arrière-fond politique expliquant, en partie, l'itinéraire de Jean Dupuy, et, dans une large mesure, la conduite des autorités turinoises. Dans les pages qui suivent, je n'insiste pas davantage sur ces différences ; je me borne à signaler les quelques désaccords concernant la compréhension même du texte. Il est par ailleurs

regrettable que l'auteur ne présente que des traductions de la source originale, sans renvoyer aux pages citées, ce qui rend difficile la vérification des textes.

10. BNF, Cod. lat. 8994, f° 373v : *la vera [legge] et la vostra e falsa*. De même, la « *chiesa di Roma* » est la « *chiesa del Diavolo* » (*ibid.*, f° 374r).

11. *Ibid.*, f° 371 r, lettre à la congrégation, le 13 nov. 1594 : *non ho mai visto huomo più fermo in quelle sue diaboliche opinioni*.

12. Dupuy précise qu'il a été une première fois à Genève, y restant pendant deux mois, « lorsqu'il y eut le massacre et mourut l'amiral » ; *ibid.*, f° 378r : *quando si fece il massacro et morse l'armiraglio*. Le souvenir de la Saint-Barthélemy revient, comme par hasard, lorsque le détenu répond à la menace de l'inquisiteur d'être exécuté au cas où il ne se convertirait pas au catholicisme. Menace qui ne saurait pas surprendre Dupuy, le pape lui-même ayant fait mettre à mort des innocents ; *ibid.*, f° 381 v : *ha fatto mettere a morte innocenti*, tel Coligny.

13. C'est aussi le seul de nos voyageurs à distinguer entre la mouvance de Calvin et celle de Luther. Dans les procès d'Inquisition, l'inverse, une confusion entre les différents courants du protestantisme, est fréquent, ce qui, toutefois, n'est pas forcément dû à l'ignorance des inculpés ; les inquisiteurs étaient sans doute les premiers à avoir cette optique, ne serait-ce que dans une perception « généalogique » qui voulait que l'ensemble des courants « hérétiques » du siècle descendaient de l'hérésiarque Luther... (voir, par exemple les témoignages cités *infra* concernant François Morain, tout à fait unanimes à cet égard).

14. Cf. BNF, Cod. lat. 8994, f° 374r.

15. *Ibid.*, f° 377v et 380v. Dupuy semble avoir possédé ces vers dans une édition qui les annexait au texte de la Bible. Nous ignorons de quelle édition il a pu s'agir, d'autant plus que, depuis plusieurs décennies, les psaumes de Marot étaient édités avec ceux de Théodore de Bèze (dont le voyageur ne fait cependant pas mention) ; voir, par exemple, *Pseaumes octantetrois de David mis en rime François, a savoir, quaranteneuf par Clement Marot [...] et trentequatre par Theodore de Besze, de Vezelay en Bourgongne*, Genève, 1551 ; pour une édition moderne, voir Clément MAROT et Théodore DE BÈZE, *Les psaumes en vers français avec leurs mélodies*, fac-similé de l'éditeur Michel Blanchier, 1562, publié avec une introduction de Pierre Pidoux. Genève, Droz, 1986. Pour l'importance que prend le chant dans le monde protestant et dans la propagation de ses valeurs, voir la récente synthèse d'Édith WEBER, « Le chant au service de la Réforme », in Ilana Zinguer et Myriam Yardeni (éd.), *Les deux réformes chrétiennes. Propagation et diffusion*, Leiden, Boston, Brill, 2004, p. 443-465. On sait par ailleurs que, régulièrement, des partisans de la Réforme séjournant en pays d'Inquisition tombaient entre les mains du Saint Office du fait de leurs chants « provocateurs », dont les psaumes de Marot faisaient partie (voir William MONTER, *Frontiers of heresy. The Spanish Inquisition from the Basque lands to Sicily*, Cambridge, New York etc., Cambridge University Press, 1990, p. 242 sq.).

16. Cf. BNF, Cod. lat. 8994, P 374r, f° 377v et 380v.

17. *Ibid.*, f° 381 r : *Et se Io havessi la mia In francese l'havrei tosto trovata perche l'ho tutta coti [fic] ata*). « Lisez la Bible » (*Leggete la Bibbia*), avait-il répondu, précédemment, à l'inquisiteur cherchant à savoir d'où il tirait ses opinions bien trop présomptueuses (*ibid.*) ; pour une analyse précise des passages bibliques auxquels se réfère Dupuy, voir G. AUDISIO, « Un provençal hérétique », art. cité, p. 334-336.

18. Cf. *Excuse de Jehan Calvin, à Messieurs les Nicodemites, sur la complainte qu'ilz font de sa trop grand'rigueur*, s.l., 1544 ; pour les débats des XVI^e-XVII^e siècles concernant la légitimité des attitudes nicodémiques (fortement contestée, en particulier, par le Réformateur de Genève), voir Albano BIONDI, « La giustificazione della simulazione nel Cinquecento », in *Eresia e riforma nell'Italia del Cinquecento*, Biblioteca del Corpus Reformarorum Italicorum, Miscellanea I, Florence, Sansoni, 1974, p. 7-68, ainsi que Carlo GINZBURG, *Il nicodemismo : simulazione e dissimulazione religiosa nell'Europa del '500*, Turin, Einaudi, 1970.

19. Voir les publications citées *supra*, note 8, en particulier S. SEIDEL MENCHI, « Theorie und Wirklichkeit », p. 195-196.
20. Cf. BNF, Cod. lat. 8994, P 372r (interrogatoire du 8 nov. 1594). Il s'agirait de « Giovanna oberta » (Jeanne Aubert ?) avec laquelle il aurait eu trois enfants, Pierre, Antoine et Hélène (*ibid.*).
21. *Ibid.*, f° 373r.
22. Cf. André BIÉLER, *L'homme et la femme dans la morale calviniste : la doctrine réformée sur l'amour, le mariage, le célibat, le divorce, l'adultère et la prostitution, considérée dans son cadre historique*. Nouvelle série théologique 15, Genève, Labor et Fides, 1963, ainsi que, plus récemment et plus centré sur l'analyse des pratiques, Robert M. KINGDON, *Adultery and divorce in Calvins Geneva*, Cambridge/Mass., Cambridge University Press, 1995 ; pour le rôle crucial du protestantisme dans la répression des pratiques de prostitution en Languedoc comme ailleurs, voir Leah Lydia OTIS, *Prostitution in medieval Society : the history of an urban institution in Languedoc*, Chicago, University of Chicago Press, 1985, p. 43-45.
23. *Ibid.* : *me ne pigliava fastidio*.
24. Cf. Marie-Claude PHAN, *Les amours illégitimes. Histoires de séduction en Languedoc (1676-1786)*, Toulouse, Éditions du CNRS, 1986.
25. Cf. Nathalie Z. DAVIS, *Le retour de Martin Guerre*, Paris, Laffont, 1982 ; la cause habituelle de tels cas de bigamie était la même que dans ce cas célèbre, c'est-à-dire la disparition, ou en tout cas une absence prolongée, de l'un des deux conjoints. Le Saint Office avait souvent à faire lui-même à des cas de ce genre. Cf. Kim SIEBENHUENER, « "M'ha mosso l'amore" : bigami e inquisitori nella documentazione del Sant'Ufficio romano (secolo XVII) », in Silvana Seidel Menchi et Diego Quaglioni (éd.), *Trasgressioni. Seduzione, concubinato, adulterio, bigamia (XIV-XVIII secolo), I processi matrimoniali degli archivi ecclesiastici italiani III*, Bologna, Il Mulino, 2004, p. 503-533 ; *Id.*, *Bigamie und Inquisition in Italien, 1600-1750*, Paderborn, Schoeningh, 2006.
26. Dupuy ne déclare pas seulement avoir été insulté comme « becco » et « cornuto » (« cocu ») ; d'autres personnes seraient passés à l'acte en lui « jetant à la figure des cornes, des chats morts, des pierres et mille [autres] friponneries » ; BNF, Cod. lat. 8994, f° 373v : *mi tirava presse delli corni gatti morti et pietre et mille furfantarie*. Dupuy aurait-il été la cible d'une sorte de charivari ? Sans doute oui, en tout cas si l'on respecte la définition d'André Burguière selon laquelle de tels rituels consistaient à « produire une désharmonie sonore et gestuelle pour résoudre une situation qui a provisoirement rompu l'harmonie des relations sociales et de l'économie matrimoniale » (A. BURGUIÈRE, « Pratique du charivari et répression religieuse dans la France d'Ancien Régime », in Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt (éd.), *Le charivari*, Actes de la table ronde organisée à Paris (25-27 avril 1977) par l'École des hautes études en sciences sociales et le Centre national de la recherche scientifique, Paris, Mouton, 1981, p. 79-195, ici p. 191) ; lancer des « cornes » et des « pierres » aux cibles des charivaris semble avoir été une pratique tout à fait courante (voir *ibid.*, *passim*).
27. Dupuy avoue d'avoir été « fuori di me et potevo haver detto parole Inhoneste » ; de même, d'avoir été de « pazzo trattato et mi facevano tutti li scherni [...] et ancho adesso alle volte mi acedo che sono fuori di Cervello pero lo prego Iddio di continue che mi voglia aiutare » (BNF, Cod. lat. 8994, f° 373v). Il est vrai que, curieusement, ces assertions, de même que celles qui précèdent, sont faites en réponse à une question de l'inquisiteur cherchant à établir depuis quand Dupuy s'était converti au calvinisme. Ce dernier aurait-il mal compris la question, ou s'agirait-il d'une faute de transcription ? Il ne nous paraît guère probable, en tout cas, que l'ensemble des moqueries dont Dupuy déclare avoir été la cible se serait produit avant la conversion au calvinisme, celle-ci ayant été entraînée elle-même par la volonté d'échapper aux insultes (c'est l'hypothèse de G. Audisio). En effet, la nature des reproches (en parole ou en acte) mentionnées par Dupuy ne fait aucunement sous-entendre un contexte religieux ; elle s'adapte parfaitement, en revanche, aux « désordres familiaux » dont l'accusé fait état en réponse à la question précédente de l'interrogatoire.

28. Au sein même du tribunal, la prétendue folie de l'inculpé ne semble pas avoir joué de rôle majeur ; le défenseur, d'après ce qu'on peut en savoir, n'y insiste pas ; seul l'avocat des pauvres demande à ce que Dupuy soit examiné par les médecins, ce qui lui est refusé (*ibid.*, f° 389r ; lettre de l'inquisiteur de Turin à la congrégation, le 12 fév. 1591) ; pour le rôle que pouvaient jouer les médecins dans les procédures juridiques de l'époque, voir Silvia DE RENZI, « La natura in tribunale. Conoscenze e pratiche medico-legali a Roma nel XVII secolo », *Quaderni Storici*, 36 (2001), p. 799-822.

29. Cf. S. SEIDEL MENCHI, « Theorie und Wirklichkeit », art. cité, p. 195-196.

30. Tendance certes appuyée par les enjeux de l'interrogatoire, les « péchés » de Dupuy à Montpellier n'étant pas au centre de ce que cherchait à savoir l'inquisiteur.

31. Les renseignements que fournissent les interrogatoires ne nous permettent pas de spécifier davantage le métier qu'a exercé Jean Dupuy ; à la limite, le seul autre passage abondant, indirectement, ce sujet donne-t-il l'impression qu'il a dû s'agir d'une sorte de commerce de bric-à-brac, le texte se référant aux « marchandises » que Dupuy aurait pris soin de « revendre » ; *ibid.*, f° 378v : *mercantie come ha dichiarato da Revendere* ; si l'on part de la désignation employée (*pignatelle*), deux significations se révèlent possibles. Il peut s'agir, d'une part, de toutes sortes d'objets de terre cuite, notamment pour l'usage en cuisine (des pots, marmites, vases, casseroles etc.) ; c'est pour cette dernière signification (commerce de « marmites ») qu'opte, sans explication, G. AUDISIO, « Un provençal hérétique », art. cité, p. 327. D'autre part, le terme peut désigner une monnaie. Cette deuxième signification peut paraître particulièrement suggestive dans la mesure où ces pièces ont été en usage précisément dans le dernier tiers du XVI^e siècle, notamment en Italie et en France. Mieux, elles ont été frappées, en particulier, et comme par hasard, à Avignon (le pape Clément VIII en avait fait produire encore en 1592 dans cet endroit), une ville, comme l'on verra plus loin, particulièrement fréquentée par Dupuy. Celui-ci aurait-il fait le commerce de cette monnaie, d'alliage très bas et rapidement discrédité, l'exportant dans le Midi de la France mais aussi en Dauphiné et en Savoie ? L'hypothèse, si elle se vérifiait, ferait peut-être mieux comprendre certains des ennuis que Dupuy semble avoir eu à Montpellier (voir *infra*) ; à l'état actuel de la recherche, elle se heurte néanmoins à tout un ensemble de considérations, à commencer par le fait que l'inquisiteur aurait dû s'intéresser beaucoup plus qu'il ne le fait à ce commerce s'il avait compris qu'il s'agissait là d'une activité qui mettait en relation plus ou moins étroite ce calviniste avec un hôtel de la monnaie papale. Pour les différentes significations du terme considéré, voir *Grande dizionario della lingua italiana*, Salvatore Battaglia (éd.), vol. XIII, Turin, UTET, 1968, p. 462-463.

32. Dupuy ne précise pas quelles villes il a parcouru pour son commerce, si l'on met à part Montpellier et Avignon. En revanche, il en fait mention de façon indirecte, étant longuement interrogé sur les différents endroits où il est entré en contact avec les prédicateurs réformés ; outre la ville des papes et Lyon - les étapes sans doute les plus importantes entre le Dauphiné et le Languedoc — il nomme en particulier les villes d'Aiguemorte et de Nîmes (*ibid.*, f° 374r).

33. *Ibid.*, f° 372r ; il s'agirait d'Antoinette Blanchard (« Antonietta blanchiarda ») ; la lecture de G. Audisio (« Antoinette Auberte ») est erronée (« Un provençal hérétique », art. cité, p. 324).

34. Cf. Claudio ROSSO, « Il Seicento », in Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Gepffrey Simcox & Giuseppe Ricuperati, *Il Piemonte sabauda. Stato e territorio in età moderna*, Storia d'Italia VIII, 1, Turin, UTET, 1994, p. 171-267, en particulier p. 182-189.

35. BNF, Cod. lat. 8994, f° 373r : *mi dicevano che io era savoiaro e che io era una spia et Traditore* ; d'autres l'appellent un « *forfante spione* » (*ibid.*) ; G. Audisio (« Un provençal hérétique », art. cité, p. 327) comprend mal ce passage en attribuant les soupçons évoqués aux habitants d'Avignon même, ce que le texte du témoignage contredit clairement. Une autre hypothèse pourrait mieux encore faire comprendre les problèmes du futur martyr. Se peut-il que Dupuy ait été d'origine vaudoise ? L'on sait que de nombreuses familles de ce type avaient trouvé refuge en Provence, et non en dernier lieu à Marseille, tout en gardant les liens avec les vallées alpines de leurs ancêtres.

Dès le deuxième tiers du XVI^e siècle, les habitants de celles-ci s'étaient certes convertis au calvinisme, mais tout en étant, majoritairement, soumis au duc de Savoie, ce qui, dans un contexte déjà polémique, pouvait sans doute nourrir les soupçons de « trahison » à l'égard de personnes de cette « souche », comme on le voit, dans le cas de Jean Dupuy, à Montpellier (voir, quant au passage des Pauvres de Lyon au protestantisme, Gabriel AUDISIO, *Les vaudois. Histoire d'une dissidence, XII^e-XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 227-265). Je remercie Simona Cerruti et Wolfgang Kaiser pour m'avoir suggéré cette hypothèse.

36. *Ibid.*, f° 378r : *si vive santamente [...] si fa buona giustizia cosa che non si fa in altri luoghi*.

37. Cela dit, on ne peut pas exclure que Dupuy n'ait eu des difficultés avec les autorités ecclésiastiques réformées elles-mêmes ; les recherches consacrées aux registres consistoriaux de l'époque montrent bien, en effet, que les « péchés » que l'on semble avoir reproché à Dupuy (adultère, injures, mais peut-être aussi le mariage mixte) étaient bien parmi ceux qui occupaient fort régulièrement les consistoires. Et s'il est vrai que les hommes faisaient moins souvent objet de telles procédures que les femmes, n'est-il pas symptomatique, dans notre contexte, de voir que, parmi les hommes condamnés malgré tout, nombreux étaient ceux qui, à la suite du jugement, avaient tendance à disparaître dans la nature ? Cf. Raymond A. MENTZER, « Morals and Moral Regulation in Protestant France », *Journal of Interdisciplinary History*, 31 (2000), p. 1-20, en particulier p. 15 ; *Id.*, « La place et le rôle des femmes dans les églises réformées », *Archives des sciences sociales en religion*, 46 (2001), document consulté en ligne [www.ehess.fr/centres/ceifr/assr/N113/Mentzer.htm www.ehess.fr/centres/ceifr/assr/N113/Mentzer.htm] ; voir également les différentes contributions in *Id.* (éd.), *Sin and the Calvinists : Morals Control and the Consistory in the Reformed Tradition*, Kirksville, Sixteenth Century Journal Publishers, 1994, ainsi que les travaux, plus anciens, de Janine ESTÈBE & Bernard VOGLER, « La genèse d'une société protestante. Étude comparée de quelques registres consistoriaux languedociens et palatins vers 1600 », *Annales ESC*, XXXI (1976), p. 362-388 ; Alfred SOMAN et Élisabeth LABROUSSE, « Le registre consistorial de Coutras, 1582-1584 », *Bulletin de la Société du protestantisme français*, 126 (1980), p. 193-228.

38. De plus, n'oublions pas que Dupuy était un converti, ainsi que le souligne, fort justement, G. Audisio. « Il en garde la force dans l'adhésion et, pour n'être plus un néophyte trente ans après, il conserve toute la violence d'un prosélyte dans ses propos » (G. AUDISIO, « Un provençal hérétique », art. cité, p. 341).

39. *Ibid.*, f° 372v : *Intendendo che vi era la Dighera per andar di sua Compagnia in Delfinato*. Celui-ci avait en effet séjourné à Aix du 12 mai au 15 juillet, ayant pris possession, pour le roi, de la citadelle (cf. « Journal des guerres de Lesdiguières », in *Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières*, t. III, Grenoble, Allier, 1884, p. 23-172, ici p. 125-126). Dupuy aurait-il participé également à la rébellion qui, comme dans plusieurs autres villes de la Provence depuis la fin juin, se produisit à Toulon afin de chasser les garnisons du duc d'Épernon (gouverneur de la Provence et sympathisant de la Ligue) ? Rien de plus naturel, dans ce cas, que de vouloir rejoindre ensuite les troupes de Lesdiguières dont la venue avait sans aucun doute encouragé les émeutes en question (pour celles-ci, voir *ibid.*).

40. BNF, Cod. lat. 8994, P 373r : *mi rischi di passare per il Piemonte*. Même si nous ignorons tout du séjour de Dupuy à Cuneo, retenons en tout cas que les témoignages de ce dernier semblent assez cohérents du point de vue chronologique : ayant raté sans doute de près Lesdiguières à Aix, un peu après la mi-juillet, et s'étant mis en marche tout de suite, Dupuy a dû arriver assez vite à Cuneo, et il a donc bien eu le temps de passer trois mois dans cette ville ; l'inquisiteur de Turin, rappelons-le, l'interroge, pour la première fois, le 11 novembre.

41. Voir, outre l'article de C. ROSSO cité *supra*, Frédéric MEYER, « Charles-Emmanuel I^{er} (1580-1630) et les protestants des États de Savoie », in Pierre Bolle (éd.), *L'Édit de Nantes : un compromis réussi ? Une paix des religions en Dauphiné-Vivarais et en Europe*, Grenoble, Presses universitaires de

Grenoble, 1999, p. 132-142, ici p. 134-135 ; *Id.*, « La situation religieuse des États de Savoie à l'époque du traité de Lyon (1601) », *Études savoisiennes*, 11-12 (2002-2003), p. 61-82, en particulier p. 64-65.

42. À preuve, la correspondance du nonce de la Savoie dans laquelle la peur de « l'ennemi » (à commencer par les agissements de Lesdiguières) est encore fort présente en 1594-1595 (cf. Archivio Segreto Vaticano, Nunz. Savoia, vol. 30 et 32, *passim*) ; la crainte d'éventuels espions en fait partie ; voir, à titre d'exemple, *ibid.*, vol. 32, f° 147r ; lettre du 31 juillet 1595 au secrétariat d'état, pour la présence soupçonnée d'un espion de l'« Adighiera » en « Terra di Pinarolo ».

43. Malheureusement, les archives turinoises ne semblent pas pouvoir nous renseigner davantage sur cette affaire, les archives du sénat n'ayant pas survécu pour la période qui nous concerne (je remercie Isabella Massabò Ricci, directrice de l'Archivio di Stato de Turin, de m'avoir fourni cette information).

44. Il les dit originaires de la vallée Maira (*ibid.*, P 372v) ; comme on le verra encore, il est fort possible que ces compagnons aient été de foi protestante (sur ce point, voir également G. AUDISIO, « Un provençal hérétique », p. 327).

45. Cf. Augustin GÜNTZER, *Kleines Biechlin von meinem gantzen Leben. Die Biographie eines Elsässer Kannengießers aus dem 17. Jahrhundert*, in Fabian Brändie & Dominik Sieber (éd.), Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau Verlag, 2002, en particulier p. 137-146 ; pour d'autres cas concernant, il est vrai, des voyageurs issus de la noblesse, voir Antje Stannek, « Konfessionalisierung des "Giro d'Italia" ? Protestanten im Italien des 17. Jahrhunderts », in Rainer Babel (éd.), *Grand Tour. Adeliges Reisen und europäische Kultur vom 14.-18. Jahrhundert*, Akten der internationalen Kolloquien in der Villa Vigoni 1999 und im Deutschen Historischen Institut Paris 2000, Ostfildern, Thorbecke, 2005, p. 555-568.

46. Les publications sur le voyage d'Italie sont légion ; voir, pour des tentatives de synthèse, Antonio BRILLI, *Il viaggio in Italia. Storia di una grande tradizione culturale dal XVI al XIX secolo*, Milan, Banca Popolare di Milano, 1987 ; Cesare DE SETA, « L'Italia nello specchio del Grand Tour », in *Id.* (éd.), *Storia d'Italia. Annali. 5, Il Paesaggio*, Turin, Einaudi, 1982, p. 127-263.

47. Nous reviendrons plus longuement sur ce phénomène à propos du troisième cas qui fait objet de nos analyses (voir *infra*).

48. Cf. BNF, Cod. lat. 8994, f° 375v ; quant à sa pauvreté, Dupuy mentionne dès le premier interrogatoire (*ibid.*, P 372r) que, contrairement à d'autres époques, il ne possède rien à l'heure actuelle (*mi trovo haver cosa alcuna*) ; voir également *infra*, note 52. Que ni le Sénat de Piémont, ni le Saint Office n'aient eu vent de l'existence de « l'hérétique » dès sa première arrestation à Cuneo peut encore tenir à cette même raison et n'a, de toute manière, rien de surprenant, les ducs de Savoie ayant laissé une assez grande liberté aux villes de leur État, notamment en affaires juridiques de première instance. Cf. Pierpaolo MERLIN, « Il Cinquecento », in *Id.*, Rosso et al., *Il Piemonte sabauda*, op. cit., p. 1-170, en particulier p. 120-126.

49. Cf. BNF, Cod. lat. 8994, P 381r.

50. Dupuy précise lui-même que ses compagnons, effrayés (*per pagura [sic]*), nieraient sans doute le fait d'avoir chanté avec lui les psaumes de Marot (*ibid.*, P 377v), « ce que je ne veux pas faire moi-même », confirme-t-il (*cosa che non voglio fare io*), ayant choisi de vivre et de mourir dans la juste foi « et non pas sur le chemin de vos mensonges » (*et non nella strada di vostre bugie*) ; *ibid.* Les nombreuses « reconciliations » de protestants étrangers dont font part les registres des différents tribunaux d'Inquisition suggèrent bien qu'en cas de doute, les attitudes dissimulatrices pouvaient vite déboucher sur une conversion (apparente ou non) ; pour la fréquence de tels cas, voir William MONTER et John TEDESCHI, « Toward a statistical profile of the Italian Inquisition, sixteenth to eighteenth centuries », in *Id.*, Gustav Henningsen (éd.), *The Inquisition in early modern Europe. Studies on sources and methods*, DeKalb, Northern Illinois University Press, 1986, p. 130-157, en particulier p. 146.

51. Comme l'ont souligné justement Silvana Seidel Menchi et Adriano Prosperi, les efforts des inquisiteurs ne visaient pas, en règle générale, la mort de l'hérétique, mais sa conversion. Dans ce cadre, l'emprisonnement de plus ou moins longue durée était l'un des moyens les plus efficaces pour faire « réfléchir » l'inculpé impénitent. Ce qui n'empêche qu'à d'autres périodes, celui-ci était incessamment « travaillé » par l'inquisiteur ou d'autres intervenants du camp clérical afin de le reconduire dans le giron de l'Église. Enfin, ces tentatives pouvaient aller de pair avec les offres d'un mieux-être matériel (ou d'autres arrangements de type analogue) une fois la reconversion accomplie (cf. S. SEIDEL MENCHI, « Théorie und Wirklichkeit », art. cité, p. 199-204 ; A. PROSPERI, « La mort de l'hérétique : normes juridiques et pratique concrète au temps de l'inquisition romaine », in S. SEIDEL MENCHI, *Ketzerverfolgung*, op. cit., p. 159-174, en particulier, p. 168 et 173 sq.). Le cas de Jean Dupuy reflète bien l'ensemble de ces pratiques : l'homme passe huit mois en prison jusqu'à ce que le Saint Office le transmette au bras séculier. Entre temps, il est revenu une première fois sur ses convictions religieuses, séduit par la promesse de se voir procurer un emploi de jardinier dans un monastère, une fois sorti de la prison. Dans un aveu du 29 mars, qui mentionne ce dernier fait, Dupuy se reprend, tout en rendant compte des efforts incessants de reconversion dont il a été la cible. Ne voulant plus du tout discuter, assure-t-il, il implore les agents du Saint Office de ne plus lui envoyer prêtres ou frères, car il en a vu bien trop (*mene havette ben ancor mandato troppi*), chaque jour l'un d'eux venant discuter avec lui (BNF, Cod. Lat. 8994, P 395r). Dupuy revient une deuxième fois sur ses convictions lorsque, livré au bras séculier, il a sans doute vu la mort de près ; cette fois-ci il cède pour de bon, abjurant fin juillet 1594 (voir *ibid.*, f° 398r-399v). Là encore toutefois, il semble vite avoir retrouvé ses anciennes croyances. Les documents conservés ne nous renseignent pas sur les détails de cette période, mais elles font apparaître la prochaine étape des procédures menant à l'exécution définitive (voir *infra*).

52. *Ibid.*, f° 394v, aveu du 29 mars 1595 ; Dupuy déclare plutôt vouloir « *restar poveretto mendico, in travaglia esterte, e morire, che di stare in commodità a mia libertà, e partirmi da Giesù Christo* ».

53. Cf. F. MEYER, « La situation religieuse », art. cité, en part. p. 81 (pour le « froid réalisme » dont Charles-Emmanuel aurait fait preuve, la religion étant pour ce dernier « un moyen comme un autre pour faire la politique »).

54. Cf. Tobias MÖRSCHER, *Buona amicizia? Die römisch-savoyischen Beziehungen unter Paul V. (1605-1621). Studien zur frühneuzeitlichen Mikropolitik in Italien*, Mayence, Verlag Phillip Zabern, 2002, p. 315-321 ; pour une étude de cas concernant ce genre de conflits dans un territoire voisin, voir A. BURKARDT, « L'Inquisition et les autorités locales : Casale Monferrato en 1628 », in Audisio (éd.), *Inquisition et Pouvoir*, op. cit., p. 89-117.

55. Cf. BNF, Cod. lat. 8994, P 402 (lettre de l'inquisiteur à la congrégation, le 1^{er} janv. 1596) ; ces prétentions, on s'en doute, n'avaient pas été « inventées » à l'occasion du procès Dupuy ; à plusieurs reprises, elles avaient occupé les cardinaux du Saint Office dans les mois et années précédentes (cf. ACDF, Stanza Storica, I 2-d, f° 261r).

56. Pour les références bibliographiques, voir *supra*, n. 34 et n. 41.

57. BNF, Cod. lat. 8994, P 402 ; lettre de l'inquisiteur à la congrégation, le 1^{er} janv. 1596, résumant les considérations du duc : *li heretici si gloriano d'intender l'ostinazione, con quale morino li settatori della lor falsa religione*. De plus, l'exécution risquait de gâcher les fruits des missions dont les vaudois faisaient l'objet à ce moment. Cf. *ibid.* ; sur ces efforts missionnaires, voir F. MEYER, « La situation religieuse », art. cité, p. 69-70 ; G. AUDISIO, « Un provençal hérétique », art. cité, p. 340, comprend mal ce passage en rapportant les missions à l'activité du futur martyr et en déduisant que « l'Inquisition a finalement vu en Jean Dupuy un missionnaire huguenot ».

58. *Ibid.* : *senza veder altri atti*.

59. *Ibid.* : *per non sgomentare li heretici délie Valli*. Ce compromis n'a pas dû énormément déranger les autorités romaines qui avaient volontiers tendance à prendre des mesures analogues lorsqu'il

y avait risque que, lors de l'exécution, les condamnés insoumis puissent « encourager la foule à la désobéissance et à l'hérésie » (A. PROSPERI, « La mort de l'hérétique », art. cité, p. 174).

60. Ou « Santrey », « Santya », etc., selon l'orthographe – variable – du manuscrit.

61. *Ibid.*, f° 62r, c'est le dénonciateur du jeune marchand qui le désigne comme « *mercante o vero fattore d'altri mercanti* » ; confondre ces deux activités était une habitude tout à fait courante (voir Wolfgang KAISER, *Marseille au temps des troubles, 1559-1596 : morphologie sociale et luttes de factions*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, p. 68) ; pour les liens avec les frères Cauvet, voir BNF, Cod. lat. 8994, f° 67r (interrogatoire de Bertrand DE CEINTREY, le 15 juin 1590). Sur cette maison de négociants, voir Joseph BILLIOUD, « Du commerce de Marseille à la noblesse : les Covet de Marignane, 1555-1803 », *Marseille*, 39 (1959), p. 3-16 ; W. KAISER, *op. cit.*, *passim* ; pour les origines bressanes des frères Cauvet, *ibid.*, p. 62 et 69 ; sur les liens avec Lyon, J. BILLIOUD, art. cité, p. 5, ainsi que Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle : Lyon et ses marchands (environs de 1520 environs de 1580)*, Paris, Mouton, 1971, *passim*.

62. A notre connaissance, aucune recherche précise n'existe sur cette famille de négociants et officiers de Nancy dont les relations de clientèle allaient jusqu'à l'antichambre du duc de Lorraine. Le père du jeune Bertrand, Christophe de Ceintrey, avait abandonné le commerce, quelques années avant l'arrestation de son fils, afin d'exercer différentes charges importantes au sein de la municipalité ; depuis 1585 au moins, il est en effet receveur des rentes de la ville (voir les comptes établis par Christophe, conservés pour les années 1589 et 1591 aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, B 7295* et B 7303*), charge qu'il occupera jusqu'en 1616 ; à l'heure du procès de son fils il est aussi le garde des sceaux de Nancy : « *tiene anco il sigillo di essa Città* » ; depuis 1595 il est membre du Conseil. (Je remercie vivement Philippe Martin de m'avoir procuré les dates d'exercice mentionnées, et Pierre-Frédéric Brau de m'avoir fourni les références archivistiques de la série B). Quant aux parrains de Bertrand, ils tiennent une place non moins éminente dans la hiérarchie sociale, l'un étant un homme d'armes (*spadano*) du duc, l'autre son procureur général, un certain « Beltramo » (BNF, Cod. lat. 8994, f° 67r-v). Il est vrai qu'à l'heure du procès, cette dernière charge a été occupée par Georges Maimbourg, prédécesseur du célèbre Nicolas Rémy ; mais il faut penser que le parrain en question était la personne exerçant le même poste lors de la naissance du facteur ; probablement, il s'agit ainsi de Bertrand le Hongre qui était procureur général dans les années 1560 et sans doute encore au début des années 1570 (cf. Christian PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. 2, Paris et Nancy, 1909, p. 116, 240, 561) ; également à l'époque de Charles III (1545-1608), un autre membre de la famille des Ceintrey, un certain Jean, est tailleur et valet du duc (voir *ibid.*, p. 127). Les liens des Cauvet avec les Ceintrey s'expliquent sans doute par le fait que les deux frères n'étaient pas seulement versés dans le commerce de la Méditerranée, mais entretenaient aussi des rapports importants avec les Flandres, à commencer par Anvers (cf. J. BILLIOUD, art. cité, p. 4-5 ; R. GASCON, *op. cit.*, p. 211) ; Nancy pouvait faire, dans ce cadre, une sorte de station de relais.

63. Cf. W. KAISER, *Marseille*, *op. cit.*, p. 68 ; Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 289-290 ; Pierre JEANNIN, « Distinction des compétences et niveaux de qualification : les savoirs négociants dans l'Europe moderne », in Franco Angiolini et Daniel Roche, (éd.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, article republié in P. JEANNIN, *Marchands d'Europe. Pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Jochen Hoock et Marie-Louise Pelus-Kaplan (éd.), Paris, Éd. Rue d'Ulm, 2002, p. 309-340 (pour les compétences linguistiques, en particulier p. 324-328), ainsi que les études de cas de Giorgio DORIA, « Comptoirs, foires de changes et places étrangères : les lieux d'apprentissage des nobles de Gênes, entre Moyen Âge et âge baroque », in Franco Angiolini et Daniel Roche (éd.), *Cultures et formations négociantes*, *op. cit.*, p. 321-347, et de Paul BUTEL, « Espaces européens et antillais du négociant. L'apprentissage par les voyages : le cas bordelais », *ibid.*, p. 349-361.

64. Il n'est guère possible de reconstruire, à travers les informations fournies par notre source, les activités précises du facteur. Si l'on sait qu'il fait transporter ses marchandises sur le dos de tout un troupeau d'ânes, on ignore parfaitement la nature de celles-ci. A la limite l'orientation commerciale précisée pour certains des marchands peut-elle constituer un indice ; à Bâle, Bertrand a ainsi fréquenté, principalement, un marchand de soie. Cela dit, il est assez probable que le commerce du facteur ne se limitait pas à un seul type de produit, à l'instar de ce que l'on sait de ses maîtres (voir les travaux cités *supra*, note 61). Il est plus aisé de déterminer la zone géographique que parcourt le facteur ; là encore toutefois, il faut se borner aux grands traits ; Bertrand circule en particulier dans cet espace triangulaire constitué par Lyon, le Milanais et le sud-ouest de l'Allemagne (notamment Strasbourg et Bâle), les trois « extrémités » étant raccordées par la Suisse, sans doute l'épicentre des activités (sont mentionnées en particulier les villes de Zurich, Genève et Chiavenna) ; pour les rapports commerciaux entre Lyon et le Milanais, voir *infra*, note 84.

65. BNF, Cod. lat. 8994, f° 62r. La dénonciation correspond parfaitement au tournant crucial que connaît le travail d'enquête des inquisiteurs depuis la « résurrection » de l'institution en 1542, le Saint Office faisant de plus en plus fortement appel à la collaboration des confesseurs censés pousser leurs pénitents à transmettre au tribunal de la foi toute information pouvant intéresser celui-ci (voir, pour une rapide synthèse de ce processus, Giovanni Romeo, *L'Inquisizione nell'Italia moderna*, Rome et Bari, Laterza, 2002, p. 20-28). Les choses sont plus que nettes dans le cas qui nous concerne, le confesseur refusant à Ferraris de lui conférer les sacrements (confession et communion) tant qu'il n'est pas allé voir l'inquisiteur (Cod. lat. 8994, f° 62r). Pour la fréquence du cas de figure précis - la dénonciation d'un voyageur par son hôte -, voir Paolo SIMONCELLI, « Clemente VIII e alcuni provvedimenti del Sant'Uffizio ("De Italis habitantibus in partibus haereticorum") », *Critica Storica*, 13 (1976), p. 129-172, en particulier p. 143 sq., ainsi qu'Irene FOSI, « Conversions de voyageurs protestants dans la Rome baroque », in Rainer Babel, (éd.), *Grand Tour*, op. cit., p. 569-578, en particulier p. 575 sq.

66. Sur les activités inquisitoriales à Novara, voir Thomas DEUTSCHER, « The role of the episcopal tribunal of Novara in the suppression of heresy and witchcraft 1563-1615 », *Catholic Historical Review*, 77 (1991), p. 403-421 ; Bertrand de Ceintrey n'est pas le seul marchand étranger poursuivi par ce tribunal qui s'efforçait également de surveiller les commerçants de la région séjournant en pays protestant (cf. *ibid.*, f° 412-414).

67. Le procès verbal est cruellement précis à ce propos, le comportement du jeune facteur étant déjà un aveu. Confronté à sa bourse, Bertrand « *cepit pavere et tremere valde, et pallidus fastus fuit et dicebat Sig.ri lasciatemi la mia taschetta e li miei denari* » ; une fois l'argent enlevé, Ceintrey étant incité à vider intégralement la bourse, la tension arrive à son comble : *tunc magis tremere et lacrimare cepit* (BNF, Cod. lat. 8994, f° 64r).

68. *Ibid.* Les médailles de ce type, qui ont connu un certain nombre de variantes, semblent avoir eu une diffusion assez large dans l'Europe de ces décennies, incluant les pays sous contrôle de l'Inquisition. En 1577, les agents d'un tribunal subalterne indiquent ainsi au *Consejo de l'Inquisition* à Madrid la circulation d'une telle « moneta » en Catalogne, « avec l'effigie du pape le quel, tourné à l'envers, a des cornes et le visage d'un diable, et avec l'inscription qui dit "*mali corni malu avum*" » (British Library, Manuscripts, Eg 1507, f° 59 ; lettre à la Suprema, le 12 déc. 1577 : *con la figura del papa que buolto al rebes tiene cuernos y rostro de demonio con la letra que diçe mali corni malu avum*). Sur la popularité de ce moyen de propagande, qui, selon les besoins, pouvait s'appliquer non seulement au pape, mais aussi à d'autres hauts représentants de l'Église catholique, voir Robert SCRIBNER, *For the sake of the simple folk. Popular propaganda for the German reformation*, Cambridge, 1981, p. 165-166 ; pour une analyse plus approfondie de ces techniques de propagande, voir Daniela SOLFAROU CAMILLOCCI, « Lo sguardo dell'altra Roma : Ginevra e la capitale dei "papisti" », in *Roma, la città del papa. Vita civile e religiosa dal giubileo di Bonifacio VIII al giubileo di papa Wojtyla*, Luigi Fiorani et Adriano Prosperi (éd.), *Storia d'Italia* 16, Turin, Einaudi, 2000, p.

171-198, en part. p. 183-189, ainsi que l'importante étude de cas d'Antonio ROTONDÒ, « Anticristo e chiesa romana. Diffusione e metamorfosi d'un libello antiromano del cinquecento » in *Id.*, (éd.), *Forme e destinazione del messaggio religioso. Aspetti della propaganda religiosa nel cinquecento*, Florence, Olschi, 1991, p. 19-164 (la médaille est représentée *ibid.* fig. 3-4).

69. Bertrand explique en effet qu'à Genève, pendant les prédications et la cène, « les portes de la ville testent fermées » (*le porte delle città si tengono chiuse*) et les aubergistes ne donnent pas à manger aux étrangers avant que ces assemblées des fidèles ne soient terminées : *gli bosti non danno da mangiare a forestieri, finche non hanno finito* (*ibid.*, f° 74r).

70. BNF, Cod. lat. 8994, f° 73v : *il quale era un huomo molto vecchio, il quale credo che arrivasse a ottanta anni. E stando in piedi vestito di bianco in foggia di un Rocchetto porgeva il pane a tutti quelli che venivano da lui a riceverlo*. Ceintrey surestime d'une dizaine d'années l'âge de Théodore de Bèze, celui-ci étant né en 1519.

71. Prédications d'autant plus faciles à suivre qu'à Bâle, tout au moins, elles se tiennent en français « à cause du grand nombre de français qui y résident » ; *ibid.*, f° 68r : *Et se bene Basilea è terra di Suizzeri nondimeno per la gran moltitudine de' francesi che vi stà fanno parlare in lingua francese ; quant aux débats à sujet religieux dans les auberges, voir Yves KRUMENACKER, « Le refuge protestant urbain au temps de la révocation de l'Édit de Nantes », communication au colloque Clandestinités urbaines de l'époque moderne à nos purs. Tours, 20-21 janvier 2006 (en voie de publication).*

72. *Ibid.*, f° 72r.

73. *Ibid.*, f° 71 r : *che sempre va a'torno, e si diletta di sapere diforestieri che passano all'hosterie*.

74. « E questo mi disse burlando, et schernendosi de Catolici », dit-il encore de son principal « séducteur » à Zurich lorsque celui-ci lui explique le sens de la médaille (*ibid.*, f° 70v).

75. *Ibid.*, f° 71v : *diceva la mia Corona [...] et la portava meco*, de même que *l'officio della Madonna* et les *settesalmi [sic]*, et sono stato alla Madonna dell'oreto, e stato anco a Roma à visitare quei luoghi s[an] ti, et mi confessava e comunicava a'ternpi debiti.

76. *Ibid.*, f° 69r : *Perciò supplico VR a volere occultare questo mio delitto in maniera che non venga a orecchio loro, perche guai a me se lo sapessero*.

77. Cf. *ibid.*, f° 73r ; interrogatoire du 24 juin. Bertrand les qualifie comme des « marchands libres venant quatre ou cinq fois par an à Milan afin de vendre leurs marchandises, et ils vont aussi à Rome et à d'autres lieux de la chrétienté » *ibid.* : *mercanti liberi i quali vengono quattro o cinque volte ianno a Mihino per spedire le loro mercantie, et vafijno anco a Roma, et in altri luoghi d'Italia et di Cristianità*.

78. *Ibid.*, f° 69r : *[I parenti] non mi vorrebbero vedere più et mi scaccerebbero. Et i miei padroni non si servirebbero più di me*.

79. *Ibid.*, f° 70r : *di non lasciarmi sedurre dagli Heretici [...] perch'io sarei stato abbruciato*. Il faut dire que les avertissements des trois marchands lorrains n'avaient pas été de nature sensiblement différente. Leurs inquiétudes tournaient surtout autour de la médaille reçue à Zurich. « Je voudrais plutôt perdre 200 écus que de me faire rattraper avec une chose pareille », lui dit l'un d'entre eux, « car si par hasard les sbires, voire le barigel de Milan t'avait fouillé pour voir si tu avais de l'argent étranger sur toi contrairement à l'ordre public, et s'ils avaient trouvé alors cette médaille, ils t'auraient tout de suite dénoncé au Saint Office ; cherche donc à t'en séparer avant que cela arrive » ; *ibid.*, f° 73r : *Io vorrei piu tosto perdere dugento scudi del mio, che ti fussi trovato addosso una simil cosa. Perche si per sorte gli sbirri o vero bargello di Milano t'havesse guardato addosso per chiarirsi se tu havessi moneta forestiera addosso contro Ut grida, et che t'havessero trovato una simile medaglia t'harebbono subito denuntiato al S. to Officio : pero cerca di privartene quanto prima*.

80. *Ibid.*, f° 61v (lettres à la congrégation romaine, le 26 juin 1590). Pour le vers cité, voir Francesco Petrarca, *Canzoniere*, (éd.) Marco Santagata, Milan, Mondadori, 1996, p. 876 (c. 207) ; pour une traduction (« car il est moins honteux de faillir quand on est jeune »), PÉTRARQUE, *Canzoniere*, trad. Ferdinand L. de Gramont, Paris, Gallimard, 1983, p. 168.

81. BNF, Cod. lat. 8994, f° 61 v : *con grande effusione di lagrime, che danno inditio di vere penetenze.*
82. *Ibid.* : *grandi mercanti [...] molto cattolici e buoni, per quanto intendo da n [ost] ri mercanti paesani correspondent loro.*
83. *Ibid.* : *i quali dicono il maneggio d'essi Fr [at] elli esser il valor di piu di tre cento milla sctidi d'oro* ; les correspondants étaient visiblement bien informés : en 1595, les sources d'imposition marseillaises en arrivent à une même estimation des biens des deux frères (cf. W. KAISER, *Marseille au temps des troubles*, op. cit., p. 64) ; pour l'engagement des Cauvet du côté des ligueurs, voir, en ce qui concerne Marseille, *ibid.*, p. 325-326 ; Billiaud, art. cité, p. 4-6. Pour la plus ou moins grande importance que pouvaient prendre, dans l'action des inquisiteurs, les intérêts locaux (de type divers), voir BURKARDT, « L'Inquisition et les autorités locales », art. cité ; *Id.*, « La patrie de l'inquisiteur », communication au colloque *Identités, appartenances, revendications identitaires, XVI^e-XVIII^e siècle*, Nanterre, 24-25 avril 2003 (publication en cours).
84. L'inquisiteur mentionne, en effet, parmi les intercesseurs, et outre les marchands locaux, des commerçants de Verceil et de Milan ainsi que des « gens venus de Lyon » (BNF, Cod. lat. 8994, f° 61v ; « *la gente venuta di Lione* »). Il s'agit d'autant d'acteurs dans un réseau commercial dont l'axe principal était constitué par les villes de Lyon et de Milan, alors que Novara et Verceil étaient desservis en route pour, ou depuis cette dernière ville (voir, sur ce point, R. GASCON, *Grand commerce*, op. cit., vol. 1, p. 112-113 et 144). A partir de là, il est sans doute possible de concrétiser le cheminement des recommandations. A Lyon, en effet, l'homme fort des relations commerciales avec Milan était Jean (« Janetto ») Delecqui, d'origine milanaise, un homme qui, tout au long des années 1590, allait avoir des rapports politiques et financiers tout à fait étroits avec Martin Cauvet, tous les deux étant engagés au sein du conseil de la ville pendant la Ligue, et l'un se portant garant (ou acceptant d'être le représentant) de l'autre dans diverses affaires pécuniaires... Mes remerciements les plus vifs vont à Delphine Estier pour m'avoir communiqué ces dernières informations tirées en particulier des registres consulaires lyonnais (Archives municipales de Lyon, BB 129 sq.).
85. *Ibid.* : *per esser costui molto amato da suoi padroni per la sua sufficienza et fedeltà.*
86. La congrégation suggère en effet que Bertrand « *si ritenghi in alcun carcere formale, che sia sicuro in modo che non possa fuggire* » ; il s'agit de le traiter « *benignamente con pieta, et carità* » tout en le faisant surveiller d'une personne compétente (*zelante, e da bene*) et de sorte « *che esso non lo sappia, per veder se camina per la strada della luce o delle tenebre* » (*ibid.*, f° 77r).
87. Voir *ibid.*, f° 83r-87v ; pour les citations, *ibid.*, f° 86v : *non dico già così io*. En outre, Bertrand semble tombé dans une assez grande négligence des soins du corps, vivant comme un animal, ne faisant que manger et boire, ce qui donne lieu enfin à des conduites peu civilisées : il ne cesse de jurer en employant les termes les plus grossiers (déclinant tout un vocabulaire scatologique) et — en rare union de paroles et de gestes — ne se soucie guère de montrer ses parties honteuses à ses co-prisonniers... (cf. *ibid.*, f° 84r-v). Tout se passe comme si Bertrand illustrait à la perfection le bien-fondé des polémiques si répandues à l'époque selon lesquelles le « libertinage spirituel » (i. e. toutes les croyances « déviantes »), inévitablement, entraînait (ou allait de pair avec) la dépravation des mœurs. Reste à savoir si ou dans quelle mesure les dénonciateurs n'en rajoutaient pas dans leurs « observations » afin de rendre hommage justement à ces mêmes préjugés ; Bertrand lui-même, en tout cas, repousse fermement les assertions de ses dénonciateurs, niant catégoriquement toute tendance « exhibitionniste » volontaire, et attribuant toute dérive éventuelle à sa maladie.
88. Pour la popularité de ce genre d'arguments dans l'autodéfense des inculpés à l'époque qui nous concerne, voir, à propos d'un tout autre type de procédures, Nathalie Z. DAVIS, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1988.
89. Cf. BNF, Cod. lat. 8994, f° 78r (lettre de l'inquisiteur à la congrégation, le 11 décembre 1590) ; les peines envisagées sont celles « qu'on le renferme en prison perpétuelle », « qu'on l'envoie longtemps aux galères », ou bien « qu'il soit emmuré » : *alcuni hanno voluto che questo reo doppo*

havrà abiurato formalm.e si mandi di lungo alla galera : Alcuni che si rinchiuda in perpetuo carcere : et alcuni altri che s'immuri.

90. *Ibid.*, f° 111r et 116r, lettres de l'inquisiteur à la congrégation, le 30 avril et, pour la citation, le 17 déc. 1591 : *con le lagrime agli occhi mi ha supplicato [...] ch'io voglia procurar d'aiutarlo ; perché piu tosto patirebbe mille morti, che ritornar più al vomito.*

91. Dès la lettre du 17 décembre (citée dans la note précédente), il conclut en tout cas qu'en vue des « bons actes extérieurs » (*buoni atti esteriori*), on aurait toutes les raisons de croire en la reconversion définitive du détenu (*non posso senon sperarne bene*) ; *ibid.*

92. Cf. BNF, Cod. lat. 8994, f° 115 et 118r. Il s'agit de Charles de Lorraine-Vaudémont (1567-1607), évêque de Metz (1578) et de Strasbourg (1592), cardinal depuis 1591 (pour les relations de la famille des Ceintrey avec la maison de Lorraine, voir *supra*, n. 62). Il ne pouvait guère y avoir d'intercesseur plus efficace, le cardinal étant aussi le légat du Saint Siège dans les duchés de Bar et de Lorraine ainsi que dans les Trois Évêchés (Metz, Tout, Verdun) ; cf. Erwin GATZ et al. (éd.), *Die Bischöfe des Heiligen Römischen Reiches, 1448-1648 : ein biographisches Lexikon*, Duncker & Humblot, 1996, p. 354-356. Il est vrai que, dans ses recommandations, Charles s'adressait directement au cardinal de San Severina, l'un des hommes forts de la Congrégation romaine (voir également *infra*, note 96). Cela dit, il est intervenu probablement aussi auprès de l'inquisiteur de Novara, celui-ci mentionnant, dans sa lettre du 17 décembre (voir les notes précédentes), que « cela fait déjà quelques mois que je suis abordé, pour ne pas dire importuné, par différents personnages illustres et honorables qui me demandent de bien vouloir [...] libérer Bertrand de Ceintrei [...] compte tenu de sa contrition et de son long emprisonnement » : *son già alcuni mesi che da più persone onorate et illustri, et da diversi parti, resto instato, per non dir importunato, à voler operar [...] che Bertrando da Ceintrei [...], attenta la sua contrizione et longa incarcerat.e sia liberato* ; *ibid.*, f° 116r. Ajoutons que, parmi ces dernières personnes, il y avait probablement aussi des membres de la famille des Ceintrey étant descendus personnellement à Novara, comme ce « jeune homme, son parent, de même patrie, [qui] le visita à la fenêtre de la prison » : *un certo Giovane suo pare[n]te delta terra istessa lo visitasse al finestrino della prigione* (*ibid.*, f° 96r.) Il est vrai que ce dernier semble avoir sévèrement repris le facteur, mais l'on sait déjà que cela n'a pas empêché la famille de tout faire pour libérer ce dernier. Aussi, les termes de la critique rapportés par l'inquisiteur — ceux d'être le seul de la famille à être « tombé dans cette erreur » : *caduto in questo errore* (*ibid.*, f° 96v) — auraient pu aussi bien servir, face à l'homme du Saint Office, d'argument en faveur d'un traitement indulgent du jeune homme ; il n'est donc guère improbable que le parent considéré est aussi venu voir l'inquisiteur... Pour les tentatives d'améliorer la cause des prisonniers du Saint Office par le biais des recommandations, voir, plus généralement, A. BURKARDT, « "Paese da gente [...] che non giovano parole" : l'Inquisition romaine face aux pratiques de recommandation », in *L'intercession du Moyen Age à l'époque moderne. Fondements et usages d'une pratique sociale*, (éd.) J.-M. Moeglin, Genève, Droz, 2004, p. 263-312.

93. Il s'agit du comte Giuseppe Torniello, « *uomo illustre, et principaliss° di questa città* », l'inquisiteur ne pouvant pas s'empêcher de signaler à la congrégation la recommandation qui lui était parvenu de la part de ce personnage, étant donnée la « *particolar affetione ch'egli mi porta, et io porto a lui ; et si anco per l'obbligo che ha questo Convento a quella casa, la quale seppellisse tutti i suoi morti in n [ost] ra chiesa.* » (*ibid.*, f° 116r). L'intervention du comte en faveur du prisonnier s'explique par le fait qu'il réside actuellement dans le pays natal du prisonnier ; aussi propose-t-il à l'inquisiteur d'employer le facteur comme serviteur dans sa maison (mais sans doute en Lorraine) afin de veiller personnellement à ce qu'il vive plus que jamais en bon catholique : *Lo vuol torre in casa per suo servitore, et obligarli a farlo vivere tanto catolicam° come quanto si sappia dire* (*ibid.*). Il existait en effet une branche familiale des Torniello en Lorraine dont plusieurs membres exerçaient des fonctions importantes dans l'administration ducal : en 1605, un Jean-Baptiste, comte de Tournielle, est grand maître des cérémonies du palais ; en 1608, un Charles-Emmanuel de la

même famille devient surintendant des finances (cf. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. II, *op. cit.*, p. 529 et 638).

94. *Ibid.*, f° 120r : [...] *avendo compassione al misero stato di detto Bertrando [...] accioche se ne possa tornare a casa per governare il padre molto vecchio et infermo et con vera resolutione di comportarsi sempre da huomo da bene.*

95. *Ibid.*, f° 78r ; lettre de l'inquisiteur à la Congrégation romaine, le 11 décembre 1590 : *perche questa Inq^{ne} non ha mai le prigionie vote.*

96. Cf. ACDF, Sant'Ufficio, Decreta 1592, f° 183v. Parmi les personnes intervenant en faveur de Bertrand de Ceintrey, le cardinal de Lorraine s'était en effet montré particulièrement actif. Étant intervenu une première fois pendant l'été 1591, il renouvela sa recommandation fin mars 1592, peu avant la lettre que Bertrand lui-même rédigea. On a donc toutes les raisons de croire que, pour la libération du prisonnier, l'insistance du cardinal a été décisive, d'autant que le destinataire de ses lettres, le cardinal de « Santa Severina » (Giulio Antonio Santoro) était bien présent à la séance de la congrégation (voir *ibid.*, f° 182r).

97. Cf. BNF, Manuscrits, Collection de Lorraine, vol. 535, *Lettres à Dorothée de Lorraine, 1589-1615*, t. 2 (F-Z), P 301r : les dettes de la comtesse sont chiffrées par « Bertrand de Saintrey » à 2409 Francs, 8 deniers (lettre non datée, mais après 1611, les dettes elles-mêmes datant de 1609).

98. Les registres paroissiaux de Saint-Sébastien de Nancy notent ainsi, à la date du 27 août 1629, le mariage d'un Christophe Ceintrey, « fils de feu sieur Bertrand Ceintrey », celui-ci ayant toutes les chances d'être identique à notre héros ; s'il en est ainsi, Bertrand semble donc bien avoir continué de vivre sa vie de bon catholique. Mes remerciements les plus vifs vont à Philippe Martin pour m'avoir signalé cette occurrence.

99. *Ibid.*, f° 93v ; témoignage de Bertrand de Ceintrey, le 19 septembre 1591 : *bisognava tacere, o vero non venire mai nelle terre dore comanda il papa.*

100. « Francesco Morese » (ou « Molisio »), selon le texte.

101. Ce qui, pour un handicapé, n'a pas dû être une mince affaire, comme Morain le souligne d'ailleurs lui-même : « *Et io per me cosi struppiato corne sono son stato a visitare tutte le sette chiese di Roma* » (BNF, Cod. lat. 8994, f° 10v) ; pour une vue synthétique des lieux et pratiques de dévotion romains, voir Gérard LABROT, *L'image de Rome. Une arme pour la Contre-Réforme 1534-1677*, Paris, Champ Vallon, 1987, ainsi que les différentes contributions in *Roma, la città del papa*, *op. cit.*

102. BNF, Cod. lat. 8994, f° 9v-10v ; pour une vue d'ensemble de ce réseau de pèlerinages et des pratiques pèlerines, voir Dominique JULIA, « Pour une géographie européenne du pèlerinage à l'époque moderne et contemporaine », in *Id.* et Philippe Boutry (éd.), *Pèlerins et pèlerinages dans l'Europe moderne*. Bibliothèque de l'École française de Rome 262, Rome, 2000, p. 3-126.

103. Aussi Morain n'était-il pas le seul voyageur arrêté (ou recherché), à cette époque, par le Saint Office pour ses affinités soupçonnées avec l'Angleterre. Dès janvier 1591, l'inquisiteur de Bologne, par exemple, avait reçu l'ordre d'arrêter un certain « Roberto Hansfeld », un homme dont on croit qu'il est « un espion de l'Angleterre » ; Romano CANOSA, *Storia dell'Inquisizione in Italia dalla metà del cinquecento alla fine del settecento*, vol. V. *Napoli e Bologna ; la procedura inquisitoriale*, Roma, sapere, 2000, p. 187 (*si crede sia una spia d'Inghilterra*).

104. François Morain présente donc un cas de figure qui diffère nettement de celui des *sponte comparentes*, ces individus se présentant si fréquemment, à la même époque, devant les tribunaux du Saint Office en avouant d'emblée leurs croyances hérétiques mais qu'ils déclarent vouloir abandonner. Il n'est d'ailleurs pas assuré qu'il s'agissait à chaque fois d'hérétiques « véritables » ; en revanche, c'était une méthode efficace afin d'éviter les risques que couraient un homme comme Morain, c'est-à-dire de se voir soupçonner d'être un « faux pèlerin » qui, sous prétexte de piété, ne cherchait qu'à mendier sa vie, voire qui, chemin faisant, contribuait à répandre l'hérésie ; cf. Sandro LANDI, « Législations sur les pèlerinages et identités pèlerines dans la péninsule italienne, XVI^e-XVIII^e siècle », in Philippe Boutry, Pierre-Antoine Fabre et Dominique Julia (éd.), *Rendre ses vœux. Les identités pèlerines dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, p. 457-471.

105. BNF, Cod. lat. 8994, f° 19v : *La lingua inglese e tanto brtitta che non se pote intendere, et bisognarria star ce figliuolo de quattro, in cinque anni per poterla imparare* : « La langue anglaise est tellement moche qu'on ne peut pas la comprendre, et il faudrait être un enfant de quatre ou cinq ans pour pouvoir l'apprendre. ».

106. *Ibid.*, f° 27v : *come volete ch'io sia Lutberano, è amico loro se essi mi hanno offeso e stroppiato ? Oltra che se fusse Luterano non sarei venuto in queste parti* ; le pèlerin ne voyage d'ailleurs pas sans preuves ; il porte sur lui des lettres patentes (*una fede stampata*) attestant ses visites à Lorette et à Saint-Nicolas de Bari, celle-ci datant du 6 décembre 1588, ainsi qu'une recommandation de la part de l'évêque de Gravina signée une semaine plus tard (*ibid.*, f° 5r).

107. *Ibid.*, f° 19v.

108. A d'autres occasions, Morain date son commerce par rapport au règne de Marie Stuart : il aurait été marchand « avant que la reine d'Angleterre fasse mourir sa sœur, la reine d'Ecosse » : *prima che la Regina de Ingliterra facesse morire la Regina di Scotia sua sorella*, *ibid.*, f° 8r ; le pèlerin aurait-il confondu les deux reines catholiques ? Même s'il en était ainsi, l'histoire présentée ne deviendrait pas cohérente pour autant, Marie Stuart étant morte en 1587, à un moment où, à en croire plusieurs compagnons de route témoins du procès, Morain exerçait déjà, depuis plusieurs années, sa vie d'itinérant (voir *infra*, note 118).

109. Cf. *ibid.*, f° 6r ; là encore, l'histoire présentée par Morain semble puiser dans de vagues souvenirs historiques. Selon le pèlerin, en effet, la reconquête de la ville aurait été l'exploit du duc de Guise. Or un prince de ce lignage, François de Guise, a effectivement conquis la ville, mais il s'agit précisément du fait d'armes de 1558 (voir Charles COSTENOBLE, Élisabeth et Stéphane CURVEILLER, « Le pays reconquis (1558-1789) », in Alain Derville & Albert Vion (éd.), *Histoire de Calais*, Dunkerque, Éd. des Beffrois, 1985, p. 93-162, en particulier p. 96-97).

110. *Ibid.*, f° 7r : *dalli luterani loro sono stati ruinati, et discacciati dal loro paese* ; de même, les « *nemici di S. ta fede criana* » l'auraient « *lasciato stroppiato* ».

111. Morain arrive à Rome le 16 octobre 1589 (cf. Pierroberto SCARAMELLA, (éd.), *Le lettere del Sant'Ufficio ai tribunali di fede di Napoli 1563-1625*, Trieste e Napoli, Edizioni Università di Trieste e Istituto italiano per gli studi filosofici, 2001, p. 81 ; lettre de Giulio Antonio Santoro au vicaire de l'archevêque de Naples, Rome, le 24 oct. 1589).

112. Voir BNF, Cod. lat. 8994, f° 38-49. L'original de l'interrogatoire est conservé aux archives diocésaines de Naples (ASDNA, Sant'Ufficio, 66/797) ; cf. *Il fondo Sant'Ufficio dell'Archivio storico diocesano di Napoli : inventario 1549-1647*, Giovanni Romeo (éd.), Napoli : Editoriale comunicazioni sociali, 2004, p. 149.

113. Interroger la femme de Morain avait en effet été le but principal de l'enquête menée à Naples à l'incitation de la congrégation romaine, celle-ci exigeant de l'inquisiteur que « *con la sua solita diligenza facci ritrovare Margarita Mazzon, moglie del detto Francesco, et l'esamini [...] per sapere da lei se veramente sia moglie del medesimo Francesco, dove, quando e con che solennità fusse tra essi celebrato il matrimonio, per che causa siano venuti in Italia, et a che fare, et sopra la vita et costumi di esso Francesco e di lei stessa* » (P. SCARAMELLA, (éd.), *Le lettere del Sant'Ufficio*, op. cit., p. 82 ; lettre de Santoro au vicaire de l'archevêché de Naples, Rome, le 12 janvier 1590). Il n'est pas aisé d'identifier les localités énoncées dans ces interrogatoires, les versions mi-latines, mi-italiennes avancées ne se retraduisant pas sans difficulté ; c'est vrai en particulier pour l'endroit dont Morain se dit lui-même originaire, une ville dite « Angolem » (ou « Angolen ») : s'agit-il d'Angoulême ou bien d'Angoulins (Poitou-Chatentes), comme le suggère l'*Orbis Latinus*, ou bien d'un autre lieu encore, plus proche de Calais, comme Aulnoy ou Angre (ce qui serait d'autant plus probable que Morain situe le lieu considéré dans la « *provincia di Gliena* » (*ibid.*, f° 28r), sous réserve toutefois que cette dernière expression désigne la région liégeoise) ? Les choses semblent plus faciles dans le cas des localités nommées par l'épouse, le lieu de naissance de celle-ci, dit « Limosa », pouvant probablement s'identifier avec Limours-en-Hirepoix, celui de son mari (« Colembe ») avec Colombes (Hauts-de-Seine). Cf. *Orbis latinus. Lexikon lateinischer geographischer*

Namen des Mittelalters und der Neuzeit, in Friedrich Benedict, Johann Georg Theodor Gräesse, Helmut Plechl, Sophie-Charlotte Plechl (éd.), 3 vol., Braunschweig, Biermann & Klinkhardt, 1972, *passim*.

114. BNF, Cod. lat. 8994, f° 13v : *caminando il monda, et passando la vita*.

115. Voici, par exemple, le témoignage de François Fayette (« Franciscus faietta »), originaire du diocèse de Cambrai, décrivant la première rencontre avec François Morain : « nous nous saluâmes comme c'est l'habitude de faire entre voyageurs, et nous nous mettions ensemble et nous nous tenions compagnie pendant plus ou moins huit jours, et nous habitions ensemble dans les hôpitaux et mangeâmes ensemble » ; *ibid.*, f° 46v : *ci salutasemo corne si sole fare tra viandanti, e ci giontassimo insieme, et andassimo di Compagnia da otto giorni in circa, et alloggiavamo di Compagnia alli spedali et mangaviamo insieme*.

116. En témoignent, sur le plan symbolique, les liens de parenté spirituelle qui se créent entre certains membres du groupe. Morain lui-même a été parrain d'un enfant de « Giovanni Buiè » (Jean Buyet ?), bourguignon, et de sa femme, originaire du diocèse de Toulouse, un couple qui habite Naples depuis plusieurs années mais qui avait déjà rencontré notre héros, auparavant, à Lorette et deux fois à Rome (*ibid.*, f° 41-42r). Le groupe, qui « résidait » dans la via Rua Catalana, « *nel fondico longo* » (*ibid.*, f° 41r), semble surtout avoir été défini par les deux attributs « pauvre et de langue française » ; c'est ainsi en tout cas que les témoins eux-mêmes définissent leurs affinités : la femme de Jean Buyet (*ibid.*) pose ainsi connaître François Morain « parce qu'il était pauvre comme je le suis moi, et [parce qu'il] est français, et à cause de la langue française » (*perche lui era povero corne son'io, et è Jrancese, e per conto della lingua francese*) ; s'ajoute le fait d'avoir voyagé ensemble (*sono persone che andamo in volta* ; voir la note suivante). En filigrane, on aperçoit néanmoins d'autres traits communs : les membres du groupe sont tous analphabètes, et à l'instar de François Morain, plusieurs d'entre eux sont handicapés. S'il s'agit majoritairement d'hommes, les femmes sont tout à fait présentes, mais seulement en tant qu'épouses ; ce qui ne signifie pas qu'elles ne soient jamais seules, les hommes partant plus souvent qu'elles en pèlerinage (on l'a vu pour la femme de François Morain, mais le même constat vaut pour l'épouse de Jean Buyet, celui-ci étant absent lors de l'interrogation parce que parti quelques jours auparavant). On peut noter enfin la spécificité des origines géographiques, celles-ci brillant certes par leur diversité mais ce qui n'empêche pas une certaine homogénéité : aucune des personnes rassemblées à Naples ne se dit originaire du centre, de l'ouest et du sud-ouest de la France, depuis la Touraine jusqu'en Aquitaine en passant par la Normandie et la Bretagne (les différents témoins venant, respectivement, de l'Artois, de la Picardie, de l'Île de France, de la Champagne, de la Bourgogne, du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc) ; ce qui n'est pas sans rappeler les lieux d'origines — tout à fait analogues — des pèlerins accueillis à Saint-Louis-des-Français au XVIII^e siècle (cf. D. JULIA, « Pour une géographie européenne du pèlerinage », art. cité, p. 105-106) ; de même, notre échantillon, certes limité, ne saurait que conforter l'hypothèse selon laquelle la bipartition des pèlerins — entre une France du nord, de l'est et du sud-est orientés plutôt vers Rome, et une France de l'ouest et du sud-ouest attirés par Compostelle — bipartition qui expliquerait le phénomène considéré, correspond à des « traditions [...] anciennes » (*ibid.*, p. 106) ; en tout cas, elle existait déjà à la fin du XVI^e siècle.

117. Outre le sanctuaire de Saint-Nicolas de Bari, Morain et ses compagnons déclarent avoir visité, dans différents voyages mais à plusieurs reprises, les pèlerinages de l'abbaye de Montevergine, célèbre lieu sacré près d'Avellino, et de la Vierge d'Andria. Si ces sanctuaires peuvent passer pour des « stations de relais » en route pour Bari (mais ils ont aussi été la destination de pèlerinages autonomes), les pèlerins sont descendus également plus au sud, au-delà du sanctuaire de Saint-Nicolas ; ils ont dû faire toute la côte adriatique depuis Barletta et Trani (villes mentionnées par Morain, la dernière à cause de l'hôpital qui l'avait accueilli) jusqu'à Lecce et, en remontant la côte ouest, jusqu'à Tarente ; mais les pèlerins pouvaient aussi opter de s'orienter vers le Gargano, un autre itinéraire mentionné ayant mené, semble-t-il, de Benevento

jusqu'au sanctuaire de Monte Sant'Angelo (voir *infra*) ; pour l'ensemble de ces pèlerinages, voir Anna Maria TRIPPUTI, « Aspetti culturali dei pellegrinaggi pugliesi », in Lenz Kriss-Rettenbeck & Gerda Mohter (éd.), *Wallfahrt kennt keine Grenzen*, Munich et Zurich, Schnell & Steiner, 1984, p. 383-395. Il va de soi que, « chemin faisant », pèlerinage et mendicité se confondaient. « Stefanus Pinatus », originaire du Dauphiné, avait ainsi connu François Morain parce que, tout comme lui-même, « il parcourait le monde en mendiant, étant pauvre et de plus estropié » BNF, Cod. lat. 8994, f° 42v : *perche lui andava per il mondo mendicando per esser povero, et anco stroppiato* ; de même, « Franziscus Oberto » (François Aubert ?) qui avait rencontré Morain, une première fois, à Lecce avant de le croiser de nouveau à Naples, repart ensuite avec lui à Benevento et, de là, vers Monte Sant'Angelo « en cherchant l'aumône » *ibid.*, f° 44v : *cercando l'elemosina da Napoli a benevento fino à S. Angelo di Puglia*. Dans ce cadre, il serait abusif toutefois de réduire le pèlerinage à ses seuls attraits matériels (quête d'aumônes facilitée, hébergement par les institutions charitables), nos mendiants partageant sans conteste les formes de piété que l'on trouve chez tant d'autres dévots investis dans le culte des saints : ils se rendent volontiers aux sanctuaires pour la fête du saint vénéré (à commencer par les vigiles de la veille, moment particulièrement sensible de la dévotion) ; souvent les pèlerinages obéissent à des objectifs précis (François Morain a ainsi quitté Naples, pour son dernier voyage, à la suite d'un vœu ; autrefois, en France, il a fréquenté certains sanctuaires pour y chercher, en vain, la guérison de ses maux, en particulier à Lille « où il y a de l'eau qui guérit toutes les plaies encore que la mienne ne pût y guérir les nerfs ayant été coupés » (*ibid.*, f° 21r : *dove v'e certa acqua che guarisce tutte le piaghe ma questa mia non se potte guarire per essemme stati tagliati li nervi* ; pour tes différents sanctuaires lillois, voir Henri PLATELLE, *Les Chrétiens face au miracle, Lille au XVIII^e siècle*, Paris, 1968). Pour ce genre d'existences de « viandanti » (comme dit notre source), voir D. JULIA, « Pour une géographie européenne du pèlerinage », art. cité, p. 113-117 ; *Id.*, « Compostelle, Lorette, Rome : l'image du pèlerin d'après les archives de la répression », in Pierre-André Sigal (éd.), *L'image du pèlerin au Moyen Age et sous l'Ancien Régime*, Gramat, Association des amis de Rocamadour, 1994, p. 241-252 ; *Id.*, « Aveux de pèlerins », in *Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 73-81 ; S. LANDI, art. cité, p. 461 ; pour les formes de piété mentionnées, voir A. BURKARDT, *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle à travers les procès de canonisation de la première moitié du XVII^e siècle en France*, Rome, Collection de l'Ecole française de Rome 338, 2004.

118. Le document est en effet signé, à Calais, le 7 mai 1588 (BNF, Cod. lat. 8994, f° 7r). Parmi les compagnons de route témoignant dans le procès, c'est « Michael Fiorinus » (Michel Florin ?), originaire de Troyes (True), qui semble connaître François Morain depuis le plus longtemps, déclarant qu'il a rencontré celui-ci, pour la première fois, il y a douze ans à Vérone (*ibid.*, f° 38r) ; chez les autres témoins, la connaissance du même personnage varie entre deux et huit ans.

119. De même, l'acte en question ne précise pas clairement que Morain et sa femme auraient été originaires (ou habitants) de Calais.

120. Une lettre de la Congrégation romaine à l'inquisiteur de Novara résume fort bien ces impératifs, louant explicitement les efforts de ce dernier pour déterminer les véritables attitudes de l'inculpé (Bertrand de Ceintrey) et à trouver les complices possibles « dans les villes et lieux catholiques, et où l'office de la Sainte Inquisition s'exerce librement » ; *ibid.*, f° 77f, lettre du 21 juillet 1590 : *in Citta, e luoghi catholici, e dove si pub essercitar liberamente l'officio della S^{ta} Inquis^{ne}*.

121. Pour une discussion de l'impact du contrôle inquisitorial sur les relations commerciales entre l'Italie et les pays voisins « infectés » par l'hérésie, voir Rita MAZZEI, *Itinera mercatorum. Circolazione di uomini e beni nell'Europa centro-orientale : 1550-1650*, Lucca, Pacini Fazzi, 1999 ; P. SCHMIDT, « Fernhandel und römische Inquisition », art. cité. ; P. SIMONCELLI, « Clemente VIII », art. cité, ainsi que la contribution de Julia Zunckel contenue dans ce volume.

122. *Ibid.*, f° 39r : *per vedere li paesi, e per che in Francia sono le guerre, non ci pub vivere, et in Italia si vive quie-tamente* ; témoignage de Michel Flotin ; en décembre 1589, Morain allait répéter la même

chose à Rome : s'il avait, dépose-t-il, cherché l'aumône c'est que « j'étais un pauvre français hors de mon pays à cause des guerres des luthériens » ; *ibid.*, f° 27r : *ero povero jrancese fitori del mio paese per le guerre de'Luterani*. D'autres témoins usaient du même lien de cause à effet en vue de leur propre sort, tel François Fayette déposant qu'il était en route depuis à peu près six ans « étant paru de mon pays qui avait été brûlé par les luthériens » ; *ibid.*, f° 46r-v : *essendo io partito dal mio paese che era stato bruggiato da luterani*. De même, l'attitude ne valait pas seulement pour des gens humbles ; « Petrus Meander », gentilhomme français accusé de pratiques superstitieuses en 1592 par l'Inquisition de Bologne, affirmait lui aussi qu'il était venu en Italie « pour rester en paix » et ayant « marre de la guerre » ; *ibid.*, f° 224r : *perche era stracco dalla guerra, venni qui per star in pace* ; pour ce dernier cas, je me permets de renvoyer à mon étude « Les secrets de magie et d'alchimie à Florence à la fin du xvi^e siècle : circularion et pratiques d'appropriation à travers une étude de cas », contribution au colloque *Les clandestinités urbaines en occident*, *op. cit.*

123. Cette pratique connaît bien entendu de nombreuses exceptions dont certaines sont tout à fait surprenantes. Ainsi Morain lui-même semble avoir voyagé pendant longtemps en compagnie d'un « indien » parlant espagnol qu'il dit avoir rencontré en France et avoir fait baptiser à Toulouse ; « et puis je passais avec lui par tout le royaume de France et nous venions ensemble en Italie » ; *ibid.*, f° 10v : *Et che poi lo passai per tutti li Regni di Francia venendome insieme qua in Italia*. De même, les voyageurs étrangers peuvent bouger en compagnie d'autochtones ; mais n'est-il pas tout à fait parlant que c'est tout d'abord parmi eux – et non pas parmi les compatriotes – que les accusés cherchent d'éventuels dénonciateurs qui les auraient « trahis » ? C'est le cas de François Morain soupçonnant tout de suite qu'il doit ses ennuis à un napolitain en compagnie duquel il a voyagé les tout derniers jours avant son arrestation (voir *ibid.*, f° 34r) ; et une disposition analogue ne se trouve-t-elle pas chez Jean Dupuy qui ne croit pas – on l'a vu – que ses compagnons de route de la vallée Maira aient le courage d'avouer ouvertement les pratiques communes (voir *supra*, note 50) ?

124. Qu'il s'agisse d'une conversion plutôt fictive ne change en rien la validité de l'hypothèse, l'élément qui nous intéresse étant justement censé rendre plus crédible la fiction. Pour le rôle fondamental de la patrie comme repère identitaire à l'étranger, voir, pour le monde des marchands italiens du bas Moyen Age, Arnold Esch, « Viele Loyalitäten, eine Identität. Italienische Kaufmannskolonien im spätmittelalterlichen Europa », *Historische Zeitschrift*, 254 (1992), p. 581-608.

125. Voir *supra*, n. 64 et 84.

126. Les informations livrées, on s'en doute, ne sont pas pour autant d'une richesse hors norme ; de même, elles sont en partie contradictoires. Conformément à l'évolution que prend l'histoire du pèlerin dans son intégralité, évoluent les espaces que celui-ci déclare avoir parcourus dans ses activités commerçantes : au départ, c'est le terrain d'action d'un grand négociant, les marchandises étant trafiquées depuis la Hollande, voire l'Islande, vers la France, l'Angleterre et l'Espagne ; *ibid.*, f° 8r : *Io traficava mercantie di drappi per la spagna per la francia Inghilterra, et dal Isle d'Islandia, et d'Ulandia* ; plus tard, Morain ayant compris que l'aveu de contacts avec les pays hérétiques était à éviter, l'espace parcouru se centre sur la France et s'assimile à celui que l'on sait typique des lieux d'origine des pèlerins de Rome (voir *supra*, note 116), un espace que le mendiant a dû parcourir dans ses pérégrinations pieuses : Morain mentionne la région parisienne, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne ; il ajoute la Savoie et mentionne Lyon, « une ville sans doute aussi grande que celle de Lucera dans les Pouilles » ; *ibid.*, f° 18v : *una grande città, et pò essere tanto grande, quanto e la città di Lucera In puglia*. Chemin faisant, l'activité énoncée se transforme, on l'a vu, en celle d'un colporteur : Morain transporte ses marchandises sur le dos ; *ibid.*, f° 10r : *le cassette in collo* ; parfois, lorsque les distances sont longues à parcourir, il se sert d'une bête ; *ibid.*, f° 18r : *uno animale* ; c'est ainsi que « j'allais dans les villes en criant qui voulait acheter mes choses, et lorsqu'il y avait une foire, c'est là que je vendais mes marchandises ; j'allais les chercher et puis je me rendais à pied dans cette ville où je restais six ou huit jours, et

puis je partais pour une autre » ; *ibid.*, f° 18v : *andava per la città gridando chi voleva comprare della robba, et si ce era alcun mercato lo faceva mercantia in quella cacciando la robba a vendere, et poi andava pur caminando per la città dove dimorava sei, ò otto giorni et poi parteva ad un'altra*. Dans ce cadre, se modifie enfin la nature des marchandises. Il est vrai que, dès le départ, Morain assure avoir fait le commerce des textiles, mais tandis qu'au départ, il s'agit d'étoffes de qualité noble (en particulier les soieries), plus tard, les produits correspondent à une demande sans doute plus quotidienne tout en s'adaptant aux modes de transport énoncés : des chaussettes, des passements, des velours pour garnir chaussettes, toiles « et d'autres choses que les femmes portent sut la tête » ; *ibid.*, f° 18r : *calze[,J passamani per mettere sopra calze[,J qualche straccia de velluto per guarnir calze, tele, et altre robbe che se portano le donne in testa*.

127. BNF, Cod. lat. 8994, f° 68v ; *Io ero corne la foglia sopra l'Albero*.

128. L'attitude est clairement affichée, par exemple, chez Augustin GUENTZER, voir *Kleines Biechlin von meinem gantzen Leben*, op. cit., p. 140-145.

129. BNF, Cod. lat. 8994, f° 91v ; *Ma intesi sempre, explique-t-il, che fusse huomo da bene corne Menante et non corne Lutherano, perch'io haveva trattato con lui moite volte, et in quanto alla Mercantia l'haveva trovato Reale, et huo'da bene*. L'attitude semble avoir été tout aussi commune parmi bien des commerçants italiens (voit, à ce propos, la contribution de Giovanna Paolin dans ce volume). Elle était à coup sûr attribuée, par les agents romains eux-mêmes, aux marchands originaires de la ville de Chiavenna sur laquelle portait le témoignage de Bertrand de Ceintrey. Trois décennies, il est vrai, après les événements qui nous concernent, le nonce Carlo Carafa dénonçait ainsi l'attitude des « *Chiavennaschi o di quei contorni, i quali, havendo nel loro paese imbevuta la dottrina di Calvino non sanno poi convenire nè con i cattolici nè con i lutherani nè con loro medesimi, onde non sapendo eglino stessi quello che si siano, attendono alle loro mercanzie senza molto curarsi di discorsi di religione* » (Lettre à la Congrégation de Propaganda Fide, le 4 janvier 1623, in *Acta sacrae congregationis de propaganda fide res gestas Bohemicas illustrantia*, t. I, pars I, opera Ignatii Kollmann, Praga, Typis Gregerianis, 1923, p. 223).

130. J'emprunte l'expression à Pierre-André SIGAL, *Les marcheurs de Dieu. Pèlerinages et pèlerins au Moyen Age*, Paris, Colin, 1974.

AUTEUR

Albrecht Burkardt

Esperienze e stratégies commerciali di mercanti tedeschi fra Milano e Genova nell'epoca delta controriforma

Julia Zunckel

p. 231-255

Mercanti - « ambasciatori » di una nuova epoca ?

- 1 Quando noi storici dell'epoca moderna ci occupiamo dei mercanti, della loro stupefacente mobilità e abilità, e ci chiediamo quali motivi li spinsero a superare grandi distanze ed ogni sorta di frontiere, politiche, culturali e sociali, mettiamo con una certa disinvoltura in primo piano il loro spirito d'iniziativa, la loro intra-prendenza, la loro inventiva e la loro voglia di emergere. Questi valori sembrano essere basilari alla luce della nostra odierna mentalità razionale e sono perciò valutati come una specie di costante antropologica del mondo occidentale: Valori, quindi, dell'uomo europeo, « *homo economicus* » per eccellenza. Soprattutto dal punto di vista storico-economico e strutturale, mettiamo in luce il potenziale modernizzatore degli uomini d'affari come elemento estremamente dinamico e decisivo per la trasformazione delle società tradizionali, assicurando, o addirittura creando, proprio loro in buona parte, sia le basi materiali e finanziarie sia le strutture comunicative imprescindibili per lo sviluppo dell'Europa dei potentati. Nonostante tutti gli sforzi per mettere in relazione politica ed economia, strutture e dinamiche sociali, orizzonti culturali e aspetti religiosi, siamo ancora abbastanza distanti dal comprendere in modo adeguato il carattere e il peso specifico da attribuire alla sfera economica all'interno delle società d'Ancien Régime¹.
- 2 Senza dubbio - ed anche questo ci sembra fin troppo familiare ed evidente - i nostri mercanti appaiono soprattutto spinti da interessi personali e profani, in quanto, appunto, sostanzialmente economici. Ovviamente l'accumulazione di capitali d'ogni genere (nel senso di Bourdieu) era, in sostanza, strumentale all'affermazione sociale

delle loro famiglie, e dava loro la possibilità di avvicinarsi, oppure di aderire, al modello culturale predominante: quello nobiliare. Dunque, rispetto a quest'ottica ancorata al loro ambiente d'origine, furono essi essenzialmente privi di un orizzonte autoreferenziale²?

- 3 Di solito si presume che l'esperienza del viaggio, legata strettamente alla loro occupazione preponderante, l'espansione delle loro imprese commerciali, fornisse loro gli elementi per una visione del mondo notevolmente allargata: i mercanti visionari di un'Europa tollerante, amalgamata, inglobata ed unita dalle loro attività, consci, quindi, del fatto «che tutto il mondo è paese»? Oppure esponenti di uno sterile cosmopolitismo, in quanto la loro sensibilità culturale era limitata da un'ottica utilitaristica e basata sull'opportunismo politico, condizioni imprescindibili per il profitto commerciale? Trovandoci davanti alla cosiddetta «repubblica internazionale del denaro», c'è da chiedersi quale tipo di solidarietà tenesse unita questa élite³. Trattandosi di un ambiente estremamente discreto e cauto, al di là dei fatti economici, raramente le idee ivi circolanti si lasciano cogliere. Non a caso, chiare tracce degli orizzonti mentali e della sensibilità culturale del mondo degli affari emergono soprattutto in casi estremi, quando gruppi o singoli personaggi furono costretti a prendere posizione⁴. Ciò capita soprattutto, quando ci s'imbatte nel fenomeno dell'emigrazione religiosa, causata dai processi di divisione confessionale nell'età della controriforma, un'epoca cruciale per lo stabilizzarsi di nuovi equilibri socio-politici in Europa.
- 4 Un'epoca polarizzante che, notoriamente, non portò solamente alla coesistenza delle confessioni ed ad un rafforzamento dell'esercizio del potere all'interno dei nascenti stati moderni, accentuando la concorrenza per il predominio politico fra i potentati europei, ma che fu altresì caratterizzata da nuovi equilibri economici, nel momento in cui il centro dell'economia-mondo si stava spostando dal Mediterraneo verso le coste atlantiche-settentrionali del continente. Nella valutazione di questi processi, l'eredità storiografica del XIX secolo si è fatta sentire per lungo tempo, soprattutto per quanto riguarda la rilevanza data agli aspetti politico-religiosi collegati al diverso potenziale di sviluppo fra il nordovest e il sud del continente. In questo modo, le grandi nazioni «libere», sorrette dagli industriosi mercanti riformati, sembravano predestinate ad assumere una posizione guida per lo sviluppo, mentre il mondo cattolico tradizionale, ed in primo luogo l'Italia e la Spagna, paralizzati dalla loro crescente incapacità di rinnovamento, pareva, nella visione a posteriori, destinato ad una lenta ma inarrestabile decadenza⁵. D'altro canto, la ricerca storico-economica, soprattutto in seguito agli studi strutturali di Fernand Braudel ed Immanuel Wallerstein, riteneva, almeno fino a poco tempo fa, la componente politico-religiosa pressoché irrilevante per la dinamica dell'economia-mondo⁶. Ovviamente anche quest'approccio appare alla storiografia odierna un po' troppo riduttivo. Questa, a prescindere dai paradigmi neoclassici, cerca di avvicinarsi all'economia d'Ancien Régime vedendola innanzitutto come una pratica socioculturale di scambio sostenuta da reti interpersonali, sulle quali si basava ogni tipo d'interazione nelle società tradizionali⁷. Chiediamoci allora, come l'Europa degli affari reagisse alle sfide politico-religiose del mondo fortemente polarizzato nell'età della controriforma.

La Santa Sede e la salvaguardia dell'ortodossia

- 5 Regolamentare, controllare e chiudersi, evitare eventuali infiltrazioni eretiche per la salvaguardia dell'ortodossia cattolica : questi sembrano gli obiettivi prevalenti della Santa Sede, che, a partire dell'ultimo quarto del XVI secolo, intensifica gli sforzi per erigere una sorta di *cordon sanitaire* intorno alla penisola italiana. Due bolle papali parlano chiaro in proposito : nel 1596 Clemente VIII vietava ai fedeli ogni dimora in luoghi privi di culto cattolico ; e Gregorio XV, nel 1622, si spingeva perfino oltre, negando ogni soggiorno in Italia a persone non appartenenti alla vera fede cristiana⁸. Anche se queste disposizioni generali ci possono indubbiamente servire come indicatori di un clima religioso notevolmente irrigidito, limitare gli scambi economici nei confini dell'ortodossia fu, ovviamente, un obiettivo estremamente ambizioso, e dal resto mai raggiunto, in quanto l'articolazione della politica pontificia in quest'ambito dipendeva da una serie di fattori strettamente collegati ai delicati rapporti con i poteri politici in Italia ed in Europa.
- 6 Come strumento principale per la salvaguardia dell'ortodossia in Italia la sorveglianza sui mercanti stranieri spettava anzitutto all'Inquisizione⁹. Per mettere in luce l'effettivo impatto dell'Inquisizione sulla vita politica e sociale in Italia, le numerose ricerche degli ultimi anni mirano non solo a delineare l'evoluzione delle strutture interne a quest'istituzione ma anche a valutare il ruolo politico spettante sia alla relativa congregazione sia ai personaggi eminenti ivi attivi all'interno della Curia romana e della chiesa cattolica¹⁰. Questi studi ci permettono di abbozzare un primo quadro generale della politica papale nei confronti del mondo mercantile ed a mettere in risalto alcune peculiarità riguardanti l'attività mercantile fra l'Italia e gli empori d'oltralpe, ormai da tempo appartenenti alla sfera protestante.
- 7 Il mondo degli affari, da tempo sospetto, e giudicato veicolo di trasmissione di pericolose idee a causa della sua rete di rapporti, costituiva certamente uno dei principali bersagli delle due bolle papali. Queste possono essere messe facilmente in relazione con la ben nota espansione commerciale degli olandesi e degli inglesi, cioè con la cosiddetta « grande calata dei nordici » nel Mediterraneo, iniziata di colpo negli anni '90 del Cinquecento ed in ulteriore forte ascesa proprio negli anni '20 e '30 del Seicento¹¹. Possiamo, dunque, leggere le disposizioni dei pontifici, almeno parzialmente, come reazione ad un quadro di relazioni commerciali in rapida evoluzione. La maggiore attenzione verso i nuovi arrivati, i quali, grazie ai loro proficui contatti con i mercanti italiani operanti all'estero, e grazie alla protezione da parte dei poteri politici, iniziavano a stabilirsi in Italia, costituiva solamente la terza fase delle iniziative romane atte a limitare gli scambi nei confini dell'ortodossia cattolica¹². Dopo la prima ondata di persecuzioni nei confronti dell'eresia nei decenni centrali del Cinquecento, la quale colpiva duramente soprattutto i focolai protestanti presenti in Italia, costringendo un consistente gruppo di mercanti italiani - fra i quali in prima linea quelli criptocalvinisti di Lucca — alla emigrazione *religionis causa*¹³, successivamente, in una seconda fase, la Santa Sede tentava a varie riprese di interrompere i traffici almeno verso quei centri giudicati pericolosi per il loro proselitismo religioso o il loro ardente atteggiamento anticattolico¹⁴. Non solo Ginevra, roccaforte calvinista¹⁵, ma anche la riformata città impériale di Norimberga, intransigente riguardo all'ammissione del culto cattolico all'interno delle proprie mura, finirono nel mirino della politica romana¹⁶. L'attacco contro la comunità italiana a Norimberga e la relativa bolla del 1596 era emblematico

per la maggiore attenzione prestata al mondo mercantile nei due decenni a cavallo fra il XVI e XVII secolo.

- 8 Certamente, nell'impero germanico, Norimberga costituiva solamente « la punta dell'Iceberg », in quanto la stragrande maggioranza delle città commerciali erano passate al protestantesimo, come Ravensburg, Ulma, Memmingen e Lindau nella prospera Germania meridionale, Francoforte e Lipsia, luoghi di fiere commerciali d'importanza internazionale, e — last but not least — le città anseatiche¹⁷. Quando ci si occupa delle ripercussioni della controriforma sugli scambi economici, occorre, quindi, mettere in evidenza come specialmente considerazioni politiche, legate alla valutazione della pace di Augusta del 1555 e alla susseguente « Realpolitik » della Santa Sede adottata verso l'Impero, portassero ad un particolare atteggiamento verso Norimberga, sorda verso le prerogative romane¹⁸. Questo fatto appare più significativo quando invece si nota che importanti mercanti della città imperiale di Augusta, come ad esempio la famiglia Österreicher, proprio nell'ultimo quarto del secolo, intensificarono addirittura il loro operato in Italia¹⁹. Questi « eredi » dei Fugger non erano affatto cattolici, bensì protestanti come, appunto, i loro colleghi di Norimberga ; con la notevole differenza che il consiglio d'Augusta aveva garantito la cosiddetta « parità » fra le confessioni²⁰. Per questo motivo pare che i mercanti d'Augusta presenti in Italia subirono in modo minore le attenzioni delle autorità ecclesiastiche, mentre i loro colleghi provenienti da Norimberga proprio in conseguenza del grande risalto dato alla controversia degli anni '90 dovettero muoversi con più cautela²¹.

L'Inquisizione nel Ducato di Milano e nella Repubblica di Genova

- 9 Per guardare un po' più da vicino la situazione che dovevano affrontare le singole case mercantili tedesche, prendiamo in esame uno dei due principali assi di comunicazione che collegavano la Germania meridionale con l'Italia, cioè quella direttrice, che tramite i passi alpini e la Valtellina porta in Lombardia ed al porto di Genova, seconda per importanza solo all'asse che porta a Venezia.
- 10 Questo segmento di commerci ci sembra di notevole interesse non solo per quanto riguarda i rapporti con la confederazione svizzera ma proprio perché cardinali e prelati provenienti dalla Lombardia nella seconda metà del Cinquecento rivestirono un ruolo di spicco nella politica della Santa Sede. Ci riferiamo, ovviamente e soprattutto, a quei personaggi collegati alla cerchia di San Carlo Borromeo (1538-1584), cardinal nepote di Gianangelo de' Medici di Marignano, arrivato al soglio pontificio sotto nome di Pio IV²². Si pensi anche al cugino dello stesso Borromeo, il cardinale Marco Sittico Altemps (1533-1595), rampollo dei conti imperiali von Hohenems, signori di un piccolo territorio situato a sud del lago di Costanza, ma di marcata importanza a causa della sua posizione di mediazione fra il mondo germanico e l'Italia²³. Si pensi anche al cardinale di Como, Tolomeo Gallio (1525-1607), segretario di stato sia sotto Pio IV sia sotto Gregorio XIII²⁴. Di notevole importanza per i rapporti con la Germania fu altresì Ottavio Paravicini, nunzio presso gli svizzeri (1588-1591) e dal 1603 cardinal-protettore dell'Impero presso la Curia romana²⁵. Da menzionare inoltre Feliciano Nungesser, nunzio nella Germania meridionale (1578-1582) e successivamente presso gli svizzeri (1586-88)²⁶. Da non dimenticare Gregorio XIV Sfondrati, secondo pontefice proveniente dal Ducato di Milano in un arco di pochi decenni²⁷. Infine accenniamo solo brevemente a Cesare

Speciano, collaboratore di San Carlo, sotto Sisto V nunzio in Spagna (1585-1588) e sotto Clemente VIII nunzio presso l'Imperatore (1592-1598), in quanto proprio il suo nome è strettamente legato al famoso caso di Norimberga ed al rinnovato rigore, con il quale proprio Clemente VIII, almeno all'inizio del suo pontificato, intendeva affrontare la questione eretica all'interno e fuori dell'Italia²⁸. Ci fermiamo, non solo perché l'elenco completo sarebbe troppo lungo, ma anche perché un'analisi esaustiva riguardo ad un'ipotetica « stagione lombarda » della politica pontificia, collegata al ruolo concreto giocato dai suddetti personaggi, rimane tuttora da portare a compimento²⁹.

- 11 Lo stato attuale degli studi lascia, tuttavia, pochi dubbi sul fatto che l'arcidiocesi di Milano, sotto la guida dei due intransigenti presuli di casa Borromeo, Carlo e quindi il cugino Federico (1564-1631), costituisse, non solo il modello dell'esercizio pastorale, ma anche il baluardo contro le infiltrazioni eretiche provenienti dai territori svizzeri e d'oltralpe³⁰. Anche se le relazioni fra potere ecclesiastico e potere politico nel Ducato di Milano, sottoposto al dominio spagnolo, erano tutt'altro che prive di conflitti (come dimostrano, dal resto, le ben note controversie giurisdizionali), per quanto riguarda la politica antieretica e l'operato dell'Inquisizione romana si giungeva ad una pur fragile intesa e sostanzialmente ad una linea comune³¹. Del resto, l'apparato dell'Inquisizione a Milano a causa del suo campo d'azione ai confini della ortodossia cattolica pareva la più esperta ed importante, e forse persino la più efficace, sede periferica della quale la Congregazione romana del Sant'Ufficio poteva disporre; cosa dimostrata fra altro dal fatto, che l'inquisitore di Milano alla fine del suo incarico passava al ruolo di commissario del Tribunale romano³². Ovviamente la gestione della politica verso i confederati ed il controllo dei contatti con gli svizzeri includevano anche la sorveglianza degli intensi scambi economici con il mondo germanico. Non c'è quindi da stupirsi del fatto che un buon numero dei casi relativi a mercanti eretici osservati e raccolti nel rispettivo fondo della Congregazione romana giungessero proprio dal Milanese³³.
- 12 A differenza del rigido clima religioso nel Ducato di Milano, nella Repubblica di Genova la situazione apparirebbe sensibilmente diversa. Il condizionale in questo caso è d'obbligo, in quanto la storiografia ligure fino a poco tempo fa ha trascurato le tematiche collegate alla sfera religiosa³⁴. Particolarmente poco si sa riguardo all'Inquisizione ivi operante³⁵, anche perché le già rare fonti a nostra disposizione si presentano come una serie di enigmi di non facile soluzione³⁶. Gelosa della sua indipendenza, la Repubblica vigilava, inoltre, attentamente su ogni tentativo di sconvolgere il delicato equilibrio istituzionale, faticosamente stabilito nel corso del Cinquecento. Questo a maggior ragione valeva per i travagliati rapporti con i presuli dell'arcidiocesi genovese, i quali per le loro rivendicazioni giurisdizionali avevano vita tutt'altro che facile³⁷. Anche l'introduzione dell'inquisizione locale e soprattutto la definizione dello stile di questo ufficio non furono affatto prive di problemi³⁸. A differenza di Lucca, Genova prese, comunque, una strada completamente diversa. Visto gli spiacevoli eventi in quella città, il governo genovese coglieva ogni occasione per servire prontamente la Santa Sede e per non far nascere nessun dubbio sull'assoluta ortodossia della città e del suo patriato³⁹. Le strette relazioni con la corona spagnola sembravano già per se una certa garanzia che Genova non abbandonasse la retta via. Il fatto che gli inquisitori generalmente non dovessero occuparsi di clamorosi casi di eresia, potrebbe essere dovuto inoltre al fatto, che Genova disponeva dello schermo lombardo che già filtrava per buona parte i contatti pericolosi, almeno quelli provenienti dalle frontiere con la Svizzera. Riguardo alla sorveglianza religiosa sugli

mercanti stranieri presenti in città sembra comunque fuori dubbio che i protestanti non avessero da temere molto le iniziative dell' inquisitore, in quanto Genova, per difendere il suo attraente status di emporio, li schermava abbastanza efficacemente⁴⁰.

- 13 Ovviamente il clima politico-religioso decisamente così differente da Milano a Genova doveva essere ben noto anche ai mercanti tedeschi. Senza dubbio il Sant'Ufficio era estremamente vigile verso i mercanti potenzialmente eterodossi giunti in Italia. La documentazione al loro riguardo ci mostra chiaramente, come sia la profonda conoscenza della diversa situazione nei vari stati italiani sia soprattutto la protezione da parte dei poteri politici fosse condizione indispensabile per un loro operato indisturbato⁴¹. Del resto, persino i manuali per gli Inquisitori parlano chiaro a tale proposito. Famoso è quello del cardinale Desiderio Scaglia, anch'egli, fra altro, proveniente della Lombardia ed ivi attivo come inquisitore prima della sua carriera romana⁴². Nel suo manuale « Pratica per procedere nelle cause del Sant'Ufficio », di larga circolazione almeno a partire dagli anni '30 e '40 del Seicento, si poneva un limite al potere decisionale degli inquisitori, in quanto essi erano obbligati a sottoporre preventivamente al giudizio della Congregazione romana eventuali casi di principi, giudicati fautori degli eretici⁴³. In qualche modo fu quindi anche la congregazione stessa a prendere atto delle difficoltà oggettive di far valere una certa autonomia nella gestione dei problemi riguardanti la salvaguardia dell'ortodossia e di escludere interferenze di qualsiasi genere⁴⁴. Inoltre la sempre più precaria posizione del papato nell'universo politico europeo rendeva indispensabili i buoni rapporti con i Signori d'Italia, e gli interessi della pontificia Segreteria di stato avevano quindi la priorità su quelli della Congregazione del Sant'Ufficio.
- 14 Far valere il punto di vista della Sede Apostolica in contrasto con le esigenze economiche degli stati italiani sembrava sempre più difficile. Per quanto concerne la situazione a Venezia, non si vedeva nessuna possibilità di procedere politicamente contro l'effettiva tolleranza praticata da parte della Repubblica verso le numerose comunità straniere⁴⁵. Differente era la situazione a Genova, in quanto la « Superba » non si dimostrò altrettanto risoluta nel negare apertamente a Roma ogni pretesa di intromissione nella questione dei mercanti stranieri presenti nel suo emporio. Come già esposto, si puntava, invece, sulla discrezione. Trincerandosi dietro le rigide norme amministrative sul porto franco, la Repubblica sembrava adempire il proprio dovere a segregare gli elementi potenzialmente pericolosi. Clamoroso fu altresì il ben studiato caso di Livorno, porto franco fondato dagli granduchi della Toscana, i quali, grazie alla loro abilità politica, riuscirono ad creare un emporio internazionale di grandissima attrazione⁴⁶. Persino nel Ducato di Milano il controllo dei mercanti stranieri, benché regolamentato da una serie di precetti ben precisi, non fu senza problemi, soprattutto a partire dagli anni '20⁴⁷. Addirittura nello Stato pontificio, particolarmente a Bologna, operava una consistente colonia di mercanti eterodossi⁴⁸.
- 15 Anche s'è ormai accertato che i mercanti stranieri protestanti, grazie alla protezione dei poteri politici ed a condizione di seguire una linea di condotta prudente e di dissimulazione, poterono sentirsi abbastanza tranquilli, in quanto il Sant'Ufficio generalmente non procedeva contro di loro se non venivano denunciati da qualcuno, non « davano scandalo » e vivevano la loro religione in privato, non è affatto dato per scontato, che i tentativi di controllare e limitare la loro presenza in Italia non avessero avuto ripercussioni sulle loro strategie commerciali⁴⁹. Poiché l'effettiva tolleranza praticata dalla Repubblica di Venezia pare uno fra i fattori in qualche modo rilevanti per la persistente posizione di spicco del suo emporio nei riguardi dei commerci con i

territori d'oltralpe⁵⁰, c'è da chiedersi come, e in quale modo, le meno favorevoli condizioni politico-religiose presenti sulla direttrice parallela fra Milano e Genova contribuirono a modificare l'operato delle case mercantili.

Strategie commerciali — i grandi intermediari

- ¹⁶ Fortunatamente fare luce sulla questione e cogliere alcune ripercussioni della politica antiereticale sul commercio ci è possibile tramite l'analisi delle strutture mercantili, e delle reti di relazioni stabilite fra le imprese provenienti « de La Magna » attive sia a Milano sia a Genova, anche se le cose che finora sappiamo su di loro ci soddisfanno poco⁵¹. Un dato sembra comunque accertato: in tutti e due i centri le attività commerciali per conto di tedeschi e svizzeri furono, a partire dal medioevo almeno fino all'inizio del '600, le più importanti fra quelle degli stranieri. A Milano detenevano questa posizione di punta perfino durante tutta la Guerra dei Trent'anni⁵², mentre a Genova le società tedesche e quelle dei grigioni erano superate dapprima dai fiamminghi-olandesi ed in seguito anche dagli inglesi⁵³. Il fatto che non possiamo rintracciare numerosi casi di mercanti protestanti severamente e metodicamente perseguitati dall'Inquisizione, e che non ci si trovi di fronte ad un declino o addirittura ad un collasso degli affari, ormai non ci sorprende più di tanto. Dista però attenzione una particolarità: la netta preponderanza di alcune singole imprese commerciali su questa rotta. Alcune considerazioni sulle straordinarie fortune di imprese come quelle dei Furtenbach e dei Vertema portano all'ipotesi che la favorevole congiuntura da loro incontrata sia da attribuire, almeno parzialmente, a fattori collegati alla sfera politico-religiosa.

I Furtenbach di Feldkirch

- ¹⁷ Le ricerche sulle più importanti case tedesche attive sulla direttrice Milano-Genova evidenziano innanzitutto l'operato della famiglia Furtenbach⁵⁴. La loro città d'origine Feldkirch nel Vorarlberg contava solo 2 000 anime ed era sotto il dominio degli Asburgo. Priva di notevoli risorse economiche, Feldkirch era però situata a sud del lago di Costanza⁵⁵. La stupefacente posizione di spicco, che i Furtenbach riuscirono ad occupare in questo segmento del commercio transalpino, veniva finora attribuita proprio ed esclusivamente alla favorevole collocazione geografica della loro città, crocevia sulla strada che portava in Italia. Già solo questo fatto sembrava predestinare i Furtenbach a svolgere un ruolo di intermediazione ed ad ereditare il potere commerciale della « Grande Società di Ravensburg », la ben nota associazione di mercanti svevi predominante nei traffici con Milano e Genova fino al terzo decennio del XVI secolo⁵⁶. Effettivamente uno sguardo alla loro strategia familiare conferma l'ipotesi che i Furtenbach, tramite lo stabilirsi di legami parentelari con le più importanti famiglie di Ravensburg, Memmingen, Lindau, Leutkirch e Ulma, entrassero a far parte di questa sfera mercantile. Nello stesso tempo i vari rami della famiglia Furtenbach strinsero legami dapprima con Norimberga e successivamente con Augusta, allargando in questo modo il raggio d'azione delle loro imprese⁵⁷. Non solo il commercio in proprio di prodotti tessili, soprattutto lino, ma anche l'intermediazione per conto di terzi, fra cui spiccano i Fugger con il loro commercio in metalli, costituirono la base per la straordinaria espansione della ditta in Italia⁵⁸.

- ¹⁸ Il fatto provato, e sorretto in qualche modo dalla pur esile documentazione in nostro possesso, che furono per buona parte proprio loro a fungere da anello di congiunzione fra i mercanti protestanti della Germania meridionale e l'Italia nordoccidentale, era senz'altro dovuto alla provata fede cattolica dei Furtenbach⁵⁹, o almeno del loro ramo di Feldkirch. Il fattore confessionale fu quindi per loro di notevole vantaggio⁶⁰. Visto la stretta collaborazione con i colleghi protestanti, la componente confessionale da sola non bastava di certo a renderli immuni dal pericolo di finire nel mirino dell'Inquisizione. Il profilo sociale della famiglia fornisce ulteriori elementi, atti a spiegare la posizione pres-soché inattaccabile dei Furtenbach, i quali non si limitarono all'attività mercantile, ma l'affiancarono con l'esercizio di posti di comando militari e con incarichi amministrativi al servizio della casa d'Asburgo⁶¹. Gli eccellenti rapporti con i Signori erano d'obbligo, poiché fu loro obiettivo preminente l'ascesa sociale e l'elevazione al rango della nobiltà imperiale, ottenuta, poi, per tutta la famiglia all'inizio del Seicento⁶². Questi facoltosi mercanti di Feldkirch si guadagnarono la fama di fedeli sostenitori della casa d'Asburgo, grazie ad una serie di favori, prestiti ed operazioni finanziarie, anche per conto dell'Imperatore⁶³. Tale fama fungeva altresì da garanzia per le autorità a Milano e Genova. Il loro legame con i conti imperiali von Hohenems, ai quali fu affidato proprio il dominio su Feldkirch (con alcune interruzioni fra il 1568 e 1654), si rivelò oltremodo prezioso⁶⁴. Ricordando, come i von Hohenems fossero strettamente imparentati con i Borromeo e che il cardinale Altemps, a causa dei suoi legami con il mondo germanico, vantava un'influente posizione nella Curia romana, possiamo immaginare su quale straordinario potenziale di protezioni potessero contare i Furtenbach. Non ci sorprende, quindi, come essi potessero trarre grande profitto dalla loro posizione privilegiata, avanzando, a loro volta, al ruolo di intermediari-protettori per i loro colleghi protestanti.
- ¹⁹ Operare a Genova richiedeva certamente meno cautela che a Milano. Ancora all'inizio del Seicento vi incontriamo, infatti, tutta la gamma dei mercanti tedeschi, attratti dal fatto di poter partecipare agli scambi commerciali via mare⁶⁵. Fra di loro spiccano ancora i Furtenbach, estremamente interessati a stabilire contatti duraturi con i mercanti fiamminghi-olandesi ed inglesi giunti pian piano a Genova per approfittare della straordinaria congiuntura granaria che apriva loro successivamente la strada per nuovi sbocchi commerciali⁶⁶. Anche l'importante casa mercantile della famiglia Osterreicher, protestanti d'Augusta, aveva una filiale aperta a Genova soprattutto per lo smercio di lino, la merce di gran lunga più importante fra tutte quelle trattate dalle imprese tedesche ivi operanti. A differenza che per i Furtenbach, con i quali del resto collaborarono strettamente, Genova per gli Osterreicher fu solo un emporio fra tanti, in quanto le loro merci potevano giungere in Spagna anche tramite i porti del mare del Nord, e in Italia tramite Bolzano⁶⁷. Tra i dati economici, fornitici dagli studi di Edoardo Grendi e di Herrman Kellenbenz, uno in particolare ci fa riflettere: lino di provenienza d'oltralpe giungeva a Genova non solo via Milano ma anche via mare. Optando per questa alternativa, i mercanti sfruttavano certamente anzitutto la favorevole congiuntura marittima⁶⁸. Rimane, però, da chiedersi, se questa soluzione venisse, almeno per un certo periodo, privilegiata anche per evitare la Lombardia ed in particolare i severi controlli alla frontiera⁶⁹.
- ²⁰ A differenza dei Furtenbach, gli altri tedeschi apparentemente non si interessarono al fiorente commercio di cereali provenienti dal Baltico. Per mettere piede in questo importante settore, i Furtenbach cercarono i mercanti fiamminghi-olandesi, riuscendo a fungere da affidatari per l'Annona della Repubblica di Genova⁷⁰. Servendosi dapprima

solamente di navi olandesi, i commerci con Amsterdam divennero uno dei segmenti essenziali della loro attività a Genova. E, ovviamente, i Furtenbach fungevano da intermediari anche per gli olandesi e per gli inglesi, probabilmente anche per quanto riguarda i loro traffici diretti in Lombardia⁷¹. In questa attività furono avvantaggiati dalla tregua dei dodici anni fra le Province Unite e la Spagna. I tentativi di ostacolare le loro proficue relazioni con i ribelli, a guerra ripresa, si rivelarono, almeno per quanto ne sappiamo finora, poco efficaci⁷². In conclusione : traendo parecchi vantaggi dal loro ruolo intermedio sulla rotta Milano-Genova, i cattolici Furtenbach dominavano nettamente a tutto campo, fino al punto da poter avanzare l'ipotesi che senza di loro il commercio tedesco potesse reggere a malapena.

I mercanti grigioni

- ²¹ Non possiamo, comunque, concludere la nostra panoramica, prima di aver dedicato alcuni brevi cenni ad un altro gruppo di mercanti, altrettanto importanti a causa della loro funzione d'intermediazione tra il modo germanico e l'Italia. Si tratta dei mercanti retici : le famose case commerciali dei Vertema (Werde mann/ Werthmann), Bruch (Brocco/Brocchi), Beccaria, Lumaga, Pestalozzi e Crollanza, quelle famiglie, cioè, originarie della Valtellina/Valchiavenna, che sovente suscitano la nostra curiosità, anche se di loro, purtroppo, la storiografia si è occupata in modo tutt'altro che sistematico⁷³. La stagione di fioritura delle loro attività, come nel caso dei Furtenbach, fu strettamente legata a condizioni particolari, attribuibili per una buona parte anche alla politica controriformista. Le ragioni del loro straordinario successo si presentano persino più evidenti, in quanto collegate alla politica spagnola nei confronti degli svizzeri. Nell'interesse della buona vicinanza e per la salvaguardia dei passi strategici verso le Fiandre, quindi, sostanzialmente per motivi politici, i governatori del Ducato di Milano avevano consentito il libero commercio con i 13 paesi confederati⁷⁴. Dal punto di vista della Santa Sede, e particolarmente del Sant'Ufficio, questo accordo si rivelò problematico riguardo alla tutela della ortodossia cattolica in Italia, in quanto aprì una porta alle infiltrazioni eretiche⁷⁵. Roma dovette, comunque, accettare questi patti, non tanto perché costretta a piegarsi alle esigenze strategico-politiche della potente Spagna, ma anche perché il reciproco libero accesso era considerato indispensabile per la salvaguardia degli interessi cattolici presso gli svizzeri, soprattutto, ma non solo, in Valtellina⁷⁶. Per questo motivo l'intenzione di proibire ogni commercio con persone eretiche trovò un notevole ostacolo, in quanto i mercanti valtelinesi cattolici, sostenuti dai privilegi a loro concessi, erano gli unici veramente legittimati ad intrattenere apertamente relazioni con gli eretici d'oltralpe senza doversi giustificare davanti all'Inquisitore⁷⁷. Oltre le affinità linguistiche ed una certa domestichezza culturale con il mondo germanico, proprio questo status particolare consentì loro un grande raggio d'azione. Effettivamente, nella loro funzione di intermediari fra la Germania e l'Italia, li troviamo quasi dappertutto. Quasi superfluo menzionare la presenza dei Vertema ad Amburgo e Norimberga, dove erano presenti anche le altre case valtelinesi⁷⁸. Certamente utile è il sottolineare la loro grande importanza a Genova, dove sembrano anche in una certa concorrenza con i tedeschi⁷⁹. La loro attività in campo finanziario a Praga/Vienna risulta, inoltre, per niente scontata e pressoché inesplorata⁸⁰. In ogni caso la straordinaria fioritura commerciale dei Valtelinesi sulla rotta Milano - Genova risulterebbe terminare con la fine della Guerra dei Trent'anni.

- 22 Questo evento rappresenta certamente la fine di un'epoca per quanto riguarda il traffico sulla direttrice Germania — Milano — Genova, anche per altri aspetti, che qui non abbiamo potuto considerare. È infatti una pura coincidenza, che proprio dopo la scomparsa dei grandi intermediari, dei Furtenbach e dei Valtellinesi, il commercio su quest'asse sembra entrare in crisi? In ogni caso abbiamo visto, che esistono vari elementi a sostegno della tesi, secondo la quale la politica controriformista ebbe una certa influenza sulle strutture commerciali. D'altro canto l'ipotesi che la politica antiereticale abbia avuto la forza di ostacolare perfino processi e sviluppi politico-economici di grossa portata, sembra alquanto insostenibile, come pare provato dalle strategie adottate dal mondo degli affari per aggirare tali ostacoli. Emergono, quindi, con forza, proprio le capacità degli uomini d'affari di superare divisioni d'ogni genere, il cosiddetto « management interculturale », messo in risalto da Peter Schmidt⁸¹. E proprio per sviluppare tali capacità l'epoca controriformista costituì, ovviamente, un'eccezionale palestra.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cf. Edoardo GRENDI (éd.), *L'antropologia economica*, Torino, Einaudi, 1972 ; James M. ACHESON (éd.), *Antbropology and Institutional Economies*, Lanham-New York-London, University Press of America, 1994 ; Jean-Yves GRENIER, *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996 ; Renata AGO, *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Roma, Donzelli, 1998.
2. Per la sfera tedesca in particolare cf. Jochen HOOK, « Le marchand dans la société allemande à l'époque moderne », in Franco Angiolini & Daniel Roche (éd.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 49-60 ; Mark HÄBERLEIN, *Brüder, Freunde und Betrüger. Soziale Beziehungen, Normen und Konflikte in der Augsburger Kaufmannschaft um die Mitte des 16. Jahrhunderts*, Berlin, Akademie Verlag, 1998 ; Johannes BURCKHARDT (éd.), *Augsburger Handelshäuser im Wandel des historischen Urteils*, Berlin, Akademie Verlag, 1996 ; Ronald G. ASCH, « Rearistokratisierung statt Krise der Aristokratie? Neuere Forschungen zur Geschichte des Adels im 16. und 17. Jahrhundert », *Geschichte und Gesellschaft*, 1/30 (2004), p. 144-154 ; Gregor ROHMANN, *Das Ehrenbuch der Fugger*, 2 vol., Augsburg, Wißner-Verlag, 2004.
3. Aldo DE MADDALENA & Hermann KELLENBENZ (éd.), *La Repubblica internazionale del denaro tra XV e XVII secolo*, Bologna, Il Mulino, 1986. Cf. anche Arnold ESCH, « Viele Loyalitäten, eine Identität. Italienische Kaufmannskolonien im spätmittelalterlichen Europa », *Historische Zeitschrift*, 254 (1992), p. 581-607.
4. Cf. Rita MAZZEI, *Itinera Mercatorum. Circolazione di uomini e beni nell'Europa centro-orientale, 1550-1650*, Lucca, Pacini-Fazzi, 1999 (in particolare cap. IV : « Eresia e mercatura ») ; Simonetta ADORNI BRACCESI, « Mecenatismo e propaganda religiosa dei mercanti lucchesi tra Ginevra, Lione e l'Italia », in Susanna Peyronel (éd.), *Frontiere geografiche e religiose in Italia. Fattori di conflitto e comunicazione nel XVI e XVII secolo*, Bollettino della Società di Studi Valdesi, 177 (1995), p. 27-52 ; Achille OLIVIERI, « Lettere di mercanti del 500. Fra autobiografia religiosa e storia dell'eresia (i Pellizzari e i Le Mettre) », *ibid.*, p. 8-26. Fra i studi intorno al problema della dissimulazione cf.

Perez ZAGORIN, *Ways of Lying: Dissimulation, Persecution and Conformity in Early Modern Europe*, Cambridge, Harvard University Press, 1990.

5. Accenniamo solo brevemente al recepimento delle tesi di Max Weber espresse 1922 in *Die Protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus*. Com'è ben noto, Weber vedeva il trionfo del mondo capitalistico moderno strettamente intrecciato all'etica ascetica protestante-calvinista. Per le controversie intorno alle sue tesi cf. Clemens BAUER, « Rigoristische Tendenzen in der katholischen Wirtschaftsethik unter dem Einfluß der Gegenreformation », in Josef Fleckenstein & Karl Schmid (éd.), *Adel und Kirche. Gerd Tellenbach zum 65. Geburtstag*, Freiburg i. Br., Herder, 1968, p. 552-580 ; Hisao OTSUKA, *The Spirit of Capitalism. The Max Weber Thesis in an Economic Historical Perspective*, Tokio, Iwanami Shoten, 1982 ; Manfred BERGLER, « Die Kontroverse zu Max Webers These über die Entstehung des modernen westlichen Kapitalismus », *Zeitschrift für Religions- und Geistesgeschichte*, 39 (1987), p. 25-46 ; Hartmut LEHMANN, *Max Webers « Protestantische Ethik »*. Beiträge aus der Sicht eines Historikers, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1996 ; Edith HANKE & Wolfgang J. MOMMSEN, (éd.), *Max Webers Herrschaftssoziologie. Studien zur Entstehung und Wirkung*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2001 ; Hans-Christoph RUBLACK, « Reformation und Moderne. Soziologische, theologische und historische Ansichten », in Hans R. Guggisberg & Gottfried G. Krodel (éd.), *Die Reformation in Deutschland und Europa. Interpretationen und Debatten*, Gütersloh, Gütersloher Verlagshaus, 1993, p. 17-38. Cf. anche Bartolomé CLAVERO, *Antidora. Antropologia católica de la economía moderna*, Milano, Giuffrè, 1991.

6. A parte i numerosi studi in seguito ai lavori di Fernand BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1966 ; *Id.*, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1979, e di Immanuel WALLERSTEIN, *The modern World-System*, 3 vol., New York, Academic Press, 1974-1989, cf. Richard RAPP, « The Unmaking of the Mediterranean Trade Hegemony. International Trade Rivalry and the Commercial Revolution », *Journal of Economic History*, 35 (1975), p. 499-525.

7. Fra i vari campi di ricerca nei quali la network-analisi ha dato un contributo notevole, cf. Wolfgang REINHARD, *Freunde und Kreaturen. « Verflechtung » als Konzept zur Erforschung historischer Führungsgruppen. Römische Oligarchie um 1600*, München, Vögel, 1976 ; Sanjay SUBRAHMANYAM (éd.), *Merchant Networks in the Early Modern World*, Aldershot, Brookfield, 1996.

8. Sulle due bolle in questione, « Cum Sicut » e « Romani Pontificis », cf. Paolo SIMONCELLI, « Clemente VIII e alcuni provvedimenti del Sant'Uffizio ("De Italis habitantibus in partibus haereticorum") », *Critica Storica*, 13 (1976), p. 129-172. Cf. anche il catalogo relativo alla Biblioteca Casanatense, Isabella Ceccopieri, Alfredo DONATO & Marina PANETTA (éd.), *Inquisizione e Indice nei secoli XVI-XVII: Controversie teologiche dalle raccolte casanatensi*, Vigevano, Diakronia, 1998, No. 184, 187a, 192.

9. Ovviamente la sorveglianza del modo mercantile era solamente uno dei tanti compiti dell'Inquisizione. Grazie all'apertura del Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede (d'ora in poi ACDF) gli storici dispongono di una serie di fondi adatti ad indagare anche in questo campo. Cf. Francesco BERETTA, « L'archivio della congregazione del Sant'Uffizio: bilancio provvisorio della storia e natura dei fondi d'antico regime », *Rivista di Storia e Letteratura Religiosa*, 37 (2001), p. 29-57. Rispetto al mondo mercantile sono di grande interesse soprattutto i fondi ACDF, St. st. M. 4 b (Contra diversos Haereticos degentes in Italia) e M. 4 c (De Haereticis. Cattolici abitanti in zone eretiche e specialmente a Norimberga). In base a questi ed altri fondi un progetto di ricerca di Peter Schmidt (Colonia) si occupa proprio dei mercanti stranieri presenti in Italia. Cf. i suoi contributi finora pubblicati : « L'Inquisizione e gli stranieri », in *L'Inquisizione e gli storici: un cantiere aperto*. Tavola rotonda nell'ambito della conferenza annuale della ricerca (Accademia Nazionale dei Lincei Roma, 24-25 giugno 1999), Roma, Bardi, 2000, p. 365-372 ; *Id.*, « Fernhandel und die römische Inquisition. Interkulturelles Management im konfessionellen Zeitalter », in Hubert Wolf (éd.), *Inquisition, Index, Zensur. Wissenskultur der Neuzeit im Widerstreit*,

Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2001, p. 105-120. Cf. anche il contributo di Hermann KELLENBENZ, « I rapporti tedeschi con l'Italia nel XVI e all'inizio del XVII secolo e la questione religiosa », in Marino Berengo (éd.), *Città italiane del '500 tra Riforma e Controriforma*, Atti del Convegno Internazionale di Studi, Lucca 13-15 ottobre 1983, Lucca, Pacini-Fazzi, 1988, p. 111-126.

10. Cf. solamente Paolo SIMONCELLI, « Inquisizione romana e Riforma in Italia », *Rivista Storica Italiana* (d'ora in poi RSI), 100 (1988), p. 5-125 ; Francisco BETHENCOURT, *L'Inquisition à l'époque moderne. Espagne, Portugal, Italie, XV^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1995 ; Herman H. SCHWEDT, « Die römischen Kongregationen der Inquisition und des Index und die Kirche im Reich (16. und 17. Jahrhundert) », *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte*, 90 (1995), p. 43-73 ; Adriano PROSPERI, *Tribunali della coscienza. Inquisitori, confessori, missionari*, Torino, Einaudi, 1996 ; John TEDESCHI, « A new perspective on the Roman Inquisition », in Cesare Mozarelli & Danilo Zardin (éd.), *I tempi del concilio. Religione, cultura e società nell'Europa tridentina*, Roma, Bulzoni, 1997, p. 253-270 ; Giovanni ROMEO, « Note sull'Inquisizione romana tra il 1557 e il 1561 », *Rivista di Storia e Letteratura Religiosa*, 36 (2000), p. 115-142 ; Andrea Del Col & Giovanna Paolin (éd.), *L'inquisizione romana: metodologia delle fonti e storia istituzionale*, Trieste, Valcellina, 2000 ; Miguel GOTOR, *I beati del Papa. Santità, Inquisizione e obbedienza in età moderna*, Olschki, Firenze, 2002 ; Saverio RICCI, *Il sommo inquisitore: Giulio Antonio Santori tra autobiografia e storia (1532-1602)*, Roma, Salerno Editrice, 2002 ; Agostino BORROMEO (éd.), *L'Inquisizione*, Atti del simposio internazionale, Città del Vaticano 29-31 ottobre 1998, Città del Vaticano, Bibliotheca Apostolica Vaticana, 2003. Si attende, quindi, un'opera di larga sintesi, che delinea la storia dell'Inquisizione soprattutto in relazione alle specifiche congiunture politiche attraverso i singoli pontificati. Vedi ora Andrea DEL COL, *L'Inquisizione in Italia dal XII al XXI secolo*, Milano, Mondadori, 2006.

11. Per l'espansione commerciale dei nordici cf. Jonathan I. ISRAEL, « The Phases of the Dutch Straatvaart (1590-1713). A Chapter in the Economic History of the Mediterranean », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 99 (1986), p. 1-33. Il suo lavoro comprende una discussione critica degli ormai classici studi storico-economici in questo campo (Fernand Braudel e Ruggiero Romano, Pierre Jeannin, Wilfrid Brûlez, Hermann Wätjen, Simon Hart, Ludwig Beutin). Cf. altresì Molly GREENE, « Beyond the Northern Invasion: The Mediterranean in the Seventeenth Century », *Past and Present*, 174 (2002), p. 42-73. Riguardo singole colonie mercantili, cf. Gigliola Pagano DE DEVITIIS, *Mercanti inglesi nell'Italia del Seicento. Navi, traffici, egemonie*, Venezia, Marsilio, 1990 ; Marie-Christine ENGELS, *Merchants, Interlopers, Seamen and Corsaires. The « Flemish Community » in Livorno and Genoa (1615-1635)*, Hilversum, Verloren, 1997.

12. Informata dal nunzio residente a Torino che il Duca di Savoia aveva intenzione d'instaurare un porto franco per attirare il commercio marittimo e per rimanere al passo con Genova e Livorno, dal 1626 la Congregazione romana si interessò maggiormente alla situazione nelle città portuali. Cf. ACDF, St. st. M4b, f° 367 segg. Sia l'inquisitore di Pisa, competente per Livorno, sia quello di Genova inviarono prontamente gli editti dell'Arciduca della Toscana e della Repubblica di Genova. Inoltre informavano la Congregazione sulle condizioni sotto le quali dovevano stare gli forestieri olandesi ed inglesi. In ambedue i casi si sottolineava l'isolamento delle colonie mercantili. Mentre l'inquisitore di Pisa faceva esplicitamente riferimento ai mercanti stranieri residenti, i quali erano pochi e vivevano ritirati, il suo collega di Genova forniva un quadro sensibilmente diverso, e in qualche modo ambiguo, in quanto metteva in risalto il carattere provvisorio e fugace della presenza degli stranieri legata sostanzialmente alla relativamente breve permanenza delle navi nel porto di Genova. Grande risalto veniva dato al fatto che i capitani erano obbligati a soggiornare sui loro vascelli. Ovviamente questo non valeva per i mercanti, circostanza alla quale l'inquisitore non accennava. Riguardo all'operato dei mercanti fiamminghi-olandesi l'inquisitore non aveva nessun dubbio che la Repubblica fosse estremamente vigile e premurosa nel limitare i contatti al minimo necessario. Cf. *ibid.*, f° 381. Riguardo i mercanti delle città anseatiche c'è comunque da osservare che essi, pur mantenendo

contatti con l'Italia tramite terzi, a differenza degli olandesi e degli inglesi, non frequentarono di persona Genova limitandosi ad inviarvi le loro navi.

13. Cf. Salvatore CAPONETTO, *La riforma protestante nell'Italia del Cinquecento*, Torino, Claudiana, 1992 ; Massimo Firpo, *Riforma protestante ed eresie nell'Italia del Cinquecento*, Bari, Laterza, 1993. Per il clamoroso caso di Lucca, cf. soprattutto gli studi di Simonetta ADORNI BRACCESI, « Una città infetta » *La Repubblica di Lucca nella crisi religiosa del Cinquecento*, Firenze, Olschki, 1994 ; *Id.*, « Religious Refugees from Lucca in the 16th Century : Political Strategies and Religious Proselytism », *Archiv für Reformationsgeschichte*, 88 (1997), p. 338-379 ; *Id.* & Carla SODINI (éd.), *L'emigrazione confessionale dei Lucchesi in Europa*, Firenze, Edifir, 1999. Questa fase coincide grosso modo con i tentativi di « epurare » la Curia romana al suo interno tramite i grandi processi inquisitoriali e l'isolamento politico degli cardinali spirituali come Reginald Pole e Giovanni Morone. Cf. Paolo SIMONCELLI, « Inquisizione », art. cité.

14. In concomitanza con le guerre di religione in Francia questa fase coincide sia con la « svolta strategica degli anni 70 e '80 del '500 », che conferì alle strutture inquisitoriali un assetto più stabile, sia con un sostanziale mutamento della classe dirigente romana. Cf. Giovanni ROMEO, « Note », art. cité.

15. Oscar GROSHEINTZ, *L'Église italienne à Genève au temps de Calvin*, Lausanne, Borgeaud, 1904 ; Liliane MOTTU-WEBER, *Économie et refuge à Genève au siècle de la Réforme : la draperie et la soierie (1540-1630)*, Genève, Droz, 1987 ; Ronald S. WALLACE, *Calvin, Geneva and the Reformation*, Edinburgh, Scottish Academic Press, 1988.

16. Per il famoso caso di Norimberga, a causa della presenza di numerosi mercanti italiani già dagli anni '70 nel mirino della politica pontificia e vera cagione per la bolla « cum sicut » del 1596, cf. a parte Paolo Simoncelli, « Clemente VIII », art. cité., anche Bernd MÖLLER, « Protestant Dogma and the City Government : the Case of Nuremberg », *Past and Present*, 36 (1967), p. 35-58 ; Lothar BAUER, « Die italienischen Kaufleute und ihre Stellung im protestantischen Nürnberg am Ende des 16. Jahrhunderts », *Jahrbuch für fränki-sche Landesforschung*, 22 (1962), p. 1-18 ; Gerhard SEIBOLD, « Zur Situation der italienischen Kaufleute in Nürnberg während der zweiten Hälfte des 17. und der ersten Hälfte des 18. Jahrhunderts », *Mitteilungen des Vereins für die Geschichte der Stadt Nürnberg*, 71 (1984), p. 186-207 ; Rita MAZZEI, « Convivenza religiosa e mercatura nell'Europa del Cinquecento. Il caso degli italiani a Norimberga », in *La formazione storica della alterità. Studi di Storia della tolleranza nell'età moderna offerti a Antonio Rotondò*, promossi da Henry Méchoulan, Richard H. Popkin, Giuseppe Ricuperati, Luisa Simonutti, vol. 1, Firenze, Olschki, 2001, p. 395-428.

17. Cattoliche rimasero sostanzialmente la Baviera e le zone renane intorno agli arcivescovati Colonia, Magonza e Treviri. Cf. Steven E. OZMENT, *The Reformation in the Cities. The Appeal of Protestantism to Sixteenth-Century Germany and Switzerland*, New Haven, Yale University Press, 1976 ; Peter EITEL, « Die Auswirkungen der Reformation auf die Stadtrepubliken Oberschwabens und des Bodenseeraumes », in Wilhelm Rausch (éd.), *Die Stadt an der Schwelle zur Neuzeit*, Linz-Donau, Ludwig-Boltzmann-Institut für Stadtgeschichtsforschung, 1980, p. 53-74 ; Pamela JOHNSTON & Bob SCRIBNER (éd.), *The Reformation in Germany and Switzerland*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993. Per i rapporti fra le città anseatiche e Roma cf. Hermann Keussen, « Der päpstliche Diplomat Minucci und die Hanse », *Hansische Geschichtsblätter*, 23 (1895), p. 103-133 ; Christof RÖMER, « Commercia und Religion 1585. Der hansisch-protestantische Konflikt um Ostfriesland im niedersächsischen Reichskreis », *ibid.*, 90 (1972), p. 40-62.

18. Cf. Eckehart STÖVE, « Häresiebekämpfung und « ragione di stato ». Die Protesranten und das protestantische Lager in den Hauptinstruktionen Clemens'VIII. », in Georg Lutz (éd.), *Das Papsttum, die Christenheit und die Staaten Europas 1592-1605 : Eorschungen zu den Hauptinstruktionen Clemens VIII.* Tübingen, Max Niemeyer, 1994, p. 53-66 ; Klaus GANZER, « Die Trienter Konzilsbeschlüsse und die päpstlichen Bemühungen um ihre Durchführung während des Pontifikats Clemens' VIII. (1592-1605) », *ibid.*, p. 15-33.

19. Dettagliate informazioni sul patriziato di Augusta, come l'appartenenza confessionale, network sociali e l'attività mercantile, fornisce lo schedario curato da Wolfgang REINHARD, *Augsburger Eliten des 16. Jahrhunderts. Prosopographie wirtschaftlicher und politischer Führungsgruppen 1500-1620*. Bearbeitet von Mark Häberlein, Ulrich Klinkert, Katarina Sieh-Burens und Reinhard Wendt, Berlin, Akademie Verlag, 1996. Inoltre cf. Katarina SIEH BURENS, *Oligarchie, Konfession und Politik im 16. Jahrhundert. Zur sozialen Verflechtung der Augsburger Bürgermeister und Stadtpfleger 1518-1618*, München, Vögel, 1986 ; Peter STEUER, *Die Außenverflechtung der Augsburger Oligarchie von 1500 bis 1620. Studien zur sozialen Verflechtung der politischen Führungsschicht der Reichsstadt Augsburg*, Augsburg, AV-Verlag, 1988 ; *Id.*, « Augsburger Oligarchie und kaiserlicher Hof (1550-1620) », *Zeitschrift des Historischen Vereins Schwabens*, 82 (1989), p. 65-79. Cf. anche Sibylle BACKMANN, « Italienische Kaufleute in Augsburg 1550-1650 », in BURCKHARDT, *Augsburger Handelshäuser*, op. cit., p. 224-240.

20. Sulla biconfessionalità garantita cf. Paul Warmbrunn, *Zwei Konfessionen in einer Stadt. Das Zusammenleben von Katholiken und Protestanten in den paritätischen Reichsstädten Augsburg, Biberach, Ravensburg und Dinkelsbühl von 1548 bis 1648*, Wiesbaden, Steiner, 1983.

21. In questo ambito si collocano sia le difficoltà incontrate, a partire dal 1597, dai Pfautz a Lucca e dai Ptaun (Brunis) a Bologna, sia il famoso caso di Pandulf Bruchmann arrestato nel 1606 a Ferrara. Cf. KELLENBENZ, « I rapporti », art. cité, p. 118-122 ; SCHMIDT, « Fernhandel », art. cité, p. 115-117 ; MAZZEI, « Convivenza », art. cité, p. 416.

22. Su Carlo Borromeo, personaggio chiave del fervore controriformistico, canonizzato nel 1610, esiste ovvia-mente una vasta bibliografia. Cf. solamente Paolo PRODI, « Charles Borromée archêvêque de Milan et la papauté », *Revue d'Histoire Ecclesiastique*, 62 (1967), p. 379-411 ; Giuseppe ALBERIGO, *Karl Borromäus. Geschichtliche Sensibilität und pastorales Engagement, Katholisches Leben und Kirchenreform im Zeitalter der Glaubensspaltung*, Munster, Aschendorff, 1995 ; *San Carlo e il suo tempo*. Atti del convegno internazionale nel IV centenario della morte Milano 1984, 2 vol., Roma, Edizione di Storia e Letteratura, 1986 ; Franco Buzzi & Danilo ZARDIN (éd.), *Carlo Borromeo e l'opera della grande riforma. Cultura, religione e ceti del governo nella Milano del pieno Cinquecento*, Milano, Silvana Editrice, 1997.

23. Anche se il cardinale Mark Sittich von Hohenems (a Roma chiamato Marco Sittico Altemps) non è di certo d'annoverare fra i maggiori esponenti della controriforma, la sua influenza politica fu notevole, e non solo perché egli corne cardinal-nepote di Pio IV a fianco di Carlo Borromeo fungeva da capo-fazione nei conclavi. (E da ricordare che fu proprio lui a porre resistenza all'elezione del cardinale-inquisitore Giulio Santoro). Ad eccezione di Pio V l'Altemps fu tenuto in grande considerazione da tutti i pontefici da Gregorio XIII a Clément VIII. Abilissimo negli affari finanziari, era interessato prevalentemente ad aumentare e consolidare lo status politico e sociale della sua famiglia non solo a Roma ma evidentemente anche nell'Austria occidentale, dove questa famiglia di condottieri, proprio grazie all'intervento di Pio IV presso l'Imperatore, aveva ottenuto l'elevazione al rango di conti imperiali. Non solo dal punto di vista strategico-militare ma anche in ambito politico-religioso i von Hohenems e i loro congiunti furono di grande peso nella regione, così a Costanza corne a Salisburgo. Per i von Hohenems e il loro cardinale cf. gli studi di Ludwig WELTI, *Die Geschichte der Reichsgrafschaft Hohenems und des Reichshofes Lustenau*, Innsbruck, Wagner, 1930 ; *Id.*, *Merk Sittich und Wolf Dietrich von Ems. Wegbereiter zum Aufstieg des Hauses Hohenems*, Dornbirn, Vorarlberger Verlagshaus, 1952 ; *Id.*, *Graf Jakob Hannibal I. von Hohenems 1530-1587*, Innsbruck, Wagner, 1954 ; *Id.*, *Graf Kaspar von Hohenems 1573-1640*, Innsbruck, Wagner, 1963. Cf. anche l'articolo di Boris ULIANICH su Marco Sittico Altemps nel *Dizionario Biografico degli Italiani*, 2 (1960), p. 551-557 ; Wolfgang LIPPMANN, « Kardinal Marcus Sitticus Altemps und sein Enkel Giovanangelo Altemps : kuriale Karriere, Familienstatus und Kulturpatronage », in Daniel Büchel & Volker Reinhardt (éd.), *Die Kreise der Nepoten. Neue Forschungen zu alten und neuen Eliten Roms in der frühen Neuzeit*, Bern, Lang, 2001, p. 107-128 ; Karin WALSCH, « Päpstlich-kuriale

Verbindungen sichern den Aufstieg der Hohenemser und Raitnauer. Aus den Beständen des Hohenemser Palastarchivs », *Montfort*, 41 (1989), p. 57-70 ; Alfred A. STRNAD, « Das römische Ambiente des jungen Wolf Dietrich von Raitenau », *ibid.*, p. 71-91. Sul fratello di Marco Sittico, Jakob Hannibal von Hohenems, cf. Friedrich EDELMAYER, *Söldner und Pensionäre. Das Netzwerk Philipps II. im Heiligen Römischen Reich*, München, Oldenbourg, 2002. Riguardo alle fonti archiviste disponibili per i due rami della famiglia a Galesse ed a Bregenz, cf. Karl HEINZ BURMEISTER, « Der Erwerb des Hohenemser Archivs durch das Land Vorarlberg », *Scrinium. Zeitschrift des Verbandes österreichischer Archivare*, 35 (1986), p. 183-189.

24. Su Gallio cf. l'articolo di Giampiero BRUNELLI nel *Dizionario Biografico degli Italiani*, 51 (1998), p. 685-690 ; C. CASTELLI, « Tolomeo Gallio, Cardinale di Como », *Periodico della Società storica comense*, 50 (1983), p. 9-85.

25. Cf. Paola COSOLA, *Documenti Vaticani per la Storia di Alessandria. Il cardinale Ottavio Paravicini. Riformatore e Nunzio Apostolico (1552-1611)*, Alessandria, s.n., 1991 ; *Id.*, *La nunziatura in Svizzera di Ottavio Paravicini vescovo di Alessandria (1587-1591). Corrispondenza della sua missione diplomatica*, Roma-Genova, PG Due, 1994.

26. Cf. Karl SCHELLHASS, « Akten zur Reformtätigkeit Felician Ninguardas insbesondere in Bayern und Österreich während der Jahre 1572 bis 1577 », *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken* (d'ora in poi QFIAB), 1 (1898), p. 39-108, p. 204-260, 2 (1899), p. 41-115, p. 223-284, 3 (1900), p. 21-68, p. 161-194, 4 (1902), p. 95-137, p. 208-235, 5 (1903), p. 35-59, p. 177-206.

27. Maria FACINI, *Il Pontificato di Gregorio XIV*, Roma, Centenari, 1911 ; Luigi CASTANO, *Gregorio XIV (Nicolò Sfondrati), 1535-91*, Torino, SEI, 1957.

28. Oltre gli studi citati in nota (16) per la questione di Norimberga, cf. Klaus JAITNER (éd.), *Die Hauptinstruktionen Clemens'VIII. für die Nuntien und Legaten an den europäischen Fürstenthöfen 1592-1605*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer, 1984, vol. 1, p. CCLI ; Georg LUTZ, « Die Prager Nuntiatur des Speciano (1592-1598). Quellenbestand und Edition seiner diplomatischen Korrespondenz », *QFIAB*, 48 (1968), p. 369-381 ; Alena PADZDEROVÁ, « L'edizione della nunziatura di Cesare Speciano (1592-1598). Origini, stato attuale, problemi e prospettive », in Alexander Koller (éd.), *Kurie und Politik. Stand und Perspektiven der Nuntiaturrechtsforschung*, Tübingen, Max Niemeyer, 1998, p. 165-174 ; Diego QUAGLIONI, « Prudenza politica e ragion di stato nelle proposizioni morali e civili di Cesare Speciano (1539-1607) », *Annali di Storia moderna e contemporanea*, 2 (1996), p. 45-56.

29. Sia la posizione dei prelati lombardi nella Curia romana sia i rapporti fra l'arcidiocesi di Milano e la Curia romana sono pressoché inesplorati. Un'apporto in questo senso cercano di dare due contributi di Julia ZUNCKEL, « Quasi-Nuntius in Mailand: Giulio della Torre als Vertrauensmann spanischer Gouverneure und des Papstes » e « Handlungsspielräume eines Mailänder Erzbischofs: Federico Borromeo und Rom », in Wolfgang Reinhard (éd.), *Römische Mikropolitik unter Papst Paul V. Borghese (1605-1621) zwischen Spanien, Neapel, Mailand und Genua*, Tübingen, Max Niemeyer, 2004, p. 336-427, 428-567.

30. Cf. Mario BENDISCIOLI, « Politica, amministrazione e religione nell'età dei Borromei », in *Storia di Milano*, vol. 10, Milano, Treccani 1957, p. 1-351 ; Federico CHABOD, *Lo Stato e la vita religiosa a Milano nell'epoca di Carlo V*. Storia di Milano, Torino, Einaudi, 1971 ; Danilo ZARDIN, *Riforma cattolica e resistenze nobiliari nella diocesi di Carlo Borromeo*, Milano, Jaca Book, 1984 ; Angelo TURCHINI, « Milano e la provincia ecclesiastica da Carlo a Federico Borromeo », in Paolo Pissavino & Gianvittorio Signorotto (éd.), *Lombardia borromeica, Lombardia spagnola*, 2 vol., Roma, Bulzoni, 1995, vol. 2, p. 811-844 ; Maristella LA ROSA, « La « peste lute-rana ». Intolleranza religiosa e focolai eretici nella Lombardia del 500 e 600 : documenti e annotazioni », in Archivio di Stato di Milano, *Aspetti della Società lombarda in età spagnola*, 2 vol., Como, New Press, 1985, vol. 1, p. 87-115 ; Claudia DI FILIPPO BAREGGI, *Le frontiere religiose della Lombardia. Il rinnovamento cattolico nella zona « icinese » e « retica » fra '500 e '600*, Milano, Unicopli, 1999.

31. Riguardo all'Inquisizione operante nel Ducato di Milano è comunque da sottolineare che non si dispone di una documentazione soddisfacente, in quanto il suo archivio fu dato alle fiamme nel 1788 e solo pochi fondi nell'Archivio di Stato sono relativi ad essa. A parte le informazioni fornitoci dagli studi sopra citati e ripresi parzialmente da Mario BENDISCIOLI, « Aspetti dell'immigrazione e dell'emigrazione nelle carte dell'inquisizione antiereticale di Milano nei secc. XVI-XVII », *Archivio Storico Lombardo* (d'ora in poi ASL), 88 (1961), p. 65-70 ; cf. Luigi FUMI, « L'inquisizione romana e lo Stato di Milano. Saggio di ricerche nell'Archivio di Stato ASL », 37 (1910), fasc. 13, p. 5-124, 285-414, fasc. 14, p. 145-220 ; Domenico MASELLI, « Per la storia religiosa dello Stato di Milano durante il dominio di Filippo II : l'eresia e la sua repressione dal 1555 al 1584 », *Nuova Rivista Storica* (d'ora in poi NRS), 54 (1970), p. 318-373 ; Agostino BORROMEO, « Contributo allo studio dell'Inquisizione e dei suoi rapporti con il potere episcopale nell'Italia del 500 », *Annuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea*, 29/30 (1977-1978), p. 219-280 ; Domenico MASELLI, *Saggi di storia ereticale lombarda al tempo di San Carlo*, Napoli, Società editrice napoletana, 1979. Una sintesi dei vari studi fornisce inoltre Romano Canosa, *Storia dell'Inquisizione in Italia dalla metà del Cinquecento alla fine del Settecento*, vol. 4, Milano e Firenze, Roma, Edizioni Sapere, 1988. Sostanzialmente analoga si presenta la situazione riguardo alle sede periferiche, Como, Lodi, Cremona, Novara, Tortona, Alessandria e Pavia. Cf. Susanna PEYRONEL RAMBALDI, « Inquisizione e potere laico : il caso di Cremona » in PISSAVINO & SIGNOROTTO, *Lombardia borromea*, op. cit., vol. 2, p. 579-618 ; Maria Grazia CASALI, « I documenti lodigiani dell'Inquisizione romana. Inventario generale e descrizione delle fonti », ASL, 127 (2001), p. 367-378. Per il famoso conflitto intorno all'inquisizione spagnola, cf. Massimo Carlo GIANNINI, « Fra autonomia politica e ortodossia religiosa : il tentativo d'introdurre l'inquisizione 'al modo di Spagna' nello Stato di Milano (1558-1566) », *Società e Storia*, 24 (2001) p. 79-134. Per i conflitti riguardo all'Inquisizione emersi nei primi anni del pontificato di Paolo V cf. i brevi accenni in ZUNCKEL, « Quasi-Nuntius », art. cité, p. 363-364, 399-401 ; *Id.*, « Handlungsspielräume », art. cité, p. 473, 479-480, 493, 521-523, 531. Come risulta dall'esame della corrispondenza arcivescovile con Roma, Federico Borromeo era dell'opinione che l'inquisizione milanese fosse troppo soggetta agli interessi laici. Questi problemi erano poi anche sostanzialmente legati al problematico rapporto dell'arcivescovo con l'economista regio-apostolico, Giulio della Torre, il quale grazie al suo ruolo centrale giocato nella politica verso gli svizzeri fu uomo di fiducia di Paolo V e vera e propria « eminenza grigia » nel Ducato. Egli fu responsabile per il « Sacro Macello » in Valtellina.

32. Il primo a passare a questo ruolo fu Ippolito Maria Beccaria da Mondovì nel 1588, seguito da Deodato Gentile (1600), Agostino Galamini da Brisighella (1604), Stefano de Vicariis da Pareggio (1607) e Desiderio Scaglia (1616). Cf. Biblioteca Ambrosiana, O 223 sup., f°17, *Storia della S.ta Inquisizione di Milano. Scritta dal P.re Ermenegildo Todeschini Mantovano M.ro di Sac. Teologia dell'Ordine de Pred.ri ivi Inquisitore nell'anno 1752*.

33. Il riferimento è ovviamente a ACDF, St. st. M. 4 b. La posizione guida spettante alla sfera lombarda proprio in questo settore appare, quindi, netta non solo riguardo alla questione norimberghense, gestita in buona parte dapprima tramite il Borromeo, e successivamente tramite i suoi collaboratori. Cf. anche Domenico MASELLI, « La lotta contra l'eresia a Milano dal 1564 al 1584 nel carteggio di San Carlo Borromeo », in *Umanesimo e Teologia tra '400 e '500*, Memorie Domenicane n.s. 4, Pistoia 1974, p. 289-343. Vedi anche nota (77).

34. Cf. Dino PUNCUH (éd.), *Il cammino della chiesa genovese dalle origini ai nostri giorni*, Genova 1999, Atti della Società Ligure di Storia Patria 113, Fasc. 2, (d'ora in poi ASLSP). I vari contributi ivi contenuti sono incentrati sull'attività degli arcivescovi genovesi e riassumono sostanzialmente le ricerche di vecchia data, intendendo in questo modo a dare nuovo slancio alla ricerca. I rapporti politici fra la Santa Sede e la Repubblica di Genova sono ancora quasi del tutto da esplorare. Sugli intrecci interpersonali fra Roma e Genova, ovviamente di centrale importanza per la rappresentanza degli interessi genovesi presso la Curia romana, cf. Marina MONTACUTELLI, « Un

teatro per « dar direzione a cose infinite e grandi ». Ipotesi di ricerca sui genovesi a Roma », in Gianvittorio Signorotto & Matia Antonietta Visceglia, (éd.), *La corte di Roma tra Cinque e Seicento « Teatro » délia politica europea*, Roma, Bulzoni, 1998, p. 367-391 ; Jan-Christoph KITZLER, « Nützliche Beziehungen. Rom und Genua unter Paul V » in REINHARD, *Römische Mikropolitik*, op. cit., p. 569-704 ; Claudio COSTANTINI, « Genova e la guerra di Castro », *ASLSP*, 101 (1996), p. 327-346.

35. In quanto l'archivio inquisitoriale di Genova fu distrutto in seguito alla rivoluzione francese, non si dispone di una solida base di documenti che possano gettare luce sul suo operato. Le due sintesi disponibili, quella di Carlo BRIZZOLARI : *L'inquisizione a Genova*, Genova, Erga Edizioni, 1974, e quella di Romano Canosa, *Storia dell'Inquisizione*, vol. 3 : Torino e Genova, Roma, Edizioni Sapere, 1988, si basano fondamentalmente sulle ricerche di Michèle Rosi, « La riforma religiosa in Liguria e l'eretico Bartolomeo Bartoccio », *ASLSP*, 24 (1894), p. 555-726 ; *Id.*, « Storia delle relazioni fra la Repubblica di Genova e la chiesa Romana special-mente considerate in rapporto alla Riforma religiosa », in *Atti della Reale Accademia dei Lincei, classe scienze morali, storiche e filologiche*, 1898, IV parte prima, Memorie, p. 170-231 ; Mattia MORESCO, « La repubblica di Genova e la libertà religiosa », in *Atti délia Società Italiana per il progresso delle scienze*, 1912, VI Riunione, p. 659-667. Corne contributo innovativo, che cerca di allargare la ricerca ad altri gruppi di fonti, cf. Paolo FONTANA, « Protestanti e inquisitori a Genova tra i secoli XVI-XVIII. Il problema della « militia germanica » », *NRS*, 80 (1996), p. 211 -220. Simone Ragagli prépara una tesi di dottorato sull'assetto istituzionale e sull'ope-rato dell'Inquisizione a Genova nel '500, mentre Simona Feci cura l'edizione delle corrispondenza di Michele Ghisleri diretta all'inquisitore di Genova fra 1554-1564, conservata presso la Biblioteca Universitaria di Genova (dora in poi BUG), manoscritti E. VII. 15. Vedi anche Simona FECI, « Frati di S. Agostino : conflitti di comunità e poteri a Genova alla meta del Cinquecento », *Quaderni storici*, 119 (2005), p. 333-368.

36. La ricerca sul rapporto fra potere civile e l'inquisizione è finora sostanzialmente incentrata sugli esili fondi conservati nell'Archivio di Stato di Genova (d'ora in poi ASG), Archivio Segreto, 1401-1406. Alla visione di questo materiale, di carattere disorganico e miscelaneo, sorprende anzitutto il fatto che la Repubblica, già nella seconda metà del '600, non disponeva di documenti di centrale importanza riguardo all'assetto generale dell'Inquisizione a Genova. Nonostante l'instaurazione délia cosiddetta « Giunta giurisdizionale » (attiva dai 1593) ed a dispetto dell'importanza delle questioni giurisdizionali ecclesiastiche, e quelle riguardo al Sant'Ufficio in particolare, un'archiviazione sistematica, graduale e meticolosa dei documenti relativi non sembra essere affatto avvenuta. Emblematica è la questione del presunto concordato (1585) fra la Repubblica e Gregorio XIII, il testo del quale « non si è potuto mai ritrovare ». Informazioni e documenti al riguardo dovevano essere recuperate tramite la famiglia di Stefano e Giovanni Battista Lasagna, incaricati di questi negozi fra '500 e '600, e tramite il Domenicano Deodato Gentile, presumibilmente nipote dell'omonimo e già da tempo defunto cardinale. Anche altri documenti, come lettere scritte dalla Congregazione romana riguardo alle competenze dei consultori del Sant'Ufficio a Genova (del 1628), bisognava « procurarselo o dal padre inquisitore o da Roma ». Vedi ASG, manoscritti 178 (Pandetta sopra pratiche giurisdizionali per il Sant'Ufficio), f° 51, 59. Proprio in base a questa pandetta si può avanzare l'ipotesi che l'iniziativa di raccogliere/ordinare la documentazione in questione e di dare, tramite l'accertamento délie consuetudini stabilitosi in questo settore, un fondamento « giuridico-legale » alle prerogative della Repubblica avveniva solamente nell'ultimo quarto del '600, in una fase di marcata conflittualità giurisdizionale fra Roma e la Repubblica, culminata nel 1669 con l'espulsione dell'inquisitore Michele Pio Passi, ed in stretta relazione con il « Ultimo concerto per l'Inquisitione » del 1678. Cf. anche BUG, manoscritti, B. VIII. 32 (Frate Michele Pio Passi. L'inquisitore, Perturbatore della pubblica quiete). In quanto le consuetudini in materia inquisitoriale erano sostanzialmente soggette ai rapporti politici fra Roma e la Repubblica, ovviamente il campo di ricerca dovrà essere finalmente allargato proprio ai carteggi diplomatici « ufficiali », quelli con i cardinali protettori di Genova ed alla corrispondenza fra influenti personaggi presenti nella Curia romana ed

autorevoli esponenti dell'aristocrazia genovese, categorie di fonti finora solo sporadicamente oppure marginalmente esplorate. Riguardo all'ordinamento (meglio : la confusione) dell'Archivio di Stato di Genova cf. Carlo BITOSI, « Gli archivi genovesi della Repubblica di Genova dal XVI al XVIII secolo : un caso di rispetto dei fondi », *Archivi per la Storia*, IX/12 (1996), p. 81-90 ; Ausilia ROCCATAGLIATA, « Nuova luce sulla relazione dell'"anonimo" archiviste genovese », *Archivio Storico Italiano*, 161 (2003), p. 685-716.

37. Sui dissidi giurisdizionali cf. PUNCUH, *Il camino*, op. cit.

38. Le controversie riguardo alla persecuzione degli eretici e allo stile del Sant'Ufficio si accesero soprattutto intorno al clamoroso caso di Bartolomeo Bartoccio, alla cui estradizione la Repubblica acconsentì faticosamente nel gennaio 1568 e solamente in seguito a forti pressioni da parte di Roma. Con la casuale cattura del mercante umbro, residente a Ginevra e, in quanto calvinista scoperto e in fuga da Roma, la Repubblica improvvisamente si trovò davanti ad un grave problema. Nel caso di una consegna del Bartoccio, Berna e Ginevra minacciavano di ostacolare i rapporti commerciali tramite il sequestro di denaro spettante ai mercanti genovesi operanti in Svizzera. Insoddisfatto dalla strategia tentennante della Repubblica, Pio V coglieva l'occasione per mandare il vescovo di Teano, Arcangelo Bianchi, come commissario straordinario a Genova per rafforzare la posizione dell'inquisitore e per limitare le interferenze delle autorità civili. I susseguenti tentativi del presule genovese Cipriano Pallavicino di dare nel 1573, tramite i decreti del concilio provinciale genovese, anche maggiore slancio alla lotta contro leresia, furono probabilmente messi in ombra dalla guerra civile fra nobili vecchi e nuovi (1575). Rispetto alle sue eventuali ripercussioni in campo politico-religioso la missione médiatrice del cardinale Giovanni Morone in questo conflitto rimane ancora del tutto da esplorare. Gli anni '80, con gli aspri dissidi intorno all'operato dell'inquisizione e con la visita apostolica del vescovo di Novara, Francesco Bossi, marcano probabilmente un culmine dei contrasti fra Roma e Genova intorno alle competenze spettanti al Sant'Ufficio, conclusi solo apparentemente con il presunto concordato del 1585. Inoltre queste controversie sarebbero da mettere in relazione con l'intenso dibattito sulla giustizia svoltosi nella Repubblica, dibattito che giusto negli anni '80 giunse al suo apice. Cf. Rodolfo SAVELLI, « Statuti e amministrazione della giustizia a Genova nel Cinquecento », *Quaderni Storici*, 110 (2002), p. 347-378 ; *Id.*, « Potere e giustizia. Documenti per la storia della rota criminale a Genova alla fine del '500 », *Materiali per una storia della cultura giuridica*, V (1975), p. 29-172. La promulgazione degli statuti criminali avvenne nel 1556 (pubblicati nel 1573). Le *Legges Novae* sono datate al 1576, mentre per la promulgazione degli statuti civili (pubblicati finalmente nel 1589) fu necessario l'avvio di due commissioni, la prima nel 1568 (quasi subito fallita), e la seconda operante dal 1583.

39. Sebbene per il periodo fra 1540 e 1583 si possono contare 366 processi intentati dal tribunale genovese, a parte la abiura di Giacomo Fieschi nel 1540 e la decapitazione nel 1623 a Roma di Antonio, figlio del Marchese di Monténégro (nobile genovese, nato a Napoli e catturato a Genova) per essere « *incriminato d'ha-ver scritto [libelli] famosi contro il Papa, e cardinali* », come ci informano gli Annali di Genova dello Schiaffino (BUG, manoscritti, B. VI. 10), non vi furono casi clamorosi di eterodossia fra il patriziato genovese. Cf. Rosi, « Riforma religiosa », art. cité, p. 595. Vedi anche ASG, Archivio Segreto 1404, fasz. 41 (nota di 50 abiure pubbliche, e sentenze avute dal Sant'Ufficio). A quanto pare il clima culturale a Genova non generava vaste aperture alla diffusione del protestantesimo. Cf. Gian Giacomo MUSSO, *La cultura genovese nell'età dell'umanesimo*, Genova, Prima cooperativa grafica genovese, 1985 ; Silvana SEIDEL MENCHI, « Passione civile e aneliti erasmiani di riforma nel patriziato genovese del primo Cinquecento : Ludovico Spinola », *Rinascimento*, 18 (1978), p. 87-134. Risulta finora pressoché inesplorata la questione dell'emigrazione religionis causa e della conversione di mercanti genovesi operanti all'estero. Cf. Matteo MORESCO, « I rifugiati genovesi a Ginevra nei secoli XVI e XVII », *Rivista Ligure di scienze, lettere ed arti*, 26 (1904), p. 312-319. Nota è per esempio la presenza del mercante genovese Nicole Camulio (1590) emigrato prima a Basilea e poi in Valtellina, imparentato con i Pellizzari e i

Vertema. Curatore degli suoi interessi a Lione fu l'esule genovese, Lorenzo Anfossi. Cf. Antonio ROTONDÒ, « Esuli italiani in Valtellina nel Cinquecento », *RSI*, 88 (1976), p. 756-791, in particolare p. 775, 779, 780, 785. Cf. anche Luigi CARCERERI, « Agostino Centurione mercante genovese processato per eresia e assoira dal concilio di Trento (a. 1563) », *Archivio Trentino*, 21 (1906), p. 65-99. In ogni caso, la Repubblica non perdeva occasione per mettere in risalto la sua inclinazione a servire Roma, come per esempio nel caso della questione dei soccorsi finanziari e militari per la guerra contro i turchi negli anni '90 del '500 ed in occasione dei conflitti fra Venezia e Roma nel 1607. Cf. p.e. *Archivio Segreto del Vaticano* (d'ora in poi ASV), *Segreteria Stato Genova*, 7, f° 6.

40. Nel 1616 l'inquisitore di Casale riferiva alla Congregazione romana che tramite la deposizione di Giacomo Schobinger, mercante calvinista di San Gallo, egli era a conoscenza che a Genova dimorassero molti mercanti protestanti come gli Österreicher d'Augusta, e gli Imhoff, Hoser e Fetzer di Norimberga. ACDF, St. st. M 4b, f° 131. Nel 1624 il nunzio apostolico aTorino scriveva che il Duca di Savoia sapeva che i San Gallese venivano tollerati a Genova (*ibid.*, f° 202). Interpellato da Roma l'inquisitore di Genova dichiarava che solo un mercante, un certo Giacomo Striges, fosse sospettato di essere San Gallese, e questi, in realtà era d'Augusta e per giunta cattolico. Riguardo alla presenza di eretici scriveva « D'altre nationi non si sa, che ve ne siano, se bene nel presidio del Palazzo Ducale si può sospettare ve ne sia alla giornata qualche d'uno » (*ibid.*, f° 210). L'attenzione venne quindi deviata verso il soldati della milizia germanica. A proposito di questi cf. FONTANA, « Protestanti », art. cité. (Su problemi intorno all'appartenenza confessionale negli cserciti cf. anche Michael KAISER, « Cuius exercitus, eius religio ? Konfession und Heerwesen im Zeitalter des Dreißigjährigen Kriegs », *Archiv für Reformationsgeschichte*, 81 (2000), p. 316-353.) Lo stesso Fontana riferisce, fra altro, dell'espulsione di due inglesi, giudicati eretici nel 1637. Cf. ASG, *Archivio Segreto 1568 (Secretotum)*, f° 210. Inoltre la nota di 50 abiure pubbliche, *ibid.*, 1404, fasz. 41, contiene almeno due nominativi inglesi e fiamminghi, probabilmente capitani di navi. Per la situazione nelle Province Unite, la quale in qualche modo potrebbe aver contribuito ad una linea morbida verso gli olandesi, cf. Alastair DUKE, *Reformation and Revolt in the Low Countries*, London, Hambledon Press, 1991 ; Judith POLLMANN, « The Bond of Christian Piety : The Individual Practice of Tolerance and Intolerance in the Dutch Republic », in Ronnie Po-Chia Hsia & Henk van Nieten (éd.), *Calvinism and Religious Toleration in the Dutch Golden Age*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 53-71. Comunque, sia nel 1624 sia due anni più tardi, quando la Congregazione romana pretendeva lumi sul porto franco di Genova - cioè il caso già citato in nota 12 - veniva fornito il quadro di una situazione assolutamente tranquilla. L'inquisitore in questione era il bolognese Eliseo Massini, dai 1609 fino alla sua morte, avvenuta nel 1627, in questa posizione, e autote del famoso « Sacro Arsenale. Ovvero pratica dell'ufficio della Santa Inquisitione ». Cf. TEDESCHI, « A new perspective », art. cité. Sugli ebrei, nel bersaglio dell'Inquisizione soprattutto dalla metà del '600, cf. Rossana URBANI & Mimma FIGARI, « Considerazioni sull'insediamento ebraico genovese (1600-1750) », *ASLSP*, 29 (1989), p. 305-338.

41. Cf. ACDF, St. st. M. 4 b. Come caso esemplare si menziona solamenre quello dei mercanti di San Gallo di fede calvinista, i Schobinger, Scherer e Spindler, i quali, fino alla revoca dei privilegi a loro concessi dal Duca di Savoia e poi grazie alla protezione del Duca di Mantova (il cardinale Gonzaga), disponevano di solide basi commerciali prima in Piemonte e poi nel Monferrato. Solo saltuariamente si recavano oltre i confini in terra lombarda, dove discretamente e tramite terzi mantenevano contatti commerciali. Ma nel 1616 due giovani della compagnia, Hieronimus Schobinger e Georg Christoph Jenisch, venivano denunciati e catturati dall'inquisitore di Tortona. Certamente sapevano dei pericoli che correavano, visto che, sostanzialmente a causa della loro confessione e dell'ambiguo status politico di San Gallo (in quanto le autorità milanesi non erano certe, se la città fosse inclusa stabilmente fra i confederati svizzeti), dagli anni '60 del '500 non potevano più tenere case aperte nel Ducato di Milano. La loro strategia di ridurre i rischi, operando il più possibile da basi in terre sicure e sotto la protezione dei principi, emerge

chiaramente dalle deposizioni fatte davanti l'inquisitore. Il caso dei due giovani assunse subito dimensioni politiche, e si cercò innanzitutto di far revocare i privilegi concessi alla loro compagnia da parte del Duca di Mantova. L'inquisitore di Milano (all'epoca Desiderio Scaglia), interpellato dalla Congregazione romana, in linea di principio avrebbe voluto confermare il procedere contro di loro. Anche se i due non avevano « dato scandalo », avevano pur mancato di presentarsi al loro ingresso a Tortona all'inquisitore, come sarebbero stato loro obbligo. Per di più la loro compagnia da poco aveva illegittimamente aperto casa a Tortona. Ma Scaglia si vedeva costretto ad optare per una linea morbida, in quanto il governatore di Milano (soprattutto per la guerra in corso contro il duca di Savoia) temeva gravi ripercussioni politiche con la confederazione elvetica. Dello stesso parere era Giulio della Torre, uomo di fiducia di Paolo V presso il governatore. Cf. *ibid.*, f° 2-64. I tentativi di far cessare le attività commerciali dei San Gallesesi nel Nord d'Italia si protrassero ancora per dei decenni. I principi erano restii ad espellerli in quanto temevano anche gravi ripercussioni per l'economia e la finanza dei loro Stati. Non solo i mercanti italiani ma anche i principi stessi si erano indebitati notevolmente con i merchant-bankers di San Gallo. Il fatto che questo tipo di intrecci finanziari avesse un certo peso deve aver occupato la Sede Apostolica, come, non solo in questa circostanza, ci dimostrano i documenti relativi alla situazione nel Ducato di Milano a metà del '500 conservati nella Biblioteca Apostolica Vaticana (d'ora in poi BAV), Ross. 665 (Decreta e privilegia, Milano).

42. Su Desiderio Scaglia (1569-1639), nativo di Cremona, 1615-1616 inquisitore di Milano e in seguito commis-sario del Sant'Ufficio a Roma, cardinale nel 1621 e dal 1622 al 1626 vescovo di Como, Fiorenza Rangoni prepara una biografia. Cf. *Id.*, « Una fiesta a Cremona nel 1621. Celebrazione per la porpora di Desiderio Scaglia », *Annali della Biblioteca Civica e Libreria Statale di Cremona* 52. *Studi e bibliografie*, 6 (2000), p. 93-144; Albano BIONDI, « L'inordinata devozione" nella Pratica del Cardinal Scaglia (ca. 1635) », in Gabriella Zarri (éd.), *Finzione e santità tra medioevo ed età moderna*, Torino, Rosenberg & Sellier, 1991, p. 306-325; John TEDESCHI, *Il giudice e l'eretico. Studi sull'Inquisizione romana*, Milano, Vita e Pensiero, 1997, p. 125-160.

43. Il capo III a « De fautori degli eretici », del manuale recita infatti : « In tre modi uno può dirsi fautore d'Heretici, o per omissione o negligenza o per fatto, e cooperazione, o vero per consiglio. Nel primo capo possono incorrere i Magistrati, ed i principii stessi, et altri Signori minori de luoghi, essendo obbligati ad estirpare gl'Heretici, e cacciarli via da suoi stati, e dar ogni aiuto all'inquisitori per questo effetto. Ma lasciando alla consideratione che se ne deve fare de iure con la maturità conveniente alla qualità de casi per le conseguenze de revolution!, e rumori, che possono seguire, basti ricordare a gli Inquisitori informati, che occorrendo tal caso negli stati de principi e feudatari loro, de luoghi delle loro giurisdizioni, non siano facili a procedere ; ma avvisino prima il Supremo Tribunale, et aspettino tisposta. » (Citazione dal testo manoscritto conservato nella BUG, manoscritti G. VII. 16.) Cf. Angelo TURCHINI, « Il modello ideale dell'inquisitore : La pratica del cardinale Desiderio Scaglia », in Andrea Del Col & Giovanna Paolin, *L'inquisizione Romana, op. cit.*, p. 187-198.

44. Per i tentativi di far cessare le interferenze dei principi e d'altri influenti personaggi sui processi pendenti nei tribunali dell'Inquisizione, cf. Albrecht BURKARDT, « "Paese da genre [...] che non giovano parole" : L'Inquisition romaine face aux pratiques de tecommandation », in Jean-Marie Moeglin (éd.), *L'intercession du Moyen Age à l'époque moderne. Autour d'une pratique sociale*, Genève, Droz, 2004, p. 263-312.

45. Quanto drammatica veniva giudicata la situazione a Venezia dimostrano due lettere, inserite in copia nella documentazione relativa ai mercanti eretici, ACDF, St. St. M 4 b, f° 409, 595. Nel 1591 si informava il nunzio a Venezia che « Nostro Signore ha parlato all'ambasciatore, il quale ha dato intenzione a Sua Santità che la Signoria non lassarà di provvedere alle cose del fondaco dei tedeschi ». E nel 1634 il nunzio, in una lettera cifrata, riferiva la ormai terribile situazione di Venezia, in quanto i tedeschi presenti nel fondaco e sparsi in città erano quasi tutti eretici. Inoltre lamentava la grande libertà dei turchi, ebrei e greci scismatici : « Nell'arrivar qua restai

confuso in veder questa mescolanza di religioni... Se si deve trattare di far levare le case di tali mercanti di qua, secondo la costituzione di Gregorio XV, assolutamente io non lo tengo per riuscibile ». Per un quadro politico dei rapporti fra Roma e Venezia cf. Stefano ANDRETTA, « Clemente VIII e la Repubblica di S. Marco : conflittualità e tatticismi », in LUTZ, *Das Papsttum*, op. cit., p. 77-98.

46. Cf. ENGELS, *Merchants*, op. cit. ; Stefano VILLANI, « "Cum scandalo catholicorum..." La presenza a Livorno di predicatori protestanti inglesi tra il 1644 e il 1670 », *Nuovi Studi Livornesi*, 7 (1999), p. 9-58 ; *Id.*, « Una piccola epimonia di Inghilterra. La comunità inglese di Livorno negli anni di Ferdinando II : questioni religiose e politiche », *Cromohs*, 8 (2003), p. 1-23 ; Giangiacomo PANESSA & Mauro DEL NISTA (éd.), *La congregazione olandese-alemana. Intercultura e protestantesimo nella Livorno delle nazioni*, Livorno, Debatte Otello, 2002.

47. Cf. ACDF, St. st. M. 4 b, f° 501. In una lunga lettera del 5 aprile 1628 diretta alla Congregazione romana l'inquisitore Michele Pio descriveva le crescenti difficoltà nel controllare il maggiore afflusso di mercanti eretici in Lombardia. Concorde con il cardinale-arcivescovo Federico Borromeo e in evidente riferimento alla bolla di Gregorio XV, era dell'opinione che la situazione fosse talmente critica a non vedere modo di intro-durre nuove norme più severe. Giudicando addirittura già abbastanza difficile far osservare quelle vecchie, risalenti all'editto del Inquisitore Gentile del 1593, l'inquisitore doveva sostanzialmente affrontare il problema di mantenere i traffici con gli eretici nei binari consueti. A parte i nuovi contatti con mercanti olandesi ed inglesi, la questione dei commerci con Basilea era particolarmente pressante, in quanto questa città fungeva ormai da nuovo crocevia per i commerci transalpini. Il 6 giugno gli si rispondeva, che egli era tenuto a far assolutamente rispettare l'editto del 1593. Cf. *ibid.*, f° 659. Cf. anche BAV, Barb. lat. 6336, f° 49, 73, 76, 138, 149-150, 167, 170. Sull'editto del Gentile cf. nota (77). Il maggiore afflusso dei mercanti d'oltralpe negli anni '20 e '30 era dovuto alla ripresa della Guerra dei Trent'anni. Ostacolati i rapporti commerciali con i porti del Mare del Nord, i mercanti intensificarono il loro operato in Italia, utilizzando i porti mediterranei per mandare le loro merci in Spagna. Per questa cosiddetta « congiuntura di Milano » cf. Friedrich BLENDINGER, « Augsburger Handel im Dreißigjährigen Krieg nach Konzepten von Fedi di Sanità, Politen, Attesten u.ä. », in Jürgen Schneider (éd.), *Wirtschaftskräfte und Wirtschaftswege. Festschrift für Hermann Kellenbenz*, 5 vol., Stuttgart, Klett-Cotta, 1978-1981, vol. 2, p. 287-325 ; Gertrud Susanna GRAMULLA, *Handelsbeziehungen Kölner Kaufleute zwischen 1500 und 1650*, Köln, Böhlau, 1972, in particolare p. 273.

48. Per la situazione a Bologna cf. Antonio BATTISTELLA, *Il Sant'Ufficio e la riforma religiosa in Bologna*, Bologna, Zanichelli, 1905 ; Guido DALL'OLIO, « I rapporti tra la Congregazione dal Sant'Ufficio e gli inquisitori locali nei carteggi bolognesi (1573-1594) », *RSI*, 105 (1993), p. 246-286. A parte il caso di Praun, fattore degli Gewandschneider di Norimberga (già citato in nota 21) è da menzionare anche quello degli Schlumpf. Come diretta conseguenza del caso degli Schobinger, Scherer e Spindler, dal 1616-1617 anche l'attività di questi loro connazionali finiva nel mirino dell'Inquisizione. Nonostante che gli Schlumpf affermassero di aver licenza (risalente al 1605) per poter essere attivi a Bologna tramite operatori cattolici, vennero precettati nel 1624 e costretti a sciogliere la loro filiale. Cf. ACDF, St. st. M 4 b, f° 150, 155, 212, 220, 224, 330, 331. Accanto alle conseguenze della Guerra dei Trent'anni, la quale negli anni cavallo del 1640 si spostava verso la Germania meridionale, anche le crescenti difficoltà poste all'operato dei mercanti San Galesi in Italia potrebbe certamente aver contribuito alla crisi economica verificatasi per molti di loro giusto in questo periodo. Per lo sviluppo della città di San Gallo, dal 1550 maggiore centro per la produzione ed il commercio di lino subito dopo Augusta, cf. il classico lavoro di Hans Konrad PEYER, *Leinwandgewerbe und Fernhandel der Stadt St. Gallen von den Anfängen bis 1525*, 2 vol., St. Gallen, Zollikofer, 1959/60 ; Daniel BÜCHEL, « Kaufleute, Ratsherren und vornehme Gesellschafter :

Leinwandgewerbe, Gesellschaft und Regiment der Stadt St. Gallen in der Fruhneuzeit », in *Sankt Galler Geschichte*, St. Gallen, Amt für Kultur des Kantons St. Gallen cop., 2003, vol. 4, p. 183-208.

49. Ormai tutti questi aspetti sono stati messi benissimo in luce da SCHMIDT, « Fernhandel », art. cité.

50. Johannes MÜLLER, « Augsburgs Warenhandel mit Venedig und Augsburger Handelspolitik im Zeitalter des Dreißigjährigen Krieges », *Archiv für Kulturgeschichte*, 1 (1903), p. 326-347 ; Reinhard HILDEBRANDT, « Die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen Oberdeutschland und Venedig um 1600 », in Bernd Roeck (éd.), *Venedig und Oberdeutschland in der Renaissance. Beziehungen zwischen Kunst und Wirtschaft*, Sigmaringen, Thorbecke, 1993, p. 277-288.

51. Finora gli studi sistematici disponibili sono soprattutto centrati sul tardo medioevo. Cf. Aloys SCHULTE, *Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs zwischen Westdeutschland und Italien mit Anschluß von Venedig*, 2 vol., Berlin, Duncker & Humblot, 1900 ; Werner SCHNYDER, *Handel und Verkehr über die Bündner Pässe im Mittelalter*, 2 vol., Zürich, Schulthess, 1973-1975 ; Hermann KELLENBENZ, « Lindau und die Alpenpässe », in Franz Huter & Georg Zwanowetz (éd.), *Erzeugung, Verkehr und Handel in der Geschichte der Alpenländer. Festschrift für Herbert Hassinger*, Innsbruck, Wagner, 1977, p. 199-219.

52. Per la situazione economica nel Ducato di Milano ed un quadro dello stato delle ricerche cf. M. SAVOIA, « Aspetti del commercio nello Stato di Milano in epoca spagnola », in *Aspetti della società lombarda*, op. cit., vol. 2, p. 51-108 ; Giuseppe DE LUCA, « Struttura e dinamiche delle attività finanziarie milanesi tra Cinquecento e Seicento », in Elena Brambilla & Giovanni Muto (éd.), *La Lombardia spagnola. Nuovi indirizzi di ricerca*, Milano, Unicopli, 1997, p. 31-75 ; Stefano D'AMICO, « Rebirth of a City : Immigration and Trade in Milan, 1630-1659 », *Sixteenth Century Journal*, 23/3 (2001), p. 697-721 ; Giovanna TONELLI, « Percorsi di integrazione commerciale e finanziaria fra Milano e i Paesi d'Oltralpe nel primo Seicento » in Luca Mocarrelli (éd.), *Tra identità e integrazione : La Lombardia nella macroregione alpina dello sviluppo economico europeo (secoli XVII-XX)*, Milano, Franco Angeli, 2002, p. 151-194.

53. Cf. Edoardo GRENDI, « I nordici e il traffico del porto di Genova : 1590-1666 », *RSI*, 83 (1971), p. 23-71 ; Marie-Christine ENGELS, *Merchants*, op. cit. ; Edoardo GRENDI, « Gli inglesi a Genova (secoli XVII-XVIII) », *Quaderni storici*, 115 (2004), p. 241-278.

54. Per la posizione di spicco dei Furtenbach a Genova, sia in relazione all'esportazione di lino via terra sia in relazione alla grande calata dei nordici, cf. Ludwig BEUTIN, « Deutscher Leinenhandel in Genua im 17. und 18. Jahrhundert », *Vierteljahresschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* (d'ora in poi VSWG), 24 (1931), p. 157-168 ; GRENDI, « I nordici », art. cité, p. 40-44. Per il maggiore esponente della famiglia, Christoph Furtenbach (1552-1643), dal 1577 fino alla sua morte stabilmente operante a Genova, cf. Hermann KELLENBENZ, « Christoph Furtenbach a Genova e il suo testamento », *RSI*, 84 (1972), p. 1102-1113. Per le imprese commerciali dei loro congiunti, i Rainolt, cf. Maria Caria LAMBERTI, « Mercanti tedeschi a Genova nel XVII secolo. L'attività della compagnia Rainolt negli anni 1619-1620 », / » *ASLSP*, 12 (1972), p. 77-121, p. 447-448. Finora non esiste una monografia scientifica su questa famiglia, ma solamente un prezioso manuale genealogico sul quale si basa la maggior parte delle informazioni qui elencate : Immanuel KAMMERER & Gerhart NEBINGER, *Die schwäbischen Patriziergeschlechter Eberz und Furtenbach* (Genealogisches Handbuch des in Bayern lebenden Adels, vol. 5), Neustadt a.d. Aisch, Degener, 1955, p. 333-411. Nell'ambito di un progetto di ricerca sulle relazioni commerciali dei mercanti tedeschi a Genova questi dati venivano integrati da informazioni colte nei vari studi relativi al mondo mercantile tedesco e da ricerche presso archivi a Genova. Per questo progetto cf. Julia ZUNCKEL, « Frischer Wind in alte Segel. Neue Perspektiven zur hansischen Mittelmeerfahrt (1590-1650) », *Hamburger Wirtschafts-Chronik*, 3 (2003), p. 7-43.

55. Oltre i numerosi contributi contenuti nella rivista storica *Montfort. Vierteljahresschrift für Geschichte und Gegenwart Vorarlbergs* riguardo a Feldkirch sono disponibili le sintesi di Benedikt

BILGERI, *Geschichte Vorarlbergs*, vol. 4: Ständemacht, Gemeiner Mann-Emser und Habsburger, Wien-Köln-Graz, Böhlau, 1977; Karlheinz ALBRECHT (éd.), *Geschichte der Stadt Feldkirch*, 2 vol., Sigmaringen, Thorbecke, 1985-87; Karl HEINZ BURMEISTER, *Kulturgeschichte der Stadt Feldkirch bis zum Beginn des 19. Jahrhunderts*, Sigmaringen, Thorbecke, 1985; Id., *Geschichte Vorarlbergs* (4. edizione corretta), Wien, Verlag für Geschichte und Politik, 1998. Per l'Austria occidentale cf. Volker PRESS, « Vorderösterreich in der habsburgischen Reichspolitik des späten Mittelalters und der frühen Neuzeit », in Hans Maier & Volker Press (éd.), *Vorderösterreich in der frühen Neuzeit*, Sigmaringen, Thorbecke, 1989, p. 137-176. Per la favorevole collocazione geografica cf. Peter EITEL, « Handel und Verkehr im Bodenseeraum während der frühen Neuzeit », *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees und seiner Umgebung*, 91 (1973), p. 67-90; Gerda LEIPOLD-SCHNEIDER, « Neue Forschungen zur Verkehrsgeschichte Vorarlbergs », *Montfort*, 47 (1995), p. 19-29.

56. Tuttora fondamentale Aloys SCHULTE, *Geschichte der Großen Ravensburger Handelsgesellschaft 1380-1530*, 3 vol., (Berlin 1923), Wiesbaden, Steiner, 1964. È comunque da mettere in risalto che la fine della « Grande Società » coincidesse con i moti riformistici nella Germania sudoccidentale.

57. Dopo una carriera militare al servizio dell'Imperatore, Johannes I Furtenbach si stabilì a Feldkirch. Investendo il capitale paterno nel commercio, il suo unico figlio Johannes II (ante 1518) collaborò strettamente sia con gli Humpis di Ravensburg sia con suo cognato Ludwig Münzer, titolare di una delle più floride imprese di Norimberga, attivo, assieme con i Holzschuher, nel commercio con l'Italia. Tre dei figli di Johannes II si occuparono di commercio: di questi solamente Johannes III (1544), mercante a Memmingen, rimase senza discendenti, mentre suo fratello Erasmus I (ante 1539) restò a Feldkirch, dove nel 1518 sposò in seconde nozze Katharina Hinderofen, figlia di una dei capi della « Grande società di Ravensbutg ». Il terzo dei fratelli, Bonaventura (1498-1564), diventò addirittura uno dei più noti petsonaggi dell'alta finanza. Sposatosi con la ricca vedova Helena Ebner fu capostipite del ramo norimberghense dei Furtenbach. Il quarto dei fratelli, Hieronymus (1559) era al servizio dell'Imperatore e diede origine al terzo ramo familiare (nominato di Gwigen) diffusosi in tutta la Germania meridionale. I suoi discendenti si imparentarono non solo con il patriziato di Lindau, Memmingen, Leutkirch, Ulm ed Isny e, nei decenni centrali del '500, anche con i ricchi mercanti di Augusta, come i Buroner, gli Stenglin ed i Jenisch. Collaborarono inoltre con la ditta dei loro parenti a Feldkirch. Le vicende dell'impresa di Feldkirch durante gli anni fra le prematute scomparsa di Erasmo I e l'assunzione degli affari da parte di suo figlio minore Paul I (1523-1589) non appaiono, invece, affatto chiare. Mentre i due figli maggiori, Davide e Zaccharias avevano seguito una carriera militare, a prendere temporaneamente le redini fu forse la vedova di Erasmo, oppure uno dei suoi fratelli. In ogni caso si rilevò lungimirante la strategia matrimoniale di Erasmo, il quale già negli anni '30 aveva dato le sue quattro figlie in sposa alla famiglia Hünlin di Lindau e ai Funck di Memmingen, in quanto i primi operavano per i Ravensburger a Vienna e Ofen, e l'impresa dei secondi era in forte ascesa a causa della stretta collaborazione non solo con i Vöhlin ma anche con i Welser d'Augusta. Anche Paul I Furtenbach dopo un primo matrimonio con una Grenzing, opportuno per confermare lo status eminente della famiglia nel patriziato di Feldkirch, strinse nel 1554 un secondo legame, estremamente propizio per i suoi affari, con una Gienger, in quanto questa famiglia originaria di Ulm vantava buoni rapporti con i Fugget e l'Imperatore. Dopo la morte di Paul I Furtenbach l'attività della florida impresa di Feldkirch, passata a tre dei suoi figli, Christoph (1522-1643), Paul II (1603) ed Erasmus II (1556-1619), raggiunse il massimo dell'espansione. Al loro successo parteciparono anche le famiglie dei loro cognati, i Pappus e Rainolt di Feldkirch. Questi pochi accenni alla storia familiare dei Furtenbach dimostrano, anche nel loro caso, la grande importanza dell'intensificarsi di una rete di vincoli di parentela, tramite i quali, soprattutto nella seconda metà '500, la Germania meridionale veniva unita in un'unica zona economica. L'importanza di questi processi fu colta solamente dalla storiografia recente, in quanto si riteneva la potenza economica delle grandi case mercantili dopo la metà del '500 in declino. Cf. Wolfgang VON STROMER, « Verflechtung oberdeutscher Wirtschaftszentren am Beginn

der Neuzeit », in Rausch, *Die Stadt*, op. cit., p. 21-40 ; Reinhard HILDEBRANDT, « I "merchant bankers" della Germania meridionale nell'economia e nella politica del XVI e XVII secolo », in DE MADDALENA & KELLENBENZ, *La Repubblica*, op. cit., p. 211-242.

58. Cf KELLENBENZ, « Christoph Furtenbach », art. cité, p. 1102-1104.

59. La maggior parte del ramo di Gwiggen era invece passato al protestantesimo. Così i Furtenbach di Leutkirch/ Ulm/Kempton e quelli di Lindau, tutti discendenti di Hieronymus I. Due dei suoi figli, Martin I (t 1582) e Hans (1540-1595), furono borgomastri di Lindau, incarico raggiunto anche da suo nipote Erasmus (1554-1618), figlio di Martin I ed Anna Buroner. Come sua padre anche Erasmo sposò (1579) la figlia di un ricco mercante lutetano di Augusta, Susanna Stenglin. E come ci dimostra il suo « *liber amicorum* » il giovane mercante prima delle nozze si era recato per un certo periodo a Genova. I cinque figli di Erasmo continuarono l'impresa paterna : Solo Marx (1585-1616) rimase a Lindau. Martin II (1582-1634) si stabilì ad Augusta, dov'era sposato prima con Magdalena Christell e poi con Regina Ammann. Al suo fianco troviamo Johannes (1596-1629) e Philipp (1598-1641) il quale curava i negozi a Danzica, dove nel 1625 sposò la figlia del borgomastro Schachmann. A Danzica giungeva anche Matthäus (1583-1643) dopo aver operato prima in Spagna (anche come corrispondente per i Fugger) e successivamente a Genova. Questo ramo protestante dei Furtenbach collaborava strettamente con la ditta dei loro parenti cattolici di Feldkirch, la cui attività era concentrata sulla totta per Milano e Genova. Da menzionare anche Joseph Furtenbach (1591-1667), autore di scritti di vario genere, ma in qualche modo collegabile all'attività commerciale degli Furtenbach in Italia, come il « *Newes Itinerarium Italiae* » (1627), « *Halnitro. Pyrobolia* » (1627) e « *Architectura Navalis* » (1629).

60. Nel già più volte menzionato caso degli Schobinger, Scherer e Spindler, finiti davanti dall'inquisitore di Tortona nel 1616, furono in qualche modo coinvolti anche i Furtenbach, sebbene sul loro conto, per quello che sappiamo, non si indagò ulteriormente. L'interrogatorio di uno dei due arrestati, Hieronimus Schobinger, porta alla luce i nomi degli stretti collaboratori della importante ditta San Gallese : a Genova essi si avvalsero dei Brocchi, mentre a Milano operavano tramite i Terenzi e appunto tramite i Furtenbach di Feldkirch. Schobinger dichiarava inoltre che questi suoi partner commerciali in Italia erano sicuramente cattolici, ma non taceva neanche il fatto, che altri rami della famiglia Furtenbach erano protestanti, o addirittura calvinisti. Cf. ACDF, St. st. M 4 b, f° 44. Il secondo arrestato, Georg Christoph Jenisch, da più di tre anni in Italia per conto degli Spindler, dichiarava di essere luterano, figlio di Samuel Jenisch della città di Memmingen. Cf. *ibid.*, f° 36. Proprio nel 1616 Samuel Jenisch sposò in seconde nozze Helena Furtenbach, figlia di Hieronimus II, indicatore significativo anche di una collaborazione commerciale fra le due famiglie. Per l'importantissima famiglia Jenisch, originaria d'Augusta, strettamente imparentata anche con gli Österreicher e attivissima in tante piazze commerciali, soprattutto anche ad Amburgo, cf. le schede in *Augsburger Eliten*, op. cit.

61. A causa della posizione geo-strategica dell'Austria occidentale questo profilo sociale era caratteristico per una buona parte delle famiglie del Vorarlberg. Cf. Gerda LEIPOLD-SCHNEIDER, « Feldkircher Oberschichten in Spätmittelalter und Frühneuzeit », *Montfort*, 46 (1994), p. 43-61. Cf. anche i lavori di Ludwig Welti citati in nota 23 ; Heribert KÜNG, « Landesverteidigung für Vorarlberg », *Montfort*, 46 (1994), p. 370-399 ; *Id.*, *Glanz und Elend der Söldner. Appenzeller, Graubündner, Liechtensteiner und Vorarlberger als Söldner in fünf Jahrhunderten*, Disentis, Desertina, 1993.

62. Cf. KAMMERER & NEBINGER, *Die schwäbischen Patriziergeschlechter*, op. cit., p. 336, 360, 380, 382, 286. Il ramo di Norimberga venne nobilitato già nel 1548, mentre i Furtenbach di Lindau ottennero questo status nel 1614 per Erasmus e la sua discendenza. Nel 1618 seguirono i Furtenbach di Feldkirch (Erasmus, Christoph, Johann Baptista e Paul Furtenbach) e nel 1623 quelli di Leutkirch (fratelli Hans Jakob, Hieronymus, Abraham und Joseph Furtenbach). Per un profilo sociale della nobiltà nella Germania meridionale cf. Rudolf ENDRES, « Adel und Patriziat in Oberdeutschland », in Winfried Schulze (éd.), *Ständische Gesellschaft und soziale Mobilität*, München,

Oldenbourg, 1988, p. 221-238 ; Barbara STOLLBERG-RILINGER, « Handelsgeist und Adelsethos. Zur Diskussion um das Handelsverbot für den deutschen Adel vom 16. bis zum 18. Jahrhundert », *Zeitschrift für historische Forschung*, 15 (1988), p. 273-309.

63. Sebbene sia fuori dubbio che i Furtenbach nel '500 e '600 furono fra i creditori della casa Asburgo, manca tuttora uno studio sistematico di tale attività, le quali spaziavano dagli aiuti finanziari all'Imperatore Massimiliano nelle guerre in Italia fino alle operazioni finanziarie (1616-1617) per la corona spagnola in occasione della missione del Oñate a Vienna. Finora si dispone sostanzialmente di sporadiche notizie, forniteci soprattutto dagli studi di Ludwig Welti. Cf. Gerda LEIPOLD-SCHNEIDER, « Feldkircher Oberschichten », art. cité, p. 51-53 ; Hermann KELLENBENZ, « Geldtransfer für Graf Oñate », in *Histoire économique du monde méditerranéen 1450-1650. Mélanges en l'honneur de F. Braudel*, vol. 1, Paris, Privat, 1973, p. 277-298. Per la documentazione disponibile a Vienna (HHStA, Reichshofrat Judicialia, Miscellanea) cf. Elisabeth SPRINGER, « Archivalien zur Geschichte Vorderösterreichs im Österreichischen Staatsarchiv », in Hans Maier & Volker Press, *Vorderösterreich*, op. cit., p. 339-366, p. 363.

64. Purtroppo anche riguardo i rapporti dei Furtenbach con i von Hohenems si dispone solamente di sporadiche notizie forniteci dal Welti e riprese da più parti. Per l'attività bancaria dei Furtenbach (accanto ai Fugger) al servizio dei von Hohenems, risalente alla prima metà del '500, cf. WELTI, *Merk Sittich*, op. cit., p. 101, 126. E altresì noto che sia Kaspar von Hohenems sia suo fratello Marx Sittich, omonimo nipote del Cardinale Altemps e futuro arcivescovo di Salisburgo (1616), disponevano dei servizi finanziari dei Furtenbach, come del resto anche il conte Jakob Hannibal II von Hohenems nel 1624. Del tutto da chiarire rimane invece il rapporto fra i Furtenbach e i von Hohenems riguardo gli sforzi finanziari della città di Feldkirch per riscattare, nel 1586, il dominio sulla città conferita in pegno agli Hohenems dai Asburgo. Cf. BILGERI, *Geschichte*, op. cit., p. 108, 172, 423. Da annotare inoltre che il Conte Johann Christoph von Hohenems era sposato con Maria Paumgärtner (1633), discendente dei ricchi mercanti-patrizi di Augusta. Dalla sua eredità proviene il famoso manuale mercantile di Wilhelm Rem, fattore dei Fugger. Cf. Theodor Gustav WERNER, « Repräsentanten der Augsburger Fugger und Nürnberger Imhoff als Urheber der wichtigen Handschriften des Paumgarmer-Archivs über Welthandelsbräuche im Spätmittelalter und am Beginn der Neuzeit », *VSWG*, 52 (1965), p. 1-41.

65. Il « libet amicorum » di Erasmus Furtenbach di Lindau certifica la presenza dei seguenti mercanti a Genova (1577-79) : Joachim Eckholt e Paul Hinderhofen (Ravensburg) ; Hans Georg Ehinger von Balzheim (Ulm) ; Hans Ulrich Krafft, Johannes Hartpronner, Ulrich Deller (Lindau) ; Christoph Leutrum von Ertlingen (Esslingen) ; Hans Ludwig Grempp von Freudenstein (Straßburg), Augustin Foremberger, Erasmus Gutterer, Sebastian II Welser (Norimberga) ; Christoph Rem, fattore dei Fugger e Welser, Christoph Herwart, Philipp Krafft, Hans Georg Österreicher, David Waiblinger, Christoph Neuhäuser, Marx Buroner, Laux Purz, Daniel Pflaumer, Thomas Stahel, Jeremias Wanner (Augusta). Cf. Gerhart NEBINGER, « Das Stammbuch des Erasmus Furtenbach aus Lindau », *Blätter des Bayerischen Landesvereins für Familienkunde*, 45 (1982), p. 255 segg. In base ad una petizione per il rifornimento di legna da ardere del 1600, GRENDI, « I Nordici », art. cité, p. 44, ci fornisce i nomi dei maggiori mercanti tedeschi residenti a Genova : Christoph Furtenbach, Cristiano Pappus, Stefano Nazal (Feldkirch) ; Gio Giacomo e Samuele Hoser, eredi Giovanni Österreicher, Gerolamo Buroner, Erasmo Schwab (Augusta) ; Pandolf Milech, Giovanni Hartpronner (Ulm) ; eredi Matteo Fetzler e Paolo Siedelmann (Norimberga).

66. La posizione di spicco dei Furtenbach emerge chiaramente dai dati economici forniti da GRENDI, « I Nordici », art. cité, p. 40. La ricca documentazione negli archivi notarili genovesi riguardo la loro complessa rete commerciale ed in particolare la collaborazione con mercanti fiamminghi-olandesi (come p.e. con Jacopo Mandechens, con i van der Broecke a Livorno e con John Ward a Londra) non può essere esposta per ragione di spazio. Per ora si rimanda alle indicazioni contenute nel prezioso lavoro di ENGELS, *Merchants*, op. cit., *passim*.

67. Ricche notizie sulla famiglia e le loro imprese commerciali fornisce lo schedario *Augsburger Eliten*, op. cit. Nel primo quarto del '600 gli Österreicfier furono la più ricca famiglia subito dopo i Fugger e durante la Guerra dei Trent'anni furono fra le famiglie filo-svedesi. Sulle attività degli Österreicher a Genova cf. GRENDI, « I nordici », art. cité, p. 41. Riguardo la loro partecipazione al commercio via mare si collocavano, nei primi anni '90, in seconda posizione dopo i Furtenbach. La netta flessione dei loro negozi in questo settore, dopo il 1600, potrebbe essere dovuta, almeno parzialmente, al fatto che per un certo periodo si facevano rappresentare dagli Hoser. I dati frammentari forniti da Ludwig BEUTIN, « Leinenhandel », art. cité, p. 160-163, dimostrano, che gli Osterreicher furono certamente attivi nel commercio di lino via terra, tramite Milano, anche oltre la fine della Guerra dei Trent'anni. Ma come emerge dal lavoro di Robert POPPE, *Die Augsburger Handeltsgesellschaft Oesterreicher (1590-1618)*, Augburg, Selbstverlag der Stadt, 1928, l'importanza della loro filiale a Genova diminuì progressivamente proprio con l'inizio del '600, quando gli Österreicher intensificarono le loro attività alle fiere di Bolzano.

68. Cf. GRENDI, « I nordici », art. cité, p. 42. I dati indicano che nel triennio 1600-1602 le importazioni di lino via mare superavano addirittura le esportazioni via mare. Per il maggiore utilizzo del porto di Amburgo, documentato anche per gli Österreicher, cf. Hermann KELLENBENZ, *Unternehmerkräfte im Hamburger Portugal-und Spanienhandel 1590-1625*, Hamburg, Verlag der Hamburgischen Bücherei, 1954, in particolare p. 168, 337. Probabilmente il lino in questione proveniva soprattutto dai centri di produzione situati in Slesia oppure dai centri di produzione nel settentrione d'Europa, mentre per lo smercio del lino prodotto nella regione a nord del lago di Costanza fosse commerciale Milano-Genova rimaneva di una certa importanza, nonostante la netta tendenza a calare nel primo quarto del '600. Per la successiva « congiuntura di Milano » vedi nota (47).

69. A causa della problematica situazione in Lombardia, gli Österreicher, a differenza dei Furtenbach (rappresentati a Milano da Paolo Furtenbach), non poterono disporre di una vera e propria filiale a Milano. Erano costretti ad operarvi tramite altri mercanti essendogli solamente permesso il passaggio oppure un breve soggiorno, previo licenza dell'inquisitore. In questa circostanza troviamo appunto Jeremias Österreicher nel 1633. Senza menzionare il nome di questo mercante l'inquisitore di Milano riferisce alla Congregazione romana di avergli concesso tale licenza « anche se con una certa ripugnanza », in quanto egli era necessitato di recarsi a Genova « ove era seguito fallimento ». L'inquisitore lamentava la sua ormai difficile posizione e chiedeva come doveva comportarsi essendo il Ducato di Milano circondato da Stati come Genova, Venezia e Savoia, nei quali i mercanti eretici potevano recarsi senza costrizioni. Cf. ACDF, St. St. M. 4 b, f° 544. Il fatto che si trattava proprio di Jeremias Osterreicher risulta dagli documenti disponibili nel ASG, Notai antichi, 4767, 4768 (Ottavio Castiglione). Nel 1633 egli veniva a Genova poiché il fattore Jakob Kuntz (Jacopo Contio) aveva smarrito la notevole somma di 45 000 lire. Kuntz fuggì nel convento di San Francesco dove, molto probabilmente, si suicidò.

70. Cf. GRENDI, « I nordici », art. cité, p. 26, 29, 43. Rispetto al sistema delle commissioni estere dell'Ufficio d'Abbondanza, sul quale disponiamo di una ricca documentazione nell'Archivio Storico del Comune di Genova, la Repubblica teneva molto in conto le implicazioni politiche di questi negozi, dei quali venivano incaricati solamente mercanti assolutamente affidabili anche riguardo al loro status formale. Presumibilmente ragionamenti intorno all'opportunità politica sull'impiego dei commissionari facevano sì che i mercanti di Norimberga ed Augusta presenti a Genova, pur disponendo certamente di buoni rapporti con Amburgo e Danzica, non venissero mai presi in considerazione come affidatari ufficiali della Repubblica, anche se non è affatto da escludere che loro, come dal resto gli olandesi, si occupassero dell'importazione di cereali per conto proprio. Inoltre le imprese norimberghensi e augustiane a Genova furono soltanto rappresentate dai loro fattori. Accanto ai mercanti genovesi residenti ad Anversa l'Annona si rivolgeva solamente ai Vertema e ai Brocco, probabilmente anche in quanto il loro status di Valtellinesi li consentiva di trafficare con gli eretici, ed ai Furtenbach ed ai Rainolt,

probabilmente in quanto tedeschi sulla cui ortodossia cattolica non si potessero avanzare dubbi. A dispetto della grave situazione d'emergenza granaria in tutta l'Italia, e della dichiarata neutralità di Genova, le modalità formali dell'approvigionamento granario su iniziativa direrale della Repubblica, erano osservare molto attentamente, anche perché non erano mai da escludere le compli-cazioni, come per esempio quelle, famose, emerse nel 1598-1599, quando Genova ritenne opportuno a rivolgersi al Papa per ottenere il permesso di comunicare con la regina Elisabetta per recuperare dei carichi granari sequestrati. Una situazione in qualche modo analoga si présente riguardo l'approvigionamento di grosse quantità di polvere da sparo, ordinate per conto della Repubblica nel 1625, tramite i mercanti genovesi attraverso Anversa, sia ad Amsrerdam sia ad Amburgo. Anche Christoph Furtenbach venne incaricato di questi negozi delicati. Approvigionava la Repubblica con salnitro giunto dalla Germania via terra. Cf. Julia ZUNCKEL, *Rüstungsgeschäfte im Dreißigjährigen Krieg. Unternehmerkräfte, Militärgüter und Marktstrategien im Handel zwischen Genua, Amsterdam und Hamburg*, Berlin, Duncker & Humblot, 1997, particolarmente p. 323-329.

71. Alcune lettere indirizzate dagli inquisitori alla Congregazione romana ci dimostrano quanto insicura fosse la posizione per gli inglesi nello stato di Milano ancora negli anni '30 del '600 nonostante la pace fra la Spagna e l'Inghilterra. Cf. ACDF, St. st. 4 M b, f° 518-525.

72. Indicatore di queste difficoltà politiche sono le obiezioni avanzate nel 1633 contro l'utilizzo di navi olandesi impiegate dai Furtenbach per il rrasporto di sale ptoveniente da Ibiza. In questo imporrante settore dei commerci i Furtenbach vantavano una sorta di monopolio. Cf. GRENDI, « I nordici », art. cité, p. 43 ; ASG, Notai Antichi (Ottavio Castiglione), 4767.

73. Esistono pochi studi monografici su queste famiglie e le loro attività economiche. Migliore è senz'altro lo stato délia ricerca per i Lumaga. Cf. Olimpia AUREGGI, « I Lumaga di Piurio e di Chiavenna. Ricerche su patriziato e nobiltà nell'alta Lombardia », ASL, 89 (1962), p. 222-272 ; Linda BOREAN & Isabella CECCHINI, « Microstorie d'affari e di quadri. I Lumago tra Venezia e Napoli », in Linda Borean & Stefania Mason (éd.), *Figure di collezionisti a Venezia tra Cinque e Seicento*, Udine, Forum Editrice, 2002, p. 159-231 ; Marie-Félicie PÉREZ, « Le Mécénat de la famille Lumague (branche française) au XVII^e siècle », in Jean Serroy (éd.) *La France et l'Italie au temps du Mazarin*, Grenoble, Presses universitaires, 1980, p. 154-161. Per causa délia straordinaria importanza delle imprese economiche dei Valtellinesi su tantissime piazze europee si dispone di una discreta quantità di notizie sparse e contenute in vari srudi storico-economici. Cf. soprattutto il materiale raccolto da Lambert F. PETERS, *Der Handel Nürnbergs am Anfang des Dreißigjährigen Krieges. Strukttrprobleme, Unternehmen und Unternehmer — Eine quantitative Analyse*, Stuttgart, Steiner, 1994. Per i Brocco ad Augusta cf. BACKMANN, *Italianische Kaufleute*, op. cit. Alttettanto vale per gli studi d'indirizzo storico-religioso riguardanti soprattutto la Valtellina. Vedi per questo le indicazioni bibliografiche nelle note (31) e (75). Finora manca un lavoro sistematico che unisce queste due linee di ricerche.

74. Cf. Jean-Louis HANSELMAN, « L'alliance hispano-suisse de 1587 », *Archivio storico ticinese*, 11 (1970), p. 1-68. Già nel 1568 il problema dei mercanti svizzeri nel Milanese era pressante, come dimostra la copia di una lettera scritta dal nunzio apostolico in Spagna, contenuta in ACDF, St. st. 4 M b, f° 407 : « Ma le autorità non si vedevano in grado di togliere quel commercio di quelle genti, et prohibirli lo stare in Milano senza farseli inemici, il che Sua Maestà stima di somma impottanza per non essere quel stato così fortificato, che non debba temere di quella gente. »

75. Per un quadro della situazione in Valtellina/Valchiavenna cf. Emil CAMENISCH, *Geschichte der Reformation und Gegenreformation in den italienischen Südtälern Graubündens*, Chur, Bischofberger, 1950 ; Alessandro PASTORE, *Nella Valtellina del tardo Cinquecento: fede, cultura, società*, Milano, Sugarco, 1975 ; *Id.*, *Riforma e società nei Grigioni. Valtellina e Valchiavenna tra '500 e '600*, Milano, Franco Angeli, 1991 ; Antonio ROTONDÒ, « Esuli italiani », art. cité ; Guglielmo SCARAMELLINI, « Der Pirndter London : Commercio, finanza e manifattura nel borgo e nel contado di Chiavenna nei

secoli XVI-XIX », in Giovanni Luigi Fontana, Andrea Leonardi & Luigi Trezzi (éd.), *Mobilità, imprenditoria e lavoro nelle Alpi in età moderna e contemporanea*, Milano, CUESP, 1998, p. 239-268 ; Agostino BORROMEO, (éd.), *La Valtellina, crocevia dell'Europa. Politica e religione nell'età della guerra dei Trent'anni*, Milano, Giotgio Mondadori, 1998.

76. Per la politica della Santa Sede verso i confederati cf. le istruzioni generali dati ai nunzi presso gli svizzeri contenute in Klaus JAITNER, *Die Hauptinstruktionen Clemens'VIII*, op. cit. ; Id., (éd.), *Die Hauptinstruktionen Gregors XV. für die Nuntien und Gesandten an den europäischen Fürstenhöfen 1621-1623*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer, 1997 ; Silvano GIORDANO (éd.), *Le Istruzioni generali di Paolo V ai diplomatici pontifici 1605-1621*, Tübingen, Max Niemeyer, 2003. Sulla nunziatura presso gli svizzeri cf. anche Urban FINK, *Die Luzerner Nunziatur (1586-1873). Zur Behördengeschichte und Quellengeschichte der päpstlichen Diplomatie in der Schweiz*, Luzern, Rex-Verlag, 1997 ; Gianvittorio SIGNOROTTO, « Aspirazioni locali e politiche conti-nenrali. La questione religiosa nella Valtellina del '600 », in Peyronel, *Frontière religieuse*, op. cit., p. 87-108 ; Di Filippo BAREGGI, *Le forniere*, op. cit.

77. Fondamentale per il trattamento particolare riservato ai mercanti retici fu l'editto emanato nel 1593 dall'inquisitore di Milano, Deodato Gentile. Su di lui cf. GIORDANO, *Le istruzioni*, op. cit., p. 189. Gentile si basava sulle istruzioni giunte da Roma in una lettera datata 3 luglio 1593, la quale si trova stampata da Ludwig VON PASTOR, « Allgemeine Dekrete der römischen Inquisition aus den Jahren 1555-1597. Nach dem Notariatsprotokoll des S. Uffiziums zum ersten Male veröffentlicht », *Historisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*, 33 (1912), p. 479-549, in particolare p. 548-549 ; *Quanto s'ella deve tollerare che venghino indifferentemente mercanti heretici, sotto titolo di mercanti, et oltre i Svizzeri e Grisoni, che hanno capitolazione con questo stato, si risponde che V.R. pub haver visto dall'editto pubblicato li 15. décembre 1581 dall'inquisizione, che la tolleranza della pratica sotto titolo di mercanzie non concerne altri che Svizzeri e Grisoni, per il che tutti gl'altri restano nelli termini della legge comune*. L'editto del Gentile precisava ulteriormente quello emanato dall'inquisitore Giulio de Ferrari citato, appunto, nella lettera riprodotta parzialmente qui sopra. L'editto del Ferrara si trova in Archivio di Stato di Milano, Commercio, ed è citato dal Canosa, *Storia dell'Inquisizione*, vol. 4, op. cit., p. 73. Si ricorda che in riferimento all'editto del 1593 si procedeva, appunto, contro i mercanti di San Gallo.

78. Proprio in base all'editto del Gentile i Valtellinesi si ritenevano autorizzati a mantenere rapporti con Norimberga. Per le loro attività a Norimberga ed Amburgo, cf. BAUER, « Italienische Kaufleute », art. cité ; Peters, *Der Handel Nürnbergs*, op. cit. ; KELLENBENZ, *Unternehmerkräfte*, op. cit.

79. Cf. GRENDI, « I nordici », art. cité, p. 41. Per i privilegi dei Valtellinesi a Genova cf. ASG, Archivio Segreto 2788 (Lettere Principi), mazzo 12. Sembra che i rapporti fra i mercanti valtellinesi e i tedeschi oscillassero fra collaborazione e concorrenza. Tramite la documentazione notarile disponibile a Genova la loro rete di relazioni potrebbe essere ricostruita. A partire dagli anni '90 del '500 la maggiore occupazione dei Verrema fu il commercio di grano al servizio della Repubblica. Pur rimanendo attivi anche dopo un loro fallimento nel 1605, le attività commerciali dei Verrema furono molto ridimensionate. L'Ufficio d'Abbondanza si rivolse poi soprattutto ai Furtenbach e ai Rainolt, e, dopo il loro fallimento, a partire dal 1621 soprattutto ai Brocco. Cf. nota (70). Accanto ai Verrema i Brocco furono senz'altro la più importante ditta valtellinese operante fra la Germania meridionale e Genova, mentre i Lumaga si concentrarono piuttosto sui traffici con la Francia. Inoltre, tutti i valtellinesi collaborarono strettamente con gli Odescalchi, originari di Como.

80. Cf. Othmar PICKL, « Gli Asburgo austriaci e la concorrenza delle grandi banche dal XIV secolo alla fine del XVII », in De Maddalena & Kellenbenz, *La repubblica*, op. cit., p. 153-176 ; HILDEBRANDT, « I "merchant bankers" », art. cité, anche se questi studi non contengono nessun accenno ai valtellinesi. Manca soprattutto uno studio sull'attività finanziaria dei Verrema al servizio dell'Imperatore, in quanto è ben noto che essi gli avevano prestato notevoli somme per la guerra contro i turchi. Cf. Winfried SCHULZE, *Reich und Türkengefahr im späten 16. Jahrhundert*, München,

Beck, 1978. Per il fallimento dei Vertema cf. anche Christa SCHAPER, « Handelsprozesse Nürnberger Bürger vor dem Reichskammergericht », in Schneider, *Wirtschaftskräfte*, op. cit., vol. 5, p. 93-134, in particolare p. 112. I Pestalozzi furono invece impegnati negli aiuti finanziari durante la Guerra dei Trent'anni. Cf. Dierer ALBRECHT, « Zur Finanzierung des Dreißigjährigen Krieges. Die Subsidien der Kurie für Kaiser und Liga 1618-1635 », *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*, 19 (1956), p. 543-567. Sull'attività finanziaria dei Lumaga cf. Herbert LUTHY, *La Banque Protestante en France de la révocation de ledit de Nantes à la révolution*, 2 vol., Paris, SEVPEN, 1959-1961.

81. Cf. SCHMIDT, « Fernhandel », art. cité ; Jürgen OSTERHAMMEL, « Kulturelle Grenzen in der Expansion Europas », *Saeculum - Jahrbuch für Universalgeschichte*, 46 (1995), p. 101-138 ; Birgit BOSCH, *Interkulturelles Management. Eine kultursoziologische Fallstudie über die Führung deutscher Niederlassungen in Malta*, Darmstadt, DDD, 1996.

AUTEUR

Julia Zunckel

L'histoire religieuse de la communauté anglaise de Livourne (XVII^e et XVIII^e siècles)

Stefano Villani

p. 257-274

En premier lieu nous vous rappelons de prendre garde à ce que, des personnes étrangères apparaissant ici en divers endroits comme en un port franc et traitant avec les marchands, il ne s'y introduise pas quelque secte qui dédaigne notre sainte religion catholique, et que plutôt cette opportunité soit l'occasion de reconduire dans le sein de la Sainte Église et vers la vraie religion, comme il vous est souvent arrivé et vous arrive encore, celles de ces personnes réticentes à la foi catholique qui se présentent à vous¹.

- 1 C'est ainsi que commençaient les instructions que reçurent Jacopo Inghirami et son successeur Giulio Montauti au moment de prendre la charge de gouverneur de Livourne, respectivement en 1618 et 1621.
- 2 Ces instructions furent administrées à une époque où Livourne voyait depuis déjà quelques décennies l'implantation et le développement de nombreuses communautés étrangères : juifs, Grecs, Corses, Français, Arméniens, Hollandais, Allemands et Anglais remplissaient les rues de la ville, lui conférant un aspect particulier de dynamisme multiethnique qui la distinguait même des autres grandes villes portuaires de la péninsule italienne comme Venise, Gênes, Naples, et Messine².
- 3 Il est notoire que l'on concéda aux juifs qui se rendirent à Livourne d'amples libertés religieuses et politiques, et que l'on établit explicitement pour les Israélites la possibilité d'avoir une synagogue et l'exemption de persécutions pour motifs religieux.
- 4 Il en allait différemment pour les étrangers de religion protestante qui avaient décidé de vivre définitivement ou du moins de rester quelque temps dans cette ville. En

théorie, au ^{xviii} siècle, tous les étrangers protestants se trouvant dans un pays catholique étaient passibles de persécutions en tant que formels hérétiques. Sur le plan de la stricte théorie, il ne restait au protestant poursuivi par l'Inquisition qu'à choisir lors de son procès entre la « conversion » au catholicisme et la condamnation à mort pour hérésie persistante, à laquelle suivait la remise au pouvoir séculaire, qui exécutait la condamnation à mort³. Si la réglementation interdisait, de manière aussi sévère et précise, aux hérétiques de voyager, faire du commerce et s'établir en pays catholique, en réalité les choses se déroulaient bien différemment. Jusqu'au ^{xvi} siècle, une praxis flexible correspondait dans les faits à cette norme draconienne, accordant une totale tranquillité aux voyageurs et aux marchands « hérétiques » qui se comportaient avec prudence⁴. Il est évident, bien entendu, que le maintien sur une longue durée d'une norme rigide, bien que toujours plus souple dans son exécution, laissait largement place à l'arbitraire et à une arrogante pratique discrétionnaire mais néanmoins, au fil des ans, les pays protestants tentèrent, souvent avec succès, de faire introduire des garanties de protection pour les protestants qui se trouvaient en voyage en pays catholique. Après l'approbation du traité de paix entre l'Espagne et l'Angleterre en 1605, dont les clauses concernant la protection des voyageurs anglais contre d'éventuelles persécutions de l'Inquisition espagnole furent étendues de fait également aux pays dans lesquels le contrôle de l'hérésie était exercé par l'Inquisition romaine, les pays méditerranéens devinrent explicitement accessibles aux marchands non catholiques. Les seules conditions qui leur étaient posées étaient les suivantes : ne pratiquer aucune forme de propagande religieuse, se comporter sans susciter de scandale aux yeux des catholiques, c'est-à-dire ne pas manifester publiquement leur adhésion à une confession autre que catholique⁵.

- 5 Cette praxis, commune à tous les pays catholiques qui, pour des raisons commerciales, connaissaient une présence protestante, était également appliquée à Livourne, de la façon la plus favorable possible aux marchands qui séjournaient dans la ville, bien qu'il s'agisse dans tous les cas d'une tolérance limitée et contrôlée, qui n'autorisait ni la liberté de culte, ni la possibilité de faire du prosélytisme religieux, ni celle d'ensevelir dignement et dans les formes les personnes décédées en dehors du sein de l'Église catholique. À l'inverse, elle laissait le champ libre à l'action de propagande catholique pour les reconduire « dans le sein de la Sainte Église et de la vraie religion », selon la formule des instructions citées plus haut que le grand duc avait fait donner aux deux nouveaux gouverneurs. L'histoire de la communauté anglaise de Livourne au ^{xvii} et ^{xviii} siècle est par conséquent également celle des conflits de cette communauté avec les autorités politiques et religieuses toscanes dans le but de voir affirmé, pour les Anglais, le droit de vivre ouvertement leur propre credo religieux. Dans cette lutte pour obtenir une plus grande liberté religieuse, entrèrent en lice d'une part la communauté anglaise et, de l'autre, les autorités grand-ducales, centrales et locales, les autorités religieuses de Toscane et l'Inquisition. Une pluralité de protagonistes, aux intérêts souvent divergents, qui se confrontèrent essentiellement sur deux points : doter la communauté d'un ministre protestant qui puisse procurer une assistance spirituelle à ses coreligionnaires, et pouvoir disposer d'un cimetière où enterrer les marchands décédés à Livourne⁶.

Chapelains anglicans à Livourne

- 6 Il est possible que, dans les premières décennies du XVII^e siècle déjà, quelque chapelain anglican ait été hébergé pour une petite période chez un marchand anglais aisé, résidant à Livourne, mais ce n'est que dans les années quarante du XVII^e siècle que la question de la présence dans la ville d'un ministre anglais fut formellement posée. Qu'elle le fut à ce moment précis ne relève pas du hasard. La communauté, dans les dernières décennies, avait connu une croissance économique et démographique et comptait alors une vingtaine de marchands, qui pour la plupart avaient fait venir également leur famille à Livourne⁷. Le problème de leur procurer un officiant pour l'assistance spirituelle et la célébration et l'enregistrement des baptêmes, mariages et funérailles conformément aux rites protestants, devenait ainsi bien réel. Ensuite, le débat, en Angleterre, sur les questions religieuses et la liberté de conscience était, dans ces années de guerre civile qui conduisirent en 1649 à la décapitation de Charles I^{er}, extrêmement enflammé. C'est ainsi qu'en 1644 un hebdomadaire londonien publia avec une certaine emphase la nouvelle : un ministre protestant avait baptisé un enfant à Livourne⁸. L'article ne manquait pas de souligner avec des accents millénaristes que le baptême s'était déroulé aux portes de Rome dans un moment de grave conflit entre la Toscane et le Pape durant la guerre de Castro. Au moment de la publication de cette nouvelle, le ministre qui avait célébré le baptême demeurait depuis quelque temps chez Robert Sainthill, l'agent du roi anglais résidant à Livourne, et ce n'est évidemment pas un hasard si la nouvelle fut proclamée de cette manière en Angleterre : selon toute probabilité, on estimait que l'affrontement entre le Pape et le grand-duc était si âpre qu'il laissait la place à une propagande protestante en Toscane, et l'on souhaitait mettre les autorités grand-ducales devant le fait accompli. Sainthill lui-même avait annoncé au grand-duc l'arrivée du ministre pour sa famille et Ferdinand II avait sans doute donné une forme d'approbation à sa présence. Mais Sainthill dut bien vite comprendre à ses dépens la complexité de la situation politico-religieuse en Italie. La nouvelle de la publication de l'article arriva à Rome et les faits vinrent à la connaissance de la Congrégation du Saint Office. Une protestation formelle s'éleva alors, et le 7 mai 1644 les autorités grand-ducales firent savoir au gouverneur de Livourne que, attendu que Sainthill avait « abusé de la bienveillance » du grand-duc, non seulement en ce qu'il avait prêché « au vu et au su de toute la nation » mais également en ce qu'il avait répandu « ces rumeurs en ce qui concerne l'exercice du culte de leur religion », le grand-duc souhaitait que le « prédicant » soit éloigné au plus vite. C'est ainsi que le prédicateur dut quitter Livourne au mois de mai 1644⁹.
- 7 Quelques mois plus tard, à la fin de cette même année 1644, Sainthill hébergea chez lui un autre ministre protestant, un certain Richard Weller, par le passé *fellow* de l'Emmanuel Collège de Cambridge. À cette occasion également, à peine quelques mois plus tard, en mars 1645, le prédicateur fut contraint à quitter la ville suite aux protestations officielles de l'Inquisition auprès du grand-duc. En janvier 1649, on entendit parler d'un autre « prédicant » - on désignait avec ce terme péjoratif les ministres protestants - qui demeurait à Livourne chez un autre marchand anglais, Samuel Bonnell, et qui avait célébré un mariage (il figure dans les documents italiens sous le nom de « Duerim »). Dans son cas également on eut recours à une injonction immédiate d'expulsion, exécutée début janvier.

- ⁸ Le séjour à Livourne de deux ministres anglicans suscita en 1658 de nouveaux problèmes. Daniel Harcourt, qui y resta jusqu'aux alentours de février 1658, et Eleazar Duncon, qui mourut à Livourne au début de 1660, virent leur présence dénoncée par le prêtre irlandais William Mergin, résidant à Livourne depuis un long moment. Le poids politique de l'Angleterre était toutefois bien différent par rapport à la décennie précédente. L'Angleterre des années quarante avait été mise à sang et déchirée par la guerre civile ; celle de 1649 vit la naissance d'un nouveau régime, que l'on considérait en Europe comme extrêmement fragile. Le grand-duc savait donc très bien que les mesures d'expulsion de 1644, 1645 et 1649, qu'il avait par ailleurs appliquées fort peu volontiers, et seulement après que les instances répétées des autorités religieuses et inquisitoriales toscanes lui aient forcé la main, ne pouvaient que créer des problèmes dans ses rapports avec la communauté anglaise de Livourne. L'Angleterre de la fin des années cinquante était au contraire une des plus fortes puissances européennes : victorieuse dans la guerre contre la Hollande, elle était alors l'alliée de la France et triomphait dans la guerre contre l'Espagne. Ferdinand II adopta par conséquent une attitude temporisatrice et ambiguë ; et les deux ministres purent rester quelques mois à Livourne en relative tranquillité. D'autres ministres anglicans se joignirent à eux, comme Robert Le Grosse, recteur d'une paroisse londonienne, qui fut l'hôte de deux marchands de tendance royaliste, James et Georges Man, et qui fut d'ailleurs informé à Livourne de la Restauration de Charles II en 1660.
- ⁹ Avec la Restauration de Charles II, le problème prit une tournure différente. En mai 1665, John Finch fut accrédité à la cour des Médicis comme résident anglais. Ce prestigieux intellectuel, après avoir étudié à Cambridge et à Padoue, avait enseigné l'anatomie à l'Université de Pise de 1659 à 1664¹⁰. Finch, qui s'était installé en Toscane quand où était tolérée de facto la présence à Livourne de deux ou trois « prédicants », demanda à Londres de nommer formellement un chapelain pour la Factory, dans la pensée que ce qui était accordé à un « usurpateur » puritain ne pouvait pas ne pas l'être à un souverain légitime dont les sympathies envers le catholicisme étaient connues de tous.
- ¹⁰ En attente de l'arrivée d'un ministre officiellement désigné, Benjamin Denham, autrefois chapelain de l'ambassade anglaise à Constantinople, prêcha à Livourne. Finch lui aussi, comme Sainthill vingt années auparavant, dut pourtant apprendre à ses dépens la complexité de la politique italienne. En effet, après avoir accordé une sorte de permis de séjour au ministre anglican en Toscane, le grand-duc expulsa Denham en septembre 1666 suite aux fermes protestations de l'Inquisition. Et en juillet 1667 on lui imposa formellement l'expulsion d'un autre ecclésiastique anglican du nom de Thomas Wilson qui, avec la plus grande prudence en comparaison de son prédécesseur, avait exercé son ministère religieux à Livourne au printemps de cette année-là et qui, par ailleurs, avait déjà quitté Livourne lorsque Finch se vit enjoint l'ordre d'expulsion. D'autres ministres se rendirent à Livourne en 1668, en 1670 et en 1677, et pour chacun de ces cas s'ensuivirent de nouvelles polémiques qui conduisirent à de formelles mesures d'expulsion¹¹. Mais ce fut seulement en 1685 qu'éclata un grave conflit d'ordre religieux entre les autorités toscanes et la communauté anglaise.
- ¹¹ Le 14 septembre 1685 en effet parvint à l'oreille du grand-duc la nouvelle suivante : un « certain Otton » (William Upton), marchand Anglais résidant à Livourne, contre l'habitude répandue jusqu'alors chez les Anglais d'envoyer « leurs enfants se faire baptiser à la cathédrale », n'y avait pas encore conduit le sien, dans l'intention de « le

faire baptiser dans sa propre demeure par un prédicant hérétique dont ils disent attendre la venue avec l'arrivée prochaine d'un navire de guerre ». Depuis Florence on écrivit immédiatement au gouverneur de Livourne en l'invitant à veiller à empêcher qu'un tel abus se produise¹². L'avertissement fut toutefois inutile, parce que peu de jours après « nonobstant la promesse faite au pasteur Bruni de l'envoyer à l'église pour recevoir du ministre catholique le saint baptême », Upton, en compagnie de ses autres compatriotes, conduisit son fils sur un bateau anglais ancré au port de Livourne et le fit baptiser par un ministre presbytérien, un certain M. Inglis, qui selon les autorités livournaises avait foi l'Angleterre, c'est-à-dire, bien entendu, qu'il avait quitté l'Angleterre après l'accession au trône du catholique Jean II en février 1685¹³. Entre fin septembre et début octobre, le ministre presbytérien fût arrêté¹⁴, et l'on demanda formellement à Upton de conduire à l'église « son fils baptisé par le prédicant » pour le faire baptiser de nouveau selon le rite catholique. Francesco Panciatichi, premier secrétaire d'état, écrivit depuis Florence au gouverneur de Livourne, Marco Alessandro del Borro, que si les Anglais de Livourne y opposaient des objections, il était en mesure de leur dire qu'ils ne devaient pas se plaindre, ayant déjà contrevenu « à l'habitude répandue non seulement en cette région mais ailleurs également d'envoyer les enfants hérétiques recevoir le saint baptême dans les églises catholiques » et que au cas où ils se montreraient indociles, ils seraient alors traités « de façon légitime avec une bien plus grande rigueur ». Ce ne serait que lorsque l'enfant serait présenté à l'église collégiale (ou au moins lorsqu'il y aurait « la promesse claire que cela serait fait dans les plus brefs délais ») que l'on serait disposé à libérer le prédicant¹⁵. La communauté anglaise présenta une lettre au grand-duc, dans laquelle, bien que reconnaissant que le comportement d'Upton était allé à l'encontre d'une coutume désormais établie, elle s'opposait au second baptême de l'enfant¹⁶. Le 9 novembre 1685 au matin, Upton finit par conduire son enfant à l'église, et, trois jours plus tard, on libéra le ministre anglais¹⁷.

- 12 Cet épisode est bien entendu un signe du lien direct et immédiat entre la concession de libertés aux protestants établis à Livourne et les motifs politiques. La dureté des mesures mises en œuvre, avec l'arrêt du ministre et la décision extraordinaire de rebaptiser un enfant qui avait déjà été baptisé selon un culte chrétien qui plus est, revêtait clairement une dimension exemplaire, et l'on ne trouve aucun cas comparable dans la praxis des années précédentes. Quand, comme nous l'avons vu, cinquante années auparavant environ, l'on avait baptisé un enfant dans la maison de Robert Sainthill selon les rites protestants, l'attitude du grand-duc avait été considérablement plus modérée, et soucieuse de ne pas offenser la communauté de marchands anglais résidant sur un territoire dont il avait la charge administrative, bien que la nouvelle ait été diffusée avec une grande emphase en Angleterre, et chargée explicitement d'un profond contenu religieux et politique qui allait au-delà de l'épisode lui-même. Il s'agissait, il est vrai, d'un autre grand-duc : en 1644, c'est Ferdinand II qui gouvernait la Toscane, tandis que Côme III était au pouvoir en 1685. Or, au-delà des grossiers clichés historiographiques, il est certain que ce dernier était franchement plus sensible que son père aux avertissements de l'orthodoxie religieuse. Mais le véritable motif du changement d'attitude tient bien entendu au fait qu'il y avait alors sur le trône d'Angleterre un souverain catholique. Par conséquent l'on dit explicitement au gouverneur de Livourne qu'il devait procéder à l'arrestation du ministre pour cette raison également qu'il s'agissait d'« un simple particulier fort peu attaché à Sa Majesté » (*privata persona e più tosto mal affetta a quella Maestà*) du roi d'Angleterre¹⁸.

- ¹³ La situation politique et les rapports de force changèrent après la Glorieuse Révolution. En 1689, Lambert Blackwell, neveu du célèbre général républicain John Lambert, fut nommé consul anglais à Livourne. Et lorsque Blackwell lui-même fut nommé résident auprès de la cour médicéenne en 1697, les anglais posèrent ouvertement la question de pouvoir avoir auprès d'eux un chapelain, qui puisse être ministre pour la nation hollandaise comme pour la nation anglaise, étant donné que les deux pays étaient alors unis sous la férule commune de Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre et *staatholder* des Pays Bas. La situation n'était pas encore assez mûre : le grand-duc opposa un net refus, et cette fois encore les marchands de Livourne durent renoncer à la présence d'un ministre pour l'entière communauté ; mais à la différence des fois précédentes, le résident put avoir auprès de lui un chapelain qui, se comportant avec la discrétion que lui demandaient les autorités médicéennes, fut autorisé à demeurer en Toscane sans être inquiété¹⁹.

Conversions de jeunes femmes

- ¹⁴ Dans la nuit du 14 juillet 1704, Anna Série, jeune fille de 16 ans née à Livourne de parents anglais et qui, restée orpheline, avait été confiée à la charge de son grand-oncle Gilbert Série, s'enfuit de chez elle et, réfugiée « dans l'église du dôme et ensuite dans celle de la Sainte Vierge », manifesta la volonté de « vivre en catholique²⁰ ». La jeune fille avait secrètement grandi dans la foi catholique de la nourrice italienne qui l'avait allaitée et aux soins de laquelle son grand-oncle l'avait confiée après la mort de ses parents. Déjà quatre ans auparavant elle avait manifesté l'intention d'embrasser la foi catholique, en menaçant de s'enfuir de la maison au cas où son tuteur aurait voulu la faire rentrer en Angleterre²¹. La fuite nocturne s'était produite avec l'aide de la même nourrice et de quelques servantes catholiques employées par Série, et ce dernier, fortement irrité, protesta vivement en demandant par le biais de l'envoyé Blackwell la restitution de la jeune fille. L'affaire était épineuse et se produisait dans un contexte assez complexe et difficile pour ce qui est des rapports avec la communauté marchande, à cause d'une controverse causée par l'arrestation d'un certain William Plowman pour actes de piraterie contre les navires français, controverse qui avait conduit la reine Anne à demander aux marchands anglais de quitter Livourne et à menacer de faire bombarder la ville par la flotte anglaise alors présente en Méditerranée²². La controverse de la conversion au catholicisme des protestants résidant à Livourne était par ailleurs une question complexe en elle-même, étant donné que depuis longtemps on avait été attentif à ne pas donner la sensation d'avoir contraint qui que ce soit à abjurer formellement sa foi d'origine contre la volonté personnelle²³. En octobre 1704 le secrétaire d'état Charles Hedges intervint formellement et pendant des mois la question agita les relations anglo-toscane²⁴. Une affaire semblable, survenue quelque temps plus tôt, contribua à alimenter les polémiques. Au printemps 1703 Anna Caterina Luisa Cournon, fille d'un couple de huguenots français, qui s'étaient établis à Livourne après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 pour y exercer leur commerce sous la protection du consul anglais, avait quitté la maison de sa mère Marie Delorme, après la mort du père, en manifestant la volonté de devenir religieuse. La mère, qui était retournée en Angleterre à l'automne 1704, présenta une pétition pour obtenir qu'on lui rende sa fille²⁵. À ce que l'on sait,

dans les deux situations, et malgré les efforts de la cour anglaise, les deux jeunes filles ne furent pas rendues à leur famille et choisirent la vie religieuse.

- 15 L'épisode d'Anna Série, en s'entrelaçant avec celui de la jeune Anna Cournon, contribua peut-être à mettre de nouveau à l'ordre du jour la question de pouvoir faire résider à Livourne de façon stable un ministre pour la British Factory. À distance d'un peu moins de trente années, depuis la dernière fois que l'on avait demandé formellement l'expulsion d'un ministre protestant Anglais de Livourne, la nécessité de doter la communauté d'un guide spirituel fut par conséquent posée de nouveau en 1705. Le marchand Christopher Crow, établi depuis quelque temps à Livourne, reçut de la nation anglaise en novembre de cette année-là la nomination à la charge de consul et, avant de recevoir son permis d'exercice, rassembla chez lui une « réunion de toutes les nations » (*radunata di tutti li nazionali*). Cette assemblée résolut de faire venir à Livourne un ministre protestant et élaborer un document, soussigné par tous les marchands de la British Factory de Livourne, à l'exception notable de deux non-conformistes²⁶. C'est ainsi que se rendit à Livourne en décembre 1706 le ministre Basil Kennett. Son arrivée, comme dans le passé, suscita la ferme opposition de l'Inquisition qui en demanda l'immédiate expulsion²⁷. Cette fois cependant l'Angleterre n'était pas disposée à céder comme elle l'avait fait précédemment et le résident Henry Newton opposa un ferme refus à la requête des autorités toscanes. On fit savoir depuis Londres que l'on n'hésiterait pas à employer la flotte présente en Méditerranée pour obtenir « justice d'une injure de la sorte » (*soddisfazione d'ogni tale ingiurid*) et l'on menaça de faire usage de rétorsions contre le résident toscan à Londres. Quant à l'obligation pour le grand-duc d'obéir à l'Inquisition pour les questions religieuses alléguée à Florence pour justifier la demande d'expulsion on écrit sèchement au résident que « si l'on parle de nouveau des ordres de l'inquisition ou de la cour de Rome vous devez couper net à toute dispute en lui disant que Sa Majesté n'a rien à faire avec eux mais qu'il entend parler affaires avec le Grand-duc comme avec les autres princes indépendants et états de cette nature²⁸ ». Les menaces obtinrent l'effet escompté et Basil Kennett ne quitta pas Livourne. Officiellement, encore une fois, celui-ci put rester en Toscane uniquement comme chapelain à la suite de l'envoyé, mais à la différence de celui qui l'avait précédé, il agit ouvertement comme ministre de toute la communauté anglaise de Livourne²⁹.
- 16 La décision prise par les Anglais entre la fin de 1706 et les premiers mois de 1707 de ne pas consentir à l'expulsion du ministre anglican représenta, de façon évidente, un tournant important dans l'histoire de la British Factory et des rapports entre l'Angleterre et la Toscane, ce qui ne veut pas dire pour autant que la présence d'un chapelain pour la communauté de Livourne fût acceptée de bon gré de la part des autorités médicéennes. Et il n'est donc pas surprenant que lorsqu'en octobre 1711 arriva à Florence la nouvelle que Kennett avait décidé de s'en retourner en Angleterre, on mit en marche tous les moyens diplomatiques pour empêcher l'arrivée à Livourne du nouveau ministre censé lui succéder. Mais désormais il n'était plus possible de revenir en arrière après les concessions de 1707, et un nouveau chapelain parvint effectivement à Livourne en janvier 1712, bien qu'il fût nécessaire de recourir de nouveau à la fiction dérisoire qui le donnait comme accrédité simplement aux services domestiques de l'envoyé anglais³⁰. Les autorités médicéennes revinrent à l'attaque, apparemment pour la dernière fois, en 1715 quand, après le départ du second chapelain de la British Factory, on parla de nouveau d'un successeur. Sur le trône anglais était alors montée la dynastie des Hanovre, et le secrétaire d'état James Stanhope semblait

faire « peu de cas » (*poco caso*) de la question de la présence ou du séjour d'un ministre de culte protestant à Livourne : par conséquent le résident toscan à Londres Vincenzo Pucci demanda formellement de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau chapelain. L'abondante "communauté anglaise résidant dans la ville ne voulut pourtant pas renoncer à ce qu'elle considérait désormais comme un droit acquis et lorsque les discussions étaient encore en cours entre Stanhope et Pucci le consul Crowe fit arriver à Livourne comme ministre de la British Factory son frère Benjamin qui demeura là pour environ 13 ans jusqu'en 1729³¹

- 17 Dans les dernières années de règne du grand-duc Côme III, deux autres cas de conversions de jeunes femmes, filles de marchands résidant à Livourne, agitèrent pendant quelque temps les rapports entre l'Angleterre et la Toscane. De même qu'en 1703, la fille de Marie Delorme et Daniel Cournon, on s'en rappelle, s'était convertie au catholicisme, en 1715 une autre fille des Cournon, Maria Maddalena, se retira au couvent de Sainte Marte de Pise. Si l'on s'en tient à ce que déclara sa mère, elle fut contrainte par son frère à entrer contre sa volonté dans le couvent ; son frère, converti au catholicisme, aurait été désireux d'entrer de cette façon en possession de tout l'héritage paternel. La mère demanda l'intervention de l'envoyé anglais auprès de la cour médicéenne et commença ainsi un long bras de fer diplomatico-politique qui envenima pendant des mois le climat entre la cour anglaise et la cour florentine³². Un autre épisode de conversion s'ensuivit en 1721 quand une petite fille de sept ans et demi à peine, qui allait au catéchisme apparemment depuis longtemps à l'église de Sainte-Giulia s'échappa de la maison maternelle en affirmant vouloir se convertir à la religion catholique. Après avoir été conduite à l'hôpital des enfants trouvés de la ville de Pise on interdit à sa mère d'avoir le moindre contact avec elle. La petite fille déclara que le motif qui l'avait fait s'enfuir était le fait que sa mère la contraignait à manger de la viande les jours de jeûne. Dans ce cas également l'intervention rapide de l'envoyé anglais transforma cet épisode en un cas politique³³. Ce seront seulement des recherches ultérieures qui pourront nous dire quel fut le sort de la jeune Cournon et de la petite fille enfuie de chez elle. Ce qui reste toutefois intéressant à souligner est le fait que dans les deux cas on mit avec force en évidence du côté anglais comme de semblables attentats à la liberté religieuse pouvaient porter atteinte aux échanges commerciaux. « C'est une chose extrêmement importante que dans un lieu de commerce et de port franc personne ne soit inquiété sur le plan de la religion », affirmait par exemple l'envoyé anglais Davenant, ajoutant de façon significative qu'il était indispensable de permettre « que les négociants puissent éduquer dans leurs lois leurs propres enfants sans risque de séduction ou de violence faite à l'âme et à l'esprit³⁴ ».

- 18 Avec la mort de Côme III et la succession de Jean-Gaston au règne de Toscane, les marges d'intervention de l'Inquisition eu égard aux étrangers non catholiques se firent toujours plus réduites ; et il est significatif que quand, en octobre 1735, se présenta le cas d'une orpheline anglaise, arrêtée sur instance du père vicaire du Saint Office pour l'empêcher de retourner en Angleterre, étant donné qu'il redoutait un possible retour à l'ancienne foi de la jeune fille, qui s'était convertie au catholicisme une dizaine d'années auparavant, ce fut le grand-duc lui-même qui intervint auprès de l'archevêque de Pise. Il le fit après la protestation formelle du ministre anglais en Toscane, Charles Fane, pour défendre la liberté de la jeune fille, liberté dont, comme on peut le lire dans une lettre adressée à l'archevêque de Pise émanant de Jean-Gaston, « les messieurs les anglais » sont « extrêmement jaloux » et qu'ils réclament « avec le plus grand zèle³⁵ ».

¹⁹ Après la mort du dernier grand-duc de la maison Médicis, en 1737, la Toscane fut cédée à François Etienne de Lorraine. Le gouvernement de la Régence suspendit en 1744 de fait l'activité inquisitoriale dans tout l'État et l'Inquisition fut réactivée seulement après dix ans, en 1754 ; cette fois-ci, toutefois, avec une structure analogue à celle qui avait toujours été en vigueur à Venise, dans laquelle les autorités inquisitoriales se plaçaient aux côtés des autorités épiscopales et étatiques et où trois assistants séculaires avaient droit de veto sur les jugements (le Saint Office toscan fut aboli définitivement le 5 juillet 1782 par le grand-duc Pierre Léopold³⁶). Dans les années de la Régence éclata un conflit qui est peut-être la dernière grave dissension pour des motifs politiques à avoir agité les relations entre communauté anglaise et autorités toscanes : en 1763, les trois filles de Peter Gravier - un marchand genevois naturalisé anglais en 1714 - fuirent de leur maison pour se convertir au catholicisme contre la volonté de leur famille³⁷. Déjà en juin 1762 une affaire similaire s'était produite quand une jeune fille anglaise de 22 ans, Phoebe Elisabeth Lefroy, s'échappa de chez elle, travestie en homme, pour se réfugier au monastère florentin de Sainte Agathe. Elle était désireuse d'embrasser la foi catholique mais suite à la demande de sa famille, elle avait été rendue à ses parents³⁸. Julia Gravier fit la même requête lorsque ses trois filles de 18, 15 et 11 ans, après la mort de leur père survenue un peu moins d'un mois avant les raits, se convertirent au catholicisme contre la volonté de leur mère, et quand la plus jeune - Anna Gravier - se réfugia dans un couvent de Livourne. La mère demanda et obtint le soutien d'Horace Mann, résident anglais en Toscane. Si l'on ne pouvait rien faire pour les plus grandes, en ce qui concerne la plus jeune fille, Mann en référa à la Livornina de 1593 qui prévoyait pour une éventuelle conversion d'un non catholique le consentement de ses parents s'il avait moins de 13 ans. S'ensuivit un long bras de fer avec les autorités religieuses, et l'empereur François Etienne lui-même fut concerné par le débat. Enfin, au début de l'année 1765, la très jeune Anna Gravier embarqua sur un bateau qui la ramena en Angleterre³⁹. Le secrétaire du Regio Diritto, Giulio Rucellai, rédigea un long rapport, réduisant à néant, de manière méprisante, les prétentions de l'Église de s'immiscer dans de telles affaires et ironisant avec sarcasme sur la soumission dont aurait fait preuve Côme III égard aux prétentions ecclésiastiques Rucellai écrivit de façon claire que c'était un « sacrilège » de douter que les souverains « dans leurs états » ne soient pas « tenus de maintenir la foi promise aux hétérodoxes en ce qui peut intéresser d'une quelconque façon la religion dominante⁴⁰ »

²⁰ Il serait nécessaire de faire des recherches ultérieures sur ces anecdotes de jeunes femmes désireuses au XVIII^e siècle d'embrasser la foi catholique. Il serait en effet intéressant de s'interroger sur les motivations qui les poussèrent à s'approcher de l'Église catholique, pour tenter de comprendre, si possible, si elles doivent être reliées à un conflit avec leur famille, où si elles naissent à l'inverse d'une attirance vers une Église qui, dans ces années-là particulièrement, était en train de développer ce que l'on a appelé par la suite une « féminisation » des pratiques de dévotion⁴¹. Il est significatif de voir comme l'envoyé anglais Davenant met en relief le fait que « les cérémonies de l'église romaine, les choses invisibles et intrinsèques, les habits sacerdotaux, les chants, les sons, l'encens, les images et les figurations de nombreux ornements » sont extraordinairement « aptes à attirer l'âme des faibles et imprudents jeunes enfants » surtout quand ils s'accompagnent de prosélytisme des ecclésiastiques et des « bonnes femmes » (*donnicciuole*)⁴². Au-delà de ce que des recherches ultérieures pourront nous apprendre, il est, de toute façon, extrêmement significatif qu'au centre de presque tous les cas de conflit religieux entre la communauté marchande anglaise et les autorités

toscanes survenus au XVIII^e siècle, il y ait ces anecdotes de jeunes femmes, parfois petites filles, qui s'enfuient de leur maison et famille protestantes pour trouver asile dans des couvents catholiques⁴³. Au-delà des notables différences entre chacune des anecdotes, dans lesquelles parfois les motivations religieuses s'entremêlent à des conflits familiaux, il faut relever que, mise à part la volonté constante des autorités toscanes de favoriser de toutes les façons possibles la British Factory de Livourne, les années de la Régence virent ces mêmes autorités accueillir désormais favorablement toutes les requêtes provenant d'Angleterre, plutôt que de suivre les desideratas des institutions religieuses catholiques, à la différence des dernières années du règne de Côme III. Les pages du rapport déjà cité de Rucellai peuvent nous faire comprendre à quel point le climat avait changé par rapport aux dernières années du gouvernement cosimien.

Funérailles et cimetières

- 21 Dans les pages précédentes nous avons décrit les difficultés que rencontrèrent les Anglais pour avoir leur propre ministre. Mais les protestants en vie n'étaient pas l'unique source de problèmes pour les institutions catholiques. Au fil des ans en effet les protestants décédés furent l'occasion de nombreux conflits et de friction entre les autorités politiques et religieuses toscanes et les non catholiques résidant à Livourne.
- 22 La célébration des funérailles publiques protestantes créa toujours des problèmes à Livourne. Quand par exemple, à l'été 1609, un marin du nom de William Davies enterra à Livourne un compatriote selon les rites protestants, l'Inquisition le fit arrêter et le condamna à l'emprisonnement⁴⁴. En 1648, le nonce à Florence déclara inacceptable le fait que « plusieurs fois » « les cadavres d'hérétiques » aient été conduits « avec des lumières à leur sépulture » et demanda à ce que les catholiques qui les accompagnaient soient « châtiés⁴⁵ ». Mais le nonce et l'Inquisition n'étaient pas seulement préoccupés par les rites. Ce qui les préoccupait davantage était le fait que des personnes mortes en dehors de l'Église catholique fussent enterrées honorablement. Celle-ci prétendait en effet que les protestants qui étaient décédés à Livourne fussent enterrés dans un champ ouvert et sans que l'on érige sur la tombe un quelconque monument funèbre, pour souligner de manière fortement symbolique le fait qu'en tant que non catholiques ils se situaient en dehors du consortium civil. Il est clair que pour les nombreux marchands anglais résidant à Livourne, provenant souvent de familles issues de la *gentry* ces indications étaient difficiles à accepter et par conséquent, sans en faire trop état, ils commencèrent à édifier des pierres tombales dans un champ, dans un lieu appelé Fondo Magno. La première tombe de ce type encore conservée actuellement remonte à 1646 - c'est celle du marchand Léonard Digges, mort en octobre de cette année - mais il est possible que des Anglais aient été enterrés dans ce lieu déjà depuis quelques années, et peut-être même depuis la fin du XVI^e siècle⁴⁶.
- 23 Au début du XVIII^e siècle, les Anglais demandèrent de pouvoir garnir d'enceintes leur cimetière. Par conséquent en 1706 le consul Christopher Crow demanda au gouverneur de Livourne Mario Tornaquinci d'édifier « un simple mur » pour défendre les sépultures « des insultes des chiens et des autres brutes ». Le comte Anton Maria Fede, agent du grand-duc de Toscane à Rome, en juin de cette année, transmet la demande au pape Clément XI, qui, acceptant toutefois de « fermer les yeux et de tolérer la structure du mur en question », ne jugeait pas convenable à « la dignité du siège apostolique de

promulguer un décret positif à ce propos ». Il posait ensuite la condition que le mur ne soit décoré « d'ornement d'aucune sorte », et se référant au cimetière des non catholiques à Rome, il fallait que celui que Livourne s'appropriait à entourer d'enceintes soit « de cette hauteur précisément égale à celui que l'on a dans l'Ortaccio dit "des juifs", eux aussi privés du saint baptême ». Puisqu'il n'y avait « aucune disposition canonique qui l'interdise dans un lieu profane », le pape exprima enfin l'opinion selon laquelle l'archevêque de Pise ne serait pas opposé « à une semblable tolérance », si l'on considère en particulier les risques qu'auraient eut les catholiques en Angleterre au cas où on aurait refusé aux Anglais ce qu'ils réclamaient. S'ensuivirent de nouvelles rencontres et de nouveaux échanges épistolaires entre autorités médicéennes et autorités ecclésiastiques⁴⁷. On leur accorda l'autorisation à condition que le mur soit « totalement dépourvu d'ornements de pierres et de peintures » et avant tout qu'il ne dépasse pas « la hauteur de deux bras et demie » et qu'il y ait deux grilles en fer de telle sorte que quiconque passe sur cette route puisse voir ce qui se produisait dans l'enceinte pour empêcher le déroulement de rites protestants. La communauté anglaise pourtant, après avoir obtenu le permis, ne fit pas édifier le mur, et pendant des années le cimetière fut seulement entouré de « haies hautes et touffues » et d'« une porte ou grille » à l'entrée unique des sépultures ; ce fut seulement en 1746, dans le nouveau climat de tolérance de la Régence, que le cimetière fut enfin entouré d'enceintes⁴⁸.

Conclusions

²⁴ L'examen de l'histoire religieuse de la communauté anglaise de Livourne nous inspire quelques brèves conclusions. La première, qui concerne le comportement de l'Inquisition et des autorités religieuses citadines, permet d'interpréter la politique de l'Église catholique - l'opposition à tout type de concession à la liberté de culte envers les marchands protestants résidant à Livourne, qu'elle implique simplement le permis d'édifier un mur pour le cimetière ou de doter la British Factory d'un ministre — comme déterminée par la peur que de semblables concessions puissent générer chez les Livournais catholiques un latitudinarisme plébéien. On ne craignait pas tant d'hypothétiques conversions de Livournais au protestantisme que le fait que de semblables concessions puissent faire se diffuser l'opinion selon laquelle il était socialement acceptable d'être chrétien sans faire partie de l'Église catholique, et que les rites et le culte n'étaient pas des questions fondamentales pour le salut des âmes. C'était bien plutôt cela le scandale que l'on craignait et que l'on cherchait à éviter. Ensuite les revendications de liberté religieuse eurent souvent de la part des Anglais une signification éminemment symbolique de revendication identitaire. Pour rappeler seulement un exemple déjà cité, il était inacceptable pour des marchands anglais parfois extrêmement riches de subir l'humiliation de devoir enterrer leurs proches dans un champ ouvert, où les chiens pouvaient gambader à leur aise. Et cette question nous renvoie plus au social qu'aux questions religieuses.

²⁵ En ce qui concerne le comportement qu'eurent, dans les anecdotes que nous avons sommairement décrites, les autorités étatiques toscanes, il est certain que l'ouverture d'espaces de tolérance pour les marchands anglais de Livourne fut toujours liée directement à la politique. Surtout au XVIII^e siècle, la pluralité des protagonistes en lice, souvent en conflit, avec des intérêts divergents, fit que l'on oscilla toujours entre des moyens consentis, et une attitude d'ouverture, et des fermetures soudaines et des

raidissements, même si, dans les faits, à la norme rigide correspondait toujours une pratique assez flexible. Pour ce qui est de la Toscane, au moins jusqu'au règne de Côme III, on était en général disposé à faire d'amples concessions à la communauté anglaise tant que la chose ne créait pas de problèmes avec l'Église, mais toutes les fois où ces concessions furent à l'origine de conflits juridiques avec l'Église, on préféra durcir les relations avec l'Angleterre. Dans ce tableau général on note toutefois un comportement assez différent selon le pouvoir et l'influence de l'Angleterre, comme nous l'avons souligné : on l'a vu, ce fut la flotte anglaise au large de Livourne qui fit se décider Côme III, en 1707, à ne pas expulser le chapelain anglais établi en ville depuis quelques mois.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cet article, qui reprend quelques considérations faites par l'auteur in « Religione e politica : le comunità protestant ! a Livorno nel XVII e XVIII secolo », dans le volume *Livorno dal Medioevo all'Età contemporanea. Ricerche e riflessioni*, sous la direction de Daniele PESCIATINI, Pisa-Livorno, Banco di Sardegna, 2003, p. 3664, fait partie d'une recherche plus large, encore en cours, sur les rapports entre la Toscane et l'Angleterre du XVI^e et au XVII^e siècle.

Je remercie Lucia Frattarelli Fischer, Mario Mirri, Adriano Prosperi, et Mario Rosa pour avoir discuté avec moi de certains points abordés dans cet article.

Archives d'état de Florence (désormais ASFi) *Med. Prin.*, 1814, cc. 494-498, en part. c. 495r-v : *In prima vi ricordiamo di avvertire che, con l'occaùone della gente straniera che da diverse parti corne a porto franco vi comparée et vi pratica con mercantie, non vi s'introduca qualche setta in dispregio della nostra santa religione cattolica, ma che più tosto serva questa comodità per ridurre nelgrembo di santa Chiesa et alla vera religione, corne pure vi è spesso intervenuto et interviens quelli che sendone alieni vi capitano* ; cf. Paolo CASTIGNOLI, *Livorno dagli archivi alla città*, sous la direction de Lucia FRATTARELLI FISCHER et Maria Lia PAPI, Livourne, Belforte et co. Editori, 2001, p. 42, 79.

2. À propos des communautés anglaises présentes en Italie, se reporter à Gigliola Pagano DE DIVITIIS, *Mercanti inglesi nell'Italia del Seicento. Navi, traffici, egemonie*, Venise, Marsilio, 1990. Cf. aussi Laios PASZTOR, « Eretici inglesi a Napoli a principio del Seicento », *Atti dell'Accademia Pontania*, n.s., II (1950), p. 139-142.

3. Sur ce point, et de manière plus générale à propos de la question des rapports entre Inquisition et marchands étrangers, cf. Peter SCHMIDT, *L'Inquisizione e gli stranieri*, in *L'Inquisizione egli storici : un cantiere aperto. Tavola rotonda nell'ambito della conferenza annuale della ricerca (Roma, 24-25 giugno 1999)*, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 2000 (Atti dei Convegni Lincei, 162), p. 365-372.

4. Sur les risques que pouvaient courir les protestants qui voyageaient en Italie, cf. Ronald W. LIGHTBROWN, « The Protestant Confessor, or the Tragic History of Mr. Molle », in Edward Chaney & Peter Macks (ed.) *England and Continental Renaissance. Essays in honour of J. B. Trapp*, Woodbridge 1990, p. 239-256. En général, sur le comportement de l'Église catholique face aux voyageurs protestants qui se rendaient en Italie, cf. Irène FOSI, « Roma e gli "ultramontani". Conversioni, viaggi, identità », in *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 81 (2001), p. 351-396.

5. Sur ces questions cf. Stefano VILLANI, « "Cum scandalo catholicorum". La presenza a Livorno di predicatori protestanti inglesi tra il 1644 e il 1670 », in *Nuovi Studi Livornesi*, VII (1999), p. 9-58.

6. Cf. *Id.*, « "Una piccola epitome di Inghilterra". La comunità inglese a Livorno nel XVII secolo », in *Question! di storia inglese tra Cinque e Seicento: cultura, politica e religione*. Atti del seminario tenutosi presso la Scuola Normale Superiore di Pisa l'11 e 12 aprile 2002, sous la direction de Stefano VILLANI & Chiara FRANCESCHINI, PISA, Scuola Normale Superiore, 2006, p. 171-198. Pour en obtenir une édition électronique, voir [http://www.cromohs.unifi.it/8_2003/villani.html]. Sur les conflits entre les autorités religieuses en Toscane et la communauté anglaise de Livourne, de même que sur le contrôle exercé par l'Inquisition sur celle-ci, on peut se rapporter également aux sources conservées à l'Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede (ACDF), en particulier, St. St. M4 - b, fasc. 1-2 : *Contra diversas Haereticos degentes in Italia*. Parmi les nombreux documents concernant les résidents anglais à Livourne contenus dans ces deux fascicules, signalons, pour la première, une liste des Anglais présents dans la ville en 1627 (fasc. 1, c. 453 sgg.), ainsi que, pour la seconde, les différentes pièces informant sur la présence d'un ministre protestant en Toscane en 1707 (sur ce point, voir *infra*) et les nombreuses lettres rédigées, avant 1700, par le prêtre catholique Richard Sherwood (sur ce dernier, voir Godfrey ANSTRUTHER, *The Seminary Priests. A Dictionary of the Secular Clergy of England and Wales 1558-1850*, Durham, St. Edmund's Collège, Ware-Ushaw Collège, 1968, vol. I, p. 314). À l'évidence, beaucoup d'autres informations concernant les Anglais à Livourne nous parviennent de la correspondance de l'Inquisition de Pise avec la congrégation du Saint Office (cf. ACDF, St St, HH2-d).

7. Sur l'organisation de la British Factory livournaise cf. Michela D'ANGELO, « The British Factory at Leghorn : a kind of Chamber of Commerce cum Consulate », in Carmel Vassallo (éd.), *Consolati di mare and chamber of commerce : proceedings of a conference held at the foundation for International Studies*, (Valletta 1998), Mdisia, Malta University Press, 2000, p. 113-125 ; *Id.*, « "The Scale or Magazin of an Universal English Trade". Mercanti inglesi a Livorno in età moderna », in *Rapporti diplomatici e scambi commerciali nel mediterraneo moderno*, sous la direction de Mirella MAFRICI, Salerno, Soverria Mannelli, Rubertino, 2004, p. 327-350.

8. Pour une information plus détaillée et pour des références bibliographiques sur cette anecdote et celles qui la suivent, je me permets de renvoyer à mes articles déjà cités : « "Cum scandalo catholicorum". La presenza a Livorno di predicatori protestanti inglesi tra il 1644 e il 1670 » et « "Una piccola epitome di Inghilterra". La comunità inglese a Livorno nel XVII secolo ».

9. ASFi, *Mediceo Princ.*, 2158, cc. n. n., minute de lettre, le 7 mai : *egli ha abusato la benignità di S. A., non solamente con il far predicare tanto scopertamente alk Nazione, ma con sparger queste voci circa iesercitare il cidto della lor religione*.

10. Sur John Finch cf. Archibald MALLOCH, *Finch and Baines, a Seventeenth Century Friendship*, Cambridge, University Press, 1917.

11. Pour les cas de 1668 et de 1670, cf. VILLANI, « Cum scandalo », art. cité. Pour l'épisode de 1677, quand le Saint Office protesta formellement contre la présence à Livourne d'un prédicant protestant, résidant à Venise auprès du représentant diplomatique anglais, accrédité à la Sérénissime, cf. ASFi, *Med. Prin.*, 2198, cc. n. n., lettre du consul de Livourne Raffaello Medici au secrétaire de guerre Ferdinand Bardi, 6, 13, et 18 janv. 1676 [*ab Inc.*]. En 1680 un certain John Gilson, capitaine anglais résidant à Livourne, abjura le protestantisme. À cette occasion on rappela le fait qu'il avait épousé environ deux ans auparavant « une jeune catholique, un jeune prédicant hérétique assistant pourtant au mariage » au lieu du curé de Livourne et que pour cette raison l'archevêque de Pise « déclara nul ledit mariage, et ordonna de séparer les deux contractants ». Il est assez probable que le mariage ait été célébré devant un ministre protestant présent à Livourne en 1677, cf. ASFi, *Med. Prin.*, 1545, lettre de Marco Bani à Apollonio Bassetti, 27 déc. 1680 : *il capitano Gio. Ghilson ingUse di nazione. ilquaU essendo anche protestante di religione contrasse matrimonio qui in Livorno. due anni sono, con una giovine cattolica, assistendo alla sposalizio un predicante eretico, in vece del nostro parroco ; di che havendo havuto notizia monsignor arcivescovo, dichiarà nullo detto matrimonio, et ordinàfarsi la separazione dei contraenti, onde volendo ileapitano*

suddetto togliere questo impedimento, risolvé di abiurare fintamente Vheresia, corne fece, nelle mani del vicario de Wlnquizione, e così contrasse di nuovo il matrimonio alla presenza del curato, persistendo però sempre, anche dopo la detta abiura nell'errore e nella vita da eretico scopertamente e con scandak publico.

12. ASFi, *Med. Prin.*, 2206, cc. n. n., brouillon de lettre de Panciatichi à del Borro, 14 sept. 1685. Cf. aussi *ibid*, brouillon du 18 septembre : *Vien supposto al Padron Serenissimo che un tal Otton, se io non erro mercante inglese, contro il costume fin qui praticatosi che quei di sua nazione mandino i lor bambini a battezzarsi in duomo, ne ritenga uno partoritogli dalla sua moglie sono già alcuni giorni senza fark andare in Chiesa e con intenzione, per quanto si subdora di farlo battezzare in casa propria da un predicante eretico che dicono attendersi con la prossima venuta di una nave da guerra.*

13. *Ibid*, brouillon de lettre de Panciatichi à del Borro, 22 sept. 1685 : *non ostante la promessa fatta al curato Bruni di mandark alk chiesa per ricevere dal minstre cattolico ilsanto battesimo.*

14. ASFi, *Med. Prin.*, 2206, cc. n. n., brouillon de lettre de Panciatichi à del Borro, 16 oct. 1685.

15. *Ibid*, brouillon de lettre de Panciatichi à del Borro, 20 oct. 1685 : *Per quel che appartiene all'affare del sig. Upton f...] pare che le cose siano ridotte a buon segno mentre altro non si pretende dalla carte ecclesiastica se non che l'istesso sig. Upton conduca alla chiesa il suo figlio battezzato dal predicante, intorno a che V. S. Ill. ma si compiaccia d'avvisarmi se vi trovi renitenza il che ragionevolmente non dovrebbe essere, anzi V. S. Ill. ma potrà rimostrare agli inglesi che ne hanno buon mercato mentre avendo contravenuto al costume che si pratica non solo costi ma anche altrove di mandarsi i bambini eretici nelle chiese cattoliche a ricevere ilsanto battesimo potrebbero essere giustamente trattati con rigore molto maggiore tutta volta se si mostrassero ripugnanti il che non si crede ; dice S. A. che V. S. Ill. ma non permetta la scarcerazione del predicante fino a che il bambino non sia portato al duomo o che abbia almeno chiara promessa che ciò sia per seguire prontamente poiché poi mancassero vi sarebbe forma ragione di fargli stare a segno. Cf. aussi *ibid*, lettre de del Borro à Panciatichi, 19 oct. 1685 et brouillon de lettre de Panciatichi à del Borro, 23 oct.*

16. La lettre de la communauté anglaise est mentionnée dans un brouillon de lettre de Panciatichi à del Borro, 30 oct. 1685 (*ibid*) ; voir aussi *ibid*, brouillon de lettre de Panciatichi, 3 nov. 1685.

17. Pour une attestation du baptême, cf. ASFi, *Misc. Medicea*, 335 ins. 20. Voir également *ibid*, *Med. Prin.*, 2206, cc. n. n., lettre de del Borro à Panciatichi, 9 nov. 1685, brouillon de lettre de Panciatichi à del Borro, 6 nov. 1685, lettre de del Borro à Panciatichi, 7 nov. 1685, brouillons de lettres de Panciatichi, 10 et 13 nov. 1685. Cf. aussi ASFi, *Auditore dei Benefici Ecclesiastici*, 115 ; *ibid*, *Med. Prin.*, 2207, cc. n. n., brouillon de lettre de Panciatichi à del Borro, 3 et 7 sept., 15 oct. 1686 et lettre du gouverneur du 4, 6, sept, et 14, 16 octobre 1686. À l'été 1704, la rumeur se répandit qu'un marchand, James Patefield, avait « de la répugnance » (*che egli ci avesse repugnanza*) à faire baptiser son fils nouveau-né à l'église collégiale de Livourne. Convoqué par le gouverneur, il fut cependant rapidement persuadé « de faire comme on l'avait établi les autres fois » (*a fare come si era stilato altre volte*), cf. ASFi, *Med. Prin.*, 2225, c. 801, lettre du 28 juil. 1704. Comme nous le verrons, après l'arrivée, en 1706, d'un chapelain pour la British Factory les baptêmes des enfants des marchands de Livourne seront célébrés selon les rites protestants. Pourtant le fait était contesté par les autorités religieuses. Dans un recueil du fonds de la *Miscellanea Medicea* de l'ASFi à Florence, on trouve un dossier complété le 19 octobre 1714, d'après un dépouillement minutieux des livres de baptême, aux « Archives de l'éminente l'église collégiale de la ville et du port de Livourne », dans le but de distinguer les baptêmes des protestants anglais et hollandais, effectués selon les rites catholiques, et ce dépouillement fut effectué parce que les Anglais ne voulaient plus « envoyer leurs enfants à se faire baptiser » (*mandar più i figli a battezzatsi*) à l'église collégiale de Livourne. (ASFi, *Misc. Medicea*, 335 ins. 20, en partie lettre de l'archevêque de Pise du 7 avril 1715).

18. ASFi, *Med. Prin.*, 2206, cc. n. n., brouillon de lettre de Panciatichi à del Borro du 22 sept. 1685 et lettre de del Borro à Panciatichi du 24 septembre 1685.

19. *Ibid*, 4247, cc. n. n., lettre de Thomas Platt à Apollonio Bassetti du 23 avril 1697 ; brouillon de Bassetti à Platt du 4 juin 1697. Pour la présence d'un chapelain chez Blackwell, cf. ASFi, *Med. Prin.*, 3678, cc. n. n., 22 fév. 1706 *ab Inc*.

20. ASFi, *Med. Prin.*, 2225, c. 753 : *Hieri mi giunse a notizia che verso le 7 hore della notte antecedente fosse andata nella chiesa del duomo e di poi in quell della Madonna una fanciulla d'età d'anni 16[...]. Je ciò si suppone per la brama che si dice nutrisse di viver cattolicamente*, cf. aussi *ibid.*, p. 790-791, 794, 796-797. La jeune fille est née le 10 mai 1688 (cf. ASFi, *Med. Prin.*, 2674, cc. n. n.). Le père d'Anna, Robert, était le neveu de Gilbert Serle.

21. La jeune fille se tourna vers le gouverneur de Livourne, qui était également son parrain de baptême : ASFi, *Med. Prin.*, 2221, lettre du gouverneur de Livourne d'octobre 1700.

22. À peine arrivé l'ordre de quitter Livourne, les marchands anglais, écrivirent une pétition à la reine dans laquelle ils faisaient endosser à Plowman toute la culpabilité de l'affaire. Sur l'anecdote de Plowman, qui attend encore d'être étudiée plus amplement, cf. Luigi FIRPO, *Relazioni di Ambasciatori Veneti al Senato. Traite dalle migliori edizioni disponibili e ordinate cronologicamente*, vol I, Turin, Bottega d'Erasmus, 1965, p. 1081 ; John INGAMILLS, *A Dictionary of British and Irish Travellers in Italy 1701-1800, Compiled from the Brinsley Ford Archive*, New Haven and London, The Paul Mellon Centre for Studies in British Art, 1997, p. 777.

23. Quand par exemple, en 1687, une servante du marchand anglais Upton, après avoir manifesté la volonté de se convertir au catholicisme, changea apparemment d'idée, l'Inquisiteur de Pise décida de la renvoyer auprès de son patron « afin que les hérétiques ne disent pas que nous forçons les personnes à embrasser notre foi » (*acciocché gl'heretici non dichino che sforziamo le persane alla fede*), comme l'écrivit Giovanni Francesco Albercombie (un Cassinais originaire de Grande-Bretagne qui fut professeur *ordinario* de l'Université de Pise de 1671 jusqu'à sa mort en 1693) à Bassetti : ASFi, *Med. Prin.*, 1565, lettre de Albercombie à Apollonio Bassetti, Livourne, le 21 juin 1687.

Une étude exhaustive des abjurations de protestants conservées parmi les sources inquisitoriales de l'Archivio Arcivescovile de Pise pourrait sans doute aider à préciser le profil des étrangers se convertissant au catholicisme (le fonds concernant l'Inquisition est constitué de 32 cartons, les documents y sont conservés couvrant la période 1574-1734 ; à ce jour, toutefois, seulement une dizaine d'entre eux a été répertoriée). Quant aux Anglais de Livourne, ceux qui abjuraient étaient d'habitudes des marins, des petits commerçants, des femmes. Les formules stéréotypées employées par les procès-verbaux inquisitoriaux font le plus souvent référence à l'attractivité des rites et des cérémonies catholiques ainsi qu'à l'unité et à la concorde caractérisant l'Église catholique tout à l'encontre des multiples dissensions au sein du monde protestant. Dans bien des abjurations, mention est faite également d'entretiens avec des prêtres catholiques anglais non résidants à Livourne ou à Pise. L'impression se dégage toutefois que le vrai motif de ces abandons de la foi protestante n'était pas d'ordre spirituel mais correspondait à un choix d'opportunité, le passage à l'Église catholique étant vécu comme la condition essentielle d'une intégration complète dans la vie civile. D'un premier sondage que nous avons fait dans les fonds inquisitoriaux de Pise, il résulte clairement, en effet, qu'aucune des environ cent cinquante abjurations d'anglais documentées, ne concerne des marchands d'une certaine importance au sein de la British Factory.

24. Sur les controverses diplomatiques que suscita cet épisode, cf. ASFi, *Med. Prin.*, 4216, *passim* ; *ibid*, 4237, lettre de Lambert Blackwell, oct. 1705. Sur l'anecdote, voit également le long récit en français conservé dans un recueil de documents à propos de l'affaire Plowman in ASFi, *Med. Prin.*, 2674, cc. n. n.

25. ASFi, *Med. Prin.*, 4216 cc. n. n., lettres de Jacopo Giraldi du 3 et 17 oct. 1704, brouillons de réponse du premier novembre 1704 (avec un long récit de l'anecdote inclus) et du 15 novembre 1704.

26. ASFi, *Med. Prin.*, 2226, c. 1015, lettre de Tornaquinci, 14 nov. 1705.

27. ASFi, *Med. Prin.*, 3678, cc. n. n., lettres de Anton Maria Fede à Corne III, Rome 19, 22 et 26 fév. 1707 et 12 mars 1707. Voir aussi Basil KENNETT, *Sermons Preached on Several Occasions to a Society of British Merchants in Foreign Parts*, London, Printed for S. H. for J. Churchill, at the Black-Swan in Pater-Noster- Row, 1715.
28. ASFi, *Med. Prin.*, 4237, cc. n. n. lettre de Henry Newton, 12 mars 1707 : *se parleranno più degli ordini dell'Inquisizione o della carte di Roma, dovete troncane ogni disputa col dirgli che S. Maestà non ha che fare con loro, ma che pretende trattare col Granduca corne con gli altri principi indipendenti e stati di tal natura*. Sur toute l'anecdote cf. Paolo CASTIGNOLI, *op. cit.*, p. 97.
29. Cf. le « Chapel Register of the Protestant Society of Leghorn from the year of Our Lord 1707 to 1783 », Guildhall Library, Londres, Ms 23782.
30. Pour le départ de Kennett et l'arrivée du successeur cf. ASFi, *Med. Prin.*, 2232, brouillon 6 oct. 1711 ; *ibid.*, 2233, cc. 110, 122, 124, 129, 146, 148, 170 ; *ibid.* 4219, cc. n. n. lettres de Jacopo Giraldu du 1, 22, 29 août, 5, 12, 19 sept., 10, 17, 24 oct., 7, 14, 28 nov., 5, 12, 19 déc. 1710, 16, 23 janv., 13, 16 fév., 17 avr., 30 oct., 6, 13, 20 nov. 1711.
- Brouillons de lettres de Florence à Giraldu 29 juif, 12, 19, 26 août, 23, 30 sept., 7, 21 oct., 11 nov., 23, 30 déc. 1710, 20 janv., 17 fév., 5, 12 mai, 23 juin, 6 oct., 15 déc. 1711.
- Le nouveau chapelain qui succéda à Kennett fut Nathanael Taubman (cf. INGAMELLS, *op. cit.*, p. 928-929). À partir de 1712, même si l'envoyé anglais à Gênes William Richard Chetwynd étendit à ses coreligionnaires les services religieux de son chapelain personnel ; cf. Edoardo GRENDI, « Gli inglesi a Genova (secoli XVII-XVIII) », *Quaderni storici*, XXXIX-115 (2004), p. 241-278, en particulier p. 251-252. Voir aussi INGAMELLS, *op. cit.* p. 610.
31. ASFi, *Med. Prin.*, 2686, cc. n. n., lettres de Carlo Rinuccini, 25 mars, 8 avr., 13 mai, 2, 10 et 17 juin, 1^{er} juil., 1715 ; brouillons du 18 déc. 1714, 19 avr., 3 et 10 mai, 7 et 28 juin, 12 juil., 1715.
- Le nouveau ministre était Benjamin Crowe, qui aurait désiré que ce poste soit occupé par son frère. Cf. INGAMELLS, *op. cit.*, p. 257-258, 162-163. En 1727 la question du salaire du chapelain de la British Factory fut traitée officiellement au Parlement, suscitant ainsi une profonde irritation en Toscane, cf. ASFi, *Med. Prin.*, 4227 ; *A Bill for more equal paying, and better collecting, certain small sums for the relief of shipwreck'd mariners, and distressed persons, his Majesty's subjects, in the dominions of the Great Duke of Tuscany* [le 2 mars 1727].
- Sur le malaise que l'Église continua longtemps à manifester vis-à-vis de la présence d'un « prêcheur » anglican à Livourne, cf. ASFi, *Med. Prin.*, 2255 dans lequel on traite du doyen Franceschi qui, en 1729, voulait résilier le contrat de location du consul anglais de Livourne parce qu'il observait dans cette maison des rites protestants.
32. Cf. ASFi, *Med. Prin.*, 4239, cc. 23-27 e *passim*. Cf. *ibid.*, 4221, lettres de Vincenzo Pucci, 16 et 30 déc. 1715 et brouillon de lettre du secrétaire d'état Panciatichi à Pucci du 8 novembre 1715, incluant des copies de lettres du gouverneur de Livourne ; brouillons du 3, 10 et 17 janv. 1716. ASFi, *Med. Prin.*, 2686, cc. n. n., brouillon de lettre à Carlo Rinuccini, 8 nov. 1715.
33. ASFi, *Mise. Medicea*, 332, ins. 1. Cf. aussi ASFi, *Med. Prin.*, 4239, cc. 178, 184-197, 200-212 ; *ibid.* 2245, lettres de Alessandro del Nero à Carlo Rinuccini, 6 oct. 1721.
- Voir aussi *ibid.*, 4224, brouillons de lettres de Montemagni à Pucci du 17 et 24 nov., 1^{er} déc, 8 déc. 1821 ; *ibid.*, 4225, brouillon 6 fév. 1722 ; *ibid.*, 2246, c. 130, lettre de Alessandro del Nero à Carlo Rinuccini, 6 fév. ; *ibid.*, cc. 847, 985.
34. Cf. ASFi, *Med. Prin.*, 4239, c. 188 : *Importantissima cosa è che in un luogo di commercio e porto franco niuno in materia di religione sia inquietato e che i negozianti nella legge loro i loro figliuoli senza rischio di seduzione e di violenza fatta all'animo e all spirito educar possano*.
35. Cf. ASFi, *Med. Prin.*, 4239, c. 325, brouillon de lettre de l'archevêque de Pise, 29 oct. 1735 : *a libetà della quale i signori inglesi sono gelosissimi e la teelamano colpiùfotte impegno*. Cf. aussi ASFi, *Med. Prin.*, 2261, cc. n. n. Giuliano Capponi à Carlo Rinuccini, 26 et 31 oct., 12 déc. 1735. Cf. aussi ASFi, *Med. Prin.*, 4231, brouillon du 2 mars 1735/6.

36. Sur ces anecdotes cf. Niccolò RODOLICO, *Stato e Chiesa in Toscana durante la reggenza lorenese (1737-1765)*, Florence, Le Monnier, 1972 (1^{re} éd. 1910).
37. En 1715 une certaine Francesca Gravier, parente du marchand huguenot Langlois, « s'enfuit de la maison paternelle » pour embrasser la foi catholique. Il s'agit probablement d'une soeur de Peter Gravier. Sur ce cas, ASFi, *Med. Prin.*, 2236, 22 mai 1715. Cf. aussi *ibid*, brouillon des 3, 12, 14, 17, 21 et 22 juin 1715.
38. Cf. Public Record Office, Londres (désormais PRO), SP. 96/98, c. 57 sq., lettre de Mann au secrétaire Egremont, Florence 26 juin 1762, incluant la traduction de la lettre de Mann au secrétaire d'État toscan, conte Alberti du 19 juin 1762. Le couvent de Sainte Agathe à Florence se trouvait via San Gallo. La famille huguenote des Lefroy, originaire de Cambray, déménagea en Angleterre à la fin du xvi^e siècle. Le marchand Anthony Lefroy s'établit à Livourne en 1723, où il épousa Elisabeth Langlois le 18 février 1738. En novembre 1742 un fils naquit, Anthony Peter, et en novembre 1745 un second, Peter George Lefroy, mort en 1823. La fille Phoebe Élisabeth fut baptisée le 7 mai 1740, épousa le comte Carlo Del Medico Staffetti et mourut le 17 août 1777. Anthony Lefroy mourut le 13 juillet 1779. Cf. le « Chapel Register of the Protestant Society of Leghorn from the year of Our Lord 1707 to 1783 », Guidhall Library, Londres, MS 23782. Sur l'anecdote de Phoebe Elisabeth Lefroy, cf. Francesco PERA, *Nuove curiosità Livornesi inedite rare...*, Livorno 1899, p. 311-313, cf. aussi *ibid.*, p. 315-318.
39. En ce qui concerne la documentation livournaise cf. Francesca AVEZZANO COMES, « Ragion di Stato e fede cattolica in una vicenda relativa ad una giovane inglese convertdasi a Livorno nella seconda metà del secolo XVII », in *Gli Inglesi a Livorno e all'Isola d'Elba*, Atti del convegno di Livorno Portoferraio 27-29 settembre 1979, Livorno, Basrogi Editore, 1980, p. 165-168 ; Gigliola PAGANO DE DIVITIIS & Vincenzo GIURA, *L'Italia M Seconda Settecento nelle relazioni segrete di William Hamilton, Horace Mann e John Murray*, ESI, Naples, 1997, p. 8 1, 285. Cf. PRO, 5P98/99, cc. 12-15, 148-149, 236-238, 247-248 ; SP98/70, 33-34. Les lettres officielles de Horace Mann envoyées à Londres ont été transcrites par Lisa BIASCI, / *dispiacci del Résidente inglese a Firenze, Sir Horace Mann, alla Segreteria di Stato di Londra, negli anni della Reggenza 1763-1764. In appendice : il carteggio di Sir Horace Mann*. Mémoire de maîtrise soutenu en 1997 à l'Université degli studi di Pisa, Facoltà di Lettere e Filosofia, Corso di Laurea in Storia, p. 169-185. Une copie sur microfilm de la correspondance d'Horace Mann entre 1756 et 1775, conservée au Public Record Office de Londres, au fonds State Papers 98/62-80, est déposée à la Bibliothèque d'Histoire et Philosophie de l'Université de Pise (cote : M327.4204551 MAN 1-8).
40. ASFi, *Consiglio di Reggenza*, 91, cc. n. n. Cf. aussi *ibid*, 97, cc. n. n. ; *separato tutto ciò ch'è prevenzione e estraneo all'affare si riduce la questione a questi precisi termini, cioè a determinare se i sovrani ne loro stati siano tenuti a manter k fede promessa agli eterodosst in ciò che in qualche forma interessa la religione dominante. Se sono tenuti, com'io credo sacrilegio anco il dubitarne, il caso è deciso perché i privilegi di Livorno in lettera dispongono come mi son dato l'onore di esporle in altra mia del dì 27 del caduto giugno che non possono raccettarsi da noi gli ebrei se non compiuti i tredici anni della loro età*.
41. Sur la féminisation des pratiques de dévotion, cf. Marina CAFFIERO, « Dall'esplosione mistica tardo-barocca all'apostolato sociale (1650-1850) », in *Donne e fede. Santità e vita religiosa in Italia*, Lucetta Scataffia et Gabriella Zarri (éd.), Roma-Bari, Laterza, 1994, p. 327-373 ; Mario ROSA, *Settecento religioso. Politica della Ragione e religione del cuore*, Venezia, Marsilio, 1999, p. 13-14, 32-34, 59.
42. ASFi, *Med. Prin.*, 4239, c. 188 : *Sono attissime a tirare l'animo dei fievoli fanciulli ed incauti le cirimonie della romana Chiesa, le cose invisibili ed estrinseche, gli abiti dei sacerdoti, i canti, e suoni, l'incenso, le immagini e figure di molti ornamenti accompagnate*. Sur ces points, cf. Stefano VILLANI, « Donne inglesi a Livorno nella prima età moderna », in Lucia FRATTARELLI FISCHER et Olimpia VACCARI (dir.), *Sul filo della scrittura. Fonti e terna per la storia delle donne a Livorno*, Pisa, Plus, 2005, p. 377-399.

43. Cf. également ASFi, *Med. Prin.*, 2236.
44. Davies retrouva sa liberté seulement grâce à un stratagème. Sur cette anecdote, lire Algerina NERI, *Uno schiavo inglese nella Livorno dei Medici*, Pisa, Edizioni ETS, 2000.
45. Cf. « Nota di monsignor nunzio data al signor A. Vettori », in ASFi, *Audi tore dei Benefici Ecclesiastici*, 38, c. 725r.: *Che i cadaveri d'heretici non siano condotti con boni alla sepoltura, e siano castigati i cattolici che vanno ad accomagnarli corne più volte è seguito*. À propos des problèmes que posaient en général les funérailles protestantes à Livourne, et ce également à une époque ultérieure, cf. ASFi, *Med. Prin.*, 2210, cc. n. n, brouillon 18 et 20 fév. 1688.
46. Montgomery CARMICHAEL, (éd.), *The Inscriptions in the Old British Cemetery of Leghorn*, Florence, Commission from the Office of Heraldry, 1906, p. xvii-xix. Cf. aussi Stefano VILLANI, « I cimiteri acattolici di Livorno », *Nuovi Studi Livornesi*, XI (2004), p. 35-51.
47. ASFi, *Med. Prin.*, 3 6 7 8, cc. n. n. : *Brama il Nostro Signore con tutti il suo cuore di secondare le zelantissime premure di V. A. Reale in ordine alk istanza che si fanno dagli inglesi eretici di Livorno di poter circondare il luogo ove si seppelliscono i loro cadaveri con un semplice mura che gli difenda dagli insulti dei cani e dagli altri hruti in quella forma appunto che si pratica fare in quest'alma città sotto gli occhi di tutto il mondo cristiano, non crede però la S. Sua che convenga al decoro della sede apostolica il fare sopra di ciò decreto positiva, ma solo di chiudere gli occhi e di tollerare la struttura del muro sopradetto purché segua senza ornamento di sorte akuna e di quell'altezza appunto che qui di vede nell'Ortaccio che chiamano degli ehrei che pure sono privi del santo hattesimo mentre non v'è alcuna disposizione canonica che lo proibisca in luogo profana [...]. Non crede però Sua Beatitudine che monsignor arcivescovo di Pisa sia per opporsi ad una simile tolleranza ; et ibid, 3 2 4 1, cc. n. n., ibid, 2227, cc. 551, 557, 687, 692. Cf. aussi ASFi, *Mise. Medicea*, 335 ins. 20.*
48. ASFi, *Med. Prin.*, 2233, cc. 1283, 1310, 1311. La question de l'édification du mur fut posée de nouveau en 1715 dans une assemblée de la British Factory, cf. ASFi, *Med. Prin.*, 2236, cc. n. n., lettre de Tornaquinci à Montauti, 10 juillet 1715.

AUTEUR

Stefano Villani

Entre développement des affaires et convictions personnelles : la conversion des marchands étrangers devant l'Inquisition portugaise à l'époque moderne

Michelle Janin-Thivos

p. 275-286

-
- 1 Si le marchand voyage moins avec ses marchandises aux XVII^e et XVIII^e siècles qu'aux époques précédentes, le développement des affaires exige toujours le déplacement des hommes au sein d'un réseau complexe de filiales aux mains de parents et associés. En ce sens, les colonies étrangères implantées dans les ports attractifs connaissent une mobilité temporaire ou définitive de leurs membres très significative du dynamisme économique¹. Elles sont un point d'observation privilégié, même si les déplacements des marchands y sont difficiles à caractériser dans leurs mobiles en raison du manque de sources spécifiques. Le recours aux sources indirectes peut compenser ces insuffisances mais impose certaines réserves. Ainsi en ce qui concerne la documentation de l'inquisition, les registres de conversion au catholicisme offrent quelques cas isolés qui témoignent d'une mobilité qui peut être autant géographique, que sociale ou culturelle. Au-delà de la description des étapes du voyage et des motivations qui conduisent à la conversion, cette source permet de cerner un moment-clé dans la démarche du marchand étranger pour acquérir un nouveau statut, moment-limite aussi par rapport à la définition du sujet puisqu'il marque le passage de la mobilité à la sédentarité.
 - 2 Malgré le développement d'un catholicisme particulièrement intolérant marqué par l'installation des tribunaux d'inquisition, des marchands étrangers protestants eurent pour le Portugal un fort attrait durant toute l'époque moderne en raison des possibilités de redistribution des produits coloniaux qu'offrait le port de Lisbonne. Délégués par des maisons d'Amsterdam, Hambourg, Londres ou d'autres cités

marchandes, ils séjournèrent temporairement ou durablement au Portugal pour y régler leurs affaires au sein des « nations » étrangères selon un modèle fixé par les traités signés entre Angleterre et Portugal² et élargi à d'autres états. À condition qu'il n'y ait pas de prosélytisme, la liberté religieuse était ainsi garantie aux marchands protestants anglais, hollandais et allemands, ainsi qu'à tous les protestants étrangers placés sous protection anglaise. Toutefois, ces marchands étrangers soumis à une législation fiscale et commerciale discriminatoire pouvaient rechercher une intégration par voie de naturalisation³ qui, impliquant « des coutumes identiques », posait comme préalable la conversion au catholicisme. Celle-ci était placée sous le contrôle inquisitorial ; les hérétiques, durant leur séjour au Portugal, étaient surveillés activement par les commissaires locaux et toute conversion devant une instance ordinaire devait être notifiée au tribunal du district qui pouvait en vérifier la validité en demandant parfois l'audition de l'hérétique. Ainsi, chaque tribunal inquisitorial tenait des registres spécifiques, inégalement conservés ; ceux du tribunal d'Evora⁴ ont été intégralement dépouillés ainsi qu'une partie concernant le tribunal de Lisbonne⁵. Ils témoignent de la mobilité dans la partie méridionale du Portugal, autour des ports d'Algarve (Faro), ceux de la région du Sado et Tage (Setubal, Lisbonne) ainsi que des villes de l'intérieur sur la route vers l'Espagne (de Lisbonne à Badajoz), et comprennent également les îles de Madère⁶ et des Açores ouvrant la route des Indes. Toutefois, ils fournissent des renseignements très hétérogènes, de qualité diverse⁷, réunis de manière aléatoire. La lecture sélective qui en a été faite ne doit donc pas masquer l'aspect très secondaire du phénomène d'acculturation de ces marchands étrangers⁸ au Portugal qui sont restés très majoritairement attachés à leurs « coutumes⁹ ».

Mobilité géographique et mobilité sociale

- ³ Les aléas du voyage conduisent le marchand étranger vers une destination qui n'est pas toujours celle pour laquelle il a embarqué. Toutefois, c'est généralement un voyage en droiture qui le conduit à Lisbonne. Le négociant¹⁰ qui fait du commerce de « *grosso trato* » dirige une maison à la réputation certaine, a des associés et parfois plusieurs commissionnaires installés au Portugal qui facilitent son intégration, correspond au cas le plus fréquent. Le redéploiement des affaires ou la logique d'extension du réseau peut justifier la mobilité vers un port comme celui de Lisbonne, Faro ou Madère pour celui qui a un statut privilégié ou qui l'acquiert ultérieurement¹¹. En revanche, la conversion au catholicisme n'apparaît pas alors comme une condition de la réussite d'objectifs strictement économiques. Le second groupe est composé de marchands au statut inférieur, celui du « *mercador* », parfois spécialisé, tenant boutique, se livrant au commerce de détail¹². Parmi eux, des fils de marchands partis avec un chargement des marchandises destinées à la vente¹³, sans que l'on sache exactement s'il s'agit d'une simple manière de financer le voyage ou d'une activité déléguée, première étape d'une installation plus durable. Peu de colporteurs sinon ceux qui se définissent comme faisant du « commerce de mer », sorte de colporteurs maritimes plus marins que commerçants et plus mobiles que la moyenne. S'ajoute à cette catégorie des fils ou neveux venus apprendre la profession auprès de parents fixés au Portugal et qui peuvent parfois faire des séjours dans différentes localités, Porto, Faro, Lisbonne par exemple¹⁴, cas classiques de cette mobilité de formation rappelée par D. Roche dans laquelle « le parfait négociant futur gagne ses galons dans la mobilité, et de plus en plus, de même, le personnel subalterne¹⁵ ». Mais c'est parfois le hasard qui conduit le

marchand au Portugal. Ainsi, Pierre Maigne est parti de Morlaix en 1672 avec un chargement de marchandises destinées à Marseille où, dit-il, il avait également l'intention de se convertir, mais attaqué par un bateau hollandais, il dut débarquer à Barcelone et traversant toute la Castille, finit par aboutir en Algarve. Le voyage peut être aventureux aux marchands confirmés comme à ceux qui sont en rupture de ban, car bien que l'argument ne soit jamais invoqué, l'attrait des ports portugais tenait aussi au mirage des Indes pour les déclassés de toute l'Europe. Or, le point de départ du voyage est généralement une cité marchande du nord : Hambourg surtout, Londres, plus rarement Amsterdam. Le débarquement se fait alors directement à Lisbonne ou Porto, première étape qui conduit parfois dans un second temps à Evora ou Faro, proches de l'Andalousie. Les marchands installés en Algarve sont d'ailleurs parfois passés par l'Espagne¹⁶ où ils ont peut-être déjà échoué et se donnent par la conversion une chance de réussir au Portugal, alors que ceux qui se fixent à Madère ou aux Açores semblent venir directement d'Angleterre, le catholicisme ouvrant peut être la route du Brésil et des Indes portugaises. Terme d'une errance géographique pour certains¹⁷, promesse d'une mobilité sociale éventuelle pour d'autres, la conversion au catholicisme est une prise de distance par rapport à la communauté d'origine. Celle-ci est donnée dans les documents par la ville de naissance, en contradiction parfois avec la nationalité (ex : *hamburg, prov de holanda*, 1688). Ce ne sont pas toujours les connaissances géographiques des inquisiteurs qu'il faut incriminer car comment classer les étrangers nés à Lisbonne ou celui de Portugais vivant à l'étranger ? Au total, très logiquement, la plupart des marchands convertis¹⁸ appartiennent aux nations marchandes les plus représentées au Portugal et secondairement aux nationalités les plus mobiles. Il s'agit donc de Britanniques, en majorité Anglais, même si l'analyse de l'ensemble des données des registres de conversion montre que proportionnellement, ils sont plus souvent soldats que marchands alors que c'est l'inverse pour les Allemands ou des Hollandais. Les Français huguenots sont assez peu nombreux puisqu'à égalité avec les Suisses, alors que leur présence n'est pas négligeable parmi les négociants de la place de Lisbonne au XVII^e siècle. À partir de 1685, ils perdent leur qualité de « Français » et passent sous la protection de l'Angleterre, de la Hollande ou d'autres¹⁹ et sont sans doute recensés avec les naturels de ces états. Le pourcentage de marchands français convertis est faible, comme pour les autres nations catholiques (Italie, Espagne) car les convertis sont essentiellement des protestants. On relève le cas d'un « grec schismatique Hongrois », de 4 juifs de villes différentes et d'un musulman. Le choix du Portugal comme lieu de conversion se fait dans certains cas aux hasards des voyages qui ont conduit ces étrangers à Lisbonne alors qu'une frange de marchands bien implantés, mieux insérés socialement et économiquement dans des nations reconnues choisit de rompre avec elles pour d'autres motifs.

Individu, famille et communauté

- 4 Pour la majeure partie de ces étrangers arrivant à Lisbonne, les liens de solidarité communautaires facilitent l'insertion : ils sont accueillis dans les mêmes auberges ou résident dans le même quartier, fréquentent les mêmes lieux de distraction et trouveront un conjoint prioritairement au sein de ce groupe. La religion est un des éléments de sociabilité qui soude les étrangers hérétiques face aux catholiques. En revanche, à Faro, Madère ou Fayal, les quelques familles qui composent l'embryon de « nation » anglaise, française ou allemande, offrent moins de soutien possible, surtout

lorsqu'elles sont déjà divisées entre catholiques et protestants. Le faible nombre est sans doute un handicap au maintien de cette solidarité sur le long terme en raison de la difficulté à nouer des alliances sur place. Ainsi, par opportunisme ou pression du milieu, certains étrangers se convertissent dès leur arrivée ou quelques mois après. C'est le cas de nombreux jeunes envoyés en apprentissage chez un parent pour une longue durée et à un âge précoce : Daniel Ismer²⁰ se convertit alors qu'il n'a que 13 ans en 1676 à l'incitation de son oncle João Gaspar, marchand allemand lui-même converti. Tomas Luis Beltran, 11 ans en 1699, vit chez sa tante à Porto, une Anglaise mariée au négociant portugais Fonseca qui le pousse à se convertir. Pourtant la réglementation prévoyait que la conversion devait être « libre et volontaire », clause de style, puisque l'assentiment pour un enfant dit « mineur » n'est mentionné que dans un seul cas²¹. Lorsqu'il s'agit d'adultes en rupture avec le protestantisme dès leur arrivée sur le sol portugais, la conversion peut s'expliquer par un contact antérieur avec le catholicisme : ainsi Samuel Pitts a séjourné à Cadix chez son oncle et parrain, lui-même marchand qui a abjuré à Séville et l'a sans doute incité à faire de même, ce qu'il concrétise lors de son installation à Faro. La différence de statut autant que l'âge peut favoriser la pression sociale sur l'employé : les commis subissent l'influence de leurs proches²² qu'ils soient parents ou non. Le cas de Guillherme Crispin en 1753 est particulièrement significatif. Commis de Dona Maria Pitts, qui a repris à Faro les affaires de son mari décédé Samuel, il signale qu'elle « déteste les hérétiques ». Il choisit de se convertir avec tous ses enfants pour conserver ses chances de travailler, dit-il. Dans la plupart des cas, la pression de nouveaux convertis zélés²³ a sans doute été plus discrète mais tout aussi efficace. Le milieu des nouveaux convertis semble favoriser de nouvelles adhésions plus par souci de donner des gages de sincérité aux autorités catholiques ou par opportunisme que par la vigueur des convictions. L'exemple de João Spiring (1712), converti grâce au « bon exemple d'un marchand français avec lequel il travaille » ne paraît pouvoir être généralisé, car le témoignage de Godefredo Willer²⁴ (1707), qui déplore que les étrangers de Faro n'aillent pas à l'église et ne croient pas en Dieu, laisse supposer que les convictions religieuses de l'entourage professionnel étaient secondaires. En revanche, elles peuvent expliquer les conversions plus tardives qui se produisent lorsque le marchand est bien établi au Portugal, après 10 ou 15 ans de résidence²⁵ comme Henrique Janson (1662), Anglais installé à Faro en 1640, qui y a fondé une maison en 1650.

- 5 La conversion est toujours vécue comme une rupture et une trahison, sauf s'il s'agit d'une décision familiale comme dans le cas de Guillaume Estritt (1703) qui se convertit avec femme, enfants et domestique. Le plus souvent elle est la manifestation d'une vraie rupture familiale qui peut être antérieure. Joseph Hache se convertit en 1709 ; son frère Joao seulement en 1717, car il a remis sa décision depuis 14 ans par « peur à l'égard de son père », marchand anglais de Lisbonne. Ce n'est pas un cas isolé puisque Guillaume Montgomery qui se fait baptiser sous le nom de Tomas de Albuquerque²⁶ a attendu 8 ans avant de se convertir à son retour d'Angleterre où son père marchand de Porto l'avait envoyé ; il demande que sa conversion reste secrète car il redoute que son père lui confisque ses biens. Dans ces cas douloureux, la conviction du nouveau converti semble réelle, même si elle peut aussi masquer des conflits d'intérêt ou de génération. En revanche, lorsque la conversion est dictée par des motifs plus opportunistes, la rupture familiale paraît moins profonde. Ainsi, Guilherme Crispim se convertit pour conserver son travail en 1753, mais son frère João reste protestant bien qu'il soit également fixé à Faro, tout comme son autre frère José en Angleterre. J.-F.

Labourdette avait relevé le cas similaire des Bonifas, marchands français de Lisbonne, Paul protestant fait partie de la nation anglaise, tandis que son frère Philippe, catholique, appartenait à la nation française²⁷ ce qui ne l'empêchait pas d'être associé à un marchand anglais. Exemples atypiques, ils peuvent servir à argumenter en faveur du réalisme qui prime afin de favoriser le développement des affaires. Les risques encourus en cas de rupture familiale ou professionnelle sont calculés comme en témoigne Henrique Janson, installé à Faro depuis une vingtaine d'années en 1662, qui s'est toujours senti catholique « à l'intérieur » mais ne l'a jamais dévoilé « à l'extérieur » pour protéger ses intérêts. Andre Fontenovo, calviniste (1722), aurait lui aussi voulu se convertir depuis longtemps mais il avait peur que cela « nuise à ses affaires ». Le marchand étranger inséré dans une communauté réduite structurée, a un statut qui, s'il ne lui donne pas de privilèges particuliers, est plus favorable par la facilité à développer des formes d'association plus avantageuses, à trouver des sources d'approvisionnement larges²⁸ et surtout d'accès au crédit extérieur. Au-delà de l'intérêt économique, il évolue dans une micro-société, en particulier dans des localités de dimension réduite comme Faro, où vivre sous le regard des autres implique le maintien des liens de solidarité. Godefredo Willer déjà cité, demande ainsi aux inquisiteurs d'user de prudence et dissimulation en raison des risques qui pèsent sur ses affaires ; il exige que sa conversion reste secrète²⁹ car il « ne veut pas que cela revienne aux oreilles des autres hérétiques de la ville ». Il redoute la réaction de ses compatriotes, qui pourrait peut-être aller jusqu'aux menaces physiques comme on le voit pour d'autres convertis. Mais surtout, il ne veut pas renoncer aux privilèges que donne l'insertion dans une communauté de marchands étrangers, alors qu'il choisit pourtant d'épouser une portugaise et pourrait bénéficier d'une possible intégration à la société locale. La conversion est toujours une rupture de confiance et lorsque le jeune Elias Tornt, 13 ans en 1700, veut se convertir peu de temps après son arrivée d'Angleterre sous l'influence d'un père capucin français, le marchand catholique français de Lisbonne, Miguel Poupart qui l'accueille en apprentissage est très mécontent car il redoute les plaintes du père de l'enfant avec lequel il est en affaires. Son attitude s'explique sans doute par le souci de respecter le contrat passé ; elle marque aussi sa volonté de ne pas mélanger religion et affaires. Il existait pourtant une confusion dans les esprits comme le montre l'exemple inversé de Pedro Antonio, 11 ans en 1729, fils d'un marchand français catholique de Lisbonne, qui déclare que son père est parti en Angleterre avec le reste de la famille pour se convertir au protestantisme par « intérêt du commerce » et qu'à son retour il a développé ses affaires en fréquentant le consul anglais et les protestants de la ville. Le dynamisme des marchands étrangers protestants était une réalité plus convaincante que les débats théologiques, d'où la vigilance des autorités catholiques pour enrayer ce prosélytisme indirect.

Expériences religieuses

- 6 Lors de leur conversion, les marchands témoignent de leur expérience religieuse passée et de leur volonté d'adhérer au catholicisme. La majeure partie d'entre eux se déclare « protestant » sans précision, mais dans le cas des Anglais la mention « anglican », « presbytérien », « quaker », ou « anabaptiste » figure parfois, bien que les commissaires avouent ne pas comprendre le très grand nombre de sectes apparues dans cet état « dernièrement ». Les autres sont « luthérien », « huguenot », « calviniste ». Comme le souligne cette définition, leur formation religieuse antérieure

est très variable : quelques-uns sont capables de donner les noms de leurs parrain et marraine, de préciser le contenu de l'enseignement qu'ils ont reçu. Certains déclarent avoir abandonné la pratique religieuse et être dans le doute depuis de nombreuses années. Ils signalent parfois le catholicisme d'un membre de leur famille comme un facteur justifiant leur proximité avec le catholicisme qui peut avoir été acquise par un séjour précédent en pays catholique, le plus souvent l'Espagne ou la France, plus rarement l'Italie ou d'autres régions. Ainsi, le voyage, par la rupture avec le quotidien, par les rencontres imprévues, accentue leur doute, ouvre leur horizon par des lectures nouvelles, les met au contact de religieux missionnaires ou de catholiques convaincus qui les persuadent de réfléchir à leur salut. Le voyage du marchand jusqu'au lieu de la conversion semble avoir été plus paisible et sa vie plus sûre que celle des marins ou soldats mentionnés dans les registres qui se convertissent parfois après une intervention divine les ayant sauvés d'un danger. Toutefois, les derniers instants peuvent être un moment favorable : le consul d'Angleterre à Fayal, David Evans, se convertit sur son lit de mort en 1695, pour être « sauvé dans le catholicisme ». Alors que les marchands anglais de passage se gaussent généralement de la bigoterie des Portugais, l'immersion durable en pays catholique amène certains d'entre eux à participer aux fêtes et processions liées au culte des saints, à nouer des contacts avec des religieux missionnaires³⁰, à juger progressivement de la supériorité du catholicisme romain pour assurer leur salut. Leur conversion est alors le fruit d'une formation et d'une prise de conscience qui peut être facilitée par la connaissance du portugais. Apprendre la langue portugaise semble une pratique peu fréquente : elle est le fait de quelques jeunes étrangers nés au Portugal, comme John Davy, né de parents anglais, ayant fréquenté l'école portugaise, qui se convertit en 1711 à son retour d'Angleterre. Mais pour beaucoup, et malgré la durée de résidence qui précède parfois la conversion, le portugais n'est pas maîtrisé par ces marchands confirmés avec toutefois une nuance notée par J.-F. Labourdette³¹ : les marchands français catholiques appartenant à la nation française connaissaient la langue portugaise, alors que les marchands français protestants appartenant à la nation « anglaise » ne le pratiquaient pas. Si la maîtrise de la langue locale n'est pas indispensable aux affaires, elle facilite l'insertion. Or, la conversion est liée parfois au désir d'épouser une Portugaise, nécessité pour certains qui veulent se fixer définitivement dans ce pays³² et ont des difficultés à trouver des conjoints dans une colonie réduite (Allemands). La conversion et le mariage favorisent la demande de naturalisation par laquelle le marchand étranger se sédentarise, même si parfois de nouvelles contraintes le poussent à se déplacer à l'intérieur du Portugal ou de son empire.

- 7 Parmi ces différents cas, certaines expériences sont remarquables. Ainsi João Bautista, 36 ans, vendeur ambulant de vaisselle dans les rues de Lisbonne, qui, malgré son nom, est originaire « d'arabia », né de parents maures. Musulman, il s'est converti en 1752 dans l'église Saint Roque « de sa libre volonté » et depuis « n'a jamais failli aux obligations du vrai chrétien ». Il rappelle que si ce choix a été libre, il n'en est pas moins définitif puisque désormais, et malgré la proximité géographique, il ne peut plus retourner dans sa terre natale : il souligne ainsi le prix de la conversion. Mais il constate qu'il reste au Portugal un « naturel de seconde classe » et se plaint dans sa pétition auprès de la Junte du Commerce de ne pas jouir des vrais privilèges des naturels, de ne pouvoir obtenir de licence pour vendre librement dans la ville, il demande donc sa « naturalisation³³ ». Ici, c'est peut-être la conversion qui a permis l'acquisition du statut de marchand, qui favorise une certaine forme de promotion

sociale mais elle ne dépasse pas tous les préjugés et les blocages de la société portugaise à l'égard de l'étranger autant que du musulman. On peut imaginer que ceux-ci étaient plus forts encore dans le cas de juifs convertis. Ils sont peu nombreux³⁴ et la procédure inquisitoriale est nettement plus vigilante à leur égard, mais les documents réunis dans ces registres ne nous fournissent pas l'équivalent de ce qu'un procès pour hérésie produit devant ces tribunaux. Quelques indications d'état civil et d'origine géographique complétées par des éléments stéréotypés pour justifier la conversion constituent la trame de ces récits. En revanche, un élément plus original semble être l'insistance sur le parcours géographique et les rencontres qui ont permis le retour sur la terre de leurs ancêtres portugais, sans que l'on sache très exactement si cette installation se fait en accord avec leurs familles ou en rupture avec elles. Dans ces cas précis, il est difficile de dégager si le retour au Portugal est fortuit, s'il s'appuie sur des arguments commerciaux ou religieux ou si leur démarche ne doit qu'au hasard. Isaac de Campo, par exemple est le fils d'un marchand de Hambourg ; il s'est fixé à Aiamonte en Andalousie et profite du passage de marchands qu'il accompagne à la foire de Faro pour se présenter auprès du commissaire inquisitorial de la ville. C'est donc ce voyage commercial qui le conduit à exécuter une décision mûrement réfléchie puisqu'il dit avoir voulu se convertir avant même son départ de Hambourg sous l'influence d'un voisin espagnol. Mais la nécessité de se protéger de l'inquisition de Séville devant laquelle il aurait dû logiquement se rendre explique sans doute plus son geste que le hasard. Le Portugal n'est pas non plus la destination choisie par Jacob Roiz da Costa. Il est parti pour Venise avec un chargement de tissus et aurait débarqué en Algarve après un naufrage ; toutefois c'est bien dans cette région qu'il cherche son frère qui se serait converti 6 ans plus tôt. Son passage au catholicisme n'est pas fortement argumenté et laisse des doutes, y compris à son confesseur qui avoue ne pouvoir juger que de sa docilité extérieure, car « seul Dieu connaît ce qui se passe dans les cœurs » [...] « on ne peut être attentif qu'au mode de vie car on sait la propension des hébreux à être excessivement attachés aux temporalités ». L'inquisition se montre pourtant conciliante et accepte cette conversion malgré la répétition des deux cas familiaux qui amène à s'interroger sur le hasard qui les conduit dans la même ville de Beja. S'agit-il d'une tentative pour réintroduire le judaïsme auprès des nouveaux-chrétiens de la région, une vague couverture commerciale masquant des objectifs religieux ? Le cas de Duarte Roiz (1720), fils de marchand nouveau-chrétien, se distingue des précédents bien qu'il se situe dans le même contexte. Né au Portugal, il vit à Peyrorade avec ses parents qui ont fait un retour au judaïsme et fréquente le milieu des marchands portugais de Bayonne. Un religieux de la ville le convainc de se convertir et il choisit de revenir au Portugal pour y vivre en chrétien, par attachement à sa patrie d'origine, dit-il, au prix d'une rupture avec sa famille. Mais le mobile religieux ne masque-t-il pas le souci de développer des affaires puisqu'il s'appuie sur place sur des relations familiales bien établies ? Toutefois, l'exemple le plus remarquable est celui d'Abraham Bendana Sarfati, originaire de Ferrare, dont les pièces constituent une sorte de « procès » antérieur au registre dans lequel il est inclus (1599-1600 alors que le registre ne commence qu'en 1660). Abraham a 25 ans, il est issu d'une famille de nouveaux-chrétiens portugais, ses grands-parents ayant quitté l'Alentejo pour judaïser à Ferrare. Il est marchand comme son père, même si les marchandises qu'il vend ne sont pas indiquées clairement : il lui arrive de trafiquer des bijoux, vendant à Lisbonne « des pierres fausses qui se font à Venise » et « des pierres fines pour rapporter chez lui ». Il échange à Lisbonne des émeraudes achetées à Madrid et d'autres bijoux qu'il s'est

procurés à Séville. Il témoigne devant le tribunal de ses déplacements dans toute l'Europe et donne avec précision les noms des marchands qu'il fréquente, leur origine, leur niveau de fortune. Le commerce des produits religieux est ici bien attesté puisqu'il fournit les noms de marchands qui introduisent au Portugal des calendriers juifs fabriqués en portugais à Ferrare ou Constantinople pour permettre aux juifs restés au Portugal de célébrer leurs fêtes, qu'on embarque à Constantinople directement pour l'Espagne ou depuis les Flandres. Il raconte ensuite ses propres voyages avec une liste des villes visitées et des itinéraires suivis. Trois ans auparavant, un voyage commercial l'a conduit en Flandres et en Allemagne par Trente, Bolzano, Francfort, Cologne, Maastricht, Anvers puis Hambourg et il a ramené avec lui des juifs portugais venus d'Allemagne qui se rendaient en Turquie pour les plus pauvres ou à Pise pour les autres. Il leur a servi d'interprète et s'est occupé de leur ravitaillement. Il est aussi allé en France il y a 4 ans, par Turin, jusqu'à Lyon et Bordeaux, puis est retourné en Italie avant de repartir par Venise à Salonique et Constantinople, mais l'on ne sait rien des marchandises transportées. Il a effectué ensuite plusieurs voyages en Espagne, Portugal et France en embarquant depuis Gênes pour Barcelone, puis en prenant la route de Saragosse à Madrid, Alicante, Murcie, Grenade et Séville, enfin Lisbonne et retour par Madrid. De là, il est passé en France par Valladolid, Burgos, Vitoria, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, avant de revenir par bateau au Portugal par Povoá. Au Portugal il est passé à Coimbra, Santarém, Lisbonne, Évora enfin où le tribunal l'entend. Il se convertit et est baptisé en juin 1600 à Vila Viçosa par l'archevêque D. Teotónio de Bragança après une instruction qui a duré un an et demi, sans avoir donné de raison précise pour expliquer ce choix. Ses quatre années de voyages l'ont conduit sur des itinéraires qui dessinent la carte des routes les plus fréquentées à travers les cols des Alpes ou au cœur de la péninsule ibérique, vers les villes et ports les plus actifs de la mer du nord, de la façade atlantique ou de la Méditerranée sans que l'on puisse reconstituer la logique commerciale qui l'anime. Il délaisse certaines zones (Paris et la France du nord, la Suisse et le Rhin) en marquant une prédilection pour les régions du Portugal et de l'Espagne, leurs pierres et métaux précieux. Et les zones d'exil des nouveaux-chrétiens de la péninsule pour lesquels il peut tenir un rôle comparable à celui qu'il a eu ponctuellement en Allemagne. Car au cours de ses voyages, il fréquente des états catholiques mais attend plusieurs années avant de franchir le pas de la conversion même s'il témoigne de sa bonne volonté à coopérer avec le tribunal en donnant dans sa confession une longue liste de noms de marchands portugais ou espagnols, juifs « découverts » ou non, qu'il a fréquentés dans toutes les villes traversées ; sa sincérité peut être mise en doute comme souvent dans ce type de cas, elle peut être aussi réelle. Toutefois, alors que persiste la répression inquisitoriale en direction des nouveaux-chrétiens portugais, on peut s'étonner du retour au catholicisme et au Portugal pour quelques-uns de leurs descendants.

Conclusion

- 8 À travers les registres de convertis de l'inquisition portugaise, les motifs qui poussent les marchands étrangers à la conversion au catholicisme sont peu transparents. Cela tient à la nature même de la source qui peut être rédigée avec négligence ou présenter des lacunes. Elle correspond surtout à une procédure de surveillance et d'encadrement très formalisée qui se satisfait d'un discours convenu. L'interprétation des documents pour affiner les motivations du converti peut donc s'avérer hasardeuse. Il semble que le

marchand ne choisisse pas réellement entre motivation commerciale et conviction religieuse mais compose plutôt avec chaque élément - à l'exception des rares cas où l'urgence de la recherche du salut privilégie l'argument religieux. Il entre une part de calcul chez ceux qui adhèrent pourtant sincèrement au catholicisme car la poursuite de leurs affaires impose la prise en compte des ruptures de confiance et de solidarité et leur nécessaire recomposition. Si elle n'est pas conditionnée par des mobiles strictement utilitaires, la conversion peut permettre au marchand étranger une promotion plus rapide dans la société portugaise, puisqu'elle favorise sa sédentarisation donc son enracinement, ce que le mariage avec une portugaise ou une étrangère catholique confirme plus sûrement. Ainsi Samuel Pitts converti à son arrivée, épouse la fille du consul anglais de Faro, João Parcar. Il est un peu plus tard gratifié du titre de Don qui laisse supposer une assimilation à la noblesse. À sa mort, son épouse, catholique convaincue, continuera à développer ses affaires avec son fils jusqu'en 1763, tandis qu'un autre de ses fils sera chanoine à Faro. La descendance de ce marchand étranger s'illustre à la fois dans l'Église et dans la noblesse³⁵, ce qui prouve la validité de sa démarche d'assimilation et l'acquisition rapide des valeurs de la société portugaise.

- ⁹ Dans ces démarches opportunistes, réalistes, on relève le poids de la contrainte du milieu catholique ambiant. Elle semble le fait des ordres religieux missionnaires comme les jésuites ou les capucins, qui disposent pour chaque nationalité d'un interprète désigné qui se charge des contacts à Lisbonne et se rend dans les auberges où séjournent les étrangers, puis assure la catéchèse dans un couvent spécifique. Les tribunaux inquisitoriaux, les commissaires à qui cette mission était dévolue, n'ont pas exercé une surveillance pointilleuse sur les marchands étrangers hérétiques au point de leur rendre la vie insupportable afin de les conduire à la conversion. Pour autant, ils n'ont pas favorisé ces hérétiques³⁶ car l'existence même de cette institution pouvait permettre à des individus de s'appuyer sur elle pour se soustraire à l'autorité d'un père ou à la pression du milieu en revendiquant la liberté de conscience, car c'est bien l'entourage professionnel qui exerce l'autorité la plus contraignante à travers la relation maître-apprenti ou maître-commis.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 286-294.

2. Lettre de privilèges à la nation anglaise (1647) reprise dans le traité de 1654 : *porquanto os direitos da paz e comércio seriam nulos e inúteis se o povo da república de Inglaterra fosse inquieto por causa de consciência, quando vai e vem aos reinos e dominios d'lo dito rei de Portugal ou assim se detem por causa de comutar as mercadorias ; portanto, para que seja livre e seguro o comercio por mar e por terra, o dito rei de Portugal eficazmente fará e proverá que não sejam molestados nem inquietos por nenhum homem, curia ou tribunal por causa da dita consciência ou por terem consigo ou usarem biblias inglesas ou outros livros, e que seja livre o povo desta república nas casas particulares com as familias da sua mesma nação e religião dentro de quaisquer senborios do dito rei de Portugal, observar e professor a sua religião e exercitá-la nas suas naus ou navios como lhe parecer, sem alguma molestia ou impedimento.* « attendu

que les droits de la paix et du commerce seraient nuls et non avenus si le peuple de la république d'Angleterre était inquiété pour des tisons de conscience lorsqu'il circule dans les royaumes et possessions du roi de Portugal ou bien lorsqu'il y échange des marchandises ; par conséquent, pour que le commerce de terre comme de mer soit libre, le roi de Portugal déclare et établit que les Anglais ne seront maltraités ou inquiétés par aucun homme, curie ou tribunal pour raison de conscience ; ni pour avoir avec eux ou se servir de bibles anglaises ou autres livres ; et que dans n'importe quelle partie du royaume de Portugal, à l'intérieur des maisons particulières et entre familles de la même nation et religion, ce peuple sera libre d'observer et d'enseigner sa religion, et pourra la pratiquer sur ses nefs et navires comme il le souhaitera sans être maltraité ou empêché ».

3. La lettre de naturalisation est obtenue par un étranger dans les cas suivants : si sa demande est justifiée par 10 ans de résidence au moins, s'il a épousé une portugaise ou possède une maison établie au Portugal, s'il a des « coutumes identiques ».

4. Ils couvrent la période 1660-1821, avec la mention d'un cas antérieur (1599-1600), Arquivo Nacional da Torre do Tombo, Lisbonne (désormais ANTT), Cad. 1, 2, 4.

5. Séries continues entre 1680 à 1723, puis dépouillement par sondage pour les années 50-60 et 70-80 (ANTT, Cad. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 35, 42).

6. Madère est un point intéressant dans le « système commercial anglais de l'Atlantique comme marché de céréales de Pennsylvanie et de morue de Nouvelle Angleterre ainsi que port du vin consommé dans les colonies nord américaines » H. E. S. FISHER, *The Portugal Trade. A study of Anglo-Portuguese commerce 1700-1770*, Londres, 1971, p. 29.

7. Certains dossiers ne fournissent qu'une simple liste de noms, alors que d'autres comportent de véritables « procès » avec des pièces justificatives diverses (certificats de baptême, abjuration, attestation de confession etc.).

8. Ceux qui se convertissent sont en très grande majorité des soldats (280), loin devant les marins (120), mais les cas des marchands (70) sont parfois longuement détaillés.

9. Dans cet échantillon, les 70 cas se répartissent ainsi : 1 seul pour 1600, 14 entre 1660-1699, 47 entre 1700 et 1750, 8 après 1750.

10. Ces « *homen de negócio* », dont certains ont le statut de *contratador* (traitant), représentent au total une trentaine de cas.

11. Ainsi Samuel Pitts (ou Pitte), un Anglais qui fonde une maison de commerce solide à Faro, se convertit en 1727 lors de son arrivée au Portugal.

12. Mais la terminologie est relativement floue ; en l'absence de données complémentaires, la classification est arbitraire.

13. Pedro Vercheu, venu de Hambourg en 1705 (liv 717, ANTT).

14. Exemple de Nicolão Cruz en 1731 qui arrive de Hambourg, s'installe à Faro après Lisbonne (liv 563, ANTT).

15. ROCHE, *op. cit.*, p. 290. Voir aussi Franco ANGIOLINI et Daniel ROCHE (éd.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, 1995.

16. Pedro Stern en 1698 est venu de Hambourg en passant par la France, l'Italie, la Castille, avant de s'installer chez João Baque, marchand catholique originaire de Cologne fixé à Portimão.

17. Toutefois, la conversion des marins semble davantage marquée par un strict opportunisme.

18. Anglais 27 Français 3 Suisse 3 Hongrois 1 Allemands 18 Écossais 3 Polonais 1 Italien 1 Hollandais 6 Irlandais 3 Suedois 1 Autres 3

19. Jusqu'à 1740, voir J.-F. LABOURDETTE, *La nation française à Lisbonne de 1669 à 1790. Entre Colbertisme et libéralisme*, Paris, CCGulbenkian, 1988.

20. Il réside d'abord chez un oncle de Lisbonne, puis chez celui de Faro qui s'occupe de son instruction : lire, écrire et éducation religieuse.

21. Diogo Duries, 12 ans, se convertit avec l'accord de sa mère puisqu'il est « mineur ». Mais en cas de présence des parents au Portugal, il peut y avoir conflit : voit l'exemple significatif de

Maria Teresa de Jesus, une jeune anglaise de 9 ans seulement en 1720. Ses parents marchands de Lisbonne et le consul d'Angleterre portent plainte auprès du conseil du roi, mais on retiendra sa « libre volonté » (ANTT, liv. 735)

22. Pedro Emares (1699, cf. ANTT, liv. 716) vit chez son oncle Nicolas Emares, marchand catholique de Lisbonne, tout comme Cornelio Emaus (1701) chez Henrique Kermatin.

23. Pedro Vercheu (1705) est poussé à la conversion par un marchand de Hambourg converti, Jacob Paulo Heger (1703) par un marchand de Cologne, Elias Tornt par un marchand français etc.

24. Il fonde une maison à Faro qui durera jusqu'en 1733, sa veuve et son fils poursuivront ses affaires. Son apprenti de 12 ans se convertit, sans doute sous son influence.

25. Exemple de Jean Guitton depuis 10 ans à Lisbonne (Liv 929, ANTT).

26. Le Saint-Office enregistre le nouveau converti en traduisant généralement son nom en portugais, mais le converti peut aussi changer d'identité au moment du baptême en prenant un prénom et un nom portugais sans rapport avec le précédent.

27. J.-F. LABOURDETTE, *op. cit.*, p 532.

28. A Faro, João Crispin vend au détail moins cher que les marchands locaux car il reçoit directement les marchandises d'Angleterre (cf. Joaquim Romero MAGALHÃES, *O Algarve económico 1600-1773*, Lisboa, Estampa, 1988, p. 263).

29. Les registres témoignent de plusieurs cas de violence physique utilisée par des coreligionnaires pour s'opposer de force à la conversion.

30. À Lisbonne, ce sont le plus souvent des jésuites allemands, anglais etc.

31. *Op. cit.*, p 564.

32. On peut citer les exemples de Teodoro Mateus, flamand, en 1761 (ANTT, liv. 929) ; G. Willer en 1707 (*ibid.*, liv. 562) ; N. Cruz en 1731 (liv. 563).

33. Cf. ANTT, Junta do commercio, maço 15.

34. Cf. Nathalia MUCHNIK, « Du judaïsme au catholicisme : les aléas de la foi au XVII^e siècle », *Revue historique*, CCCVII/3 (2002), p. 571-609.

35. Les négociants étrangers pouvaient entrer dans la noblesse par les ordres militaires, comme J. Raton (Français) ou Bramcamp (Hollandais).

36. Joaquim Romero MAGALHÃES (*op. cit.*, p. 389) souligne que si l'Inquisition a affaibli les marchands portugais nouveaux-chrétiens du XVII^e siècle, elle a, en revanche, entretenu de bonnes relations avec les « hérétiques du nord » contrôlant le commerce d'Algarve au XVIII^e siècle.

AUTEUR

Michelle Janin-Thivos

La re-judaïsation des judéoconvers espagnols par les négociants de passage au XVII^e siècle

Natalia Muchnik

p. 287-302

- 1 Lorsque les inquisiteurs de Séville demandent, le 2 mars 1662, à Francisco Roldan, né au Portugal et ayant vécu dans la communauté judéoportugaise¹ de Hambourg durant une dizaine d'années, avant de s'installer en Andalousie, « quelles personnes de celles qui vivent dans les synagogues [communautés juives] où il a été, qui sont baptisées et viennent de ces royaumes [l'Espagne], ont l'habitude de venir y commercer », Roldan ne semble pas hésiter. Il répond sans ambages qu'un certain Antonio Lopez Gomez, Lisboète devenu juif à Amsterdam, se rend souvent à Murcie pour acheter de la soie sous le nom de Lope Gomez ; qu'il vient du reste chaque année avec un autre juif, né lui dans le port de l'Amstel, du nom d'Isaac Castiel. Il en est d'ailleurs de même d'Antonio de Ribadeneros, Portugais vivant à Amsterdam depuis vingt ans et qui séjourne une fois par an à Madrid pour faire le commerce du musc². Soit, ce ne sont là que des témoignages assez ordinaires au sein du corpus inquisitorial. On sait la fréquence des va-et-vient de ces négociants d'origine judéoconverse, donc des chrétiens de la péninsule Ibérique, entre la diaspora séfarade et l'Espagne. A la mobilité de ces individus, que l'on qualifie volontiers de nouveaux juifs³ puisqu'ils se sont convertis au judaïsme dans l'une des congrégations fondées *ex nihilo* par d'anciens marranes⁴ (Amsterdam, Hambourg...) ou dans les communautés juives préexistantes plus anciennes (en Italie notamment), il faut ajouter celle des juifs de naissance, tels qu'Isaac Castiel.
- 2 Pourtant, ces voyages demeurent des parents pauvres de l'histoire des Séfarades et des marranes. En effet, s'ils ont été abondamment étudiés d'un point de vue socio-économique, mettant en valeur le rôle central de leurs réseaux familiaux dans un commerce international et un marché en expansion géographique constante⁵, les aspects socioculturels de cette circulation d'hommes, de biens et d'idées, et surtout leurs répercussions sur le monde marrane péninsulaire ont, dans l'ensemble, peu

suscité l'analyse⁶. Plus encore, l'importance de ces échanges n'a pas empêché une grande partie de l'historiographie du cryptojudaïsme ibérique, et l'on excepte ici une histoire « romancée » du marranisme – définie principalement par une lecture téléologique du phénomène⁷ –, de persister à considérer la culture et la religion marranes comme un monde clos, acculé à un syncrétisme dévastateur, reposant sur un ensemble cultuel quasi folklorique, voué à une inexorable décadence⁸.

- 3 Or cette perception s'appuie en partie sur la vision d'un cryptojudaïsme coupé des sources du judaïsme traditionnel, postulat des plus curieux lorsqu'on sait, par ailleurs, la densité des réseaux judéoportugais à travers l'Europe moderne et l'intensité des liens économiques et sociaux qui les soudent (familles géographiquement divisées ou « étirées », envois de correspondants en Péninsule etc.). Et ce, surtout au ^{xvii}^e siècle, lorsque le commerce européen a les yeux tournés vers le monde ibérique. La période est également marquée par l'apogée économique et culturel de nombre des communautés séfarades, à l'image de celle d'Amsterdam, la « Jérusalem du Nord⁹ », métropole économique et culturelle de la diaspora et centre majeur de l'imprimerie juive à vocation cultuelle. Dans le même temps, les réseaux judéoportugais sont un moyen privilégié de pénétrer les marchés ibériques. Il s'agit dès lors d'étudier les circonstances et l'impact de la venue de ces négociants de la diaspora sur les communautés cryptojudaïsantes, ou simplement judéoconverses, d'Espagne, en montrant notamment que leur rôle cultuel est réel, qu'il participe à une circulation accrue des textes du judaïsme normatif et qu'il autorise, par là même, une vision renouvelée du marranisme.
- 4 On s'attachera donc, tout d'abord, à établir une typologie de ces négociants de passage, sachant que de chacun de ces types dépendent l'apport en matière cultuelle et les relations établies avec les cryptojudaïsants, pour voir, ensuite, la place de ces marchands, membres de la Nation portugaise, c'est-à-dire de la diaspora séfarade occidentale, durant leur séjour, au sein de la sociabilité marrane afin, pour finir, de prendre la mesure de l'enseignement religieux fourni aux cryptojudaïsants.

Les mille visages des négociants juifs

- 5 Il faut d'emblée distinguer deux catégories parmi nos négociants. D'une part, les nouveaux juifs d'origine judéoconverse, par conséquent d'anciens chrétiens, marranes ou non, ont déjà vécu dans la péninsule Ibérique. Ils viennent soit des terres dites « de judaïsme » telles qu'Amsterdam ou les cités-États italiennes soit des terres de « liberté » de France, où n'existe pas d'Inquisition et où le judaïsme est toléré, mais officieux car longtemps confiné à l'espace privé, les juifs n'étant admis qu'en tant que nouveaux-chrétiens (Bayonne, Bordeaux et leurs satellites, Nantes, Rouen etc.). On trouve, d'autre part, ceux que le vocabulaire inquisitorial désigne comme les juifs « de nation et de profession¹⁰ ». Ces individus sont nés et ont été éduqués dans le judaïsme dans les régions où la vie cultuelle juive s'étend à l'espace public : les juifs, reconnus comme tels, sont autorisés à se doter d'institutions communautaires et disposent du droit à s'administrer, qu'il s'agisse des villes d'Italie, des Provinces-Unies, ou des communautés d'Afrique du Nord, dans les enclaves espagnoles telles qu'Oran où la religion mosaïque est tolérée jusqu'en 1669¹¹.
- 6 Les premiers, nouveaux juifs, bénéficient d'une culture ibérique, de repères socioculturels qui leur permettent de se mouvoir aisément, et, toujours sous un nom

d'emprunt, de passer inaperçus en Espagne. À tel point, s'exclame par exemple – non sans ressentiment, jalousie et ironie probablement – Fernando Rodriguez, Portugais résidant à Bordeaux, fervent catholique venu témoigner devant le Saint-Office espagnol en 1635, que « tous lesdits juifs de Bordeaux et d'ailleurs viennent sans cesse, chaque année, en Espagne, pour leurs affaires et accords commerciaux car sans eux ils ne peuvent entrer ; et ils viennent plus librement que les catholiques¹² ». Comme la plupart des Séfarades il est vrai, mais sans doute plus encore que des individus nés dans la diaspora, ces nouveaux juifs conservent des réseaux familiaux solides formés des proches demeurés en Péninsule. De fait, ces négociants vivent généralement entre l'Espagne, qu'ils parcourent et où ils peuvent rester plusieurs mois, et l'une des congrégations Judéoportugaises, leur terre d'adoption, où ils ont femme et enfants. C'est le cas d'Antonio Alvarez Silva, Portugais qui, ayant quitté l'Espagne vers 1623 pour la communauté judaïsante de Bordeaux, où il a laissé son épouse, est ensuite revenu à Tolède ; il y tient boutique et fait de fréquents séjours en France, tant pour rendre visite à sa famille que pour affaires¹³. Nous ne considérons pas ici, au sein de ce groupe, le cas inverse, celui des individus qui ont leur lieu de résidence en Espagne même, ainsi que leur foyer, et qui effectuent des voyages dans la diaspora, même si, là aussi, l'apport culturel pour les cryptojudaïsants ibériques est substantiel.

- 7 La seconde catégorie de nos négociants de passage, celle des juifs de nation, ou nés dans des communautés officieuses, a des activités commerciales analogues aux précédents. Ce sont souvent des fils de famille fraîchement arrivés dans la diaspora envoyés comme correspondants et/ou pour apprendre le métier dans la Péninsule. Pour preuve les périples de Juan López Gomez, originaire de Biarritz, et de son cousin et beau-frère Fernando Gomez Diaz, tous deux marchands et qui, un temps administrateurs de la rente royale du tabac à Grenade, rendent fréquemment visite à leurs épouses dans le sud-ouest de la France : ils « vont et viennent en France et quand ils reviennent, en ramènent quelques jeunes gens, leurs fils et parents, afin de leur enseigner en Castille à négocier et commercer¹⁴ ». Le parcours de Jacob Marquez est une parfaite illustration de l'instruction des jeunes Portugais de la Nation : né à Paris, il accompagne bientôt ses parents à Rouen et, âgé d'une quinzaine d'années, est confié pour deux ans à un Portugais d'Amsterdam « afin – dit-il – d'y apprendre la langue et la manière de négocier ». Vers 1658, après un séjour en France, il s'embarque pour Lisbonne et loge chez un négociant du lieu correspondant de son père, une fois de plus, pour y « apprendre la langue et la manière de commercer ». Durant la décennie suivante, il s'arrête un temps à Livourne et à Londres, avant de multiplier les allées et venues entre Bayonne et l'Espagne¹⁵. Notons toutefois que les « visiteurs » comme Jacob ne sont pas démunis en Péninsule puisqu'ils bénéficient, eux aussi, de repères culturels et linguistiques ibériques. On sait, en effet, que les communautés dominées par les Séfarades, à Amsterdam comme à Hambourg ou Bordeaux, sont fortement imbibées de culture ibérique et surtout espagnole. L'espagnol est la langue de prestige dans laquelle sont imprimées les principales œuvres tandis que le portugais est celle des décisions communautaires, des affaires et, plus largement, de la vie quotidienne¹⁶.
- 8 De cette différenciation première des négociants juifs dépendent également les conditions juridiques de leur venue en Espagne. Si les nouveaux juifs « récents », anciens judéoconvers, doivent demeurer discrets et à couvert, car ils peuvent à tout moment être reconnus et démasqués par ceux qui ont eu vent de leur départ et de leur conversion au judaïsme, ce n'est pas le cas des nouveaux juifs « anciens », partis enfants de la Péninsule et moins encore des juifs de nation. Ces derniers, étrangers et non-

chrétiens, ont effectivement la possibilité d'obtenir une licence ou un passeport auprès d'une autorité civile leur concédant le droit de se rendre dans la monarchie catholique ; ils échappent dès lors tant à la Couronne qu'à l'Église. Ce document leur permet en sus de signaler leur venue à un représentant inquisitorial pour pallier toute complication ; car bien que non chrétiens et n'entrant par conséquent pas dans la juridiction du Saint-Office, ces intrus troublent de plus en plus les inquisiteurs et font l'objet d'une surveillance spéciale. Ces « juifs de permis », tolérés en Espagne pour une durée déterminée et dans un but précis, tel que régler une affaire avec un facteur, doivent ainsi se différencier du commun par leur costume ou un signe distinctif (un couvre-chef en général), signes de leur double extériorité, afin d'être facilement contrôlables¹⁷.

- 9 L'absence de marques visibles est d'ailleurs considérée comme un délit, preuve par la négative du risque que ces juifs constituent par leur possible influence sur les judéoconvers. Or nombre de ces visiteurs, rassurés par leur passeport, s'efforcent de se perdre dans la population. Sans doute est-ce le cas de l'Oranais Jacob Crudo qui déambule vers 1597 dans les rues de Séville, « en habit de chrétien et il y négocie et commerce fort ouvertement ce qui a causé un grand scandale¹⁸ ». Inquiet de ces dérives, le Saint-Office multiplie les mesures de contrôle, en faisant ainsi accompagner, dès les années 1630, tout « juif de nation et de profession », reconnu comme tel, d'un ou de plusieurs *familiers*¹⁹, une procédure encore en usage vingt ans plus tard. La raison d'une telle disposition est donnée dans une lettre du Conseil de l'Inquisition, organe central de l'institution, adressée au roi le 17 mai 1638 : il s'agit de faire suivre les juifs venus négocier pour voir « où ils entrent et avec qui ils communiquent, en évitant qu'ils le fassent avec des personnes suspectes de cette nation [les judéoconvers] », ajoutant que cela permettra également qu'aussitôt leurs affaires conclues, ils s'en aillent²⁰. Précisons que ces négociants juifs jouissent fréquemment de la protection de puissances étrangères qui les considèrent, dans des conditions chaque fois spécifiques, comme des citoyens à part entière. C'est pourquoi la concession d'un passeport ou, plus encore, leur arrestation, met en branle des mécanismes complexes entre les représentants ecclésiastiques et civils locaux d'une part, les conseils de la monarchie espagnole d'autre part, et entre l'Espagne et le pays tutélaire enfin. On citera à ce titre les démarches hollandaises, effectuées en février 1650 auprès des autorités espagnoles, pour permettre aux juifs des Provinces-Unies de profiter des mêmes avantages que les autres ressortissants de la République. La monarchie catholique laissera dès lors ces juifs – exception faite des judéoconvers, soit ceux qui ont été chrétiens en Péninsule – expédier leurs marchandises en terre ibérique à des facteurs « d'une autre religion », en garantissant leur sécurité s'ils accostaient par accident dans les ports espagnols ou italiens²¹.
- 10 L'autre élément différenciateur de ces voyageurs, qui constitue le deuxième axe de notre typologie, tient à l'ampleur de leurs activités commerciales. En effet, qu'il s'agisse d'un grand négociant, appartenant à l'un des clans dominants de l'économie judéoportugaise, à l'instar des Montesinos-Lopez Tellez²² ou des Cortizos, associant commerce (des toiles et de la laine en particulier), banque et finances (*asientos*, rentes royales...), ou bien d'un marchand de faible envergure venu régler quelque affaire avec un correspondant, son impact culturel ne sera pas le même et ne touchera pas les mêmes populations. Le champ d'action des premiers se limite à la Cour (Madrid), à certains grands ports (Malaga, Cadix...) ou villes – Séville par exemple – puisque pour le reste, ils s'en remettent à leurs facteurs. En revanche, les marchands plus modestes, souvent d'origine judéo-converse, se rencontrent dans les villes de foire, en particulier

en Vieille-Castille (Valladolid, Medina del Campo...) et à proximité de la frontière française, ainsi que dans les ports et les capitales provinciales. Certes, dans tous les cas, nos voyageurs influent essentiellement sur les populations urbaines, lieux de commerce où ils peuvent en sus, pour les juifs de nation surtout, passer aisément inaperçus. Leur action dans les petites villes de l'intérieur passe dès lors par un intermédiaire, leur apport culturel s'en trouvant donc doublement transformé. Le bagage culturel emprunte ensuite le circuit des réseaux familiaux et professionnels que parcourent des flux continus de personnes et d'informations et qui structurent la sociabilité cryptojudaïsante.

- 11 C'est dans cette même sociabilité que s'intègrent nos négociants de la diaspora séfarade, adoptant une fonction spécifique dans l'existence et l'imaginaire marranes.

Des hommes charismatiques au centre de la sociabilité marrane

- 12 Soulignons, en premier lieu, l'incontournable singularité des juifs « de nation et de profession ». Leur vêtement, leur apparence, notamment lorsqu'ils viennent d'Afrique du Nord ou de Méditerranée orientale, en font les points de mire des judaïsants. Par suite, se constituent rapidement des cercles de discussion, qui se réunissent régulièrement autour du visiteur. Il en est ainsi pour un Portugais, circoncis et vivant à Livourne mais dont on ignore le nom qui, selon un témoin, séjourna une vingtaine de jours, en 1648, dans la ville andalouse d'Andujar, en chemin pour Antequera où il devait « toucher un peu d'argent qu'on lui devait ». Il demeurerait alors chez un riche marchand cryptojudaïsant de la cité, Arias Correa ; c'est là que se rassemblaient les proches de son hôte pour l'interroger et pratiquer des cérémonies en sa compagnie. Finalement, notre Livournais tenta même, en vain, de pousser Arias Correa à le suivre, pour quelques mois, à Livourne²³.
- 13 La curiosité éveillée par ces voyageurs n'est pas seulement liée à l'enseignement qu'ils prodiguent et que nous analyserons plus loin, mais bien à l'aura qui les entoure, qui émane de leur judéité. Ces individus ont effectivement un rapport en quelque sorte métonymique au judaïsme, ils sont avant tout « fragments d'Israël ». Cette aura tient au statut de ceux qui vivent librement dans la diaspora et dont la prospérité, réelle ou imaginée, a été multipliée par l'éloignement. Or le prestige attaché à ces négociants de passage conditionne leur impact sur les cryptojudaïsants et l'intérêt suscité s'établit en fonction d'une hiérarchie relativement structurée qui permet de lire l'imaginaire des marranes.
- 14 Cette classification intègre tant le regard que les marranes portent sur eux-mêmes que leur rapport au judaïsme, élément constitutif de leur identité. Ces distinctions produites par les cryptojudaïsants, dont ils sont à la fois sujets et objets, peuvent s'ordonner sous la forme d'une pyramide construite par des matériaux symboliques, des éléments qui sont à leur tour des signes de légitimité juive. Partant de sa base, les trois premiers échelons concernent exclusivement les marranes, qui se différencient selon l'ancienneté de leur conversion, leur instruction, la possession d'un ouvrage et de sources d'informations extérieures, ou encore un éventuel séjour dans l'une des congrégations de la diaspora – il faut alors introduire la variante du temps passé, du statut de la communauté en question etc.

- ¹⁵ Nos négociants en visite se placent dans la catégorie supérieure, la quatrième, celle des nouveaux juifs qui, revenus au judaïsme dans la diaspora (là encore la nature du groupe d'accueil implique une hiérarchisation), font le va-et-vient entre leur patrie d'adoption et la péninsule Ibérique. Transfigurés par leur nouvelle existence, qu'incarnent leur nom hébraïque et la circoncision, ils bénéficient, on le verra, d'un champ inépuisable de possibilités pour asseoir leur ascendant sur leurs frères restés en Espagne : connaissances culturelles, anecdotes de toutes sortes, voire objets liturgiques. Peu importe qu'ils aient acquis un grand savoir mosaïque, seul compte ce qu'ils donnent à voir et ce que leurs coreligionnaires imaginent. Ils doivent cependant être attentifs à leurs déclarations et à leurs petits mensonges car, à tout moment, l'arrivée d'un membre du cinquième échelon peut briser leur influence. Nous retrouvons là encore nos voyageurs, mais cette fois au niveau des « juifs véritables », nés en terre de judaïsme. On distingue ici les « juifs de nation et de profession » qui ne s'attardent qu'un temps en terre ibérique et ceux qui se sont installés dans la Péninsule, pour les nécessités du négoce, et dont l'aura se réduit au fil des années, au fur et à mesure que s'estompe le lien établi avec la source de légitimité. Les sixième et septième catégories, plus subtiles, supposent une grande familiarité avec l'histoire, la vie et les structures des congrégations séfarades. Elles se greffent, par conséquent, sur la classification opérée dans la diaspora même (caste des familles fondatrices, élite économique ou intellectuelle...) et ne sont probablement perçues que par les échelons voisins, les quatrième et cinquième groupes, nos visiteurs au demeurant.
- ¹⁶ Les éléments clefs du prestige de ces marchands juifs, parce qu'ils sont les signes de leur rapport métonymique à la judéité, sont les supports liturgiques transportés, à usage personnel ou dans une visée de prosélytisme. Parmi eux, les livres édités par les presses juives s'avèrent de plus en plus fréquents au xvii^e siècle. On sait en effet que les imprimeries juives, en Italie tout d'abord – voir les ouvrages publiés à Ferrare, dont l'illustre Bible parue en 1555 –, ailleurs dans la diaspora au siècle suivant, à Amsterdam tout particulièrement, ont sorti des livres culturels qui frappent par leur souci didactique et une simplicité expressément recherchée par les éditeurs pour s'adapter au public des nouveaux juifs d'origine ibérique. Or ces ouvrages, compacts, de petit format (in-16° voire in-32°)²⁴, faciles à dissimuler et qui fourmillent de détails pratiques, semblent également destinés aux judéoconvers, par l'intermédiaire des négociants. Ils ne sont plus uniquement « signes » mais adoptent des fonctions actives. La volonté explicite de l'éditeur est révélée, entre autres, par une postface du rabbin Menasseh ben Israel, à l'*Orden de las oraciones del mes* imprimé à Amsterdam en 1636 :
- tout ce qui est obligatoire [...] est contenu dans ce livre, et si clairement dans les notes, que non seulement ceux qui sont habitués peuvent très facilement l'utiliser, mais également ceux qui sont hors du giron, après l'avoir consulté au moins une fois et en en connaissant l'organisation²⁵.
- ¹⁷ Ces ouvrages peuvent dès lors être utilisés comme supports de conversion et d'instruction par ces voyageurs, à l'image des calendriers, publiés seuls ou en annexe de ces volumes, indiquant les dates des principales fêtes mosaïques. Ces documents, particulièrement prisés par les marranes, se rencontrent, au fil des arrestations et des témoignages, en Espagne comme au Portugal. Puis, le cas échéant, si le négociant ne les remporte pas, ces textes circulent suivant les réseaux de connaissance. Ainsi de la feuille de calcul publiée à Amsterdam en 1638 par Juda Machabeu, sous le titre de *Calendario de las fiestas que celebran los Hebreos*, en appendice à son rituel, que l'on retrouve à Malaga, grand port de commerce s'il en est, dès l'année suivante²⁶. On peut

par conséquent avancer que ces marchands judéoportugais séjournant en Espagne sont l'un des vecteurs du judaïsme normatif, véritables « dogmatiseurs » en puissance (suivant le vocabulaire inquisitorial) et acquièrent donc un rôle de taille dans la religiosité marrane. Une importance bien perçue, d'ailleurs, par le Saint-Office qui n'a de cesse de fustiger le « grand dommage qu'ils [les juifs de nation] causent d'ordinaire parmi ceux de leur nation²⁷ » et, plus généralement, par l'ensemble du clergé, à l'instar de Juan Ponce de Leon, ancien prédicateur royal. Le minime s'insurge ainsi, en mai 1638, contre les juifs oranais et spécialement Jacob Cansino qui tente de rester à Madrid, « pour devenir leur agent et facteur, leur obtenant par de grandes sommes d'argent des licences pour passer négociant en Espagne ». Ponce de Leon stigmatise ces hérétiques qui s'introduisent « pour infecter [...] la pureté de notre religion, s'établissant peu à peu dans cette Cour [Madrid] afin d'y rendre plus forte la défunte loi de Moïse et, par la communication avec de nombreux chrétiens, l'introduire dans les âmes simples des Espagnols²⁸ ». Car la présence de nos voyageurs menace également les catholiques sincères. Le Bordelais Fernando Rodriguez ne clamait-il pas déjà que, non contents de détourner les richesses de la monarchie (les métaux précieux probablement²⁹), ces juifs « incitaient les catholiques de ces royaumes [l'Espagne], par des mensonges, à partir vivre en France, en pensant que, une fois qu'ils seraient là-bas et pauvres, ils les rendraient juifs comme ils l'ont fait à plusieurs reprises avec nombre de ceux qui sont partis chrétiens et qu'ils ont là-bas [en France] changés en juifs par des persuasions et des promesses³⁰ ».

- 18 Gardons-nous toutefois de généraliser : tous ces négociants juifs n'ont pas le même impact sur la vie culturelle marrane. Il convient donc, là encore, d'établir une gradation. D'un côté, les ressortissants de l'une des congrégations officielles de la diaspora venus, pour quelques semaines voire un ou deux mois, négocier, rencontrer leurs correspondants³¹ et leur parentèle, se révèlent généralement des dogmatiseurs que l'on pourrait qualifier de passifs. C'est au gré des conversations ou à l'occasion d'un moment de leur propre vie religieuse, qu'ils transmettent des bribes d'enseignement à leurs proches, qui seront diffusées, non sans altération, suivant les réseaux de sociabilité. Ces voyageurs se contentent d'ordinaire de faire part de leurs habitudes qui sont ensuite sacralisées et intégrées à la religion marra-nique. Un autre cas de figure apparaît parfois : nos visiteurs sont observés par les cryptojudaïsants lorsqu'ils entrent en relation avec d'autres juifs « véritables » sur le sol espagnol, à l'image des Oranais stigmatisés par Ponce de Leon. Ce phénomène est fréquent, par exemple, dans les auberges qui accueillent les négociants judéoportugais de passage, devenant des lieux de rendez-vous privilégiés, des foyers de sociabilité intense et, sans doute pour partie, d'une pratique religieuse communautaire. Ainsi, à Madrid, la *posada* tenue par un certain Pedro Serrano « *alcalde* de la confrérie » (probablement celle de Saint-François-des-Portugais) et sa femme, Maria Bernarda, à proximité de la place Anton Martin, l'un des quartiers judaïsants de la capitale, est souvent citée dans les procès inquisitoriaux. Lorsqu'il vient à la Cour, Rafael de Olivera, résidant normalement en France, « a l'habitude de loger dans la maison de Maria Bernarda, à côté d'Anton Martin³² ». C'est dans cette auberge, selon Gonzalo Correa, que « descendent les Portugais [ici judaïsants] qui viennent de France³³ » ; Manuel Fernandez Rodriguez et son fils Fernando de Sampayo auraient également coutume d'y loger, d'après Diego Lopez, qui y a lui aussi séjourné³⁴. Fernando de Sampayo, pour sa part, précise que Diego Alvarez Marquez « a l'habitude de venir à Madrid avec des marchandises, et vit [...] dans la maison de Pedro Serrano, *alcalde* de la Confrérie³⁵ ».

- ¹⁹ Par ailleurs, une autre catégorie de négociants, issue des mêmes congrégations mais possédant un savoir culturel plus étendu, assume pleinement ce rôle de rejudaïsation en apportant des objets liturgiques et les connaissances qui leur sont associées. C'est le cas des deux Vénitiens dotés, ou du moins perçus comme tels, d'une autorité rabbinique, qui parcourent l'Europe de l'Italie à la Hollande, en passant par la France et l'Espagne, porteurs de livres hébreux et de la Bible de Ferrare. En 1651, venant d'Amsterdam, ils sont en route pour Saragosse afin de vendre leurs produits³⁶ et, à n'en point douter, diffuser leurs connaissances, voire, le cas échéant, leurs ouvrages. Notons que cette mission n'est généralement pas reconnue par les congrégations juives, en particulier les communautés séfarades. Celles-ci tentent de limiter, tant les courriers à contenu religieux envoyés dans la Péninsule qui mettent en danger les destinataires judéoconvers, que les séjours de séfarades en « terre d'idolâtrie » (les territoires ibériques) qui, eux, portent préjudice à l'orthodoxie des pratiques qu'exigent et veulent afficher les foyers nés *ex nihilo*. Aussi, à leur retour, nos négociants juifs sont-ils contraints, en principe du moins, de se repentir publiquement de leur séjour en Espagne³⁷.
- ²⁰ Un troisième groupe, plus hétérogène que les précédents, se dégage, celui des marchands tenant boutique ou devenus correspondants commerciaux en Espagne : ils se changent en « dogmatiseurs », des maîtres qui se posent en autorités d'ordre rabbinique, cette fois de manière plus permanente, de groupes de cryptojudaïsants. Il reste néanmoins difficile, du fait des lacunes existant dans les sources, de savoir exactement à quelle catégorie chaque visiteur appartient. Il en est ainsi, par exemple, de Moïse Pareja, âgé d'une quarantaine d'années, marié à Pise avec une Judéoportugaise puis remarié à Séville avec une tavernière et d'Elisa Eliao, jeune juif de Pise installé à Séville, tous deux dénoncés en 1628 par Pedro Hurtado de la Vega. Ce Portugais de Madrid s'était montré fort inquiet du tort que ces juifs circoncis, fréquentant assidûment la synagogue en Italie, faisaient en Espagne « aux autres membres de leur nation parce que c'est dans leur habitude³⁸ ».
- ²¹ Nonobstant, il est un point commun à l'ensemble de ces négociants juifs, une fonction plus abstraite, celle de renforcer la judéité des marranes, aussi bien d'un point de vue religieux qu'identitaire. Ce processus emprunte certes, là encore, des voies diverses.

Simple négociants ou véritables « dogmatiseurs » ?

- ²² Leur contact et leur conversation renouvellent, tout d'abord, le lien entre les cryptojudaïsants et la diaspora séfarade et resserrent l'unité de la Nation judéoportugaise, entité distincte du judaïsme traditionnel qui émerge aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles. Cette mise en relation construit ce que nous pourrions désigner comme une diaspora « virtuelle », c'est-à-dire un système relationnel établi par les ouï-dire et la rumeur, le « j'ai entendu dire par quelqu'un qui sait que... ». La réputation est à ce titre centrale : dans le monde marrane, il n'importe pas tant de respecter scrupuleusement les rites mosaïques pour être considéré comme membre à part entière de la communauté que d'être tenu pour judaïsant, d'être réputé comme tel - voir la récurrence de l'expression « tenu et réputé observant de la loi de Moïse ». Pour preuve également les sommes offertes par l'illustre négociant madrilène Fernando Montesinos à la congrégation amstellodamoise, en particulier pour la confrérie chargée de fournir des dots aux orphelines et jeunes villes pauvres de la diaspora judéoportugaise (la *Santa*

Companhia de dotar orfãos e donzelas pobres), ou encore les trois lampes d'argent « qui brûlaient continuellement en son nom³⁹ » dans la synagogue. Il s'agissait pour lui d'être considéré comme juif par ses coreligionnaires aussi bien dans la diaspora que, en retour, dans la Péninsule. Or nos négociants de passage, porteurs privilégiés de l'information, sont les principaux agents de diffusion (voire simplement les producteurs) de ces rumeurs.

- 23 Cette diaspora virtuelle s'avère essentielle dans l'existence marrane. Elle insère en effet chaque cryptojudaïsant dans un réseau beaucoup plus vaste que celui de sa propre sociabilité ; grâce à elle, le marrane, fût-il d'un petit village andalou, prend conscience de son intégration à un monde plus vaste, dépassant les frontières étatiques. Ce système est structuré par des liens verticaux, diachroniques, historiques (l'appartenance à l'histoire d'Israël, au peuple juif) et horizontaux, synchroniques, géographiques – l'appartenance à la Nation portugaise, c'est-à-dire séfearade.
- 24 Le négociant, ensuite, resserre les liens familiaux, transporte le courrier, informe du devenir des proches installés dans une congrégation judéoportugaise. De plus, il signale que des individus ont « sauté le pas », rejoignant la diaspora et se convertissant au judaïsme, destination finale d'ordinaire dissimulée, par prudence, au moment de la fuite. Il reconstruit alors les généalogies et dévoile, par effet de miroir, le cryptojudaïsme des alliés demeurés en Péninsule ; car le fait d'avoir un parent dans une communauté juive est un signe que les témoins cryptojudaïsants (et les inquisiteurs d'ailleurs⁴⁰), portent à la charge d'un accusé. Enfin, nos marchands alimentent le « rêve séfearade », poussant par là même leurs coreligionnaires à rejoindre le judaïsme, un rêve de prospérité et de liberté pour la plupart qui se double, pour une fraction significative de ces cryptojudaïsants, d'un projet identitaire : « se faire juif ». L'image quasi idyllique de la vie des juifs en Europe, transmise par ces visiteurs, est au demeurant l'un des soubassements de l'imaginaire des marranes ibériques. Les récits des voyageurs, épurés des échecs de nombreux exilés, circulent et se modifient de bouche à oreille, renforçant cette image et l'attrait de la diaspora.
- 25 Outre la participation de ces négociants à la construction identitaire des marranes, reste à s'interroger sur les transferts culturels mis en œuvre à l'occasion de leur séjour en Espagne. Il convient pour cela de se pencher sur l'enseignement fourni par ces voyageurs. Notons tout d'abord, et cela tient là encore de la différenciation interne au groupe, que tous n'offrent pas le même discours aux cryptojudaïsants. Il faut en ce sens distinguer les marchands nés et élevés dans le judaïsme des anciens judéoconvers. Ces derniers, parce qu'ils connaissent les impératifs de la vie en terre d'Inquisition, sont à même d'accorder leur enseignement avec leur public. Lorsqu'en 1648-1649 Manuel Diaz Pimentel, par exemple, Portugais de trente-quatre ans, circoncis, résidant dans les congrégations juives de Pise et de Livourne, fait un séjour de quatre à cinq mois à Andujar, en Andalousie, il informe les cryptojudaïsants sur leurs proches de France et d'Italie – et ressoude ce faisant les réseaux de connaissance, la diaspora virtuelle. Plus encore, insatiablement interrogé sur les rituels mosaïques « étant donné - indique un témoin - qu'il connaissait toutes ses [de la loi de Moïse] cérémonies puisqu'il venait d'Italie où il y a des synagogues », il s'attache à instruire ses hôtes. Que dit-il ? Il explique, avec force détails les circonstances de la circoncision des exilés ibériques, à commencer par la sienne, mais aussi quelques rites mosaïques qui tranchent, par leur exactitude, sur le savoir de son public. Or, à plusieurs reprises, Manuel adapte son discours, donnant les clefs qui permettront à son auditoire de suivre sans risque les

pratiques et, en priorité, les rites culinaires, essentiels dans la religion marranique. Ainsi, « pour manger de la perdrix qui aurait été tuée d'un coup d'arquebuse en Espagne - dit-il -, il faut qu'elle soit rôtie et couverte d'huile à l'intérieur parce que, de cette manière, on supplée le fait qu'elle ne soit pas égorgée ». De même, au soir du vendredi, début du *shabbat*, ils « devaient manger le plus de bons mets possibles, en Espagne du poisson pour dissimuler, en Italie, France, Flandres ou ailleurs où l'on peut judaïser librement des viandes préparées selon l'observance⁴¹ ». Des précisions que, sans nul doute, aucun juif de naissance n'aurait songé ou voulu donner.

- 26 La question demeure, toutefois, et en dépit de la bonne volonté des voyageurs et des adaptations du discours, des limites de cet enseignement, du fait même du manque de repères de l'auditoire cryptojudaïsant. Jusqu'où peuvent-ils aller dans l'énumération des rites ? On constate, en premier lieu, et ceci n'étonnera guère, que l'instruction dispensée par ces négociants se réduit au versant pratique des rituels. Ainsi lorsque Manuel Diaz Pimentel, venu pour affaires à Andujar, se promène avec le jeune Vasco Fernandez Valentin, marchand de toiles et de safran, un après-midi du mois de juillet 1649, dans la rue « du ruisseau », et que, parvenant à la *noria*, il lui dit vouloir « se laver les mains et faire des prières que les observants de la loi de Moïse circoncis ont l'obligation de faire tous les après-midi et matins », Manuel s'isole durant un quart d'heure. De retour, selon Vasco « il ne voulut pas lui dire alors les prières qu'il faisait⁴² ». Comment interpréter l'attitude de Manuel ? Pourquoi n'instruit-il pas davantage Vasco, terreau rendu plus fertile que ses coreligionnaires andalous par une enfance passée dans les foyers judaïsants de Biarritz et de Bayonne ? Doit-on imputer cette réserve à la prudence de Vasco face au Saint-Office, au tiraillement de l'accusé qui veut montrer à la fois la fragilité de son adhésion passée et son désir de satisfaire le tribunal inquisitorial ? Si notre témoin souhaite probablement éviter tout détail pouvant attester de son attrait pour la loi mosaïque, il est également possible que Manuel ne connaisse pas lui-même les prétendues prières voire qu'il croie son jeune compagnon peu apte à les assimiler.
- 27 De fait, la justification théorique des éléments de liturgie transmis, le dogme, sont d'ordinaire absents des enseignements fournis par ces visiteurs. Trois interprétations peuvent être données à ce manque. Tout d'abord que nos marchands soient conscients des lacunes de leur public. Ensuite, qu'ils soient dirigés dans leur discours par les questions de l'auditoire. On sait que la religion marranique passe avant tout par un « certain » mode de vie, par les rites de pureté qui ont pris le pas sur l'aspect doctrinal. Enfin, le dernier facteur, non négligeable, renvoie à l'ignorance de ces négociants en matière de dogme ; hypothèse particulièrement probante dans le cas des nouveaux juifs. Il apparaît en effet que les structures d'intégration et d'instruction des anciens marranes exilés dans les communautés judéoportugaises telles que celles de Hambourg et d'Amsterdam, sont quelque peu déficientes. Et ce, à la différence de la formation offerte aux juifs de naissance, comme l'illustrent, au bord de l'Amstel, les confréries à vocation éducative telles que *Talmud Torah* (Enseignement de la Loi), destinée à l'apprentissage de la *Torah* et du *Talmud*, et *Ets Haïm* (Arbre de vie), institution renommée dotée de moyens financiers garantissant le versement annuel de bourses. En sus, les failles dans le processus d'assimilation des nouveaux juifs se démultiplient chez les négociants dont la grande mobilité n'est plus à prouver.
- 28 C'est vraisemblablement ce manque de structures éducatives et le fait que les langues ibériques soient couramment parlées dans les communautés séfarades qui expliquent

que nos voyageurs n'enseignent que rarement les rudiments de la langue hébraïque. Les quelques exemples rencontrés concernent presque exclusivement des juifs de « nation et de profession », à l'instar d'Abraham Reuben, juif de Fez, en procès à Tolède en 1624-1625, qui transmettait son savoir à l'aide d'un abécédaire hébraïque imprimé ajouté à son acte d'accusation⁴³. Mais il s'agit d'un cas isolé. En général, seuls certains mots, tels que le nom des prières, ensuite déformés par les judaïsants, sont mentionnés.

- 29 Au reste, la question se pose de savoir quel est l'impact réel de cet enseignement sur les cryptojudaïsants. Les négociants de passage fournissent-ils un bagage culturel suffisant, capable de régénérer, de renouveler la vie religieuse des marranes ? Le problème de la réception est fondamental. Les sources dont on dispose pour analyser l'accueil réservé à ces visiteurs par les cryptojudaïsants sont principalement les procès inquisitoriaux, des discours doublement modifiés, par le témoin qui oriente ses dires, et par l'inquisiteur, qui codifie ses déclarations. Or l'apparition de ces juifs et la singularité des éléments qui s'y rapportent, permettent d'échapper aux schémas habituels qui structurent l'attente des inquisiteurs aussi bien que les procès eux-mêmes. Que peut-on dire des renseignements fournis par le voyageur et de leur perception par les marranes ?
- 30 En premier lieu, qu'ils sont réinterprétés par les auditoires, au travers du prisme déformant de leurs propres référents culturels, notamment le cadre offert par la religion dominante. Ainsi, tout ce qui a trait au calendrier liturgique juif est donné suivant le calendrier chrétien. Lorsque, autour d'un repas dans la capitale madrilène, Inès, l'épouse de Gaspar Perez Vinagre, demande à Manuel Fernandez Rodriguez, en juin 1650 (« le mois de la Saint-Jean »), « quand tombait le jeûne du grand jour », c'est-à-dire *Yom Kippour* chez les marranes, Manuel, un négociant en toiles vivant de ses allées et venues entre Bayonne, où réside sa famille - à l'heure de son témoignage devant le Saint Office -, et la Vieille-Castille, répond qu'il tombait « après la Saint-Michel, veille de Saint-François⁴⁴ ».
- 31 L'ambiguïté demeure donc dans le discours de ces nouveaux juifs alors même qu'ils fréquentent les foyers de judaïsme officieux, dans le cas de Manuel les communautés du sud-ouest de la France. Est-ce à dire qu'il a conservé cette grille temporelle ou qu'il l'utilise pour plus de clarté ? Dans les deux cas, les conséquences pour les marranes espagnols sont analogues : Inès, comme ses coreligionnaires, calquera les repères nécessaires pour rythmer sa vie culturelle sur ceux des catholiques, aidée en cela par les coïncidences entre Ancien et Nouveau Testaments. Plus largement, les cadres théoriques restent ceux du syncrétisme. On désigne par exemple *Pessah* comme la fête qui coïncide avec la « Pâque de la résurrection » ; elle ne s'en différencie en somme que par la consommation de pain azyme et le jeûne rigoureux des marranes. De même, l'explication théorique des célébrations instaure un véritable système de dépendance des cérémonies judaïsantes vis-à-vis des rites chrétiens. Ainsi, Fernando Rodriguez de Sampayo, qui a quitté Bayonne (sans doute le bourg Saint-Esprit) où il résidait depuis plusieurs années, pour suivre son père sur les routes ibériques, désigne le jeûne des « trois semaines » dites de Daniel comme la période durant laquelle « on ne mange pas de viande parce que cela signifie la même chose que le Carême dans la loi évangélique⁴⁵ », signalant là une des privations qui caractérisent ces deux moments des calendriers culturels juif et chrétien. Si l'on ne peut rejeter l'hypothèse selon laquelle Fernando cherche, par ce biais, à expliciter ses propos face aux inquisiteurs, il n'en reste pas moins intéressant de relever le procédé utilisé. On constate effectivement que

s'il n'y a pas proprement mélange, les fêtes juives perdent en revanche leur spécificité pour devenir des pendants de leurs « équivalents » chrétiens.

- 32 Au-delà, lorsque ces éléments rituels sont donnés dans leur forme traditionnelle, par des juifs « véritables », ils sont modifiés par la perception du cryptojudaïsant puis par la pratique quotidienne. Pour preuve en 1633 le récit de Manuel Rodriguez qui dénonce le séjour en Espagne, quelques années plus tôt, d'un négociant juif venu d'Amsterdam en compagnie de ses deux frères, également circoncis. Au mois de septembre 1631, à la veille de *Yom Kippour*, Manuel aurait observé les visiteurs, se baignant dans la baie, revêtant des habits propres et, en rentrant, dînant du poisson, dans une vaisselle neuve qu'ils avaient auparavant expressément demandée à leurs hôtes. Surtout, ils avaient passé sous l'eau les récipients, pourtant neufs (ce qui ne manque pas d'étonner notre homme), à trois reprises, en prononçant des prières en hébreu que, bien entendu, Manuel n'a pas comprises⁴⁶. Qu'aura retenu Manuel de cette expérience ? Aura-t-il compris qu'il s'agissait là d'un bain rituel (*miqveh*) et de la purification des ustensiles (*tevilah*) ? Un terme revient dans le témoignage de notre marrane, celui de « *lefilase* » repris en « *lafilarse* », sans doute une déformation du mot « *tevilah* » que nos visiteurs auront employé pour expliquer leurs gestes. On peut penser que Manuel s'attachera désormais à se baigner la veille du « grand jour », revêtir ses habits « du dimanche » puis, ne pouvant se permettre d'acheter chaque année une vaisselle neuve, il s'habituerait à la laver à plusieurs reprises à l'heure de consommer le poisson de rigueur, en prononçant le mystérieux terme, transformé au fil des années. Enfin et surtout, il fera part de sa confrontation avec le judaïsme traditionnel et de ses nouvelles connaissances à ses proches, une expérience répercutée ensuite à ses lointains coreligionnaires.
- 33 Car, au développement du savoir cultuel de l'individu s'ajoute un effet multiplicateur, en cascade, par les contacts au sein du clan familial et des réseaux de sociabilité. Cette diffusion induit à son tour des altérations et une adaptation selon la religiosité et le savoir préalable de chacun. La religion marrane est le fruit d'un syncrétisme, certes, mais aussi une construction originale sans cesse renouvelée, propre à chaque famille, à chaque contexte spatio-temporel. Un syncrétisme qui a pour spécificité que la religion dominée possède pour référent extérieur un lieu idéalisé de judaïsme pur dont les fragments sont apportés (voire incarnés) par nos négociants.
- 34 Achéons ici par le versant méthodologique de l'étude de ces négociants juifs de passage, en nous attachant aux nouvelles perspectives d'analyse offertes par leur venue en Espagne. La présence de ces juifs « véritables », nouveaux juifs ou juifs « de nation », dans la Péninsule, et leurs contacts avec les populations judéoconverses, nous amènent à relativiser l'isolement dans lequel l'historiographie a, jusqu'à présent, plongé les marranes : ceux-ci ne sont pas de simples juifs de « pacotille », condamnés à l'assimilation. En ce sens, nos voyageurs participent à la circulation d'un savoir, d'une culture mosaïque qui comporterait deux versants en constante interaction : la transmission orale, par le biais de ces marchands, et la transmission écrite, par le courrier et les ouvrages cultuels. Deux vecteurs, donc, du judaïsme normatif qui, au xvii^e siècle, viennent renouveler le fonds cultuel du marranisme. Si altération ou, mieux, adaptation de cet apport extérieur il y a, elle se fait dans la Péninsule même et diffère, dès lors, de celle que subissent les rites appréhendés à l'étranger par le négociant marrane. C'est pourquoi il faut concevoir un cryptojudaïsme qui serait déjà un point de contact entre deux cultures, rencontre que l'historiographie a souvent eu

tendance à repousser en dehors de la Péninsule et qui donnerait au marranisme, monde de la frontière par excellence, une existence à part entière.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Nous employons souvent le mot « Judéoportugais » pour désigner les juifs d'origine ibérique dans l'Europe du XVII^e siècle de préférence à la notion, plus contemporaine, de « Séfarade » qui englobe aujourd'hui des juifs n'ayant aucun rapport avec la Péninsule. Précisons que l'on qualifiait alors de Portugais des individus n'ayant jamais résidé au Portugal et que le vocable même s'appliquait d'ordinaire, en Espagne comme dans le reste de l'Europe occidentale, à tous les judéoconvers et juifs d'origine ibérique.
2. Archivo Histórico Nacional, Madrid (AHN), section Inquisition (INQ), Livre 1131, f° 198r-198v : *Preguntado que personas de las que residen en las sinagogas donde este a estado y son bautizadas y an paçado alla de estos Reynos suelen venir a ellos a comerciar a que partes vienen y con que nombres.*
3. Sur cette notion, voir en particulier Yosef KAPLAN, *Judios nuevos en Amsterdam. Estudios sobre la historia social e intelectual del Judaismo sefardí en el siglo XVII*, Barcelone, Gedisa, 1996.
4. Nous utilisons le terme comme un équivalent du mot cryptojudaïsant, c'est-à-dire un chrétien pratiquant en secret le judaïsme, vocable qui ne doit pas être confondu avec celui de judéoconvers, qui désigne tout nouveau-chrétien, qu'il pratique ou non des rites judaïques en secret. En dépit de son origine sans doute injurieuse (le mot « porc » est l'une de ses étymologies possibles), nous considérons que le terme, utilisé à des fins essentiellement techniques, a perdu sa connotation offensante.
5. Voir les travaux fondateurs de Jonathan ISRAEL, *European Jewry in the Age of Mercantilism, 1550-1750*, Londres, Clarendon Press, 1985 ; *Id. Empires and Entrepots. The Dutch, the Spanish monarchy and the Jews, 1585-1713*, Londres, Hambledon Press, 1990, et *Id. Diasporas within a Diaspora. Jews, Crypto-Jews and the World Maritime Empires (1540-1740)*, Leyde-New York-Copenhague-Cologne, Brill, 2002.
6. Elles ont surtout été le fait d'historiens envisageant l'ensemble de la diaspora, à l'image de Yosef KAPLAN in *From Christianity to Judaism. The story of Isaac Orobio de Castro*, Oxford, University Press, 1989 et *Id., Judios nuevos en Amsterdam, op. cit.*, et de Yosef H. YERUSHALMI, *De la Cour d'Espagne au ghetto italien*, Paris, Fayard, 1987 (1^{re} édition de 1971).
7. Historiographie représentée notamment par les travaux, au demeurant essentiels, de Cecil Roth, *Histoire des marranes*, Paris, Liana Levi, 1992 (1^{re} édition de 1932), *The Jews in the Renaissance*, Philadelphie, Jewish Publication Society of America, 1959 etc.
8. La définition du marranisme a donné lieu à une polémique historiographique opposant les représentants d'une historiographie juive « traditionnelle », tels que Yitzhak BAER, *Historia de los judíos en la España cristiana*, Madrid, Altalena, 1981, 2 vols, 1^{re} édition de 1945 ; Haim BEINART, *Los conversos ante el tribunal de la Inquisición*, Barcelone, Riopiedras, 1984 et Cecil ROTH, qui prônent l'existence d'un cryptojudaïsme à part entière et revendiquent l'identité juive des marranes, et d'autres historiens, tels que Antonio José SARAIVA, *Inquisição e Cristãos novos*, Porto, Inova Porto, 1969 ; Ellis RIVKIN « How Jewish were the new christians ? », in Josep Maria Sola-Solé (éd.), *Hispania Judaica*, I, Barcelone, Puvil, 1980, p. 101-115 et Benzion Netanyahu, *The « marranos » of Spain from the late XIVth to early XVIth century*. New York, American Academy for Jewish Research,

1966), qui mettent en question ce postulat et voient dans la religion marrane un « mythe » forgé et entretenu par le Saint-Office.

9. L'analogie entre Jérusalem et Amsterdam se rencontre dès le ^{xvii}^e siècle, d'après Daniel M. Swetschinski, *The Portuguese Jewish merchants of seventeenth-century Amsterdam : a social profile*, Ph. D. Brandeis University, juin 1979, p. 1-2.

10. Sur les conditions de leur venue en Espagne, leur statut et leurs relations avec les pouvoirs, se reporter à Antonio Domínguez ORTIZ, « Judíos de nación y profesión », in Pablo Fernández Albadalejo, José Martínez Millán et Virgilio Pinto Crespo (éds.), *Política, Religión e Inquisición en la España moderna. Homenaje a J. Pérez de Villanueva*, Madrid, Ediciones de la Universidad Autónoma de Madrid, 1996, p. 239-252 ; Natalia Muchnik, « Des intrus en pays d'Inquisition : présence et activités des juifs dans l'Espagne du ^{xvii}^e siècle », *Revue des Études Juives*, 164(2005), p. 119-156, et Yosef H. YERUSHALMI, « Professing Jews in Post-Expulsion Spain and Portugal », in Saul Liberman et Artur B. Hyman (éds.), *Salo Wittmayer Baron Jubilee Volume*, Jérusalem, American Academy for Jewish Research, 1974, p. 1023-1058 (en hébreu).

11. Jean-Frédéric SCHAUB, *Les juifs du roi d'Espagne. Oran 1509-1669*, Paris, Hachette, 1999.

12. AHN INQ, Livre 1105, f°198v : *y que todos los dichos judios de Burdeos y de otras partes vienen a espana a sus tratos y negociaciones continuamente todos los anos y que sin ellos no pueden pasar y que vienen con mas libertad que los Catholicos.*

13. Cf. AHN INQ, Livre 1105, f°213r.

14. AHN INQ, Livre 1112, f°15r : *van y vienen a françia y quando vienen traen de alla algunos muchachos hijos y deudos suyos para enseñarlos en Castilla a tratar y contratar.*

15. AHN INQ, Livre 1145, f°32r-33r : *para que aprendiese la lengua y el modo de comerçiar [...] que alli aprendiese la lengua y el modo de comerçiar.*

16. Voir Harm DEN BOER, *La literatura sefardí de Amsterdam*, Alcalá de Henares, Universidad de Alcalá-Instituto Internacional de Estudios Sefardíes y Andalusíes, 1995, p. 38-44, 57-59 ; Henry MÉCHOULAN, *Être juif à Amsterdam au temps de Spinoza*, Paris, Liana Levi, 1991, p. 28-32 ; Gérard NAHON, *Métropoles et périphéries séfarades d'Occident : Kairouan, Amsterdam, Bayonne, Bordeaux, Jérusalem*, Paris, éditions du Cerf, 1993 et Jonas Andries VAN PRAAG, « Restos de los idiomas hispano-lusitanos entre los Sefardies de Amsterdam », *Boletín de la Real Academia Española*, XVIII (1931), p. 177-201.

17. Cf. N. MUCHNIK, « Des intrus en pays d'Inquisition », art. cité.

18. AHN INQ, Liasse 2952, lettre du 5 août 1597 : *Anda en Habito de christiano y trata y contrata en ella con mucha publicidad de que a dado mucho escandalo.*

19. Intermédiaires entre le tribunal et l'accusé, ces laïcs enquêtent et reçoivent les témoignages dans les procès de foi. Le nombre de familiers est en principe proportionnel à celui des habitants.

20. AHN INQ, Livre 555, f°48r-48v : *para ber donde entran y con quien comunican escussando no lo hagan con la gente sospechosa de esta naçion.*

21. Archivo General de Simancas, Conseil d'État, section Flandres, Liasse 2170 et Jonathan ISRAEL, « Spain and the Durch Sephardim, 1609-1660 », *Studia Rosenthaliana*, XII (1978), p. 1-61, ici p. 32-34.

22. Sur ce clan, se reporter à Bernardo LÓPEZ BELINCHÓN, *Honra, libertad y hacienda (Hombres de negocios y judíos sefardíes)*, Alcalá de Henares, Universidad de Alcalá de Henares-Instituto de estudios sefardíes y andalusíes, 2001.

23. AHN INQ, Livre 1116, f°9r-9v : *a cobrar un poco de dinero que le devian.*

24. Voir Carsten L. WILKE, « Un judaïsme clandestin dans la France du ^{xvii}^e siècle. Un rite au rythme de l'imprimerie », in Ester Benbassa (éd.), *Transmission et passages en monde juif*, Paris, 1997, p. 281-311, ici p. 295 : du *Primera (-Tercera) Parte del sedur* (Amsterdam, 5372 soit 1612) deux tomes in-8°, on passe à l'*Orden de Oraciones de mes con los ayunos del solo congregacion y pascuas...* de Juda Machabeu (Amsterdam, 5397 soit 1636-1637) dans un in-16°, puis à l'*Orden de las oraciones del*

mes con lo mas necessario, y obligatorio de las tres fiestas del año como tambien lo que toca a los ayunos, Hanucah y Purim de Menasseh ben Israel (Amterdam, 1er heshvan 5397 soit le 30 octobre 1636), en un minuscule in-32° - à l'image des *Heures de Notre Dame*, bréviaire fort diffusé depuis la fin du XVI^e siècle.

25. Bibliothèque nationale d'Espagne, Madrid, R. 27290, f°548 : *que todo lo obligatorio [...] se contiene en este volumen, y con tanta claridad en las notas, que no solamente los que estan acostumbrados, con gran facilidad se podran aprovechar, mas aun los que estan fuera del gremio, haziendo una sola experiencia y conociendo el orden.*

26. Cf. AHN INQ, Liasse 163 (14).

27. AHN INQ, Liasse 2633 (74), lettre du 20 décembre 1650 : *grave daño que suelen causar entre los de su nación.*

28. AHN INQ, Liasse 3715⁴ (42) : *este Judio trata de perpetuarse ay para ser agente y fator de ellos sacandoles por muncho exesso de dineros licencias para passar a contratar en españa [...] Por este modo para apear por el la puridad de nuestra religion avecindandose poco a poco en esa Corte para que en ella, y con la comunicacion de muchos christianos hazer mas fuerte, la muerta ley de Moyses y persuadirle en los animos censillos de los castellanos.* Sur Jacob Cansino, voir J-F. SCHAUB, *Les Juifs du roi, op. cit.*, p. 112-124.

29. Fernando se fait là l'écho des plaintes qui, depuis les années 1620 et plus encore sous le ministère du comte-duc d'Olivares, évoquent la fuite des capitaux, la contrebande et la fraude dont les Judéoportugais des « provinces rebelles », donc des Provinces-Unies, se rendraient coupables ; se reporter, entre autres, à J. ISRAEL, « Spain and the Dutch Sephardim », *op. cit.*

30. AHN INQ, Livre 1105, f°198v.-199r : *son los que inçitan a los Catholicos de estos Reinos con engaños a que se vaian a vivir a françia con animo de que teniendolos alla y pobres los haran Judios como lo han hecho muchas veces con muchos que han ido christianos y alla los vuelben judios con persuaciones y promesas que los hacen.* Ces déclarations sont à associer à la mission d'espionnage menée au profit du Saint-Office espagnol par Juan Baptista de Villadiego (devant qui témoigne Fernando) dans les foyers judéoportugais de France au début des années 1630. On sait que Villadiego a ramené avec lui soixante-six Portugais catholiques, dont Fernando Rodriguez, et a rédigé un opuscule - sur lequel nous préparons une étude - appelant à distinguer « bons » et « mauvais » Portugais/judéoconvers.

31. On pourra à ce titre consulter la liste des négociants séfarades d'Amsterdam, avec leur *alias* et l'identité de leurs correspondants en Espagne, publiée par J. ISRAEL, « Spain and the Dutch Sephardim », *op. cit.*, p. 56-61.

32. AHN INQ, Livre 1130, f° 114v : *suele posar en casa de Maria Bernarda junto Anton Martin.*

33. Archivo Diocesano de Cuenca (ADC), section Inquisition (INQ), Liasse 511 (6689), f°6r : *Y a esta posada acuden los portugueses que bienen de Francia*

34. Cf. ADC INQ, Liasse 511 (6689), f°18v.

35. AHN INQ, Livre 1124, f°6r : *que suele venir a madrid con mercadurias, y possa [...] en casa de Pedro Serrano Alcalde de la Hermandad.*

36. Cf. AHN INQ, Livre 1112, f°8v.-9r.

37. Voir Yosef KAPLAN, « The Travels of Portuguese Jews from Amsterdam to the "Lands of Idolatry" (1644-1724) », in *Id, (éd.), Jews and Conversos. Studies in Society and the Inquisition. Proceeding of the Eight World Congress of Jewish Studies (Jerusalem, august 1981)*, Jerusalem, The Hebrew University of Jerusalem-The Magnes Press, 1985, p. 197-224.

38. AHN INQ, Liasse 144¹ (1) : *a otros de su nacion por tenerlo asi de costumbre.*

39. *Tenia tres lamparas en la sinagoga de Ambsterdan de plata que ardian continuamente por su quenta.* Le témoin, Samuel Aboab, Amstellodamois originaire de Jérusalem, ajoute que « parmi les juifs d'Amsterdam et dans les autres endroits où il y a des juifs, il était tenu et réputé comme un bon juif alors qu'il vivait en Espagne, et à Anvers jusqu'à sa mort » : *entre los Judios de Ambsterdan y*

otras partes donde ay judios hera tenido y reputado por buen judio mientras vivio en españa, y en Amberes hasta que murio ; AHN INQ, Livre 1131, f° 78r-79r.

40. Le Saint Office se soucie aussi fortement, à l'instar des marranes eux-mêmes, de la réputation des individus : des témoignages spécifiques dits « par ouï-dire » (*de oídas*), lors du procès, prennent explicitement en compte cet aspect.

41. AHN INQ, Livre 1112, f°31r.-32v : *por quanto el savia todas sus ceremonias por venir de la Ytalia donde ay sinagogas [...] para comer la perdiz siendo muerta al arcabuzazo en españa ha de ser asada y untada con azeite por de dentro porque deste modo dijo que se suplia el no estar degollada [...] havian de çenar todo lo que pudiesen de buenas comidas en España de pescado por disimular y en Ytalia o França y Flandes y otras partes donde libremente pueden Judayzar carnes dispuestas a su modo y observança.*

42. AHN INQ, Livre 1112, f°30r : *que queria labarse las manos y hazer unas rezas que tienen obligazion a hazer los observantes de la ley de moysen circuncidados todas las tardes y mañanas [...] no le quiso deçir por entonzes las rezas que haçia.*

43. Voir N. MUCHNIK, « Des intrus en pays d'Inquisition », art. cité.

44. ADC INQ, Liasse 511 (6689), f°124r : *el mes de San Juan ; despues de San Miguel vispera de San Francisco.*

45. ADC INQ, Liasse 511 (6689), f°8r : *porque significa lo mismo que en la ley Evangelica la quaresma.* Notons que la mention de « loi évangélique » est sans doute due au secrétaire de l'Inquisition ; Fernando aurait plutôt évoqué « la nouvelle loi », « la loi du Christ » ou encore « la loi des chrétiens ».

46. Cf. AHN INQ, Liasse 131¹ (6), f°5r.

AUTEUR

Natalia Muchnik

Des négociants protestants dans la France catholique

Yves Krumenacker

p. 303-313

¹ Histoire religieuse et histoire économique ont longtemps fait mauvais ménage, s'ignorant mutuellement. Malgré les réflexions déjà bien anciennes de Max Weber sur les rapports entre protestantisme et capitalisme, celles de Bernard Groethuysen sur *Les Origines de l'esprit bourgeois*, peu d'études ont, jusqu'à une date récente, réellement pris en compte le sentiment religieux des négociants, à l'exception notable d'Herbert Lüthy, dans sa *Banque protestante en France* ; encore s'intéresse-t-il essentiellement aux affaires de ces banquiers, définis pourtant selon un critère confessionnel¹. En fait, la plupart du temps, les historiens de l'économie ont étudié les hommes d'affaires, comme s'ils n'avaient ni culture ni sentiment religieux ; de leur côté, les historiens du religieux se sont trop souvent détournés des réalités économiques. De brillants travaux ont ainsi pu nous faire connaître de manière approfondie les mécanismes économiques de certaines entreprises, mais sans dire un mot des autres centres d'intérêt des négociants qu'ils étudiaient². Depuis quelque temps, heureusement, une histoire religieuse plus large, ainsi qu'une histoire économique davantage ouverte sur le culturel, ont permis une meilleure connaissance des négociants, dans toutes leurs dimensions. C'est à ce chantier que nous entendons contribuer, en étudiant un groupe particulier, les négociants protestants étrangers dans la France du XVIII^e siècle, c'est-à-dire dans un pays théoriquement entièrement catholique. Pour cela, nous partirons du cas de Lyon, que nous connaissons mieux, mais sans nous interdire des comparaisons avec d'autres régions, voire d'autres pays.

² Les négociants étrangers sont en effet nombreux en France. Parmi eux, quelques Danois et Suédois à Paris (mais les chapelles de Suède et de Danemark sont surtout fréquentées par des luthériens allemands³), à Bordeaux⁴, à La Rochelle⁵, à Nantes⁶, à Marseille⁷. Les Hollandais sont surtout nombreux dans les ports de l'Atlantique : à Bordeaux, où ils constituent le groupe étranger le plus important pendant la première moitié du siècle, pratiquant surtout le négoce des vins⁸ ; à Nantes, où ils s'occupent également de vins, quand ils ne sont pas courtiers en produits divers — l'un d'eux, Van Haerzell, possède à

la fin du xvii^e siècle la deuxième fortune de la ville ; à La Rochelle, avec par exemple Van Hoogwerff, qui a fait l'objet d'une étude récente⁹, à Rouen (les Amsing, les Van der Hulst¹⁰). On en compte également à Lyon, Marseille, Toulouse¹¹. Les Anglais se retrouvent dans les mêmes villes : à Bordeaux, où les commissionnaires britanniques sont en augmentation au cours du siècle¹², à La Rochelle, à Rouen, à Lyon, à Marseille. Les Allemands sont particulièrement nombreux à Bordeaux — d'abord les Hanséates, puis des négociants de toute l'Allemagne, dans la deuxième moitié du siècle¹³. On en trouve aussi à Nantes, généralement liés aux manufactures, à Lyon (environ 10 % des protestants de la ville¹⁴), à Marseille. Ils sont beaucoup plus rares à La Rochelle ou Toulouse. Sans surprise, Suisses et Genevois dominent à Lyon¹⁵, mais aussi à Marseille, ils sont assez nombreux à La Rochelle, un peu moins à Bordeaux, plus rares ailleurs. Bien entendu, toutes ces nations sont également présentes à Paris, en particulier les Genevois, les Amstellodamois et les Suisses¹⁶.

- 3 Cette énumération, incomplète, mériterait d'être précisée. Elle n'a pour but que de rappeler l'importance des protestants étrangers en France. Ils n'ont, en principe, pas eu à souffrir de la Révocation de l'Édit de Nantes¹⁷. Ce n'est pas toujours le cas, à cause des liens qu'ils ont avec les familles françaises. Ainsi, à Nantes, les grandes familles hollando-bretonnes s'en vont, mais en laissant souvent sur place un gendre ou un fils, beaucoup reviennent très vite, comme les Van Haerzell ; il en est de même à Bordeaux¹⁸. Mais à Marseille, des consignes sont données par l'intendant Morant pour ménager les étrangers¹⁹. À Lyon, on constate bien des abjurations d'étrangers pendant toute la première moitié du siècle, mais elles concernent surtout de jeunes adultes, de milieux assez populaires ; marchands et négociants échappent en grande partie à la pression catholique²⁰. Cet état de fait explique que ces communautés étrangères constituent les seuls groupements protestants autorisés en France et que, nous le verrons, la résistance huguenote pourra quelquefois s'organiser à partir de ces noyaux.
- 4 Il ne s'agit pas, la plupart du temps, d'immigrés définitifs. Ils sont en France pour leurs affaires, mais rentrent dans leur pays au bout de quelques années. Parmi des centaines d'exemples, on peut citer les membres de la famille Huber, négociants installés à Lyon depuis le xvi^e siècle. Barthélemy et Pierre font fructifier leurs affaires dans la capitale des Gaules, puis rentrent à Genève quelques années après la Révocation ; un beau-frère, François Calandrini est négociant à Lyon, associé à leur frère Jean-Jacques Huber, au début du xviii^e siècle, il s'installe à son compte à Londres en 1712, puis retourne à Genève mener une carrière publique²¹. De même, les Solier restés en France et ceux partis au Refuge gardent des liens très forts, et ceux qui s'installent à Cadix rentrent, l'âge venu, s'installer à Genève pour leur « retraite²² ». D'autre part, il arrive que ces négociants laissent toute leur famille dans leur pays d'origine. A Lyon, cela semble une pratique courant dans la communauté saint-galloise : Anna Margaretha Fels, par exemple, réside à Saint-Gall alors que son mari, David Cuenz, séjourne pendant plusieurs années à Lyon²³.
- 5 Ces négociants entretiennent tout un réseau confessionnel et familial, même s'ils font également des affaires avec des catholiques. Les plus importants d'entre eux ont des frères, des cousins ou des connaissances dans tous les pays européens. Ainsi, les Fornier, originaires d'Alès, ont-ils une maison à Paris, une autre à Nîmes, un frère est à Cadix, ils entretiennent des relations avec des négociants protestants de Gênes, Naples, Lyon et Londres²⁴. Les frères Cuenz, à Lyon, ont comme correspondants à Gênes Councler, Hounziguer et Pillet, tous protestants ; à Valence, ils ont des rapports avec

Hermann Zollikoffer ; en France, leur commerce se fait par l'intermédiaire de membres de leur famille ou de Suisses installés en France, comme Hogguer, Councler et Keller à Lyon, Holstetter à Paris²⁵. Leur implantation dans des pays catholiques ne les empêche donc pas d'être surtout en relations avec des protestants. Mais ces liens sont peut-être plus familiaux et nationaux que réellement confessionnels. Les Cuenz n'ont en effet pas de rapports particuliers avec des négociants protestants d'autres régions, Bordeaux par exemple. De manière générale, les négociants protestants lyonnais n'ont pas de liens privilégiés avec leurs coreligionnaires bordelais, rochelais, ni même anglais ou hollandais. A Marseille, on a pu remarquer que les alliances commerciales, quand elles ne se font pas à l'intérieur d'une même famille, ne privilégient pas le critère religieux²⁶. Dermigny a pourtant constaté l'existence d'une filière protestante, associant des négociants français et étrangers, dans le commerce de la soie avec la Chine²⁷.

- 6 Ces négociants connaissent leur religion, dans laquelle ils ont été élevés. Leur formation, on le sait, et ce n'est évidemment pas spécifique aux protestants, comporte des séjours à l'étranger, où ils apprennent leur métier dans des comptoirs alliés. Ils le font le plus souvent en Angleterre, aux Provinces-Unies, en Allemagne ou en Suisse ; l'importance de ces pays dans le commerce international ainsi que la composition des réseaux des négociants étrangers en France expliquent en grande partie ces choix. À la fin du siècle, l'espace maçonnique aide également à l'accueil dans les pays étrangers. Des structures ont ainsi été créées, comme la *Réunion des Étrangers* à Paris, à partir d'une initiative franco-danoise, l'*Amitié de Bordeaux* pour les voyageurs germaniques, généralement protestants, son équivalent à Marseille *Saint-Jean d'Écosse*, ou la *Candeur* à Strasbourg, pour les étudiants luthériens²⁸. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que Jean-Jacques Huber, destiné à reprendre les affaires de son père à Lyon, se rende à l'âge de vingt-cinq ans, en 1687, en Allemagne, en Hollande, en Suisse et en Angleterre²⁹. Mais le critère religieux n'est pas absent. En effet, les enfants de négociants peuvent y aller déjà auparavant, pour échapper aux collèges et universités catholiques. Certains vont très jeunes dans des pays protestants : le négociant bordelais François Bonnaffé envoie ses enfants en Suisse dès l'âge de dix ans³⁰ ; les enfants du négociant sedanais Abraham Poupart vont au collège à Sarrebruck³¹ ; d'autres s'en vont à un âge plus avancé : Jacques et Louis Seimandy, Louis Tarteyron, Joseph Hugues, tous enfants de familles négociantes marseillaises, fréquentent l'Université de Genève³².
- 7 Les préoccupations religieuses apparaissent quelquefois de manière très explicite. Henry-Auguste Brölemann, après avoir été éduqué à Lyon par un précepteur alsacien et protestant, est envoyé en Allemagne à l'âge de quatorze ans, pour parfaire son allemand : on lui choisit comme professeur un pasteur luthérien de Zöppen, près de Leipzig³³. Guillaume-Benoît Couderc, d'origine genevoise, emploie un précepteur allemand auprès de son fils pour lui éviter de lui faire suivre les cours du collège oratorien de Lyon³⁴. Dans les Cévennes, Laurent Parlier demande à son cousin de Vevey de trouver une maîtresse pour ses filles et fait mettre dans la feuille d'avis de Lausanne l'annonce suivante : « L'on souhaiterait pour les Cévennes une personne bien au fait de la religion, de la langue française et qu'elle puisse l'enseigner à deux demoiselles³⁵. » En Languedoc, un négociant d'Uzès, Perrier, envoie en 1742 son petit-fils à Lyon, chez les Huber, et envisage de l'instruire dans le commerce et la banque en le faisant voyager en Hollande, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre ; mais, pour l'intendant qui nous rapporte ce projet, le véritable but de ces déplacements est « son éducation dans les erreurs du calvinisme³⁶ ». De Nuremberg, Wolfgang Pflüger écrit aux frères Cuenz, à Lyon, qu'il voudrait mettre son fils dans une maison de négoce à l'étranger, mais de

préférence dans une maison protestante³⁷. Jean Henry Gonzebat, de Saint-Gall, a fait son apprentissage d'abord à Lyon, en 1710, chez ses cousins Pierre et Henry Locher, puis à Marseille, en 1714, chez les frères Sollicoffre, qui sont tous à la fois des compatriotes et des coreligionnaires³⁸.

- 8 Sans doute ne faut-il pas généraliser ; les préoccupations religieuses ne sont pas toujours le critère essentiel dans le choix des maisons où l'on cherche à placer ses enfants ; mais elles apparaissent fréquemment, au moins dans les correspondances que nous avons pu consulter, et qui concernent surtout des négociants suisses. D'autre part, une éducation protestante ne signifie pas forcément de fortes convictions religieuses par la suite. Elles existent pourtant dans certains cas. Là encore, la correspondance de négociants saint-gallois établis à Lyon est particulièrement éclairante. Jean Henry Gonzebat, que nous avons déjà rencontré, semble avoir oublié assez vite les principes moraux qui lui ont été inculqués. Cuenz lui reproche d'être très dur en affaires, tout en étant négligeant dans ses comptes. Depuis Saint-Gall, Jacob Ritz lui écrit, en 1714 : « Vous ne songés pas a vostre Conscience, et que vous devés rendre Compte a Dieu, si ne le faites aux hommes. et croyés vous que la benediction de Dieu puisse durer aupres de vous, quand vous suprimés vostre prochain par force³⁹ ? » Cela n'empêche pas Gonzebat, associé à Specht, de mettre sa société sous l'invocation de La Trinité⁴⁰. Aurait-il changé, ou est-ce de pure forme ? De bons spécialistes de l'économie lyonnaise ont pu considérer, il y a trente-cinq ans, qu'il s'agit d'une religion superficielle, qui doit être vue plus comme un « élément de cohésion d'un groupe très minoritaire, et par surcroît étranger, que comme un aliment indispensable de l'âme⁴¹ ». Ce n'est sans doute pas si évident car des signes de piété profonde apparaissent, en ce début du XVIII^e siècle, chez des négociants établis à Lyon. C'est le cas de la famille Huber, très marquée par le piétisme radical, liée aux prophètes camisards ; autour d'elle gravitent des gens comme Aimé Grenier, négociant originaire de Vevey, et Scharf, peut-être originaire de Saint-Gall. Tous attachent beaucoup d'importance aux signes du ciel et aux inspirations de l'Esprit⁴². Les testaments, pour autant qu'on puisse leur accorder crédit, semblent témoigner d'une foi réelle et les inventaires après décès montrent, chez certains, des livres pieux, des sermons, la Bible⁴³.
- 9 Les liens de ces négociants sont forts, on l'a vu, avec leur pays d'origine. Or les Huber comptent plusieurs pasteurs dans leur famille, dont le célèbre Benedict Calandrini, doyen de la faculté de théologie de Genève, beau-père de Jean-Jacques Huber ; François Vernet, négociant établi à Marseille, a pour frère Jacob Vernet, professeur de théologie à Genève et adversaire de Voltaire ; les Cuenz ont pour beau-frère Jean-Conrad Fels, pasteur à Genève, puis à Saint-Gall. Les correspondants des Cuenz expriment souvent des sentiments très pieux, quelquefois à la limite du piétisme. Christoph Amstein, un beau-frère de David Cuenz, pense que les incendies de Saint-Gall, après un tremblement de terre, la peste, un très grand froid et les difficultés du commerce sont des signes avant-coureurs de la fin des temps. La femme de David, Anna Margaretha, commence plusieurs de ses lettres avec des considérations pieuses ; elle parle souvent de croix, elle exprime son souhait de mourir et de retrouver ainsi son époux Jésus-Christ. Un ami des Cuenz, David Züblin, s'exprime également de manière très pieuse et, pour recommander son fils qu'il veut envoyer à Lyon, insiste bien sur le fait qu'il a été éduqué dans le « vrai christianisme » (*im wahren Christentum*). Un autre ami, David Weniger, explique que Dieu, lent à la colère, est las de nos péchés et punit la France, véritable Sodome, et fera peut-être de même avec eux, qui ont péché de la même manière (il écrit en janvier 1721, au moment de la peste de Marseille et de la chute du

système de Law⁴⁴). C'est également de manière très pieuse que la veuve Weickmann, de Nuremberg, annonce en 1718 le décès de son mari : « Il a plu au Très-Haut de retirer mon très cher époux de cette vallée de lamentations pour son éternel royaume de félicité après une courte maladie⁴⁵. »

- 10 Cela ne signifie évidemment pas forcément que les destinataires de ces lettres partagent la foi de leurs auteurs, mais cela montre au moins qu'ils sont toujours liés, malgré leur installation au moins provisoire dans une ville catholique, à une piété luthérienne très expressive. Ces lettres nous permettent également de deviner le sentiment religieux des frères Cuenz. Ils semblent passer pour de bons protestants, cherchant même à obtenir des livres de sermons. Mais, en 1721, les affaires vont mal. La société, qui a de faibles bases financières, qui n'a pas une surface financière suffisante pour développer les activités bancaires, souffre de la crise liée à la banqueroute de Law, d'autant qu'il n'y a pas de contrôle strict des crédits accordés, ce qui occasionne d'innombrables protêts⁴⁶. Un des frères, Sebastien, se rend à Paris et sa réaction à la crise semble d'abord de nature religieuse : il devient pieux, il se met à prier matin et soir pendant une heure⁴⁷. Mais la société Cuenz s'effondre en 1722. Sebastien est un moment en prison, son frère David s'enfuit à Trévoux. Leurs amis les abandonnent, des dissensions se produisent dans leur famille. Sebastien se lance alors dans une fuite en avant : il mène grand train à Paris, il perd de grosses sommes aux jeux de hasard et, surtout, il se moque à présent ouvertement de ceux qui aiment Dieu. En octobre 1723, il s'adresse durement à son frère, parlant de « gens comme vous, qui se veulent distinguer des autres par la dévotion ». Cela n'empêche pas David de se mettre en 1725, à fréquenter les cabarets. Quant à Sebastien, il menace, la même année, d'embrasser le catholicisme romain si sa famille ne l'aide pas financièrement⁴⁸.
- 11 L'évolution des frères Cuenz ne semble pas témoigner d'une religion superficielle. Ils ont effectivement été très pieux, mais une cassure s'est produite lorsque les affaires se sont effondrées. Leur société, trop fragile certes, commerçait avec le monde entier, trafiquant sur le fer suédois, sur le commerce en gros des blés et des vins, sur l'exportation des toiles suisses vers l'Amérique du Sud, etc. Il est important de prendre en compte les répercussions psychologiques de la banqueroute de Law ; H. Lüthy avait noté, sur les négociants genevois, des transformations profondes dans les mœurs et les valeurs, l'apparition d'un esprit plus critique, moins orthodoxe, des conversions au catholicisme, des fils de famille objets de scandale par leurs dettes, leur comportement violent, leur immoralité⁴⁹. Mais, paradoxalement, ce rejet des valeurs établies, provoqué par l'effondrement d'un système économique, témoigne à sa manière de l'importance qu'a la religion pour ces négociants.
- 12 L'abjuration du protestantisme lui-même peut être signe à la fois d'un bouleversement mental provoqué par l'effondrement de tout un système et d'une quête spirituelle authentique. On en a un exemple avec la conversion de François Vernet. Négociant genevois, ruiné lui aussi vers 1720, il se fixe à Marseille auprès d'un frère cadet ; mais l'association tourne mal, et François Vernet s'établit à son compte. Dénoncé comme séducteur, homme turbulent, séditieux, calviniste, il s'enfuit à Avignon, échappant ainsi de peu à une lettre de cachet, en 1737. L'accumulation de ses malheurs le pousse à réfléchir à sa vie passée. Il se tourne alors vers le catholicisme : en 1740, il abjure, fait sa première communion, puis sa confirmation. Ce n'est pas une conversion de façade, dans la ville des papes. Catholique zélé, François Vernet va écrire plusieurs ouvrages

d'apologétique où il cherche à montrer les erreurs de la « religion calvinienne⁵⁰ ». Même s'il a abjuré, François Vernet montre l'importance qu'a la religion dans sa vie.

- 13 Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les négociants étrangers aient souvent pris une place importante dans le rétablissement du culte protestant en France. En ce domaine, on souligne toujours le rôle d'Antoine Court et des pasteurs formés à Lausanne. Mais, dans les villes, le processus est très différent. Dans bien des cas, le culte a pu continuer après la Révocation, au profit exclusif des étrangers. Ainsi, à Lyon, un culte luthérien s'est-il tenu en 1696 pour le fils du roi de Danemark ; de 1707 à 1717 un pasteur s'installe et se met au service des négociants allemands et genevois ; le culte est encore célébré par les protestants suisses en 1724, avec la cène deux fois par an⁵¹. On connaît mal la situation dans les autres villes. On sait cependant que des cultes ont lieu à Nantes, chez Van Haerzell, dans les années 1740⁵². À Marseille, les échevins se plaignent en 1724 que les Suisses font entre eux des exercices de religion et que les Genevois s'assemblent dans des conventicules ; un chapelain est d'ailleurs dévolu à la « Nation suisse⁵³ ». À Paris, le culte a lieu régulièrement à la chapelle de Hollande, à celle de Suède et, à partir de 1744, à celle de Danemark⁵⁴. À Bordeaux, le négociant de Francfort Bethmann célèbre le culte luthérien chez lui, dans son hôtel des Chartrons et les Hanséates ont un pasteur à partir de 1752⁵⁵. Il est ainsi probable que, dans toutes les villes, les négociants qui le veulent peuvent assister à un culte. D'autres préfèrent vivre leur foi au sein d'une loge maçonnique, certaines étant en grande majorité protestantes. C'est le cas de *Saint-Jean d'Écosse* à Marseille⁵⁶, du *Rite ancien*, dont tous les membres sauf un sont protestants, à Saint-Quentin⁵⁷, des *Frères zélés* et de la *Famille unie* à Sedan⁵⁸, de l'Ordre de l'Étoile, qu'on a pu décrire comme une tentative de maçonnerie protestante, à Nîmes, La Rochelle et Paris⁵⁹.
- 14 Dans bien des cas, les négociants étrangers ont permis aux protestants français de rétablir leur culte. Dans un premier temps, il est avéré à Lyon, à Marseille, sans doute ailleurs, que des Français participent, malgré les interdictions, aux cultes célébrés pour les étrangers. Les cimetières, au départ réservés aux étrangers, s'ouvrent aussi peu à peu aux non catholiques français⁶⁰. Quand les protestants marseillais commencent à se réunir pour le culte, ils le font d'abord dans une maison suisse, chez la veuve Jersin⁶¹. À Nantes, les Français se mêlent aux étrangers dans les années 1770, dans la maison du fabricant d'indiennes Pelloutier⁶². Le même rapprochement se fait à Bordeaux, dans les années 1750, avec la venue de piétistes moraves. À Lyon, la reprise du culte est une initiative des négociants français ; mais ce sont les Suisses qui obtiennent un deuxième pasteur, Frossard⁶³. Partout, comme au moment de la Révocation, la présence de riches négociants étrangers sert de bouclier aux protestants français.
- 15 Tous les négociants étrangers ne cherchent cependant pas à participer à un culte public. Certains admettent fort bien l'uniformisation confessionnelle et comprennent le refus de la monarchie française d'une pluralité de cultes. De même, installés à Cadix, des protestants français comme les Fornier se contentent de dévotions purement privées, à domicile, ce qui ne les empêche pas d'avoir intériorisé de fortes convictions religieuses : Barthélemy Fornier compte, dans sa bibliothèque, une vingtaine de volumes de sermons, ainsi que la *Morale évangélique* de Bertrand, publiée à Neuchâtel en 1778⁶⁴. On a un exemple similaire en France avec Jacques Necker. C'est un protestant convaincu, amateur des Psaumes, qui a toujours refusé de changer de religion. Il publie en 1788 *De l'importance des opinions religieuses* où il montre l'utilité sociale de la religion, la vertu coïncidant avec l'intérêt de l'humanité, tout en étant récompensée par le Dieu

bienfaisant, mais, s'il est favorable à la tolérance, Necker refuse l'idée d'un culte public en faveur des protestants⁶⁵. Notons qu'en dehors de France, des pasteurs du Refuge comme Jacques Basnage ou Pierre de Claris-Florian, ou des ministres étrangers considèrent que le culte public est un acte d'insoumission aux autorités légitimes. Tout un courant de pensée, auquel participent des négociants, est donc prêt à se contenter d'une dévotion purement privée. Mais cela peut, malgré tout, favoriser le protestantisme en France.

- ¹⁶ En effet, le culte privé se nourrit de livres de dévotion, interdits en France, et qu'il faut se procurer à l'étranger. Retrouvons un moment les Cuenz : en 1721, ils cherchent à se procurer une Bible et un livre de sermons auprès de leur beau-frère pasteur à Genève. Après bien des discussions sur la manière d'envoyer ces livres à Lyon sans être inquiété par les autorités, il est décidé que Jean Gottfried Sollicoffre, qui doit se rendre à Lyon, prendra avec lui les trois tomes des *Sermons* d'Antoine Léger, qui avaient été publiés l'année précédente. En revanche, il n'apporte pas de Bible, car un volume in-quarto serait trop encombrant, et un petit format a des caractères trop petits. De toute manière, d'autres négociants à Lyon, comme Fitler ou Meyer, peuvent en prêter aux Cuenz⁶⁶. Toujours à Lyon, Jean-Baptiste Arndt possède sans doute des recueils de sermons ou de prières, ainsi que deux Bibles ; Jean-Jacques Huber a des livres de dévotion, qu'il met à la disposition de toute sa famille, et Henry Gonzebat possède dans une chambre treize livres de piété. Plus important, le pasteur Frossard commande des livres à la Société typographique de Neuchâtel qu'il diffuse chez ses paroissiens - parmi eux, des Bibles et des ouvrages de théologie⁶⁷. Toujours à Lyon, Barthélemy Huber possède une bibliothèque fournie (environ cinq cents titres), dont nous avons un inventaire pour 1769 ; on y trouve des Bibles, des recueils de sermons, le *Vray piétisme* de Roques, le *Traité de la religion chrétienne* d'Abbadie, les *Œuvres* de Real, pasteur de Berne ; mais la théologie ne fournit que 8 % des titres de cette bibliothèque⁶⁸. La sœur de Barthélemy, Marie, lit des journaux comme *La Nouvelle Bibliothèque*, la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, ainsi que le *Mercure de France* ex. la *Gazette*⁶⁹. Quelques années auparavant, Isaac Tourton, avocat lyonnais originaire du Vivarais, qui a de la famille à Genève, Londres et Amsterdam, lisait *La Gazette d'Amsterdam* et *La Gazette de Berne*⁷⁰. Ce ne sont là évidemment que quelques exemples, que l'on pourrait multiplier à l'envie, et qu'il serait possible de développer dans toutes les villes où se trouvent des négociants. Même s'ils ne sont pas toujours très instruits, certains d'entre eux disposent de livres et de périodiques protestants, dont on peut supposer qu'ils circulent dans la communauté protestante de la ville. En effet, si, partout, étrangers et Français demeurent distincts, les deux groupes finissent, à la fin du siècle, à se regrouper pour le culte. D'autre part, des mariages unissent quelquefois des personnes originaires de lieux différents, mais ayant la même religion et appartenant à la même classe sociale. La distinction entre protestants français et protestants étrangers n'est pas toujours très facile à faire, quand plusieurs générations ont résidé en France.
- ¹⁷ Les négociants étrangers protestants apparaissent ainsi comme des médiateurs, pouvant, grâce à leur statut et à leur réseau européen, faire pénétrer la culture étrangère en France. Celle-ci est très variée, allant du piétisme le plus radical (chez les Huber) à l'« orthodoxie raisonnable » (avec les sermons de Léger chez les Cuenz). Apparaissent ainsi des courants différents de ceux que connaissent la majorité des protestants français de milieu social moins élevé, paysans ou artisans ; cela a peut-être contribué à élargir le fossé entre élites et peuple protestant. Nous ne nous sommes intéressés ici qu'à la culture religieuse, mais il est évident que cela concerne d'autres

aspects de la vie de l'esprit. Ce faisant, ces négociants ont aidé les protestants français à conserver leur identité. Ils ont quelquefois fait plus, en leur permettant de rétablir le culte. Il ne faudrait pas se méprendre : les questions religieuses ne sont pas l'essentiel de leur action, ce sont des négociants avant tout, préoccupés par leurs affaires. Mais ils ont pu, indirectement, jouer un rôle dans l'histoire religieuse du protestantisme français, dans la mesure où au moins certains d'entre eux avaient des convictions fortes, acquises dès l'enfance et conservées depuis. Ils ont pu ainsi mettre les facilités qu'ils avaient au service d'une entraide confessionnelle. Ne pas limiter l'étude des négociants à celle de leurs affaires permet ainsi d'apporter un nouvel éclairage sur l'histoire religieuse et culturelle ainsi que de mieux comprendre ces négociants.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cf. Herbert LÜTHY, *La Banque protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1959.
2. Ainsi, de beaux livres comme ceux de Louis DERMIGNY, *Cargaisons indiennes. Solier et Cie 1781-1793*, Paris, SEVPEN, 1960, ou de Jean CAVIGNAC, *Jean Pellet commerçant de gros*, Paris, SEVPEN, 1967, sont de peu d'utilité pour notre propos.
3. Janine DRIANCOURT-GIROD, *L'insolite histoire des luthériens de Paris. De Louis XIII à Napoléon*, Paris, Albin Michel, 1992.
4. Alfred LEROUX, *Les Religionnaires de Bordeaux de 1685 à 1802*, Bordeaux, Feret & Fils, 1920, p. 237.
5. Sophie MOLINIER-POTENCIER, *La Sépulture des Protestants de l'Édit de Fontainebleau à l'« Édit de Tolérance » (1685-1792)*, thèse, Paris II, 1996, p. 340.
6. Jean-Yves CARLUER, *Protestants et Bretons. La mémoire des hommes et des lieux*, Paris, La Cause, 1996, p. 77-78.
7. Charles CARRIÈRE, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973 ; Madeleine VILLARD, « La vie religieuse des protestants à Marseille (1770-1820) », dans *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820)*, Actes du Colloque de Chantilly, 27-29 novembre 1986, Turnhout, Brepols, 1988, p. 255-264.
8. Paul BUTEL, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier, 1974, p. 155.
9. Vanessa MARTIN, *Pierre-Jean Van Hoogwerff. Chronique d'une ascension sociale à La Rochelle (1729-1813)*, Paris, Association pour le Développement de l'Histoire Économique, collection Historiens de Demain, 2002.
10. Jean-Pierre BARDET, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, Sedes, 1983, p. 218.
11. Jean-Luc LAFFONT, *Policer la ville. Toulouse capitale provinciale au siècle des Lumières*, thèse, Toulouse II, 1997, p. 957.
12. P. BUTEL, *Les Négociants bordelais*, op. cit., p. 160-163.
13. *Id.*, p. 156-159.
14. Yves KRUMENACKER, *Des Protestants au Siècle des Lumières. Le modèle lyonnais*, Paris, H. Champion, 2002, p. 136-141, 184-186.

15. *Ibid.*, et les nombreuses pages consacrées à la « Nation suisse » de Lyon par H. LÜTHY, *La Banque protestante en France*, op. cit.
16. *Ibid.*
17. L'édit de Fontainebleau ne concerne en principe que les sujets du roi de France (« nos sujets de la R.P.R. », est-il plusieurs fois précisé). Les étrangers peuvent théoriquement continuer à exercer publiquement leur religion, par exemple dans les chapelles d'ambassade, ou en obtenant l'autorisation de faire venir un pasteur, comme c'est le cas à Lyon. Mais il est interdit aux Français d'assister à de tels cultes.
18. J.-Y. CARLUER, *Protestans et Bretons*, op. cit., p. 133-134. Sur Bordeaux, voir la contribution, dans ce volume, de Peter Voss.
19. Victor-Louis BOURRILLY, *Les Protestants de Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Gap, Ophrys, 1956, p. 58.
20. Y. KRUMENACKER, *Des Protestants au Siècle des Lumières*, op. cit., p. 56-71.
21. Exemples tirés d'une étude en cours sur la théologienne Marie Huber.
22. L. DERMIGNY, *Cargaisons indiennes*, op. cit.
23. AD 69, 8 B 800, carton VI : plusieurs lettres entre les époux, pour les années 1721-1725.
24. Robert CHAMBOREDON, *Une maison de commerce languedocienne à Cadix au XVIII^e siècle. Simon et Arnail Fornier et C^{ie} (1768-1786)*, Mémoire de maîtrise, Montpellier, 1971 et, du même, « Des Cévennes à Cadix : l'insertion des Fornier dans les milieux d'affaires européens aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Causses et Cévennes*, 1992, n° 4, p. 248-251.
25. AD 69, 8 B 800.
26. Ch. CARRIÈRE, *Négociants marseillais*, op. cit., p. 944.
27. Louis DERMIGNY, *La Chine et l'Occident. Le commerce à Canton au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1964, t. 2, p. 590-591.
28. Pierre-Yves BEAUREPAIRE, « Les voyages des francs-maçons : une institution européenne au XVIII^e siècle », dans *Le Voyage à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2004, p. 59-63 ; *Id.*, « Le rayonnement et le recrutement étranger d'une loge maçonnique au service du négoce protestant : Saint-Jean d'Écosse à l'orient de Marseille au XVIII^e siècle », *Revue Historique*, 1995, p. 263-288.
29. AD 69, BP 3600, passeport pour Jean-Jacques Huber, janvier 1687.
30. Jean-Pierre POUSSOU & Paul BUTEL, *La Vie quotidienne à Bordeaux au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1980, p. 253.
31. Gérard GAYOT, *Les Draps de Sedan 1646-1870*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1998, p. 363.
32. H. LÜTHY, *La Banque protestante*, op. cit., t. 2, p. 89-92.
33. H.-A. BRÖLEMANN, *Souvenirs et portraits*, Lyon, 1882, p. 37-38.
34. « Lettres de Guillaume-Benoît Couderc à son oncle M. Vernet-Dupan, à Genève (1781-1792) », *Revue d'Histoire de Lyon*, 1906, p. 405-425.
35. Jean-Paul CHABROL, *Les Seigneurs de la soie. Trois siècles de la vie d'une famille cévenole (XVI^e-XIX^e)*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1994, p. 215.
36. Jacques PERRIER, « Notes sur le "Second Désert" dans l'Uzège », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1994, p. 611-612.
37. AD 69, 8 B 800, carton LX, lettre du 12 juillet 1719.
38. Pierre LÉON, Jacqueline FAYOLLET & Maurice GARDEN, « Recherche conjoncturelle et milieux économiques : hommes d'affaires suisses et mouvement économique lyonnais sous la Régence », *Colloque franco-suisse d'histoire économique*, Genève, Librairie de l'université, Georg, 1969, p. 109-110.
39. AD 69, 8 B 1237, carton V ; la lettre de Ritz est du 3 août 1714.
40. P. LÉON, J. FAYOLLET & M. GARDEN, « Recherche conjoncturelle », art. cit., p. 111.
41. *Ibid.*

42. Voir notre étude citée note 21.
43. Y. KRUMENACKER, *Des Protestants au Siècle des Lumières*, op. cit., p. 98-102.
44. Tous ces exemples proviennent de la correspondance des Cuenz, aux AD 69, 8 B 800, cartons VI et VII.
45. AD 69, 8 B 1237, carton VI, lettre du 23 avril 1718 : *Dem Höchsten hat es gefallen meinen gel. Ehe-Schatz nach kurz ausgestandenem Lager von diesem Jammerthal zu sich in sein ewiges Freuden-Reich zu nehmen.*
46. Sur la société, P. LÉON, J. FAYOLLET, M. GARDEN, « Recherche conjoncturelle », art. cit., p. 116-117.
47. AD 69, 8 B 800, carton VI, lettre d'AM Cuenz du 3 juin 1721 : *er bete morgens und abends bete er eine Stunde.*
48. *Ibid.*, cartons VI et VII.
49. H. LÜTHY, *La Banque protestante*, op. cit., t. 1, p. 389.
50. *Lettre apologétique Dans laquelle le Sr. François Vernet, Négociant, expose à M. Jacob Vernet, son Frere, Ministre & Professeur en Belles Lettres à Geneve, les motifs qui l'ont porté à abjurer l'Heresie de Calvin ; & à embrasser la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine*, Avignon, chez Charles Giraud, 1740.
51. Y. KRUMENACKER, *Des Protestants au Siècle des Lumières*, op. cit., p. 79-80.
52. J.-Y. CARLUER, *Protestants et Bretons*, op. cit., p. 163.
53. V.-L. BOURRILLY, *Les Protestants de Provence*, op. cit., p. 180-184, 220.
54. J. DRIANCOURT-GIROD, *L'Insolite histoire*, op. cit. Il n'y a pas de véritable étude sur la chapelle de Hollande.
55. P. BUTEL, *Les Négociants bordelais*, op. cit., p. 371 ; Alfred LEROUX, *Les Religionnaires de Bordeaux*, op. cit., p. 46.
56. P.-Y. BEAUREPAIRE, « Le rayonnement et le recrutement étranger », art. cit.
57. Jean-Marie WISCART, « Entre Bible et navette en Picardie septentrionale du XVI^e au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1999, p. 703-727.
58. G. GAYOT, « Les problèmes de la double appartenance : Protestants et Francs-maçons à Sedan au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1971, p. 415-429.
59. Daniel LIGOU, « Antoine Court, l'Ordre de l'Étoile et la maçonnerie vaudoise entre 1740 et 1760 », dans Hubert BOST, Claude LAURIOL (dir.), *Entre Désert et Europe, le pasteur Antoine Court (1695-1760)*, Paris, H. Champion, 1998, p. 247-259.
60. S. MOLINIER-POTENCIER, *La Sépulture des Protestants*, op. cit.
61. M. VILLARD, « La vie religieuse », art. cit.
62. J.-Y. CARLUER, *Protestants et Bretons*, op. cit., p. 166-167.
63. Y. KRUMENACKER, *Des Protestants au Siècle des Lumières*, op. cit., p. 254. Sur Frossard, il faut consulter Robert BLANC, *Un pasteur du temps des Lumières Benjamin-Sigismond Frossard (1754-1830)*, Paris, H. Champion, 2000.
64. R. CHAMBOREDON, « Des Cévennes à Cadix », art. cit. ; *Id.*, et Danielle BERTRAND-FABRE, *Les Fornier de Clausonne : Archives d'une famille de négociants de Nîmes (XVII^e-XIX^e siècles)*, Archives Départementales du Gard, 1987, p. 190.
65. Henri GRANGE, *Les Idées de Necker*, Paris, Klincksieck, 1974.
66. AD 69, 8 B 800, carton V, lettres des 13 et 22 janvier, 24 février, 12 mai 1721.
67. Y. KRUMENACKER, *Des Protestants au Siècle des Lumières*, op. cit., p. 100, 108, 213. Sur Frossard, Robert BLANC, *Un pasteur du temps des Lumières Benjamin-Sigismond Frossard (1754-1830)*, Paris, H. Champion, 2000, p. 54-55.
68. Y. KRUMENACKER, « Marie Huber, une théologienne entre piétisme et Lumières », dans Hubert Bost, Claude Lauriol (éd.), *Refuge et Désert. L'évolution théologique des huguenots de la Révocation à la Révolution française*, Paris, H. Champion, 2003, p.106-108.

69. *Id.*, p. 110.

70. André MAZON, *Vivaraïs et Velay. Deux livres de Notes Journalières au XVII^e siècle*, Annonay, P.-Ch. Hervé, 1891, p. 70 et 108.

AUTEUR

Yves Krumenacker

Troisième partie. Cultures plurielles

– « mentalités » marchandes ?

Entre commerce, voyage et expérience religieuse : Nicolas Woldt, marchand lubeckois à Bordeaux au début du XVIII^e

Peter Voss

p. 317-331

- ¹ À la fin du XVII^e siècle, Bordeaux constitue aux dires des intendants de Guyenne, « la ville du Royaume du plus grand commerce à l'égard des étrangers¹ ». Le grand port aquitain héberge, en effet, d'importantes communautés de marchands ibériques (les juifs portugais), britanniques, hollandais, Scandinaves et hanséates. Les membres des différentes communautés marchandes plus ou moins sédentaires ne représentent pour ainsi dire que la partie visible du flux migratoire de marchands parcourant, à l'époque moderne, les côtes de l'Europe maritime entre Riga en Livonie et Cadix en Andalousie. Hollandais, Hanséates et autres établis sur la place aquitaine correspondent à ce type de voyageur qui, pour reprendre, l'expression de Georg Simmel, « arrive aujourd'hui et reste demain² ».

Le renouveau du commerce lubeckois avec la France à la fin du XVII^e siècle

- ² À l'intérieur de la communauté hanséate de Bordeaux, qui compte une vingtaine d'individus vers 1710, les trois marchands lubeckois ne constituent qu'une minorité. Si, dès 1660-1670, la flotte marchande lubeckoise participe - aussi modestement que ce soit - au commerce de France aux cotés des pavillons hambourgeois et brémois, il faut cependant attendre le début du XVIII^e siècle pour relever le premier marchand lubeckois, Nicolas Woldt, durablement établi à Bordeaux. Deux autres Lubeckois, Gaspard Wolffraedt, commis de Nicolas Woldt, et Louis Mollwo, fils d'un marchand rémois établi à Lubeck, ne restent que quelques années sur les bords de la Garonne³.

- 3 Ce « retard » lubeckois est probablement dû au caractère, dans l'ensemble, plus conservateur de la bourgeoise marchande du port de la mer Baltique qui ne dispose bien évidemment pas des mêmes opportunités que sa grande rivale à l'ouest du Sund. Il est vrai que Hambourg est, aux dires des contemporains, « une des meilleures villes de commerce du monde⁴ » et « la ville la plus florissante d'Allemagne tant pour ses richesses que pour son trafic⁵ ». De par sa situation géographique Lubeck, port de la mer Baltique, se trouve un peu à l'écart du centre de l'économie-monde occidentale. L'héritage historique, le poids des vieilles traditions s'avère plus lourd dans l'ancienne capitale de la Hanse que dans les deux autres villes hanséatiques, Brême et Hambourg, situées sur la mer du Nord. Des trois villes, Lubeck offre, en effet, au ^{xvii}^e siècle, une image plutôt statique.
- 4 Certes, en 1638, le voyageur français Aubéry du Maurier se montre encore impressionné par la « Capitale des Villes Anséatiques [...] qui fait un très gros commerce dans tout l'Univers ». Si l'on croit notre voyageur, plus de cent vaisseaux portent les armes de la ville. La flotte marchande de Lubeck compte donc « plus de navires sur l'Océan et sur la Mer Baltique [...] que Dantzick, Hambourg et les autres villes maritimes ». Et Aubéry assure en avoir aperçu dans différents ports du Danemark, de la Suède, de la Prusse Royale et Ducale, de la Poméranie, du Mecklenbourg et des Pays-Bas.
- 5 Considérant la situation géographique de la ville, construite sur une colline, entourée des rivières de la Trave et de la Wakenitz, la propreté de ses rues, la construction des maisons en amphithéâtre, le grand nombre des églises « dont les clochers, couverts de cuivre, sont si élevés qu'ils semblent menacer le Ciel », Aubéry du Maurier n'hésite pas à comparer Lubeck à Naples, « la plus noble et la plus agréable Ville de l'Europe⁶ ».
- 6 Lorsque les directeurs de la Compagnie du Nord, en voyage de prospection dans les contrées septentrionales sur l'ordre de Colbert, s'arrêtent à Lubeck en juin 1671, une trentaine d'années après le passage d'Aubéry du Maurier, la ville sur la rivière Trave ne les fait pas vraiment penser à la célèbre cité au pied du Vésuve ; ils la trouvent néanmoins « plus belle » que Brême. Le commerce, en revanche, leur y paraît « plus mauvais⁷ ». L'année précédente, le résident français à Hambourg, l'abbé Pierre Bidal, avait déjà signalé au ministre que Lubeck était « fort sur son déclin de fortune⁸ ». En ce qui concerne la flotte marchande, les directeurs de la Compagnie du Nord constatent, que les bourgeois de Lubeck ne possèdent visiblement plus que « trente grands navires qui font leur commerce en Espagne et en Portugal⁹ ».
- 7 William Carr, consul d'Angleterre à Amsterdam, de passage à Lubeck en 1688, partage l'impression des voyageurs français. Lui-aussi est charmé par le site et la beauté des églises, mais il constate également les signes de déclin : « Lubeck se trouve en pleine décomposition non seulement en ce qui concerne son territoire mais aussi quant à sa fortune et son commerce¹⁰. »
- 8 Les impressions concordantes des voyageurs du ^{xvii}^e siècle se retrouvant dans une ville qui ne semble plus à la hauteur de son glorieux passé médiéval masquent quelque part un certain renouveau du commerce lubeckois qui se produit malgré tout sur le fond d'un déclin évident ; un renouveau qui est représenté, par exemple, par Thomas Fredenhagen, célèbre marchand et armateur, qui, autour de 1680, envoie ses navires à ses propres risques et périls vers la Péninsule ibérique, faisant fi des vieilles coutumes du commerce hanséatique¹¹. Il est vrai aussi que l'ancienne capitale de la Hanse reste, dans une certaine mesure, un pôle d'attraction de l'immigration marchande. On voit

ainsi arriver à Lubeck, au cours de la deuxième moitié du XVII^e siècle, des jeunes marchands originaires de la Westphalie, de la Basse-Saxe, voire de Brême, qui font carrière dans le port de la mer Baltique¹². Selon Marie-Louise Pelus, « on ne peut pas parler d'une crise de l'économie lubeckoise au XVII^e siècle, même si la puissance de la ville a beaucoup reculé; même si certains secteurs sont en crise durable ou temporaire¹³ ».

- 9 En ce qui concerne la navigation à l'est du Sund, Elisabeth Harder-Gersdorff a pu montrer que Lubeck reste avant tout un important centre du commerce baltique. Au XVII^e siècle, la ville peut même consolider son rôle traditionnel d'intermédiaire entre l'ouest et l'est, dans la mesure où l'isthme holsteinois présente une voie alternative au passage du Sund pour certains catégories de produits¹⁴. Il s'agit, en effet, d'un courant d'échanges à double sens. La ville sur la Trave devient une place de transition pour des marchandises occidentales (merceries, textiles, produits coloniaux) venant par la route de Hambourg, l'emporium sur la rivière de l'Elbe qui ne se trouve qu'à « douze grandes lieues d'Allemagne de Lubeck¹⁵ », marchandises dont elle assure la réexportation vers la Baltique. Dans l'autre sens, des produits de la Baltique comme les célèbres cuirs russes gagnent Hambourg et l'Europe occidentale en passant par Lubeck¹⁶. Aux dires des directeurs de la Compagnie du Nord, le négoce des « vaches de Russie » (c'est-à-dire, des cuirs provenant de l'empire russe) que les Lubeckois viennent chercher à Reval et à Narva « est le commerce le plus utile que cette ville aye conservé¹⁷ ».
- 10 Et s'il est vrai que, vers 1670, Lubeck ne dispose que de trente navires employés dans le commerce avec la Péninsule ibérique, comme le constatent les directeurs de la Compagnie du Nord, il ne faut pas oublier que la navigation à l'ouest du Sund, la « Westfahrt », dans la mer du Nord et dans l'Atlantique, ne représente plus à la fin du XVII^e siècle qu'un sixième du commerce maritime lubeckois¹⁸. De l'autre côté, Lubeck sait innover aussi dans cette branche secondaire de son activité commerciale. Marie-Louise Pelus a ainsi souligné, à juste titre, le renouveau du commerce lubeckois à l'ouest du détroit du Sund basé sur l'essor des échanges avec la France à partir des années 1670¹⁹.
- 11 De même que Brême et Hambourg, Lubeck sait tirer profit des avantages commerciaux que Louis XIV offre aux villes hanséatiques neutres au début de la guerre de Hollande. Prenant le relais des flûtes hollandaises, le pavillon hanséate s'investit alors massivement dans le commerce de France. Dans leur grande majorité, les navires marchands hanséates se dirigent vers Bordeaux, port d'exportation de tout premier ordre.
- 12 Dans l'ensemble, la participation lubeckoise dans le mouvement portuaire bordelais, à la fois stimulée et gênée par les guerres maritimes du règne de Louis XIV, va en s'intensifiant entre 1670 et 1715 avec des pics en 1689, 1699 et 1713. En 1712-1713, vingt-deux vaisseaux lubeckois représentant au total 3 565 tonneaux, sont enregistrés à l'entrée du port de Bordeaux. Quant aux départs à destination de l'ancienne capitale de la Hanse, on dénombre dix-huit bateaux d'un tonnage total de 3 055 tonneaux²⁰.
- 13 D'une moyenne de 750 « Oxhoft » de vin de Bordeaux (1650 hectolitres), majoritairement du vin de ville blanc, que les Lubeckois importent tous les ans dans la période 1650 à 1671, la moyenne s'élève à 7 260 « Oxhoft » (16 000 hl) autour de 1700. Deux tiers de ce vin sont réexportés dont un dixième par voie maritime et neuf dixième par voie terrestre. Pour Lubeck, Bordeaux joue le même rôle dans le commerce de France, que Lisbonne pour le commerce avec la Péninsule ibérique²¹.

- ¹⁴ Pour consolider le terrain gagné dans le commerce de France lors de la guerre de Hollande, les trois villes hanséatiques dépêchent des délégations à Nimègue en 1678. Mis devant le fait accompli d'une entente franco-hollandaise, les diplomates doivent cependant se contenter d'une reconnaissance médiocre dans le cadre du traité de paix de la France avec l'Empire. Heinrich Balemann, l'envoyé lubeckois rentre ainsi les mains pratiquement vides²². L'échec diplomatique se renouvelle, après la guerre de la Ligue d'Augsbourg, lors des négociations de paix à Rijswijk en 1697. Les trois délégués de Hambourg, Brême et Lubeck, plus désunis que jamais, ne peuvent obtenir ni le renouvellement du traité de commerce de 1655 ni l'abolition du droit de 50 sous par tonneau auquel les navires hanséates étaient sujets en France²³.

Les marchands en vins lubeckois

- ¹⁵ À Lubeck, le commerce avec la France est pratiqué par un grand nombre de petits marchands ainsi que par quelques marchands d'envergure tels Dietrich Bartels, Franz Lefewer, Peter Hinrich Tesdorpf ou Adolf Wolffraedt. Dès le départ, en fait, le démarrage du commerce lubeckois avec la France est accompagné d'initiatives politiques. Ainsi, lors de leur passage à Lubeck en 1671, les directeurs de la Compagnie du Nord, sont accueillis par Dietrich Bartels, un homme que Paul Jacob Marperger décrira, en 1710, comme « un marchand distingué et savant » entretenant des relations commerciales avec les plus grandes maisons espagnoles, anglaises, hollandaises, russes, suédoises et danoises et qui a l'honneur de figurer parmi « les cent négociants les plus savants du monde²⁴ ». Bartels propose aux envoyés de Colbert de leur livrer au printemps 1672, une cargaison de bois de la Baltique. Dans une lettre rédigée en français, il offre aux directeurs « toute ma maison et ma personne à vos services²⁵ ».
- ¹⁶ Sur une liste des marchands lubeckois qui, en 1693, importent ou réexportent du vin français figure également Hinrich Woldt. A cette date, Woldt (1649-1720), originaire de Brême, ne compte pas encore parmi les grands négociants en vins de la place. Son volume d'affaires est bien inférieur à celui d'un Dietrich Bartels, d'un Franz Lefewer ou d'un Peter Hinrich Tesdorpf²⁶. Au début du XVIII^e siècle, ses échanges avec Bordeaux semblent néanmoins assez réguliers. Woldt est ainsi propriétaire d'un huitième du navire « la Main de Dieu de Lubeck », d'un port de 180 tonneaux, maître Jacob Rubeck, qui, en 1701 et 1702, effectue deux voyages retour de Lubeck à Bordeaux²⁷. Au mois de mai de l'année suivante, il fait charger par les frères Héliès, « bourgeois et marchands de Bordeaux en compagnie », vingt tonneaux de vin dans le même navire qui est censé aller à Arkhangelsk en Moscovie²⁸. Jacob Rubeck reviendra à Bordeaux à cinq reprises à la tête de « l'Aigle couronné de Lubeck » (240 tonneaux) entre 1708 et 1716, et il est probable que, comme « la Main de Dieu », le bâtiment appartient également en partie à Hinrich Woldt²⁹. Le commerce avec la France est sans doute à l'origine de la réussite économique et sociale de notre marchand qui, en 1715, est élu sénateur de la ville de Lubeck³⁰.

Les débuts de Nicolas Woldt à Bordeaux

- ¹⁷ Au début du XVIII^e siècle, la maison Woldt figure parmi les grandes entreprises de la place de Lubeck, active dans toutes les dimensions du commerce de la ville, aussi bien à Arkhangelsk qu'à Riga, en Suède et au Danemark, qu'en Hollande, Angleterre, Espagne

et en France. Dans l'univers commercial d'Hinrich Woldt, la France semble néanmoins occuper un rôle important, car Nicolas Woldt, l'un de ses quatre fils, s'installe à Bordeaux en 1704.

- 18 Hinrich et Hermann Woldt, les frères de Nicolas - qui porte, en effet, le nom de son grand-père de Brême —, sont établis à Lübeck. Hermann Woldt (1684-1756) est membre de la « Compagnie des marchands de Lubeck », la « Kaufleutekompagnie », élu sénateur en 1736, il démissionne de sa fonction en 1748 lors de sa faillite³¹.
- 19 Selon la liste des marchands étrangers dressée par l'intendant Lamoignon de Courson en 1711, Nicolas Woldt a 22 ans lors de son arrivée dans le port de la Garonne³².
- 20 Il est peu probable que le jeune marchand lubeckois soit venu en France pour faire son apprentissage marchand, même si on peut relever des jeunes hommes qui, ayant passé la vingtaine d'années, viennent perfectionner leur formation dans les comptoirs bordelais³³. Dans le cas du jeune Woldt, nous avons plutôt à faire à un marchand qui avait été parfaitement formé au négoce dans le comptoir de la firme paternelle à Lubeck. La maison Woldt de Lubeck entretient des relations avec Bordeaux depuis au moins 1686 et a ainsi déjà une bonne expérience dans le commerce des vins³⁴. L'arrivée de Nicolas à Bordeaux correspond ainsi à une stratégie d'expansion de la maison paternelle qui dispose dorénavant d'un représentant sur la place aquitaine.
- 21 Comme la plupart des commissionnaires du Nord, Nicolas Woldt est établi au faubourg des Chartrons. Il semble que le jeune Lubeckois ne se soit pas installé à Bordeaux dans une perspective de courte durée. En tant que locataire d'une maison et d'un chai dont le loyer s'élève à 500 livres tournois par an, il fait renouveler le bail en 1709 pour neuf années consécutives³⁵. L'année suivante, il prête 5 600 livres tournois à Jean Pichon, maître boulanger, pour la construction d'un chai avec deux chambres, une cuisine, un salon et une chambre à coucher à proximité de sa maison ; en contrepartie, Nicolas Woldt a le droit d'occuper ce nouveau chai à titre gratuit pendant neuf ans³⁶.
- 22 Il s'entend que Nicolas Woldt, au début de sa carrière, n'est que locataire aux Chartrons. D'autres commissionnaires allemands fortunés, établis depuis plus longue date, tel Jean Baumgaerten font construire des maisons et même ouvrir des rues dans ce quartier marchand en gestation. Mais Woldt dispose néanmoins d'un cadre immobilier qui lui permet de se consacrer convenablement à son activité de négociant. Les chais, entrepôts caractéristiques de Bordeaux, y jouent un rôle de premier ordre pour le stockage des « vendanges, des vins et autres marchandises », ainsi que pour les travaux de vinification et de la distillation des eaux-de-vie, très appréciées sur les marchés du Nord.
- 23 Dans la mesure où, en 1711, Nicolas Woldt est dit marié et père d'un enfant, on peut supposer qu'il s'est marié à Bordeaux autour de 1708 ou 1710, cinq à six ans après son arrivée en France sans que nous connaissions pour autant le nom et l'origine de son épouse³⁷. Il est pratiquement certain que Woldt a trouvé sa fiancée au sein de la communauté protestante du grand port aquitain où se cotoyaient hugenots ou « nouveaux convertis », bordelais et protestants étrangers. Au début du XVIII^e siècle, les commissionnaires hanséates ne font pas encore venir leurs futures épouses du nord de l'Allemagne. Woldt a ainsi sans doute épousé la fille d'un marchand bordelais, d'origine française ou étrangère.
- 24 À notre connaissance, il est le premier marchand lubeckois qui s'est définitivement fixé à Bordeaux. Il y est mort vers 1733. Sa veuve, d'un deuxième mariage, vit encore à Bordeaux au début des années 1740. L'intendant Tourny, l'auteur de l'État des

négociants hambourgeois en 1743, précise qu'elle « a toujours continué le commerce de son mary qui est des commissions pour le Nord. Elle a des grands enfants, partie en France et partie dans les pays étrangers³⁸ ». Ceci confirme, une nouvelle fois, le constat de Pierre Jeannin que de nombreux commissionnaires étrangers fixés dans les ports de la façade atlantique française « ré-exportent » des membres de leur famille dans leurs pays d'origine ; une pratique qui correspond, en effet, à une stratégie d'extension du réseau marchand³⁹.

- 25 En dépit du pragmatisme, de l'opportunisme voire du cynisme du milieu marchand à l'égard du fait religieux — à nouveau mis en évidence, récemment, par Pierre Jeannin et Jacques Bottin — le négociant de l'époque moderne vit dans un univers imbibé de religiosité⁴⁰. Une vie dépourvue de toute forme de dévotion, dépourvue d'actes religieux tels l'assistance à la messe ou au service, à la Cène et aux prières aurait été équivalent d'une vie en dehors de la communauté⁴¹.
- 26 L'espace hanséate ne constitue pas une exception à la règle, bien au contraire. L'identité des villes hanséatiques de Hambourg et Lubeck est d'abord luthérienne ; Brême étant d'obédience réformée. « Cet état est luthérien », constate à son tour William Carr lors de son passage à Hambourg en 1688⁴². Les Hambourgeois se plaisent de considérer leur ville comme le Sion du Luthéranisme dans le nord de l'Europe⁴³. L'exercice public des cultes catholique, réformé, mennonite et juif est interdit dans la ville. Le service anglican a lieu dans la chapelle de la Cour des Marchands Aventuriers qui jouissent de privilèges particuliers⁴⁴. À Hambourg et à Lubeck, les ministres protestants ont une telle autorité dans les affaires municipales que cela impressionne les voyageurs étrangers de passage. Pierre Bidal, résidant français à Hambourg, regarde d'un mauvais œil les activités du clergé, des « prédicants » excitant, à plusieurs reprises, « la canaille contre les Magistrats⁴⁵ ». Carr, quant-à-lui, remarque bien les riches décorations des églises hambourgeoises, mais il est tout particulièrement impressionné par les grandes orgues de Sainte-Catherine et de Saint-Jacques qui lui paraissent « particulièrement imposantes ». Les concerts de musique sacrée y rassemblent toujours un grand public, car les Hambourgeois « sont très mélomanes⁴⁶ ». Un demi-siècle plus tard, sous la direction de Georg Philipp Telemann puis de Carl Philipp Emanuel Bach, on présente, à Hambourg, tous les ans une nouvelle Passion au moment du Carême.
- 27 À Lubeck, l'orthodoxie luthérienne — William Carr y voit même la cause principale du déclin économique de la ville — et la ferveur protestante semblent encore dépasser celle de Hambourg, car si les Hambourgeois apprécient particulièrement les orgues de leurs églises, les Lubeckois « passent beaucoup de temps à l'église en dévotion en chantant des chants liturgiques⁴⁷ ».
- 28 Les marchands hambourgeois et lubeckois s'installant à Bordeaux comme Nicolas Woldt au début du XVIII^e siècle, passent, en fait, d'un univers protestant marqué par l'orthodoxie luthérienne à un univers *de iure* catholique contraignant les « nouveaux convertis » et les protestants étrangers de vivre leur foi dans la semi-clandestinité. Les quelques testaments qui nous sont survenus dans les archives notariées indiquent cependant que les commissionnaires hanséates restent — comme leurs co-religionnaires hollandais, danois ou autres — majoritairement attachés au protestantisme. Un marchand comme Jean Behrens, originaire de Hambourg, dispose même de deux exemplaires de la Bible en langue allemande, dans la traduction de Luther, dans son comptoir⁴⁸. L'héritage culturel s'avère important. Dans les villes

hanséatiques, le pasteur et le négociant apparaissent comme les deux personnages emblématiques de la société urbaine⁴⁹.

Commerce et réseau marchand

- ²⁹ Souvent, les jeunes marchands étrangers débarquant à Bordeaux travaillent dans les comptoirs d'un négociant en vin expérimenté avant de se mettre à leur propre compte.
- ³⁰ Nous n'avons relevé cependant aucun indice que Nicolas Woldt ait commencé sa carrière bordelaise en association avec un commissionnaire bordelais, hollandais ou hanséate établi depuis un certain temps dans la capitale aquitaine. Tout laisse à penser que Woldt est venu seul en Aquitaine et qu'il y a travaillé dès le départ à ses propres frais. Son premier acte commercial relevé concerne une petite cargaison de quatre tonneaux de vin de ville faite dans un navire norvégien qui est expédié à Berend Barkey à Brême⁵⁰.
- ³¹ À première vue, la date d'arrivée de Nicolas Woldt à Bordeaux, en pleine guerre de Succession d'Espagne, peut surprendre. Après la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, le commerce maritime bordelais connaît une conjoncture parfaitement prospère au tournant du XVIII^e siècle. Avec le déclenchement de la guerre de Succession d'Espagne, l'activité portuaire de Bordeaux baisse considérablement entre 1702 et 1704 pour atteindre la moitié de l'effectif de l'année record 1701-1702⁵¹. Grâce à l'instauration du système de passeports favorisant en particulier la marine marchande hollandaise, le trafic redémarre cependant à la fin de l'année 1704. L'Empereur ayant interdit le commerce avec la France, les navires hanséates sont absents du port de Bordeaux entre juin 1703 et juillet 1706 - ce qui n'empêche qu'une partie des échanges est maintenue par l'intermédiaire d'autres pavillons. Ainsi ces années ne semblent pas propices à l'établissement d'un marchand hanséate à Bordeaux. En même temps, la bonne conjoncture du commerce de France au tournant du siècle a certainement persuadé la bourgeoisie marchande de Lubeck de poursuivre autant que possible le trafic en période de guerre. En plus, la ville, située aux confins des royaumes Scandinaves, dispose de bonnes relations avec le milieu marchand des nombreux ports du Danemark et de la Suède ce qui facilite les échanges avec la France sous pavillon neutre, danois ou suédois, pendant la guerre de Succession d'Espagne. Ceci peut expliquer l'« envoi » d'un des leurs à Bordeaux, étant donné que l'ancienne capitale de la Hanse est quelque part sous-représentée à l'intérieur de la communauté des commissionnaires hanséates. À Bordeaux, Woldt s'applique, en effet, particulièrement à la cause lubeckoise.
- ³² Dans la deuxième moitié de la guerre, entre 1707 et 1714, il ne dépose pas moins de 34 « soumissions » auprès de la chambre de commerce de Bordeaux pour obtenir des passeports pour des navires battant pavillon lubeckois, sept demandes pour des vaisseaux hambourgeois et deux pour des bâtiments armés à Brême⁵². Il paraît ainsi que Nicolas Woldt ait été dépêché à Bordeaux pour assurer le maintien du commerce lubeckois - et dans une moindre mesure hambourgeois, et brêmois — avec la France en période de guerre.
- ³³ En règle générale, les commettants d'un commissionnaire étranger débutant à Bordeaux se recrutent dans le milieu marchand de sa ville natale. Ceci correspond parfaitement à la situation de Nicolas Woldt. S'il entretient des relations avec les banquiers Aron et Simon Abrahams à Amsterdam⁵³ et avec quatre marchands à

Hambourg⁵⁴, c'est à Lubeck que Woldt dispose du plus grand nombre de commettants, en premier lieu les membres de sa famille, Henrich Woldt, le père, et les frères Herman et Henrich le jeune, ensuite Menno Froböse, Thomas Gertering, Jochim Philipp Lange, Jürgen Sieben, Johan et Daniel Weygandt, Andreas Zitschy, Jacob Stolterfoth, Jürgen Volprecht, Conrad Zerrahn, Jacob Rubeck et Albert Petersen. Pour les quelques années où nous avons pu suivre le développement des affaires de Nicolas Woldt à Bordeaux, entre 1704 et 1715, son réseau tel qu'il apparaît à travers l'étude des archives notariées, est centré sur Lubeck. En même temps, la « branche » hambourgeoise du réseau Woldt montre l'imbrication des bourgeoisies marchandes des deux villes hanséatiques voisines partageant, en effet, les mêmes intérêts dans les commerces de l'ouest et de la Baltique. Cette coopération est illustrée, par exemple, par la mise en place d'un véritable système de demande de passeports maritimes pendant la guerre de Succession d'Espagne comprenant les Woldt de Lubeck, deux marchands hambourgeois ainsi que Nicolas Woldt à Bordeaux. À l'intérieur du réseau commercial du commissionnaire bordelais, le groupe familial constitue une unité de travail solidement soudée. En règle générale, les Woldt de Lubeck sont propriétaires — au moins en partie — des navires qu'ils adressent à leur correspondant à Bordeaux. Nous supposons qu'au cours des années 1720 et 1730, le réseau de Nicolas Woldt s'est progressivement étoffé et étendu sur d'autres ports du Nord-Ouest et du Nord de l'Europe, mais il est clair que Lubeck y gardait un rôle prépondérant.

- ³⁴ Dans les dernières années de la guerre de succession d'Espagne, notre commissionnaire met en place un système de demande de passeports parfaitement bien rodé par l'intermédiaire d'un certain Joseph Danglade à Paris. Dans la capitale, Danglade s'occupe d'obtenir des passeports pour des navires armés dans les trois villes hanséatiques, passeports que lui demandent soit Nicolas Woldt à Bordeaux, soit Hinrich et Herman Woldt à Lubeck, ou Henry Behn et Henry van Somderck à Hambourg⁵⁵. Le recours au soutien d'un représentant parisien accélère, en effet, les procédures administratives et facilite considérablement le commerce maritime sujet au régime des passeports. Nous voyons ici un réseau de cinq marchands dont deux à Lubeck et deux à Hambourg qui, pendant la guerre maritime, collaborent étroitement pour le maintien des échanges entre Bordeaux et les villes hanséatiques. Cet exemple montre, en outre, l'étroite coopération entre les bourgeoisies marchandes de Hambourg et de Lubeck conjuguant les atouts respectifs des deux places dans le commerce de la mer du Nord, voire de l'Atlantique, et le commerce de la Baltique. A Bordeaux, en cette fin de règne de Louis XIV, Nicolas Woldt apparaît comme un intermédiaire indispensable du négoce lubeckois — et hambourgeois — avec la France.
- ³⁵ Les Woldt de Lubeck et de Bordeaux ne se contentent effectivement pas d'un système d'échanges bilatéral parfaitement rodé, ils pratiquent également une politique active de recherche de correspondants. Le travail du commissionnaire bordelais nécessite, à l'occasion des voyages plus ou moins étendus sur les marchés du nord de l'Europe pour entretenir les relations avec les commettants. Il est vrai que dans le commerce des vins, les questions du goût de la clientèle s'avèrent primordiales et demandent de temps en temps la présence du commissionnaire dans le nord de l'Europe⁵⁶.
- ³⁶ En 1710, Nicolas Woldt part ainsi pour une destination que nous ignorons, mais probablement dans l'espace hanséatique. Si importants qu'ils soient, les voyages ne constituent cependant qu'un aspect du travail quotidien du commissionnaire à l'époque moderne. Il faut, en effet, prendre en considération la réflexion de Pierre Jeannin : « Plus que les déplacements nombreux ou pas des personnes, le trait important était

l'existence d'un siège, d'un comptoir qui fonctionnait même pendant l'absence du chef⁵⁷. » Dans le cas de notre commissionnaire, c'est le commis Gaspard Wolffraedt qui, en 1710, s'occupe de la gestion des affaires pendant l'absence du maître.

- 37 Pratiquement tous les commissionnaires bordelais dont le commerce présente une certaine envergure accueillent dans leurs comptoirs des apprentis et commis français ou étrangers qui sont employés à la correspondance, à la tenue des livres ainsi qu'à d'autres devoirs marchands. Wolffraedt, comme Woldt originaire d'une famille de marchands en vins de Lubeck, commence sa carrière en tant que garçon de comptoir chez Nicolas Woldt en 1706, à l'âge de dix-neuf ans. Quatre ans plus tard, il y figure déjà comme commis⁵⁸. Et vers la fin de l'année 1711, majeur de vingt-cinq ans, il se met à son propre compte en association avec un certain Frédéric Bernard Prongehren, lui-aussi sans aucun doute originaire du nord de l'Allemagne⁵⁹. La jeune société s'emploie au commerce des vins et eaux-de-vie du Bordelais qui sont expédiés à Lubeck d'où on reçoit, en échange, des cargaisons de bois merrain et d'autres produits du Nord, apparemment sans grand succès commercial, car Gaspard Wolffraedt semble avoir regagné sa ville natale peu après 1711. Au mois d'avril 1715, à Lubeck, il figure parmi les destinataires de cargaisons de vins chargées à Bordeaux dans deux navires battant pavillon lubeckois⁶⁰.
- 38 L'association entre Nicolas Woldt et Gaspard Wolffraedt nous montre deux marchands dont les familles jouent un grand rôle dans le commerce de Lubeck avec la France. Adolf Wolffraedt, le grand-père de Gaspard, figure déjà au début des années 1670 parmi les clients de Daniel Oyens et Jasper Pelt, les plus grands marchands hollandais de Bordeaux. Ses fils, Johan Bendix et Diedrich Wolffraedt, comptent, au début des années 1690, parmi les dix maisons lubeckaises qui se sont entièrement spécialisées dans le commerce de vin. Entre 1676 et 1693, ils importent au total 4815 « Oxhoft » de vin français et 740 « Quardehl » d'eau-de-vie. Avec d'autres marchands de Lubeck, les Wolffraedt sont co-propriétaires de plusieurs navires employés dans le commerce entre Riga à l'est et Bordeaux à l'ouest dont, par exemple, l'« Arche de Noé de Lubeck » que nous relevons à neuf reprises dans le port de la Lune entre 1699 et 1715⁶¹.
- 39 Souvent, le commissionnaire bordelais héberge également des marchands de passage ou des membres de sa famille. Au début de l'année 1712, Jean-Martin Woldt, le frère de Nicolas, quitte Lubeck pour un voyage de prospection en France. Vu l'attachement de la ville de Lubeck à obtenir la reconnaissance diplomatique de son avancée commerciale en France, il n'est pas surprenant que le déplacement du jeune marchand lubeckois soit d'abord perçu par les autorités françaises comme une mission officielle. Brosseau, agent hanséate à Paris, considère ce marchand comme un délégué officiel de la ville de Lubeck. Le 22 février 1712, il écrit de Paris qu'un « Sr. Woldt de Lubeck est actuellement en France pour y établir un traité de commerce avec la ville de Lubeck ». Dix jours plus tard, il précise : « Le Sr. Woldt qui est en France avec passeport du Roy ne s'y est rendu que pour y choisir et y établir des correspondances avec lesquels son pere qui est a Lubeck et son frere etably a Bordeaux depuis dix ans desirent entretenir leur commerce⁶². » Ce voyage de prospection du marché français amène Jean-Martin Woldt bien évidemment aussi à Bordeaux. C'est ici qu'il s'embarque le 11 décembre 1714, presque trois ans après son départ de Lubeck, dans un navire hambourgeois pour rentrer en Allemagne⁶³.
- 40 Le voyage de Jean-Martin Woldt, qui est probablement passé par Paris, montre que les Woldt n'ont pas laissé au hasard la formation de leur réseau commercial. Dans le but

d'une recherche active de correspondants et de l'entretien des relations d'affaires, Jean-Martin occupe un véritable rôle d'émissaire agissant entre Lubeck et Bordeaux, les deux pôles du réseau Woldt. Cette « mobilité d'information » présente également un caractère de « mobilité de formation » (D. Roche) dans la mesure où Jean-Martin fut initié aux us et coutumes du commerce bordelais par son frère aîné⁶⁴. Il y acquiert un savoir que le jeune marchand peut faire fructifier au sein de la maison mère après son retour à Lubeck. C'est par son voyage que Jean Martin-Woldt contribue, à sa manière, à l'élargissement de l'horizon commercial lubeckois dont la Baltique constitue jusque-là l'aire de prédilection. Le voyage prolongé sur des marchés étrangers constitue ainsi une étape décisive dans la formation du parfait négociant. À en croire l'envoyé danois Heinrich Wilhelm von Gerstenberg, de passage à Lubeck, bien plus tard, en 1780, c'est essentiellement aux voyages que les grands hommes d'affaires de l'ancienne capitale de la Hanse doivent leur culture ; une culture dont il se montre particulièrement impressionné⁶⁵.

- ⁴¹ Si les marchands de Lubeck s'engagent dans le commerce de France depuis les années 1670, il faut cependant attendre le début du XVIII^e siècle pour trouver l'un des leurs durablement installé dans le grand port aquitain. De par son activité commerciale, par la demande régulière de passeports maritimes, Nicolas Woldt apparaît bel et bien comme un représentant « quasi-officiel » du négoce lubeckois à Bordeaux. En même temps, il y a bien de la place à côté de lui ce que montrent les essais d'installation de Louis Mollwo et de Gaspard Wolffraedt, les « autres » marchands lubeckois de Bordeaux, des tentatives qui se soldent en fin du compte par un échec dû, dans le cas de la maison Wolffraedt & Prongehren, à la « crise de croissance » (Ch. Huetz de Lemp) du commerce bordelais à la fin du règne de Louis XIV⁶⁶. Louis Mollwo, quant à lui, travaillant à Bordeaux en association avec les Hambourgeois Jean Behrens et Georg Wischhoff, est entraîné dans la banqueroute provoquée par son associé Wischhoff. Pour échapper à leurs créanciers, les trois marchands quittent Bordeaux au printemps de l'année 1709⁶⁷. Il est intéressant de constater que les familles Woldt et Mollwo étaient apparentées. À Lubeck, Isabella Woldt, la sœur de Nicolas, est mariée avec Jean-Martin Mollwo, le frère de Louis⁶⁸.
- ⁴² Woldt n'a pas non plus l'exclusivité du commerce entre Bordeaux et Lubeck. Les Lubeckois entretiennent, en fait, des relations avec de nombreux autres commissionnaires bordelais. Dans les villes hanséatiques, les marchands qui veulent participer au commerce français ne sont pas obligés de recourir aux services de leurs compatriotes établis dans les ports de la façade atlantique française. Ils disposent, au contraire, d'un véritable « pool » de commissionnaires français et étrangers dont ils peuvent choisir celui ou ceux qui leur conviennent le plus pour leurs affaires respectives. Il est vrai, cependant, que l'installation successive des Hanséates à Bordeaux à partir des années 1670, facilite les échanges entre les deux pôles. Avec l'afflux des Hanséates, Danois, Scandinaves, Prussiens et autres Britanniques lors du règne de Louis XIV, le milieu du négoce bordelais, cosmopolite de longue date, s'internationalise encore davantage.
- ⁴³ Sans négliger le clivage confessionnel, véritable « ligne de démarcation » (P. Butel⁶⁹) dans la société bordelaise de l'époque moderne, on peut constater néanmoins que la bonne centaine de marchands « faisant les commissions pour le Nord » et habitant d'ailleurs majoritairement au faubourg des Chartrons, en aval de la ville, constitue un groupe cosmopolite soudé et caractérisé, en ce qui concerne les étrangers d'entre eux,

par une triple « altération culturelle, juridique et géographique⁷⁰ ». Il s'agit d'un groupe ouvert sur l'extérieur, marqué par une forte mobilité et l'accueil des nouveaux arrivants. Un groupe qui, dans ce port à 100 kilomètres dans les terres, vit au rythme de l'économie atlantique, dans cette ville qui semble encore tourner le dos au fleuve (J. Cavignac⁷¹).

- 44 Le succès de l'installation de Nicolas Woldt dans le Bordeaux du début du XVIII^e siècle ne put se faire sans le soutien actif de sa famille. Le réseau fut tissé grâce à l'étroite coopération entre la maison-mère de Lubeck et la « filiale » bordelaise. Il montre le fonctionnement du capitalisme marchand à base familiale.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Archives départementales de la Gironde (ADG), 3 JC 2 : Mémoire sur la Généralité de Bordeaux dressé par Monsieur de Bezons, intendant en l'année 1698, f° 50.
2. Dans son « Exkurs über den Fremden », Simmel traite de l'étranger : *nicht in dem bisher vielfach berührten Sinn [...] als der Wandernde, der heute kommt und morgen geht, sondern als der, der heute kommt und morgen bleibt - sozusagen der potenziell Wandernde, der, obgleich er nicht weitergezogen ist, die Gelöstheit des Kommens und Gehens nicht ganz überwunden hat*. Pour Simmel, le marchand est l'étranger par excellence - et vice versa : *In der ganzen Geschichte der Wirtschaft erscheint der Fremde allenthalben als Händler, bzw. der Händler als Fremder*. Georg SIMMEL, *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, Leipzig, Duncker & Humblot, 1908, p. 685-691.
3. Wolffraedt est établi à Bordeaux de 1706 à 1712, Mollwo de 1703 à 1708. Le père de Louis Mollwo, Louis Molveau, originaire de Reims, s'installe à Lubeck au cours du dernier tiers du XVII^e siècle. Il y meurt en 1697. Cf. Emil F FEHLING, *Lübeckische Ratslinie von den Anfängen der Stadt bis auf die Gegenwart*, Lübeck, Schmidt-Römhild, 1925, p. 150,215.
4. Archives nationales (AN), Archives de la Marine, Sous-Serie B⁷, 489, f° 324 : Mémoires des choses principales à observer par les Directeurs de la Compagnie du Nort dans le voyage qu'ils vont faire (1670).
5. AN, Marine B⁷ 463, f° 75 : Mémoires touchant le commerce (1697).
6. Louis AUBÉRY DU MAURIER, *Mémoires de Hambourg, de Lubeck et de Holstein, de Dannemarck, de Suède et de Pologne*, Amsterdam 1736, p. 115, 119, 121 et 124.
7. AN, Marine B⁷ (Pays étrangers, Commerce, Consuls) 490, p. 406 : Lagny et Pagès à Colbert, Copenhague, 20 juin 1671.
8. AN, Marine B⁷ 489, F° 308 : Bidal, Hambourg, 28 novembre 1670.
9. AN, Marine B⁷ 490, p. 319, 1671.
10. William CARR, *Remarks of the Government of severall Parts of Germanie, Denmark, Sweedland, Hamburg, Lubeck and Hanseaticque Towns, but more particularly of the United Provinces*, Amsterdam 1688, p. 159-160 : *Lubeck is now exceedingly run into decay not only in territories, but in wealth and trade also*.
11. Ahasver VON BRANDT, « Thomas Fredenhagen (1627-1709). Ein Lübecker Großkaufmann und seine Zeit », *Hansische Geschichtsblätter*, 63 (1938), p. 125-160 ; Ulrich SIMON, « Thomas Fredenhagen (1627-1709) », in Gerhard Gerkens & Antjekathrin Graßmann, (éd.), *Der Lübecker Kaufmann. Aspekte*

seiner Lebens- und Arbeitswelt vom Mittelalter bis zum 19. Jahrhundert, Lubeck, Museum für Kunst und Kulturgeschichte, 1993, p. 133-138.

12. Citons, à titre d'exemple, Johann Gerhard Fürstenau et Bernhard Bruns d'Osnabrück et Jürgen Sieben et Nikolaus Woldt de Brême. Cf. Emil F. FEHLING, *Lübeckische Ratslinie*, 1925, p. 140, 144.

13. Marie-Louise PELUS, « À Lübeck et Hambourg au XVII^e siècle : Crise financière, conjoncture économique, potentiel économique, progrès économique. Une série de questions », in Neithardt Bulst & Jean-Philippe Genet, (éd.), *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'état moderne. XII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du CNRS 1988, p. 258.

14. Elisabeth HARDER-GERSDORFF, « Lübeck, Danzig und Riga. Ein Beitrag zur Frage der Handelskonjunktur im Ostseeraum am Ende des 17. Jahrhunderts », *Hansische Geschichtsblätter*, 96 (1978), p. 109.

15. Aubéry DU MAURIER, *Mémoires*, p. 102.

16. *Id.*, p. 109. Voir aussi : Elisabeth HARDER-GERSDORFF, « Im Vorfeld der Industrialisierung : Riga als Emporium der Rohstoffausfuhr von Ost-nach Westeuropa. Bemerkungen zu Vassilij Vasil'evic Dorosenko, *Handel und Kaufmannschaft Rigas im 17. Jahrhundert* », *Hansische Geschichtsblätter*, 105 (1987), p. 51-81 ; *Id.*, « Lübeck und Hamburg im internationalen Handel mit russischem Juchtenleder in der Frühen Neuzeit », *Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte und Altertumskunde*, 67 (1987) ; *Id.*, « Avoiding Sound traffic and Sound toll : Russian leather and tallow going West via Archangel and Narva-Lubeck (1650-1710) », in H. G. Heeres (éd.), *From Dunkirk to Danzig. Shipping and Trade in the North Sea and the Baltic. 1350-1850*, Hilversum, Verloren, 1988, p. 237-261.

17. AN, Marine B⁷ 490, p. 406 : Lagny et Pagès à Colbert, Copenhague, 20 juin 1671.

18. Elisabeth HARDER-GERSDORFF, « Lübeck, Danzig und Riga », art. cité, p. 109.

19. Marie-Louise PELUS, « Eine Hansestadt im Planetensystem des Sonnenkönigs : Der Handel mit Frankreich und seine Bedeutung für die lübeckische Wirtschaft in der Epoche Ludwigs XIV », *Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte und Altertumskunde*, 65 (1985), p. 119-142.

20. Peter VOSS, *Bordeaux et les villes hanséatiques, 1672-1715. Contribution à l'histoire maritime de l'Europe du Nord-Ouest*, Thèse pour le doctorat d'histoire nouveau régime, université Michel de Montaigne-Bordeaux III 1995, p. 319-329.

21. Marie-Louise PELUS, « Lübecker Weinändler im Jahre 1693 und ihr Handel mit Frankreich », in Elisabeth Spies-Hankammer (éd.), *Lübecker Weinhandel*, Lübeck, Amt für Kultur, 1985, p. 55-61 ; Rolf HAMMEL-KIESOW, « Von Tuch und Hering zu Wein und Holz. Der Handel Lübecker Kauffleute von der Mitte des 12. bis zum Ende des 19. Jahrhunderts », in G. Gerkens & A. Graßmann (éd.), *Der Lübecker Kaufmann*, op. cit., p. 26-27.

22. Antjekathrin GRASSMANN, « Lübeck auf dem Friedenskongreß von Nimwegen », *Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte und Altertumskunde*, 52 (1972), p. 36-61.

23. *Id.*, « Lübeck auf dem Friedenskongreß zu Rijswijk 1697 », *Zeitschrift des Vereins für Lübeckische Geschichte und Altertumskunde*, 57 (1977), p. 38-51 ; *Id.*, « Lübeck auf dem Friedenskongreß zu Rijswijk. Chancen und Probleme für eine Reichs- und Hansestadt », in Heinz Duchhardt (éd.), *Der Friede von Rijswijk 1697*, Mainz, von Zabern, 1998, p. 257-269.

24. Paul Jacob MARPERGER, *Erstes hundert gelehrter Kauffleut*, Berlin 1710.

25. AN, Marine B⁷ 490, p. 336 : Lettre de Diederich Bartels à Lagny et Pagès, 9 août 1671. Déjà en 1666, Bartels avait expédié des cargaisons de bois merrain et de chanvre de la Baltique à La Rochelle, voir Archiv der Hansestadt Lübeck (AHL), Spanische Kollekten. Nachlaß Hagedorn 2a : Statistik der Spanienfahrt 1655-1693. Dietrich Bartels (1633-1689), fils du marchand Georg Bartels, est élu sénateur en 1687. Il entretient des relations commerciales avec plusieurs cours, en particulier avec la maison Mecklenbourg-Schwerin, et est anobli par l'empereur Léopold I. Voir Emil F. FEHLING, *Lübeckische Ratslinie*, 1925, op. cit., p. 132.

26. Marie-Louise PELUS, « Lübecker Weinhändler », art. cité, p. 61. En 1693, Hinrich Woldt réexporte seulement 38 *Oxhoft* de vin français. Dietrich Bartels reçoit 1188 *Oxhoft* de vin de France et réexporte plus de 1217 *Oxhoft*.
27. ADG, Série 6B - Amiraute de Guyenne, 299 : Départs des navires du port de Bordeaux, 14 mars 1701 ; 6B 300, 19 mai 1702.
28. ADG, 3E 13011, f° 319 Étude Parran, 10 mai 1703 ; 6B 300, 9 juin 1703.
29. ADG.6B 302,25 mai 1708 ; 6B 304, 18 avril 1711 ; 6B 305, 8 août 1713 ; 6B 306, 28 juin 1714 ; 6B 307, 24 mars 1716 ; 6B 230 Rapports à l'entrée des navires dans le port de Bordeaux, 30 mai 1714.
30. Marie-Louise PELUS, « Eine Hansestadt im Planetensystem des Sonnenkönigs », art. cité, p. 138. Voir Emil F. FEHLING, *Lübeckische Ratslinie*, op. cit., p. 137.
31. *Ibid.*, p. 137, 140, 149.
32. ADG, C 4473.
33. À l'âge de 24 ans, Martin Spiermann de Elbing en Prusse occidentale entre au service du commissionnaire Hendrick Luetkens en tant que « serviteur et apprenti ». ADG, 3E 8604 Étude Lemoine, f° 946, 18 septembre 1702.
34. AHL, Spanische Kollekten. Nachlaß Hagedorn 2a. Statistik der Spanienfahrt 1655-1693.
35. ADG, 3E 8648, f° 941 Étude Lemoine, 21 novembre 1709, renouvellement du bail.
36. ADG, 3E 8649, f° 119 Étude Lemoine, 11 février 1710.
37. ADG, C 4473.
38. ADG, C 4439, f° 10 : État des négociants hambourgeois, 1743.
39. Pierre JEANNIN, « Les pratiques commerciales des colonies marchandes étrangères dans les ports français. XVI^e-XVIII^e siècles », in Louis M. Cullen & Paul Butel (éd.), *Négoce et industrie en France et en Irlande aux XVIII^e et XIX^e siècles*. Actes du Colloque Franco-Irlandais d'Histoire. Bordeaux, mai 1978. Paris, Éditions du CNRS, 1980, p. 9-16.
40. Jacques BOTTIN & Pierre JEANNIN, « Entre conviction et réalisme : deux hommes d'affaires protestants du premier XVII^e siècle », in Guy Martinière, Didier Poton & François Souty (éd.), *D'un rivage à l'autre. Villes et protestantisme dans l'aire atlantique (XVI^e-XVII^e siècles)*. Actes du colloque organisé à La Rochelle (13 et 14 novembre 1998), Paris-Poitiers-La Rochelle, Imprimerie Nationale, 1999, p. 157-171.
41. Michael STOLLEIS, « Religion und Politik im Zeitalter des Barock. « Konfessionalisierung » oder « Säkularisierung » bei der Entstehung des frühmodernen Staates ? », in Dieter Breuer (éd.), *Religion und Religiosität im Zeitalter des Barock. Teil I*, Wiesbaden, Harrassowitz, 1995, p. 35-36.
42. « This Commonwealth is Lutheran » (William CARR, *Remarks of the Government*, op. cit., p. 152).
43. Franklin KOPITZSCH, *Grundzüge einer Sozialgeschichte der Aufklärung in Hamburg und Altona*, Hamburg, Christians, 1982, p. 204.
44. William CARR, *Remarks of the Government*, op. cit., p. 158. Jochim Whaley, dans son ouvrage *Religious Toleration and Social Change in Hamburg, 1529-1819*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, montre justement les limites manifestes de la tolérance confessionnelle, longtemps idéalisée par l'historiographie hambourgeoise.
45. AN, B⁷ 489, f° 308, Bidal, Hambourg, 28 novembre 1670.
46. William CARR, *Remarks of the Government*, op. cit., p. 157 : *They are great lovers of Musick. I have told 75 masters of severell sorts of Musick in one Church, besides those who were in the Organ-gallery.*
47. *Ibid.*, p. 161 : *They spend much time in their churches at devotion, which consists chiefly in singing.* On connaît bien l'impact de la Réforme sur le développement de la musique sacrée et, en particulier, le rôle important du chant pour le culte luthérien. Voir Patrice VEIT, *Das Kirchenlied in der Reformation Martin Luthers : eine thematische und semantische Untersuchung*, Stuttgart, Steiner, 1986. Il est probable, en effet, que lors de son passage à Lübeck, William Carr ait assisté aux célèbres veillées musicales (*Abendmusiken*) du compositeur Dietrich Buxtehude (1637-1707), titulaire des grandes orgues de l'église Notre-Dame de Lübeck dès 1668.

48. ADG, 3E 8647 Étude Lemoine, f° 376, 15 mai 1709.
49. Cf. Michel ESPAGNE, *Bordeaux Baltique. La présence culturelle allemande à Bordeaux au XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Éditions du CNRS, 1991.
50. ADG, 3E 8619, f° 447 Étude Lemoine, 4 mai 1705.
51. En 1702-1703 et 1703-1704 avec respectivement 1506 et 1566 navires, on compte mille unités de moins à la sortie du port de Bordeaux qu'en 1701-1702. Christian HUETZ DE LEMPS, « Le commerce maritime des vins d'Aquitaine de 1698 à 1716 », *Revue Historique de Bordeaux*, 14 (1965), p. 36 ; *Id.*, *Géographie du commerce de Bordeaux à la fin du règne de Louis XIV*, Paris-La Haye, Mouton, 1975.
52. ADG, C 4251, Premier Registre des Délibérations de la Chambre de Commerce de Bordeaux, 1705-1714.
53. ADG, 3E 13018, f° 827 Étude Parran, 12 décembre 1715.
54. Parmi les marchands de Hambourg, nous relevons Jochim Kunow, Johan Jakob Leers, Henry Behn et Henry van Somderck.
55. ADG, 3E 8652, f° 703 Étude Lemoine, 23 novembre 1711.
56. Pierre JEANNIN, « Distinction des compétences et niveaux de qualification : les savoirs négociants dans l'Europe moderne », in Franco Angiolini et Daniel Roche (éd.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1995, p. 363-397.
57. *Ibid.*
58. ADG, C 4473.
59. ADG, 3E 8653, f° 108 Étude Lemoine, 5 mars 1712.
60. ADG, 3E 6B 1150 Procédures, 11 et 20 avril 1715.
61. ADG, 6B 298 à 307, Départs des navires du port de Bordeaux. Diedrich Wolffraedt meurt en 1720 à Lubeck. Une de ses filles, Katharina Elisabeth, est mariée avec Heinrich Balemann, fils du sénateur Heinrich Balemann, docteur en droit, sénateur (1717), puis maire de Lubeck (1724). Emil F. FEHLING, *Lübeckische Ratslinie*, op. cit., p. 137.
62. AN, Marine B⁷ 12, f° 273 : Brosseau, Paris, 12 février 1712 ; f° 369 : Brosseau, Paris, 22 février 1712. Voir aussi Marie-Louise PELUS-KAPLAN, « Christophe Brosseau, résident hanséatique à Paris et son action de 1698 à 1717 », in Isabelle Richefort et Burghart Schmidt (éd.), *Les relations entre la France et les villes hanséatiques de Hambourg, Brême et Lübeck. Moyen Age-XIX^e siècles*, Bruxelles, Peter Lang, 2006, p. 401-427.
63. ADG, 6B 45 Certificats d'identité et de catholicité, soumissions et passeports concernant les passagers embarqués à Bordeaux, 1713-1717, 14 décembre 1714.
64. Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 289.
65. « Il y a trois états à Lubeck ; la noblesse du chapitre, les érudits, qui constituent ici un corps à part, et les négociants qui, pour la plupart, se sont très instruits par leurs voyages et qui mènent un grand train de vie » ; cité par A. Graßmann, « Zur Unterhaltung und guter Korrespondenz. Aus dem gesellschaftlichen Leben des Lübecker Kaufmanns », in G. Gerkens/A. Graßmann, éd., *Der Lübecker Kaufmann*, op. cit., p. 105 ; *Lübeck besteht aus dreyerley Ständen, dem Adel des Hochstifts, den Gelehrten, die hier einen eigenen Stand bilden, und den Kaufleuten, die sich meistens durch Reisen sehr gebildet haben und auf ungemein großem Fuß leben.*
66. Christian HUETZ DE LEMPS, *Géographie du commerce de Bordeaux*, op. cit.
67. ADG, 3E. 8647, f° 376, Étude Lemoine, 15 mai 1709. En 1713, par l'intermédiaire du résident français à Hambourg, Louis Mollwo demande « un sauf conduit afin qu'il agisse en toute seureté à Bordeaux pendant l'espace de dix ans pour le retablissement de ses affaires et de son commerce et pour satisfaire entierement ses Creanciers ». AN, B⁷ Marine 19, f° 36, 5 juillet 1713.
68. Emil F. FEHLING, *Lübeckische Ratslinie*, op. cit., p. 150.

69. Paul BUTEL, *La croissance commerciale bordelaise dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Thèse d'État, université de Paris I, 1972, Lille, Service de reproduction des thèses, 1973 ; *Id.*, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1974.
70. Daniel ROCHE, *Humeurs vagabondes*, *op. cit.*, p. 398.
71. Jean CAVIGNAC, *Jean Pellet, commerçant de gros (1694-1772). Contribution à l'étude du négoce bordelais au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1967.

AUTEUR

Peter Voss

Le comportement religieux de marchands florentins expatriés à la fin du XVI^e siècle

Pierre-Frédéric Brau

p. 333-340

- 1 Se fixer pour objectif de donner une vision synthétique du comportement religieux de marchands issus d'un même pays peut paraître téméraire : il semble *a priori* impossible d'approcher aisément, et, *a fortiori*, de comparer les comportements d'individus que certes une même origine unit, mais qui sont caractérisés par un éparpillement géographique.
- 2 Les Archives d'État de Florence offrent pourtant une occasion exceptionnelle d'observer ce comportement chez un groupe de marchands florentins expatriés, au travers d'une source centralisée, et même relativement normalisée : les *Testamenti forestieri*.
- 3 Il s'agit là d'une source très particulière : un rapide point méthodologique préliminaire s'impose donc, afin de voir les apports, mais aussi les silences de cette source. La réflexion peut dès lors s'orienter selon deux traits caractéristiques du groupe envisagé, induits par la mobilité même de ces testateurs. La question de l'attachement au catholicisme de ces individus dispersés dans une Europe en proie à l'affrontement religieux se pose dans un premier temps ; dans ce contexte, l'attitude des marchands que leur négoce entraîne en terre non catholique revêt un intérêt tout particulier. Dans un second temps, il convient d'insister sur ce qui fait la spécificité du comportement religieux des marchands florentins quand ils sont hors de leur patrie, le poids de puissantes structures dédiées d'abord à la défense de leurs intérêts économiques, mais qui ne sont pas sans influence sur leurs pratiques religieuses.

Une source : les *Testamenti forestieri*

- 4 La source principalement exploitée ici est celle des *Testamenti forestieri*. La genèse de ce fonds est liée à la création à Florence en 1570, par Cosme I^{er} de Médicis, d'une structure archivistique originale, le *Pubblico generale Archivio dei Contratti*, visant au contrôle des actes passés par les notaires actifs dans l'État de Florence, et au regroupement de leurs minutes¹.
- 5 L'importance de l'émigration florentine induit des faiblesses dans ce dispositif, assis sur une base territoriale : nombre d'actes sont passés hors du territoire, devant des notaires non immatriculés auprès de l'*Archivio*, alors qu'ils concernent des biens fonds importants sis dans le *Stato vecchio*. Ce manque de contrôle de la part du jeune principat, les désordres dans le déroulement des successions qui peuvent en découler suite à une absence de publicité des actes, ainsi que les évactions fiscales potentielles alors que le gouvernement grand-ducal a réorganisé en avril 1566 la *Gabella dei contratti*, poussent le pouvoir à instituer un système original.
- 6 Tout héritier, légataire ou fidéicommissaire par testament portant sur un bien fonds sis à Florence ou dans son État est ainsi contraint, sous peine de sanction (allant jusqu'à l'annulation de la disposition), de faire parvenir à l'*Archivio* une copie de cet acte.
- 7 Les copies affluent à Florence à partir de 1570. Pour le xvi^e siècle, auquel cette étude est consacrée, 1 032 copies d'actes sont envoyées, qui permettent de saisir à un moment de leur migration 642 sujets florentins². On se doit de préciser que cet effectif ne représente pas la totalité des émigrés : la source ne comprend bien sûr pas les intestats, ni ceux qui ont passé leur testament devant un notaire florentin dûment enregistré avant leur départ ; les contrevenants ne sont pas représentés.
- 8 Repérer les marchands parmi tous ces testateurs n'est pas aisé : on est contraint de s'en remettre à ce que le notaire couche par écrit au moment de présenter le testateur, de sa propre initiative quand il connaît son client, ou suite à ce que ce dernier lui a déclaré³. Sont ici retenus les testateurs désignés comme « marchands⁴ » ou « marchands florentins⁵ », expression qui traduit la jouissance de droits particuliers liés à l'exercice du commerce, mais aussi tous ceux dont le discours testamentaire laisse entrevoir des activités commerciales ; il s'agit souvent de « citoyens florentins⁶ », ou, en France, de « gentilshommes », terme qui transcrit un niveau social élevé. On peut prendre comme exemple le cas de deux frères, les Giacomini. Filippo, qui teste à Lyon en 1572, est désigné comme « gentilhomme florentin negociant sous le privilege des foires⁷ », ce qui lève les ambiguïtés sur ses activités. En revanche, son frère, Pierantonio, est désigné à Paris en 1587 comme « gentilhomme florentin⁸ » ; son testament témoigne pourtant bien de ces activités commerciales, même s'il est engagé dans une stratégie d'intégration à la noblesse française.
- 9 En suivant ces critères, on dispose de 74 *testamenti forestieri* marchands pour le xvi^e siècle, passés par 70 individus⁹.
- 10 Les marchands forment le groupe dont les membres sont les plus dispersés, faisant d'eux les champions de la mobilité : des testaments sont envoyés de différentes villes italiennes, mais aussi de toute l'Europe et même d'au-delà. On note pourtant une concentration dans certains pôles, comme, dans la Péninsule, Venise, Ancône, Naples et surtout Rome ; hors d'Italie, Lyon occupe la première place. On peut également saisir des centres secondaires, comme à Paris ou à Séville. Un seul testament provient ainsi de

viles comme Lodi, Bari ou Nantes ; certaines provenances sont plutôt inattendues, comme Redon en Bretagne, où teste Alessandro Cennini¹⁰. En revanche, les *Testamenti forestieri* présentent des zones d'ombre : aucune copie ne provient de l'Empire, ni même de Pologne, où prospère pourtant une colonie marchande justement dans ces années¹¹.

- 11 Le testament est une source de choix pour qui veut approcher les sensibilités religieuses d'un individu : les travaux de Michel Vovelle pour la Provence du XVIII^e siècle et ceux de Pierre Chaunu pour le Paris de l'époque moderne l'ont suffisamment montré. Il en donne une idée par les invocations qui l'ouvrent, les recommandations de l'âme, l'élection de sépulture, et divers legs pieux ou dispositions particulières qu'il contient. On peut toutefois se poser la question de l'automaticité de certaines d'entre elles, et du rôle qu'est amené à jouer le notaire¹² : Filippo Bortannelli, qui teste à Lodi en 1573, répond ainsi de façon négative au notaire qui lui demande s'il veut concéder des legs pieux¹³. De plus, la qualité de copie qui est celle des *testamenti forestieri* peut les avoir, de façon visible ou non, amputés des clauses religieuses, quand l'héritier ne fait parvenir au *Pubblico generale archivio* qu'une copie allégée du testament, ne reproduisant que les articles qui le concernent, ou quand les officiers de l'institution ne procèdent pas eux-mêmes à une copie sélective des actes qui leur sont transmis.
- 12 Malgré ces handicaps, la source permet tout de même de dégager les grandes lignes des comportements religieux des testateurs, et notamment des marchands, au moment solennel du « retour sur soi » qu'est la rédaction d'un testament.

L'attachement au catholicisme : des migrations confessionnelles ?

- 13 Le premier des problèmes qui se posent, quand on aborde un ensemble d'individus, *a priori* catholiques, aussi dispersés dans une Europe divisée religieusement, est de savoir si leur mobilité a été induite par des motifs religieux, sous couvert de négoce ; ils suivraient alors une « émigration confessionnelle », phénomène mis en évidence, par exemple, pour les Lucquois¹⁴. Plus largement, on peut s'interroger sur le comportement de ces individus quand ils sont présents en pays non catholiques.
- 14 Les *Testamenti forestieri* sont, du point de vue de l'immigration confessionnelle, un peu « décevants ». Les marchands, dans leur très grande majorité, font preuve dans leurs testaments d'un catholicisme sans faille.
- 15 Les signes en sont nombreux : on trouve ainsi des recommandations de l'âme à la Vierge dans cinquante testaments, aux saints de la Cour céleste dans trente-trois... Le testament est en outre l'occasion pour le testateur de manifester son attachement à la patrie, attachement qui peut prendre les voies de la dévotion particulière à un établissement, parfois pour des raisons familiales : Braccio Nardi, présent à Ancône en 1559, fonde ainsi une messe dominicale à l'église San Pietro de Florence, à l'autel des Nardi¹⁵. Certains marquent par ailleurs la volonté de maintenir un équilibre entre leurs legs : Filippo Giacomini lègue ainsi 35 ducats à l'Aumône générale de Lyon, qui répondent exactement aux 35 ducats qu'il destine à l'hôpital des *Innocenti* de Florence.
- 16 Dans les pays de forte imprégnation catholique, certains marchands adoptent une piété très démonstrative : Rodolfo Giamberti, qui teste à Valence en 1582, entend être vêtu en franciscain¹⁶, tandis que son compatriote Jacopo Giunti réclame que la croix de sa paroisse madrilène soit présente à ses funérailles¹⁷.

- ¹⁷ Aucun des testaments « français » ne peut être suspecté de sensibilité réformée. L'attachement au catholicisme est partout partagé, voire militant : Giambattista Bartolomei, qui teste à Lyon en mars 1575, interdit même à ses filles de s'unir à un non catholique ; il charge ses proches de veiller à l'application de cette volonté¹⁸.
- ¹⁸ Tous ces marchands seraient-ils donc restés catholiques ? Pour apporter une réponse définitive, il convient de s'intéresser plus particulièrement à ceux qui se trouvent en terre non catholique. Les *Testamenti forestieri* livrent les dernières volontés de trois testateurs dans cette situation : deux à Londres, et un à Alexandrie. L'attitude religieuse adoptée par les testateurs installés à Londres est remarquable. Filippo Corsini y teste en janvier 1599 ; il est suivi de peu par Bernardo Gherini, en octobre 1600¹⁹.
- ¹⁹ Nombre d'indices permettent de mettre en doute leur orthodoxie. Bernardo Gherini présente le cas le plus clair. Parmi ses legs pieux, les 40 livres sterling qu'il destine aux « pauvres de sa paroisse », peuvent paraître bien anodines. Elles le sont moins quand on voit qu'il concède 5 sous aux pauvres de deux autres paroisses, celle de l'église flamande et celle de l'église française. Cela permet en effet de déduire que la paroisse du testateur n'est autre que celle de l'église italienne : il s'agit là des trois églises réformées destinées aux étrangers de Londres, réunies au début du XVII^e siècle dans un *coitus* dominé par les Lucquois²⁰... La conversion de Gherini a-t-elle eu lieu avant ou après son arrivée à Londres ? En tout état de cause, celle-ci doit être de fraîche date, et ne s'inscrit *a priori* pas dans un cadre familial : un de ses frères est prêtre, et resté en Toscane. Le cas de Filippo Corsini est plus délicat. Il recommande en effet son âme à la Vierge, ce qui l'absout de calvinisme. Il n'en prévoit pas moins une sépulture dans sa paroisse de Saint Benet's Gracestreetchurch, église anglicane.
- ²⁰ La position religieuse de ces deux marchands florentins gagnés à la Réforme, qu'elle soit calviniste ou anglicane, n'est pas confortable, tant dans les rapports avec leur patrie que dans leur vie sur place. Le succès de Filippo Corsini, au cours de sa longue carrière anglaise fondée sur le commerce de l'alun de Tolfa, l'expose aux jaloux, qui tirent parti de ses origines, l'accusant de conspirer contre l'État et d'entretenir une correspondance chiffrée avec le pape²¹. Envers Florence et le pouvoir grand-ducal, les deux hommes sont par ailleurs contraints de dissimuler leurs choix religieux dans leurs testaments, destinés à régler leur succession en Toscane. Les actes sont formulés de façon traditionnelle, très lisses, et ne contiennent pas de manifestation ouverte de protestantisme.
- ²¹ Pierfiglio Gianfigliozzi passe un codicille en octobre 1598 dans un tout autre cadre, puisqu'il se trouve alors, « malade et infirme de corps », à Alexandrie d'Égypte²². Ce « gentilhomme florentin », qui possède des navires pour le commerce avec Livourne, y est au contact de l'Islam, mais reste profondément catholique. Il marque une dévotion particulière à Saint-Marc d'Alexandrie, où il souhaite être enterré ; il fonde une messe anniversaire sur le mont Sion. Son codicille contient une disposition remarquable : il prévoit en effet que son esclave Grazia soit affranchie, à condition qu'elle se convertisse à la foi catholique ; en cas de refus, elle sera vendue aux Turcs pour racheter deux esclaves chrétiens.
- ²² En réalité, Gianfigliozzi n'est pas en contact avec la société qui l'entoure, mais fréquente la communauté marchande qui gravite autour du consul du roi de France, dont le chancelier reçoit son codicille. Les privilèges dont jouit ce cercle restreint lui permettent d'exercer sa foi en toute quiétude.

- 23 Ce rôle d'une structure marchande dans le domaine religieux amène tout naturellement au deuxième point de cette réflexion, la question de l'influence des structures nationales dans le comportement religieux des marchands florentins qui les fréquentent.

Structures nationales et comportements religieux

- 24 Les *Testamenti forestieri*, on l'a dit, laissent entrevoir des regroupements de marchands dans des centres économiques importants. Trois copies sont envoyées d'Ancône, cinq de Venise, six de Naples et, surtout, vingt-six de Rome ; Lyon occupe la première place des villes extérieures à la Péninsule, avec onze testateurs. Or d'importantes structures nationales existent dans ces centres, qui semblent influencer quelque peu sur le comportement religieux des testateurs qui les fréquentent.
- 25 Très tôt, la puissance et le dynamisme des marchands florentins leur permettent d'obtenir la reconnaissance, par les autorités locales, de consulats ou « nations » fondées dans les villes importantes qu'ils fréquentent : fondés sur le mode des *universitates* médiévales, ils visent à assurer la défense de leurs intérêts économiques²³. Dès l'origine, ces structures purement marchandes sont doublées d'une dimension religieuse. Des confréries sont fondées dans les centres marchands, le plus souvent sous le vocable de saint Jean-Baptiste, patron de Florence. Elles incitent tous les Florentins présents dans la ville, et notamment les marchands, qui forment l'épine dorsale des communautés, à partager des dévotions communes.
- 26 Ces confréries sont fondées dans des chapelles dont elles assurent l'entretien : il en va ainsi à Lyon, avec la chapelle érigée au couvent dominicain de Confort, à Venise au couvent Santa Maria Gloriosa dei Frari, ou encore à Paris, au couvent des Augustins ; un des testaments fait mention à Séville d'une fabrique de la nation florentine érigée dans l'église Santa Maria de Jésus. Les Florentins obtiennent même, dans certaines villes, l'érection de leur chapelle au rang de paroisse : il en va ainsi à Naples ou à Rome, où tous les Florentins, où que se trouve leur domicile, sont rattachés à des églises sous le vocable de San Giovanni dei Fiorentini.
- 27 Chapelles et églises nationales forment autant de points d'ancrage pour la religiosité des marchands. Cela transparaît dans leurs testaments, notamment au travers des élections de sépulture. A Lyon, par exemple, neuf des onze marchands que compte la ville choisissent Notre-Dame-de-Confort ; à Ancône, deux marchands sur trois veulent être enterrés au couvent San Domenico, dont le cloître abrite le lieu de réunion de la confrérie florentine.
- 28 Les *testamenti forestieri* donnent des indications sur les motivations profondes des testateurs : la première d'entre elles est de pouvoir bénéficier des prières de leurs compatriotes. À Lodi, Filippo Bortanelli demande une pierre tombale de marbre dans les locaux de la *scuola* de la nation florentine, avec une épitaphe à son nom ; Braccio Nardi, à Ancône, réclame lui aussi une pierre portant l'indication de sa « patrie ».
- 29 Les motivations de Guglielmo de' Ricci, installé à Lyon, sont encore plus claires : dans un des testaments qu'il passe au cours de sa vie, rédigé en français, il réclame que sur son tombeau soit inscrit « en langue toscane : “*Tu christiano che leggi per carità prega Dio per l'anima di Guillelmo de' Ricci, l'ossa del quale sono sotto questa pietra*” », exhortation que le notaire s'empresse de traduire : « qui siniffie en nostre vulgaire “Toy lecteur

chrestien, prie Dieu pour charité pour l'ame de Guillaulme de Riche, duquel les os sont soubz cette pierre²⁴ » ; en choisissant l'italien, Ricci entend donc capter avant tout les prières de ses compatriotes, pas celles de tous les Lyonnais.

- 30 L'attachement des marchands à ces confréries peut être très fort, et braver l'éloignement géographique : Pierantonio Giacomini n'oublie pas, alors qu'il est à Paris, de destiner un legs à Notre-Dame-de-Confort à Lyon, et Francesco Poggi, qui teste à Bari en décembre 1594, range au nombre de ses légataires la confrérie Saint Jean-Baptiste de Naples²⁵.
- 31 On remarque que l'attachement des marchands à ces églises, quand on le compare avec l'attitude de leurs compatriotes, est plus systématique : ainsi, à Rome, sut les deux cents testateurs que compte la ville, vingt-six demandent une sépulture dans l'église paroissiale nationale (soit 13 %) ; sur ces vingt-six, six sont des marchands (soit 23 %). Le cas romain vient conforter ce que l'on pressent ailleurs : si les marchands florentins marquent une prédilection pour les institutions religieuses communautaires, c'est qu'elles leur permettent aussi d'assurer et d'afficher leur domination sur la communauté dont ils forment le noyau. Lyon ne déroge pas à la règle : en témoigne aujourd'hui l'*Incrédulité de saint Thomas*, tableau commandé à Salviati par Tommaso Guadagni entre 1543 et 1547 pour orner sa chapelle funéraire du couvent de Confort, aujourd'hui conservé au Louvre²⁶.
- 32 Il faut enfin préciser que l'attachement des marchands florentins aux confréries et chapelles nationales, s'il est fréquent, n'est pas systématique : d'autres considérations peuvent entrer en jeu, que l'on peut tenter d'esquisser. Le degré d'intégration de l'individu dans la société qu'il côtoie est une première explication : Gian Maria Giunti, issu de la célèbre famille d'imprimeurs installée à Venise depuis le début du siècle, choisit dans son testament en 1569 une sépulture à San Zanipolo (Santi Giovanni e Paolo), près de l'autel de la Pietà, dont il doit se sentir plus proche que de la chapelle des Frari²⁷ ; les réseaux commerciaux des Giunti gardent pourtant une forte coloration florentine. L'attachement familial peut également entrer en jeu : Antonio Forti, qui teste à Lyon en 1592²⁸, suit la décision de son frère Francesco, qui avait choisi l'église des Augustins pour sa sépulture, cinq ans plus tôt²⁹. Enfin, l'importance de l'offre peut expliquer un certain éparpillement : c'est le cas de Rome, où six testateurs marchands seulement sur les dix-sept qui réclament une sépulture précise choisissent San Giovanni dei Fiorentini (ce qui met tout de même l'église nationale en tête des choix) ; on peut toutefois noter que Santa Maria in Aracoeli et Santa Maria sopra Minerva, qui sont des points d'ancrage anciens pour la piété florentine de Rome, sont présentes parmi les autres églises. Au total, une majorité de marchands florentins installée à Rome choisit donc bien des églises fréquentées par des compatriotes.

Conclusion

- 33 Les *Testamenti forestieri*, secrétés par une institution archivistique très particulière, offrent donc une occasion exceptionnelle d'approcher un ensemble de marchands florentins, notamment dans leur comportement religieux, à un moment de leur parcours.
- 34 Hors de Toscane, ces marchands restent très majoritairement catholiques. Seuls deux *testamenti* témoignent d'une émigration confessionnelle, qui, si elle a pu être une réalité

historique, n'est pas aisément perceptible au travers d'une source florentine, dont la constitution s'effectue sous le contrôle du pouvoir grand-ducal.

- 35 Bien plus caractéristique est l'influence des structures nationales, à la dimension dévotionnelle plus ou moins affirmée mais toujours présente, sur les comportements individuels. Fondées par et pour les marchands dans les centres économiques importants, les confréries et chapelles florentines concentrent les pratiques, en offrant au marchand, de passage ou installé, des points de repère et d'ancrage pour sa foi. Cet attachement, d'autant plus fort qu'il offre à l'aristocratie marchande l'occasion d'affirmer sa domination sur le groupe national par des legs fastueux ou par une sépulture bien en vue, n'est pourtant pas systématique ; il varie notamment selon le degré d'intégration du sujet, selon ses réseaux, parmi lesquels le religieux peut être amené à jouer un rôle décisif.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Sur la création du *Pubblico generale archivio dei contratti*, voir Giuseppe Biscione, « Il Pubblico generale archivio dei contratti di Firenze : istituzione e organizzazione » in *Istituzioni e società in Toscana nell'Eta Moderna, actes des journées dédiées à Giuseppe Pansini (Florence, 4-5 décembre 1992)*, *Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, 31, Rome, Ministero per i beni culturali e ambientali, Ufficio centrale per i beni archivistici, 1994, p. 806-861.
2. La responsabilité de l'envoi de la copie à l'Archivio pesant sur tout héritier ou légataire, nombreux sont les doublons de testaments, transmis par les divers bénéficiaires d'un même acte.
3. Cette méthode permet de déterminer l'état de 267 testateurs (soit 41,6 % d'entre eux) : à côté des marchands figurent des clercs (10 %), des nobles (6,9 %), des artisans (4,5 %), des officiers (3,1 %), des domestiques (3 %), des soldats (2 %), des médecins (0,8 %) et des artistes (3 %).
4. « *Mercatores* » dans les testaments rédigés en latin, « *mercanti* » ou « *merchanti* » dans les actes en italien.
5. « *Mercatores florentini* » ou « *mercanti florentini* ».
6. Le titre de « *cives Florentinus* » ou « *cittadino fiorentino* » indique, dans les villes où une communauté suffisamment forte est établie, des privilèges économiques comparables à ceux dont jouissent ailleurs les « marchands florentins ».
7. Florence, Archivio di Stato, Notarile moderno, Testamenti forestieri, (ci-après ASFi, TF) 2, n° 18 - 1^{er} août 1572 (la date indiquée est celle de l'instrumentation de l'acte).
8. ASFi, TF 3, n° 108 - 24 novembre 1587.
9. Soit 10,9 % des testateurs.
10. ASFi, TF1, n° 165 - 26 mai 1576.
11. On sait que les échanges furent rudes entre les officiers de la *Gabella dei contratti* et Sebastiano Montelupi, membre éminent de la colonie florentine de la Cracovie à la fin du XVI^e siècle. Sur la place des Florentins dans le commerce de Pologne, voir Rira MAZZEI, *Traffici e uomini d'affari italiani in Polonia nel Seicento*, Milan, Franco Angeli, 1983.
12. La législation de certains États contraint même le notaire, sous peine d'invalidité de l'acte, à rappeler au testateur la possibilité de consentir des legs à des institutions pieuses particulières. Il en va ainsi à Venise, où le notaire, s'il doit être le témoin silencieux de la volonté d'autrui, n'en est pas moins tenu de rappeler au testateur les institutions pieuses que la République avait décidé

de financer par ce biais. Sur ce point, voir Maria Pia PEDANI FABRIS, « Veneta auctoritate notarius » : storia del notariato veneziano (1514-1797), Studi storici sul notariato italiano, 10, Milan, Giuffrè, 1996, p. 100.

13. ASFi, TF 1, n° 82 - 26 janvier 1573.

14. Simonetta ADORNI BRACCESI & Caria SODINI (éd.), *L'emigrazione confessionale dei Lucchesi in Europa*, Actes du séminaire de Lucques, 28 mars 1988, Florence, EDIFIR, 1999.

15. ASFi, TF 1, n° 109 - 2 novembre 1559.

16. ASFi, TF 2, n° 205 - 22 août 1582.

17. ASFi, TF 4, n° 55 - 1^{er} août 1598.

18. ASFi, TF 1, n° 121 - 17 mars 1575.

19. ASFi, TF 3, n° 231 - 5 janvier 1599 ; *ibid.*, 4, n° 1 4 8 - 13 octobre 1600. On peut noter que les deux testateurs semblent liés par des liens de parenté : Filippo Corsini concède en effet un legs à sa sœur, Maria Gherini ; les testateurs comptent par ailleurs dans leurs *familiae* plusieurs individus communs.

20. Giorgio VOLA, « I Lucchesi a Londra nel XVII secolo : appunti per una ricerca », dans *Actum Luce*, 22, n° 1-2, 1993, p. 111-129.

21. Lawrence STONE, *An Elizabethan. Sir Horatio Palavicino*, Oxford, 1956, p. 56.

22. ASFi, TF 4, n° 73 - 6 octobre 1598.

23. Un consul de la nation florentine est mentionné à Naples dès 1294 ; à Venise, un consul est présent à partir de 1326. Sur l'organisation administrative des consulats hors d'Italie, voir l'introduction par Gino MASI aux *Statuti delle colonie florentine all'estero (secc. XV-XVI)*, Milan, Giuffrè, 1941, p. I-XXXII.

24. Lyon, Archives départementales du Rhône, 3 E 580^B, n° 38 - 26 août 1568.

25. ASFi, TF 3, n° 189 - 25 décembre 1594.

26. Louvre, Peintures italiennes, inv. 593.

27. ASFi, TF 5, n° 173 - 2 juin 1569.

28. ASFi, TF 5, n° 17 - 24 octobre 1592.

29. ASFi, TF 5, n° 100 - 27 février 1587. Peut-être les deux frères, originaires de Pescia, sont-ils tenus à l'écart de la nation florentine ; ils ne sont en tous cas jamais désignés comme « marchands florentins », mais comme « marchands de Pescia ».

AUTEUR

Pierre-Frédéric Brau

Affaires et petites vanités. Un marchand florentin à Lyon au XVI^e siècle

Angela Orlandi

p. 341-357

- 1 Lorsqu'en 1555 Giovambattista Botti¹ quitta Florence pour Lyon, il n'imaginait certes pas qu'il allait rester près de sept ans dans la ville française ; d'après son récit, il avait quitté la Toscane pour récupérer un crédit en souffrance : juste le temps donc de clore cette affaire et de rentrer chez lui. Mais il en alla tout autrement ; l'encaissement des 11 000 écus, montant de l'argent réclamé, se prolongea plus que prévu ; en 1559 il n'en avait encore perçu qu'une partie. Bien sûr, dès son arrivée dans la ville des deux fleuves², Giovambattista ne resta pas inactif. Bien au contraire, on a l'impression que les excellentes affaires réalisées sur le champ ont relégué au second plan la récupération des crédits et le désir de retourner dans son pays. Ce nouvel éloignement de Florence, après les longues années passées en Espagne, s'explique donc par la forte attirance que le marché de Lyon et ses foires exerçaient sur le représentant d'une famille de marchands-banquiers connue. Il ne faut pas négliger non plus certains facteurs plus personnels qui lui rendaient la ville moins étrangère. Il avait passé une grande partie de sa vie loin de la Toscane et y était revenu vingt ans plus tard. L'absence de liens très forts – il n'était pas encore marié –, l'habitude de voyager et de vivre dans des pays étrangers atténuaient chez lui le désir de rester à Florence où il se sentait « comme un poussin dans de l'étaupe³ ».
- 2 Dans cette aventure française la mentalité de l'homme, figure emblématique du monde économique toscan doté d'une forte culture du risque, a eu un poids déterminant. Cette envie de faire des affaires lui était venue naturellement dès sa jeunesse ! Sous la férule de ses frères aînés, il avait été rapidement mis au fait des activités complexes du groupe Botti ; il fêta ses dix-neuf ans à la Compagnie Capponi à Pise et rejoignit aussitôt son frère Iacopo en Espagne⁴. Ses tâches furent multiples : des accaparements commerciaux de sucre ou de laine à la gestion des thonaires des ducs de Medina Sidonia, de la négociation de polices d'assurance sur les voyages transocéaniques aux opérations

financières les plus variées. Il vécut à Cadix, Séville et Valladolid et on ne s'étonne plus qu'au cours de ces incessants déplacements il ait acquis des compétences dans tous les secteurs du commerce ; durant son séjour en Castille ses affaires s'orientèrent principalement vers la finance.

- 3 On pourrait presque dire que Lyon a représenté le complément naturel de son expérience dans le monde des affaires. Giovambattista s'y adapta sans trop de difficultés : le dur apprentissage auquel il avait été soumis dans les villes ibériques n'avait pas été inutile ; d'autre part la nation florentine était puissante et nombreuse et les liens de solidarité entre ses membres l'aidèrent beaucoup. A travers ses lettres, il apparaît que Botti s'inquiète surtout de « [...] négocier mes capitaux comme il me convient⁵ », et de fait il organisa sa vie de façon relativement simple : il n'eut jamais plus de deux domestiques et, comme beaucoup de ses compatriotes, il se contenta de louer une chambre et des services chez des Florentins. Son labeur acharné lui rapporta en moins de sept ans plus de 24 600 écus de marc⁶, tous frais personnels déduits.
- 4 Il mena ses affaires à partir d'une entreprise individuelle, en traitant des opérations mercantiles et de change, des affaires en coparticipation ou sur commission.
- 5 Entre août 1556 et juillet 1563 il réalisa 25 opérations en participation pour une valeur de 95 000 écus de marc, en y intervenant avec une part de 34 pour cent ; à cela il faut ajouter au moins deux ventes sur commission pour environ 1 030 écus. Il traitait des produits manufacturés textiles et la soie ; exceptionnellement, il se risqua à commercer les filés d'or et d'argent ou des produits alimentaires tels que le miel ou le sucre. Mais ce sont les produits textiles qui l'emportèrent et en particulier les tissus de serge, ces précieuses étoffes de laine que Florence exportait dans plusieurs pays. Il les achetait chez Vincenzo Manovelli et chez les Filicai, deux ateliers florentins dont il était l'associé, puis il les revendait sur le marché lyonnais et en envoyait également à Valladolid, Cadix et Séville. Sur la place de Lyon il achetait des toiles qu'il plaçait à Pise et à Naples. Il utilisait vraisemblablement les liquidités obtenues à Naples pour acquérir de la soie en Calabre ; mais la soie, qu'il destinait surtout au marché français, provenait en grande partie de Vicence où travaillaient plusieurs de ses correspondants comme les fameux Piovene⁷.
- 6 Quoiqu'il en soit, Giovambattista manifestait un enthousiasme médiocre à l'égard des opérations commerciales, il préférait de beaucoup les spéculations sur les changes : « [...] j'engage mon capital sur les places d'Italie et en échange de celui-ci tous mes amis m'envoient autant de débit, et ainsi je solde tous mes comptes, foire par foire⁸ ». À travers cette synthèse efficace, il expliquait ses activités dans une lettre adressée aux Affaitati d'Anvers ; et il leur proposait avec tout autant de simplicité des accords de change pour mettre en circulation des mouvements très importants, jusqu'à quatre mille écus par foire. En effet les grands-livres qu'il tint à Lyon révèlent un vaste et fréquent mouvement de change, des spéculations qui produisirent, selon nos estimations, des résultats tangibles, au point d'arriver à des taux allant de 60 à 90 pour cent des bénéfices réalisés pendant son séjour lyonnais.
- 7 Au change par lettre venaient s'ajouter des activités dans le domaine des assurances, menées de manière beaucoup plus occasionnelle et toujours en association avec d'autres entreprises. Il s'agissait d'opérations typiques des compagnies commerciales florentines du Moyen Âge et de l'Époque Moderne, qui souvent s'associaient pour partager les risques. Giovambattista s'appuya sur les Giacomini et les Gondi, les Capponi, les Bardella et les Monaldi qui prenaient, avec lui et pour lui, des « risques

d'assurance ». Dans ces cas, ses apports étaient limités, ce qui explique la modestie des résultats.

- 8 Bien sûr notre banquier ne manqua pas d'expérimenter toutes les utilisations possibles du revenu, y compris la gestion incertaine et difficile d'un paquet de titres de la dette publique française. Il se trouvait justement à Lyon quand Henri II promulgua les deux lettres patentes qui donnèrent naissance au Grand Parti. Il s'agissait d'une opération de consolidation de la partie la plus importante des prêts à brève échéance contractés sur cette place ; la somme initiale s'élevait à trois millions d'écus remboursables sur dix ans en versements constants trimestriels (à l'occasion de chaque foire) avec un taux d'intérêt très intéressant de quatre pour cent par trimestre. Les garanties offertes par le souverain, mais aussi la conviction qu'il était impossible de renoncer, en présence de tous les banquiers florentins et allemands présents à Lyon, dissipèrent seulement en partie ses doutes quant à l'opportunité d'intervenir et amenèrent Giovambattista à souscrire des quotes-parts pour un peu plus de treize mille écus.
- 9 Le paquet était entièrement au nom de Botti, mais lui n'était propriétaire que de 20 pour cent. Le reste, géré fiduciairement, appartenait à cinq autres opérateurs. Sa perte, de plus de 1 770 écus, fut atténuée par la rentrée des provisions relatives aux services de trésorerie offerts aux clients⁹. L'investissement fut malheureux ; après des prémisses encourageantes, il se solda en 1564 par une perte de 8 871 écus 7 sous 3 deniers de marc, soit 60 pour cent du capital et des intérêts en souffrance à l'Apparition de 1559¹⁰.
- 10 Ces quelques considérations sur les activités économiques poursuivies pendant ces sept années nous aident à imaginer quels étaient ses comportements et comment pouvaient être organisées ses journées, faites essentiellement de relations personnelles et de présence sur les lieux des affaires. Une présence continue qui facilitait les rencontres avec des collègues allemands, suisses et français, près du Pont de la Saône, entre Saint-Jean et Saint-Paul, le long de la rue des Flandres et de la rue Mercière, ou bien sur la Place du Change où les foires avaient lieu¹¹. C'étaient là les quartiers où vivaient et travaillaient aussi les marchands et les banquiers toscans, acteurs habiles de la finance et du commerce lyonnais. Nous ignorons où se trouvaient les deux premiers logements où vécut Giovambattista, mais ils se situaient vraisemblablement dans la zone centrale, comme le dernier, celui des Giacomini et des Pandolfi, du côté de Fourvière. De cette maison, il pouvait accéder facilement à tout : du bureau de Nicolas Dorlin¹² à la table de Gian et Glodio Mutin, « changeurs sur le Pont¹³ », des magasins de ses tailleurs préférés à celui de Bernardo l'apothicaire.
- 11 Quand il ne devait pas s'occuper de ses comptes et de sa correspondance, quand les activités de négociations s'interrompaient et que les tables restaient vides, on peut imaginer qu'il était invité aux réceptions mondaines organisées dans de nombreuses demeures, surtout dans celles de ses compatriotes. Les doubles rangées de balcons ainsi que les loges à la florentine, éléments architecturaux typiques de la Renaissance italienne, ornaient la maison des Guadagni, la villa des Gondi et celle de Francesco Bini¹⁴. Des espaces qui s'animaient pendant les soirées d'été et où, probablement, notre marchand fréquentait les membres de sa nation, mais aussi des représentants de la bourgeoisie lyonnaise.
- 12 La présence à Lyon d'une importante colonie florentine pourrait apparaître comme le signe d'un refus d'intégration sociale, suscité par la forte volonté de protéger ses intérêts autant que son identité nationale. Cependant, cela n'est pas tout à fait exact¹⁵. Naturellement la vie d'un Florentin était guidée par les règles en vigueur dans sa nation

d'appartenance ; cette dernière conditionnait et contrôlait, mais en contrepartie elle garantissait tutelle et protection. Les versements réclamés à Botti, « pour se défendre de prélèvements fiscaux exorbitants », imposés par les autorités de la ville aux opérateurs économiques étrangers¹⁶ et les contributions en faveur des « nécessiteux de la nation¹⁷ » sont à cet égard significatifs.

- 13 Notre marchand était et se sentait donc partie intégrante de la communauté ; de nombreux comportements le prouvent. Ainsi qu'on l'a dit, il choisit de vivre chez des concitoyens¹⁸ et ne bouda pas les manifestations mondaines comme quand, en septembre 1558, il se chargea des frais pour accompagner les « dames Strozzi avec trois chevaux¹⁹ » probablement à la « Grande Chartreuse²⁰ », ou bien lorsqu'il organisa un banquet pour Niccolò di Giunta et Machiavello avec leurs épouses, égayant la soirée avec des « violons et des musiciens espagnols²¹ ».
- 14 L'élément d'agrégation le plus fort était sans l'ombre d'un doute la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans l'église dominicaine de Notre-Dame de Confort²². Sa décoration et les objets du culte qui l'embellissaient faisaient l'objet de soins jaloux. On recueillait l'argent nécessaire à travers des prélèvements fixes, appelés consulat²³, calculés sur la base des opérations mercantiles. De ce point de vue, la documentation laissée par Botti dévoile nombre de curiosités : l'achat d'une tapisserie probablement pour la chapelle, le paiement d'un prédicateur florentin appelé peut-être pour le réconfort spirituel des membres de la nation, une contribution entre autre pour la cire lors des obsèques du Consul Mannelli²⁴.
- 15 Mais le sentiment d'appartenir à une colonie ne l'a pas empêché d'habiter la ville tout en en partageant les habitudes, les modes et les coutumes. Dans cette optique, les fréquentations liées au travail furent aussi importantes que celles de la vie quotidienne et mondaine.
- 16 Giovambattista, ce sont ses grands-livres qui nous le disent, entretenait des rapports avec des marchands et des banquiers du monde entier. Les Allemands : « Bernardo et Pilippo Metinger, Isdrael Mingle, Giusto et Giorgio Nicheman », les Suisses : « Bernardino et Girolamo Pelizary », les Portugais : « Franciesco Fernandes, Manuel Roderiges », mais aussi des opérateurs de Paris : « Pierre Lambruny », de Toulouse : « Pierre Garagas, Bernard Sere », d'Avignon : « Giame Guset, Giache Tesier », d'Orléans : « Jean Metrio » et bien sûr de Lyon : entre autre « Ghuglielmo et Gian Arin, Cremente Buson, Antonio e Graldio Camus, Filiberto e Michele Miragliet, Giusto Soror, Gian Leferire, Grodo Giusu, Gian Rigar, Michel Miragliett, Jean Rigar ». Toutes ces personnes et beaucoup d'autres moins importantes eurent avec Botti des contacts économiques fréquents. Les Français en particulier comptaient sur lui non seulement pour les transactions financières, mais aussi et surtout pour acheter des serges et des soieries. Les premières, si elles étaient de bonne qualité, noires, blanches et ornées « selon la coutume de pompons en soie²⁵ », étaient utilisées dans la confection de vêtements de luxe, tandis que les secondes contribuaient à alimenter les florissantes manufactures de la ville.
- 17 Les papiers de Giovambattista prouvent aussi combien son action a contribué à des formes de contaminations culturelles. La considération exprimée dans une missive de mai 1559, et adressée à son frère Matteo²⁶, au sujet de deux bracelets en or envoyés en cadeau à sa femme Lucrezia Tosinghi est particulièrement significative :

[...] dans [...] un petit écrivain recouvert de cuir noir [...] j'ai envoyé en cadeau deux bracelets en or pesant trois onces 22 deniers et 10 grains d'or, je serais content de

savoir qu'elle les a bien reçus et bien que ce soit un modeste cadeau ma volonté de la servir est grande. J'ignore si là-bas les femmes les portent, ici en tout cas ces bijoux font fureur²⁷.

- 18 En effet ces bijoux connurent un succès immédiat tant il est vrai que, quelques mois plus tard, le même Matteo demanda à son frère de lui envoyer deux bracelets identiques qu'il avait l'intention d'envoyer à Venise à la sœur de sa femme²⁸ !
- 19 En outre, certains comptes montrent que Botti, en quittant Lyon pour rentrer à Florence, a emporté avec lui plusieurs objets typiquement lyonnais. Les quatre « malles en cuir noir, réalisées expressément pour être expédiées à Florence avec d'autres affaires m'appartenant²⁹ » contenaient des témoignages de son séjour en France : entre autre « une petite lampe à huile en cuivre pour la table où il faisait ses comptes », 15 rames de « papier à lettres très fin », « une table en noyer avec des allonges », des couvertures pour le lit, un bassin en argent gravé aux armes de sa famille³⁰, des bracelets en or émaillés de noir, de blanc et de vert destinés probablement à être offerts à ses belles-sœurs et à ses nièces³¹.
- 20 Sa condition, tout autant que le respect des apparences, imposaient à Giovambattista un train de vie plutôt élevé. Les registres comptables nous permettent de faire quelques remarques tant sur l'importance des frais personnels que sur leurs caractéristiques. Le livre marqué G et le livre de cuir bleu marqué A, parmi les comptes personnels du grand-livre, en conservent deux ouverts aux « dépenses journalières pour ma personne » et aux « *masserizie*³² ». Il s'agit de parties qui offrent des aperçus assez significatifs et analytiques des coûts du séjour français : des sorties pour la nourriture et le logement à celles destinées au salaire des domestiques, de l'entretien du cheval à l'achat de menus objets, de l'achat de vêtements aux cadeaux et aux pourboires. C'est là une occasion plutôt rare car souvent les registres comptables d'autres opérateurs de la même période ne présentent pas de comptes aussi détaillés que ceux de Botti. Ceci dit, il ne faut pas négliger les limites de la source comptable qui n'est pas toujours en mesure de nous offrir toutes les descriptions qualitatives dont nous aurions besoin et dont les carences ont été en partie comblées grâce à la transcription des lettres disponibles. Nous apprenons en tout cas que, dès son arrivée à Lyon, Giovambattista prit des accords pour une chambre où loger et pour les repas, pour son domestique et lui-même, qui lui coûtèrent entre 9 et 10 écus de marc par mois (tableau 1).
- 21 Piero Bobini, Ramires, Antonio et Graldio, Stefano Ambrogini, Giuliano Perier, Vincenzo, Giovanni Berier, Bartolomeo Grandone, pour la plupart d'origine française, se relayèrent à son service. Ces collaborations eurent des durées plutôt variables mais relativement brèves : d'un maximum de quinze mois à un minimum d'environ deux mois³³. Il est difficile d'évaluer avec précision les frais engagés pour le personnel car la concision des écritures comptables n'indique pas toujours la période d'activité ou le nom du collaborateur ; ceci étant, Botti versa des salaires mensuels équivalents en moyenne à 01.17.09 écus de marc. C'était là une somme inférieure à celle que Cosimo Martelli destinait à ses employés lyonnais, mais selon toute probabilité les conditions d'embauche étaient différentes : contrairement à ce qui se passait chez Martelli, les attributions du personnel de Giovambattista se limitaient au seul service de la personne et ne s'étendaient pas à d'autres activités.
- 22 Notre marchand vivait dans la ville du luxe et de la soie. Un luxe qui éclatait à chaque occasion de rite ou de fête. Par exemple à l'occasion des cortèges qui accompagnaient l'entrée dans la ville des souverains de France et qui défilaient dans les rues du centre.

Il s'agissait d'événements fastueux où était représentée avec pompe la puissance du roi mais aussi les liens étroits de ce dernier avec les marchands³⁴, lesquels défilaient en compagnie de la cour selon un ordre rigoureusement établi, comme pour témoigner de l'importance de leur richesse et du bien-être de Lyon. D'habitude tous les grands personnages qui entraient dans la ville pour la première fois étaient accueillis solennellement³⁵. Ce n'est donc pas un hasard si les statuts de la nation florentine réglaient la participation des consuls et des conseillers aux cérémonies en les obligeant à y assister avec des montures et des vêtements adéquats. Car on était conscient au plus haut point de l'importance de montrer la force et le prestige de la nation en étalant le raffinement et la richesse de ses membres ; et tout cela avait lieu dans l'approbation générale si l'on en croit les chroniques qui racontent à quel point les Florentins étaient souvent admirés pour leur élégance ; pour faire face aux dépenses nécessairement importantes que cela impliquait, chaque membre de la nation recourait à une auto-taxation. Dans les livres de Botti apparaît un compte ouvert au Consulat avec une sortie supérieure à 18 écus de marc pour l'achat d'une veste damassée avec des finitions en velours, commandée pour l'arrivée dans la ville du Cardinal Caraffa.

- 23 Giovambattista semblait parfaitement à son aise dans un monde où le vêtement avait une signification sociale bien précise et il ne refusa jamais les obligations mondaines, destinant une bonne partie de ses dépenses annuelles à son habillement. Sa garde-robe était bien fournie et souvent renouvelée. Des vêtements de maison tels des robes en poil de chameau noir, longues jusqu'à terre, doublées de renard noir et roux (56.11 écus), mais aussi des capes courtes pour aller à cheval avec des manches « garnies de velours » (11.08 écus), des blousons en satin de Florence, doublés de taffetas et « matelassés³⁶ » (08.12 écus), des robes en soie d'Almeria (12 écus) ou en velours de Gênes doublées de martre (47.04.09 écus). A cela venaient s'ajouter les indispensables bas de serge ou de drap de Vicence (05.07.04 écus) et de nombreux accessoires tels des chapeaux en velours, en feutre ou en « *ermesino*³⁷ », des bottes, des chaussures, des mules et des pantoufles³⁸.
- 24 Bref, il semble bien que notre marchand fréquentait assidûment tailleurs et bottiers. Ses préférés étaient Domenico, Benedetto Alcioni, Benedetto Lioni et Niccolao Consigli, ce dernier étant Florentin. Avec eux il décidait des étoffes³⁹, des modèles, des formes et des ornements de chaque vêtement. Le choix d'étoffes précieuses et de fourrures de qualité surtout fait penser effectivement à la garde-robe d'un marchand, particulièrement sensible à la beauté et à l'élégance. Il semble différer en cela des attitudes plus austères de sa riche famille. Du reste, à partir du moment où, encore jeune, il entra en contact avec les habitudes dispendieuses des milieux de la noblesse et de la riche bourgeoisie andalouses, il avait manifesté un penchant certain pour la frivolité. Il venait d'avoir 21 ans⁴⁰ quand, fraîchement arrivé à Cadix, il écrivit à Matteo pour lui demander une demi-pièce de samit, une étoffe de soie précieuse, dans laquelle il avait l'intention de se faire couper un habit ; la réponse de son frère aîné fut sèche et pour nous emblématique :
- [...] si les autres ont coutume de porter des vêtements riches et pompeux, je t'exhorte quant à moi à adopter une attitude plus neutre, que tu pourras conserver sans t'abaisser ; un marchand doit se comporter selon son métier et non comme un gentilhomme qui est un autre métier⁴¹.
- 25 Depuis cet épisode, 30 années s'étaient écoulées et Giovambattista était désormais un opérateur économique mûr et expert, en pleine possession de ses moyens ; il s'était enrichi et pouvait se permettre certains luxes, s'octroyer des moments de détente et un

style de vie personnel. Par exemple, notre marchand qui avait vécu longtemps entre Cadix et Séville où, entre réalité et merveilleux, on respirait les nouveautés, où la curiosité de l'homme était sans cesse stimulée, ne resta pas insensible à l'attrait du voyage. Lui qui avait bien connu l'Espagne voulut visiter aussi la France. Il fit deux excursions dans des régions proches du Lyonnais : au sud en Provence et au nord en Franche-Comté et en Bourgogne.

- 26 Le moyen de transport indispensable pour ses voyages, et pas seulement pour ceux-ci, était le cheval : animal délicat (plus d'une fois il eut besoin d'être soigné) et coûteux. L'entretenir dans les « écuries des auberges et à la maison⁴² », payer le domestique qui s'en occupait⁴³, penser aux réparations des harnais, des fers et de la selle, coûtaient à Giovambattista entre 4 et 5 sous par jour.
- 27 En juin 1559 il alla visiter Avignon en compagnie d'un ami, Bacco Tiger, et d'un domestique⁴⁴ ; il y resta 12 jours et dépensa plus de 18 écus. Une brève parenthèse qu'il paya cher, car, en effet, pas plus tôt de retour à Lyon, il tomba malade, en proie à de violentes fièvres comme celles qui l'avaient affligé par le passé et que probablement il avait contractées dans les zones marécageuses qu'il venait de visiter. Il resta alité 40 jours : il fut traité par deux médecins tandis qu'un homme et une femme le soignèrent avec des médicaments et des bouillons de chapon. La dépense fut élevée, 168 écus, auxquels il faut en ajouter 65 pour la convalescence à « Venesi⁴⁵ » dans une villa où il alla prendre l'air avec trois domestiques, une femme et deux hommes, pendant 18 jours. La maladie lui avait laissé « une oppression au foie⁴⁶ » qui lui avait enlevé l'envie de manger et le séjour passé à la campagne fut pour lui l'occasion de se rétablir définitivement et de retrouver l'appétit en organisant « plusieurs banquets⁴⁷ ».
- 28 Deux ans plus tard, à la fin de mars 1561, il partit avec deux domestiques pour Bourg-en-Bresse et « San Graldio » : dix-huit jours de voyage qui lui coûtèrent 13.10 écus de marc. Probablement le souvenir de la longue maladie rapportée de son séjour en Provence poussa Giovambattista à prendre quelques précautions dès son retour à Lyon : il appela un médecin pour qu'il le purge et acheta plusieurs remèdes chez l'apothicaire. L'art d'Hippocrate n'offrait alors rien de mieux !
- 29 Que ce soit ou non l'effet de la purge, cette fois il ne fut pas condamné à partager son temps entre le « lit et [la] dormeuse ». Le recours aux prestations des médecins et des dentistes pouvait être très onéreux : en 1559 il représenta pour Giovambattista plus de 35 pour cent des sorties totales, pourcentage bien supérieur et de loin à celui consacré à la nourriture, au logement et à l'habillement. En outre, la maladie conditionnait son activité économique : en l'obligeant à désertier les lieux d'échange, elle ralentissait le flux des informations disponibles et l'empêchait d'entretenir des rapports avec sa clientèle : « [...] je me sens si faible que je ne quitte ni mon lit ni ma dormeuse ; mais comme je tiens beaucoup à vous rendre compte de vos affaires je m'efforcerai de répondre autant que je le pourrai. Je suis si faible que je crains que ma tête ne me trahisse, c'est pourquoi vous aurez la bonté de m'excuser si j'ai manqué a quelque chose⁴⁸ », écrivait Botti à Guichardin de Florence.
- 30 Enfin, exception faite des fréquents cadeaux qu'il envoyait à ses parents et à ses amis, on relève toute une série de petites sorties pour le secours de son âme ; il s'agissait de versements faits au bénéfice de Notre-Dame de Confort ainsi qu'à des églises et à des œuvres lyonnaises, mais la partie la plus importante de ces offrandes allait au Monastère de Foligno où se trouvait sa sœur Marie. Dans sa position, il lui arrivait également de devoir intervenir dans les circonstances les plus diverses : depuis les

pourboires et les aumônes donnés à différentes personnes chez lui et hors de chez lui jusqu'à une petite donation pour la constitution de la dot d'une Florentine à Lyon.

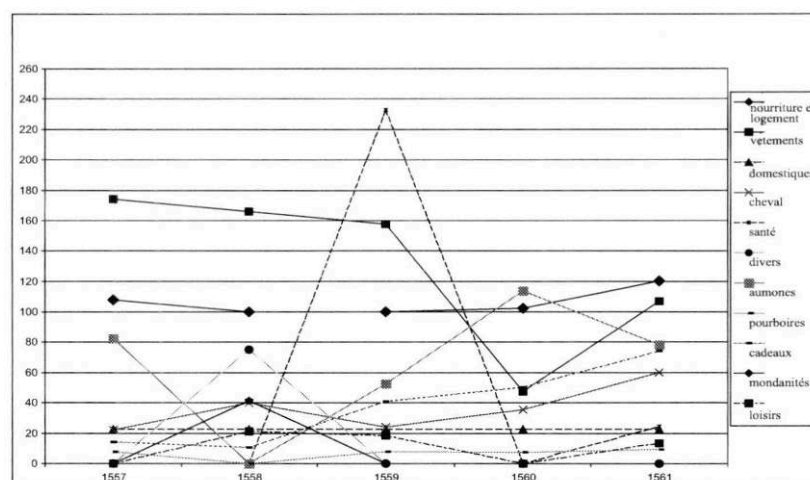
- 31 Ainsi, vivre dans la capitale des Gaules au milieu du XVI^e siècle signifiait pour notre marchand dépenser de 350 à 660 écus de marcs par an (Tableau I). Le classement par catégories de dépenses fait apparaître, comme il fallait s'y attendre, un poids déterminant de la nourriture, du logement et de l'habillement. Les sorties « pour mon habillement » en particulier dépassaient souvent les sorties « pour la nourriture et le loyer ». En 1557, les premières atteignirent 40 pour cent du total, tandis que les secondes ne dépassèrent jamais 34 pour cent.

Tableau 1. - Vivre à Lyon : les dépenses de Giovambattista Botti (1556-1561)⁴⁹
(Valeurs en Écus, Sous et Deniers de Marcs)

	Nourriture et Logement	Vêtements	Domestiques	Cheval	Santé	Aumônes	Pourboires	Cadeaux	Mondanités	Loisirs	Divers	Total
1556												350.00.00
1557	108.00.00	174.05.05	22.12.11	22.00.00	00.00.00	82.09.01	08.00.00	14.10.00	00.00.00	00.00.00	00.00.00	431.17.05
1558	99.17.03	165.17.02	22.12.11	40.00.07	00.00.00	00.00.00	00.00.00	10.08.00	41.10.00	21.08.06	75.00.00	476.14.05
1559	99.17.03	157.16.06	22.12.11	24.00.00	233.00.00	52.13.08	08.00.04	41.05.00	00.00.00	18.10.00	00.00.00	657.15.08
1560	102.05.06	47.11.08	22.12.11	35.07.03	00.00.00	114.01.04	07.10.00	50.03.04	00.00.00	00.00.00	00.00.00	379.12.00
1561	120.08.04	107.01.00	22.12.11	59.14.01	24.10.00	78.11.05	09.06.00	74.04.03	00.00.00	13.10.00	00.00.00	509.18.08
Total	530.08.04	652.11.09	113.04.07	181.01.11	257.10.00	327.15.06	32.16.04	190.10.07	41.10.00	53.08.06	75.00.00	

Source : ASF, *Libri di commercio*, n. 724 et n. 725, *Mastri*, respectivement à partir de c. 13s et c.123s.

Graphique. - Vivre à Lyon : les dépenses de Giovambattista Botti (1557-1561) (Valeurs en Écus, Sous et Deniers de Marcs)



- 32 Le tableau et son graphique n'ont pas besoin de beaucoup d'explications, le rythme et l'évolution des dépenses dépendirent des facteurs les plus divers ; il ressort par exemple, qu'à peine installé, notre marchand s'est préoccupé de s'adapter aux mondanités de la ville, s'abandonnant (entre 1557 et 1559) à quelques vanités, surtout dans le domaine vestimentaire ; de même, la maladie qui le frappa durant l'été 1559 provoqua la baisse de certaines consommations. Quoi qu'il en soit, les chiffres énumérés témoignent d'un train de vie élevé sur les détails duquel nous ne pouvons pas nous arrêter ici : à titre d'exemple et pour comparer grossièrement avec d'autres

réalités de la même époque, on dira qu'en 1559 Giovambattista dépensa rien que pour lui — même l'équivalent du revenu annuel d'au moins vingt maîtres maçons lyonnais⁵⁰.

- 33 Comme on l'a vu, notre marchand demeura à Lyon de fin 1555 à mai 1562, presque sept années durant lesquelles il bâtit des rapports économiques, cultiva des relations sociales, engrangea des succès et subit aussi des pertes et des défaites sans jamais se décourager. Il quitta la France pour plusieurs raisons parmi lesquelles, au premier plan, l'incertitude provoquée par la diffusion, dans de nombreux pays européens, des hérésies protestantes. Un problème qui peu après allait déboucher sur la férocité des massacres.
- 34 Attentif aux affaires politiques et religieuses, Giovambattista avait accueilli avec une grande satisfaction la nouvelle de l'accord de Cateau-Cambrésis qui mettait fin aux guerres d'Italie ; il espérait que cet événement allait marquer le début d'une pacification plus générale⁵¹. Mais « les faits de la foi » suivirent un autre chemin.
- 35 En mai 1560, deux mois après la conjuration d'Amboise, lorsqu'en ville commencèrent à se multiplier les prêches publics et les dangereux signaux d'intolérance des huguenots contre l'intransigeance du catholicisme romain⁵², Giovambattista resta à Lyon en se contentant d'une plus grande prudence dans les affaires. A cet égard, la décision de réduire de moitié une commande de soie envoyée à Naples à Pierozzo del Rosso, « [...] vu les difficultés [...] de commercer en raison des événements de la foi⁵³ », est éloquente.
- 36 Lorsque les affrontements devinrent réellement dangereux, il résolut de ne s'engager dans aucune affaire afin de pouvoir partir à tout moment sans toutefois confesser encore le désir explicite de quitter la France. Les risques allaient se multipliant ainsi qu'il l'écrivait à l'un de ses correspondants napolitains, Agnolo Biffoli :
- Si tu savais les émeutes [...] qu'il y a eu dans cette ville ; on a été en grand danger et on a risqué d'être mis à sac, et tout cela au nom de la religion. Grâce à Dieu tout s'est bien terminé et pour le moment les choses se sont calmées depuis que justice a été faite en pendant six des séditeux les plus enragés ; on ne pouvait pas tous les exécuter, on aurait eu trop à faire. Ainsi tout le Royaume est-il contaminé, c'est pourquoi il vaut mieux se méfier et je vous enjoins de ne pas envoyer ici trop de marchandises⁵⁴.
- 37 Les allusions du marchand florentin sont claires. La répression de la conjuration d'Amboise avait provoqué la colère des chefs huguenots dans toutes les provinces du Royaume. À Lyon, sous la conduite d'Edne de Maligny, les réformés avaient préparé une révolte vaste et articulée, mais les espions des Guises ainsi que l'habileté d'Antoine d'Albon, lieutenant du gouverneur, firent échouer cette initiative, laissant ainsi le champ libre à la répression catholique⁵⁵.
- 38 À l'inquiétude des affrontements qui auraient pu mettre en jeu la sécurité de Giovambattista et de ses compatriotes venaient s'ajouter leurs préoccupations face aux difficultés croissantes du monde des affaires, difficultés qui ne semblaient pas toutes ni toujours imputables aux guerres de religion. Il y avait de graves complications sur le marché des changes, ainsi que des problèmes dus à l'insolvabilité du souverain dans l'affaire du Grand Parti qui remettaient fortement en cause l'attrait que Lyon exerçait sur les marchands. Botti était parfaitement conscient de tout cela et, peut-être, emporté par une sorte de pessimisme plus que justifié, considérait-il que toute l'économie du continent était en crise :

[...] je vois sur toutes les places les affaires des marchands aller de telle façon que l'on commerce sans la moindre sécurité et il ne faut pas s'en étonner car trois rois

de la chrétienté ne paient pas les marchands ce qui a causé en maints endroits de nombreuses faillites qui certainement ne sont pas les dernières⁵⁶.

- 39 Durant les treize mois suivants, les commentaires du marchand se firent moins fréquents, ses missives se concentrant surtout sur des questions d'affaires qui restaient à traiter et sur l'éventualité de son retour à Florence. Pourtant, durant toute cette période, il dut assister personnellement à des manifestations de violence entre catholiques et huguenots comme celle qui eut lieu durant une procession du *Corpus Domini* : le peuple déchaîné s'en prit aux huguenots qui avaient profané l'hostie (juin 1561). Sans doute attendait-il en silence de voir les effets des médiations tentées par Catherine de Médicis : en juillet 1561, on cessa de considérer les réformés comme des rebelles et en 1562 fut émis l'Édit de Janvier qui autorisait les protestants à exercer leur culte dans les banlieues des villes. C'est au cours de ces mois que la réforme à Lyon connut son apogée : durant la nuit du 29 au 30 avril 1562, les huguenots s'emparèrent de la ville⁵⁷.
- 40 Giovambattista commenta l'événement en ces termes :
 Je me trouvai à Lyon quand les luthériens s'en rendirent maîtres et bien malgré moi, ne pouvant faire autrement, je demeurai là avec eux quatre jours durant. Je fus en grand danger de mort, mais, grâce à Dieu, tout cela prit fin le 3 mai⁵⁸ [...].
- 41 Ces faits avaient imprimé une accélération aux projets de notre marchand. Depuis quelque temps, ses frères faisaient pression sur lui afin qu'il rentre à Florence. Ils le sollicitaient dans l'espoir qu'une fois revenu en Toscane, il se marie, garantissant ainsi la perpétuation du lignage⁵⁹. Ou peut-être Giovambattista sentait-il que le moment était venu de ralentir sérieusement son activité économique : je suis vieux et fatigué et « [...] je compte bien m'arrêter de sillonner le monde comme je l'ai fait pendant 35 ans⁶⁰ », écrivait-il juste après son retour.
- 42 L'expérience de Botti est une expérience particulière. Il décida de s'en aller tout de suite. Ainsi qu'il l'affirmait lui-même, il avait vécu dans la ville rhodanienne « par choix et non par nécessité », libre d'opter entre l'activité commerciale et l'activité bancaire, de sélectionner ses affaires. Dès que les doutes l'assaillirent, il se sentit libre de rentrer à Florence pour épouser Caterina di Alamanno de' Medici et donner à sa famille la descendance tant désirée.
- 43 Il en alla autrement pour d'autres entreprises florentines qui s'affairaient alors en nombre à Lyon. Michele Cassandro, qui s'est penché sur la question pour les années soixante-dix, a souligné la multiplicité des raisons qui poussèrent les hommes d'affaires toscans à rester dans la capitale des Gaulois ou à en partir⁶¹. Si la biographie, les aptitudes, les décisions commerciales de chacun d'entre eux sont différentes, le pragmatisme de leurs choix est identique. La correspondance des Florentins est riche en observations relatives au conflit religieux qui déferlait sur l'Europe ; Lyon et aussi les Flandres étaient impliquées au premier degré, mais les jugements et les prévisions n'étaient pas tous les mêmes⁶². « Ces guerres ne sont pas de celles qui empêchent le commerce⁶³ », ou bien « [...] désormais la guerre est familière, à la fin elle aura raison de nous tous, mais comme il y a beaucoup de bien-être, nous ne nous en apercevrons pas tout de suite⁶⁴ » : ce sont là seulement quelques-unes des considérations parmi les plus significatives et les plus contradictoires qu'on puisse lire dans les livres de copies de lettres tenus à Lyon à la fin des années 1560 par les Martelli.
- 44 Il n'est que trop facile d'observer que, dans un contexte aussi compliqué et incertain, l'action des marchands ainsi que le mouvement des produits et des capitaux se

ressentaient tout autant des événements intérieurs à la ville que des attentes sur le marché international.

- ⁴⁵ Dans les moments de calme relatif, qui atténuaient les tensions du conflit religieux, le train des affaires était plus dynamique comme en témoigne le fait que de nombreux Parisiens venaient à Lyon acheter des velours et toute sorte de marchandises⁶⁵, ce qui ravivait les espoirs des opérateurs de foires qui ne pouvaient s'empêcher de souhaiter l'« extermination de tous ces hérétiques⁶⁶ » dont les ravages n'étaient même pas comparables à ceux d'autres conflits plus traditionnels :

[...] Charles Quint et le Roi d'Angleterre avec 50 000 hommes et 30 000 chevaux ont épargné le monde et maintenant il faut avoir peur de quatre va-nu-pieds⁶⁷.

- ⁴⁶ La troisième guerre civile se caractérisa par de nombreuses victoires catholiques, mais aux échecs militaires les huguenots répondirent par des victoires politiques. La paix de Saint-Germain (8 août 1570) garantit aux réformés certaines libertés de culte, inaugurant ainsi une période qui, bien que de courte durée, fut marquée par une relative tranquillité religieuse⁶⁸.
- ⁴⁷ Entre-temps, le front oriental commençait lui aussi à se déstabiliser. Bien que géographiquement éloignés, il s'agissait tout de même d'événements capables d'engendrer à nouveau l'incertitude. On savait très bien que des conflits éventuels entre les Vénitiens et les Turcs pourraient ralentir les trafics avec la Syrie et l'Égypte, diminuer la consommation de laine dans la cité lagunaire⁶⁹, ou encore réduire les arrivées de « galla⁷⁰ ».
- ⁴⁸ Les acteurs économiques les plus attentifs étaient donc assoiffés de nouvelles et parfaitement conscients de l'ampleur des processus politiques et économiques qui dans les années à venir allaient conditionner leurs choix. Au cours de l'année qui suivit la bataille de Lépante, les Martelli notaient que le Royaume de France n'avait jamais vécu une période aussi difficile pour le commerce ; ils semblaient presque étonnés du fait que « [...] c'est déjà beaucoup d'avoir fait ce qu'on a fait, car tant que durent ces persécutions contre les hérétiques, personne ne veut vendre ni acheter⁷¹ ». Ce n'est pas un hasard si ces considérations ont été exprimées au lendemain du massacre de la Saint-Barthélémy. Les nouvelles des tueries s'étaient répandues comme la poudre et même Lyon, sous la conduite de catholiques intransigeants, vit couler le sang des protestants. Une spirale sans fin qui, sous l'effet d'une réaction en chaîne, allait peu de temps après provoquer les rétorsions des huguenots du Sud, ralentissant ainsi le rythme de l'activité économique⁷².
- ⁴⁹ En dix années de guerre, les campagnes avaient été dévastées par les passages répétés des troupes et des bandes armées. Les activités commerciales elles aussi avaient subi des temps morts significatifs. On s'est beaucoup interrogé sur les causes et surtout sur la période de la décadence des foires lyonnaises. Si le conflit entre le politique et le religieux ne peut être considéré comme l'unique motif, il est également probable, comme l'observe Bottin, que le départ des banquiers florentins a été surestimé par des historiens tel Gascon. Il n'en teste pas moins qu'il faut réfléchir encore sur le rôle des foires de Besançon d'abord, de Novi et Plaisance ensuite, qui durent leur fortune croissante à certains changements en négatif dans le fonctionnement des foires de Lyon.
- ⁵⁰ Les Toscans avaient commencé à en discuter dès le début des années Soixante. Giovambattista Botti, tout juste revenu en Toscane en 1562, découvrit qu'à Florence on préférait commercer avec Besançon⁷³. Lui-même, avec ses correspondants sur la Saône,

déplorait l'excessive fréquence des rencontres lyonnaises, organisées tous les deux mois, et la pratique incontrôlée et toujours en vigueur des paiements en monnaie « blanche » à la place de l'or⁷⁴. Bref, les retours sur Lyon offraient de maigres profits et il ajoutait : « [...] ce sera toujours comme ça puisqu'on ne fait plus les paiements en or comme autrefois⁷⁵ ».

- ⁵¹ C'est ainsi qu'au début des années soixante, Giovambattista Botti, tout en gardant de solides rapports avec ses concitoyens de Lyon, commença à déplacer ses activités à Besançon puis à Chambéry et Poligny. Les nouvelles places jouaient un rôle de plus en plus grand, provoquant une certaine agitation parmi les banquiers de la capitale des Gaules qui, en mai 1569, étaient inquiets des signaux négatifs qu'ils enregistraient sur la Place du Change, conscients que les bas prix faits à Chambéry étaient en train de ruiner le marché financier de Lyon⁷⁶. En 1571, la cour interdit aux financiers de fréquenter ces foires sous peine de graves sanctions⁷⁷.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. La documentation utilisée au cours de ce travail est conservée aux Archives d'État de Florence et fait partie du fonds « Libri di commercio e di famiglia » ; aux numéros 724 et 725 se trouvent les deux grands-livres, au 715 le livre des copies de lettres tenu par Giovambattista Botti durant son séjour en France. On a également passé en revue les livres de même type que notre marchand tint à Florence immédiatement après son retour de Lyon (n. 716 et n. 723). Afin de comprendre les attitudes et les commentaires liés aux conflits politiques et religieux, nous avons utilisé la documentation Martelli conservée dans la *Quinta Serie Stroziana* aux numéros 1512, 1517, 1559, 1593 et 1595. Les frères Botti, dans la première moitié du XVI^e siècle, avaient formé un groupe très actif dans les commerces entre le Nouveau Monde, l'Espagne et l'Italie. Ils possédaient des filiales en Italie (Florence et Pise) et en Espagne (Cadix, Séville et Valladolid). Cf. Angela ORLANDI, *La Compagnia dei Botti in terra di Spagna al tempo delle Scoperte (1524-1566)*, Bari, Università degli Studi, Tesi di Dottorato di ricerca in Storia Economica, 1995 ; Enrique OTTE, *Los Botti y los Lugos*, in III *Colloquio de Historia Canario-Americana (1978)*, Ediciones del Excelentísimo Cabildo Insular de Gran Canaria, t. I, 1980, p. 241-259 ; Françoise POINT-WAQUET, *Les Botti. Fortune et culture d'une famille florentine (1550-1621)*, Mélanges de l'École française de Rome, 90 (1978), 2, p. 689-713.

2. En voyage pour Lyon, Giovambattista fit deux étapes, l'une à Padoue, l'autre à Venise, où il s'arrêta pour conclure quelques « négoce » et renforcer ses rapports avec des marchands de ces deux villes, en particulier avec l'« aîné » de la Compagnie des Affaitati qui contrôlait des entreprises présentes également à Anvers et à Valladolid et avec lesquelles, pendant son séjour à Lyon, notre marchand entrèrent des affaires. Archives d'État de Florence, *Libri di commercio e di famiglia* (dorénavant ASF, *Libri di commercio*), n. 723, *Copialettere*, Florence-Venise, Giovambattista Botti aux Affaitati, 7 septembre 1554, c. 62r.

3. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon-Venise, Giovambattista Botti à Matteo Botti, 31 août 1559, c. 30v : *come un pulcino in ela stoppa*.

4. Six frères travaillaient dans le groupe : Matteo, Iacopo, Giovambattista, Francesco, Girolamo, Simone. Matteo et Simone, exception faite de brefs séjours à Venise et à Rome, restèrent à Florence, tandis que Iacopo, Giovambattista et Francesco partagèrent leur vie entre l'Italie et l'Espagne. Seul Iacopo resta en Andalousie jusqu'à sa mort.

5. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon-Naples, Giovambattista Botti aux Biffoli, novembre 1560, c. 72v : [...] *negoziare el mio mobile corne mi convyene*.
6. La monnaie dans laquelle Giovambattista Botti tenait ses comptes était les écus, les sous et les deniers de marc, monnaie propre aux foires de Lyon. La monnaie courante en circulation était par contre l'écu de soleil ; dans les années qui nous intéressent (1556-1564) l'écu de marc valait 1,022 écus de soleil. Le rapport avec l'unité de compte française était de 2,25 livres tournois pour un écu de marc. Cf. Angela ORLANDI, *Le Grand Parti. Fiorentini a Lione e il debito pubblico francese nel XVI secolo*, Fondazione Carlo Marchi, Firenze, L. S. Olschki, 2002, p. 5-6 et p. 54-55.
7. Sur l'activité des marchands vicentins à Lyon, voir Edoardo DEMO, *Sete e mercanti vicentini alle fiere di Lione nel XVI secolo*, in Paola Lanaro (éd.), *La pratica dello scambio. Sistemi di fiere, mercanti e città in Europa (1400-1700)*, Venezia, Marsilio, 2003, p. 177-199.
8. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon-Anvers, Giovambattista Botti aux Affaitati, 17 novembre 1559, c. 38v : [...] *rimetto in lle piazze d'Italia el mio mobile e a l'incontro d'esso tutti e' mia amici mi mandano contro a esso altanto debito e cossi saldo, fiera per fiera, tutti e' mia conti*.
9. Angela ORLANDI, *Le Grand Parti*, op. cit., p. 89-91.
10. Quatre foires commerciales se tenaient à Lyon, réparties tout au long de l'année durant les périodes de l'Apparition (la foire s'appelait alors aussi foire des Rois), de Pâques, du mois d'août et de la Toussaint. Elles avaient lieu en concomitance avec les fêtes religieuses dont elles prenaient le nom. La première se déroulait le lundi après l'Épiphanie, la seconde commençait le lundi qui suivait le dimanche de Quasimodo, la troisième débutait le 4 août, trois jours après la fête de Saint-Pierre-in-Vincoli, la quatrième enfin commençait le 3 novembre.
11. Jacqueline BOUCHER, *Présence italienne à Lyon à la Renaissance. Du milieu du XV^e à la fin du XVI^e siècle*, Lyon, LUDG, 1994, p. 110 ; Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands (1520-1580)*, 2 vol., Paris-La Haye, École pratique des hautes études — VI^e Section, Mouton, 1971, p. 435-450.
12. Nicolas Dorlin était le notaire chargé par les autorités de rédiger les actes relatifs au Grand Parti.
13. ASF, *V Serie Stroziana* (désormais VSS), n. 1517, *Mastro*, c. 103s.
14. Jacqueline BOUCHER, *Présence italienne à Lyon*, op. cit., p. 110-122 ; Richard GASCON, *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle*, op. cit., p. 443-445 ; René JULLIAN, « Sur les maisons lyonnaises de la Renaissance », in Antonio Possenti & Giulia Mastrangelo (éd.), *Il Rinascimento a Lione*, Atti del Congresso Internazionale (Macerata, 6-11 maggio 1985), Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia, Università degli Studi di Macerata, Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1988, p. 443-453.
15. Michele CASSANDRO, « Le élites internationales à Genève et Lione nei secoli XV-XVI », in Mario Del Treppo (éd.), *Sistema di rapporti ed élites economiche in Europa (secoli XII-XVII)*, GISEM, Pisa, Liguori, 1994, p. 231-247, en part. p. 246-247. Voir plus en général, Id., *Le fiere di Lione e gli uomini d'affari italiani nel Cinquecento*, Firenze, Tipografia Bacini & Chiappi, 1979.
16. À cet effet 6.7 écus de marc furent versés entre avril et septembre 1558. ASF, *Libri di commercio*, n. 724, *Mastro*, c. 64s.
17. Entre le 26 avril 1556 et le 30 juillet 1561, 3.17.6 écus de marc furent déboursés. ASF, *Libri di commercio*, nn. 724 et 725, *Mastri*, cc. 64s et 10s.
18. Notre marchand habita chez les Panciatichi et les Carnesecchi, probablement de son arrivée jusqu'au 20 décembre 1560, quand il fut accueilli par Filippo della Tosa chez lequel il vécut jusqu'au 7 janvier 1562. Enfin, dans les derniers mois de son séjour lyonnais (jusqu'au 3 mai 1562) il demeura chez les Giacomini et les Pandolfi.
19. ASF, *Libri di commercio*, n. 724, *Mastro*, c. 198s.
20. Il s'agissait d'un pèlerinage à la Grande Chartreuse (Saint-Pierre-de-Chartreuse, Isère), un des deux monastères qui a abrité pendant plusieurs siècles les moines de Chartreuse.
21. ASF, *Libri di commercio*, n. 724, *Mastro*, c. 198s.

22. Michele CASSANDRO, « Forestieri a Lione nel '400 e '500 : la nazione fiorentina », in Gabriella Rossetti (éd.), *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XII-XVI*, GISEM, Pisa, Liguori, 1989, p. 151-162, en part. p. 154-155.
23. Au consulat à proprement parler venaient s'ajouter les prélèvements destinés à des finalités diverses, mais toujours liés au fonctionnement de la nation.
24. ASF, *Libri di commercio*, n. 725, Mastro, c. 10s : [...] *per 12 torcie, 12 arme e altre spese fatte in llo interrare del sinnor Consolo* ; « [...] pour 12 torches, 12 étendards et d'autres dépenses faites pour les funérailles de monsieur le Consul ».
25. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon-Florence, Giovambattista Botti à Vincenzo Manovelli, 6 novembre 1559, c. 34r.
26. Matteo Botti se trouvait alors à Venise avec sa femme pour conclure la vente d'un important lot de sucre.
27. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copie di lettere*, Lyon-Venise, Giovambattista Botti à Matteo Botti, 12 mai 1559, c. 12v : [...] *dreto [...] un cassettino coperto di coio nero [...] mandai a donare dua braccialetti d'oro quali pesorno once 3 danari 22 grani 10 d'oro. harò caro intendere li habbia riciuti et se bene el presente è piccolo, la volontà è grande in servirla. Non so se costà si usano, qua tutte le donne li portano*. Les bracelets coûtèrent 41.5 écus (ASF, *Libri di commercio*, n. 725, Mastro, c. 13s).
28. ASF, *Libri di commercio*, n. 725, Mastro, c. 20s.
29. ASF, *Libri di commercio*, n. 725, Mastro, c. 183s.
30. L'orfèvre chargé de ce travail fut « Giaches Nosel ». ASF, *Libri di commercio*, n. 725, Mastro, c. 183s.
31. À plusieurs reprises pendant son séjour à Lyon, Giovambattista expédia quelques bijoux à Florence à Lucrezia Strozzi, la femme de son frère Simone, et à ses nièces Elisabetta et Ginevra. En août 1557 par exemple, il envoya en Toscane pour Agostino del Corno, bien rangés dans une petite boîte : [...] *cinque bottony d'oro e uno anello d'una fede d'oro [...] e uno vezo d'oro e argento [...] e un altro vezzo simile d'oro e d'argento*. « [...] 5 boutons en or et une alliance en or [...] 1 collier en or et en argent et un autre collier semblable en or et en argent ». Aux cadeaux de valeur s'ajoutaient des présents plus modestes mais tout aussi appréciés. Il s'agissait souvent de produits alimentaires que notre marchand destinait surtout au monastère de Foligno où sa soeur Marie était entrée en religion. Harengs, vin, avoine, orge et millet portaient subvenir aux besoins de l'ordre (ASF, *Libri di commercio*, n. 724, Mastro, c. 123d, cc. 251s sq.).
32. Cela comprend à la fois le mobilier et les objets nécessaires à la vie de tous les jours.
33. On a peu d'informations sur ces personnages. On sait que Piero di Stefano Bobini était natif de Busi du bailliage de Châlon, que Stefano Ambrogini était originaire de Vienne, petit centre situé à 40 km environ de Lyon. Le dernier embauché, peu avant son retour en Toscane, fut Bartolomeo Grandone « natif de Onche di Fores », près de Montbrison, qui suivit Giovambattista à Florence où il resta à son service.
34. Françoise JOUKOVSKY, « Lyon ville imaginaire », in Antonio Possenti & Giulia Mastrangelo (éd.), *Rinascimento a Lione*, op. cit., p. 419-439.
35. Jacqueline BOUCHER, *Présence italienne à Lyon à la Renaissance*, op. cit., p. 128-129.
36. ASF, *Libri di commercio*, n. 724, Mastro, c. 123s.
37. Drap de soie léger appelé ainsi parce qu'il était originaire de la ville d'Ormuz. Nicolò Tommaseo et Bernardo Bellini, *Dizionario della lingua italiana*, Milano, Rizzoli, 1977.
38. À vrai dire, les comptes ouverts au chapitre « frais personnels » de Giovambattista Botti fournissent bien d'autres indications relatives à l'habillement de notre marchand. Cependant, il n'est hélas pas toujours possible d'établir le coût de chaque vêtement. En effet, très souvent les sommes correspondent à une valeur globale comprenant plusieurs vêtements, ce qui rend impossible de déterminer le prix d'un seul objet ; en outre, dans d'autres cas il n'apparaît pas clairement si l'écriture indique le coût total (tissu, ornements, finition, facture) ou partiel du bien. Nous transcrivons à la suite les vêtements pour lesquels au contraire on a pu établir le coût

total : chemise neuve 02.03 écus, cape en drap de « *peluzzo* » de San Martino 12.17.08 écus, ceintures en soie 00.05.01 écus, « *ropetta* » en serge doublée 09.16 écus, cape en drap de Florence ornée de velours 12.13 écus, cape de cheval, en drap noir, ornée de velours 14.10 écus, cape en drap de « *peluzzo* » de San Martino 12.17.08 écus.

39. Les étoffes étaient souvent achetées par des tiers.

40. Giovambattista était né à Florence le 19 avril 1505, de Simone et Maddalena Riccardi, dans le quartier de Santo Spirito, dans la maison au coin de l'« *Ardiglione* ». ASF, *Tratte*, serie *Libri di età*, n. 81, 1425-1594, photogramme 74.

41. ASF, *Libri di commercio*, n. 711, *Copialettere*, Florence-Cadix, Matteo Botti à Giovambattista Botti, 28 mai 1526, c. 101 r : [...] *se gli altri vestono tanto pomposi e straccono tanti drappi, io conforto te a pigliare un modo medio, da potere mantenersi e non avere a chalar di basso e sempre uno merchante sarà più chonmendabile andare secondo l'arte e non secondo lo gentiluomo che è arte apposita.*

42. ASF, *Libri di commercio*, nn. 724 et 725, *Mastri*, respectivement à partir de cc. 176s et 13s.

43. Botti payait la nourriture de son domestique.

44. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon - Séville, Giovambattista Botti à Iacopo Botti, 7 août 1559, c. 27 : [...] *questa San Giovanni passata andai in Avignone a spasso, tornai qui et drento di 6 giorni mi vene una terzane qualle mi hanno trattato di sorta non mi posso punto rihavere et così mi sto ne letto con tanta debolezza non posso punto alzare el capo.* « [...] pour la Saint-Jean je suis allé à Avignon me promener, puis je suis revenu et 6 jours plus tard il m'est venu par deux fois la fièvre tierce qui m'a tellement abattu que je n'arrive plus à me remettre, une grande faiblesse me cloue au lit et m'empêche de lever jusqu'à la tête. »

45. Il s'agissait très certainement de Vénissieux, petite ville au sud de Lyon.

46. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon-Venise, Giovambattista Botti à Matteo Botti, 31 août 1559, c. 30v.

47. ASF, *Libri di commercio*, n. 724, *Mastro*, c. 13s.

48. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon - Florence, Giovambattista Botti à Agniolo Guicciardini, 12 août 1559, c. 28v : [...] *sto tanto debole che non escho del letto et lettuccio ; perché io desidero molto darvi conto delle cose vostre mi sforzerò di rispondere a dua versi et darvi conto di quello ch'io potrò perché sto tanto debole che non so se 'l capo mi regerò perd in quello mancassi mi harete per iscusato.*

49. Les données transcrites dans le tableau proviennent de la mise en fiche des comptes « dépenses journalières pour ma personne » et les « *masserizie* ». Les chiffres relatifs aux domestiques expriment la moyenne des dépenses effectuées durant toute la période. Ainsi que nous l'avons déjà dit, notre marchand n'indique pas toujours le nom du domestique ni la période à laquelle correspond le salaire. De même, pour les dépenses relatives à la nourriture et au logement des années 1558, 1559, 1560 et 1561, on a calculé des moyennes, étant donné que, lorsqu'il s'absentait de Lyon, Giovambattista ne versait à ses logeurs aucun loyer. Pour 1556 les registres nous offrent seulement les dépenses totales concernant toute l'année. En effet, les comptes détaillés avaient été arrêtés dans le livre précédent que nous ne possédons pas. Naturellement les chiffres sont exprimés en écus de marc.

50. Le calcul a été fait en considérant une annualité comprenant 200 journées de travail effectif et sur la base des salaires nominaux proposés par Richard GASCON, *Grand commerce*, op. cit., p. 930-931.

51. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon-Florence, Giovambattista Botti aux Filicai, 12 mai 1559, cc. 11v - 12r : *Intendesti la nuova della pace : èt stata cosa santa et buona per tutta la christianità quale stava et sta in gran disordine et massime in lla cosa della fede. Hora con lla face le cose si doverranno acconciare, piaccia a Ddio così sia.* « Tu as appris la nouvelle de la paix ; c'est une chose sacro-sainte pour toute la chrétienté qui était et est encore en proie à un grand désordre en particulier pour ce qui touche à la foi. Maintenant avec la paix les choses devraient s'arranger, plaise à Dieu qu'il en soit ainsi. » ; Le Consul de la nation, Piero Mannelli, établit un prélèvement

extraordinaire : [...] *per distribuyre a' più y per l'amore di Dio, insieme con altry dati tutta la nazione per la nuova venuta de la pacie*. « [...] à distribuer aux plus pauvres pour l'amour de Dieu, en même temps que de l'argent de provenance différente versé par toute la nation pour saluer la paix revenue ». Giovambattista versa 24.08.10 écus (ASF, Libri di commercio, n. 725, Mastro, c. 13s).

52. Arlette JOUANNA, « Les temps des guerres de religion en France (1559-1598) », in Ariette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi & Guy Le Thiec (éd.), *Histoire et dictionnaire des Guerres de religion*, Paris, R. Laffont, 1998, p. 3-445, ici p. 73.

53. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon-Naples, Giovambattista Botti à Pierozzo del Rosso, 11 mai 1560, c. 54v : [...] *visto il cattivo [...] negoziare ci è rispetto alle cose de la fede*.

54. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon-Naples, Giovambattista Botti à Agnolo Biffoli, novembre 1560, c. 72 : *Dovesti intendere de tumulti [...] seguyrno in questa città e si corse gran rischio della vita e di non andare a saco e tutto per creduto sotto colore della religione. Abbiamo da dare grazia a Ddio tutto passò bene e per ora la cosa si è quetata con avere la giustizia apichato sey de'più amotinatori e se l'avessi auto a giustiziare tutti arebbe auto da fare troppo. E così sta tutto questo Rengnio contaminato, di modo per tal causa siè malissimo fidare e vy conforto a non mandare troppo mercanzie qua*.

55. Richard GASCON, « Ferveurs, déchirements et reconstructions : de la renaissance et de la réforme à l'âge classique », in André Latreille (éd.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1975, p. 183-206, en part. p. 189 ; A. JOUANNA, *Les temps des guerres*, op. cit., p. 73-74 ; Pierre MIQUEL, *Le guerre di religione*, Firenze, Sansoni, 1981, p. 227.

56. ASF, *Libri di commercio*, n. 715, *Copialettere*, Lyon-Naples, Giovambattista Botti aux Biffoli, novembre 1560, c. 72v : [...] *vego le cose de'mercanti in tutte le piazze andare di sorta, si negozia con grandissimo pericolo e non n'è maraviglia poi tre re de la cristianità non pagano e'mercanti e per tal causa è seguyto in più partte di molti falimenti e da dubitare forte non ne segua delli altry*.

57. R. GASCON, « Ferveurs, déchirements et reconstructions », art. cité, p. 189-192.

58. *Libri di commercio*, n. 716, *Copialettere*, Florence-Séville, Giovambattista Botti à Lorenzo del Rosso, 30 septembre 1562, c. 7v : *Io mi trovai in Lione quando e'luteriani se ne feciono sinori e contro a mia voglia stetti lì con loro quatro giorni per non potere fare altro. Corsi gran pericoio della vita, a l'utimo, per la grazia di Dio, n'uscì allì 3 di maggio [...]*.

59. En effet, aucun des frères mariés de Giovambattista n'avait eu de descendance mâle.

60. ASF, *Libri di commercio*, n. 716, *Copialettere*, Florence-Madrid, Giovambattista Botti à Vincenzo Ambroggi, 11 octobre 1562, c. 8v : [...] *fo conto fermarmi e non andare più arando el mondo come son ito 35 any*.

61. Michele CASSANDRO, *I forestieri a Lione*, op. cit., p. 158-160. À ce sujet, voir aussi la récente contribution de Jacques BOTTIN, « Les foires de Lyon et les Italiens autour de 1600 : déclin ou reconfiguration ? », in *La pratica dello scambio*, op. cit., p. 201-218.

62. ASF, VSS, n. 1512, *Copialettere*, Lyon-Ancone, Cosimo Martelli et ses associés à Luigi Pescioni, 2 septembre 1566, c. 38v.

63. ASF, VSS, n. 1559, *Copialettere*, Lyon-Naples, Cosimo Martelli et ses associés à Bernardo Corsi et Francesco Martelli, 3 octobre 1569 : [...] *queste guerre, le quali son di sorte che non impedischano il commertio*.

64. ASF, VSS, n. 1559, *Copialettere*, Lyon-Florence, Cosimo Martelli à Bartolomeo et Tommaso Martelli, 20 novembre 1569 : [...] *hormai ci faremo la guerra familiare per qualche tempo [...] andrannosi consumando tutti e come ci è del grasso assai non si sentira così presto*.

65. ASF, VSS, n. 1559, *Copialettere*, Lyon-Avignon, Cosimo Martelli et ses associés à Luisi Pomar, 1^{er} avril 1569, c. 3 : *qui sono venuti molti parigini et conperano a furia tutte merchanzie, hanno levato quanti velluti buoni àno possuto avere*. Il est probable que la cour avait besoin des précieuses soieries lyonnaises pour participer aux nombreuses fêtes que Catherine de Médicis organisait à Fontainebleau (cf. P. MIQUEL, *Le guerre di religione*, op. cit., p. 290).

66. ASF, VSS, n. 1559, *Copialettere*, Lyon-Florence, Cosimo Martelli aux Martelli, 28 mars 1569, c. 1v : [...] *si spera ben presto ogni sterpimento di questi eretichi [...]*.
67. ASF, VSS, n. 1559, *Copialettere*, Lyon-Vicence, Cosimo Martelli et ses associés aux Pioveni, 7 avril 1569 : [...] *Carlo Quinto e 'l Re d'Inghilterra con 50^M huomini, 30^M cavalli e non haver fatto un danno al mondo et hora per quatro scalzi no' si a temere*.
68. A. JOUANNA, *Les temps des guerres*, art. cité, p. 184-185.
69. ASF, VSS, n. 1559, *Copialettere*, Lyon-Valladolid, Cosimo Martelli aux Mazzinghi, 27 marzo 1570 ; *Id.*, 5 mai 1570, Lyon-Marseille, Cosimo Martelli à Pontormo, 5 mai 1570 ; ASF, VSS, n. 1593, *Copialettere*, 2 décembre 1571.
70. Matière tinctoriale.
71. ASF, VSS, n. 1595, *Copialettere*, Lyon-Venise, Cosimo Martelli et ses associés à Maffetto, 16 octobre 1572 : [...] *non si è fatto poco a fare quello s'è fatto che fin tanto durano queste persecuzione contro gli eretici, persona non vuol vendere né comprare*.
72. P. MIQUEL, *Le guerre di religione*, p. 300.
73. ASF, *Libri di commercio*, n. 716, *Copialettere*, Florence-Lyon, Giovambattista Botti aux Capponi, 5 juillet 1563, c. 70r.
74. ASF, *Libri di commercio*, n. 716, *Copialettere*, Florence-Venise, Giovambattista Botti à Pandolfo Attavanti, 3 mars 1565, c. 138r. En effet les Français qui ne pouvaient pas accéder à la profession de marchands-banquiers réintroduisirent le paiement en or ou en monnaie, soit un tiers d'argent et deux tiers de billon. Cf. Marie-Thérèse BOYER-XAMBEAUX, Ghislain DELEPLACE & Lucien GILLARD, *Banchieri e principi. Moneta e credito nell'Europa del Cinquecento*, Torino, Einaudi, 1991, p. 168.
75. ASF, *Libri di commercio*, n. 716, *Copialettere*, Florence-Lyon, Giovambattista Botti aux Bartolomei, 16 mars 1565, c. 139r : [...] *senpre sarà così, non facendo è pagamenti si faccino in oro come già si soleva*.
76. ASF, VSS, n. 1595, *Copialettere*, Lyon-Milan, Cosimo Martelli et ses associés à Federigo Cusano, 20 maggio 1569.
77. ASF, VSS, n. 1593, *Copialettere*, Lyon-Valladolid, Cosimo Martelli et ses associés aux Mazzinghi, 30 novembre 1571.

AUTEUR

Angela Orlandi

Les marchands étrangers à Dantzig dans la première moitié du XVII^e siècle

Marie-Louise Pelus-Kaplan

p. 359-369

- 1 Étudier les marchands des époques anciennes présente un côté extrêmement frustrant : la plupart du temps, c'est grâce à des sources indirectes (registres douaniers ou fiscaux, correspondances consulaires, certificats, etc.) que nous les connaissons. Les documents émanant d'eux directement sont rares, et s'ils existent (livres de comptes, correspondances commerciales), ils nous renseignent, comme les précédents, surtout sur ce que font les marchands, mais guère sur ce qu'ils sont : découvrir ce que savent, pensent, croient les marchands du Moyen Âge ou du début de l'époque moderne relève du heureux hasard, de la trouvaille documentaire. En effet, si les marchands écrivent beaucoup, c'est dans une optique essentiellement professionnelle, utilitaire. Les livres de raison émanant des milieux marchands sont plutôt rares, la plupart du temps très secs ; les correspondances se bornent le plus souvent à des échanges très brefs de nouvelles, économiques, politiques ou familiales, sans révéler grand-chose de la personnalité des protagonistes. Certains marchands ont, certes, été aussi des écrivains, mais ce sont des cas tout à fait exceptionnels, nullement révélateurs du milieu socio-professionnel auquel ils appartiennent.
- 2 Parmi les documents écrits par des marchands, certains, comme les nombreux manuels de pratique marchande, sont très instructifs sur le niveau et la variété des pratiques commerciales à une époque donnée, dans un lieu donné¹. Riches en informations sur les mœurs et les mentalités, les manuels de conversation à l'usage des marchands sont des perles rares que l'historien apprécie d'autant plus². Il reste à ce dernier la possibilité d'exploiter la ressource traditionnelle de l'histoire des cultures, des mentalités et des croyances : les testaments et les inventaires après décès³, conservés, il est vrai, de façon très inégale.
- 3 Dans les villes hanséatiques, la situation documentaire varie beaucoup selon la cité étudiée. A Lübeck, la « capitale » traditionnelle de la Hanse, si un nombre non

négligeable de testaments a été conservé pour le xv^e siècle, les testaments et inventaires après décès sont, pour l'époque moderne, une denrée d'autant plus précieuse qu'elle est plus rare⁴. La situation est en revanche un peu meilleure à Hambourg, et tout à fait exceptionnelle à Dantzig, où les inventaires de l'époque moderne se comptent par milliers. Déjà exploités en partie, ils attendent encore de pouvoir faire l'objet d'une vaste étude sérielle qui les prenne en compte dans leur totalité⁵.

- 4 Quelques courts séjours aux Archives de Gdansk nous ont donné la possibilité de nous intéresser à un ensemble d'inventaires particulièrement intéressants, ceux des années 1620-1630, regroupés dans deux registres couvrant les années 1619 à 1638⁶. Ces deux registres, que recoupent d'autres cahiers ayant visiblement servi de brouillons aux premiers⁷, ont pour originalité, par rapport à ceux d'autres époques, de mentionner le lieu de naissance et la profession du défunt, permettant ainsi de repérer directement les marchands, et même de suivre plus ou moins leur histoire personnelle, puisqu'on peut savoir d'où ils sont originaires. Il se trouve que ces années ont été marquées, à Dantzig, par une forte mortalité : la peste sévit à plusieurs reprises, décimant, voire anéantissant en quelques jours des familles entières, frappant dans tous les milieux.
- 5 Années de peste et de mortalité, les années 1620-1630 sont aussi, dans le grand port de la Vistule qui compte alors plus de 50 000 habitants et atteindra au milieu du siècle le chiffre de 70 000 à 80 000 âmes, des années de grande prospérité. Ces deux décennies coïncident en fait avec l'apogée économique de la ville, d'où partent chaque année vers l'occident des milliers de navires chargés de grains, de bois, de matières premières textiles et de produits de marine (goudron, poix, cordages, etc.). Grand centre commercial, à la fois débouché du bassin de la Vistule et port de transit pour les produits de la Baltique orientale, Dantzig est en même temps un grand centre artisanal, avec, notamment, une importante industrie textile, et une forte production de denrées de luxe (meubles, objets d'art très divers⁸).
- 6 Cet apogée économique de la ville de Dantzig est directement lié à une forte présence étrangère : alors que le pavillon dantzigois n'assure que 20 à 30 % du trafic, les navires hollandais dominant par leur présence et leur activité les importations comme les exportations, côtoyant de nombreux navires d'autres nations. Les marchands étrangers sont eux aussi très nombreux dans la ville⁹. Leur présence est favorisée par une politique assez libérale dans l'application des règles du « droit des hôtes » (Gastrecht, Gästerecht) et du « droit d'étape » (Stapelrecht) coutumiers aux villes hanséatiques¹⁰. La tolérance religieuse relative dont font preuve les autorités, sous l'égide de leur suzerain le roi de Pologne, est un autre facteur favorable à la présence étrangère : juifs, mennonites, antitrinitaires, anglicans sont tolérés, aux côtés des luthériens, catholiques et réformés qui, eux, jouissent du privilège de pouvoir pratiquer publiquement leur culte. Plus encore, la forte présence étrangère à Dantzig est favorisée par l'octroi généreux du droit de bourgeoisie — sous ses diverses formes — aux immigrés, ce qui n'empêche pas de nombreux étrangers de se contenter du statut — mal connu en fait — de « résidents » ou « manants » (*Einwohner*¹¹).
- 7 Grâce au « droit d'aubaine » qui impose l'obligation de faire l'inventaire des biens de toute personne décédée dans la ville, soit dans le cas (fréquent) où le défunt n'a pas laissé de testament ou nommé d'exécuteur testamentaire, soit dans le cas (non moins fréquent) où ses héritiers présumés résident à l'étranger, nombreux sont les inventaires de personnes nées hors de la ville : sur les quelque 1 100 inventaires des

deux registres étudiés, un tiers globalement (plus ou moins, selon les années), concerne des personnes nées ailleurs qu'à Dantzig, si du moins l'on considère que tous ceux dont le lieu de naissance n'est pas indiqué sont vraisemblablement nés sur place (la ville de Dantzig n'apparaissant pas parmi les lieux de naissance indiqués). Les inventaires ne disent pas, sauf exception, si le défunt a acquis ou non le droit de bourgeoisie dans la ville de Dantzig.

- 8 L'analyse, dans notre échantillon, des inventaires des personnes nées hors de Dantzig, confirme les résultats de l'étude des livres d'entrée en bourgeoisie (*Bürgerbücher*¹²) : dans leur grande majorité, les « étrangers » présents à Dantzig proviennent du monde germanophone, les plus nombreux viennent des espaces de la « colonisation allemande » médiévale (Prusse, Poméranie, Mecklembourg, Brandebourg, Silésie, Lusace, Saxe) ou des parties occidentales du monde hanséatique, puis du reste de l'Allemagne. Moins d'une centaine d'inventaires seulement se rapportent à des minorités non allemandes : une vingtaine concerne des Polonais, une trentaine des Britanniques, vingt-cinq environ des personnes natives des Pays-Bas (du Nord et du Sud), une quinzaine des Scandinaves, et une dizaine des étrangers d'autres nationalités. Notons au passage le caractère très « européen » de cette présence étrangère, où manquent les Russes et les sujets de l'empire ottoman, mais à laquelle il faut ajouter la communauté juive, présente dans les faubourgs (la religion du défunt n'étant jamais spécifiée, je n'ai pu identifier aucun inventaire concernant un défunt de confession israélite¹³), et une petite communauté arménienne, attestée par des inventaires trouvés dans d'autres registres¹⁴.
- 9 Tous ces « étrangers » ne sont pas des marchands : parmi les Polonais, la plupart exercent de petits métiers (on note plusieurs tailleurs, un pêcheur, un cordier, un maçon, une servante, un maître d'école) ; les Scandinaves (Suédois et Finlandais) sont tous des gens très modestes : les femmes sont servantes, on ne connaît parfois que leur prénom ; les hommes sont matelots, ouvriers du port. Il existe également de nombreux immigrés néerlandais dans l'industrie¹⁵. Dans leur grande majorité néanmoins, les étrangers de toutes nationalités exercent une profession liée de près ou de loin au commerce, et c'est sur ces groupes de commerçants étrangers de diverses nationalités que nous allons maintenant focaliser notre attention, pour ensuite voir quel rôle ils ont pu jouer dans les échanges culturels et religieux.
- 10 Le groupe des immigrés polonais ne comporte que peu de marchands, toujours très modestes : quelques rouliers ou marchands avec leurs charrettes et leurs chevaux. Comme la plupart des immigrés polonais, ils vivent en location, souvent dans les faubourgs de la ville, ou logent dans une auberge. Quelques uns néanmoins sont propriétaires d'un « héritage » (*Erbe*) ou d'un « demi-héritage » dans un faubourg. À côté de ces immigrés de fraîche date, on relève des noms typiquement polonais parmi les défunts nés dans la ville et y résidant. Ces immigrants polonais de la seconde ou de la troisième génération, tantôt locataires, tantôt propriétaires, appartiennent le plus souvent à la petite ou à la moyenne bourgeoisie des artisans et boutiquiers ; certains ont apparemment fait fortune, tel Nicolas Wilsky, un marchand de bière de la *Breite Gasse*. Le point commun à tous ces inventaires d'immigrés polonais, quelle que soit leur génération, est l'attachement manifeste aux signes de leur identité polonaise : tous ont des vêtements et des couvre-chefs « à la polonaise », et possèdent des livres en langue polonaise. On trouve également des signes très nets d'une solidarité entre immigrants polonais de la première génération et immigrants polonais plus anciennement

installés : ces derniers apparaissent fréquemment comme les logeurs, ou comme les créanciers des premiers.

- 11 On ne s'étonnera pas de ne trouver, dans cet échantillon, aucun inventaire concernant la noblesse polonaise : celle-ci ne fréquentait Gdansk que par intermittence, pour ses affaires, et n'y résidait pas habituellement. J'ai néanmoins trouvé parmi les inventaires de la fin du xvii^e siècle celui du *magnificum dominum Morstein ante hac thesaurarium regni*, décédé en 1686 : les biens appartenant à ce grand personnage, trouvés dans un des « greniers » de la ville (*granarium*), consistaient essentiellement en effets personnels contenus dans quelques caisses¹⁶.

- 12 Face à la communauté bien identifiable des Polonais, les Occidentaux forment à Gdansk des groupes aux caractères nationaux diversement marqués. Deux nations, les Écossais et les Hollandais, se distinguent par le nombre de leurs représentants et les signes bien affirmés de leur identité. Les Écossais (25 inventaires concernent un défunt originaire d'« Écosse », d'Édimbourg, d'Aberdeen...) sont relativement nombreux dans la ville, où ils résident volontiers en famille avec femme et enfants, parfois avec des frères ou des cousins ; le plus souvent ils vivent en location, avec une prédilection pour la *Breite Gasse*. Certains, tel Stephen Briss, sont néanmoins des propriétaires aisés, alors que d'autres, tel Davidt Zedeler, sont décrits comme « n'ayant rien ». Tous s'activent dans le commerce, et visiblement, Dantzig leur sert de base pour une activité très étendue, notamment en direction de la Suède, mais également en direction de la Prusse, de la Livonie, de l'intérieur de la Pologne, voire de la Hongrie : Jacob Kay possède entre autres une créance sur un marchand de Debreczen. Les liens entre Écossais n'en sont pas moins étroits : le même Jacob Kay a également avancé de l'argent à son compatriote Hans Gordon, installé à Dantzig dans la *Breite Gasse*, et à Thomas Gilmore qui réside à Thorn (Torun) ; Thomas Lundien, frère ou cousin de Hans Lundien d'Édimbourg, héberge chez lui deux autres marchands écossais. Loin de rester sur place, nos Écossais voyagent dans toute l'Europe du Nord et de l'Est ; plusieurs sont morts au cours de ces périples. L'identité écossaise est chez eux assez nettement affirmée : les inventaires mentionnent des obligations « en langue écossaise », la présence aux obsèques d'auxiliaires du culte écossais, la possession généralisée de « couvertures écossaises » (*plaid*s ?), à côté d'objets d'autres provenances. L'importance de l'implantation écossaise à Dantzig a pu indirectement favoriser l'arrivée d'autres étrangers : on trouve ainsi l'exemple d'un habitant de Juliers, venu s'installer dans le port prussien après un séjour en Écosse¹⁷. Face aux Écossais, les Anglais sont peu nombreux : deux marchands, dont l'un est l'associé d'un autre Anglais installé à Elbing, un capitaine de navire, et un artiste, le flûtiste Valentin Flodden qui est le plus riche des quatre, et sur lequel nous reviendrons.

- 13 Sur les 24 inventaires de défunts nés aux Pays-Bas, 22 concernent des citoyens de la république des Provinces Unies : ce sont principalement des Hollandais originaires des lieux les plus divers (Édam, Harlingen, Haarlem, le Texel, Rotterdam, etc.), plus quelques Frisons, et un natif de Groningue. Les Hollandais eux aussi résident à Dantzig en famille, soit avec femme et enfants, soit en fratries regroupant plusieurs individus du même nom, pères, fils, frères ou cousins. Comme les Écossais, ils résident le plus souvent à l'intérieur de la ville, en location ou à l'auberge. Leurs marchandises sont des plus variées : fromages, tissus, cuirs et peaux, fourrures, et très probablement céréales, bois et autres produits forestiers. Ces dernières marchandises n'apparaissent pas dans les inventaires, car elles sont soit entreposées dans les vastes magasins de l'« île aux

greniers », soit immédiatement expédiées par navires vers la Hollande. Pour les autres dentées, nos Hollandais louent des entrepôts aux marchands de la ville : ainsi Reier Cornelissen d'Édam, qui loge au « cheval sauvage », remise ses fromages dans la cave d'un habitant de la rue Notre Dame (*Frauengasse*). Tout comme les Écossais, les Hollandais voyagent à partir de Dantzig dans toute l'Europe du Nord et de l'est : Dirck Friesen sillonne ainsi la Pologne avec un chariot et une calèche attelée de deux chevaux ; il a chez lui en gage douze cuillers d'argent appartenant à un habitant polonais d'Augustow. Certains vont beaucoup plus loin : Hermen Petersen meurt en 1622 aux Indes orientales, laissant une veuve sur les bords de la Vistule, preuve que l'installation à Dantzig n'empêchait nullement les Hollandais de participer au commerce colonial. À côté de ces marchands, on trouve le capitaine Philidore Adrian, un fournisseur de guerre hollandais mort au camp polonais en octobre 1626, dont l'inventaire énumère les articles destinés aux soldats de l'armée polonaise. Face à ces nombreux Hollandais, les Belges sont peu représentés : on trouve mention de Guillaume Savart de Bruxelles et de Jean Camelin de Douai, tous deux accompagnés de parents du même patronyme.

- 14 Les autres Occidentaux présents à Dantzig ne sont évoqués que par un très petit nombre d'inventaires, ce qui ne signifie pas pour autant une communauté forcément squelettique pour chacune des nationalités concernées. On ne sait rien du seul Lorrain, car son inventaire n'a pas été dressé, en tout cas pas dans les deux registres étudiés où ne figure qu'une promesse d'inventaire. En 1620 et 1631 apparaissent les mentions de deux Italiens du même nom, Giovanni Baptista, peut-être le père et le fils. Le premier logeait dans l'arrière-maison d'un bourgmestre de Dantzig ; il faisait commerce d'objets d'ambre, peut-être aussi d'armes et de fourrures ; il laisse des dettes importantes. Le second, désigné comme « napolitain », meurt sur la route de Torun. Son inventaire, très pauvre, énumère quelques effets personnels « vieux et usés », une malle contenant des pots de pommade et autres onguents (*artzeney*) qui lui valent d'être traité de charlatan (*quacksalber*), et deux paquets de faux coraux rouges, expliquant le qualificatif non moins aimable de « bandit » qui lui est appliqué dans le même document.
- 15 Contrastant avec l'image de ces deux aventuriers à moitié escrocs, les inventaires du français Claude Garlet¹⁸ et du Suisse Samuel Ammon donnent des exemples de réussite manifeste. Le premier, un parisien dont l'activité n'apparaît pas dans l'inventaire, réside chez Francisco Diaz, de toute évidence un bourgeois de Dantzig d'origine ibérique habitant la *Breite Gasse*. La richesse de la garde-robe de ce français, dont nous reparlerons, ses bijoux, ses armes, l'évocation d'un serviteur et d'autres domestiques, tout indique l'aisance, sinon la fortune. Le second est l'artiste suisse Samuel Ammon de Schaffhouse, sur lequel nous reviendrons.
- 16 Si toutes ces « nations » marchandes font preuve, nous l'avons vu, de comportements identitaires marqués, il n'empêche que leur présence à Dantzig est liée au premier chef à leur activité commerciale, et comme on peut s'y attendre, les échanges ne se limitent pas aux marchandises, ils sont tout autant culturels, voire religieux.
- 17 De même que, à Dantzig comme ailleurs, les échanges commerciaux impliquent le rôle de courtiers, qui mettent en relation des partenaires de différentes nations, et servent souvent à l'occasion d'interprètes, les échanges culturels¹⁹ eux aussi sont favorisés par certaines catégories socioprofessionnelles qu'on peut considérer comme de véritables « passeurs » culturels. Au premier plan viennent les artistes. Nos inventaires permettent d'en rencontrer deux. L'anglais Valentin Flodden est flûtiste ; il laisse

derrière lui, en 1636, 33 livres de musique, son riche inventaire laisse à penser qu'il gagnait fort bien sa vie dans l'exercice de son art. Bien connu, le suisse Samuel Ammon, originaire de Schaffhouse, graveur de médailles, de sceaux, d'armoiries et de monnaies, est le fournisseur attitré des cours de Pologne et de Russie²⁰. On trouve dans ses effets une ceinture d'argent doré appartenant à une dame de Varsovie, sans doute une commande payée d'avance. Outre un riche assortiment de bijoux, argenterie, œuvres d'art et livres, il possède une riche garde-robe que nous évoquerons plus loin. Ces deux artistes d'origine étrangère témoignent de la place faite à l'art dans cette ville riche, grande consommatrice d'objets précieux, mais également de musique, de théâtre, de littérature²¹. La haute noblesse polonaise, qui partage ces goûts, et des « spécialistes » instruits, comme les médecins, font partie eux aussi des « passeurs » entre la culture occidentale et celle du monde polonais. L'inventaire, daté de la fin du XVII^e siècle, des biens d'un grand personnage, le trésorier Morstein, mort sans doute lors d'un passage à Dantzig, comporte une caisse contenant la bibliothèque du médecin de la reine (celle-ci, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, épouse de Jean Sobieski, était d'origine française), avec 191 titres en diverses langues, dont beaucoup d'ouvrages en latin et en langue française.

- 18 Les marchands eux-mêmes, et notamment les marchands étrangers, jouent à Dantzig un rôle éminent d'intermédiaires culturels. Non contents de vendre et d'acheter des fromages ou des grains, les Hollandais se font marchands de biens culturels ; leurs inventaires énumèrent avec complaisance des cartes marines et terrestres, des tableaux et gravures, et de très nombreux livres, pas seulement destinés à leur consommation personnelle. Celui de Daniel Hiol, un marchand de Haarlem décédé en 1622, énumère ainsi 437 titres d'ouvrages de toutes sortes et en toutes les langues, auxquels s'ajoutent *allerhandt kleine bücher und cantional*, c'est-à-dire un grand nombre de petits livres de piété et de cantiques de toutes sortes, destinés de toute évidence à la vente, tout comme les bibles non reliées, les cartes et tableaux non encadrés du même inventaire.
- 19 Les « passeurs culturels » sont tout aussi nombreux dans la bourgeoisie dantzigoise : tout comme ceux des principales villes hanséatiques, les futurs bourgeois de Dantzig vont se former à l'étranger, les jeunes marchands aux comptoirs de leurs partenaires étrangers, les juristes dans les meilleures universités d'Allemagne et d'Europe occidentale ; la pratique de la *peregrinatio academica* et celle du « grand tour » sont habituelles au sein des familles sénatoriales²². Sur place, les jeunes Dantziçois bénéficient d'un ensemble d'écoles très renommées, au premier rang desquelles figure le fameux *Gymnasium*, devenu en 1630 *akademisches Gymnasium* : de statut intermédiaire entre un établissement d'enseignement secondaire et une Université, il attire, grâce à des maîtres illustres, des élèves venus non seulement de toute la Pologne, mais également de toute l'Europe centrale et orientale, et même de l'occident, des Pays-Bas notamment ; il abrite la bibliothèque publique fondée en 1596. Les bibliothèques privées témoignent de la haute culture des bourgeois de Dantzig, alimentée notamment par l'importante production des imprimeurs et de la presse locale²³.
- 20 À l'image des échanges commerciaux, les échanges culturels sont bilatéraux, voire multilatéraux, puisque chacune des nations présentes à Dantzig fait partager aux autres le meilleur de sa culture nationale. La culture matérielle fait elle aussi l'objet d'échanges non négligeables, ce que l'on peut voir à travers l'étude des garde-robes présentes au sein des inventaires. Ceux-ci montrent que, si les Polonais adoptent au XVII^e siècle quelques éléments de la culture matérielle occidentale sous forme de

couvre-chefs (*holländische mützen* : coiffes hollandaises, portées par les hommes comme par les femmes), de vaisselle (espagnole) ou de couvertures de lit (espagnoles ou écossaises), les Occidentaux présents à Dantzig adoptent de façon encore plus nette de nombreux éléments de la culture matérielle polonaise. C'est vrai en ce qui concerne les couvre-chefs : on trouve dans la majeure partie des inventaires masculins le couple chapeau de feutre/bonnet de fourrure (*kolpack*) ; à cette occasion se manifeste le goût des Occidentaux pour les fourrures précieuses (martre, zibeline, vison...). C'est également vrai des vêtements : les femmes occidentales adoptent de façon très générale la « pelisse » (*peltz*) adaptée au rude climat polonais, tandis que leurs époux portent tous le *zupan* (*suppen* dans la langue des inventaires) et les *dilchen* ou *dilgen*, robes ou manteaux faits de tissus doublés ou fourrés, teints de couleurs vives. Conformément à la mode « sarmate » en effet, les couleurs les plus variées (rouge, violet, vert, brun, jaune, chair, bleu...) parent ces vêtements, contrastant fortement avec la dominante sombre de la « mode espagnole » qui fait alors la loi en Occident. À Dantzig, seuls les Écossais, parmi les Occidentaux présents, semblent vouloir rester fidèles à cette dernière et à ses tonalités de noirs, bruns et blancs. Les Hollandais en revanche adoptent sans réserves la mode « sarmate ». Ainsi, le frison Dirck Friesen, amateur de couleur rouge, laisse un « *rott scharlacken dilchen mit rotem damast gefuttert* » et un « *roten suppen [...] mit gelbem karmesey gefuttert* », d'autres de ses compatriotes portent volontiers, outre les *suppen* multicolores, des gants polonais, des bottes polonaises... Les autres éléments de la parure « sarmate », généralement portés par la noblesse polonaise, comme les ceintures ornées de métaux précieux (argent, argent doré) ou de cuivre, l'épée « sarmate », le plumet (*federbusch*), trouvent également des adeptes parmi les occidentaux : le parisien Claude Garlet ajoute même à son plumet un bijou précieux d'argent doré garni de pierres rouges (*ein silbern uberguldet kleint zum federbusch mit roten steinen*), tandis que le graveur suisse Samuel Ammon possède une épée dorée avec sa lame sarmate (*ein uberguldet degen mit einer sarmetten schede*). Chez les Dantzigois de souche, l'adoption de la culture matérielle polonaise est tout aussi évidente, et touche d'autres aspects que ceux des vêtements, coiffures et parures²⁴ : meubles et vaisselle d'origine polonaise côtoient dans leurs maisons les meubles et la vaisselle de style hollandais ou vénitien. Si l'on y ajoute les fréquentes mentions d'objets de provenance russe ou indienne (c'est-à-dire des Indes orientales), on peut se faire une idée des incroyables mélanges de genres et de styles réalisés à l'époque dans les intérieurs dantzigois.

- ²¹ Des échanges dans tous les sens se réalisent également dans la sphère intellectuelle, et peut-être même dans la sphère religieuse : si la noblesse et les élites sociales polonaises possèdent de nombreux livres en latin et dans diverses langues étrangères²⁵, les occidentaux installés à Dantzig quant à eux possèdent fréquemment des livres en langue polonaise, parfois des dictionnaires de polonais ainsi que des ouvrages érudits d'Histoire ou de Géographie concernant la Pologne, au milieu d'autres livres écrits dans les langues les plus diverses. La plus grande diversité marque également le contenu religieux de ces bibliothèques. Celle de Daniel Siwerts, un marchand de Dantzig décédé en 1620, contient trois bibles de Luther, une bible hollandaise et une bible latine ; en 1630, le marchand Georg Sternberg laisse entre autres une bible de Luther, un psautier polonais, un ouvrage du Jésuite Molina. Les étrangers ne sont pas en reste : l'Anglais John Lulles possède par exemple un Nouveau Testament en Grec. Citons comme particulièrement typique de ce *patchwork* linguistique et religieux la bibliothèque de D^r Ludovicus Olivianus, un allemand de Heidelberg, avec un Nouveau Testament et un

psautier en polonais, plusieurs bibles en français, en espagnol et en polonais, un livre de prières en anglais, et de nombreux autres livres en allemand, latin et français...

- 22 Parler de syncrétisme, surtout dans le domaine religieux, serait sans doute excessif. Mais il est clair que Dantzig est, à cette époque, un forum où sont débattues les questions religieuses dans un véritable climat de tolérance et de liberté. La liste des livres, très probablement destinés à la vente, de l'inventaire du marchand hollandais Daniel Hiol, en témoigne ; on y trouve un très large éventail de la littérature de controverse, avec des titres émanant de tous les bords : aux œuvres de Luther, Melanchthon, Bullinger font face celles de Calvin, de Philippe de Marnix, des Arminiens hollandais, mais aussi les écrits de Mariana et le catéchisme des Jésuites ; on y trouve les textes de Guy de Brès contre les anabaptistes, et ceux de Sozzini, aussi bien qu'une réfutation du catéchisme arien, d'un auteur non spécifié ; on peut encore se procurer auprès de lui *l'Évangile de Rome*, les Canons du Concile de Trente, aussi bien que *Les abus de la Messe*, *les Cautèles de la Messe* et les décrets du Synode de Dordrecht, ou encore, pour être mieux à même de comprendre le tout, un dictionnaire de théologie... À l'image des échanges commerciaux, les échanges culturels et religieux étaient donc, à Dantzig, largement multilatéraux. On a l'impression, en lisant ces inventaires, que le grand port de la Vistule était comme une sorte de tout de Babel, mais une tout de Babel où tout le monde se comprenait plus ou moins, sans doute plutôt plus que moins.
- 23 Pour conclure, on peut dire que Dantzig est au XVII^e siècle très comparable aux autres grandes capitales commerciales du moment : comme Amsterdam, comme Hambourg, le grand port polonais est, du fait de son importance commerciale, une ville à la population cosmopolite, une cité pluriculturelle et multiconfessionnelle. Les échanges qui s'y réalisent ne sont pas seulement commerciaux mais tout autant culturels et religieux. S'il est bien connu que la balance commerciale entre Europe occidentale et Europe orientale penche à l'époque en faveur de cette dernière, il n'est pas sûr que celle des échanges culturels ait penché totalement du côté de l'occident. Les échanges semblent avoir été, en ce domaine, relativement équilibrés, comme le montrent l'intérêt manifesté pour la langue et l'histoire de la Pologne, ainsi que la fascination des étrangers présents à Dantzig pour la mode sarmate.
- 24 Toutefois le monde de l'échange a ses exclus. Parmi les nombreux étrangers présents à Dantzig, les Scandinaves, auxiliaires dans la marine, sur le port, ou domestiques chez les bourgeois, se contentent d'emplois subalternes et ne semblent guère participer aux échanges culturels évoqués plus haut : leurs misérables inventaires témoignent surtout de leur dénuement, partagé sans doute par bien d'autres, au sein de ces couches populaires des villes hanséatiques, assez mal connues²⁶. La très grande richesse des Archives de Gdansk, et notamment ces très nombreux inventaires de pauvres gens, permettront peut-être dans le futur d'en dire plus sur ce sujet.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Pour les ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, je renvoie à la monumentale publication de Jochen HOOK et Pierre JEANNIN, *Ars Mercatoria. Handbücher und Traktate für den Gebrauch des Kaufmanns. Manuels et traités à l'usage des marchands 1470-1820*, t. I 1470-1600, Paderborn, 1991 ; t. II 1600-1700, Paderborn, 1993.
2. Voir notamment, à propos du manuel de conversation russe du lubeckois Tönnies Fonne, au début du ^{xvii}^e siècle : Pierre JEANNIN, « Entre Russie et Occident au début du ^{xvii}^e siècle : Le contexte historique d'un grand document linguistique », in *Études Européennes. Mélanges offerts à Victor-Lucien Tapie*, Série « Études 6 », Paris, 1972, p. 503-524 (Publications de la Sorbonne). Reproduit dans Pierre JEANNIN, *Marchands du Nord*, Philippe Braunstein et Jochen HOOK (éd.), Paris, 1996, p. 165-182 ; Élisabeth HARDER-GERSDORFF, « *Dar klingedtt geldtt* : Kaufmannssprache auf russischen Märkten in der niederdeutschen Phraseologie des Tönnies Fonne (Pleskau 1607) », in Horst Wernicke & Nils Jörn (éd.), *Beiträge zur hansischen Kultur-, Vefassungs- und Schiffahrtsgeschichte*, Hansische Studien X, Weimar, 1998, p. 81-92.
3. Bernard VOGLER (éd.), *Les actes notariés, source de l'histoire sociale, ^{xvi}^e-^{xix}^e siècles*, Strasbourg, 1979 ; Hildegard MANNHEIMS et Klaus ROTH, *Nachlassverzeichnisse. Internationale Bibliographie. Probate inventories. International Bibliography*, Munster, 1984 ; Ad VAN DER WOUDE et Anton SCHUURMAN (éd.), *Probate inventories. A new source for the historical study of wealth, material culture and agricultural development. Papers presented at the Leeuwenborch Conference*, Wageningen, 1980 (AAG Bijdragen, 23).
4. Manfred EICKHÖLTER, Marie-Louise PELUS-KAPLAN, « Lübecker Inventare des 16.-18. Jahrhunderts und ihre rechtliche Grundlage. Chancen der Auswertung », in Rolf Hammel-Kiesow (éd.), *Wege zur Erforschung städtischer Häuser und Höfe. Beiträge zur fächerübergreifenden Zusammenarbeit am Beispiel Lübecks im Spätmittelalter und in der Neuzeit*, Neumünster, 1993, p. 279-326.
5. À propos du droit et de la pratique à Gdansk en matière d'inventaires après décès, cf. Edmund KIZIK, « The pupil, the master, and death. The funeral in the daily life of a school in a hanseatic town (from the 16th to the 18th century) », in *Acta Poloniae Historica*, 78 (1998), p. 55, note 5, et Olga FEJTOVA, « Privatbibliotheken der Danziger Bürger im 17. Jahrhundert », in *Studia Germanica Gedanensia*, 10, Gdansk, 2002, p. 1-28. Un recensement de toutes les études déjà menées (notamment celles de Maria Bogucka) à partir des inventaires dantzigois a été fait par Edmund KIZIK, « Posmiertny inwentarz gdanskiego kramarza korzennego mennonity Hendrika van Dührena z 1694 roku », in *Almanach Historyczny*, t. 2, 2000, p. 185-208.
6. Archives de Gdansk, 300 R Vv 279/280. Une première version de l'étude de ces deux registres vient de paraître : Marie-Louise PELUS-KAPLAN, « Gdansk dans les échanges commerciaux et culturels de la Pologne avec l'Europe occidentale », in Id. et Daniel Tollet (éd.), *La Pologne et l'Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*, Poznan, Presses de l'université de Poznan, 2004, p. 49-62.
7. Archives de Gdansk, 300 R Vv 117c et Vv 190.
8. Maria BOGUCA, *Handel zagraniczny Gdanska w pierwszej polowie ^{xvii} wieku*, Wrocław, 1970 ; Artur ATTMAN, *The Russian and Polish markets in international trade 1500-1650*, Göteborg, 1973, p. 56-66 ; Edmund CIESLAK & Czeslaw BIERNAT, *History of Gdansk*, Gdansk, 1995, p. 105-120 ; Maria BOGUCA, *Gdanskie rzemioslo tekstylne od ^{xvi} do polowy ^{xvii} w.*, Wrocław, 1956.
9. Voir notamment Maria BOGUCA, *Das alte Danzig*, Leipzig, 1980, p. 15 sq.
10. La ville de Dantzig s'est vu octroyer par Casimir Jagellon au milieu du ^{xv}^e siècle une large autonomie en matière législative, fiscale, administrative, incluant le privilège de pouvoir régler

le statut des étrangers dans le cadre de son autonomie municipale ; aucune clause ne lui accorde formellement le droit d'étape, mais par de multiples règlements, les bourgeois de Dantzig furent imposés comme intermédiaires obligatoires dans le commerce entre les étrangers et les fournisseurs de l'intérieur du pays. Cf. Edmund CIESLAK, « Les grandes escales de la Baltique, ^{xv}^e-^{xviii}^e siècles », in *Recueils de la Société Jean Bodin*, XXXIII, « Les grandes escales », Bruxelles, 1972, p. 298-333, et Marie-Louise PELUS-KAPLAN, « Merchants and Immigrants in Hanseatic Cities (16th-17th centuries) », à paraître en 2007 dans Donatella Callabi et Stephen Turk Christensen (éd.), *Cities and Cultural Exchanges in Early Modern Europe*, vol. II, Strasbourg.

11. Hedwig PENNERS-ELLWART, *Die Danziger Bürgerschaft nach Herkunft und Beruf 1536-1709*, Phil. Diss., Marburg-Lahn, 1954 (ex. dactylographié, bibliothèque de l'université de Gdansk). Les privilèges concédés à Dantzig par Étienne Bathory en 1577 accordent la totalité des droits politiques et civils aux Catholiques, aux Luthériens et aux Calvinistes. En revanche, tout en tolérant la présence des juifs et l'installation des Mennonites, la ville de Dantzig leur refuse l'égalité des droits avec les adeptes des trois confessions officiellement admises (cf. CIESLAK & BIERNAT, *History of Gdansk*, op. cit., p. 177).

12. PENNERS-ELLWART, op. cit.

13. Hermann KELLENBENZ, *Sephardim an der unteren Elbe. Ihre wirtschaftliche und politische Bedeutung vom Ende des 16. bis zum Beginn des 18. Jahrhunderts*, Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, Beiheft 40, Wiesbaden, 1958, p. 78 sq.

14. Archives de Gdansk, 300, 5, 230 (f° 1-12), et 300 R Vv 191 (f° 111-118).

15. Sur l'immigration de marchands et artisans étrangers à Gdansk, plus précisément en provenance des Pays-Bas, voir notamment BOGUCA, *Gdanskie rzemioslo... op. cit.*, et Id., « Obcy kupcy osiadli w Gdansku w pierwszej polowie XVII w. », *Zapiski Historyczne*, 37 (1972, 2), p. 59 sq.

16. Archives de Gdansk, 33 R Vv 180, f° 59 sq.

17. À propos de la présence anglo-écossaise à Dantzig, cf. Zdislaw TAZBIERSKI, « Uwagi o kontaktach handlowych Anglii z Polska od XV do XVIII w. w swietle literatury brytyjskiej », *Rocznik Gdanski*, 38 (1978), 1, p. 75-95.

18. Depuis la fin du ^{xvi}^e siècle, une colonie française est installée dans la ville ; Henri IV y nomme en 1610 un consul, Jean de la Blanque. Cf. Edmund CIESLAK & Jozef RUMINSKI, *Les rapports des résidents français à Gdansk au ^{xviii}^e siècle (1715-1719)*, 2 vol., Gdansk, 1964-1968, Introduction, vol. I, p. XXI.

19. Sur cette question, voir notamment l'article récent d'Alexander COWAN, « Cultural Traffic in Lubeck and Danzig in the Sixteenth and Seventeenth Centuries », *Scandinavian Journal of History*, 28 (2003), p. 175-185, et la bibliographie qu'il contient.

20. CIESLAK & BIERNAT, *History of Gdansk*, op. cit., p. 173.

21. La richesse accumulée dans la ville crée un marché de première importance pour l'art et l'architecture. De nombreux artistes venus des Pays-Bas, tels Hans Vredeman de Fries ou les membres de la famille Van dem Blocke, introduisent les canons de la Renaissance, du maniérisme et du Baroque flamands et hollandais, très vite imités par les artistes locaux. Ces artistes, polonais ou étrangers, travaillent pour des clients répartis dans l'ensemble de la Pologne. Des troupes de théâtre étrangères introduisent à Dantzig le goût pour la *commedia dell'arte*, tandis que la musique italienne est au ^{xvii}^e siècle très prisée, des milieux polonais comme des milieux allemands. Cf. COWAN (art. cit.) ; BOGUCA, *Das alte Danzig*, op. cit., p. 185-211, p. 223-235 ; CIESLAK & BIERNAT, *History of Gdansk*, op. cit., p. 173-175.

22. CIESLAK & BIERNAT, op. cit., p. 164-165 ; Marian PAWLAK, *Studia uniwersyteckie mlodziezy z Prus krolewskich w ^{xvi}^e-^{xviii}^e wieku*, Torun, 1988. Je remercie bien sincèrement M. le professeur Andrzej Wyczanski pour cette dernière référence.

23. Au sujet des bibliothèques des habitants de Dantzig, voir l'article récent de FEJTOVA, « Privatbibliotheken » art. cité, et la bibliographie qu'il cite, notamment les études de Maria Bogucka.

24. Cf. BOGUCKA, *Das alte Danzig*, op. cit., p. 154-163 ; Maria BOGUCKA, « L'attrait de la culture nobiliaire ? Sarmatisation de la bourgeoisie polonaise au XVII^e siècle », *Acta Poloniae Historica*, 33 (1976), p. 23-41.

25. Cf. *supra* ; l'inventaire cité plus haut du trésorier Morstein décédé en 1686 renferme le catalogue d'une bibliothèque privée appartenant à un médecin de la cour : les 191 titres révèlent, outre de nombreux traités médicaux, un intérêt pour la littérature française nettement affirmé, tout autant que le goût pour les auteurs antiques et pour l'histoire.

26. À ce sujet, cf. Marie-Louise PELUS-KAPLAN, « Une bourgeoisie "seconde" dans une ville hanséatique : les artisans lubeckois aux XVI^e et XVII^e siècles », in Philippe Guignet (éd.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest (fin du Moyen-Âge-1945)*, vol. I, Lille, 2002, p. 147-166.

AUTEUR

Marie-Louise Pelus-Kaplan

Se rencontrer à la frontière : marchands et Inquisition dans l'Italie du Nord-Est XVI^e-XVII^e siècles

Giovanna Paolin

p. 371-384

- 1 Les confins frontières du Nord-Est de la péninsule italienne ont toujours été par excellence une zone de rencontres difficiles et de heurts, de rivalités et d'intégrations. Ici se touchent différents peuples et différentes traditions sont en contact, des Slaves et des Allemands de différentes souches rencontrent des groupes italiens variés, se touchent et s'échangent marchandises et idées. Dans ce cadre, Venise, l'Autriche et l'Empire se confrontaient parfois durement, obligés de se partager le contrôle de l'Adriatique du Nord et des passages alpins, tandis que le spectre commun que représentaient les Turcs imposait de difficiles stratégies et des équilibres toujours instables.
- 2 C'est le long des voies qui unissaient les eaux vertes du golfe adriatique aux plaines d'Europe centrale par les points d'étranglement alpins, à travers les vallées slaves et autrichiennes que se déroulait la vie des marchands, hommes de confins frontières par excellence, capables de spéculer sur de difficiles rapports réciproques, économiques et politiques. Des hommes conscients du caractère concret de la vie et de la relativité des savoirs, des gens âpres et étrangers aux émotions excessives, potentiellement porteuses de dangereuses erreurs d'évaluation. Leur éthique était quelquefois aride et négociatrice de valeurs, capable toutefois de faire naître des règles claires dans les rapports communautaires et d'apprendre la nécessité d'accepter la diversité.
- 3 Le splendide palais de Jacques Cœur à Bourges et la biographie de ce dernier peuvent éclairer de façon exemplaire cette mentalité particulière¹. Financier et marchand, homme hardi et sans préjugé, amateur de la beauté et curieux de la nouveauté, c'est un exemple extraordinaire de marchand. Sa demeure montre de multiples registres culturels avec une efficacité extrême, rappelant les mers que lui ou d'autres pour lui sillonnèrent, une maison où la diversité est assimilée, la banalité moquée.

- 4 Certes, Jacques Cœur fut un personnage hors du commun et on ne peut le considérer comme le paradigme du marchand, comme le symbole de ceux qui, comme lui, commerçaient sur les routes d'Europe. Quoi qu'il en soit, il peut être utile de rappeler cette image si suggestive, car elle représente et exalte nombre des caractéristiques de cet esprit du marchand sur lesquelles on a tant écrit.
- 5 L'historiographie, en particulier pour le bas Moyen Âge, a en effet abordé avec une grande richesse d'études le personnage et le rôle du marchand, devenu parfois une sorte de topos, de mythe ². Nous trouvons par ailleurs une perspective très intéressante dans les études récentes de Giacomo Todeschini ³. Les mots de l'économie, de l'éthique et de la politique se croisent et appellent des clés de lecture communes de la société, des codes communs. Le personnage du marchand prend avec cette clé de lecture une valeur de base pour le bien-être commun, symbole de confiance et de renom accrédité à travers le monde.
- 6 Entre la fin du Moyen Âge et le début des Temps modernes, l'Europe était parcourue par un solide réseau de routes commerciales et de relations d'affaires. Italiens, Anglais et Flamands se faisaient concurrence, mais ils étaient aussi étroitement liés par des exigences financières et la nécessité de s'échanger de biens et des renseignements, de se partager espaces et méthodes de travail, de se voler les uns aux autres des secrets et de respecter quelques règles élémentaires de vie en commun⁴.
- 7 Ainsi, dans les centres névralgiques de ce système s'imposaient une logique de vie, un code de valeurs répondant aux intérêts dominants. Le gain était non seulement une nécessité imposée par le système mercantile, mais encore un étalon accepté et une valeur partagée. Il contribuait à la cohésion sociale, au bien-être de tous mais surtout du milieu des marchands. Le maintien d'un ordre permettant de commercer en toute sécurité était un bien, celui qui maintenait sa parole et ne créait pas de problèmes à la vie de la communauté était un bon et honnête homme. L'honnêteté et la franchise dans les relations, la fidélité à la parole donnée étaient des qualités fondamentales pour ces groupes qui, par ailleurs, savaient combien étaient fortes la poussée à croître au détriment des autres, l'envie de prévaloir et d'exclure, l'avidité forcenée du gain et combien il convenait de contrôler tout cela. Cet ensemble de valeurs, vécu avec pragmatisme, ne s'opposait pas à la religion parce que celle-ci aussi pouvait être utile à la cohésion sociale, pouvait entrer de bon droit dans le code de l'utile. Elle ne pouvait cependant dicter jusqu'au bout les règles, si cela compromettait l'équilibre généralement accepté. Un équilibre difficile et qui n'était pas toujours gagnant entre deux ensembles de valeurs d'une extrême importance.
- 8 Ajoutons à cela que les marchands, plus que d'autres groupes sociaux, vivaient davantage l'expérience de la frontière dans une Europe très fractionnée entre États, villes, petites villes et juridictions diverses. La frontière marque et partage, elle oblige à changer de perspectives et de langages, elle autorise et interdit, marquant profondément les cultures qu'elle traverse ⁵. La diversité est assumée et symboliquement représentée, tandis que les communautés se définissent, entre autres, grâce à ce processus d'exclusion et d'inclusion. Faire du commerce imposait, hier plus encore qu'aujourd'hui, des passages continuels, virtuels ou réels, et l'on devait s'adapter très fréquemment aux situations les plus disparates, ce qui marquait profondément la mentalité de ces hommes. De par sa nature, le marchand vivait et vit dans un espace qui ne peut que transcender les frontières physiques et politiques, avec lesquelles il est amené à se confronter continuellement.

- ⁹ Dans l'Europe du début des Temps modernes, la région qui allait de l'Allemagne à la Moravie et à la Transylvanie représentait un lieu particulièrement évocateur par rapport à d'autres régions. Aux richesses des mines s'ajoutait la qualité des pâturages, tandis que les langues et les coutumes variaient à mesure que l'on s'avancait. La Bohème avec sa fierté et son histoire politique et religieuse, jointes à l'importance de ses produits, pouvait attirer et fasciner. Les marchands devaient ainsi, de par leur métier, s'ouvrir à ces expériences, se laisser contaminer et sillonner les frontières les plus différentes. Ils voyageaient et négociaient, s'arrêtaient souvent pour prendre racine et construire de nouvelles fortunes⁶.
- ¹⁰ Les Italiens étaient depuis toujours parmi les plus présents dans le commerce européen et ce malgré l'agressivité des compagnies anglaises et flamandes. Des correspondants commerciaux provenant des différents états de la péninsule - des Florentins et des Lombards, mais surtout des Vénitiens - assuraient les échanges sur les principaux marchés⁷.
- ¹¹ La puissance des Vénitiens était essentiellement fondée sur les marchands et les banquiers, généralement peu enclins à modifier le système de valeurs typique de la noblesse de l'époque⁸. Bien que marqué par la concurrence évidente entre les différentes maisons qui le composaient, le groupe essayait en général de préserver sa cohésion et défendait le plus possible la sécurité de ses trafics et la prospérité de son commerce. Il fallait cependant tenir compte d'une complexité extraordinaire. Venise était avant tout une ville et sa splendide lagune était aussi sa première frontière, une frontière qui était également mentale. Séparée de sa « campagne », de ses possessions sur terre, où l'on s'empressait d'installer les emblèmes du pouvoir et du contrôle des frontières, les célèbres lions, la Sérénissime devait gérer des terres très riches de diversité et des frontières très difficiles. Grecs, Albanais, Turcs, Slaves et Allemands, et d'autres encore, étaient des communautés, tantôt internes et tantôt externes, avec lesquelles l'on devait composer en recourant à une médiation continuelle, nécessaire à la construction de la grandeur et à la défense des sources de prospérité.
- ¹² Malgré la pression turque et les graves crises politiques et militaires qu'elle traversait, Venise était encore au xvi^e siècle au centre d'un réseau commercial considérable, de dimensions européennes, et contrôlait attentivement de difficiles équilibres intérieurs et extérieurs. Ses rapports s'étendaient sur des mondes loins tains et différents les uns des autres, ce qui posait des problèmes délicats quant à la gestion des affaires et des contacts diplomatiques. Cela devint encore plus évident avec l'avènement de la Réforme et avec la politique de répression et d'enraiment menée par l'Église qui s'ensuivit. Si le monde vénitien, culturellement riche et ouvert aux nouveautés, avait pu développer son propre débat religieux et participer à la saison de ceux qui aspiraient à un renouvellement, il fut bientôt confronté à la réaction antiprotestante et au Saint Office imposé par Rome. Le gouvernement de Venise ne put que collaborer avec l'Église et s'efforça à plusieurs occasions de limiter d'une manière ou d'une autre la lourde ingérence des nouveaux tribunaux et des juges de la foi dépêchés par la Congrégation Romaine. Venise se plia aux nouvelles dispositions, qu'elle ne partageait qu'en partie, tout en s'efforçant de maintenir au moins quelques marges de contrôle⁹.
- ¹³ Les groupes de pouvoir de la Sérénissime, en dehors des espérances nourries par quelques-uns, n'avaient cure de défendre des marges de liberté pour l'expression d'un dissentiment religieux, quel qu'il fut, et qui était effectivement présent sur son territoire. Si certains sympathisaient déjà pour les nouvelles idées, beaucoup étaient

liés à Rome et à son réseau de bénéfices, mais le patriciat redoutait plus que tout le désordre, la rupture d'un équilibre social et politique difficile¹⁰. De même que les anabaptistes dont on craignait les positions subversives furent réprimés, les propositions idéologiques qui pouvaient introduire des nouveautés traumatiques par rapport au passé ne furent pas vues d'un bon œil. Tout le tissu liturgique du pouvoir que Venise savait exploiter avec une habileté médiatique éculée trouvait ses racines dans un langage religieux qui ne pouvait que très difficilement être traduit dans celui de la Réforme.

- 14 La République devait ainsi accepter sur son territoire le contrôle de l'Inquisition, en s'employant dans une action d'enraiment difficile et en sélectionnant ses objectifs. Si la répression de dissidents appartenant aux milieux des plus humbles était acceptable, car on sauvegardait ainsi un ordre social et politique plus laïc, le contrôle des milieux les plus aisés et de ceux qui pouvaient être utiles au bien-être général l'était beaucoup moins.
- 15 Les marchandises devaient circuler, comme une sève qui seule pouvait assurer à tous la propre subsistance, et par conséquent il fallait éviter tout ce qui pouvait entraver les mouvements des marchands. De même que Venise menait une politique avisée pour défendre l'université de Padoue et ses étudiants ou pour ne pas gêner ses relations avec les Turcs et les Grecs, malgré des hauts et des bas, il était tout aussi essentiel pour elle de maintenir des canaux ouverts et privilégiés avec les territoires allemands et avec toute l'aire située plus à l'est, allant de la Bohême à la Transylvanie.
- 16 Marchands et financiers évoluaient nécessairement au sein d'un réseau de liens essentiels au niveau européen qui pouvait difficilement faire bon ménage avec la logique de la nouvelle Inquisition romaine. Ils n'allaient plus très souvent eux mêmes vers les territoires allemands ou la Bohême pour des raisons commerciales, ils le faisaient plutôt s'ils étaient chargés d'ambassade, mais les échanges étaient continus, les renseignements détaillés et assidus ; de leur côté, les marchands étrangers confluaient à Venise et y faisaient connaître marchandises et idées. La cité lagunaire se sentait encore au centre d'un monde à elle et, grâce à son réseau diplomatique et de correspondants, elle suivait attentivement ses intérêts dans toute l'Europe. De même, Venise s'efforçait-elle de protéger les différentes communautés représentées sur la lagune, en créant des zones franches de tolérance, et elle évitait soigneusement que l'on s'attardât trop sur la foi catholique des familles les plus en vue. Il y a quelques années, j'ai pu me rendre compte personnellement combien il était difficile d'étudier la dissidence religieuse parmi les nobles de Venise. Au prix d'un travail de bénédictin, Federica Ambrosini est récemment parvenue à entrevoir ou à comprendre ce monde protégé en croisant de nombreux éléments d'information¹¹. La politique de Venise ne fut pas toujours linéaire, faisant parfois prévaloir le respect des volontés de Rome, entre autres en fonction de situations internationales particulières. Mais en règle générale, les Vénitiens réussirent à limiter les dégâts et à protéger avec efficacité leurs intérêts.
- 17 Il convient cependant de rappeler que cette action visant à enrayer l'ingérence de Rome ne doit en aucun cas être interprétée comme un soutien idéologique aux nouvelles idées religieuses mais uniquement dans l'optique de la défense de la cohésion sociale, de l'utilité de l'État, de la sauvegarde du commerce. La moralité du marchand n'est pas seulement un calcul avare mais la conscience d'une prospérité reconnue aux yeux du monde et de sa valeur pour la société. La *medietas* est reconnue comme une

vertu fondamentale, il suffit d'être un *homo da ben* (un honnête homme) pour se qualifier pleinement comme le revendiquait un noble d'Udine tel que Vincenzo Sbroiavacca¹². Celui-ci avait étudié à Padoue et il avait vécu dans des pays de langue allemande selon une tradition commune à beaucoup de ses compatriotes originaires du Patriarcat d'Aquilée, l'ancien diocèse métropolitain aussi vaste que complexe. En 1587, Vincenzo fut poursuivi par l'Inquisition et il réussit à résister, au moins au début, à l'interrogatoire, nous laissant le témoignage d'un caractère extraordinaire, capable de moquer l'inquisiteur en présence d'un noble vénitien hors du commun comme le futur patriarche Francesco Barbaro¹³. Quand on lui demanda : « Quelle est la loi de Dieu selon laquelle vous vivez ? », il répondit hardiment et à plusieurs reprises : « Être un honnête homme¹⁴. » Au delà des lectures hétérodoxes de sa pensée, Sbroiavacca fut capable d'exprimer avec force l'essence du sentiment moral de ceux qui, comme lui, avaient l'ambition d'être des médiateurs entre des cultures différentes, de franchir librement les limites trop étroites que constituaient les frontières.

¹⁸ Deux affaires qui impliquèrent des Vénitiens dans la nouvelle forteresse de Palma, devenue plus tard Palmanova, près d'Udine, nous fournissent d'autres exemples très efficaces. La première concerne un certain « cavalier Michiel¹⁵ » : dans les toutes premières années du XVII^e siècle, il était l'hôte du provveditore général Gerolamo Cappello et il pouvait se permettre d'afficher son mépris pour toutes les nombreuses entraves à sa liberté d'exprimer sa pensée. Il défendait l'idée que même un musulman pouvait trouver le salut dans sa foi et contestait âptement la validité des excommunications prononcées par le pape. Comme G. Minchella l'a montré, il est significatif que les sacerdotes dénonciateurs déclaraient ouvertement leur profonde inquiétude et craignaient les rétorsions et la vengeance des représentants d'un pouvoir jaloux de ses prérogatives, prêt à protéger les siens contre les ingérences de Rome. On n'aurait vu là une anticipation de ce qui allait arriver quelque temps plus tard quand, avec le célèbre épisode de l'Interdit, quand Venise et Rome allaient combattre une dure acharnée¹⁶, mais une autre situation nous fournit les éléments pour une interprétation plus complexe.

¹⁹ Quand, en 1616-1617, Antonio Grimani¹⁷ se trouva à diriger la forteresse de Palmanova en tant que provveditore, il fut ouvertement amené à se heurter de front aux autorités ecclésiastiques et à offenser publiquement l'inquisiteur venu en visite¹⁸. Ce noble vénitien, marchand et entrepreneur, était homme au caractère difficile et imbu de son rôle familial, social et politique ; avant l'Interdit, il avait été lié aux jésuites. Catholique irréprochable, il avait obtenu pour sa famille des avantages de Rome, après de longues et coûteuses médiations, et il était allé en ambassade dans la Ville Éternelle. Mais il était bien clair, dans son Cœur comme dans son esprit, que les intérêts communs primaient sur tout. Une forteresse devait rassembler des mercenaires venus de tous les horizons afin de défendre les frontières sacrées des possessions vénitiennes. De même qu'un marchand ne pouvait censurer ses correspondants sur la base de leur foi, la République devait attirer tous ceux qui étaient disposés à militer pour elle. Aussi choisit-il sans hésiter la voie du conflit le plus dur pour défendre ses hommes, quitte à se faire considérer comme suspect quant à sa foi, et il maintint sa position jusqu'au bout. Dans le cas d'une profanation d'une ostie consacrée dont un soldat était accusé, il écrivait à Venise : « Je pense faire moi-même le procès et administrer la justice, je décide pour cette raison de licencier l'Inquisiteur sur le prétexte de l'arrivée du très excellent général Lando, lequel sera ici aujourd'hui même, en raison de quoi je serai occupé pendant quelques jours¹⁹. » Devant l'insistance de l'inquisiteur, il prit en charge

le procès en observant : « J e prends la liberté de lui répondre librement, parce que le zèle de la justice et de la religion tient la Sérénissime République et ses représentants et l'honneur de Dieu, j'ai voulu prendre des renseignements et les coupables sont sous les verrous²⁰. » Il répondait encore : « J ' a i arrêté l'inquisiteur, il me renvoie ces lettres, votre sérénité daigne m'ordonner son vouloir. Ce ne sont pas des cas à négliger, il est vrai que je suis papiste par accident, mais votre citoyen par ma naissance et mon cœur enflammé pour la patrie me pousserait à exposer mon sang, mes enfants et ma fortune²¹. » Dans d'autres circonstances, tout le monde ne se comporta pas ainsi, il y eut bien quelques personnages acquiesçant à l'Inquisition, mais la ligne générale que l'on suivit fut celle d'un enraiment prudent, avisé.

- ²⁰ A côté de ces milieux de marchands si importants, on trouve d'autres personnages moins puissants mais qui entrent eux aussi dans notre propos. Il y avait, en effet, un bon nombre de marchands moins fortunés qui voyageaient et commerçaient, parfois personnellement, le long des routes de transit, suivaient des chargements de minéraux, de sel ou l'envoi de bétail. Ils devaient lutter quotidiennement pour se faire accepter à l'étranger, ne pas se faire dérober, non seulement par des voleurs et des brigands mais aussi par les gabelous des innombrables barrières qui s'élevaient le long d'itinéraires difficiles. Ces marchands étaient d'autant plus exposés à l'Inquisition et d'autant plus facilement contrôlés par elle qu'ils ne pouvaient compter sur les mille protections des puissants et sur leur argent. Leur peu de notoriété, leur difficile identification ne pouvaient justement les aider à un moment où grandissait la pression créée par les édits proclamés du haut des pupitres ou affichés dans les églises et qui invitaient à dénoncer tout signe de dissidence, tandis que le contrôle exercé par les confesseurs devenait toujours plus efficace.
- ²¹ Par ailleurs, quand on passait d'un lieu à l'autre, il était facile d'arriver à la conclusion qu'au fond chaque église était bonne et que l'on pouvait bien éviter certaines interdictions catholiques, en particulier le respect du jeûne et de l'abstinence, très difficile à supporter en voyage. En plus de cela, il était propre à la mentalité du marchand de ne pas vouloir créer de difficultés avec les clients et avec le milieu où l'on devait opérer : c'est pourquoi l'on adoptait les usages religieux des lieux afin de mieux se familiariser et de mieux se confondre avec les nouvelles communautés. À propos des juifs triestins et de leur histoire particulière, Lois Dubin²² utilise l'expression de « confessionnalisation des marchands » qui me semble extrêmement utile pour exprimer le rapport que ces groupes de marchands entretenaient avec le phénomène religieux. À leur retour, ils reprenaient leurs anciennes coutumes, mais ils risquaient toujours de se faire surprendre s'ils se prononçaient trop haut contre la dureté des pénitences ou s'ils se laissaient aller à raconter ce qu'ils faisaient ailleurs.
- ²² Il y avait aussi des commerçants de moindre importance sociale mais qui n'en étaient pas moins mobiles. Il s'agissait de petits marchands de produits les plus divers, qui se déplaçaient au gré des saisons et des différentes contingences, tantôt dans un rayon d'action plus court, à cheval sur une frontière, comme cela se passait dans l'Italie du Nord-Est, tantôt en pénétrant davantage à l'intérieur des terres, dans l'espoir de faire de meilleures affaires. Ils envoyaient eux aussi leurs enfants dans des familles amies en terre allemande pour qu'ils apprennent la langue et le métier et, au cours de leurs pérégrinations, ils étaient eux aussi souvent poursuivis par l'Inquisition. Dans les procès à leur charge, conservés à Venise et à Udine, il apparaît clairement qu'au cours de leurs voyages au milieu de gens différents ils prenaient des habitudes qui n'étaient

plus compatibles avec le contrôle strict imposé par l'Église et qu'ils étaient porteurs de diversité²³.

- 23 Ces personnages moins puissants et très mobiles sur le territoire inquiétaient eux aussi l'Inquisition parce qu'ils étaient de formidables véhicules d'idées. Par ailleurs, sur les terres sujettes à l'Empire, le tribunal romain ne pouvait agir. Les documents conservés aux Archives du Saint Office à Rome révèlent toute la crainte de ces contacts et de la « peste » qui, partie de ces terres, pouvait gagner l'Italie. Du reste, après l'affirmation de la répression catholique dans la Péninsule, comme l'ont bien étudiée, entre autres, A. Stella, D. Caccamo et R. Mazzei, nombre d'artisans et de marchands avaient fui les procès en se réfugiant de l'autre côté des Alpes. Là, ils s'étaient souvent construits de bonnes situations et ils protégeaient leurs frères réfugiés, constituaient des références, offrant un toit et diffusant leurs idées. Tant que, dans l'Empire, on poursuivait une politique de réelle tolérance, ces personnages purent garder un rôle important. Ceux qui fuyaient l'Italie pour des raisons religieuses savaient qu'ils pouvaient compter sur quelqu'un qui pouvait parfois fournir de l'argent et du travail²⁴.
- 24 À Rome, les dépêches venant d'Allemagne et de Bohême parlaient du souci pour ces régions et de l'activité des ordres religieux pour en référer et convertir²⁵. Puisqu'on ne pouvait affronter directement la Réforme, puisque l'Inquisition ne pouvait agir avec sa structure officielle dans des territoires sujets à l'Empire, le contrôle pouvait s'exercer à travers le dense réseau de nonces et de maisons des ordres religieux, acteurs fondamentaux de cette bataille. Les nonces apostoliques furent, en effet, en première ligne dans cette opération, en exerçant des pressions sur les souverains afin d'obtenir des appuis à leur action de contrôle et afin qu'ils prennent des mesures répressives. Ils furent efficacement épaulés par les différents ordres, en premier lieu par les jésuites, mais aussi par les différentes familles des ordres mendiants. Éducateurs mais œuvrant également comme prédicateurs et confesseurs, ils luttèrent afin de ramener à l'orthodoxie catholique les territoires de langue allemande et slave. Ils exercèrent toutefois une action de contrôle ultérieur. Directeurs de conscience, confidents et maîtres, les membres du clergé régulier pouvaient exercer une action très importante aussi bien au niveau de la formation que d'un véritable espionnage, certains de pouvoir compter sur l'appui et la gratitude d'une Congrégation aussi puissante que celle du Saint Office²⁶. Leurs lettres et leurs rapports furent ainsi un instrument très important pour connaître ce qui se passait, les personnes qui agissaient et les problèmes qui se présentaient²⁷.
- 25 Il devenait ainsi toujours plus difficile de maintenir des relations avec des personnages sur lesquels pesaient des soupçons d'hétérodoxie, et ceux-ci pouvaient rencontrer des difficultés s'ils voulaient revenir en Italie. A ce sujet, on peut rappeler une longue lettre pleine d'inquiétude écrite en 1579 par un certain Fabrizio originaire de Correggio. Il mangeait et conversait avec des hérétiques, certes, mais il objectait à juste raison qu'on ne pouvait pas ne pas en être ami si on voulait travailler. Les jésuites savaient tout de lui parce que « tous ont continuellement manié ma conscience », en tout cas il se rendait et s'il ne fallait vraiment pas qu'il ait de contacts avec des hérétiques, épouvanté, il promettait qu'il obéirait²⁸.
- 26 Pour les Italiens qui étaient restés dans leur patrie, le maintien de nombre de rapports commerciaux, vitaux par ailleurs au niveau économique, pouvait devenir ainsi plus problématique. L'Inquisition se présentait comme une force autre, ennemie, même si elle reposait sur des valeurs qu'ils partageaient eux aussi. Certes, personne ne pouvait

écrire ouvertement ou protester, mais le malaise vénitien à l'égard de l'Église a pu trouver là le terrain de ses racines. Un carcan essayait d'enfermer la liberté des intérêts des marchands en les soumettant à des préjugés qui leur étaient étrangers, bouleversant la hiérarchie de valeurs qui, depuis toujours, avait eu tendance à distinguer les milieux liés pour leur fortune aux lois du marché.

- ²⁷ On peut trouver un exemple particulier de cette mentalité à la frontière de l'Italie du Nord-Est où depuis toujours Italiens, Slaves et Allemands se croisent étroitement. Petite ville de pêcheurs, de petits agriculteurs et de marchands aux fortunes financières très limitées, Trieste avait, en effet, longtemps sauvegardé son identité, très forte, en repoussant tout contrôle de son évêque et plus encore de l'Inquisition²⁹. Cette misérable bourgade, qui osait pourtant résister, avec succès, même à Venise, trouvait justement dans l'acceptation commune des valeurs identitaires mercantiles la force de défendre son idée de cohésion sociale, d'honorabilité honnête, permettant en son sein aux orthodoxes, aux juifs et aux catholiques de vivre en bon voisinage. Bien que petite et misérable, elle se réfléchissait dans les codes établis justement par la Sérénissime et les assumait totalement, les rendant encore plus évidents et essentiels dans la pauvreté de son contexte. Malgré les multiples vicissitudes qu'ils durent traverser, les Triestins exprimèrent avec cohérence une attention obstinée sur la vie concrète. Ils ne soucièrent pas de chercher parmi eux des saints ni de poursuivre des hérétiques ou des sorcières. A l'intérieur des murs de la ville, les présences slave et italienne se mélangeaient, serrées dans des frontières forcément limitées, entourées de compétiteurs politiques et commerciaux beaucoup plus forts. Toute force utile devait être acceptée dans l'optique du bien commun : catholiques, juifs, protestants, et même anabaptistes pouvaient vivre ensemble sans qu'il y eût de signaux particuliers de crise dans cette ville allergique à son évêque et à ceux qui auraient voulu limiter un équilibre interne délicat. Capables de repousser au début du ^{xiv}^e siècle par une excommunication très dure l'ascension de la puissante famille des Ranfo, entre le Moyen Âge et les Temps modernes, les Triestins firent continuellement preuve d'une grande attention pour le maintien de la paix et de la modération au sein de leur société, une *medietas* défiante à l'égard de tout élan ou de toute arrogance ; il s'agissait de boutiquiers et de marchands conscients que seule une renommée consolidée par la liberté et la fiabilité attireraient une clientèle toujours prête à descendre dans les ports d'accès facile. Ils étaient donc solidaires lorsqu'il s'agissait de défendre leurs intérêts, pour faire du commerce avec la Carniole et l'Allemagne, avec les ports de l'Adriatique, pour ne pas devoir être soumis à ceux qui faisaient de la religion l'ennemie d'une société en bon ordre. Par deux fois au moins, sinon trois, ils se libérèrent avec une détermination violente du contrôle de l'Inquisition et eurent longtemps la renommée d'un lieu de liberté où l'on se souciait avant tout du commerce. Si bien que ce lieu, absolument sans importance sur l'échiquier italien et européen au début des Temps modernes, pouvait être cité dans les documents romains avec des accents de forte inquiétude ³⁰

- ²⁸ Encore au début du ^{xvii}^e siècle, l'évêque de Trieste Ursino de Bertis, ami et correspondant du patriarche d'Aquilée Francesco Barbaro, lutta durement contre la ville pour y introduire un climat plus proche des nouvelles orientations de Rome. Découragé et inquiet, il souligna entre autres la permanence de la bonne diffusion de textes comme la *Confessio Augustana*, qu'il essayait d'éradiquer malgré nombre de difficultés et de résistances ³¹. L'introduction de nouveaux ordres religieux, comme les capucins et les jésuites, put péniblement avoir raison, au moins en partie, de l'ancienne résistance, grâce également à la nouvelle politique des Habsbourg, même si, encore à la

moitié du XVII^e siècle, un évêque put avoir une mauvaise surprise. À son premier impact avec son nouveau siège, il avait été invité à une fête dans un palais et découvrit seulement par la suite qu'il s'était mêlé agréablement à des familles juives que rien ne distinguait des autres³².

- ²⁹ Il reste une trace locale de résistance souterraine dans les vicissitudes d'un vieux fonds de bibliothèque. Un bon nombre d'éditions du XVI^e siècle des œuvres du controversiste luthérien très connu Mattia Flacio (Vlacić) Illirico, originaire d'Albona (Labin) en Istrie, se trouve, en effet, dans la Biblioteca Civica « Attlio Hortis » de Trieste³³. Dans le registre d'entrée ne figure pas de trace de leur arrivée et les volumes ne contiennent pas d'annotations qui pourraient permettre de remonter à leur ancien propriétaire. Il s'agit d'un ensemble cohérent et compact de volumes qui témoignent de la présence d'un acquéreur dont la foi était sûrement luthérienne et qui disposait de bons moyens économiques. Étant donné le manque de contrôle par l'Inquisition, il ne nous est pas possible d'avoir plus de détails sur la diffusion des livres interdits dans cette terre que quelques-uns indiquent longtemps comme une oasis de liberté. Une chose est sûre : c'est très probable ment une famille des lieux qui possédait cette belle et dangereuse bibliothèque et elle la garda sans la détruire ni s'en débarrasser jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Cela est d'autant plus significatif que la classe dirigeante de cette petite ville, âpre et austère, n'aimait guère la culture et semblait préférer aux livres des intérêts plus « concrets », comme la navigation et le commerce, manifestant tout au plus un certain goût pour le théâtre. Pas même les couvents de la ville, exception faite de celui des jésuites qui se débarrassa de son patrimoine lors de sa suppression, ne sont rappelés lors des Temps modernes pour avoir développé des bibliothèques bien fournies ou des écoles de renom.
- ³⁰ Au XVIII^e siècle, on assiste à un réveil culturel, quoique limité, avec l'avènement du mouvement arcadien et grâce à l'influence du collège des jésuites. En 1793, une bibliothèque laïque et publique fut constituée, ouverte pour répondre aux exigences des lecteurs communs et pas seulement destinée à un public de spécialistes et d'amateurs. Cette opération ne fut guère facile parce qu'en la ville il y avait, certes, quelques bonnes bibliothèques privées mais l'amour pour la culture n'était pas encore capable de dépasser une avarice séculaire, et rares furent ceux qui voulurent se taxer ou se priver de quelques livres pour concourir à la nouvelle institution. Les débuts de la bibliothèque furent essentiellement marqués par une campagne destinée à promouvoir le rassemblement de donations et de legs, dans une situation de désordre fervide sous la poussée enthousiaste de l'érudit Giuseppe de'Coletti. Deux ans plus tard, la bibliothèque devint avec succès une institution publique. Devant rendre compte, dans ce cadre, de sa consistance patrimoniale réelle, il apparut en toute évidence que dans une armoire du vieux siècle arcadique étaient conservés des livres, définis de provenance inconnue, quelque peu gênants. Certains furent censurés par Vienne et d'autres donnés à la lecture des seules personnes « expérimentées ».
- ³¹ Il apparut ainsi que l'académie arcadienne triestine avait conservé ce legs, sans que personne ne sache apparemment qui l'avait fait, et la mémoire précieuse, bien conservée, d'un passé de résistance culturelle et religieuse revenait à la lumière, bien que diminuée. La famille propriétaire ne s'en était pratiquement pas débarrassé pendant deux siècles et seulement dans cette situation un héritier avait voulu s'en défaire. Certes, il n'aurait jamais pu s'en vanter publiquement mais il n'avait pas non plus cédé à la tentation de les jeter à la mer ou au feu. Ces livres reprenaient vie,

disponibles à un public plus vaste. Nous ne savons pas s'il s'agissait d'un hasard ou d'un choix délibéré, mais cette affaire fait réfléchir sur les longues et secrètes permanences idéologiques dont put être capable une communauté aussi pauvre, économiquement et culturellement, mais tenacement attachée à sa dignité de marchands, à une identité extraordinairement continue et partagée, obstinée contre tout et contre tous, mais capable d'accepter la diversité, malgré les fléchissements et les crises inévitables³⁴. Caractères exaltés justement par la confrontation quotidienne avec des langues et des cultures différentes, avec des frontières durement défendues et constamment dépassées.

- 32 On peut lire cette affaire citadine comme un exemple particulièrement significatif du rapport particulier avec la religion que l'on entretenait dans les communautés où prévalaient des valeurs de type mercantile et où la présence de frontières difficiles poussait à renforcer la solidarité réciproque et les choix identitaires communs.
- 33 Ces équilibres difficiles ne purent que subir des modifications réelles, bien que lentes, au cours du xvii^e siècle. Avec la guerre de Trente ans, l'Europe subit une crise très grave et les équilibres commerciaux s'en ressentirent lourdement. Certes, les guerres apportèrent des avantages à quelques marchands, mais le climat général fut difficile et la circulation sur les voies de communication devint très problématique. Après la forte recatholicisation de nombre de territoires de l'Empire et la très dure répression de Bohême, il y eut évidemment des changements radicaux. La dernière avancée turque dans le Cœur de l'Empire à la fin du xvii^e siècle fut une période ultérieure de difficulté. Mais à partir de la deuxième moitié du xvii^e siècle, les échanges économiques en Europe centrale et orientale reprennent vie et se renouvellent sous bien des aspects, mais tout cela suscite beaucoup moins de préoccupations à l'Inquisition romaine, du fait de l'instauration d'un contrôle catholique plus efficace. Le commerce reprend donc, mais les marchands italiens, et parmi eux les Vénitiens, sont désormais moins nombreux, le vieil esprit d'en treprise survivant péniblement³⁵. La décadence fut tout d'abord économique, liée à la consolidation de voies nouvelles et à la nécessité d'adopter des stratégies différentes, mais l'œuvre de contrôle de l'Inquisition, et surtout le nouveau climat -religieux, purent en quelque sorte concourir à accélérer ce processus, avec des effets sensibles parfois dans la longue durée, quand commencerait une nouvelle saison politique et culturelle. Les situations variaient certes d'un lieu à l'autre, car des cadres locaux pouvaient produire des différences significatives. Dans la réalité quotidienne complexe faite de mille accommodements et compromis, d'alliances et de corruptions, on put limiter quelques-uns des effets du contrôle de l'Église, bien que celui-ci fût soutenu par les autorités civiles, mais ce climat d'adaptation, cette coutume enracinée qui vit la mise en acte d'un ample système de négociation, n'effaça pas la portée culturelle des nouveaux équilibres et des mutations culturelles qui désormais avaient eu lieu. Une autre frontière encore, plus forte, s'était ajoutée, une discipline plus difficile à dépasser, qui visait à effriter les fondements d'une identité consolidée.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Georges BORDONOVE, *Jacques Cœur et son temps*, Paris, Pygmalion-Gérard Warelet, 1977 ; François DAVID, *Jacques Cœur : l'aventure de l'argent*, Paris, RMC, 1989.
2. Jacques LE GOFF, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1956 (1980) ; Georges DUBY, *Guerriers et paysans. Le premier essor de l'économie européenne, VII^e-XII^e siècles*, Paris, Gallimard, 1973 ; Jean FAVIER, *De l'or et des épices. Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1987 ; Carlo Maria CIPOLLA, *Before the industrial Revolution. European Society and Economy, 1000-1700*, New York, Norton, 1994 (3^e éd.) ; Mario Del Treppo (éd.), *Sistema di rapporti ed élites economiche in Europa (secoli XII-XVII)*, Naples, GISEM-Liguori (éd.), 1994 ; Giorgio CECCARELLI, *Il gioco e il peccato. Economia e rischio nel Tardo Medioevo*, Bologne, Il Mulino, 2003.
3. Giacomo TEDESCHINI, « Valeur du temps consacré et prix du temps marchandisable : les dialectiques du commerce dans le bas Moyen Âge », in *Sentimento del tempo e periodizzazione della storia del Medioevo*, Actes du 36^e colloque historique international de Todi, 10-12 octobre 1999, Spoleto, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2000, p. 233-256 ; *Id.*, *I mercanti e il tempo : la società cristiana e il circolo virtuoso della ricchezza fra Medioevo e età moderna*, Bologne, Il Mulino, 2002.
4. Paul BUSHKOVITCH, *The merchants of Moscow : 1580-1650*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980 ; Aldo De Maddalena & Hermann Kellenbenz (éd.), *La repubblica internazionale del denaro tra 15. e 17. secolo*, Bologne, Il Mulino, 1986 ; James D. TRACY (éd.), *The Rise of Merchant Empires. Long-distance Trade in the Early Modern World, 1350-1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; Wolf-Rüdiger BAUMANN, *The Merchants Adventurers and the Continental Cloth-trade (1560s-1620s)*, Berlin-New York, de Gruyter (éd.), 1990 ; Peter GAUCI, *The politics of trade : the overseas merchants in state and society 1660-1720*, Oxford, Oxford University Press, 2001.
5. Gian Paolo GRI, *(S)confini*, Udine-Montebelluna Valcellina (Pordenone), G. P. GRI e Circolo Culturale Menocchio, 2000.
6. Giacomo BASCAPÈ, *Le relazioni fra l'Italia e la Transilvania nel secolo XVI. Note e documenti*, Rome, Anonima romana editoriale, 1931 ; Ugo TUCCI, « L'Ungheria e gli approvvigionamenti veneziani di bovini nel Cinquecento », *Studia humanitatis*, 2 (1975), p. 153-171 ; Rita MAZZEI, *Itinera mercatorum : circolazione di uomini e beni nell'Europa centro-orientale, 1550-1650*, Lucques, M. Pacini Fazzi, 1999.
7. Ugo TUCCI, *Mercanti, navi, monete nel Cinquecento veneziano*, Bologne, Il Mulino, 1981 ; Frederic C. LANE, *I mercanti di Venezia*, Torino, Einaudi, 1982 ; DEL TREPPO, *Sistema di rapporti*, op. cit., avec une bonne bibliographie ; Gizela Nemeth PAPO & Adriano PAPO, *Ludovico Gritti. Un prince-mercante del rinascimento tra Venezia, i Turchi e la Corona d'Ungheria*, Gorizia, Edizioni della Laguna, 2002.
8. Gaetano COZZI & M. KNAPTON, *Storia della Repubblica di Venezia. Dalla guerra di Chioggia alla riconquista della Terraferma*, Turin, Utet, 1986 ; Gaetano COZZI, « Venezia regina », *Studi veneziani*, n. s., XVII (1989), p. 15-25 ; Frederic C. LANE, *Storia di Venezia*, Turin, Einaudi, 1991 ; *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, IV, Alberto Tenenti & Ugo Tucci (éd.), *Il Rinascimento. Politica e Cultura*, et IV, Gaetano Cozzi & Paolo Prodi (éd.), *Dal Rinascimento al Barocco*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, 1996 ; Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venezia trionfante. Gli orizzonti di un mito*, Turin, Einaudi, 2001 ; Matteo CASINI, « Fra città-stato e Stato regionale : riflessioni politiche sulla repubblica di Venezia in età moderna », *Studi veneziani*, XLIV (2002), p. 15-36 ; Martin GAIER, *Facciate sacre a scopo profano. Venezia e la politica dei monumenti dal Quattrocento al Settecento*, Venice, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 2002 ; Christian BEC, *Venezia, la storia, il mito*, Rome, Carocci (éd.), 2003.

9. Andrea DEL COL, « Organizzazione, composizione e giurisdizione dei tribunali dell'Inquisizione romana nella repubblica di Venezia (1500-1550) », *Critica storica*, XXV (1998), p. 244 -294 ; *Id.*, « L'Inquisizione romana e il potere politico nella repubblica di Venezia (1540 -1560) », *Critica storica*, XXVIII (1991), p. 189 -250 ; *Id.*, *L'Inquisizione nel patriarcato e diocesi di Aquileia, 1557-1559*, Trieste-Montereale Valcellina, Edizioni Università di Trieste-Centro Studi Storici Menocchio, 1998 ; Paul F. GRENDLER, *L'Inquisizione romana e l'editoria a Venezia, 1540-1605*, Rome, Il Veltro, 1983 ; Nicholas S. DAVIDSON, « Rome and the Venetian Inquisition in the Sixteenth Century », *The Journal of Ecclesiastical History*, 39, n. 1 (1988), p. 16 -36 ; Anne Jacobson SCHUTTE, *Pier Paolo Vergerio e la Riforma a Venezia, 1498-1549*, Rome, Il Veltro, 1988 ; Vittorio FRAJESE, « L'evoluzione degli "Esecutori contro la bestemmia a Venezia in età moderna" », in Nestore Pirillo (éd.), *Il vincolo del giuramento e il tribunale della coscienza*, Bologna, Il Mulino, 1997, p. 171 -211.
10. Giovanna PAOLIN, « Sviluppo dell'anabattismo veneto nella seconda metà del Cinquecento », in *Die Täuferbewegung-L'anabattismo*, Atti del convegno in occasione del 450° anniversario della morte di Jakob Huter, Bolzano, 1986, Bolzano, Praxis 3, p. 115-159 ; Federica AMBROSINI, « Tendenze filoprotestanti nel patriziato veneziano », in Giuseppe Gullino (éd.), *La Chiesa di Venezia tra Riforma protestante e riforma cattolica*, Venice, Studium cattolico veneziano, 1990, p. 155-181 ; *Ead.*, *Storie di patrizi e di eresia nella Venezia del '500*, Milan, Franco Angeli, 1999.
11. Voir *supra*, n. 10.
12. Giovanna PAOLIN, « L'eterodossia nel monastero delle clarisse di Udine nella seconda metà del '500 », *Collectanea Franciscana*, 50 (1980), p. 129-133, 153-155.
13. Giuseppe TREBBI, *Francesco Barbaro, patrizio veneto e patriarca di Aquileia*, Udine, Casamassima, 1984.
14. Sbroiavacca cité dans PAOLIN, « L'eterodossia » art. cité, p. 154 : *Interrogatus* : « Qual è questa legge del signor Iddio secondo la quale voi vivete ? », *respondit* : « Esser homo da bene ».
15. *Ibid.*, p. 408 -409 ; Paul F. GRENDLER, *L'Inquisizione romana*, *op. cit.*, p. 306 ; Giuseppina MINCHELLA, « Porre un soldato alla Inquisitione » : il Santo Ufficio a Palma (1595-1650), mémoire de maîtrise, année univ. 2002-2003, Giovanna PAOLIN (dir.), Facoltà di Lettere e Filosofia, Università degli Studi di Trieste, vol. I, p. 94-96.
16. Gaetano COZZI, *Il doge Nicolò Contarini. Ricerche sul patriziato veneziano agli inizi del seicento*, Venezia Roma, Istituto per la collaborazione culturale, 1958 ; Paul F. GRENDLER, « The Smuggling of Prohibited Books in Venice during the Interdict of 1606-1607 », in *Essays Presented to Myron R Gilmore*, S. BERTELLI & G. RAMAKUS (éd.), vol. I (History), Firenze, La Nuova Italia, 1978, p. 105-114 ; Piero DEL NEGRO, « Forme e istituzioni del discorso politico veneziano », in *Storia della cultura veneta*, Girolamo ARNALDI & Manlio PASTORE-STOCCHI (éd.), vol. IV/2 Il Seicento, Vicenza, Neri Pozza, 1984, p. 407-436 ; Vittorio FRAJESE, *Sarpi scettico. Chiesa e Stato a Venezia tra Cinque e Seicento*, Bologna, Il Mulino, 1994 ; *I gesuiti e Venezia. Momenti e problemi di storia veneziana della Compagnia di Gesù*. Atti del convegno di studi, Mario Zanardi (éd.), Padova, Gregoriana, 1994.
17. Sur lui, voir Giovanna PAOLIN, *Lettere familiari del nobildonna veneziana Fiorenza Capello Grimani (1592-1605)*, Trieste, Lint, 1996.
18. MINCHELLA, « Porre un soldato alla Inquisitione », *op. cit.*, p. 104-112.
19. ASVe, Senato, Secreta, III, Dispacci Antonio Grimani, filza 14, Palma, le 16 févr. 1617 : *Penso di formar da me il processo et amministrar la giustitia, et percib rissolvo licentiar l'inquisitore col pretesto deliarrivo, che sarà hoggi qui l'eccellentissimo general Lando, del quale io habbi a restar occupato per qualche giorno.*
20. *Ibid.*, Palma, le 14 janv. 1617 : *Mi va per pensiero risponderli alla libera, che per zelo della giustitia et della religion tiene la Serenissima Republica et suoi rappresentanti et l'honor di Dio, ho voluto io prendere informatione, et li rei sono custoditi.*
21. *Ibid.*, filza 15, Palma, le 5 mars 1617 : *Ho fermato l'inquisitor, mi replica queste lettere, la serenità vostra si degni comandarmi il suo volere. Non sono casi da negligere, è vero che io sono papalista per*

accidente, ma per la nascita di suo cittadino et per il mio core infiammato per la mia patria esporrei il sangue et quanti forglioli et fortune mi ritrovo.

22. Lois DUBIN, *The Port Jews of Habsburg Trieste. Absolutist Politics and Enlightenment Culture*, Stanford, University Press, 1999.

23. Quelques exemples dans Giovanna PAOLIN, « La vita religiosa nel Friuli occidentale nella seconda metà del Cinquecento », *Metodi e Ricerche*, n. s., XIV, n. 1, 1996, p. 9-26 ; Furio BIANCO & Domenico MOLFETTA, *Cramârs : l'emigrazione dalla montagna carnica in età moderna : secoli XVI-XIX*, Reana del Rojale, Chiandetti, 1992 ; Furio BIANCO, *Carnia : XVII-XIX : organizzazione comunitaria e strutture economiche nel sistema alpino*, Pordenone, Biblioteca dell'immagine, 2000.

24. Domenico CACCAMO, (éd.), *Il carteggio di Giovanni Tiepolo ambasciatore veneto in Polonia, 1645-1647*, Milan, Giuffrè, 1984 ; *Id.*, *Eretici italiani in Moravia, Polonia, Transilvania, 1558-1611 : studi e documenti*, Florence, Le lettere, 1999 ; Aldo STELLA, *Anabattismo e antitrinitarismo in Italia nel XVI secolo : nuove ricerche storiche*, Padoue, Liviana, 1969 ; *Id.*, « Ecclesiologia degli Anabattisti Hutteriti veneti. (1540-1563) », *Bollettino della Società di Studi Valdesi*, 134, (1973), p. 12-39 ; Rita MAZZEI, *Itinera*, op. cit. ; *Id.*, « Convivenza religiosa e mercatura nell'Europa del Cinquecento : il caso degli italiani a Norimberga », in *La formazione storica della alterità : studi della tolleranza nell'età moderna offert ! a Antonio Rotondò*, Henri MÉCHOULAN et al. (éd.), Florence, L. S. Olschki, 2001, vol. I, Secolo 16, p. 395-424, 425-428 ; Giovanna PAOLIN, « I contadini anabattisti di Cinto », *Il Noncello*, 50 (1980), p. 91-124.

25. Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede (ACDF), Rome, TT, 1, a.

26. *Ibid.*, Fra Banolomeo da Lugo donnait en 1557 des renseignements, par exemple, sur une action de ce type qu'il conduisit à Vienne, ACDF, TT, la. Parmi les rapports envoyés par les jésuites, figure celui, très connu, que rédigea Antonio Possevino et que publia Bascapè, *Le relazioni*. Domenico CACCAMO, « La diplomazia della controriforma e la crociata : dai piani del Possevino alla "lunga guerra di Clemente VIII" », *Archivio storico italiano*, CXXVIII (1970), p. 1-27.

27. Giovanna PAOLIN, « Gli ordini religiosi e l'Inquisizione : analisi di un rapporto », in Andrea Del Col & Giovanna Paolin (éd.), *L'Inquisizione romana : metodologia delle fonti e storia istituzionale*, Actes du colloque international de Montereale Valcellina, 23 et 24 septembre 1999, Trieste-Montereale Valcellina (Pordenone), EUT-Circolo culturale Menocchio, 2000, p. 169-185, en particulier p. 181-185.

28. Prague, 15 décembre 1579. ACDF, TT, 1, a.

29. Pour quelques notes sur cette situation, je renvoie à Giovanna PAOLIN, « Alcune considerazioni sugli ebrei triestini tra XVI e XVII secolo », in Giacomo Todeschini & Pier Cesare Ioly Zorattini (éd.), *Il mondo ebraico. Gli ebrei tra Italia nord-orientale e Impero asburgico dal Medioevo all'Età contemporanea*, Pordenone, Studio Tesi, 1991, p. 215-257 ; *Ead.*, « I Battuti a Trieste », *Metodi e ricerche*, n. s. XIV, n. 2, 1995, p. 27-44 ; *Id.*, « Pensando a Pietro Bonomo », in *Sotto il segno di Menocchio. Omaggio a Aldo Colonnello*, a cura di Andrea Del Col, Montereale Valcellina (Pordenone), Circolo culturale Menocchio, 2002, p. 115-122. Voir également -" le document publié en appendice à *Id.*, « Note in margine alla biografia di fra Geremia Bucchio », *Ricerche religiose del Friuli e dell'Istria*, III (1984), p. 87-109.

30. ACDF, TT, 1, a.

31. PAOLIN, « Alcune considerazioni », art. cité, p. 223-225.

32. *Ibid.*, p. 231.

33. Sauro PESANTE, *Le cinquecentine della biblioteca civica di Trieste. Catalogo breve*, Trieste, Lint, 1974.

34. Camillo DE FRANCESCHI, « L'Arcadia romano-sonziaca e la Biblioteca Civica di Trieste », *Archeografo Triestino*, C (1929-30) ; Roberto MASIERO, « In una Biblioteca a Trieste », in *La fondazione della Biblioteca Civica di Trieste. 1793-1993*, Trieste, Lint, 1994, p. 9-44. Archivio di Stato di Trieste, C. R. Governo in Trieste (1776-1809), fasc. 964, Biblioteca civica, Trieste, 1793 e 1795 ; Biblioteca Civica di Trieste, Archivio Diplomatico, fasc. Biblioteca Civica, Fondazione.

35. En plus des études générales déjà signalées, cf. Volker HUNECKE, *Il patriziato veneziano alla fine della Repubblica. 1646-1797. Demografia, famiglia, ménage*, Rome, Jouvence, 1997.

AUTEUR

Giovanna Paolin

Les « *homini maledicti* » : XV^e et XVI^e siècles

Achille Olivieri

p. 385-393

- 1 Les formes d'écriture ou de « narration » politiques et religieuses (les lettres, les relations de voyage, les descriptions des cours, les biographies des souverains rencontrés), utiles pour comprendre l'histoire des intellectuels du monde méditerranéen de la Renaissance, constituent une source riche en inventions et découvertes. On se souvient des années 1440-1480 de la Renaissance, celles de Laurent Valla et Léon Baptiste Alberti¹, qui ont produit une nouvelle élaboration des langages. L'expérience, comme voyage à l'intérieur de la philologie ou comme voyage à la recherche des mœurs des peuples (*viamo² per le terre*), se transforme en un instrument d'analyse des psychologies religieuses, en une ethnographie religieuse qui vise à apprendre et à connaître. Ce voyage révèle, scrute, organise les idées et les impressions, en d'autres termes le mouvement collectif des sensibilités. On retrouve cette dimension de l'expérience dans les relations de voyage des ambassadeurs de Venise ; ces derniers font partie intégrante des élites intellectuelles d'une République qui s'étend en Orient, des îles du Levant à la Mer Noire. L'ambassadeur est désormais l'agent d'une écriture où l'expérience permet de percer les secrets des hommes, la vie des collectivités. Dans ce contexte, la folie constitue l'une des nouveautés des enquêtes postérieures à 1440 ; en l'occurrence la folie des hommes « maudits » (*maledicti*) de l'Orient et du monde turc.
- 2 Ambrogio Contarini écrit le « *viamo* » alors qu'il est ambassadeur de la République de Venise auprès de la cour d'Uxuncassam, roi de Perse. Le terme de « *viamo* » est révélateur, celui-ci étant « fondé sur l'expérience » (*facto [con] ogni experientia*³). Entre le 25 février 1473 (date du départ) et le 10 avril 1477 (date du retour à Venise⁴), l'ambassadeur a fait une description des mœurs et des formes de vie de chaque pays qu'il a eu la possibilité de connaître (*de tutte le provintie, terre et luoghi dove io son stato et de lor costumi et modo de paese*), avec, à l'esprit, Hérodote et son œuvre qui charme le jeune marchand, notamment par la description des mœurs des Égyptiens. Bien avant Érasme et Thomas More, le « *viamo* » devient ainsi une clé de lecture et d'investigation

des sociétés humaines, l'instrument d'une science sociale en formation. Ambrogio Contarini, né d'une famille de l'aristocratie vénitienne vers 1429, connaisseur des langues grecque et turque, séjourne plusieurs années en Tunisie, au Maroc et en Algérie, entre 1460 et 1463, puis il devient noble marchand : la *mercatura*, de son côté, crée expérience et richesses. À l'horizon se profile la Méditerranée avec la circulation de l'or, des épices et des esclaves⁵. Le destin de Contarini, noble et marchand, s'est forgé pendant ces années. C'est le destin partagé par un groupe de marchands qui revêtent les habits de l'aristocratie, tels Josaphat Barbaro ou Caterino Zeno⁶. Un groupe cohérent qui développe une théorie de l'écriture où l'expérience acquise en parcourant l'Orient du Caucase et de la Russie méridionale, et ensuite la Perse, est le fondement d'une connaissance nouvelle.

- 3 L'écriture ethnographique est destinée à dominer le théâtre de la culture européenne. Contarini offre au lecteur une description analytique de son voyage vers la Perse : Venise désire une alliance avec Uzun Hasan contre les Turcs pour la conquête de Constantinople. La magie de la plume de Contarini ouvre la voie à un modèle de narration de « *viazio* », qui se constitue comme exemplaire pour la littérature de voyage de la première moitié du XVI^e siècle, celle de Christophe Colomb, Amerigo Vespucci et Vasco de Gama. Il suffit de comparer le début de ces textes : « Nous entendîmes la messe et ensuite je fis signer tous [les participants] par le signe de la croix⁷. » La Croix du Christ et la Vierge protègent Contarini et ses amis. À partir de là, la folie s'impose comme une présence intellectuelle, entre diversité et hérésie, un concept aidant à interpréter la diversité religieuse.
- 4 Contarini parvient à Gaffa et à la Mer d'Azof où la richesse des marchands est patente : « c'est une zone très commerçante » (*é molto marcadantevole*⁸). Fernand Braudel⁹ observe que le mot « *marcadantevole* » met en évidence une vaste circulation des marchandises dans un espace semblable comme structure géographique et économique à la Méditerranée - une Méditerranée de marchands et de villes florissantes : « et elle est habitée par beaucoup de générations et est, paraît-il, très riche¹⁰ ». La richesse augmente et se renforce : elle forme des générations de marchands et de nobles « *de la mercanzia* ». Le marchand est l'emblème de cette histoire forgée par les familles et les générations : il la structure. Le premier juillet 1473¹¹, Contarini traverse le pays nommé Bendian ou Dadian. Le roi de la Mingrelia est Wameq II ; il règne entre 1470 et 1482. Le paysage change et la mythologie aide Contarini dans sa description. La plume de l'ambassadeur devient celle d'un ethnographe à la recherche d'apparitions, de fantômes, d'hommes sauvages (*selvatici*). Le marchand s'oppose aux sauvages ou aux « fous » (*i matti*). Contarini trace tout un inventaire de ces formes culturelles à l'apparence primitive : c'est l'invention d'un dossier descriptif.
- 5 Survient le mythe de Médée : dans une île du pays des Mengrelli, Médée avait dans le passé établi son règne semblable à un règne vénéneux. À l'arrivée de Contarini, le venin de Médée est encore présent sur cette île — « sur laquelle, dit-on, régna le roi Œtes, père de la vénéneuse Médée¹² ». Les visages de Médée et de son père, Œtes, sont le venin qui s'écoule dans les veines de l'ordre politique et religieux. Dans les bois et à côté des fleuves vivent les hommes qui portent dans leurs veines ce venin : ce sont les Mengrelli « aux mœurs et coutumes de fous » (*cum modi et costumi da matti*¹³). Les bois, les fleuves et les montagnes appartiennent à cette typologie de l'humain : les fous les habitent. Les Mengrelli, ces groupes de fous, ont l'allure d'« hommes sauvages » et « ils portent la tonsure comme les frères mineurs¹⁴ ». Contarini recourt dans sa description à un

exemple qui sert de référence pour comprendre leurs habitudes de vie, en l'occurrence celui des frères mineurs. D'autre part, ces sauvages connaissent le mariage, même si quelquefois ils privilégient une vie en état de liberté sexuelle : les femmes appartiennent au groupe. Ils mangent du pain « fait aussi dur que la polenta, misérablement¹⁵ ». Le pain est sec ; ce sont les marchands de Trébizonde qui apportent le vin et les poissons salés. Néanmoins, les fleuves sont riches en poisson et les bois en viande. Contarini cherche à expliquer ce choix de vie, cette folie collective : « si c'étaient des hommes industriels, ils pêcheraient dans le fleuve autant de poissons qu'ils le voudraient¹⁶ ». Il utilise les mots « *industria* » et « *industrioso* » pour désigner l'homme qui fait du commerce, qui assigne à son groupe une activité de production et de circulation de marchandises : le mot « *industria* » s'oppose à ceux de « folie » et « sauvage ». Léon Baptiste Alberti fait usage du même terme¹⁷, à l'époque de Contarini, dans le *De iciarchia* et le *Profugiorum ab aerumna*. Alberti utilise deux mots pour indiquer ce qui compose une République : il parle des hommes « *industriosi* » et des hommes « *istrani* » — le second mot, « *istrani* », désignant la marginalisation religieuse et économique¹⁸.

- 6 Nous sommes en présence d'une problématique commune à Alberti et aux descriptions de voyage des ambassadeurs ou des hommes politiques de Venise. Une même pulsion intellectuelle caractérise les milieux de Florence et de Venise devant le problème du sauvage, du fou et de l'élève de Médée. En même temps, la mémoire des neufs des fous présentes pendant le carnaval à Florence ou dans les villes de la France du Nord fait sa réapparition dans l'enquête de Contarini¹⁹. Celui-ci néanmoins marque une différence fondamentale : il projette des idées capables de désigner une sensibilité culturelle, et le fou, la folie, sont les éléments de cette composition d'images et d'idées. Les « hommes sauvages » (*homini bestiali*) qu'il a rencontrés sont des chrétiens. Plusieurs d'entre eux adhèrent aux hérésies et d'autres célèbrent les rites selon la tradition grecque : *Li sono christiani, ma hanno de molte heresie ; celebra a la greca*²⁰. Dans cette phase du voyage, Contarini identifie folie et hérésie, folie et sauvagerie des mœurs et de la communauté des femmes. Ce monde complexe forme une société humaine qui favorise des communications avec la vie et l'économie des villes. On peut observer que cette communauté possède une liberté d'agrégation religieuse et des mœurs primitives : c'est une communauté qui a la possibilité de devenir un exemple pour la culture des hérétiques de la Renaissance. Le sauvage, sous les dehors de la folie, annonce une manière différente de vivre et de s'unir.
- 7 Contarini, ambassadeur et marchand guidé par l'expérience, rassemble ses considérations et les examine avec les amis qui forment sa « famille », celle d'un ambassadeur et marchand qui est en route vers la cour d'Uxuncassam. La rêverie n'est pas présente dans son texte ; l'Orient n'est pas ici l'espace des fables ou du fantastique. La folie, avant Érasme, s'énonce par la voix des hommes de Médée, déesse à la fois fragile et persévérante, par les gestes de la vie des bois, par la liberté religieuse. La folie est une présence subtile et encore imprévue. Avant Érasme, ou mieux, avant Sebastian Brant et sa *Navire des fous* (*Narrenschiff*, 1494), nous avons la possibilité d'analyser ces aspects presque prophétiques de la nature humaine. Hérodote en particulier était le « maître » de cette lecture qu'opère Contarini. Au cours du voyage, la « famille » de Contarini change de caractère : elle se transforme en un groupe complexe dans lequel on retrouve un marchand qui avait appris le métier des armes à Modon ainsi qu'une femme, Martha, esclave d'un marchand de Gênes. Celle-ci, circassienne, est l'esclave qui a la possibilité d'interpréter le langage des hommes « bestiaux » (*bestiali*) rencontrés en

chemin. Contarini préfère Niccolò Capello et avec son aide il continue la traversée de la Mengarlie, riches de ses montagnes et forêts. Le cinq juillet, il rencontre finalement le roi de la Mengarlie, Bendian, roi ou seigneur du pays : « traversant bois et montagnes, nous arrivâmes le soir là où se trouvait en personne Bendian, seigneur de Mengarlie²¹ ». Contarini désire rencontrer ce seigneur, et Niccolò prépare l'échange. Contarini utilise le mot « signoria » (seigneurie) pour signaler au lecteur le pouvoir de Bendian. La cour de ce dernier est très simple ; elle se trouve dans une plaine peu étendue, et le seigneur est assis par terre sur un tapis ; son épouse et ses fils sont présents à la rencontre : *sentava in terra sopra uno tapedo et la moier arente et possa alchuni sui filioli*²². L'entretien est très bref et amical : « il ne me dit rien d'autre sinon que j'étais le bienvenu²³ ». Contarini observe l'entourage de Bendian : le marchand ambassadeur est invité à faire partie de sa famille, symbole ou, mieux, projection de son pouvoir. La description de Bendian, de son corps, débouche sur une considération simple : c'est un « homme très beau, mais fou dans ses mœurs et coutumes²⁴ ». La beauté du corps est unie aux gestes et à la folie habituelle, de cette folie déjà connue par l'ambassadeur. L'art de la peinture narrative et de la physionomie pénètre la réalité de la vie de Bendian. Le seigneur de la Mengarlie est le roi fou des fous qui vivent avec les femmes en communauté. C'est peut-être un art des fous que l'ambassadeur Contarini cherche à représenter : une autre forme de culture et d'habitudes.

- 8 Dans l'inventaire des pouvoirs auquel se livre Contarini, le modèle de la Mengarlie est très important : il signale une diversité des traditions où la sexualité est libre de s'exprimer et d'organiser en groupes, en familles. Le pouvoir et la gestualité de fous (*mateschi*) sont une structure des sociétés humaines que Contarini représente. Il nous faut, à ce point de l'exposé, montrer la nouveauté de cette narration attentive aux significations humaines de la gestualité et du pouvoir. Si Thomas More, dans son *Utopie*, et Érasme s'attachent à inventorier les sociétés structurées par une organisation juridique, Contarini et Niccolò Capello observent surtout les habitudes du quotidien et les mœurs des sociétés : tantôt, ils font la peinture physionomique des pouvoirs, tantôt ils interprètent l'« *istrano* » d'Alberti²⁵. L'*Utopie* de More est le fruit mûr de ces narrations de marchands, d'ambassadeurs, d'hommes d'armes de la République de Venise, et Érasme est l'ami fidèle des portraits des marchands. Le voyage s'enrichit d'autres portraits humains. Il se forme ainsi une micro-histoire des sociétés et des mécanismes qui constituent le mode d'organisation et de mystère des hommes maudits : les « *maledicti* » sont des sauvages qui modifient les traditions des villes de la Méditerranée. Une autre Méditerranée apparaît, qui nourrit une sensibilité de la diversité.
- 9 Contarini et ses amis marchands reprennent le voyage : le paysage de la Géorgie est pareil à celui de la Mengarlie ; les montagnes et les forêts sont toujours décrites de la même façon ; c'est une peinture qui met l'accent sur les fous et « *maledicti* ». Contarini observe la structure d'un château : à l'intérieur on peut admirer une église très antique. Les populations de la Géorgie « *son come Mengredi matti*²⁶ » : l'église est une simple présence parce qu'elle n'a pas la possibilité de changer les mentalités séculaires et les manières de vivre en société. L'ambassadeur et les marchands assistent à un rite collectif : « Ce gouverneur voulut que je mange avec lui et, assis dans une de ses maisons, il se mit lui aussi à s'asseoir par terre et j'étais à côté de lui avec quelques uns des siens et aussi avec certains des miens²⁷. » Lors d'un repas composé de pain, de porc et de choux, on propose de boire du vin ; pendant la rencontre, chacun est obligé de boire jusqu'à l'ivresse. On méprise celui qui refuse de boire et de rire : *Mi messe dananti*

*pan da bisogno, ravanelli et alchuna pocha carne conzà a loro modo... La taza andava atorno, fava tuto che io me imbragasse, perché cussì feceno loro*²⁸. C'est toujours Médée qui conseille ce rite et sa répétition : l'arrivée d'un hôte invite à sourire et à boire en communauté. L'ivresse, c'est l'apparition des fantômes qui représentent le courage du combat. Les chevaliers songent au sang rouge des morts en bataille. Josaphat Barbaro avait décrit un rite semblable, le combat d'un chevalier et, après la victoire, l'ivresse et le chant de joie²⁹. Mais le rite peut se renouveler à chaque fois qu'un ami ou un hôte est présent à la table. L'ivresse est une puissante force pour la mémoire collective. Le choix mythologique de Médée a une profonde signification ethnologique. Médée incarne la liberté de rire, elle est la femme de l'impudicité apparente ; elle n'est pas Diane, connue par la culture de la France renaissante et par Titien. Les « *maledicti* » sont au service de cette déesse des forêts, des montagnes et des fleuves qui encourage les rencontres et l'échange des expériences : « tout faire par expérience » (*fare tuto cum experientia*), tels sont les mots que les marchands répètent dans leurs narrations³⁰ ; Médée concentre sur elle l'expérience des « *maledicti* », elle est le dithyrambe d'une enquête entre mythologie et histoire des sociétés humaines.

- ¹⁰ Cette expérience, symbolisée par Médée, pose la question de l'importance que détiennent, dans la formation culturelle de ces marchands et ambassadeurs, l'humanisme vénitien et les ouvrages de Boccace (la *Genealogia deorum*, imprimée à Venise en 1474) et d'Ovide (les *Métamorphoses*). Dans le groupe des marchands qui suivent Contarini, il y en a de Gênes et de la France du Sud, qui ont séjourné à Lyon³¹. On peut ainsi comparer les deux humanismes, celui de Venise et celui de Lyon ; et les deux mythes croisés de Médée et de Diane retrouvent ici une caractérisation marchande. Lyon, selon Françoise Charpentier³², s'« italianise » par l'imprimerie ; Venise et Aldo Manuzio inspirent ce mouvement d'idées, qui comprend la « doxa mythographique » : Diane surtout est connue, et Virgile, Ovide et le *De natura deorum* de Cicéron font évidemment penser à la formation d'une tradition spécifique du milieu lyonnais. Humanistes, imprimeurs, marchands lyonnais inspirent une culture particulière ; la mythologie vante la dynamique des vertus de l'homme civil. Le parallèle avec Venise est surprenant : c'est en 1508 qu'Érasme séjourne à Venise, et c'est là qu'il publie l'*adagium* sur la folie offert aux rois et aux marchands : les divinités disparaissent face à la folie. Diane est, pour ainsi dire, le mythe autour duquel se joue un discours sur la chasteté et la chasse sauvage des bêtes. C'est une chasse effrénée, « *arcu pharetraque accincta* », ainsi que le confirme Boccace dans un chapitre de sa *Genealogia deorum* où il présente l'activité des nymphes vouées à Diane : elles sont filles de l'Océan et forment un cercle qui protège Diane³³. Celle-ci est l'ennemie de Vénus. Boccace, encore une fois, représente Diane, selon la légende d'Actéon, au bain : elle se baigne dans l'eau « froide ou fraîche » pour diminuer l'ardeur du désir d'amour³⁴. Les nymphes font un cercle de protection autour de la nudité de Diane, et Actéon est menacé d'une « métamorphose mortelle ». Actéon devient une possession de la folie. Pour Horace et Virgile, Diane est la Lune. Dans cet espace d'eau, de forêts, d'océan, de montagnes dans lequel la mythographie représente Diane, on retrouve Médée, sorcière et enchantresse, et Hécate. Médée est aussi représentée au cours de trois moments de son histoire iconologique : dans son pouvoir d'offrir des remèdes à la langueur d'amour ; avec les deux dragons ; enfin lorsqu'elle met son venin dans les eaux, sorcière qui enchante et maudit en même temps. Elle a créé une nouvelle génération d'hommes qui s'inspirent de son habitus : les « *maledicti* » forment son cercle. Contarini et, après

lui, Érasme repensent cette mythologie de la Méditerranée, lyonnaise et vénitienne, d'humanistes et de marchands.

- 11 Les textes de Contarini et de Josaphat Barbaro sont le laboratoire de cette création mythologique et ethnographique. Ils font aussi observer le pouvoir de Médée enchantresse, le pouvoir de Circé et les herbes mystérieuses de la guérison d'amour. Mais Médée n'a pas créé des Géants ou des Géantes : elle a initié à une vie nouvelle, séduisante et terrible, la vie des maudits. Les « Mengredi » et les « Zorzani », que découvre Contarini, sont les créatures de cette lecture mythologique. Les descriptions que l'ambassadeur propose sont riches en symbolisme. Son voyage est toujours environné par des montagnes et des forêts (*caminando per montagna e boschi*³⁵). Finalement, il rejoint le château du roi Pangrate, « *el castello, dove era el re Pangrate*³⁶ ». Pour gagner la présence du roi, pour reconnaître sa figure, il lui faut laisser s'écouler la nuit, manger du pain et du poisson, vivre la peur de l'attente (*fazando io ogni experentia*³⁷).
- 12 Contarini s'enivre du mot expérience : il est nécessaire de se plonger à l'intérieur des expériences, de reprendre les enseignements qu'elles offrent. L'expérience est le principal instrument pour l'intellectuel qui désire renouveler les principes mêmes des sociétés : et les marchands sont les acteurs de ce théâtre de l'histoire. Le matin, le roi et ses barons demandent à Contarini et à sa « famille » de se présenter à la cour, c'est-à-dire dans une maison avec des tapis posés par terre. C'est désormais un rituel pour Contarini que de rencontrer ces rois de l'Orient assis par terre et qui mangent ou du poisson ou du porc et du pain. La discussion fait accéder le lecteur à d'autres expériences. Le roi pose à Contarini plusieurs questions, dont l'une semble particulièrement surprendre l'auteur : « il me posait beaucoup de questions dont celle si je savais combien de rois il y avait dans le monde. Je dis au hasard : "Je crois qu'il y en a douze". Il me répondit : "Tu as raison, et moi je suis l'un d'entre eux"³⁸ ». Les douze rois qui gouvernent le monde relèvent d'un discours où le pape est nommé comme roi ; le chiffre douze renvoie aux douze apôtres de la tradition chrétienne. Le symbolisme du roi s'est transformé en un symbolisme religieux. Une théorie du pouvoir royal est énoncée au cours de cette conversation, une théorie religieuse. C'est une subtile interprétation de Contarini que cette théorie du pouvoir d'un roi ou d'un pape : Médée peut être réduite au silence et un roi devient l'antidote, comme écrit Valla, contre son ascendance : « [je lui confirmais] que mon seigneur, le pape, l'appréciait et le comptait parmi tous les autres rois, et que s'il avait su que j'allais venir dans ce pays, il lui aurait écrit volontiers³⁹ ».
- 13 La séquence des questions posées par le roi Pangrate est pour Contarini riche de « *moite demande stranie*⁴⁰ ». On retrouve encore une fois ici le mot d'Alberti : « *stranio* », c'est-à-dire ambigu, avec des images dont la signification est douteuse. Pour Contarini, la peur est une subtile menace : elle pénètre dans son âme, dans sa psychologie d'ambassadeur. Les problèmes diplomatiques se coulent dans la parole marchande qui les exprime : la *roba*, la lettre, les dépêches, les objets, la marchandise. Le langage du marchand est le même que celui du roi. D'autre part, le roi Pangrate a pour visée le monde, les rois des autres pays, et il donne au roi la fonction de rendre la justice ou la liberté religieuse. Contarini a reçu le don de traduire en symboles ce séjour à la cour de Pangrate ; pour sa « famille » et ses amis, il est devenu un Messie : « *paressa vedere el Messia*⁴¹ ». L'expérience a transformé son rôle : il est le Messie qui retrouve la possibilité d'écrire, de transmettre son expérience. Diane ne s'est pas posée dans ce paysage immense et le

roi est toujours un roi « *stranio* » ! Et le peuple est maudit : les hommes sont « ces sauvages » (*quella bestie*) qui ne favorisent pas la rencontre. Mais on peut observer une nuance dans ce texte : le roi possède un pouvoir sacré, presque thaumaturge. Il peut guérir la « sauvagerie » (*bestialità*) des hommes. Contarini rencontre plusieurs églises où la Vierge est vénérée, mais la peur est la maladie subtile qui dévore son expérience : « Ce pays de Zorzanìa [Géorgie] est à certains égards mieux que la Mengarlie, mais quant aux coutumes et aux façons de vivre, c'est identique, et il en va de même des croyances et des cultes⁴². » L'expérience consiste à comprendre l'univers des religions et des cours, à avoir la possibilité d'abattre le mur qui sépare les modèles différents de vie religieuse : elle est l'intelligence critique qui permet d'observer rites et liturgies et de ne pas les appeler superstition. L'expérience, pour un marchand, c'est la capacité de réduire le cas religieux à une dimension culturelle, et Contarini est ravivé par cette pulsion profonde de son âme. Nous sommes en présence d'une parole qui signale la pratique du libertinisme d'Alberti et de Valla, attachés à découvrir la profondeur des cultures.

- ¹⁴ L'expérience est le mot-clé pour une interprétation des cultures. Contarini a continué son voyage et il a rencontré plusieurs autres populations : les Arméniens, les Turcomans, les renégats, les esclaves qui sont utilisés dans le commerce de la soie, la vie d'un « *caverserà* ». Contarini, pour les Turcomans, est un possible ennemi⁴³ : « et avec beaucoup de fatigue j'allai vers un où je me logais ; et en marchant, avant d'arriver au "*caverserà*", parmi ces turques, ils disaient : "voilà ces chiens qui veulent introduire le schisme dans la foi mahométane" ». Les Turcs pensent à la possibilité d'un schisme créé par les chrétiens, mais pour Contarini il faut faire « toute expérience » (*ogni experientia*) et connaître ces turbulences des peuples et des religions⁴⁴. Le « *caverserà* » est un petit univers où l'on retrouve chaque forme de sensibilité ; la diversité révèle les flots de la vie comme les « hommes de montagne » (*homo de montagna*) qui envahissent la plaine avec les armes et les batailles. Contarini est toujours à la recherche de la liberté ; c'est Diane transformée en un pays, un roi, un paysage. Et la Perse possède les caractéristiques de Diane et de son idéal de « *civiltà* », de police ; en Perse, la foi des musulmans et des chrétiens est libre⁴⁵ :

Les Perses sont des hommes très civilisés et courtois dans leurs façons d'agir. Ils ont l'air d'aimer les chrétiens. Dans la dite Perse, jamais ne fut dit aucun mal de notre nom. Leurs femmes se vêtent très honorablement, bien mieux que les hommes, et ce qui vaut pour les façons de se vêtir vaut également pour les manières d'être à cheval. On voit de belles femmes parce que les hommes sont beaux et bien faits. Ils ont la foi mohamétaine.

- ¹⁵ La beauté et la « *civiltà* » ont manifesté leur pouvoir et la liberté religieuse s'est réalisée. Venise et la Perse se regardent dans le même miroir de la « *civiltà* ». Un réseau de mots a formé une structure : la liberté religieuse comme base d'une organisation politique. L'expérience est en train de révéler un droit naturel des hommes.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Alberto TENENTI, *Credenze, ideologie, libertinismi tra Medioevo ed età moderna*, Bologna, il Mulino, 1978, p. 137-154.
2. Ambrogio CONTARINI, « Questo è il viazo de Misier Ambrosio Contarini ambasador de la Illustrissima Signoria de Venesia al Signor Uxuncassam re de Persia », in Laurence Lockhart, Raimondo Morozzo della Rocca, Maria Francesca Tiepolo (éd.), *Il Nuovo Ramusio. VII, I viaggi in Persia degli ambasciatori veneti Barbaro e Contarini*, Roma, Istituto poligrafico dello Stato, 1973, p. 177. Voir Marica MILANESI, « Contarini, Ambrogio », *Dizionario biografico degli italiani*, 28, Roma, Istituto della Enciclopedia italiana, 1983, p. 97-100.
3. Ambrogio CONTARINI, « Questo è il viazo », p. 177.
4. *Ibid.*, p. 117.
5. Fernand BRAUDEL, *Civiltà e imperi del Mediterraneo nell'età di Filippo II*, Torino, Einaudi, 1953, p. 751-753
6. Ambrogio CONTARINI, « Questo è il viazo », p. 16-23.
7. *Ibid.*, p. 177 : *oldissem messa possa feci signarmi tutti cum il legno di la Croce* ; dans son *Journal de bord* (1493-1496). Cf. Jean-Claude MARGOLIN, « Christophe Colombe et le millénarisme », in *Formes du millénarisme en Europe à l'aube des temps modernes*, Jean-Raymond Fanlo & André Tournon (éd.), Paris, Honoré Champion, 2001, p. 157-184.
8. *Ibid.*, p. 184.
9. Fernand BRAUDEL, *Civiltà e imperi del Mediterraneo*, op. cit., p. 484-493.
10. Ambrogio CONTARINI, « Questo è il viazo », p. 184 : *et è ben habitada de ogni generation et è per fama molto richa*.
11. *Ibid.*, p. 186.
12. *Ibid.*, p. 186 : *ne la qual se dice ch'e re Oetes padre de Medea venefica regnò*.
13. *Ibid.*
14. *Ibid.*, p. 187 : *sono huomini bestiali, portano chierege a modo frati minori*.
15. *Ibid.*, p. 186 : *facto duro a modo de polenta, miserimamente*.
16. *Ibid.* : *se fosseno homini industriosi, ne la fiumara pigliariano quanto pesse i volesseno*.
17. Cf. A. OLIVIERI, « Temperanza : dal "De iciarchia" di Leon Battista Alberti », in *Religione cultura e politica nell'Europa dell'età moderna. Studi offerti a Mario Rosa dagli amici*, Carlo Ossola, Marcello Verga, Maria Antonietta Visceglia (éd.), Firenze, Olschki, 2003, p. 473-484.
18. Ambrogio CONTARINI, « Questo è il viazo », p. 186.
19. Cf. Jean CÉART, *La nature et les prodiges. L'insolite au XVI^e siècle*, Genève. Droz, 1977.
20. Ambrogio CONTARINI, « Questo è il viazo », p. 186.
21. *Ibid.*, p. 186 : *per boschi e montagne, la sera fossemo dove era la persona de Bendian, signor de Mengarlia*.
22. *Ibid.*, p. 186-187.
23. *Ibid.*, p. 187 : *non me disse altro che io fosse el benvenuto*.
24. *Ibid.*, p. 187 : *assai bello homo, ma modi et costumi mateschi*.
25. *Ibid.*, p. 186-188.
26. *Ibid.*, p. 187.
27. *Ibid.*, p. 187 : *Volse quel governador disnasse cum lui, et reduti in una sua casa se messe a ssentar in terra et io arento lui cum alcuni di li soi et etiam de li mei*.

28. Voir Micheline BAULANT (éd.), *Lettres de négociants marseillais : les frères Hermite (1570-1612)*, Avant-propos de Fernand Braudel, Paris, Armand Colin, 1953.
29. Sur l'ivresse, voir ÉRASME, *Le banquet disparate (Dispar convivium, 1518-1533)*, in *Id.*, *Cinq banquets*, Jacques Chomaras & Daniel Ménager (éd.), Paris, Vrin, 1981, p. 131-137.
30. Ambrogio CONTARINI, « Questo è il viazo », p. 188.
31. Françoise CHARPENTIER, « Diane lyonnaise », in *Le mythe de Diane en France au XVI^e siècle*. Actes du colloque de l'ENS Bd Jourdan, 29-31 mai 2001, Jean-Raymond Fanlo, Marie-Dominique Legrand (éd.), Paris, Honoré Champion, 2002, p. 25-38.
32. *Ibid.*
33. BOCCACE, *Genealogia Deorum* : muni de l'arc et du carquois.
34. *Ibid.*, p. 27-35.
35. Ambrogio CONTARINI, « Questo è il viazo... », p. 188.
36. *Ibid.*, p. 187-188.
37. *Ibid.*, p. 188.
38. *Ibid.*, p. 188 : *ove mi fece molte domande, fra le altre se io sapea quanti re erano al mondo. Io dissi a ventura : « Credo che siano XII ». Mi rispose : « Tu dice el vero, et io sum uno de quelli.*
39. *Ibid.*, p. 188 : *ch'el mio signor il papa l'apresiava et metevalo in conto de tutti li altri re, et se lo havesse creto che io fosse venuto nel suo paese già haveria scripto volentieri ; pour Valla et l'Antidotum in Facium, voir A. OLIVIERI, Erodoto nel Rinascimento. L'umano e la storia, Rome, Herma, 2004.*
40. *Ibid.*
41. *Ibid.*, p. 189.
42. *Ibid.*, p. 189 : *Questo paese di Zorzania è pur qualche meglio de la Mengarlia, ma de costumi et viver hano uno modo e cosi nel creder et celebrar.*
43. *Ibid.*, p. 192 : *et cum gran fatica andai a uno caverserà dove alozai ; et caminando, avanti arivasse al caverserà, fra quelli Turchi, diceano : « Questi sono de quelli cani che vien a meter sisma ne la fede machometana ».*
44. *Ibid.*, p. 188.
45. *Ibid.*, p. 197 : *Persiani sono homini molto costumati et zentileschi in le lor cose. Mostrano amar christiani. In la dicta Persia a nui fit dicto mai pezo de nostro nome. Le lor done vestano assai honorevolmente, si nel vestire come nel cavalcar, molto meglio che li homini. Mostrano belle done perchè li homini sono belli e ben facti. Tengono la fede machometana.*

AUTEUR

Achille Olivieri

Argent et magie, entre affaires et culture en Europe centrale et orientale (xvi^e-xvii^e siècles)

Rita Mazzei

Traduit par Marie-France Merger
p. 395-416

Des dynamiques culturelles

- 1 Durant les années 1580, un capucin italien publia à Cracovie l'édition complète en six volumes de l'un des principaux textes hermétiques, le *Pimandre* ; Sebastiano Montelupi, qui était à l'époque le plus riche et le plus connu des marchands italiens installés en Pologne, joua un rôle de premier plan dans cette opération. La reconstruction des rapports que celui-ci entretenait avec ce religieux, qui était arrivé récemment dans le pays comme Provincial des franciscains, nous permet de faire quelques considérations sur la culture dont furent porteurs les hommes d'affaires italiens, au moins les plus actifs d'entre eux, en Europe centrale et orientale du xvi^e au xvii^e siècle.
- 2 Désormais nous avons beaucoup de données ¹ sur les marchands italiens qui vécurent et qui travaillèrent aux xvi^e et xvii^e siècles dans le cadre des échanges commerciaux effectués sur l'axe Nuremberg-Cracovie-Nuremberg, qui était alors l'un des plus fréquentés. Nous pouvons considérer que les connaissances qui se rapportent à leurs noms, à leurs caractéristiques et à l'importance de leurs affaires, aux façons et aux formes de l'enracinement d'un grand nombre d'entre eux dans ces villes lointaines — surtout à Cracovie — sont à peu près complètes. En général, nous disposons de nombreuses données sur leur sensibilité culturelle et religieuse, qui les faisait prendre part, parfois - et, pour certains, uniquement à un moment particulier de leur vie -, aux espoirs et aux attentes de la Réforme.
- 3 L'image qui nous est la plus familière est celle d'hommes mûrs, dont l'activité était couronnée de succès, ce qui leur assurait la richesse et le prestige social. Il faut

cependant considérer que, dans la plupart des cas, ils avaient quitté l'Italie très jeunes - beaucoup étaient à peine adolescents - et avec une préparation qui se limitait à savoir lire, écrire et compter. À partir du moment où un jeune arrivait à s'établir à son compte, ou commençait à penser retourner en Italie, dans un laps de temps d'environ dix à douze ans, le processus qui avait pour objectif l'apprentissage du métier était achevé. Sur une base de connaissances élémentaires acquises en Italie, et dont nous ignorons l'ampleur, devait se greffer un processus de formation qui se développait au fil du temps par le biais du travail pratique dans l'entreprise. Les contrats qui réglaient d'habitude le rapport entre le marchand et ses agents nous apprennent que les jeunes qui arrivaient tant à Cracovie qu'à Nuremberg étaient « sans expérience et ils ignoraient aussi bien la langue que les mœurs de ces pays ainsi que les affaires commerciales » (*rudes et ignari tam linguae et morum dictarum regionum quam negociorum et mercantia-rum*), et nous avons raison de croire que l'apprentissage de la langue de l'endroit allait de pair avec l'apprentissage des pratiques commerciales ². Leur formation avait lieu entièrement dans les nouveaux espaces où ils vivaient et exerçaient leurs activités, et ceux qui décidaient de finir leurs jours dans ces villes lointaines finissaient par en acquérir les styles de vie et les « humeurs » culturelles, même si, en général, le souvenir des liens avec la ville d'origine n'était pas perdu, ville où ils pouvaient occasionnellement revenir. Ils participaient en quelque sorte à un monde en ébullition.

- 4 Si ceux de Nuremberg ne manquaient jamais les deux foires annuelles de Francfort, qui se tenaient au printemps et en automne et qui offraient toutes les dernières nouveautés en fait de livres, ceux de Cracovie pouvaient en être également toujours informés par bien des réseaux. Il suffit de rappeler qu'à Cracovie un livre comme le *De praestigiis daemonum, et incantationibus ac veneficiis* de Johann Wier passait entre les mains de marchands. L'ouvrage fut publié en 1563 à Bâle chez Oporino ; il circula largement grâce aussi aux nombreuses traductions. A une époque où commençait à augmenter la chasse aux sorcières, le médecin brabançon affirmait dans son ouvrage que ces femmes devaient être rééduquées, plutôt qu'être punies par la mort. Il vaut la peine de signaler la présence d'un tel livre dans les milieux commerciaux de la capitale polonaise. Comme on a pu l'observer, « à l'époque où [la Pologne] admettait l'existence et la cohabitation de plusieurs confessions religieuses, elle était moins portée à la persécution qu'elle n'allait le devenir après s'être engagée sur la voie de l'orthodoxie la plus rigide ³ ».
- 5 Ce *De praestigiis daemonum* correspond à la quatrième édition latine enrichie d'un sixième livre (Basileae, officina Oporiniana, 1568), présente dans la bibliothèque Pinocci sur laquelle nous reviendrons plusieurs fois ⁴. Girolamo Pinocci (1612-1676) est un personnage intéressant : lucquois d'origine, il fit fortune grâce à ses activités commerciales dans la Pologne du XVII^e siècle, et il nous convient de signaler qu'il reçut en héritage les livres italiens de son beau-père et associé en affaires, Raffaele del Pace, un marchand italien de la deuxième génération. Durant toute sa vie, Pinocci garda soigneusement ce vieux legs familial, et il mit tout en œuvre pour l'accroître, ce qui lui permit de rassembler un peu moins de deux mille volumes. L'histoire de la bibliothèque Pinocci est une histoire de plusieurs générations d'hommes, marchands ou non ; elle livre des témoignages ayant trait à la vie culturelle et aux mœurs. Si on la reconstruisait d'une manière précise et sur une longue période, cette histoire permettrait d'améliorer nos connaissances à propos de la circulation des hommes et des biens.

- 6 A la mort de son père Luca survenue en 1609, Raffaele del Pace avait hérité des affaires commerciales : il s'agissait d'activités très prospères grâce au commerce des étoffes italiennes et du vin hongrois, et Del Pace était l'un des premiers marchands italiens de Cracovie au début du xvii^e siècle. Comme beaucoup d'autres jeunes originaires de Florence, Luca del Pace était venu à Cracovie pour travailler dans la boutique d'un compatriote dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Il avait fait fortune à l'ombre de l'un des principaux ministres des Soderini, Filippo Talducci, qui tenait beaucoup à lui et dont il avait repris l'activité lorsque ce dernier était reparti pour l'Italie. Outre Raffaele, le seul héritier mâle, Luca del Pace avait eu plusieurs filles de son mariage avec une Polonaise : deux d'entre elles épousèrent les frères Franco. Pietro, le plus connu des deux, fut géomètre au service du Roi. Converti au calvinisme, il allait lier son nom à un livre de prières en italien qui « ne manquait pas de quelques prétentions littéraires et [était] riche d'une religiosité simple et profonde ⁵ ». Il est donc indéniable que des livres ayant appartenu aux frères Franco entrèrent chez les Del Pace (et nous pouvons supposer qu'il y avait même des livres de Filippo Talducci - qui était rentré en Italie -, vu ses liens affectifs et ses relations d'affaires avec del Pace ⁶). Il est intéressant de rappeler également que ce furent Paolo Franco et sa femme Caterina qui prirent soin de Luca devenu veuf, âgé et bien mal en point. En plein xvii^e siècle, au lendemain de la mort de Raffaele del Pace (1655), ces livres passèrent entre les mains de Pinocci qui avait épousé la belle-fille en 1644, et qui fut l'exécuteur testamentaire de son beau-père ⁷. L'annotation que nous trouvons dans une copie aldine des *Epistole famigliari di Cicerone, tradotte seconda i veri sensi dell'auttore, et con figure proprie délia lingua volgare* (Venezia, Manuzio, MDXLV) peut servir à reconstituer le parcours de bien des éditions du xvi^e siècle qui ont fini dans la bibliothèque Pinocci : « Livre du chevalier Pietro Franchi, racheté le 25 janvier 96 des mains de Lucha dello Passe⁸. »
- 7 Ce « 25 janvier 96 » (*25 di zenar del 96*) tombait moins de deux ans après les noces des soeurs del Pace avec les frères Franco, noces qui avaient été célébrées en 1594. Nous ne savons pas exactement ce qui se cache derrière cette annotation. Peut-être une question familiale liée au fait que les deux jeunes femmes, en échange de la dot, avaient dû renoncer à leur part d'héritage. La tradition selon laquelle le système dotal correspondait à une succession anticipée au profit de la femme, qui n'aurait plus aucune raison de demander une part d'héritage à sa famille d'origine, fut spécifique de l'Occident et de l'espace méditerranéen, mais les Italiens qui s'établirent définitivement en Pologne continuèrent, semble-t-il, à s'y tenir. Les frères Franco (*Franchi*) essayèrent de s'opposer à la volonté de leur beau-père mais cela dégénéra en un conflit et les actes relatifs à cette controverse, ainsi qu'une grande partie des archives familiales de Raffaele del Pace, finirent à la bibliothèque Pinocci ⁹. Le chemin à parcourir en amont, tant pour les livres que pour les papiers qui appartinrent à Girolamo Pinocci, est donc celui qui nous conduit aux frères Franco, en passant par Raffaele et Luca del Pace. Il confirme l'empreinte du xvi^e siècle dans cette bibliothèque, empreinte que nous pouvons reconstruire en récupérant le sens des liens de parenté et des rapports d'affaires entre ces hommes.
- 8 Dans les palais de Cracovie et de Nuremberg où s'installèrent les marchands italiens, les sources les plus diverses nous ouvrent les portes de pièces destinées à un usage spécifique : celui des bibliothèques. C'est à Nuremberg que les Florentins Torrigiani, tout comme les Lucquois Nieri, reçoivent d'habitude le notaire de confiance, et toujours le même : il s'agit de Cristoph Resch, reçu « chez les Torrigiani et dans leur

bibliothèque » (*in domo residentiae ac museo dominorum de Turrigianis* ¹⁰), dans la maison magnifique « *am Markt* » qui suscitait l'admiration de chaque visiteur, et « dans la demeure et dans la bibliothèque » des Nieri « *am Herrenmarkt* » (*in aedibus ac museo literario* ¹¹). À Cracovie, chez Pinocci, la pièce la plus importante est celle où se trouve son extraordinaire bibliothèque. « Deux fenêtres en fer » (*due finestre di ferro*) que l'on a fait faire « exprès » (*aposta*) pour éloigner les malintentionnés, sont là pour protéger les documents ¹². Nous devons nous arrêter sur le seuil de ces pièces et nous limiter à avancer quelques conjectures, afin d'éclairer un horizon intellectuel dont nous ne pourrions cependant saisir que quelques traits généraux.

- 9 La bibliothèque de Pinocci, dont Katolina Targosz a publié le catalogue il y a bien longtemps, constitue une exception, d'autant plus significative que c'est là que s'accumulent les curiosités et les passions des générations de marchands qui vécurent ultérieurement à Cracovie. Cette bibliothèque est certainement importante pour cerner les intérêts culturels d'un riche et entreprenant marchand du ^{xvii}^e siècle tel que Girolamo Pinocci mais, à nos yeux, elle acquiert encore plus de valeur car elle possède un fonds datant incontestablement du ^{xvi}^e siècle. Ainsi, le fait que dans cet endroit rempli de livres qui passèrent entre les mains de plusieurs générations de marchands, se trouve le *De vita libri tres* de Marsile Ficin (Basileae, A. Cratandrus et I. Bebelius, 1532), l'un des textes qui étaient les plus connus et qui avaient rencontré un très grand succès au cours du ^{xvi}^e siècle, est chargé de signification. C'était un ouvrage qui arrivait partout, semble-t-il. Mais il y a aussi l'œuvre intégrale de Platon dans la traduction de Ficin (*Opera omnia*, Venetiis, I. M. Bonellus, 1556), et nous ne pouvons pas ignorer que le platonisme est lié, habituellement, aux courants du savoir occulte. Ces idées furent longtemps familières à l'esprit de très nombreux savants de l'Europe centrale et ce n'est pas un hasard si, un siècle plus tard, le souvenir de John Dee — ce personnage que nous évoquerons ultérieurement et qui a séjourné à Cracovie vers 1585 - « était presque tout à fait effacé dans sa patrie, où la plupart le condamnaient comme magicien, tandis que ses idées avaient laissé une empreinte plus durable justement en Europe centrale ¹³ ». La *Monas Hieroglyphica* (1564), l'ouvrage le plus compliqué et le plus mystérieux de Dee, qui avait été dédié à Maximilien II, sera repris et traduite en allemand par un sujet silésien des Habsbourg : il ne manquait pas sur les rayons de la bibliothèque Pinocci et c'était dans une édition de la fin du ^{xvi}^e siècle (Francofurti, I. Wecheliuss, 1591).
- 10 Il est indubitable qu'en général ces hommes qui fréquentaient des milieux cosmopolites n'étaient pas insensibles à la fascination de la tradition hermétique qui imprégnait une bonne partie de la culture européenne « à cette époque complexe et variée qu'est la Renaissance », pour reprendre l'expression d'Eugenio Garin¹⁴. Ces milieux étaient séduits par l'astrologie, la magie et l'alchimie¹⁵. Or, sous des formes diverses et à différents niveaux, ces suggestions, qui occupaient une grande place entre renouveau scientifique et crise religieuse, exercèrent une grande fascination dans les vastes espaces de l'Europe centrale et orientale, et là sans doute plus qu'ailleurs.
- 11 Lever le regard vers le ciel pour connaître le futur était une démarche typique et omniprésente de l'homme de cette époque-là. À Venise, durant l'été 1545, alors que le Doge était gravement malade, un bruit courait entre le Rialto et Saint Marc : « On attend la nouvelle lune, alors on croit que Sa Seigneurie rendra son âme à Dieu¹⁶. » Le plus souvent, les comètes semblaient annoncer des événements terribles. Cette perception était aussi partagée par l'empereur lui-même : « Cette année, écrit un chroniqueur lucquois en 1556, au mois de mars apparut une comète très grande et

épouvantable que l'on put observer pendant bien des semaines ; Charles Quint, qui était malade [et se trouvait] encore à Bruxelles, déclara en la voyant : "Elle vient pour moi", mais ce ne fut pas vrai¹⁷. » En somme, l'astrologie, entendue aussi bien comme divination « naturelle » que comme divination « artificielle », fut « l'objet de la consommation la plus effrénée¹⁸ » au cours du xvi^e siècle.

- 12 Des personnages comme Luca Gaurico — le prince des astrologues qui fit partie de la suite qui accompagna, en 1518, Bona Sforza, future femme de Sigismond I^{er} — et son rival italien, le Milanais Girolamo Cardano, jouirent d'une renommée universelle¹⁹. Mais il faut souligner également que dans le domaine de l'astrologie et de l'astronomie, Cracovie, grâce à son Université, pouvait se vanter d'une très lointaine et célèbre tradition qui se traduisait par la rédaction d'almanachs (*Iudicia*) et de calendriers astrologiques très connus²⁰. Entre le xv^e et le xvi^e siècle, l'école astronomique atteignit un niveau élevé dans l'enseignement des mathématiques et de l'astronomie, et devint un centre international d'études dans ces disciplines. L'union entre l'astrologie et la médecine permit également le développement de l'iatromathématique. L'intérêt à l'égard des phénomènes célestes et des influences astrales, qui contribua au développement de l'astronomie et de l'astrologie dans la Cracovie du xv^e siècle, n'était pas limité au cercle académique restreint, mais il concernait d'autres milieux qui connaissaient ce que l'on appelait l'astronomie populaire. La passion pour l'astrologie était si largement répandue qu'elle pénétrait évidemment jusque dans les milieux marchands : le *Iudicium cracoviense nativatis* que Stanislaw Belsza, « marchand et échevin de Cracovie » très en vue, se faisait faire en 1480²¹ nous en offre un exemple.
- 13 L'alchimie, faut-il le rappeler, était la science hermétique par excellence. L'un des plus célèbres manuels à l'usage des marchands, le *Libro dell'arte di mercatura* mieux connu sous le titre *Della mercatura e del mercante perfetto* (1458) de Benedetto Cotrugli (un personnage originaire de la ville de Raguse), considère que la pratique de l'alchimie figure dans la liste des choses interdites au marchand, et ce, de la manière la plus totale, « absolument » (*omnino*) : « Cinquièmement, il est interdit au marchand de faire de l'alchimie, parce que l'art du marchand est de trouver des choses stables et certaines, des résolutions fermes et non pas des choses qui peuvent être la cause de leur ruine²². » Rédigé en 1458, le traité connut une large diffusion avec l'édition réalisée à Venise en 1573, et avec la deuxième publiée à Brescia en 1602²³. Mais au moment de son plus grand succès, cette pratique que Cotrugli condamnait sans réserves était sortie d'une espèce de sous-sol culturel pour venir à la lumière, relancée par la philosophie de la Renaissance en tant qu'élément de la religiosité hermétique : les penseurs de grande réputation se l'étaient appropriée, lui assurant une vaste diffusion à différents niveaux dans toute l'Europe. Entre Nuremberg et Cracovie — sans parler de la Prague de Rodolphe II — elle allait susciter l'intérêt de plusieurs générations de marchands.
- 14 La passion en faveur de la culture ésotérique dans cette Cracovie où les marchands italiens sont si présents, survécut longtemps. La bibliothèque Pinocci en est un témoignage. Elle rassemblait, entre autres, les ouvrages de Raymond Lulle, le célèbre philosophe catalan du Moyen Âge qui exerça une grande fascination sur les lettrés du xvi^e et du xvii^e siècle. On pouvait y trouver aussi l'*Opera diversa* (Lugduni, Beringi Fratres, 1510) de Cornelius Agrippa de Nettesheim (1486 - 1535), ainsi que ses *In Artem brevem Raimundi Lulli commentaria* (Coloniae, I. Birgmannus, 1568) ; l'édition en vingt volumes de la *Magia natu-ralis* (Hannoviae, Aubrianus, 1649) de Giovan Battista della Porta (1535 - 1615) ; l'*Archidoxae libri X* (Cracoviae, M. Wierzbicka, 1569) de Paracelse

(1493 - 1541), un ouvrage dans l'édition de Cracovie qui fut financée par le voïvode de Sieradz Olbracht Laski ; la *Curiositas regia* (Duaci, B. Bellerus, s. d.) de l'abbé Trithemius de Sponheim (1460 - 1516), le maître de Agrippa, et la *Polygraphia* (Coloniae, I. Birgmannus, 1564), mais pas l'ouvrage le plus connu, la *Steganographia*, considéré comme une oeuvre démoniaque. La bibliothèque avait en sa possession également le volumineux recueil du *Theatrum Chymicum* dans l'édition de Strasbourg de 1659, et l'ouvrage connu aussi sous le nom de *Tabula Smaragdina*, la bible des alchimistes, attribuée à Hermès Trismégiste. On pourrait continuer en citant l'*Astrologia* (s. 1., 1563) de Luca Gaurico, les *Arcana politica* (Helmestadii, I. Millerus, 1648) de Girolamo Cardano, et surtout les *Metoposcopiae libri XIII* (Lutetiae Parisiorum, T. Jolly, 1658), etc.

- 15 Ce sont là des ouvrages que ce marchand lucquois possédait, mais qu'il lisait aussi en grande partie. Et parfois avec beaucoup d'attention même. Son écriture d'homme d'affaires peut nous le confirmer. Dans sa bibliothèque, en effet, on constate la présence d'un ouvrage imprimé comme la *Philosophia magnetica, in qua magnetis natura penitus explicatur* (Ferrariae, F. Succius, 1629), et un manuscrit en trois volumes, *De medicina magnetica libri III in quibus tam theorica quam praxis continetur*. Dans une lettre commerciale datant de 1647, adressée à un correspondant qui n'était pas du métier et auquel il voulait rendre compte d'une opération financière complexe, Pinocci écrit : « Voyez [...] cette connexion magnétique et invariable, celle du commerce ²⁴ » ; il fait ainsi référence à l'aimant, un élément qui apparaît, dans les textes de magie, comme un exemple pratique de sympathies occultes en action. Et Giovan Battista della Porta parle à plusieurs reprises de la magnétite, là où il traite des sympathies occultes et des modalités de leur emploi dans la magie naturelle²⁵.
- 16 Il est vrai que Pinocci fut un personnage d'une vivacité intellectuelle extraordinaire. Lorsqu'il fut envoyé en mission en Hollande et en Angleterre par Jean II Casimir, en 1658-1659, il acheta sans compter des livres, des cartes géographiques et des plans de ville ; mais certains centres d'intérêt étaient partagés sans réserve par d'autres marchands. C'est lui-même qui nous en informe en notant scrupuleusement dans un de ses livres de compte, à côté des dépenses de la maison : « Aujourd'hui j'ai prêté à Giovanni Facchinetti le volume [qui comprend] toutes les œuvres de Basilius Valentin en langue allemande²⁶. » C e « Giovanni Facchinetti » était un marchand, peut-être originaire de Bergame, qui vécut longtemps à Cracovie et qui y exerça le commerce des étoffes de luxe importées d'Italie²⁷. La note de Pinocci nous le montre doué d'une très grande compétence linguistique qui nous fait supposer qu'il était également présent dans les foires émergentes de Leipzig ; Pinocci le décrit en évoquant aussi son intérêt pour les ouvrages de celui qui passait pour l'un des alchimistes les plus renommés. En l'occurrence, ce mystérieux Basilius Valentin, dont le Lucquois possédait un exemplaire du *Compendium chemico-philosophicum* (Berlin, Ch. Künde, 1658).
- 17 Nous ne saurions cerner avec précision les limites de cette attention particulière pour la magie et l'alchimie qui caractérisait largement les milieux marchands. Certes on la décèle dans les cercles d'affaires liés aux grands trafics internationaux, sur les axes qui, partant du cœur de l'Europe, se dirigent vers l'est et passent par Nuremberg, Prague, Cracovie. Elle concernait probablement les marchands les plus riches : on dit que l'un des Fugger se servait d'une boule de cristal pour voir ce que faisaient ses associés dans les villes éloignées d'Augsbourg.
- 18 Que cela soit vrai ou faux, peu importe : « l'histoire était crédible dans le contexte de cette culture » (*the story was credible in the context of that culture*²⁸). Nous pouvons

replacer la confiance de Fugger en cette forme de prédiction dans le sillage d'une tradition culturelle, la même qui était à la base d'une bibliothèque où figuraient de nombreux textes d'alchimie comme celle des Schobinger de la ville suisse de Saint-Gall²⁹, célèbre pour la production et le commerce des toiles de lin, exportées surtout vers l'Europe septentrionale et orientale. Les Schobinger avaient des filiales installées à travers l'Europe, et leurs relations commerciales s'étendaient jusqu'en Pologne³⁰. On connaît les rapports d'amitié entre le plus connu d'entre eux, Bartolomeo (1500-1585), grand passionné d'alchimie, et Paracelse durant son séjour à Saint-Gall³¹. En revanche, la présence du *Pimandre* dans la bibliothèque qu'un marchand gênois ne manquait pas de constituer lors du séjour qu'il effectuait à Anvers, avant son retour définitif à Gênes en 1595, nous semble être de nature occasionnelle ; il s'agit en fait d'une bibliothèque qui montre surtout « des intérêts culturels mathématico-scientifiques, avec des applications pratiques dans la topographie³² ».

- ¹⁹ Aucune trace d'un intérêt en faveur des thèmes « obscurs », comme ceux liés à la magie, à l'alchimie ou à l'astrologie, ne paraît au contraire affleurer de la liste sommaire de livres d'un inventaire florentin des Torrigiani en 1582³³. Ceux-ci eurent une maison à Nuremberg pendant plus d'un siècle ; les hommes, rappelons-le, avaient l'habitude à partir de la fin du xv^e siècle de faire la navette entre Florence et la ville allemande. Quant à leur ministre le plus connu et le plus puissant, Carlo Albertinelli, il témoigne au contraire d'un intérêt très fort pour ces sciences occultes, voire d'une profonde passion notamment pour l'alchimie.

Un exemple dans le milieu de Cracovie : Sebastiano Montelupi

- ²⁰ Sebastiano Montelupi, qui venait de Nuremberg où il avait travaillé dans l'entreprise des Antinori, arriva à Cracovie à l'âge mûr, au début des années 1560. Vingt ans plus tard il était l'un des hommes les plus riches de la ville : marchand de renommée internationale, connu dans une vaste zone qui allait de l'Adriatique à la Baltique. En tant qu'homme disposant de grands moyens financiers, il eut des rapports étroits avec Annibale Rosselli au cœur des années 1580.
- ²¹ C'est en 1581 qu'après avoir quitté Rome, le théologien et philosophe calabrais, déjà d'un certain âge (il était né en 1525) et un peu plus jeune que Montelupi, était arrivé au couvent de Saint Bernardin de Cracovie. Dans la capitale polonaise, entre 1584 et 1590, il s'occupa de publier les différents livres de son volumineux commentaire du *Pymander Mercurii Trismegisti*, qu'il avait composé durant son séjour au couvent de Monte Santo, près de Todi, au cours des années 1570³⁴. L'ouvrage, qui se fonde sur le texte des *Hermetica* publié par François de Foix de Candale (1574), était imprimé « chez Lazarus » (*in officina typografica Lazari*). Pourvu d'un privilège royal, cet ouvrage eut beaucoup de succès et nous le trouvons aussi dans la bibliothèque de Rodolphe II³⁵. Le *Pimandre*, premier traité du *Corpus hermeticum*, avait été le premier travail traduit en latin par Marsile Ficin (1463) sur les ordres de Côme de Médicis. D'après l'image transmise par Ficin, Hermès restait pour Rosselli la très ancienne source de la pensée philosophique et théologique d'où le chrétien pouvait tirer profit pour connaître les mystères du monde sensible et du monde intelligible, comme il le résume dans la *Praefatio* : « Mercure Trismégiste, Roi très âgé, Roi très sage [...] qui disserte excellemment sur

notre sainte religion chrétienne ³⁶. » Sa passion pour les écrits d'Hermès allait de pair avec le grand intérêt qu'il portait à la philosophie antique.

- 22 À peine arrivé à Cracovie, Rosselli avait dû se mettre à la recherche de protecteurs pour la publication de ses différents livres (il en était prévu dix) : en premier lieu, conseillé certainement par quelqu'un, il s'adressa au primate de Pologne, Stanislaw Karnkowski, archevêque de Gniezno à partir de 1581. C'est ainsi qu'il réussit à imprimer le quatrième livre, *De coelo*, qui parut en 1584. Quatre livres suivirent entre 1585 et 1586 : le premier et le deuxième en 1585 ; le troisième et le cinquième en 1586. Nous ignorons si Montelupi avait incité le frère franciscain à se tourner vers l'archevêque de Gniezno ³⁷ dès 1582 - 1583 et si l'homme d'affaires faisait partie de ceux auxquels Rosselli adressait ses remerciements dans la *Praefatio* du premier livre *De SS. Trinitate* : « aux personnes grâce auxquelles cet ouvrage a pu être publié » (*viris autem illis, quorum eleemosynis venit in lucem* ³⁸). Il est en tout cas indéniable que le marchand florentin contribua à l'accélération ultérieure des événements, de 1585 à 1586.

- 23 À cette époque-là Montelupi était un personnage fort en vue dans la ville, d'une part grâce à sa boutique très fournie qui offrait le meilleur assortiment d'étoffes de luxe, de l'autre du fait qu'il assumait la fonction de maître de poste pour les relations commerciales entre l'Italie et la Pologne ; il était par ailleurs très connu en dehors des frontières du pays. Tout en étant occupé par ses nombreuses activités, qui s'étendaient non seulement à Cracovie et dans tout le royaume mais aussi en Lituanie, il suivit de près l'entreprise de Rosselli et la défendit avec enthousiasme, jusqu'à se faire son porte-parole auprès du grand-duc de Toscane, François de Médicis.

- 24 En 1584, dès que fut publié le *De coelo*, le quatrième livre du *Pimandre* (le premier à être publié), Rosselli en envoya un exemplaire à Florence³⁹. Il est probable que cet envoi mit le frère en contact plus étroit avec le Florentin, mais bien vite le rôle de ce dernier ne fut plus seulement celui de maître de poste. C'est à la fin du mois de juillet 1585 que fut publié le deuxième livre *De Spiritu Sancto et Angelis* : l'auteur avait dédié le premier au Général de l'Ordre des Franciscains, Francesco Gonzaga ; le deuxième, au frère du grand-duc, Ferdinand de Médicis, « cardinal de l'Église Romaine, infatigable protecteur de notre Ordre » (*S. Romanae Ecclesiae cardinali, Ordinis nostri Protectori vigilantissimo*). C'est Montelupi lui-même qui le confia à un Italien qui se rendait à Rome pour en informer le grand-duc :

Lorsque le révérend Père Annibale Rosselli sur l'ordre de ses supérieurs se rendit dans les Provinces du Royaume, le deuxième livre du *Pimandre* fut publié : il en avait destiné un exemplaire à Votre Altesse ; (le livre ayant été imprimé entretemps), je vous l'envoie par l'intermédiaire d'Alberto Machiavelli, qui retourne à Rome. Ce dernier a promis de l'envoyer à Votre Altesse ; lorsqu'il vous parviendra, (ce que nous désirons), le Père Annibale Rosselli et moi-même nous serons très satisfaits⁴⁰.

- 25 Au début du mois d'octobre, personne ne l'avait encore vu, mais le secrétaire s'empressait de répondre à Montelupi pour dire qu'il appréciait beaucoup ce qui avait été fait⁴¹. À son tour, le 29 novembre, se faisant l'interprète de l'état d'âme du religieux, Montelupi écrivait au grand-duc en ces termes :

Le Père Annibale Rosselli, qui s'étonne tout comme moi que le livre ne soit pas encore parvenu à Votre Altesse, est heureux de voir à quel point Votre Altesse le considère. Lui ayant montré Votre lettre agréable et clémentine, le bon petit vieux (*il buon vecchierello*) exprimait d'un seul geste, beaucoup de choses : il lisait, riait, pleurait et remerciait Dieu et Votre Altesse de tenir en si haute estime ses oeuvres

⁴².

- 26 La description vivante du « bon petit vieux » qui exprimait, « d'un seul geste, beaucoup de choses : il lisait, fiait, pleurait », vient renforcer l'image du « frère enthousiaste [...] défenseur convaincu de l'hermétisme » que Frances Yates a dressée ⁴³.
- 27 Montelupi avait pris la chose à cœur, et toujours dans la même lettre il informait le grand-duc que Rosselli avait décidé d'envoyer d'autres copies de son volumineux ouvrage : « J e n'arrêterai pas le travail commencé tant que je ne saurai pas qu'il vous a été livré. Aujourd'hui j'écris à Rome à Alberto Machiavelli, qui devait l'apporter ; si le livre était perdu, le Père Annibale a pensé en envoyer quatre qui seront prêts vers Noël⁴⁴. » L'envoi fut ajourné à cause d'une épidémie de peste qui avait conduit à la fermeture des cols « aux frontières de l'Italie » (*a confini dell'Italia*). En outre il n'avait pas été possible de lier ces gros volumes « comme le voulait le très révérend Père - expliquait le marchand - pour que l'ami qui les emportait à Venise soit moins chargé ⁴⁵ ». Enfin, en juillet 1586, les livres arrivèrent à Florence, et le 11 juillet le secrétaire du grand-duc écrivait : « Nous avons reçu les livres que le révérend Père Annibale nous a envoyés ; et vraiment ils nous ont été chers non seulement parce qu'ils méritent notre grande estime en tant que tels, mais aussi à cause de la tendre affection que cet envoi a éveillée en nous⁴⁶. »
- 28 Entre-temps, à Cracovie, le troisième livre avait été publié, *De ente, materia, forma et rebus metaphisicis*, dans lequel l'auteur aborde non seulement des questions d'ordre typiquement métaphysique sur l'entité, la matière et la forme, le contingent et le nécessaire, mais aussi des questions d'ordre physique, comme le vide, le lieu, le "chaos", la causalité. Dédié au grand-duc François de Médicis, il représente le moment le plus significatif de l'implication de Montelupi dans le projet puisque, dans ce cas, il contribua à la publication en versant une aide financière. Celle-ci fut d'une certaine importance car une note sur le frontispice en informe expressément le lecteur : « Avec l'aide de l'illustrissime Seigneur florentin Sebastiano Montelupi⁴⁷. »
- 29 Alors que le marchand florentin était devenu le défenseur du frère, la signification culturelle de l'ouvrage ne devait pas lui échapper, même si le capucin apparaissait, à ses yeux, non pas comme le grand théologien dont parlait Dee, mais plutôt comme « le bon petit vieux » (*il buon vechierello*). D'après ce que nous savons de sa formation culturelle, Montelupi ne manquait pas de quelques connaissances en latin ; il fait voir qu'il connaît Ambrogio Calepio — c'est-à-dire Calepino — comme auteur du célèbre dictionnaire⁴⁸. Pour évaluer pleinement l'implication de Montelupi, il faut rappeler que c'était un homme d'affaires ayant fait fortune depuis peu ; en outre il traversait un moment très délicat en raison des accusations venues de toutes parts et selon lesquelles il avait profité des difficultés où se trouvaient les Soderini. Ces riches et puissants Florentins, qui avaient été les banquiers de Sigismond II Auguste, avaient été obligés de se retirer du commerce international à cause des revers de fortune qu'ils avaient subis, et Montelupi s'apprêtait à les supplanter. Ainsi, à un intérêt sincère pour la pensée et l'œuvre du franciscain calabrais, il faut ajouter l'urgence - peut-être encore plus ressentie du fait de l'intervention pressante du grand-duc au profit des Soderini ⁴⁹ — de renforcer son image à la Cour médicéenne, en se ménageant un rôle d'intermédiaire entre le philosophe et le grand-duc.
- 30 Nous connaissons aussi les relations de Montelupi avec deux autres personnages qui se trouvaient à Cracovie précisément au cours de ces années 1584 et 1585, et qui nous renvoient aux disciplines et aux théories occultistes : l'hérétique florentin Francesco Pucci (1543-1597) et le mathématicien et astronome anglais John Dee (1527-1608),

personnage très célèbre à son époque et qui incarne la figure du magicien de la Renaissance⁵⁰.

- 31 Pucci s'installa à Cracovie entre la fin de l'année 1583 et l'été 1585. Dee, qui était arrivé en Pologne avec un collègue plus jeune, Edward Kelley, à la suite du palatin Laski, y séjourna à plusieurs reprises de mars 1584 à juillet 1585, avec de courts séjours qui le tenaient loin de Prague et de la Cour de Rodolphe II. C e n'est pas le marchand florentin qui nous renseigne sur les rapports avec Pucci, mais Pucci lui-même qui parle d'une « amitié importante » (*amicizia non piccola*), pour reprendre ses propos dans une lettre adressée à son frère Giovanni qui se trouvait à Florence⁵¹. De son côté, dans les lettres qu'il envoyait à la Cour des Médicis, Montelupi se gardait bien de citer son angoissé compatriote, qui était déjà considéré comme un dangereux hérétique. Le rapport avec John Dee semble moins direct ; il devait passer à travers la médiation d'Annibale Rosselli et de Francesco Pucci.
- 32 John Dee, qui avait une bibliothèque très riche, l'une des plus importantes de son temps, connaissait bien l'édition française du *Pimandre* (1554). Il devait s'intéresser de près au travail du capucin italien, pour qui il manifestait la plus grande admiration. Lui-même nous informe qu'au mois d'avril 1585, peu après son arrivée en ville, il s'empressa de rendre visite à Rosselli au couvent des Bernardins et lui demanda des conseils spirituels : « J e me suis adressé au docteur Annibale, le grand théologien, pour avoir des conseils spirituels ; il vient de publier quelques-uns de ses commentaires du *Pymander Hermetis Trismegisti*⁵². » Le lendemain, il y était de nouveau : « J e viens de recevoir la communion aux Bernardins, là où le Docteur enseigne ⁵³. » On peut penser qu'entre une visite et l'autre il pouvait rencontrer le marchand, mais en réalité c'était Francesco Pucci, semble-t-il, qui servait d'intermédiaire entre Montelupi et Dee. Du moins si l'on s'en tient au fait qu'il avait donné par l'intermédiaire de ce dernier une note astrologique sur la femme de Montelupi, que l'Anglais avait élaborée la veille de son départ de Cracovie. Au début du mois d'août suivant, Dee participera à Prague à la séance de spiritisme connue sous le nom d'*Actio Pucciana*.
- 33 Ursula Baza, fille d'un médecin de Cracovie, était beaucoup plus jeune que son mari, alors presque septuagénaire. Elle n'avait que trente-quatre ans, mais après dix-huit ans de mariage elle n'avait pas donné l'héritier tant attendu ; c'est pour cette raison, semble-t-il, que le marchand chercha l'aide de John Dee à peine arrivé à Cracovie. Ayant été l'astrologue de cour auprès de la reine Élisabeth, celui-ci recueillait et analysait les horoscopes de personnages importants et se laissa prendre par le problème qui tourmentait un personnage si en vue en ville et bon défenseur de Rosselli. Dans son exemplaire des *Ephemerides* de Giovanni Antonio Magini (Venetiis, apud Damianum Zenarium, 1582), nous trouvons en effet les coordonnées astrologiques d'Ursula Baza et la note suivante : « Elle a souvent fait des fausses-couches : elle n'a pas encore d'enfants, elle n'a pas accouché. On soupçonne qu'elle est ensorcelée par des influences négatives de nature magique qui expliquent qu'elle n'ait pas de progéniture. J'ai reçu ces renseignements à Cracovie le 12 juillet 1585 par E Pucci⁵⁴. » Un an après jour pour jour, le 12 juillet 1586, Ursula mourut ; il ne restait plus au vieux Bastiano qu'à adopter son neveu Valerio, qui se trouvait depuis longtemps avec lui à Cracovie, en l'associant aux affaires prospères de la Maison « Sebastiano, Valerio Montelupi et C^{ie} ».
- 34 Au cours d'une certaine période de sa vie, le riche marchand florentin eut donc affaire à des personnages de tout premier plan — Annibale Rosselli, Francesco Pucci, John Dee — appartenant à une tradition culturelle qui se rapportait à la vérité d'un savoir *secret*

et renvoyait à une des grandes composantes de la pensée de la Renaissance. Il est certain qu'il subit, à cette époque-là, la fascination qu'exerçaient ces hommes et leur culture.

- 35 Les relations étroites qu'il entretenait pendant un certain temps avec eux le conduisaient également à la pratique habituelle de l'écriture. Le 10 septembre 1585 — vers la fin par conséquent d'un été durant lequel il s'était donné beaucoup de mal pour que les trois premiers volumes du *Pimandre* puissent arriver à Florence —, il écrivit à François de Médicis. Cette lettre, dont l'intention était de défendre certains intérêts commerciaux, contient de nombreuses citations et références on ne peut plus significatives⁵⁵. Quelque chose devait en tester même après bien des années. Il ne faut pas exclure en effet que l'image « de quelque ange rebelle » (*di qualche angelo rubello*) évoquée au mois d'août 1590, alors qu'il annonçait la mort de l'évêque de Plock ⁵⁶, rappelle les méditations hermético-dionysiaques du « docteur Annibale » (*dottor Annibale*) sur les hiérarchies célestes, et qu'elle reflète notamment des conversations, lointaines désormais, sur les thèmes de ce deuxième livre *De Spiritu Sancto et Angelis* dont Montelupi avait suivi de si près les vicissitudes éditoriales.
- 36 S'il est vrai que l'hermétisme religieux favorisait « les tendances les plus iréniques ⁵⁷ », le rappel à un système de valeurs qui se rapportait de manière générale à celles-ci ne devait pas rester étranger au riche marchand. En tant qu'homme d'affaires, ses intérêts étaient certes de traiter avec tout le monde, comme cela arrivait en général dans les milieux commerciaux internationaux. Face aux conflits, il ne manquait pas de souhaiter « une paix perpétuelle » (*qualche perpetua pace*), tout comme dans la conjoncture qui voyait Cracovie menacée par l'armée des Habsbourg, au lendemain de l'élection de Sigismond III : « Les choses ici, par la grâce de Dieu, sont tranquilles, écrivait-il aux Capponi le 7 avril 1588, et bientôt espérons que viendra une paix perpétuelle. Les marchandises commencent à circuler, elles entrent et sortent, mais les soldats qui gardent les frontières entravent le passage des voyageurs. Espérons aussi que tout sera bientôt libre⁵⁸. » Nous ne pouvons pas savoir si au cours de ses conversations avec Pucci, il arrivait au marchand florentin d'entendre ce dernier parler d'espérances iréniques, de l'attente d'une période de paix qui circulait ici et là dans l'Europe des lettrés tandis que le siècle touchait à sa fin, espérances dont on a raison de croire qu'elles obtenaient du succès dans ces milieux d'affaires internationaux. Il ne faut pas exclure, semble-t-il, que des hommes qui étaient habitués à franchir continuellement les frontières confessionnelles de l'époque, du fait de leur rôle, pouvaient s'approprier ces aspirations tant du côté protestant que du côté catholique. Dans cette perspective, le fait de rencontrer à Londres et à la même table des hommes riches et célèbres comme Calandrini et Burlamacchi, marchands et banquiers d'origine lucquoise qui étaient passés à la Réforme, et un défenseur convaincu des espoirs iréniques comme l'archevêque dalmate Marcantonio De Dominis, qui avait fui en Angleterre en 1616 pour écrire des traités contre le pouvoir temporel du pape ⁵⁹, revêt une signification précise.
- 37 Après une période où Montelupi participa de manière convaincue aux aventures du religieux aux prises avec la publication de son vaste commentaire, quelque chose dut se gâter entre eux ; dans les lettres qu'il adressa par la suite au grand-duc, du moins dans celles que nous connaissons, Montelupi ne revient plus sur ses relations avec le religieux. Il faut ajouter qu'il quitta Cracovie à la fin de 1586 et qu'il s'installa en Lituanie, où se trouvait la Cour, pour deux ans environ. Mais même après son retour à

Cracovie, au cours des dernières années de vie de Rosselli⁶⁰, nous n'avons plus aucune nouvelle sur leurs relations.

- 38 On a observé que Rosselli affrontait l'hermétisme « d'un point de vue profondément religieux et chrétien ⁶¹ » ; en effet, au début nul doute n'était permis sur l'orthodoxie du frère. Lui-même, du reste, ne manquait aucune occasion de donner des assurances en ce sens. En envoyant un livre du *Pimandre* au duc de Mantoue en novembre 1586, peut-être le cinquième qui venait d'être publié, le *De Elementis et descriptione totius orbis*, il s'adressait à lui comme à un « Seigneur très clément » qui « s'entoure de beaux esprits, qui est doté d'un talent singulier, rare et spirituel qui lui permet de trouver des inventions nouvelles conformes à la foi catholique ⁶² ». En décembre 1586, après la mort d'Étienne I^{er} Báthory, le roi de Pologne auquel Rosselli avait dédié le cinquième livre, ce dernier ne tarda pas à être confronté à de grosses difficultés qui empêchèrent la poursuite de l'impression des volumes. Il se mit à la recherche de nouvelles solutions, n'excluant même pas celle de repartir vers l'Italie :

En ce qui concerne mon travail, j'informe Votre Altesse — écrivait-il le 15 septembre 1588 — que j'ai achevé dix livres sur Trismégiste, j'en ai fait imprimer six et les autres attendent de l'être. Après la mort du roi Etienne Báthory, tous mes projets ont été interrompus, les éditeurs sont devenus soupçonneux et je n'ai plus aucun espoir de pouvoir réaliser la publication [...] Je ne désire rien d'autre, poursuivait-il, que de compléter l'édition en l'honneur de Dieu et pour être utile aux catholiques ; puis je dirai avec saint Siméon « *Nunc dimittis servum tuum in pace* ⁶³ » [...].

- 39 C'est en ces termes que Rosselli s'adressait au nouveau grand-duc de Toscane, Ferdinand I^{er}, qui avait succédé depuis peu à son frère François, pour lui demander sa protection. Il le faisait alors personnellement, et s'il est vrai qu'il l'avait connu à Rome alors que celui-ci était cardinal et qu'il lui avait dédié le deuxième livre du *Pimandre*, il est néanmoins étonnant que dans cette longue lettre où il s'attarde à célébrer la gloire des Médicis — à partir du « *primo Cosmo* » (Côme l'Ancien) présenté comme « un autre Moïse » (*un altro Moisé*) —, il ne fasse pas la moindre allusion à celui qui avait été récemment son intermédiaire dans ses relations avec la Cour de la grande famille florentine. Du reste, dix jours après la lettre de Rosselli, le 25 septembre, Montelupi écrivait à son tour à Ferdinand I^{er}, ainsi qu'à Belisario Vinta, le secrétaire du grand-duc, mais sans faire lui non plus la moindre allusion au religieux, ni aux difficultés dans lesquelles ce dernier se débattait⁶⁴.
- 40 Un an plus tard, en 1589, Rosselli publia le traité *De septem Sacramentis ecclesiae catholicae liber, in ordine Commentariorum in Mercurium Trismegistum, Nonus*, non plus à Cracovie mais à Poznan (Posnaniae, in officina typographica Ioannis VVolrabi [Johann Wolrab], 1589) ; tandis que le sixième livre *De immortalitate animae qui est primus Asclepij* était publié en 1590 de nouveau à Cracovie, « in officina typografica Lazari ». Dans le *De septem sacramentis* le texte du *Pimandre* n'est plus cité ni commenté, bien que dans le titre apparaisse la référence au texte d'Hermès, et on ne peut pas exclure, semble-t-il, que le frère franciscain ait cédé à la crainte d'être accusé d'hérésie ⁶⁵. Tout avait complètement changé à Cracovie après la mort de Báthory et le fait que le célèbre alchimiste polonais, Michal Sędziwój, appelé aussi Sendivogius (1556-post 1630), soit parti pour Prague en est une confirmation. Un changement politique décisif pourrait ne pas être étranger à la disparition du nom de Rosselli de la correspondance entre la Cour toscane et Montelupi, qui avait quitté la Lituanie et était rentré entre-temps à Cracovie. D'ailleurs, Montelupi, qui était en très bons rapports avec tous les nonces qui se

succédèrent à Cracovie, devait déjà se faire pardonner d'avoir été en 1578 l'un de ceux qui s'étaient laissés « induire à la communion *sub utraque specie* par le frère Ieronimo de Sienne », et lorsque peu après ce dernier avait été suspendu *a divinis* par le nonce Giovanni Andrea Caligari, d'être intervenu en sa faveur⁶⁶.

Un exemple à Nuremberg : Carlo Albertinelli

- ⁴¹ Carlo Albertinelli, qui passa une grande partie de sa vie à Nuremberg comme personnage de premier plan au service de la Maison Torrigiani avant de finir ses jours à Graz, fut, tout comme Montelupi, un marchand riche et très connu dans toute l'Europe centrale. Dans ces régions, rappelons-le, le nom des Torrigiani demeura pendant plus d'un siècle l'un des plus importants et des plus renommés. Beaucoup plus jeune que Montelupi, il arriva à Nuremberg à l'âge de seize ans en 1568, peu après que ce dernier avait quitté la ville pour aller s'établir à Cracovie. L'organisation de la Maison Torrigiani, qui s'était installée dans la ville allemande depuis la fin du xv^e siècle, supposait un contrôle attentif des adolescents qui venaient de Florence pour vivre et travailler dans une ville solidement luthérienne. Ils habitaient tous sous le même toit et ils mangeaient à la même table, mais il est hors de doute que le rapport étroit de familiarité que le jeune Albertinelli eut avec Antonio Volpe revêtit une grande importance dans sa formation ; Antonio Volpe (1539 - 1598) était un dominicain originaire de la Lucanie qui avait été poursuivi en justice par le Saint-Office (1567) et qui avait choisi de s'établir à Nuremberg⁶⁷. Au début des années 1570 celui-ci avait fait ses études à Heidelberg avec Tommaso Erasto, et il apparaît à Nuremberg en qualité de *Stadtarzt*, comme Anton Fuchs ou « le Docteur italien » (*der welsch Doktor*). Albertinelli, quant à lui, parcourait toutes les étapes d'une carrière couronnée de succès à l'ombre de la Maison Torrigiani, et à la charnière du xvi^e et du xvii^e siècle c'était l'un des hommes les plus en vue de tout Nuremberg.
- ⁴² Le profil culturel d'Albertinelli par rapport à celui de Montelupi nous apparaît plus complexe et dans l'ensemble plus fuyant. Nous savons qu'il avait la vieille habitude de s'occuper des rapports avec le pouvoir. Il fréquentait la Cour impériale et assumait des missions délicates pour le compte du grand-duc : par exemple, au début du xvii^e siècle, il suivit à Prague l'action menée par Ferdinand I^{er} de Médicis pour obtenir de Rodolphe II l'investiture du fief de Pitigliano. Il garantissait aux nonces qui se rendaient à la Cour impériale, mais aussi à ceux dans les Flandres, toute l'assistance d'une grande firme commerciale. Il avait d'excellents rapports avec le prince-évêque de Würzburg, et il ne manquait pas de lui rendre hommage chaque fois qu'il se rendait à Francfort pour les foires.
- ⁴³ En 1598, à une époque où les milieux marchands italiens se trouvèrent dans une situation très difficile à cause des pressions que Rome exerçait pour que les catholiques quittent la ville luthérienne, Albertinelli fut dénoncé au Saint-Office par un accusateur anonyme : « [...] nécromancien, élève de Scotto et arien, avec un polonais Giovanne Olsmoschi [Jan Osmolski] arien, il possède des livres hérétiques ⁶⁸ ». Nous ne réexaminerons pas cette question qui a déjà été étudiée ; ce qui nous intéresse ici c'est de saisir l'image d'Albertinelli due à la dénonciation : un amateur d'alchimie, l'élève d'un personnage mystérieux dont nous savons qu'il pouvait compter sur d'illustres protecteurs. Scotto semble faire fureur partout dans cette région de l'Empire, et son nom apparaît parfois associé à celui non moins connu du comte Bragadino ⁶⁹. Peu après

son arrivée à Prague, le nonce Cesare Speciano (1592-1598) se plaignait auprès du cardinal Cinzio Aldobrandini du fait que l'évêque « d'Herbipoli » avait eu « dans les mains le nécromancien Scotto », et qu'il l'avait laissé s'enfuir⁷⁰. L'évêque « d'Herbipoli » n'était autre que le prince-évêque de Würzburg, le bien connu Jules Echter von Mespelbrunn (1573-1617) qu'Albertinelli fréquentait assidûment à cette époque-là, à tel point qu'il lui recommandait à l'occasion un Florentin qui désirait entrer à son service⁷¹.

- 44 Il est certain que le marchand florentin, amant des livres et de la musique, avait un cercle d'amis cosmopolites⁷². Jan Osmolski, un noble polonais qui voyagea longtemps en Occident, vécut pendant de longues années à Nuremberg où il fut impliqué, semble-t-il, dans des pratiques alchimiques auxquelles participa notamment le fuyant Scotto. Le gentilhomme napolitain Giovanni Bernardino Bonifacio (1517-1597), qui quitta l'Italie en 1557 avec une quantité importante de volumes qu'il emporta toujours avec lui au cours de ses déplacements continuels, fut longtemps un client de la banque Torrigiani. Puis on trouvait les deux fils du célèbre humaniste de Nuremberg, Joachim Camerarius... Tout laisse croire que lui aussi, au-delà de l'alchimie, subissait en général la fascination des suggestions magiques et astrologiques, et qu'il se laissait prendre par cette grande passion qui exista longtemps en Europe centrale. D'autant plus que ses affaires le menaient fréquemment à Prague, la ville de Rodolphe II où prospéraient les pratiques liées à la magie sous leurs formes les plus variées.
- 45 Au XVI^e siècle, il y eut des liens étroits entre la culture hermétique, l'alchimie et la médecine⁷³ ; chacun sait que la fonction de médecin à la cour de Rodolphe II était liée à la pratique de l'alchimie. À commencer par le plus mystérieux de ces médecins que fut Michael Maier. Les affinités d'Albertinelli avec ces médecins pourraient donc être une source de réflexion, tant durant sa jeunesse à Nuremberg que pendant sa maturité à Graz : il s'agit d'Antonio Volpe à Nuremberg ; puis de Giovan Battista Clario⁷⁴ — un médecin de cour assez connu de l'archiduc Ferdinand — à Graz, enfin le moins connu Ezechielle Peverelli. Toutefois la passion pour la musique ou le lien avec un aventurier anglais, un certain John Robert Elliot au cours des dernières années, mériteraient d'être approfondis.
- 46 Dans le cas d'Albertinelli, l'intérêt pour l'alchimie revêt une signification particulière. De l'alchimie, qui a pour but la transmutation de l'espèce, à la recherche de la formule qui présidait à la transmutation des métaux, le parcours est bref, et souvent les défenseurs de cette discipline s'intéressaient de quelque manière à l'activité minière. À ce propos, certains n'excluent pas que Paracelse ait été influencé par les pratiques et les croyances des mineurs autrichiens et suisses⁷⁵. Albertinelli avait une grande familiarité avec ce monde-là. En 1591, par exemple, c'était à lui que s'adressait Simone Genga, un architecte militaire qui faisait la navette entre la Cour de Transylvanie et celle de Toscane, accomplissant des fonctions d'agent des Médicis. Après avoir effectué toutes les tentatives possibles et imaginables, il n'avait plus qu'à consulter Albertinelli — comme l'écrivait Genga lui-même à Marcello Accolti, le secrétaire du grand-duc — « pour trouver dans ces mines ce bleu dont Votre Seigneurie me parle pour le compte de Son Altesse⁷⁶ ». Mais en 1607, après être devenu un grand bailleur de fonds de l'archiduc Ferdinand (le futur empereur Ferdinand II), Albertinelli obtint en échange le monopole du commerce du mercure d'Idria⁷⁷. Il finit donc par contrôler la production des mines de mercure les plus importantes. C'est un événement d'une grande portée pour sa fortune, car à la suite de l'innovation qui prévoyait le recours à l'amalgame

avec le mercure comme méthode d'extraction de l'argent américain, ce commerce assurait à ceux qui le géraient des gains lucratifs. Mais il faut également rappeler que le mercure qui est, selon Paracelse, l'un des trois principes actifs des corps naturels, avec le soufre et le sel (*tria prima*), était également l'un des éléments symboliques des alchimistes du fait de ses propriétés de métal très dense, solvant de l'or et de l'argent. Et ce n'est pas un hasard si l'expérience sur laquelle on fabulait le plus à propos du mystérieux Scotto, dont l'ombre apparaît de façon fugace à côté de notre marchand, était celle du mercure transformé en argent.

- 47 Des histoires singulières, comme celles qui puisent dans les expériences de Montelupi ou d'Albertinelli esquissées brièvement ici et d'autres qui devraient être reconstruites, confirment que l'ouverture à des thèmes « obscurs » tels que la magie, l'alchimie, l'astrologie - qui traversent à cette époque-là une grande partie de la culture européenne —, n'épargnait pas le monde des affaires, au niveau international. De ce point de vue, les savoirs convergeant dans la bibliothèque Pinocci — qui devrait faire l'objet de recherches plus approfondies — révèlent une réalité qui va bien au-delà d'un penchant individuel. Dans cette trame extraordinairement riche en références « élevées », qui s'épaissit par le biais du filtre des générations successives, on saisit la longue durée de dynamiques culturelles où le vieux et le nouveau se mêlent, dans un contraste qui n'est peut-être qu'apparent.
- 48 S'il est vrai, comme des recherches récentes tendent à le démontrer, que « l'hermétisme n'est pas seulement une tradition marginale cultivée par d'hypothétiques "sociétés secrètes" comme les Rose-Croix, mais un élément central de la pensée européenne⁷⁸ », il convient de tenir compte d'une certaine manière de cette sorte de circulation souterraine de la tradition magique, persistante et confiée à des canaux aussi fins que ramifiés.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. À ce propos, cf. Rita MAZZEI, *Itinera mercatorum. Circolazione di uomini e beni nell'Europa centro-orientale : 1550-1650*, Lucca, Pacini Fazzi, 1999.
2. Cf. Rita MAZZEI, *Itinera mercatorum*, op. cit., p. 148.
3. Michaela VALENTEV, *Johann Wier, Agli albori della critica razionale dell'occulto e del demoniaco nell'Europa del Cinquecento*, Firenze, Olschki, 2003, p. 246 : [...] nell'epoca in cui [la Polonia] ammetteva l'esistenza econvi-venza di più confessioni religiose, era meno incline alla persecuzione di quanto sarebbe stata dopo aver intrapreso la strada dell'ortodossia più rigida.
4. Sur la bibliothèque Pinocci, cf. Karolina TARGOSZ, *Hieronim Pinocci. Studium z dziejów kultury naukowej w Polsce w XVII wieku*, Wrocław-Warszawa-Kraków, Zakład Historii Nauki i Techniki PAN, 1967. Pour le catalogue de la bibliothèque, p. 117-222.
5. Domenico CACCAMO, *Eretici italiani in Moravia, Pohnia, Transilvania (1558-1611)*, Firenze, Sansoni, Chicago, The Newberry Library, 1970, p. 89-93 : [...] non privo di qualche pretesa letteraria e ricco di una religiosità semplice e profonda.
6. En 1578, à l'occasion du voyage que Luca del Pace devait faire en Italie pour revoir sa famille et qui devait le conduire à passer par Ferrare, Talducci le recommandait à Alphonse II d'Este en

ces termes : *Èmeo una cosa istessa*. « C'est la même chose que moi. » Modène, Archivio di Stato (AS), Cancelleria ducale. Ambasciatori, agenti e corrispondenti all'estero, busta 3, fasc. 23, 2.

7. Cracovie, Wojewódzkie Archiwum Państwowe w Krakowie (WAPK), Liber testamentorum, vol. 773, p. 161 ; pour le testament de Raffaele del Pace (en polonais, tandis que celui de Luca, le père, rédigé en 1609 est en italien), voir *ibid.*, p. 171-178.

8. Cracovie, Biblioteka Jagiellońska, Lit. wl 782 : *Libro de il cavaliere Pietro Franchi, rischatato al 25 di zenar del 96 delle mani del Lucha dello Passe*.

9. La liste des écritures « concernant les intérêts de Raffaello del Pace, mises de côté et classées » (*toccant l'interessi di Raffaello del Pace, messe da parte e riposte*), laisse penser qu'en plus des livres, une grande partie des archives familiales du beau-père allait à Pinocci ; c'est l'« Inventario del 1679 de'mazzi di scritture di casa » conservé aux archives Pinocci qui en parle. Cracovie, WAPK, Archiwum Pinoccich, IT 385, p. 14 sq. C'est là que se trouvent également (n. 265) les actes « concernant le procès intenté par Pietro, Paolo Franchi à Luca del Pace, en 1594 pour la dot de leurs femmes, filles de Luca » (*attinenti alla lite mossa da Pietro, Paolo Franchi a Luca del Pace, il 1594 per la dote delle loro mogli, figlie di Luca*).

10. Florence, AS, Notarile moderno, Rogiti di notai forestieri, filza 442, n. 179.

11. Lucques, AS, Notarile, vol. 3853, f° 273, 278, Gio. Battista Vecoli, 19 février 1576.

12. WAPK, Archiwum Pinoccich, IT 386, p. 25.

13. Robert J. W. EVANS, *The Making of the Habsburg Monarchy. 1550-1700. An Interpretation*, Oxford, Clarendon Press, 1979 (trad. it. : *Felix Austria. L'ascesa della monarchia absburgica, 1550-1700*, Bologna, Il Mulino, 1981, p. 451 : [...] *era quasi del tutto sbiadito nella sua patria, dopo i più lo condannavano come mago, mentre le sue idee avevano lasciato una eco più duratura proprio nell'Europa centrale*).

14. Eugenio GARIN, « Considerazioni sulla magia », in *Id, Medioevo e Rinascimento : studi e ricerche*, Bari, Laterza, 1954, p. 150-190 : *in quell'età complessa e varia che è il Rinascimento*.

15. Pour les lignes générales du débat historiographique sur ces thèmes, cf. Paola ZAMBELLI, *L'ambigua natura della magia. Filosofi, streghe, riti nel Rinascimento*, Venezia, Marsilio, 1996².

16. Modène, AS, Cancelleria ducale. Ambasciatori, agenti e corrispondenti all'esero, Venezia, busta 33, 29 juillet 1545 : *Suspecta la nuova luna, et all'ora si crede che Sua Serenità renderà l'anima a Dio*.

17. Lucques, AS, Biblioteca manoscritti, mss. 15-17, Cronica di Lucca scritta da Giovanni di messer Vincenzo Saminati, III, fn. n., ad annum : *Quest'anno del mese di marzo apparue una grandissima e spaventosa cometa che durò a vedersi molte settimane, con non poco terrore de'viventi, la quale essendo veduta da Carlo 5°, che ancora era in Bruzcelles malato, disse : "Questa viene per me" ; se hen non fu vero*.

18. Paola ZAMBELLI, *L'ambigua natura della magia*, op. cit., p. 17 : *oggetto del consumo più scatenato*.

19. Cf. Anthony GRAFTON, *Cardano's Cosmos. The Worlds and Works of a Renaissance Astrologer*, Cambridge - London, Harvard University Press, 1999 (trad. it. : *Il Signore del tempo. I mondi e le opere di un astrologo del Rinascimento*, Bari, Laterza, 2002).

20. Mieczyslaw MARKOWSKI, *Astronomica et astrologica cracoviensia ante annum 1550*, Firenze, Olschki, 1995. À la fin de l'année 1586, le calendrier que l'ambassadeur de Pologne à Naples, Philippe Owadowski, envoya au cardinal protecteur Alessandro Farnese venait « du côté de la Pologne » (*dalle parte de Polonia*) continuant ainsi ce qui devait être une tradition bien établie. Parme, AS, Carteggio farnesiano estera, Napoli, busta 266.

21. Mieczyslaw MARKOWSKI, *Astronomica et astrologica cracoviensia*, op. cit., p. 240 : *mercator et scabinus craco-viensis*. Il convient de rappeler ce qu'écrivait le chroniqueur Tommasino Lancillotti à propos du Modénais Giovanni Andrea Valentini qui fut le médecin de cour de Sigismond le Vieux et de Bona Sforza, alors qu'il en annonçait le décès en Pologne en février 1547 : *Se dice che già fece calculare la sua natività a uno astrologo, et infra le altre cose ge disse che lui aveva a morire di età*

di anni 59, et è mono di età di anni 58, e non ge ha potuto arrivare. « On dit qu'il fit faite son thème astral à un astrologue ; celui-ci lui dit entre autres qu'il devait mourir à cinquante-neuf ans, en fait il est mort à cinquante-huit ans, et il n'a donc pas pu arriver à cinquante-neuf ans. » Tommasino de Bianchi, dit Lancillotti, *Cronaca modenese* (« Monumenti di storia patria delle provincie modenesi. Serie delle cronache », II-XIII), Carlo Borghi, Luigi Lodi & Giorgio Ferrari Moreni (éd.), 12 vol., Parma, Fiacadori, 1862-1884, IX, p. 41, 42.

22. Benedetto COTRUGLI, *Il libro dell'arte di mercatura*, Ugo Tucci (éd.), Venezia, Arsenale Editrice, 1990, p. 181 : *Quinto, egli è proibito al mercante lo fare della archimia, perché l'arte del mercante è ad inquirere cose stabili et certe, et advisi fermi, et non quelle che possono essere cagione del suo disfacimento.*

23. *Della mercatura et del mercante perfetto libri quattro* di M. Benedetto Cotrugli Raueo. Scritti già più di anni CX & hora dati in luce, Utilissimi ad ogni Mercante. Con privilegio in Vinegia, all'Elefanta, MDLXXIII ; *Della mercatura et del mercante perfetto* di M. Benedetto Cotrugli Raueo libri quattro, Brescia, alla Libreria del Bozzola, MDCII.

24. Modène, AS, Cancelleria ducale. Ambasciatori, agenti e corrispondenti all'estero, Polonia, busta 4, fasc. 35 : *Si che veda [...] che connessione magnetica che è questa, del traffico, et invariabile.* Cité par Rita MAZZEI, « I mercanti e la scrittura. Alcune considerazioni a proposito degli Italiani in Polonia tra Cinque e Seicento », in Gaetano Platania (éd.), *La cultura latina (latino, italiano, francese) nell'Europa centro-orientale.* Actes du colloque international de Viterbe, 9-11 octobre 2003, Viterbo, Sette Città. 2004, p. 119 . C'est nous qui soulignons dans la citation.

25. Cf. Frances A. YATES, *Lull and Bruno. Collected Essays*, vol. I, Routledge and Kegan Paul, London 1982 ; *Renaissance and Reform : the Italian Contribution. Collected Essays*, vol. II, 1983 ; *Ideas and Ldeals in the North European Renaissance. Collected Essays*, vol. III, 1984 (trad. it., *Giordano Bruno e la cultura europea del Rinascimento*, Bari, Laterza, 1 9 9 5, p. 161). Une interprétation de l'économie moderne comme processus alchimique nous est donnée par Hans Christoph BINSWANGER, *Money and Magic. A critique of the modem economy in the light of Goethe's Faust*, Chicago-London, The University of Chicago Press, 1994.

26. Karolina TARGOSZ, *Hieronim Pinocci*, op. cit., p. 8 2 : *Oggi ho imprestato il libro di tutte l'opere di Basilio Valentino in lingua tedesca al Signor Giovanni Facchinetti.*

27. Cf. Rita MAZZEI, *Traffici e uomini d'affari italiani in Polonia nel Seicento*, Milano, Franco Angeli, 1983, p. 87-88.

28. Lyndal ROPER, « Stealing Manhood : Capitalism and Magic in Early Modern Germany », in Id. (éd.), *Oedipus and the Devil, Witchcraft, Sexuality and Religion in Early Modem Europe*, London-New York, Routledge, 1994, p. 125-144 ; pour la citation, p. 126.

29. Cf. Bruce T. MORAN, « Alchemy, Prophecy, and the Rosicrucians ; Raphael Eglinus and Mystical Currents of the Early Seventeenth Century », in Piyo Rattansi & Antonio Clericuzio (éd.), *Alchemy and Chemistry in the 16th and 17th Centuries*, Dordrecht-Boston-London, Kluwer Academic Publishers, 1994, p. 109-117.

30. À propos de Barrolomeo Schobinger qui avait des relations d'affaires avec un marchand de Cracovie, le florentin Gio. Battista Cecchi, cf. Rita MAZZEI, *Itinera mercatorum*, op. cit., p. 213.

31. Cf. Pirmin MEIER, *Paracelsus Arzt und Prophet, Annäherungen an Theophrastus von Hohenheim*, Zurich, Ammann Verlag, 1993 (trad. it. : *Paracelso medico e projeta, Avvicinamenti a Theophrast von Hohenheim*, Roma, Salerno Editrice, 2003, p. 33-45).

32. Edoardo GRENDI, *I Balbi. Una famiglia genovese fra Spagna e Impero*, Torino, Einaudi, 1997, p. 96 : *interessi culturali matematico-scientifici, con applicazioni pratiche nella topografia.* Pour le Pimandre dans la bibliothèque de Gerolamo Balbi, p. 104.

33. Florence, AS, Notarile moderno, vol. 5087, P 77 r°-129 r°, Carlo Campani, 22 août 1582.

34. *Pymander Mercurii Trismegisti cum commento fratris Hannibalis Rosseli calabri, ordinis minorum regularis observantiae, theologiae & philosophiae, ad S. Bernardinum Cracoviae professons, liber primus-sextus*, Cracoviae, in officina typographica Lazari, 1585 - 1590 (nous avons utilisé l'exemplaire de

la Biblioteca Universitaria Alessandrina de Rome, D. h. 1-3). Sur l'hermétisme d'Annibale Rosselli (ou Rosselli comme lui-même l'écrivait), cf. Maria MUCCILLO, « Platonismo, ermetismo e "prisca theologia" ». *Ricerche di storiografia filosofica rinascimentale*, Firenze, Olschki, 1996, p. 220-250.

35. Cf. Robert J. W. EVANS, *Rudolf II and his World. A Study in Intellectual History 1576-1612*, Oxford, The Clarendon Press, 1973 (trad. it. : *Rodolfo II d'Absburgo. L'enigma di un imperatore*, Bologna, Il Mulino, 1984, p. 277).

36. *Mercurium Trismegistum, Regem antiquissimum, Regem sapientissimum, [...] de nostra sacra religione christiana egregie disserentem.*

37. *Sive tua sponte, sive alicuius consilio, Trismegistum tuum ad me[...] misisti.* « De par ta volonté ou suivant les conseils de quelqu'un tu m'envoyas ton Trismégiste. » C'est en ces termes que l'archevêque s'adressait à Rosselli, Lovicii, 19 décembre 1583, *Pymander Mercnrii Trismegisti cum commento fratris Hannibalis Rosselli*, op. cit., Liber quartus de Coelo.

38. *Pymander Mercnrii Trismegisti cum commento fratris Hannibalis Rosselli*, op. cit., Liber primus de SS. Trinitate.

39. Le 10 novembre 1584, François I^{er} de Médicis remerciait Rosselli par l'intermédiaire de son secrétaire, Belisario Vinta : *Il dono del libro, che mi havete inviato, m'è stato sommamente accetto, così per l'affettionata volontà, che senza havere ricevuto da me alcuno beneficio mai spontaneamente v'ha mosso ad inviarmelo, come per la qualità et dignità dell'opera [...].* « J'accepte volontiers le livre que vous m'avez envoyé ; je l'apprécie d'une part parce que vous l'avez fait spontanément et que vous n'avez reçu aucun bénéfice de ma part, de l'autre pour sa qualité et sa dignité [...]. », Florence, AS, Mediceo del Principato, vol. 264, f° 47 v°.

40. *Ibid.*, filza 775, f° 444 r° ; Danuta QUIRINI-POPLAWSKA, *Korespondencja Sebastiana i Valeria Montelupich (1576-1609)*, Wrocław-Warszawa-Kraków-Gdańsk-Lódź, Zakład Narodowy im. Ossolińskich, Wydawnictwo PAN, 1986, p. 32 : *Nel tempo che il reverendo Padre Annibale Rosselli per obediencia de suoi superiori andando per il Regno a visitar le Provincie, si stampava il secondo libro di Pymandro, del quale egli ne haveva disegnato uno esemplare per l'Altezza Vostra Serenissima, alla quale (perché in questo mentre s'è finito) lo mando per il Signor Alberto Machiavelli romano, che si trasferisce a Roma. Di dove fecie promessa di mandarlo all'Altezza Vostra Serenissima, alla quale quando perverrà sarà al Padre Annibale e a me (che lo desideriamo) di molta satisfatione.*

41. Belisario Vinta, le secrétaire du grand-duc, à Montelupi, 6 octobre 1585, Florence, AS, Mediceo del Principato, vol. 267, f° 24 v° : *Per anchora non ci è pervenuto alle mani il libro che dite di haverci inviato per via di Roma d'ordine del reverendo Padre Anibale Rosselli, et come arrivi ci sarà carissimo et per la molta stima che si deve fare di esso, et per l'amorevole affetto et obsequio con il quale quel buon padre ce l'invia et per la diligentia che ci usate ancor voi.* « Nous n'avons pas encore reçu le livre que vous nous avez envoyé de Rome sur l'ordre du Père Annibale Rosselli, et dès qu'il arrivera nous l'apprécierons beaucoup vu les soins affectueux du Père qui nous l'envoie et votre obligeance. »

42. *Ibid.*, filza 778, f° 35 r° (toute la lettre, f° 35 r°-36 v°) ; Danuta QUIRINI-POPLAWSKA, *Korespondencja Sebastiana i Valeria Montelupich*, op. cit., p. 38 : *Il Padre Anibale Rosselli, che ha insieme meco maraviglia che in tanta lunghezza di tempo il suo libro non sia stato alla Serenità Vostra ancora consegnato, ha parimente sommo contento di vedere in quanta alto grado d'honore l'Altezza Vostra Serenissima si degna tenerlo. Di che, havendogli io mostro del Altezza Vostra Serenissima la pietosa e clementissima lettera, faceva il buon vechierello, con un moto solo, molti effetti : leggeva, rideva, p [i] angieva et finalmente ringratiava Dio et l'Altezza Vostra Serenissima che le sue (così dice lui) languenti opere fussino dalla Serenità Vostra in tanta stima tenute.*

43. Frances A. YATES, *Giordano Bruno e la tradizione ermetica*, op. cit., p. 210 : *frate entusiasta [...] convinto sostenitore dell'ermetismo.*

44. Florence, AS, Mediceo del Principato, filza 778, f° 35 v° ; Danuta QUIRINI-POPLAWSKA, *Korespondencja Sebastiana i Valeria Montelupich*, op. cit., p. 38 : *Ma io non deporrò l'offitio cominciato, sino a tanto che ne intenda la consegna. Ne scrivo hoggi a Roma al Signore Alberto Machiavegli che lo*

conduceva, et se pure f° se mal capitato, ha pensato il padre Anibale in luogo della perdita d'un solo, mandarne 4 legati che saranno a ordine intorno Natale.

45. Montelupi au grand-duc François I^{er}, 31 mai 1586, AS, Mediceo del Principato, filza 7 8 1, f° 8 r° ; Danuta QUIRINI-POPLAWSKA, *Korespondencja Sebastiana i Valeria Montelupich*, op. cit., p. 42 :[...] si come era l'inten-zione del reverendissimo Padre per maggiore leggierezza di peso all'amico che li condusse a Venetia.

46. Florence, AS, Mediceo del Principato, vol. 269, f° 93 r° : *Habbiamo ricevuto i libri mandati dal reverendo Padre Anibale, et veramente ci sono stati cari et per loro stessi che meritano di essere molto pregiati et stimati et per l'affettuosa affettione che l'ha mosso.*

47. *Auxilio Clar[issimi] viri D[omini] Sebastiani Montelupi Florentini.*

48. Depuis Cracovie, le 23 juin 1596, Montelupi rappelle Calepino dans une lettre au grand-duc Ferdinand ; *ibid.*, filza 872, f° 159 ; Danuta QUIRINI-POPLAWSKA, *Korespondencja Sebastiana i Valeria Montelupich*, op. cit., p. 112.

49. Voir la lettre du 15 juin 1583 au roi de Pologne, Florence, AS, Mediceo del Principato, vol. 264, f° 14 r°. Le grand-duc faisait partie des créanciers des Soderini.

50. Sur ce personnage, voir *infra*, n. 52.

51. Francesco PUCCI, *Lettere, documenti e testimonianze*, Luigi Firpo e Renato Piattoli (éd.), I, *Lettere*, Firenze, Olschki, 1955 ; II, *Documenti e testimonianze*, Firenze, Olschki, 1959 ; I, *Lettere*, op. cit., p. 70 : *Se messer Valerio Montelupi è ancora costà, piacciavi salutarlo [...] a nome mio perché fra messer Sebastiano suo zio, lui e me è stata amicizia non piccola, ma in avvenire spero sarà maggiore, cessando il rispetto della diversa religione.* « Si messire Valerio Montelupi [le neveu de Sebastiano qui était à l'époque à Florence] est encore là, veuillez le saluer [...] en mon nom - écrivait-il à son frère au mois d'août 1585, à peine arrivé à Prague - parce qu'entre messire Sebastiano son oncle, lui et moi il y a eu une amitié importante, et j'espère qu'à l'avenir elle sera encore plus forte, lorsque le facteur des religions différentes n'existera plus. » Cf. également les lettres de Pucci depuis Cracovie, datées du 15 mars, 21 avril, 8 novembre 1584 et 9 avril 1585, I, *Lettere*, op. cit., p. 63-67. En ce qui concerne l'œuvre et la figure de Francesco Pucci, cf. Luigi FIRPO, « Gli scritti di Francesco Pucci », *Memorie dell'Accademia delle Scienze di Torino*, série III, vol. IV, partie II, 1957. Pour une bibliographie mise à jour, voir la récente contribution de Paolo CARTA, *Nunziature ed eresia nel Cinquecento. Nuovi documenti sul processo e la condanna di Francesco Pucci (1592-1597)*, Padova, Cedam, 1999 ; et sur la pensée de Francesco Pucci, cf. l'édition de Mario BIAGIONI de l'important texte *De Praedestinatione*, Firenze, Olschki, 2000.

52. *A True & Faithful Relation of what passed for many Yeers Between Dr. John Dee... and Some Spirits*, Meric Casaubon (éd.), London, D. Maxwell & T. Garthwait, 1659, p. 397 : *I took Ghostly counsel of Doctor Hannibal the great Divine, that had now set out some of his Commentaries upon Pymander Hermetis Trismegisti* ; nous avons utilisé l'exemplaire de la Bibliothèque Trivulziana de Milan, Mor. B 90. Frances A. Yates signale les rapports entre Rosselli et Dee, *Giordano Bruno and the Hermetic Tradition*, London, Routledge and Kegan Paul, 1964 (trad. it. : *Giordano Bruno e la tradizione ermetica*, Bari, Laterza, 2002⁷, p. 211). À propos de John Dee, cf. Peter J. FRENCH, *John Dee. The World of an Elizabethan Magus*, London, Routledge & Kegan Paul, 1972, où l'on trouve seulement une brève allusion à son séjour en Pologne et à ses relations avec Olbracht Laski (Albertus Alasco), depuis 1565 voïvode de Sieradz, p. 120, 124, 177.

53. *A True & Faithful Relation*, op. cit. : *I received the Communion at the Bernardines, where that Doctor is a Professor.*

54. Giovanni Antonio MAGINI, *Ephemerides Coelestium Motuum*, Venetiis, apud Damianum Zenarium, 1582, dans l'exemplaire conservé à la Bodleian Library, Ashmole 488 : *Saepe abortiebatur : nondum sobolem habet neque peperit. Suspitio est illam magicis nequitiis fascinatam esse, ne prole gaudeat. Hanc notam recepi Cracoviae anno 1585, July 12 per F. Pucci* ; passage signalé par Robert J. W. EVANS, *Rodolfo II d'Absburgo*, op. cit., p. 331, note 156.

55. Pour les écritures de Montelupi, et notamment pour la lettre du 10 septembre 1585, cf. Rita MAZZEI, « I mercanti e la scrittura », art. cité, p. 104-108.
56. Florence, AS, Mediceo del Principato, filza 823, f° 635 ; Danuta QUIRINI-POPLAWSKA, *Korespondencja Sebastiana i Valeria Montelupich*, op. cit., p. 55 : *A XX del presente Monsignore il vescovo di Ploczcha di morte subitana morse, con molto dolore del universale, perché haveva menato lodabil vita, et per confabulatione, che tal volta faceva meco, era devotissimo servitore dell'Altezza Vostra Serenissima. Habbia piaciuto al Dio Nostro Signore havergli fatto occupare il luogo di qualche angelo rubello.* « Le 20 de ce mois Monseigneur l'évêque de Ploczcha est mort subitement. Cette mort a causé une grande douleur pour tous, parce qu'il avait mené une vie irréprochable, et d'après les conversations qu'il a eues avec moi, c'était un serviteur très dévoué de Votre Altesse. Plaise à Dieu Notre Seigneur de le mettre à l'endroit de quelque ange rebelle », Rosselli célèbre Piotr Dunin-Wolski pour son extraordinaire doctrine, cf. Pymander Mercurii Trismegisti cum commente fratris Hannibalis Rosselli, op. cit., Liber V de Elementis, p. 350.
57. « Cette influence de l'hermétisme religieux a touché les protestants et les catholiques, favorisant, chez les uns et les autres, les tendances les plus iréniques » ; Jean DAGENS, « Hermétisme et cabale en France de Lefèvre d'Etaples à Bossuet », *Revue de littérature comparée*, 35 (1961), p. 8. Cité dans Frances A. YATES, *Giordano Bruno e la tradizione ermetica*, op. cit., p. 202.
58. Florence, AS, Notarile moderno, vol. 1994, f° 78, Lorenzo Muzzi, 7 avril 1588 : *Le cose di qua, per Dio gratia, stanno in pace, et presto speriamo deva seguire qualche perpetua pace. Le mercantie cominciano havere il transito, nel entrare et uscire, ma li soldati che restano a guardia de'confini causa a viandanti impedimento. Pure speriamo che presto tutto verrà libero.* Auparavant, en août 1587, dans une lettre adressée au grand-duc, il avait exprimé ses regrets pour la tournure que les événements avaient prise après l'élection de l'archiduc Maximilien : « Aujourd'hui, samedi 22 août, le soir, a été nommé le Roi en la personne de l'Archiduc Maximilien d'Autriche [...] Je n'écris plus, parce que le temps est limité, et je crains beaucoup que cette division du Royaume ne provoque d'inutiles conflits et Dieu veuille qu'ils ne soient pas sanglants. La providence de Dieu qui est infinie ne devra pas oublier les affligés », Florence, AS, Mediceo del Principato, filza 788, f° 571 ; Danuta QUIRINI-POPLAWSKA, *Korespondencja Sebastiana i Valeria Montelupich*, op. cit., p. 49 : *Hoggi, in sabato a XXII d'agosto, vicino alla sera, è stato fatto un'altra nominatione di Re in persona del serenissimo Arciduca Maximiliano d'Austria [...] Non scrivo più oltre, si perché il tempo nol concede, et si perché temo oltremodo che questa disgiuntione del Regno non habbi a cagionare qualche inutil contrasta et Dio voglia che nol sia sanguinolente. E pure la providentia di Dio, che è infinita, non si doverà scordare de gl'afflitti.*
59. Eleonora BELLIGNI, *Auctoritas e potestas. Marcantonio De Dominis fra l'Inquisizione e Giacomo I*, Milano, Franco Angeli, 2003, p. 58, note 104.
60. Rosselli mourut peu après, le 1^{er} janvier 1592. Voir l'inscription sur son tombeau dans l'église des Bernardins à Cracovie, in Sebastiano CIAMPI, *Bibliografia critica delle antiche reciproche corrispondenze politiche, ecclesia-stiche, scientifiche, letterarie, artistiche dell'Italia colla Russia, colla Polonia ed altre parti settentrionali*, 3 vol., Firenze, Leopoldo Allegrini e Giovanni Mazzoni, 1834-1842, I, p. 170.
61. Frances A. YATES, *Giordano Bruno e la tradizione ermetica*, op. cit., p. 202 : *da un punto di vista profondamente religioso e cristiano.*
62. Mantoue, AS, Archivio Gonzaga, 558, 21 novembre 1586 : [...] *ilmio Serenissimo duca di Mantova, Signore Clementissimo, si diletta di belli ingegni ; come dotato di raro et singolare spiritoso ingegno, in trovare nuove et pellegrine inventioni conformi alla catholica fede.*
63. Florence, AS, Mediceo del Principato, filza 801, f° 129 r° ; toute la lettre, f° 126, 129 : *Quanto appartiene al mio negotio, fo a sapere a Vostra Serenissima Altezza come ho compito dieci libri sopra il Trimesgisto, stampatone sei, et gl'altri desiderano la stampa. Doppo la morte del Serenissimo re Stephano Bathori mi sono interrotti tutti li miei disegni intorno a essa, et li stampatori son fatti maligni, et non ho più*

speranza dipossere eseguirlo [...]Io non desidero cosa veruna, altro che il compimento di questa stampa, a honore d'Iddio e utilità de' cattolici, et poi dirò con il Santo Simeone « Nunc dimittis servum tuum in pace ».

64. *Ibid.*, f° 245 ; Danuta QUIRINI-POPLAWSKA, *Korespondencja Sebastiana i Valeria Montelupich*, op. cit., p. 51-52.

65. Cf. Maria MUCCILLO, *Platonismo, ermetismo e « prisca theologia »*, op. cit., p. 226-227.

66. *Monumenta Poloniae Vaticana*, IV, I. A. Caligarii nuntii apostolici in Polonia epistolae et acta 1578-1581, L. Boratyński (éd.), Cracoviae, sumptibus Academiae Litterarum Cracoviensis, apud Bibliopolam Societatis Librariae Polonicae, 1915, p. 130 : *indurre alla comunione sub utraque specie da frate Ieronimo da Siena*.

67. Cf. Ursula KOENIGS-ERFFA, « Das Tagebuch des Sebald Welser aus dem Jahre 1577 », *Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg*, 46 (1955), p. 262-371, en particulier p. 290-291.

68. Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede, Stanza Storica, M 4 - c, f° 410 : [...] *negromante, allievo del Scotto et ariano, con un pollacco Giovanni Olsmoschi [Jan Osmolski] ariano tiene libri heretici*. Nous avons déjà étudié cette question, cf. Rita MAZZEI, « Convivenza religiosa e mercatura nell'Europa del Cinquecento. Il caso degli italiani a Norimberga », in *La formazione storica della alterità. Studi di storia della tolleranza nell'età moderna offerti a Antonio Rotondò*, sous la direction d'Henry MÉCHOULAN, Richard H. POPKIN, Giuseppe RICUPERATI & Luisa SIMONUTTI, 3 vol., Firenze, Olschki, 2001, I, p. 395-428.

69. Alessandro Crispo de Venise en décembre 1589 à Guillaume V de Bavière : *Quest'huomo [Marco Bragadino] fu 15 anni sono mio amico et conversavamo insieme, lo Scotto famoso, egli et io*. « Il y a 15 ans, cet homme [Marco Bragadino] fut mon ami et nous avions des conversations ensemble, le célèbre Scotto, lui et moi » ; Ivo STRIEDINGER, *Der Goldmacher Marco Bragadino. Archivkundliche Studie zur Kitlurgeschichte des 16. Jahrhunderts*, München, Theodor Ackermann, 1928, p. 289.

70. Cité dans Paolo CARTA, *Nunziature ed eresia nel Cinquecento*, op. cit., p. 128 : *in mano lo Scotto Negromante*.

71. Florence, AS, Medico del Principato, filza 1223, f° 30-31 r°, 58-59r°.

72. Cf. Manfred Edwin WELTI, *Giovanni Bernardino Bonifacio, Marchese d'Oria, im Exil, 1557-1597. Eine Biographie und ein Beitrag zur Geschichte des Philippismus*, Genève, Droz, 1976, p. 210-211.

73. Cf. à ce propos Allen G. DEBUS, *The Chemical Philosophy. Paracelsian Science and Medicine in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, 2 vol., New York, Neale Watson Academic Publications, 1977.

74. La notice de Luigi FIRPO, Giovan Battista Clario, dans le *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 26, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, 1982, p. 138-141, fait allusion à l'importante fidéjussion prêtée par Clario en faveur d'Albertinelli au mois d'octobre 1614.

75. Charles WEBSTER, « Paracelsus and Demons : Science as a Synthesis of Popular Belief », in *Scienze, credenze occulte, livelli di cultura*, convegno internazionale di Studi (Firenze, 26-30 giugno 1980), Firenze, Olschki, 1982, p. 3-20.

76. Florence, AS, Mediceo del Principato, filza 826, f° 441 : *per trovare in queste miniere d'oro quel azzurro del quale Vostra Signoria mi scrive per servitio di Sua Altezza*.

77. En ce qui concerne les intérêts d'Albertinelli à la fin de sa vie, cf. Helfried VALENTINITISCH, *Das landesfürst-liche Quecksilbergwerk Idria, 1575-1659 (Forschungen zur geschichtlichen Landeskunde der Steiermark, XXXII)*, Graz, im Selbstverlag der Historischen Landeskommission für Steiermark, 1981, p. 321-330, 403-414.

78. Charles WEBSTER, *From Paracelsus to Newton : Magic and the Making of Modern Science*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, (trad. it., *Magia e scienza da Paracelso a Newton*, Bologna, Il Mulino, 1984, p. 9 : [...] *l'ermetismo non è soltanto una tradizione marginale coltivata da ipotetiche « società segrete » come i Rosacroce, bensì un elemento centrale del pensiero europeo*).

AUTEUR

Rita Mazzei

TRADUCTEUR

Marie-France Merger

Quatrième partie. « Nations » et « communautés » : enjeux identitaires

Naissance et affirmation d'une nation étrangère entre colonie et groupe de pression : le cas des Grecs à Venise entre le ^{xv}^e et le ^{xvii}^e siècle

Mathieu Grenet

p. 419-438

- ¹ « La plupart de leur peuple est étranger » : cette remarque de l'ambassadeur de France à Venise, Philippe de Commines ¹, illustre bien l'importance du cosmopolitisme dans l'identité même de la Cité des Doges. À la fois centre économique, métropole marchande et capitale d'un empire politique et commercial, Venise entretient avec ses étrangers une relation marquée par une conception très pragmatique de son intérêt économique, mais qui n'exclut pas des considérations politiques, démographiques ou culturelles ²: port d'attache et ville d'accueil, Venise abrite ainsi à l'époque moderne, outre de très nombreux ressortissants des autres villes de la péninsule italienne (en particulier les Milanais, Lucquois, Florentins et Trévinois), des immigrants venus d'Europe occidentale ou orientale, des Balkans, du Maghreb, d'Orient et même d'Extrême-Orient ³.
- ² Au sein de cette nouvelle Babel, les Grecs occupent une place à part, car alors que Venise se revendique fille de Byzance et que de nombreux Grecs (notamment les insulaires) sont officiellement sujets de la Sérénissime depuis que celle-ci s'est emparée en 1204 du « quart et demi » de l'Empire byzantin ⁴, leur statut d'immigrés comme leur double identité « orientale » et orthodoxe font d'eux des étrangers à part entière. Or, c'est l'ambiguïté de ce double visage tour à tour familier et étranger qui contribue à brouiller les pistes lorsqu'on étudie les rapports qu'entre tiennent, entre le ^{xv}^e et le ^{xvii}^e siècle, les autorités vénitiennes et la communauté hellénique de la ville : à l'image d'une Venise « *quasi alterum Byzantium* » ⁵ voire « *seconda terra promessa* » ⁶ accueillant les Grecs à bras ouverts, s'oppose en effet en permanence celle d'une Venise beaucoup plus méfiante, soucieuse de contrôler au maximum les agissements de ses étrangers ; les Grecs eux-mêmes, d'ailleurs, parfaitement conscients de leur image comme de

leur(s) intérêt(s), ne cessent à la même époque de multiplier les signes d'allégeance à la Sérénissime, et ce tout en revendiquant haut et fort une foi orthodoxe qui, malgré la tentative unioniste du concile de Ferrare-Florence ⁷, reste alors un sujet épineux aux yeux d'un clergé vénitien pourtant volontiers accommodant.

- 3 Dans un tel contexte, la question de l'existence à Venise d'un groupe de pression ou « lobby » hellénique, c'est-à-dire de l'organisation de ces immigrés selon un mode propre à satisfaire leurs intérêts à l'intérieur de l'espace politique vénitien, semble certes volontairement provocatrice lorsqu'on la pose en ces termes, mais est en réalité loin d'être superflue, en particulier dans la mesure où son traitement nécessite au préalable un examen de la structure même du groupe grec. Si celui-ci constitue numériquement la plus importante nation étrangère installée dans la Cité des Doges, toute tentative pour l'étudier se heurte rapidement à l'impossibilité de faire coïncider l'image de la communauté telle qu'elle se donne à voir (à savoir policée, homogène, plutôt fiche et très organisée ⁸) avec la réalité d'une colonie extrêmement hétérogène, assez besogneuse, et même, du moins à ses marges, plutôt turbulente. À cette dichotomie colonie/communauté vient enfin s'ajouter la spécificité vénitienne des *scuole*, c'est-à-dire de ces structures juridiques et institutionnelles chargées de représenter auprès des instances gouvernantes de la ville une nation étrangère, une confrérie religieuse ou un corps de métiers ⁹ : les Grecs obtenant en 1498 le droit d'en fonder une, c'est toute l'organisation de la nation hellénique qui va devoir être repensée en fonction de cette nouvelle « vitrine » que constituera dès lors la *scuola* grecque de San Nicolò ¹⁰. Or, c'est précisément en choisissant de donner d'elle-même, via la *Scuola*, une image opulente et dynamique, que la nation grecque va nourrir cette idée d'un « lobby » qui, à la fois mythe et réalité, renvoie en fait directement à l'institution de la *Scuola* hellénique, ainsi qu'à l'opposition entre les différents visages d'une même communauté.

La colonie grecque de Venise

- 4 Poser la question de la composition de la colonie grecque de Venise revient à poser celle, très complexe, des relations que la Sérénissime entretient avec les Grecs. Nous l'avons dit, lorsque ceux-ci arrivent dans la Cité des Doges, ils ne sont en effet ni complètement des étrangers, ni tout à fait des « locaux », puisqu'en dehors de la filiation spirituelle et intellectuelle unissant la ville à l'héritage byzantin, thème déjà amplement étudié ¹¹ et sur lequel nous ne reviendrons pas, les vicissitudes des politiques des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles ont conduit Venise à se retrouver à la tête d'un empire économique et politique s'étendant sur nombre des « terres grecques » dont sont originaires la plupart des membres de la colonie. Une triple réalité se révèle derrière le mouvement migratoire des Grecs vers Venise, puisqu'aux sujets grecs de la Sérénissime choisissant de s'installer dans la métropole pour échapper à la menace ottomane (c'est notamment le cas de nombreux Crétois, Chypriotes et Corfiotes), viennent s'ajouter des réfugiés venus de « terres grecques » non vénitiennes (principalement du Péloponnèse et de l'Empire) et fuyant devant l'avancée turque ; enfin, le « mobile migratoire » semble être pour certains plus économique que politique, comme en témoigne la présence à Venise de nombreux Grecs venus de tout le Levant pour profiter du dynamisme commercial de la Cité des Doges. Si ces trois grandes catégories ont bien sûr des frontières poreuses (nombreux sont ainsi les marchands grecs qui, prenant la

mesure de la menace ottomane, viennent s'installer à Venise pour y poursuivre leurs activités commerciales), il convient cependant de toujours garder à l'esprit cette diversité des mobiles migratoires pour comprendre la manière dont s'organise et se structure la colonie grecque de Venise : colonie « plurielle », elle se compose en effet d'individus qui ont choisi de s'installer dans la Cité des Doges pour des raisons diverses, et la gestion même de cette hétérogénéité fondamentale constituera un obstacle permanent à l'élaboration d'une identité commune, et donc à la constitution d'une communauté au sens premier du terme ¹².

- 5 Le problème de la périodisation de cette constitution d'une colonie grecque à Venise vient à son tour se surimposer à la diversité des mobiles migratoires dont nous venons de parler. Si nous mettons à part les multiples itinéraires personnels ayant pu pousser tel ou tel marchand grec à s'installer à Venise pour exploiter au mieux une conjoncture économique qui lui paraissait favorable ¹³, l'arrivée massive des réfugiés grecs dans la Sérénissime aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles est en elle-même un phénomène marqué par la diversité. Alors que les conséquences du sac de Byzance par les croisés en 1204 semblent avoir marqué le début d'une sensible augmentation du nombre d'immigrés Grecs à Venise (Brunehilde Imhaus recense ainsi 922 Grecs à Venise entre 1300 et 1509) ¹⁴, les effets immédiats de la prise de Constantinople par les Turcs sur l'émigration hellénique sont quant à eux moins nets qu'ils ne pourraient sembler au premier abord : la Sérénissime ayant pris dès 1204 le contrôle de la majorité des « terres grecques » de l'Empire byzantin, c'est en effet vers la Roumanie gréco-vénitienne que le gros du flux migratoire semble se diriger ¹⁵, tandis que certains choisissent directement de s'installer dans la métropole, où ne les rejoindront que dans un second temps tous ceux qui, réfugiés en Roumanie, en Crète ou en Eubée, perdent au fil du temps l'espoir de voir un jour Constantinople libérée. Ce n'est donc vraiment que dans les deux dernières décennies du ^{xv}^e siècle que semble s'opérer à Venise cette « vraie inondation d'émigrants grecs » dont parle Deno Geanakoplos ¹⁶, et qui ne vient rappelons-le que renforcer une colonie grecque déjà composée de nombreux individus ayant fui devant l'avancée turque dès la première moitié du ^{xv}^e siècle.
- 6 De plus, en dehors du cas particulier de 1453, il convient de souligner l'évidente relation de cause à conséquence entre les événements politiques et l'arrivée de réfugiés des régions concernées. Entre la fin du ^{xv}^e et la fin du ^{xvii}^e siècle, les pertes successives de Négrepont (1470), Lépante (1499), Modon et Coron (1500), Nauplie et Malvasia (1540), l'Archipel (1566), Chypre (1571) et enfin la Crète (1669), ont toutes pour effet l'arrivée à Venise de vagues successives de réfugiés de ces régions, phénomène dont l'incidence sur la structure même de la colonie grecque est aisément devinable. D'une part, l'existence de la colonie est ponctuée de ces périodes durant lesquelles elle doit « absorber » un grand nombre d'individus supplémentaires, avec toute la « logistique » que cela implique lorsque les individus en question arrivent dans le plus grand dénuement (on peut notamment penser à l'activation des réseaux de solidarité et de charité à l'intérieur de la communauté ¹⁷) ; d'autre part, parce que l'équilibre de la colonie est sans cesse à reconstruire en fonction de la prédominance de tel ou tel groupe régional. Fortement dominée dans un premier temps par l'élément chypriote ¹⁸, la nation hellénique intègre en effet, progressivement, des individus venus de toutes les « terres grecques » : dès 1572, une délibération de la *Scuola* établit ainsi que le nombre des membres de son conseil de direction (le *capitolo*, ou chapitre) doit passer à 40, à raison de sept représentants pour chacune des cinq « patries » (*patrie*) helléniques à

savoir Chypre, Candie et l'Archipel, Nauplie et Malvasia, Zante et Céphalonie, Corfou et de cinq représentants pour la Grèce centrale et septentrionale (la *Grecia Superiore*¹⁹) ; en 1625, une seconde délibération fait passer ce nombre à 63, soit neuf représentants pour chacune des six « patries » (les cinq citées précédemment, plus les « autres terres » la *Grecia Superiore*), auxquels s'ajoutent neuf autres membres sans condition d'origine²⁰.

- 7 Très délicate à mener, l'évaluation démographique de la colonie hellénique de Venise ne s'appuie que sur une seule certitude : les Grecs constituent à l'époque moderne le groupe étranger le plus important de la ville. À une époque où l'importance d'une colonie étrangère dépend étroitement de sa visibilité, les évaluations numériques de tel ou tel groupe national ou ethnique représentent un enjeu quasiment politique : les Grecs eux-mêmes l'ont bien compris, qui appuient leurs demandes au Sénat de considérations sur la « *magna multitudo Graecorum*²¹ » résidant alors dans la Lagune. Que les Grecs aient été nombreux à Venise à l'époque moderne, cela paraît incontestable, et le pouvoir vénitien l'admet d'ailleurs lui-même à maintes reprises dès le xv^e siècle : le Conseil des Dix parle ainsi, en 1416, d'un « *concursus multarum personarum*²² », ou évoque, en 1475, une « *colluvione Greorum*²³ », et le patriarche de Venise mentionne en 1481 cette peu équivoque « *multitudinem Greorum*²⁴ ». Mais tout ceci reste vague, et les rares évaluations chiffrées de la colonie grecque sont, quant à elles, souvent très discutables : si l'hypothèse de 4 000 à 5 000 Grecs à Venise dans les années 1570, avancée par Ioannis Veludos dès 1847, constitue une sorte de *consensus omnium* peu convaincant de l'historiographie sur le sujet (les Grecs représentant alors environ 4 % de la population vénitienne²⁵), le copiste de Monenvasia Andrea Darmarios propose à la fin du xvi^e siècle l'évaluation encore moins crédible de 15 000 Grecs à Venise (soit environ 10 % de la population de la ville²⁶), et le Saint-Siège parle même de 40 000 Grecs en 1686²⁷, soit près du tiers de la population d'une ville dont la population est évaluée dix ans plus tard à 139 000 habitants²⁸...
- 8 Contrairement à l'image d'Épinal d'une Venise exclusivement commerciale et ouverte aux seuls marchands étrangers, un rapide regard sur la composition de la communauté grecque de la ville nous permet de prendre la mesure de l'hétérogénéité de ce groupe : en fait de grands marchands, d'armateurs et d'hommes d'affaires, la majorité de la colonie grecque semble en réalité composée de petits commerçants et d'artisans, d'ouvriers dans le bâtiment et les constructions navales, ainsi que d'hommes de mer²⁹, trois gros secteurs d'activités auxquels viennent s'ajouter des intellectuels³⁰, des étudiants³¹, des artistes³², des imprimeurs³³, des employés de l'administration vénitienne³⁴, des clercs séculiers³⁵ et réguliers³⁶, des soldats (le fameux corps des stradiots, une unité de cavalerie légère composée presque exclusivement d'éléments grecs, slaves et balkaniques³⁷), mais aussi toute une population beaucoup plus interlope, composée de voleurs et de prostituées³⁸, d'espions³⁹ et même d'esclaves⁴⁰. Joint à celui des ouvriers des constructions navales, le groupe des métiers de la mer, à la fois le plus nombreux et le plus insaisissable, mérite à cet égard un traitement plus approfondi, en insistant sur le fait que cet engagement des Grecs dans les activités maritimes n'a rien d'un microphénomène : en 1564, on trouve ainsi 60 Grecs (dont deux amiraux) parmi les 124 employés de l'Arsenal (dont cinq amiraux) qui demandent que leur soient attribués des « logements de fonction » (*alloggi demaniali*) en ville⁴¹, et le rapport est de 41 sur 151 en 1594 (les deux seuls amiraux étant Grecs⁴²). Confortant ces conclusions, les travaux menés par Giorgios Plumidis sur les nécrologues de quelques paroisses de Venise⁴³ comme ceux d'Antonio Pardos sur les premiers livres de la *Scuola* hellénique⁴⁴ témoignent tous deux de l'importance de l'élément grec dans la vie

maritime vénitienne, et ce avec les fonctions et aux échelons les plus divers. Moins « visibles » que les employés de l'Arsenal, les marins grecs constituent ainsi une grande partie du personnel embarqué sur les navires de la Sérénissime ⁴⁵, et les Vénitiens eux-mêmes ne tarissent d'ailleurs pas d'éloges sur les « dispositions naturelles » des Grecs pour ces professions : alors que le représentant de la Sérénissime à Candie, Zuane Mocenigo, rapporte en 1589 au Sénat le proverbe crétois selon lequel « lorsque naît un paysan, naît un galérien, et lorsque naît un citoyen, naît un marin ⁴⁶ », Cristoforo Da Canal se livre quant à lui dans son *Della milizia marittima* à une véritable apologie du rameur grec, dont les mérites surpasseraient ceux de ses homologues Dalmates et Esclavons ⁴⁷. Il n'y a en fait rien d'extraordinaire dans cette participation massive des réfugiés grecs à la vie maritime vénitienne, d'une part, parce qu'il s'agit d'activités largement répandues dans les terres grecques, et donc déjà familières aux réfugiés avant même leur migration, et d'autre part, parce que ces activités, lorsqu'elles ne s'exercent pas dans un espace de relations communes avec les rivages d'origine, font appel à des connaissances techniques héritées des ateliers byzantins, comme en témoigne l'insistance de la Sérénissime à s'assurer les services des charpentiers grecs de la dynastie Bassanus-Palopano ⁴⁸, héritiers directs d'un savoir-faire venu des arsenaux de Constantinople. D'une manière plus symbolique, le simple fait que toute la marine vénitienne soit placée sous la protection de Saint Nicolas de Myre, c'est-à-dire de celui-là même que les Grecs ont choisi comme saint patron de leur nation, n'illustre-t-il pas la profondeur du lien unissant les réfugiés grecs de Venise et l'activité maritime de leur « autre patrie ⁴⁹ » ?

Figures d'un « lobby » grec à Venise : la *Scuola* et les marchands

- 9 Nous l'avons dit, les marchands, contrairement à l'idée reçue, ne constituent pas le groupe le plus nombreux de la colonie hellénique ; ils n'en sont pas moins le corps le plus puissant, le plus riche, et celui qui incarne probablement le mieux l'idée d'un « lobby », dans le sens où ce sont eux qui, par l'intermédiaire de la *Scuola*, vont devenir le symbole de l'ensemble de la colonie, renvoyant ainsi l'image d'une nation presque exclusivement commerçante et tout entière occupée à la recherche de ses intérêts commerciaux ⁵⁰.
- 10 S'il est aussi difficile que périlleux de donner une évaluation chiffrée de la part des marchands grecs dans le commerce vénitien, on ne peut que constater que dès le ^{xvi}^e siècle, ceux-ci deviennent des acteurs importants de la vie économique de la cité ⁵¹, comme en témoigne l'importance de certaines maisons de commerce grecques établies dans la ville (Barelli, Flanghini ⁵², Perulli ⁵³, etc.). Jouant bien souvent le rôle d'intermédiaires entre les négociants vénitiens et les réseaux levantins ⁵⁴, les marchands grecs se taillent aussi la part du lion dans les échanges commerciaux entre la Sérénissime et ses possessions égéennes : les travaux de Salvatore Ciriaco sur l'importation d'huile d'olive à Venise ⁵⁵ montrent ainsi très bien le rôle de premier plan qu'occupent les Grecs dans ce commerce jusqu'au milieu du ^{xviii}^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à ce que les juifs ne viennent leur en disputer le monopole. De l'étude des marchands grecs de Venise se dégage une impression de relative puissance économique et de grande stabilité face à la conjoncture, puisque profitant de l'expansion commerciale vénitienne pour augmenter le volume de leurs affaires, ils savent aussi

tirer parti de chaque crise que traverse la Sérénissime : toujours au nombre des bénéficiaires des mesures d'exception que prennent régulièrement les autorités de la ville pour relancer un commerce sans cesse menacé par la piraterie ou les guerres, les Grecs acquièrent ainsi en période de crise de nombreux privilèges, allant du droit de naviguer sous pavillon vénitien à l'octroi de certaines facilités en échange de leurs investissements dans les constructions navales ⁵⁶. Parvenant à s'insérer dans les hautes sphères du monde commercial vénitien, ils réussissent même, à partir de la fin du XVII^e siècle, à se faire représenter auprès des instances dirigeantes de ce négoce, d'abord parmi les *Capi di Piazza*⁵⁷, où l'on compte 14 Grecs entre 1670 et 1797 ⁵⁸, puis dans la *Deputazione Mercantile*⁵⁹ à partir de 1799. Leur demande d'entrée dans cette dernière institution est d'ailleurs assortie de cette remarque :

Aucune autre nation hors des Grecs et des Latins n'a jamais été, pas plus que ses membres, honorée de l'emploi de *Capo di Piazza*. Et ceci depuis 1670 à nos jours, tout comme il résulte aussi des registres eux-mêmes, que dans les diverses Députations instituées par le passé dans les échelles d'Europe pour protéger et animer le commerce de cette place, il se soit toujours trouvé quelque individu de la Nation Grecque ⁶⁰.

- ¹¹ Intégrés au tissu économique vénitien, les marchands grecs le sont aussi à la logique communautaire de la colonie hellénique de Venise, dont ils sont à la fois le visage le plus familier, la « colonne vertébrale » économique, et des « ambassadeurs » de choix auprès des autorités vénitiennes. Ainsi, lorsque, le 28 novembre 1498, la colonie demande au Conseil des Dix le droit de constituer une *scuola* nationale, elle met en avant les bons et loyaux services qu'elle a pu rendre à la Sérénissime, mentionnant en bonne place soit juste après les stradiots l'œuvre de ses marchands dont un figure même parmi les deux rapporteurs de la pétition ⁶¹ : conscients du primat économique qui guide la politique vénitienne, les Grecs ont en effet choisi de miser sur l'argument de l'intérêt commercial de la Cité plutôt que sur celui de l'attachement de la ville à son identité cosmopolite ou à son passé byzantin... non sans succès, puisque le Conseil émet le même jour un avis favorable à la constitution de la *scuola*⁶². Cet événement marque le début d'une ère nouvelle pour l'ensemble de la colonie hellénique de la ville ; c'est en effet à partir de cette date, « peut-être la plus importante de l'histoire de la communauté » selon Deno Geneakoplos ⁶³, que la colonie va acquérir une façade juridique et institutionnelle, et donc un « droit de cité » à part entière au sein du tissu sociopolitique vénitien. Bien qu'elle ne représente pas loin s'en faut ! l'ensemble de la colonie ⁶⁴, la *Scuola di San Nicolò* devient le pivot de la vie communautaire grecque, son organe représentatif, et donc, pourrait-on dire, sa « vitrine ». En dehors de sa fonction de représentation, elle est aussi la garante des droits et des intérêts économiques, religieux ou juridiques des Grecs de Venise ; car plus que la simple reconnaissance par la Sérénissime de l'existence en son sein d'un rite orthodoxe jusqu'alors pratiqué dans la semi-clandestinité, l'attribution d'une *scuola* aux Grecs témoigne du poids sans cesse grandissant de cette colonie dans la Cité des Doges ⁶⁵. Au XVI^e siècle, la montée en puissance de la *Scuola* est d'autant plus rapide que celle-ci se dote rapidement d'une structure institutionnelle lui permettant d'étendre son action de gestion et de protection, et même d'ébaucher une véritable action politique : dès 1563 est ainsi institué un chapitre de 40 membres, qui, sous la présidence d'un proèdre ou *gastaldo*, est chargé de prendre les décisions au nom de l'ensemble de la communauté. Cependant, l'autorité vénitienne, qui veille continuellement à la préservation de l'équilibre au sein de ses différentes composantes sociales et politiques, a déjà pris la mesure de la menace que représenterait pour la ville une suprématie de la composante grecque sur

les autres minorités, et empêche la *Scuola* de fortifier son rôle politique ; celle-ci demeure ainsi une institution semi-religieuse vouée essentiellement à l'entretien de l'église grecque-orthodoxe, à l'assistance et la charité envers les « compatriotes » dans le besoin (veuves et orphelins, filles sans dot, services funéraires, etc.), ainsi qu'au maintien des coutumes et de la langue grecques à travers l'enseignement dispensé aux jeunes gens ⁶⁶ ou la célébration de fastueuses liturgies religieuses. Dès le début, les marchands grecs ont joué un rôle important dans la vie même de la *Scuola*, et donc de la communauté tout entière. Outre leur précieuse intercession auprès des autorités vénitiennes pour la création de la *Scuola*, ils occupent rapidement les premiers rangs dans la nouvelle hiérarchie de la nation hellénique : 64. 65. 66. — en plus de fournir la majorité des *gastaldi* de la nation ⁶⁷, ils sont représentés parmi le clergé grec-orthodoxe de Venise ⁶⁸, et ce sont aussi eux qui font la plupart des offrandes et donations ⁶⁹. D'une manière générale, on peut dire que leur prospérité garantit celle de la communauté, et lorsqu'il s'agit d'ériger la coûteuse église grecque-orthodoxe de San Giorgio dei Greci ⁷⁰ la plus vieille église de la diaspora grecque en Occident ce sont une fois de plus les marchands qui fournissent une grande partie des 15 000 ducats d'or nécessaires, notamment grâce à l'institution, en 1546, et avec l'approbation du Conseil des Dix, d'un droit spécial touchant les navires grecs arrivant à Venise et dont le produit doit être dévolu à l'achèvement de la construction de San Giorgio une taxe d'un demi à trois ducats par bateau et par voyage, et une autre pour chacun des chargements (*colli*) acheminés par ces bateaux jusques aux quais vénitiens, à raison de 2 *soldi* par *collo piccolo* et de 4 *soldi* par *collo grande*⁷¹. Un dernier point mérite d'être éclairci, qui est celui de la relative tolérance en matière religieuse dont les membres de la colonie hellénique ont pu jouir à Venise ⁷². Il paraît en effet un peu simpliste de l'expliquer, comme cela a souvent été fait, par le seul pragmatisme économique de la Sérénissime, qui aurait ainsi accordé leur liberté religieuse aux Grecs pour s'assurer la reconnaissance de leurs marchands⁷³. Il semble plutôt que face à la politique répressive du patriarcat vénitien contre toutes les tentatives d'établissement d'un culte orthodoxe à Venise ⁷⁴, ce soient les Grecs eux-mêmes qui aient su profiter des différentes opportunités qui s'offraient à eux pour faire valoir leurs droits, et l'obtention des bulles papales des 18 mai et 3 juin 1514 ⁷⁵ constitue à cet égard un véritable chef-d'œuvre d'habileté diplomatique : par ces bulles, les Grecs de Venise obtiennent du pape Léon X, que son éducation humaniste rend sensible au sort de l'hellénisme, le privilège tout à fait exceptionnel que leur paroisse dépende directement du Saint Siège, et donc du nonce ⁷⁶, plutôt que du peu conciliant patriarche de Venise ; « cerise sur le gâteau », cette protection sera obtenue contre la redevance annuelle de 5 livres de cire blanche... que le pape ne réclamera jamais ! Le 5 septembre 1526, le successeur de Léon X, Clément VII, procède à la triple nomination du nonce pontifical à Venise, du vicaire général de l'évêque de Padoue et de l'abbé du monastère de San Giorgio, auxquels il ordonne de permettre aux Grecs de jouir librement des droits accordés par les bulles de Léon X, et ce contre les prétentions du patriarche et du bas-clergé : jouant de la rivalité entre la nonciature et le patriarcat, les Grecs font désormais du nonce pontifical leur interlocuteur privilégié en matière religieuse, alors que les patriarches successifs tentent vainement de compenser cette perte d'influence par une politique encore plus répressive à l'encontre des Grecs, en particulier dans les années 1527-1528⁷⁷. Or, cette logique de contournement, si elle s'est avérée extrêmement profitable pour les Grecs, semble non seulement leur avoir valu une solide inimitié de la part du patriarcat vénitien, mais aussi avoir alimenté le soupçon d'un « lobby » grec capable de gagner les gouvernants à sa cause, comme en

témoignent encore à la fin du XVIII^e siècle ces propos amers de l'archevêque de Patras (et futur cardinal) Francesco Caraffa :

La vérité est que les Grecs Schismatiques trouvent des protections avec leur argent [...] Persuader le gouvernement [du péril schismatique que représentent les Grecs] est quasiment impossible : l'ignorance universelle fait que quelques personnes règlent toutes les décisions publiques, et ces quelques personnes sont toutes gagnées et achetées par les Grecs, et lorsque, soit par la nature des affaires, soit par la présentation de quelque bref pontifical, il a fallu en parler au Sénat, elles ont toujours mandaté les conseillers les plus favorables aux Grecs⁷⁸.

Derrière le « lobby » : aux marges de la communauté

- ¹² À l'image opulente et homogène que la communauté hellénique cherche à donner d'elle-même s'oppose une réalité bien plus complexe qui, si l'on considère le fait que la *Scuola* n'a pas jugé utile d'en conserver la trace, constitue un véritable « non-dit » de la présence grecque à Venise. Pour explorer ce « revers de la médaille », nous nous attacherons à trois figures principales : la femme, la sorcière et le criminel. Tous les trois incarnent en effet chacun à leur manière une « marge » de la nation officielle : la femme, puisque sa participation active à la vie communautaire n'est pas reconnue ; la sorcière, puisqu'elle participe de cette figure de l'altérité que représente l'« Oriental » aux yeux de l'imaginaire vénitien ; le criminel, puisqu'il rompt volontairement avec la représentation officielle des Grecs de Venise, et s'exclut lui-même de la communauté. Lorsque le Conseil des Dix accorde en 1498 la permission de fonder une *scuola* grecque-orthodoxe à Venise, il assortit son décret d'une limitation des membres masculins à 250, alors que le nombre des femmes n'y est pas restreint⁷⁹. Le constat est ici évident : les femmes de la colonie grecque de Venise n'ont aucun poids dans l'organisation de la nation. Ne pouvant bénéficier d'aucune charge ni responsabilité dans la hiérarchie communautaire, leur rôle est limité au simple soutien économique à la communauté, que ce soit par le versement de leurs cotisations à la *Scuola*⁸⁰ ou par leurs legs⁸¹, et très rares sont celles disposant d'un prestige ou d'un patrimoine, comme la fille du dernier grand-duc de Constantinople Anna Notaràs Paleologhina⁸², ou encore quelques nobles corfiotes de la cour de Catherine Cornaro⁸³. La participation des femmes à la vie de la communauté, dont les registres de *luminarie* nous permettent de nous faire une idée quantifiée, a donc naturellement tendance à baisser au fil du temps : toujours inférieures en nombre aux hommes au sein de la *Scuola*, les femmes représentent 30 % des inscriptions entre 1498 et 1530, 14 % entre 1533 et 1562, et 9 % entre 1724 et 1866⁸⁴. L'unique institution destinée aux seules femmes de la colonie grecque est le monastère orthodoxe, fondé en 1599 à l'initiative du métropolite de Philadelphie (archevêque orthodoxe de Venise⁸⁵), Gabriele Seviros, mais soumis au contrôle absolu de la *Scuola*⁸⁶. Accueillant au départ quatre religieuses qui se trouvaient déjà à Venise, le monastère, dont le nombre de sœurs est ensuite fixé à 13, recrute ses membres parmi les veuves et les filles de grands marchands, ou parmi les pauvres affranchies, auxquelles viennent s'ajouter en temps de guerre des religieuses des régions vénitiennes prises par les Turcs. L'examen des *luminarie* de la *Scuola* permet enfin de faire de l'activité professionnelle un critère assez sûr de ségrégation économique entre les femmes grecques de Venise : si la majorité d'entre elles sont femmes et/ou mères au foyer et s'occupent des recettes de leurs maris, une minorité exerce des métiers témoignant tous d'un niveau de vie plutôt bas ; parmi les rares mentions d'activités professionnelles, les plus courantes sont ainsi celles de domestique (*serva*⁸⁷), de sage-

femme (*levatrice*) et de nourrice (*balia*⁸⁸). Enfin, les prostituées (*meretrice*) grecques, absentes des registres de la *Scuola*, semblent avoir été assez nombreuses et assez populaires : si elles ne sont que quatre à figurer au nombre des 210 « principales et plus honorées courtisanes de Venise » recensées par le *Catalogue* de 1574⁸⁹, elles apparaissent en plus grand nombre dans les registres du *Santo Ufficio*⁹⁰, chargé de réguler une prostitution moins visible et plus populaire⁹¹ que celle « haut de gamme » dont traite le *Catalogue*. Fortement dépendantes de rôles stéréotypés⁹², les femmes grecques ne jouent donc pratiquement aucun rôle actif dans la vie de la communauté hellénique ; vivant à l'ombre de la présence masculine, elles sont aussi absentes de l'image que la nation cherche à donner d'elle-même, et participent donc de cette marginalité qui, au sens large, désigne ici une vie « sur les marges » de la communauté plutôt qu'« en marge » de celle-ci. La pratique de la sorcellerie, quant à elle, renvoie à une marginalité au sens strict, mais aussi, de manière plus générale, à la notion d'« orientalisme », et ce de part sa faculté à catalyser un certain nombre d'idées reçues à propos de la colonie hellénique : pour les Vénitiens, en effet, les Grecs, au-delà de toute considération ethnico-nationale, incarnent jusqu'à la fin de l'époque moderne une des formes de cette identité orientale dans laquelle se retrouvent mélangées la fascination pour Byzance et la répulsion face à l'Empire ottoman. Dans le prolongement des travaux d'Edward Said⁹³, on peut affirmer que cette notion d'« orientalisme » se nourrit moins de la différence religieuse entre Vénitiens et Grecs que d'une sorte de mythification de l'altérité culturelle amenant à prêter à l'étranger certains comportements justifiant à eux seuls son « étrangeté ». Le problème religieux posé par l'orthodoxie ayant été en partie désamorcé par la proclamation lors du concile de Ferrare-Florence (1439) de l'unité de foi dans la diversité de rite entre Catholiques et Orthodoxes, les Grecs peuvent en effet dès le xvi^e siècle se réclamer bons catholiques tout en suivant un rite original. À Venise même, si la pratique de l'orthodoxie a provoqué aux xv^e et xvi^e siècles des conflits entre les Grecs et la Sérénissime, les deux bulles papales de 1514 puis la construction d'une église orthodoxe marquent la reconnaissance de la place de ce rite dans la ville, reconnaissance que tous les efforts de l'Inquisition ne pourront faire oublier par la suite⁹⁴. À l'opposé d'une accusation d'hérésie qui a rapidement perdu de sa pertinence⁹⁵, celle de sorcellerie renvoie pour sa part directement à la notion d'orientalisme telle que nous venons de la définir. Car si les travaux de Ruth Martin sur la sorcellerie à Venise⁹⁶ ont bien montré la place du surnaturel dans cette ville à l'époque moderne, les dossiers du *Santo Ufficio* consacrés à des prévenus Grecs⁹⁷ uniquement des femmes - accréditent tous implicitement cette vision d'un Orient à moitié fantasmé s'accordant à merveille et comme naturellement aux pratiques magiques : un des *Tre Savi all'Eresia* chargés d'instruire en 1633 l'enquête pour sorcellerie ouverte contre une certaine Catterina Grega ne prend-il pas soin de préciser à propos d'un témoin cité, comme pour justifier sa présence dans cette affaire, qu'il est « né Vénitien, et vit selon les mœurs grecs » (*vivens grecorum more*⁹⁸) ? Dans les registres du *Santo Ufficio*, nous croisons ainsi de nombreuses femmes de toutes nationalités pratiquant la médecine populaire, ou s'adonnant à des pratiques condamnées par l'Inquisition sous l'étiquette de "magie", comme la composition de filtres, la divination ou encore la lecture des cartes ou du marc de café. Les sorcières grecques, quant à elles, semblent s'être faites une solide réputation dans la pratique de certains tours pour lesquels elles sont consultées à titre de spécialistes. C'est notamment le cas de la très populaire divination dite « de la corde », qui consiste à prédire l'avenir d'un couple en observant la position des nœuds sur une corde jetée à

terre ⁹⁹ : on imagine ici toute l'impression que peut faire sur des esprits vénitiens l'hermétisme des formules incantatoires allié au mystère d'une langue grecque que bien peu d'entre eux comprennent... Dernier phénomène concernant la colonie grecque sur ses marges, le tandem délinquance/criminalité reste malheureusement encore trop peu étudié, bien qu'il fasse partie intégrante de la réalité vénitienne. Des Grecs sont ainsi impliqués dans des délits mineurs aussi bien que dans des crimes de sang : si le *Consiglio dei Dieci* traite des cas d'un faux-monnayeur et d'un contrebandier grecs en six mois d'intervalle¹⁰⁰, ils sont aussi en moyenne un à deux par an à figurer sur les registres des *Signori Notte al Criminal* pour des affaires allant du vol au meurtre ¹⁰¹. Alors que les accusés semblent majoritairement issus des couches les plus pauvres de la société, une proportion tout à fait remarquable d'entre eux appartient au monde de la mer, du marin en escale à l'ouvrier de l'Arsenal ; nous noterons enfin que les femmes ne sont pas étrangères à ce monde de la criminalité, puisque nous en trouvons deux condamnées pour faux monnayage ¹⁰², et quatre poursuivies par les *Signori di Notte al Criminal* pour des affaires de vol ou de meurtre ¹⁰³. La sentence la plus couramment prononcée contre eux peut-être faute de ne pas arriver à les retrouver étant le bannissement temporaire ou définitif de la ville, cela signifie pour les coupables Grecs une double peine, puisqu'à l'exclusion de la cité s'ajoute celle de la communauté : les recherches menées jusqu'à présent dans les archives de la *Scuola* ne nous ont en effet pas permis de retrouver aucune mention de ces individus après leur condamnation... Intimement liée à l'existence et aux activités de la *Scuola*, l'idée d'un « lobby » grec se nourrit donc du rapport ambigu que la nation hellénique entretient avec sa propre image : en ne renvoyant qu'à la définition étroite de la communauté, elle entretient ainsi la méfiance des Vénitiens vis-à-vis d'une nation grecque dont la prospérité semble bâtie contre les intérêts locaux ; l'étude des marges de la colonie semble de même confirmer l'hypothèse selon laquelle cette image renverrait directement à la manière très pragmatique que la communauté hellénique a eu de gérer ses propres effectifs, que ce soit en cantonnant les femmes dans des rôles subalternes ou en excluant les éléments les plus turbulents de la représentation comme de la vie communautaires. Enfin, cette idée d'un « lobby » grec à Venise repose aussi mais peut-être dans une moindre mesure sur une lecture partielle et partielle de l'histoire de la colonie hellénique, puisqu'à l'image d'une nation commerçante exclusivement préoccupée de ses propres intérêts s'oppose la réalité d'une communauté dont la destinée est intimement liée à celle de la ville d'accueil, et ce jusque dans sa chute : pour venir en aide à la République qui doit payer les 25 000 ducats mensuels exigés par Bonaparte, la *Scuola* grecque lui offrira ainsi 5 000 ducats, et donnera à la *Zecca* (Hôtel des Monnaies) son argenterie et celle de l'église, pour une valeur totale de 9 976, 15 ducats ; ruinée par la confiscation de ces biens au moment de la dissolution de la République, la communauté grecque se retrouvera ainsi dans une grande difficulté financière que d'aucuns considèrent comme le coup de grâce donné à une présence grecque déjà très diminuée ¹⁰⁴.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cet article, tant dans son fond que dans sa forme, doit beaucoup aux conseils éclairés et bienveillants du Professeur Olivier Zeller, ainsi qu'à l'aide de mes amis, du travail de relecture accompli par Matthieu Demanuelli, Malincha Gersin, Yannick Jambon et Nicolas Redt, au soutien matériel et moral de Stefania Marsura et Cinzia Rampazzo. Que tous en soient ici pleinement remerciés.

Philippe DE COMMYNES, *Mémoires*, Paris, Le Livre de Poche, 2001, p. 557. Commynes effectue deux ambassades à Venise, en 1494 et en 1495 ; cette remarque est tirée de la description de Venise qu'il fait lors de son premier voyage.

2. Pour un très bon aperçu des enjeux de ce vaste sujet, voir Donatella CALABI, « Gli stranieri e la città », in Alberto Tenenti & Ugo Tucci (éd.), *Storia di Venezia dalle origine alla caduta della Serenissima*, t. V, *Il Rinascimento. Società e Economia*, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, 1996, p. 913-946.

3. Giorgio FEDALTO, « Stranieri a Venezia e a Padova » et « Stranieri a Venezia e a Padova, 1550-1700 », in Girolamo Arnaldi & Manlio Pastore Stocchi (éd.), *Storia della cultura veneta*, Vicenza, Neri Pozza, 1976-1986, t. III/1, *Dal primo Quattrocento al Concilio di Trento*, p. 499-535, et t. IV/2, *Il Seicento*, p. 251-279.

4. Georg OSTROGORSKY, *Storia dell'impero bizantino*, Torino, Einaudi, 1968 [1^{re} éd. : München, C. H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung, 1963], p. 389 : *Analogamente al territorio dell'impero, la stessa Costantinopoli venne spartita : anche qui Venezia ottenne tre ottavi, mentre gli altri cinque ottavi restarono all'imperatore. Il doge si chiamò così a ragione « signore della quarta parte e mezza (di un quarto) dell'impero romano », e mentre i principi franchi erano obbligati a giurare fedeltà all'impero di Costantinopoli, Dandolo, secondo quanto affermava esplicitamente il trattato, era esentato da questo obbligo.* On peut à ce propos rappeler la belle formule de Fernand Braudel : « Venise n'a grandi qu'en se nourrissant des marchés, des complaisances et des faiblesses de l'Empire byzantin, en lui imposant ses services. Elle a mangé l'énorme maison du dedans, comme les termites dévorent une charpente. » (Fernand Braudel & Georges Duby [éd.], *La Méditerranée, les Hommes et l'Héritage*, Paris, Flammarion, 1986 [1^{re} éd. : Paris, Arts et Métiers Graphiques, 1977], p. 177).

5. L'expression est attribuée à l'évêque de Nicée (et futur cardinal) Bessarion, qui fait partie de l'énorme délégation byzantine qui, sur la route du concile de Ferrare-Florence, fait étape à Venise en 1438 - 1439. Le même Bessarion offrira en 1468 à la République l'inestimable collection de manuscrits qui formera le noyau de la Bibliothèque de San Marco.

6. L'expression est de l'évêque Dorothée de Mytilène, qui fait lui aussi partie de la délégation de 1438 - 39 (cf. n. 5).

7. Jean DÉCARREUX, « L'Union des Églises au concile de Ferrare-Florence (1438-1439) », *Irénikon*, XXXIX (1966), n 1, p. 46-72, et n 2, p. 177-220.

8. Freddy THIRIET, « Sur les communautés grecque et albanaise à Venise », in Hans-Georg Beck, Manoussos Manoussacas & Agostino Pertusi (éd.), *Venezia centra di mediazione tra Oriente e Occidente (secoli XV e XVI) : aspetti e problemi*, 2 vol., Firenze, Olschki, 1977, t. I, p. 217 - 232, ici p. 217 : « D'emblée apparaît la différence entre les communautés grecque et albanaise, la première nombreuse, assez opulente et solidement organisée autour de son Église [sic], capable de constituer la *nazione greca*, la seconde, bien que nantie assez tôt d'une *scuola*, moins compacte, composée surtout de personnes modestes mais plus rapidement intégrées à la vie vénitienne puisque de religion catholique romaine pour la plupart. »

9. On trouvera une excellente présentation des *scuole* vénitiennes et de leur rôle au sein de la cité dans l'article de Brian PULLAN, « Natura e carattere delle Scuole », in Terisio Pignatti (éd.), *Le Scuole di Venezia*, Milano, Electa, 1981, p. 9 - 24 ; sur ce sujet des *scuole*, voir aussi Patricia FORTINI BROWN, « Le Scuole », in Alberto Tenenti & Ugo Tucci (éd.), *Storia di Venezia, op. cit.*, p. 0 7 - 3 5 4.
10. En 1708 sera fondée la *scuola* grecque-catholique de San Spiridione ; pour une histoire de cette seconde *scuola* hellénique, voir Giorgio PLUMIDIS, « La confraternita greco-cattolica di Santo Spiridione a Venezia (1708) », *Bollettino della Badia Greca di Grottaferrata*, n.s., 26 (1972/1), p. 51 - 70.
11. Voir notamment sur ce sujet Giorgio RAVEGNANI, « Un legame di lunga tradizione. Dalla genesi di Venezia alla nascita della Comunità », in Tiepolo Maria Francesca & Tonetti Eurigio (éd.), *I Greci a Venezia*, Actes du congrès international d'études (Venise, 5-7 novembre 1998), Venezia, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed. Arti, 2002, p. 11-40, ainsi que les travaux de Deno GEANAKOPOLOS, « Erasmus and the Aldine Academy of Venice : A Neglected Chapter in the Transmission of Graeco-Byzantine Learning to the West », *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 3 (1960), p. 107 - 134 ; *Greek Scholars in Venice : Studies in the Dissemination of Greek Learning from Byzantium to Western Europe*, Cambridge, Harvard University Press, 1 9 6 2 ; *Interaction of the « sibling » Byzantine and Western cultures in the Middle Ages and Italian Renaissance (330-1600)*, New Haven Londres, Yale University Press, 1976.
12. Pour une discussion du terme de « communauté » appliqué à la colonie grecque de Venise, voir Artemi XANTHOPOULOU-KYRIAKOU, *Η Ελληνική Κοινότητα της Βενετίας (1797-1866). Διοικητική και οικονομική οργάνωση, εκπαιδευτική και πολιτική δραστηριότητα* [La communauté grecque de Venise (1797-1866). Organisation administrative et économique, activités éducatives et politiques], Saloniki, Ekdoseis P. Pournaras, 1978, p. 38.
13. Gerasimos PANGRATIS, « Γιαννιώτες έμπτοροι στη Βενετία στα μέσα του 16ου αιώνα (1550-1567) » [Marchands de Jannina à Venise au milieu du XVI^e siècle (1550-1567)], *Thesaurismata*, 28 (1998), p. 129-173.
14. Brunehilde IMHAUS, *Le Minoranze orientali a Venezia, 1300-1510*, Roma, Il Veltro, 1997, p. 40-42.
15. Élisabeth CROUZET-PAVAN, *Venezia trionfante : gli orizzonti di un mito*, Torino, Einaudi, 2001 [1^{ère} éd. : Paris, Albin Michel, 1999], p. 166 : *Questi sradicati hanno spesso raggiunto, come prima tappa, i porti veneziani della Dalmazia, dell'Albania o della Grecia occidentale, prima della grande partenza verso la metropoli, una metropoli che reclama uomini per suoi eserciti, braccia per le sue galere.*
16. Deno GEANAKOPOLOS, « La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento », in Agostino Pertusi (éd.), *Venezia e l'Oriente fra Tarda Medioevo e Rinascimento*, Venezia, Sansoni, 1966, p. 183-203, citation p. 184.
17. Sur le sujet, voir James BALL, « Poverty, charity and the Greek community », *Studi Veneziani*, n.s., 6 (1982), p. 129-146. Rares semblent être les cas où un individu est déclaré comme pauvre ; parmi les 1 036 actes de décès de Grecs enregistrés par l'église de Sant-Antonin entre 1569 et 1704 et publiés par Chryssa MALTEZOU & Georgios PLUMIDIS, *Gli atti di morte dei Greci nell'archivio della chiesa di Sant'Antonin di Venezia (1569- 1810)*, Venezia, Istituto Ellenico di Studi Bizantini e Postbizantini di Venezia, 2001 ; seuls 6 concernent ainsi des personnes dont l'indigence est explicitement mentionnée (les expressions « *fa seppellir [...] per l'amor di Dio* » ou « *per carità* », qui regroupent une réalité très hétérogène, ne sont pas ici prises en compte). Notons par ailleurs que l'acte de décès du « pauvre mendiant dont on ne sait pas le nom » (*un povero cercante, che non si sà il nome*, n 896, 22 décembre 1692) évoque une énigmatique « habitation où habitent d'ordinaire les Grecs pauvres » (*habitatione solita di habitar li poveri Greci*) qui mériterait d'être étudiée plus à fond.
18. Costas Kyrris a beaucoup étudié la communauté chypriote de Venise, à laquelle il a consacré trois articles fondamentaux : « Cypriots Scholars in Venice in the 16th and 17th centuries », in Johannes Irmscher & Marika Mineemi (éd.), *Über Beziehungen des Griechentums zum Ausland in der Neueren Zeit*, Berlin, Akademie-Verlag, 1968, p. 183-272 ; « Further Documents relating to Cypriote Immigrants in Venice (xv xvii centuries) », *Epeteris*, 3 (1969-70), p. 145-165 ; « The Cypriote family

- of Soderini and other Cypriots in Venice (xv-xvii centuries) », *Neo Hellenika*, 1 (1970), p. 58-78. Sur le même sujet, voir le récent article de Brunehilde IMHAUS, « La minorité chypriote de Venise du xvi^e siècle au début du xvii^e siècle », in Yannis Ioannou, Françoise Métral & Marguerite Yon (éd.), *Chypre et la Méditerranée orientale*, Lyon, Maison de l'Orient Méditerranéen, 2000, p. 33-41.
19. Istituto Ellenico di Venezia (IEV), Antico Archivio (AA), *Mariegola*, f° 66r, 2 mai 1572.
20. Ioannis VELUDOS, « Cenni sulla colonia greca orientale », in *Venezia e le sue Lagune*, Venezia, Antonelli, 1847, t.1, Annexe V, p. 78-100, p. 81.
21. Archivio di Stato di Venezia (ASV), *Consiglio dei Dieci* (CD), *Parti miste* (Pm), reg. 34, f° 142r (1511).
22. ASV, CD Pm, reg. 9, f° 140v, 8 janvier 1416.
23. ASV, CD, Pm, reg. 18, f° 113v, 8 juin 1475.
24. Archivio Storico Patriarcale di Venezia (ASPV), *Actorum Diversorum* (AD), C, Lib. XXIII, f° 77v (27 avril 1481).
25. Ioannis VELUDOS, « Cenni sulla colonia greca orientale », art. cité, p. 81. Notons que cette évaluation n'est pas le fruit d'une quelconque étude démographique menée par Veludos, mais la simple reprise d'une lettre de l'archevêque orthodoxe de Philadelphie, Gabriel Seviros (éditée par Johannes Lamius in *Gabrielis Severi et aliorum graecorum recentiorum epistolae*, Firenze, 1754, p. 116). Dans le sillage de Ioannis Veludos, les principaux historiographes de la colonie grecque de Venise reprendront à leur compte et sans jamais vraiment la discuter cette évaluation pourtant fragile : Deno GEANAKOPOLOS, « La colonia greca di Venezia... », art. cité, p. 191 ; Giorgio FEDALTO, *Ricerche storiche sulla posizione giuridica ed ecclesiastica dei Greci a Venezia nei secoli xv e xvi*, Firenze, Olschki, 1967, p. 33 ; Manoussos MANOUSSACAS, « Aperçu d'une histoire de la colonie grecque orthodoxe de Venise », *Thesaurismata*, 19 (1982), p. 7-30, ici p. 15 ; Nikolaos MOSCHONAS, « La comunità greca di Venezia, aspetti sociali ed economici », in Maria Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia*, op. cit., p. 221-242, ici p. 223.
26. Cité par Emile LEGRAND, *Notice biographique sur Jean et Théodose Zygomalas*, Paris, Ernest Leroux, 1889, p. 254-255.
27. ASV Senato, *Deliberazioni Roma*, f° 199, f° 488-490, 1^{er} juin 1686.
28. Julius BELOCH, « La popolazione di Venezia nei secoli xvi e xvii », *Nuovo Archivio Veneto*, 45 (1902), p. 5-49, ici p. 44 ; ce chiffre est présenté par Beloch comme une « estimation critique » du résultat du recensement de 1696, qui évalue la population vénitienne à 132 637 habitants. Daniele Beltrami propose quant à lui le chiffre de 138067 habitants à Venise en 1696 : « Lineamenti di storia della popolazione di Venezia nei secoli xvi, xvii, xviii », *Atti dell'Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, CIX (1950-51), p. 9-40, ici p. 17.
29. Ugo Tucci, « I Greci nella vita marittima veneziana », in Maria Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia*, op. cit., p. 243-255.
30. Deno GEANAKOPOLOS, *Greek Scholars in Venice*, op. cit.
31. L'identité comme l'activité de ces étudiants grecs de l'université de Padoue ont été bien étudiées par Giorgio PLUMIDIS dans deux articles : « Οι πράξεις εγγραφής των Ευσύνων σπουδαστών του Πανεπιστημίου της Πάδοβας (Μέρος Α'. Artisti 1634-1782) » [Les actes d'immatriculation des étudiants grecs de l'Université de Padoue (1re partie. Artistes 1634-1782)], *Επετηρίς Εταιρείας Βυζαντινών Σπουδών*, 37 (1969 1970), p. 260-336 à compléter par son « Συμπύρωμα (έτη 1674-1701) » [Supplément (1674-1701)], *Thesaurismata*, 8 (1971), p. 188-204 ; et « Gli scolari greci nello studio di Padova », *Quaderni per la storia dell'Università di Padova*, 4 (1971), p. 127-141 ; deux autres références sur le sujet restent l'article de Giovanni FABRIS, « Professori e scolari greci all'Università di Padova », *Archivio Veneto*, V série, 30 (1942), p. 121- 165, ainsi que l'ouvrage d'Aristides STERGHELLIS, *Τα δημοσιεύματα των ελλήνων σπουδαστών του Πανεπιστημίου της Πάδοβας τον 17^ο και 18^ο αι.* [Les publications des étudiants grecs de l'Université de Padoue aux xvi^e et xviii^e siècles], Athènes, Parnassos, 1970 ; enfin, on trouvera une synthèse récente sur ce sujet chez Dimitris

ARVANITAKIS, « Studenti a Venezia. Un'aspetto dell'esperienza dell'istruzione neoellenica », in Chryssa Maltezou (éd.), *Δημοσία ἑλλάς /Pubblica celebrazione : 500 anni dalla fondazione della comunità dei greci ortodossi di Venezia, 1498-1998*, Venezia, Istituto Ellenico di Studi Bizantini e Postbizantini di Venezia, 1999, p. 47-74.

32. Pour un bon aperçu de l'activité artistique des Grecs de Venise, voir Niki TSELENTI, « Pittori Greci e la Confraternita dei Greci di Venezia », in Chryssa Maltezou (éd.), *Δημοσία ἑλλάς /Pubblica celebrazione*, op. cit., p. 155-183, ainsi que les deux études de Maria CONSTANTOUDAKI-KITROMILIDES sur « L'arre dei pittori greci a Venezia nel Cinquecento », in Mauro Lucco (éd.), *La pittura nel Veneto. Il Cinquecento*, t. III, Milano, Electa, 1999, p. 1203-1261, et « Le icone e l'arte dei pittori greci a Venezia. Maestri in rapporto con la confraternita greca », in Maria Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia*, op. cit., p. 569-642.

33. Sur ce sujet, voir Irene PAPADAKI, « L'attività editoriale greca a Venezia », in Chryssa Maltezou (éd.), *Δημοσία ἑλλάς /Pubblica celebrazione*, op. cit., p. 105-132 ; voir aussi les trois contributions de Linos Politis, « Venezia come centro della stampa e della diffusione della prima letteratura neoellenica » ; Enrica FOLLIERI, « Il libro greco per i greci nelle imprese editoriali romane e veneziane della prima metà del Cinquecento » et Léandre VRANOUSIS, « Les imprimeries vénitiennes et les premiers livres grecs », in Hans-Georg Beck, Manoussos Manoussacas & Agostino Pertusi (éd.), *Venezia centro di mediazione*, op. cit., t. II, p. 443-482, 483-508 et 509-519. Voir aussi L. EVRO, « The first printed greek book », *Journal of the Hellenic Diaspora*, VI/4 (1979), p. 63-79 ; Despina VLASSI SPONZA, « I Greci a Venezia ; Una presenza costante nell'editoria (sec. xv-xx) », in Scilla Abbiati (éd.), *Armeni, Ebrei, Greci stampatori a Venezia*, op. cit., p. 71-99 ; Georgios PLUMIDIS, « Le tipografie greche a Venezia », in Maria Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia*, op. cit., p. 365-380.

34. Manoussos MANOUSSACAS, « Un poeta cretese ambasciatore di Venezia a Tunisi e presso i Turchi : Leonardo Dellaporta e i suoi componimenti poetici », in Agostino Pertusi (éd.), *Venezia e l'Oriente fra Tardo Medioevo e Rinascimento*, Venezia, Sansoni, 1966, p. 283-307 ; Maria Francesca TIEPOLO, « Greci nella Cancelleria veneziana : Giovanni Dario », in Maria Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia*, op. cit., p. 257-314.

35. Stathis BIRTACHAS, « Il clero greco-ortodosso a Venezia. Dal papàs-Michalis e san Biagio fino all'arcidiocesi d'Italia », in Chryssa Maltezou (éd.), *Δημοσία ἑλλάς /Pubblica celebrazione*, op. cit., p. 75-104.

36. Fani MAVROIDI, *Aspetti della società veneziana del'500. Le confraternità del'500. La Confraternità di S. Nicolò dei Greci*, Ravenna (éd.) D. Byte, 1989, p. 38-39 : sept soeurs (*monache*) sont ainsi recensées sur les deux premiers registres de la scuola hellénique, entre 1489 et 1562.

37. Pour une aperçu général du groupe des stradiots, voir Giorgio PILIDIS, « Morire per honor di la Signoria. Gli stradioti Greci a Venezia », in Chryssa Maltezou (éd.), *Δημοσία ἑλλάς /Pubblica celebrazione*, op. cit., p. 25 46, et Chryssa MALTEZOU, « Stradioti » : *οἱ προστατες των συνόρων* [Stradiots : les protecteurs des frontières], Athènes, Acrinet, 2003 ; le rôle des stradiots dans l'organisation militaire vénitienne a été étudié par Eugenio BARBARICH, « Gli stradioti nell'arte militare italiana », *Rivista di Cavalleria*, XIII (1904), p. 52-72 ; pour un étude de l'apport linguistique de ce groupe militaire à la langue vénitienne, voir Guido SALA, « La lingua degli stradiotti nelle commedie e nelle poesie dialettali veneziane del sec. XVI », *Atti dell'Istituto veneto di Scienze, Lettere ed Arti*, CIX (1950-51), p. 141-188, et CX (1951-52), p. 291-343 ; enfin, Marianna COLIVA a consacré un article à la brillante carrière du stradiot Théodore Paléologue : « Θεόδωρος Παλαιολόγος, αρχηγός μισθοφόρων « στρατιωτών » και διερμηνέας στην υπηρεσία της Βενετίας (1452 c.-1532) » [Theodore Paléologue, commandant des mercenaires « stradiots » et interprète au service de Venise (v. 1452 1532)], *Thesaurismata*, 10 (1973), p. 138-162.

38. Cf. *infra*, où ces deux catégories font l'objet d'un traitement particulier.

39. Paulo PRETO, *I servizi segreti di Venezia*, Milano, Il Saggiatore, 1994.

40. Sur les esclaves, voir Paolo MOLMENTI, *La Storia di Venezia nella vita privata*, Bergamo, Istituto Italiano d'Arte Grafiche, 1927, t. I, p. 92-93. Les papiers de deux notaires du xive siècle, Benvenuto de Brixano et Domenico, respectivement édités par Raimondo Morozzo DELLA ROCCA, *Benvenuto de Brixano, notaio in Candia, 1301-1302*, Venezia, Alfieri, 1950 ; et Maria Francesca TIEPOLO, *Domenico prete di S. Maurizio, notaio in Venezia, 1309-1316*, Venezia, Comitato per la Pubblicazione delle Fonti relative alla Storia di Venezia, 1970, contiennent quelques actes de vente d'esclaves grecs : le 23 mai 1301 pour le premier, et les 14 avril 1310, 13 janvier 1311 et 23 novembre 1315 pour le second. La « Dona Marietta, schiava Greca » dont le décès est enregistré à l'église Sant-Antonin en 1643, a plus vraisemblablement été une esclave des Ottomans que des Vénitiens (cité par Chryssa MALTEZOU & Georgios PLUMIDIS, *Gli atti di morte dei Greci*, op. cit., n° 405, 13 nov. 1643).
41. ASV, *Milizia da Mar*, reg. 761, « *Marineri* » (1564).
42. ASV, *Milizia da Mar*, reg. 762, « *Armiraagli Comiti et altri Benemeriti* » (1594).
43. Giorgio PLUMIDIS, « Considerazioni sulla popolazione greca a Venezia nella seconda metà del'500 », *Studi Veneziani*, XIV (1972), p. 219-226.
44. Antonio PARDOS, « Αλφαβητικός κατάλογος των πρώτων μελών της Ευσηνικής Αδευφότητας της Βενετίας από το κατάστιχο 129 (1498-1530) » [Catalogue alphabétique des premiers membres de la Confraternité grecque de Venise d'après le registre 129 (1498-1530)], « Α'. Άντρες » [1. Les Hommes], *Thesaurismata*, 16 (1979), p. 294-386, et « Β. Γυναικες » [2. Les Femmes], *Thesaurismata*, 17 (1980), p. 149-205.
45. Cristoforo Da Canal affirme ainsi dès 1540 : « [Pour trouver des chiourmes], je n'aurai pas besoin de monter jusqu'à la sphère du feu comme Prométhée, ni d'aller dans des pays lointains, parce que la Grèce et l'Esclavonie pourront m'en fournir en abondance » (*Della Milizia Marittima* [éd.] de Mario Nani Mocenigo, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 1930, t. II, p. 110). En 1589, c'est au tour de l'ambassadeur de Venise à Chypre, Antonio Zane, d'affirmer que *Non è nave né galia che navega di questa città e che non abbia per suo servitio gente cypriota*. « il n'y a ni navire ni galère qui navigue depuis cette ville et qui n'ait à son service des Chypriotes », cité par Vladimir LAMANSKY, *Secrets d'État de Venise*, 2 vol., New York, B. Franklin, 1968 [1re éd. : Saint-Petersbourg, Académie Impériale des Sciences, 1884], p. 563. L'étude de référence sur le personnel maritime vénitien reste celle d'Alberto TENENTI, *Cristoforo Da Canal. La marine vénitienne avant Lépante*, Paris, SEVPEN, 1962.
46. ASV, *Senato Secreta, Relazione di Candia*, c. 79.
47. Cristoforo DA CANAL, *Della Milizia Marittima*, op. cit., t. II, p. 111-113 et 162.
48. Après avoir employé le charpentier grec Theodoro Baxon, ou Bassanus, pour un salaire annuel de 130 ducats (c'est-à-dire supérieur à celui du contremaître lui-même), le Sénat, craignant de le voir mourir sans qu'il n'ait eu le temps de transmettre aux artisans vénitiens les secrets de fabrication de ses fameuses galères légères de combat, s'adjoint à prix d'or (un salaire de 200 ducats par an, 50 ducats pour son déménagement de Rhodes et une maison aux frais de l'État) les services de son neveu Nicolo Palopano, qui se voit progressivement confier la direction des chantiers au détriment de son concurrent vénitien, le contremaître Bernardo di Bernardo (ASV, *Senato Misti*, reg. 60, P 17, juin 1437, et ASV, *Arsenale*, b. 566, « *Quaderno dei salariadi* », P 13, juillet 1437) ; à la mort de Nicolo - dont les autorités vénitiennes financent l'enterrement à hauteur de 150 ducats ! - le Sénat fait appel au fils de celui-ci, Giorgio, qui parvient à se faire embaucher aux mêmes conditions que son père, et occupe entre 1442 et 1455 la place extrêmement convoitée de contremaître des charpentiers de l'Arsenal (ASV, *Senato Mar*, reg. 1, f° 13v, 26 janvier 1441, et 101v, 3 juillet 1442). Pour un aperçu du fonctionnement de l'Arsenal, voir Frederic LANE, *Navires et Constructeurs à Venise pendant la Renaissance*, Paris, SEVPEN, 1965, ainsi que les deux articles de Franco Rossi, « L'Arsenale : i quadri direttivi » et Giovanni CANIATO, « L'Arsenale : maestranze e organizzazione del lavoro », in Alberto Tenenti & Ugo Tucci (éd.), *Storia di Venezia*, op. cit., p. 593-639 et 641-677.

49. L'expression « Venezia, l'altra patria dei Greci » est reprise de Chryssa MALTEZOU, in Chryssa Maltezo (éd.), *Δημοσία ιλαρία / Pubblica celebrazione*, op. cit., p. 9-22.
50. Encore au milieu du XIX^e siècle, Edmond ABOUT se fera l'écho de cette réputation dans un de ses pamphlets les plus célèbres : « On dirait que la Grèce s'est incarnée tout entière dans l'insulaire Ulysse, qui sait naviguer et mentir, qui spéculer sur ses affections et sur ses malheurs ; qui, lorsqu'il échange ses armes avec un ami, fait en sorte de gagner au change ; qui, avant de tuer les prétendants, conseille à sa femme de leur demander de riches présents ; Ulysse le héros marin, marchand et fripon. » (*La Grèce contemporaine*, Hachette, Paris, 1854, p. 179).
51. Fotis BAROUTSOS, « Mercanti Greci a Venezia. Periodi e tendenze », in Chryssa Maltezo (éd.), *Δημοσία ιλαρία / Pubblica celebrazione*, op. cit., p. 133-154.
52. Le marchand et avocat corfiote Tommaso Flanghinis lègue en 1644 à la scuola grecque 171716 ducats, destinés à l'institution d'une école, à la fondation d'un hôpital, au rachat d'esclaves chrétiens aux mains des infidèles et à la dot de pauvres jeunes filles grecques ; le testament a été édité par Konstantinos MERTZIOS, « Θωμάς Φυαγγίνης και ο Μικρός Ευσηνυμνήμων » [Thomas Flanghinis et le Mikros Ellinomnimon], *Πραγματεία ! Ακαδημίας Αθηνών*, IX (1939), p. 128-139 ; sur le collège, voir les travaux d'Athanassios KARATHANASSIS, *Η Φλαγγίνειος Σχολή της Βενετίας* [L'École Flanghinienne de Venise], Thessaloniki, Kyriakidi, 1975, et « Il Collegio Flanghinis », in Maria Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia*, op. cit., p. 197-208 ; sur l'hôpital, voir Christos BARTSOCAS & Constantinos PAPADATOS, « Το Ευσηνικό Νοσοκομείο της Βενετίας, περίοδ. Α. : Νοσοκομείο Φυαγγίνης (1678-1800) » [Les hôpitaux grecs de Venise, 1^{re} période : l'Hôpital Flanghinis (1678-1800)], *Materia Medica Graeca*, VI (1977), p. 584-585.
53. Panagiotis MICHAÏLARIS, « L'attività armatoriale di Demetrio Peruli e il suo intervento al traffico mediterraneo », in *Economies méditerranéennes. Equilibres et intercommunications*, XIII^e-XIX^e siècles, Actes du II^e Colloque international d'Athènes (18-25 septembre 1983), Athènes, Centre de Recherches Néohelléniques de la Fondation de la Recherche Scientifique, 1985, t. I, p. 175-186.
54. C'est ainsi le cas à Salonique, comme l'affirme Nicolas SVORONOS, *Le commerce de Salonique au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1956, p. 169 ; « Jusqu'à la paix de Passarowitz (1718) [...] le commerce vénitien s'exerça à Salonique par l'entremise des Grecs. » Plus largement, voir l'article fondamental de Traian STOLANOVICH, « The Conquering Balkan Orthodox Merchant », *Journal of Economic History*, 20 (1960), p. 234-313 ; voir aussi le récent article de Maria FUSARO, « Les Anglais et les Grecs. Un réseau de coopération commerciale en Méditerranée vénitienne », *Annales*, 58/3 (mai-juin 2003), p. 605-626.
55. Salvatore CIRIACONO, *Oglio ed Ebrei nella Repubblica veneta del Settecento*, Venezia, Deputazione di Storia Patria per le Venezie, 1975.
56. Voir par exemple ASV, *Senato Mar*, reg. 42, f^o 242r, 29 septembre 1575 : ce décret autorise les sujets de la Sérénissime à battre pavillon vénitien.
57. L'institution des *Capi di Piazza* est assez justement définie par Chryssa Maltezo comme « une sorte de chambre de commerce avant l'heure » (*Η Βενετία των Ελλήνων / Venice of the Greeks*, Athènes, Militos, 1999, p. 110).
58. .IEV, AA, b. 46, fac. 675 (18 juin 1799). Les Grecs en question sont : Michel Giustinian (1670 et 1672), Andrea Calichiopuli (1670, 1676 et 1678), Simon Giugali (1672), Marco Cagiani (1683 et 1695), Marco Ghirardi (1687), Nicolò Carajani (1703), Zorzi Zandiri (1795 et 1713), Tommaso de Girolamo (1709 et 1717), Demetrio Perulli (1719-1729 et 1732-1736), Simon Maruzzi (1729), Leonardo Capitanachi (1729, 1731 et 1732), Nicolò Carejanni (1732), Steffano Carajanni (1776) et Zuane Lazzaro (17 [...]).
59. Dite aussi « Département du commerce, des poids, des mesures et des postes », la *Deputazione mercantile* fonctionne du 2 avril 1798 au 18 avril 1806 avec les attributions des anciens *Cinque Savi alla Mercanzia* gestion du commerce, de la navigation, des arts et manufactures, des douanes, octrois et droits de passage, des assurances maritimes, du monopole du tabac, du réseau viaire et

de l'agriculture, répression de la contrebande, contrôle des colonies étrangères et de l'activité des marchands vénitiens et sujets de la Sérénissime auxquelles s'ajoutent la surintendance des bancs de prêt (*banchi*) du ghetto et des commissions sur les affaires des sujets ottomans. Cf. Maria Francesca TIEPOLO & Giustiniana MIGLIARDI O'RIORDAN (éd.), *Guida Generale degli Archivi di Stato Italiani*, t. IV, *Archivio di Stato di Venezia*, Roma, Ministero per i Beni Culturali e Ambientali, 1994, p. 1019-1020.

60. IEV, AA, b. 46, fasc. 675, 18 juin 1799 : [...] *nessun altra nazione fuori dei Greci e Latini sia mai stata, né suoi individui, fregiata dell'impiego di Capo di Piazza. E ciò dal 1670 sino a giorni nostri, come pure dalli registri stessi risulta, che nelle varie Deputazioni instituite in passato alle scale d'Europa per proteggere ed animare il commercio di questa piazza, sempre trovasi compreso un qualche individuo della Nazione Greca.*

61. Il s'agit d'« Alexius de Corfoo aromatarius ».

62. ASV, CD, Pm, reg. 27, f° 204r, 28 novembre 1498.

63. Deno GEANAKOPOLOS, « La colonia greca di Venezia », art. cité, p. 188.

64. Le nombre des membres inscrits à la *Scuola* est ainsi de 767 entre 1498 et 1530, de 1 044 entre 1533 et 1562, de 741 pour la seule année 1563 (probablement le maximum atteint en 500 ans d'histoire de la *Scuola*), puis de seulement 546 entre 1724 et 1866 ; cf. Antonio PARDOS, « Αυθαριθτικός », art. cité, et Fani MAVROIDI, *Συμβολή στην ιστορία της Ελληνικής Αδελφότητας στον ΙΕΤ αιώνα. Εκδοση του Β'Μητρώου Εγγραφών (1533-1562)* [Contribution à l'histoire de la communauté grecque au XVII^e siècle. Edition du second registre d'inscriptions (1533-1562)], Athènes, Noti Karavia, 1976.

65. Notons toutefois ici que l'attribution de cette *scuola* aux Grecs est relativement tardive, puisqu'elle intervient bien après la fondation d'autres *scuole* nationales de moindre importance, comme celle des Lombards en 1361, celle des Florentins en 1435, celle des Albans en 1442 (*Scuola di Santa Maria e di San Gallo*, ou *Scuola degli Albanesi*), ou encore celle des Dalmates ou Esclavons en 1451 (*Scuola di San Zorzi e San Trifone*). Freddy Thiriet propose deux explications à ce « retard » : « en premier lieu, les Grecs étaient très habitués à la cité, y trouvaient des parents, des amis capables de leur apporter immédiatement les secours matériels indispensables à tout immigré ; d'autre part les autorités de la Sérénissime, tout en se montrant compréhensives et fort accueillantes envers les Hellènes, redoutaient malgré tout leur originalité et, plus encore, leur foi orthodoxe sans cesse affirmée. Aussi bien [...] une organisation centralisée ne fut autorisée en faveur des Grecs qu'après la disparition de l'Empire byzantin. » (« Sur les communautés grecque et albanaise à Venise », art. cité, p. 222.)

66. Outre le collège Flanghinis déjà évoqué plus haut (cf. n. 51), on peut aussi mentionner le cas du chypriote Bernardo Acris qui, entre 1661 et 1666, lègue à la *Scuola* 2 400 ducats destinés à la fondation de deux bourses d'études pour des étudiants grecs de Venise ; sur cet exemple, voir Athanassios KARATHANASSIS, *Η Φλαγγίνειος Σχολή της Βενετίας*, op. cit., p. 60-64.

67. On peut notamment penser ici au cas de Matteo Verghis, armateur et marchand corfiote qui assure de 1550 à 1553 la *gastaldia* tout en dirigeant un commerce florissant allant de Constantinople à l'Angleterre. cf. IEV, reg. 19, f 52v (26 janvier 1550) et 57v (29 janvier 1553).

68. Tel est par exemple le cas de Pothitos, qui mène de front ses activités d'armateur et de chapelain de San Giorgio dei Greci de 1556 à 1559 (voir Eftichia D. LIATA, « Ιερείς των Ευσύνων της Βενετίας από 1412 1558 », [Les prêtres des Grecs de Venise, 1412-1558], *Thesaurismata*, 13 (1976), p. 85-110, ici p. 101).

69. Ces donations ne se limitent pas à la seule colonie vénitienne, puisque dans la grande tradition de l'évergétisme grec, de nombreuses sommes sont destinées à la construction d'écoles et d'églises en Grèce même (Ioannina, Kastoria, Salonique, Athènes, Chio, etc.) ; sur ce sujet, voir Giorgio PLUMIDIS, « Σχολεία στην Ευσάδα συντηρούμενα από κυεροδοτήματα Ευσύνων της Βενετίας (1603-1797) » [Les écoles de Grèce subventionnées par les dons de Grecs de Venise (1603-1797)], *Thesaurismata*, 9 (1972) p. 236-249.

70. Construite en 38 ans, de 1539 à 1577, mais inaugurée dès 1565, l'église de San Nicolo dei Greci est l'oeuvre de quatre architectes différents : Sante Lombardo de 1539 à 1548 puis Giannantonino Chiona de 1548 à 1570 pour le corps du bâtiment, un certain « maître Andrea » (peut-être Andrea Palladio) pour la coupole, et Bernardino Comin pour le campanile (celui-ci sera bâti après l'église, de 1587 à 1592) ; Flaminio Corner prétexte quant à lui de la ressemblance entre San Giorgio dei Greci et les églises de San Spirito et de San Geminiano pour affirmer que Jacopo Sansovino a travaillé à la construction de l'église grecque (*Ecclesiae Venetae antiquis monumentis nunc etiam primum editis illustratae atque in decades distributae*, Venezia, J.-B. Pasquali, 1749, XV, p. 362). Sur ce sujet, voir les travaux d'Ersi BROUSCARI : *Η εκκλησία του Αγίου Γεωργίου των Ελλήνων στη Βενετία. Ιστορία και αρχιτεκτονική, 1536-1577* [L'Église de Saint Georges des Grecs à Venise. Histoire et architecture, 1536-1577, 2 vol., Athènes, chez l'auteur, 1990, et « La chiesa di San Giorgio dei Greci a Venezia e l'architettura », in Maria-Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia, op. cit.*, p. 533-554.

71. IEV, AA, *Mariegola*, f° 41v-42r (28 mars 1546) et 59v-60r (31 mai 1556). Deno GEANAKOPOLOS qualifie cette taxe de « témoignage du sentiment patriotique grec, puisque beaucoup de propriétaires de navires grecs, en tant que sujets turcs, n'étaient pas contraints de participer » (« La colonia greca di Venezia », art. cité, p. 190). Kristas Panagiotopoulou a établi une liste de 436 marins, marchands et armateurs grecs ayant financièrement contribué à la construction de l'église de San Giorgio dei Greci entre 1536 et 1575 : « Έυθυνης ναυτικοί και πωιοκτήτες από τα παλαιότερα οικονομικά βιβλία της Ευθυνικής Αδευφότητας, Βενετίας (1536 1576) » [Les marins et armateurs grecs dans les livres de comptes les plus anciens de la Communauté grecque de Venise (1536-1576)], *Thesaurismata*, 11 (1974), p. 284-352. À partir de 1640, la *Scuola* tient un registre des bienfaiteurs de l'église dont la mémoire doit être célébrée durant les offices religieux.

72. Sur ce sujet, voir Giorgio FEDALTO, « La Comunità greca, la Chiesa di Venezia, la Chiesa di Roma », in Maria-Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia, op. cit.*, p. 83-102, et Paolo PRODI, « The Structure and Organization of the Church in Renaissance Venice : Suggestions for Research Repression and Tolerance : The Greek Orthodox Minority », in John Rigby Hale (éd.), *Renaissance Venice*, London, Faber and Faber, 1973, p. 422-430.

73. C'est en particulier l'explication qui a souvent été donnée de la fin de non-recevoir qu'opposa Venise à Rome lors de la promulgation par Pie V en 1569 de la bulle « *In coena Domini* », qui interdisait aux États catholiques d'accueillir des personnes d'autres confessions : il semble que l'explication de ce refus vénitien réside plutôt dans la volonté de la Sérénissime de se démarquer d'une politique romaine alors particulièrement intolérante ; un autre argument, avancé par Piero Pisani et souvent repris par la suite, considère que le patriarcat de Venise a fini par céder devant la communauté grecque de peur que les Grecs ne se rangent au côté de la nouvelle hérésie luthérienne : « Les Chrétiens de rite oriental à Venise et dans les possessions vénitiennes (1439-1791) », *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, I (1896), p. 201-224.

74. Durant la première moitié du x^ve siècle, de nombreuses condamnations sont prononcées contre des prêtres orthodoxes ayant célébré le rite *more Grecorum* dans la Cité des Doges. Si un certain « papa Michali, quondam Cosme, de Nigroponte », d'abord condamné à quitter Venise, est finalement autorisé à rester dans la ville sous certaines conditions (ASV, CD, Pm, reg. 9, f° 84v et 85v, 27 avril et 25 mai 1412), ses collègues Assene, Giovanni di Nauplia et Michele di Negroponte, ainsi que le riche marchand Demetrio Filomatis, qui a prêté sa maison pour y célébrer la messe, sont tous menacés d'une peine de 5 ans d'exil (*id.*, reg. 9, f° 140v et 185r, 8 janvier 1416 et 3 août 1418), peine à laquelle le même Michele di Negroponte finira par être condamné douze ans plus tard, après avoir récidivé plusieurs fois (*id.*, reg. 10, f° 121v, 14 février 1430) ; en 1456, les autorités vénitiennes autorisent la construction d'une église grecque dans la paroisse de San Giovanni in Bragora (*id.*, reg. 15, f° 9v, 18 juin 1456), avant d'ordonner sa destruction l'année suivante (*id.*, reg. 15, f° 136r, 31 août 1457), puis de permettre aux Grecs de célébrer le culte orthodoxe dans la seule église de San Biagio (*id.*, reg. 17, f° 96r, 28 mars 1470). Sur cette période,

voir Nikolaos MOSCHONAS, « I Greci a Venezia e la loro posizione religiosa nel xv^e secolo. Studio su documenti veneziani », *O Eranistis*, 5 (1967), p. 105-137, et Manoussos MANOUSSACAS, « Η πρώτη άδεια (1456) της βενετικής Γερουσίας για το ναό των Ευσέβων της Βενετίας και ο καρδινάλιος Ισίδωρος » [Le premier permis (1456) du Sénat vénitien pour la concession d'une église aux Grecs de Venise et le cardinal Isidore], *Thesaurismata*, 1 (1962), p. 109-118. 75. της Βενετίας (1445-1782) » [Les bulles papales concernant les Grecs orthodoxes de Venise (1445-1782)], *Thesaurismata*, 7 (1970), p. 228-266.

75. IEV, AA, b. 50, fasc. 711 ; les deux bulles de Léon X ont été éditées par Giorgio Plumidis, « Αι βούλλαι των Παπών περι των Ευσέβων ορθοδόξων (1445-1782) » [Les bulles papales concernant les Grecs orthodoxes de Venise (1445-1782)], *Thesaurismata*, 7 (1970), p. 228-266.

76. Sur les nonciatures vénitiennes, voir Aldo STELLA, *Chiesa e Stato nelle relazioni dei nunzi pontifici a Venezia. Ricerche sul giurisdizionalismo veneziano dal XVI al XVIII secolo*. Le Vatican, 1964, ainsi que les travaux de Franco GAETA, *Nunziature di Venezia*, Roma, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, 1958, et *Un nunzio pontificio a Venezia nel Cinquecento (Girolamo Aleandro)*, Venezia, Istituto per la Collaborazione Culturale, 1960.

77. Après s'être fermement opposé dès 1515 à la construction d'une église grecque, le patriarche de Venise, Antonio Contarmi, intervient le 12 mai 1521 contre le *papas* Savina, recteur de la chapelle de S. Biagio, qu'il accuse de célébrer et de donner les sacrements depuis quatre ans sans avoir reçu son investiture. Le 14 février 1527, le successeur de Contarini, Girolamo Querini, entre en conflit ouvert avec les Grecs, à qui il fait parvenir une lettre du pape l'aurantisant à restreindre la « dangereuse liberté » que leur ont accordé Léon X et Clément VII, si besoin est en les citant en justice et en les interrogeant ; le 15 avril suivant, le même Querini interdit toute procession orthodoxe à l'extérieur de l'église de San Biagio suite à la provocation qu'a constitué à ses yeux la procession de l'*epitaffio* organisée par le *papàs* Savinas pour le Vendredi Saint ; le 9 décembre, il soutient devant le Collège que l'église grecque ne devait pas être construite, la frappe d'interdit pour trois jours, empêche l'accomplissement du rite grec et fait emprisonner un *papas* contre l'avis du Conseil des Dix ; il faudra finalement l'intervention du nonce pontifical à Venise, l'évêque de Chieti Gian Pietro Carafa, pour que cesse la campagne de persécutions menée par le patriarcat vénitien à l'encontre des Grecs. Pour une monographie sur le patriarcat vénitien, voir Antonio NIERO, *I patriarchi di Venezia*, Venezia, Studium Cattolico Veneziano, 1961.

78. ASV, Santo Ufficio (*Tre Savi all'Eresia*) b. 154, opusculé « *Dei Greci* » ; *Ma la verità si è che i Greci Scismatici trovano protezione con i loro danari [...] Persuadere il Governo è quasi impossibile : la ignoranza universale fa che pochi regolino tutte le pubbliche decisioni, e questi pochi sono tutti guadagnati e comprati dai Greci, e quando o per la natura degli affari, o per la presentazione di qualche Breve Pontificio se ne è dovuto parlare in Senato hanno sempre procurato li Savi più affezionati di essi.*

79. ASV, CD, Pm, reg. 27, f° 204r, 28 novembre 1498.

80. Les droits d'inscription des nouveaux membres (*intrade*), et ceux de réinscription des anciens membres (*luminarie*) constituent le gros des recettes de la *Scuola*, auquel s'ajoutent le produit des quêtes organisées lors de la célébration des offices religieux (*ricolte*), les concessions de sépulture et les diverses offrandes des fidèles. On trouvera un catalogue des *luminarie* payées par les femmes de la *Scuola* en 1507, in IEV, AA, reg. 129, f° 103r.

81. Despina Vlassi a publié les testaments des deux sœurs Isabetta et Graziosa Cubli dans son article « Δύο διαθήκες των αρχών του Που αιώνα το Παλαιό Αρχείο του Ευσηνικού Ινστιτούτου Βενετίας » [Deux testaments des débuts du xvii^e siècle au Fonds Ancien de l'Institut Hellénique de Venise], *Thesaurismata*, 31 (2001), p. 181-209, et on trouvera un troisième testament celui de Leonzina, fille d'Emanuele Calafati à la fin de l'article de Katerina KONSTANTINIDOU, « La presenza femminile nella colonia greca di Venezia », in Chryssa Maltezou (éd.), *Δημόσια ιλαρία /Pubblica celebrazione*, op. cit., p. 185-203.

82. Anna Notaràs Paleologhina (v. 1405-1507) arrive à Venise après la chute de Constantinople, et s'emploie à soutenir l'hellénisme dans la Cité des Doges. Autorisée dès 1475 à faire célébrer chez elle et à titre strictement privé (*pro se et propriis familiis et non aliis*) la messe selon le rite grec pour ne pas avoir à se mêler à la « *cetera plebe et colluvione Grecorum* » dans l'église de San Biagio (ASV, CD, Pm, reg. 18, f° 113v, 8 juin 1875), elle y convie bientôt nombre de ses compatriotes, ce qui lui vaut de se faire retirer deux fois ce privilège par mesure de rétorsion (*id.*, reg. 19, f° 61r, 11 mars 1578); protectrice d'un « néohellénisme vénitien » alors embryonnaire, elle soutient l'imprimerie grecque (en finançant par exemple l'édition en 1499 du *Grand Étymologique* *Ετυμολογικὸν Μέγα* de Zaccaria Calliergi e Nicola Vlasto), prépare des plans détaillés pour établir une enclave grecque indépendante dans la région de Sienne, et lègue par son testament 500 ducats à la colonie grecque pour la construction et l'entretien d'une église de rite orthodoxe à Venise. Sur l'aide apportée par Anna Notara à l'imprimerie grecque de Venise, voir Emile LEGRAND, *Bibliographie Hellénique, ou description raisonnée des ouvrages publiés en grec par des Grecs aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris, Ernest Leroux, 1885, t. I, p. CXXV-CXXX; sur le projet de fondation d'une colonie grecque en Toscane, voir Giovanni CECCHINI, « Anna Notara Paleologa, una principessa greca in Italia e la politica senese di ripopolamento della Maremma », *Bullettino Senese di Storia Patria*, n.s., 9/I (1938), p. 1-41; le testament a pour sa part été publié par Konstantinos MERTZIOS, « Η διαθήκη της Αννας Παυαιοιογίνας Νοταρά » [Le testament d'Anna Notaras Paléologue], *Αθήνα*, 53 (1949), p. 17-21.

83. C'est notamment le cas de Maria Halepà et de Maria Peperina, dames de compagnie de la reine de Chypre, Catherine Cornaro, qui, accompagnant leur maîtresse à Venise, sont parmi les premières femmes à s'inscrire à la *Scuola* grecque.

84. Ces chiffres sont donnés par Katerina KONSTANTINIDOU, « La presenza femminile », art. cité, p. 190.

85. La résidence des archevêques de Philadelphie à Venise date de 1577, suite à la nomination de Gabriel Seviros, prêtre de l'église de San Giorgio, au siège de métropolitain (archevêque) de Philadelphie : contraint de demeurer à Venise pour des raisons politiques, Gabriel Seviros conserve son titre d'archevêque pendant près de quarante ans, et ses fidèles obtiennent à sa mort (1616) que le patriarche de Constantinople consacre métropolitain de Philadelphie son successeur, le chypriote Theophanis Xenakis (1617-1632); entre 1577 et 1790, neuf métropolitains se succéderont à la tête de l'archevêché de Philadelphie, avec une vacance du siège métropolitain de 1713 à 1780, suite au scandale provoqué par la crise ouverte entre la *scuola* et l'archevêque Meletios Tipaldos (1685-1713), très lié aux cercles catholiques et excommunié par le patriarche de Constantinople en 1712. Sur ce sujet, voir Manoussos MANOUSSACAS, « La comunità greca di Venezia e gli Arcivescovi di Filadelfia », in *La Chiesa greca in Italia dall'VIII al XVI secolo*, Actes du Colloque de Bari (30 avril-4 mai 1969), Padova, Antenore, 1973, t. I, p. 45-87, et Efstathios BIRTACHAS, « Un "secondo vescovo a Venezia : il metropolita di Filadelfia (secoli XVI-XVIII) », in Maria Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia, op. cit.*, p. 103-122; sur les relations entre les Grecs de Venise et le patriarcat de Constantinople, voir Zacharias TSIRPANLIS, « La posizione della comunità greco-ortodossa rispetto al patriarcato ecumenico di Costantinopoli (XV-XVIII secolo). Saggio interpretativo di istituzioni e avvenimenti », in Maria Francesca Tiepolo & Eurigio Tonetti (éd.), *I Greci a Venezia, op. cit.*, p. 123-150.

86. Voir sur le sujet Eleni Κουκκου, *Ησυχαστήριον μονή ευγενών Ελληνίδων της Βενετίας (1599-1829)* [*Le couvent orthodoxe des Grecs de Venise*], Athènes, 1965. Sur le règlement de ce monastère, voir la « Raccolta di diverse Regole instituite per il buon Governo nel Monastero delle Reverende Monache di S. Giorgio de Greci con il principio della sua Erezione » proposée par Flaminio Corner dans son *Ecclesiae Venetae, op. cit.*, t. XII, p. 379-381. Katerina Konstantinidou propose quant à elle une intéressante explication de la fonction de ce monastère au sein de la colonie grecque de Venise : *La ragione principale dell'esistenza del monastero era intrecciata con l'organizzazione ed*

il fonctionnement d'une école qui devait assurer l'éducation des jeunes de la communauté. Non est casuale che tanto la scuola quanto il monastero siano state fondate pochi anni dopo l'esortazione del patriarca Geremia II ai vescovi ortodossi per l'istituzione di scuole nelle loro parrocchie, al fine di mantenere vive le sacre lettere. La conservazione per altro di un'istituzione, che durante un lungo periodo del suo funzionamento si trovava in stato di decadenza, si spiega solo con questo motivo. Così giovani allieve ortodosse diventavano foriere del dogma della chiesa orientale, e soprattutto in un luogo ove i matrimoni misti minacciavano di cancellare le minoranze e in un'epoca in cui il dogma si identificava con la consapevolezza della diversità. (« La presenza femminile », art. cité, p. 195-196).

87. C'est par exemple le cas de cette « dona Andriana, vedova Greca da Cipro », morte en 1655 et que le procu rateur Soranzo fait enterrer à ses frais « per esser stata serva di casa » (cité par Chryssa MALTEZOU et Georgios PLUMIDIS, *Gli atti di morte dei Greci*, op. cit., n 481, 16 août 1655).

88. On trouve par exemple une Maria Griega employée comme nourrice à l'orphelinat de la Pietà (cité par Antonio PARDOS, « Αμφαθητικός κατάυογος Β. Γυνάικες », op. cit., p. 199)

89. *Catalogo di tutte le principal e più honorate cortigiane di Venetia*, Venezia, Centro Internazionale della Grafica di Venezia, coll. « Le Paraboliche » n°2, 1984. Il s'agit de Laura Stradiotta (n°135), Marieta Grega (n°165), Manetta Grega (n°171) et Manetta « di Donna Antonia grega » (n°184) ; au nombre des prostituées étran gères recensées dans ce catalogue, on compte aussi deux espagnoles (Angela Spagnuola, n°20, et Lugretia Spagnola, n°145), deux serbes (Franceschina Ragusea, n°98, et Orsetta Ragusea, n°186), une française (Chiara Francese, n°49) et une allemande (Isabella Todesca, n°128).

90. Voir ASV, *Sant'Ufficio (Tre Savi All'Eresia)*, qui regroupe des poursuites engagées aussi bien contre des prostituées que contre des magiciens ou des hérétiques il est à ce propos intéressant de noter qu'une même personne est souvent poursuivie pour plusieurs chefs d'accusation différents, et que le « tandem prostitution sorcellerie » revient très souvent lorsqu'il s'agit d'inculpées orientales.

91. Lors du procès intenté, en 1617, à Felicita Greca pour prostitution et sorcellerie (*ibid.*, b. 70, Felicita detta Greca, meretrice, 26 oct. 1617), un certain « Franciscus de Carcanis Romanus filius quondam Horatii » témoigne ainsi : *Io ho veduto una donna, che hà nome Felicita Greca, la quale sta à Murano, et è publica meretrice vestita da frate con l'habito di S. Domenico con la veste, la patientia, et capuccio, et così vestita andare per Murano, et domandare alle gente se volevano confessarsi...* « J'ai vu une femme, qui a pour nom Felicita Greca, laquelle est à Murano, et est une prostituée publique habillée en moine dominicain avec la veste, la patience et le capuchon, et va ainsi vêtue par Murano, en demandant aux gens s'ils veulent se confesser... »

92. Katerina KONSTANTINIDOU, « La presenza femminile », art. cité, p. 197 : *Alla donna è concesso di essere figlia, moglie, monaca. Tutto ciò che l'allontanava da queste strettoie la metteva automaticamente fuori dai confini sociali.*

93. Edward SAID, *Orientalism*, London, Routledge, 1978.

94. Malgré les attaques sporadiques dont ils font l'objet de la part des cercles catholiques qui les accusent encore d'hérésie aux XVI^e et XVII^e siècles, les Grecs obtiennent systématiquement gain de cause dans les différends qui les opposent à leurs détracteurs : en 1596, un prêcheur dominicain de Venise est ainsi condamné pour les avoir assimilé aux luthériens dans son sermon sur le purgatoire (cf. David CHAMBERS & Brian PULLAN, *Venice : A Documentary History, 1450-1630*, Toronto, University of Toronto Press et Renaissance Society of America, 2001, [1^{re} éd. : Blackwell, 1992], p. 336-337) ; en 1644, c'est au tour d'un carmélite de Padoue d'être banni de la ville pour les avoir offensés dans un essai théologique. Cf. P. PISANI, « I cristiani di rito orientale a Venezia e nei possedimenti veneziani (1439-1791) », *Ateneo Vento*, XX (1897), p. 361-384, ici p. 370.

95. Dans sa somme sur *La Repubblica di Venezia e la corte di Roma nei rapporti della religione* (Venezia, Naratovich, 1874, t. II, p. 4 sq.), Bartolomeo CECCHETTI rappelle ainsi que, durant la

seconde moitié du XVI^e siècle, l'inquisition vénitienne n'intenta que 5 procès pour « schisme grec », contre 803 pour « hérésie luthérienne », 43 pour « judaïsme » et 65 pour blasphème.

96. Ruth MARTIN, *Witchcraft and the Inquisition in Venice, 1550-1650*, Oxford-New York, Blackwell, 1989.

97. ASV, *Santo Ufficio (Tre Savi all'Eresia)*, b. 30, n°5 (Elena Draga condamnée pour divination, 1571) ; b. 70, n°6 (Felicita Greca condamnée pour sorcellerie et *malavita*, 1610) et n°38 (Maddalena Greca condamnée pour sorcellerie, 1610) ; b. 77, n°2 (Isabella Greghetta condamnée pour sorcellerie, 1622) ; b. 84, n°47 (Rosa Greca condamnée pour sorcellerie, 1627) ; b. 88, n°5 (Catterina Greca condamnée pour sorcellerie, 1632).

98. ASV, *Santo Ufficio (Tre Savi all'Eresia)*, b. 88, n° 5 (Catterina Greca, 1632).

99. Les actes des procès instruits par le *Santo Ufficio* nous donnent de précieuses indications quant aux pratiques magiques des sorcières grecques, et le singulier « attirail » dont elles se servent pour exercer ces tours nous renvoient l'image de pratiques très populaires car peu sophistiquées : en dehors de la corde déjà évoquée, les « ingrédients » de base de ces pratiques sont en effet les cartes et les osselets (ASV, *Santo Ufficio*, b. 70, Marietta Greca, 1610), les livres (*id.*, b. 70, Maddalena Greca, 1610-1615), les fèves (*id.*, b. 70, Felicita Greca, 1610-1617), le sel, le feu et les statues de cire (*id.*, b. 84, Rosa Greca, 1627) ; un tour plus complexe est mentionné lors du procès de Marula Greca (*id.*, b. 70, 1610), accusée d'« avoir envoyé acheter une anguille à minuit cet hiver, et l'ayant toute piquée d'aiguilles, la mit au feu en la faisant liquéfier en disant quelques mots et ceci pour faire revenir à sa maison un jeune homme qui était parti [et] l'anguille n'avait même pas fini de se liquéfier que celui-ci frappait à la porte » ; *di haver mandato alle hore vintiquatro questa invernata à conprar una anguilla et quella inpicata tutta di aghi la metteti in fuoco facendola liquifir dicendo alcune parole et questo per ritornar à casa sua un Giovine qual si era partito si come per aponto avene che non fit finita la detta anguila di liquifarsi che batteti ala porta*.

100. Il s'agit de Michali « grecum » (ASV, CD, Pm, reg. 28, f° 117r, 25 sept. 1500, et f° 128r, 14 nov. 1500) t « Nicolaus de Antibaro » (*id.*, reg. 28, f° 154v, 17 mars 1501).

101. ASV, *Signori di Notte al Criminal*, reg. 14 (*Sentenze di « bando dei ladri » 1486-1523*), 17 (*Sentenze di « bando dei ladri », 1693-1710*), 22 (« *Raspe », 1523-1559*) et 23 (« *Raspe », 1559-1572*). Les deux premiers registres des actes de décès de l'église Sant'Antonin mentionnent quant à eux six cas de Grecs assassinés entre 1569 et 1704 (Chryssa MALTEZOU et Georgios PLUMIDIS, *Gli atti di morte dei Greci*, *op. cit.*).

102. Il s'agit de Maria « meretrix » (ASV, CD, Pm, reg. 18, f° 154v, 1475) et de Franceschina « *dictam Grecham* » (*ibid.*, reg. 19, f° 223r, 1480).

103. Il s'agit de Cassandra Cipriota (ASV, *Signori di Notte al Criminal*, reg. 14, f° 12r, 13 mai 1490), Marieta « *filia de Constantine grece* » (*ibid.*, reg. 22, f° 69v, s.d. [probablement vers 1540]), Fele Graeca (*ibid.*, reg. 23, f° 7v, 3 avril 1565) et Marina Graeca (*ibid.*, reg. 23, f° 42v, 19 août 1567).

104. Telle est notamment l'opinion de Nikolaos MOSCHONAS, « La comunità greca di Venezia », art. cité, p. 241, et Manoussos MANOUSSACAS, « Aperçu d'une histoire », art. cité, p. 25. Pour une histoire de la colonie grecque de Venise après 1797, voir Artemi XANTHOPOULOU-KYRIAKOU, *Η Ελληνική Κοινότητα της Βενετίας (1797-1866)*, *op. cit.*

AUTEUR

Mathieu Grenet

Le marchand étranger : la question identitaire Venise au XVII^e siècle¹

Alexander Cowan

p. 439-447

- ¹ La promptitude des marchands à s'installer « ailleurs » pour favoriser leurs intérêts économiques a souvent été considérée comme l'une des causes principales de la nature cosmopolite des grands centres commerciaux européens du seizième et du dix-septième siècles, de leur ouverture aux idées et de leur plus grande tolérance religieuse. Cependant très peu de recherches existent sur le rôle joué par les marchands immigrants dans leurs communautés d'accueil pour déterminer l'étendue de leur intégration ou même leur désir d'intégration. Parmi tous les groupes d'immigrants dans la société urbaine, le grand marchand était celui qui était probablement le moins disposé à se fixer à long terme dans un nouveau choix de résidence du fait même de la nature des liens commerciaux, source d'instabilité plutôt que de stabilité et d'ambiguïté sociale plutôt que d'une simple voie menant à l'intégration. Comme l'a montré Simona Cerutti dans son étude sur le *Consolato di Commercio*, la cour de Turin, qui réglait des litiges commerciaux, on pouvait considérer les marchands sur le même plan que des pèlerins, des soldats, des étrangers et des itinérants dans la catégorie de *miserabili*, c'est-à-dire d'individus en dehors du tissu social d'une façon ou d'une autre parce qu'ils ne jouissaient pas pleinement du statut judiciaire². Étant donné que leur occupation impliquait des voyages ou était liée à des voyages, leur assimilation complète dans la société était difficile. On peut imaginer que si même des marchands locaux étaient considérés comme différents en quelque sorte, ce sens d'être « l'autre » était encore plus fort dans le cas des marchands étrangers, et encore plus difficile à surmonter.

- ² Pour examiner plus en détail l'ambiguïté de la position du grand marchand dans sa nouvelle société d'accueil nous allons considérer le cas de Jacob Strycker, un marchand hollandais venu d'Amsterdam qui est arrivé à Venise en 1647, et qui y est mort en 1687³. Strycker, ou Giacomo Stricher, comme il est nommé dans les documents vénitiens, était un de ces nombreux hommes possédant une grande fortune dont les filles ont cherché le droit de se marier avec un patricien de Venise. L'investigation officielle de la famille de sa fille Isabetta Stricher et de ses antécédents, qui a suivi sa demande en 1691, nous

offre l'occasion rare de reconstituer la place que son père occupait à l'intérieur et à l'extérieur de la société vénitienne⁴.

- 3 Qui était Giacomo Stricher et qu'est-ce qui l'a amené à Venise en 1647 ? En toute probabilité, il était le fils cadet de Theodor Strycker, un marchand d'Amsterdam qui était apparenté en mariage avec les familles les plus importantes de la province d'Utrecht. Theodor avait la réputation d'être l'un des marchands les plus importants d'Amsterdam. Un témoin atteste qu'« il était très honoré et de haut statut - et reconnu comme tel par la réputation publique et que le haut statut de sa famille était bien connu à Amsterdam⁵ ». Un autre fils, probablement l'aîné, était secrétaire des États Généraux des Pays-Bas et servait comme ambassadeur au royaume de Suède.
- 4 Giacomo Stricher disposait déjà d'un capital important avant de venir à Venise. Six ans auparavant il avait épousé Isabetta Roodemburgh. Selon leur contrat de mariage, il était en mesure de lui offrir 6 000 livres hollandaises comme contre-dot en échange de la dot qu'elle lui apportait de sa part de l'héritage paternel. La famille Roodemburgh faisait aussi partie de l'élite d'Amsterdam. Plusieurs membres étaient des Régents de cette ville, et, comme Francesco Strycker, le frère de Giacomo, portaient en ambassade dans d'autres pays. L'un d'eux était directeur de la compagnie hollandaise des Indes Orientales⁶. Giacomo, lui, était arrivé à Venise en partenariat avec un autre marchand hollandais, Girolamo di Guglielmo, (ou Jérôme, fils de Guillaume), et semble avoir participé à l'axe de commerce Amsterdam-Venise où son beau-frère, Johan Roodemburgh, était déjà engagé⁷.
- 5 Malgré la guerre menée par la République de Venise contre l'Empire Ottoman pour défendre sa position stratégique dans l'île de Candie (Crète) pendant les deux ans précédant l'arrivée de Stricher, la ville offrait toujours des opportunités considérables pour un marchand hollandais qui possédait du capital⁸. Les liens commerciaux avec le nord de l'Europe s'étaient développés dès le début du XVII^e siècle, en partie pour compenser la perte des marchés et sources de ravitaillement en Orient mais aussi comme conséquence d'un mouvement plus général des marchands hollandais et anglais vers la Méditerranée. Comme Antonio Foscarini, ambassadeur vénitien à Londres, le déclare en 1611 au Sénat, les Hollandais avaient dépassé les Vénitiens dans tous les domaines. Ils avaient de meilleurs matelots, de meilleurs navires et plus de capital. Un an plus tard il ajoute dans son rapport qu'ils pouvaient naviguer à moindre frais et acceptaient une marge de profit même inférieure à celle des Anglais⁹.
- 6 En 1647, Venise était la destination d'un cinquième de toutes les marchandises qui portaient d'Amsterdam vers la Méditerranée¹⁰. Dans le sens inverse, les Hollandais importaient du riz, du poivre, des clous de girofle, des perles, de la soie, du fil, des tableaux, des pipes, du tabac, du fromage, des teintures, des pois secs et des cheveux¹¹.
- 7 Les intérêts commerciaux de Stricher s'étendaient bien au delà d'Amsterdam et de la cité des Doges. Un document présenté au gouvernement vénitien en 1657 énumère des liens commerciaux avec Smyrne, Constantinople, Gênes, Livourne, les Pays-Bas, l'Angleterre et la France¹². Il est évident qu'il a bénéficié d'un succès rapide. Cinq ans après son arrivée il possédait un capital de 200 000 ducats en espèces selon la Banque Tiepolo, ce qui faisait de lui un des plus riches marchands de Venise venus de l'extérieur. Signes de sa richesse : il possédait une grande maison à l'étage au-dessus d'un magasin de fruits à Campo Santa Maria Formosa, près de Saint-Marc, et employait beaucoup de domestiques¹³.

- 8 Toutes les conditions pour une intégration réussie dans la société vénitienne semblaient réunies. En 1648, seulement un an après son arrivée, le Doge le nommait consul hollandais à Venise. Le premier consul flamand, Giulio de Franceschi, avait été élu en 1608. Cinq ans plus tard, les États Généraux des Provinces Unies choisissaient leur propre consul, Gilles Overs (reconnu par le gouvernement vénitien en 1615). Ainsi, dès le début le rôle du consul hollandais a eu une importance diplomatique. Il jouait un rôle de médiateur non seulement pour les marchands hollandais de Venise, mais aussi entre le gouvernement de la ville et celui des Pays-Bas¹⁴.
- 9 Stricher jouissait d'un grand respect. Un de ses voisins, Andrea Andreas de Simon, qui vendait des fines herbes dans la Calle Lunga di Santa Maria Formosa, parlait de Giacomo comme de « l'un des principaux marchands de la Piazza, un homme honorable de haut statut, qui avait un comportement à la hauteur de sa condition¹⁵ ». De telles phrases s'appliquaient souvent aux grands marchands vénitiens¹⁶. S'il n'était pas catholique à l'origine — les postes importants aux Pays-Bas occupés par ses parents et par ceux de sa femme déjà évoqués laissent penser qu'il est plutôt né calviniste — il est mort catholique dans la paroisse de Santa Maria Formosa¹⁷. Le baptême de son fils Piero en septembre 1647, peu après l'arrivée de Stricher à Venise n'est pas une preuve absolue de sa date de conversion au catholicisme - il pourrait s'agir d'une simple décision pragmatique prise par un étranger, qui n'avait pas d'autres choix à Venise pour protéger la vie spirituelle de son fils¹⁸. En devenant catholique Stricher a décidé de franchir le pas, ce qui indique qu'il voulait s'installer à Venise et avait l'intention de s'intégrer à la société vénitienne contrairement aux Allemands de la Fondaco dei Tedeschi dont une grande partie conservaient leurs croyances luthériennes et étaient enregistrés comme résidents temporaires dans la cité de Venise¹⁹.
- 10 D'autre part, ses relations avec le gouvernement vénitien semblent aussi indiquer qu'il avait des liens très forts avec la République. En mai 1650, trois de ces navires, le *San Giovanni*, le *Jupiter* et le *Lioncorno Bianco*, ainsi qu'une longue liste de provisions maritimes avaient été réquisitionnés par le gouvernement pour contribuer à l'effort de guerre contre les Turcs. À savoir 50 000 morues séchées, des harengs fumés, des sardines et des anguilles salées, du riz, du saumon, de l'huile de poisson, des fromages de Flandre, de l'orge, des biscuits de mer, des bougies, des assiettes, du papier à lettre, et du cordage. Trois ans plus tard, il faisait une contribution de 40 000 ducats supplémentaires pour l'effort de guerre²⁰. Des contributions de ce genre n'avaient de remarquable que leur ampleur car les prêts forcés en temps de guerre étaient fréquemment utilisés par le gouvernement vénitien²¹. Tous les hommes les plus riches, qu'ils soient vénitiens ou étrangers se devaient d'y participer. Un homme du statut et de la richesse de Stricher, qui de surcroît avait été nommé consul hollandais ne pouvait qu'y contribuer généreusement.
- 11 On est tenté de se demander si Stricher n'aurait pas pu logiquement passer à l'étape suivante en acquérant le statut de patricien vénitien au prix de 100 000 ducats²². Depuis 1646, le gouvernement avait abandonné la longue tradition d'exclure du *Maggior Consiglio* tous ceux qui n'étaient pas des descendants légitimes des familles patriciennes, et avait rendu possible l'achat du statut pour pouvoir continuer à lutter contre les Turcs. La position de Stricher était assez comparable aux frères flamands Vanaxel qui avaient réussi à acheter le titre de patricien en 1665²³, mais il est plus difficile de soutenir qu'une candidature de la part de Stricher aurait réussi au début des années 1650. Il y a trois différences importantes entre la position de Stricher et celle

des frères Vanaxel qui expliquent l'existence d'obstacles importants à son acceptation possible comme patricien :

- sa courte résidence à Venise ;
- l'absence de liens de parenté avec des patriciens, et, surtout
- la date de la candidature des Vanaxel.

¹² Stricher était un immigré de la première génération qui n'était arrivé qu'en 1647. Giovanni Battista, Stefano, Giacomo et Adolfo Vanaxel étaient tous nés à Venise²⁴. Stricher n'avait aucun lien par mariage avec des patriciens. En 1655, dix ans avant que les frères Vanaxel ne fassent leur demande pour devenir patriciens, Isabella, la fille d'Adolfo Vanaxel devenue veuve, avait reçu l'autorisation d'épouser un patricien²⁵. Ce n'est qu'en 1691, après la mort de Stricher, que la demande de mariage avec un patricien, de sa fille Isabetta âgée de 44 ans, aboutissait²⁶. Au moment où les Vanaxel posaient leur candidature en 1665, la République, fatiguée de lutter contre les Turcs, était plus souple au sujet du statut social et de la réputation des familles qu'elle voulait accepter en échange d'une contribution de 100 000 ducats que pendant les années suivant immédiatement l'ouverture initiale des portes du patriciat en 1646²⁷. En tout cas, l'opposition relativement forte contre les origines étrangères des Vanaxel, même en 1665, donne l'impression que Stricher, ou n'importe quel autre marchand étranger fortuné, devait surmonter le stigma presque insurmontable d'être un homme de l'extérieur. Les Vanaxel ont reçu 558 votes dans le *Maggior Consiglio* en faveur de leur candidature, mais 286 votes en opposition et 14 abstentions. Si on compare ces chiffres avec ceux de la famille Surian en 1647, qui étaient des *cittadini* de Venise, ceux-ci ont reçu 774 votes en faveur de leur candidature contre 40 votes en opposition et 6 abstentions²⁸.

¹³ Une mesure plus appropriée de l'intégration sociale de Stricher aurait été son acquisition de statut de citoyen vénitien (*cittadino*). Comme *cittadino de intus*, le niveau le plus bas de citoyenneté, il aurait reçu certains privilèges et droits de faire du commerce, et une position plus élevée dans la société vénitienne. Il est significatif que Stricher n'est pas devenu citoyen. Il faut préciser que les critères étaient contre lui. Quinze ans de résidence à Venise et de paiement de tous les impôts étaient nécessaires pour devenir *cittadino de intus*, sauf si le prétendant avait épousé une femme vénitienne. Dans ce cas, la période de résidence était réduite. Pour pouvoir faire du grand commerce à l'extérieur de la ville (*cittadino de intus et extra*), un candidat devait faire preuve d'une résidence de 25 ans²⁹.

¹⁴ Ces critères dataient de l'époque où Venise était à l'apogée de son activité commerciale³⁰. Au milieu du XVII^e siècle, cependant, ces conditions avaient changé. Certes, les privilèges associés au statut de citoyen demeuraient, mais, comme le montre l'exemple de Stricher, il était possible de très bien réussir comme marchand, de vivre comme un gentilhomme tout en restant en dehors de la société vénitienne. Stricher aurait dû attendre jusqu'en 1672 pour pouvoir déposer une demande pour devenir citoyen. Mais à cette époque, sa position économique n'était plus aussi forte. Il avait surestimé ses capacités et avait été obligé de demander au gouvernement une exemption fiscale. Les prêts forcés d'argent, de navires et de provisions pendant la guerre de Candie n'avaient pas été remboursés comme prévu³¹. Selon un de ses anciens voisins, il avait été obligé de quitter sa maison de Santa Maria Formosa pour en prendre une autre dans le voisinage, avant de quitter le quartier complètement³². Son

testament, qui date de 1673, était pessimiste au sujet de sa capacité de laisser un héritage considérable à ses héritiers³³.

- 15 En plus des obstacles réglementaires à son intégration sociale, Stricher ne pouvait pas échapper à ses origines étrangères. Les Vénitiens bénéficiaient de l'immigration, mais ils traçaient vite la ligne de séparation entre habitants et étrangers, surtout quand ces derniers venaient de loin, et parlaient une langue peu connue. Ce décalage empêchait les contemporains vénitiens de Stricher de le rattacher au cadre plus large de la famille de son père. Le cas de Stricher peut être mis en contraste ici avec celui de Giacomo de Sandi, un autre riche marchand venant des Pays-Bas qui est arrivé à Venise dans les années 1560 avec une fortune de 100 000 ducats³⁴. La réputation de De Sandi n'était pas en question parce qu'il avait passé sa jeunesse dans la région de Bergame, une partie de l'Empire vénitien qui gardait des liens proches avec Venise³⁵. Par contre aucun des témoins interpellés par l'*Avogaria di Comun*, le magistrat responsable de décider si la demande de la fille de Stricher d'épouser un patricien était justifiée, n'avait eu connaissance du père de Stricher. Comme un de ses voisins l'exprimait, il ne savait rien au sujet du père de Stricher parce qu'il était un *forestier* (étranger). Un autre voisin, un tailleur, se rappelait que la fille de Stricher, Isabetta, « avait été procréée avec une étrangère, du même pays que lui ». Pour le marchand vénitien, Giovanni Antonio Tames di Giovanni, Stricher était « un hollandais, résidant dans cette ville³⁶ ». Par contre, il existait des renseignements sur le père de Giacomo de Sandi, malgré sa longue absence dans les Pays-Bas. Il y avait des témoins à Venise, comme l'ancien notaire de Bergame, qui avaient été en contact avec lui et pouvaient certifier de sa richesse et de son bon caractère si besoin. Un membre de la famille de son beau-fils vénitien était également prêt à confirmer que de Sandi et sa femme étaient en vérité un couple marié. C'était un fait connu de tous (*per pubblica voce et fama*) même si le mariage s'était passé ailleurs³⁷ (tel n'était pas le cas de Stricher).
- 16 Si les Vénitiens ont identifié Stricher comme un étranger, il a renforcé cette impression par la façon dont il s'associait aux autres Hollandais à Venise, une position soulignée par sa fonction de consul hollandais. Celle-ci le plaçait au centre du réseau social d'autres marchands des Pays-Bas. Dans les années 1650 il a joué le rôle de témoin de caractère pour deux familles, les Rettano et les Vanaxel, dont la candidature des filles comme épouses potentielles de patriciens était examinée. Avant même de s'installer à Venise, Stricher avait assisté au mariage d'Antonio Rettano avec Sybilla Widmann³⁸. Il a aussi pris part au cas de la veuve Isabella Vanaxel qui voulait épouser un patricien en 1655. D'après son témoignage aux magistrats de l'*Avogaria di Comun*, Stricher avait contribué à organiser le contrat de son premier mariage avec Francesco Sebastiani de Padoue³⁹.
- 17 La femme de Stricher, elle, était hollandaise. Il avait déjà établi sa famille avant de venir à Venise et ne pouvait donc pas bénéficier de liens maritaux avec la communauté indigène. Son partenaire commercial le plus ancien était un marchand hollandais. Des marchands hollandais de tous âges et durée de résidence à Venise ont témoigné à l'*Avogaria* en 1691 qu'ils connaissaient Stricher et lui rendaient visite. Quand il avait besoin de robes pour sa fille, il s'adressait à un tailleur hollandais dans la paroisse de San Lio, à côté de la sienne. Même si une de ses filles s'est mariée avec un médecin italien à Portobuffale sur la Terre Ferme, une autre s'était mariée avec un marchand hollandais, Rigemberg, un voisin qui habitait dans la rue qui menait à l'église des Santi Giovanni e Paulo⁴⁰. Le comportement des fils de Stricher reflétait aussi une association

ambiguë avec la société vénitienne. Si Balthasar était devenu prêtre et plus tard a été nommé comme l'un des exécuteurs du testament de son père⁴¹, par contre les deux autres frères avaient quitté Venise pour faire du commerce en Angleterre et aux Pays-Bas. Même s'il est vrai que l'un d'entre eux, Gerolamo, est revenu plus tard à Venise et a occupé en 1691 le poste de consul hollandais en prenant ainsi la succession de son père⁴².

- 18 Cette brève analyse de la position sociale de Giacomo Stricher dans la Venise du dix-septième siècle nous amène à trois conclusions.
- 19 Premièrement, Stricher s'est établi définitivement à Venise. Dans ce sens, il était différent des autres marchands venus de l'extérieur dont l'intention ultime était de rentrer chez eux après une longue période de résidence à l'étranger.
- 20 Deuxièmement, sa position dans la société vénitienne était loin d'être solide. Il était déjà marié à une Hollandaise avant de venir à Venise, ce qui l'empêchait de créer des liens de parenté avec des familles vénitiennes. La plupart de ses contacts sociaux et professionnels étaient avec la communauté hollandaise expatriée. Deux de ses fils ont quitté la ville pour travailler ailleurs. Une de ses filles s'est mariée avec un Hollandais. Mais une autre a épousé un Italien, et son troisième fils est devenu prêtre. À un certain moment, a dû se présenter également la possibilité de marier sa troisième fille à un patricien, et même si la demande de mariage ne s'est faite qu'après la mort des parents, on peut y voir le souci de créer des liens plus forts avec la société vénitienne ; ce dont témoigne également la volonté de Stricher de contribuer de grosses sommes d'argent et de matériel aux efforts militaires pendant les années 1650. L'ambiguïté évidente de sa position sociale qui ressort des deux conclusions déjà évoquées, nous amène à la troisième.
- 21 Les marchands étrangers étaient les bienvenus à Venise mais seulement dans une certaine limite. Pour survivre et prospérer, ils étaient obligés de s'engager dans des activités dont la nature même les éloignait d'une intégration complète dans la société. Cet accueil assez restreint ne doit pas cependant être interprété comme un sentiment généralisé dirigé contre les étrangers parmi les Vénitiens. Venise était l'une des villes les plus cosmopolites d'Europe, attirant des Arméniens, des juifs, des Turcs, des Allemands, des Anglais, des Hollandais, des Français, des Flamands, des Grecs et des Espagnols parmi eux. La loi vénitienne, par contre, était extrêmement protectionniste. Les étrangers étaient bienvenus du moment qu'ils ne faisaient pas de concurrence directe aux droits acquis des Vénitiens. Malgré le fait que les marchands hollandais travaillaient dans des conditions de liberté relative, il faut bien comprendre ce fait dans le cadre d'une tradition plus large selon laquelle les groupes de marchands étrangers étaient organisés dans de petites enclaves où ils habitaient et à l'intérieur desquelles ils obéissaient à leurs propres règles, quoiqu'isolés et contrôlés par les autorités urbaines. Non seulement les juifs mais aussi les Allemands et les Turcs étaient assujettis aux lois rigides qui les empêchaient de faire une concurrence directe aux Vénitiens⁴³.
- 22 Pour conclure. Les grands marchands immigrants étaient dans une position particulièrement ambiguë dans les sociétés urbaines des XVI^e et XVII^e siècles, que ce soit dans la Méditerranée ou au nord des Alpes. Ils avaient été attirés dans une autre ville par les opportunités offertes par le grand commerce international qui leur garantissait un niveau de revenu et de statut social exceptionnel. Les divergences de langue, parfois de religion, accentuées par un manque d'attachement à leur nouveau lieu de résidence, créaient des obstacles à les accepter comme membres à part entière de la société

d'accueil. Les caprices du grand commerce et leur constante association à des partenaires venus d'ailleurs contribuaient à les placer dans une position d'incertitude envers leur propre engagement. Les difficultés de tout immigré de la première génération dans une société nouvelle sont bien connues. Le cas de Giacomo Stricher souligne non seulement les difficultés d'un homme riche à s'intégrer dans la société vénitienne mais aussi de sa propre réticence. Même s'il ne faut pas trop extrapoler de ce cas particulier, il me semble intéressant dans la mesure où il peut ouvrir un débat sur la position du marchand immigré dans la société européenne. L'itinérant riche est-il toujours resté un itinérant ?

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Traduction : Michèle Cowan. Version antérieure publiée sous le titre de « Foreigners and the city: the case of the Immigrant Merchant », in Alexander Cowan (éd.), *Mediterranean Urban Culture, 1400-1700*, Exeter, University of Exeter Press, 2000, p. 45-55.
2. Simona CERUTTI, « Giustizia e località a Torino in età moderna : una ricerca in corso », *Quaderni Storici*, 89 (1995), p. 445-486 ; voir aussi Thomas KUEHN, *Law, Family and Women : Toward a Legal Anthropology of Renaissance Italy*, Chicago, University of Chicago Press, 1991.
3. Le prêtre de la paroisse de Santa Maria Formosa à Venise a déclaré sous serment en 1691 que Stricher est mort dans sa paroisse le 14 septembre 1687. *Archivio di Stato di Venezia* (ASV), *Avogaria di Comun* (AdC) 247, 80.
4. AdC 247, 80. Pour d'autres renseignements au sujet de ces investigations, voir Alexander COWAN, « Love, Honour and the Avogaria di Comun in early modern Venice », *Archivio Veneto*, 5^e série, 144 (1995), p. 5-19 ; *Id.*, « Patricians and Partners in early modern Venice », in Thomas Madden & Ellen Kittell (éd.), *Medieval and Renaissance Venice*, Chicago, University of Illinois Press, 1999, p. 276-293 ; *Id.*, « Moglie non ufficiali e figlie illegittime a Venezia nella prima età moderna », *Quaderni Storici*, 114 (2003), p. 849-865 ; et Volker HUNECKE, *Der venezianische Adel am Ende der Republik, 1646-1797. Demographie, Familie, Haushalt*, Tübingen, Max Niemeyer, 1995, p. 141-181.
5. *Era mercante anzi dai primi civilissimi, et honoratissimo, così per pubblica voce e fama, et è notorio in Amsterdam la conditione distinta di questa casa*. Sans doute ces paroles de Rodolfo Grail di Giovanni Giorgio, un marchand de blé hollandais qui habitait à Venise, comportaient une certaine exagération pour promouvoir le statut d'Isabella Stricher devant les magistrats vénitiens, mais ces renseignements sont conformes à d'autres témoignages sur la famille Stricher aux Pays-Bas. Voir en particulier la déclaration soumise aux Avogadori di Comun en 1691 par le notaire hollandais Francesco Tixerandet. AdC 247, 80.
6. *Ibid.*, sur les caractéristiques de l'élite d'Amsterdam, voir Peter BURKE, *Venice and Amsterdam : A Study of two Seventeenth-century Elites*, Londres, Temple Smith, 1974 ; Maarten PRAK, « Cittadini, abitanti e forestieri. Una classificazione della popolazione di Amsterdam nella prima età moderna », *Quaderni Storici*, 89 (1995), p. 331-357.
7. AdC 247, 80.
8. Gaetano COZZI, Michael KNAPTON & Giovanni SCARABELLO, *La Repubblica di Venezia nell'età moderna. Dal 1517 alla fine della Repubblica*, Turin, UTET, 1992, p. 117-127.

9. Horatio BROWN, Rawdon BROWN & Alan HINDS (éd.), *Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English Affairs, Existing in the Archives and Collections of Venice, and in other Libraries of Northern Italy*, Londres, 1864, vol. 12 (1610-13), doc. 248, 492. Une collection de données notariales sur les activités des « Flamands » à Venise entre 1606 et 1621 (en provenance des Pays-Bas du Nord et du Sud) témoigne du niveau important de l'activité commerciale hollandaise à Venise. Greta DEVOS & Wilfried BRULEZ (éd.), *Marchands flamands à Venise*, vol. II (1606-1621), Bruxelles-Rome, Institut Historique Belge de Rome, 1986.
10. Domenico SELLA, *Commerci e industrie a Venezia nel secolo XVIII*, Venise-Rome, Istituto per la collaborazione culturale, 1961, p. 88.
11. Jean GEORGELIN, *Venise au temps des Lumières*, Paris-La Haye, École des hautes études-Mouton, 1978, p. 69 ; SELLA, *Commerci*, p. 93 ; AdC, 247, 80.
12. AdC, 247, 80.
13. *Ibid.*
14. DEVOS & BRULEZ, *op. cit.*, p. VI-VII.
15. AdC 247, 80 : *Mercante dei principali della Piazza, persona honorata e da ben ; si trattava civilmente.*
16. Deux exemples : AdC 109, 34 : *Carlo Bottoni era mercante honorato in questa città et negoziava particolarmente per Puglia, era ricco di facoltà* ; AdC 205, 14 : *un mercante degno et honorato delli principali della piazza (Andrea di Giacomo).*
17. Témoignage du curé de la paroisse. AdC 247, 80 : *morse nella mia Parochia cattolico, con fasti li Santissimi Sacramenti della Chiesa Cattolica Romana il quattordici settembre 1687.*
18. *Ibid.*
19. Brian PULLAN, *The Jews of Europe and the Inquisition of Venice, 1550-1670*, Oxford, Blackwell, 1983, p. 13, 21, 28-29 ; voir aussi Karl-Ernst LUPPRIAN, *Il Fondaco dei tedeschi a la sua funzione di controllo del commercio tedesco*, Venise, Centro Tedesco di Studi Veneziani, 1978.
20. AdC, 247, 80.
21. Gino LUZZATTO, *Storia economica di Venezia dall'XI al XVI secolo*, Venise, Centro Internazionale delle Arti e del Costume, 1961, p. 143-144 ; Alberto ERRERA, *Storia dell'economia politica nei secoli XVII e XVIII negli stati della repubblica veneta*, Venise, Antonelli, 1877, p. 35.
22. Alexander COWAN, « New Families in the Venetian Patriciate, 1646-1718 », *Ateneo Veneto*, 172 (1985), p. 55-75 ; Robberto SABBADINI, *L'Acquisto della Tradizione. Tradizione aristocratica e nuova nobiltà a Venezia*, Udine, Istituto Editoriale Veneto Friulano, 1995.
23. Venise, Museo Civico Correr, PD. 613 C/IV, f°. 74 : *Origine delle famiglie aggregate per l'offerta nella guerra di Candia nel 1646.*
24. AdC, 217, 119.
25. *Ibid.*
26. AdC 247, 80. Un succès seulement partiel, car il n'en est fait aucune mention dans les listes officielles des mariages patriciens de 1691 à 1706. AdC 101.
27. Dorit RAINES, « Pouvoir ou privilèges nobiliaires. Le dilemme du patriciat vénitien face aux aggrégations du XVII^e siècle », *Annales ESC*, 46 (1991), p. 827-947 ; SABBADINI, *op. cit.*, p. 14-31.
28. COWAN « New families », art. cité ; Venise, Biblioteca Marciana, Mss It. VII 183 (8161), *Venetia Cronici*, Vol XIV.
29. Andrea ZANNINI, *Burocrazia e burocrati in Venezia in età moderna : i cittadini originari (sec. XVI-XVIII)*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1993, p. 23-60 ; Anna BELLAVITIS, *Identité, mariage, mobilité sociale. Citoyennes et citoyens à Venise au XVI^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2001, p. 19-63.
30. Il existait aussi des règlements restrictifs contrôlant le statut de bourgeois dans les villes allemandes qui suivaient une politique identique de protectionnisme. Bernard VOGLER, « La Rhénanie », in Julie Meyer (éd.), *Études sur les villes en Europe Occidentale*, Paris, CEDES-CDU 1983,

vol 2, p 408-409 ; Jean-Pierre KINTZ, *La Société Strasbourgeoise du milieu du xv^e siècle à la fin de la guerre de Trente Ans, 1560-1650*, Paris, Ophrys, 1982, p. 119-120, 123-125.

31. Il expliquait en 1660 qu'il avait été *colpito di grave infortunio*. Les autorités fiscales lui ont permis de faire du commerce pendant un an sans contraintes, et personne ne devait lui réclamer de dettes. Malgré la promesse de lui rembourser 100 000 ducats, en 1682, on lui en devait toujours 30 000. AdC 247, 80.

32. *Ibid.*

33. Stricher a rajouté un codicille à son testament en 1680. ASV Archivio Notarile (AN), Bianconi 154, 177.

34. AdC 209, 28.

35. Andrea ZANNINI, « Flussi d'immigrazione et strutture sociali urbane. Il caso dei bergamaschi a Venezia », in *Bollettino di demografia storica*, 19 (1993), Atti del Seminario su le migrazioni interne e a media distanza in Italia, 1500-1900, p. 213-225 ; Gino BENZONI, « Venezia e Bergamo ; implicanze di un dominio », *Studi Veneziani*, ns, 20 (1990), p. 15-58

36. AdC 247, 80 : *Una forestiera parimente della sua Nazione*.

37. AdC 209, 28. Dans le cas de De Sandi, les Avogadori di Comun faisaient une enquête après coup sur un mariage qui avait déjà eu lieu entre un patricien et une femme non-patricienne et non avant celui-ci.

38. Le grand-père d'Isabetta Rettano était un membre prééminent de l'élite d'Anvers. Les frères de Sybilla Widmann ont été parmi les premiers à acheter le statut de patriciens de Venise en 1646. AdC 219, 22 (1659). Pour la famille Widmann, voir Eva S. RÖSCH-WIDMANN, *I Widmann. Le vicende di una famiglia veneziana dal Cinquecento all'Ottocento*, Venise, Centro Tedesco di Studi Veneziani, 1980.

39. Adolfo Vanaxel, le père d'Isabella était un étroit collaborateur commercial du père d'Isabetta Rettano, Antonio. AdC, 217, 119.

40. AdC 247, 80.

41. AN Bianconi, 154, 177

42. AdC 247, 80.

43. Donatella CALABI, « Il ghetto e la città », in Ennio Concina, Ugo Camerino & Donatella Calabi, *La Città degli ebrei*, Venise, Albrizzi, 1991, p. 211-216 ; PULLAN, *op.cit.* ; LUPPRIAN, *op. cit.* ; Ennio CONCINA, *Fondaci. Architetture, arte e mercatura tra Levante, Venezia e Alemagna*, Venise, Marsilio, 1997, p. 145-246.

AUTEUR

Alexander Cowan

Marchands étrangers, marchands calvinistes au Piémont au XVIII^e siècle

Simona Cerutti

p. 449-461

-
- ¹ Dans mon intervention je présente les premières réflexions d'une recherche en cours portant sur le fonctionnement des droits de naturalité et des droits de bourgeoisie dans la société piémontaise pendant l'époque moderne. Les sources sur lesquelles s'appuient ces premières réflexions sont rassemblées dans le fond « Aubaine », auprès de l'Archivio di Stato de Turin, où sont conservées les procédures de saisie des biens des étrangers soumis à ce « droit d'aubaine » entre le début du XVI^e et la fin du XVIII^e siècle. Le droit d'aubaine désigne le droit du roi de s'emparer des biens des étrangers qui seraient morts dans les territoires de sa juridiction. Il s'agit d'une institution relativement originale dans le panorama européen. En France, il remonte au IX^e siècle ; mais c'est au XVI^e qu'il connaît les formalisations les plus attentives de la part des juristes, ainsi que les applications les plus massives de la part du gouvernement central. Bernard D'Alteroche, qui a consacré à l'aubaine l'étude récente la plus complète, a reconstitué attentivement les nombreux glissements de sens que ce droit a connu tout au long de la période médiévale et moderne¹. D'après cet auteur, celui-ci a pu être interprété comme désignant le droit du roi de s'inscrire dans une succession imparfaite et donc de s'emparer des biens des étrangers morts sans héritiers légitimes ou sans héritiers nés dans le royaume ; ce droit a aussi pu signaler l'existence d'une vraie *incapacité* successorale de tout étranger ce qui légitimait la saisie des biens même en présence d'héritiers. Ces modifications de sens que la catégorie d'« aubain » a connues dans le temps ont été expliquées, essentiellement, par l'historiographie par les changements qui ont marqué la conception même de la juridiction et de la souveraineté royales². Notre approche, retraçant ces changements dans le temps court de leur réalisation, nous permettra d'en identifier précisément les acteurs et, surtout, de reconstituer la pluralité d'intérêts — intérêt des particuliers, des familles, des

corporations, des institutions centrales - qui ont joué dans la construction de l'identité et des prérogatives des « étrangers aux territoires de Sa Majesté le Duc de Savoie ».

- 2 Entre 1720 et 1740 ce furent surtout les marchands calvinistes (originaires de la France ou des vallées vaudoises) qui subirent les saisies légitimées par le droit d'aubaine. Celles-ci - j'essayerai de le montrer - étaient moins le résultat de politiques centrales visant à renforcer la juridiction royale (comme on l'a interprété jusque là), que l'issue d'un processus de construction de « l'étranger » élaboré essentiellement par les marchands locaux. Face à une crise productive et commerciale inédite, ces derniers s'appliquèrent à donner une nouvelle impulsion aux droits locaux — dont l'aubaine — ; à affirmer des principes de citoyenneté liés à l'origine et au sang plutôt qu'à la résidence (comme cela avait été le cas jusque là) ; enfin, à utiliser la confession religieuse comme un critère de l'appartenance communautaire. Dans la définition de la citoyenneté (dans son acception pré-révolutionnaire) ainsi que dans la définition de l'hérésie, l'État et l'Église ne furent pas les seuls acteurs. D'autres groupes sociaux — notamment les marchands — s'arrogèrent le droit de réaliser cette activité cruciale de classification sociale. Leurs motifs et leurs façons d'agir feront l'objet de ces pages.
- 3 Le fonds « Aubaine » se compose de soixante liasses environ, organisées par ordre alphabétique. Chaque liasse est ainsi susceptible de nous introduire à la profondeur des significations différentes qui ont été attachées à la notion d'étranger entre le XVI^e et le XVIII^e siècle³.
- 4 Au début du XVIII^e siècle, les procédures sont sollicitées par des opérations d'espionnage conduites par des « chasseurs d'aubaine⁴ » — le plus souvent (suivant les prescriptions de la loi) les propriétaires d'un appartement ou bien les hôtes ; mais aussi des particuliers attirés par la perspective d'une prime constituant un quart de la somme éventuellement confisquée⁵. Une fois la mort d'un supposé « étranger » signalée, les fonctionnaires de l'État font irruption sur le lieu du décès. La procédure, rapide et furtive, n'est pas seulement une expression de leur cupidité ; elle trouve sa justification dans une conception juridique spécifique du statut des biens successoraux. Avant qu'ils soient acceptés par un héritier ceux-ci, en effet, n'appartiennent à personne. Dans ce vide, tout acte de revendication acquiert un poids d'importance stratégique. Être les premiers à se rendre sur le lieu de la mort revient à avancer des prétentions ; ou, tout au moins, à revêtir de légitimité cette action violente qu'est la saisie⁶. Dans ce cadre, tous les éléments composant la scène sont enregistrés : l'aspect du cadavre ; l'identité des personnes qui l'entourent ; la présence d'un médecin ; ou bien de femmes ayant assisté le défunt ; des voisins etc. La source est donc un document extraordinaire, qui mériterait des analyses pointues et spécifiques sur ces aspects ethnographiques.
- 5 Deux thèmes sont au cœur des procédures : le problème de la définition des droits liés à l'appartenance locale et le problème des droits à la succession héréditaire. En effet, contre les saisies des biens perpétrées par les fonctionnaires royaux, il faut prouver être en réalité, à différents titres, des « locaux » et donc ne pas être soumis à la loi d'aubaine. Les changements dans le temps des preuves portées pour attester cette appartenance locale sont de bons indicateurs des systèmes de légitimité — juridiques aussi bien que sociaux — qui étaient en vigueur dans des temps et des situations différentes.
- 6 Quant au thème de la succession, il domine aussi bien les discours des particuliers que ceux des institutions centrales. Qui a le droit de succéder dans l'héritage des personnes ? Qu'est ce qui fait d'une personne un héritier légitime ? Et, parallèlement,

en s'appuyant sur quels arguments le Fisc du Duc de Savoie peut-il prétendre à des droits sur les biens cumulés par un individu au cours de sa propre vie ?

- 7 Or, les thèmes de l'identité locale et de la succession sont en réalité étroitement liés dans les sources : non seulement, comme l'on pourrait s'y attendre et comme le répètent constamment les lois concernant l'Aubaine, parce qu'il faut être piémontais pour hériter de quelqu'un, mais plutôt — comme cela a été lucidement souligné dans le cas français — parce que c'est le fait même d'hériter de quelqu'un qui fait de la personne un Piémontais⁷. C'est-à-dire que la preuve la plus directe et la plus solide d'une « identité ethnique » passe par la reconnaissance publique et consensuelle de cette appartenance. Beaucoup plus que de lettres attribuées par le Duc ou par le Roi, c'est la légitimité acquise dans la famille et aux yeux de la parentèle qui fait d'une personne un « citoyen » ou bien un « régnicole ». Les droits d'aubaine participent ainsi des caractères propres à l'univers juridique d'Ancien Régime, où l'action judiciaire est essentiellement sollicitée par l'initiative des particuliers⁸. Dans ce cadre, il serait anachronique de concevoir l'univers normatif des sociétés modernes comme étant composé de règles extérieures régissant les comportements ; les normes étaient conçues plutôt comme des légitimations et des reconnaissances publiques de certains comportements. Ce rapport étroit entre normes et pratiques, évolution des doctrines et rapports à l'intérieur des familles, relations entre familles et parentèles, rend compte du caractère mouvant des règles de citoyenneté dans les sociétés que nous analysons, ainsi que de la pluralité des acteurs qui pouvaient intervenir dans leur définition.
- 8 Des lois instituant la loi d'aubaine furent promulguées dans l'État savoyard à plusieurs reprises ; et, à plusieurs reprises, ces lois furent abrogées, afin de solliciter de nouveau flux migratoires dans les territoires du Duc. Le 28 juin 1618 le droit d'aubaine aurait dû frapper tous les étrangers du Duché ; dès le 25 septembre, pourtant, son application fut suspendue ; de plus, elle fut officiellement abrogée en 1633, ainsi qu'en avril 1680⁹. En revanche, son application fut bien plus stricte au cours des années 1690, et dans les décennies entre 1720 et 1740. Ce mouvement irrégulier est en relation directe avec les contingences politiques : le conflit avec l'État espagnol rend difficiles les relations avec ses sujets et en particulier avec les Milanais, qui deviennent la cible de nombreuses représailles au début du xvii^e siècle. D'autre part, les conflits avec la France à la fin du xvii^e et encore au début du xviii^e engendrent plusieurs procédures contre les nombreux sujets du Roi qui habitent l'État savoyard et justifient aussi l'agressivité envers les Vaudois dans les années 1690 et entre les années 1720 et 1730. À côté de cette chronologie politique, une chronologie économique brouille la donne : après la peste de 1630, qui avait décimé la population et ravagé l'économie piémontaise, il fallait encourager des flux migratoires, et, par la suite, favoriser les nouveaux venus en leur assurant les mêmes droits de succession que ceux dont jouissaient les « locaux ». De même, au début du xviii^e siècle le récent essor de l'industrie de la soie demandait que de nouveaux flux d'artisans et d'ouvriers soient encouragés à tout prix. En 1701, le règlement du Consulat de commerce (le tribunal compétent pour les causes commerciales), invitait « tout étranger qui voudrait établir des négoce et des manufactures dans notre Métropole ou bien dans d'autres villes de Nos États » à s'y rendre sans hésitation, dans la certitude de pouvoir jouir de tout privilège, et notamment de l'exemption de la loi d'aubaine¹⁰.
- 9 Ces deux types de contingences ont été pris en considération par l'historiographie piémontaise pour interpréter les rythmes suivis par ces procédures de saisie des biens,

ainsi que leurs raisons. Tout particulièrement, la violence avec laquelle la loi d'aubaine avait frappé les calvinistes – provenant de la France ou bien des vallées vaudoises – à cheval entre le ^{xvii}e et le ^{xviii}e siècle, a suscité l'attention des chercheurs, qui y ont vu le signal d'un changement dans la politique étatique. Sensibles à la politique suivie par les cousins français après l'Édit de Nantes, toujours en quête d'argent pour leurs propres campagnes militaires et, en même temps, dans la nécessité de distribuer des ressources à leurs proches¹¹, les Ducs de Savoie auraient donc poursuivi de manière acharnée les étrangers et les protestants¹². La décennie 1720-1730, en plus, correspond à une période de tension très intense entre l'État savoyard et l'Église romaine ; les conflits de juridiction se succèdent, ainsi que la compétition sur les terrains délicats du contrôle des biens ecclésiastiques et des bénéfices, du droit d'asile même¹³.

- 10 Le concordat de 1727 représente un arrêt temporaire de cette tension. Mais la décennie tout entière connaît des moments très violents, car ces conflits génèrent des comportements relativement nouveaux de la part de l'État à l'encontre des minorités religieuses présentes dans le pays. L'année 1723 voit l'institution officielle des ghettos juifs, qui sera confirmée encore en 1729 ; toute la décennie est marquée par une forte agressivité envers la communauté juive qui, comme il l'a été montré récemment, prendra la forme odieuse des baptêmes forcés¹⁴. Ces épisodes ont été interprétés, à raison, comme étant des expressions du conflit juridictionnel qui opposait – comme on vient de le dire – l'Église romaine à l'État savoyard. Les juifs furent utilisés par le gouvernement central comme une monnaie d'échange d'une très grande valeur symbolique, à utiliser dans la lutte contre la Papauté. Dans ce même climat il me paraît légitime de situer aussi la véritable persécution qui frappa de nombreux réformés originaires de la France et surtout des vallées vaudoises. En effet, en 1725 l'on procède à un premier recensement de leur présence à Turin ; autour de cette même année le fonds « Aubaine » porte les traces d'une concentration très importante de procès : l'on passe d'une soixantaine de procès par an dans les années 1680 à plus ou moins le double (125 procès) dans les années 1720-1730.
- 11 Pourtant, si l'on regarde de plus près les traits caractéristiques de la population qui fut frappée par la loi d'aubaine, si, de plus, l'on inscrit cette persécution à l'intérieur d'un climat politique plus spécifique (par rapport aux contextes dictés par la politique internationale), l'on s'aperçoit que les protagonistes de cette histoire ne se réduisent pas aux entités État-Église.
- 12 Avant même d'être des réformées, les personnes frappées par la loi d'aubaine étaient essentiellement (dans 70 % des cas) des marchands, et surtout des marchands de tissus (comme c'était prévisible dans le Piémont de la deuxième moitié du ^{xvii}e et du début du ^{xviii}e siècle). Des marchands dont les réseaux d'affaires étaient très importants, touchant la France, l'Angleterre, la Suisse et qui, dans cette conjoncture spécifique, étaient perçus comme de véritables menaces par les marchands turinois (qui, en plus, étaient souvent leurs débiteurs). Plusieurs d'entre eux appartenaient à cette « colonie » de banquiers genevois, qui avait réussi à accaparer des circuits importants d'argent et à contrôler, en amont, le marché de la soie. Leur présence au Piémont et à Turin en particulier avait suscité la protestation des marchands locaux, qui, au cours des années 1740, avait pris la forme spectaculaire de libelles et d'invectives écrites¹⁵. Mais le conflit avait commencé au moins vingt ans auparavant, lorsqu'une grave crise productive et financière avait menacé dangereusement les fortunes et l'honneur de plusieurs marchands piémontais.

- ¹³ La crise s'était manifestée dans plusieurs secteurs à la fois : en ce qui concerne la production de la laine, après la fin des guerres contre la France (et donc une fois épuisée la demande de l'armée), la consommation interne s'était écroulée. La qualité des tissus continuait d'être médiocre par rapport à la production étrangère, alors que les tissus piémontais ne trouvaient pas un marché solide et sûr. Les raisons d'une production aussi insatisfaisante et, parallèlement, d'une crise aussi grave sont multiples, de la moindre qualité des matières premières, à la capacité financière réduite des entrepreneurs piémontais par rapport à leurs concurrents français ou bien anglais¹⁶.
- ¹⁴ Le gouvernement central essaya de faire face à la crise en empruntant une voie qui avait été suivie — d'après nombre de conseillers — par plusieurs pays voisins¹⁷, en confiant les institutions économiques et financières aux marchands eux-mêmes afin de les encourager à prendre en charge directement la vie économique du pays. Notamment, fut confiée aux marchands locaux la direction du Consulat de commerce, institution judiciaire chargée de résoudre tout différent concernant les échanges. Selon les attentes du gouvernement et de bon nombre de ses fonctionnaires, la nouvelle gestion du Tribunal par des non-professionnels du droit aurait dû garantir l'adoption de cette justice rapide et peu coûteuse qui facilitait la circulation des biens et des hommes. Parallèlement, l'attribution d'un tel honneur aux principaux marchands turinois visait à leur offrir une sorte de compensation non seulement de l'appauvrissement auquel étaient soumises leurs fortunes, mais aussi de la perte de prestige, d'autorité et de pouvoir qui avait frappé le group social dans son ensemble au cours de ces décennies. Le rétrécissement dans les possibilités d'accès aux carrières dans les institutions de l'État ainsi que dans les institutions municipales — auxquelles accédaient de nouvelles élites de fonctionnaires — avait eu des conséquences importantes au sein même des familles de grands marchands. Une nouvelle homogénéité professionnelle les rendait plus fragiles, alors que de nouvelles solidarités (fruits de cette homogénéité) se soudaient en leur sein¹⁸. Sur cette contingence politique se greffe la crise économique. Ainsi, les revendications sociales trouvèrent des formes d'expression finalement légitimes dans les champs « spécialisés » de la vie économique.
- ¹⁵ Les marchands piémontais prirent bien au sérieux les privilèges qu'on venait de leur attribuer. Leur vision des causes de la crise et des voies à emprunter pour en sortir fut relativement unanime, et surtout fut reprise par ceux d'entre eux qui guidaient le Consulat. Ces voies se concrétisèrent dans un ferme protectionnisme qui marqua les années 1720 et 1730, se manifestant sur plusieurs terrains à la fois. Sur le terrain du commerce, avec l'interdiction de la libre circulation des tissus en soie, mais aussi en laine et en coton ; sur celui de la production (par exemple, à travers le refus d'adopter de nouveaux métiers à tisser « étrangers¹⁹ ») ; sur le terrain de la circulation de la main-d'œuvre. Alors que les frontières se fermaient aux tissus étrangers, l'on prescrivait « qu'il fallait veiller à ce que les ouvriers dans nos manufactures soient choisis parmi nos sujets, en contraignant aussi, lorsque c'est nécessaire, nos maîtres à n'employer que des apprentis appartenant à Notre royaume²⁰ ». Finalement, le terrain du paiement des créances et des lettres de change fut concerné par ce mouvement car, là encore, furent privilégiées, à tout prix, les prétentions des « locaux ». En ce qui concerne les créances, en principe, et d'après les dispositions des Regie Costituzioni, les prétentions des locaux et des étrangers auraient dû être « confondues » et l'on aurait dû procéder en ne prenant en compte que le critère de l'entité de la somme due. Or, dans la

pratique, les marchands gouvernant le Consulat arrivèrent à affirmer, au contraire, le principe de la primauté des dettes hypothécaires sur les chirographaires (s'appuyant sur des preuves écrites). Ce qui signifiait favoriser les marchands locaux « habitant dans ces états » sur les « étrangers », car « il est bien connu qu'il n'arrive que très rarement que les étrangers soient hypothécaires, leurs créances étant toujours prouvées par des lettres de change, ou bien par des billets bancaires²¹ ». En ce qui concerne les lettres de change, d'après les prescriptions des Regie Costituzioni, la procédure normale pour le Consulat de commerce, en cas de contentieux avec un étranger, était l'application de la loi de la « réciprocité ». Dans les faits, les consuls marchands réussirent à ignorer ces dispositions et à affirmer, au contraire, leur arbitraire dans l'administration de la justice ; c'est-à-dire la mise en avant de ces règles locales dont la connaissance faisait forcément défaut aux étrangers. Finalement, dans ce climat de fermeture « locale » prenaient corps certaines dispositions contre les marchands et les artisans étrangers : au cours de cette décennie, par exemple, ils furent privés de quelques droits fondamentaux, dont celui d'appartenir à certains corps de métiers qui, en suivant les prescriptions du Consulat, assimilèrent l'appartenance à la religion catholique à la « buona voce » et la bonne renommée²². D'autres firent de la religion catholique la condition pour obtenir la maîtrise, en la constituant ainsi comme critère de mobilité sociale (les compagnons pouvant être des « réformés²³ »). Dans les années 1730, les marchands turinois arrivèrent, enfin, à s'affirmer comme les seuls producteurs/importateurs légitimes des tissus en soie²⁴.

- 16 C'est donc cette conjoncture — me semble-t-il — plus que les rapports au sommet entre l'Église et l'État qui est en mesure d'expliquer la recrudescence, au cours de ces années, de la persécution des calvinistes.
- 17 Les saisies de leurs biens se multiplièrent donc. Mais d'autres changements encore plus spectaculaires, à mon sens, signalaient que la situation des étrangers avait profondément changé au cours de cette décennie. L'augmentation des saisies s'accompagnait d'une violence nouvelle dans leurs motivations. L'intitulé même des procès changea en signalant cette nouveauté. Jusqu'au début du XVIII^e siècle les procédures opposaient le Fisc de Sa Majesté le Duc de Savoie aux créanciers de la personne — l'étranger — qui était décédée. Ces derniers revendiquaient leurs droits sur les propriétés du *de cuius*, présentant des lettres, des contrats, des billets qui auraient dû prouver l'existence des créances. Dans ces procédures il n'y a pas de trace d'héritiers légitimes ; de plus, celles-ci trouvent leur origine exactement dans ces absences. C'est à cause du fait que l'étranger est mort sans faire de testament, ne laissant derrière lui aucun héritier légitime, que le Fisc royal peut avancer des prétentions sur son patrimoine. Le procès, en effet, peut être soudainement interrompu dans le cas où un prétendu héritier se présenterait ; où, encore, dans le cas où l'on découvrirait parmi les papiers de la personne décédée des lettres de naturalité qu'elle avait pu acheter. Était donc implicitement affirmé le principe que les saisies ne pouvaient pas frapper les « naturalisés », mais uniquement les étrangers ; et, parmi eux, les seuls individus démunis d'une succession légitime. En 1690, par exemple, la procédure contre Carlo Giramo, marchand de soie à Turin, est déclenchée dans le cadre de « représailles » contre les « Français possédant des biens [...] dans lesdits États de S.M. ainsi que d'autres particuliers sujets de puissances ennemies²⁵ ». Les fonctionnaires du Fisc avaient déclaré explicitement que les biens de Giramo étaient dévolus aux Caisses Royales « à cause de l'absence d'enfants et d'héritiers légitimes, en application de la loi d'aubaine²⁶ ». Le Fisc justifie donc son action en la situant dans le cadre d'une

succession imparfaite ; la saisie se présente ainsi comme une substitution, plutôt que comme un acte d'autorité. Dans le cas de Giramo, en plus, ces prétentions ne purent pas avoir de suites. La procédure fut soudainement interrompue dans le moment même où un lointain parent du décédé (un cousin) se présenta, produisant, en outre, deux écrits : les lettres de naturalité que Giramo avait obtenues en 1664, à la suite d'un paiement d'une somme d'argent et du serment prêté d'être fidèle à Sa Majesté, et de « vivre en bon catholique » (et que le Fisc de S.M. avait dû « oublier ») ; une « lettre de citoyenneté » octroyée par la Municipalité de Turin, attestant la « longue et suivie résidence [de Carlo Giramo] dans la ville de Turin pendant quarante-neuf ans²⁷ ». La présence d'un héritier, ainsi que des actes attestant un enracinement dans la communauté locale (du royaume et de la ville) imposent l'interruption de la procédure.

- 18 Les choses se déroulent de façon complètement différente quelques décennies plus tard. Autour des années 1730, les procédures se poursuivirent de manière acharnée, bien que des preuves soient portées de leur légitimité douteuse, ou, encore, que des héritiers se présentent pour réclamer leurs droits propres considérés jusque là comme légitimes. En effet, dans de nombreux procès l'intitulé a changé : le Fisc de Sa Majesté n'est plus confronté aux créanciers du *de cuius*, mais à des parents, parfois très proches.
- 19 Prenons le cas de David Plantier originaire du Dauphiné et marchand à Turin. Le 28 février 1728, les fonctionnaires ducaux se rendent à l'Auberge de la Rose Rouge, ayant su par une source restée anonyme, que « hier y était mort un étranger de la nation française qui y résidait ». Ils y trouvent un cercueil avec le cadavre, veillé par deux individus. L'un des deux est un homonyme du défunt, son neveu ; l'autre, un paysan d'Alès en Languedoc. D'après les deux individus, « l'étranger » qui venait de mourir avait pourtant habité « cette ville de Turin depuis trente-six ans, en faisant le marchand de soie ; mais il se rendait aussi de temps en temps dans la ville de Gênes, où se trouvent sa maison, sa femme et ses enfants²⁸ ». Interrogés sur « les commerces de Plantier, avec qui il était en affaires, où se trouvait son magasin », ils répondent en rassurant les fonctionnaires : il travaillait tout seul, tout son argent se trouve donc dans cette même pièce. Celle-ci aura été fouillée attentivement ; les biens seront confisqués et vendus aux enchères. Un médecin habitant l'auberge, ainsi qu'une femme « qui assiste les malades » seront interrogés à leur tour sur d'éventuelles ressources du *de cuius*. Finalement, deux jours après ces épisodes, lorsque le cadavre de Plantier sera porté au-delà des bornes de la ville — aux bastions derrière l'Église de la Madonna degli Angeli, là où l'on enterrait les « religionnaires » — le Fisc aura saisi la totalité des biens. Ni le neveu, ni l'épouse, ni les enfants génois n'auront pu prétendre quoi que ce soit de l'héritage de David Plantier²⁹.
- 20 Ce n'est donc pas tant l'avidité des fonctionnaires qui frappe dans cette histoire que les nouvelles conditions dans lesquelles ces opérations se réalisent. Le cas de Daniel Plantier était loin d'être isolé. Les biens de Sieur Daniel Longo furent saisis, en 1726, nonobstant l'existence et l'opposition des très nombreux héritiers qui, par ailleurs, s'étaient pressés de produire les Lettres patentes attestant la naturalisation obtenue par leur parent le 4 septembre 1720, moyennant une importante somme d'argent³⁰. En effet, au cours de ces années, de nombreuses saisies se réalisent en dépit des serments de fidélité que des dizaines de marchands calvinistes avaient prêtés, avec leurs confrères « étrangers », devant le Consulat ou bien le juge de Turin. Au début du siècle, 83 d'entre eux avaient juré leur fidélité au Duc, en l'assurant de leur volonté de bien vouloir vivre « en bons catholiques » sur ses territoires ; en 1726 plusieurs « religionnaires » avaient cru nécessaire d'écrire une plainte, demandant à être

rassurés quant à l'exemption de la loi d'aubaine sur leurs propres biens. Chacun de ces actes avait demandé, évidemment, une importante somme d'argent³¹. Au cours des années 1730, avec la crise économique et la nouvelle direction du Consulat par les marchands turinois, la validité de tous ces documents, dans les faits, est remise en cause.

- ²¹ Mais, finalement, en s'appuyant sur quels principes les fonctionnaires savoyards purent-ils revendiquer leurs droits en affichant une totale indifférence aux Lettres de naturalité, ou bien de bourgeoisie, que les individus avaient acquises, et, surtout, en faisant abstraction de la présence d'héritiers légitimes ? Dans un procès né de la saisie des biens de Carlo La Denese, originaire de Genève, en 1726, nous trouvons une réponse explicite à nos questions : l'appartenance à la religion « prétendument réformée » constitue, à ce moment précis, une légitimation à des opérations violentes. Les actes produits sont très nombreux. Les cartons contiennent des centaines de dépositions, d'attestations, d'actes notariés, car les acteurs impliqués sont nombreux et divers : le frère de La Denese d'abord, qui avait partagé avec lui la carrière de banquier ; mais aussi un nombre important de créanciers qui s'opposent à la saisie tant qu'ils n'ont pas récupéré leur argent. Les fonctionnaires procèdent, pourtant, à l'inventaire de ses biens et au dépouillement de centaines de lettres d'échange, billets et « *pagherò* ». À travers les pages du dossier se dessine un réseau d'échange extraordinairement large, qui touche la France, l'Angleterre ainsi que la Suisse, alors que les marchands turinois restent marginaux. Les « Genevois » constituent un univers solidaire (sans être étanche) qui fut perçu comme extrêmement dangereux par les marchands turinois. Ces saisies rééquilibrent des relations qui étaient marquées par la supériorité économique des « étrangers », que, jusque-là, l'on avait eu du mal à contenir. La colonie genevoise ne cessera d'être frappée. Encore quelques années plus tard, le banquier Giovanni André, originaire de Nîmes et membre excellent de cette communauté, en sera la victime. La saisie de ses biens fut réalisée bien qu'il ait résidé dans la ville de Turin pendant trente-cinq ans et qu'il pût désigner des héritiers légitimes, « tous élevés dans cette ville de Turin, y résidant et donc étant tous des sujets de Sa Majesté³² » ; et, finalement, nonobstant son abjuration de la religion réformée, bien attestée par les « fois de baptême » que ses héritiers avaient pu exhiber. La saisie se réalise en s'appuyant sur l'argument de l'« origine religieuse³³ ». Le mot même est important. En effet, c'est bien d'un « état originaire » qu'il est désormais question lorsque l'on fait référence à la confession religieuse, et non pas d'un choix qui pourrait être réversible. Ce qui permet aux fonctionnaires et en particulier aux consuls marchands de dénier toute légitimité aux fois de baptême ; d'ignorer les dizaines de serments de fidélité qui, comme l'on vient de le voir, avaient été prêtés par les étrangers au cours des premières décennies du XVIII^e siècle³⁴.

- ²² Le procès impliquant Giovanni André date des années quarante. Mais ce que prouve la source dans son ensemble, c'est que la persécution des « réformés » remonte aux deux décennies précédentes ; lorsque la vie économique de la ville avait été confiée exactement aux concurrents les plus directs de cette élite négociante, les marchands producteurs bien enracinés à Turin ou sur son territoire. La lutte — instrumentalisée — que l'État savoyard était en train de mener contre les hérétiques et les réformés fut prise en charge sans difficulté par les bons marchands turinois qui se trouvèrent à gouverner, dans les années 1720 et 1730, le Consulat de commerce. La croisade étatique rendait légitimes des comportements protectionnistes et xénophobes ; elle permettait à des marchands locaux de se défaire de quelques présences inconfortables et

encombrantes. Très concrètement, par ailleurs, les saisies pouvaient être un moyen de réintroduire dans un circuit privilégié des biens convoités ou de dévoiler ces sociétés commerciales que le Consulat avait tant de peine à contrôler. La teinturerie de Francesco Antonio Tartolot, vaudois, par exemple, fut l'objet d'une saisie de la part du Fisc en mai 1725. À peine un mois plus tard elle fut vendue à un prix très favorable à Monsieur Bartolomeo Nigra, marchand turinois, directeur de la manufacture royale des soies. Un bien « étranger » passa ainsi de manière relativement aisée aux mains d'un acheteur local³⁵. D'autre part, l'incursion dans la maison de David Voullero, originaire de Luserna, dans les vallées vaudoises, permet aux fonctionnaires de retrouver les livres de son négoce, des contrats, des lettres. La preuve d'une société existant entre le vaudois et Monsieur Giovanni Giacomo Longo, piémontais, est ainsi portée ; ce qui permettra au Fisc de saisir les propriétés des deux personnes et au Consulat de mettre au jour une association qui avait échappé à son propre contrôle.

- 23 Aux marchands locaux, l'État savoyard confia donc la tâche de définir qui était un étranger et qui était un membre de la communauté locale. Car, il ne faut pas l'oublier, en déniait à une foule d'enfants, de neveux, de frères ou encore de femmes, le droit d'hériter, on niait en même temps leur statut de Piémontais (ce qui est fidèle à « l'énoncé » que nous avons évoqué plus haut : ce n'est pas tellement le statut de Piémontais qui permet d'hériter ; c'est plutôt le fait d'hériter qui fait d'une personne un Piémontais).
- 24 Ce « refus de citoyenneté » frappait des personnes qui, souvent, étaient nées au Piémont, qui y avaient passé toute leur vie ou une grande partie d'elle. Les principes de la citoyenneté ne reposaient plus sur la résidence continue dans l'État ou dans la ville (comme cela avait été le cas jusqu'alors). C'est l'appartenance à une confession religieuse qui était devenue le critère de l'appartenance communautaire. Par ailleurs, cette utilisation instrumentale avait eu des conséquences sur la conception même de la foi religieuse. L'on parlait de celle-ci en terme d'« origine » ; comme d'un *état*, plutôt que comme de l'expression d'une adhésion. La radicalisation de la persécution anti-vaudoise au cours des années 1730 passa aussi par cette construction d'une identité religieuse rendue plus profonde et innée.
- 25 Or, le rapport entre les deux facteurs — appartenance religieuse et appartenance communautaire - n'a rien de nouveau ; de plus, il ne fait pas partie du seul patrimoine catholique. Calvin lui-même s'était servi de la métaphore du droit de bourgeoisie pour désigner l'entrée dans la communauté des vrais croyants. Pourtant, ce qui me paraît important dans cette histoire c'est que, de toute évidence, ce lien ressurgit au Piémont à l'initiative de certains particuliers ; en fait, ce furent quelques marchands qui se trouvèrent dans les conditions d'établir les règles de l'appartenance communautaire. Dans un contexte de fermeture protectionniste et d'agressivité envers les marchands étrangers, les « locaux » changèrent les critères mêmes de l'attribution de la citoyenneté. Les critères de la résidence, de l'éducation dans le pays, du mariage... cédaient le pas au seul critère de l'appartenance religieuse. Celle-ci, à son tour, se trouva elle-même transformée, en désignant plus nettement un état « originaire ». L'image de l'« origine » prit le relais sur la métaphore de la communauté chrétienne comme d'une « *civitas peregrina* », une ville de pèlerins³⁶. Cet oxymore avait connu un très grand succès précisément dans le milieu des marchands. Il devait être, en effet, très parlant pour ce genre de personnes qui, dans la définition de leur statut, avaient souvent souffert d'une certaine ambiguïté et d'une certaine faiblesse. Gardiens de la citoyenneté dans plusieurs villes d'Ancien Régime, ils en étaient en même temps « les

misérables³⁷ », d'après la classification juridique ; des gens marqués par une faiblesse juridiquement reconnue, due à leur mobilité sur le territoire. Pendant un long moment, la métaphore de la « *civitas peregrina* » avait su résumer ce difficile mélange de conditions ; elle lui avait donné une forme et une reconnaissance. Mais la tradition chrétienne pouvait légitimer aussi la nouvelle conception de l'appartenance religieuse telle que nous l'avons vue surgir au cours de ces pages. L'« origine » religieuse allait avec l'idée de *l'anima naturaliter Christiana* ; en d'autres mots, l'intolérance n'avait pas besoin de chercher ailleurs sa légitimation³⁸.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cf. Bernard D'ALTEROCHE, *De l'Étranger à la seigneurie à l'étranger au royaume, XI^e-XV^e siècle*, Paris, Monchrestien, 2002 ; une reconstitution attentive de l'histoire de l'aubaine à l'époque moderne se trouve dans Peter SAHLINS, *Unnaturally French. Foreign Citizens in the Old Regime and after*, Ithaca and London, Cornell UP, 2004, en particulier p. 19-64 (avec une riche bibliographie) ; sur le Piémont, Maria Cristina SCOPI, *Ricerche storico-giuridiche sul diritto d'ubena negli Stati sabaudi con particolare riguardo alla legislazione militare*, Tesi di Laurea, Université de Turin, 1997-98.
2. Les aspects les plus intéressants concernent les parcours à travers lesquels se construit la catégorie d'incapacité juridique ; le rapport qui s'instaure dans le temps entre la catégorie d'aubain et celle d'épave ; la transformation de plusieurs catégories de privilégiés en figures frappées par l'incapacité successorale (cf. D'ALTEROCHE, *De l'Étranger*, *op. cit.*).
3. Archivio di Stato di Torino (AST), Sezioni Riunite, Archivio Camerale, art. 492, *Ubena*. J'ai dépouillé également AST, I Archiviazione, *Legge di Ubena* ; AST, I Sezione, Materie economiche, *Ubena*. L'intérêt de la source est grand, et a par ailleurs été souligné récemment par plusieurs historiens. Pour l'époque moderne, voir, outre les travaux cités *supra* (n. 1), Jean-François DUBOST & Peter SAHLINS, *Et si on faisait payer Us étrangers ? Louis XIV, les immigrants et quelques autres*, Paris, Flammarion, 1999.
4. Voir, à ce propos, DUBOST & SAHLINS, *Et si l'on faisait payer les étrangers ?*, *op. cit.*, p. 80.
5. Ce qui est dit explicitement dans le cadre de la saisie des biens de Jean-Louis Point, normand, mort à Turin en 1740 ; dans ce cas, c'était l'épicier Parolis qui jouissait de la prime (AST, Archivio Camerale, art. 492, *Ubena*, m.P.3, 1740).
6. Cet aspect n'a pas suscité l'attention des historiens cités jusqu'ici ; et pourtant, il me paraît essentiel pour comprendre la construction de la source même. Pour cette conception de la propriété, établie par un texte de Digeste (1,8,1 pr), cf. Yan THOMAS, « L'extrême et l'ordinaire. Remarques sur le cas médiéval de la communauté disparue », in Jean-Claude PASSERON & Jacques REVEL (éd.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005, p. 45-73.
7. À propos de la doctrine juridique sur la nationalité française pendant l'Ancien Régime, Marguerite Vanet écrit : « C'est pour un motif d'ordre successoral, dans un intérêt purement privé par conséquent, que les règles juridiques ont d'abord évolué. La théorie de la citoyenneté devait être précisée uniquement parce que la liquidation d'une succession remettait en cause sa valeur [...] Autrement dit, un individu ne succède pas parce qu'il est Français, il est Français parce qu'il est logique qu'il succède », *Évolution historique de la notion de Français d'origine du XVI^e siècle au code civil*, Paris, Ancienne Imprimerie de la Cour d'Appel, 1945, p. 54-55, cité dans P. SAHLINS, « La

Nationalité avant la lettre. Les pratiques de naturalisation en France sous l'Ancien Régime », *Annales HSS*, 5 (2000), p. 1096).

8. Pour quelques analyses ponctuelles cf. Renata AGO & Simona CERUTTI (éd.), *Procedura di giustizia*, numéro monographique de *Quaderni Storici*, 101, 2 (1999).

9. Cf. AST, I Sez., Materie economiche, Ubena, m. 1, n. 9.

10. *Editto di SA pel nuovo regolamento del Consolato di Torino, e modo di procedere avanti ad esso, con privilegi a favore dei forestieri di introdurre nello stato nuove manifatture e provvedimenti per impedire la migrazione all'estero de lavoratori in seta*, publié in Felice Amato DUBOIN, *Raccolta per ordine di materia di leggi, provvidenze, editti, manifesti ecc. pubblicati dal principio de Tanno 1681 sino alli 8 dicembre 1789*, Turin, Arnaldi, 1818-1868, t. III, p. 808 sq. : *Habbiamo stabilito di invitare col presente nostro editto ogni qualunque straniero che vorrà stabilire negozi o manifatture di qual si sia sorte tanto in questa Metropoli che nell'altre nostre città e luoghi*.

11. Il est significatif, me semble-t-il, que, dans un nombre important de cas, les fruits des saisies soient distribués immédiatement à des fonctionnaires ducaux ; cf. AST, Sez. Riunite, Archivio Camerale, art. 492, *Ubena, passim*.

12. Cf. le classique Guido QUAZZA, *Le riforme in Piemonte nella prima metà del Settecento*, 2 vol., Modène, 1957 ; et, plus récemment, les volumes de la *Storia di Torino*, vol. 4 et 5, dirigés par G. RICUPERATI, Turin, Einaudi, 2002.

13. Sur cette contingence spécifique, Luciano ALLEGRA, *Identità in bilico. Il ghetto ebraico di Torino nel Settecento*, Turin, Silvio Zamorani editore, 1996, p. 37-48.

14. *Ibid.*

15. Biblioteca Reale di Torino, St. Pat. 424, *Lettre Circulaire, par quelle on fait voir la nécessité qu'il y a d'empêcher les Genevois de commercer en Piémont au grand préjudice des sujets du Roi*, cc. 45-62. Cf. en outre Gian Paolo ROMAGNANI, *Presenze protestanti a Torino tra Sei e Settecento*, in G. Ricuperati (éd.), *Storia di Torino, Dalla città razionale alla crisi dello Stato di Antico Regime*, Turin, Einaudi, 2002.

16. La crise a été analysée dans toutes ses composantes économiques et financières par Giuseppe CHICCO, « La politica economica statale e i "banchieri-negozianti" nel Settecento », in Ricuperati (éd.), *Storia di Torino*, vol. V, op. cit., p. 153-184 ; *Id.*, *La seta in Piemonte 1650-1800. Un sistema industriale d'Ancien Régime*, Milan, Franco Angeli, 1995 ; Giovanni ARESE, *L'industria serica piemontese*, Turin, Bona, 1922. Pour les effets démographiques de la crise (le ralentissement dans la circulation d'hommes et de femmes), cf. Giovanni LEVI, « Come Torino offocò il Piemonte. Mobilità della popolazione e rete urbana nel Piemonte del Sei e Settecento », in *Id.*, *Centro e periferia di uno stato assoluto. Tre saggi su Piemonte e Liguria in età moderna*, Turin, Rosenberg e Sellier, 1985. J'ai moi-même traité des effets de la crise dans *Giustizia sommaria. Pratiche e ideali di giustizia in una società di Ancien Régime (Torino XVIII secolo)*, Milan, Feltrinelli, 2003, p. 99 sq.

17. Pour les enquêtes menées en particulier en France et aux Pays Bas, cf. AST, I Sez., Regie Costituzioni, m.7, t. II ; *ibid.*, Commercio, car. 1, m.1.

18. Pour une analyse ponctuelle de ces processus je renvoie à Simona CERUTTI, *La ville et les métiers. Naissance d'un langage corporatif (Turin, XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992, ch. V.

19. AST, Sez. Riunite, Consolato di commercio, Ordinati n.r, p. 24 sq.

20. AST, I Sez. Commercio, cat. 1, m.1 d'addizione, *Progetto di Regolamenti per il Consolato, e per diverse manifatture, Arti e Società, 1722 : A riguardo delle manifatture già stabilite, o che potessero stabilirsi, si avrà attenzione che li operarij siano il più che sarà possibile dei sudditi nostri, obligando etianio, quando h stimerà spediente, li mastri operarij di prendere e tenere imprendizzi nostri sudditi*.

21. AST, Sez. Riunite, Consolato di commercio, Ordinati n.5, p. 67 sq. : *Perché ben di rado, e quasi mai succede, che i forestieri sieno hypotecarj, ma quasi sempre chirografarij, constando solo i loro crediti da lettere missive, lettere di cambio, o biglietti bancarij*. Pour les procédures de faillite *ibid.*, Atti soggetti all'insinuazione, 1739-1759, en particulier n. 135).

22. *Ibid.*
23. Ester DE FORT, « Mastri e lavoranti nelle università di mestiere fra Settecento e Ottocento », in Aldo Agosti & Gian Mario Bravo (éd.), *Storia del movimento operaio, del socialismo e delle lotte sociali in Piemonte*, Bari, Laterza, 1979, p. 89-142.
24. Pour une analyse ponctuelle de chacun de ces moments, je renvoie à Simona CERUTTI, *Giustizia sommaria. Pratiche e ideali di giustizia in una società di Ancien Régime* (Torino, XVIII secolo), Milan, Feltrinelli, 2003 p. 135 sq.
25. AST, Sez. Riunite, Camerale, art. 492, Ubena, lettre G : *Rapprezaglie e Contravvenzioni agli Editti di S.A.R. delli 8 giugno 1690, e 10 maggio 1691, tanto in odio dei francesi possidenti beni, crediti e ragioni in detti Stati che d'altri sudditi di S.A.R. servienti potentati nemici.*
26. *Ibid.* : I beni... per mancanza di figlioli sono devoluti al regio Patrimonio in virtù della legge Ubena.
27. *Ibid.* : la longa e continua habitazione che ha fatto in questa medesima città durante il spazio di detti anni quarantanove.
28. *Ibid.*, lettre P : abitava da anni trentasei in qua in questa città a far il negoziante da seda andando però di tempo in tempo alla città di Genova dove tiene casa aperta con sua moglie e figlioli.
29. Cf. *ibid.*
30. Cf. *ibid.*, lettre L.
31. AST, I Sez., Materie economiche, Ubena, m.1 d'addizione, n.1, *Nota degli stranieri a favore dei quali il Consolato ha spedite le declaratorie contro l'Ubena in virtù dell'Editto del 28 aprile 1701, 1723 ; Supplica di diversi religionari a S.M. per non essere come forestieri soggetti alla disposizione della legge ubena*, 1726.
32. *Ibid.*, lettre : e tutti in questa città allevati e residenti e perciò sudditi di S.M.
33. *Ibid.*, lettre A.B/2, m.2.
34. C'est cette nouvelle attitude, à mon sens, qui peut expliquer le très grand succès que connut l'Ospizio dei Catecumeni (l'institution préposée à la conversion des hérétiques) au cours des années 1730 (entre 1720 et 1737 le nombre des calvinistes était de 29 en moyenne par an ; il passa à 57 en 1738 pour monter incessamment jusqu'à connaître une brusque chute à partir de 1743 : cf. ALLEGRA, *Identità in bilico*, op. cit., p. 68). Cette montée reste, pour l'essentiel, inexpliquée. Je crois qu'une raison de ce recours important à l'institution pendant ces années peut être trouvée dans le dénie de légitimité qui frappa toute autre forme de « conversion », d'abandon de la religion réformée.
35. Cf. *ibid.*, lettre R-S-T/3.
36. Des analyses intéressantes se trouvent dans Guy STROUMSA, *Hidden Wisdom. Esoteric Traditions and the Roots of Christian Mysticism*, Leiden, New York, Cologne, E. J. Brill, 1996 ; *Id.*, *La formazione dell'identità cristiana*, Brescia, Morcelliana, 1999 ; Giovanni FILORAMO, *Civitas peregrina. Radici cristiane dell'idea di straniero*, Brescia, Morcelliana, 1999.
37. Pour la classification des « misérables », je renvoie à Simona CERUTTI, « Justice et citoyenneté à l'époque moderne », in Juan Carlos Garavaglia & Jean Frédéric Schaub (éd.), *Justice, lois et coutume*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.
38. STROUMSA, *La formazione dell'identità cristiana*, op. cit, p. 40-41 ; John GAGER, *The Origins of Antisemitism*, Oxford, Oxford University Press, 1983.

AUTEUR

Simona Cerutti

Le Prince contre le négociant ? Le négoce livournais vu par le pouvoir toscan du XVIII^e siècle

Samuel Fetta

p. 463-473

- 1 Dans le grand-duché de Toscane, les négociants livournais des XVII^e et XVIII^e siècles se distinguent par leur mobilité, leur fréquente appartenance à une minorité religieuse et leur fort investissement dans leur profession, signe d'une culture et d'une formation différentes de celle des élites dominantes du grand-duché (l'engagement prédominant dans l'activité de négoce facilite la distinction entre le monde du *negotium* et celui de l'*otium*, qui dispose de richesses permettant de dégager le temps nécessaire à l'investissement dans les affaires de la cité et le service du Prince ; plus que le commerce lui-même, c'est la volonté supposée des négociants de faire de la recherche du profit leur premier objectif qui fait problème et les éloigne d'une culture nobiliaire légitimante¹).
- 2 Les traits distinctifs du négoce livournais restent pertinents d'un siècle à l'autre, même si les négociants s'enracinent davantage dans l'espace et la culture locale. Néanmoins, le schéma de différenciation idéologique, qui met à part négoce et élite toscane, parce qu'il est un moyen de pouvoir et d'organisation sociale, marque longtemps les mentalités².
- 3 L'objet de cette communication est cependant ailleurs : il s'agit de mieux comprendre pourquoi, à partir d'un tel schéma de distinction, déjà largement constitué au début du XVIII^e siècle, et donc à partir d'un substrat idéologique favorable, la mise en place de la nouvelle dynastie des Lorraine, qui succède en 1737 aux Médicis, marque l'essor d'une rhétorique hostile aux négociants de Livourne, rhétorique ou si l'on veut schéma discursif dans lequel émerge une représentation négative de l'altérité négociante : désormais perçue comme étrangère à la Toscane, cette altérité devient ainsi problématique.

Traits structurels du négoce livournais

- 4 Entre le ^{xvii}e et le ^{xix}e siècle, le commerce portuaire de Livourne est dominé par les réseaux du grand négoce international. Grâce à ces réseaux, Livourne a pu devenir un grand port d'entrepôt et s'insérer dans la toile des grands ports méditerranéens. Espace de médiation commerciale, les maisons de commerce y négocient, le plus souvent pour des correspondants, les marchandises venues d'Europe du Nord et des pays méditerranéens.
- 5 Les négociants livournais tirent donc surtout leurs profits de commissions et d'opérations de change et de crédit. Qu'ils soient à leur compte ou agents de firmes qui les emploient, la plupart sont liés à des groupes transnationaux, donc partie intégrante du capitalisme marchand qui anime alors les grands courants d'échanges en Méditerranée. Cela modèle la composition du groupe : pendant toute la période du port franc (1676-1868), les principaux négociants de Livourne sont issus des diasporas méditerranéennes (juifs séfarades et Grecs orthodoxes, surtout) et des puissances commerciales de l'Europe du Nord-Ouest (Hollandais, Scandinaves et surtout Anglais³).
- 6 Au ^{xvii}e siècle, les ressources qui permettent à ces négociants de dominer le commerce de la place constituent en même temps des éléments de différenciation radicale vis-à-vis de la société toscane. Cette altérité est à la fois religieuse, spatiale et sociale. Elle est acceptée, sanctionnée par les grands-ducs de Toscane au travers de textes législatifs (les *Livornine* des années 1590-1593) qui reconnaissent les minorités issues du négoce (les « nations ») et leur accordent des garanties religieuses, des privilèges fiscaux, la liberté de circuler ainsi que la protection du Prince⁴.
- 7 Les solidarités familiales et communautaires qui assurent la supériorité commerciale sont largement liées à l'appartenance religieuse : le judaïsme, puis l'orthodoxie et le protestantisme s'intallent avec les négociants, parfois non sans mal, dans la cité. Au moins jusqu'à la fin du ^{xviii}e siècle, au travers des privilèges concédés par les grands-ducs, les minorités religieuses sont tant bien que mal tolérées pourvu qu'elles restent à leur place⁵. Et dans le grand négoce livournais, les conversions sont rares, d'autant que les négociants exercent pendant toute la période du port franc d'entrepôt une notabilité communautaire qui les maintient dans une position de représentation des minorités.
- 8 La mobilité des négociants est forte, non seulement parce qu'ils voyagent souvent pour leurs affaires, mais aussi parce qu'une bonne partie d'entre eux ne fait que passer dans la ville, y résidant quelques années, voire quelques mois. Même pour les « nations » les plus enracinées dans la cité, comme la « nation » juive, le roulement est important et contribue fortement au caractère allogène du groupe.
- 9 Le système des privilèges et exemptions fiscales ne contribue pas non plus à leur intégration dans les élites de la cité. Cette intégration suppose en effet d'acquérir le droit de bourgeoisie, qui suppose à son tour la possession d'un bien immobilier dans la commune. Or, une telle acquisition fait perdre les exemptions fiscales permises par les *Livornine*. De sorte que le système du port franc tend plutôt à la pérennité d'un groupe marchand allogène qui est au sommet de la fortune locale et des « nations », mais en marge de l'élite municipale et des élites toscanes, tant il est vrai que posséder terres et biens immobiliers est une condition indispensable d'appartenance à ces élites.

- ¹⁰ Il pourrait en aller différemment pour les négociants juifs, qui deviennent sujets du grand-duc lorsqu'ils sont acceptés dans la communauté (système dit de la « *ballottazione* »). Longtemps dominants sur la place, les notables de la communauté, soit les grandes familles du négoce séfarade, sont en général propriétaires d'immeubles et souvent présents dans la cité depuis plusieurs générations⁶. Mais l'intégration se heurte ici à la prévention religieuse, beaucoup plus forte dans le clergé et la société locale. Dans le cas des négociants juifs, leur condition religieuse ainsi que l'importance numérique de la communauté juive les laisse au seuil de l'intégration à l'élite locale.
- ¹¹ Encore que la culture pourrait être un moyen de rapprochement, tant il est vrai que Livourne est un espace de circulation et de passage culturel, animé par un commerce — celui des livres surtout — qui place les négociants au centre de l'échange. Mais la formation des négociants livournais et celle des élites toscanes, même si la bibliophilie et les lectures peuvent rapprocher, est très différente. Le passage par l'université de Pise, par exemple, qui est un élément important d'acquisition des attributs et des titres de la culture dominante, ne concerne pas le négoce livournais, bien souvent formé différemment et ailleurs⁷. Cette différenciation culturelle reste forte jusqu'aux Lumières.
- ¹² La notion de « *forestiere* », d'étranger, étant alors davantage un terme qui désigne celui qui est de passage, qui n'est pas intégré à la cité et à ses normes (plus qu'un marqueur d'origine), on comprendra que les négociants livournais soient perçus comme un groupe certes économiquement utile, mais socialement différent et en marge du grand-duché. À cet égard, les cas d'ascension vers les sommets de l'élite toscane ne doivent pas tromper : ils concernent des catholiques et débouchent le plus souvent sur un transfert à Florence et hors du négoce. D'ailleurs, la position sociale des négociants livournais rejaillit sur la ville, elle-même perçue comme indispensable à l'économie et à la puissance toscane, mais en même temps différente et marginale. Cela ne signifie pas, sous les Médicis, que cette situation pose problème, car elle a largement été voulue par cette dynastie. Le plus souvent, l'altérité de la cité négociante est plus enregistrée que blâmée, d'autant qu'elle constitue une vitrine de la dynastie et qu'elle a été étroitement associée, dès sa fondation, à la construction de l'État toscan⁸.
- ¹³ Les Médicis ont en effet eu un rôle essentiel dans la mise en place du système livournais. Ils entretiennent des liens privilégiés avec cette ville, qu'ils ont créée et dont ils protègent les marchands. Dès la création du port, à la fin du xvi^e siècle, ils ont voulu y attirer les négociants, ce qui les a conduits à édicter les *Livornine* mais aussi à maintenir avec constance leur politique d'accueil des « nations » négociantes, y compris lorsque la conjoncture politique et religieuse, en Italie, poussait à davantage d'intolérance. La création du port franc, en 1676, participe de cette volonté, tout comme elle répond aux demandes des négociants de Livourne⁹. Les négociants des « nations » sont d'autant plus ménagés par les Médicis que la réussite de Livourne est à la fois source de revenus fiscaux et manifestation de la puissance de la dynastie.

La stigmatisation du négoce livournais sous les Lorraine

- ¹⁴ Le changement de dynastie en Toscane (1737) constitue un tournant idéologique. Le discours défavorable aux négociants de Livourne, qui se met en place dans le second tiers du xviii^e siècle, parmi les publicistes et les administrateurs toscans, mais aussi

parmi les observateurs et voyageurs, est construit sur des jugements moraux qui deviennent des topoi, perdurent jusqu'au milieu du XIX^e siècle et tiennent largement du registre de la stigmatisation.

- 15 La posture critique du nouveau pouvoir a pour principale caractéristique d'être tout à la fois une critique de Livourne et de ses négociants, c'est à dire qu'elle s'inscrit dans une évaluation globale de la ville, tant il est vrai que les contemporains ont du mal à distinguer identité de Livourne et milieu négociant.
- 16 Cette ville si active, si riche, apparaît comme mal intégrée, détachée des intérêts de la Toscane, tout comme ses négociants. Pour l'économiste Gian Rinaldo Carli, un proche de Francesco Maria Gianni, Livourne est certes « Une riante cité qui a un port grand et sûr...devenu l'emporium de marchandises surtout venues du Levant et du Ponant ainsi que l'escale la plus pratique des navires de toutes les puissances qui commercent sur la mer, de là au détroit de Gibraltar [...] » mais, « parmi le nombre très important des familles riches et commerçantes de Livourne, seules deux ou trois sont toscanes », et, ajoute-t-il, « en parcourant Volterra, Arezzo, Cortone et Sienne on voit, proportionnellement à la distance (qui n'est pourtant pas grande) de ce port croître la misère et la pauvreté [...]. À vrai dire Livourne (ce qui semble un paradoxe), en rien ou peu contribue à l'utilité de la Toscane¹⁰ ».
- 17 Livourne, ville étrangère à la Toscane comme le sont ses négociants ? On trouve cette mise en relation, quoique de manière implicite, qui tient du juxtaposé, dans l'analyse de Bertolini. En 1758-1759, Stefano Bertolini, alors auditeur de l'ordre des chevaliers de Saint-Étienne, souligne, au tout début d'une relation sur Livourne qui traite essentiellement de l'économie et de la navigation, que le commerce portuaire « est quasiment en entier aux mains d'étrangers », pour ensuite insister sur les difficultés et la stagnation de l'économie livournaise, alors en crise. Le chapitre trois de la relation est consacré aux « abus du commerce à livourne ». Comme d'autres, Bertolini critique et insiste sur le luxe de Livourne :

il règne à Livourne un luxe excessif de la table, du vêtement, du jeu, des voyages de plaisir, des femmes. On y compte environ soixante carrosses, inutiles pour une cité aussi réduite. Le théâtre est encore plus inutile, parce que les étrangers non marchands, à peine débarqués, repartent ; il est toujours ouvert avec grande dépense [...] le luxe est entièrement nourrit de produits étrangers, ce qui accroît la masse de numéraire qui sort de l'État. De ce luxe naissent des besoins exigeants, de ces besoins exigeants viennent la mauvaise foi, les tromperies, les monopoles, et en conséquence une perte totale de discrétion, et de crédit¹¹ [...].
- 18 À bien des égards, Bertolini souligne un problème moral, problème qui est étroitement lié au négoce livournais. Il y a un lien de cause à effet, dans ce discours, entre les difficultés de Livourne et de la Toscane d'une part, et les insuffisances morales de la cité, insuffisances largement attribuées au rôle et aux caractéristiques du groupe marchand livournais.
- 19 Le texte peut-être le plus célèbre et le plus significatif, à cet égard, émane du grand-duc Pierre-Léopold. En 1790, sur le point de partir ceindre la couronne impériale à Vienne, il écrit dans ses « Relations sur le gouvernement de la Toscane » :

Il n'y a pas à proprement parler de noblesse ; la classe des marchands, qui forme la première et la seconde classe, est composée en majeure partie d'étrangers qui ne restent à Livourne que pour leur intérêt personnel, sans aucun attachement au pays, ainsi que de marchands locaux, intermédiaires etc. ; tous ces gens n'ont aucun intérêt pour le pays et pour l'intérêt public et ne cherchent qu'à faire rapidement fortune et beaucoup d'argent sous quelque forme que ce soit, licite et illicite, pour

pouvoir le dépenser en luxe et caprices, ou s'établir ailleurs avec leurs gains. Il règne entre eux la désunion, la malignité et l'esprit de clan, (le désir) de se ruiner et de se calomnier mutuellement ; ils sont quasiment tous sans religion et sans caractère, seulement bons à faire prestement de l'argent, de fausses écritures, des comptes falsifiés et truqués, des lettres et des calomnies pour se discréditer réciproquement : tout est bon et tout vaut pour arriver à leurs fins ; le luxe, le libertinage et le vice de la crapule est excessif ; les procureurs, clercs etc. imitent l'exemple des autres ; les prêtres sont ignorants ; le peuple est très ignorant, très religieux mais superstitieux et fanatique, querelleur et sujet à l'agitation, aux vols et aux soulèvements, et a besoin d'être tenu avec la plus grande rigueur ; il s'adonne aux jeux de hasard, au libertinage et, dans toutes les classes, aux excès de table, étant donné le goût qu'on y a de se distraire avec l'argent des autres¹².

- 20 Non seulement ce jugement n'est pas isolé, mais il s'inscrit en outre dans une continuité qui pousse à considérer la première période Lorraine comme fondatrice d'un registre idéologique ensuite régulièrement activé. On retrouve en effet cette posture critique au début du XIX^e siècle, lorsque les rapports des préfets français déplorent tout à la fois les carences de la ville et le faible engagement des négociants dans la gestion locale et dans le système des notables, en soulignant surtout leur intérêt pour leurs affaires et leur faible sens civique.
- 21 Plus d'un demi siècle plus tard, le grand-duc Léopold II émet d'ailleurs un jugement moral négatif sur la ville, la macule morale de la cité rejoignant la macule morale de ses négociants : « La richesse de Livourne resplendissait, recouverte cependant de turpitudes [...] » quelques lignes plus loin il dénonce « l'inclination des Livournais, avides d'argent plus que tout autre chose¹³ [...] ». Et de déplorer plus loin l'ingratitude de Livourne, à qui il a pourtant donné tous ses soins et parmi les meilleurs de ses collaborateurs¹⁴.
- 22 Le discours dominant sur Livourne et ses négociants qui se met en place sous les premiers Lorraine peut se résumer ainsi : les négociants sont la classe la plus importante de la cité, ils en font la richesse, mais leur attitude négative déteint sur la ville, modèle largement son identité déficiente ; leur richesse s'accompagne d'une grande faiblesse morale, qui fait celle de la cité, laquelle d'ailleurs, faiblement arrimée à la Toscane, n'est pas vraiment une cité. Leur grande faute est leur manque de sens civique, ce qui est largement lié au fait qu'ils sont étrangers à la Toscane, dont ils n'épousent pas les intérêts.
- 23 Livourne manquerait ainsi d'une noblesse, au sens d'une élite civique digne de la cité, qui pourrait faire contrepoids aux négociants des « nations » et sur laquelle pourraient s'appuyer les souverains. Du reste, ce sentiment est fortifié par une réputation négative et un manque de reconnaissance des autres noblesses toscanes qui perçoivent la faiblesse du corps nobiliaire de Livourne, ce que Guyot de Merville avait déjà souligné quelques années avant l'avènement de la dynastie des Lorraine : « Il n'y a point de véritable noblesse dans cette ville, et quoique le Prince en ait ennobli les habitants (institution en 1720 d'une noblesse livournaise) néanmoins les gentilshommes des autres villes ne veulent plus reconnaître ceux de Livourne pour tels, surtout les Florentins et les Pisans¹⁵ [...] ». »
- 24 On sait qu'en Toscane, il n'y a pas une noblesse, mais des noblesses. Depuis que Livourne est cité noble (1720), il y a une noblesse livournaise. Pour y entrer (loi de 1750), il faut être inscrit dans l'album de la noblesse, après examen du dossier de candidature par la députation sur la noblesse et le droit de bourgeoisie. Cette acquisition de la noblesse suppose propriété dans le territoire communal, droit de

bourgeoisie (*cittadinanza*) et exercice de charges municipales (gonfaloniers, prieurs). Il faut noter qu'il existe à Livourne des propriétaires non-négociants, d'envergure assez limitée à l'échelle de la Toscane (mais pas à l'échelle de la commune), qui tirent leur légitimité du service du grand-duc et des charges municipales. Cette oligarchie locale, dont le sommet a intégré l'ordre de Saint-Etienne, est très différente du négoce, dont elle inclue la frange justement intégrable : les négociants catholiques qui veulent se toscaniser. Mais ceux qui ont le plus de relief tentent leur chance en Toscane et fuient la cité. Ainsi, si la noblesse livournaise est un point d'appui du Prince pour diriger la cité, elle manque de relief, est moins riche que le grand négoce et d'ailleurs ne contrôle pas les « nations ».

- 25 Pourtant, à partir de la fin du XVIII^e siècle (règne de Ferdinand III), des négociants non catholiques commencent à intégrer la noblesse. Le mouvement se développe ensuite, mais il s'accompagne d'une déconnexion croissante entre noblesse et élite municipale, davantage construite, à partir de Pierre-Léopold, sur la propriété. De sorte que l'acquisition de la noblesse, si elle fournit une ressource, n'est plus vraiment un enjeu dans la maîtrise du pouvoir municipal et la position de la cité en Toscane. Elle l'était sans doute davantage au temps de la Régence (1737-1765), mais à Livourne la volonté du grand négoce de développer une stratégie de conquête du pouvoir local et d'affirmation de la cité faisait encore défaut : les négociants livournais restaient encore limités, dans leur intervention collective, aux choses du commerce. La stigmatisation du négoce, au temps de la Régence, obéit ainsi à d'autres impératifs qu'empêcher l'accès au pouvoir local des négociants.

Stigmatisation sociale et équilibres de l'État toscan

- 26 Si se met en place un canevas idéologique, faut-il d'ailleurs pour autant donner un sens unique à toutes ses manifestations ? La perception négative des négociants n'est-elle pas activée aussi au gré des circonstances, différentes d'un temps à l'autre ?
- 27 Pour la période de la Régence (1737-1765), intervient la remise en ordre voulu par la nouvelle dynastie, remise en ordre sur fonds de critique de la corruption en Toscane¹⁶. On peut aussi y voir la marque de l'orientation mercantiliste qui prévaut alors, et qui entraîne une politique visant à toscaniser l'économie livournaise et à minimiser la fonction d'entrepôt international (conseil de commerce installé à Livourne, encouragement à la marine marchande toscane, mise en place d'un nouveau quartier littoral — San Jacopo - destiné à accueillir les activités maritimes et artisanales locales¹⁷ etc.).
- 28 Concernant le jugement de Pierre-Leopold, le texte est écrit peu de temps après la révolte de Santa Giulia, lorsque Livourne rejette les réformes du souverain. Les négociants livournais montrent alors bien peu d'empressement à défendre l'action réformatrice, qui leur avait été pourtant largement favorable (politique de libéralisation du commerce, unification douanière mais maintien du port franc, ouverture de la municipalité et encouragement à accéder à la propriété...). Dépit aussi pour Léopold II, dont les efforts d'urbanisme ne sont pas suivis par les négociants, par ailleurs engagés dans le mouvement libéral toscan... de sorte que la mise en évidence de l'extranéité des négociants livournais participe d'un registre bien constitué et ensuite régulièrement activé jusqu'à la phase finale du *Risorgimento*.

- 29 Mais il y a plus que les tournants dynastiques, les changements de politique économique ou le dépit de souverains dont les réformes ont été mal acceptées par la cité. C'est que la dénonciation de l'altérité négociante est paradoxale : non seulement cette altérité n'est pas nouvelle, mais elle tend même à diminuer, car le XVIII^e siècle est marqué par un important mouvement d'intégration des négociants livournais. D'abord parce qu'ils participent à la conquête de l'« *agro livornese* », soit à la mise en place d'un terroir largement modelé par l'ensemble des élites locales. Ici, culture du loisir et poussée de la ville portuaire vers l'intérieur vont de pair : la douceur de vivre de la campagne livornaise du XVIII^e siècle doit beaucoup à l'essor de la villégiature, que goûtent aussi bien les négociants livournais que les propriétaires toscans¹⁸. Par là, le négoce intègre les valeurs de l'otium et renforce sa présence dans le monde de la rente. Dans le même temps, se développe une bonne société livornaise, qui se retrouve non seulement dans les villégiatures, mais aussi dans les grandes occasions privées, comme les mariages, dans le même train de vie, ainsi qu'au théâtre et dans les académies, alors même que Livourne constitue un important lieu de diffusion de la culture des Lumières en Italie et que, au moins au sein des élites, les préventions religieuses tendent à s'atténuer.
- 30 Ce mouvement va en se développant jusqu'au premier tiers du XIX^e siècle. Il est encouragé par les souverains, Pierre-Léopold en particulier, qui cherche à rassembler une élite de la propriété au travers d'une réforme municipale fondamentale (1780), qui vise entre autres choses à intégrer les notables des « nations » dans le corps civique¹⁹. Cela est d'autant plus possible que les négociants livournais tendent de plus en plus à former un milieu social articulé au reste de l'élite locale.
- 31 Comment alors comprendre la constitution et l'activation d'un discours négatif sur l'altérité négociante ? C'est sans doute que cette altérité gêne davantage, parce que l'exigence d'intégration à la Toscane se fait plus forte. Les efforts entrepris à partir de la Régence pour intégrer davantage Livourne rendent plus rigide la différence entre étrangers et citoyens, ils accentuent la différence entre ceux qui choisissent - ou peuvent choisir l'assimilation - et ceux qui restent liés au statut d'étranger, soit parce qu'ils restent ancrés dans leur particularité (sentiment d'appartenir à une culture ou une puissance supérieure, ou encore attachement au statut de notable communautaire), soit parce qu'ils ne peuvent encore en sortir, par exemple parce que le reste de la société est encore largement hostile. Les critères de la société d'accueil ou de la société de départ sont ici discriminants. Il en ressort d'ailleurs une différenciation entre « nations » qui va ensuite aller croissant. À cet égard, si le « *forestiere* », l'étranger, reste celui qui ne s'intègre pas, dont l'identité n'est pas réductible, cette altérité est désormais bien moins vécue. Par là, la stigmatisation des négociants tendrait à indiquer un durcissement du sentiment d'appartenance qui prépare les appartenances exclusives du XIX^e siècle.
- 32 Ce durcissement est aussi le fait de l'État toscan, pour qui la mobilité et l'extranéité négociante sont davantage ressenties comme une difficulté. Par là, l'on peut aussi voir la posture critique qui se développe à partir de la première période Lorraine comme signifiante de la tension réformatrice et de la nouvelle approche du territoire qui se développe en Toscane : avec l'essor d'une cartographie plus précise, la mise en place d'un corps des ingénieurs toscans, et les débuts de la mise en cadastre du grand-duché, l'œil de la monarchie toscane se fait plus précis sur le territoire livornais, alors même que l'État intervient davantage pour modeler et contrôler ce territoire : la

réorganisation du cadre paroissial et la mise en cadastre de l'ancien *capitanato*, devenu espace communal, montrent que Livourne n'est plus seulement perçue comme une cité au service du port, mais bien comme une ville par elle-même qu'il convient d'administrer au-delà des seules questions de défense ou de commerce portuaire. Par là, la demande, l'attente de l'État vis-à-vis des élites locales est plus forte. D'autant que la meilleure connaissance du territoire toscan s'accompagne d'un essor des domaines d'intervention de l'État et d'un réel effort de mise en valeur de ce territoire. Sous les premiers Lorraine se met ainsi en place une véritable politique économique. Plus que l'accumulation de richesse dans les villes, c'est désormais l'apport des villes au développement du territoire toscan que les réformateurs mettent en avant. En matière d'économie urbaine, l'adéquation entre la cité et le reste du territoire devient alors une préoccupation majeure. Si l'on valorise le commerce et l'activité portuaire, il ne s'agit plus seulement de faciliter la présence des négociants à Livourne. Il faut mettre en place une politique commerciale cohérente, articulée sur la mise en valeur du territoire. Dès lors, les négociants livournais ne peuvent plus se contenter d'être présents et de faire jouer le commerce d'entrepôt.

- 33 Mais la critique du négoce tient aussi au souci croissant d'ordre qui agite non seulement les cadres de l'État, mais aussi les élites urbaines. De fait, tout ce qui vient de la mer est suspect. Le port introduit dans l'espace urbain une mobilité perçue comme dangereuse. La dénonciation de l'altérité tient aussi au renforcement de l'État monarchique et au désir croissant d'ordre au sein des élites²⁰.
- 34 On peut aussi y voir une contradiction liée à la place respective de Livourne et de Florence en Toscane. La place des Florentins dans le commerce portuaire est modeste, et même, dans le passage du ^{xvii}e au ^{xviii}e siècle, en recul. Livourne est la seule ville du grand-duché dont l'assise socio-économique repose sur le négoce. Bien qu'elle ne soit pas dominée par une noblesse urbaine et rentière, son intégration croissante à la norme urbaine et la formation d'un milieu négociant, qui cherche davantage à concilier appartenance aux « nations » et sens civique, constitue un facteur de dynamisme.
- 35 La stigmatisation du négoce livournais n'est pas tant un moyen de marginalisation sociale des négociants en Toscane – Livourne serait donc une illustration d'un phénomène social plus général – qu'un usage des systèmes de représentation destiné à conforter des hiérarchies devenues plus fluides au sein des classes dominantes et des cités. Florence, qui concentre la grande majorité de l'aristocratie régionale, est supérieure aux autres cités. Livourne, à l'autre bout, sans membres de l'aristocratie, avec sa noblesse récente et en partie liée au commerce, est en bas de l'échelle. Ainsi, la stigmatisation des négociants trouve son origine dans la volonté de pérenniser la domination de la cité aristocratique sur la cité du négoce. Elle contribue à asseoir la domination de la capitale sur la deuxième ville du pays, Livourne. Il s'agit d'un problème d'ordre politique, soit l'expression d'une méfiance vis-à-vis de Livourne, sachant que les réformateurs toscans souhaitent des progrès avant tout basés sur la richesse terrienne et l'élite propriétaire, mais aussi et surtout volonté de mettre à sa place une ville qui pourrait prétendre, un jour, à être la première. Par là, il y a une manifestation de conservatisme politique et social, et c'est sans doute dans ce contexte qu'il faut situer le problème du négoce à Livourne : l'aspect allogène de ce négoce contribue à maintenir la ville à la lisière de l'État.
- 36 Là est le véritable paradoxe, politique, que peut dégager l'étude historique : celui de l'État toscan qui, à partir d'une nouvelle perception du territoire, souhaite à la fois

intégrer davantage un groupe social et une ville mais aussi les maintenir en marge. Ceci étant, la contradiction est un puissant moteur historique !

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Dans la première édition du dictionnaire des académiciens de la Crusca (1612), le terme « *negozio* » n'est pas assimilé à « *commercio* ». Il a le sens plus large de « *faccenda, traffico, affare* ». L'on retrouve la même définition dans la quatrième édition de 1733, où le terme « *negoziare* » a aussi pour sens « *sentimento osceno, congiungersi carnalmente* ». Le terme est donc largement connoté par le péché (*Vocabolario degli accademici della Crusca, première édition 1612*, Florence, 1987 ; quatrième édition, Florence, 1733, vol. 3). La richesse négociante de Livourne sent le souffre. Négociant est une activité qui reste souvent synonyme de trafiquer, soit faire de l'argent par toutes les spéculations possibles, et c'est même un élément de distinction entre pratique du commerce local et négoce de marchandises venues de pays lointains, le commerce restant quant à lui largement lié aux valeurs positives de l'utilité publique.
2. Voir Samuel FETTAH, « Le cosmopolitisme livournais entre institutions et représentations », in *Du cosmopolitisme en Méditerranée : du modèle référentiel aux réalités du temps présent*, Actes du colloque de Nice, 11-13 décembre 2003, Cahiers de la Méditerranée, 2005
3. Pour une vue d'ensemble des « nations » négociantes, voir Cesare CIANO, « Le « *nazioni* » mercantili a Livorno nel 1799 e il Sismondi », *Bolletino storico pisano*, XXXVI-XXXVIII (1967-1969), p. 149-167 ; Jean-Pierre FILIPPINI, « Les nations à Livourne (XVII^e-XVIII^e siècle) », in Simonetta Cavaciocchi (éd.), *I porti come impresa economica*, Prato, 1988, p. 581-594.
4. Voir en particulier le texte de la Livornina du 10 juin 1593, Archivio di Stato di Firenze, Consiglio di reggenza, 650.
5. Sur la relation entre maintien de l'ordre social et position des « nations » dans la cité, voir Samuel FETTAH, « Les émeutes de Santa Giulia à Livourne. Conflits locaux et résistances au despotisme éclairé dans l'Italie de la fin du XVIII^e siècle », *Provence historique*, 202 (2000), p. 459-470. Plus largement, sur la morphologie des « nations » et leur place à Livourne on se permettra de renvoyer à *Id.*, *Les limites de la cité. Espace pouvoir et société à Livourne au temps du port franc (XVII^e-XIX^e siècle)*, thèse de doctorat, Aix-en-Provence, 1999, 3 vol., en particulier vol. 1.
6. Lucia FRATTARELLI FISCHER, « Proprietà e insediamento ebraici a Livorno dalla fine del Cinquecento alla seconda metà del Settecento », *Quaderni storici*, XVIII, n° 54 (1983), p. 879-896.
7. Samuel FETTAH, *Les limites*, op. cit., p. 166-167.
8. Samuel FETTAH, « Aux marges et au cœur de l'État régional. Livourne et le grand-duché de Toscane (XVI^e-XIX^e siècle) », in Jean Boutier, Sandro Landi & Olivier Rouchon (éd.), *Une histoire politique de la Toscane. Pouvoir, territoire, ressources XIV^e-XIX^e siècles*, Rennes, PUR, 2004, p. 179-185.
9. Lucia FRATTARELLI FISCHER, « Livorno 1676 : la città e il porto franco », in Franco Angiolini, Vieri Becagli & Marcello Verga (éd.), *La Toscana nell'età di Cosimo III*, Florence, EDIFIR, 1993, p. 45-66.
10. Gianrinaldo CARLI, « Saggio economico e politico sulla Toscana nel 1757 », in *Opere*, vol. 1, Milan, 1784, p. 321 : *Ridente città che ha un porto grande e sicuro [...] divenuto l'emporio de generi particolarmente di Levante e Ponente e insieme lo scalo più opportuno dei vascelli di tutte le potenze che commerciavano sul mare di qua dello stretto di Gibilterra [...] fra il numero grandioso di famiglie ricche e commercianti a Livorno, non trovandosi che due o tre di Toscana [...] girando per Volterra, Arezzo, Cortona*

e Siena ritrova, in proporzione della distanza (che pure non è molta) da questo porto, cercare la miseria e la povertà [...] À dir vero Livorno (il che sembra paradosso) o nulla o poco contribuisce all'utile della Toscana.

11. Archivio di Stato di Firenze, Consiglio di reggenza, 306, Stefano BERTOLINI, *Meditationes et relationes*, op. cit. : *Regna in Livorno un lusso eccendente di tavola, di vestire, di giuoco, viaggi di piacere, di donne, vi si contano circa sessanta carrozze affatto inutili, per esser la città così ristretta. Il teatro, ancor esso inutile, perché i forestieri non mercanti, appena sbarcati, partono ; è sempre aperto con gran dispendio [...] Il lusso è nutrito quasi intieramente da prodotti esteri, e così accresce la massa del contante, che esce dallo stato. Dal lusso nascono estremi bisogni, dagli estremi bisogni la mala fede, rigiri, monopoli, ed in conseguenza una perdita totale di confidenza, e di credito [...]*.

12. Arnaldo SALVESTRINI (éd.), Pietro Leopoldo d'Absburgo Lorena, *Relazioni sul governo della Toscana*, vol. I, Florence, Olschki, 1969, p. 31 : *In Livorno non vi è, si può dire, nobiltà ; il ceto dei mercanti, che forma il primo e secondo ceto, é composto per la maggior parte di forestieri, che non sonno a Livorno che per il loro interesse personale, senza nessuno attaccamento al paese, di mercanti paesani, sensali etc ; tutte queste persone non hanno nessun interesse per il paese e per il pubblico e non hanno altra veduta che di fare sollecitamente fortuna e molti quattrini in qualunque forma lecita e illecita per poterli spendere in lusso ed in capricci, o stabilirsi altrove con i quadagni che hanno fatti ; regna fa di loro la discussione, la malignità, lo spirito di partito, di rovinarsi e di calunniarsi ; sonon quasi tutti senza religione e senza carattere, essendo buono tutto pur di far quattrini presto, scritture false, conti simulati ed alterati, lettere e calunnie per screditarsi reciprocamente : tutto è buono e tutto serve per arrivare ai loro fini ; è eccessivo il lusso, il libertinaggio e vizio della crapula ; i procurati, scritturali etc, imitano l'esempio degli altri ; i preti sono ignoranti ; il popolo è ignorantissimo, punto religioso, ma superstizioso e fantico, rissoso deditto ai fermenti, ai furti e a far dei sussuri popolari ed ha bisogno di esser tenuto con grandissimo rigore, deditto al giuoco e in specie ai giochi d'azzardo, al libertinaggio ed a fare una tavola eccessiva in tetti i ceti, atteso il gusto che si è di divertirsi con i denari degli altri.*

13. Franz PESENDORFER (éd.), *Il governo di famiglia in Toscana. Le memorie del granduca Leopoldo II di Lorena*, Florence, Sansoni, 1987, p. 191-193 : *La ricchezza di Livorno splendeva, cuopriva però delle turpitudini... all'indole dei Livornesi, avidi di denaro più di ogni altra cosa [...]. Léopold II rédige son texte en 1868, à partir de notes prises pendant son règne. Ici, il s'agit de Livourne pendant les années 1830.*

14. *Ibid.*, p. 198.

15. Michel GUYOT DE MERVILLE, *Voyage historique d'Italie contenant des recherches exactes sur le gouvernement, les mœurs, les fêtes, les spectacles et les singularités des villes où l'auteur a passé [...]*, La Haye, 1720, I, p. 550.

16. Jean-Claude WAQUET, *De la corruption. Morale et pouvoir à Florence aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1984.

17. Furio DIAZ, *I Lorena in Toscana*. La Reggenza, Turin, UTET, 1988, p. 106-109 ; Carlo MANGIO, « Commercio marittimo e reggenza lorenese in Toscana », *Nuova rivista storica*, 4 (1978), p. 915-933 ; Luigi DAL PANE, *Industria e commercio nel granducato di Toscana nell'età del Risorgimento*, vol. 1, *Il Settecento*, Bologne, Pàtron, 1971.

18. Samuel FETTAH, *Les limites*, op. cit., p. 129-134.

19. *Ibid.*, p. 209-220 ; *Id.*, « Communauté juive, pouvoir local et despotisme éclairé : les enjeux de la réforme municipale de 1780 à Livourne », in Nora LAFI (dir.), *Municipalités méditerranéennes*, Berlin, Klaus Schwarz' Verlag, 2005, p. 37-49.

20. Samuel FETTAH, « Nommer et diviser la ville portuaire : le lexique politico-administratif toscan et Livourne (XVIII^e-XIX^e siècle) », in Christian Topalov (éd.), *Les divisions de la ville*, Paris, UNESCO-MSH, Paris, 2002, p. 80-99.

AUTEUR

Samuel Fettah

Le marchand étranger face à la crise : départ ou intégration ? Le cas de la colonie française de Cadix aux périodes révolutionnaire et impériale

Arnaud Bartolomei

p. 475-496

- 1 Dans une Europe moderne, caractérisée par la lenteur de la circulation des informations et par des cadres juridiques fluctuants, disposer de correspondants fiables sur les marchés lointains était une nécessité pour tous les marchands participant aux échanges internationaux. Ces correspondants, généralement choisis dans l'entourage proche, étaient implantés sur les places étrangères de façon plus ou moins durable en tant que simples agents, gérants d'une filiale en commandite ou commissionnaires indépendants. Quels que soient leur statut juridique et la durée de leur séjour, ils avaient tendance à se regrouper en communautés nationales, appelées « colonies » ou « nations ». L'essor des colonies étrangères et le haut niveau de cosmopolitisme atteint par les ports européens au XVIII^e siècle sont donc directement liés à la croissance des échanges maritimes qui caractérise le siècle, même si d'autres facteurs comme la bienveillance des autorités locales ou l'attitude des sociétés d'accueil ne doivent pas être négligés.

- 2 La corrélation entre l'existence de contextes économiques, politiques et sociaux favorables et le développement des colonies étrangères a été mise en valeur par de nombreux historiens des économies portuaires. En revanche, la question du devenir de ces colonies dans des contextes de crise est beaucoup moins connue, car l'historiographie, davantage centrée sur les « âges d'or » des places maritimes, s'est peu intéressée à leur déclin. On connaît donc mal les comportements adoptés par les négociants étrangers et leurs familles face à la disparition de ces conditions favorables et à la multiplication des contraintes auxquelles ils se sont trouvés confrontés. Ont-ils

abandonné leur port d'attache dès les premières difficultés ? Ont-ils choisi leur patrie d'adoption, quitte à réorienter leur activité, ou ont-ils profité au contraire de la plus grande possibilité de mobilité que leur offrait leur faible enracinement pour se déplacer vers d'autres localités demeurées attractives ? Autant de questions qui posent non seulement le problème général des capacités d'adaptation et de reconversion des négociants, mais également le problème plus spécifique du niveau d'intégration des marchands étrangers aux sociétés qui les ont accueillis. C'est ce deuxième aspect que nous souhaiterions analyser dans le présent travail en prenant pour objet d'étude une communauté exemplaire en bien des points : la colonie française de Cadix aux périodes révolutionnaire et impériale.

- 3 Cette colonie s'est constituée à la fin du ^{xvii}^e siècle et dans la première moitié du ^{xviii}^e dans le contexte privilégié que lui offrait le port andalou doté depuis 1680 du monopole des échanges coloniaux espagnols. En effet, le commerce de la Carrera de Indias, quoique réservé aux Espagnols, était dans les faits dominé par des commerçants étrangers. En contrôlant l'importation des biens manufacturés, que l'économie espagnole ne parvenait pas à produire en quantité suffisante pour approvisionner son empire, et le financement des armements, ils s'assuraient l'essentiel des profits. La plus florissante des colonies étrangères présentes à Cadix était la colonie française qui bénéficiait de la prépondérance des produits manufacturés français dans les cargaisons destinées aux Indes et des bonnes relations entre les deux couronnes Bourbon. Au moment de son apogée dans la deuxième moitié du siècle, ce rôle d'intermédiaire entre la France et les *cargadores* espagnols avait permis à la colonie française de Cadix, qui comptait environ 250 commerçants et autant de commis répartis en une centaine de maisons, de réaliser 40 % des bénéfices commerciaux dégagés sur la place. En ce qui concerne les rapports noués par ces commerçants avec la société locale, la communauté française de Cadix a été décrite par les historiens comme une colonie marchande refusant l'intégration, composée d'individus attachés à leur identité et à leurs privilèges « nationaux », pour lesquels Cadix constituait la première étape d'une carrière destinée à se dérouler en France, une fois fortune faite dans la filiale locale de la maison familiale¹. Or, à partir de 1778, les conditions d'exercice du négoce français à Cadix se sont rapidement dégradées, du fait de la marginalisation progressive de la place dans les échanges transatlantiques à la fin du ^{xviii}^e siècle² et du contre-coup de relations franco-espagnoles beaucoup plus conflictuelles³. L'étude des comportements adoptés par les commerçants français de Cadix face à cette situation permet donc bien d'éclairer, à partir d'un exemple significatif, la question du devenir des colonies de marchands étrangers dans des contextes devenus défavorables.

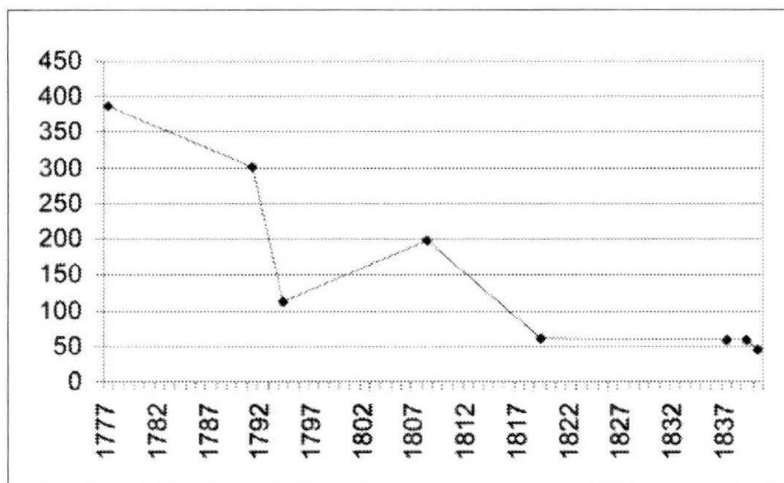
La colonie française de Cadix face aux crises : évolution numérique

- 4 Différentes sources permettent de mesurer l'évolution numérique de la colonie française pendant les périodes révolutionnaire et impériale. Il s'agit principalement des trois recensements des sujets étrangers réalisés par les autorités espagnoles à l'occasion des conflits avec la France en 1791, 1794 et 1808. Ces documents conservés dans les archives municipales de Cadix⁴, résultent d'une volonté de contrôle de la communauté française présumée dangereuse du fait des événements révolutionnaires. Ils sont donc caractérisés par l'exhaustivité des informations recueillies (nom, prénom,

profession, durée du séjour en Espagne, nationalité de l'épouse, nombre d'enfants). A ces informations de base, le recensement de 1791 ajoute le statut juridique des ressortissants français contraints de se ranger dans la catégorie des *domiciliados* ou dans celle des *transeuntes*⁵. Pour mettre en perspective ces données, nous disposons en amont d'une liste consulaire des sujets français présents à Cadix en 1777⁶. Elle recense 388 individus travaillant dans le milieu commercial (négociants, boutiquiers ou commis). En aval, nous pouvons compter sur un recensement des étrangers effectué par les autorités locales en 1819⁷ et trois autres documents censitaires postérieurs, un recensement municipal de 1839⁸ et deux listes consulaires de 1837 et 1840⁹. Le croisement de ces différentes données permet d'établir la courbe reproduite à la page suivante (cf. graphique 1) retraçant l'évolution de la présence commerçante française à Cadix entre 1777 et 1840.

- 5 Si cette courbe souligne clairement les deux temps de la dissolution de la colonie (l'expulsion de 1793 partiellement annulée par la reconstitution de la fin des années 1790 et le deuxième effondrement lié à l'intervention napoléonienne en Espagne), elle pose trois problèmes qui appellent un traitement plus précis de l'information.

Graphique 1.- Évolution de la présence commerçante à Cadix entre 1777 et 1840

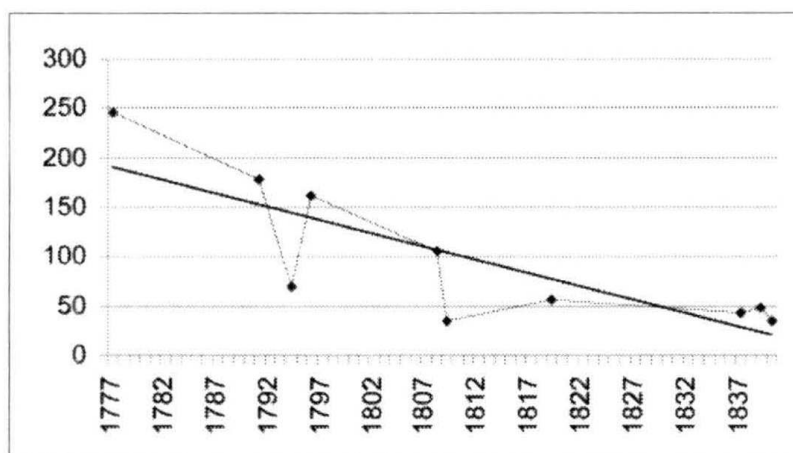


- 6 Il faut premièrement affiner les nomenclatures professionnelles afin de ne retenir que les commerçants qui s'inscrivaient dans des échanges de dimension internationale, à savoir les négociants et les gros boutiquiers. De ce point de vue, aucun des documents présentés ne se montre totalement satisfaisant. La liste de 1777 permet de distinguer les associés de maisons de commerce et de boutiques des simples commis qui ne possédaient pas d'intérêts dans le capital des sociétés qui les employaient. Mais, elle ne fournit pas d'information sur le niveau de l'activité des compagnies recensées, la distinction maison de commerce/boutique ne pouvant pas être retenue comme suffisante dans la mesure où il n'était pas rare qu'un gros boutiquier se livrât à des opérations commerciales le rapprochant des négociants alors que d'autres ne semblent guère se distinguer des marchands détaillants si l'on en juge par l'absence d'employés subalternes au sein de leurs compagnies¹⁰. Les recensements de 1791, 1794 et 1808 se révèlent plus problématiques encore puisqu'ils regroupent toutes les catégories du commerce, du commis au grand négociant, sous une même qualification professionnelle : « *del comercio* ». En revanche, les documents plus tardifs se

caractérisent par l'adoption de nomenclatures plus précises distinguant les « *comerciantes* » des « *mercaderes* » et « *dependientes* » pour les recensements espagnols de 1819 et 1839, les « négociants » des « marchands » et « commis négociants » pour ceux du consulat de 1837 et 1840.

- 7 Le deuxième problème résulte du terme même de « Français », puisque les sources retenues n'utilisent pas toutes la même définition. Alors que la liste consulaire de 1777 ne recense que les individus qui n'ont pas renoncé à la protection consulaire, à savoir les *transeuntes*, les recensements de 1791 et 1794 se fondent sur une définition plus large puisqu'ils intègrent la totalité des « nationaux », y compris ceux qui avaient fait le choix de se déclarer *domiciliados*. Pour les sources du XIX^e siècle, cette distinction de statut ne semble plus pertinente et aucun des documents étudiés n'y fait référence. Enfin, tous ces documents excluent d'office les deux catégories d'Espagnols d'origine française, les *naturalizados* et les *jenízaros*¹¹ qu'il nous semble nécessaire de réintroduire dans notre échantillon jusqu'à ce qu'il ait été établi qu'ils avaient réellement cessé de se considérer et d'être considérés comme des Français.
- 8 Enfin, l'inégale répartition chronologique des données retenues ne permet pas de mesurer avec précision les impacts des crises politiques qui par essence nécessitent une chronologie plus fine pour être appréhendées. Ainsi, si l'expulsion de 1793 est bien mise en valeur par la comparaison des deux recensements de 1791 et 1794, la reconstitution de la colonie après la paix de 1795 n'apparaît que de façon diffuse du fait de l'éloignement de la date suivante. Pour la deuxième expulsion de 1808, il manque de toute évidence une date intermédiaire antérieure à 1819, qui permettrait d'évaluer l'ampleur même de l'expulsion et de distinguer s'il y a eu ou pas, après le traité de Vienne, un phénomène de reconstitution similaire à celui qui a suivi la paix de 1795.
- 9 Pour remédier à ces difficultés, nous avons eu recours à des informations complémentaires : un relevé prosopographique effectué dans la totalité des actes notariés octroyés à Cadix en 1796 et une liste du Gobierno civil, datée de 1809, qui recense les « *naturales franceses* » présents à Cadix¹². Outre le fait que ces données pallient les lacunes chronologiques des sources censitaires, elles ont également permis de mettre à jour la part la mieux intégrée de la colonie française, puisque les *naturalizados* et les *jenízaros* ont été inclus dans les relevés effectués dans les actes notariés et que la liste de 1809 recense essentiellement des individus qui justifient de leur présence sur la place par la détention d'une *carta de naturaleza*. De plus, les sondages dans les actes notariés se sont révélés très utiles pour distinguer parmi les personnes qui se déclaraient *del comercio*, celles qui développaient une réelle activité de négociant (implication dans des protêts de lettre de change, octroi de pouvoirs sur des places étrangères, participation à des compagnies d'assurance par actions). La prise en compte de ces nouvelles données permet d'aboutir à une image plus juste de l'évolution du nombre de commerçants français à Cadix au cours de la période (cf. graphique 2, page suivante).
- 10 Le résultat de l'intégration de ces nouvelles données n'est pas totalement satisfaisant, la totalité des boutiquiers recensés dans la liste de 1777 ne mérite probablement pas d'être retenue et les Français naturalisés ou nés en Espagne qui ont été amalgamés aux autres pour les années 1796 et 1809, ne l'ont pas été systématiquement pour les autres années dans la mesure où nous ne disposons pas de la preuve formelle qu'ils aient exercé dans le commerce ces années-là. Cette deuxième courbe semble cependant suffisamment précise pour qu'on puisse en tirer quelques conclusions.

Graphique 2. - Évolution du nombre de commerçants français, ou d'origine française, à Cadix (1777-1840)



- 11 Premièrement, la tendance générale est incontestablement celle d'un déclin. La courbe tendancielle invite à relativiser l'impact des deux crises politiques de 1793 et 1808 et à privilégier une lecture économique de la présence française à Cadix : à la colonie forte de 200 à 250 individus qui dominait une des places centrales de l'économie-monde européenne du XVIII^e siècle, peut être opposé le petit groupe d'une quarantaine de commerçants du milieu du XIX^e siècle qui correspond beaucoup mieux au nouveau statut de Cadix, relégué en quelques décennies au rang de relais régional de Séville, la métropole andalouse.
- 12 Une analyse plus détaillée de cette courbe renseigne davantage sur les conditions de la présence française à Cadix. L'érosion de la colonie entre 1777 et 1791 peut être imputable aux attaques répétées de la couronne espagnole contre la domination française de la place, puisque tel était l'objectif réel des mesures libérales et protectionnistes introduites par la réforme du monopole de 1778. Mais, elle peut aussi résulter de la multiplication des départs qui ont immédiatement précédé le recensement de 1791. L'effondrement très net de la colonie entre les recensements de 1791 et de 1794 témoigne quant à lui de la virulence des mesures d'expulsion prises en 1793 : les deux tiers des négociants français de la place ayant opté pour le statut de *transeunte* en 1791 sont en effet concernés. Il faut cependant nuancer cette analyse pour deux raisons : d'une part, le maintien d'un nombre significatif de négociants français à Cadix en 1794 (70) met en lumière le processus profond d'intégration suivi par de nombreux membres de la colonie ; d'autre part, la colonie se reconstitue rapidement et retrouve, une fois la paix rétablie, un niveau similaire à celui de la fin des années 1780. Cette reconstruction s'explique par le maintien des commerçants en voie d'intégration, le retour de nombreux commerçants expulsés en 1793 et l'arrivée de nouveaux venus. Entre 1796 et 1808, la colonie diminue progressivement, mais ce mouvement paraît bien faible en regard de la violence des crises que connaît alors la place, qu'il s'agisse du blocus maritime britannique ou de l'épidémie de choléra qui emporte un septième de la population de la ville dans les premières années du XIX^e siècle. Le maintien de 100 à 150 commerçants français à Cadix pendant cette période troublée est plus significatif encore si on le compare avec l'évolution postérieure de la colonie. En effet, après la seconde expulsion de 1808 et l'intervention napoléonienne en Espagne, la colonie ne se relève pas et ne retrouve plus le niveau qui avait été le sien au siècle précédent.

- ¹³ La confrontation entre l'évolution de la présence française à Cadix et la conjoncture politique et économique de la place met en lumière une concordance logique entre le déclin de la colonie et la dégradation des conditions dont elle jouissait. De ce point de vue, seule la dizaine d'années s'étalant entre le traité de Bâle, qui permet le retour des Français en Espagne, et l'invasion napoléonienne de 1808 fait exception à cette règle, puisque les commerçants français demeurent nombreux alors que la situation commerciale du port n'a plus rien de comparable avec ce qu'elle était au XVIII^e siècle. Deux hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette « anomalie » : d'une part, l'existence d'un décalage entre les conjonctures macroéconomique et microéconomique, les négociants étant toujours susceptibles de s'adapter à des contextes difficiles¹³ ; d'autre part, l'enracinement des commerçants français dans la société locale qui les aurait poussés à demeurer à Cadix en dépit des crises traversées par la place. C'est ce deuxième point que nous souhaitons développer maintenant en évaluant le niveau d'intégration des 290 commerçants français, ou d'origine française, ayant séjourné à Cadix entre 1796 et 1808.

Le niveau d'intégration des négociants français présents à Cadix entre 1796 et 1808

- ¹⁴ La résistance de la présence commerçante française à Cadix dans le contexte que nous venons de décrire, pose le problème de l'attachement de chaque commerçant à la société locale. Mesurer cet attachement n'est pas chose aisée pour l'historien, tant il semble relever de ce que les décisions individuelles ont de plus intime. On peut cependant espérer y parvenir en croisant les différents critères objectifs d'intégration que contiennent les sources disponibles.
- ¹⁵ Parmi ces critères, les plus évidents sont ceux du statut juridique et du mariage. Le statut juridique relève à la fois d'un choix effectué par l'individu concerné et de l'acceptation de ce choix par les institutions de la société d'accueil, il peut donc légitimement être considéré comme le meilleur critère pour évaluer un processus d'intégration. Mais, comme le soulignait Pierre Jeannin dans un article de synthèse sur les colonies étrangères dans les ports français, la naturalisation peut aussi relever d'une stratégie plus complexe, résulter d'un calcul sur les avantages et les inconvénients d'un changement de statut et donc être un leurre quant à la sincérité d'un processus d'intégration¹⁴. Les négociants français de Lisbonne qui se naturalisent en 1762 pour échapper à la menace d'expulsion pesant sur eux à la suite de l'entrée en guerre du Portugal contre la France et qui, deux ans plus tard, reprennent la nationalité française, illustrent parfaitement l'usage pragmatique que les commerçants pouvaient faire des statuts juridiques¹⁵. En outre, l'obtention de la nationalité du pays d'accueil ne garantit pas une totale intégration dans la société autochtone. Les fils de commerçants étrangers, nés à Cadix, appelés localement *jenízaros*, illustrent parfaitement l'ambiguïté de la position de celui qui bénéficie depuis peu d'une nouvelle nationalité. En théorie, ils jouissaient de la plénitude des droits des sujets espagnols et avaient donc accès au commerce colonial, mais dans les faits ils durent mener, pour pouvoir exercer cette prérogative, une véritable lutte contre le Consulado¹⁶ qui les accusait de servir les intérêts de leurs parents demeurés étrangers¹⁷. Le mariage constitue l'autre critère communément retenu pour mesurer le niveau d'intégration d'un étranger. Mais il s'agit également d'un critère à utiliser avec précaution dans la

mesure où les motifs qui entrent en compte dans le choix du conjoint sont par définition multiples, allant des sentiments à la pure stratégie commerciale.

- 16 Ces ambiguïtés ne justifient pas que l'on exclue le statut juridique et le mariage des critères à retenir pour évaluer le niveau d'intégration d'un étranger, mais elles impliquent de les croiser avec d'autres éléments tels que la durée du séjour sur place, la nature des pratiques sociales ou le plus ou moins grand cosmopolitisme de la sphère relationnelle à laquelle il participe. On peut ainsi appréhender de manière plus fine la trajectoire suivie par chaque étranger vers l'intégration ou son refus. En complétant les informations de base sur les individus (statut, mariage, durée du séjour) par l'exploitation de sources prosopographiques telles que les registres de présence aux assemblées de la nation française, les rôles de contribution aux confréries locales ou les listes d'associés des compagnies d'assurance par actions, nous avons pu établir pour chaque commerçant de l'échantillon retenu, une fiche témoignant de son processus d'intégration. A terme, l'exploitation typologique de ces fiches devrait permettre de dégager les grandes tendances suivies par l'ensemble du groupe considéré.
- 17 Après avoir analysé séparément les différents critères retenus pour établir ces fiches, nous présenterons quelques exemples des profils d'intégration obtenus, avant de proposer en conclusion les premiers éléments de réponse relatifs au niveau d'intégration des commerçants français de Cadix.

Les choix statutaires des commerçants français à Cadix

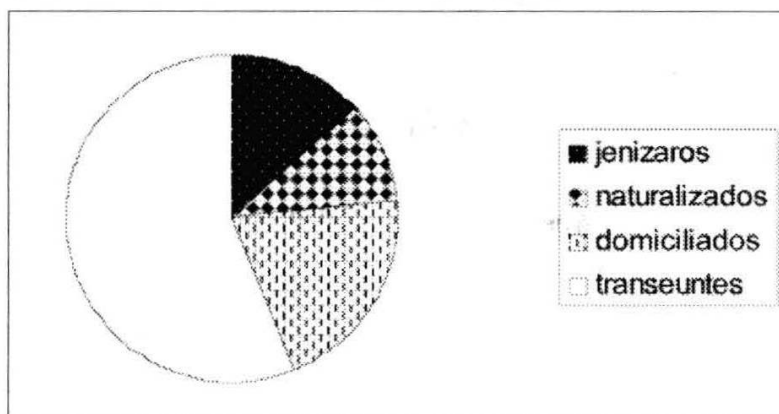
- 18 Les commerçants français, ou d'origine française, de Cadix, retenus dans le cadre de cette étude relèvent de quatre statuts juridiques distincts : *transeunte*, *domiciliado*, *naturalizado* et *jenízaro*.
- 19 Le statut de *transeunte* correspond à des individus qui sont placés sous la protection de leur consulat et jouissent ainsi des privilèges accordés aux ressortissants français dans les grands traités diplomatiques du siècle précédent (exemptions dans les domaines fiscal, militaire et judiciaire). L'exemption judiciaire qui plaçait les *transeuntes* sous l'autorité d'un juge conservateur spécifique, et non sous celle des tribunaux civils et religieux espagnols réputés moins cléments envers les étrangers, constituait le principal attrait de ce statut. Celui de *domiciliado* est plus difficile à définir : en théorie, il s'applique à des étrangers qui remplissent un certain nombre de critères objectifs (durée de séjour, mariage, possession de biens fonciers et renoncement à la protection consulaire) mais l'on ne peut déterminer si tous ces critères devaient être remplis ou si un seul suffisait. Dans les faits, il semblerait que le renoncement à la protection consulaire du pays d'origine ait été le critère déterminant. Dans la mesure où le statut de *domiciliado*, tout en plaçant l'étranger devant les mêmes obligations que les sujets espagnols, ne permettait pas d'accéder à la plénitude de leurs droits, notamment en matière de commerce colonial, il ne présente pas d'autre intérêt que d'être un préalable à la naturalisation. Le statut de *naturalizado* s'applique aux étrangers qui ont reçu la nationalité espagnole par l'obtention d'une *carta de naturaleza*. Il s'acquiert au terme d'un examen du dossier du requérant auquel il est demandé de remplir certaines conditions¹⁸, mais là encore, il semble qu'elles soient modulables et que la condition primordiale ait été de disposer d'un patrimoine conséquent, comme en témoignent les inventaires déposés à l'Archivo General de Indias dans le cadre de demande de naturalisation¹⁹. Les contributions financières accordées à la Couronne semblent

également avoir eu beaucoup d'influence sur l'accueil réservé à ces demandes. Le quatrième statut, celui de *jenízaro*, concerne les enfants d'étranger nés en Espagne. Nous avons déjà souligné les caractéristiques²⁰.

- ²⁰ D'après l'article de Didier Ozanam²¹, il semble que la très grande majorité des commerçants français de Cadix se soient placés au cours du XVIII^e siècle, sous le statut de *transeunte*. Mais, il est par définition très difficile de réunir des informations sur d'éventuels *domiciliados*, dans la mesure où les consuls cessaient de considérer ces individus comme relevant de leurs compétences. Un mémoire rédigé par les députés en 1780 pour protester contre une mesure de la couronne espagnole visant à imposer le statut de *domiciliado* à tous les Français remplissant le critère de durée du séjour, confirme cependant leur hostilité envers ce statut²². En ce qui concerne les naturalisations, nous n'en avons relevé que cinq exemples avant les années 1790, et les observations de Didier Ozanam vont dans le même sens puisqu'il précise qu'après une vague de demandes de naturalisation significative dans les années 1730, le mouvement se serait ensuite interrompu²³. En revanche, il est beaucoup plus difficile d'évaluer le nombre de *jenízaros* qui exerçaient le commerce à la marge de la colonie française. Margarita Garcia-Mauriño Mundi, au terme de dépouillements massifs dans les fonds de l'Archivo General de Indias, en a recensé 52 pour l'ensemble de la période 1743-1823, dont 30 immatriculés auprès du Consulado et donc habilités à commercer dans la Carrera de Indias. Parmi ces derniers, notons que seulement 6 se sont immatriculés avant 1790, les 24 autres l'ont fait entre 1791 et 1804²⁴. Ce tour d'horizon confirme donc la thèse de Didier Ozanam sur l'attachement des négociants français à leur statut de ressortissant étranger et souligne d'autant plus la remise en cause de cette situation à partir de la période révolutionnaire.
- ²¹ Face aux craintes de contagion révolutionnaire, la Real Cedula du 20 juillet 1791 impose en effet à tous les étrangers présents en Espagne de choisir entre le statut de *domiciliado* et celui de *transeunte* et exige des premiers qu'ils prêtent serment au roi d'Espagne alors que ceux qui auront refusé la domiciliation seront contraints de quitter le pays. Une exception fut faite pour les négociants français de Cadix et Madrid auxquels il fut permis de demeurer sur place même s'ils avaient opté pour le statut de *transeuntes*²⁵. Si la majorité des commerçants français de Cadix tira profit de cette opportunité pour conserver le statut privilégié de *transeunte*, une minorité non négligeable (44 sur 178) fit le choix de la domiciliation. Parallèlement, une dizaine de dossiers de demande de naturalisation furent déposés. La crise a donc amené de nombreux individus largement engagés dans un processus d'intégration mais qui jusque là étaient demeurés *transeuntes*, à clarifier leur positionnement et à trancher entre leurs diverses aspirations.
- ²² Parallèlement à ce mouvement de naturalisation et de domiciliation, de nombreux *jenízaros* d'origine française arrivent à l'âge adulte et se lancent dans le négoce. La combinaison de ces deux phénomènes bouleverse la répartition entre les quatre statuts des 290 commerçants français, ou d'origine française, ayant séjourné à Cadix entre 1796 et 1808, en la rendant beaucoup moins homogène qu'au siècle précédent (cf. graphique 3, page suivante).
- ²³ On constate que le groupe des *transeuntes* qui réunit les individus ayant opté pour ce statut en 1791 et qui sont revenus à Cadix après la signature de la paix franco-espagnole en 1795, et ceux arrivés après 1794 (32 cas), demeure majoritaire (163 individus sur 290). Mais le nombre de commerçants ne relevant plus de l'autorité

consulaire française a considérablement augmenté. Les registres d'immatriculation auprès du Consulado et les sondages effectués dans les actes notariés ont permis de mettre à jour 39 *jenizaros* en activité. Le nombre de naturalisés est également élevé, puisque si on ajoute aux 9 personnes ayant déposé un dossier de demande de naturalisation après 1791, les commerçants se déclarant « *conaturalizados* » dans les recensements de 1808 et dans la liste du Gobierno civil de 1809, on parvient à un chiffre total de 29 *naturalizados*. Enfin, 59 individus avaient opté pour le statut de *domiciliado* en 1791 (44) ou entre 1791 et 1794 (15).

Graphique 3.- Statut des commerçants français présents en 1796-1808



- ²⁴ Ainsi, la crise de 1791-1793, en éliminant les éléments les moins intégrés et en provoquant, ou en accélérant²⁶, les processus d'intégration de ceux qui étaient le plus attachés au port andalou, a transformé en profondeur la physionomie de la colonie française. On ne peut cependant se contenter de cette image dans la mesure où de nombreux indices concordent pour la nuancer. Ainsi, le fait que la liste de 1809 qui recense les « *naturales franceses* » inclut 18 personnes, qui justifient leur présence à Cadix par leur naturalisation, illustre parfaitement les limites d'un processus d'intégration strictement juridique : bien que titulaires d'une *carta de naturaleza* espagnole, ils continuent à être répertoriés comme Français. A *contrario*, parmi les 163 *transeuntes*, 32 sont mariés à une Espagnole et la moitié sont arrivés à Cadix avant les années 1780. La nécessité de diversifier les critères pour mesurer le niveau d'intégration apparaît donc clairement.

Les choix matrimoniaux des commerçants français de Cadix

- ²⁵ Sur les 290 individus de notre échantillon, 89 sont mariés avec une épouse dont on connaît la nationalité : 71 avec une Espagnole (80 %), 17 avec une Française (19 %) et le dernier avec une Allemande. Le critère matrimonial semble donc témoigner d'un niveau d'intégration extrêmement poussé des commerçants français.
- ²⁶ Cette impression est cependant démentie par l'étude des 21 cas pour lesquels nous disposons d'informations précises sur l'identité et les origines familiales de l'épouse. Si la proportion des mariages mixtes est la même que celle mise à jour par l'échantillon global (18 épouses sont espagnoles, 3 sont françaises), on constate que parmi les 18 épouses qualifiées d'espagnole, 10 sont des filles de commerçants français nées à Cadix, 2 portent des patronymes qui ne laissent aucun doute sur leurs origines également

françaises²⁷, une est la fille d'un négociant d'origine flamande extrêmement proche de la colonie française²⁸ et seulement 5 sont des Espagnoles sans lien avec le négoce français de la place. Au-delà des pratiques d'endogamie du milieu négociant qui ont déjà été mises en lumière par de nombreux travaux, ces exemples témoignent, plutôt que d'une volonté d'intégration des époux, du désir des milieux familiaux des épouses de conserver des attaches avec la France. Les cas des deux filles Verduc, Maria Josefa et Marguerita, qui ont épousé Bernard Guillaume Magon et Jean Jolif Ducoulombier, ou celui des quatre sœurs Béhic qui ont également convolé avec des négociants français de la place²⁹, peuvent être retenus comme représentatifs de ces pratiques.

La durée des séjours

- ²⁷ La durée de séjour des 251 membres de notre échantillon – *jenízaros* exclus – a pu être calculée à partir des déclarations effectuées lors des recensements de 1791, 1794 et 1808.
- ²⁸ Le résultat obtenu témoigne de la profondeur de l'enracinement de la majorité des membres de la colonie. Cinquante et un commerçants sont arrivés à Cadix avant 1761, ce qui correspond à des séjours très longs (plus de 35 ans), le cas extrême étant celui de Nicolas Louis Desportes qui déclare dans le recensement de 1791, être présent à Cadix depuis 1731 et octroie un testament en 1796³⁰, soit un séjour minimal de 65 ans. Cette information a priori surprenante est cependant plausible dans la mesure où, né en 1714³¹, il serait arrivé à Cadix à 17 ans comme bien des héritiers des grandes familles du négoce français de la place venus se former dans le comptoir familial. Par ailleurs, 110 commerçants (44 %) datent leur installation de la période 1761-1780, ce qui correspond à des séjours longs, 58 de la période 1781-1793 (séjours moyens) et seuls 32 sont arrivés après 1794. Ainsi, si la colonie se renouvelle constamment, y compris à la fin des années 1790 où la situation du port est pourtant dégradée, la majorité des commerçants s'implante durablement.

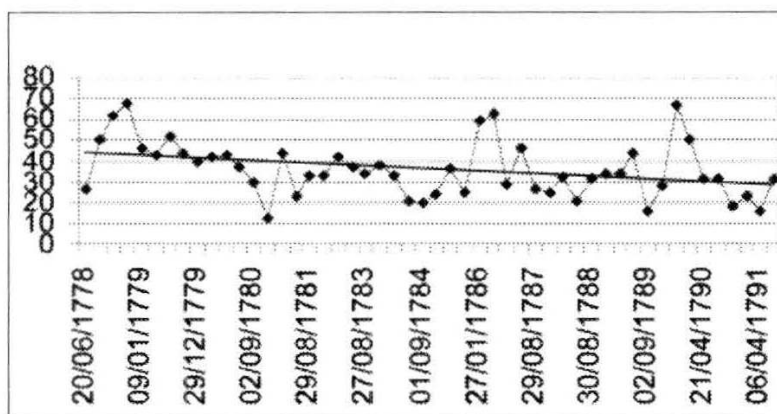
La participation aux assemblées de la nation française

- ²⁹ Le dépouillement des procès-verbaux des assemblées du « Corps de la nation française » qui se sont tenues entre 1778 et 1791, date à partir de laquelle il fut interdit aux Français de se réunir, permettent de distinguer parmi les individus qui étaient présents à Cadix durant la période 1796-1808, ceux qui participaient activement aux travaux de la nation au cours de la décennie précédente et ceux qui s'en dispensaient. Il s'agit là d'une information utile pour évaluer le niveau d'implication d'un individu dans les affaires de sa communauté d'origine, mais qui ne doit pas être interprétée trop rapidement.
- ³⁰ Les ordonnances du 17 mai 1728 qui définissent le statut de la nation française de Cadix, limitent l'accès aux assemblées aux seuls négociants et rendent obligatoire, sous peine d'une amende de 50 livres tournois, leur présence à toutes les séances auxquelles les convoque le consul (entre 2 et 5 par an). Les boutiquiers y sont représentés par un député³², quant aux catégories les plus basses de la colonie, marchands détaillants, artisans et domestiques, il n'y est jamais fait allusion. Les attributions de l'assemblée en font clairement un organe de cohésion et de défense de la communauté française puisqu'elle a la charge de l'entretien des pauvres de la nation, de la gestion de la chapelle Saint-Louis située dans le couvent San Francisco, de l'organisation des fêtes

commémoratives des grands événements qui affectent la colonie (la Saint-Louis, la célébration des naissances ou des décès dans la famille royale) et de la défense, auprès des autorités locales, des privilèges de la nation. Dans les faits, ces diverses attributions sont déléguées à deux députés et les fonctions de l'assemblée sont très limitées. Elle délibère et donne son avis sur les grandes questions pour lesquelles le consul estime qu'elle doit être consultée et intervient de façon très restreinte dans la nomination des députés³¹.

- 31 Cette faiblesse des pouvoirs de l'assemblée explique l'absentéisme chronique qui y règne. Le graphique reproduit à la page suivante (cf. graphique 4) représente l'évolution du taux de participation des compagnies françaises aux séances de la Nation. Il est établi à partir des listes dressées à l'issue de chaque séance. Les maisons y sont classées en trois catégories : les compagnies représentées par un de leur membre, celles s'en étant dispensées « pour de justes motifs » et celles absentes sans justification et donc soumises à l'amende de 50 livres tournois.
- 32 Le taux de participation est donc très faible : autour de 40 % pendant la première moitié des années 1780, il s'établit ensuite à 30 %. Les quelques pics de présence ne remettent pas en cause ce constat d'ensemble mais ils sont très révélateurs de l'attitude des négociants. Si on met en parallèle les pics de présence et les ordres du jour des séances concernées, les conclusions paraissent évidentes. Les fortes présences des 27 août, 29 août et 12 septembre 1778 sont à mettre en rapport avec la volonté réaffirmée du consul, lors de la séance précédente, d'appliquer strictement la règle des 50 livres tournois d'amende à l'encontre des compagnies absentéistes. L'application plus souple de cette règle dès l'année suivante provoque une retombée du taux de présence à son étiaje habituel. Le 27 janvier 1786, les négociants affluent suite à la convocation des représentants de trois grandes compagnies de la colonie devant le tribunal du Consulado, en violation des traités établis entre la France et l'Espagne. Le 5 mai 1786, c'est en réaction aux vellétés de contrôle du Consulado que se dresse la colonie suite à la publication d'un règlement imposant aux compagnies étrangères de déclarer le montant de leurs capitaux. Le 10 mars 1790, l'assiduité inhabituelle des négociants français s'explique par la lecture publique d'une proclamation du Roi précisant les modalités du don patriotique exigé des citoyens français. Le 20 mars 1790 enfin, c'est pour protester contre la mise en place de nouveaux droits de douane pénalisant les importations de produits français que les négociants se mobilisent.

Graphique 4.- Taux de participation des maisons françaises convoquées aux séances de la nation entre 1778 et 1791 (en %)



- 33 Ainsi, les négociants français se mobilisent lorsque sont menacés leurs intérêts fondamentaux (privilèges ou contributions financières). Par opposition, seul un tiers des compagnies convoquées daigne envoyer un représentant à la séance du 3 novembre 1781 au cours de laquelle ont été débattues les mesures à prendre pour commémorer la naissance du dauphin tant attendu par la couronne de France. Cette analyse met en lumière l'attitude extrêmement pragmatique de négociants pour lesquels l'identité nationale se résume avant tout à la défense d'un ensemble de privilèges. Doit-on pour autant en conclure à l'absence d'attachement national ? La participation massive au don patriotique de 1790³⁴ y apporte un flagrant démenti. Nous rejoignons donc les conclusions dégagées par Jean-François Labourdette à propos de comportements identiques constatés au sein de la nation française de Lisbonne : cette distance existant entre les commerçants français et leur assemblée résulte du décalage entre des individus acquis aux idées libérales et une institution calquée sur le système politique et social d'Ancien Régime (confiscation des fonctions électives par une minorité non représentative, faiblesse des contre-pouvoirs à l'autorité consulaire³⁵).
- 34 On ne peut donc pas déduire de l'absentéisme chronique des commerçants français qu'ils se détachent de leur communauté nationale et s'intègrent à la société locale. On est en revanche fondé à croire que ceux qui se rendaient régulièrement aux assemblées, manifestaient par cette implication leur attachement à la communauté française.
- 35 De fait, la majorité des 60 membres de notre échantillon qui ont assisté au moins à une séance de la nation dans les années 1778-1791, ont confirmé face aux mesures anti-françaises des années 1791-1794, leur attachement à la France puisque 45 d'entre eux sont demeurés *transeuntes*. Mais, un quart d'entre eux ont cependant adopté les statuts de *domiciliado* ou de *naturalizado* dans les années 1790. Cette proportion augmente encore si on ne retient que les cas de négociants qui ont participé à plus de 10 séances, puisqu'ils ne sont plus que 10 sur 16 à être demeurés *transeuntes* alors que les autres sont devenus *domiciliados* (3) ou *naturalizados* (3). L'attitude de cette forte minorité de sujets français loyaux et actifs au sein de leur communauté dans les années 1780 mais qui ont ensuite renié leur identité nationale pour s'intégrer à la nation espagnole, peut se prêter à différentes lectures. On peut voir dans ces revirements un témoignage supplémentaire du pragmatisme ou du cosmopolitisme des négociants que le consul français de Lisbonne dénonçait à la même époque³⁶. Mais, une telle approche, teintée d'un jugement moral, ne rend pas forcément compte de la complexité du positionnement identitaire de l'étranger présent dans un pays depuis de nombreuses années et il ne faut pas exclure la possibilité d'un double sentiment d'appartenance nationale, ou tout simplement d'un glissement progressif et désintéressé d'une identité vers une autre. C'est donc avec la plus grande prudence que nous utiliserons ce critère pour mesurer le niveau d'intégration des individus.

L'affiliation aux confréries de commerçants de la ville

- 36 La paroisse du Rosario, l'un des principaux quartiers négociants de la ville, possède des archives portant sur deux confréries religieuses qui y étaient rattachées. Les sources relatives à la plus ancienne, la Esclavitud del Señor San José, ne contiennent aucune trace de commerçants français ou d'origine française. En revanche, le dépouillement intégral des rôles de cotisation de la seconde³⁷, la Esclavitud del Santísimo Viático, a révélé son caractère beaucoup plus cosmopolite. On trouve à côté d'une majorité

d'affiliés d'origine espagnole, de nombreux représentants des communautés française (28 membres), irlandaise (26), allemande, italienne et flamande. Au total, nous avons relevé les noms de 65 individus, hommes ou femmes, français, étrangers ou espagnols, tous liés au négoce gaditan. Cette imposante présence de négociants au sein de la confrérie, également soulignée par José Maria Rodríguez Díaz qui a étudié la *Esclavitud del Señor San José*³⁸, éclaire le rôle que pouvait jouer dans la sociabilité des commerçants ce type d'institution. La présence parmi les parrains de la confrérie du Santísimo Viático du Real Tribunal del Consulado de Cadix³⁹, ainsi que celle, parmi les membres, de Manuel González Guiral, le président de la Casa de Contratación⁴⁰, renforce l'idée selon laquelle la participation à cette confrérie pouvait tout autant relever d'une volonté d'insertion dans l'élite du monde négociant que d'une manifestation de piété.

- ³⁷ La concentration de tous les individus français, ou d'origine française, dans une confrérie au caractère clairement cosmopolite, alors qu'ils sont totalement absents de celle à dominante espagnole, semble de prime abord exclure que cet engagement puisse relever d'une démarche d'intégration dans la société gaditane. Pourtant, si l'on se réfère au profil des 24 commerçants français affiliés à la confrérie du Santísimo Viático, on constate que 5 sont des *jenízaros*, 7 étaient sur le point d'acquérir la naturalisation espagnole, ou l'avaient obtenue depuis peu, 8 avaient fait le choix de la domiciliation en 1791 et finalement seuls les 4 derniers correspondent à la catégorie des *transeuntes*. Cette écrasante majorité de négociants intégrés, ou en voie d'intégration, peut s'expliquer par leur désir de manifester ostensiblement leur intégration. Mais, elle peut aussi traduire le fait que ce sont les commerçants français proches de cette forme de religiosité, encore très prégnante dans la société espagnole, qui ont davantage eu tendance à s'assimiler⁴¹.

L'environnement professionnel

- ³⁸ Le dernier critère retenu est la prise en compte du facteur national dans les entourages professionnels des commerçants français de Cadix. De ce point de vue, nous sommes confrontés à deux images très différentes. D'une part, l'analyse de la composition des maisons de commerce de la colonie française met en lumière leur homogénéité nationale : les compagnies mixtes sont très rares ; même au niveau des fonctions subalternes, commis et domestiques, l'emploi de nationaux est privilégié. C'est la conclusion à laquelle parviennent Didier Ozanam, qui a étudié la liste consulaire de 1777 et Manuel Bustos Rodriguez qui s'est fondé sur le dépouillement de sources fiscales⁴². En revanche, les relations commerciales entre compagnies ne semblent pas marquées par la prise en compte du critère national. Les bilans de compagnie que nous avons étudiés révèlent que les partenaires commerciaux des négociants français à Cadix étaient indistinctement français, espagnols ou étrangers. Une autre image de ce cosmopolitisme nous est fournie par l'étude des 605 protêts de lettres de change impliquant un commerçant français, dépouillés pour l'année 1796. Dans seulement 18 % des cas (110 actes sur 605), les deux protagonistes de l'acte, le porteur de la lettre et son tiré, sont français. On peut donc déduire que les commerçants français s'associaient entre eux mais que, dans le cadre de leurs opérations commerciales, ils étaient amenés à fréquenter un milieu professionnel largement cosmopolite.
- ³⁹ Cette dichotomie invite à s'interroger sur l'identité nationale des compagnies d'assurance par actions qui se sont multipliées sur la place à partir des années 1760. En

effet, elles constituent une forme d'association commerciale plus ouverte que la compagnie générale ou la commandite, dans la mesure où le nombre d'associés peut être élevé et où la responsabilité commerciale incombe aux seuls gérants, les actionnaires n'étant engagés qu'à hauteur de leurs apports. Mais par ailleurs, il était absolument nécessaire que règne entre les associés un réel climat de confiance puisqu'ils ne versaient pas au moment de la création de la compagnie le montant des actions qu'ils acquéraient. Ils s'en tenaient à l'engagement contractuel d'assumer leur part dans les pertes que la compagnie serait amenée à rembourser à des assurés malheureux, dès lors que les sommes en caisse, résultant de la perception des primes, se révéleraient insuffisantes pour couvrir les préjudices. Cette forme virtuelle de capitalisme, dans lequel l'apport de l'actionnaire se limite à sa parole, nécessitait donc un niveau de confiance élevé entre les actionnaires et rend d'autant plus intéressante l'étude du cosmopolitisme à l'intérieur de ces associations.

- ⁴⁰ Des informations sur sept compagnies formées pendant la période 1783-1801 et comprenant parmi leurs actionnaires au moins un négociant français, ont été réunies⁴³. Sur ces sept compagnies deux sont dirigées par le négoce français, la compagnie de Domingo Béhic, un *jenízaro*, et celle de Mercy Lacase. Dans la première, les négociants français détiennent 78 % des actions en 1785 et 74 % lors de sa prorogation en 1791, dans la deuxième, ces participations s'élèvent à 52 % au moment de l'acte de fondation en 1787 et 42 % lors de la prorogation en 1796. Parmi les cinq autres compagnies, la part de capital détenue par les négociants français est très minoritaire (entre 7 et 23 %). Deux sont dirigées par des négociants étrangers de la place, Jacobo Caters et Pedro Smidts, deux ont une direction espagnole, et la dernière est mixte puisqu'elle comprend un directeur français (Michel Audelin) et un autre espagnol (Canaliso). Le critère national semble donc être pris en compte par les négociants français qui préfèrent investir dans les compagnies dans lesquelles leurs intérêts sont majoritaires et où ils disposent de représentants nationaux aux postes clés de la direction.
- ⁴¹ Si l'on regarde le profil des négociants français qui ont participé à ces compagnies d'assurance, on constate que les individus qui sont demeurés *transeuntes* se retrouvent majoritairement dans la compagnie « française » de Domingo Béhic (13 sur 20) alors que leurs participations dans des compagnies à dominante espagnole sont exceptionnelles (2 actionnaires sur les 9 recensés dans les compagnies Audelin y Canaliso, Alzueta et Urda). La règle n'est cependant pas absolue comme en témoigne le fait que Domingo Béhic lui-même est un *jenízaro* ou que la compagnie Mercy Lacase, dirigée par un *jenízaro* (Lacase) et un *transeunte* (Mercy), a 18 actionnaires français qui se répartissent équitablement entre les différents statuts (6 *transeuntes*, 4 *domiciliados*, 6 *naturalizados* et 2 *jenízaros*). L'observation des participations prises par les *naturalizados* est, quant à elle, révélatrice des limites de l'intégration de ces « nouveaux espagnols », dans le domaine économique tout du moins. En effet, ces derniers même s'ils sont plus ouverts à des participations dans les compagnies espagnoles, se sont majoritairement associés à des compagnies « françaises⁴⁴ ».
- ⁴² Ce rapide survol de la composition nationale de l'actionnariat des compagnies d'assurance confirme la préférence des négociants français à s'associer entre eux. Par ailleurs, il manifeste l'intensité des liens entre les Français récemment naturalisés ou en voie d'intégration et leurs anciens compatriotes.

Synthèse : des profils complexes

- ⁴³ L'exploitation de sources relatives aux pratiques sociales et économiques des commerçants français de Cadix se révèle stimulante pour affiner leurs profils d'intégration. Cette démarche pourra être complétée par l'étude des réseaux locaux dans lesquels ils s'insèrent : l'exploitation sérielle des testaments, procurations et actes d'état civil dessinent, à travers la désignation d'un exécuteur testamentaire, d'un fondé de pouvoir ou d'un témoin, l'entourage le plus proche du commerçant. On peut également retrouver dans les actes notariés la trace des commerçants s'étant livrés à des achats de biens immobiliers, fonciers ou de charges publiques, investissements qui enracinent l'acheteur à sa terre d'accueil. En revanche, nous ne disposons pas des sources prosopographiques pour appliquer une telle approche aux pratiques culturelles des commerçants français de Cadix. L'historiographie permet d'appréhender certaines de ces pratiques à travers les études de deux institutions culturelles qui ont été soutenues et fréquentées par l'élite des négociants français : le théâtre français de Cadix, qui a subsisté entre 1769 et 1779 grâce au soutien actif de contributeurs recrutés parmi le grand négoce et la Casa de la Camorra, sorte de lieu de divertissement et de sociabilité où se réunissait l'élite de la colonie jusqu'à sa fermeture en 1791⁴⁵. Mais, la liste des contributeurs et des abonnés du théâtre et celle des affiliés à la Casa de la Camorra ne nous sont pas parvenues, ce qui compromet fortement la possibilité d'enrichir d'une dimension culturelle les profils d'intégration de nos négociants.
- ⁴⁴ Le travail effectué sur les pratiques sociales des commerçants étrangers n'en demeure pas moins utile pour analyser leur degré d'intégration à la société d'accueil. En diversifiant les critères et les angles d'approche, il permet de dépasser l'opposition intégrés/non intégrés dégagée par l'analyse des statuts des commerçants français. En effet, si dans de nombreux cas les différents aspects étudiés soulignent la cohérence des choix statutaires effectués par les commerçants français dans le sens de l'intégration⁴⁶ ou dans celui de la fidélité à leur nation d'origine⁴⁷, il n'est pas rare que des contradictions apparaissent, révélant ainsi la complexité et la singularité du positionnement de chaque individu dans la société d'accueil. Les cas de Domingo et Juan Josef Béhic, Prudent Delaville et Jacques Jugla, quatre représentants des principales maisons françaises de la place, peuvent être retenus comme exemplaires de ces profils complexes.
- ⁴⁵ Les deux premiers sont des *jenízaros*, issus d'une vieille famille du commerce français de Cadix. Ils maintiennent l'activité de la compagnie familiale dans la seconde moitié du siècle sans que l'on puisse déterminer l'étiquette nationale sous laquelle se range cette activité. Si la compagnie est recensée dans la liste consulaire de 1777, ses dirigeants ne le sont pas, ce qui constitue un premier témoignage sur l'ambiguïté de leur perception par les autorités françaises. En matière commerciale, les frères Béhic ont maintenu des liens étroits avec la communauté française. Alors qu'ils ne figurent pas dans les registres d'immatriculation de la Carrera de Indias, on les retrouve parmi les compagnies qui ont soutenu l'activité de la maison Étienne Laborde au bord de la faillite en 1787⁴⁸ et les compagnies d'assurance par actions qu'ils ont dirigées dans les années 1780-1790 réunissent majoritairement des actionnaires français⁴⁹. D'un point de vue social, leur attachement à la France n'est pas démenti : si les deux frères sont demeurés célibataires, leurs quatre sœurs se sont mariées avec des commerçants français de la place⁵⁰ et à la génération suivante, leur nièce se marie également avec un

commerçant français⁵¹. Pour achever ce portrait d'une famille d'Espagnols demeurés liés à la nation française, il convient de souligner que Juan Josef Béhic a été, au début du XIX^e siècle, consul du roi d'Espagne dans la ville de Nice alors rattachée à la France, témoignant ainsi de sa double appartenance nationale⁵².

- ⁴⁶ Prudent Delaville incarne quant à lui le modèle d'une intégration aboutie. Il arrive à Cadix au début des années 1760, alors qu'il a une vingtaine d'années, pour exercer les fonctions de commis dans la maison de son frère Armand François. La compagnie s'élève dans la hiérarchie de la nation et figure dans la première classe à partir des années 1770. S'il a épousé une Espagnole dans les années 1770, Prudent Delaville a plutôt le profil d'un homme fidèle à la France puisqu'il est assidu aux assemblées de la nation⁵³ et qu'il fait le choix du statut de *transeunte* en 1791. Pourtant dès l'année suivante, il se naturalise espagnol et son engagement paraît sincère : il est l'un des contributeurs les plus généreux de la confrérie du Santísimo Viateco et il demeure à Cadix pendant toute la période en dépit des crises⁵⁴. On ne sait pas s'il est resté pendant le siège des troupes françaises, sa trace disparaît après son testament de 1810 sans que l'on puisse déterminer si cette disparition résulte d'un décès (il avait alors plus de 70 ans) ou d'un départ. On ne peut pas non plus déterminer si le virage effectué par la naturalisation de 1792 résulte d'une rupture brutale avec la France révolutionnaire, à laquelle il semble avoir été hostile⁵⁵ ou si elle est l'aboutissement d'un cheminement progressif vers l'intégration. Le lien avec la France n'est pourtant pas totalement rompu. Ainsi, en 1798, il fait dresser un certificat de vie devant le consulat de France en compagnie de ses 5 enfants⁵⁶. Bien que cette procédure ait été banale pour des ressortissants non français et que ce soit en tant que *naturalizado* que Prudent Delaville ait été enregistré, elle témoigne cependant d'une volonté de faire reconnaître ses enfants par les autorités françaises locales. En outre, son apparition dans les recensements de 1808 et dans la liste du Gobierno civil de 1809 en qualité de *natural francés* illustre la difficulté des autorités espagnoles à le considérer comme un simple sujet du roi d'Espagne. Soulignons enfin qu'en matière de relations commerciales, Prudent Delaville illustre pleinement le caractère cosmopolite des négociants français de la place. Le bilan déposé auprès du Consulado en 1792 révèle tout à la fois son ancrage dans des réseaux locaux, français et espagnols, le maintien de liens étroits avec les places hexagonales de Nantes, Bordeaux, Paris, Marseille et Tours ainsi que l'entretien de correspondants dans diverses places péninsulaires et européennes⁵⁷. Ses partenaires cambistes locaux et européens sont également d'origines très diverses alors que ses investissements dans des compagnies d'assurances par actions se dirigent plutôt vers des compagnies « étrangères⁵⁸ ».

- ⁴⁷ Avec Jacques Jugla, un troisième profil se dessine, celui d'un individu très attaché au milieu local et parfaitement inséré dans le tissu économique de la place, mais qui n'a pourtant jamais manifesté le désir de voir son enracinement se traduire par une intégration juridique à la nation espagnole. Dernier héritier de la dynastie Solier à séjourner à Cadix, Jacques Jugla a commencé sa carrière locale en 1753, en tant que jeune commis dans le comptoir familial, comme ses prédécesseurs étudiés par Louis Dermigny⁵⁹. Mais contrairement à la tradition familiale qui poussait les gérants de la compagnie, une fois formés et enrichis, à se retirer en Suisse pour y couler une existence paisible et vivre des fonds demeurés placés dans la compagnie familiale, il a choisi de demeurer à Cadix et d'y revenir après chacune des deux expulsions de 1793 et 1808. Son dernier testament octroyé en 1814 mentionne en marge la date de son décès, qui est intervenu le 23 septembre 1815⁶⁰. Un enracinement aussi long dans la place

andalouse, qui n'offrait pourtant plus les conditions avantageuses qu'avaient connues ses prédécesseurs au XVIII^e siècle, s'explique par le rôle d'intermédiaire qu'il est parvenu à maintenir dans les échanges maritimes, commerciaux et monétaires entre Cadix et l'Europe. C'est en effet, dans l'exercice des rôles de consignataire de navires venus d'Europe, de commissionnaire et de correspondant des grands négociants-banquiers européens que réside l'essentiel de son activité, même si les livres de courtiers de l'année 1796, conservés à l'Archivo General de Indias révèlent qu'il ne dédaignait pas de spéculer sur la marchandise⁶¹. Pour toutes ces fonctions, il pouvait compter sur l'étendue des réseaux internationaux dont il avait hérité, mais également sur la solidité de son ancrage local et sur sa connaissance du terrain. En outre cette insertion dans le tissu local lui permettait de compléter l'éventail de ses activités, comme en témoigne son rôle de gestionnaire du patrimoine de son ami le marquis de Ulloa, un aristocrate andalou⁶². Pourtant, ces soixante années passées en Andalousie n'ont laissé aucune trace d'un quelconque désir de s'intégrer à la société locale. Jacques Jugla était un des piliers de la nation française de Cadix dans les années 1780 et il ne s'est jamais défait du statut de *transeunte*. Lorsque la situation des Français en Espagne s'est dégradée, il a opté pour l'achat d'une citoyenneté genevoise plutôt que pour la naturalisation espagnole. Il est demeuré célibataire toute sa vie et a constamment choisi ses exécuteurs testamentaires parmi ses associés et employés, tous Français ou Suisses. Enfin, son dernier testament mentionne qu'il a été enterré à Gibraltar ce qui s'explique probablement par le fait qu'il n'ait jamais renoncé au culte protestant. Ce dernier élément laisse finalement planer un doute sur le parcours de Jacques Jugla : est-ce son attachement à sa culture protestante qui l'a empêché de se fondre dans la société espagnole encore très rétive au protestantisme au début du XIX^e siècle⁶³ ou bien n'en a-t-il jamais éprouvé le désir ?

Conclusion

- 48 La disparition de la colonie française de Cadix lorsqu'elle est étudiée sur la longue durée, apparaît comme un phénomène inéluctable, provoqué par la dégradation du contexte politique et économique favorable qui avait été le sien au XVIII^e siècle. Le déclassement de Cadix, qui a progressivement cessé d'être, à partir de 1796, le relais indispensable entre l'Europe et l'Amérique du Sud et l'hostilité envers la population française ont à la fois réduit drastiquement les ressources des commerçants français et accru leurs contraintes. Pourtant, en dépit de ces difficultés, le maintien à Cadix d'une forte communauté de commerçants français dans la décennie transitoire entre le XVIII^e et le XIX^e siècle témoigne des limites d'une approche qui considérerait ces derniers comme des agents rationnels, exclusivement déterminés par des considérations relatives aux contextes économique et politique. De fait, l'étude de leurs profils d'intégration, en se fondant sur divers critères sociaux, met à jour la complexité et la singularité de la relation développée par chacun avec la société d'accueil et explique pour quelle raison à l'heure de choisir entre le départ et le maintien sur place, leurs trajectoires ont pu diverger. C'est donc seulement en prenant en compte, outre la situation économico-politique, l'environnement social et culturel de chaque individu que l'on comprendra pourquoi la disparition de la colonie française de Cadix n'a été ni linéaire, ni totale, ni uniforme.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cette thèse a été énoncée pour la première fois par Albert GIRARD (*Le commerce français à Séville et Cadix au temps des Habsbourg*, Paris, E. de Boccard, 1932, p. 552-553), confirmée par les travaux de Louis DERMIGNY menés sur la dynastie des Solier (*Cargaisons d'indiennes. Solier et C^{ie} [1781-1793]*, Paris, SEVPEN, 1960) et reprise par Didier OZANAM dans « La Colonie française de Cadix au XVIII^e siècle », *Mélanges de la Casa Velasquez*, IV (1968), p. 259-368, en particulier p. 283. Pedro COLLADO VILLALTA et Antonio GARCÍA-BAQUERO GONZÁLEZ ont nuancé le caractère familial des compagnies françaises de Cadix sans remettre en cause le caractère mobile des commerçants français de la place et le perpétuel renouvellement auquel était soumis la colonie (« Les Français à Cadix au XVIII^e siècle : la colonie marchande », in *Les Français en Espagne à l'époque moderne*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, p. 273-296).
2. On peut distinguer trois étapes dans le déclin du commerce colonial de Cadix : les réformes de 1778 supprimant le monopole du port au profit de douze ports péninsulaires, mesures dont l'impact négatif pour le port andalou demeure objet de controverses ; l'année 1797 qui inaugure une période de treize ans pendant laquelle le port subit un blocus maritime britannique extrêmement sévère, à l'exception des années de la paix d'Amiens ; le cycle des indépendances coloniales qui prend fin en 1824 et qui achève de marginaliser Cadix dans les échanges transatlantiques.
3. Dès 1789, l'Espagne pour se prémunir de la contagion révolutionnaire adopte une série de mesures anti-française qui culminent avec l'expulsion des ressortissants français à l'occasion de la guerre de 1793-1795. La deuxième crise franco-espagnole se manifeste lors de l'intervention napoléonienne en Espagne de 1808 qui entraîne des mesures de rétorsions contre les Français (expulsion, séquestre des biens), notamment à Cadix qui fait partie des rares villes non conquises en dépit d'un siège de 18 mois (1810-1812).
4. Archivo Municipal de Cádiz (AMC), livre 1000 : *Padrón de los extranjerios* (1791) ; livre 6971 : *Franceses domiciliados* (1794) ; livres 6973, 6974, 6975 : *Juramientos de fidelidad de los nacionales franceses y otras naciones agregadas* (1808).
5. Le statut de *domiciliado* s'appliquait aux étrangers qui remplissaient un certain nombre de critères d'intégration (mariage avec une espagnole, séjour de plus de dix ans en Espagne, possession de biens fonciers et surtout renoncement à la protection consulaire de son pays d'origine) alors que le statut de *transeunte* s'appliquait aux ressortissants étrangers proprement dits, jouissant de la protection des traités internationaux garantie par leur consulat.
6. Didier OZANAM, « La colonie française de Cadix », art. cité, p. 311-368.
7. AMC, caisse 6630 ; *Padrón de los extranjerios* (1819)
8. AMC, livre 1149 : *Padrón de vecinos extranjerios* (1839)
9. Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN), Cadix, série C, section G « État civil et justice », carton 77 : recensements consulaires de 1837 et 1840.
10. L'ouverture en 1790 des assemblées du « Corps de la nation française de Cadix », jusque là réservées aux seuls négociants, à une partie des maisons recensées comme « boutiques », manifeste le clivage existant à l'intérieur du corps des boutiquiers.
11. Terme employé à Cadix pour désigner les fils de commerçants étrangers, nés en Espagne et exerçant le commerce colonial.

12. Archivo histórico provincial de Cádiz (AHPC), section Gobierno Civil, caisse 4, dossier 7 : *Notas remitidas por los comisarios de barrios, expresivas de los naturales franceses quedados en esta ciudad, con distinción de su domicilio, 1809.*
13. Silvia MARZAGALLI, *Les boulevards de la fraude. Le négoce maritime et le blocus continental, 1806-1813 : Bordeaux, Hambourg Livourne*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 1999.
14. « À accorder trop de signification à la naturalisation, on serait aisément dupe d'une formalité », in Pierre JEANNIN, « Les pratiques commerciales des colonies marchandes étrangères dans les ports français (XVI^e-XVIII^e siècles) », in *Négoce et industrie en France et en Irlande aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Louis Michaël Cullen & Paul Butel (éd.), Paris, Éditions du CNRS, 1980, p. 9-16, en particulier p. 10.
15. Jean-François LABOURDETTE, *La nation française à Lisbonne de 1699 à 1790. Entre colbertisme et libéralisme*, Paris, Centre culturel portugais : diff. J. Touzot, 1988, p. 33-34.
16. Le Consulado est à la fois une corporation réunissant l'ensemble des négociants habilités à commercer avec les Indes, les *cargadores*, et la juridiction chargée de régler les conflits survenant dans l'exercice de cette activité.
17. Margarita GARCÍA-MAURIÑO MUNDI, *La pugna entre el Consulado de Cádiz y los jenízaros por las exportaciones a Indias (1720-1765)*, Séville, Universidad de Sevilla, 1999.
18. Vingt ans de résidence en Espagne, mariage avec une Espagnole, possession de biens fonciers, être catholique.
19. Archivo General de Indias (AGI), section *Consulados*, liasse 891.
20. Cf. *supra* p. 482.
21. « La Colonie française de Cadix au XVIII^e siècle », art. cité.
22. CADN, Cadix, Colonie française, registre 260, correspondance départ des députés (1767-1788), mémoire du 28 juin 1780.
23. Didier OZANAM, art. cité, p. 263.
24. Margarita GARCÍA-MAURIÑO MUNDI, *op. cit.*, p.103-104.
25. Les *transeuntes* de Cadix et Madrid ne furent expulsés qu'au printemps 1793 après l'entrée en guerre de l'Espagne contre la France.
26. Un courrier du consul français de Cadix daté de 1785 laisse entendre que, dès cette époque, un grand nombre de commerçants français se seraient trouvés engagés dans un processus d'assimilation : « Un petit nombre de nos nationaux établis à Cádiz revient en France [...]. Les autres ou se marient avec des Espagnoles ou, en vieillissant, trouvent le climat nécessaire à leur conservation et y finissent leurs jours », in Didier OZANAM, art. cité, p. 287.
27. Teresa Archimbault et Francisca Magdalena Tremoville.
28. C'est la cas de Maria Juana Larrue, fille de Roman Larrue y Vienne, *jenízaro* d'origine lilloise.
29. Cf. *infra*, p. 493 sq.
30. AHPC, Cadix, liasse 2580, f° 405-502, testament de Nicolas Luis Desportes (30 août 1796).
31. CADN, Cadix, Fonds Global, registre 266, registre alphabétique des certificats de vie (1786).
32. Jusqu'en 1790, seules les maisons de négoce sont conviées aux séances, les boutiquiers n'étant représentés que par leur député, à partir de cette date, on assiste à une démocratisation des séances puisqu'une trentaine de boutiquiers y sont désormais convoqués.
33. Les députés sont nommés pour deux ans et renouvelés par alternance chaque année au terme d'un processus de désignation dans lequel la participation des membres du corps de la nation réunis en assemblée est sollicitée à deux reprises. Vers la fin du mois d'août, l'assemblée est en effet convoquée pour désigner les quatre commissaires chargés, avec les anciens députés et le consul, de sélectionner deux candidats pour le poste de député à pourvoir, candidats qui sont départagés par le biais d'un tirage au sort au cours d'une deuxième séance qui a lieu quelques jours plus tard. Dans les faits, ce sont toujours les mêmes vieilles compagnies de l'élite du négoce français local qui fournissent les commissaires et l'assemblée semble réduite à un rôle

de stricte figuration (sur les 14 années dépouillées, Jugla a été nommé à 14 reprises, Gervinais 12 fois, Déchégaray 12 fois, Desportes 8 fois, Fornier 6 fois, Bonneval 5 fois...).

34. Seules 2 compagnies de négoce refusent de s'y adjoindre : Delaville et Millet.

35. Jean-François LABOURDETTE, *op. cit.*

36. « Vous le savez, Monseigneur, la propension des commerçants est de n'avoir point de patrie, et de se regarder comme cosmopolites. Il est pourtant essentiel pour la prospérité du commerce national de les rappeler à de meilleurs principes », consul de France à Lisbonne à Castrie, 18 mai 1784, cité par Jean-François Labourdette, *op. cit.*, p. 119.

37. Archivo de la Parroquia del Rosario, Santísimo Vático, registre 337, pièce 1, « Copias de los Recivos de Asignaciones de los Bienhechores ». Le registre commence en 1793, année de fondation de la confrérie et s'interrompt en 1800.

38. Sur les 37 hommes qui participent à sa fondation en 1738, 15 sont des *cargadores* immatriculés dans la *Carrera* ; José Maria RODRÍGUEZ DÍAZ, « Una aportación al estudio de la religiosidad de los comerciantes de Indias. La fundación de la Esclavitud del Señor San José en la parroquia de Nuestra Señora del Rosario de Cádiz », in *Actas del Congreso de San Fernando sobre Felipe V de Borbon*, José Luis Pereira Iglesias (éd.), Cordoue, Universidad de Cordoba, 2002, p. 469-476.

39. Archivo de la Parroquia del Rosario, Santísimo Vático, registre 337, pièce 5, lettre du Real Tribunal del Consulado du 14 juin 1793.

40. Organe d'administration de la Carrera de Indias.

41. Le cas de Prudent Delaville, qui a cotisé sans discontinuité entre 1793 et 1800, illustre cette deuxième hypothèse puisqu'il semble se distinguer de la majorité de la colonie française par une sensibilité réactionnaire (refus du don patriotique de 1790 alors que sa maison en avait les moyens).

42. Didier OZANAM, art. cité. ; Manuel BUSTOS RODRÍGUEZ, *Los comerciantes de la Carrera de Indias en el Cádiz del siglo XVIII^e*, Cadix, Servicio de publicaciones de la Universidad de Cádiz, 1995, p. 186-189.

43. 7 actes de formation et 2 contrats de prorogation (AHPC).

44. Sur les 14 participations prises par des *naturalizados*. 7 le sont dans les compagnies française Béhic et Mercy Lacase, 3 dans la compagnie mixte de Audelin y Canaliso, 2 dans les compagnies étrangères et seulement 2 dans les compagnies espagnoles (Estevan Balleras dans la compagnie de Alzueta et Francisco Debray dans celle de Urda).

45. Pour le théâtre, Didier OZANAM, « Le théâtre français à Cadix au XVIII^e siècle, (1769-1779) », *Mélanges de la Casa Velasquez*. X (1974), p. 203-231. Pour la Casa de la Camorra, Luis Miguel ENCISO RECIO, « Actividades de los Franceses en Cádiz (1789-1790) », *Hispania*, 19 (1959), p. 251-286.

46. Juan Gaspar Layus par exemple a opté pour le statut de *domiciliado* en 1791 avant d'obtenir sa naturalisation dans les années suivantes, est marié à une Espagnole, figure parmi les contributeurs de la confrérie du Santísimo Vático, n'a assisté à aucune assemblée de la nation française et n'a pas participé à la contribution patriotique en 1790. Son séjour à Cadix commencé en 1759 s'est prolongé jusqu'en 1815 au moins, sans connaître la moindre interruption à l'occasion des expulsions de 1793 et 1808.

47. Jean-Laurent Lasserre au contraire a fait le choix du statut de *transeunte* en 1791, a assisté à une dizaine d'assemblées de la nation française dans les années 1780, ne possédait des actions que dans des compagnies d'assurance françaises et est demeuré célibataire pendant son séjour à Cadix. Il a été expulsé en 1793 et n'est revenu à Cadix en 1796 que pour liquider ses affaires.

48. Michel ZYLBERBERG, *Une si douce domination. Les milieux d'affaires français et l'Espagne vers 1780-1808*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993, p. 352.

49. Cf. *supra*, p. 491.

50. Josefa Béhic avec Gabriel Tanebot, Catalina avec Jean de Bonneval, Maria Josefa avec Thomas de la Gervinais et Salvadora avec Jean Provilhet.

51. Servando Millet.
52. AHPC, Cadix, liasse 4569, P 2340, vente de maison (7 déc. 1803).
53. Il assiste personnellement à 16 séances.
54. Son séjour n'est pas interrompu par l'intervention napoléonienne en Espagne comme en témoignent sa présence dans la liste des « *naturales franceses* » de 1809 et le dernier testament qu'il octroie à Cadix en 1810.
55. Sa maison est l'une des rares à ne pas participer à la contribution patriotique de 1790.
56. CADN, Cadix, Fonds Global, registre 267, registre alphabétique des certificats de vie (an IV-an x).
57. Archivo General de Indias (AGI), section *Consulados*, liasse 891.
58. Une action chez Béhic, une chez Mercy Lacase et une chez Jacobo Caters
59. Louis DERMIGNY, *op. cit.*
60. AHPC, Cadix, liasse 3174, f° 1593-1594, testament de Jacques Jugla (06 oct. 1814).
61. Maria Guadalupe CARRASCO GONZÁLEZ, *Corredores y Comercio. La Correduría de Lonja gaditana entre 1573 y 1805*, Teruel, Consejo Superior de Corredores de Comercio de España, 1999, p. 138-143.
62. AHPC, San Fernando, liasse 120, dispositions testamentaires de Antonio de Ulloa (27 février 1796).
63. La première constitution espagnole bien qu'étant l'œuvre des Cortés de Cadix, considérés comme l'avant-garde du libéralisme dans la Péninsule, n'admet que le culte catholique.

AUTEUR

Arnaud Bartolomei

Commerce, voyage et expérience religieuse (Europe, XVI^e-XVIII^e siècles). Conclusions

Gilles Bertrand

p. 497-503

- 1 Le point de vue auquel se place l'auteur de ces lignes est moins celui de l'histoire religieuse ou de l'histoire des marchands et de la marchandise, que de l'histoire des voyages. Celle-ci amène à s'occuper des marchands parmi beaucoup d'autres individus et vise une expérience qui tout en étant le plus souvent située entre les moments d'arrêt, de séjour, de stabilité, et en ayant par conséquent un caractère provisoire, influe sur des existences entières et sur le fonctionnement intime des sociétés. Muni de ces lunettes, et restant proche de ce qui fut dit de manière orale, on se contentera de rassembler quelques idées dans la masse des suggestions issues du colloque et recueillies dans ce volume, à la manière des voyageurs auxquels les arts de voyager enjoignaient depuis le second XVI^e siècle de consigner au jour le jour leurs notations pour être en mesure de restituer à leur retour et en dépit de l'éloignement temporel une certaine vérité de leurs observations.
- 2 Faisant écho au souci de Pierre Jeannin de réintroduire le facteur culturel pour considérer le monde marchand, ainsi qu'au constat formulé par Daniel Roche et Franco Angiolini au seuil du volume consacré aux *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, lorsqu'ils écrivaient que « l'analyse de la relation entre les dimensions socio-économiques et culturelles reste à faire¹ », les promoteurs du présent ouvrage se sont en fait fixé un objectif qui en constitue l'ossature la plus évidente, à savoir de travailler sur la dimension culturelle des pratiques marchandes. Tandis que le voyage et l'expérience religieuse passaient quelquefois au second plan, le marchand et le négociant sont restés au cœur d'une réflexion qui a privilégié autant l'étude des pratiques culturelles des milieux du commerce — depuis les systèmes d'alliances et les stratégies familiales de succession jusqu'à leurs curiosités, leurs loisirs, en passant par leur outillage intellectuel — que leur rôle au sein de communautés étrangères circonscrites ou dans la cité tout entière.

- 3 Cette histoire culturelle de la pratique marchande n'a certes pas été sans laisser de côté une série de pistes auxquelles il eût été intéressant d'accorder une plus large place et qui sont susceptibles de nourrir d'ultérieurs projets. Tels sont les cas de la question théologique que pose le rapport entre les ouvrages et traités de la Contre-Réforme et l'économie du profit pratiquée par les marchands ; de la place accordée aux interrogations sur Dieu dans les papiers marchands et les manuels mis à leur disposition ; de la fonction du livre et de celle du déplacement des imprimeurs, libraires et colporteurs en tant que véhicules de la circulation des idées ; des formes variées du commerce de dévotion auxquelles les pèlerins se livrent sur les routes ou que l'expérience religieuse du pèlerinage suscite ; de l'iconographie des images de piété et des saints marchands.
- 4 La volonté de traiter le marchand comme un intermédiaire culturel, comme un passeur qui véhicule une expérience religieuse venue d'ailleurs, n'est en outre pas sans présenter quelque difficulté. Est-il légitime de se demander s'il existe des comportements et une vision du monde communs à un groupe si diversifié ? Les attitudes et les pratiques que l'on décèle chez des marchands en voyage leur appartiennent-elles toujours en propre ? L'« esprit marchand » qu'évoque Giovanna PAOLIN se nourrit assurément du sens de l'observation concrète, de la précision, de la clarté et de la rationalité, d'un partage entre l'utile et l'inutile, mais les valeurs du réalisme et de la prudence, le goût de l'effort et du souci comptable se retrouvent chez d'autres voyageurs. A plus forte raison en arrive-t-on à se demander si certains usages de la religion et comportements vis-à-vis d'elle relèvent bien des milieux du commerce, et si l'on est par conséquent en droit de revendiquer une spécificité marchande de l'expérience religieuse.
- 5 Dans la variété même de leurs approches, les auteurs de l'ouvrage ont montré l'intérêt de se poser cette question. Leurs contributions ouvrent, jusque dans leurs présupposés implicites, une série d'objets d'enquête dont il convient de dresser l'inventaire.
- 6 La première piste concerne les divers types d'espaces sur lesquels raisonner. Le voyage étant une expérience de l'étendue, il met en jeu comme le suggéra J. HOOCK en ouvrant le colloque des espaces géographiques où s'organise à l'intérieur de l'Europe une circulation tournée vers les villes, ports et places commerciales (Rouen, Bordeaux, Lisbonne, Cadix, Lyon, Cracovie, Nuremberg, Hambourg, Dantzig, Venise, Milan, Gênes, Turin, Pise, Livourne...), entre lesquels s'échangent les correspondances, les messageries, vers lesquels marchandises et marchands convergent en franchissant de multiples frontières, où ces derniers s'arrêtent et effectuent souvent des séjours prolongés qui ne relèvent plus du voyage. Nous avons également vu s'esquisser avec G. GARNER l'espace économique abstrait décrit par les caméralistes allemands, soumis aux lois du marché intérieur et extérieur et qui tend à se distinguer de plus en plus du territoire politique. Mais la circulation dans ces espaces ne va pas sans se heurter à des problèmes. On constate que s'y est développée l'idée d'un espace intérieur, pris en charge par des structures étatiques afin de faire face aux risques que présentent les échanges internationaux. De nombreuses limites s'opposent à la liberté de mouvement ou de séjour des marchands étrangers. Par-delà les pratiques de déambulation et de lecture de l'espace traversé, des tensions se décèlent, comme celles provoquées par la volonté de « toscanisation » de l'économie livournaise (S. FETTAH). Le marchand ne cesse en outre de se heurter à la multiplicité des confins et à l'insécurité dans les trafics, qui constituent autant d'obstacles à sa déambulation et à celle de ses marchandises.

- 7 C'est là qu'intervient une seconde piste, qui a trait à la mobilité proprement dite. Plus que du voyage, qui implique l'idée d'un retour et d'une durée relativement circonscrite, il aura été question dans ce livre de la mobilité, entendue comme circulation des hommes, des biens et des produits mais aussi de l'information. Aux relations commerciales correspondent des flux migratoires et un mouvement qui est rarement définitif. Une longue tradition du voyage utilitaire a abouti à l'élaboration d'une science de la mobilité au sein des arts de voyager et des manuels à l'usage des marchands. Il en est résulté que pour conjurer l'aventure qui est au cœur de l'expérience viatique (A. OLIVIERI) une mobilité normée et codifiée s'est mise en place, avec ses lieux inévitables, ses réseaux de correspondants qui permettent de limiter le risque au maximum tout en laissant disponible une marge d'imprévisible. Une image négative s'est toutefois déposée sur cette mobilité par rapport à celle des gens de lettres (G. BERTRAND). Peu prise en compte par les philosophes et les théoriciens du voyage à l'époque des Lumières, elle a suscité le mépris de Rousseau pour lequel ni les marins, ni les négociants, ni les soldats ne font de bons observateurs, et plus encore celui d'auteurs d'opuscules sur le voyage au début du XIX^e siècle, estimant à l'instar de Mario Pieri que le marchand, « à la recherche de nouvelles richesses, et l'esprit tout barbouillé par l'appât du gain, [...] passe sans daigner un regard à travers les principales villes d'Europe et met Trieste avant Rome, Ancône avant Florence² ». La stigmatisation de Livourne, ville que certains souhaitent maintenir en marge des États du grand-duc, semble aller dans ce sens. Il arrive pourtant aussi que le regard quasi ethnologique que porte le marchand sur les terres visitées suscite l'éloge parce qu'il provient d'un homme capable d'assurer l'équilibre entre les extrêmes, de percevoir à la fois les réalités qui relèvent du peuple et de la noblesse³. Surtout l'important rôle culturel joué par des marchands étrangers installés dans les villes d'Europe centrale dès le XVI^e siècle contredit de façon radicale la vision dépréciative que le XVIII^e puis le XIX^e siècle se mettent à répandre en relation avec l'avènement du tourisme.
- 8 Une troisième piste a trait aux individus, qui ont ici été considérés à partir de sources déjouant les typologies trop étroites. Pour retrouver le marchand en voyage et étudier des cas singuliers (tels ceux de Giovambattista Botti, Sebastiano Montelupi, Jean Dupuy, Jacob Strycker, Bonaventure Carret...) ont été fouillés les livres de compte, les correspondances, les journaux de voyage, les testaments, les procès d'inquisition, les inventaires après décès. Par-delà les traités, les manuels de conversation ou la littérature caméraliste allemande, des sources administratives plus spécifiques — comme celles des consuls, les registres de passeports ou d'entrée dans les villes et ports, les procédures de saisie de biens étrangers ou les recensements de population — ont permis d'évoquer des séries d'individus. Structurés en communautés nationales et constituant des corps puissants, les marchands ne sont pas seulement ces personnages solitaires dévorés par le travail que nous présentent certaines lettres de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ils s'inscrivent fréquemment dans des lignages d'où ils tirent une grande force. Cela n'empêche pas d'observer qu'une certaine hétérogénéité caractérise ce milieu. Rien n'est commun entre le riche négociant qui souvent ne voyage pas, à la différence de ses commis ou de ses facteurs, et l'humble colporteur. Par rapport aux hommes, les femmes dans les colonies grecques jouent un rôle limité tout en ayant une fonction stabilisatrice (M. GRENET). Les sources à notre disposition nous font enfin manquer les marchands les mieux intégrés, qui souvent n'y figurent pas.

- 9 c'est à travers le prisme des processus d'appartenance et d'identification, d'ouverture et de fermeture, de repli sur soi et de souci de protection que le phénomène religieux peut à son tour être le mieux saisi. Si chez les marchands domine le fait communautaire, le jeu des fermetures est parfois imposé de l'extérieur. Il est clair que dans le cadre de la Contre-Réforme l'Inquisition délimite des frontières qui ne sauraient en principe être transgressées, bien qu'à Gênes et même à Milan les passerelles avec le monde marchand allemand non catholique subsistent (J. ZUNCKEL). Les difficultés d'intégration d'un Strycker à Venise dans la seconde moitié du XVII^e siècle prouvent que s'opère une séparation nette entre étranger et Vénitien par le biais de lois très protectrices (A. COWAN). D'une propension aux mesures d'exclusion à l'égard des marchands témoigne l'utilisation de la législation sur le droit d'aubaine à Turin dans un contexte de fermeture locale au début du XVIII^e siècle : ainsi ceux d'appartenance calviniste sont-ils plus particulièrement visés par la loi d'aubaine en temps de crise économique entre 1720 et 1740 (S. CERUTTI). De son côté la *Scuola* grecque à Venise est cantonnée dans son rôle religieux. Parfois cependant la fermeture est vécue et choisie par les marchands eux-mêmes, soucieux de se prémunir contre les aléas et l'incertitude de l'inconnu. Le Lyonnais Carret et ses associés ne fréquentent à travers l'Europe que des milieux semblables au leur et ne parlent de l'autre, de l'étranger que quand quelque chose les gêne (F. BAYARD) ; l'épouse du marchand moulinier de Saint-Chamond Joseph-Marie Guérin craint pour sa part que son mari en voyageant le vendredi ne fasse pas maigre ce jour-là, c'est-à-dire se détache de certains rituels religieux (S. CHASSAGNE). Plus classiquement prospèrent dans les villes étrangères des communautés constituées de notables, pour lesquelles l'appartenance confessionnelle joue un rôle identitaire : protestants de Bordeaux (P. VOSS), diaspora judéo-séfarade (E. OLIEL-GRAUSZ), juifs « de nation » qui ont été éduqués en terre hébraïque et qui viennent conforter et re-judaïser les nouveaux juifs ou « judéoconvers » vivant déjà dans la péninsule ibérique (N. MUCHNIK). De même des signes de piété profonde caractérisent au début du XVIII^e siècle certains marchands calvinistes français, contribuant à leur ancrage identitaire (Y. KRUMENACKER).
- 10 Suivant le conseil formulé par W. Kaiser, on évitera toutefois de raisonner sur des catégories confessionnelles figées. Les identités sont fluctuantes et ambiguës, l'étrangeté est parfois utilisée comme prétexte contre les nations codifiées et les frontières sont souvent poreuses et franchissables. Le gros problème reste alors celui de l'acculturation dans les villes commerçantes, ou de ce que P. Schmidt appelle le « management interculturel⁴ ». Les marchands peuvent jouer à cet égard une éminente fonction de passeurs culturels : c'est ce qui se passe à Nuremberg, Cracovie ou Dantzic (R. MAZZEI, M.-L. PELUS-KAPLAN) et plus généralement pour les marchands protestants en France et dans toute l'Europe. Aux antipodes de la mono-confessionnalité se situent également le « cosmopolitisme » de la ville de Venise et l'« amalgame » qui caractérise à Bordeaux la « culture des Chartrons⁵ ». Si l'exemple de Cadix montre qu'il est difficile de mesurer les phénomènes d'intégration d'une communauté étrangère (A. BARTOLOMEI), les changements de noms au moment du baptême chez les convertis portugais rappellent l'importance de ces phénomènes d'intégration et de conversion. Mais rien n'est simple dans ce domaine et l'obligation de s'acculturer est plus évidente dans le cas de petites villes comme Faro que dans celui de capitales comme Lisbonne (M. JANIN-THIVOS). Sans doute l'opposition entre l'intégration et la ségrégation est-elle elle-même à dépasser. Les notions d'identité, de cohésion et de statut — de statut

d'étranger et jusqu'au statut du marchand -, ainsi que celles d'amalgame et de cosmopolitisme, doivent être maniées avec prudence. Les communautés à l'étranger sont aussi des sortes d'îlots où les tensions confessionnelles sont moindres que dans le pays d'origine. Des isolats se constituent, comme à Livourne où des libertés spéciales sont accordées aux représentants des différentes communautés, notamment anglaises (S. VILLANI).

- 11 Un cinquième objet de réflexion réside dans le poids des événements politiques, diplomatiques et guerriers, dans l'effet des crises économiques ou des situations locales. Ainsi s'explique la grande différence d'attitude des tribunaux d'inquisition vis-à-vis des cas d'hérésie, leur moindre rigueur à Lisbonne qu'à Turin et à Gênes qu'à Milan. Certes un fossé sépare les problèmes du XVI^e et du premier XVII^e siècle de ceux soulevés pour le XVIII^e siècle et il existe un lien entre le développement économique et les représentations que catholiques et protestants se font les uns des autres. Il reste que les situations se négocient et se renégocient sans arrêt et que les identités sont loin d'être stables, comme on le voit dans l'hésitation de Locatelli à Lyon dans la seconde moitié du XVII^e siècle face à des Anglais qu'il reconnaît difficilement comme calvinistes (S. RAU et O. ZELLER). Le statut du sentiment religieux varie lui-même selon les circonstances : le comportement des marchands toscans qui se trouvent à Lyon à l'époque des guerres de religion est variable (A. ORLANDI). L'opportunisme a sa part dans les choix qu'opèrent les membres des différentes religions et l'on doit distinguer entre ce qui est vécu dans l'intimité et ce qui est affiché. Des cas comme celui de Jean Dupuy arrêté à Turin en 1594 renvoient à la question de l'usage des affirmations religieuses ainsi qu'à celle de la superposition entre les frontières confessionnelles extérieures et intérieures (A. BURKARDT). Par-delà les attitudes apparentes, dues à des opportunités économiques et politiques, des convictions s'approfondissent et des pratiques privées qui échappent à l'historien subsistent. Grâce à la dissimulation et à certaines complicités s'est en tout cas très probablement vérifiée une plus grande stabilité des identités religieuses que ne le laissent supposer les documents qui nous sont parvenus.
- 12 Nous sommes ainsi renvoyés — et c'est une sixième piste — au grave problème du sens des affirmations religieuses du marchand en voyage. Membre d'une communauté chrétienne conçue comme « *civitas peregrinis* », celui-ci devient le modèle par excellence du pèlerin, voué à l'errance de la pérégrination et au passage éphémère sur la terre (L. MONGA). Ce statut expliquerait l'instabilité de sa position dans les villes où il s'arrête et le hiatus persistant entre une double appartenance à la cité abstraite que forme la communauté marchande internationale et à la ville concrète qui l'accueille pour un temps, avec ses lois propres. En mettant l'accent sur les incertitudes confessionnelles et sur l'analogie avec le pèlerin, on en arrive au point où l'identité du marchand peut elle aussi se révéler ambiguë. L'ambiguïté des appartenances religieuses est alors susceptible de faire retour sur le statut du marchand. Celui-ci est autant en mesure de se tourner vers la pratique de dévotion et le pèlerinage à la suite d'un échec ou d'une faillite que de perdre à cause de certaines affirmations religieuses son activité et par voie de conséquence son statut de marchand. Il en va ainsi chez les renégats aux frontières de la chrétienté et du monde musulman. Un homme soupçonné d'hérésie est même susceptible de s'inventer, comme François Morain qu'étudie A. BURKARDT, une qualité de marchand pour justifier devant l'Inquisition d'Avellino sa fuite loin des zones de guerre de religion déchirant en cette fin du XVI^e siècle l'Europe plus septentrionale. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le degré de religiosité des marchands (P. Voss), on

perçoit que des formes marquées d'attachement à leur religion restent sensibles chez les catholiques non moins que chez les protestants. C'est ce que prouvent par exemple les testaments que rédigent à la fin du XVI^e siècle les Florentins éparpillés à travers l'Europe, en général fidèles à une religiosité catholique sur fond d'un fort attachement national patriotique (P-F. BRAU).

- ¹³ Le commerce est-il vraiment souvent indifférent aux frontières confessionnelles et de multiples produits sont fournis indistinctement par des commerçants de diverses religions. Si les silences sur les appartenances religieuses sont chargés de signification, il demeure que l'étude de la circulation des objets sacrés et la prise en compte d'économies spécifiques comme celles du cédrat ou de la terre de terre sainte permettraient sans doute de mieux évaluer le poids de la religion sur le commerce. La religion constitue-t-elle pour autant une catégorie apte à qualifier les comportements marchands ? Est-elle un critère distinctif ? Tout en reconnaissant une certaine liberté et parfois un flottement dans les comportements religieux des marchands, on ne peut négliger, à la suite d'Yves Krumenacker, l'authenticité des choix qui conduisent à envoyer des enfants se former à l'étranger en respectant les cadres confessionnels de référence. C'est bien le mérite de cette rencontre à la fois difficile, nécessaire et prometteuse entre les spécialistes de l'histoire économique et ceux de l'histoire religieuse que d'avoir rendu possible un tel débat.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Franco ANGIOLINI & Daniel ROCHE (dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, EHESS, 1995, p. 14. Voir aussi le recueil d'articles de Pierre JEANNIN, *Marchands d'Europe. Pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Paris, Éd. de l'ENS, 2002.
2. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1754), in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Pléiade, 1964, t. 3, p. 212-213 ; Mario PIERI, « Dei viaggi », in *Operette varie in prosa di Mario Pieri, Corciense*, Milano, per Giov. Silvestri, 1821 (1^{re} éd. 1812), p. 208 : *a caccia di nuove ricchezze, e tutta imbrattata l'anima dall'avidità del guadagno, passa, senza degnarle di uno sguardo, per le città principali dell'Europa, ed antepone a Roma Trieste, Ancona a Firenze.*
3. Joseph-Marie GROS DE BESPLAS, *De l'Utilité des Voyages, relativement aux Sciences et aux Mœurs*, Paris, Berthier, 1763, p. 57.
4. Peter SCHMIDT, « Fernhandel und römische Inquisition. "Interkonfessionelles Management" im konfessionellen Zeitalter », in Hubert Wolf (éd.), *Inquisition, Index, Zensur. Wissenskulturen der Neuzeit im Widerstreit*, PADERBORN et al., Schoeningh, 2001, p. 105-120.
5. L'expression est reprise de Michel Espagne par Peter Voss.

AUTEUR

Gilles Bertrand

